RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XXX.





PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXVI.

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

G

GAY (JOHN), naquit en 1688, près de Barnstaple, dans le Devonshire. Luck, dont on a un volume de vers en latin et en anglais, fut chargé de son éducation. Les progrès de l'élève répondirent à l'habileté connue du maître. Une bonne éducation était la seule fortune que les parents de John Gay pouvaient lui donner. —Ainsi que plusieurs gens de lettres d'autrefois et d'aujourd'hui, dès l'abord, il fut jeté bien loin du chemin qu'il devait suivre plus tard ; car, au sortir des mains de Luck, on l'envoya comme apprenti chez un marchand de soie à Londres. Il y fut remarqué par la duchesse de Montmouth, qui le prit pour secrétaire. Ses goûts poétiques se développèrent alors sans contrainte. Il publia un poème sur les *plaisirs de la campagne*, et des pastorales. Pope, auquel était dédié le poème, devint l'ami de Gay, que son esprit vif et la douceur de son caractère firent promptement rechercher de tous les hommes célèbres de l'Angleterre. Mais personne ne l'aima plus sincèrement et avec plus de dévouement que Pope, quoiqu'il fût pourtant, comme dit Addison, *a safe companion and an easy friend.* — Les beaux esprits du XVIIIe siècle en Angleterre n'étaient pas ennemis des plaisirs dont la régence donna le scandale à nos pères ; et si Addison a dit encore que Gay fût au-dessus de la tentation dans sa jeunesse, et qu'il ne fut pas corrompu dans un âge plus avancé, il ne faut pas croire qu'il ne partagea point les erreurs alors trop communes. En supposant même qu'il les blâmât intérieurement, il n'avait pas assez de force de caractère pour se mettre au-dessus, malgré cette naïve franchise dont il donna tant de preuves, et qui éloigna de lui quelquefois les grands seigneurs. — La gloire qu'il obtint dans les lettres n'était pas telle qu'elle pût lui susciter des jalousies bien redoutables. Ses succès étaient faciles sans doute, et même quelquefois peu mérités ; mais ses rivaux sentaient qu'ils pouvaient s'asseoir auprès de lui, et ils lui pardonnaient sa renommée. — Ses pièces de théâtre sont assez nombreuses. Le bruit qu'elles ont fait a été de peu de durée : deux n'ont dû leur célébrité passagère qu'au cynisme des scènes et à l'immoralité dont elles sont remplies, je veux parler du *Beggar* (le Gueux), et du *Polly*, qui n'est que la suite du *Beggar*, espèce d'o-

péra-vaudeville dont le héros et l'héroïne sont dignes l'un de l'autre, puisqu'ils sont, le héros, voleur de grand chemin, condamné à être pendu, et l'héroïne, fille publique. On défendit les représentations du *Polly*; mais la pièce imprimée eut un immense débit.— *La femme dans l'embarras*, *la Répétition à Gotham*, *la Femme de Bath*, *Trois heures après le mariage*, satire contre le docteur Woodward, à laquelle Pope et Arbuthnot coopérèrent, sont tombées dans l'oubli quelque temps après leur apparition. Mais la tragédie burlesque, *Comment l'appelez-vous?* eut un véritable succès. On attribue même à Gay l'invention de ce genre. Les *Captifs* et *Diane*, deux autres tragédies, ne sont pas sans mérite, ainsi qu'un opéra intitulé *Achille*; mais les meilleurs titres de Gay sont les *Fables* qu'il composa pour l'éducation du jeune duc de Cumberland. Si on le compare à La Fontaine, on le trouvera certainement bien inférieur au fabuliste français, surtout pour les difficultés vaincues. La Fontaine a enrichi sa langue; il en a été un des principaux créateurs; Gay trouva la sienne toute faite, et il ne s'en servit pas d'une manière assez originale pour être placé au nombre des auteurs du premier ordre. Il n'est que bon versificateur. La Fontaine est grand poète; ses inventions sont heureuses; il a de la justesse et de l'esprit, de la grâce, de l'enjouement, toutes choses ordinaires chez La Fontaine, qui souvent y ajoute de la profondeur et du génie. — J'ai dit au commencement de cet article, que John Gay composa des *pastorales*. Il les intitula *La semaine du berger*. Ce travail avait été entrepris pour plaire à Pope et ridiculiser Addison avec tous ceux qui préféraient Philipps à Pope. Mais Gay battit l'un et l'autre rival. Ses églogues, où les mœurs des paysans d'Angleterre sont peintes avec une grande vérité, effacèrent complètement celles des deux concurrents. Cet ouvrage a, dit-on, de l'originalité; mais la vérité locale disparaît pour nous, et même pour les compatriotes de l'auteur qui le lisent aujourd'hui. Nous avons encore deux poèmes en trois chants, dont le premier, *l'Éventail*, est au-dessous du médiocre; et le second, *Trivia, ou l'art de se promener dans les rues de Londres*, se fait remarquer par une élégante versification et de charmants tableaux de genre. *Les épîtres, chansons, ballades*, qui composent les poésies mêlées, attestent seulement la facilité de l'auteur; son caractère, trop faible pour le rendre heureux, le laissa en proie aux sentiments pénibles qu'éprouve un honnête homme qui a le malheur de s'attacher à tous ceux qui lui portent quelque intérêt, lorsque souvent l'orgueil seul fait agir alors les grands: ceux-ci nous abandonnent aussi facilement qu'ils nous prennent. Gay concevait aisément des espérances; il était même ambitieux. Quand ses espérances lui échappèrent, quand tous ses rêves d'avenir vinrent se briser contre l'indifférence du prince et de la princesse de Galles, qui l'avaient protégé d'abord, et qui, parvenus au trône, poussèrent l'oubli presque jusqu'à l'insulte, le poète oublia le bonheur de ses jours passés, et, au lieu de se renfermer dans les souvenirs de l'amitié et des bienfaits de lord Clarendon et de la reine Anne, au lieu d'écouter les consolations du duc et de la duchesse de Queensberry, qui le recueillirent chez eux, il tomba dans une telle mélancolie qu'elle le conduisit au tombeau à l'âge de 44 ans, le 4 décembre 1732. Le duc et la duchesse de Queensberry lui élevèrent un monument dans l'abbaye de Westminster, où il fut enterré, et Pope, qui était toujours resté son ami, déposa ses regrets dans une touchante épitaphe.

Victor Boreau.

GAY (Mme). Il y a plus de trente ans que le roman intéressant de *Laure d'Estelle* commença la renommée littéraire de madame Sophie Gay. Deux autres ouvrages du même genre, également remplis de situations attachantes, *Anatole* et *Léonie de Montbreuse*, achevèrent de la placer au premier rang de nos dames romancières. On peut citer encore, parmi ses productions les plus remar-

quables, *un Mariage sous l'empire*, conception originale, à laquelle le théâtre a fait plus d'un emprunt; et l'ingénieuse narration des *Malheurs d'un amant heureux*, que, malgré la gaze adroitement jetée sur quelques détails inhérents au sujet, elle crut devoir publier sous le voile de l'anonyme. — Depuis quelques années, madame Gay nous a semblé moins heureuse dans le choix de ses sujets: au lieu de se confier à son seul talent d'invention, elle a voulu remettre en honneur ce mauvais genre de romans soi-disant *historiques*, où feue mad. de Genlis défigurait l'histoire, et on lui a su peu de gré de ses efforts pour essayer de réhabiliter, par la passion et l'amour véritable, les faiblesses de la *duchesse de Châteauroux*, et les galantes aventures de *la Comtesse d'Egmont*. Il est juste, toutefois, de dire que, dans ces derniers ouvrages, comme dans les précédents, on trouve une pureté, une élégance de style, qu'on rencontre bien rarement chez les romanciers du jour. — Mme. Sophie Gay s'est aussi exercée avec quelques succès dans le genre dramatique. Elle arrangea un opéra-comique pour fournir un thème musical à mad. Gail, son amie, *la Sérénade* de Regnard. Elle a aussi disposé habilement, sous la même forme, le *Chanoine de Milan*, d'Alexandre Duval, devenu par ses soins le *Maître de chapelle*, embelli des accords de Paër. — On parle avec éloge d'un *Marquis de Pomenars*, comédie composée par mad. Gay, pour les soirées de l'hôtel Castellane, et que nous verrons peut-être quelque jour sur un plus grand théâtre.

GAY (Delphine), fille de cette femme de lettres distinguée, débuta de bonne heure dans la carrière poétique. Son talent précoce et sa beauté, tout contribua à exciter l'enthousiasme pour ses poèmes religieux et nationaux. Cependant la malignité, qui ne perd jamais ses droits en France, vint jeter quelques bâtons dans les roues de son char de triomphe. Elle lui avait pardonné de se féliciter en vers harmonieux du *bonheur d'être belle*; elle voulut signaler comme trop vaniteux le titre que s'était donné mademoiselle Delphine Gay, de *Muse de la patrie*. — Devenue, plus tard, l'épouse de l'un de nos plus habiles spéculateurs en librairie, M. Émile de Girardin, membre de la chambre des députés, elle parait avoir, depuis quelque temps, délaissé la poésie pour le roman. Si elle n'y a pas obtenu encore d'aussi grands succès que sa mère, les critiques fines et spirituelles du *Lorgnon*, et de son ouvrage récent, *la Canne de M. de Balzac*, ont prouvé que madame de Girardin pouvait aussi, par une facture différente, y mériter d'honorables suffrages. OLERY.

GAY LUSSAC (NICOLAS-FRANÇOIS), un des hommes de génie du siècle où nous sommes, naquit à St Léonard, dans la Haute-Vienne, le 6 décembre 1778, c.-à-d. l'année où mourut Haller, et quasi dans le même temps et le même pays, que Dupuytren. D'abord élève de l'école Polytechnique, où son zèle lui concilia l'amitié protectrice de Berthollet, l'un de ses maîtres, Gay-Lussac, sorti de cette école, entra dans celle des ponts-et-chaussées. Le mode selon lequel se dilatent les gaz fut le premier objet de ses recherches, et il donna la loi de cette dilatation, dont il démontra la constante uniformité, prouvant que, toutes les fois qu'ils sont parfaitement desséchés: « les différents gaz se dilatent tous de la 267me partie de leur volume à zéro, par chaque degré d'augmentation du thermomètre centigrade. » Encore étudiant quand ce travail fut publié, et fort jeune alors, les discussions auxquelles il donna lieu inspirèrent à Gay-Lussac la pensée d'une entreprise aussi périlleuse que mémorable. — A l'époque dont nous parlons, le physicien Charles, membre de l'institut et homme ingénieux, exerçait beaucoup d'ascendant sur les jeunes savants, à cause de son imagination aventureuse et de sa riche collection d'instruments et de machines. On s'occupait alors de la question des ballons, des aérostats, à la théorie desquels se liait tout naturellement le travail de Gay-Lussac sur la dilatation des

gaz. Charles répétait sans cesse que les ascensions aérostatiques étaient sans danger, pourvu qu'on prît certaines précautions, et il s'étonnait naïvement qu'on n'eût point encore tiré parti pour la science, d'une si riche source d'expériences et de découvertes. « Voilà une belle occasion, disait-il à Gay-Lussac, d'arriver d'un seul bond à la célébrité et à la fortune : on ne manquerait pas de dire que vous avez démontré votre découverte au péril de votre vie, outre que vous feriez certainement dans les hautes régions de l'atmosphère des expériences neuves sur la chaleur et la pesanteur de l'air, sur l'électricité, sur le magnétisme terrestre, etc. Ce voyage-là vaudrait bien celui des Argonautes; il aurait plus d'utilité et ferait autant de bruit. » Tentés par d'aussi magnifiques promesses, MM. Gay-Lussac et Biot se décidèrent à entreprendre ce voyage aérien, espèce de croisade scientifique prêchée par le physicien Charles, et que Laplace et Chaptal encouragèrent, ce dernier étant alors ministre de l'intérieur : on était en 1804. — Le 6 fructidor an XII (je crois), à dix heures du matin, Biot et Gay-Lussac, placés dans la même nacelle, s'élevèrent en ballon, prenant pour point de départ le conservatoire des arts et métiers : l'expérience eut lieu dans le jardin de cet établissement. Les deux jeunes physiciens (Gay-Lussac avait alors 26 ans) parvinrent bientôt vers la région des nuages, environ à 1223 mètres d'élévation, après quoi, continuant leur ascension, ils arrivèrent à une élévation de 3977 mètres au-dessus de la Seine. Quant à ceux qui ignoreraient par quel moyen on mesure précisément à quelle distance on est de la terre, nous devons leur dire que c'est au moyen du baromètre. Comme une colonne d'air prise au niveau de la mer pèse autant que 28 pouces de mercure, on conçoit bien que plus cette colonne d'air est courte, et plus elle est légère, ce qui fait que la colonne de mercure d'un baromètre baisse successivement à mesure qu'on s'élève vers le ciel, soit en ballon, soit en gravissant de hautes montagnes. Saussure, Humboldt et le baron Ramond ont mesuré de la sorte beaucoup de montagnes ; ils ont tracé des tables barométriques fort exactes, ce dernier physicien surtout ; et cela faisait dire aux conscrits auvergnats, quand le baron Ramond, alors leur préfet, présidait à leur révision : « Est-ce que M. le préfet va nous mesurer aussi avec son baromètre? » — Ainsi donc, voilà Biot et Gay-Lussac à environ 12,000 pieds au-dessus de la terre : on les perd de vue. Ils ont emporté avec eux des montres, des thermomètres, des baromètres, des hygromètres, des boussoles, des crayons et du papier; les voilà faisant des expériences comme s'ils étaient tranquillement dans le laboratoire du collége de France ou du collége du Plessis. Voilà maintenant ce qu'ils observèrent, ou plutôt ce qu'observa M. Gay-Lussac, car M. Biot éprouva un étourdissement d'ailleurs fort explicable. Gay-Lussac trouva donc que l'influence magnétique agissait sur la boussole à peu près comme à terre. Il vit aussi que l'électricité atmosphérique, croissant toujours à mesure qu'on s'élevait, avait paru constamment négative ; l'hygromètre montra une sécheresse de plus en plus grande, comme on avait pu s'y attendre; et la température, qui était de 14 degrés Réaumur à terre, n'était plus alors que de 8 degrés 1/2. Mais, ne s'étant pas précautionné de tous les instrumens nécessaires aux investigations par eux projetées, et d'ailleurs, M. Biot se trouvant un peu malade, ces messieurs se décidèrent à revenir à terre afin de porter ensuite leurs explorations beaucoup plus loin. Malheureusement, personne ne se trouva là lors de leur descente, pour recevoir le ballon ; et, le gaz hydrogène ayant dû se perdre, il fallut remettre à des temps plus éloignés une ascension nouvelle. Nos deux savants prirent terre à 18 lieues de Paris, à Méréville, village du Loiret. — Cependant, 23 jours plus tard, Gay-Lussac tenta une nouvelle ascension, emportant cette fois d'excellents instruments, mais, privé de la société de son ami Biot, homme trop sensible pour supporter de pareilles épreuves sans en souffrir, sans en

être vivement ému, il s'éleva dans cette deuxième expérience à 6977 mètres au-dessus de Paris : le thermomètre marquait près de 6 degrés au-dessous de la glace (il était alors 3 heures 11 minutes). Le ballon se trouvant entièrement dégonflé et privé de son lest, M. Gay-Lussac dut se préparer à descendre : ce voyage de haut en bas dura 34 minutes, et notre physicien mit pied à terre à St-Gourgon, hameau situé à 7 lieues de Rouen. L'ascension ayant eu lieu à 9 heures et demie du matin, M. Gay-Lussac dut ainsi consacrer près de 5 heures à ses diverses observations, qui furent nombreuses. Il eut également soin de rapporter plusieurs échantillons de l'air des hautes régions qu'il avait visitées, et l'analyse de cet air le montra si parfaitement semblable à celui que nous respirons, que ce résultat singulier peut convaincre la chimie d'impuissance. La gêne de la respiration et un froid excessif furent les seules souffrances qu'eut à éprouver l'observateur durant ses explorations quasi-célestes. Nous avons dit que la température des hautes régions de l'air fit descendre le thermomètre jusqu'à 6 degrés au-dessous de zéro, ce qui donnait lieu à un froid de grand hiver. Il résulta même de plus de 20 observations thermométriques, effectuées par notre physicien à diverses distances, que l'air perd environ un degré de chaleur par chaque élévation de 174 mèt. Mais ce qui doit paraître singulier, c'est que ces résultats curieux, dont tout le monde alors s'occupa, ne vinrent point jusqu'aux oreilles des princes français, alors exilés à Hartwel : c'est au moins ce qu'il est naturel d'inférer du fait que je vais citer. Vers 1820, le duc d'Angoulême, assure-t-on, visitant l'école Polytechnique, alors militairement gouvernée sous le patronage de ce prince, eut la pensée de parler à M. Gay-Lussac, qui terminait une leçon, de son ascension mémorable de 1804 : « Mon Dieu! monsieur, lui dit le dauphin, que vous dûtes être incommodé par la chaleur? »— *Certainement*, mon prince, dit M. Gay-Lussac, qui ne avait que répondre : cependant.... — Allons! interrompit le prince, ne me cachez point que vous dûtes endurer une chaleur excessive ; si près du soleil!... » Le duc d'Angoulême, comme on voit, avait bravement pris le contre-pied des observations de ce genre. Toutefois, dans cette même entrevue, l'intrépide naïveté du prince prit sa revanche sur le savant : « Monsieur, lui dit-il, quand je suis arrivé, vous parliez du *cynabre*; veuillez donc m'apprendre pourquoi le cynabre est d'un si beau rouge ! — J'aurai l'honneur de dire à votre altesse, répondit M. Gay, que *cela tient à l'arrangement des molécules*. — J'aurais dû m'en douter, répliqua le duc. » — Tant de science unie à tant de courage valut à M. Gay-Lussac des places, des titres, des honneurs, de hautes amitiés ; et, au premier rang des amitiés de ce siècle, il faut citer celle de M. Alex. de Humboldt, qui, jadis un des meilleurs élèves du géologue Werner, venait alors d'explorer l'Amérique méridionale, où il avait effectué des milliers de découvertes dignes d'éterniser sa mémoire. L'un et l'autre se rencontrèrent dans cette célèbre société d'Arcueil, instituée en 1804 par Laplace et Berthollet, lesquels utilisèrent ainsi, pour le progrès des sciences, le voisinage tout-à-fait contigu de leurs retraites. Humboldt et Gay, tantôt séparément, tantôt en commun, insérèrent beaucoup de travaux dans les mémoires de cette société d'Arcueil, féconde académie, qui ne se composait d'abord que de neuf membres, auxquels plus tard s'adjoignit Malus, celui par qui fut découverte la polarisation de la lumière. — Mais ceux des travaux de M. Gay-Lussac qui attirèrent surtout l'attention des savants eurent pour objet la pile de Volta et la décomposition des acides et des alcalis. Quand Bonaparte sut la découverte de Volta, il eut hâte de fonder à l'institut un prix magnifique dont devraient être récompensées les plus importantes découvertes auxquelles aurait servi la pile voltaïque. Il espérait que ce prix serait sans doute adjugé à quelqu'un de l'école Polytechnique ; mais ce

présage de pur patriotisme, l'événement ne le confirma point. Hizenger et Berzélius ayant déjà décomposé, au moyen de la pile, des acides et des oxydes, ils s'étaient aperçus l'un et l'autre que tout l'oxygène se portait vers le pôle positif, tandis que le radical allait au pôle négatif. Davy, le célèbre chimiste anglais, à qui ce premier fait était connu, soumit à l'action de la même pile voltaïque de la potasse et de la soude, ensuite d'autres alcalis, et il vit avec surprise que ces corps, réputés jusqu'alors élémentaires, se décomposaient à la manière des oxydes. Il vit se diriger vers le pôle négatif des substances brillantes, métalliques et inflammables; et vers l'autre pôle, de l'oxygène : expériences toutes nouvelles, d'où il résultait que la potasse et la soude n'étaient point des corps simples, comme on l'avait cru, mais une combinaison de l'oxygène avec une base métallique. Or, cette découverte capitale du *potassium* et du *sodium*, que Davy dut à l'emploi de la pile voltaïque, mérita à ce chimiste le prix de 50 mille francs, fondé par Napoléon et décerné en son nom par l'institut de France.— L'empereur, s'étant fait rendre compte de la découverte de Davy, demanda avec impatience pourquoi les membres de l'institut se résignaient ainsi à donner des couronnes sans prendre soin d'en mériter. Il lui fut répondu que l'on ne possédait point en France de pile assez puissante pour en obtenir de grands résultats. Aussitôt Napoléon donna l'ordre de construire une pile voltaïque colossale, pour laquelle on ne devrait ménager ni l'argent ni la main-d'œuvre; il voulut en outre que ce bel instrument fût placé à l'école Polytechnique, et que l'institut chargeât une commission des expériences auxquelles cette pile devait être consacrée. MM. Gay-Lussac et Thenard furent désignés à cet effet. Leurs expériences furent commencées le 7 mars 1808, et c'est en 1811 qu'ils en publièrent les résultats dans un ouvrage en deux volumes, intitulé *Recherches physico-chimiques sur la pile, sur les alcalis, sur les acides, sur l'analyse végétale et animale*, etc. — Pour ce qui est du potassium et du sodium, ces deux chimistes obtinrent ces radicaux d'alcalis en plus grande quantité que le chimiste anglais; ils prouvèrent d'ailleurs que les alcalis, au moyen d'une haute température, étaient décomposables par le feu : résultat nouveau qui fut regardé comme un grand service rendu à la science. — Quant à la pile commandée par Napoléon, elle avait 54 mètres carrés et pesait deux mille cinq cents kilogrammes. Composée de 600 paires carrées, chaque paire se trouvait formée de l'assemblage de deux plaques, l'une de cuivre, du poids d'un kilogramme; l'autre de zinc, pesant trois kilogrammes. — Au reste, Thenard et Gay-Lussac consignèrent beaucoup de découvertes dans le livre que nous avons cité, et sur lequel Bertholletfit un rapport des plus honorables au nom d'une commission, composée de MM. Laplace, Monge, Haüy, Berthollet et Chaptal. Ils isolèrent le bore de l'acide boracique, et l'obtinrent à un plus grand état de pureté que ne l'avait obtenu Davy. Ils trouvèrent aussi un excellent mode d'analyse pour les corps organiques, en calcinant ces corps au moyen du chlorate de potasse, ou par le deutoxyde de cuivre : ce dernier moyen est de M. Gay-Lussac, qui, depuis ses recherches physico-chimiques, n'a plus rien publié conjointement avec M. Thenard. Un des résultats les plus curieux des expériences que ces deux grands chimistes firent en commun, c'est que le sucre, l'amidon et le bois contiennent à peu près les mêmes proportions d'hydrogène et d'oxygène que l'eau elle-même; et cela même nous démontre nettement qu'il y aurait folie à ne juger des corps que d'après les éléments dont la chimie les trouve composés. — La science doit à M. Gay-Lussac d'importantes recherches sur la force d'expansion de la *vapeur*, sur l'*hygrométrie*, sur la *capillarité*, sur le *cyanogène* et l'*acide prussique*, sur l'*iode* principalement, sur la *dilatation des gaz*, sur le *chlore*, sur la distinction capitale des *oxydes* et des *hydracides*; à lui seul est due la découverte des *acides hydro-sulfuri-*

que et *oxy-chlorique*. Ses mémoires sur l'iode et sur le cyanogène sont des chefs-d'œuvre unanimement admirés. Lui pourtant, qui a publié près de 100 mémoires, il n'a pas composé un seul ouvrage : le talent d'enchaînement et d'ensemble est le moins évident de ses mérites. Toutefois, on a publié en deux volumes son cours de chimie de la Sorbonne, rédaction sténographiée, dont M. Gaultier de Claubry a vérifié l'exactitude. — Remarquons, en finissant, que M. Gay-Lussac a plus d'une fois rencontré Dalton sur sa route, à peu près comme Lavoisier rencontra Priestley; plus d'une fois il s'établit de vifs débats entre lui et Davy, comme plus tard entre Biot et Arago. Il s'est montré parfois d'une grande sévérité dans ses jugements, principalement quand il eut à caractériser les paratonnerres de M. Lapostolle et la nitrification naturelle de M. Longchamp, savant profond, mais peu maniable. On lui reproche aussi d'avoir emprunté à Bunten l'idée d'un baromètre transportable, comme de s'être quelquefois montré susceptible ou partial envers M. Berzélius. Il est bien vrai aussi que, s'il a incontestablement plus de fécondité et l'esprit plus audacieux que MM. Fourier et Dulong, il n'a pas toujours eu autant de sagacité qu'eux, ni surtout autant d'exactitude et de rigoureuse précision. J'ajouterai que le cercle de ses idées a toujours été trop restreint pour que le rejaillissement puisse s'en faire sentir au-delà de sa science ou de son siècle. — Toutefois, M. Gay-Lussac a mérité la vive estime des savants contemporains et la reconnaissance de sa patrie. Cette patrie elle-même, indifférente envers tant d'autres gens de mérite, ne s'est pas montrée ingrate envers lui, puisqu'à l'âge de 58 ans, où le voilà parvenu, M. Gay-Lussac est membre de l'académie des sciences et de l'académie de médecine, professeur démissionnaire à la Sorbonne (faculté des sciences) et professeur de chimie au Jardin du Roi, membre du conseil de perfectionnement des poudres et des salpêtres, membre du comité consultatif des arts et des manufactures, membre de la société d'encouragement, chimiste de la direction des tabacs, vérificateur, à la monnaie, des ouvrages d'or et d'argent, rédacteur, avec M. Arago, des *Annales de physique et de chimie*, et enfin député. M. Gay-Lussac cumule de la sorte pour plus de 50 mille francs de fonctions diverses, places ou entreprises, outre que l'état a remplacé le splendide logement qu'il occupait à l'arsenal par un des jolis manoirs du Jardin-des-Plantes. — Les amis et les familiers de M. Gay-Lussac l'appellent *Gay* tout court, à peu près comme M. Royer - Collard est appelé simplement *Royer* par les intimes de sa maison.

ISID. BOURDON.

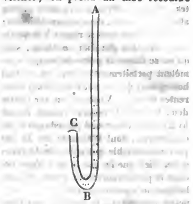
GAZ. Les corps se partagent, sous le rapport de leur constitution physique, en deux classes, les *solides* et les *fluides*. Le verre, le soufre, le fer, les pierres, sont des corps *solides*. L'eau, l'huile, l'éther, l'air atmosphérique, sont, à la température ordinaire, des corps *fluides*. Dans les premiers, l'énergie des actions attractives, provenant de la force de *cohésion (v.)*, l'emporte sur l'énergie des actions répulsives dues au *calorique (v.)*. Les molécules adhèrent entre elles avec force, et souvent il est impossible de changer leur position relative sans briser le corps. Dans les fluides, au contraire, les molécules semblent indifférentes à toute espèce de position relative, et on peut les déplacer avec la plus grande facilité. — Les fluides se distinguent à leur tour en *liquides* et en *gaz*. Dans les liquides, les molécules semblent encore douées d'une légère cohésion ; elles se tiennent réunies par la viscosité ; l'eau, l'huile, à la température ordinaire, sont *liquides*. Dans les *gaz*, les forces répulsives provenant du calorique l'emportent complètement sur la force de cohésion ; les molécules se repoussent mutuellement, et le corps tend sans cesse à occuper un plus grand volume. L'air atmosphérique est un gaz. Les gaz sont encore appelés *fluides compressibles*, à cause du changement considérable qui s'opère dans leur volume par la compres-

sion; *fluides élastiques*, à cause de la force de ressort en vertu de laquelle ils tendent toujours à augmenter de volume; *fluides aériformes*, à cause de leurs analogies physiques avec l'air. La dénomination de *gaz* dérive du mot hollandais *ghoast*, qui signifie *esprit*.

Des propriétés physiques des gaz.

Parmi les fluides élastiques, il en est plusieurs qui conservent toujours cet état, quels que soient le refroidissement et la compression auxquels on les soumette. L'air atmosphérique jouit de cette propriété; D'autres, au contraire, par un faible refroidissement ou une faible compression, se réduisent à l'état liquide. Quand on chauffe de l'eau, elle se transforme à la température de 100° en un fluide élastique transparent et incolore; mais par un faible refroidissement, ce fluide élastique repasse à l'état liquide. On donne plus particulièrement le nom simple de *gaz* aux fluides élastiques qui jouissent de la première propriété; les autres sont connus sous le nom de *vapeurs*. Les premiers sont encore appelés *gaz permanents*. — Entre les fluides élastiques qui ne peuvent jamais être liquéfiés et ceux qui le sont par les forces les plus légères, il en est d'autres, tels que le chlore, l'acide sulfureux, l'acide carbonique, qui sont ramenés à l'état liquide par une pression et un refroidissement un peu considérables; quelques-uns mêmes sont susceptibles d'être solidifiés par l'emploi de ces moyens. Cependant, on applique encore à ces fluides la dénomination de gaz, parce qu'ils sont, dans l'état habituel, éloignés de leur point de liquéfaction. Il est très probable qu'une pression et un froid suffisants liquéfieraient tous les gaz : sous ce point de vue, les fluides élastiques seraient tous des *vapeurs* de liquides. — Nous ne nous occuperons ici que des gaz permanents. Ce que nous en dirons pourra s'appliquer aux vapeurs, tant que les changements de température et de pression ne leur feront éprouver aucune liquéfaction. — L'existence de l'élasticité dans les gaz, et la pression qui en résulte sur les parois des vases qui les renferment, se démontrent en plaçant sous le récipient de la machine pneumatique une vessie fermée, contenant un peu d'un gaz quelconque : à mesure qu'on fait le vide autour de la vessie, la force élastique du gaz intérieur n'est plus équilibrée par la pression atmosphérique; le volume de ce gaz s'accroît, et finit par remplir tout le récipient, si la vessie est assez grande. — Les gaz sont, comme tous les corps, soumis à l'action de la pesanteur. La découverte de ce principe est due à Toricelli, disciple de Galilée. Il reconnut, en 1643, que la suspension du mercure dans le baromètre et l'ascension de l'eau dans les pompes sont dues à la pression exercée sur la surface de la terre par le poids de l'atmosphère. Pour prouver directement la pesanteur de l'air, on pèse un ballon de verre plein de ce gaz, puis on le pèse de nouveau après y avoir fait le vide au moyen de la machine pneumatique. Le poids est plus considérable dans le premier cas que dans le second. On peut même, si l'on connaît le volume intérieur du ballon, déduire de la différence des poids fournis par les deux pesées le poids d'un litre d'air. On trouve qu'à la température de 0°, et sous une pression barométrique égale à 76 centimèt. de mercure, un litre d'air pèse 1gr, 2991. Le même procédé sert à reconnaître la pesanteur de tous les gaz. — La force élastique d'un gaz en repos placé à la surface de la terre, fait équilibre à la pression qui provient du poids de l'atmosphère; le baromètre donne, comme on le sait, la mesure de cette pression, et, par conséquent, il peut également servir à évaluer la force élastique des gaz. Lorsque la pression barométrique est de 76 centimètres de mercure, l'air possède une force élastique capable de produire sur une surface équivalente à un centimètre carré une pression égale au poids de 76 centim. cubes de mercure; cela fait un poids d'environ 1 kilogramme. Lorsqu'en employant la machine à compression, on condense un gaz

dans un espace inextensible, si l'on fait, par le moyen d'un tube de verre, communiquer le récipient avec une cuvette remplie de mercure, on juge par la hauteur de la colonne de mercure qui s'élève dans le tube de la force élastique du gaz comprimé. Elle est égale à la hauteur de cette colonne de mercure, augmentée de la force élastique de l'atmosphère. Supposons, au contraire, qu'au moyen de la machine pneumatique on raréfie un gaz; si l'on fait communiquer le récipient avec la cuvette d'un baromètre, on jugera, par les hauteurs successives de la colonne de mercure, de l'élasticité du gaz restant : et lorsque cette hauteur passera successivement de $0^m,76$ à $0^m,38$ ou $0^m,19$, on en conclura que l'élasticité du gaz sera devenue deux fois ou quatre fois moins grande. On remarque, en faisant cette expérience, que la colonne de mercure, arrivée à la hauteur d'un ou deux millimètres, cesse de baisser, en sorte qu'il est impossible de priver complètement de gaz un espace au moyen de la machine pneumatique. Cela tient à ce que le gaz restant, se répandant toujours uniformément dans le récipient, chaque coup de pompe n'en enlève qu'une fraction. Le vide absolu n'existe que dans la chambre du baromètre. — Les gaz transmettent également en tous sens la pression qui est appliquée en un de leurs points : ce principe n'est cependant vrai qu'en tant que le fluide est en repos; les gaz doués d'un mouvement rapide produisent sur les parois latérales des tuyaux qui les conduisent une pression moindre que celle qu'ils exercent dans le sens de leur mouvement. Le principe d'hydrostatique découvert par Archimède, qu'*un corps plongé dans un liquide perd de son poids une quantité égale au poids du liquide qu'il déplace*, est encore applicable aux fluides élastiques. Cette perte de poids explique l'ascension des aérostats, dont la densité moyenne est moindre que celle de l'air. — *Loi de Mariotte.* Cette loi consiste en ce qu'*une même masse de gaz soumise à différentes pressions occupe des volumes successifs qui sont en raison inverse de ces pressions.* Pour la vérifier, on prend un tube recourbé



A B C, dont la grande branche A B est ouverte; la plus courte C B est fermée. Si l'on verse du mercure dans la grande branche, l'air emprisonné dans la partie fermée B C diminue de volume sous la pression qui en résulte. On remarque que les volumes successifs sont inversement proportionnels aux pressions auxquelles le gaz est soumis. La loi de Mariotte est vraie tant qu'on n'approche pas des pressions auxquelles les gaz peuvent se liquéfier. Elle a été vérifiée pour l'air jusqu'à la pression de 27 atmosphères. On peut également la vérifier pour des pressions inférieures à la pression atmosphérique. — On déduit de cette loi que si l'on désigne par V le volume occupé par un gaz, à la pression P, le volume V' qu'il occupera, à la pression P', sera donné par la formule $V' = V\frac{P}{P'}$. Ce résultat est d'un usage continuel dans toutes les circonstances où l'on a des volumes de gaz à considérer. La pression atmosphérique variant sans cesse, on ne peut comparer les résultats entre eux qu'après les avoir ramenés à une pression commune. La formule de Mariotte peut encore servir à calculer jusqu'à quel point on doit remplir un aérostat pour qu'il ne soit pas déchiré par l'expansion du gaz hydrogène lorsqu'il arrive dans des régions élevées, où la pression est beaucoup moindre qu'à la sur-

face de la terre. — Lorsqu'on mêle entre-eux des liquides de densités différentes, et qui n'ont l'un pour l'autre aucune affinité chimique, ils se séparent bientôt; les plus denses vont se réunir à la partie inférieure. Les gaz, au contraire, sans qu'on se donne la peine de les agiter, se mêlent parfaitement et donnent un tout homogène, quelles que soient leurs différentes densités. Vissons l'un sur l'autre deux ballons, le premier rempli de gaz hydrogène, et le second plein de gaz acide carbonique, dont la densité est 22 fois plus considérable que celle de l'hydrogène. Bien que le gaz le plus léger occupe la partie supérieure, et que les deux ballons ne communiquent que par une petite ouverture, le mélange des deux gaz sera parfait au bout de quelques temps; on s'en assurera par l'analyse chimique du mélange contenu dans chacun des deux ballons. Cette propriété des gaz est due à la grande mobilité de leurs particules; elle montre la fausseté des explications qu'on avait données de quelques phénomènes météorologiques, en admettant l'existence de l'hydrogène dans les hautes régions atmosphériques. L'atmosphère est un tout homogène, et, comme elle ne contient pas d'hydrogène à la surface de la terre, elle n'en renferme pas non plus dans les régions supérieures. — Les gaz peuvent, en vertu de leur force élastique, s'introduire physiquement entre les molécules des liquides, lors même qu'ils n'ont point pour eux d'affinité chimique. Les eaux qui ont eu le contact de l'air en contiennent toujours une certaine quantité interposée entre leurs particules. Lorsqu'on place ces eaux sous le récipient de la machine pneumatique et qu'on fait le vide, on voit une multitude de petites bulles de gaz s'en dégager, dès qu'elles ne sont plus maintenues en dissolution par la pression. Ce phénomène s'observe encore lorsqu'on fait bouillir de l'eau; elle laisse échapper le gaz à la température de l'ébullition. On peut, en recueillant le gaz dégagé dans cette dernière expérience, reconnaître que l'eau, à la température de 10° et sous la pression 0m, 76, dissout la 25e partie d'un volume d'air égal au sien. Cette proportion augmente avec la pression. L'air retiré de l'eau est plus riche en oxigène que l'air atmosphérique. Il contient 22 parties d'oxigène sur 100 d'air, tandis que l'air ordinaire n'en contient que 21. — L'air dissous dans l'eau s'en dégage au moment de la congélation. De là l'explication de ces bulles de gaz qu'on remarque souvent dans les glaçons. La présence de l'air dans l'eau est indispensable aux poissons. Elle est également nécessaire à la digestion des animaux. On ne pourrait donc boire habituellement de l'eau distillée ou de l'eau de glace qu'autant qu'elle aurait séjourné de nouveau au contact de l'air. Les goîtres qui affectent les habitants des montagnes sont attribués aux eaux de glace dont ils font usage, et qui sont privées d'air. L'iode en petite dose est un remède contre ces sortes d'affections. — Les gaz, ainsi que tous les corps élastiques, transmettent le son. L'air est le véhicule habituel du son à la surface de la terre. On peut le démontrer en plaçant un timbre d'horlogerie dans le vide: on voit le marteau frapper le timbre sans que le son parvienne à l'oreille. Un coup de pistolet ne s'entend qu'à une faible distance sur les hautes montagnes, où l'air est plus rare que dans les plaines. — On peut aussi employer les gaz à la production du son. Dans une partie des instruments à vent, tels que l'orgue, la clarinette, le rôle principal de l'air est d'imprimer à l'anche un mouvement vibratoire rapide. Dans les flûtes, le cor,... c'est la vibration de la colonne d'air même qui produit le son. — La lumière est réfractée par les gaz lorsqu'elle ne les pénètre pas normalement à leur surface. L'indice de réfraction est variable d'un gaz à l'autre, et, pour un même gaz, il augmente avec la densité. L'air atmosphérique produit le crépuscule par la déviation qu'il fait éprouver aux rayons du soleil, lorsque cet astre n'est pas abaissé de plus de 18° au-dessous de l'horizon. La lumière solaire n'éprouvant, pendant les éclipses de soleil,

aucune déviation de la part de la lune, on en conclut que ce satellite de la terre n'a pas d'atmosphère. La planète Vénus doit avoir une atmosphère, car elle dévie les rayons lumineux émanés des astres devant lesquels elle passe. — La chaleur se répand avec rapidité dans les gaz, à cause de la grande mobilité de leurs particules. Mais, lorsqu'on gêne leurs mouvements par l'interposition de certains corps, ils deviennent de mauvais conducteurs du calorique. La laine, le duvet, par exemple, se laissent difficilement traverser par l'air; aussi les emploie-t-on avec avantage dans la confection des vêtements d'hiver. — Les gaz sont en général mauvais conducteurs du fluide électrique. Cela nous explique comment les nuages, qui ne communiquent avec la terre que par l'air atmosphérique, peuvent se charger d'électricité. L'humidité donne aux gaz un pouvoir conducteur assez considérable. — Le volume d'une même masse de gaz augmente par l'effet de la chaleur, et diminue par le refroidissement. La loi de cette variation est la même pour tous les gaz, simples ou composés. Leur coefficient de dilatation est égal à 0,00375. En désignant par V le volume d'un gaz à la température T, son volume V', à la température T', sera donné par la formule $V' = V\frac{1 + 0,00375\,T'}{1 + 0,00375\,T}$. Si la pression variait en même temps, il faudrait en tenir compte par la formule donnée ci-dessus. — La cohésion étant nulle dans les gaz, leur dilatation s'effectue d'une manière très régulière à toutes les températures. Les thermomètres à gaz seraient pour cette raison préférés aux thermomètres à mercure, s'ils n'étaient pas soumis à l'influence de la pression atmosphérique, qui en rend l'emploi difficile. — Les calorifiques spécifiques des gaz simples, sous pression constante, sont égaux. Cette loi ne s'applique point aux gaz composés. — La constitution physique des gaz est due à une certaine quantité de calorique interposée entre leurs molécules, et qui, ne produisant pas d'effet sur le thermomètre, a reçu le nom de *calorique latent*. La chaleur latente nécessaire à l'existence d'un gaz augmente quand la densité de ce fluide diminue; elle diminue, au contraire, quand la densité du gaz augmente. De là l'explication de la grande quantité de chaleur qui se développe lorsqu'on comprime un gaz, soit au moyen de la machine à compression, soit dans un briquet pneumatique, ou enfin dans le réservoir d'un fusil à vent. Une partie de la chaleur latente n'étant plus nécessaire à l'existence du gaz, devient calorique sensible, et élève la température. Lorsqu'au contraire on dilate un gaz par le moyen de la machine pneumatique, il se produit un abaissement de température. Le gaz emprunte dans ce cas au calorique sensible la chaleur nécessaire à son existence. On rencontre dans quelques mines des cavités remplies de gaz très comprimés, qui s'échappent avec sifflement dès qu'ils trouvent une légère issue. L'abaissement de température dû à l'expansion subite du gaz est quelquefois assez grand pour produire la congélation de l'eau. — Lorsque la pression à laquelle est soumis un fluide élastique vient à changer, la densité de ce fluide change également : les densités d'un même gaz à différentes pressions sont proportionnelles à ces pressions. A mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère, la densité de l'air diminue avec le nombre des couches qui sont au-dessus de lui. La diminution est telle qu'à 15 lieues environ au dessus de la surface de la terre la densité de l'atmosphère est insensible. Cette limite de la hauteur de l'atmosphère est donnée par la déviation qu'éprouvent les rayons lumineux émanés des astres placés à l'horizon. On conçoit que la grandeur de cette déviation dépend de la hauteur de l'atmosphère, et peut servir à la mesurer. — Les densités successives d'une même masse de gaz qui occupe des volumes différents sont en raison inverse de ces volumes. Ainsi, la densité de l'air augmente par le froid et diminue par la chaleur. En rapprochant cette conséquence du principe d'hydrostatique d'Archimède, on explique com-

ment dans les appartements élevés la chaleur est toujours plus grande dans la partie supérieure; comment une bulle de savon gonflée avec de l'air chaud s'élève dans l'atmosphère, et finit toujours par retomber quand le gaz vient à se refroidir. Les montgolfières ne renfermaient que de l'air dilaté par la chaleur d'un brasier placé au-dessous d'elles. Enfin, on expliquera plus tard comment ces variations de la densité de l'air par la chaleur produisent le phénomène du mirage; elles sont la cause des vents alizés, qui soufflent dans les régions équatoriales, et des vents d'ouest, qui soufflent habituellement dans les zones tempérées.—L'hydrogène est de tous les gaz le moins dense; sa densité n'est que la quinzième partie environ de celle de l'air, ce qui le fait employer dans la construction des aérostats. Le gaz acide hydriodique est le plus lourd de tous : il pèse 4 fois et demi plus que l'air, et 63 fois plus que l'hydrogène.—Connaissant le poids (1gr.,2991) d'un litre d'air à 0° et sous la pression 0m,76, il suffira de le multiplier par la densité d'un gaz pour trouver le poids d'un pareil volume de ce gaz. On reconnaît ainsi qu'un litre de gaz hydrogène pèse 0gr.,0894; qu'un litre de gaz acide hydriodique pèse 5gr.,7719. — Pour recueillir un gaz, on adapte à l'appareil qui le fournit un tube recourbé *x y t z*, dont l'extrémité *t z* plonge sous l'eau.

Au-dessus de cette extrémité, on place une cloche A B renversée et pleine d'eau; ce liquide y est maintenu par la pression de l'atmosphère. Le développement du fluide dans l'intérieur de l'appareil y occasionne bientôt un excès de pression, et le gaz est forcé de sortir par l'extrémité *z* du tube; il va, à cause de sa légèreté spécifique, se loger dans le haut de la cloche. Lorsque le gaz est soluble dans l'eau, on remplace ce liquide par du mercure. — Les appareils dans lesquels se développent des gaz sont habituellement munis de tubes dits de *sûreté* (*v.* Tubes).

Des propriétés chimiques des gaz.

Les gaz simples sont au nombre de quatre, l'oxigène, l'hydrogène, le chlore et l'azote. Parmi les gaz composés, les plus remarquables sont : les hydrogènes carbonés, les hydrogènes phosphorés, l'hydrogène arséniqué; l'oxide de carbone, l'oxide de chlore, les oxides d'azote, le cyanogène; les acides carbonique, sulfureux, fluo-silicique, hydrochlorique, hydriodique, hydro-sulfurique (hydrogène sulfuré); enfin, l'ammoniaque, connue sous le nom d'*alcali volatil*.— Nous renverrons, pour l'histoire détaillée de chacun de ces gaz, à l'article qui lui est spécialement consacré, nous bornant ici à les rapprocher par leurs caractères généraux les plus saillants, et à indiquer les expériences simples au moyen desquelles on peut les distinguer les uns des autres.—Le chlore et l'oxide de chlore sont les seuls gaz colorés. Quelques gaz colorés en rouge empruntent cette couleur à de la vapeur nitreuse. — Les acides hydro-chlorique, hydriodique et fluo-silicique, répandent des fumées blanches au contact de l'air, à cause de la diminution d'élasticité qu'ils éprouvent en se combinant à l'humidité de l'air. Les hydrogènes carbonés, phosphorés et arséniqué, l'hydrogène sulfuré; l'oxide de carbone, le cyanogène, s'enflamment à l'air par le contact d'une bougie allumée.—L'oxigène, le protoxide d'azote, l'oxide de chlore, rallument les bougies qui présentent encore quelques points en ignition. — Les gaz sulfureux, fluo-silicique, hydro chlorique, hydriodique, hydro-sulfurique, carbonique, sont de véritables acides; ils rougissent la teinture de tournesol, et donnent des sels en se combinant avec les bases. Le cyanogène rougit aussi la teinture de tournesol. — L'oxigène, l'hydrogène, l'azote, l'hydrogène carboné, l'acide carbonique, le protoxide d'azote, sont sans

odeur : tous les autres ont une odeur prononcée. — Les acides fluo-silicique, hydro-chlorique, hydriodique et sulfureux, sont très solubles dans l'eau : il en est de même de l'ammoniaque. L'acide carbonique, l'acide hydro-sulfurique, le cyanogène, le chlore, le protoxide d'azote, sont moins solubles; les autres gaz ne le sont pas du tout.—Les acides sulfureux, hydro-chlorique, hydriodique, hydrosulfurique, fluo-silicique et carbonique, le chlore, l'oxide de chlore, le cyanogène, sont solubles dans les dissolutions alcalines; l'ammoniaque s'y dissout également à cause de l'eau qu'elles contiennent. Le gaz ammoniac jouit d'une réaction alcaline, et donne naissance à des sels en se combinant avec les acides. Les hydrogènes phosphoré et arséniqué, sans être alcalins, donnent aussi des sels avec quelques acides. — L'action de la chaleur ou celle de l'électricité décomposent les hydrogènes carbonés, phosphorés et arséniqué; l'oxyde de chlore, qui détonne avec violence; les oxides d'azote, l'hydrogène sulfuré et l'acide hydriodique. L'acide carbonique, l'acide hydro-chlorique et l'ammoniaque résistent à l'action de la chaleur et se laissent décomposer par l'étincelle électrique. — L'oxigène, l'azote, l'acide carbonique, se trouvent dans la nature à l'état de liberté, et peuvent aussi se reproduire artificiellement. Il en est de même des acides sulfureux, hydro-chlorique et hydro-sulfurique : les deux premiers toutefois ne se rencontrent que dans le voisinage des volcans; l'acide hydro-sulfurique se trouve dans certaines eaux minérales et dans les fosses d'aisance. Les hydrogènes phosphorés sont ordinairement un produit de l'art : on croit cependant qu'ils se manifestent dans les lieux humides où ont été enfouis des animaux. La putréfaction de quelques parties animales qui contiennent du phosphore donne lieu à un gaz phosphoré : celui-ci, en arrivant à la surface du sol, prend feu spontanément et produit ces flammes qu'on aperçoit quelquefois dans les marais.—L'hydrogène proto-carboné, est toujours un produit naturel. Il se rencontre dans les lieux humides où ont été enfouis des matières végétales; on le trouve dans certaines mines de houille. De la partie septentrionale des Apennins, sortent des jets abondants de ce gaz : en les allumant, les habitants produisent des feux dont ils font usage. Quelquefois le gaz est accompagné d'une grande quantité de matières boueuses, presque toujours imprégnées de sel commun, ce qui a fait donner à ces sources le nom de *salzes*. — L'hydrogène, le chlore, l'hydrogène bi-carboné, l'hydrogène arséniqué, les oxides de carbone, de chlore et d'azote, le cyanogène, les acides fluo-silicique et hydriodique, enfin l'ammoniaque pure, sont toujours des produits de l'art. — Parmi tous ces gaz, l'oxigène seul est susceptible de servir à la respiration des animaux : il brûle l'excès de carbone contenu dans le sang veineux. Le protoxide d'azote, qui peut aussi servir à cette combustion, donne bientôt la mort. L'hydrogène, l'azote, l'oxide de carbone, n'ont point d'action délétère sur les animaux; on peut vivre dans ces gaz aussi long-temps qu'on peut rester sans respirer. L'acide carbonique au contraire tue rapidement. A combien de victimes ce gaz, qui se développe par la combustion du charbon, n'a-t-il pas donné la mort? L'action de l'hydrogène sulfuré est encore plus délétère : les asphyxies provenant des fosses d'aisances sont dues à ce gaz. Le seul remède qu'on puisse employer contre elles, est le chlore en petite dose : quand on l'administre à temps, il est infaillible. — Le chlore trop concentré irrite la poitrine et la resserre; quand il attaque l'organe de l'odorat, il le rend insensible et produit un rhume de cerveau; en grande dose, il lèserait les poumons et donnerait la mort avec de vives douleurs. Mais de tous les gaz, l'hydrogène arséniqué est celui dont on doit se garantir avec le plus de soin : pour en avoir respiré *quelques traces*, un chimiste distingué, *Gehlen*, mourut au bout de neuf jours au milieu d'horribles souffrances, que rien ne put calmer. — Les différents gaz peuvent, en se combinant entre eux, donner naissance

à des corps gazeux, liquides ou solides. La simplicité constante des rapports qui existent entre les volumes des gaz qui entrent dans une combinaison est un des éléments qui ont conduit à la belle théorie chimique des nombres proportionnels. Les gaz simples ou composés se combinent en volume dans des rapports simples, et de telle manière que leur contraction est aussi en rapport simple avec le volume primitif. Cette loi est rendue manifeste par le tableau suivant:

10	hydrogène	plus	10 chlore	donnent	20 acide hydro-chlorique.
30	*id.*	—	10 azote		20 ammoniaque.
10	azote	—	5 oxigène		10 protoxide d'azote.
10	*id.*	—	10 *id.*		20 deutoxide d'azote.
10	*id.*	—	15 *id.*		acide nitreux.
10	*id.*	—	20 *id.*		acide hypo-nitrique.
10	*id.*	—	25 *id.*		acide nitrique.
20	hydrogène	plus	10 oxigène		eau.
10	hydro-chlorique	—	10 ammoniaque		un sel solide.
10	acide-carbonique	—	*id.*		un sel solide.

Indépendamment de la loi énoncée ci-dessus, les combinaisons de l'azote avec l'oxigène montrent que si deux gaz s'unissent en diverses proportions et que la quantité 10 de l'un soit constante, les quantités 5, 10, 15, 20, 25 de l'autre, seront des multiples par des nombres entiers de la plus petite d'entre elles. — Cette dernière loi est connue en chimie sous le nom de *loi des multiples*; elle est générale, et s'applique aux combinaisons des corps solides. — La préparation de chacun des gaz se trouvera dans l'article qui le concerne. Nous terminerons en indiquant les moyens les plus simples par lesquels, un des gaz que nous avons cités étant donné, on pourra le reconnaître. Ces moyens seront fondés sur les propriétés générales que nous avons énoncées, et sur quelques autres empruntées à l'histoire particulière de chaque gaz. — Il faudra d'abord essayer si le gaz est susceptible d'être enflammé au contact de l'air par le moyen d'une bougie allumée, et en second lieu s'il est absorbé par une dissolution de potasse caustique. Ces deux essais très simples classeront sur-le-champ le gaz dans une des quatre sections indiquées par le tableau suivant :

Non inflammables	oxigène. protoxide d'azote. deutoxide d'azote. azote.	non absorbés par la potasse.	I.
	acide fluo-silicique. acide hydro-chlorique. acide hydriodique. acide sulfureux. acide carbonique. chlore. oxide de chlore. ammoniaque.	absorbés par la potasse.	II.
Inflammables	hydrogène phosphoré. hydrogène arséniqué. hydrogène. oxide de carbone. hydrogène carboné.	non absorbés par la potasse.	III.
	hydrogène sulfuré. cyanogène.	absorbés par la potasse.	IV.

Il reste à distinguer les uns des autres les gaz compris dans chacune de ces sections.

I. L'oxigène et le protoxide d'azote rallument les bougies qui conservent encore quelques points en ignition. Mais l'oxigène est insipide, insoluble, inaltérable à la chaleur, tandis que le protoxide d'azote a une saveur sucrée, est soluble dans l'eau, et rougit en se décomposant par l'effet de la chaleur. — Le deutoxide d'azote rougit instantanément au contact de l'air, en passant à l'état d'acide nitreux. — Quand un gaz soumis aux essais précédents ne se fait remarquer que par son inertie, ce gaz est de l'azote.

II. Les acides fluo-silicique, hydrochlorique et hydriodique fument au contact de l'air. L'acide fluo-silicique se distingue par le précipité blanc de silice qu'il donne au contact de l'eau pure. Les acides hydro-chlorique et hydriodique, fournissent avec la solution de nitrate d'argent des précipités blancs, insolubles dans un excès d'acide; mais le chlorure d'argent est soluble dans un excès d'ammoniaque, tandis que l'iodure d'argent est insoluble dans un excès de cet alcali. D'ailleurs, le chlore fait acquérir à l'acide hydriodique une belle couleur violette, propriété qui n'appartient pas à l'acide hydro-chlorique. — L'odeur de l'acide sulfureux, qui est celle du soufre en combustion, est caractéristique pour ce gaz. — L'acide carbonique est le seul gaz de cette section qui n'ait point d'odeur. Il trouble les eaux de chaux et de baryte. — Le chlore et l'oxide de chlore ont tous deux une couleur jaune. Le premier de ces gaz étant simple, il n'éprouve aucune action de la part de la chaleur, tandis que le second détonne immédiatement par l'approche d'un corps incandescent. — L'odeur bien connue du gaz ammoniac et sa réaction alcaline le feront reconnaître.

III. L'hydrogène phosphoré a une odeur d'ail. Quelquefois il s'enflamme spontanément au contact de l'air. Dans tous les cas, il brûle en laissant sur les parois de l'éprouvette un dépôt d'oxide rouge de phosphore. — L'odeur de l'hydrogène arséniqué est nauséabonde, et on sait qu'il faut se garder de respirer ce gaz. Il laisse sur les parois de l'éprouvette dans laquelle on le brûle un dépôt brun d'hydrure d'arsenic. — L'hydrogène, l'hydrogène carboné et l'oxide de carbone n'ont jamais qu'une légère odeur. L'hydrogène, par sa combustion, ne donne pour résidu que de l'eau qui ne trouble point l'eau de chaux. L'oxide de carbone et l'hydrogène carboné fournissent par leur combustion de l'acide carbonique qui trouble l'eau de chaux et l'eau de baryte. D'ailleurs, l'oxide de carbone n'absorbe pour sa combustion, dans l'eudiomètre, que la moitié de son volume d'oxigène, tandis que l'hydrogène carboné en absorbe toujours davantage.

IV. L'hydrogène sulfuré a l'odeur des œufs pourris, et noircit les dissolutions de plomb. — Le cyanogène a une odeur très pénétrante; il brûle avec une belle flamme violette, et le résidu de sa combustion précipite l'eau de chaux. — L'analyse d'un mélange de différents gaz est encore un problème très intéressant. Les difficultés qu'elle présente nous interdisent de nous enoccuper ici. LeVerrier.

GAZA, nommée, en arabe *Razzé*, est une ville d'une très haute antiquité, située sur les confins de la Syrie, du côté qui regarde l'Égypte, à un quart de lieue environ de la Méditerranée, dont les flots baignaient autrefois ses murailles. Le Tasse, dans sa *Jérusalem délivrée*, en décrit ainsi la position en peu de mots avec la plus rigoureuse exactitude :

> Gaza è città, della Giudea nel fine,
> Su quella via ch'inver Pelusio mena,
> Posta in riva del mare; ed ha vicine
> Immense solitudini d'arena.

Gaza, jadis métropole des Philistins, eut dans ces temps reculés une splendeur dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques rares vestiges. Son importance comme point militaire a, dans tous les siècles, été reconnue par les plus illustres guerriers : elle fut successivement assiégée et prise par Simon Machabée, qui, selon la Bible, *munivit eam et fecit sibi habita-*

tionem; par Alexandre-le-Grand, par les héros de la première croisade, par Saladin, qui en fit démolir les murailles; par Richard-Cœur-de-Lion, qui les releva et y établit son quartier-général, et enfin par Bonaparte. — La ville actuelle, privée de fortifications, n'est plus qu'une place de commerce, que son heureuse situation entre la Syrie et l'Égypte rend sous ce rapport assez importante. Le passage des caravanes qui la traversent, en allant de l'un à l'autre pays, procurent un débouché avantageux au blé, à l'orge, au riz, aux huiles, aux dattes et aux autres denrées récoltées sur son fertile territoire, ainsi qu'aux cotonnades, aux draps grossiers et au savon qui se fabriquent dans ses murs. On évalue le nombre des habitants de Gaza, à 5 ou 6,000. C'est un mélange de Turcs, de Grecs, d'Arméniens et d'Arabes, parmi lesquels on compte tout au plus 200 chrétiens. — La ville forme aujourd'hui cinq quartiers. Vers le milieu de son enceinte surgit une colline de médiocre hauteur, sur laquelle s'élève le palais de l'aga qui la gouverne. Ce palais, construit sous les khalifes, est vaste et entouré de beaux jardins; les murs en sont encore incrustés d'or et d'azur; mais il tombe en ruines. On voit aussi dans la ville plusieurs autres palais, déserts et presque entièrement détruits par le temps. On y remarque en outre le *mékkemé* ou tribunal, et plus de 30 mosquées, parmi lesquelles se trouve une ancienne et superbe église dont la construction remonte au temps du Bas-Empire, et que décore une double colonnade de marbre d'Afrique, composée de 80 colonnes couronnées de riches chapiteaux. La ville possède de plus un vaste et beau karavanséraïl. Ces divers édifices, les palmiers qui accompagnent chaque maison, les fontaines d'eau vive coulant çà et là et la verte lisière de nopals, de palmiers et de sycomores entourant la ville, présentent un coup d'œil gracieux et pittoresque, qui forme un frais contraste avec l'ardeur brûlante du climat, et qui tempère la mélancolie des souvenirs inspirés par les ruines séculaires de cette antique cité. — Quoique appartenant géographiquement à la Syrie et politiquement à la Turquie, qui en a fait une dépendance du pachalic de Damas, Gaza n'a le caractère d'aucune des villes de ces pays. Sa physionomie est tout égyptienne; et la plupart des voyageurs qui l'ont visitée depuis une cinquantaine d'années en ont été frappés. Volney, dans la description qu'il en donne, s'exprime ainsi : « Des murs du sérail de l'aga, la vue embrasse et la mer, qui en est séparée par une plage de sable d'un quart de lieue, et la campagne, dont les dattiers et l'aspect ras et nu à perte de vue rappellent les paysages d'Égypte. En effet, à cette hauteur, le sol et le climat perdent entièrement le caractère arabe. La chaleur, la sécheresse, le vent et les rosées y sont les mêmes que sur les bords du Nil; et les habitants ont plutôt le teint, la taille, les mœurs et l'accent des Égyptiens que des Syriens. » PAUL TIBY.

GAZA ou **GAZIS** (THÉODORE). Lorsque, en 1429, les Turcs se furent emparés de la ville de Thessalonique, Gaza vint habiter l'Italie. Il enseigna d'abord le grec à Sienne, puis il alla à Ferrare, où il fonda un académie dont il devint aussitôt recteur : à Ferrare comme à Sienne, Gaza professa avec un succès si prodigieux, une admiration si grande, que les savants ferrarais ne pouvaient passer devant la maison où il avait professé sans se découvrir; et cet usage se maintint encore long-temps après sa mort. En quittant Ferrare, Gaza se rendit à Rome, où l'attendait la protection du cardinal Bessarion. Le pape, qui savait apprécier son immense mérite et sa connaissance approfondie de la langue latine, l'employa à traduire des livres grecs en langue latine. C'est ainsi qu'il traduisit les *Problèmes* d'Alexandre d'Aphrodise, la *Tactique* d'Élien, le *Traité de la composition* par Denys d'Halicarnasse, l'*Histoire des animaux* d'Aristote, etc. Il traduisit également plusieurs ouvrages du latin en grec, tels que le *Traité de la vieillesse* et le *Songe de Scipion*, de Cicéron. Ces traductions sont loin, aujour

d'hui, d'être aussi estimées qu'elles le furent à leur apparition, mais une œuvre par laquelle Gaza mérite encore notre admiration, et qui lui appartient tout entière, c'est sa grammaire grecque, écrite en grec. Érasme fut le premier qui commença à la mettre en latin; il ne traduisit que les deux premiers livres; d'autres savants ont achevé plus tard cette traduction, qui s'est enrichie de notes et de remarques. En 1768, il parut à Buckarest un commentaire de 1298 pages in-folio sur le quatrième livre seulement, fait par un professeur de grec dans cette ville. Outre ses nombreuses traductions, Gaza a laissé quelques ouvrages inédits que l'on croit généralement d'un médiocre intérêt. Théodore Gaza est un de ces savants qui, émigrant de la Grèce au quinzième siècle, sont venus apporter à l'Italie le flambeau de la philosophie et des lettres grecques, qui semblait s'être éteint depuis long-temps. Il mourut en 1478 dans les Abruzzes, où il avait obtenu un bénéfice. A. Lebrun.

GAZE. Ce mot, dans son sens propre et naturel, sert à désigner un tissu délicat et léger, fabriqué avec de la soie. Les caractères particuliers de la gaze sont la transparence et la finesse, ce qui la distingue de toute autre étoffe. Cette transparence et cette finesse s'obtiennent au moyen de l'écartement des fils de la trame, uniformément maintenus à des distances égales, par le serpentement de deux fils de chaine l'un sur l'autre, de telle sorte que, bien qu'elle ne présente qu'un fil à l'œil, la réunion de ces deux fils avec le fil de trame compose un tissu à petits jours ou criblé de trous, mais moins grands que ceux qui constituent le *marly*. En effet, le marly présente plutôt une suite de mailles ouvertes qu'un tissu de parties rapprochées, tandis que la gaze, au premier coup d'œil surtout, semble n'avoir que de la transparence, attendu que la distance qui sépare les fils reste tout d'abord inaperçue. On fabrique la gaze, avons-nous dit, le plus souvent avec de la soie; cependant, on doit noter que l'on en fait aussi avec moitié soie et moitié fil de lin. Le nom que porte ce tissu lui vient, suivant Ducange, de ce qu'il fut, dans l'origine, fabriqué à Gaza en Syrie. L'ouvrier qui travaille à cette étoffe se nomme *gazier*. On distingue plusieurs sortes de gazes, qui sont généralement connues et rangées sous les dénominations de *gaze de fil* ou *gaze apprêtée*, *gaze façonnée* ou *rayée*, *gaze brochée*, *gaze crème*, *gaze fond plein* et *gaze d'Italie*. Ce qui les différencie, c'est la qualité des matières, la nature des apprêts et la diversité du travail. — 1° La *gaze de fil*, dite *apprêtée*, se fait avec de la soie du pays, grège et jaune, et, du reste, de la même manière que les autres. Mais il faut la blanchir après. — 2° La *gaze façonnée* ou *rayée* se fabrique aujourd'hui avec le métier connu sous la nom de *métier à la Jacquart*, de même que la *gaze* dite *brochée*, et, en général, toutes les autres étoffes de ce genre, qui se confectionnaient autrefois au métier *à la tire*, procédé plus long, et qui occasionnait beaucoup de perte; car les fils qui forment le dessin étant, à l'aide de ce moyen, lancés par la navette et pris seulement dans l'étoffe, à l'endroit où devait paraître les fleurs, il en résultait que le superflu flottait sur le travail, et lorsque, la pièce terminée, on le coupait, ce superflu ne pouvait plus être utile à rien. — 3° La *gaze crème* ou *à la crème* diffère des autres par la manière dont est montée la chaîne sur le métier. Cette espèce de gaze offre, entre ses fils, de plus grands espaces et des rayures plus marquées que les autres gazes. Ce caractère particulier lui provient de ce que les fils de la chaîne étant passés deux à deux dans chaque dent du peigne, on a laissé successivement et alternativement deux dents vides et deux dents pleines. — 4° La *gaze fond-plein* est le plus ordinairement unie. Quelquefois, cependant, elle est accompagnée de liteaux près des lisières, quelquefois aussi ces liteaux sont placés à des distances diverses sur la largeur. Dans ce cas, la gaze fond-plein prend le nom de *gaze fond-plein rayée*. On obtient ces rayures dans la gaze fond-

plein par une seconde chaîne, qui se trouve placée au-dessus de la chaîne du fond, et portée par un rouleau qu'on a disposé en avant de l'ensouple de derrière. Cette seconde chaîne, qui forme les rayures, dans le sens de la longeur de la pièce, se fait avec de la soie de tramc. Si l'on voulait que cette gaze fût à carreaux, on devrait faire avec la navette et de la soie *organsin* un nombre de duites égale à celui des fils dans le liteau; puis, en plaçant ces liteaux en travers, espacés entre eux autant qu'ils le sont en long, on obtiendrait de la gaze à carreaux. — 5° La *gaze d'Italie* est fabriquée comme le taffetas et la toile ordinaire. Les fils de la trame rapprochés, de même que dans la toile et le taffetas, ne laissent entre eux aucun espace vide. On emploie, pour la confection de la gaze dite d'Italie, une soie de Chine appelée, en termes de commerce, soie de *Nankin* ou soie *Sina*. Cette soie est naturellement blanche. — Nous ne parlerons pas de la gaze nommée *fond-filoche*, laquelle n'est plus en usage; elle a été remplacée par le tulle. — En général, toutes les espèces de gaze se fabriquent de la même manière, excepté la gaze d'Italie, qui, comme nous l'avons dit, se fait au métier simple de tisserand de toile, de même que les tissus dits *fond-toile*, en remarquant cependant que, lorsqu'on veut que ces tissus portent des rayures ou liteaux, il faut avoir recours au moyen que nous venons de citer, en parlant de la gaze fond-blanc: ainsi donc, à la gaze d'Italie près, le métier pour fabriquer les gazes ressemble à celui de tisserand, sauf qu'il a trois marches et trois lisses ou lames. Mais la troisième lisse est moitié moins élevée que les autres, et n'a à son extrémité supérieure qu'un liseron. Chacun des fils de cette lisse se termine par une perle, petite sphère d'émail percée dans son diamètre horizontal. C'est par le trou de chaque perle que passe alternativement un fil de la chaîne, le fil suivant se trouvant entre deux perles; c'est au moyen du poids de la perle que la soie de la lisse est tendue verticalement, enfin c'est au moyen de l'élévation et de l'abaissement de cette perle, par l'effet de la marche, que le fil de la chaîne qui la traverse se trouve enchaîné. — La gaze est pour le luxe une des plus précieuses conquêtes de l'industrie moderne: comme toutes les inventions, après avoir été long-temps, par sa rareté, à la portée seulement des classes les plus privilégiées de la fortune, elle est descendue graduellement à toutes les conditions. Mais, pour être plus populaire, son rôle n'en est pas moins important; elle est devenue d'un usage universel et force tous les peuples civilisés à lui payer tribut. La gaze se retrouve partout où il y a du brillant et des fêtes; c'est elle qui, dans les réjouissances publiques, prête à ces illuminations connues sous le nom de *transparents* le charme dont tout le monde a pu admirer la magie; elle qui, sous la forme de capricieuses draperies, éclaire nos salons et nos boudoirs d'un demi-jour si coquet; elle qui flotte en long voile sur le front de la jeune fille, et, revêtant, sous les doigts de la mode, mille formes voluptueuses, entoure la beauté d'un prestige d'autant plus puissant, que, pour un charme qu'elle nous cache à demi, elle abandonne à notre imagination le soin d'en créer mille. — Ce dernier usage de la gaze justifie bien l'acception métaphorique dans laquelle le mot s'emploie. *Gazer*, dans le sens figuré, c'est adoucir ce que présenterait de trop libre ou de trop choquant ce qu'on a l'intention d'exprimer. Habilement manié, cet artifice de langage, sans gêner l'essor de la pensée, permet de dire des choses dont la forme fait pardonner le fond, quelque scabreux qu'il soit. La louange aussi bien que le reproche ont souvent besoin, pour se produire, d'emprunter ce voile mystérieux; il est des compliments auxquels une exagération maladroite donne souvent le ton de l'injure. Mais nulle part la gaze n'est plus indispensable que dans les sujets érotiques. Parny et Béranger ont manié cette figure avec une merveilleuse adresse, et leurs compositions sont des modèles de délicatesse, de bon goût et de légèreté, à

l'exception d'un petit nombre, auxquelles on pourrait reprocher d'être enveloppées d'une *gaze trop légère*. E. PASCALLET.

GAZELLE. La gazelle est un quadrupède du genre des antilopes, ressemblant un peu au daim, d'une légèreté extrême, et franchissant l'espace avec une incroyable rapidité. Elle habite les pays très chauds; on ne la trouve guère qu'en Asie et en Afrique. Le mot *gazelle* vient de l'arabe *algazel*, qui veut dire *chèvre*. Les anciens, n'ayant pas nos moyens d'observation, se sont trompés sur la gazelle comme sur bien d'autres points; ils l'ont cependant très bien nommée *strepsiceros*, c.-à-d. aux *cornes tournées*. — En Orient, on dresse des tigres pour chasser aux gazelles, qui les évitent par leur légèreté. J. X.

GAZETIER, GAZETTE. Le gazetier est celui qui rédige une feuille périodique, un journal, une gazette; c'est aussi celui qui la publie : cette dernière acception n'est plus guère d'usage. Le mot *gazetier* lui-même a beaucoup perdu de sa valeur primitive : il se prend en mauvaise part. Généralement, on le remplace par le mot *journaliste*, lequel n'a pas encore eu à souffrir des caprices qui gouvernent les langues parlées. *Gazetier* vient de *gazette*, et *gazette* a reçu sa dénomination d'une petite pièce de monnaie vénitienne (*gazzetta*), qui était le prix de chaque numéro d'un journal qui paraissait à Venise au commencement du XVII[e] siècle. On ne saurait douter de la vérité de cette étymologie; il convient donc de l'adopter, car il serait trop beau de la tirer du latin *gaza*, qui signifie un *trésor*, et trop impertinent de la faire dériver de l'italien *gazza*, qui veut dire une *pie* : ce qui supposerait malhonnêtement que les gazettes babilleraient parfois avec la pétulance et l'inconséquence des pies, ou bien que, comme cet oiseau, elles porteraient un *habit de deux paroisses*. Je suis fort éloigné de le croire. J'aime mieux faire comme Ménage, de mémoire pourtant décréditée, et emprunter mon étymologie à la petite pièce de monnaie des Vénitiens.— Francklin a dit de certaines feuilles : « Les gazettes ministérielles, de même que la plume et la paille emportées par le vent, indiquent comme elles d'où il vient. » On reconnaît dans cette boutade l'humeur du physicien politique qui, en parlant de la marche de la liberté, dit le premier ce *ça ira*, qui, peu de temps après, fut chanté au commencement de notre grande révolution de 1789.—Les gazettes ou journaux, qui aujourd'hui

Régentent l'univers à vingt francs par trois mois,

remontent plus haut que la publication périodique de Venise, sans peut être valoir parfois beaucoup plus. Tacite dit que Junius Rusticus rédigeait, sous le règne de Néron, des *Acta diurna* (actes journaliers). Il est douteux que ces feuilles, si elles fussent parvenues jusqu'à nous, offrissent beaucoup de choses utiles et véridiques. Sous cet empereur, il y avait sans doute moins encore de liberté de la presse que sous Auguste, qui exila si cruellement Ovide. — Quant aux ouvrages de Pline, d'Aulu Gelle, de Macrobe, de Photius, ce ne sont pas des gazettes ni des journaux littéraires, quoiqu'ils donnent de curieux extraits et de judicieuses analyses des livres de leur temps : ces ouvrages n'étaient pas publiés périodiquement. Je ne vois pas trop pourquoi Cicéron appelle les commentaires ou mémoires de César des *diurna* (des journaux); assurément, la publication n'en devait pas avoir été faite d'une manière périodique, pas même comme les bulletins de la grande armée. Le premier journal connu chez les modernes parut en Angleterre par cahiers périodiques, en 1588 : il portait le titre de *Mercure anglais* (English Mercury). Vraisemblablement il nous donna l'idée de notre *Mercure français*, ou *Suite de l'histoire de la paix, commençant l'an 1605, pour suite du Septenaire du D. Cayer*, etc., formant 25 vol. in-8°, qui s'étendent jusqu'en 1644. Ce recueil curieux fut d'abord rédigé par Jean Richer jusqu'en 1635, et continué par Théophile Renaudot. Le *Mercure galant*, qui donna naissance au *Mercure de France* et au *Mercure français* de

2.

792, commença au mois de février 1672, rédigé par de Visé, ensuite il compta parmi ses rédacteurs nos principales illustrations littéraires. Un autre *Mercure*, non pas galant, mais historique et politique, naquit en 1686, sous la collaboration de Sandras de Courtilz, de Bayle, etc., et n'expira qu'en 1782. Nous avons eu pendant la révolution un *Mercure national*, ou *Journal d'état et du citoyen*, puis un *Mercure universel*, un *Mercure étranger*, un *Mercure du* XIXe *siècle*, même un *Mercure latin* (Hermes romanus), dont le *Journal de Verdun* avait donné l'idée dès le mois de février 1725. Ces *Mercures*, soit anglais, soit français, ne suffirent pas long-temps à l'avidité des lecteurs, amateurs de nouvelles proprement dites. En Angleterre, Roger l'Estrange mit au jour, le 31 auguste 1661, le *Public intelligencer*. De telles publications devaient prospérer en Angleterre, sol classique des clubs et des débats politiques. Aussi, dès 1753, on y publiait annuellement 7,411,757 exemplaires de journaux, plus de 9,000,000 en 1760, et en 1830 jusqu'à 30,493,941.—Revenons à la France. Loret composa en 1652 sa *Gazette burlesque* ou *Muse historique*, pitoyable recueil, qui s'étend de 1650 à 1656 exclusivement. Notre *Journal des savants*, qui a subsisté de 1665 à 1792, et qui, repris d'abord un moment en 1797, se continue depuis 1816 avec distinction, fut créé par Sallo, qui prit le pseudonyme de Hédouville. Bayle, Le Clerc, Basnage, et quelques autres savants illustres, entreprirent les *Nouvelles de la république des lettres* et autres recueils périodiques, qui offraient le grand avantage, trop négligé depuis, de donner une juste idée des livres dont ils rendaient compte. Parmi les gazettes politiques et littéraires qui eurent le plus de succès, il faut citer la *Clef du cabinet des princes*, commencé à Luxembourg en juillet 1704 par Claude Jordan, puis continué sous le titre de *Journal de Verdun*, parce qu'il paraissait dans cette dernière ville. Vers la fin de la république, Panckoucke emprunta ce titre pour un journal fort bien fait (la *Clef du cabinet des souverains*), feuille quotidienne in-8°, dans laquelle Garat et le D. Roussel insérèrent de bons articles. Le *Moniteur*, intitulé qui s'est répandu dans diverses contrées, est, comme celui du *Mercure*, dû à nos voisins d'outre mer : en 1759, ils possédaient un journal qui portait le titre de *Monitor*. L'année suivante, la France à son tour eut un *Moniteur*, recueil périodique de discours moraux et politiques, publié par cahiers; mais le plus célèbre de nos *Moniteurs* est le *Moniteur universel*, dont le premier numéro porte la date du 24 novembre 1789. Ce titre a fait fortune dans divers pays. La Turquie aussi a, depuis le 5 novembre 1831, un *Moniteur ottoman*, qui contribuera à civiliser Stamboul et ses maîtres, et qui peut-être un beau jour

Aux belles du sérail donnera la volée,

Ce qui vaudrait mieux que de les jeter parfois à la mer dans un sac de cuir. La *Gazette de France* ne remonte pas moins qu'à 1631 : c'est donc le plus ancien de nos journaux politiques véritablement périodiques. Elle fut fondée par le fameux généalogiste d'Hozier, qui en confia la rédaction aux trois Renaudot, auxquels il s'empressait de faire part des nouvelles que contenait sa correspondance, alors fort active, tant avec l'intérieur qu'avec l'extérieur du royaume. Une des feuilles publiques les plus curieuses rédigées en français qu'ait produites le XVIIIe siècle est la gazette de Leyde, intitulée *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, fondée et rédigée en 1738 par Etienne Luzac : elle se termina en 1798. Son format était in-4°, très petit papier. —Outre les journaux imprimés et même gravés, quelques spéculateurs de nouvelles piquantes, et parfois hardies, envoyaient sous enveloppe à leurs abonnés un bulletin manuscrit, petit in-4°. Ces *nouvelles à la main*, comme on les appelait, avaient pris naissance chez Mme Doublet, qui recevait beaucoup de monde et recueillait ainsi grand nombre d'anecdotes et de faits plus ou moins curieux. Cette dame et sa publication clan-

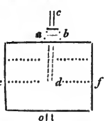
destine donnèrent sans doute quelque inquiétude au gouvernement, car le 6 octobre 1753, le marquis d'Argenson écrivait au lieutenant de police Berryer que « ces *nouvelles* ne pouvaient que produire un mauvais effet lorsqu'elles venaient à se répandre dans le public... que Mme Doublet permettait d'en tenir un registre qui servait à composer des feuilles qui se distribuaient dans Paris et s'envoyaient même dans les provinces... Qu'une pareille conduite de sa part ne pouvant que déplaire au roi, S. M., avant d'employer des moyens plus sévères, l'avait chargé de lui mander qu'il eût à voir incessamment Mme Doublet, pour lui représenter qu'elle eût à faire cesser au plus tôt un pareil abus, en éloignant de chez elle les personnes qui contribuaient à l'entretenir. » Il paraît que, malgré les tracasseries et les persécutions dont on menaçait cette dame, elle n'obtempéra pas aux injonctions répressives de la police. En 1762, le duc de Choiseul, ministre aussi de Louis XV, se plaignit encore à Berryer; il terminait sa lettre du 24 mars par cette phrase, qui donne une juste idée des aménités gouvernementales de cette époque : « S. M. m'a ordonné de vous mander de vous rendre chez Mme Doublet, et de lui signifier que, s'il sort derechef une *nouvelle* de sa maison, le roi la renfermera dans un couvent, d'où elle ne distribuera plus des nouvelles aussi impertinentes que contraires au service du roi. » C'était en effet un service tout-à-fait respectable que celui du sultan du Parc-aux-Cerfs, à cette époque de scandale et de corruption, où le monarque et la cour, donnant le ton aux sujets, rivalisaient de vices et de débauches. Cependant, la police redoublait de vexations; elle lançait le chevalier de Mouhi, qui disait dans un rapport : « Il est très vrai que la maison de Mme Doublet est depuis long-temps un bureau de nouvelles, et ce n'est pas la seule : ses gens en écrivent et en tirent bon parti. » Il faut convenir que l'auteur des *Mille et une faveurs*, reçu chez cette dame en qualité d'homme de lettres, jouait là un rôle bien odieux. Il signalait, parmi les *frondeurs* qui fréquentaient la maison désignée à son espionnage, M. et Mme d'Argental, ces anges gardiens de Voltaire; Mme du Boccage, l'auteur de la *Colombiade*; Pidanzat de Mairobert, l'un des collaborateurs des *Mémoires secrets*, si connus sous le nom *de Bachaumont*; quelques médecins, plusieurs littérateurs, des savants et des hommes titrés, tels que le chevalier de Choiseul. Suivant Mouhl, le nommé Gillet, valet de chambre de Mme d'Argental, était à la tête du bureau qui, après avoir recueilli tout ce qui se disait dans les meilleures maisons de Paris, expédiait ses bulletins en province pour 6 à 12 francs par mois. Ces bulletins n'étaient au surplus que la copie de ceux que Mme Doublet répandait dans la capitale sous le titre de *Nouvelles à la main*. A mesure que le gouvernement allait plus mal et que ses actes odieux se multipliaient, ces *Nouvelles* étaient, bien entendu, plus recherchées et devenaient plus redoutables. Aussi, en 1771, le duc de La Vrillière fit redoubler d'espionnage et de tracasseries contre les maisons où se réunissaient les *frondeurs*, chaque jour plus nombreux, et contre les bulletins qui publiaient la chronique vraiment scandaleuse de cette époque. M. de Vergennes ne voulait pas même tolérer des correspondances françaises avec les gazettes étrangères, encore bien que le censeur Suard répondît de leur sagesse. « Ce genre de commerce, écrivait le ministre, doit continuer d'être prohibé, et ceux qui s'y livreraient, malgré la prohibition, doivent être sévèrement réprimés..... Les conseils sont impuissants, et les moyens de rigueur sont les seuls qui puissent les contenir. » — En 1782, la *Gazette d'Utrecht*, rédigée en français, fut arrêtée à la frontière et sévèrement prohibée. Cinq ans après, ce fut le tour d'un bulletin périodique publié par une dame de Beaumont, femme d'un lieutenant au régiment provincial de Dijon; mais la dame se réconcilia avec la police, qui la paya grassement. — Il n'a pas fallu moins d'un très gros volume in-8° et d'une immense patience à M. Deschiens, avocat

à la cour royale de Paris, pour nous procurer la liste des journaux, presque tous ayant fait leur apparition dans le monde politique et littéraire pendant le cours de la révolution, et pourtant sa nomenclature n'est pas complète. Camusat avait élucubré une *Histoire critique des journaux*, que J.-Fréd. Bernard publia à Amsterdam en 1734. C'est un ouvrage en deux volumes in-12, qui renferme une foule de recherches curieuses et de notions intéressantes.—Que de choses nous aurions à dire de tant de journaux où la philosophie et ses ennemis se donnaient carrière! mais il faut savoir se borner. Nous ne ferons donc qu'indiquer l'*Année littéraire*, qui a rendu fameux le nom de Fréron, qui contestait le talent et l'esprit à Voltaire; le *Journal de Monsieur* (devenu depuis Louis XVIII), où les abbés Royou et Geoffroy s'escrimaient assez lourdement, en attendant qu'ils entreprissent contre la liberté, l'un l'*Ami du roi*, l'autre le feuilleton du *Journal des Débats*; la *Gazette ecclésiastique*, les *Nouvelles ecclésiastiques*, le *Journal ecclésiastique*, et les feuilles de Linguet, tous cherchant à s'opposer à la marche de l'esprit humain, qui s'avançait à la conquête de la raison sous l'enseigne du *Mercure de France*, de la *Gazette littéraire*, du *Journal encyclopédique*, et même de l'*Esprit des journaux*, lequel, publié mensuellement, donnait l'extrait des diverses productions périodiques imprimées tant en France qu'à l'étranger.

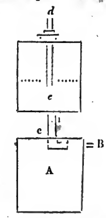
LOUIS DU BOIS.

GAZOMÈTRES. On désigne sous ce nom les appareils destinés à mesurer les volumes des gaz, et à régulariser leurs mouvements. — On peut voir au mot *éclairage* la disposition du gazomètre dans lequel on reçoit le gaz. L'appareil sert à la fois de réservoir et de régulateur. — Les deux gazomètres que Lavoisier employa dans ses belles expériences sur la recomposition de l'eau sont, comme le gazomètre de l'éclairage, formés d'une cloche cylindrique renversée. Cette cloche est suspendue au-dessus de l'eau par l'effet d'un contre-poids attaché à une chaîne qui passe sur des poulies. L'écoulement du gaz dans ces appareils est déterminé par l'excès de la pression intérieure sur la pression extérieure; il demeure constant et régulier tant que ces pressions ne varient pas. — Connaissant la section intérieure de la cloche, et la quantité dont elle s'est abaissée, on en peut déduire le volume du gaz écoulé. Supposons, par exemple, que la cloche soit circulaire; que son diamètre intérieur soit de 2^{m}, et qu'elle se soit abaissée de 0^{m},4 : on trouvera que la surface de la base de la cloche est égale à 314^{dmc},15, et que le volume du gaz écoulé, pris à la pression qui existe dans l'intérieur de l'appareil est de 1250 ^{lit}, 6. Pour ramener ce volume à ce qu'il serait sous la pression normale 0^{m},70, il faudra appliquer à l'appareil un *manomètre* (*v*), afin de connaître la pression intérieure. Soit 0^{m},78, cette pression; on trouvera par la formule donnée à cet effet (*v.* GAZ) pour le volume du gaz 1289 ^{lit}, 6. Il resterait encore à opérer les corrections nécessitées par la température et par la présence de la vapeur d'eau. Le volume qu'on obtiendrait ainsi, multiplié par le poids 1^{gr}, 2991, d'un litre d'air, et par la densité du gaz, ferait connaître en grammes le poids du gaz employé. Pour mesurer le volume d'une petite quantité de gaz, on le recueille dans une cloche *graduée* (*v.* GAZ); on plonge la cloche dans le liquide employé, jusqu'à ce que le niveau soit le même à l'intérieur et à l'extérieur, et on note le volume occupé par le gaz. On note en même temps la température et la pression barométrique, et on a tous les éléments nécessaires pour corriger le volume apparent des effets de la pression, de la température, et enfin de la vapeur d'eau, si l'on a opéré au contact de ce liquide. Lorsqu'on veut régler l'écoulement d'une petite quantité de gaz, on se sert d'un appareil très simple, imaginé par Mariotte. Pour le décrire, nous commencerons par indiquer comment on peut obtenir l'écoulement régulier d'un liquide, avec telle lenteur qu'on le désire. — On remplit

d'eau un flacon muni d'un ajutage à sa partie inférieure.



La tubulure *ab* est exactement fermée par un bouchon qui est traversé par un tube *cd*, ouvert à ses deux bouts, et dont l'extrémité *d* plonge dans l'eau. En ouvrant le robinet *o* de l'ajutage, on obtient un écoulement uniforme, dont le produit est constamment le même dans le même temps. Cela tient à ce que la portion du liquide placée au-dessus du plan horizontal mené par l'extrémité *d* du tube, ne pourrait descendre en vertu de son poids qu'en occasionnant un vide dans la partie supérieure du flacon : cette partie du liquide est donc maintenue en équilibre par la pression atmosphérique, et n'opère aucune pression sur le liquide inférieur. La vitesse de l'écoulement en *o* est alors due à la différence de niveau qui existe entre le point *d* et l'orifice, et par conséquent elle est constante ; car, à mesure que l'écoulement a lieu, de l'air rentre par l'extrémité *d* du tube ; il permet au liquide supérieur de descendre, et par-là, le niveau *ef* se trouve maintenu. — Cet appareil, qui porte le nom de *flacon de Mariotte*, donne un écoulement aussi lent qu'on le désire en réduisant convenablement la différence de niveau *do*. La sortie du liquide peut même s'opérer goutte à goutte. —Nous avons employé un ajutage vertical *o*. Cela n'est permis qu'autant qu'il est assez étroit pour que la veine liquide ne se laisse pas diviser par l'air : autrement, il faudrait le recourber comme on le voit dans l'appareil suivant, destiné à obtenir l'écoulement régulier d'un gaz. Le vase *a*, dans lequel est contenu le fluide élastique, est muni d'un tube *b*, qui donne issue au gaz. Par sa tubulure *c*,



il communique avec un vase supérieur qui amène en A un courant régulier de liquide. Le gaz est donc obligé de sortir avec une vitesse constante. L'écoulement n'est point ici dû à un excès de pression : le gaz s'échappe à mesure que le liquide prend sa place.—Lorsque le liquide employé est de l'eau, le gaz est humide. On le dessèche si cela est nécessaire après sa sortie, en le faisant passer dans un tube rempli de fragments de chlorure de calcium fondu. On pourrait aussi employer de l'huile, ou bien du mercure. Cette précaution devient indispensable dans le cas où le gaz serait soluble dans l'eau. — Le volume du gaz écoulé pendant un temps donné est égal au volume du liquide qui s'écoule pendant ce temps. Pour l'obtenir exactement, on prend le poids du liquide en grammes : ce poids, divisé par la densité du liquide à la température à laquelle on opère, représente en centimètres cubes le volume apparent du gaz. On y apporte ensuite les corrections nécessaires.—Dans les appareils où l'écoulement d'un fluide élastique par un petit orifice est dû à un excès de pression intérieure, on calcule la vitesse du gaz à cet orifice par la formule

$V = 394^{m},7 \sqrt{\frac{1}{D} \ \log. \frac{P'}{P}}$ Dans cette formule, D représente la densité du gaz à la pression $0^{m}\,76'$; P' représente la pres-

sion intérieure ; p la pression extérieure ; *log.* indique un logarithme néperien. On reconnait que les vitesses de deux gaz différents sont inversement proportionnelles aux racines carrées de leurs densités ; en sorte que dans les mêmes circonstances, la vitesse d'écoulement du gaz hydrogène est quatre fois plus considérable que celle du gaz oxygène. — Lorsque l'excès de pression est peu considérable, ainsi que cela a lieu dans les gazomètres et dans les machines soufflantes, la formule se simplifie et devient $V = 394^m,7 \sqrt{\frac{1}{D} \frac{P-p}{p}}$ Appliquons à la recherche de la vitesse d'un jet du gaz de l'éclairage. Si nous supposons que le gaz provienne de l'huile, nous pouvons prendre $D = 0,95$ pour sa densité. En admettant que la pression intérieure soit d'un demi-pouce d'eau, ce qui équivaut à $0^m,001$ de mercure environ, et que la pression barométrique soit de $0^m,76$, nous aurons $P' = 0^m,761$; $P = 0^m,76$; $P'-P = 0^m,001$ On en déduira, en effectuant les calculs, indiqués, que la vitesse est de $14^m,7$, parcourus en une seconde. — On pourrait penser qu'il suffira de multiplier la vitesse à l'orifice par la surface de cet orifice pour connaître la quantité de gaz écoulée en une seconde. Mais nous ferons remarquer que la direction oblique d'une partie des molécules fluides au moment où elles approchent de l'orifice occasionne dans les veines fluides une contraction. Ce serait la surface de la *section contractée* qui devrait être employée si l'on voulait déduire du calcul le produit de l'écoulement. Ls Vessiès.

GAZON, herbe courte et fine qui tapisse la terre, ou naturellement ou par le fait de la culture ; nappe de verdure jetée dans les parterres et les jardins anglais ; tranche de terre recouverte de graminées. — Les gazons s'obtiennent par deux procédés différents : 1° par le placage de mottes garnies de verdure ; 2° par le semis. — 1° *Gazon plaqué.* Les tranches fraîches sont appliquées sur la terre ameublie à sa surface et juxtaposées de manière à former une nappe continue ; de petits piquets fixent chaque tranche lorsque le terrain est selon un plan incliné. Indépendamment de la pression exercée sur chaque motte, toute la surface est roulée ou piétinée pour opérer l'adhésion entre les plaques d'une part, et d'autre part avec le terrain qui porte le placage ; des arrosements répétés entretiennent l'humidité du sol pendant tout le cours de la première année. Dans le jardin des Tuileries, le gazon qui revêt le fossé d'enceinte du parterre réservé est un beau modèle de gazon en placage sur un plan incliné. 2° *Gazon de semis.* Sur une terre plusieurs fois labourée, soigneusement ameublie et fumée, la graine est semée *épais*, à la volée, puis recouverte à la herse ou au râteau, et roulée, piétinée ou battue : tels sont les premiers soins. Ensuite viennent le sarclage et le fanchage ; le rouleau doit passer sur le gazon après chaque coupe. Il est important de ne pas attendre que les graminées soient en fleur pour abattre l'herbe, car la fécondation épuise les plantes et en abrège de beaucoup la durée. De la terre franche ou du terreau semés chaque année sur le champ, à la fin de l'automne ou dans les premiers jours du printemps, donne aux végétaux une nouvelle vigueur. L'arrosage est nécessaire pendant les longues sécheresses. Un gazon semé et dirigé avec tous ces soins peut durer jusqu'à quinze ans. Les graminées doivent varier selon la nature des terrains : aux terres fraîches et de bonne qualité, l'ivraie vivace (*lolium perenne*), le pâturin annuel (*poa annua*), etc. ; au terrains secs et arides, les fétuques, les houlques, etc. P. Gaubert.

Gazon (terme d'artillerie). Dans les fortifications passagères ou de campagne, le revêtement du parapet se fait ordinairement en *gazon*, à défaut de *fascines* ou de *gabions* (*v.* ces mots). Le meilleur gazon pour cet usage est celui qu'on coupe dans une prairie dont le terrain est noir et fertile, où l'herbe est courte et touffue et a de longues et fortes racines qui rendent le terrain bien compacte. Souvent, lorsque le terrain n'est pas assez

humide au moment de couper le gazon, on l'arrose, quelque temps auparavant, de manière à ce que l'eau pénètre bien à la racine des plantes et y fasse adhérer la terre. Chaque atelier de gazonnage est composé de trois hommes, qui peuvent découper et lever de 5 à 600 gazons en 8 heures. Cet atelier est muni des ustensiles suivants : deux louchets, l'un en langue de carpe, l'autre en pelle, une règle ou un madrier, deux piquets pour arrêter la règle, un cordage, un levier. — Pour découper le terrain, on dispose d'abord le louchet en langue de carpe en charrue, et on trace ainsi des lignes parallèles, de 0 m. 16 c. de profondeur, et à 0 m. 33 c. les unes des autres. On forme ensuite d'autres incisions transversales distantes de 0 m. 33 c. ou 0 m. 50 c. entre elles, suivant que l'on veut avoir des panneresses ou des boutisses. Ce tracé terminé, on enlève les gazons au moyen du louchet en pelle, en suivant une ligne dans toute sa longueur, et renversant chaque gazon sur le côté de l'herbe ; puis on les coupe et nettoie bien exactement, et surtout avec précaution, pour éviter de les briser. — Lorsqu'on ne peut les employer aussitôt après les avoir levés, il faut les rouler l'herbe en dedans pour qu'ils conservent l'humidité. — On se sert, pour le transport des gazons, de brouettes ou de petites civières à bras : ce dernier moyen est le meilleur, parce qu'il est moins sujet à briser les gazons et à détacher la terre qui tient à leurs racines. — Chaque gazon, posé à plat pour la construction du revêtement, est arrêté par trois petits piquets de 8 pouces de long et 5 à 6 lignes de diamètre. MERLIN.

GAZOUILLEMENT. On désigne par ce mot, par cette onomatopée, le ramage des oiseaux chanteurs, tels que le rossignol, la fauvette, les pipras ou manakins, les motacilles, le serin, le chardonneret, le pinson, les linotes, et une foule d'autres, qui sont de la famille des subulirostres ou du genre fringille. Le plaisir que la plupart des oiseaux éprouvent à gazouiller sans cesse au printemps indique assez que leur chant est l'expression de la tendre et douce émotion qui les agite pendant le temps de leurs amours. Si la force et l'étendue de leur voix dépend de la conformation de leurs organes vocaux, la mélodie et la continuité de leur gazouillement dépend de leurs affections intérieures. Leur voix se modifie donc selon les circonstances, de même qu'elle s'étend, change, s'altère, s'éteint et se renouvelle selon les saisons. Dans les premiers jours du printemps, tous les oiseaux chantent d'abord faiblement, mais lorsque l'amour, cette ame universelle, a ranimé la vie dans tous les êtres organisés, alors la troupe gazouillante, plongée dans un torrent de délices, exprime son bonheur par des concerts mélodieux, qui cessent aussitôt que leurs tendres désirs sont satisfaits. Ces accords harmonieux, qui se renouvellent tous les ans, et qui ne durent que deux ou trois mois, cette voix éclatante, qui ne se fait entendre que dans la saison de l'amour, et qui s'altère et s'éteint ensuite comme une flamme amortie, prouve que la réaction sympathique qu'il y a entre les organes de la génération et ceux de la voix a des effets plus étendus et plus précis chez les oiseaux que chez les autres animaux. — Nous ajouterons que par le mot *gazouillement* on désigne encore le murmure des ruisseaux, ainsi que le langage inintelligible des enfants qui commencent à parler. COLOMBAT (de l'Isère).

GEAI. Cet oiseau, dont l'espèce est commune en Europe, se trouve également dans la portion de l'Asie dont le climat est semblable au nôtre, dans les contrées du nord de l'Afrique, et dans l'Amérique septentrionale. Le geai est classé, par la plupart des auteurs d'ornithologie, dans la famille des *coraces ;* il appartient à l'ordre des oiseaux *sylvains*. On le nomme en grec *korakaxa* et en latin, *garrulus* ou *corvus glandiarius*, à cause de son caquet et de sa ressemblance avec le corbeau, bien qu'il soit beaucoup plus petit et d'un plumage tout différent. Son nom français vient de *gaius* (gai), qu'on prononçait anciennement *gaaye*, étymologie tirée de ses habitudes joyeuses et

pétulantes. — Le geai est à peu près de la taille et de la grosseur d'une perdrix commune d'Europe; il a 13 pouces environ, depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue, déploie en plein vol un envergure de près de 21 pouces, et pèse 7 à 8 onces; il a la tête forte, le cou épais et nerveux, le bec robuste, couleur de corne foncée, presque conique, un peu alongé, la mandibule supérieure légèrement recourbée vers le bout. Ses yeux placés latéralement, et dont l'uvée est d'un gris-bleu argentin, sont larges, arrondis, et entourés d'un cercle étroit d'un brun semblable à la couleur de la prunelle; il a les tarses élevés, d'un gris foncé, un peu rougeâtres, très élastiques et d'une grande souplesse,armés de quatre doigts, dont trois antérieurs et un postérieur qui semble faire suite à celui du milieu des trois doigts opposés; ses ongles sont de la couleur du bec, courts, robustes et acérés, et lui sont d'un grand usage pour se procurer et préparer sa nourriture; quant à son plumage, ce n'est pas sans raison que M. Vaillant, dans son bel ouvrage sur les oiseaux de paradis, place le geai à côté des rolliers. La teinte générale en est d'un gris ardoisé, que domine une couleur rose-lilas plus ou moins vineuse, qui se change tantôt en violet gorge de pigeon dans les parties les plus foncées, sur le dos et sur le cou, tantôt en gris de perle mat et clair, nuancé légèrement d'un rose violet peu apparent sur les joues, sous le bec, le ventre et à la naissance de la queue. Les pennes étagées de cette queue sont presque noires. Il en est de même de l'extrémité des ailes, décorées, comme chacun sait, de deux larges bandes d'un bleu clair d'azur magnifique, coupées verticalement de petits traits nombreux d'un bleu noir pourpré très éclatant. La même couleur, mais plus matte, se remarque sur les larges plaques foncées qu'il porte en forme de moustaches de chaque côté du bec, à partir de la naissance des mandibules, et qui se détachent si bien sur le fond gris perlé des joues. — Les habitudes des geais se rapprochent beaucoup de celle des pies et des corbeaux; ils vivent comme eux au fond des bois et des forêts, et n'apparaissent dans les campagnes et les vergers que pour y faire des dégâts. Il sont également doués d'une grande intelligence, et, quoique d'un naturel fort sauvage, on parvient facilement à les apprivoiser. Pris jeunes dans le nid, on les rend sans peine aussi familiers que des oiseaux domestiques : les chats, les chiens, les habitants des basses-cours, les enfants, tout devient alors l'objet de leurs agaceries; il n'est rien dans la maison qu'ils ne cherchent à persécuter, ils portent l'audace jusqu'à dérober tout ce qu'ils peuvent saisir, des pièces de monnaies, de l'argenterie, des morceaux d'étoffes, tous les objets de luxe qui flattent l'œil ou qui ont de l'éclat. Hôtes incommodes, ils sont détestés des domestiques, qu'ils ont fait souvent soupçonner et quelquefois même poursuivre au criminel, ainsi que les pies et les corbeaux. Ils savent fort bien imiter toute espèce de cris et de sons, et apprennent facilement à parler. — Les geais passent pour omnivores, ils se jettent sur les grains, les fruits, les légumes, les petits des autres oiseaux et s'approchent des habitations pour se nourrir des entrailles de volailles, des restes de viandes, et se repaître du sang des animaux tués pour la table. Mais ils préfèrent les glands, les noix et les noisettes; ils en approvisionnent leurs retraites dans le creux des grands arbres, dans de vieux terriers, au milieu des ruines d'anciens édifices. Ils sortent de ces asiles par les jours les plus beaux, les plus doux, et telle est leur prévoyance qu'ils ont soin de se former plusieurs greniers de réserve, afin de ne pas perdre toutes leurs ressources à la fois. — Quatre défauts déparent les qualités du geai : l'avarice, la malpropreté, la pétulance et la colère. Égoïste, il amasse sans relâche, et son ambition n'est jamais satisfaite. Quand vient la saison nouvelle, la plupart de ses magasins sont encore encombrés des approvisionnements de l'an passé; il voit d'un œil de regret se perdre ce qu'il ne peut consommer, mais il n'en continue pas moins de visiter son

superflu de temps en temps, comme un avare qui a enfoui son trésor. Sa malpropreté est telle que dans l'état de captivité, ses pieds, ses tarses, ses plumes, son manger, sa cage, sont infectés. Quant à sa pétulance, à sa colère, l'une tient à la souplesse de son corps, à l'état nerveux de son organisation, l'autre à son égoïsme, qui ne souffre aucune contrariété, et qui s'irrite de tout. Il manifeste sa colère par des cris rauques, par le frottement de ses mandibules et par le redressement de ses plumes scapulaires, formant à son gré une espèce de huppe ou de toupet, épouvantail de ses adversaires. — Les geais font leur nid dans les bois, loin des lieux habités : ils le construisent ordinairement sur les chênes les plus touffus, les plus élevés, au tronc entouré de lierre. Le peu de soin qu'ils mettent à le façonner ferait douter de leur instinct, si nous n'avions dit combien il se développe aisément; mais leurs petits naissent tellement peu délicats que quelques branches entrelacées grossièrement, en forme de demi sphère sans duvet à l'intérieur, suffisent pour les recevoir : c'est là tout l'asile qu'ils ont en venant au monde. Le père et la mère se partagent avec un égal empressement les soins de l'incubation et de la famille. Ils ne quittent ordinairement leurs petits, qui commencent à voler vers le mois de juin, qu'au printemps suivant, lorsque ceux-ci se dispersent eux-mêmes pour aller former de nouvelles familles. La femelle pond de quatre à six œufs, de la grosseur de ceux de pigeon, d'un gris plus ou moins verdâtre, avec des petites taches roussâtres faiblement marquées. On la reconnaît à sa tête plus petite que celle du mâle, et à son plumage, qui est moins vif. — Parmi les espèces ou variétés, la plupart des auteurs ne citent que le geai noir à collier blanc, le geai à joues blanches, le geai bleu verdin, le geai bleu de l'Amérique septentrionale, le plus magnifique de tous, le geai orangé, le geai péruvien, dont l'élégance contraste avec les proportions un peu fortes du geai d'Europe, et le geai brun roux du Canada, qui est une simple variété de ce dernier. Nous ajouterons à cette nomenclature le geai de l'Himalaya, le geai à double miroir, *garrulus bispecularis ornatus*, également de l'Himalaya, et le geai lancéolé de l'Inde, *lanceolatus*, dont le roi et M. Jacquemont viennent d'enrichir le Jardin des Plantes. — Autrefois, les geais étaient plus rares en France qu'aujourd'hui; on leur faisait la guerre pour avoir leur belles plumes bleues que les dames du haut parage mettaient dans leurs cheveux, et dont elles décoraient les nœuds de leurs robes. Toute nourriture n'est pas indifférente à cet oiseau : l'expérience a prouvé que le chenevis et toutes graines oléagineuses altèrent l'éclat de son plumage et finissent par le noircir. Cette nourriture, trop prolongée, a d'ailleurs l'inconvénient de rendre l'animal souvent aveugle. — *C'est le geai paré des plumes du paon*, se dit, par allusion à une fable bien connue, d'une personne qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas. JULES SAINT-AMOUR.

GÉANT, en latin *gigas*, terme d'origine grecque, formé de γῆ (terre) et de γάω (je nais), c.-à-d. *fils de la terre* (en hébreu *nophel*, et au pluriel *nephilim*), ce qui désigne un homme monstrueux et violent, un ogre, comme les Lestrygons et les Cyclopes d'Homère. Les enfants, se voyant petits et faibles, croient facilement à l'existence des géants. — Cependant les diversités de stature ou de taille parmi les individus de la race humaine, comme dans la plupart des espèces animales et végétales, résultent de causes qu'il devient intéressant d'étudier ici.

§ I. *Causes du grand développement de la stature chez les êtres organisés.* Il n'y a point de limites à l'agglomération et à la cristallisation des masses minérales; elles sont composées par agrégation extérieure ou superposition de leurs molécules composantes : ce n'est donc que par une métaphore qu'on peut dire des montagnes ou des rochers, etc., qu'ils sont gigantesques. Il n'en est point ainsi pour les végétaux et les animaux. A

la vérité, chaque espèce ne parvient communément que jusqu'à une limite plus ou moins variable, selon certaines circonstances, mais qui rarement est dépassée. On peut en donner une raison générale. Comme il faut un concours unique et central pour entretenir la vie dans l'individu, et rattacher au même système les molécules de diverses natures qui composent le tout organisé, cette unité, ce concours, ne pourraient point subsister dans des masses démesnrées, trop éloignées de ce foyer et du mouvement. L'accroissement, l'assimilation des aliments, doivent donc se limiter au point où cessera la sphère du mouvement vital dans sa plus grande extension possible. De même, l'activité, la durée de l'existence, déterminée d'après la nature des espèces, formera des individus d'une taille, d'une texture proportionnées à ces facultés. En général, les animaux et les végétaux à courte durée, dont la texture est serrée, compacte, ne parviennent point à d'aussi vastes dimensions que les races dotées d'une longue vie, ou d'une organisation à mailles plus lâches et plus extensibles. Ainsi, les êtres annuels ou bisannuels, les insectes, les menus herbages, n'égalent point la stature des grands mammifères et des arbres. C'est à cause de cette limitation de la taille et de la durée de l'existence que la génération, ou la reproduction, devient un attribut nécessaire de toute créature organisée.—Cette constance de la taille dans les animaux et végétaux annuels est tellement remarquable, an contraire, qu'on se sert de certaines graines (orge, blé) comme d'un poids uniforme et qui ne trompe point. De même, la longueur des insectes d'un même pays est presque toujours déterminée en chaque espèce. Chacun semble être sorti du même moule. Cependant il est plusieurs causes de variation de taille.

Influence des climats sur la stature de l'homme. Il est reconnu que le froid très vif des régions polaires, comme une chaleur aride, des déserts sablonneux de l'Afrique, s'opposent au développement complet de la taille chez toutes les créatures, tandis qu'une chaleur tempérée et humide la favorise au contraire considérablement. — Voyez ces terres désolées du Groënland, de la Laponie, du Kamtschatka, etc., le sol n'y est recouvert que de mousses, de petits buissons, de bouleaux nains, d'arbustes rabougris, resserrés étonnamment par une froidure perpétuelle, qui glace, comprime, arrête la sève dans toutes les extrémités des branches, pour peu qu'elles s'alongent De même, les Lapons, les Groënlandais, les Esquimaux, les Kamtschadales, sont ramassés, concentrés dans leur courte épaisseur de 4 pieds, et même au-dessous, par l'excessive rigueur de ces climats. Dès l'Écosse, comme en Suède, les chevaux sont déjà petits comme nos ânes, les bœufs restent également petits, blancs, sans cornes. Mais à mesure qu'on descend vers des contrées plns douces, plus humides, les corps des bommes et des animaux s'élancent vers de plus bautes et de plus belles proportions, d'autant mieux que l'humidité prédominante de ces régions rendant leur texture molle, leur teint blanc et blond, elle se prête à l'extension; ils végètent donc facilement avec une procérité remarquable.— C'est sous les parallèles des contrées modérément froides et bumides que se trouvent les nations de la plus haute taille connue sur le globe. La partie méridionale de la Suède et du Danemarck, la Pologne, la Livonie, l'Ukraine, la Saxe, la Prusse, les comtés du nord de l'Angleterre, présentent en Europe des bommes d'une haute et belle stature, laquelle diminue sensiblement à mesure qu'on redescend vers les régions plus méridionales. Les anciens Germains et les Gaulois étaient plus grands, plus blonds que les Italiens, les Romains, les Ibères.—En Asie, la loi de la stature est la même; les Chinois septentrionaux, les Tatars mantcboux de ces pays sont plus grands, plus gros, plus courageux, plus voraces et mangeurs que les Chinois méridionaux, chétifs et timides sous le bambou de leurs mandarins. — Il en est de même dans l'Amérique septentrionale. Les tribus sanvages des Akansas, les peuplades appelées *grandes*

têtes, sont de plus belle taille que tous les autres naturels de cette partie du monde. Au temps de la guerre de l'indépendance des États-Unis, on envoya de Paris une cargaison de chapeaux pour ces sauvages qu'on armait ; mais ces chapeaux, quoique assez larges pour des têtes parisiennes, se trouvèrent tous trop étroits pour les grosses têtes de ces sauvages, auxquels on a attribué jusqu'à six pieds dix pouces (anglais) de haut. — Dans l'Amérique méridionale, qui s'avance vers le pôle austral, au Chili et dans la Patagonie, il existe un climat analogue à celui qui produit des hommes d'une haute stature ; aussi les Patagons passent pour être les plus grands corps et les plus robustes de l'espèce humaine. Les premiers voyageurs, depuis Magellan, avaient prodigieusement exagéré leur taille gigantesque. D'ailleurs, la férocité et le brigandage de ces vigoureux sauvages, sur une terre désolée, les rendaient redoutables aux marins. Nous avons discuté ces faits dans notre *Histoire naturelle du genre humain*. Il suffira de dire que, réduits à des proportions réelles et justifiées par des mesures exactes, les moins grands de ces Patagons présentent encore la taille de cinq pieds sept pouces français, avec une carrure énorme d'épaules, ce qui fait paraître leur stature mieux proportionnée. Il n'en est pas moins vrai qu'avec leur teint très basané, leurs cheveux noirs, une large face, et une bouche énorme, armée de grandes dents blanches, ces hommes, à demi couverts de peaux de guanucos (*camelus llacma*), mangeant de la chair crue, n'en sont pas moins remarquables, sans être des géants.—Ainsi, l'on doit établir que, depuis les lieux où le froid est assez modéré pour ne point s'opposer à la libre croissance de l'homme, jusqu'aux climats les plus voisins de la ligne équatoriale, la stature humaine diminue sensiblement. On l'observe en descendant de la Suède au midi de l'Europe, au fond de l'Italie, en traversant ensuite la Méditerranée, l'Égypte, jusqu'en Nubie, en Abyssinie, etc., où les anciens avaient supposé leurs troglodytes, leurs pygmées, petits hommes desséchés et racornis par les feux continuels du soleil, dont ils abhorraient la splendeur. De même, la couleur blonde de la chevelure et la blancheur de la peau, la mollesse et l'humidité des chairs des hommes du Nord se brunissent, se dessèchent, se durcissent peu à peu chez l'espèce humaine, en descendant cette même échelle des climats de plus en plus méridionaux. — Mais cette loi de décroissement de stature suppose un racourcissement correspondant de l'humidité, soit par la chaleur desséchante sous l'équateur, soit par un froid glacial sous les pôles. Cette loi est directement contre-balancée par une autre non moins puissante, qui accroît la taille des animaux et des plantes à mesure qu'il y a plus de *chaleur humide* dans les climats.—Si nous partons des steppes arides et sablonneuses de la froide Sibérie pour descendre dans les plus chaudes et les plus humides régions d'Asie ou de l'Inde méridionale, nous verrons toutes les productions vivantes s'alonger, s'augmenter en toutes dimensions ; comme en descendant du sommet escarpé des montagnes, jusque dans des plaines fertiles des vallons gras et plantureux, les végétaux, les animaux, acquièrent de plus amples proportions en tout sens. Les mêmes herbes, si sèches, si minces sur la montagne, deviennent grandes, larges ; elles étalent leurs feuilles, leurs pétales, qui se remplissent de sucs abondants. Les animaux nourris dans des pâturages si plantureux s'engraissent, se développent avec un embonpoint énorme. Ce ne sont plus ces sèches créatures, agiles, sautillantes, qui trouvaient à peine de quoi subsister parmi des rochers âpres, des sables stériles ; c'est le buffle massif et lent, qui rumine gravement au sein des humides prairies. — C'est au bord des fleuves et des marécages de ces plaines fertiles de l'Asie, où serpentent le Gange et la Djumna, c'est sur les rives souvent inondées du Zaïre, du Niger, du Sénégal et de la Gambie, en Afrique, que se nourrissent et s'accroissent démesurément les giraffes, les hippopotames, les rhinocéros et les élé-

phants, les vastes serpents et autres colosses du règne animal. C'est également dans ces eaux que se déploient avec tant de liberté les énormes croupes des lamantins, des grands phoques et des éléphants marins, enfin les cétacés, les cachalots, les baleines gigantesques. C'est aussi sur les terrains les plus humides et les plus chauds de l'Afrique et de l'Asie que naît le baobab (*adansonia digitata*), arbre de dimensions immenses, à texture molle et presque cotonneuse; le vaste ceiba, les figuiers d'Inde, des pagodes, dont les lourdes branches se recourbent, se repiquent en terre et forment de grands berceaux naturels. Les moindres graminées se développent sous ces chaudes contrées, dans une boue riche et féconde, comme une forêt, en une taille extraordinaire de 15 à 20 pieds, et les cannes des bambous deviennent des arbres, les flèches des palmiers montent à 150 pieds, comme le pin araucaria, les casuarina, etc. Le ricin (*palma Christi*), qui ne s'élève en Europe qu'à quelques pieds et y est annuel, devient, dans ces chaudes régions, un grand arbre vivace, tant la végétation ou la forte croissance déploie d'énergie sous ces températures humides et chaudes! — De même, la plus haute taille humaine connue est celle d'un nègre du Congo, de 9 pieds de hauteur, vu par Vanderbroeck; Lacaille cite aussi, dans son *Journal historique*, un Hottentot haut de 6 pieds 7 pouces. Nous en citerons d'autres qui se sont développés sous d'autres causes d'élongation — Comme les plantes qui naissent à l'ombre humide s'alongent beaucoup, il en est de même de l'homme. Certainement nos campagnards, desséchés à l'ardeur du soleil, dans leurs travaux rustiques, sont généralement de plus courte taille que les citadins, les bourgeois (MM. Villermé et Quetelet l'ont prouvé dans leurs recherches statistiques); de même, les habitants des pays boisés ou couverts de forêts sont plus grands, plus blancs ou étiolés que ceux des contrées du même parallèle, mais nues, exposées au vent et au soleil. Aussi, les anciens Germains, les peuplades de la Forêt-Noire, ou Hercynie, étaient de longs corps blonds, caractères qu'on signale encore en quelques lieux ombragés de Souabe et de Franconie, comme dans les forêts de la Lithuanie.

Influence des nourritures et des boissons sur la grandeur de la taille. Si vous prodiguez, dès l'enfance, des aliments très humides à un individu, si vous le soumettez à l'usage abondant du lait, de la bouillie et des pâtes, aux boissons mucilagineuses, de bierre, d'hydromel, du chocolat oléagineux, aux liquides chauds et délayants, enfin, si vous le bourrez, le gonflez à volonté de tous les aliments propres à engraisser, distendre et ramollir les mailles de ses tissus organiques, il pourra devenir colossal ou gigantesque dans sa stature, relativement à un être nourri d'après une methode toute desséchante et amaigrissante par ses qualités et sa parcimonie. Watkinson rapporte que le célèbre Berkeley, évêque de Cloyne, voulut essayer sur un enfant orphelin, nommé Macgrath, si l'on pouvait faire parvenir un individu à une taille aussi extraordinaire qu'on assure qu'était celle de Goliath, de Og, roi de Basan, et d'autres géants cités dans la Bible. A seize ans, cet enfant avait déjà sept pieds anglais de haut; on le faisait voir comme une merveille; il acquit sept pieds huit pouces anglais, mais ses organes étaient si débiles et si disproportionnés, qu'à vingt ans Macgrath mourut de vieillesse dans une imbécillité complète de corps et d'esprit. Quoiqu'on ne dise point quels procédés avait employés l'évêque Berkeley, il est certain que des boissons humectantes, mucilagineuses, chaudes, facilitent l'alongement, comme une plante bien arrosée, avec l'aide de la chaleur, pousse rapidement. Les habitants du nord de l'Europe prennent beaucoup de boissons souvent chaudes, ce qui excite l'élongation de leurs corps mous et blonds. Il est remarquable que, sous les mêmes parallèles, les peuples œnopotes, ou buveurs de vin, sont de plus courte taille et plus vifs, comme les

Français, que leurs voisins, les Allemands, accoutumés à la bierre et au laitage. Cette observation est commune dans la Haute-Allemagne : les Saxons, les habitants de la Frise, etc., sont bien plus grands et plus blonds que les Autrichiens, que les riverains du Rhin cultivant la vigne. Est-ce à l'usage des spiritueux, du vin, des aliments épicés, excitants, échauffants, au café, à la cuisine raffinée de nos temps modernes qu'on doit attribuer l'accourcissement de la taille de ces anciens Francs, des Bourguignons, des Goths, des Lombards (*Longobardi*), qui jadis envahirent la France, l'Italie, l'Espagne? Aujourd'hui, ils ne présentent plus généralement ces grands corps blancs et blonds, aux yeux bleus, ayant, comme dit Sidoine-Apollinaire, jusqu'à sept pieds de haut.

> Hic Burgundio septipes frequenter
> Flexo poplite supplicat quiete.

Les mêmes nourritures qui ralentissent nos mouvements organiques, qui retardent l'élan de la puberté, alongent et la durée de la vie et la stature. Nous voyons en effet les chevaux d'une haute taille, les plus gros chiens mâtins, moins précoces, mais plus vivaces que les petits roquets, les petits bidets. Plus on vit avec rapidité et intensité, moins on a le temps d'acquérir de vastes dimensions et moins on dure longuement; aussi les nains ont une existence brève pour la plupart; les hommes d'une belle taille peuvent s'en promettre une plus longue. Il est facile de comprendre comment des nourritures stimulantes et des boissons spiritueuses excitant le système nerveux, la sensibilité, avivant la circulation, hâtent le mouvement vital et développent le corps avec une précocité rapide; mais l'époque de la puberté étant d'abord sollicitée, ainsi que l'acte de la génération, la croissance ou la végétation organique est bientôt arrêtée et détournée.

De l'influence de l'état moral ou des habitudes sur la croissance et la taille de l'espèce humaine. On a dit que la vie civilisée faisait dégénérer la stature et la force du corps chez les nations les plus polies, tandis que l'état sauvage d'indépendance, au milieu des campagnes et des forêts, permettait mieux aux membres de se développer avec toute leur vigueur primitive. De là viennent les séduisants tableaux qu'on a tracés de la vie des Barbares, de leur taille colossale, de la santé, du courage, de la longue vie de ces peuples qui se confient aux simples lois de la nature. Mais les observations de plusieurs voyageurs ont détruit aujourd'hui ces prestiges poétiques. Outre les famines qu'éprouvent nécessairement les sauvages dans leur imprévoyance et leur paresse, cette existence nue, exposée continuellement, soit à la froidure, soit à l'ardeur du soleil, soit à cette humidité surtout préjudiciable à la santé, débilite leur organisation plus que ne fait la vie civilisée, mieux garantie et soustraite à ces influences trop rigoureuses des éléments sur nos corps. — A l'égard de l'énergie du caractère et du courage invincible déployé par le sauvage, il peut surpasser l'homme civilisé, puisqu'une vie dure, impitoyable, l'exposant sans cesse aux périls, à la rage des animaux comme de ses semblables, le doit rendre féroce, indomptable contre tant d'obstacles, et sa propre conservation lui fait quelquefois un besoin de l'anthropophagie. — Mais si l'homme, déjà sorti de cette extrême barbarie, sait se garantir de la disette en élevant des bestiaux, s'il vit en pasteur nomade comme les anciens Scythes et les Arabes, il peut acquérir une plus riche stature dans l'innocence de ses mœurs et la simplicité patriarcale de ses goûts. — Qui donnait aux Cimbres, aux Germains, cette stature gigantesque dont l'aspect effraya d'abord la valeur des Romains? Nous le verrons dans Tacite et les autres historiens. D'abord, ces contrées humides, convertes de forêts, attribuaient aux corps une texture molle, un teint blanc. De là cet accroissement facile, et ce qui le facilitait surtout, c'était cette vie inculte, insouciante, adonnée à la bonne chère, aux abondantes boissons de laitage, d'hydromel ou de bierre, et au sommeil près du foyer paternel, sous le même toit rus-

tique qui renfermait les bestiaux. « Dans cette nudité indolente et cette incurie, les Germains grandissent en ces vastes corps que nous admirons, disait Tacite. Chaque matin, ils se lavent, le plus souvent dans des bains chauds, puis se mettent à table ; ce n'est point chez eux un vice d'y passer le jour et la nuit à boire, à s'enivrer ; leurs aliments sont, avec la chair, du laitage et des fruits ou légumes agrestes. Mais rien n'est plus sévère que leurs mœurs, ajoute l'historien. Les jeunes gens ne se livrent à l'amour qu'à un âge bien formé. » — « Il serait honteux à un Germain, dit César, d'approcher des femmes avant vingt ans. » D'ailleurs, la puberté était tardive en ces grands corps flasques ; la croissance avait tout le temps de se parachever. De là leur jeunesse n'était jamais énervée ; tous grands et forts, ils s'unissaient dans un mariage austère. Là, on ne plaisantait pas sur les vices, et la corruption ne passait pas pour les gentillesses du siècle. Dans cette chaste union, la mère allaitait long-temps son fils de son propre sein. Les bonnes mœurs avaient parmi eux plus d'empire que les bonnes lois. Leurs exercices étaient la chasse, le maniement des armes, la natation, et l'accoutumance à supporter à nu la froidure de l'air. « Mais ces peuples, poursuit Tacite, quoique impétueux au premier effort, ne soutiennent ni la chaleur, ni la soif, ni le long travail. » Les Calédoniens, ou Ecossais, étaient aussi de plus haute taille que les Bretons; les premiers historiens du Danemarck et de l'Islande ont cru, d'après d'anciens monuments, que la Scandinavie avait été jadis peuplée de géants.—Il faut convenir que toutes ces circonstances étaient très propres à constituer de grands corps, et tout fait présumer que la stature a pu diminuer par l'effet de la civilisation et du genre de vie moderne, si différent des anciens, comme l'a constaté Hermann Conring. Notre civilisation actuelle, ainsi que le démontre la médecine, tend à nous rendre éminemment nerveux, à solliciter avec précocité notre organisation dès l'enfance, et le développement de nos facultés sensitives, intellectuelles. De là ces affections spasmodiques ou nerveuses si multipliées de nos jours, et les dispositions catarrhales dues à nos habitudes molles et efféminées. Aussi, l'appareil nerveux il acquiert une activité prépondérante au détriment des autres systèmes. L'époque de la puberté, bientôt avancée par la précocité du moral, sollicite prématurément les organes sexuels, énerve la jeunesse, arrête l'accroissement; les individus restent courts de taille, rabougris, rachitiques. L'abus des unions sexuelles, surtout dans les grandes villes de luxe, où l'excès de la civilisation amène la corruption, ne donne plus naissance qu'à des racailles d'êtres avortés, informes, sans énergie ; l'espèce se détériore, les familles dégénèrent parmi les classes opulentes, nageant dans les délices. Les animaux domestiques eux-mêmes, dont on hâte la précocité dans leurs reproductions, restent nains comme des embryons à demi avortés. Il faut ajouter à ces causes tant de métiers mal sains, dans les fabriques et usines étroites, obscures, mal aérées, où s'entassent mille artisans, qui se courbent, se déforment, restent bossus, tortus ou cagneux, et perpétuent ensuite, avec leurs vices scrofuleux, cancéreux, siphilitiques, toutes les misères de l'abâtardissement et de la difformité.

§ II. *S'il a existé des races de géants et si la stature de l'espèce humaine a changé.* Si l'on s'en rapportait aux témoignages historiques, sacrés et profanes, rien ne serait mieux prouvé que l existence ancienne des géants. La Bible les cite, et des Pères de l'église les ont crus produits par l'union des anges avec les filles des hommes. Og, roi de Basan, avait un lit de 9 coudées de long ou de plus de 15 pieds (*Deutéronome*, III, 2); Goliath était haut de 6 coudées et une palme (*Rois*, I, c. 17, v. 4) : c'était environ 10 pieds et demi.—On pourrait rappeler les histoires fabuleuses des Titans, le prétendu squelette d'Oreste, haut de sept coudées, celui du roi Teutobochus, décrit en 1613 par Nicolas Habicot, chirurgien, ou le

géant Ferragut, haut de 12 coudées, plus robuste que 40 Espagnols, et qui fut tué, suivant nos chroniques, par le fameux Roland, neveu de Charlemagne. Nous rangerons tous ces contes avec ceux de Gargantua. — Cependant, il y a des individus de taille gigantesque en assez grand nombre cités par les auteurs, et qu'il serait trop long d'énumérer. Mais en remontant aux causes générales, on a dit : la terre, autrefois plus fertile et plus jeune, portait des animaux plus puissants; ces espèces colossales dont les ossements fossiles énormes nous étonnent dans les écrits de Cuvier, de Buckland, de Conybeare; ces *megatherium*, ces *megalosaurus*, ces *palæotherium*, et jusqu'à ces débris d'ours, de cerfs gigantesques des cavernes de nos pays. Voyons-nous encore des squales avec des dents aussi grosses que celles des glossopètres, des baleines de 150 pieds, comme il est avéré qu'il en existait jadis? Il faut convenir que ces colosses ont disparu, et que nos plus vastes espèces actuelles ne présentent plus les dimensions de ces grands ossements dont parlait déjà Virgile :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchis.

Ce n'est point d'aujourd'hui qu'on se plaint du décroissement des hommes et de toutes les productions du globe. La terre vieillie se refuse de ressusciter ces puissantes créatures :

Jamque adeò fracta est ætas, effœtaque tellus;
Vix animalia parva creat, quæ cuncta creavit
Sæcla, deditque ferarum ingentia corpora partu.
(Lucret., *Rer. nat.*, II.)

Il est facile cependant de prouver que le genre humain, s'il a pu décroître en quelques âges et sous certains climats, ou par une corruption de mœurs trop grande, n'a pas sensiblement dégénéré depuis quarante siècles. Les sarcophages des anciens Égyptiens, dans la plus haute des pyramides, celle de Chéops, n'annoncent nullement une taille plus élevée que la nôtre. Il en est de même de la généralité des momies mesurées dans les catacombes et les hypogées de l'Égypte. Il est permis aux poètes de donner à leurs héros des proportions colossales. Les vieillards, qui vantent sans cesse le passé, se sentant affaiblis par l'âge, soutiennent qu'on était plus vigoureux autrefois :

Nam genus hoc, vivo jam decrescebat Homero :
Terra malos homines nunc educat atque pusillos.

Cependant Homère, parlant de la taille d'un bel homme bien proportionné, ne lui donne que quatre coudées de haut et une de large. Or, la coudée grecque et latine était d'un pied et demi. Vitruve établit que la stature ordinaire du soldat le plus beau est de six pieds romains (5 pieds 6 pouces de France). Enfin, il nous reste des armures, des casques, des cuirasses, des anneaux des anciens qui prouvent que leur taille ne différait pas de la nôtre (*Voir* Montfaucon, *Antiq. expl.*; Gorlœus, *Dactyliotheca*, etc.). Riolan, dans sa *Gigantomachie*, prouve aussi que les doses des médicaments, purgatifs et autres, donnés par les anciens médecins, équivalaient à nos doses actuelles, ce qui prouve l'identité intérieure des organismes.—Enfin, les héros antiques n'étaient point de taille supérieure. Alexandre était petit de stature, comme Napoléon; et Charlemagne, d'après son secrétaire Eginhard, n'avait que la taille commune. Les ossements humains les plus antiques, ceux qu'on a trouvés dans un aggloméré calcaire littoral à la Guadeloupe, n'avaient des dimensions vulgaires. — De tous ces faits, on peut conclure que l'espèce humaine n'a pas dégénéré sensiblement depuis plusieurs milliers d'années; que l'existence des races de géants est au moins problématique; qu'il a pu exister des nations d'une taille assez élevée, comme on voit apparaître encore, de temps en temps, des individus très alongés; enfin, que la stature de la majorité du genre humain se tient entre cinq et six pieds, excepté près des pôles, où elle n'est que de quatre à cinq (*v.* Nain, Stature, ou Taille, Homme, etc.). J.-J. Virey.

Qu'on me permette d'ajouter quelques réflexions à celles de notre savant collègue. J'envisagerai principalement la question sous son aspect mythologique et historique. *Ces fils de la terre*, dont M. Virey nous a donné l'étymologie, étaient

regardés par les Hellènes comme les enfans de cette génératrice des êtres, dont ils avaient fait, avec le ciel, leur première divinité. Ils avaient puisé ce mythe (fable) dans la Phénicie, contrée féconde en hommes d'une haute taille. L'Écriture leur donne les noms effrayants de *Nephilim*, ceux qui terrassent; de *Rephaïm*, ceux devant lesquels nous tombons en défaillance; d'*Emim*, les terribles; de *Ghibborim*, les forts. Les Nephilim vivaient avant le délnge. Symmaque et Aquila ont traduit ce mot par *hommes qui attaquent*, d'autres par *hommes puissants*. Les Emims, anciens habitants du pays de Moab, avaient tous des proportions démesurées; ils faisaient partie intégrante des Rephaïm, les premiers possesseurs connus de la terre de Canaan. Les Enakim ou les fils d'Enak dans la Palestine, étaient d'une taille si effrayante que les éclaireurs de l'armée de Josué rapportèrent « qu'ils avaient vu un peuple devant lequel ils n'étaient que comme des sauterelles. » En faisant ici la part de l'exagération des peurs paniques, il semble, d'après le témoignage de l'Écriture et des historiens, que cette race d'hommes particuliers appartenait presque exclusivement à la Palestine, où naquirent Og, fils d'Enak, roi de Basan, dont le lit avait, comme on l'a dit, plus de 15 pieds, et Goliath, haut de 6 coudées et une palme; voici à ce sujet le verset précis du Livre des Rois: « En ce temps-là il y avait des géants sur la terre, et aussi depuis que les enfants de Dieu s'allièrent avec les filles des hommes. » Il y a des Pères de l'Église qui, dans leurs visions ascétiques, et trompés qu'ils furent par le livre d'Enoch, se sont imaginé que les géants avaient été la production du mariage des anges avec les filles des hommes; du reste, cette innocente erreur offre aux poètes une mine très riche à exploiter. Parmi les géants de l'Écriture, Nembroth, qui fonda Ninive et Babylone, est le plus illustre, après Og, roi de Basan; les plus remarquables furent les fondateurs de la ville d'Hébron, surnommée la cité des géants, et les hommes de guerre Achiman, Sisaï, Tholmaï. Il nous faut réduire à cela notre croyance aux géants de l'Écriture, livre d'ailleurs si digne de foi, sous les couleurs d'Orient, « que c'étaient des hommes d'une taille au-dessus de l'ordinaire, ou des hommes cruels, violents, ou des vaillants, des guerriers. » Telle est l'opinion des Pères de l'Eglise les plus éclairés, et parmi eux celle de saint Chrysostôme. Toutefois, un érudit n'a pas craint, dans un tableau spécial, dressé par dates et générations, d'assigner à Adam 123 pieds 9 pouces de haut, à Ève 118 pieds 9 pouces 3/4 (le chroniqueur a négligé les lignes), d'où il établit une règle de proportion entre la taille des hommes et celle des femmes, à raison de 25 à 24. Cette taille démesurée alla, selon lui, toujours en dégénérant. Noé avait déjà 20 pieds de moins qu'Adam; Abraham n'en avait plus que 28, Moïse 13, Hercule 10, et ainsi de suite jusqu'à Jésus-Christ, époque où, heureusement pour nous et pour notre postérité, s'arrêta cet appauvrissement de l'espèce humaine. Telles ont été les hallucinations d'un membre de l'académie des Belles-Lettres. Que l'académie lui pardonne! Ce qui fortifiait cette opinion furent sans doute ces monstrueuses images d'hommes, ces statues colossales de rois qui dominaient comme des montagnes les avenues des temples de Memphis et de Thèbes: telle était celle d'Osymandyas, dont un pied seul avait 7 coudées de longueur. Cependant ces hommes-colosses, ces phénomènes si communs dans la Phénicie, dont rendaient témoignage les chroniques des Hébreux, frappèrent vivement l'imagination des Grecs, qui n'étaient point assez voisins de cette contrée pour qu'ils ne mêlassent pas impunément le mensonge à la vérité. Il donnèrent bien vite place aux géants dans leurs mythes. Ces êtres monstrueux sont au premier plan dans l'histoire de leurs dieux. Ils les font enfants du Ciel et de la Terre; et, ce qui revient à peu près au même, leur poète théologue, Hésiode, les fait naître du

sang qui jaillit de la blessure d'Uranus (*Ouranos*), le Ciel dans leur idiome. Comme les géants de la Bible, ils sont injustes, violents, cruels ; comme les géants de la Bible, après leur mort ils ont pour demeure l'enfer, *saoul* chez les Hébreux; c'était aussi le tombeau. Le Tartare, que quelques mythologues, quelques poètes, leur donnent pour père, justifie cette imitation biblique. Mais bientôt les convulsions géologiques, qui entouraient les colonies d'Agénor, de Cadmus, de Cécrops, de Danaüs, les monts orageux incessamment foudroyés, les îles labourées par les volcans, les antres pullulant de reptiles éclos des fanges d'un déluge, toutes ces terribles images fermentèrent dans les cerveaux helléniques, et les voilà personnifiant jusqu'aux roches inorganiques. Ils assignèrent à plusieurs d'entre elles un être monstrueux dans la nature, malfaisant et furieux. Des pierres, ce peuple de poètes fit leurs os ; des exhalaisons, des flammes souterraines, des vents embrasés, leur haleine ; des forêts, leur chevelure ; des torrents leurs cent bras, et des dragons rampants, leurs jambes ; car c'est quelque temps avant cette époque, et après la guerre des Titans, famille illustre, originaire de Crète, et divisée entre Saturne et Jupiter, que ces sublimes menteurs, les poètes, avaient fait naître aussi du Ciel et de la Terre les géants, que, disent-ils, cette dernière, irritée de la défaite des Titans, ses premiers nés, suscita contre Zeus, l'usurpateur. Pallène, péninsule sur les côtes de la Macédoine, retraite de Protée et de ses phoques, les champs phlégréens, ce sol de feu, les plaines de la Thessalie, furent dans leurs bons jours leur demeure de prédilection ; c'est de là qu'ils se ruèrent sur le mont Olympe, où ils assiégèrent Jupiter, venu récemment de Crète prendre possession de ces sommets flamboyants. Leurs armes à eux étaient des roches qu'ils délachaient, des arbres qu'ils déracinaient des monts Ossa et Pélion. Celle de Jupiter était la foudre. L'artillerie éthérée ne prévalut pas ; les dieux prirent la fuite et se cachèrent en Égypte sous la figure d'animaux. Ces divinités n'étaient que de faibles chefs que ce roi-dieu avait sous ses ordres ; mais bientôt il appela Hercule-Alcide (le chef fort) à son secours ; et les géants défaits furent ensevelis sous ces roes mêmes qu'ils lançaient : Encelade sous les laves coulantes de l'Etna, Typhon sous les noirs blocs d'Ischion. Eclos pour la plupart du cerveau d'Hésiode, d'Homère et des poètes théologues, on comptait dix sept géants : les principaux furent Encelade, Polybotès, Alcyonée, Porphyrion, les deux Aloïdes, Ephialte, Othus, Eurytus, Clytius, Tityus, Pallas, Hippolytus, Agrius, Thaon et Typhon, le plus redoutable. Ce dernier, génie du mal chez les Égyptiens, est opposé à Osiris, le génie du bien. Ces deux principes incontestés, entre lesquels les prêtres de Memphis avaient établi une lutte, furent le type moral, sévère et même lugubre sur lequel les poètes hellènes formulèrent leur fable si amusante de la guerre des géants. Osiris était dieu et roi de l'Égypte. Jupiter, ou plutôt Zeus, était dieu et roi de Crète. Peut-être aussi, les pages de la Bible, Babel et sa tour éthérée apparurent-elles en songe à Hésiode et à Homère ? Quant à ces dieux qui, sous la figure d'animaux, courent précisément se cacher dans les sables du Nil, ils n'étaient qu'une tradition contemporaine et poétique des chiens anubis, grues-ibis, éperviers, scarabées et crocodiles sacrés, l'objet de l'adoration du peuple grave des Pharaons, que ni les traits de l'ironie, ni ceux d'une satire si peu philosophique de Juvénal, n'ont pu atteindre au sommet de ses pyramides ; car les sages savaient bien que ces animaux étaient autant de hiéroglyphes voilant les mystères de la nature, naguère bouleversée par l'inclinaison subite de l'écliptique, et qui venait comme de sortir de ses langes funèbres. Pour revenir dans la Grèce, les géants, fils du Ciel et de la terre, comme les princes Titans, dont le nom tout hellénique signifie *plâtre* ou *chaux*, nom analogue à leur origine, ainsi que celui de leurs frères monstrueux,

étaient de beaucoup les puînés de cette famille illustre qui régnait sur une partie du monde alors connu ; ils étaient frères, mais ne se ressemblaient ni de forme, ni de mœurs, ni d'illustration. Il ne faut pas les confondre. La guerre que Jupiter, roi de Crète, eut à soutenir contre chacune de ces races a fait tomber dans l'erreur poètes et mythologues. D'autres veulent que ces géants aient été des brigands cruels, animés contre la civilisation naissante, et que le Zens crétois (Jupiter) vint châtier dans leur pays même, en Thessalie ; que lui et ses chefs se soient fortifiés sur le mont Olympe, et ceux-ci sur Pélion et Ossa. Une partie de ces brigands étant tombés écrasés ou blessés sous les roches de ces montagnes, les poètes encore feignirent que les uns avaient été précipités dans le fond du Tartare, et les autres ensevelis vivants sous les monts ou les îles voisines. Le berger Polyphême, dans l'*Odyssée*, est un diminutif des géans thessaliens, comme ce poème lui-même est un diminutif de l'Iliade. Polyphème est le type de nos ogres. Orion, Antée, Hercule, Hyllus, son fils, Cécrops, Ajax, Eryx, Oreste, Pallas, fils d'Evandre, Géryon de Gadès, les Cyclopes, dont les monstrueuses constructions découvertes de nos jours, sont appelées, de leur nom, cyclopéennes, passaient, après les incommensurables assaillants de l'Olympe, pour les hommes de la plus haute tailledans l'antiquité. — L'Orient du moyen âge eut aussi ses géants : c'étaient les *djinns* (*v.*) chez les Arabes et les dives chez les Persans ; leurs femmes étaient les Péris, comme eux d'une taille prodigieuse, mais d'une beauté sans pareille. Ainsi que les géants de la Grèce, les dives gisaient sous d'affreuses montagnes, mais liés et garrottés par le div-hend(le lieur de dives), Thahamurath, troisième monarque de Perse, qui les vainquit. Les roches terribles de ces montagnes forment nne chaîne appelée Caf par les orientaux. Ils prétendent qu'elle est la ceinture de la terre. Demrusch est aussi un géant des Indes; il demeure solitaire au milieu de ses trésors, dont il est l'unique gardien. Notre moyen âge eut aussi ses géants. Il les opposait aux nains, ainsi que la Grèce opposa les siens aux Pygmées. Chez nous, ils habitaient des tours noires et isolées, ou des palais merveilleux, peuplés de jeunes et belles femmes captives. Le type de ces géants à l'ame paisible et bénigne est Gargantua, cette création du philologue, de l'érudit, du facétieux curé de Meudon, de notre Rabelais. Ses proportions sont appréciables, car, lorsqu'il prenait des bains de pieds, et c'était ordinairement dans la Seine, il s'asseyait sur une des tours de Notre-Dame. C'est ainsi que l'imagination de l'homme peut descendre des plus sublimes théories à de bouffonnes et enfantines conceptions. Il est sage d'être fou quelquefois, dit Horace lui-même :

Dulce est desipere in loco.

DENNE-BARON.

GÉANTS (Chaussée des [*v.* CHAUSSÉE].)

GÉANTS (Montagnes des), traduction du mot *Riesengebirge*, donné à la partie la plus élevée de la chaîne des *Sudeten*, article auquel nous renvoyons.

GÉBELIN (ANTOINE Court de). C'est dans l'exil et presque dans l'indigence que se fit l'éducation d'un homme qui devait être un jour une des plus belles gloires de son pays. Antoine Court de Gébelin naquit en 1725, à Nîmes, d'un ministre protestant que son dévouement et son vertueux courage ont rendu célèbre dans le Bas-Languedoc. Lorsque le cardinal Albéroni poussait à l'insurrection les réformés des Cévennes, le père d'Antoine parvint habilement à neutraliser des efforts pen évangéliques, et à conserver fidèles au gouvernement eux-mêmes dont on avait le plus inquiété la conscience et blessé l'amour-propre. Le régent voulut récompenser de pareils services. Il fit offrir à Court une forte pension et lui donna en même temps la facilité de vendre tous ses biens pour fonder quelque établissement hors de France; mais le pieux ministre avait trop de zèle et de bonne foi pour abandonner ceux qu'il dirigeait pour des motifs d'in-

térêt et de considération personnelle. La prudence humaine l'exigeait cependant, et les événements qui survinrent peu après ne l'ont que trop prouvé. Dès que Louis XV eut atteint sa majorité, il remit en vigueur les édits portés contre les protestants, et Court fut forcé de chercher son salut dans l'exil. Retiré à Lausanne, il s'occupa exclusivement de l'éducation de son fils. Elle fut complète et brillante. Confié aux meilleurs maîtres, Court de Gébelin hérita des vertus privées de son père et de son amour pour la science, qu'il devait pousser si loin. Afin de s'y livrer sans partage, il renonça au ministère du culte protestant qu'il avait embrassé. Les deux premiers ouvrages qu'il publia furent rédigés d'après des matériaux recueillis par son père. — *Le Français patriote et impartial*, 2 vol. in-12, 1753, est un ouvrage philosophique sur la tolérance religieuse : c'était l'époque de semblables écrits ; il fut bien reçu sans avoir un grand retentissement. — *L'histoire des Cévennes ou de la guerre des camisards*, sous le règne de Louis-le-Grand, 1760, 3 v. in-12, est plus curieux et plus utile; son père l'avait préparé dans le pays même ; il avait pu interroger les témoins des divers partis. La connaisance des localités et la tradition orale en font un ouvrage curieux. — Après ces deux publications, Court de Gébelin suivit le plan qu'il s'était tracé pour l'étude de l'antiquité qu'il croyait n'avoir pas été jusque là examinée sous son véritable point de vue. — Il s'était fixé à Paris, où toute sa vie se passait dans les bibliothèques et la société des savants, n'ayant cependant encore qu'une très petite réputation de science. Un antiquaire habitant la Touraine lui demanda son jugement sur le dessin d'un sarcophage égyptien qui se trouvait au château d'Ussé. La lettre que lui répondit Court de Gébelin fut imprimée avec la gravure du dessin; elle expliquait la marche à suivre pour parvenir à déchiffrer les caractères hiéroglyphiques; mais elle ne fut pas pour les savants d'une grande importance. — Court de Gébelin avait atteint sa quarante-huitième année lorsqu'il publia sous ce titre le prospectus de son grand ouvrage : *Plan général et raisonné des divers objets des découvertes qui composent le monde primitif*, etc. (Paris, 1772, in-4°.) C'était un géant qui voulait escalader le ciel; c'était le travail de Prométhée. Tous les savants furent en émoi; leur journal spécial reçut leurs confidences à ce sujet. On doutait généralement qu'une réunion des plus savants hommes de toutes les nations, n'ignorant aucune langue, aucun monument du passé, pût y réussir. Ils allaient bien plus loin que d'Alembert, qui, à l'annonce d'un tel plan, avait seulement demandé s'il y avait quarante hommes pour l'exécuter : tout cela n'effraya point Court de Gébelin ; il ne s'était pas avancé si loin pour reculer, et le *Monde primitif*, analysé et comparé avec le *Monde moderne* parut en 9 vol. in-4°, de 1773 à 1784. — Tous les volumes n'ont pas la même hauteur d'aperçus, le même mérite de recherches ; le système qu'il développe dans le premier volume sur les allégories orientales, sur la mythologie, est moins ingénieux que celui de Blackwell : mais qui osera traiter de pures rêveries ses explications sur le mécanisme de la parole, et ses raisonnements sur l'existence d'une langue primitive, non arbitraire, mais composée d'un certain nombre de sons et d'intonations naturels que nous offrent les différents idiomes des peuples? Quel immense travail et que d'éclatantes lumières dans ses trois dictionnaires étymologiques des langues française, latine et grecque ! Les critiques ne lui furent point épargnées. Une des plus fortes fut celle que Gudin de la Brunellerie fit paraître en janvier 1780, dans le *Mercure de France*, sous ce titre : *Lettre de frère Paul hermite*. Court de Gébelin a répondu à quelques-unes et à celle-ci en particulier dans son huitième volume; ses amis le défendirent aussi dans le *Mercure* et le *Journal des Savants* ; mais je ne sache pas qu'on ait réfuté les deux ouvrages que l'abbé Legros fit paraître après la mort de l'auteur : *Analyse des ouvrages de J.-J. Rous-*

seau et de Court de Gébelin, par un solitaire (Genève, 1785, in-8°.)— *Examen des systèmes de J.-J. Rousseau et de M. Court de Gébelin*, par le même, (Genève, 1786, in-8°). L'abbé Legros s'est mis en grands frais de logique pour nous prouver que ces différents systèmes conduisent à l'incrédulité d'abord et à l'athéisme insensiblement. Ce n'était certainement pas dans cette vue qu'avait travaillé Gébelin.—Ses facultés ne furent pas tellement absorbées par son grand ouvrage qu'il ne pût encore aider au bien matériel de son époque et pousser à la civilisation qui s'élaborait péniblement au dix-huitième siècle. Avec Francklin, Robinet, etc., il rédigea un écrit périodique en faveur de l'Indépendance des Américains. *Les affaires de l'Angleterre et de l'Amérique*, dont les premières livraisons parurent en 1776, eurent 15 volumes in-8°. — Les savantes recherches du *Monde primitif* lui valurent la place de censeur royal, malgré sa religion connue, et deux fois le prix annuel que M. de Valbelle avait fondé pour récompenser l'auteur de l'ouvrage le plus utile. —Des gens de lettres et les économistes, avec lesquels il était lié, fondèrent un établissement qu'ils nommèrent *musée*. Ils élurent Court de Gébelin pour leur président; il accepta cette dignité, qui lui fut fatale; sa santé fut aussi altérée des dissensions qui s'élevèrent dans le sein de cette société que de ses chagrins domestiques. Il choisit les magnétiseurs pour médecins, recouvra quelques forces, écrivit même par reconnaissance une lettre assez curieuse sur le *magnétisme animal*, Paris, 1784, in-4°; mais le mal était trop profond: les mêmes causes mortelles existaient toujours, le travail l'avait épuisé. Il mourut le 10 mai 1784, laissant inachevé un ouvrage dont le plan gigantesque seul atteste un homme de génie, et pourrait suffire à sa gloire.

Victor Boreau.

GÉDÉON, était fils de Joas, chef de la famille d'Ezri. Un jour qu'il était occupé à monder des grains, un ange lui apparut et lui dit qu'il délivrerait Israel du joug des Madianites, sous lequel il gémissait. « Comment cela pourra-t-il se faire, dit-il à l'ange, ma famille est une des plus infimes de la tribu de Manassè et je suis le dernier de ma famille? —Je serai avec toi, répartit l'ange, et tu abattras Madian, comme si ce n'était qu'un seul homme. » Après lui avoir donné plusieurs preuves de sa puissance surnaturelle, l'ange lui ordonna de détruire l'autel de Baal. Gédéon, craignant et les hommes de sa tribu et ceux de sa propre maison, détruisit l'autel pendant la nuit; et, comme on demandait à son père Joas de le faire mourir pour un si grand forfait: « Voulez-vous, répondit ce vieillard, vous constituer les vengeurs d'un dieu: si Baal est vraiment dieu, il saura bien avant l'aube de demain tirer vengeance d'une si grande injure. » Baal ne se vengea pas, et Gédéon fut appelé dès ce moment Jérobaal. Plein de l'esprit de Dieu, Gédéon envoya des émissaires aux tribus de Zabulon, de Nephtali, d'Aser, pour les engager à se réunir à lui; elles vinrent aussitôt. Il se fit alors un grand concours de peuple. Le Seigneur dit à Gédéon: « Je veux te donner la victoire. Mais, pour que ce peuple ne s'en glorifie point plus tard, pour qu'il ne dise pas qu'il a vaincu par ses propres forces, harangue-le, et engage les hommes craintifs ou timides à se retirer. » Vingt mille se retirèrent; comme il en restait encore 10,000, le Seigneur donna à Gédéon un signe auquel il reconnaîtrait ceux qu'il voulait employer à ses desseins, et qui furent au nombre de 300; les autres furent congédiés. Gédéon arma ainsi ses guerriers: il donna à chacun un vase vide dans lequel on plaça un flambeau, et une trompette. Vers minuit, étant arrivé au camp de l'ennemi, il le fit entourer par ses 300 guerriers; à un signal donné, les soldats brisèrent avec fracas les vases; puis, tenant de la main gauche le flambeau, ils se mirent à sonner de la trompette, criant de temps en temps: « C'est le glaive de Dieu et de Gédéon. » Les ennemis, éveillés en sursaut, furent pris d'une terreur panique. Au lieu de sortir du camp

pour combattre ceux d'Israel, ils s'attaquèrent sans se connaître, et s'entre tuèrent eux-mêmes au nombre de 120,000; ceux qui échappèrent à cette boucherie (15,000) furent poursuivis par la tribu de Manassé. La victoire de Gédéon fut éclatante et décisive. Il s'empara d'Oreb et de Zeb, princes de Madian, et les fit mourir. — Après cette victoire, la tribu d'Ephraïm voulut s'insurger contre lui; elle lui reprochait de l'avoir pour ainsi dire méprisée, en ne l'appelant pas au combat contre les Madianites. Gédéon l'apaisa facilement; puis il se mit à poursuivre les ennemis, qu'il surprit et tailla en pièces. De retour de son expédition, il punit les villes de Socoth et de Phanuel, qui n'avaient point voulu donner à manger à son armée, accablée de lassitude et de faim. Après une si éclatante victoire, les Israélites dirent à Gédéon: «Régnez sur nous, vous et votre fils, puisque vous nous avez délivré des Madianites». Gédéon leur répondit: «Ce n'est ni à moi ni à mon fils à régner sur vous, mais au Seigneur votre Dieu. Je ne vous demande qu'une chose, ce sont les joyaux que vous avez pris sur l'ennemi. » — Les Israélites les donnèrent volontiers. Dans ce butin, il y avait beaucoup d'or, de bracelets, de colliers; Gédéon en fit faire un éphod, qu'il fit placer dans la ville d'Ephra. Cet éphod devint la ruine de Gédéon et de sa famille; car Israel se mit à l'adorer. — La victoire de Gédéon humilia les Madianites au point qu'ils n'osèrent lever la tête. « La terre, dit le *Livre des Juges*, fut tranquille pendant 40 ans, que Gédéon gouverna Israel. » Il mourut dans une vieillesse avancée, laissant 70 enfants qu'il avait eus de différentes femmes. Après sa mort, les Israélites retournèrent de nouveau à l'adoration de Baal. Ils ne se souvinrent plus du Dieu qui les avait tirés des mains de leurs ennemis, et oublièrent également la maison de Jérobaal-Gédéon, qui avait tant fait pour eux. LEBRUN.

GÉHENNE (*gehenna*), terme de l'Écriture-Sainte, qui a fourni long-temps matière aux investigations des commentateurs. Ce terme, que les auteurs de la Vulgate ont latinisé, vient des deux mots hébreux, *Gui Hannon*, la *vallée des enfants d'Hannon*, ou la *vallée d'Hannon*, qui, dans d'autres endroits, est appelée la *vallée de Topheth*. C'était dans cette vallée que les Cananéens, et après eux les Israélites, sacrifiaient leurs enfants à Moloch, en les faisant brûler sur l'hôtel érigé à cette divinité cruelle. On peut voir dans l'*Archéologie biblique* du docteur Jahn, que la vallée de Hannon reçut le nom de *Topheth* à cause des tambours que l'on battait pendant le temps du sacrifice, pour que l'on n'entendît pas les cris des malheureux enfants que l'on brûlait sur l'autel du dieu. Josias, roi de Juda, renversa l'autel de Moloch, que, sous Manassès, successeur d'Ézéchias, les Hébreux avaient élevé de nouveau, et il voulut que la vallée de Topheth ou d'Hannon devînt l'horrible réceptacle où seraient déposées et brûlées les immondices de la ville. Les Juifs prirent depuis cette vallée en si grande aversion qu'ils en firent le lieu où, dans la vie future, seraient punis les méchants et les ennemis de Dieu. Les Arabes et les mahométans ont pris d'eux cette dénomination. Elle est passée aussi chez les chrétiens comme l'image la plus vive du lieu de supplice destiné aux réprouvés. — On voit par ce qui précède combien se trompent ceux qui traduisent le mot latinisé *gehenna*, qui se trouve souvent dans nos livres sacrés, par la *gêne du feu*; il faut dire la *vallée du feu*. — Voltaire ne se serait-il pas trompé pareillement lorsqu'il dit, avec son aplomb ordinaire, que le mot *gêner* vient originairement de *géhenne*, vieux mot tiré de la Bible, qui signifie *torture, prison?* CHAMPAGNAC.

GÉLASE Ier, 51me pape, fut élevé sur la chaire pontificale, en 492, après la mort de Félix III. Ce pontife joignit à une vie sainte et austère un profond savoir et une prudente fermeté pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Son zèle s'exerça tour à tour contre les entreprises des eutychiens, des pélagiens, des ariens, des

manichéens, contre lesquels il composa différents ouvrages. Dans un concile qu'il tint à Rome, en 494, Gélase fit régler le catalogue des livres de l'Écriture, pour les purger de tout livre apocryphe. Il mourut au mois de novembre 496, après un pontificat de 4 ans, 8 mois et 18 jours. Il est compté au nombre des saints.— Ce pape a écrit plusieurs ouvrages estimés, entre autres des hymnes qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Il reste de lui : 1° des *Lettres* pleines de force et de dignité ; 2° un traité du *Lien de l'anathème*, contre Euphemius de Constantinople, qui refusait de rayer des diptyques le nom d'Acace, patriarche de la même ville, mort sous le coup de l'excommunication ; 3° un *Traité contre Andromaque*, pour empêcher les débauches extravagantes des Lupercales, qu'un sénateur de ce nom voulait rétablir; 4° un *Traité contre les pélagiens* ; 5° un livre *Des deux Natures en Jésus-Christ*, contre les hérésies de Nestorius et d'Eutychès; 6° un *Sacramentaire*, sorte de rituel qui contient un recueil de plusieurs messes, et l'ordre des cérémonies pour l'administration des sacrements.

GÉLASE II, 166me pape, fut le successeur de Paschal II. Religieux de saint Benoît, puis cardinal de la création d'Urbain II, il n'était pas encore prêtre, lorsqu'il fut élu pape, le 25 juin 1118. Un intrigant, qui s'était opposé à son élection, lui suscita des troubles, et le força de se retirer à Caïète, sa patrie, où il reçut la prêtrise et l'épiscopat. De retour à Rome, peu de temps après, il se vit encore chassé par l'empereur Henri V, qui poursuivait la querelle des investitures, et qui lui opposa un prétendu pontife sous le nom de Grégoire VIII. Gélase se réfugia en France, et tint à Vienne un concile contre les fauteurs du schisme. Il mourut à Cluni, le 29 janv. 1119, après un an de pontificat.

L'abbé C. BANDEVILLE.

GÉLATINE. Ce mot, dérivé du latin *gelu*, *gelatio* (gelée), désigne une des substances qui existent dans les matières solides des diverses parties des animaux. La gélatine est un composé d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote; on l'extrait des matières dont elle est principe immédiat, en les traitant par l'eau bouillante; elle prend alors la forme d'une gelée demi-transparente, incolore, inodore, insipide, plus pesante que l'eau, d'une dureté et d'une consistance variables. La gélatine solidifiée n'éprouve aucune altération par l'air; elle est insoluble dans l'alcool, dans l'éther et les huiles, mais l'eau chaude la dissont parfaitement. L'extraction de la gélatine des os a été l'objet de l'attention de plusieurs chimistes : M. Proust est le premier qui ait trouvé le moyen de la solidifier et d'en faire des tablettes; M. Darcet père propagea l'usage de ces bouillons, et quelques ouvrages le regardent même comme en étant exclusivement l'inventeur, mais c'est à tort. La gélatine se trouve en très grande quantité dans les os ; M. Darcet a avancé qu'il en avait retiré quatre onces d'une once d'os, tandis que d'autres chimistes n'en ont retiré d'une livre d'os qu'une quantité égale. Quoi qu'il en soit, c'est à M. Darcet fils qu'on doit l'heureuse idée d'extraire en grand cette substance. On avait d'abord tenté cette extraction en broyant les os avant de les soumettre à l'ébullition ou à l'action du *digesteur* (*v.*) ou marmite de Papin. M. Darcet fils essaya de l'obtenir en séparant le tissu gélatineux des os des matières salines qui entrent dans leur composition, à l'aide de l'acide muriatique, qui a la propriété de détruire ces sels osseux sans attaquer le tissu. Ce procédé a eu un succès complet, et l'on a vu des têtes de bœuf, traitées de cette manière, entièrement conservées, et formant un squelette entièrement gélatineux. Le tissu gélatineux ainsi préparé se conserve pendant plusieurs années quand on a eu soin de le préserver complètement d'humidité. Cent parties d'os en laissent à nu trente de tissu gélatineux. La gélatine a été employée avec succès à faire des bouillons, et une once de celle qui est dite sèche ou alimentaire représente, dans la confection des bouillons, soupes, etc., une livre de

la meilleure viande. Cependant, si l'on veut employer la gélatine à cet usage, on doit ajouter à ce bouillon une partie de viande; nombre de savants pensent que si l'on ne prenait pas ce soin, les propriétés nutritives de la gélatine seraient moindres et beaucoup moins bienfaisantes. — Il n'est pas besoin de détailler ici tous les avantages que présente l'emploi de la gélatine pour les hôpitaux, pour les casernes, pour les villes de guerre, et principalement pour les vaisseaux. Il y a déjà quelques années que plusieurs hôpitaux et établissements publics de Paris ont adopté les soupes gélatineuses comme nourriture pour leurs pensionnaires. La gélatine, outre son emploi pour la nutrition de l'homme, a encore un grand nombre de propriétés, constatées par une commission de l'académie de médecine composée de MM. Leroux, Dubois, Pelletan, Duméril et Vauquelin. Elle sert à coller et clarifier les vins blancs, à faire une colle forte et une colle à bouche de qualité supérieure, à clarifier le café; enfin, M. Darcet fils en a fait jusqu'à du papier, car de quoi n'a-t-on pas fait du papier? Mais, ainsi que je l'ai déjà dit, la propriété alimentaire de la gélatine est celle qui mérite le plus l'attention des savants: l'engouement dont elle a été l'objet dans le principe a bien baissé; on a presque été jusqu'à contester à cette substance ses propriétés nutritives. Peut-être que si les expériences qui ont donné lieu à cette polémique scientifique dont a retenti l'académie des sciences n'avaient pas été faites avec la gélatine des hôpitaux, dont l'extraction s'opère par une entreprise, on ne se serait pas prononcé si violemment qu'on l'a fait contre la gélatine.

GELÉE, du latin *gelu* (froid). Lorsque la température (le degré de chaleur) qui maintient certaines substances à l'état liquide vient à baisser d'une quantité suffisante, ces substances se durcissent et passent à l'état solide. Pour exprimer ce changement d'état, on dit alors que ces matières *gèlent* : l'eau, par exemple, gèle lorsque le thermomètre centigrade indique un degré de froid au-dessous de *zéro* de l'échelle de l'instrument; les eaux stagnantes gèlent plus tôt que les eaux courantes; les huiles, en général, gèlent par un degré de froid moindre que la température qui fait passer les eaux à l'état de glace; les liqueurs spiritueuses, tels que les vins, les eaux-de-vie, l'éther, etc., ne gèlent que par un degré de froid très élevé; le mercure ne se solidifie que par un abaissement de température de 40 degré au-dessous de zéro. — Les gelées sont plus ou moins funestes aux végétaux et aux animaux, mais leurs effets sur les végétaux sont les plus désastreux lorsqu'elles ont lieu immédiatement après un dégel, des pluies, une fonte de neiges, c.-à-d. lorsque les plantes sont le plus imbibées d'eau, par la raison que ce liquide, ayant la propriété d'augmenter de volume en passant à l'état de *glace* (*v*), l'organisation de la plante se trouve détruite en tout ou en partie par les glaçons interposés entre ses éléments, et qui en ont altéré la contexture. — On explique de la même manière la promptitude avec laquelle des fruits gelés entrent en dissolution sitôt qu'ils sont exposés dans un lieu dont la température est élevée; tout le monde sait que des fruits gelés pourrissent infailliblement après que les froids ont cessé ou qu'ils sont portés dans un lieu chaud. Néanmoins, on peut tirer parti d'un fruit, d'un végétal gelé, en le mangeant immédiatement après que le dégel a eu lieu; on peut le faire dégeler soi-même avec succès moyennant quelques précautions; voici par exemple comment s'y prennent les Russes pour faire dégeler un chou : ils le plongent dans de l'eau froide et l'y laissent jusqu'à ce que ses feuilles aient recouvré toute leur souplesse, car l'expérience leur a appris que si le végétal était mis en contact avec de l'eau chaude, le brusque dégel qui aurait lieu immédiatement détruirait, s'il est permis de parler ainsi, l'organisation du chou, et lui ferait prendre un certain degré de corruption. — Les corps des animaux ayant une organisation analogue à celle des végétaux, une forte gelée peut, en solidi-

fiant les liquides qu'ils contiennent, détruire la contexture de leurs fibres, les parois des canaux des vésicules, etc., dans lesquels circulent ou se réunissent ces liquides : aussi un membre est-il perdu pour toujours si, lorsque étant exposé à un très haut degré de froid, on le laisse se geler sans y apporter d'obstacle ni de remède. — Les habitants des régions circompolaires connaissent au premier coup d'œil l'instant où un membre commence à se geler, et l'expérience leur a enseigné qu'on peut arrêter les funestes effets de la gelée en frottant le membre; voilà pourquoi des passants qui se rencontrent pendant l'hiver dans les pays du nord se frottent réciproquement le nez, les oreilles, etc. Il paraît qu'on ne s'aperçoit pas toujours soi-même des effets que le froid exerce sur un membre : cela se conçoit, un membre gelé est paralysé dans toute la force du terme; il n'a donc plus d'organisation; il est donc insensible; le passant, qui seul est frappé des effets du mal, s'empresse de frotter le membre afin de rétablir la circulation du sang et des autres fluides et de le ranimer. — Lorsque l'effet de la gelée n'a pas été trop fort, et que l'organisation du membre n'a pas été détruite, on peut le ramener à son état naturel en le faisant passer successivement par des degrés de froid de plus en plus faibles, c.-à-d. qu'on le couvrira d'abord de glace ou de neige : la température étant au dessus de zéro, celle-ci, en fondant, passera par des degrés de froid de plus en plus faibles à la température de la glace fondante et même au-dessus. Le membre gelé s'échauffera progressivement; la circulation des liquides se rétablira, etc. Il résulte de ce qui précède que si l'on veut conserver un membre, un point gelé, il faut bien se garder de l'exposer tout de suite à une température élevée : en effet, comme il s'est gelé graduellement, c'est aussi graduellement qu'il faut le réchauffer, afin que ses parties constituantes n'éprouvent pas des déplacements ou des déchirements brusques et violents (*v.* Glace).

Gelée blanche (*pruina*). Au commencement du printemps, vers la fin de l'automne, etc., il arrive, même par des nuits sereines, et quoique la température de l'air soit au-dessus de zéro, que la surface du sol se couvre d'une couche de petits glaçons très rapprochés les uns des autres : c'est ce qu'on est convenu d'appeler *gelée blanche*. C'est une sorte de *givre* (*v*), ou, pour mieux dire, c'est de la rosée qui s'est déposée par un plus grand degré de froid. Nous ne donnerons pas ici une explication développée de la formation de la gelée blanche, attendu que ce phénomène est produit par les mêmes causes que la rosée ordinaire : c'est donc à l'article Rosée qu'on trouvera la manière et le concours de circonstances par lequel se forme et se dépose cette singulière espèce de pluie. —Pour le moment, nous dirons qu'elle se produit de la rosée quand le ciel est découvert, l'air calme, et que sa température est de quelque degrés au-dessus de zéro ; si cette température est à zéro ou un degré au-dessous par exemple, il pourra se faire qu'il y ait gelée, c.-à-d. rosée excessive; si, les circonstances étant les mêmes, la température de l'atmosphère est un peu plus basse, il y aura peut-être gelée (*v.* Glace, Rosée). Teysseдre.

Gelée (arts culinaire et pharmaceutique). On comprend sous ce nom diverses compositions d'office et de pharmacie, qui ont une certaine analogie avec l'eau devenue solide par le froid (*gelée*). Ce sont des liquides qui conservent leur fluidité tant qu'ils sont chauds, et qui acquièrent de la consistance aussitôt qu'ils sont refroidis : le bouillon de viande très rapproché fournit un exemple commun de ces sortes de préparations. — Les gelées sont formées exclusivement de substances animales ou de substances végétales, ou d'un mélange des unes et des autres. La base des premières est la *gélatine* (*v.*), et surtout celle fournie par la colle de poisson ou la corne de cerf râpée. La solution de ces corps gélatineux procure un liquide qui se prend aisément en gelée transparente; les pieds de veau sont communément employés pour l'obtenir : on les fait bouillir plus ou moins de temps

avec des viandes blanches, telles que celles de veau ou de poulet, et quelquefois de poisson, ainsi qu'avec des légumes doux et sucrés : après avoir suffisamment rapproché le bouillon, on le clarifie avec un blanc d'œuf; bientôt il acquiert la consistance de gelée, et prend la forme des vases dans lesquels on le verse. — Ces préparations, qui ne sont sapides qu'en raison des sucs de viande qu'on ajoute à la gélatine, offrent sous un petit volume une quantité considérable de matière alibile : c'est pourquoi elles sont d'un usage fréquent dans la convalescence, dans diverses maladies chroniques, notamment dans les affections des intestins, surtout la diarrhée chronique. Dans ces derniers cas, les gelées ont, dit-on, le grand avantage de nourrir sans laisser de résidu. Elles ont en outre ceux de ne pas exciter la membrane qui revêt l'estomac, et d'agir même à la manière des substances émollientes. Toutes louables qu'elles puissent paraître sous ces rapports, elles ne sont cependant pas exemptes d'inconvénients, qu'on n'a point assez signalés. Elles ne demeurent point assez long-temps dans l'estomac pour y être suffisamment décomposées; elles passent trop promptement dans les intestins grêles ; on ne tarde pas à s'en dégoûter, comme de tous les aliments qui ont le même défaut. N'est-ce pas un avertissement instinctif de leur peu de convenance? La pratique démontre en outre, dans les traitements des diarrhées chroniques, que ces préparations n'ont pas la valeur qu'on leur suppose en raisonnant théoriquement. — Les gelées végétales sont plus variées que les précédentes, et ont des avantages certains qui les recommandent, soit pour les malades, soit pour les personnes valides. On les prépare avec différents fruits : les groseilles rouges et blanches, les coings, les pommes, l'épine-vinette, le raisin, etc... Après avoir exprimé le suc qu'ils contiennent par la pression ou par la décoction, on le rapproche par l'ébullition, et et on y ajoute du sucre suffisamment pour que le liquide puisse se condenser au degré nécessaire à sa conservation. Cette opération se fait quelquefois à froid avec une plus grande quantité de sucre. Celle faite à chaud s'obtient plus facilement et plus sûrement, mais le procédé altère malheureusement un peu le goût du fruit. Le suc de groseilles est presque le seul qu'on puisse faire passer sans feu à l'état de gelée avec le sucre, parce qu'il contient beaucoup de matière muqueuse. On est obligé d'ajouter de la colle de poisson, c.-à-d. de la gélatine, pour faire prendre les autres : elle est indispensable pour le suc de cerises. Toutes ces gelées végétales sont exemptes d'inconvénients, et on les appète plus ou moins vivement : elles sont d'une grande ressource dans la convalescence des malades, et elles figurent très convenablement dans tous les desserts. On prépare aussi pour les convalescents une gelée avec la mie de pain, ou avec l'émulsion d'amandes douces, qu'on appelle *blanc-manger* : l'un et l'autre ont beaucoup d'analogie avec la crème de riz, qui est même préférable, en ce qu'elle est promptement et facilement préparée. On fait bouillir la mie de pain émiétée dans de l'eau en ajoutant un peu de cannelle, du sucre ou du bois de réglisse. On obtient ainsi une sorte de bouillie claire, qu'on passe et qu'on condense avec de la colle de poisson. C'est aussi avec cette dernière substance qu'on fait prendre en gelée le lait d'amandes. La gelée de choux rouges, que plusieurs personnes considèrent, malheureusement à tort, comme un moyen efficace dans les maladies de poitrine, s'obtient par un procédé semblable : on fait bouillir les choux, on rapproche le bouillon ; on y ajoute du sucre, et ensuite de la colle de poisson ou toute autre gélatine. Le bouillon de mou de veau et de navets peut être condensé de même. Une préparation pharmaceutique qui était fréquemment employée, il y a quelques années, est la gelée de lichen d'Islande ; elle fut réputée comme étant très efficace dans les maladies de poitrine ; mais l'expérience n'a pas justifié cette réputation, comme celle de tant

d'autres médicaments. Pour composer cette gelée, on fait bouillir trois onces de lichen dans quatre livres d'eau, qu'on reduit au tiers; on passe la décoction, on la clarifie avec un blanc d'œuf; on y ajoute du sucre et on la fait encore un peu réduire; en se refroidissant, elle ne tarde pas à prendre la consistance voulue, parce que cette substance contient abondamment le principe muqueux. On peut rapprocher moins la décoction et employer un peu de colle de poisson; la gelée est alors plus transparente. — La mousse de Corse fournit, par le même procédé, une gelée dont on fait usage pour les enfants qui recèlent des vers dans leurs intestins. Nous devons faire remarquer que ces préparations de lichen d'Islande et de mousse de Corse sont difficilement tolérées par l'estomac chez plusieurs individus: aussi ne doit-on en faire usage qu'avec réserve, et il faut y renoncer aussitôt qu'on les digère avec peine; on peut facilement les suppléer, et leurs propriétés sont peu actives.

Charbonnier.

GELÉE ou GIELÈE (Jacquemars), appelé par Sanderus et Foppens *Jaquemantius Grelæus*. Le renard a été considéré, dans la plus haute antiquité, comme le type de la ruse et de l'astuce. Les fables indiennes, celles d'Ésope, lui conservent ce caractère. Les poètes du moyen âge semblent avoir pris de bonne heure le renard pour sujet de leurs fictions burlesques ou satiriques. Les fables où ils figurent se sont insensiblement multipliées; suivant leur génie, les trouvères y rattachaient des allusions, soit aux mœurs, soit aux événements ou aux personnages de leur époque, et chacun donnait à ce fonds commun la couleur particulière de son pays. Plus tard, de ces contes populaires on songea à former un tout. De là ces poèmes dont le renard est le héros, et où les intentions des poètes antérieurs se confondent, s'altèrent et s'effacent, mais pas assez cependant pour ne pas laisser aux commentateurs et aux interprètes le prétexte de faire dominer l'une d'elles aux dépens de toutes les autres, et de réduire en système quelques traits fugitifs ou même involontaires. De là chez les uns l'idée que le *Renard* n'est qu'une histoire déguisée de la Basse-Lorraine, à la fin du IXe siècle; chez les autres, la persuasion que c'est une œuvre philosophique, tandis qu'ailleurs, on ne veut y voir qu'une bouffonnerie continuée. Le texte latin, publié par M. Mone, paraît un des plus anciens. Les auteurs des versions en bas-saxon, même de celle en flamand, qu'on vient de retrouver complète à Londres, déclarent expressément avoir puisé à des sources françaises. De son côté, Perrot de St-Cloud, l'auteur de la plus ancienne *branche* en français, annonce avoir travaillé d'après un livre qu'il appelle *Aucupre*. Quoi qu'il en soit, le succès de ce poème, d'environ 2,000 vers, excita l'émulation de Jacquemars Gelée ou Gielée de Lille, qui acheva un *Nouveau Renard*, vers 1290. La patrie de l'auteur se décèle dans ses vers, où l'on trouve beaucoup de mots et de tournures du patois artésien. Gielée y a même inséré, par plaisanterie, trois ou quatre vers en langue flamande. Son poème eut à sa naissance presque autant de vogue que l'ancien, et ce n'est pas peu dire. S'il pèche fréquemment contre la mesure, il est clair et coulant; et, s'il est inférieur, pour l'invention, à son modèle, on ne peut lui refuser le mérite d'une narration bien conduite, et souvent assaisonnée avec finesse. Le prologue, dans l'édition de M. Méon, ne contient rien qui ressemble à celui dont parle M. Weiss, dans la *Biographie universelle*. Gielée termine ainsi son ouvrage, qui offre encore un degré de curiosité de plus, par les fragments des chansons du temps qu'il renferme, et même plus d'une fois avec la musique notée:

> Mil et deux cens et quatre vins
> Et bolt fu chi faite li fins
> De ceste branche en une ville
> Qu'en apièle en Flandres Lille...

Il faut observer que la date n'est pas la même dans tous les manuscrits. — Les écrivains modernes qui ont le mieux mérité du *Renard* sont Gottsched, éditeur d'Henri d'Alkmaar; Goethe, qui a imi-

té et rajeuni cette gothique composition; Le Grand d'Aussy, auteur d'une analyse détaillée des branches en français; Méon, éditeur de ces branches, et M. Chabaille son correcteur; Jacques Scheltema, à qui l'on doit une bonne édition du texte de 1498; M. Hoffmann von Fallersleiben, qui a reproduit la même édition avec plus d'exactitude; M. Mone, qui a mis au jour le *Renard* latin, et qui, dans ses documents pour l'histoire de l'ancienne Allemagne, a souvent discuté ce point de littérature; M. J. Grimm, qui a recueilli des textes en diverses langues, et écrit une longue dissertation où M. Mone est combattu; M. Raynouard, dont le *Journal des savants* contient les judicieux articles; enfin, M. J.-F. Willems, auteur d'une imitation en vers flamands, et qui va publier le texte complet, acheté à Londres à une des ventes de sir Richard Heber, au prix de 4,000 francs. — GELÉE (Théophile) était un médecin de Dieppe, qui a joui d'une certaine réputation. Il mourut en 1650. — GELÉE (Claude), dit le *Lorrain*, grand peintre de paysages, né en 1000, au château de Chamagne en Lorraine, mort à Rome, le 21 novembre 1682. DE REIFFENBERG.

GÉLIMER, appelé aussi Gilimer, se laissa entraîner par une ambition qui devint funeste au royaume des Vandales et à lui. Descendant de Genséric, et destiné par sa naissance à remplacer Ildéric, qui n'avait pas d'enfants, il se montra impatient de régner, et en 532 précipita du trône le confiant Ildéric. Justinien, empereur de Constantinople, voulut venger son allié, ou plutôt il saisit ce prétexte pour attaquer les Vandales, dont il était jaloux. Bélisaire, son général, à la tête des légions qui avaient combattu les Perses, s'empare de Carthage, met en fuite Gélimer à la sanglante bataille de Tricaméron et le fait prisonnier sur une montagne où il s'était fortifié. Le dernier roi des Vandales orna le triomphe de Bélisaire. Sa valeur et son habileté dans les combats, sa fermeté et sa résignation dans la défaite, lui attirèrent les égards du vainqueur. Quoique usurpateur, il fut traité en roi. Justinien lui donna, dans la Galatie, un domaine considérable. Le royaume des Vandales devint une province de l'empire romain; il avait subsisté 134 ans depuis sa fondation par Genséric. F. HATRY.

GÉLINOTTE, *gallina*, *gallinetta* (hist. nat.), nom donné à plusieurs oiseaux de l'ordre des *gallinacés*, compris dans les genres *tetras*, *gangas* et *perdrix*. Les gélinottes ont beaucoup de rapport avec nos perdrix communes pour la grandeur, le plumage et la pose. — Les principales espèces sont la *gélinotte*, *poule des coudriers* (tetrao bonasia), un peu plus grosse que la perdrix grise, d'un plumage agréablement varié de brun, de blanc, de gris et de roux, portant une bande noire transversale près du bout de la queue, et une huppe sur la tête: la gorge des mâles est noire; la *gélinotte noire d'Amérique* (tetrao canadensis), d'un brun assez foncé et nuancé de roux; la *gélinotte des Pyrénées, ganga* (tetrao alchata), plus alongée et plus forte que la perdrix, à plumage écaillé de fauve et de brun, la queue en pointe très longue par le prolongement des deux pennes du milieu; elle habite le midi de la France. Ces espèces, ainsi que plusieurs autres (*tetrao fasianellus*, *senegalus*, *arenarius*, *perdix aragonica*), sont un gibier d'un goût exquis. P. GAUBERT.

GELLE (AULU [*v.* AULU-GELLE].)

GELLERT (CHRISTIAN-THÉOTIME), né en Saxe, près de Freiberg, le 4 juillet 1715, mort le 14 décembre 1769, à l'âge de 54 ans et 1/2. Il était le treizième enfant d'un vénérable ministre de Haynichen. Son éducation, son goût pour la poésie et les lettres, le portèrent à choisir la carrière de l'enseignement, après une tentative malheureuse pour aborder la chaire évangélique. Une timidité naturelle, entretenue par son état valétudinaire, l'y avait fait échouer. Il se livra à la composition, en même temps qu'il donnait des leçons de littérature et de morale. On doit le compter parmi les zélateurs de la gloire nationale, qui réussirent les premiers à introduire la cor-

rection et l'élégance dans la prose et dans la poésie allemande. Comme ses amis Gærtner et Rabener, il travailla à doter son pays d'une gloire littéraire qui lui fut propre. La bonté, la candeur, l'honnêteté de son ame, inspirèrent toujours sa muse. Il entreprit l'éducation de deux jeunes gentilshommes danois. Il ouvrit à Leipzig un cours de belles-lettres et de morale, qui obtint le plus grand succès. Le recueil de ses fables rendit bientôt sa renommée populaire. Pleins de naturel et de bonhomie, comme ceux de notre grand fabuliste, d'ailleurs si supérieur à Gellert en génie, les apologues de ce dernier, aisément lus et compris de toutes les classes du peuple, leur faisaient en même temps comprendre et aimer toutes les vertus sociales, et les attachaient à l'auteur. Un paysan vint le remercier du plaisir que la lecture de ses fables lui avait fait, ainsi qu'à sa famille, et le pria d'accepter, comme témoignage de sa reconnaissance, une voiture remplie de bois, qu'il avait amenée à la porte de Gellert. D'autres traits non moins naïfs prouvent l'heureuse influence qu'il exerçait sur tous les esprits, et en même temps la bonté native de ses compatriotes. Gellert publia ensuite des contes, des comédies, et son roman intitulé *la Comtesse suédoise de G.***. Ces publications furent toutes très bien accueillies du public. Son roman était la première œuvre de ce genre qui eût paru en Allemagne. Il donna aussi à son pays le premier modèle du style épistolaire, en publiant le recueil de ses lettres avec une dissertation sur ce genre de style. Ses hymnes et ses odes sacrées suivirent cette publication. Pendant notre jeunesse, la traduction des lettres de Gellert était une de nos lectures favorites. Nous aimions à y puiser les principes d'une saine morale, dont l'auteur nous paraissait le premier convaincu. Une tendre amitié unissait Gellert avec Élie Schlégel, le restaurateur de la tragédie en Allemagne, avec son frère Jean-Adolphe Schlégel, Rabener et Weisse, l'auteur du *Kinder freund* (l'ami des enfants). La faiblesse de sa santé, ses habitudes mélancoliques et sa modestie le détournèrent de l'enseignement académique. Mais la cour de Saxe, pleine d'estime pour son mérite, le nomma professeur extraordinaire de philosophie. Son cours public sur la poésie et l'éloquence, et par la suite la lecture de son cours de morale, attirèrent constamment une grande affluence d'auditeurs. Les officiers y accouraient comme auprès de leur général. Goethe, qui faisait son premier cours universitaire à Leipzig, fut l'un de ses disciples. Mais le génie qui a pris si souvent *Méphistophelès* pour interprète ne pouvait guère s'accommoder de la pure et douce morale professée par Gellert. Aussi la trouvait-il molle, efféminée, et bonne seulement à former des dupes. C'est ainsi qu'il s'en exprime dans ses mémoires, en citant ce mot comme d'un Français, que l'on pourrait fort bien prendre, sans courir grand risque de se tromper, pour un frère jumeau de l'auteur original du *Temple de Gnide*. Quoi qu'il en soit, la morale de Gellert devrait être celle de tout le monde, et restera toujours celle des cœurs que le monde n'aura pas corrompus. — Les travaux de Gellert augmentaient ses souffrances. Souvent, malgré lui, sa mélancolie dégénérait en tristesse et en abattement. Mais jamais ses maux ne furent à charge à ses amis, ni à ses élèves. Le prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric, aimait à s'entretenir avec le bon professeur. Frédéric lui-même lui témoignait de l'estime. Il souffrit que Gellert défendît contre lui avec fermeté la littérature germanique. « Ce petit bourru de Gellert, écrivait-il à cette occasion, est réellement un homme aimable; est un hibou qu'on ne saurait arracher de son réduit : mais le tenez-vous une fois, c'est le philosophe le plus doux et le plus gai, un esprit fin, toujours nouveau, toujours ne ressemblant qu'à lui-même : pour le cœur, il est d'une bonté attendrissante ; la candeur et la vérité s'échappent de ses lèvres, et son front peint la droiture et l'humanité. Avec tout cela, on est em-

barrsssé de lui, du moment que l'on est quatre personnes ensemble : ce babil l'étourdit, la timidité le saisit, la mélancolie le gagne ; il s'oublie, et l'on n'en tire pas un mot. » Ce portrait prouve combien le tact de Frédéric était exquis. Mais au fait le bon Gellert, au milieu des beaux esprits et des savants professeurs d'athéisme dont le monarque aimait à s'entourer, ne devait pas plus être à son aise qu'une brebis au milieu des loups. Pour faciliter à Gellert un exercice utile à sa santé, le prince Henri lui avait fait présent du cheval qu'il avait monté à la bataille de Freiberg. Gellert ayant perdu ce cheval, l'électeur de Saxe le remplaça par un autre choisi dans ses écuries. Plusieurs grands personnages s'empressèrent d'augmenter par des présents et des pensions le médiocre revenu de l'excellent professeur, que sa bienfaisance était toujours prête à partager avec les malheureux. Ses besoins étaient très bornés ; il s'était habitué à vivre de peu. Il vit approcher avec joie la fin de ses longnes souffrances, disant qu'il n'anrait pas cru qu'il fût si difficile de mourir. Sa mort causa un deuil universel. Peu d'hommes célèbres ont excité des regrets plus vifs et plus sincères. Peu ont exercé une anssi grande influence, moins due encore à des talents réels et variés qu'au caractère sacré du véritable homme de bien. Si Gellert ne fut point, comme Fénelon, un homme de génie et un grand écrivain, il eut, comme lui, l'ardent amour de l'humanité, et l'on pourrait le comparer à notre Rollin pour la candeur, la bonté et le zèle. On lit encore avec plaisir ses fables et ses contes. Un intérêt doux, soutenu par de sages conseils et par d'utiles leçons, données sans aucune teinte de pédanterie, s'attache à son roman de la *Comtesse suédoise*, et surtout au recueil de ses lettres. Une reine respectée pour ses vertus, Élisabeth, épouse du grand Frédéric, honora l'estimable écrivain, et s'honora elle-même, en traduisant en français ses *Poésies sacrées* et son *Cours de morale*. (Berlin, 1789). Ce cours avait déjà été traduit par M. Pajon (Utrecht et Leipzig, 1772). Il existe trois traductions de ses fables, de ses contes et de la *Comtesse suédoise*. Ses lettres ont été traduites par Huber et Mme de la Fite (Utrecht, 1775). Ses comédies, *la Fausse Dévote*, *les Tendres Sœurs*, *le Lot gagné*, ont eu également les bonnenrs de la traduction. — Weisse, Garve et Cramer, ont publié chacun la vie de Gellert. Celle de Garve a été traduite en tête du *Cours de morale* par M. Pajon, et celle de Cramer par Mme de la Fite, en tête des *Lettres*. Les deux dernières surtout sont remplies d'intérêt. Aubert de Vitry.

GÉLON. Si l'histoire est forcée d'enregistrer dans ses annales les noms des tyrans, c'est une gloire et un bonheur pour elle d'y placer ceux des princes qui ont honoré le trône par leurs vertus, et ont été pleurés par leurs peuples. Gélon, né en Sicile vers 535 avant J.-C., succéda par son adresse à Hippocrate roi de Gela; il céda cette ville à son frère Hiéron, aussitôt qu'il se fut emparé de Syracuse. Plusieurs victoires avaient déjà illustré son nom, et il possédait une marine redoutable, lorsque les Grecs, attaqués par Xerxès, implorèrent son secours : Gélon le promit, à condition qu'il serait général en chef de toutes les forces réunies; les Grecs refusèrent par orgueil. L'habileté de Gélon fut bientôt nécessaire à son pays. Les Carthaginois, voulant faire la conquête de la Sicile, envoyèrent une nombreuse armée, qui assiégea Himère; Gélon la défit, et imposa aux vaincus l'obligation de ne plus immoler de victimes humaines : c'était la première fois que dans un traité de paix on s'occupât des intérêts de l'humanité. Gélon voulut abdiquer, mais ses sujets le supplièrent de rester à leur tête ; il travailla sans cesse à leur bonheur, et sa mort, arrivée en 478, fut une calamité publique. Malheureusement, que de Phalaris, de Denys et d'Hiéronyme pour un Gélon ! F. Hatry.

GÉMEAUX (Les), occupent, selon l'ordre des signes septentrionaux, au nombre de six, la troisième place dans le zodiaque (*v.*). Cet astérisme est ainsi figuré dans

nos almanachs)(. Son nom chez les Latins était *gemini* et chez les Grecs *didumoi*, deux mots qui l'un et l'autre signifient *doubles* ou *gémeaux*. Cette constellation était l'amie des navigateurs dans l'antiquité; c'était sous son invocation que les vaisseaux étaient mis à la mer. Les Grecs et les Romains l'appelaient généralement Castor et Pollux, Tyndarides, Dioscures (*v.*). L'existence de ces deux frères inséparables, qui virent ensemble pour la première fois le soleil à Sparte, et dont l'un, fils de Jupiter, céda à l'autre, né mortel, la moitié de son immortalité et de sa demeure au ciel, tous deux comme Léda leur mère un phénomène de beauté, coïncida merveilleusement avec le phénomène de cet astérisme, dont les deux belles étoiles qui formulent la tête de chacun sont disposées de manière que l'une se lève quand l'autre se couche. En effet, les gémeaux paraissent se tenir embrassés et descendre les pieds droits; ils semblent au contraire inclinés et couchés en se levant. Toutefois, Manilius, astronome et poète, nomme ce signe Apollon et Hercule-Égyptien; mais Horus et Harpocrate, divinités que ne séparaient jamais les prêtres de Memphis, étaient plus généralement son appellation chez le peuple des Pharaons, qui, le premier, à ce que l'on croit, dans l'hémisphère boréal, a connu l'obliquité de l'écliptique, et inventé le zodiaque. Chez les Grecs, comme on l'a vu par Castor et Pollux, qui brillent dans cette ceinture céleste, cet astérisme était le symbole de l'amitié; aussi l'appelaient-ils encore Triptolème et Jasion, tous deux jeunes favoris de Cérès, ou Amphion et Zétus, ces deux adolescents rivaux des Grâces, fils de Borée, et quelquefois Thésée et Pirithoüs, tous deux héros, tous deux se partageant leur gloire, tous deux liés à la vie et à la mort. A l'époque d'une saison qui féconde ou mûrit les fruits qui nourrissent l'homme, l'union du soleil et de la terre, dans l'hémisphère boréal, le premier qui fut lettré, selon toute apparence, donna lieu à tous ces symboles copulatifs. Les orientaux ont peint deux chevreaux dans cette troisième constellation du zodiaque, et le mois où elle se lève est nommé chez les Égyptiens *chyak* ou les *amants enflammés*. Selon le catalogue de Flamsteed, les gémeaux sont formulés par un groupe de 85 étoiles, dont la plupart ne sont point visibles à l'œil nu, à cause de leur petitesse ou de leur grand éloignement. Six d'entre elles seulement brillent d'un éclat plus ou moins remarquable; deux de la seconde grandeur, d'une belle lumière, et près du zénith, sont, l'une à la tête du gémeau occidental, et l'autre à la tête du gémeau oriental; à chacun de leurs pieds luisent, mais d'un plus faible éclat, deux autres étoiles placées de même et parallèles aux deux plus grandes; deux autres, indiquant les genoux, sont semblables à ces dernières. En réunissant avec des lignes les têtes et les pieds des gémeaux, on a un parallélograme (carré long) oblique. Les têtes des gémeaux sont dirigées vers la grande ourse et les pieds vers le magnifique astérisme d'Orion. Ils occupent l'espace du ciel qui est entre ces deux constellations; enfin, une ligne tirée de la grande ourse aux gémeaux, étant prolongée au-delà de leurs pieds, aboutirait à l'épaule orientale d'Orion, c.-à-d. à l'étoile la plus orientale et la plus boréale de ce brillant astérisme. Ainsi que les onze autres signes du zodiaque, les Gémeaux y occupent un espace de 30 degrés, terme moyen d'un mois, une des 12 divisions ou plutôt un des 12 arcs de l'écliptique. C'est du 19 au 23 de mai que le soleil paraît quitter la constellation du Taureau pour passer dans la partie du ciel occupée par les Gémeaux, parce que l'entrée de cet astre dans un nouveau signe dépend de la vitesse de son mouvement et de la nature de l'orbite. Quand le dispensateur des saisons, le soleil, paraît arriver à l'extrême limite des gémeaux, vers le 19 mai, l'hémisphère septentrional sort du printemps pour entrer en été, et au concontraire l'hémisphère méridional voit son automne finir et commencer son hiver. DENNE-BARON.

GÉMINÉ, adjectif qui ne s'emploie guère qu'au palais ou en termes de bota

nique. En droit, les actes géminés et les commandements géminés sont ceux qui ont été réitérés. En botanique, l'on donne cette épithète aux parties des plantes qui naissent deux ensemble du même lieu, ou qui sont rapprochées deux à deux. Il y a des étamines, des folioles, des fleurs, des épines *géminées*. — Le *Dictionnaire de Trévoux* appelle lettres *géminées* celles qui, dans les inscriptions et les médailles, marquent toujours deux personnes : les lettres COSS et IMPP, désignant deux consuls ou empereurs, étaient géminées ; il en était de même de celles IMPPP, désignant trois empereurs. Le *Dictionnaire de l'académie* n'a pas naturalisé cette dernière acception du mot *géminé ;* autrement, nous pourrions dire que les deux MM, signifiant *Messieurs*, employés comme abréviation, sont des lettres *géminées*. U. B.

GÉMISSEMENT. C'est une voix plaintive, tendre, pitoyable, inarticulée, qui s'échappe d'un cœur serré et oppressé. Il ne faut pas confondre le *gémissement* et la *lamentation*. La *lamentation*, dont le son est plus élevé et se prolonge davantage, est l'expression d'une affliction plus vive et plus profonde ; ainsi, l'on dit les *lamentations* et non pas les *gémissements* de Jérémie.— Le *gémissement* n'annonce que la sensibilité ; la *lamentation* marque en général une sorte de faiblesse. C'est ce qui faisait dire à Cicéron : « Le gémissement est quelquefois permis aux hommes, les lamentations ne le sont pas même aux femmes. » Que penser alors de ce pieux *Enée*, qui ne fait que gémir, et qui, à la première disgrâce, s'abandonne aux lamentations ?...—Le *gémissement* est la plainte de l'ame ; c'est l expression vocale de la souffrance, de la douleur, de l'affliction ou du mécontentement.—A la mort des rois d'Égypte, des gémissements, des lamentations funèbres, exprimaient la douleur publique. Cette même coutume régnait chez les Phéniciens, qui avaient institué des fêtes lugubres où les femmes, par de longs gémissements, célébraient la mort du dieu *Apis* ou d'*Adonis*. Les Grecs imitèrent ces usages. Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine de l'élégie. — Ces peuples de l'antiquité mêlaient les sons de la flûte aux gémissements des hommes et des femmes gagés. Ils avaient inventé, dit un historien, la musique *ligystale*, expression sublime de la douleur, qui consolait les vivants en honorant les morts. Cette musique était tendre, pathétique ; elle remuait l'ame, elle l'agitait, elle la tenait tellement préoccupée qu'il ne lui restait plus d'attention pour l'objet dont la perte l'affligeait. Il n'est peut-être point de meilleur secret pour adoucir les amertumes de la vie.

D[r] Gibert.

GEMMATION. Ce mot, d'une origine, ou au moins d'un usage assez récent, ne doit pas être considéré comme le développement des bourgeons dans les plantes ligneuses et vivaces, ainsi que le définissent la plupart des dictionnaires du temps. Il est destiné à exprimer la structure du bourgeon, considéré comme enveloppe, lequel se compose suivant la nature des productions végétales dont il est question, d'éléments très variés. Ainsi, le *bourgeon* dans le pin (*pinus*) est formé d'une sorte d'écailles, de stipules avortés dans le noyer (*juglan*), de stipules avortés dans le chêne (*quercus*), des espèces de supports qui soutiennent des faisceaux de fleurs et de feuilles dans le *robinia caragana*, etc. L'histoire de ce phénomène se rattache plus particulièrement à celle des *boutons* (*v.*). Linné n'a donné sur la *gemmation* que des notions très insuffisantes, qui ont dû être développées par les botanistes modernes. Ce mot vient du latin *gemma* (bourgeon ou bouton), dont il est destiné à comprendre l'historique. Quelques personnes l'ont confondu à tort avec le mot *germination*, qui pourtant n'exprime que le premier développement de la semence ou plutôt du germe qu'elle contient, c.-à-d. de la plantule. J. Humbert.

GEMME. On nomme ainsi les pierres précieuses et un *sel* (*v.*) particulier, dont l'historique n'est pas du ressort de cet

ouvrage. Les premières sont des cristaux pierreux, très durs, transparents, de couleurs vives, brillantes, réfractant et réfléchissant fortement la lumière, et susceptibles d'un très beau poli. Quoique le diamant ne contienne pas une molécule fixe et terreuse, et qu'il brûle en entier au feu, sans laisser de résidu, on doit cependant le placer en tête des pierres précieuses. Ce n'est guère que sous la zone torride que se trouvent les gemmes du premier ordre, et rarement sont-elles douées de toute la perfection dont elles sont susceptibles. Il n'y a même pas de ligne de démarcation entre les gemmes et les autres substances pierreuses assez communes pour qu'on n'y attache pas de prix : ainsi, l'on voit les *grenats* constituer des roches entières, et les *émeraudes* des environs de Limoges sont employées à ferrer les grands chemins. La composition des diverses gemmes est très différente : le diamant n'est qu'un carbone pur; le saphir, quelle qu'en soit la couleur, ne contient que de l'alumine, et s'il renferme quelques autres terres, ce n'est qu'accidentellement. Le *chrysobéryl* renferme, suivant Klaproth, 71 d'alumine, 18 de silice et 8 de chaux sur 100 parties. Le *zircon* est en grande partie formé d'une terre particulière qu'on a nommée *zircone*, qui s'y trouve pour environ 68 parties, et la silice pour 31. La *topaze* contient 68 d'alumine, et 31 de silice, etc. Il résulte de ces diverses analyses que ce n'est ni la nature ni la proportion de leurs éléments qui donnent à ces pierres la qualité de gemmes, mais uniquement le mode d'agrégation de leurs parties constituantes. Nous renvoyons au mot *pierres précieuses* pour de plus grands détails sur cette matière.

J. Humbert.

GÉMONIES (Les) (*gemoniœ scalœ*), lieu où l'on suppliciait ordinairement les malfaiteurs à Rome. — Suivant les uns, ce nom lui vint du verbe *gemo* (je gémis); suivant les autres de celui de l'inventeur ou de celui qui y fut exposé le premier. C'était un endroit creux, une espèce de puits dans lequel on avait disposé des marches faites de telle manière que les coupables une fois lancés roulaient sans pouvoir s'arrêter sur ces échelons rapides, se brisaient inévitablement avant d'arriver au fond du précipice et y trouvaient une mort horrible. Ce supplice était la honte de la législation romaine comme la Grève l'opprobre des lois françaises. Les Gémonies étaient situées dans la treizième légion, où se trouvait placé le temple de Junon reine. L'an de Rome 358, Camille les destina à exposer les corps des criminels à la vue du peuple; des soldats veillaient à ce que l'on n'enlevât pas les cadavres pour leur donner la sépulture, et les traînaient dans le Tibre avec un croc, lorsqu'ils tombaient en putréfaction. Ces hideuses précautions inspiraient tant de terreur que la populace de Rome, superstitieuse, comme l'était alors l'universalité des peuples, croyait que les Gémonies étaient hantées la nuit par des esprits malfaisants. Elle jugea plus d'une fois du degré de culpabilité par la corruption plus ou moins rapide des restes des suppliciés. C'est peut-être, dit un de nos vieux chroniqueurs, au mode d'exposition adopté par les Romains que le moyen âge dut l'établissement des gibets de Monfaucon, aux chaînes desquels blanchirent tant de squelettes humains, et qui jetaient l'épouvante au cœur du peuple de Paris. De Bligny.

GENCIVE (anatomie, physiologie et pathologie). Ce mot dérivé du substantif latin *gingiva*, sert à désigner un tissu rougeâtre et très serré qui entoure les dents, les maintient en place et les affermit : à cet effet, il adhère fortement d'une part aux bords alvéolaires des mâchoires et se continue avec la membrane dont l'intérieur de la bouche est revêtu. Le tissu gencivaire fait ainsi partie de cet appareil formidable qui est destiné à détruire mécaniquement un grand nombre d'individualités, dont l'homme, ainsi que les mammifères, s'empare pour qu'elles servent à l'entretien de leur vie. Effectivement, telle est en grande partie la destination de la cavité buccale, où de nombreux organismes, animaux et végé-

taux, incisés, lacérés, écrasés par les dents et ramollis par la salive, sont ensuite précipités dans l'estomac, où une action chimique achève de les dénaturer. Concourant à former un appareil semblable, les gencives ont une importance assez grande sous les rapports de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie : aussi les altérations qu'elles éprouvent ne sont pas sans gravité. Quand elles s'irritent, s'enflamment, se ramollissent et s'ulcèrent, les dents s'ébranlent, vacillent, et la mastication, une des conditions de la digestion, est difficile ou empêchée. Il est donc utile de jeter un coup d'œil sur les affections morbides que plusieurs médecins réunissent aujourd'hui sous le nom de *gencivite*. — C'est sur les gencives que se manifestent les premières maladies dont l'homme est affligé Elles accompagnent plus ou moins le douloureux travail de la dentition ; à cette époque chanceuse de la vie des enfants, les gencives se tuméfient, rougissent, s'enflent et deviennent le théâtre d'une phlegmasie qui, retentissant au cerveau, cause souvent des convulsions, le délire, etc. Long tems avant de voir apparaître les dents, les enfants tiennent leurs doigts dans la bouche en raison du prurit et de l'irritation légère qui s'accroît à mesure que l'époque dentaire se rapproche. Il faut dans les cas difficiles recourir à la chirurgie, car il est quelquefois nécessaire d'inciser crucialement les gencives pour favoriser la sortie des dents ; dans d'autres cas, il convient de soustraire du sang sur ce tissu enflammé, soit par des scarifications, soit par des sangsues. — Chez les enfants, les gencives comme la membrane muqueuse, se couvrent souvent d'aphtes ; ces inflammations, toutes superficielles et bornées qu'elles soient, mettent assez fréquemment la vie en danger par leur confluence et par la fièvre qui les accompagne. C'est principalement dans les saisons froides et humides, dans les pays marécageux, qu'on rencontre cette irruption confluente d'aphtes ; elles sont aussi causées par un alimentation vicieuse ou insuffisante ; mais comme cette affection se manifeste sur une surface beaucoup plus étendue que celle des gencives, on la traitera plus tard au mot *muguet*. Chez l'homme adulte, les affections des gencives sont encore communes et variées. On sait comment elles s'amollissent, pâlissent, se rétractent ou se gonflent et s'ulcèrent dans le scorbut. La tuméfaction et l'ulcération des gencives sont même considérées à tort par le vulgaire comme constituant cette maladie : elles sont le plus ordinairement des accidents inflammatoires et elles cèdent plus facilement à une diète adoucissante et à des boissons rafraîchissantes qu'à la tisane et aux sirops antiscorbutiques. L'usage du mercure cause ordinairement un gonflement considérable des gencives, souvent suivi de la destruction de ce tissu et de la chute des dents : c'est un inconvénient très grave qu'on ne peut quelquefois pas empêcher avec toute la prudence requise. Les gencives sont encore le siége de l'affection appelée *épulie*, qui débute par une tumeur isolée, et dont les terminaisons sont variables : tantôt elle demeure dure et indolente, tantôt elle s'abcède et devient un foyer sanieux, d'autres fois fongueux. La tuméfaction et l'ulcération des gencives, accompagnées d'une chaleur brûlante dans la bouche et de puanteur de l'haleine, sont souvent liées à une maladie de l'estomac, et c'est l'affection de ce viscère qu'il faut combattre pour guérir la bouche. C'est une distinction importante à établir pour l'adoption du mode de traitement rationnel, et les médecins seuls ont les connaissances nécessaires pour satisfaire à cette condition. Qu'on les consulte donc si on est affecté d'une gencivite chronique, ou qui récidive souvent, au lieu de se fier à des gargarismes et des remèdes prétendus antiscorbutiques, qui coûtent fort cher et font perdre un temps souvent irréparable. La pureté de l'haleine et la conservation des dents sont des biens qu'on ne saurait trop craindre de perdre. CHARBONNIER.

GENDARME, mot qui s'est d'abord écrit *gens d'armes*, et qui a été une corruption du terme très ancien *la gent*

d'armes (gens armata), c'est-à-dire la partie armée de la nation. Nous ne connaissons jusqu'ici aucune description satisfaisante et vraie de ce terme, parce que, comme tous les mots fort anciens, et moitié latins, moitié patois, celui-ci a changé maintes fois de signification. Les écrivains qui ont essayé de le traduire, ou plutôt qui l'ont mentionné, n'ont parlé que du temps où ils vivaient; ils n'ont donné qu'un chapitre de l'histoire du mot; ils ont laissé confus et presque inintelligible l'ensemble du sujet. En parlant de gens d'armes, s'agit-il des cavaliers (*caballarii*), au temps où la France ne parlait que latin? gens d'armes, armures, lances, feudataires ou nobles étaient alors même chose? S'agit-il des gens d'armes, nommés *kevaliers*, *quevaliers*, quand le patois commença à se franciser? ces gens d'armes étaient ce que, par un terme fort confus lui-même, les modernes ont appellé *chevaliers*. S'agit-il de ces gens d'armes combattant aux croisades, comme soldats à cheval, des troupes où les chevaliers étaient officiers ou chevetains? c'était le premier essai d'une cavalerie moins mal constituée que celle qui jusque là ne se composait ou que de gendarmes, ou que de chevaliers. S'agit-il de ces gens d'armes, devenant gendarmes, s'appelant indifféremment hommes d'armes, et servant dans les compagnies d'ordonnance, non plus sous des chevaliers, mais sous des capitaines, et continuant à être armés de fer? S'agit-il des gendarmes, chefs de lance garnie? c'étaient des chefs d'une troupe de quatre à huit hommes, mode dont l'extinction a amené la séparation de la grosse cavalerie et de la cavalerie légère jusque là amalgamées. S'agit-il de ces gendarmes qui, après que le terme s'était éteint, depuis un siècle, depuis que l'armure était tombée pièce à pièce, devenaient cavalerie privilégiée dans la garde du souverain? c'étaient des troupes caractérisées par une dénomination disant le contraire de ce qu'elle voulait dire, puisque ces gendarmes n'étaient plus vêtus que de buffle ou de drap, et que, rigoureusement, *gens armata* signifiait race habillée de fer. S'agit-il de ces gendarmes dont le titre, succédant, en 1791, à une appellation effacée du vocabulaire depuis 1786, n'avait aucun des caractères des gendarmes de toutes ces différentes périodes? Combien n'est-il pas à regretter que dans l'armée française, quand une institution nouvelle voyait le jour, il ne fût jamais créé un mot qui en accusât la spécialité; c'est une des causes, c'est la principale cause de ces erreurs grossières où tombent ceux mêmes qui étudient, et de cette ignorance profonde où restent ceux qui n'étudient pas. La gendarmerie, qui remplaçait la maréchaussée, recevait un titre que rien ne justifiait; mais elle se l'était d'elle-même attribué, parce que la désignation rappelait une caste qui avait eu de l'éclat, des personnages d'un ordre élevé, et des cavaliers nobles, même quand ils étaient devenus simples soldats; mais la dénomination n'était justifiée par aucune similitude de costume, de destination, de devoirs, de service et d'organisation: il n'était pas possible de choisir plus mal un meilleur mot. En même temps que cette gendarmerie était sur pied, une autre a existé: intrépides aventuriers, brillants déserteurs. Ceux qui y avaient été appelés composaient une troupe à pied dont le certificat-de-vie était un arrêt de mort, puisque le décret d'institution défendait qu'ils se recrutassent; ils ont étonné l'armée du nord de Sambre-et-Meuse par des prodiges de valeur; mais ils étaient tellement l'opposé de l'ancienne gendarmerie, de tout temps nobiliaire, que l'esprit républicain, en présidant à leur création, avait voulu que tous leurs officiers fussent au choix de tous les soldats, et redevinssent annuellement simples soldats. C'était le chef-d'œuvre de la déraison et le triomphe du chaos. Il nous est resté de l'organisation de 1791 la gendarmerie chargée de la police du royaume, cette gendarmerie tour à tour départementale, impériale et royale, sage et utile troupe, espèce de magistrature à cheval,

pour laquelle il n'y a ni temps de paix ni temps de guerre, et toujours des temps de dangers et des occasions de dévouement. — *Gendarme* se dit encore, surtout au pluriel, des bluettes qui sortent du feu ; il se dit aussi de certains points qui se trouvent quelquefois dans les diamants, et qui en diminuent l'éclat et le prix. G^{al}. Bardin.

GENDARMERIE. Les vieux auteurs ont écrit : gens d'armerie, gent d'armerie. C'était une locution estropiée et barbare, dont l'usage a repétri en un mot concret la périphrase, et prononcé la légitimation ; il est beaucoup moins ancien que le mot *gendarme*, et a surtout commencé à se répandre quand les gendarmes, d'abord hommes fieffés, sont devenus guerriers volontaires, sous les noms de compagnies d'ordonnance, compagnies de cent lances, de gendarmerie de la maison. Ces guerriers ont été au service du roi, des princes, des dignitaires, et se sont séparés des chevau-légers, qui constituaient, jusque là leur lance garnie, leur clientelle, leur suite armée. La gendarmerie a commencé alors à se dessiner sous un titre plus net ; c'était la grosse cavalerie du temps, la cavalerie à armure complète, tandis que les chevau-légers, devenus des dédoublements des gendarmes, n'étaient qu'une cavalerie à demi-armure. La gendarmerie de la maison a été une modification de l'ancienne gendarmerie ; elle participait plutôt de la cavalerie légère que de l'autre cavalerie ; elle n'avait conservé aucune pièce d'armure, pas même le casque ; elle a été abolie en partie sous le ministère de Saint-Germain ; les ministres qui lui ont succédé en ont fait disparaître les restes, qu'on appelait *gendarmerie de Lunéville*. Une troupe chargée du maintien de la police de la France a échangé, un peu plus tard, son nom de maréchaussée contre celui de gendarmerie départementale ; elle est devenue impériale et corps impérial, quoiqu'elle ne fût ni plus ni moins impériale que le reste de l'armée ; mais tel est l'abus trop fréquent des dénominations vaniteusement sollicitées malgré leur insignifiance, et obtennes en dépit de la logique. La gendarmerie a compris des légions, des corps à pied, de la gendarmerie d'élite, de la gendarmerie des chasses ; elle est devenue gendarmerie royale et corps royal. Dans le principe, cette gendarmerie, ou du moins la maréchaussée, à laquelle elle succédait, était un corps à la fois militaire et civil. Aussi ses officiers n'étaient ils justiciables que des tribunaux civils ; il n'en a plus été ainsi, non que la loi s'en soit expliquée, mais parce que le corps a été considéré positivement comme une partie intégrante de l'armée. Le décret du 1er janvier 1791 partageait le corps en vingt-huit divisions, et en mille cinq cent soixante brigades ; chaque division était un composé de deux compagnies, et obéissait à un colonel. Chaque brigade se composait de cinq gendarmes commandés par un maréchal-des-logis ou par un brigadier ; il y avait, sauf quelques exceptions, quinze brigades par département. Huit officiers généraux étaient les inspecteurs du corps. La robe-courte, nommée aussi gendarmerie judicielle, se transformait en gendarmerie des tribunaux. Le décret du 5 juin 1792 augmentait les brigades à cheval, reconnaissait des brigades à pied, et distribuait la gendarmerie en légions ; la gendarmerie détachée aux armées, pour y maintenir la police, était placée en 1809 sous les ordres d'un grand prévôt, officier dont le titre, aboli depuis long-temps et rétabli, on ne sait en vertu de quelle loi, avait un rang et des fonctions mal connus ; il ne se trouvait plus en harmonie avec les institutions d'une armée où il n'était reconnu ni prévôts particuliers, ni prévôtés, ni jugements prévôtaux, ni exécuteurs de haute justice. La gendarmerie impériale était partagée par escadrons. Nous glisserons sur ces variations perpétuelles, sur cette surabondance creuse d'une législation changeant sans cesse et sans utilité les qualifications, la composition constitutive, la répartition des cadres, etc. Ils sont redevenus légions par ordonnance du 29 oc-

tobre 1820 et se sont distribués en compagnies, en lieutenance, en brigades et non plus en escadrons. La gendarmerie s'est d'abord recrutée parmi les sous officiers de l armée ; c'était un débouché ouvert à ces grades ; l'ordonnance du 29 octobre 1820 disposait qu'elle serait alimentée par les militaires porteurs d'un honorable congé, et subsidiairement par les soldats de ligne ayant quatre ans de service. Cette mesure, qui énerve les corps d'infanterie, déjà trop dépourvus d'hommes de taille, est une des causes qui privent nos régiments d'hommes propres à être grenadiers et à devenir instructeurs.

G[al]. Bardin.

GENDRE. La racine de ce nom est grecque ; on le donne à l'homme qui a épousé une fille, par rapport au père et à la mère de celle-ci. Un *gendre* n'est qu'un enfant de plus ; mais les intérêts pécuniaires qu'il lui faut démêler avec les pères et mères de sa femme, en font souvent un ennemi de ceux-ci, quand la coutume du pays est de doter les filles, et qu'elles héritent. Dans les classes élevées, les relations de famille sont accompagnées de formes polies qui déguisent l'avidité et tous les sentiments bas dont elle est la source, ce qui n'empêche pas les procès d'être assez fréquents entre les *gendres* et les beaux-pères, pour prouver que tous les hommes sont esclaves des mêmes passions. La Bruyère a dit : *Un beau-père aime son gendre, une belle-mère aime son gendre.* Tous deux commencent, il est vrai, par se dévouer à celui de qui dépend le bonheur de leur fille ; pour obtenir sa confiance, ils l'approuvent et lui donnent raison dans les premiers démêlés ; mais si, par ses vices ou ses défauts, il rend l'existence de leur fille insupportable ; si elle est victime de ses désordres ou de ses violences, au point de ne pouvoir les dissimuler, cette première tendresse des parents pour le *gendre* se change en aversion profonde. L'affection que l'on ressent pour ses enfants peut donner la mesure de l'horreur qu'inspirent ceux qui causent leurs maux : aussi l'amour maternel rend-il les belles-mères implacables pour les *gendres* mauvais maris. Quelquefois même elles exagèrent leurs torts, et s'aveuglent sur ceux de leurs filles ; quelquefois enfin, après avoir élevé celle-ci avec une tendresse que nulle morale, nul discernement n'a dirigée, ces mères persévèrent après le mariage de leurs filles à vouloir les guider dans le monde, et, loin de réprimer la légèreté, l'étourderie, les passions inséparables de la jeunesse, elles les encouragent par leur imprévoyance et leur défaut de principes : c'est le *gendre* alors qui a raison de s'indigner et de rompre tout commerce avec sa belle-mère. Les pères, moins faibles, moins occupés de leurs filles, assez disposés à l'indulgence quand il s'agit de leur sexe, se rendent moins coupables envers leurs *gendres*, et leur pardonnent davantage. Si les parents se décidaient, d'après les vertus, le mérite personnel, et surtout la conduite d'un homme avec sa propre famille, ils auraient le droit de se plaindre que cet homme, devenu leur *gendre*, ne réalisât point leurs espérances; mais comme la naissance et principalement la fortune déterminent leur choix, exiger ensuite des vertus, un caractère social et de bonnes manières ne leur appartient pas. Lorsqu'une division éclate entre un *gendre* et les parents de sa femme, les jeunes gens donnent raison au premier, les vieillards tiennent pour les seconds : les uns et les autres pensent à ce qu'ils endurent, et non à ce qu'ils font souffrir.

C[tess]. De Bradi.

GÊNE, tout ce qui comprime nos mouvements, soit au moral, soit au physique. Dans bien des circonstances, la gêne, sans causer toujours un mal réel, se convertit à la longue en un véritable supplice, et gâte les positions les plus brillantes. Aussi, les simples plaisirs de la société ont-ils pour base une certaine mesure de liberté décente. — Il est des hommes qui, par la sévérité de leur caractère ou la hauteur de leurs manières, mettent à la gêne ceux mêmes qu'ils aiment le plus ; le maréchal de Montluc regretait vivement un de ses fils, mort

jeune à la guerre, et auquel il n'avait jamais permis de s'épancher en sa présence.—Dans l'intimité, on est rarement tout-à-fait heureux avec les gens d'un caractère froid ; ils arrêtent toute espèce d'effusion : on peut les aimer pour leurs bonnes qualités, on peut leur devoir de la reconnaissance, mais on est toujours à la gêne avec eux.—Comme rien n'embarrasse plus que d'avoir, en fait d'argent, son compte tout juste, on a appliqué à cet état fâcheux le mot de *gêne*. Ce n'est au reste ni pauvreté ni détresse, car, avec d'immenses revenus et certains vices, on peut vivre dans une sorte de gêne continuelle.— Les hommes qui embarrassent le plus dans le monde sont ceux qui ont pris l'habitude de vivre toujours sans gêne. Sous des dehors pleins de franchise et de bonhomie, ils suivent avec persévérance un plan d'égoïsme que rien ne peut troubler ; à force de prendre sur les uns, d'usurper sur les autres, ils finissent par posséder tout ce qu'il y a de plus agréable et de plus avantageux : enfin, se dégageant de certaines bienséances, ils restent les maîtres partout où ils sont reçus. SAINT-PROSPER.

GÉNÉALOGIE. Ce mot, composé de deux mots grecs, *genos* (en latin *genus*), race, et *logos* (en latin *sermo*), discours, signifie histoire des parentés et des alliances d'une famille. On l'employait jadis comme synonyme de noblesse. Ainsi, l'on disait, en parlant d'un homme qui voulait se faire passer pour noble : « Cet homme se pique de *généalogie*, cet homme parle toujours de sa *généalogie*, etc. » A cette époque, comme beaucoup de charges et d'emplois, même inférieurs, n'étaient accessibles qu'à ceux qui pouvaient prouver leur noblesse, ou au moins un certain nombre d'aïeux, la *généalogie* était une chose importante. On n'eût pas été reçu, par exemple, dans les chapitres de Lyon, de Vienne, etc., si l'on n'avait démontré qu'on possédait tant de *quartiers*; et, pour entrer dans certains ordres militaires, il fallait apporter la même preuve authentique. Nous sommes même redevables, à cette circonstance, d'un des derniers manuscrits sur parchemin qui aient été et seront jamais exécutés, et qui est aussi l'un des plus beaux. C'est le registre généalogique de l'école militaire de Saint-Cyr, actuellement déposé à la Bibliothèque du roi. — Par suite de ce que nous venons de dire, il est facile de concevoir que les fonctions de *généalogiste*, loin d'être, sous l'ancien régime, aussi futiles qu'elles nous sembleraient l'avoir dû être, aujourd'hui qu'il n'y a plus de noblesse ni de généalogie, étaient au contraire fort importantes. Le célèbre d'Hozier, qui a été le dernier généalogiste royal, était un homme fort instruit, versé profondément dans la connaissance des vieux titres et des anciens instruments, et qui a rendu de véritables services à la vieille noblesse, en l'éclairant souvent sur les limites ou l'origine de ses possessions. Malheureusement, tous les généalogistes n'étaient ni aussi fidèles ni aussi consciencieux que lui. Quelques-uns se laissèrent corrompre par cet amour-propre qui a créé les distinctions parmi les hommes, et qui les engagea à fabriquer des titres de noblesse aux parvenus assez vains pour en vouloir. Ce fut probablement ce qui donna lieu à ce proverbe : « Menteur comme un *généalogiste*. » Je ne puis à ce propos m'empêcher de citer l'anecdote suivante rapportée par Bartholomeo-Ruidera dans ses *Facéties espagnoles* (Séville, 1728, in-12). Un fabricateur de généalogies ayant été payé par un Espagnol pour lui donner la plus belle noblesse de la terre, fit remonter la famille de ce gentilhomme jusqu'aux premiers temps de l'univers, et écrivit au-dessus, au milieu des termes les plus pompeux et les plus magnifiques : *Il commença le monde*. Le gentilhomme enchanté trouva que le généalogiste avait parfaitement rempli ses intentions, et, satisfait de pouvoir prouver qu'il descendait d'Adam et de Noé, il montrait partout l'article de sa généalogie relatif à ce dernier, et qui était ainsi conçu : *Le comte Noé de l'Arca*; puis, un peu plus bas : *Déluge universel*, etc., etc.— On

appelait *arbre généalogique* une colonne dont le fût ressemble en effet à un arbre, et de laquelle s'échappaient des rameaux en branches, qui marquaient dans leur longueur sous différentes formes, mais le plus souvent en de petits ronds, les divers degrés de parenté et la descendance d'une famille. Ces arbres généalogiques furent jadis un très grand objet de luxe. ACHILLE JUBINAL.

GÉNÉALOGIE DE J.-C. La manière dont cette généalogie est écrite dans les Évangiles de saint Matthieu et de saint Luc présente quelques difficultés. Selon saint Luc, Joseph, époux de Marie, est fils d'Héli, et saint Matthieu lui donne pour père Jacob; saint Matthieu fait descendre le Christ de David par Salomon, et saint Luc par Mathan; saint Matthieu promet la généalogie de Jésus-Christ, et il donne celle de Joseph, qui n'est pas son père. Notre intention n'est pas d'examiner à fond toutes ces difficultés, mais seulement d'indiquer les différentes solutions qu'en ont données les écrivains ecclésiastiques. — Ce qui est difficulté pour nous ne l'était pas au temps où les évangélistes écrivaient : les tables généalogiques, conservées religieusement chez les Juifs, étaient là pour justifier l'origine de chaque famille, et pour confondre celui qui aurait osé se donner une noblesse qu'il n'avait pas. Le but des deux écrivains sacrés est de montrer que Jésus descendait de David : si leurs généalogies sont fausses, rien n'était plus facile que de les convaincre d'imposture, ce que les Juifs contemporains n'eussent pas manqué de faire, et leur silence en cette matière est une preuve que les évangélistes ont dit vrai; mais s'ils ont dit vrai, il n'existe entre eux aucune contradiction, ou du moins elle n'est qu'apparente. — Mais d'où vient la différence qui se trouve dans les deux généalogies? Des interprètes ont pensé que les deux évangélistes ont donné la généalogie de Joseph, l'un, selon la nature, l'autre selon la loi : Jules-Africain, dans sa lettre à Aristide, prétend avoir appris des parents mêmes du Sauveur, que Mathan, qui descendait de David par Salomon, engendra Jacob, d'une femme nommée Estha; qu'à la mort de Mathan, Melchi, autre descendant de David par Mathan, épousa la même femme, et en eut Héli, autrement Eliachim ou Joachim, d'où il suit que Jacob et Héli auraient été frères utérins. Héli étant mort sans enfants, Jacob, son frère, aurait épousé sa veuve, conformément à la loi de Moïse (*Deut.* XXV), et en aurait eu Joseph, lequel se serait ainsi trouvé fils de Jacob selon la nature, et fils d'Héli selon la loi. Mais l'opinion la plus naturelle et le plus généralement suivie, c'est que saint Matthieu a donné la généalogie de Joseph, et saint Luc celle de Marie. Le premier, qui fait descendre ses générations d'Abraham à J.-C., se sert continuellement du mot *engendra*, qui ne peut s'entendre que d'une filiation naturelle : *Jacob engendra Joseph, époux de Marie*, c'est bien la généalogie de Joseph. Le second, qui fait remonter la suite des ancêtres de Jésus jusqu'à Adam, n'emploie en grec qu'un génitif perpétuel, que nous traduisons par : *qui fut fils*, ce qui s'entend aussi bien de l'adoption ou de l'alliance que de la nature : ainsi; Joseph, qui fut fils d'Héli, signifie que Joseph fut fils par alliance, ou gendre d'Héli, père de Marie. En faveur de cette opinion, nous pouvons citer le Talmud (titre *Sanhédrin*), où il est dit que Marie, mère de Jésus, était fille d'Héli. La même solution pourra nous servir à expliquer comment Salathiel, père de Zorobabel, se trouve à la fois fils de Jéchonias et de Néri : il était fils du premier et gendre du second. Ces raisonnements ne sauraient aller jusqu'à la démonstration, aujourd'hui que les titres authentiques n'existent plus; mais ils suffisent pour montrer que les deux évangélistes peuvent être facilement conciliés. — Pour faire la généalogie de J.-C., dit-on, à quoi bon donner celle de Joseph, qui n'était point son père? — Il paraît que cette difficulté n'avait rien de bien grave pour saint Matthieu ni pour ceux auxquels il adressait son Évangile, car,

après avoir tracé sa généalogie pour montrer que le Christ était issu de David, il n'hésite pas de nous dire que Joseph n'était pas le père de Jésus ; il savait donc aussi bien que nous que Jésus ne descendait de David que par sa mère. — Alors c'était la généalogie de Marie qu'il fallait donner. — Non : prouver que Joseph était du sang de David, c'était le prouver également pour Marie. — Comment? — Parce que, d'après la loi, Marie n'avait pu se marier que dans sa parenté. — Mais cette loi avait souffert plus d'une exception : sans parler de plusieurs étrangères, telles que Rahab et Ruth, qui figurent dans la généalogie de Jésus, combien de femmes s'étaient mariées ailleurs que dans leur tribu! Michol, de la tribu de Benjamin, était la femme de David ; Josabeth, du sang royal de Juda, était mariée au grand-prêtre Joïada. — S'il était libre aux filles qui n'avaient point de part dans l'héritage de se marier où elles voulaient, celles qui étaient héritières, c.-à-d. qui n'avaient point de frères, étaient obligées de se marier, non seulement dans leur tribu, mais dans la famille de leur père, afin que l'héritage demeurât dans la famille, et qu'il n'y eût point de confusion dans les biens (*Num.* XXXVI). Or, Marie, unique héritière d'Héli ou Héliachim, n'avait pu épouser qu'un parent ; par conséquent, si Joseph descendait de David, Marie en descendait aussi. D'ailleurs, il fallait faire voir en J.-C. l'héritier légitime de David ; la généalogie de Marie seule ne pouvait donner cette preuve. Jésus passait pour le fils de Joseph, il l'était aux yeux du public, il l'était aux yeux de la loi, suivant cette maxime : *Pater is est quem justæ nuptiæ demonstrant*. Prouver que Joseph était fils de David, c'était donner la preuve légale que Jésus avait droit à l'héritage de ce monarque. — Mais tout cela ne prouve pas que Jésus soit descendu de David. — C'est pour cela que saint Luc a donné la généalogie de Marie. Voulez-vous une filiation légale? saint Matthieu vous la donne par Joseph, père de Jésus selon la loi ; demandez-vous une filiation de sang? vous la trouverez dans saint Luc, par Marie, sa mère selon la nature. — Il nous resterait encore à examiner pourquoi saint Matthieu a partagé sa généalogie en trois séries de quatorze générations ; comment, pour ne pas déranger son plan, il a rayé, d'un trait de plume, les trois rois Ochosias, Joas et Amasias, de la race de David, et sauté près d'un siècle pour faire Osias fils de Joram. Pour ces questions et d'autres encore, qu'on pourrait soulever, nous préférons renvoyer aux commentateurs, qui les ont toutes résolues ; voyez entre autres les *Réponses critiques* de Bullet.

L'abbé C. Bandeville.

GÉNÉRAL, GÉNÉRALAT. Ce titre indique un officier militaire qui commande plusieurs corps de troupes et de différentes armes, sans appartenir à aucun en particulier. Le plus élevé en grade des officiers attachés à une troupe qu'il commande toujours est le colonel ; au-dessus de lui viennent les généraux, qui forment eux-mêmes aujourd'hui en France trois degrés hiérarchiques : les maréchaux-de-camp, les lieutenants-généraux et les maréchaux. Dans d'autres pays, on y ajoute différents autres échelons, qui, à les bien considérer, ne sont que des classifications qui se réduisent en principe aux trois degrés que nous avons indiqués ci-dessus : ce sont les brigadiers, les généraux d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, les capitaines-généraux, etc. Nous avons compris les maréchaux au nombre des grades militaires, quoique, selon quelques personnes, le maréchalat soit une dignité, parce que depuis long temps (vers 1200) ils ne sont plus employés qu'aux armées, et qu'ils ne sont choisis que parmi les généraux. Dans l'origine, les maréchaux, ainsi que l'indique leur nom germanique (*mar-skalk*), n'étaient que des officiers des écuries du souverain, servant sous les ordres du grand-écuyer ou connétable (*comes stabuli*). Ce ne fut que sous les successeurs de Constantin que les domestiques des empereurs commencèrent à être employés au commandement des armées, indépen-

damment des généraux proprement dits, ou maîtres de la milice. Lorsque la monarchie des Francs commença à se dégager des entraves du système féodal, les rois copièrent plus ou moins l'organisation du Bas-Empire. A la fin du XIIe siècle, on vit reparaître le *comes stabuli* et le *mar-skalk* sous ses ordres. Au commencement du XIIIe, on vit le premier connétable commandant les armées, et un maréchal commandant l'avant-garde. Il en résulte qu'aujourd'hui le maréchalat est un grade militaire, et que, si on voulait le considérer comme une dignité, ce ne pourrait être que dans la domesticité du palais, et non dans l'état, où les maréchaux n'ont aucune fonction civile. L'origine de l'emploi du titre de général, comme appellatif des grades supérieurs militaires, quoiqu'elle ne soit pas très ancienne, ne saurait cependant pas être fixée avec précision. Il n'y a, dans la hiérarchie militaire, aucun grade qui soit désigné par le titre seul de *général*. Cependant ce mot était nécessaire, et rien ne peut exprimer plus clairement l'ensemble des officiers supérieurs qui commandent une portion plus ou moins grande d'une armée, formée de plusieurs corps distincts, que le titre d'*officiers généraux*.— L'emploi des officiers généraux a beaucoup varié dans différents temps. Il fut d'abord fixe dans la nature et l'étendue du commandement de chaque grade. Chez les Grecs, les trois grades d'officiers généraux étaient le *ménarque*, le *phalangarque* et le *polémarque*, ou *stratège*, ou *général en chef*. Chaque armée, formée régulièrement, se composait d'un nombre déterminé de phalanges simples, dans l'organisation desquelles étaient compris les deux premiers officiers-généraux. Chez les Romains, pendant la durée de la république, les officiers généraux étaient les *tribuns militaires*, au nombre de six dans chaque légion, et dont chacun la commandait à son tour; les légats ou lieutenants-généraux, choisis par le général en chef, et qui n'avaient point de commandement fixe; les questeurs, majors et intendants-généraux, et les généraux en chef, préteurs ou consuls, et par conséquent magistrats de la république. Sous les empereurs jusqu'à Constantin, les généraux en chef ne furent plus que les légats ou lieutenants-généraux de l'empereur, quoique toujours pris parmi les citoyens qui avaient au moins exercé la questure : les légions eurent chacune un tribun ou préfet pour commandant en chef; la cavalerie fut organisée par ailes ou brigades, ayant chacune son chef. Plus tard, l'emploi dans les armées de corps auxiliaires étrangers, la plupart pris parmi les Barbares, tour à tour alliés et ennemis de l'empire, multiplia le nombre des officiers généraux, qu'on pourrait appeler *hors ligne*, puisqu'ils n'appartenaient plus à l'organisation nationale de l armée en légions; chacun de ces corps eut pour chef un officier général romain ou étranger. Les officiers généraux commencèrent à être choisis dans la domesticité du palais, soit parmi les gardes du corps, soit parmi les écuyers, notaires, trésoriers ou chambellans du maître. Un très petit nombre, parmi lesquels il ne faut pas oublier le grand-chambellan Narsès, le vainqueur des Goths, justifièrent l'anomalie; les autres ne firent que hâter la décadence de l'empire. A cette même époque se rapporte la création d'un nouvel ordre d'officiers généraux : ce furent les généraux d'infanterie (*magistri peditum*), ceux de cavalerie (*magistri equitum*), les généraux en chef (*magistri militum* ou *utriusque militiæ*); les préfets du prétoire, autrefois commandant la garde impériale, furent portés au nombre de quatre, et leurs fonctions devinrent celles de nos ministres de la guerre. — Après la destruction de l'empire romain, on trouva des chefs de corps et des commandants d'armées, mais aucun officier général proprement dit, jusqu'à l'époque où les armées recommencèrent à prendre une organisation régulière, ou à peu près, et qui ne remonte pas plus haut que la fin du XIIe siècle. On trouve bien au Xe siècle (987) un grand-sénéchal, commandant des ar-

mées; mais ce n'était dans le fait qu'un office de palais, ainsi que l'indique son titre (*sinist-skalk*, *magister domesticorum*). C'est à partir du règne de Philippe-Auguste que furent créés les officiers généraux, qu'on vit ensuite à la tête des troupes : ce sont les maréchaux (1185), les grands-maîtres des arbalétriers (1270) et de l'artillerie (1479), les capitaines-généraux (1302), les lieutenants-généraux (1430), les colonels-généraux (1544), les mestres de-camp-généraux et les maréchaux-de-camp (1552). Les fonctions et l'étendue du commandement de ces officiers-généraux n'avaient rien de fixe et de dépendant de l'organisation des armées, qui était elle-même un chaos. Ce ne fut qu'au commencement de la révolution (1793) que l'organisation des armées reçut cette forme régulière qu'elle a encore conservée de nos jours; alors les officiers généraux reçurent des dénominations correspondantes à leurs fonctions et à leur commandement, qui devint fixe; alors aussi cessa le chaos de la composition capricieuse des états-majors, avec toutes les petites rivalités et les petites intrigues qu'on n'avait que trop vues jusque là. Le nombre des grades d'officier général fut réduit à deux : *général de brigade* et *général de division*. Celui de *général en chef* ne fut plus qu'une commission temporaire donnée par le gouvernement, celui de *lieutenant-général* une autre commission du général en chef, pour le commandement d'une partie de l'armée. Lorsque l'empire vint avec ses besoins monarchiques, on vit reparaître les connétables, les maréchaux, les colonels-généraux. En vain chercherait-on dans notre histoire militaire le bien qu'a produit cette nouvelle complication; on y voit bien plutôt ses inconvénients. A la contre-révolution de 1814 revinrent les titres de maréchal-de-camp et de lieutenant-général, sans qu'on en puisse assigner d'autres motifs que celui qui portait certaines gens à se plaindre de trouver le pont des Arts à Paris, en place de l'incommode *bachot* qu'ils avaient laissé en partant pour l'étranger. — Ce serait ici le lieu d'indiquer et de développer les connaissances et les qualités nécessaires à un officier-général. Mais il faudrait pour cela un traité spécial, et les limites où nous sommes restreint ne nous permettent pas même de rapporter le chapitre de la *Bibliothèque d'un homme de goût*, où elles sont si bien décrites. Nous nous contenterons donc de rapporter la nomenclature que M. de Cessac a consignée dans l'*Encyclopédie militaire* : 1° Connaissance de soi-même, des hommes, de la nation, de ses subordonnés, de la nation qu'il doit combattre et des généraux, ses adversaires; 2° connaissance de l'art de la guerre, les langues, l'histoire, la géographie, la physique, les mathématiques et le dessin, la politique, la législation et le droit public; 3° les vertus civiques et morales à un degré éminent, la justice tempérée par l'humanité bienveillante, le courage allié à la prudence, la perspicacité des vues et l'activité de l'exécution, la bonne foi et la probité la plus désintéressée et la plus scrupuleuse. — Telle n'est pas l'idée que s'en font bien des gens. A qui la faute? Il ne faut cependant pas croire que l'homme dont M. de Cessac a tracé le portrait soit un être de raison : nous en avons vu des échantillons, surtout dans un temps dont la rigide probité offusque la corruption de nos jours : les Hoche, les Marceau, les Brune, les Championnet, les Joubert, les Saint-Cyr, etc., auraient pu s'y reconnaître.

G. de Vaudoncourt.

Ce serait une grande erreur que d'attacher toujours une idée belliqueuse au généralat; il y a eu effectivement, et il y a encore en Italie, des généraux dont la mission est plus pacifique et moins périlleuse, sans être pour cela moins pénible. Ce sont les généraux de certains ordres religieux, les chefs de tous les couvents établis sous la même règle. Les ordres de Cîteaux, de Saint-Maur, des Feuillants, des Chartreux, des pères de l'Oratoire, de Saint-Ruf de Valence, de Saint-Antoine de Vienne, de Prémontré, de Grammont, des Mathu-

rins et de la Congrégation de la Mission en France, etc., avaient leurs généraux particuliers. Il en était de même des franciscains, des jésuites, des dominicains, etc. L'origine du généralat ecclésiastique vient, selon le P. Thomassin, des priviléges donnés par les patriarches aux monastères de leur circonscription en échange d'une soumission directe. Ces monastères, à leur fondation, arboraient la croix patriarcale, et s'exemptaient ainsi de la juridiction de l'évêque diocésain.

G. N.

Anciennement, on appelait *généraux* des officiers appelés à surveiller la levée et l'administration des finances. Ils étaient nommés par les trois états du royaume et confirmés par le roi. Depuis, les rois seuls les nommèrent; ils en portèrent arbitrairement le nombre à 4, à 5, à 8, et leur attribuèrent le droit de rendre la justice en matière de finances. Cette institution fit plus tard place à la *cour des aides* (*v.*). — Le mot *général* s'ajoutait encore autrefois à certains noms de charge, d'office, de dignité, comme à celles de *lieutenant-général* de province, *contrôleur-général* des finances, *trésorier-général*. Les *trésoriers-généraux* s'appelaient aussi *généraux* des finances, de même que les conseillers aux cours des monnaies portaient le titre de *généraux* des monnaies. — Il en est de même aujourd'hui; nous avons nos *procureurs-généraux*, nos *avocats-généraux*, etc.; les provinces espagnoles sont gouvernées par des *capitaines-généraux*. — En nous rapprochant de l'acception de l'adjectif *général*, nous avons appelé *directeurs-généraux* les chefs de plusieurs branches d'administration; cette dénomination est plus rationnelle que celles dont nous venons de parler, et qui s'appliquent à des fonctions dont le ressort est vraiment trop circonscrit. L'épithète *général* désigne en effet ce qui est universel, et, par restriction, si je puis m'exprimer ainsi, ce qui est commun ou applicable à une universalité de personnes. — *En général* s'emploie pour *ordinairement*. U. B.

GÉNÉRALE. Batterie d'alarme, servant de signal aux troupes en cas d'alerte : c'est le tocsin de l'armée. Lorsque l'on bat la générale, tous les tambours doivent la répéter à l'instant et parcourir les rues, accompagnés de deux hommes armés. — Le jour de leur arrivée dans une place, les troupes sont instruites, par un ordre du jour, des postes qu'elles doivent occuper en cas d'alarme. Elles prennent toutes les armes au bruit de la générale et se rendent dans les lieux indiqués par le commandant supérieur de la place ; les gardes se forment en haie, chaque régiment se rend au lieu qui lui a été assigné par son instruction et y attend les ordres ultérieurs de l'autorité militaire. — La générale ne doit être battue que dans les cas d'incendie ou de révolte : elle se fait également entendre lorsque l'ennemi s'approche d'une place de guerre et menace de l'investir ou de l'attaquer inopinément. — Les commandants de place peuvent faire battre la générale à l'improviste, soit de jour ou de nuit, pour juger de l'exécution plus ou moins prompte des dispositions ordonnées ; cependant ce moyen est rarement employé aujourd'hui — Dans les camps, cette batterie est presque toujours le signal d'une attaque nocturne de la part de l'ennemi, et le commandant en chef a seul le droit de l'ordonner : elle est aussitôt répétée sur toute la ligne du front de bandière. — Des peines graves sont prononcées contre les militaires qui ne se trouveraient pas à leur poste quand la générale se fait entendre. Voici comment s'exprime à ce sujet le code pénal de l'armée. « Tout militaire ou autre individu employé au service de l'armée qui, lorsque la générale aura été battue, ne se sera pas rendu à son poste, sera, pour la première fois, puni d'un mois de prison, pour la deuxième fois de trois mois, et destitué de son grade ou emploi. Le simple soldat, dans ce second cas, sera puni de six mois de prison ; dans le cas d'une seconde récidive, le coupable sera puni de deux ans de fer. » Ces peines

sont également très sévères contre les individus qui feraient battre la générale sans y être autorisés. — La femme d'un général se qualifie aussi du titre de *générale*. Ce mot a vieilli et ne s'emploie que trivialement. SICARD.

GÉNÉRALISATION, GÉNÉRALISER et GÉNÉRALITÉS. Tous ces termes qui émanent du mot GENRE, en latin *genus*, du grec *gennaô* (*gigno* en latin), expriment une sorte de génération intellectuelle.— C'est donc ici que commence véritablement le travail de la pensée humaine, laquelle nous distingue de la simple animalité. En effet, l'animal, quelque intelligent qu'on le reconnaisse, le chien, l'éléphant, le singe, non seulement ressentent comme nous, par leurs organes des sens, des impressions, ou les images des objets extérieurs; ils en ont des souvenirs, ils se représentent des idées, même en l'absence des corps qui les ont produites. Cependant rien ne prouve qu'ils sachent en abstraire des généralités. Ils peuvent bien, par exemple, avoir connaissance de tels ou tels hommes comme individus, mais non pas s'élever à la conception abstraite de l'humanité, à la généralisation de la nature de l'homme. Ils ne sortent jamais de l'ordre physique ou matériel; il ne créent point ainsi des essences génériques, parce qu'ils ne montrent nullement la faculté de coordonner les rapports d'analogie entre les diverses qualités des êtres. Les idiots, les enfants en bas âge sont réduits encore à cet état d'animalité qui ne leur permet de saisir que des individualités ou de simples faits, sans les comprendre sous un principe commun.— Cependant on a soutenu que l'animal, que l'idiot, en voyant plusieurs arbres, étaient très capables de s'élever à la notion générale d'*arbre*. C'est une supposition gratuite, car le terme générique d'arbre, si l'on pèse sa valeur, demande en effet une appréciation de beaucoup de qualités, depuis l'herbe, l'arbrisseau, l'arbuste, jusqu'aux formes les plus variées des grands végétaux, les cactus, les aloès, les yucca, les bambous, les fougères arborescentes, les palmiers, les plantes sarmenteuses et lianes grimpantes, les conifères de toute stature, etc. On voit donc qu'il n'est pas si facile, en métaphysique, de dire ce qu'est un arbre et jusqu'où ce mot est applicable. Quand le vulgaire parle d'un arbre, il n'entend d'ordinaire qu'un chêne ou un pommier, etc., et cependant, il y a des chênes et des pommiers tellement nains qu'on n'oserait les assimiler à des arbres. D'autre part, est-ce le caractère ligneux des hautes tiges des végétaux qui les signale sous le nom d'arbres? Mais il y a des malvacées d'un tissu très fongueux par leur tronc, qui n'en sont pas moins de grands arbres, comme le ceïba, le baobab, etc. —On reconnaîtra donc que les véritables généralisations ne sont point des opérations si communes de l'esprit humain, et qu'elles n'appartiennent qu'à un certain ordre d'intelligences réfléchies et méditatives. Rarement les hommes, dans les usages de la vie, s'occupent de généraliser et de systématiser leurs connaissances sous des principes larges qui les embrassent d'après leurs analogies plus ou moins étroites. Il faut, pour atteindre ce but élevé, avoir longuement comparé les objets les plus divers et observé les liens par lesquels ils s'entretiennent ou se rattachent. Un exemple, le plus illustre de tous peut-être, fera comprendre toute la portée de la véritable généralisation. — Certes, un paysan peut voir, comme Newton, une pomme tomber d'un arbre. Ce simple résultat de la pesanteur des corps vers le centre de notre sphère terrestre n'est qu'un fait vulgaire auquel le commun des hommes ne prête aucune attention. Pour Isaac Newton, c'est l'origine de la plus vaste des généralisations. En considérant que tous les corps sublunaires descendent ainsi sur le globe, il se demande si la lune ne tend pas de même à tomber; calculant sa masse et sa vitesse, il reconnaît que ce satellite n'est retenu dans son orbite, autour de notre sphère, que par cette impulsion centrifuge, laquelle s'oppose à sa chute, puisqu'elle offre une répulsion égale à la force de gravitation. Le même calcul donnant de

semblables preuves pour les satellites de Jupiter et d'autres planètes, il ne s'agissait plus que d'examiner si ces planètes principales, avec le système de leurs satellites, et si l'ensemble de notre système planétaire, enfin, ne pesait pas de tout son poids sur le soleil ; ou si ces astres n'étaient pas retenus chacun respectivement dans leurs orbites, d'après une pareille loi de gravitation contre-balancée par la force centrifuge d'impulsion, ce qui leur fait décrire la courbe elliptique qu'elles parcourent autour de ce centre de feu et de lumière. Or, cette même loi de la pesanteur s'est trouvée exactement et pour la pomme qui tombe et pour la lune qui roule autour de la terre et pour les planètes animées de ces grands mouvemens qui les transportent dans les cieux comme un tourbillon immense, et pour ainsi dire une valse éternelle. Dès lors la loi du système du monde ou la gravitation universelle a été le résultat de cette généralisation, œuvre d'un sublime génie. — On comprend donc que toutes les découvertes dans les sciences et la philosophie dérivent souvent de ces généralisations, ou d'applications d'un fait à d'autres analogues. Ainsi, James Watt a su tirer parti de la force de la vapeur de la marmite de Papin en l'appliquant à une multitude d'autres opérations. Déjà Camerarius et Vaillant avaient remarqué des sexes dans les plantes, mais il appartenait à l'esprit perspicace de Linné de généraliser ce fait dans tout le règne végétal, par sa dissertation *Sponsalia plantarum* et par son ingénieux système sexuel. C'est donc par la comparaison attentive des faits analogues qu'on parvient à découvrir le lien secret qui les associe, l'harmonie qui les fait jouer de concert. Mais si ces faits rapprochés entre eux ne se trouvent rattachés que par une méthode factice, ou par des apparences mal fondées on n'arrive, à l'aide de ces généralisations forcées, qu'à construire une hypothèse fragile que le moindre effort de raisonnement renverse, ou que brisent des observations plus véridiques. — Le moyen intermédiaire des généralisations consiste donc dans le fil de l'analogie, qui, pareil à celui d'Ariadne, peut seul nous guider au milieu du labyrinthe des faits parmi les merveilles de la nature. Ce monde reste une obscure énigme, si la flamme de l'intelligence n'y porte pas sa lumière, et si, comme les animaux, nous avons des yeux pour ne pas pénétrer plus profondément dans les entrailles des choses. Tout gît séparé, ou plutôt épars et désordonné, lorsque l'esprit n'entrevoit pas la liaison des effets à leurs causes et la concaténation des vérités à leur plus haute origine dans le grand univers. Mais cette généralisation vaste ne s'acquiert qu'à l'aide d'observations longues et multipliées par la force de la méditation. C'est par celle-ci que l'intelligence humaine s'est exhaussée jusqu'aux trône de la Divinité. Quiconque ne voit, dans l'universalité, qu'un cercle d'effets devenant causes à leur tour, sans remonter à l'être nécessaire, source de toute existence (selon la pensée des athées), ne peut avoir le vrai génie ; il manque de ce principe créateur et de cette force d'unité qui en constitue le vrai nœud. — En effet, les esprits généralisateurs sont les plus profonds, par ce qu'il cherchent les causes des choses : *sapientia est per causas scire*. Lors même qu'ils ne peuvent les trouver ou qu'elles sont supérieures à l'entendement humain, ils aspirent toujours vers ce but ; ils ne rencontrent parfois que des vues partielles, des fragments précieux d'une loi inconnue, et, comme des rayons de l'immortelle Divinité qui les illumine. Avant Newton, Kepler avait entrevu ces lois de la gravitation des planètes ; avant Copernic, les anciens pythagoriciens et Eudoxe l'astronome plaçaient, d'après un pressentiment alors hypothétique, le soleil ou le feu au centre du système du monde. De même, en généralisant les lois de l'analogie, Kant annonçait entre Mars et Jupiter, soit l'existence d'une planète, soit les astéroïdes qu'on y a découverts ensuite. Avant que Trembley eût fait ses observations sur les polypes et d'autres zoophytes, tenant de la nature de l'animal et de la

plante, Leibnitz prédisait la nécessité de ces êtres intermédiaires associant ensemble les règnes organisés.—Il y a donc dans ces généralisations les germes des découvertes les plus magnifiques de la nature, parce que la nature est conséquente dans ses œuvres, et le produit d'une suprême intelligence. Généraliser est alors entrer dans les voies de la Divinité; c'est s'imprégner en quelque manière de sa sagesse et du vrai génie, toutes les fois qu'on écoute ses inspirations pures et natives. Cependant, il n'y faut mêler ni ces opinions basses de l'animalité, ni ces vues étroites de l'égoïsme, qui se rattachent à des particularités périssables. Elles constituent dès lors ces systèmes faux, ces théories sans base solide qu'ont élevés les philosophes, les uns sur les autres, à la manière des Titans, entassant des montagnes pour détrôner Jupiter. Bientôt ils retombent foudroyés et écrasés par les rochers mêmes qu'ils lançaient contre les cieux. De là résulte aussi le discrédit de ces généralités vagues, incomplètes, incohérentes, que souvent chacun débite, faute de notions exactes, précises, approfondies, et qui semblent tout dire en n'apprenant rien.—Néanmoins, la tendance à généraliser est l'apanage de la raison humaine, une propriété philosophique appartenant à l'être supérieur, au roi de la création sur ce globe. Il contemple les choses de plus haut que les brutes. De même que dans tout gouvernement, il faut cette force concentrative qui rappelle à l'unité les intérêts particuliers, sous une loi égale de pondération et de juste équilibre, pareillement dans la philosophie et les hautes sciences, il faut que l'esprit s'élance vers des considérations générales, universelles. Il rapproche les faits et les compare, afin d'étreindre les causes, de saisir l'ensemble d'un coup d'œil, de s'élever jusqu'aux cieux sur cette mystérieuse échelle de Jacob, avec les ailes des anges. Telles sont aussi les inspirations que les poètes reçoivent au sommet de l'Olympe où les transporte Pégase puisqu'on ne saurait généraliser les idées ni agrandir le tableau de l'imagination, sans embrasser un champ plus vaste et dérober à cette source sacrée le feu céleste. On sacrifie à Dieu dans les hauts lieux.—L'homme alors n'est, par son intelligence, qu'un rayon émané de l'essence divine. Par cette lumière de vérité qui lui fait dévoiler les harmonies de tous les êtres, il participe à la puissance créatrice; il pénètre dans les secrets de la majesté infinie qui préside à cet univers. — Mais puisque Dieu même est la source primordiale des êtres, puisqu'il déposa sur notre front cette éclatante auréole du génie, ne peut-on pas dire, avec Platon, que l'intelligence humaine, infusée dans nos corps, possède essentiellement en réalité toutes les vérités communes, dont nos études spéciales ne sont que des particularités. Ensuite, celles-ci tendent à s'ouvrir, à se développer, parce qu'elles trouvent dans l'ame humaine les linéaments originaux de ces conceptions générales qui y gisaient enfouies, comme des germes. Socrate, interrogeant un enfant sur les premiers principes de la géométrie, fait accoucher ce jeune esprit de conclusions d'abord simples, puis de plus en plus universelles, comme on vit plus tard le jeune Blaise Pascal, avec des *barres* et des *ronds*, arriver de lui seul à la 12e proposition d'Euclide. Or, n'est-il pas vrai d'affirmer que toutes les vérités générales sont ainsi recélées dans notre nature intellectuelle, et qu'il ne faut que des circonstances favorables pour les en faire sortir? Donc, ce n'est point le travail de la combinaison et de la volonté humaine qui crée arbitrairement les vérités générales; elles existaient, soit dans la réalité des choses du monde, soit dans la constitution de notre esprit. Elles sont de Dieu, et, pour ainsi s'exprimer, elles sortent toutes armées de pied en cap, comme Minerve du cerveau de Jupiter. — Il existe deux sortes d'esprits, les diviseurs et les concentrateurs. Les premiers s'attachent constamment à saisir les différences entre tous les objets, ils en signalent les spécialités caractéristiques, ils écartent, ils dissocient, ils analysent, ils dissèquent les parties. Autant ils gagnent

en science de détail, autant ils perdent en vues d'ensemble. Au contraire, les esprits généralisateurs (*à priori*) peuvent avoir le défaut de négliger les faits d'observation, pour construire en l'air des théories brillantes : ces deux extrêmes deviennent également vicieux dans leurs résultats. Les uns abusent de la synthèse, comme les autres dissolvent trop par l'analyse ; c'est pourquoi il faut employer les deux méthodes et contrôler l'une par l'autre. L'analyse chimique, qui décompose les matières organiques sans pouvoir les reconstituer, et l'analyse morale, qui éteint par ses subtiles arguties les plus nobles sentiments du cœur humain, seraient des armes pernicieuses si la nature réparatrice ne venait pas reconstruire, dans la source inépuisable de la vie, les êtres physiques et moraux. L'homme isole et Dieu rassemble ; il procrée lorsque nous détruisons : aussi, nous marchons vers la mort, tandis qu'il est l'éternelle source des existences.

J.-J. Virey.

GÉNÉRALITÉS, grande division territoriale de l'ancienne France, adoptée pour l'administration générale des impôts. On n'en comptait que quatre vers le milieu du quatorzième siècle : 1° la Langue d'Oc; 2° la Langue d'Oil; 3° la Normandie; 4° le pays d'outre Seine. Les généralités, telles qu'elles existaient avant 1789, furent organisées en 1551. La forme d'administration resta la même. Il n'y eut plus de changements que dans le nombre, qui s'accrut par la réunion des provinces reprises sur les Anglais ou conquises. Les généralités se distinguaient en pays d'*état* et en pays d'*élection* (*v.* ces mots). Le nombre des généralités pays d'états était de sept, celles des pays d'élection de vingt, celles des pays conquis, y compris l'île de Corse, de sept, en tout, 34. Chaque généralité se subdivisait en élections. Quelques provinces classées dans la dénomination de pays conquis avaient conservé leurs états. — Les généralités pays d'élection établies les premières en 1551, sous le règne d'Henri II, étaient celles de Paris, Châlons-sur-Marne, Amiens, Rouen, Caen, Grenoble, Bourges, Tours, Poitiers, Riom, Lyon et Bordeaux. Sous Charles IX, en septembre 1573, furent établies les généralités d'Orléans et de Limoges; sous Henri III, en septembre 1587, celle de Moulins; celle de Soissons sous Henri IV, en 1595. La généralité établie à Grenoble, en 1551, et supprimée depuis, fut rétablie sous Louis XIII en 1627; Alençon, en mai 1626; Montauban en 1635 ; Lille et Metz en septembre 1691; la Rochelle, sous Louis XIV, en 1694; Auch, sous Louis XV, en 1716, et Besançon, en octobre 1791. — Les généralités pays d'état étaient Toulouse, Montpellier, Aix, Rennes, Pau, Dijon et l'île de Corse; les généralités pays conquis, les trois évêchés (Metz, Toul et Verdun), l'Alsace, le Roussillon, l'Artois, la Flandre et la Franche-Comté.

Organisation administrative de chaque généralité.

Aix. Un intendant, un trésorier général, secrétaire de l'intendance; membres du bureau des finances, vingt-sept; officiers des finances, huit; un trésorier général des états de Provence; trois agents généraux : 1° des états de Provence, 2° des villes de Provence, 3° des manufactures de la même province. — *Alençon.* Cette généralité comprenait une grande partie de la Basse-Normandie et le Perche. Le bureau des finances joignait à ses attributions celle des matières domaniales de l'apanage de *Monsieur*, comte de Provence, depuis, Louis XVIII. Nous dirons une fois pour toutes que chaque généralité avait un intendant et un trésorier général des finances, un ou plusieurs receveurs généraux qui alternaient. — *Amiens* comprenait les élections d'Abbeville, de Doullens, Montdidier, Péronne, St-Quentin; le gouvernement du Boulonnais, la mouvance du comté de Ponthieu, donné au comte d'Artois par Louis XVI (1776), en supplément d'apanage. — Auch comprenait les élections d'Auch ou l'Armagnac, Lomagne, Rivière, Verdun, Comminge, Estarac. — *Bayonne* et *Pau* ne formèrent long-temps

qu'une seule généralité : elles furent désunies en 1787. *Élect.* : Basse-Navarre, comté de Soule, Mont de Marsan, Béarn, pays de Labour, Dax, Bayonne, etc. — *Bordeaux* comprenait les élections de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom et les Landes. La compétence du bureau des finances et domaines était fort étendue : il recevait la foi et hommage, aveux et dénombrement, et vérifiait, sur le renvoi de la chambre des comptes, les titres des terres seigneuriales. Les troubles politiques dont Bordeaux fut le théâtre en 1652 et 1654 nécessitèrent la translation de cette administration à Agen et à Blaye ; mais la translation ne fut que momentanée. Les places de l'administration des finances et du domaine étaient fort recherchées, et les émoluments les plus élevés n'excédaient pas 3,000 francs (*v.* TRÉSORIERS DE FRANCE). — *Bourges*. Cette généralité comprenait les élections de Bourges, Issoudun, Châteauroux, Le Blanc, La Charité et St-Amand. — *Rennes*. En Bretagne comme dans les autres provinces qui avaient conservé leurs états, il y avait toujours conflit entre la juridiction des finances et le parlement, et les membres de l'assemblée des états. Cette généralité comprenait les recettes de Rennes, St-Pol, Tréguier, St-Brieux, St-Malo, Dol, Nantes, Vannes et Quimper-Corentin. — *Caen*. Bureau des finances, composé de vingt-deux trésoriers de France, un avocat du roi, deux receveurs généraux. *Élections de Caen* : Bayeux, Carentan, Valogne, Coutances, Avranches, Mortain, Vire, St-Lô. — *Châlons (sur Marne)*. Bureau des finances, vingt-cinq trésoriers de France, un chevalier d'honneur, deux avocats, et un procureur du roi, trois greffiers, etc. *Élections de Châlons* : Langres, Rhetel, Reims, Ste-Ménéhould, Vitry, Joinville (ancienne seigneurie de la maison de Guise), Chaumont, Bar-sur-Aube, Troyes, Éperoai et Sézanne. C'était une des plus étendues de la France ; on y comptait 2,294 paroisses. — *Dijon* comprenait les recettes de Dijon, Bar-sur-Seine, Châtillon-sur-Seine, de l'Auxerrois, d'Autun, Châlons, Mâcon, du Charolais, de Bresse, du Bugey, du Valromei et du bailliage de Gex ; un bureau des finances et domaines. Ce bureau n'accepta la chambre du domaine qu'en 1703, en vertu d'un concordat passé la même année avec le parlement. Les vingt-un trésoriers de France étaient réunis à la chambre des comptes, ils étaient commissaires du roi pour la convocation, l'ouverture des états de la province et la répartition de la taille. L'élu pour le roi était pris dans cette compagnie. Ces officiers jouissaient des mêmes privilèges que le parlement et la chambre des comptes. Cette généralité, outre les vingt-un trésoriers, avait deux présidents, un président honoraire, un chevalier d'honneur, cinq receveurs généraux, un directeur, un controleur général, un receveur général des tailles, trois directeurs receveurs généraux de la régie. La chambre des élus généraux se composait d'un membre du clergé, d'un membre de la noblesse, de deux magistrats de la cour des comptes, du maire ou mayeur de Dijon, élu perpétuel, d'un autre maire pour le tiers-état, un trésorier général des élus, d'un agent des principales villes de la province. L'administration supérieure appartenait à l'assemblée des états de la province. — *Artois* et *Flandre*. Cette généralité comprenait la Flandre française et l'Artois ; l'intendant résidait à Lille. On a remarqué que cette intendance était une bonne fortune pour les titulaires ; presque tous les intendants de Lille étaient parvenus au ministère. Bureau des finances, deux présidents, un chevalier d'honneur, dix-neuf trésoriers de France, dont cinq honoraires, deux receveurs généraux, quinze receveurs particuliers, un procureur du roi, un substitut, etc. — *Besançon* comprenait les bailliages de Besançon, Vesoul, Gray, Baume, Dôle, Lons-le-Saunier, Orgelet, La Tour-de St Claude, Poligny, Salins, Arbois, Pontarlier, Ornans, Quingey. Le bureau des finances de la généralité se composait de deux présidents, l'intendant était le premier ; treize officiers, un

avocat, un procureur du roi. Ce bureau, supprimé en 1771 et rétabli depuis, était indépendant du parlement : deux receveurs-généraux, sept officiers des finances, deux commissaires pour les poudres et salpêtres. — *Grenoble* comprenait les élections de Grenoble, Vienne, Romans, Valence, Montélimart et Gap ; un bureau des finances, deux receveurs généraux qui alternaient. *Élect.* : Grenoble, Vienne, Romans, Valence, Gap, Montélimart. — *Hainaut* et *Cambrésis*. Elect. : Cambrai, Avesne, Charlemont, Landrecies, Le Quesnois, Maubeuge, Philippeville, etc. Bureau financier, dix officiers des finances, deux officiers des états, etc. — *La Rochelle*. Cette généralité comprenait l'Aunis, la Saintonge, et, dans l'Angoumois, Cognac et ses environs. Bur. des fin. et des domaines : quatorze officiers des finances, deux receveurs généraux alternatifs, une administration des domaines et bois, un directeur et un receveur des aides, un inspecteur des haras. — *Limoges*. Elect. : Limoges, Tulle, Brives, Bourganeuf, Angoulême. Turgot était intendant de cette généralité quand il fut appelé au ministère. On ne se rappelle qu'avec reconnaissance son administration. Bureau financier : vingt-cinq officiers, deux avocats du roi, deux procureurs *id.*, trois receveurs généraux, etc. — *Lorraine* et *Barrois*. Vingt-six bailliages en Lorraine, dix *id.* en Barrois. — *Lyon*. Élect. : Lyon, St-Etienne, Montbrison, Roanne et Villefranche, 860 paroisses. Bureau financier : cinq présidents, un chevalier d'honneur, onze trésoriers de France, deux avocats du roi, un procureur *id.*, deux receveurs généraux alternatifs, un receveur général et directeur des domaines, un receveur général *id.*, deux contrôleurs des fermes générales, trois syndics généraux, deux procureurs de la province, etc. — *Metz*. Élect. : les trois évêchés (Metz, Toul et Verdun), le Luxembourg français, la principauté de Sedan et Raucourt, quelques parties de la Lorraine et de l'Alsace. Bureau financier : deux présidents, un chevalier d'honneur, dix-sept trésoriers de France, un avocat du roi, un procureur *id.*, deux receveurs généraux alternatifs. — *Montauban*. Elect. : le Rouergue et le Quercy. Bureau financier : un président, vingt-huit officiers des finances, un chevalier d'honneur, deux avocats et deux procureurs du roi, deux receveurs-généraux alternatifs. — *Montpellier*. Bur. fin. : deux présidents ; la finance de leur charge était de 60,000 fr., le traitement de 3,000 fr.; deux avocats et deux procureurs du roi; les deux derniers se partageaient le denier pour livre des revenus casuels du domaine, les émoluments du parquet par égale portion entre les quatre fonctionnaires. Ce bureau avait en outre un chevalier d'honneur, 23 officiers. Cette généralité comprenait douze diocèses : Montpellier, St-Paul, Béziers, Narbonne, Agde, Lodève, Nîmes, Alais, Uzès, Viviers, Le Puy, Mende. — *Moulins*. Elect. : Moulins, Gannat, Montluçon, Nevers, Château-Chinon, Combrailles et Guéret. Bur. fin. : vingt-trois officiers, un chevalier d'honneur, deux avocats et deux procureurs du roi, deux receveurs généraux, divers autres officiers de finances, un inspecteur général, un inspecteur et un ingénieur des ponts-et-chaussées. — *Orléans*. Elect. : Orléans, Pithiviers, Beaugency, Montargis, Gien, Clamecy, Blois, Romorantin, Dourdan, Chartres, Châteaudun et Vendôme. Cette généralité est un démembrement de celle de Bourges. La division date de 1577. Bur. fin. : deux présidents, un chevalier d'honneur, vingt-trois trésoriers de France, deux avocats et deux procureurs du roi, un directeur, un receveur et un contrôleur des bâtiments du roi, deux receveurs généraux alternatifs, trois contrôleurs généraux des finances, six employés supérieurs des fermes générales, un intendant des finances et un receveur général pour le Vendomois, un avocat et un procureur du domaine. — *Paris*. Elect. : Beauvais, Compiègne, Coulommier, Dreux, Etampes, Joigny, Mantes, Meaux, Melun, Montfort, Montereau, Nemours, Pontoise, Rozoy, St-Florentin, Senlis, Sens, Ton-

nerre, Vézelay. Bur. fin. : deux présidents, un chevalier d'honneur, dix-huit trésoriers de France, un avocat et un procureur du roi; deux receveurs généraux des finances pour Paris, deux *id.* pour la généralité, un caissier général des recettes générales des finances, sept trésoriers commissaires du conseil, dont deux pour les tailles, un pour le pavé de Paris et la banlieue, deux pour les ponts-et-chaussées, un pour les bâtiments du domaine et les archives; quatre commissaires généraux, un receveur de la voierie, un président, un procureur du roi, dix-neuf subdélégués pour l'élection de Paris.— *Poitiers.* Elect. : Poitiers, Niort, St-Maixent, Fontenai, Thouars, Châtillon-le-Château, Les Sables-d'Olonne, Châtellerault, Confolens. Bur. fin. : un commissaire du roi pour les tailles et les ponts-et-chaussées, vingt officiers du même bureau, deux avocats et deux procureurs du roi, deux receveurs généraux, douze comptables pour les diverses branches d'impôts, deux inspecteurs des haras, un inspecteur des manufactures. — *Riom.* Elect. : Riom, Clermont, Issoire, Brioude, St-Flour et Aurillac. Bur. fin. : deux présidents, un chevalier d'honneur, vingt-deux officiers, deux avocats et deux procureurs du roi, deux receveurs généraux alternatifs.— *Rouen.* Elect. : Rouen, Argues, Eu, Neufchâtel, Lions, Gisors, Chaumont, Andely, Evreux, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Evêque, Pont-Eau-de-Mer, Caudebec, Montivilier. Un premier président, trois présidents, un chevalier d'honneur, vingt-un trésoriers de France, un avocat et deux procureurs du roi, et d'autres officiers comptables pour les diverses branches d'impôts, un ingénieur des ponts-et-chaussées. — *Perpignan* (Roussillon). Elect. : trois vigueries dans les comtés de Roussillon et Valcspir, de Conflans et Capsir, de la Cerdagne française, des Pays de Foix et de Donnezan; un conseil supérieur remplaçait les anciens états. — *Soissons.* Elect. : Soissons, Guise, Noyon, Crépy et Château-Thierry. Bur. fin. : vingt-deux officiers, un chevalier d'honneur, deux avocats et deux procureurs du roi, deux commissaires pour les tailles, deux receveurs généraux alternatifs. — *Tours.* Élect. : Tours, Amboise, Loche, Chinon, Loudun, Richelieu, Château-Gontier, la Flèche, Baugé, Saumur, Montreuil-Bellay, Angers, Mayenne, Le Mans, Château-du-Loir, Laval. Bur. fin. : quatre présidents, un garde-scel, un chevalier d'honneur, dix-neuf trésoriers de France, deux avocats et un procureur du roi, deux receveurs généraux alternatifs, deux inspecteurs des haras, pour la Touraine, l'Anjou et le Maine; un sous-inspecteur pour toute la généralité, un ingénieur, un sous-ingénieur et deux inspecteurs : l'un à Saumur, l'autre à la Flèche, pour les ponts-et-chaussées. — *Corse.* Généralité administrée comme pays conquis; son organisation toute spéciale était confiée à un conseil supérieur; elle se divisait en neuf juridictions, dont les siéges étaient Corté, Bastia, Cap-Corse, Nebio, Balagne, Vico, Ajaccio, Sartène, Alleria. L'administration financière était sous la direction de l'intendant et régie par divers comptables, pour les droits domaniaux, du commerce et du domaine de biens-fonds, les municipalités et l'agriculture, la guerre et la caisse militaire, les grains, les impositions et les états de l'île, les bois et les forêts, et par un trésorier général des états. — Le *Dictionnaire de Trévoux* ne compte que vingt cinq généralités; il donne à la presque totalité du bureau des finances le même chiffre quant au personnel : c'est une double erreur. Nous avons cru devoir nous borner à indiquer avec exactitude les principales parties de chaque généralité, pour donner une juste idée de l'administration intérieure de l'ancienne France (*v.* Election.).

Dufey (de l'Yonne).

GÉNÉRATION. On entend par *génération* la faculté que possède un être vivant de produire un autre être semblable à lui; on donne aussi ce nom à l'acte par lequel a lieu cette reproduction. — Cette faculté n'appartient qu'aux êtres *organisés*, dont la vie est plus ou moins indépendante des lois générales de la ma-

tière; aux êtres qui ne vivent qu'un certain temps déterminé pour chaque espèce; qui ont une époque d'accroissement et une autre époque de décroissement, dont le terme est leur complète désorganisation, et leur retour à l'état de matière inorganique. Ces êtres sont divisés en une multitude presque innombrable de types distincts, qui forment les différentes espèces de végétaux et d'animaux: ce sont ces types primitifs qui se reproduisent indéfiniment au moyen de la génération. — L'individu périt et l'espèce se perpétue; la vie individuelle n'a qu'un temps, celle de l'espèce n'a pas de limite. Chaque espèce subit ainsi un nombre plus ou moins grand de transformations successives, sans jamais cesser d'exister; et c'est au moyen de la génération que se succèdent ces êtres différents et toujours semblables. C'est là un phénomène plus réel et tout aussi merveilleux que celui du phénix qui renaît de ses cendres.—La nature semble avoir attaché peu d'importance à l'existence des individus, l'espèce seule importait à ses vues; c'est à la conservation de l'espèce qu'elle a donné tous ses soins; les êtres animés ne semblent avoir reçu la vie que pour la transmettre à d'autres êtres; et plus leur vie est active, plus ils sentent le besoin de la communiquer. La vie, c'est comme le mouvement (si ce n'est le mouvement lui-même): un corps qui en est animé le transmet à ceux qui l'approchent; et, comme le mouvement aussi, la vie diminue et se perd en se communiquant. Il fallait donc que la nature poussât les êtres à la reproduction de leur espèce par un attrait bien puissant, par une force bien irrésistible, pour les contraindre à donner une portion de leur vie à un être nouveau. Cette force, c'est l'amour, pris dans l'acception la plus large de ce mot, l'amour inspiré par Dieu même à toutes les créatures douées de vie, quand il leur dit à l'origine du monde: *Croissez et multipliez*; l'amour, cause toujours agissante, et que les anciens, ces grands observateurs de la nature, regardaient comme Dieu lui-même, comme le principe et la fin de l'univers.—Dans ce sens, l'amour est commun à tous les êtres organisés; c'est le principe même de la vie, qui tend sans cesse à animer de nouveaux êtres. Chez les êtres organisés privés de conscience et d'instinct, comme les végétaux et quelques animaux, la vie engendre par sa seule et propre force; dès qu'elle est en excès, c'est-à-dire plus que suffisante à la formation et à l'accroissement de l'individu, elle tend à produire des être nouveaux semblables à celui-ci, et ces êtres se trouvent engendrés par la seule force végétative, qui se transmet ainsi de l'individu à l'espèce entière. — Chez les êtres d'un ordre plus élevé, chez la plupart des animaux, la vie tend bien encore d'elle-même à se transmettre à des êtres nouveaux, mais il devient nécessaire que l'individu contribue à la génération par un acte de sa volonté. Bien plus, le concours de deux individus est presque toujours indispensable pour qu'un nouvel être soit engendré. — Chacun de ces individus contribue alors d'une manière différente à la génération; c'est ce qui établit la différence des sexes, et ce qui distingue le mâle de la femelle. Quand les sexes sont séparés, la femelle contient le germe du nouvel être, mais ce germe ne se développe que quand le mâle l'a fécondé. Voilà la cause et les conditions les plus générales de la génération; mais ensuite les moyens et les circonstances de ce grand phénomène varient presque dans chacune des espèces. — Chez la plupart des animaux et même des végétaux, il existe des organes particuliers nécessaires à la génération; mais chez quelques-uns ces organes n'existent pas. Chez d'autres, un grand nombre de végétaux par exemple, bien qu'il existe des organes reproducteurs, la reproduction peut bien s'accomplir sans leur concours. Ainsi, des plantes, quoique pourvues de fleurs, peuvent se reproduire au moyen de *boutures*: ces fragments, détachés de la plante, se transforment en une autre en tout semblable à la première. Le même phénomène a lieu chez quelques animaux. Il est plusieurs *vers*, plusieurs *radiaires*, qu'on

multiplie ou qui engendrent ainsi d'eux-mêmes par division. Beaucoup de vers peuvent être ainsi divisés par fragments qui deviennent autant de vers parfaits; et on a vu des vers aquatiques dont seulement la 26e partie suffisait pour produire un autre ver. — Toutefois, chaque tronçon ne jouit pas également de la propriété de régénérer tout l'être; dans les vers un peu complexes, la tête et la queue ne reproduisent aucune des autres parties; mais ceux des tronçons du centre qui renferment les visceres reproduisent ordinairement tout l'animal. — Les plantes *acotylédones* n'ont pas d'organe de la génération, et ne se reproduisent pas non plus par boutures. Ces espèces de végétaux se perpétuent par des germes ou rudiments dont la forme varie pour chacun, et auxquels on a donné les noms de *propagines* (pour les mousses), de *conides* (pour les lichens), etc. : ces petits corps occupent des espèces de cavités ou urnes d'une forme remarquable. On peut considérer ces germes comme des plantes en miniature qui n'ont plus qu'à se développer. — Parmi les animaux, les *polypes* n'ont pas non plus d'organes particuliers de reproduction; ils perpétuent leur espèce de deux manières différentes. D'abord, ils ont des *gemmes*, espèce de germes qui, développés dans l'intérieur de leurs membranes, font saillie au-dehors et au-dedans de leur corps; et lorsque ces gemmes sont parvenus à une certaine grosseur, ils se détachent de l'animal pour former autant de polypes nouveaux. L'autre manière dont ces êtres se reproduisent, c'est par boutures, par divisions spontanées ou artificielles opérées : il pousse de la surface de leur corps des espèces de bourgeons qui quelquefois s'en détachent pour donner lieu à de nouveaux polypes semblables au polype principal. Même chose arrive lorsqu'on les coupe par fragments, petits ou gros; chaque tronçon devient un animal entier, et bientôt il naît de nouveaux animaux de chacun des bourgeons dont ils se recouvrent. — Ces phénomènes ont lieu dans toutes les espèces de polypes, mais dans aucune ils ne sont plus curieux et plus variés que dans l'hydre d'eau : non seulement chaque fragment détaché de cet être devient un nouvel animal, mais ces fragments se greffent les uns sur les autres à la manière des arbres d'espèces analogues; la tête de l'un peut être substituée à celle de l'autre, et s'attacher aussitôt au corps mutilé. On multiplie ainsi par section ou par greffe les queues et les têtes du même polype. — Tous les autres êtres organisés se reproduisent par l'intervention d'organes sexuels, mâles et femelles, soit réunis dans un même individu, soit répartis chez deux êtres différents. — Les plantes, à l'exception des *cryptogames*, sont pourvues d'organes sexuels comme les animaux. Les *pistils*, les *stigmates* et les *ovaires* sont les organes du sexe femelle; les *étamines* et les *anthères*, les organes du sexe mâle. Les ovaires renferment les rudiments des graines ou *embryons*. Les anthères sont remplies d'une matière fécondante nommée *pollen*. Ensuite, des organes accessoires, les pétales de la corolle, les divisions du calice, protègent et décorent ces organes essentiels. Tous, réunis, constituent la *fleur*. — Les végétaux étant immobiles et privés d'instinct, ne pouvant ni se désirer ni se rapprocher, il était nécessaire que les organes des deux sexes fussent placés près les uns des autres, sur le même individu, et que leur action fût spontanée; aussi la plupart des plantes sont-elles hermaphrodites, et l'acte de la reproduction s'accomplit-il de lui-même par un mécanisme admirable. Le stigmate, ou organe femelle, est ordinairement moins élevé dans la fleur que les anthères, ou organes mâles, et s'il est plus haut qu'elles, il se recourbe au moment de la fécondation pour descendre à leur niveau. A l'époque de l'épanouissement des fleurs, les anthères sont remplies d'une poussière fécondante ou pollen; quand ce pollen arrive à l'état de maturité, les anthères éclatent tout à coup, et la poussière en sort avec force pour se répandre sur le stigmate, où elle est retenue par une espèce de mucus glu-

tineux ; de là le pollen est conduit jusque dans l'ovaire, où il exerce sur les graines sa puissance fécondante. Dès ce moment, toutes les parties de la fleur, devenues inutiles, se flétrissent et tombent ; l'ovaire seul persiste, s'accroit et se transforme en fruit ; les graines qu'il contient changent aussi d'aspect et de nature : après la fécondation, elles se creusent vers leur centre, se remplissent d'un liquide au milieu duquel on voit bientôt paraître l'embryon, c'est-à-dire le rudiment d'une plante semblable à celle qui l'a produit. Mais les plantes, à beaucoup près, ne sont pas toutes hermaphrodites ; il en est dont les organes mâles et les organes femelles forment des fleurs isolées et différentes, mais sur la même tige (plantes monoïques), et d'autres qui sur une même tige ne portent que des fleurs mâles ou femelles (plantes dioïques). — Dans ces espèces de végétaux, la fécondation a lieu par l'intermédiaire de l'air, qui transporte sur les fleurs femelles la poussière des étamines. — Cette disposition des fleurs de certaines plantes a donné lieu à d'intéressantes observations : dans une plante monoïque, les fleurs qui ne portent que des étamines n'ont jamais de graines. Pour les plantes dioïques, si les fleurs femelles n'ont aucune communication avec les fleurs à étamines, elles ne sont jamais fécondes. On cite entre autres l'exemple d'un palmier femelle qui existait à Berlin ; comme il était isolé, il ne produisait jamais rien ; on fit venir de Leipzig, par la poste, du pollen d'un palmier mâle situé dans cette ville ; on répandit cette poussière sur les fleurs du palmier femelle, jusqu'alors stérile, et pour la première fois on le vit produire ; l'intermédiaire des vents fut remplacé, dans cette circonstance, par l'entremise industrieuse des hommes. — Chez les animaux, les moyens de reproduction et la manière dont ce phénomène s'accomplit offrent encore plus de diversité que dans les plantes. Nous allons les examiner rapidement pour les principales classes des animaux. Parmi les vers et les animaux radiaires, les uns sont unisexuels, et d'autres hermaphrodites ; quelques-uns sont androgynes, c'est-à-dire qu'un même individu réunit les organes des deux sexes, comme les hermaprodites, mais a besoin, pour être fécondé, d'un accouplement réciproque. Les lombrics, ou vers de terre, sont de ce dernier genre, ainsi que les sangsues. Plusieurs espèces de vers intestinaux ont des sexes séparés. — Les araignées ont des sexes séparés, et un accouplement qui chez certains de ces animaux offre une particularité assez curieuse : comme ces araignées s'entre-dévorent assez souvent, et comme la femelle est plus forte que le mâle, celui-ci ne tente ses approches qu'avec les plus grandes précautions : avant de risquer sa périlleuse entreprise, et d'aborder la femelle enfermée dans sa toile, il suspend un peu plus haut un fil qui puisse lui servir de retraite en cas de surprise ; après ces préparatifs, l'animal approche de sa femelle, la touche et se retire aussitôt, comme pour observer à quelle réception il doit s'attendre ; s'il la trouve bien disposée en sa faveur, il revient, et l'acte de la reproduction s'accomplit. — Les *crustacés* sont unisexuels, et les organes sexuels extérieurs sont doubles chez chaque individu. Les femelles de ces animaux collent leurs œufs, quand ils sont pondus, aux membranes dont le dessous de leur queue est garni, comme on a souvent occasion de le voir sur les écrevisses. — La génération des *mollusques* est peu connue : la plupart de ces animaux sont hermaphrodites ou androgynes. Leurs œufs sont tantôt couverts d'une croûte calcaire comme ceux des oiseaux, tantôt mous, comme ceux de beaucoup de poissons ; les uns éclosent après leur sortie, et les autres dans le corps même de l'animal. On ne pense pas qu'il y ait de véritable accouplement chez aucune espèce de ces animaux ; et les œufs sont fécondés au dehors. Les huîtres, qui font partie de cette classe d'animaux, n'ont d'évidents que les organes du sexe femelle, et se fécondent sans accouplement, de sorte qu'une seule huître suffirait pour perpétuer l'espèce entière : leurs œufs sont rejetés sous

forme de frai ou d'une sorte de fluide blanc assez semblable à une goutte de suif; c'est au milieu de cette liqueur qu'on aperçoit, au microscope, une quantité innombrable de petites huîtres. Cette matière, dans laquelle elles nagent, sert sans doute à les agglutiner aux corps sous-marins, et plus souvent aux individus de la même espèce ; alors les jeunes huîtres, en se développant, étouffent, pour ainsi dire, les anciennes. C'est ainsi que se forment ces énormes bancs d'huîtres qui garnissent nos côtes, et qui, malgré l'immense consommation que l'on fait de ces animaux depuis plusieurs siècles, semblent ne devoir jamais s'épuiser. — Les *poissons* ont des sexes séparés ; ils sont ovipares, c'est-à-dire que le produit de la génération se détache de la femelle à l'état d'œuf, et cet œuf éclôt au dehors. La plupart engendrent sans accouplement : la femelle, chargée d'une masse d'œufs souvent énorme (on en a compté jusqu'à 9 millions dans une seule morue), les dépose dans la vase ou sur le rivage des eaux ; le mâle, poussé par un besoin instinctif, vient ensuite répandre sur eux l'humeur de la laite : ces œufs se trouvent ainsi fécondés, et des petits en naissent dans l'espace de quelques jours. Quelques poissons, cependant (comme les raies, les squales, les requins), font des petits vivants; par conséquent, leurs œufs ne peuvent être fécondés que dans le corps de la femelle, et ces poissons doivent s'accoupler. — Chez les *reptiles*, les sexes sont séparés, et l'accouplement est nécessaire à la fécondation. Les serpents s'accouplent en s'entrelaçant. Leurs œufs sont encroûtés, et la chaleur du soleil suffit, chez un grand nombre d'espèces, pour les faire éclore sans incubation. Quelques espèces, cependant, comme les vipères, ne pondent pas leurs œufs, mais elles les conservent dans leurs entrailles jusqu'à ce que les petits soient éclos. L'accouplement des grenouilles et celui des crapauds offrent des phénomènes curieux : chez ces animaux, le mâle tient la femelle embrassée quelquefois pendant plus de dix jours, et pendant ce temps la femelle pond ses œufs, que le mâle féconde au fur et à mesure de leur sortie. Le mâle aide beaucoup aussi par ses efforts à la ponte des œufs ; une espèce de crapaud, le pipa, rassemble même ces œufs et les place sur le dos de la femelle, ce qui lui a fait donner le nom de *crapaud accoucheur*. Les mâles de ce genre d'animaux (des crapauds comme des grenouilles) embrassent leur femelle avec tant d'ardeur qu'ils deviennent alors insensibles à la douleur et à la faim : on a beau les amputer, les brûler jusqu'aux os, ils ne quittent leurs femelles qu'aux approches de la mort ; on en a même décapité, qui, malgré cela, ne cessaient pas aussitôt leurs étreintes. — Les *oiseaux* ont toujours des sexes séparés ; ils sont ovipares. La fécondation s'opère par accouplement, mais chez la plupart sans intromission. Les femelles n'ont qu'un seul ovaire, le gauche, où sont renfermés tous les œufs qu'elles doivent pondre en plusieurs années : ces œufs sont de différentes grosseurs. Ceux qui sont le plus près de sortir sont beaucoup plus gros que les autres, et déjà jaunâtres, et ils sont seuls susceptibles d'être actuellement fécondés par le mâle. Fécondés ou non, les œufs des oiseaux se revêtent d'une enveloppe calcaire et sont pondus au dehors ; mais ceux qui ont reçu l'influence du mâle peuvent seuls se développer par l'incubation, et donner naissance à un nouvel animal. — Il nous reste à examiner la génération dans la classe d'animaux la plus importante sous ce rapport, puisqu'elle offre plus de facilité aux observations, et que d'ailleurs l'organisation de ces animaux se rapproche beaucoup de celle de l'homme. Cette classe est celle des *mammifères* (ou animaux à mamelles). Chez ces animaux, les organes génitaux de la femelles se composent de deux *ovaires* et de la *matrice* ; les ovaires se rattachent à la matrice par deux *trompes* ou canaux de communication ; et la matrice communique au dehors par un seul conduit nommé *vagin* : à l'extrémité de celui-ci, plusieurs organes accessoires constituent la vulve. La matrice est bifurquée ou

double dans les animaux qui portent plusieurs petits, toujours simple chez ceux qui n'en portent qu'un à la fois. — Les organes essentiels du mâle sont deux glandes qui sécrètent l'humeur destinée à la fécondation, et un organe extérieur proéminent destiné à féconder la femelle dans l'acte de l'accouplement. — Comme celui des autres animaux et des plantes, l'ovaire de la femelle des mammifères renferme un certain nombre de petits globules, ou rudiments d'œufs. Ces germes d'œufs n'existent pas dans les premiers temps de la vie de l'animal, ils n'apparaissent et ne se développent que vers l'époque de la puberté; leur volume varie suivant l'espèce des mammifères, et suivant l'âge et l'état de santé de l'individu. Il n'y a rien de constant dans leur nombre : par exemple, dans l'ovaire de la femme, on en a compté depuis deux seulement jusqu'à cinquante. Le nombre de ces petits corps diminue dans les femelles qui ont eu des petits, non seulement parce que plusieurs de ces œufs ont été employés aux fécondations précédentes, mais aussi parce que les autres se rapetissent et s'effacent même jusqu'à disparaître entièrement. Il paraît certain qu'il ne se forme jamais de nouveaux globules dans l'ovaire. — Lorsqu'on examine les ovaires de vieilles femelles, on n'y trouve que des grains miliaires solides, sans fluide intérieur, souvent même ils sont endurcis et comme cartilagineux. — Si la femelle d'un mammifère n'a pas été fécondée, ces ovules ne prennent aucun développement, et ne sortent jamais de l'ovaire; il faut que l'accouplement ait eu lieu pour que ces germes se développent et produisent des êtres nouveaux. Dans ce cas, voici les principaux phénomènes que l'on a pu observer : peu de temps après la fécondation, une ou plusieurs vésicules de l'ovaire se gonflent et se rompent ensuite; il s'en échappe un ou plusieurs germes qui descendent par les trompes jusque dans la cavité de la matrice où ils se fixent à ses parois. Si on examine alors ce nouveau corps dans la matrice, on trouve qu'il a la plus grande analogie avec l'œuf des oiseaux. Il en diffère cependant en un point essentiel : l'œuf des oiseaux, avant même de se détacher du corps de la femelle, en est complètement isolé; il renferme tout ce qui doit suffire aux besoins de l'embryon, lequel ne conserve avec sa mère aucune communication. Il n'en est pas de même pour l'œuf des mammifères : celui-ci, renfermé dans la matrice, et jusqu'au dernier moment de son expulsion au dehors, communique avec sa mère au moyen d'un corps charnu traversé d'un grand nombre de vaisseaux, et qui prend les noms de *placenta* ou de *cotylédon*. — Cette sorte d'œuf n'éclôt jamais au dehors, mais le fœtus, parvenu au terme de sa vie intra-utérine, traverse ses enveloppes et sort vivant du sein de sa mère; c'est pourquoi on a nommé aussi les mammifères animaux *vivipares*. — Ce que nous venons de dire de la génération des mammifères, peut, presqu'en tous points, s'appliquer à l'homme en particulier. Mais il offre, en outre, sous ce rapport, quelques phénomènes qui lui sont propres. — L'homme est pubère vers sa quinzième année, et la femme un peu plustôt : chez tous deux, à cette époque, les organes sexuels prennent un développement marqué; et toute l'économie subit une profonde modification. La femme peut concevoir dès que le flux menstruel est établi d'une manière régulière; mais ce n'est ordinairement que vers sa 20e année que l'homme est capable d'engendrer. Cette faculté cesse chez les femmes avec la menstruation; chez l'homme, elle se conserve beaucoup plus long-temps, jusqu'à 60 ans à peu près pour la plupart, et il n'est pas rare de voir des hommes plus que septuagénaires encore capables d'engendrer. On cite ensuite quelques exemples de paternité non douteuse d'hommes âgés de cent ans et plus. — Thomas Parre, cet Anglais qui vécut un siècle et demi, se maria à 120 ans, et se livra jusqu'à 140 ans au plaisir de l'amour. — Les animaux, en général, ne sont portés à l'acte de la reproduction qu'à une certaine époque de l'année; il n'en est pas de même pour l'homme; sa puissance génératrice est

bien plus étendue que celle des autres êtres organisés, et il peut l'exercer en tout temps pendant plus de 40 ans de sa vie. — La femme ne conçoit ordinairement qu'un enfant à la fois, quelquefois deux, et très rarement jusqu'à quatre ou cinq; jamais davantage. On ne sait pas si la superfétation est possible, c'est-à-dire si un enfant peut être conçu quand déjà un autre existe dans la matrice. On cite cependant l'exemple de cette femme qui reçut le même jour dans sa couche son mari, homme de race blanche comme elle, et un nègre son esclave, et qui neuf mois après accoucha de deux enfants, l'un blanc et l'autre noir. On sait aussi qu'il n'en est pas de la femme comme des femelles des animaux qui repoussent le mâle aussitôt qu'elles ont conçu. — Ce n'était pas assez que la nature eût fixé à leur origine la limite des espèces pour tous les êtres organisés, il fallait encore qu'elle les empêchât de se mêler et de se confondre par des accouplements contraires à ses fins. Elle y a pourvu par une loi générale : c'est que deux êtres d'espèce différente ne peuvent jamais engendrer ensemble, bien qu'ils soient de sexe différent et féconds l'un et l'autre. C'est même là ce qui établit la règle la plus certaine pour la distinction des espèces. Aussi jamais, dans l'état de nature, des animaux d'espèce différente ne cherchent à s'unir entre eux; ce n'est que chez des animaux réduits en captivité que l'on est parvenu à apparier des êtres qui naturellement ne produisent jamais ensemble; et encore on n'a réussi que dans les cas où les espèces n'étaient pas trop différentes. Ainsi, on a réuni la louve et le chien, l'ânesse et le cheval, etc. Mais les animaux nés de ces unions adultérines sont inféconds, et ne peuvent pas perpétuer leur espèce bâtarde. — Il en est de même pour les végétaux, les graines provenant du croisement de deux espèces, ou ne mûrissent point, ou sont improductives. — Mais si la volonté de l'homme ne peut pas renverser cette loi naturelle en créant de nouvelles espèces, son industrie est parvenue à suppléer la nature dans l'acte de la fécondation. Nous avons vu qu'il était possible de féconder les plantes en répandant sur une fleur femelle la poussière des étamines d'une plante de même espèce; des expériences ont prouvé que la même fécondation artificielle pouvait être produite chez plusieurs espèces d'animaux. Spallanzani, et après lui d'autres naturalistes, sont ainsi parvenus à féconder artificiellement des grenouilles, des crapauds et jusqu'à des chiens. — Le même phénomène peut aisément se produire chez les poissons; et on peut repeupler les étangs et les viviers en y jetant les œufs ainsi fécondés des poissons qu'on a détruits. — Il nous reste à parler des différents systèmes proposés pour expliquer le mystère de la génération, car l'homme ne s'est pas borné à connaître les lois de la nature, il a voulu en découvrir le principe et la fin. Nous allons exposer en peu de mots quelques-uns de ces systèmes. — Ceux qui ont prévalu dans l'antiquité, et même dans les temps modernes jusqu'au XVIe siècle, sont les systèmes d'Hippocrate et d'Aristote. Suivant le premier, il existe une humeur fécondante chez la femelle comme chez le mâle; elle provient de toutes les parties du corps, se concentre vers le cerveau et descend de là par l'épine du dos et les lombes, jusque dans les organes sexuels; ces semences, par leur mélange, donnent naissance au nouvel être. — D'après Aristote, la femelle fournit le principe matériel de la génération, et c'est le sang de la matrice qui constitue ce principe. Quant au mâle, il ne fournit rien de matériel au nouvel être; ce qui émane de lui n'est qu'une sorte d'esprit aussi peu matériel que la lumière des étoiles, et c'est cet éther qui donne la vie et le mouvement à la trame du fétus. Ainsi, la femelle donne la *matière*, et le mâle la *forme*; la femelle fournit le bloc de marbre ou la toile, le mâle fait l'office de sculpteur ou de peintre, et le fétus est ou le tableau ou la statue produit de ce commun travail. — Vers le commencement du XVIIe siècle, Harvey, l'illustre observa-

teur de la circulation du sang, proposa aussi un nouveau système de la génération : ce médecin pensait que la liqueur fécondante du mâle laisse exhaler un principe subtil, qui se répand par une sorte d'absorption dans tout le corps de la femelle, à peu près comme un atome de fluide variolique inoculé au bras d'un enfant communique la variole à la personne entière; seulement, dans cette contagion générale de l'économie, la matrice seule reçoit la faculté de concevoir un nouvel être; et c'est là que l'embryon apparaît et se développe. — Depuis lors, et par suite des travaux de Haller, de Swammerdam, de Spallanzani et d'un grand nombre d'autres observateurs, on a reconnu que la plupart des êtres organisés, plantes et animaux, ont un œuf pour origine, *omne vivum ex ovo*; on est à peu près d'accord sur ce point, il ne reste plus qu'à déterminer quelle est la part du mâle et celle de la femelle dans la formation et le développement de cet œuf. Or, il est certain que l'ovaire des femelles renferme les œufs, ou du moins leur principe; mais l'embryon ou germe d'un nouvel être préexiste-t-il dans ces œufs? C'est ce que l'on croit assez généralement aujourd'hui; et dans cette hypothèse, la semence du mâle ne sert qu'à déterminer le développement de l'embryon. — Mais d'autres naturalistes n'admettent pas cette opinion : ils pensent bien aussi que l'œuf est le point de départ et le berceau de tout être organisé; mais ils croient que le germe de cet être préexiste dans la semence du mâle, et est apporté par celui-ci dans l'acte de la reproduction. Ce système est celui de Leuwenhoek; il est fondé sur une découverte de ce naturaliste. A l'aide du microscope, il aperçut dans l'humeur fécondante des mâles un nombre prodigieux de petits animaux; il a supputé que la laite d'un seul poisson par exemple, renferme un nombre plus grand de ces animalcules qu'il n'existe d'hommes sur la surface de la terre. De cette découverte, il conclut que ces petits corps animés sont les germes d'êtres semblables à celui qui les contient, et que dans l'acte de la reproduction un ou plusieurs de ces germes vont se loger dans l'ovaire de la femelle, où ils prennent ensuite leur accroissement. La plupart des partisans de ce système croient que l'embryon n'existe d'abord qu'à l'état le plus simple d'organisation; qu'il se transforme ensuite et s'accroît jusqu'à ce qu'il ait revêtu la forme qu'il doit conserver pendant la vie. Mais quelques naturalistes ont été plus loin : ils ont cru reconnaître que ces animacules avaient déjà la forme et l'organisation de l'espèce à laquelle ils appartiennent; ils ont cru découvrir ainsi par exemple, de petits hommes en miniature, auxquels il n'aurait manqué qu'un peu de volume et d'embonpoint; ajoutons que cette opinion a trouvé peu de partisans. — Reste un dernier système qui a dû surtout sa fortune à l'immense réputation et au talent de son auteur, c'est le système des *molécules organiques* de Buffon. Ce grand naturaliste observa que dans toutes les humeurs ou parties fluides des êtres organisés, il existait des globules mouvants; que si l'on mettait infuser dans un liquide des organes d'animaux, ou des portions de plantes, on retrouvait encore ces globules; il en conclut qu'il existe dans la nature une immensité de ces globules animés, qui composent tantôt des plantes, et tantôt des animaux; que cette matière première des corps organisés passe ainsi d'un de ces corps à un autre sans s'altérer; et il leur donna le nom de *molécules organiques*. Tant qu'un corps vivant continue de s'accroître, les molécules organiques ne sont employées qu'à leur accroissement; mais quand il est accru, les molécules nouvelles fournies par les aliments sont mises en réserve pour servir à la production d'êtres nouveaux. Dans l'acte de la reproduction, le mâle et la femelle fournissent chacun leur contingent de molécules organiques, qui, en se combinant, donnent naissance à l'être nouveau. Ces molécules proviennent de toutes les parties du corps, et les parties similaires du mâle et de la femelle se réunissent pour se combiner ensemble :

par exemple, les molécules venues de l'œil du père se combinent avec les molécules venues de l'œil de la mère, et de même pour tous les autres organes. — Dans ce rapide examen des nombreux et importants phénomènes de la génération, on a pu voir que la science des temps modernes s'est enrichie d'un grand nombre de faits nouveaux, qu'elle est parvenue à soulever un coin du voile qui cache le mystère de la reproduction des êtres, mais on est loin de l'avoir dévoilé tout entier, et jamais sans doute la nature ne laissera découvrir aux hommes son plus grand secret. — Des connaissances acquises jusqu'à ce jour, on peut seulement conclure : que pour les êtres organisés, il n'y a pas de production spontanée, et que ces êtres une fois créés se rapportent tous à des types primordiaux ; que tout embryon provient d'une sorte d'œuf, lequel provient de la femelle ; et que, dans les espèces qui ont des sexes, c'est le mâle qui féconde cet œuf.

ISID. BOURDON.

On appelle principe *générateur* celui d'où découlent un grand nombre de vérités, de conséquences importantes. En géométrie, *générateur* se dit de ce qui par son mouvement engendre quelque ligne, quelque surface, quelque solide : *point générateur* d'une ligne; *ligne génératrice* d'une surface; *surface génératrice* d'un solide. —En théologie, on dit la *génération* éternelle du Verbe. Ce mot signifie par extension la chose *engendrée*, la postérité, les descendants : la *génération* de Noé; ou chaque filiation ou descendance de père à fils : depuis Hugues-Capet jusqu'à Louis IX, il y a huit *générations*; ou la réunion, la collection de tous les individus du même âge, vivant dans le même temps : la *génération* présente, les *générations* futures. A.

GÉNÉRATION DES IDÉES (*v.* IDÉES).

GÉNÉRATIONS SPONTANÉES. Si le mot *génération* doit se prendre, ainsi que l'enseigne l'Académie, pour « l'acte d'engendrer ou de procréer son semblable », *génération spontanée*, c.-à-d., sans acte copulateur préalable, impliquerait contradiction ou serait un non-sens ; cependant, cette locution est maintenant adoptée dans les sciences naturelles pour désigner, soit qu'on en conteste, soit qu'on en soutienne l'évidence, la production fortuite d'une créature organisée que d'autres créatures pareilles et antérieures n'auraient point engendrée. Les *générations spontanées* étaient considérées comme incontestables chez les anciens, qui, les concernant, poussaient la crédulité jusqu'à l'absurde, d'après leur principe, « que la corruption d'une chose est la génération d'une autre ». Ainsi, Aristote avance que les aphies, sorte de très petits poissons, naissent du limon de la mer, ce dont osait cependant douter Rondelet. Hérodote fait naître les rats qui infestent l'Égypte du limon de ce même Nil d'où Moïse avait fait naître des grenouilles et des moucherons. Plutarque nous conte, dans la vie de Cléomène, « comment des bœufs, quand ils viennent à se pourrir, s'engendrent des abeilles ; des chevaux, des mouches-guêpes ; et, semblablement, des ânes, quand ils viennent aussi à putréfaction, des escarbots : ainsi, les corps des hommes, quand la liqueur de la moëlle vient à se fondre et à se figer ensemble au-dedans, produisent des serpents (trad. d'Amyot.). » Qui ne connait l'histoire d'Aristée avec son taureau pourri, auquel Virgile fait produire aussi des abeilles, et duquel l'épisode fut rimée par l'abbé Delille, qui, poète, mais non pas physicien, était tenté de croire à de telles métamorphoses, parce qu'on ne lui avait jamais dit qu'elles fussent impossibles, en lui donnant, au collége, Virgile, Plutarque, Aristote et le bonhomme Hérodote, comme infaillibles. Le vulgaire, qui n'est pas seulement la populace, croit encore que les vers naissent de la pourriture, et qu'un champignon sort de la terre ou du fumier par hasard. Ce ne sont point les *générations spontanées* selon Hérodote, Aristote, Plutarque, Virgile, ou le vulgaire, dont je pense entretenir les lecteurs de ce *Dictionnaire*, mais de celles auxquelles peuvent croire des hommes sensés. Je ne sau-

rais cependant m'étonner en voyant quelques bons esprits nier la possibilité de toute création de ce genre par la manière dont on les admit jusqu'à l'instant où le microscope, interrogeant la nature, dans les limites où elle touche, pour ainsi dire, au néant, découvrit dans le sein de notre mère commune un nouvel univers animé. Cet instrument révélateur fournit au philosophe les moyens de sonder un abîme. Pour ceux qui surent y pénétrer éclairés par le flambeau du raisonnement, les *générations spontanées* devinrent évidentes; mais tous les micrographes ne sont pas bons raisonneurs et philosophes. Quoi qu'il en soit, pour démontrer la réalité de ces productions d'êtres végétant et vivant, qui n'eurent ni père ni mère, et dont le naturaliste, participant au pouvoir du créateur, peut à son gré déterminer l'existence en la variant même à l'infini, il est indispensable de ne pas laisser une difficulté sans la résoudre, une objection sans réponse; et, pour ce faire, il serait nécessaire de s'étendre sur des considérations d'organisme et de vitalité qui résultent nécessairement de certaines combinaisons de la matière : le peu d'espace qui serait mis à notre disposition dans le présent volume, ne permettant point de développer suffisamment un sujet si grave et si délicat, c'est à l'article MATIÈRE, *considérée sous le rapport de l'histoire naturelle*, qu'il en sera traité. La manière dont j'y envisagerai mon sujet sera l'irrésistible démonstration de l'existence d'une sublime législation, régissant l'univers jusque dans ces infiniment petits, qui, pour être en général le résultat de *générations spontanées*, ne sauraient être cependant ceux d'un aveugle hasard.

BORY-DE-SAINT-VINCENT, de l'académie des sciences.

GÉNÉREUX, individu grand, noble, magnanime : un ennemi généreux. Chose qui dénote une âme généreuse : procédé généreux. Homme libéral, homme généreux, qui récompense bien. Faire le généreux, c'est se montrer libéral par ostentation. Un sol généreux est celui qui produit beaucoup. Du vin généreux, c'est du vin agréable, de bonne qualité, qui a du corps.

GÉNÉROSITÉ, sentiment qui consiste à s'oublier soi même pour ne songer qu'aux autres. Il est vrai que dans le sens ordinaire, et surtout dans le langage de la conversation, on n'entend par *générosité* que l'action de donner souvent et beaucoup; mais ce n'est là qu'une des acceptions les plus restreintes de ce mot. — La générosité d'un général, comme d'un homme politique, consiste dans le pardon complet des injures : ainsi, César, soit lors de la conquête des Gaules, soit lorsqu'il exerça le pouvoir souverain à Rome, ne chercha toujours, même au détriment de ses propres intérêts, qu'à faire du bien à ceux qui lui avaient fait du mal; d'un autre côté, jamais homme ne répandit l'argent avec plus de facilité que lui; aussi César est-il resté le caractère le plus généreux de l'antiquité; on peut même dire qu'il tranche avec ceux qui l'avaient précédé, comme avec ceux qui pendant plusieurs siècles l'ont suivi. — C'est le christianisme qui a infusé au monde moderne cette masse de générosité qui lui assurera une place à part : d'un côté, il prescrit qu'on donne à tous ceux qui ont besoin; d'un autre, il ordonne la remise des injures : c'est non seulement une société toute nouvelle qui succède à une autre, mais une société qui est encore meilleure. En effet, la générosité a pénétré non seulement dans les rapports de la famille, mais même dans l'état de guerre; aujourd'hui, on traite les prisonniers comme des gens de cœur malheureux; autrefois, on en faisait des esclaves. Il arrive à certains personnages, qui, d'ailleurs, sont incapables de plaindre ou de soulager ceux qui souffrent, de jeter l'argent à pleines mains dans quelques circonstances d'éclat : alors, les regards sont tournés sur eux. Ces circonstances, dues à leur position, se renouvellent-elles souvent, ils passent pour être pleins de générosité, mais ils n'ont que le luxe de cette qualité, sans en posséder les vertus. SAINT-PROSPER.

GÊNES. Le navigateur qui cingle droit au nord, en côtoyant les îles de Sardaigne et de Corse, voit la chaîne des Apennins se recourber vers l'intérieur du continent, et renfermer dans une enceinte demi-circulaire le vaste golfe ligurien. A mesure qu'il s'approche, l'immense amphithéâtre, formé par les flancs de la montagne, se dessine plus nettement à ses regards. Ce sont des collines, des vallons charmants, des rochers changés en terre par la puissance de l'art. De brillants édifices, entremêlés de bosquets et de jardins élégants, descendent de terrasse en terrasse jusqu'au bas de la montagne, et semblent se presser les uns sur les autres, en s'approchant des rivages de la mer. Au fond du golfe et entre deux petites rivières, on voit comme sortir des flots une forêt d'aiguilles étincelantes : c'est là que se trouve la *cité des palais*. C'est Gênes la *superbe*, la *riche ;* elle est fière encore de son antiquité, de ses victoires et de l'empire qu'elle eut sur les mers. Les marbres précieux de ses milliers de colonnes, de ses frontispices, de ses portiques élevés, ses riches églises, suffiraient pour attester qu'elle fut l'un des gouffres de la fortune du monde. Rivale de Venise par la richesse de ses constructions, elle l'est de Naples par la beauté de son site. Bertoloti, qui l'appelle la *cité des palais*, dit que les murailles de Gênes en renferment plus que la France entière. Les palais Negroni, Carrega, Imperiali, Brignole, Durazzo, Doria, et celui du Doge, sont en même temps des monuments d'architecture et des temples des beaux-arts. Il en est peu qui ne renferment des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture. Il y a dans les constructions de Gênes du goût, de la noblesse et de l'élégance. Sortie presque tout entière des écoles de Michel-Ange et de Bernino, elle n'offre aucune de ces conceptions bizarres qui se trouvent fréquemment dans les villes d'Italie. — La ville est renfermée dans une double enceinte de remparts. La première, qui a six milles de circuit, contient la ville proprement dite, et la seconde, qui en a huit, s'élève de rocher en rocher jusqu'au sommet de la montagne. L'espace qui sépare ces deux lignes de défense est couvert de campagnes élégantes, de jardins délicieux, de riches églises, de points de vue admirables. Ses moles, ses remparts, ses forts nombreux et bien placés, en font une ville forte, qui a toujours été regardée comme la clé de l'Italie. Son port, qui est d'une grande étendue, reçoit toutes sortes de vaisseaux.

Histoire de Gênes.

Jusqu'aux envahissements de la république française, et ensuite de l'empire, Gênes avait été capitale et souveraine d'un petit état, qui s'étendait le long de la Méditerranée, depuis le Var jusqu'à la Magre. Il était connu sous le nom de République ou Rivière de Gênes. Quand en 1797 elle fut asservie à la république française, on lui donna le nom de république ligurienne, parce que son territoire faisait partie du pays habité par les anciens Liguriens. — L'histoire de Gênes, comme beaucoup d'autres, commence par des récits fabuleux, et présente beaucoup d'incertitude. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'après avoir fait partie des conquêtes de Rome, ainsi que le restant de l'Italie, elle a passé sous l'empire des Lombards, qui ont plus tard occupé toute la Gaule cisalpine. Dès le commencement du VIIe siècle, l'Italie, presque abandonnée par les faibles empereurs d'Orient à la fureur des Barbares qui l'infestaient, sentit la nécessité de chercher d'autres protecteurs : c'est aux Français que les pontifes romains s'adressèrent. Pépin-le-Bref et ensuite Charlemagne défirent les Lombards, et en récompense devinrent empereurs d'Occident. Gênes et les pays qui l'environnent furent soumis à leur puissance, et furent gouvernés par un comte. Après avoir passé de la domination des Français sous celle des empereurs d'Allemagne, il paraît que Gênes profita, pour se rendre indépendante, des troubles qui régnaient dans toute l'Italie pendant le Xe siècle. Ce n'est qu'en 1099 que

l'histoire la montre gouvernée démocratiquement par des consuls. Alors Gènes était encore pauvre, peu étendue, simple dans ses mœurs ; le gouvernement populaire pouvait lui convenir : elle le garda près d'un siècle. Avec la fortune naquit l'ambition, et avec l'ambition, les intrigues pour arriver au pouvoir ; chaque citoyen voulait devenir consul. Pour arrêter ce mal, on résolut de se faire gouverner par des étrangers. On choisit donc chez une autre nation une espèce de dictateur à qui l'on remit le soin de gouverner l'état. Il était aidé par un consoil de huit citoyens. Cette bizarre constitution eut d'heureux résultats et dura jusqu'en 1270. On donnait à ces espèces de rois mercenaires le nom de *podesta.* —Pendant cet espace de temps, les Génois ne restèrent pas inactifs. Ils battent les Sarrasins, s'emparent de l'île de Corse et d'une partie de la Sardaigne, soutiennent les croisés, prennent d'assaut les villes d'Almeria et de Tortose sur les Maures d'Espagne, tiennent tête à l'empereur Fréderic Ier et ensuite à Fréderic II, volent au secours du saint siége, imposent à Pise des traités humiliants, se vengent de Venise, et jettent les fondements de leurs colonies d'Asie et de la mer Noire. Quand on songe qu'il n'y avait pas deux siècles que Gènes avait conquis son indépendance, on est forcé d'admirer la rapidité avec laquelle elle marche à l'empire de la Méditerranée. —En 1270, deux hommes remarquables par leur courage et leurs talents s'emparèrent de l'autorité et gouvernèrent pendant vingt-et-un ans avec le titre de *capitaines de la liberté.* En se resserrant sur deux têtes, la puissance de Gènes devient plus redoutable pour ses rivaux. Ces deux monarques contiennent le peuple par une espèce de tribun qui a le titre d'*abbé du peuple*, répriment les factions intérieures, et au dehors remportent des victoires qui élèvent la république à l'apogée de sa puissance. Cependant une époque de malheur va succéder à cette époque de gloire. La république et la ville de Gènes vont être en proie aux plus funestes dissensions. On va voir se retracer dans un cercle plus étroit toutes les discordes qui couvrent l'Italie de meurtres, d'incendies et de guerres civiles. — Les gibelins, qui combattaient pour les empereurs, étaient représentés dans la république de Gênes par les Doria et les Spinola; les guelfes, qui étaient partisans du pouvoir pontifical, étaient soutenus par les familles Fieschi et Grimaldi. Les autres familles influentes se rangeaient ensuite du côté qui convenait le mieux à leurs intérêts ou à leurs affections. Les intrigues, les divisions, les haines de familles, les ambitions immodérées, entrèrent dans la république avec ces partis, et y commencèrent, dès l'an 1241, à l'ensanglanter. La première victoire fut pour les guelfes et trois membres de la famille Doria, un Spinola et plusieurs de leurs partisans furent envoyés en exil. Ils ne perdirent pas leur temps ; comme le font pour l'ordinaire les proscrits; ils intriguèrent au dehors, tandis que leurs amis intriguaient au-dedans de la république. C'est alors que les deux Oberti, l'un Doria et l'autre Spinola, s'emparent de l'autorité et gouvernent avec le titre de *capitaines de la liberté.* A leur tour, les chefs du parti guelfe sont exilés et vont chercher la protection de Charles d'Anjou, devenu roi de Naples, et l'allié de Rome. Ces deux partis maintinrent la république dans un état de guerre à peu près perpétuel. Les vaincus ne traitaient que dans l'espérance de gagner du temps, pour se préparer à la guerre. Dans l'espace d'un demi-siècle, la guerre cinq fois arrêtée par des traités de paix, qui, dans le fait, n'étaient que des trèves, recommença cinq fois à dévaster ce malheureux pays. Depuis 1317 jusqu'en 1339, le sang ne cessa presque pas de couler, «.et pendant tout ce temps, dit l'historien Foglietta, que je cite d'après Bertoloti, ce noble et admirable pays, devenu inculte et désert, n'offrit qu'un aspect capable d'inspirer la terreur. » A la funeste rivalité des guelfes et des gibelins, vint se joindre la haine du peuple contre la noblesse,

qui, depuis long-temps, jouissait de tout le pouvoir. C'est à ces deux sources de discorde qu'il faut remonter pour comprendre tout ce que l'histoire de cette ville contient de discordes, de guerre civile, d'exils et de crimes publics et particuliers. Il fallait que l'on fût bien malheureux pour consentir à choisir un moyen de gouvernement dont aucune autre nation ne fournit d'exemple, et qui paraît même aux yeux d'un véritable patriotisme contenir quelque chose de honteux. Pour arrêter cette ambition, qui changeait chaque jour la république en un foyer d'intrigues, pour arracher à quelques familles privilégiées le pouvoir dont elles se servaient ensuite pour opprimer le parti qui leur était opposé, on résolut de choisir hors du pays ceux qui devaient le gouverner. Les capitaines étrangers qu'on introduisit dans la république devaient appartenir à un pays éloigné d'au moins 100 milles de Gênes. Malgré ces précautions étranges, qui suffiraient pour donner une juste idée de la jalousie et de l'ambition qui fermentaient dans la république, le gouvernement ne cessa pas d'être au pouvoir des factions. On essaya de tout : après les capitaines on eut le gouvernement des douze, puis des vingt-quatre, puis la domination d'un empereur, celle de Robert, roi de Naples, et enfin celle du pape Jean XXII. Comme cela arrive toujours, les partis se servaient du peuple pour arriver au pouvoir. Ils le flattaient tour à tour et lui promettaient de la liberté contre la force dont ils avaient besoin. Mais à force de servir d'instrument aux ambitieux, le peuple devint ambitieux lui-même, et voulut essayer de ce pouvoir qu'il avait jusque là donné à quelques familles puissantes qui se le disputaient. En 1339, il créa un magistrat auquel il donna le nom de doge, et les nobles furent exclus de cette dignité. Le doge était nommé pour toute sa vie ; mais les passions populaires, qui n'eurent jamais de respect pour les lois, firent et défirent les doges toutes les fois que cela leur convint. On en voit paraître jusqu'à quatre dans la même année. Il en est même dont l'autorité cesse le jour même qui la vit naître. Pendant les deux siècles que dura cette institution, la république fut le théâtre d'un combat perpétuel. Ce ne sont plus les Fieschi, les Grimaldi, les Doria, les Spinola, qui agitent l'état, c'est l'ambition de quatre familles populaires qui s'arrachent l'autorité. Les guelfes et les gibelins sont remplacés par les Adorna, les Fregosa, les Guarca et les Montalda. Pour se soustraire aux calamités qu'enfantaient leurs divisions, la république fut encore obligée de se refugier comme autrefois sous l'autorité des ducs de Milan et des rois de France. — Un gouvernement populaire, quel qu'il soit, n'existe qu'en attendant un homme fort qui s'en empare. Pour Gênes, cet homme fut André Doria. Il ne voulut être que le restaurateur et le législateur de sa patrie ; mais il n'eût tenu qu'à lui d'en être le roi. Cet homme d'un génie extraordinaire, après s'être distingué sur terre comme militaire, devint encore le plus grand amiral de son siècle. Il vendit successivement ses services à Clément VII, à Charles V et à François Ier. Couvert d'honneurs et de richesses, ayant à lui une flotte de 22 galères, il était compté au nombre des puissances maritimes. Son nom serait couvert d'une tache de moins, s'il n'avait prêté sa puissance pour aider les Français à conquérir la ville qui lui avait donné le jour. Mais le génie qui suffit pour les grandes choses ne donne pas toujours la vertu. Cependant, en apprenant que François Ier voulait faire de Savone une ville importante et rivale de Gênes, André Doria sentit le patriotisme revivre dans son ame, se détacha de la France, seconda le mouvement de ses compatriotes, débarqua dans Gênes et en chassa les Français le 11 septembre 1528. Le lendemain, ce conquérant se transforma en législateur et donna à sa patrie une constitution qui lui valut plus de deux siècles de prospérité. Son premier soin fut d'exclure le peuple de toute participation au pouvoir, parcequ'il était persuadé que le peuple, qui ne gouver-

ne jamais et qui ne gouverna jamais nulle part, ne peut être, quand il a le droit de gouverner, que l'instrument de ceux qui ambitionnent le pouvoir. Un coup d'œil perçant lui fit comprendre que les interminables querelles qui n'avaient pas cessé d'exister entre la noblesse et le peuple ne descendaient pas jusqu'au peuple, mais se bornaient à cette classe intermédiaire, séparée du peuple, par sa fortune, ses talents, son éducation, ou par des services rendus à l'état, mais qui veut paraître y tenir encore toutes les fois qu'elle a besoin de la force du peuple contre ceux dont elle envie les prérogatives. Espérant donc couper le mal à la racine, André Doria réunit en un seul corps de noblesse toutes les familles marquantes de Gênes, quelle que fût la classe à laquelle elles appartinssent, et leur confia le droit de gouverner la république, en nommant des doges dont le pouvoir ne serait que de deux ans. On résolut de transmettre à la postérité le souvenir de cette époque mémorable en établissant une fête nationale qui se renouvellerait toutes les années, sous le nom de l'*Union*. Cette *union* cependant ne fut pas complète; la suite prouva que Doria ne s'était pas trompé en regardant le peuple comme parfaitement étranger aux dissensions qui troublaient la république; elles tentèrent de se renouveler, et cette fois, ce n'était plus entre les nobles et le peuple, mais entre les nobles anciens et les nobles nouveaux; entre les nobles du Portique St-Cyr et ceux du portique Saint-Pierre, comme qui dirait entre la Bourse et le faubourg Saint-Germain. Cette fusion que l'on avait espérée ne s'opéra pas, et après un demi-siècle, les deux partis, encore en présence avec les mêmes jalousies, faillirent plonger la république dans de nouvelles guerres civiles, tant il est vrai que les lois sont impuissantes pour détruire des institutions qui sont dans les mœurs! Cependant le règne de l'aristocratie génoise dura jusqu'à l'instant où les généraux et les commissaires de la république française vinrent l'anéantir sous le nom de république ligurienne (1797). Trois ans plus tard, la ville de Gênes, réduite à n'être plus que le chef-lieu d'un département, fit partie de l'empire français, et en 1815, fut réunie au Piémont.—Telle est l'histoire politique d'une ville qui joua un si grand rôle dans le drame du moyen âge. On peut réduire à cinq les formes gouvernementales qui se succédèrent dans son sein. Elle fut tour à tour gouvernée par des consuls, des podesta, des capitaines, des doges perpétuels et des doges biennals. Dans les deux premières époques, c'était une république modérée par la simplicité des mœurs. Dans la troisième, c'était un état indéfinissable, devenu la propriété de quatre familles qui lui fournissaient exclusivement des rois, sous le nom de capitaines. Dans la quatrième, c'était une démocratie qui se donnait le plaisir de choisir des maîtres dans les degrés inférieurs de la société, afin de n'avoir pas trop à redouter leur puissance. Dans la cinquième, c'était une oligarchie assez bien conçue, qui donnait au peuple tous les grands pour protecteurs. Si l'on considère ces divers régimes par leurs effets, on trouve que Gênes fut libre sous les consuls, laborieuse sous les podesta, redoutable sous les capitaines, agitée sous les doges populaires, heureuse sous les doges aristocratiques.

Mœurs, commerce et puissance maritime de Gênes.

La position de Gênes en fit une puissance maritime, et la nécessité en fit une nation commerçante. Placée au bord de la mer, sur des rochers stériles, elle fut réduite à demander à l'art ce que lui refusait la nature. Les mêmes circonstances qui avaient fait la Carthage d'Afrique firent la Carthage d'Europe. Une ville doit souvent à sa position son existence et les mœurs des ses habitants. Ce n'est pas sans raison, quoique ce soit souvent sans délibération, que les hommes se rassemblent sur certains points plutôt que sur d'autres. Les embouchures des fleuves, le confluent des rivières,

l'entrée, la sortie et l'embranchement des vallées sont toujours les lieux préférés pour y asseoir les villes. L'extrémité d'un des plus beaux golfes de la Méditerranée devait aussi avoir une ville, et ce fut Gênes avec ses cent mille habitans. Elle n'eut pas à délibérer sur sa vocation : la nature avait tout fait ; la mer était le seul chemin qui lui fût ouvert pour s'approvisionner et s'enrichir. Elle fit des vaisseaux. Les Génois furent donc des marins et des marchands, et depuis huit siècles ils n'ont été que cela. Les premiers qui se furent enrichis formèrent l'ancienne noblesse, ou notabilité, et les derniers parvenus formèrent la nouvelle noblesse, qui eut long-temps autant de peine à pardonner à la première son ancienneté que celle-ci en eut à pardonner la nouveauté à sa rivale. Les Génois ont prouvé que le courage et la valeur pouvaient s'allier avec l'esprit mercantile ; leur histoire est pleine de faits d'armes dont pourraient s'énorgueillir les nations les plus belliqueuses ; mais on peut dire encore que leur gloire est le résultat de leur position, et que la valeur a été chez eux une vertu de nécessité plutôt que de tempérament. Obligés de trafiquer sur des mers infestées par la piraterie, parcourues par des milliers de petites puissances rivales, il fallait ou renoncer à la fortune, et même à la vie, ou se résoudre à tenir sa pacotille d'une main et de l'autre une épée : c'est ce dernier parti que prirent les Génois, et, on peut le dire, avec un succès étonnant. Les galères chargées de marchandises ne marchaient que sous la protection d'autres galères chargées de soldats. Les guerres des Génois ont un caractère particulier qui ne se retrouve nulle part. Le commerce en a toujours été la cause ou le but. Après leurs victoires, les conquérants veulent garder des provinces ; les guerriers de Gênes se contentent d'un comptoir, de la libre entrée dans un port, de la diminution d'un droit sur leurs marchandises, ou d'un impôt qui frappe les vaisseaux étrangers ; souvent même ils se contentent de grosses sommes d'argent. Après la fameuse expédition de 1146, où ils prirent sur les Maures d'Espagne l'île de Minorque et les importantes villes d'Almeria et de Tortose, ils laissèrent à leurs alliés le terrain conquis, et ne voulurent pour eux que de l'or et des franchises pour leurs vaisseaux. Les Génois se distinguent dans les croisades ; ils s'emparent seuls de plusieurs villes importantes, et pour tous ces exploits reçoivent du roi de Jérusalem des tributs levés sur les villes qu'ils ont conquises, et des établissements de commerce à Jérusalem et à Joppé. Ils obtiennent des priviléges semblables des rois d'Arménie, des empereurs de Constantinople et de plusieurs autres princes chrétiens. Les princes sarrasins eux-mêmes sont obligés de leur ouvrir les ports et les établissements de commerce qu'ils possèdent à la fin du XIIe siècle, s'étendant depuis le détroit de Gibraltar, en suivant les côtes d'Afrique, jusqu'à Bagdad, capitale de la Turquie d'Asie. Déjà possesseurs des îles de la Corse, de Capri et de l'île Gorgone, ils obtiennent encore des faibles empereurs grecs la ville de Smyrne et le bourg de Péra, à la porte de Constantinople. Ils exploitent presqu'exclusivement les bords de la mer Noire, et vont jusque dans les Indes orientales, par la mer Rouge et le golfe Persique. Ce peuple avait le génie du trafic, et, en pourvoyant à ses besoins, le trafic était lui-même devenu le premier de ses besoins. A Gênes, on continuait à trafiquer même après avoir acquis la fortune, l'opulence, la noblesse et tous les honneurs que pouvait donner la république. Sans doute le Génois était bon soldat ; mais, au lieu d'être soutenue par l'idée de la gloire, sa valeur était inspirée par l'espérance du profit ; ses exploits étaient une monnaie, un moyen d'échange pour avoir des franchises commerciales. Les trois parties de l'ancien continent, séparées par la Méditerranée, avaient cependant un lien commun, et ce lien était uniquement dans les flottes de Gênes, de Pise de Venise. Ces trois nations étaient un canal par lequel les produits de l'Europe cou-

laient en Afrique et en Asie, et par où les richesses de l'Asie et de l'Afrique venaient en Europe. — Les Génois ne se contentaient pas de colporter les produits de l'industrie étrangère, ils produisaient eux-mêmes, avec une grande activité et une rare perfection, des velours, des étoffes de soie, du papier, des marbres, des fleurs, des ornements en sculpture qui étaient recherchés partout. — Jusqu'à la découverte de la boussole, Gênes ne partagea qu'avec les Vénitiens et les Pisans le monopole du commerce universel; mais quand cette aiguille mystérieuse eut conduit la cupidité humaine dans le Nouveau-Monde et par-delà le cap de Bonne-Espérance, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, se mirent sur les rangs et ne tardèrent pas à l'emporter sur les républiques italiennes. Dès lors Gênes n'est qu'un entrepôt secondaire qui est forcé de puiser dans les magasins de Lisbonne ou d'Amsterdam les objets qu'elle achetait naguère sur les côtes de Malabar. Habituée à borner ses courses dans les confins de la Méditerranée, qu'elle put long-temps regarder comme une partie de son domaine, on dirait qu'elle hésite à lancer ses vaisseaux sur l'Océan. Mais depuis que cette ville a vu son commerce placé sous le pavillon sarde, qui est respecté de toutes les puissances, elle a franchi sans crainte le détroit de Gibraltar pour aller elle-même s'approvisionner sur les rivages du Nouveau-Monde et jusque dans les îles les plus reculées de la mer du Sud. Sans doute, ses bénéfices étaient plus considérables au temps du monopole; mais son commerce ne fut jamais aussi étendu qu'il l'est de nos jours. Avec près de cinq mille vaisseaux, elle parcourt toutes les mers, visite toutes les régions et rapporte à l'Italie, à la Suisse, à la Savoie, les productions de tous les climats. — Malgré l'étendue de son commerce actuel, la richesse de Gênes n'est plus ce qu'elle était au XIII siècle; ses palais et ses monuments suffiraient à peine pour en donner une idée. A cette époque l'or y était répandu avec une telle profusion que le luxe paraissait embarrassé pour inventer des moyens de dépense. L'ancienne simplicité avait disparu. On ne voulait plus porter les étoffes de laine, quelque belles qu'elles fussent; on les trouvait grossières: il fallait de la soie et bientôt on laissa la soie pour les tissus d'or. Aug. Justiniani raconte que dans l'armée que la république mit en mer en 1295, il y avait plus de huit mille guerriers qui avaient des *surtouts* tissus d'or et de soie. Le revenu du trésor public s'élevait à 47 mille onces d'or, sans y comprendre ce qui lui revenait sur toutes les prises dont il est possible d'apprécier la valeur par celle de 28 mille marcs d'argent que Thomas Spinola rapporta à Gênes après une seule course. La richesse, la puissance et la prospérité de Gênes continuèrent à faire des progrès jusqu'en 1317, et depuis cette année commencèrent à déchoir jusqu'à la révolution française, qui leur porta le dernier coup. — Gênes avait pour rivale, dans le commerce du monde, les villes de Pise et de Venise, et comme elle ne fit la guerre que dans l'intérêt de son commerce, il est tout naturel de la retrouver souvent aux prises avec ces deux républiques. On dirait que chacune de ces villes, jalouse de posséder toute seule l'empire de la mer, ne visait qu'à la destruction des deux autres. Chaque guerre n'est séparée d'une guerre nouvelle que par le temps nécessaire pour en faire les préparatifs. Quand un intérêt commun semble unir les Vénitiens et les Pisans contre la république de Gênes, on voit que ces deux peuples voudraient se détruire mutuellement en détruisant leur ennemi. — Le même intérêt qui les unit contre les Génois les divise entre eux. Gênes profite habilement de cette froideur pour détruire Pise, humilier et rabaisser Venise. Les guerres de Gênes contre les Pisans sont un véritable drame qui dure près de deux siècles, et finit par l'anéantissement de ces derniers. Les eaux qui baignent les côtes qui avoisinent la ville de Pise engloutirent le même jour son commerce, sa puissance navale, et ses habitants.

C'était en 1284. Oberto Doria, à la tête d'une flotte de 58 galères et plusieurs autres vaisseaux, va défier les Pisans, engage le combat, qui dure tout le jour, égorge plus de trois mille de ses ennemis et emmène treize mille prisonniers à Gênes; on les y enferme dans d'horribles cachots, où la mort les décime chaque jour. Le port de Pise restait encore, et, quoiqu'il fût vide il excitait encore la défiance des Génois. En 1290, un autre Doria le détruisit, et par ce moyen mit un sceau indestructible sur le tombeau qui renfermait la puissance des Pisans. En 1505, les malheureux habitants de cette ville dégénérée veulent se donner à la république de Gênes, qui refuse de les recevoir, parce que sans doute ils ne sont plus ni redoutables ni lucratifs. Les Génois avaient eux-mêmes subi l'affront qu'ils font aux Pisans. Dans le temps de leurs discordes civiles, ils voulurent se donner à la France; mais en les refusant, Louis XI leur fit dire *de se donner au diable s'ils voulaient*. Ils se donnèrent au duc de Milan, ce n'était guère mieux. Les guerres que Gênes a soutenues contre la république de Venise ont commencé avec le XIIIe siècle, et n'ont plus cessé que par intervalles, jusqu'à l'instant où le commerce de Gênes s'est porté vers l'Occident. La jalousie commerciale fut encore la cause des guerres contre Venise comme elle l'avait été des guerres contre Pise. Dès le commencement du XIIIe siècle, les Vénitiens avaient fait de tels progrès dans l'Orient que le doge de Venise se regardait comme possédant un quart de la souveraineté de l'empire d'Orient. Depuis Venise jusqu'au Pont-Euxin, ils avaient une ligne non interrompue de villes, d'îles, de comptoirs, de factoreries. Ils étaient maîtres d'une partie considérable de Constantinople et de toute l'île de Crète. Il n'en fallait pas tant pour enflammer la jalousie des Génois, et leur faire trouver des prétextes pour faire la guerre. Heureusement, l'intervention des papes parvint à paralyser des haines qui s'étaient plusieurs fois manifestées par des agressions et des commencements d'hostilités; mais en 1258 les Vénitiens, soutenus par les Pisans et les Provençaux, attaquèrent les Génois et les chassèrent de Ptolémaïs. Les Génois se liguèrent avec les empereurs d'Orient, bien moins dans l'intention de les soutenir que dans l'espérance de nuire aux Vénitiens. Ils ne furent pas déçus de cette espérance, et en peu d'années, ils parvinrent à posséder en Orient des avantages qui balançaient la prépondérance vénitienne. Ils se croyaient tranquilles possesseurs des nombreux établissements que leur avait cédés Michel-Paléologue, quand tout à coup ils apprirent que les généraux de Venise avaient surpris, incendié, ruiné tous leurs établissements de Constantinople et des îles de l'Archipel. A Gênes, cette nouvelle fut un appel aux armes; une armée de 45 mille combattants, portée par une flotte de deux cents galères, se mit en mer pour aller dans les murs de Venise venger l'honneur et l'intérêt liguriens. Ce ne fut pourtant que deux ans plus tard que Lomba Doria défit la flotte de Venise commandée par André Dandolo, qui se donna la mort pour échapper à l'humiliation d'être conduit dans les prisons de Gênes. Par une des conditions du traité de paix qui suivit cette bataille, les Vénitiens furent chassés de la mer Noire (1299). En 1346, les hostilités recommencèrent. Après avoir remporté la fameuse victoire du Bosphore, les Génois furent défaits l'année suivante sur les côtes de la Sardaigne, et bientôt après vengés par le courage de Pagano Doria, qui rapporta dans le port de Gênes l'étendard de St-Marc, qu'il avait pris dans le combat. La paix qui suivit cette troisième guerre des deux républiques marchandes dura 17 ans, après quoi elle recommença pour la possession de l'île de Ténédos, qui est comme la porte des Dardanelles. Ce coin de terre fut pour les deux républiques comme un mauvais procès qui ruine également les deux parties. Les Génois, soutenus par de nombreux alliés, battent leurs adversaires sur terre et sur mer, s'emparent du port de Chioggia, qui touche à Venise,

et, au lieu de profiter de la victoire pour conclure une paix avantageuse, ils rendent du courage à leurs ennemis en les poussant au désespoir par des propositions honteuses. Dans cette crise, qui semblait ne laisser que la mort où le déshonneur au choix de l'orgueilleuse reine de l'Adriatique, le patriotisme des Vénitiens se montra sous l'aspect le plus beau et le plus touchant. Si la fortune ne favorise leurs efforts, ils sont décidés à abandonner Venise à leurs ennemis, et à aller avec leurs femmes et leurs enfants se bâtir une autre cité dans l'île de Candie. Pour eux, c'eût été transporter la patrie, plutôt que l'abandonner. Aujourd'hui que les peuples ont échangé le sentiment de la *patrie* contre l'intérêt du Pays, je doute qu'ils soient à même d'apprécier la résolution des Vénitiens. — Après des combats sanglants, des villes pillées, incendiées, des victoires et des revers, les deux républiques rivales se soumirent à la médiation du duc de Savoie, Amédée VI, que sa sagesse, aussi bien que sa valeur, faisait regarder comme l'arbitre de toute l'Italie. C'est en 1381 qu'il dicta des conditions de paix qui furent bien reçues de tous les partis. Depuis cette époque, la puissance navale de Gênes alla toujours en déclinant. Les deux dernières victoires qu'elle remporte sur mer sont celles de Ponza, 1435, et celle de Salerne, en 1528 ; mais alors ses flottes n'étaient déjà plus qu'un échantillon de celle qu'André Doria conduisait à la victoire. Dès le milieu du XVIe siècle, cette république a cessé d'être comptée parmi les puissances maritimes, et les corsaires pouvaient impunément exercer leurs brigandages dans une mer qu'elle regardait encore comme sa propriété. Son port n'a repris de la vie que quand il a vu flotter les étendards de la maison de Savoie.

Littérature et beaux-arts.

Toute proportion gardée, je crois qu'il y a en Italie plus d'hommes capables d'écrire que dans aucun autre pays ; mais on écrit peu, parcequ'il n'y a rien à gagner. La division de l'Italie en petits états n'est pas favorable aux auteurs. Quel que soit leur mérite, ils sont obligés de payer eux-mêmes leur célébrité. Que Manzoni ou Silvio-Pellico fassent paraître un de ces livres que chacun veut avoir lu, aussitôt il en paraît des contrefaçons à Naples, à Rome, à Florence, à Milan, à Parme, et c'est beaucoup si les auteurs peuvent parvenir à débiter l'édition qui s'est faite à leurs frais. En France, où les produits du génie trouvent des débouchés sur une vaste surface, les travaux de l'esprit sont encouragés par la perspective de la fortune autant que par l'espoir de la gloire ; mais il n'en est pas de même dans les petits états. C'est dire assez pourquoi la république de Gênes ne s'est pas distinguée dans les lettres comme dans les arts. Dans une ville où il y avait tant de richesses, il était naturel que l'on recherchât la fortune et que l'on cultivât d'une manière spéciale les talents qui pouvaient y conduire en négligeant les autres! Ainsi, tandis que Gênes s'enorgueillit d'avoir produit une foule de peintres distingués, elle est forcée de regretter d'avoir manqué d'écrivains pour transmettre à la postérité les événements qui l'ont illustrée. Les sciences n'ont pas eu plus de succès chez les Génois. Tout était réservé pour la peinture, et cela devait être. Les richesses des seigneurs génois, employées à construire de magnifiques palais, devaient aussi exciter l'émulation des décorateurs. Les beaux-arts ne peuvent fleurir qu'à l'ombre et sous la protection des inégalités sociales. A Gênes, il y eut beaucoup de peintres, parcequ'il y avait beaucoup de palais et beaucoup d'or pour réchauffer un talent qui se flétrit dans le besoin. Il y avait dans le palais bâti par Vincent Imperiali des collections d'une grande magnificence. On y comptait 17 tableaux de Raphael. André Doria, le restaurateur de l'oligarchie génoise, donna une grande impulsion aux beaux-arts, soit par la faveur qu'il leur accordait, soit par la généreuse magnificence avec laquelle il traitait les artistes. L'école génoise, fondée par des étrangers, a quatre

époques distinctes. La première dure jusqu'en 1528, où les artistes nationaux commencent à passer des leçons que leur ont apportées Brea de Nice, Sacchi de Pavie, Perino del Vaga, de Rome. Les peintres les plus distingués de cette seconde époque de l'art sont les deux Semini, Luca Cambiaso, Bernardo Castello et Paggi, qui la termine. Après lui, Domenico Fiasella, surnommé Sarzana, forma un grand nombre d'élèves, parmi lesquels on distingue Gregorio de Ferrari et Valerio-Castello. Dans cette troisième époque, le génie des peintres génois eut à lutter contre les artistes étrangers que la munificence des patriciens attirait de tous les pays. Le Sorri vint de Sienne ouvrir à Gênes une école d'où l'on vit sortir Gio Carrone et Bernardo Strozzi, qui, à son tour, enseigna son art à beaucoup d'autres. Andrea Ansaldo, formé par Cambiaso, ouvrit une école qui ne fut pas sans succès. — La quatrième époque de l'art à Gênes fut riche en grands maîtres. L'abbé Ferrari, Bartoloméo, Guidoboni, autrement appelé le prêtre de Savone; Andrea Carlone, Girolamo-Piola, Domenico Parodi, Antonio Favells, se distinguent à travers une foule d'autres. Ces quatre âges de l'école génoise me semblent caractérisés par le genre des ouvrages autant que par les progrès vers la perfection. Au premier âge, on peignait sur un fond d'or; au second, l'on voit dominer les peintures à la fresque, qui enrichissent les églises et les palais. Au troisième, les artistes semblent marcher sur les pas de l'école flamande, et dans le quatrième, ils marchent sur les traces des grands maîtres de l'école italienne. L'école génoise fut visitée et encouragée par les peintres les plus fameux des écoles étrangères. Julio-Cesare Procaccini, Rubens, Vandik, Rosa, Wael et Malo, vinrent tour à tour porter à Gênes le tribut de leur savoir. Cette république ne fut pas si riche en sculpteurs qu'elle l'était en peintres; les plus renommés sont Philippe et Dominique Parodi, Bernard et François Schiaffino. Leurs ouvrages, qui jouissent d'une grande renommée, se ressentent cependant de l'affectation dans laquelle étaient tombés les artistes du XVIe siècle.

Établissements de bienfaisance.

Les pauvres ne pouvaient être oubliés dans une ville aussi riche et surtout aussi religieuse que l'était Gênes. Peut-être ne retrouverait-on nulle part autant d'établissements de charité, autant de prévoyance pour arrêter la souffrance et le besoin. Avant que la révolution française eût désorganisé les œuvres de bienfaisance et englouti une partie considérable de la fortune des pauvres de Gênes, tous les malheureux étaient assurés de trouver des secours dans les revers aussi bien que dans les infirmités de la vieillesse. Bertoloti, que j'ai souvent consulté en écrivant cet article, dit «que les riches habitants de Gênes donnèrent avec profusion des monceaux d'or pour fonder et doter des hôpitaux, des providences, des hospices, etc.» Pour correspondre à cette libéralité des seigneurs de la république, le gouvernement nommait des magistrats qui administraient avec autant de zèle que de désintéressement la fortune des pauvres. Pas un genre de besoin n'était oublié. Il y avait un magistrat qui était l'avocat, le juge des veuves, des orphelins, des pupilles; un magistrat de la *miséricorde*, chargé de veiller à ce que les revenus des pauvres ne fussent jamais détournés de leur véritable destination; un magistrat des *pauvres*, qui pourvoyait de nourriture et d'habillements tous ceux qui en manquaient; un magistrat des *artisans*, pour procurer les matières premières aux ouvriers qui n'avaient pas le moyen de les acheter; un magistrat du Mont-de-Piété pour avancer des sommes à ceux qui en avaient besoin; un magistrat pour présider au rachat des esclaves; un magistrat chargé de faire payer le salaire des ouvriers; un magistrat *conservateur de paix*, chargé d'apaiser les rixes, d'arranger les procès, de réconcilier les ennemis et de faire régner la paix dans les familles. La banque de St-Georges, établie à Gênes dès le XVe siècle, a servi de

modèle aux tontines, caisses d'épargnes, de prévoyance, etc., qui ont été connues si tard dans d'autres pays. Outre les *mères de la miséricorde*, chargées d'un grand nombre d'œuvres pies, on trouve à Gênes le grand hôpital, qui, en 1789, jouissait de cinq cent mille liv. de rente; le petit hôpital destiné aux incurables, qui jouit d'un revenu de cent soixante-dix mille liv. Un grand nombre d'établissements, qui, sous le nom de *conservatores*, sont ouverts aux jeunes filles pauvres; et enfin l'hospice des pauvres, qui donne asile à deux mille personnes L'abbé Rendu.

GENÈSE, le premier des livres de Moïse et de l'Écriture, est nommé par les Juifs *Beresith*, c'est-à-dire, *au commencement*, d'après leur méthode de citer les livres du Pentateuque par les premiers mots. Le nom de *Genèse* (du grec *genèsis* naissance) a été donné à ce livre par les Grecs, parce que Moïse y fait remonter l'histoire à la naissance du monde. Nous ne nous occuperons ici ni de l'authenticité, ni de la divinité de cette première partie de l'Écriture. A l'article Moïse, cet écrivain sera présenté comme l'auteur de la Genèse, et des autres livres qui lui sont attribués; la seconde question sera traitée au mot Pentateuque. Nous négligerons aussi les difficultés qu'on a prétendu opposer au récit de Moïse : les principales ont été examinées dans ce dictionnaire aux mots Création et Déluge. Il ne nous reste donc plus, pour donner une idée de ce livre, qu'à présenter le sommaire des faits qui y sont contenus. — Les autres livres de Moïse sont regardés comme une sorte de journal, écrit au temps et sur les lieux des événements qu'il raconte; mais pour la Genèse, histoire des temps qui ont précédé la naissance de l'auteur, rien n'en fait connaître la date. Des critiques prétendent qu'elle fut écrite dans le pays de Madian, dans les 40 ans que Moïse y passa au service de Jéthro, son beau-père; d'autres veulent qu'elle ait été composée dans le désert, après la promulgation de la loi. Il est assez naturel de penser que Moïse n'écrivit ce livre que, comme préambule des autres, pour donner aux Israélites les annales complètes de leur histoire, leur faire connaître le Dieu qui les avait choisis pour son peuple, leur donner les titres et les preuves de cette élection dans les promesses faites à Abraham, à Isaac, à Jacob; leur montrer dans les temps antérieurs la raison et l'origine de cette loi sous laquelle ils allaient vivre. La Genèse, en 50 chapitres, renferme l'histoire des premiers siècles, depuis la création du monde jusqu'à la mort du patriarche Joseph, c.-à-d. une période de 2370 ans. A ne la considérer que comme monument historique, c'est le livre le plus précieux par son antiquité, et par les caractères frappants de vérité dont il est empreint. Dieu, d'une seule parole, donnant à tout l'être et la vie, rassemblant et coordonnant en six jours les parties de ce vaste univers, et recevant le septième jour l'hommage de ses créatures; l'homme, limon de la terre, ennobli par l'image de Dieu, qui respire en lui, destiné à jouir en maître de tout ce qui existe sur la terre; un seul couple sorti des mains du Créateur, et devenu le principe de toute la société; l'homme innocent et heureux, puis coupable et puni; cette première faute, source des crimes qui inondent la terre, et des misères qui forment l'apanage de l'espèce humaine, et, toutefois, suivie de la promesse d'un réparateur; la terre noyée et détruite sous les eaux, en punition des crimes de ses habitants; un seul juste réservé avec sa famille pour repeupler la terre; les hommes réunis dans les plaines de Sennaar, puis forcés par la confusion des langues de se séparer pour peupler les différentes parties du globe; Dieu encore une fois méconnu, et obligé de se choisir un peuple à part, pour en faire le gardien du vrai culte, le dépositaire de ses promesses; tels sont les événements qui forment la matière des douze premiers chapitres de la Genèse. C'est l'histoire générale de tous les peuples; et le souvenir de ces divers événements, conservés dans toutes les traditions, malgré

les fables dont on a pu les envelopper, est un monument qui en atteste la vérité. Les six jours de la création, suivis du septième, que Dieu a consacré au repos, se retrouvent dans les sept jours de la semaine observés de toute antiquité, non-seulement chez les Hébreux, mais aussi chez la plupart des nations idolâtres, civilisées ou barbares, et retrouvés dans les derniers siècles parmi les peuplades de l'Amérique. La fable de l'âge d'or et des âges moins heureux qui suivirent n'est qu'une allégorie du paradis terrestre et des maux amenés par la faute du premier homme. La malédiction de tous les hommes dans un seul, et le besoin d'expiation, est exprimé chez tous les peuples par des sacrifices expiatoires ; et Voltaire reconnaît « que la chute de l'homme dégénéré est le fondement de la théologie de presque toutes les anciennes nations. » La longue vie des premiers habitants du monde est attestée par toute l'antiquité profane. Le Xisuthrus des Chaldéens, le Fo-Hi des Chinois, le Deucalion des Grecs, rappellent l'histoire de Noé, avec les circonstances du déluge ; la fable des Titans, qui entassent montagnes sur montagnes pour faire la guerre aux dieux, n'est que l'histoire défigurée de la tour de Babel. La confusion des langues est rapportée dans l'histoire d'Assyrie d'Abydène, et par d'autres auteurs profanes. Le nom des enfants de Noé se perpétue dans les lieux que Moïse assigne à la famille de chacun d'eux : Japhet, qui habite le nord et les îles de l'Asie, est assez célèbre dans la mythologie des Grecs et des Romains, qui se disent enfants de Japet, *Japeti genus* ; Cham ou Ham, qui se dirige au midi, vers l'Égypte et les pays voisins, se retrouve dans l'Hammon de la Lybie ; enfin, la mémoire de Sem, père des peuples asiatiques, nous est transmise par les Hébreux, ses descendants. — Après la dispersion des hommes, les faits de la Bible ne se retrouvent plus dans les traditions des peuples, parce que la confusion des langues coupait alors toute communication ; puis, à dater de cette époque, Moïse abandonne l'histoire générale pour se renfermer dans l'histoire de la famille d'Abraham, que Dieu lui-même avait séparé du reste des nations. La vocation de ce patriarche, les promesses qui lui sont faites dans sa postérité, la circoncision, marque distinctive de ses descendants ; la naissance d'Isaac, héritier des promesses ; ce fils chéri demandé en holocauste par le Seigneur, et rendu à son vieux père en récompense de sa foi ; la transmission des promesses à Jacob, fils d'Isaac ; les dissensions de Jacob et d'Ésaü, son frère ; la jalousie des fils de Jacob contre Joseph, aussi leur frère, l'esclavage et la captivité de celui-ci, source de son élévation et de sa gloire, sa générosité envers ses frères ; l'établissement des Israélites en Égypte ; Juda, l'un des fils de Jacob, désigné par son père mourant comme le chef de la tribu d'où le Messie doit sortir ; tels sont les faits que Moïse a consignés dans les 38 chapitres qui terminent le premier de ses livres. — Il se trouve, dans les différents textes de la Genèse, des variantes chronologiques qui ont beaucoup occupé les savants, et qui ont même fourni aux incrédules des objections contre la vérité du récit de Moïse (comme si Moïse devait répondre des erreurs de ceux qui le copient). Le texte hébreu, suivi par la Vulgate, compte 1656 ans, depuis la création jusqu'au déluge, et 292 du déluge à la naissance d'Abraham ; les Septante mettent le déluge l'an 2,242 du monde, et donnent 942 ans entre le déluge et Abraham ; ce qui ajouterait 1,236 ans à l'antiquité du monde ; le Pentateuque samaritain ne trouve que 1307 ans avant le déluge, mais il est d'accord avec les Septante, sur le nombre d'années écoulées depuis cette époque jusqu'à Abraham (*v.* CHRONOLOGIE.) Quelques interprètes, par respect pour les livres saints, ont cherché à concilier toutes ces dates, ce qui paraît assez difficile ; les autres, sans s'écarter du respect dû à l'Écriture, n'ont pas hésité à déclarer que des erreurs s'étaient glissées dans les copies. Mais quels sont

les textes fautifs? Où est la véritable chronologie de Moïse? L'Église, en adoptant la Vulgate, s'est prononcée pour le calcul des Hébreux, sans pour cela condamner les autres. Indépendamment du jugement de l'Église, il y a plusieurs motifs de penser que l'erreur se trouve chez les Septante et les Samaritains plutôt que dans l'hébreu : 1° le respect des Juifs pour leurs livres, respect qui allait jusqu'à en savoir le nombre de lettres, est une garantie que ne donnent pas les autres textes ; 2° les nombres sont écrits intégralement dans l'hébreu, tandis que chez les Grecs ils sont exprimés par des chiffres, mode qui rend l'erreur plus facile ; 3° les différentes éditions des Septante ne s'accordent pas entre elles. Dans une de ces éditions, Eusèbe lisait 2,242 ans avant le déluge; saint Augustin, dans une autre 2,262; des exemplaires portent 942 ans du déluge à Abaham; d'autres 1072 ou 1172 ; 4° selon le calcul des Septante, Mathusalem aurait vécu 14 ans après le déluge, ce qui contredit le texte même ; 5° saint Augustin, *De civit. Dei, lib.* XV *cap.* 13, donne quelques raisons de suspecter la fidélité des copistes grecs. Enfin, quelque sentiment qu'on adopte, ces différences de calcul ne nuisent pas plus à l'histoire sacrée qu'à toute autre ; et jamais personne ne s'est avisé de contester les faits d'une histoire uniquement parce qu'un exemplaire contenait quelques erreurs de chronologie. — L'abbé C. BANDEVILLE.

GENÊT (bot.), arbrisseau de la famille des légumineuses, portant des feuilles alternes, simples pour la plupart, et des fleurs papilionacées, offrant une carène tombante qui laisse en partie à découvert les étamines et le pistil. Le fruit est une gousse oblongue renfermant une ou plusieurs semences. — Les nombreuses variétés de ce genre se ressemblent presque entièrement. Parmi les plus remarquables, on distingue le genêt d'Espagne (en lat. *spartium junceum*, de Linn.), qui s'élève en buisson à la hauteur de 8 à 10 pieds; ses fleurs exhalent une légère odeur de fleurs d'oranger : on leur attribue des propriétés diurétiques. — Dans les Cévennes, aux environs de Lodève, on cultive le genêt d'Espagne pour en retirer la filasse, en lui faisant subir une sorte de rouissage; les paysans de cette contrée en font de la toile qui rivaliserait avec celle faite avec le chanvre, si le travail en était confié à des mains plus habiles. Les jeunes rameaux peuvent servir à des objets de vannerie, comme l'osier. Les moutons et les chèvres en font leur principale nourriture pendant l'hiver; le genêt produit quelquefois chez ces animaux, et surtout lorsqu'ils mangent les semences de la plante, des inflammations des voies urinaires, que l'on guérit à l'aide de boissons rafraîchissantes. Cette espèce de genêt croît abondamment en Espagne, en Italie, et dans le midi de la France : elle se plaît dans les terres légères et bien labourées. — Vient ensuite le genêt commun (en lat. *spartium scoparium*). Cet arbrisseau, qui s'élève à une hauteur de 4 à 5 pieds, a des rameaux grêles verdâtres et très flexibles. Il croît en Europe, dans les terrains secs et arides, et fleurit au mois de mai; ses fleurs jaunes, disposées une à une le long des tiges, produisent un très bel effet. — Dans la Belgique, on en fait confire les boutons dans le sel et le vinaigre pour les servir sur les tables, comme les câpres. Par le rouissage des jeunes rameaux, on peut en retirer une filasse, dont on fait des cordes et de la grosse toile. Il peut aussi servir d'aliment aux bestiaux : dans quelques pays, on l'emploie au tannage des cuirs; mais le principal usage que l'on en fait, c'est pour la fabrication des balais grossiers; aussi lui donne-t-on vulgairement le nom de *genêt à balais*. — Le genêt des teinturiers, ou genestrolle (en lat. *genista tinctoria*), est un petit arbuste, commun dans les bois, les haies et les champs de toute l'Europe, où il fleurit dans les mois de juin et de juillet. Il ne s'élève qu'à une hauteur de 2 ou 3 pieds; ses fleurs jaunes croissent au sommet de la tige et de ses ramifications sous forme d'épis clairs. — La genestrolle fournit une couleur

jaune moins belle que celle de la gaude, mais plus solide quand on la fixe par l'alun; les teinturiers la nomment *herbe à jaunir*. — Ses fleurs sont légèrement purgatives. Le docteur Marochetti a, dans ses dernières années, attiré l'attention des médecins sur l'emploi du genêt des teinturiers dans le traitement de l'hydrophobie : c'est même un remède populaire dans certaines provinces russes. Malgré cela, nous ne pensons pas qu'un pareil médicament puisse suffire pour combattre cette horrible maladie. — Il y a encore d'autres variétés de genêt dont les unes ne diffèrent des précédentes que par la disposition et la couleur de leurs fleurs : les unes sont blanches, comme dans le genêt de Portugal; les autres violettes, comme dans le genêt effilé. Il n'y a que ces deux espèces qui présentent des fleurs de couleur différente; toutes les autres ont des fleurs jaunes, mais varient par leur port et la disposition de leurs feuilles. C. Favrot.

GENET. On désigne ainsi une espèce particulière de chevaux d'Espagne, généralement petits et très bien conformés. Il y a aussi des genets de Sardaigne, de Portugal, et de quelques autres provinces d'Europe. Quelques personnes font venir ce mot du grec *eugenês* (en lat. *benè natus*), comme pour désigner les belles proportions de l'animal qui porte ce nom. On en retrouverait plus vraisemblablement l'étymologie dans le mot espagnol *ginette*, qui veut dire *cavalier, homme de cheval*. Il faut bien se garder de confondre avec le mot *genet*, désignant une race de petits chevaux venus d'Espagne, ce qu'on nomme vulgairement *genêt d'Espagne* (spartium junceum), arbrisseau de la diadelphie décandrie de Linné, et de la famille des légumineuses (v. Genêt, bot.). J. Humbert.

GENÈVE (Canton de). Ce canton, qui se compose du territoire de l'ancienne république de Genève et de quelques communes détachées de la France et de la Savoie, fait partie de la confédération suisse depuis 1815. Il est situé à l'extrémité occidentale du lac de Genève, et resserré entre les Alpes et le Jura. Il est borné au nord et à l'ouest par la France, au sud et à l'est par la Savoie; il touche à la Suisse par le canton de Vaud. Sa plus grande longueur est de 5 lieues et demie, sa plus grande largeur de 2 lieues et demie; sa surface est d'environ 13 lieues carrées. Le climat en est assez doux; mais les passages du chaud au froid y sont souvent fort brusques. Le sol est légèrement ondulé et ne présente point de hauteurs considérables; il produit de bons fruits; la vigne et le blé y réussissent assez bien; l'agriculture est soignée, mais les récoltes ne peuvent suffire aux besoins de la population. Ce canton est arrosé par le Rhône, qui sort du lac Léman, traverse la ville de Genève, coule vers le couchant et se dirige du côté de la France; par l'Arve, torrent qui descend des Alpes de Savoie, et se jette dans le Rhône près de Genève, et par plusieurs petites rivières qui viennent du Jura ou de la Savoie, et qui se jettent dans le lac, dans le Rhône ou dans l'Arve. Les environs de Genève offrent une foule de points de vue admirables; les Alpes et surtout le Mont-Blanc, le Jura, le mont Salève, les Voirons, la Môle, le lac, le Rhône et l'Arve, y présentent des tableaux extrêmement variés, et les maisons de campagne qui couvrent ce petit territoire annoncent à la fois l'aisance d'un grand nombre de propriétaires, et le goût de la population pour les beautés de la nature. D'après le dernier recensement, qui a eu lieu en 1834, sa population s'élève à 56,665 habitants, sur ce nombre, il y a 18,758 étrangers; la religion protestante est professée par 32,600 habitants, la religion catholique par 24,000; il s'y trouve aussi une centaine de juifs. Outre la ville, le territoire du canton se divise en 38 communes, dont 13 entre l'Arve et le Rhône, 12 entre le Rhône et le lac, et 13 entre le lac et l'Arve; de ces 38 communes, 15 appartenaient à l'ancienne république. On trouve, à 20 minutes de Genève, la petite ville de Carouge, située sur la rive gauche de l'Arve : c'est une ville neuve, régulière, et qui s'embellit de jour en

jour. En 1780, elle n'était encore qu'un chétif village, lorsque le roi de Sardaigne en fit la capitale d'une nouvelle province; elle communique avec Genève par un beau pont de pierres, construit depuis vingt ans. — Le gouvernement du canton de Genève est représentatif : la discussion et la sanction des lois, la nomination des magistrats et des juges, la fixation des impôts, les décisions relatives aux affaires fédérales, appartiennent à un conseil composé de 270 membres, élus par les citoyens âgés de 25 ans, et payant au moins 7 florins de contributions directes (3 fr. 25 cent.). L'administration supérieure est confiée à un *conseil d'état*, composé de 24 membres, élus pour 8 ans, rééligibles, et qui doivent faire partie du *conseil représentatif*; il a à sa tête un collége de 4 syndics, qui sont nommés chaque année, et rééligibles au bout d'un an. Le premier syndic préside l'un et l'autre conseil. Le conseil d'état jouit en outre de l'initiative pour la présentation de toutes les lois. Aucun changement ne peut être fait à la constitution s'il n'est approuvé par la majorité des deux tiers des suffrages dans les deux conseils. La direction des affaires ecclésiastiques et religieuses appartient, pour le culte réformé, à la compagnie des pasteurs, et pour le culte catholique à l'évêque de Lausanne et Genève, qui réside à Fribourg. L'organisation judiciaire consiste en un tribunal de recours, une cour de justice civile et criminelle, un tribunal civil et correctionnel, et un tribunal de commerce. Les fonctions du ministère public sont exercées par un procureur-général assisté de deux substituts. La police est confiée à un lieutenant de police, conseiller d'état, assisté de quatre auditeurs. L'instruction publique du canton de Genève est dirigée par un conseil de 13 membres, dont 5 sont conseillers d'état. Ce conseil exerce une surveillance générale sur tous les établissements d'instruction, qui sont soutenus en tout ou en partie par les deniers publics; chacun de ces établissements est soumis en outre à la direction plus spéciale d'une commission particulière. Les plus importants de ces établissements sont : 1° l'académie, composée d'une faculté de théologie protestante, d'une faculté de droit, d'une faculté des sciences et d'une faculté des lettres; les cours sont donnés par 26 professeurs et suivis par 250 étudiants; 2° les colléges de Genève et de Carouge, fréquentés par plus de 600 écoliers; 3° les écoles primaires, fréquentées par environ 5,000 élèves des deux sexes. — Le contingent que le canton de Genève doit fournir à la confédération est de 880 hommes : ce nombre est doublé si l'on appelle la réserve. Les individus âgés de 20 ans, appelés chaque année au service militaire, sont au nombre de 500 hommes effectifs; ceux qui sont appelés chaque année aux exercices militaires et aux revues sont au nombre de 6,000. Enfin, l'on entretient, pour le service de la ville et de la police, une garde soldée permanente, qui se compose de 220 hommes. — Le contingent fédéral en argent est de 22,000 livres de Suisse, environ 33,000 francs de France. Les recettes cantonales se sont élevées en 1834 à 2,625,445 florins, soit à 1,211,743 francs de France.

Genève (ville, chef-lieu du canton, capitale de l'ancienne république du même nom), est située au 46e degré 12′ de latitude septentrionale, et à 3° 49′ à l'est du méridien de Paris. Elle occupe une colline qui, du côté du nord-est, domine sur le lac Léman, et, du côté du sud-est, sur la vaste plaine qui s'étend entre les monts de Salève, de Sion et du Jura. Cette ville, étant fortifiée, n'est pas susceptible d'agrandissement; le nombre des maisons est d'environ 1,200, elles sont construites en pierre, à 4 ou 5 étages. Le Rhône, en sortant du lac, divise la ville en deux parties inégales, séparées par une île qui contient un millier d'habitants. Une machine hydraulique, placée dans cette île, alimente les fontaines du haut de la ville comme celles du bas. Les édifices publics les plus remarquables sont l'église cathédrale de St-Pierre, bâtie il y a environ 8 siècles, et dont la façade a été ornée, en 1749, d'un beau péristile,

construit sur le modèle de celui du Panthéon de Rome; l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au haut duquel on monte par une pente douce sans escalier; l'hôpital, le musée Rath, la prison pénitentiaire, le pont des Bergnes, les deux ponts de fil de fer, etc. Genève s'embellit tous les jours; les particuliers y construisent sur les promenades et sur les nouveaux quais de belles maisons qui jouissent de points de vue agréables et variés. Le dernier recensement, fait en 1834, a porté le nombre des habitants de la ville à 27,177. — *Histoire.* — Genève avait déjà le titre de ville lorsque les Romains pénétrèrent dans la Gaule; César fit construire dans ses environs un grand mur pour arrêter les Helvétiens, qui voulaient passer dans la province romaine. Elle fit partie de l'empire pendant plus de 5 siècles, et fut le centre d'une province considérable; en 426, elle passa sous la domination des Bourguignons, qui en firent une des capitales de leur royaume; les Ostrogoths s'en emparèrent dans le siècle suivant, la gardèrent pendant 15 ans, et la cédèrent en 536 aux Francs. Ceux-ci y dominèrent pendant 3 siècles et demi, jusqu'à la division de l'empire, qui eut lieu sous les successeurs de Charlemagne. Genève fit successivement partie du royaume d'Arles et du second royaume de Bourgogne. Au commencement du XIe siècle, elle se trouvait sous la dépendance d'un évêque et d'un comte, qui se disputaient la suprématie dans ses murs, et qui l'emportaient tour à tour l'un sur l'autre. Dans le XIIIe siècle, les comtes de Savoie, ayant acquis des possessions considérables dans les environs de Genève, devinrent redoutables pour les évêques et les comtes de Genève, et les citoyens surent profiter des craintes de leurs seigneurs pour acquérir certains priviléges, qui furent ensuite le fondement de leur indépendance. Ces priviléges furent confirmés, en 1387, par l'évêque Adhémar Fabri, qui en forma un recueil désigné sous le titre de *Franchises*. En 1401, le comté du Genevois fut réuni au comté de Savoie, et dès lors les princes de la maison de Savoie exercèrent dans Genève une autorité prépondérante, et ne respectèrent que bien faiblement les droits des citoyens. Pendant le XVe siècle et la première partie du XVIe, ils disposèrent presque toujours du siége épiscopal de Genève en faveur des princes de leur famille. Charles III fit surtout de grands efforts pour soumettre entièrement Genève à sa domination; mais les Genevois cherchèrent des secours chez les Suisses, et firent des alliances avec les cantons de Fribourg et de Berne, qui, malgré les intrigues de Charles, protégèrent efficacement leurs alliés. Tandis que Genève luttait ainsi pour assurer son indépendance politique, elle accueillait les premiers prédicateurs de la réforme: Farel, Froment, Saunier, Viret, qui lui apportaient la liberté religieuse. Après bien des hésitations, bien des incertitudes, occasionnées par le triomphe alternatif de deux partis dont l'un voulait rester fidèle au culte de ses pères, et reconnaissait les droits que le duc de Savoie avait sur la ville, et dont l'autre avait adopté les principes de la réforme, principes qui avaient pour conséquence nécessaire la liberté civile et religieuse, les citoyens, réunis dans la cathédrale, le 21 mai 1536, déclarèrent à l'unanimité qu'ils voulaient *vivre selon la loi évangélique et la parole de Dieu*, et consommèrent ainsi l'affranchissement de leur patrie. Quelques mois après, Calvin, passant par Genève pour se rendre à Strasbourg, céda aux instances de Farel et consentit à rester pour donner des leçons de théologie; son mérite fut bientôt reconnu, et, en peu de temps, il devint le législateur de Genève et le conducteur de son église. L'établissement de la réforme avait causé l'éloignement de plusieurs familles qui étaient attachées à l'ancien culte et à la maison de Savoie; mais ces citoyens furent remplacés par des réformés de différents pays, d'Italie, de France, d'Allemagne, qui vinrent en foule chercher un asile à Genève. Les ducs de Savoie ne pouvaient se déterminer à reconnaître l'indépendance de la nouvelle république; ils lui firent une

guerre constante et plus ou moins active pendant près de 80 ans; les Genevois soutinrent avec courage une lutte aussi difficile, et ne reculèrent devant aucun sacrifice pour la conservation d'une liberté dont ils appréciaient tous les jours davantage le prix inestimable. Ils contractèrent, en 1584, une alliance avec les cantons de Zurich et de Berne; ils repoussèrent, au mois de décembre 1602, une attaque nocturne du duc de Savoie, attaque connue sous le nom d'*escalade*; et, forts de l'appui de Henri IV et de celui des cantons suisses, ils conclurent en 1603, avec Charles-Emmanuel, un traité de paix, en vertu duquel tous actes d'hostilité devaient cesser pour toujours, et quiconque troublerait le repos général devait être regardé comme violateur du traité. La constitution de l'ancienne république était un mélange de démocratie et d'aristocratie. Les bourgeois formaient le conseil général et souverain: ce conseil avait le pouvoir législatif, il élisait les magistrats et décidait des affaires les plus importantes, mais il ne délibérait pas. L'examen et la discussion des lois appartenaient à un conseil composé de 250 citoyens ou fils de bourgeois, parmi lesquels on choisissait les 21 membres du petit conseil et les 4 syndics qui les présidaient. Le petit conseil avait le pouvoir exécutif, l'administration des deniers publics et la direction des affaires journalières. Cette constitution satisfit pendant long-temps les Genevois; mais quand les lumières furent plus répandues, que l'aisance fut plus générale, et le nombre de ceux qui s'intéressaient aux affaires publiques, et qui étaient capables de s'en occuper, fut plus considérable, elle parut trop oligarchique; les premières places de l'état étaient devenues le privilége exclusif d'un petit nombre de familles, et celles-ci étaient jalouses de leurs droits. Le mécontentement éclata plusieurs fois dans le courant du XVIII[e] siècle, et l'on réclama souvent, mais en vain, des changements à la constitution. Cette lutte donna naissance à deux partis, celui des *représentants*, qui appuyaient la demande d'une révision de la constitution, et celui des *négatifs*, qui repoussaient cette demande. La division des habitants de la ville en quatre classes aggravait beaucoup le mal: en effet, les uns, les citoyens et les bourgeois, prenaient seuls part aux affaires publiques, et les autres, les habitants et les natifs, n'avaient que le droit d'habitation, supportaient une partie des charges de l'état, ne pouvaient pas exercer certaines professions, et restaient tout-à-fait étrangers à l'administration. Ces diverses classes de citoyens avaient toutes des sujets de mécontentement, et le petit conseil profita de la diversité de leurs intérêts pour se maintenir long-temps dans la jouissance de ses priviléges. Enfin, en 1781, on en vint à une rupture éclatante; mais la France, la Savoie et Berne, firent avancer des troupes contre Genève; les citoyens qui s'étaient emparés du gouvernement capitulèrent; les trois puissances rétablirent l'ancienne constitution; mais plusieurs familles de représentants s'expatrièrent et allèrent porter leur industrie à Constance, à Neuchâtel, en Angleterre et en Amérique. En 1789, une nouvelle constitution ayant étendu les droits des bourgeois, et les ayant déterminés d'une manière plus précise, la plupart des exilés revinrent; mais la révolution française fit bientôt sentir sa funeste influence: pendant le temps de la terreur, en 1793, de mauvais citoyens, soutenus par le comité de salut public de Paris, commirent à Genève les mêmes horreurs qui se commettaient alors dans toute la France. Plusieurs citoyens recommandables furent mis à mort, d'autres furent privés de leur fortune en tout ou en partie, et un grand nombre furent bannis. A ces temps d'orages succéda un repos de quelques années, pendant lequel le directoire français inquiéta de toutes les manières les Genevois pour les obliger à demander leur réunion à la France. Enfin, les troupes de la république entrèrent à Genève le 15 avril 1798, et cette ville, réunie à la France le 17 mai suivant, devint le chef-lieu du département du Léman. Le 30 décembre

1813, elle ouvrit ses portes aux alliés, et recouvra son indépendance; en 1815, elle fut agrégée à la confédération Suisse, comme 22e canton; le congrès de Vienne et les traités de Paris et de Turin lui ont procuré un agrandissement de territoire et une libre communication avec la Suisse. Une nouvelle constitution, qui établissait l'égalité des droits de tous les citoyens, et qui donnait au gouvernement une forme représentative, fut préparée par une commission de citoyens genevois, et acceptée par la nation au mois d'août 1814. Dès lors, cette constitution a subi quelques changements plus ou moins importants; mais ils ont tous été introduits successivement, à mesure que l'expérience les a fait juger nécessaires ou convenables, et avec l'approbation des deux tiers des membres de chaque conseil. — La ville de Genève possède une foule d'établissements d'utilité publique: les uns ont pour objet l'instruction, le développement des sciences, des arts, de l'industrie; tels sont : la bibliothèque publique qui contient plusieurs manuscrits rares et précieux, et 35,000 vol.; le musée d'histoire naturelle, fondé en 1818 et l'un des plus riches de la Suisse, le musée des antiquités, le cabinet de physique, l'observatoire, le jardin botanique, le musée Rath, édifice d'une architecture élégante, où se trouvent des collections de tableaux, de statues, de gravures, et autres objets d'art, et dans les salles duquel ont lieu les expositions des beaux-arts et celles des produits de l'industrie; la société des arts, qui se subdivise en classe d'agriculture, classe d'industrie et classe des beaux-arts, qui ouvre souvent des concours pour l'encouragement de l'une ou de l'autre de ces trois grandes divisions; qui entretient et dirige des écoles de dessin et d'horlogerie, et qui fait donner aux jeunes gens qui embrassent la carrière industrielle des cours de mathématiques, de mécanique, de physique et de chimie appliquées aux arts; la société de physique et d'histoire naturelle, qui publie des mémoires estimés, dont la collection se compose de 7 vol. in-4o enrichis de planches; la société de lecture, association de 300 membres, qui fut fondée en 1818, qui possède une bibliothèque de près de 25,000 volumes, et qui reçoit les journaux politiques, littéraires et scientifiques les plus estimés de l'Europe; la société pour l'enseignement religieux de la jeunesse réformée, soutenue uniquement par des souscriptions volontaires et des legs, qui fournit un enseignement élémentaire et préparatoire à près de 1,000 enfants des deux sexes, et l'enseignement religieux à près de 300 élèves des deux sexes. D'autres établissements sont relatifs à la bienfaisance; ce sont : l'hôpital général, qui existe depuis trois siècles, et qui assiste les anciens Genevois qui sont dans le besoin; le bureau de bienfaisance, institué en faveur de ceux qui n'ont pas droit aux secours de l'hôpital, les bourses française, allemande, italienne, fondées par des réfugiés pour ceux de leurs descendants ou de leurs compatriotes, habitant Genève, qui auraient besoin de secours; la caisse d'épargnes, dont l'actif total était, au 31 décembre 1835, de 5,577,765 florins, et qui devait à 7,979 prêteurs; le comité d'utilité cantonale, qui administre des fonds considérables légués par un généreux citoyen (H. Boissier), et qui doivent être employés aux embellissements de la ville, à l'amélioration ou à la fondation des institutions générales de charité, d'éducation, etc.; le dispensaire; deux écoles rurales de jeunes orphelines; deux écoles ou asiles de petits enfants, etc. La santé publique est sous la surveillance d'un conseil de santé; la réunion des docteurs médecins, des docteurs chirurgiens et des pharmaciens admis après examen à pratiquer dans le canton, constitue la faculté de médecine, qui jouit d'une considération méritée, et qui compte parmi ses membres des médecins et des chirurgiens dont la réputation s'étend bien au-delà de Genève. Des recherches exactes, faites en dernier lieu, ont montré que la durée moyenne de la vie était à Genève de 40 ans, ce qui annonce un état de bien-être et d'aisance général; un septième des enfants nés vivants meurent dans

la première année, un quart atteignent 8 à 9 ans, une moitié 45 ans, un quart survivent à 65 ans. — L'industrie fleurit à Genève; tous les états qui fournissent à l'homme les objets dont il a journellement besoin sont exercés de manière à pourvoir à la consommation du pays; quelques-uns de leurs produits sont envoyés à l'étranger; mais la principale branche d'industrie cultivée à Genève, celle qui s'y est nationalisée, c'est l'horlogerie; elle commença à s'y établir en 1587; un siècle plus tard, on comptait 100 maîtres horlogers et 300 ouvriers, qui faisaient 5,000 montres chaque année. En 1789, l'horlogerie occupait plus de 4,000 individus dans la ville seule, et il se fabriquait environ 100,000 montres par année; de nos jours, le nombre des individus qui y travaillent est d'environ 2,000, mais la quantité de montres fabriquées est à peu près la même, à cause des perfectionnements de l'art et des moyens d'exécution plus prompts. La bijouterie est, après l'horlogerie, la branche d'industrie la plus importante: on comptait en 1835, 75 ateliers de bijoutiers et orfèvres, où travaillaient 508 ouvriers. Ces ouvriers emploient dans les bonnes années 75,000 onces d'or, 5,000 marcs d'argent, et pour un million de francs de pierres précieuses. La fabrication des ouvrages d'or et d'argent est soumise à la surveillance d'un bureau de garantie, qui est présidé par un magistrat, et qui fait faire des visites fréquentes dans les divers ateliers pour s'assurer que l'on n'y travaille pas les métaux précieux au-dessous du titre légal, qui est de 750 millièmes pour l'or, ou 18 karats de fin, et de 800 millièmes pour l'argent, soit 9 deniers 14 grains et 4/10. Le commerce de Genève est florissant : outre le commerce de détail, qui fournit à la consommation des habitants, à celle des nombreux étrangers qui passent dans la ville, au nombre d'environ 20,000 par année, et à celle des petites villes voisines de Suisse et de Savoie, il s'y fait un commerce de banque important, et un commerce de commission assez considérable. — Genève est la patrie d'un grand nombre d'hommes distingués dans les sciences, les lettres, les arts et l'administration : il suffit de nommer Casaubon, J.-A. Turrettini, J. Godefroy, J.-J. Rousseau, Necker, Lefort, Mme de Staël, Bonnet, de Saussure, Sénebier, etc., auxquels on pourrait ajouter plusieurs savants et hommes de lettres encore vivants. Le caractère des Genevois a été bien des fois appréeié par les voyageurs et par de célèbres écrivains; il ne m'appartient pas de le tracer ici, et je ne saurais mieux faire que de renvoyer le lecteur à ce qu'en ont dit J.-J. Rousseau, et MM. Simond, Raoul-Rochette, Walsh, etc., dans leurs voyages en Suisse.

Genève (Lac de). Le lac de Genève, ou lac Léman, en latin *lacus Lemanus* ou *genevensis*, a la forme d'un croissant échancré vers l'extrémité méridionale de la circonférence intérieure; sa plus grande longueur, depuis la baie de Chillon jusqu'aux chaînes du port de Genève, dans la direction la plus droite par eau, est de 13 lieues, sa plus grande largeur de 2 lieues et demie. Ce vaste bassin, dont la surface est de 25 lieues 9/11 carrées, s'étend de l'est au sud-ouest. Son élévation au-dessus de la mer est de 1150 pieds, sa plus grande profondeur de 920 pieds. On y compte 21 espèces de poissons, dont quelques-unes sont très recherchées par les amateurs de la bonne chère, entre autres la truite et ses variétés, l'omble-chevalier, la loche, la perche, le brochet. Quarante-neuf espèces d'oiseaux vivent sur le lac et sur ses rives. Les vents dominants sur le lac de Genève sont le vent du nord-est, appelé la *bise*, et le vent du sud-ouest; ils sont quelquefois très violents et même dangereux. Les eaux du lac Léman sont sujettes à une espèce de flux et de reflux, qui est surtout sensible aux environs de Genève, et qu'on appelle *seiches;* de savants physiciens expliquent ce phénomène par les pressions inégales de la colonne atmosphérique sur la surface du lac. Le lac de Genève reçoit les eaux du Rhône, qui y entre à l'extrémité orientale, et qui en sort à l'extrémité opposée, et celles de 25 petites

rivières qui y ont toutes leur embouchure, savoir : 5 sur la rive gauche et 20 sur la rive droite. Le volume d'eau que toutes ces rivières versent dans le bassin du Léman est, selon les saisons, plus ou moins considérable ; en tout temps le Rhône en fournit plus de la moitié. Il n'y a point d'îles proprement dites dans le lac de Genève. La navigation y est en général sûre et facile ; elle se fait au moyen de barques pontées garnies de voiles, et de bateaux de différente grandeur ; on y fait aussi usage, depuis près de 10 ans, de bateaux à vapeur. VAUCHER (de Genève).

GENEVIÈVE (Sainte). Cette patronne de Paris naquit à Nanterre vers l'an 423. Elle n'était âgée que de sept ans lorsque saint Germain d'Auxerre, traversant son village, la distingua parmi la foule qui s'était portée sur son passage, lui imposa les mains, et attacha à son cou une médaille en cuivre, sur laquelle était gravée une croix, en lui enjoignant de ne jamais porter d'autres bijoux, ce qui, malgré l'opinion généralement reçue, que Geneviève n'était qu'une bergère, a fait croire à plusieurs qu'elle appartenait à une famille riche et considérable. Jalouse de mériter la distinction de Germain, Geneviève vécut retirée et uniquement occupée à servir Dieu. A quinze ans, elle fit vœu de virginité, et ayant perdu ses parents, elle vint habiter chez sa marraine à Paris. Sa piété, sa charité, lui attirèrent le reproche d'hypocrisie. Lorsqu'à l'approche d'Attila, elle assura les Parisiens qu'ils n'auraient rien à souffrir de ce Barbare, ils s'irritèrent de sa prétention à prophétiser et voulurent attenter à ses jours; mais la patience de Geneviève, l'accomplissement de sa prédiction, calmèrent cette fureur. Fidèles à leur caractère, les Parisiens ne tardèrent pas à changer d'opinion : Geneviève fut bientôt l'objet de la vénération publique; on la consulta dans les occasions importantes, et, l'esprit de Dieu éclairant la sainte, elle rendit les plus grands services à la ville de Paris, qu'elle parvint à approvisionner pendant un blocus. Selon quelques uns, la conversion de Clovis fut en partie son ouvrage ; et ce monarque fit bâtir à sa prière l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, où, en 512, on enterra Geneviève, morte cette année à 86 ans. Les vertus de Geneviève pendant sa vie, les miracles opérés sur son tombeau et par son intercession, la firent mettre au nombre des saints, et la basilique qui contenait ses restes prit son nom.—Les corps de Clovis et de sa femme Clotilde, qui avait fondé auprès de cette église une abbaye (on en appelait les chanoines réguliers *génovéfains* ; le trisaïeul du roi Louis-Philippe se retira dans cette abbaye et y mourut), furent déposés dans la *crypte* où était celui de Geneviève, que l'on en retira pour l'enfermer dans une châsse, ouvrage de saint Éloi. — En 1242, Robert de la Ferté-Milon, abbé du monastère, remplaça cette châsse par une plus magnifique, pesant 193 marcs d'argent et 8 marcs d'or : les rois et reines de France se complurent à l'orner de pierreries : la couronne en diamants qui la surmontait était un présent de Marie de Médicis. Ces richesses tentèrent l'avidité de ceux qui exerçaient le pouvoir lors de la révolution qui éclata en 1789 ; ils s'en emparèrent et ordonnèrent que les reliques de la sainte fussent brûlées sur la place de Grève ; mais une pieuse fraude prévint tant de profanation, et ces reliques ont été exposées de nouveau à la vénération des fidèles dans l'église de St-Étienne du-Mont, où le pape Pie VII leur rendit hommage, quand il vint couronner Napoléon empereur. Une église magnifique, élevée sur les plans de Soufflot, devait être consacrée à l'invocation de la patronne de Paris ; les frais de cette dépense étaient prélevés sur les billets de loterie, qu'à cette occasion on porta de 20 sous à 24 ; mais, avant son achèvement, transformée en *Panthéon des grands hommes*, elle reçut les dépouilles mortelles de Voltaire, Mirabeau, Marat, et autres objets d'un culte nouveau. Menaçant ruine dès son élévation, il fallut sacrifier à la solidité l'admirable élégance de son intérieur ; et, malgré tout ce que l'on a pu faire, l'inclinaison de cet édifi-

ce est sensible à l'œil. On ne priera peut-être jamais dans ce temple avec autant de sécurité que dans l'église de St-Étienne-du-Mont, dont une chapelle latérale renferme le tombeau en marbre de sainte Geneviève, entouré d'une massive grille de fer..... Tout cela est antique, simple, n'éblouit pas les yeux du pauvre, ne confond pas l'esprit de l'ignorant : les femmes, les enfants, les gens du peuple, se croient là sous la protection immédiate de la sainte, et ne craignent pas d'établir avec des fleurs communes et des cierges de quelques deniers une relation entre leur misère et la gloire de Geneviève. Un jour faible éclaire cette chapelle ; le silence y règne, un air doux et parfumé y circule ; on sent là le besoin et les charmes de la prière. Quoique ce tombeau soit vide, on s'y croit plus près de Geneviève qu'en contemplant la châsse élevée au milieu de la nef qui contient ses restes. Ce tombeau rappelle la femme qui souffrit. C'est la terre où nous sommes ; cette châsse, c'est la bienheureuse, c'est le ciel, nous en sommes si loin !..... Le nom de Geneviève, toujours invoqué dans les calamités, le fut particulièrement en 1230, lorsqu'une épidémie, nommée le *feu sacré*, désola Paris. On attribua sa cessation à l'intercession de la sainte, et on célébra une fête le 26 novembre en l'honneur de *Geneviève des ardents*. La vierge de Nanterre est demeurée en possession de la confiance des Parisiens qui ont conservé la foi de leurs pères. Soit qu'ils se la représentent, d'après les vieux tableaux, sous les traits d'une pauvre bergère, filant au fuseau en gardant quelques moutons, soit qu'ils la considèrent au milieu de sa pompe céleste, telle que l'a montrée Gros dans la coupole du Panthéon, c'est leur sainte bien-aimée; et la neuvaine qui commence chaque année le 3 janvier, jour de sa mort et de sa fête, attire une foule considérable de fidèles à l'église de Saint-Étienne-du-Mont. — Une des plus curieuses bibliothèques de Paris, appartenant à l'abbaye de Sainte-Geneviève, porte encore son nom. — Voyez la *Vie de sainte Geneviève*, par Charpentier, Paris, an 1687; *Keepsake religieux*. C^me DE BRADI.

GENEVIÈVE DE BRABANT. Voici cette merveilleuse et pathétique légende que la poésie et les autres arts ont à l'envi reproduite, et qui a reçu de la crédulité populaire une authenticité que la science s'est efforcée ensuite de confirmer. Geneviève, fille d'un duc de Brabant, fut mariée au commencement du VIIIe siècle à Siffroi ou Siffrid, palatin d'Offtindinck, dont le château, nommé Hohen-Simmeren, s'élevait dans le canton de Meifeld, au pays de Trèves. Geneviève était enceinte sans le savoir, lorsque Siffroi la quitta pour suivre Charles-Martel contre les Sarrasins. L'intendant Golo, chargé de veiller sur elle, n'ayant pu la séduire, l'accusa d'infidélité à ses devoirs, et d'avoir mis au jour le fruit de son adultère. Siffroi, sans rien examiner, écrivit à Golo de faire noyer la mère et l'enfant. Mais les serviteurs chargés d'exécuter cette cruelle sentence ne furent pas insensibles à la pitié, et abandonnèrent Geneviève et son fils dans le lieu sauvage où ils devaient les faire périr. Geneviève y resta, dit-on, depuis le 6 octobre 732 jusqu'an 6 janvier 737, que Siffroi la découvrit en poursuivant, à la chasse, la biche qui fournissait à la malheureuse princesse une partie de sa nourriture. Siffroi vit le doigt de Dieu marqué dans cet événement; il reconnut l'innocence de sa femme et fit écarteler le perfide Golo par quatre taureaux indomptés, tandis que, moins pressée de se venger que d'exprimer sa reconnaissance, Geneviève, à l'endroit même où elle fut trouvée, bâtit à la vierge la chapelle de Frauenkirchen, dont les ruines existent encore et attirent beaucoup de pèlerins. Telle est cette aventure, plus intéressante que vraisemblable, dont le fond se retrouve dans le roman du *Chevalier au cygne*, où la reine Béatris, calomniée par la très inique Matabrune, est placée dans les mêmes circonstances que Geneviève. Des écrivains graves ont regardé cette légende comme véritable. Freher, Aubert Le Mire, Molanus, Mathieu Rader, Erycius Putea-

nus, Brower, les bollandistes, dans le tome 1er du mois d'avril, l'ont racontée avec tout le sérieux de l'érudition; mais l'imagination avait encore plus de droits à s'en emparer. En 1647, le jésuite Cérisiers publia sur Geneviève de Brabant un assez méchant livre, revu et corrigé depuis par l'abbé Richard. MM. Duputel et Louis Dubois ont composé chacun un roman sur ce sujet en 1805 et 1810. Cérisiers, d'Anre, Corneille Blessebois, La Chaussée, Cicile, ont voulu, bien ou mal, mettre sur le théâtre ces touchantes infortunes. En Allemagne, Tieck et le peintre Muller, avec plus de talent, leur ont consacré deux tragédies. La pièce de Muller, jugée dans le 16e cahier du *Catholique* de M. d'Eckstein, est, sous le point de vue dramatique, une œuvre imparfaite, qui appartient à l'enfance de l'art, tout en renfermant des beautés du premier ordre; celle de Tieck, appréciée par Mme de Staël, est le fruit d'un talent plus mûr, plus réfléchi, mais peut-être moins inspiré. Enfin, outre plusieurs gravures et tableaux, nous avons encore sur Geneviève des cantiques populaires, une romance en hollandais de M. Van Someran, et une autre romance en français, de Berquin, en trois parties. Ce petit poème, d'un style faible, et où la couleur du temps n'est pas toujours bien observée, est écrit cependant avec simplicité, quelquefois même avec charme. En voici la moralité :

Laissez là ces méchantes âmes,
Eh! qu'importent leurs faux discours?
Époux, n'en croyez que vos femmes,
Dormez en paix sur vos amours.
Pour de vains bruits faut-il contre elles
Armer votre cœur prévenu?
Tel qui vous les dit infidèles,
Ne se plaint que de leur vertu.

De Reiffenberg.

GENÉVRIER, arbuste de la famille des conifères, fort rapprochés des cyprès et des thuyas; on en connaît une assez grand nombre d'espèces. Les principales sont : 1° le *genévrier commun* (juniperus communis), arbrisseau toujours vert, hérissé, de 6 à 7 pieds de hauteur, qui pousse de préférence dans les lieux arides et pierreux; il a une tige rougeâtre, tortue, à rameaux nombreux; ses feuilles sont étroites, raides et piquantes; à l'aisselle des feuilles, sont des fleurs dioïques, les *mâles* disposées en petits chatons ovoïdes, écailles membraneuses portées sur un pédicelle, quatre à huit anthères uniloculaires; les *femelles*, formées d'écailles opposées en croix, portant chacune à sa base une ovaire surmonté d'un stigmate ouvert; le fruit est une baie d'un noir bleu, de la grosseur d'un petit pois, qui a reçu le nom de *genièvre*. Toutes les parties de cette plante ont des propriétés stimulantes dues à une huile volatile et à de la résine. Le genièvre, qui renferme des principes actifs concentrés, sert à préparer un thé en Hollande et ailleurs, il sert encore à faire l'*eau distillée de genièvre*, le *vin* et l'*eau-de-vie de genièvre*. En médecine, on administre ces baies comme diurétiques, toniques et diaphorétiques, triturées avec du sucre à la dose de 20 à 30 grains; sous forme d'extrait à la dose de un gros; leur huile à la dose de quelques gouttes, et la teinture, mêlée à quelque infusion, à la dose d'une cinquantaine de gouttes. Le bois et les baies, à la dose d'une once, sont employés en infusion. Toutes les parties servent à faire des fumigations aromatiques. 2° Le *genévrier-sabine* (juniperus sabina) est un poison âcre; ses feuilles réduites en poudre sont un emménagogue puissant. 3° Le *genévrier oxycèdre* (juniperus cadus) se rapproche beaucoup du genévrier commun : il fournit une huile empyreumatique (*huile de cade*), employée dans les maladies cutanées des bestiaux. 4° Le *genévrier de Phénicie* (juniperus phœnicea), qui a des propriétés analogues à celle des précédents.

P. Gaubert.

GENGIS-KHAN (*v.* Djinghiz-Khan).

GÉNIE, l'un des mots dont l'acception est la plus vague et l'usage le plus étendu dans les idiomes modernes. On le retrouve sous la même forme, et changeant seulement de désinence chez tous les peuples de l'Europe. Malgré son origine romaine, il a pénétré parmi les races teutoniques. Les Allemands, dont le dictionnaire renferme assez peu d'emprunts

faits à l'idiome latin, lui ont donné droit de bourgeoisie; les Anglais s'en servent fréquemment; les Italiens lui ont conservé sa signification primitive et romaine. En France, il s'est paré d'un éclat nouveau, d'un sens presque merveilleux, que nous expliquerons tout à l'heure.— Rien de plus incomplet que le dictionnaire qui semble le plus complet; rien de moins exact que l'exactitude des lexiques : jamais ils ne rendent les nuances presque infinies que les diverses races prêtent à la même parole; ce sont les mêmes sons, mais non plus le même sens. On se trompe si l'on croit avoir exprimé la même idée en se servant des mots *genius* (lat.), *genio* (ital.), *genius* (angl.), *genius* (allem.), et *génie* (franç.). Essayons de donner l'histoire des variations de ce mot et de ses nuances importantes pour la connaissance des races, et que les les observateurs ont oublié jusqu'à ce jour. — Pour les anciens Romains (et il est difficile de remonter plus haut), le mot *génie* se confondait avec les idées théogoniques qui présidaient à toute la religion de l'ancien monde. Le *genius* était l'esprit élémentaire qui avait présidé à la création; qui avait concouru à enfanter l'univers, et qui, mêlé aux éléments et aux actions des hommes, jouait un rôle invisible et puissant dans le drame du monde. Parmi ces forces élémentaires et créatrices, il y en avait dont l'existence s'associait à celle des fleuves, des ruisseaux, des montagnes; d'autres qui protégeaient la fondation des empires; d'autres enfin qui couvraient de leurs ailes divines la destinée de chaque homme, depuis son berceau jusqu'à sa mort. A l'idée de création s'associait l'idée de protection et d'inspiration pour les faibles mortels. Ce génie, l'ange gardien du paganisme, formait la pensée de son protégé, enfantait, pour ainsi dire, son ame (*gignebat*). Ainsi, toutes les inspirations philosophiques de Socrate étaient dues à son génie; le génie du second Brutus lui apparut la veille de sa mort et de sa défaite; le génie était associé au caractère, aux penchants bons ou mauvais, aux désirs et aux passions; c'était une espèce de second instinct. On disait d'un homme qui se livrait à ses penchants, et qui, loin du bruit des affaires et des sévérités de la discipline, choisissait pour délassements la chasse, la pêche, ou la culture des arts : *Cet homme cède à son génie* (genio indulget). Tel est encore l'acception que le même mot a conservée chez les Italiens : *donna di genio volubile* signifie : *femme aux penchants capricieux, à l'ame et à la pensée mobiles.*— Les Français, beaucoup plus éloignés des Latins que les Italiens, fils du *Latium*, n'ont conservé qu'une partie de cette acception. A leurs yeux, le *Génie* a été spécialement élémentaire et créateur : il a représenté la force intellectuelle qui enfante, dirige, organise. Les français amoureux du succès, lui attribuant toujours la supériorité, ont reconnu chez le conquérant, le législateur, le grand poète, les attributs du génie. Toute espèce de puissance intellectuelle, accomplissant de grandes œuvres, a été désignée par le mot *génie*. Il a été l'auréole divine parmi les hommes : il a séparé les intelligences supérieures de la foule des mortels. Il a indiqué l'enfantement, la création, l'instinct presque céleste confié à la pensée humaine. Pendant que le christianisme triomphant rejetait dans l'ombre et dans l'oubli l'être surnaturel et protecteur que Socrate avait adoré, l'inspiration de toutes les grandes choses était attribuée à ce mot vague *génie*; et l'extrême indécision de cette parole en augmentait le prestige. Charlemagne, qui reconstruit l'Europe; Napoléon, qui la bouleverse; Corneille le tragique, Bossuet l'orateur chrétien, sont des hommes de génie, au même titre et au même niveau. La nation française, peuple d'action, et qui va toujours au fait, veut que le génie fasse ses preuves, et qu'il se consacre lui-même par des actes visibles : il ne reconnaît guère les génies inconnus; il s'attache moins à la puissance même que Dieu a confiée à l'homme, à sa valeur intrinsèque et réelle, qu'aux résultats obtenus par cette puissance. Au contraire, parmi les

peuples du Nord, le génie est considéré en lui-même et pour lui-même. Chez les Anglais, le mot *génie* a étrangement dégénéré. Pour eux un homme de génie est plutôt celui qui a des dispositions naturelles que celui qui marque son passage sur le globe par des actions mémorables. Il n'est pas rare d'entendre dire en Angleterre qu'un enfant a du génie pour les mathématiques ; ce qui signifie seulement que ses dispositions sont heureuses sous ce rapport. Il existe un petit ouvrage d'une femme d'esprit, anglaise, qui a pour titre : *Malheurs d'un jeune homme de génie* ; il faut traduire : *Malheurs d'un jeune homme né pour avoir quelques talents.* Quant aux Allemands, ils préfèrent en général exprimer par leur mot teutonique *geist* la supériorité de l'intelligence, et réserver le mot *genius* aux apparitions et aux fantômes, qu'ils respectent beaucoup, comme chacun était.—Après avoir examiné les diverses nuances de ce mot à travers l'Europe, et suivi, pour ainsi dire, les variations de sa destinée, occupons-nous du sens grandiose et vague que nos concitoyens lui ont donné. Ce n'est que du milieu du XVIIIe siècle que date définitivement l'acception reçue aujourd'hui, et dont plusieurs écrivains ont fait abus : pendant le XVIe et le XVIIe, on l'employait beaucoup plus fréquemment dans le sens du génie propre, individualité de caractère. Il fallut une nouvelle expression qui donnât l'idée des conquêtes de l'intelligence, et de l'extrême supériorité conquise par la pensée sur la force brute, lorsque toute la hiérarchie féodale de Louis XIV fut sur le point de crouler à la fois. Mais la pensée, comme toutes les conquérantes, ne manqua pas de s'exagérer à elle-même sa propre victoire : elle se proclama créatrice, et choisit à dessein, pour exprimer l'orgueil de son pouvoir, le mot qui exprimait la faculté d'enfantement et de création, *génie*. Une fois ce terme accepté, beaucoup de difficultés et des questions à peu près insolubles se soulevèrent : comment distinguer le talent du génie? faut-il admettre sur la même ligne que les génies cultivés, le génie sauvage et inculte? cette inspiration qui préside, soit aux grandes œuvres d'art, soit aux prodiges des législateurs et des guerriers, se développe-t-elle par un instinct spécial, par une grâce d'en haut ou par une meilleure conformation des organes? Les honneurs du génie appartiennent-ils seulement aux orateurs et aux poètes? ou peut-on les décerner à l'inventeur d'une machine, à l'industriel qui a enrichi son pays? La perfection laborieuse de Virgile trahit-elle l'homme de génie? et si ce titre est accordé au chantre d'Énée et de Didon, le donnerez-vous également à l'exagération déclamatoire et puissante de Lucain? Ces différents problèmes et beaucoup d'autres prouvent jusqu'à l'évidence le vague et l'incertitude du mot éclatant dont nous essayons l'histoire. *Génie* signifie-t-il inspiration créatrice, sa définition la plus vulgaire? Parcourons la liste des hommes de génie incontestés : nous les trouvons tous, non pas créateurs, mais imitateurs. Virgile copie Homère ; la vision du Dante est empruntée mot à mot aux pieuses fictions du moyen âge ; il n'y a pas une seule pièce de Shakspeare dont le plan, les situations et les caractères ne se trouvent dans les contes italiens du XVe siècle ; les trois plus beaux ouvrages de Corneille sont des imitations peu éloignées de l'espagnol ; Bossuet a mis à contribution les Pères de l'église ; Racine est l'enfant des Grecs ; le second Bacon a volé sans pudeur le premier Bacon ; toutes les idées de l'*Émile* de Jean-Jacques se trouvent chez Locke ; Voltaire a puisé à pleines mains chez les Anglais ; Byron a pillé non seulement Montaigne et Spenser, mais Gœthe et M. de Châteaubriand. Vous seriez donc tenté de croire que le génie n'est que le talent de bien voler : c'est une erreur. Nous allons essayer d'expliquer par quels procédés bizarres la force créatrice, s'exerçant sur des matériaux étrangers, donne au monde les résultats qu'il admire sans les comprendre. — Dans l'atmosphère d'un homme

supérieur, tels que furent, par exemple, Shakspeare et Dante, mille éléments confus et errants flottent, pour ainsi dire, au hasard. Ils sont dus au passé, à la nationalité spéciale des peuples, et aux circonstances dans lesquelles ces peuples se trouvent : tels sont les éléments de la création ; tout le monde les possède, personne ne peut se les attribuer en propre. Du temps de Shakspeare, les contes d'Italie ont frappé l'imagination populaire. On les traduit, on les imprime, ils se vendent dans tous les carrefours ; c'est l'amusement des oisifs, c'est le délassement des femmes, c'est la ressource des pauvres auteurs. Il y a des manœuvres littéraires qui les exploitent de leur mieux ; d'autres qui les élaborent patiemment, qui en font des sonnets, des élégies, des drames : quelquefois on trouve du talent dans ces ouvrages ; mais à tous il manque quelque chose : à ceux-ci l'étude du caractère, à d'autres la moralité ; à la plupart, l'ensemble, l'énergie, la poésie, l'observation. Que Shakspeare vienne à s'emparer précisément des mêmes matériaux ; ou se servant d'un travail absolument identique à ses contemporains, il accomplit tout autre chose. Leur œuvre était à leur siècle, et son œuvre n'est qu'à lui ; il a puisé tous les éléments qu'il emploie chez le peuple, qui est le premier des hommes de génie ; mais ces matériaux deviennent sa propriété. Il a si bien l'air de ne faire que tout ce que le monde fait que ses contemporains ne s'aperçoivent pas qu'il est un grand homme. Richesse de poésie méridionale, imitée de l'Italie ; traditions septentrionales, que le peuple a conservées ; mouvements passionnés, empruntés aux contes italiens ; analyse des caractères, qui a toujours fait les délices de l'intelligence britannique ; caricature populaire, transformée en admirables portraits : tout cela se trouve réuni et concentré dans l'œuvre shakspearienne. C'est cette même fusion de ce qu'il y a de plus grand et de plus fort dans les éléments contemporains qui distingue spécialement Dante, le représentant de l'Italie républicaine et catholique au moyen âge ; Corneille, qui a donné une voix si grandiose à la France espagnole du XVIIe siècle ; Rousseau, le précurseur de la révolte du XVIIIe siècle ; Racine, qui représente la perfection de la littérature et de l'art composites que la France emprunta à la civilisation grecque et à la foi catholique ; Gœthe, qui concentra dans ses œuvres toute l'intelligence poétique de l'Allemagne ; Walter Scott, qui satisfit les goûts bizarres d'une époque fatiguée, en lui donnant de l'histoire dans le roman, et du roman dans l'histoire. Toutefois, deux remarques importantes restent à faire : c'est que l'homme de génie, inspiré par les passions de la masse, par ses souvenirs, ses études, surtout par ses désirs, qu'il devine, ne marche jamais servilement à sa suite, et n'est point son flatteur ; il le guide, comme Moïse, vers le pays inconnu que son ame espère. PHILARÈTE-CHASLES.

GÉNIE MILITAIRE, mot qui a succédé aux anciens termes *engignerie*, *enginerie* (construction des engins, art de s'en servir, lieu de leur fabrication) ; mais s'il les a remplacés, ce n'est pas directement ; le terme *ingénieur* a été leur intermédiaire. Ce qu'au moyen âge l'italien appelait *ingegno* se rendait en français par *angin*, *engin*. Les *angigunors*, les *ingignours*, mots qui, ainsi que quantité d'autres, représentaient l'*ingegniere* des Italiens, indiquaient un directeur des machines. Quant aux constructeurs de forteresses, ils s'appelaient positivement *architectes*, car c'est aux usages militaires que les usages civils ont emprunté le mot *architecte*. Depuis la grande révolution de l'architecture militaire, la construction des villes fortifiées, les travaux de siége, les fortifications de campagne, ont regardé exclusivement les ingénieurs. Ceux-ci, pour se distinguer des ingénieurs civils, ont voulu s'appeler *officiers du génie* : le ministère y a donné les mains, en se laissant guider, comme il l'a fait en tout ce qui intéresse la langue militaire. L'esprit d'abréviation a appelé *génie* l'ensemble des ingénieurs : telle est la filiation qui a francisé le mot *génie militaire*, vieux à

peine d'un siècle. Le *génie* est un de ces termes de difficile traduction, qui nécessite cette question préalable : de quel génie voulons-nous parler, car il se prend tantôt comme une branche de science et d'art, tantôt comme un personnel d'armée? Dans le premier cas, il a été appelé par quelques écrivains modernes *hercotectonique;* il a été regardé par d'autres comme une partie de la science qu'ils ont dénommée *aréotectonique*. Le mot, considéré comme une partie du personnel des armées est synonyme de *corps du génie ;* c'est à cette dernière acception que répondent les observations qui vont suivre. Les opérations actuelles du génie ont concerné jadis le grand-maître des arbalétriers; à des époques plus rapprochées, elles ont concerné les maîtres et le grand-maître de l'artillerie : ce grand-maître décidait, en temps de guerre, des travaux de fortification à exécuter, ordonnait les ponts de campagne à établir. Henri IV n'avait point de corps du génie, mais Sully sentit la nécessité de cette institution; il encouragea des officiers d'infanterie à se livrer à des fonctions d'ingénieurs militaires, et il appela à ce genre de service des Italiens. Louvois et Colbert cessèrent d'avoir recours au savoir des étrangers; Vauban fut le fondateur du corps des ingénieurs civils et militaires. Ce corps prit naissance en 1668, et eut pour chefs des directeurs : la séparation de la branche civile et de la branche militaire s'opéra en 1750, peu après l'établissement de l'école de Mézières. On peut regarder cette époque comme celle de la naissance d'une arme qui, par conséquent, n'est pas vieille encore d'un siècle. Jusque là, le mot *génie*, employé dans le sens actuel, n'était pas encore pratiqué. De 1755 à 1758, l'artillerie et le génie furent fondus en un seul corps, qui se partagea de nouveau sous le ministère du comte de Belle Ile. Le génie eut alors dans ses attributions les fortifications, la castramétation et les mines. Mais au commencement de la guerre de la révolution, cette dernière branche passa dans le service de l'artillerie, et maintenant la castramétation semble plutôt ressortir du corps d'état-major que de celui du génie; mais, à cet égard, la loi se tait, et la science du campement est si peu avancée que personne ne s'en dispute les soins et les travaux. Le génie a fait longtemps les fonctions du corps de l'état-major. Il a été, suivant les temps, ou séparé du corps des ingénieurs-géographes, ou fondu avec ce corps. Long-temps formé d'un simple cadre, il est devenu une arme qui a son état-major général, son comité, ses généraux, ses régiments, son arsenal, ses écoles, son train. Cette troupe, qui, en 1668, ne comptait que 55 personnages, était, le 10 brumaire an IV, de 20,272 hommes, et en 1835 de 5,621. Les avantages, les priviléges dont elle jouissait n'ont pas été sans éveiller quelque envie : elle a concouru à enlever à l'infanterie la fleur de la conscription; ses officiers ont joui d'avantages marqués pour l'obtention de la retraite, et, par une anomalie que rien ne justifie, pour eux, la classe est un grade. Gal BARDIN.

Outre le *génie* particulier que les anciens attachaient à chaque personne, espèce d'ange gardien; outre ceux qu'ils vénéraient comme les protecteurs de leurs cités, il est une classe de *génies* qu'on ne saurait passer sous silence. La lecture de ces contes des *Mille et une nuits*, où les Orientaux se sont laissés aller à leur imagination brillante, aura déjà fait connaître à la plupart de nos lecteurs ces génies fantastiques, esclaves tout-puissants du possesseur d'un anneau, d'une lampe magique, etc.; véritables divinités, obéissant aux caprices de leur maître mortel, réalisant, en un clin d'œil, les plus grands prodiges, les merveilles les plus incroyables, les travaux les plus gigantesques. Salomon aurait été le chef suprême de ces génies; tous, bons ou méchants, étaient subordonnés à sa puissance, car parmi eux il y en avait qui s'intéressaient au bien de notre pauvre humanité, et d'autres qui lui faisaient supporter tout le poids de leur haine implacable. La manière dont ces êtres surnaturels, qui se rapprochaient tant des fées, se manifestaient à

nous n'était pas moins miraculeuse que la puissance qui leur était attribuée. Ils apparaissaient soudain et remplissaient de leur majesté le lieu où les appelait celui aux ordres duquel ils se trouvaient, et disparaissaient de même; d'autres s'évanouissaient comme ils étaient venus, en colonnes brumeuses, semblables à des trombes, qui abandonnaient la forme gigantesque dont elles avaient été revêtues un instant. De toutes ces illusions, qui ont captivé long-temps tant de peuples, et dans lesquelles notre enfance a su trouver des charmes dont le souvenir s'efface lentement, il ne nous est plus resté, à nous, hommes froids et positifs, que le nom, dépouillé de la grandeur et de la gracieuseté qui l'accompagnaient chez les Orientaux. Nous avons dit froidement le *génie* d'une grande nation, pour désigner un être providentiel veillant sur elle, et cette fiction a elle-même trouvé des esprits forts qui en ont souri. En vérité, il est permis de regretter de n'être pas Arabe ou Persan d'il y a quelques siècles, et de ne plus croire fermement aux bons et aux mauvais génies. — Naguère, à une époque où l'on voulait tout régénérer, jusqu'aux mots, on avait remplacé ces innocents rois de cartes, dont la toute-puissance est même quelquefois subordonnée à celle d'un as, par des génies assez prosaïques. Ainsi, le roi de cœur ou le roi de trèfle étaient détrônés par le *génie* du commerce ou des arts, autant qu'il m'en souvient. Il a même été permis de détourner davantage le mot *génie* de sa signification primitive, en l'appliquant au caractère propre et distinctif, à la manière de voir, de penser d'un peuple : c'est ainsi qu'on a dit : le *génie* d'une langue, le *génie* d'un peuple, etc.

U. Barrière.

GÉNISSE, jeune vache qui n'a pas encore porté (*v.* Vache).

GÉNITIF (*genitivus*), terme de grammaire, servant à désigner le deuxième cas d'un nom dans les langues qui ont des déclinaisons, et par conséquent des *cas* (*v.*), tire son origine de *gignere* (engendrer, produire), et marque en général le rapport d'une chose qui appartient à un autre, de quelque manière que ce soit. Un nom seul n'est pas toujours suffisant pour déterminer l'objet qu'il doit indiquer : il faut alors avoir recours à un autre nom, qui, venant au secours du premier, complète le sens que celui-ci avait commencé. C'est pour cette raison que le *génitif* est regardé par Court de Gebelin comme un cas complétif. Dans les langues qui ont des cas, et dans lesquelles chacun de ces cas se distingue ordinairement par une terminaison particulière, le *génitif* se reconnaît à celle de ces terminaisons dont la fonction est de signaler le rapport d'origine, de possession ou d'attribution qui existe entre deux ou plusieurs noms. Ainsi, dans ces phrases latines : *liber Petri*, le livre de Pierre ; *Filius Dei*, le Fils de Dieu ; *timor Domini*, la crainte du Seigneur, la terminaison des mots *Petri*, *Dei*, *Domini*, décèle le *génitif*, devenu indispensable pour compléter le sens commencé par les mots *liber*, *filius*, *timor*. —Quelquefois, les anciens Latins se servaient de l'ablatif au lieu du génitif. En parlant d'un enfant d'un excellent naturel, ils disaient également *puer egregiæ indolis* ou *egregiâ indole*. Mais, lors de cette sorte de substitution, il y avait nécessairement *ellipse*. — La langue anglaise a un *génitif*, qui se forme par l'addition de la lettre *s;* ainsi, de *lion* (lion), on fait *lion's* pour dire *du lion*.— Dans la langue française, ainsi que dans les autres langues privées du secours de la déclinaison, le *génitif* se trouve marqué par la préposition *de*, comme dans les phrases suivantes : la gloire *de* Virgile, le fruit *de* l'arbre, la violence *de* la tempête, l'éclat *du* soleil, le souffle *des* zéphirs, le poids *des* années. On voit clairement que, dans toutes ces phrases, la préposition *de* est le lien nécessaire des noms qui les composent, *du* n'étant autre chose que la réunion de ces deux mots *de le*, et *des* équivalant à *de les*.— Résumons : le *génitif* désigne l'origine, la généalogie ; il indique les rapports du tout à la partie, du sujet à l'attribut ou

de l'attribut au sujet, de la cause à l'effet ou de l'effet à la cause, du possesseur à la chose possédée et réciproquement. Le *génitif* ne se trouve ordinairement qu'à la suite d'un nom, comme on l'a vu dans les exemples ci-dessus; ou bien à la suite d'un adjectif qui tient la place d'un nom, comme dans ces phrases : altéré *de* sang; digne *de* louange ; jaloux *du* bonheur d'autrui; ami *de* la paix ; ami *des* plaisirs, etc. CHAMPAGNAC.

GENLIS (Mme DE).) *V.* le SUPPLÉMENT du G).

GENOU. Ce mot dérive du latin *geniculum* ou *genuculum*, diminutif de *genu*, qui vient du celte *glin*, dont les Latins ont fait *clinare*, *inclinare*, qui signifie *fléchir le genou*.—Passé sans aucun changement dans la langue française, il sert à indiquer l'articulation de la jambe sur la cuisse. L'os de la cuisse, et l'os principal de la jambe se touchent au genou par les surfaces articulaires peut-être les plus larges qui soient dans le corps humain, et un troisième os, la rotule, complète, en avant, l'articulation. L'extrémité inférieure du fémur, l'extrémité supérieure du tibia, placées ainsi bout à bout, peuvent rouler et s'infléchir angulairement l'une par rapport à l'autre, et la rotule, sorte de noyau osseux développé dans l'épaisseur du tendon commun aux muscles du devant de la cuisse, en même temps qu'elle borne et consolide les mouvements de l'articulation, fait l'office d'une sorte de poulie de renvoi pour rendre plus efficaces les forces musculaires qui meuvent la jambe sur la cuisse ou celle-ci sur la jambe. Outre ces os, des parties nombreuses et merveilleusement disposées concourent à former cette importante articulation : tels sont les tendons des muscles supérieurs et inférieurs, qui viennent s'épandre dans l'enveloppe fibreuse et résistante du genou en totalité; les ligaments, dits *croisés*, qui maintiennent si solidement en rapport les extrémités osseuses naturellement destinées à n'avoir des mouvements étendus que dans un certain sens; les tendons et ligaments droits latéraux et postérieurs, qui permettent la flexion de la jambe dans le sens du jarret, mais qui opposent une résistance invincible à la flexion en sens inverse; les fibro-cartilages inter-articulaires qui complètent les rebords de l'espèce de fossette dans laquelle se meut chacun des condyles, c'est-à-dire des têtes lisses et arrondies qui terminent intérieurement le fémur; enfin les membranes dites synoviales, qui revêtent et rendent glissantes les portions osseuses destinées aux frottements, et, pour cet effet, revêtues d'une couche cartilagineuse lisse, polie, peu sensible dans l'état ordinaire, et, grâce à ces admirables précautions, glissant sans efforts l'une sur l'autre, et se prêtant sans difficulté à toute la mobilité, et en même temps à toute la résistance qu'il fallait à une articulation destinée à porter sans fléchir tout le poids du corps et de tous les fardeaux dont on peut le surcharger.—La disposition de l'articulation du genou est des plus indispensables à connaître quand on cherche à déterminer le mode de station naturelle d'un animal; l'étude du genou de l'homme et de ses membres inférieurs suffit pour prouver qu'il est exclusivement bipède et destiné à marcher debout. —Le genou n'a pas la même conformation dans toutes les personnes; plus ou moins volumineux, plus ou moins infléchi pendant la marche, plus ou moins rentrant, plus ou moins sortant suivant les tempéraments, les forces, le sexe, les habitudes, etc., il est proportionellement plus gros chez les femmes, les scrofuleux; plus mince et plus sec chez les individus forts; plus fléchi en dedans chez les femmes et chez les hommes qui ont comme elles le bassin large; presque toujours fléchi en dehors chez les hommes condamnés à de grands efforts portant sur les jambes, chez les cavaliers, chez les enfants en bas âge qui commencent à marcher.—Comme la station à genoux diminue quelque chose de la taille, cette attitude a été partout considérée comme une marque de soumission, d'abaissement, de prière, et on a transporté l'expression de l'attitude matérielle à l'état moral qu'elle

représente : ainsi on dit : il a plié les *genoux* devant lui, pour dire, il s'est humilié, abaissé, etc., devant lui; il a refusé de fléchir le *genou*, pour dire, il a refusé d'adorer, etc.—On a donné dans les arts, le nom de *genou* à l'articulation de différentes pièces d'un système mécanique quelconque, quand il en résulte pour ce système une apparence de flexion comparable à celle qui a lieu à la réunion de la jambe avec la cuisse, et dans d'autres circonstances quand l'articulation de deux pièces d'une machine forme une sorte d'emboîtement analogue à l'image erronée que l'on se fait vulgairement de l'emboîtement du genou. T. DRUMMOND.

GENOUILLÈRE. C'est au XIe siècle que remonte l'usage de l'armure pesante qui couvrait les chevaliers au moment où ils se disposaient à se mettre en campagne. Cette armure était en fer battu, et se divisait en armure de tête, en armure de corps, en armure des bras, des cuisses et des jambes. La *genouillère* appartenait à cette dernière catégorie : elle était chargée de couvrir et de défendre le genou, et s'adaptait aux cuissards et aux grèves ou jambières. Le *cuissard* couvrait les cuisses du cavalier et suivait immédiatement les tassettes, qui tenaient à la cuirasse ou armure du corps; les *grèves* garantissaient les jambes et prenaient depuis le coude-pied jusqu'aux genouillères. Cette dernière partie de l'armure fut adoptée pour toute la cavalerie de 1300 à 1320. Venaient ensuite les *soulerets* ou *solerets*, qui recouvraient les talons et se prolongeaient jusqu'à la pointe des pieds : on y attachait les éperons. SICARD.

GÉNOVÉFAINS (Les), chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, connus également sous le nom de *chanoines de la congrégation de France*, furent précédés dans ce monastère par des chanoines séculiers que l'invasion des Normands en chassa, en 845 et 846. Ils y rentrèrent cependant, mais le relâchement introduisit peu à peu de tels abus au milieu d'eux, et le scandale fut surtout tellement révoltant pendant une visite du pape Eugène III, en 1148, que ce souverain pontife n'hésita pas à renouveler cette maison. Il y appela des religieux de St-Victor, et l'érigea en abbaye. Odon, élu premier abbé, y rétablit la discipline, et eut la consolation de voir ses efforts couronnés d'un plein succès. Mais quand les guerres des Anglais vinrent de nouveau jeter la désolation dans les environs de Paris, l'oubli de la règle pénétra avec elle dans l'abbaye, et parut, pendant fort longtemps, devoir résister aux efforts tentés pour l'extirper. Le parlement eut beau informer sous François Ier, le désordre ne persévéra pas moins; il parut même jeter des racines d'autant plus profondes que l'abbé de l'ordre, Benjamin de Brichanteau, fils du marquis de Nangis, était aussi évêque de Laon, et que l'administration de son diocèse, en l'éloignant de son abbaye, lui rendait impossible une surveillance qui seule eût pu seconder les vues du parlement, interprète de tout ce que Paris renfermait alors de catholiques sincères. A la mort de ce prélat, en 1619, le roi donna Ste-Geneviève au cardinal de la Rochefoucault, dont le zèle rencontra d'abord quelques obstacles, mais qui, en 1624, put enfin appeler de Senlis douze religieux, auxquels cinq seulement des anciens consentirent à se joindre, pour devenir avec eux le noyau d'une sage et pieuse réforme qu'autorisèrent des lettres-patentes de 1626. Le P. Charles Faure, né à Luciennes en 1594, religieux depuis 1615, et prêtre depuis 1618, fut nommé supérieur, et contribua surtout par sa modestie, sa douceur et sa piété, à seconder les vues du cardinal-abbé. La sagesse de son gouvernement fut telle qu'en 1631 une bulle pontificale ayant accordé à l'abbaye le privilége d'élire son abbé tous les trois ans, il fut aussitôt choisi pour coadjuteur de Ste-Geneviève avec le titre de général de la congrégation. Trois chapitres successifs le confirmèrent dans ses fonctions, qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée en 1644. C'est surtout à lui qu'on doit attribuer les réformes des génovéfains, dont le cardinal de la Rochefou-

cault avait eu, il est vrai, la première pensée, mais que l'administration aussi pieuse que paternelle du P. Faure accomplit, en rappelant ces religieux au but trop oublié de leur institution. Depuis cette époque, la congrégation de France devint une des plus nombreuses et des plus distinguées de toutes celles des chanoines réguliers : elle eut à la fois plus de 100 maisons répandues dans les différentes provinces de France. On comptait, vers le milieu du siècle dernier, 67 abbayes, 28 prieurés conventuels, 2 prévôtés, 3 hôpitaux ; et dans les Pays-Bas 3 abbayes, 3 prieurés, et un assez grand nombre de cures. Le chancelier de l'université de Paris était toujours pris parmi ses membres. C'est à l'un d'eux, le P. Jean Fronteau, nommé en 1648, que l'on doit la fondation de la belle bibliothèque de Ste-Geneviève, à laquelle le cardinal Le Tellier, archevêque de Reims, légua tous ses livres par son testament. — La tourmente révolutionnaire de 93 n'a pas plus respecté la congrégation de France que les autres maisons religieuses. Sa bibliothèque, riche d'ouvrages précieux, tant ascétiques que dogmatiques et de controverse, est tout ce qui reste de cette pieuse institution ; elle se compose, à peu près, de 160 mille vol. imprimés, et de 3,000 manuscrits. — Quelques priviléges, assez singuliers pour mériter d'être cités, avaient été accordés à l'abbé de Ste-Geneviève : ainsi, il donnait des monitoires comme les évêques, et quand, dans une calamité publique, on portait processionnellement la châsse de la patronne de Paris, non seulement il avait, ainsi que ses religieux, la droite sur l'archevêque et sur le chapitre, mais il bénissait le peuple comme le prélat. — Les armes des génovéfains étaient d'azur à une main tenant un cœur enflammé, et pour devise : *super emineat charitas*. Ils portaient habituellement une soutane de serge blanche avec un collet fort large, et un manteau noir quand ils sortaient de l'abbaye ; au chœur, pendant l'été, un surplis de toile, l'aumusse sur le bras gauche, et le bonnet carré ; l'hiver, un long camail noir avec un capuchon à peu près semblable à celui encore en usage à Paris ; et une chape également noire. — Leurs constitutions ne les avaient pas tellement éloignés du clergé séculier qu'ils n'en partageassent encore les sollicitudes et les fonctions. Ils desservaient les paroisses, administraient spirituellement les hôpitaux et les maisons de charité, dirigeaient les séminaires, et rendaient aux fidèles tous les services du ministère actif, pendant que dans la retraite et dans le silence, ceux qu'une vocation spéciale appelait à de profondes études s'y adonnaient avec ce zèle qui a produit parmi eux des écrivains fort distingués. Il est doublement à déplorer que le but d'une si sage institution n'ait pas pu la mettre à l'abri de l'orage qui a détruit et renversé tant d'utiles maisons, où, par des travaux incompatibles avec les préoccupations du monde, se formaient à la science les pieux cénobites dont les ouvrages attestent encore et la persévérance et le talent. Ce n'est guère, en effet, que dans l'abnégation et les études sérieuses du cloître que peuvent, quoi qu'on en dise, se préparer, avec les soins et les recherches qu'elles exigent, ces volumineuses collections auxquelles la vie d'un homme ne pourrait suffire, et qu'une congrégation peut seule entreprendre et terminer avec d'autant moins de difficultés que la vie religieuse n'est pas seulement sobre de distractions, mais qu'une sorte de communauté d'efforts et de lumières, en exigeant de chacun une collaboration plus en harmonie avec ses dispositions, ses goûts et ses études, procure tous les avantages d'une société d'auteurs unis par une même pensée, mus par un même motif, animés d'une même espérance, inspirés par une même foi, et souvent doués d'une instruction remarquable. C'est une question que nous ne pouvons que soulever ici, et qui trouvera naturellement ailleurs de plus amples développements (*v.* Monastères).

L'abbé J. Duplessis.

GENRE (Hist. nat.), en latin *genus*, en grec *génos*, race, famille, espèce. Ce terme désigne, dans les sciences, *un*

groupe ou *collection d'espèces analogues entre elles, et qui peuvent se réunir sous des caractères communs.* — Nous avons dit à l'article *espèce* (*v.*) qu'elle consiste dans l'identité des formes; le genre s'établit par leurs degrés de similitude. Sans doute, comme Buffon le reprochait à Linné, l'âne n'est pas un cheval, mais il s'en rapproche par ses caractères plus que tout autre animal; il appartient, non à la même espèce, mais au même genre. Pareillement, le lion, le tigre, le léopard, etc., sont de gros chats: formes du corps, dents, griffes, yeux brillants de nuit, instincts sanguinaires, rien d'essentiel ne leur manque, ni l'art de guetter leur proie, ni le saut foudroyant pour la saisir. Toute la nature se trouve ainsi composée d'une infinité d'autres espèces d'animaux (oiseaux, reptiles, poissons, coquillages, insectes, vers), et de plantes innombrables, ayant plus ou moins de ressemblances fraternelles, constituant une multitude de genres et de familles naturelles, qu'on sait même reconnaître à la première vue, pour peu qu'on s'habitue à cette charmante étude. C'est ce que les naturalistes appellent aussi *habitus* (l'aspect). Quel plaisir, en effet, de rencontrer dans telle fleur des Indes ou d'Amérique une *congénère*, et pour ainsi parler une parente, une sœur de telle autre espèce de nos climats? Ainsi, des roses, des chênes, habitent diverses régions de l'univers: famille dispersée sur le globe comme les enfants du premier père, et peut-être modifiée, dégénérée par la misère, ou enrichie par un sol fécond et prospère. Qui pourrait nous dire toutes les aventures par lesquelles a passé sans doute cette immense variété d'espèces pour qu'elles différassent autant entre elles du type primordial? Ou bien ont-elles été créées originairement diverses comme aujourd'hui et dans des formes fixes, inaltérables? Toujours est-il certain qu'on voit plantes, animaux, se grouper en *familles naturelles*, qui décèlent une origine commune, incontestable. Voilà ce qui forçait l'illustre Linné à soutenir que les *genres sont naturels.* — Et, en effet, comment dix insectes ou plantes, dont l'un habite le Japon, l'autre la terre de Diémen, l'autre le nord de l'Europe, celui-ci le Chili, celui-là le cap de Bonne-Espérance, etc., auraient-ils des caractères analogues du papillon ou d'une bruyère, s'ils ne sortaient pas d'un moule analogue, sans être pourtant semblable? Il y a donc des genres. Mais, parmi ces groupes plus ou moins nombreux en espèces (car on a vu des genres qui en contenaient plusieurs centaines), il est utile d'établir des subdivisions, des *sous-genres* ou sections, afin de mieux distinguer leurs caractères et d'arriver plus aisément à la distinction des espèces. Or, c'est dans cette découpure de genres que font plus ou moins arbitrairement les botanistes, les entomologistes surtout, que réside la dispute. Pendant que Bonelli subdivise en une foule de petits genres les *carabes*, un autre auteur s'avise de couper tout autrement telle ou telle famille d'insectes ou de plantes; chacun se glorifie d'avoir créé *un genre*. Il suffit, pour opérer cette œuvre de génie, d'avoir remarqué une petite différence entre des espèces ou races voisines. Aussitôt on se croit appelé à réformer la science. On a vu paraître ainsi, en même temps, en Allemagne, en France, en Angleterre, sur les mêmes objets, des classifications génériques toutes différentes. Auxquelles donnera-t-on la préférence? Et comme chaque auteur propose aussi sa nomenclature, il en résulte une confusion abominable, une tour de Babel que toutes les synonymies et la science étymologique seront désormais hors d'état de débrouiller. — Dès lors, aucun genre n'est fixe. Il vous plaît de scinder tel grand genre linnéen en vingt petits; vous l'érigez ainsi en famille naturelle, comme les *aranea*, les *tinea*; et en botanique, les *melastoma*, les *mimosa*, etc. Sans doute, à mesure que des espèces nouvelles viennent renfler immensément les catalogues, il convient de discipliner ces recrues ou nouveaux bataillons et de leur nommer un chef; cependant,

on doit conserver toujours l'uniforme du régiment ou le titre primitif de la famille. La dispute sur la fixité ou la mobilité des genres cessera, pourvu qu'il soit bien établi que, sauf les subdivisions fondées sur l'utilité de l'étude et livrées à l'arbitraire des auteurs, il existe de vrais genres ou familles d'êtres, voisins, alliés, analogues entre eux, soit pour les caractères de l'organisation, soit pour les propriétés et les attributs. — Ce n'est pas toutefois un travail stérile que cette classification des espèces en genres. D'abord, on apprend ainsi à les rattacher à un plan d'organisation; l'on voit quelles parties sont plus fixes: par exemple, celles de la fructification chez les plantes, celles de la nutrition dans les animaux. On étudie ainsi la marche de la nature, les causes des déviations des races et espèces, les affinités ou rapports qui rattachent entre elles les familles de ces créatures, les modifications dues au climat ou à la température, au sol, à la station montagnarde ou des bas-fonds, etc.; comment les géraniées du cap de Bonne-Espérance portent deux pétales plus longs; pourquoi les herbes aquatiques submergées présentent des feuilles subdivisées, laciniées ou fenestrées; comment des animaux des déserts sablonneux et arides ont les jambes conformées pour y courir, etc. Il en naît autant de caractères distinctifs capables de motiver des sections génériques (*v.* ESPÈCE, FAMILLE NATURELLE, RAPPORTS etc). J.-J. VIREY.

Le genre humain est l'ensemble des hommes. *Genre* se dit en général de ce qui est commun à diverses espèces, de ce qui renferme plusieurs espèces différentes; il se prend encore pour espèce dans l'acception la plus universelle et comme synonyme de *sorte*, *manière*; des marchandises de tout *genre*, un mauvais *genre* de plaisanterie, un horrible *genre* de mort. — Il signifie aussi *mode*, *goût*: une parure d'un nouveau *genre*; quel *genre* il se donne! Il s'applique aux écrivains, aux artistes, et désigne le style, la manière d'écrire, l'exécution: cet historien s'est créé un *genre* à lui; ce tableau est dans le *genre* du Corrége; *genre* maniéré; *genre* faux; ce musicien a un *genre* gracieux. Dans les beaux-arts, il distingue chacune de leurs parties ou divisions: *genre* épique, didactique, descriptif, démonstratif, délibératif, judiciaire, historique, comique, tragique, etc. Il se dit absolument en peinture de tout ce qui n'est pas tableau d'histoire, ou paysage, comme les représentations d'intérieur, les scènes de la vie privée, etc. En physiologie, le *genre nerveux* est l'ensemble des nerfs distribués dans tout le corps, la sensibilité physique en général. V.

GENRE (Grammaire). Il n'est peut-être pas dans toutes les choses humaines une question qui ait été aussi fréquemment et aussi inutilement discutée dans tous les temps que le *genre des noms*. — On doit remarquer d'abord qu'aucun des grammairiens de Rome et d'Athènes ne nous offre une solution du genre des noms de sa propre langue. Aussi, dans notre France, toute grecque et toute romaine au XVe, au XVIe et au XVIIe siècle, grande fut la peine de nos grammairiens, qui, embarrassés de la triple difficulté du genre des noms grecs, latins et français, voulaient trouver une solution qui expliquât d'un seul coup le genre dans les trois langues. Chaque fois qu'ils abordent cette grande question, comme irrités de l'inutilité de leurs efforts, ils manifestent leur mauvaise humeur par les mots sans cesse répétés d'*absurdité*, de *sottise*, d'*arbitraire*, etc. C'est dans un de ces moments de mauvaise humeur que Duclos a dit, dans son commentaire sur *Port-Royal*: « L'institution ou la distinction des genres est une chose purement arbitraire, qui n'est nullement fondée en raison, qui ne paraît pas avoir le moindre avantage, et qui a beaucoup d'inconvénients. » Ne trouvant de lumière nulle part, les auteurs de l'article *genre des noms*, dans l'*Encyclopédie* de d'Alembert, ont été forcés de faire cet aveu: « Ce serait une peine inutile, dans quelque langue que ce fût, que de vouloir chercher ou établir des règles propres à faire connoître le genre des

noms. » — Depuis cette époque, nos grammairiens n'ont pas été plus heureux dans leurs recherches. Notre grammaire générale n'offre pas plus une solution du genre que la simple grammaire des écoles; et, si l'une ou l'autre donne quelques règles, on peut presque toujours démentir ces règles par une foule d'exemples tirés de nos plus grands écrivains. *L'Encyclopédie moderne* a donc résumé la longue histoire de cette grande question de notre grammaire, quand elle a dit : « L'irrégularité et l'arbitraire qui règnent dans la distribution du genre, surtout en français, font de cette partie de notre grammaire une des plus grandes difficultés... Les maîtres semblent désespérer de la lever. » — Heureusement, ceci n'est plus aussi vrai. L'erreur de nos grammairiens était de vouloir expliquer par le même moyen le genre des noms dans toutes les langues. Ils semblaient donc ignorer que chaque langue a des secrets qui n'ont leur solution que dans les mœurs du peuple qui la parle, et que, si un principe explique le genre dans une langue, ce sera souvent un principe tout opposé qui l'expliquera dans une autre langue. Toutefois, nos grammairiens ont généralement senti qu'en français il doit exister une relation immédiate entre le genre d'un nom, sa signification et sa forme; mais avaient-ils jamais soupçonné qu'il pouvait exister le moindre rapport entre le genre d'un nom et la pensée qui domine dans la phrase où il se trouve? Et cependant c'est dans ce rapport si méconnu qu'est tout le secret du genre des noms français. — Sans entrer dans des détails qui seraient déplacés dans ce *Dictionnaire*, nous offrirons au lecteur deux exemples qui lui feront entrevoir toute la fécondité de ce rapport nouveau, qui a fait d'une prétendue erreur une des plus belles harmonies du langage humain. — L'homme, comme on le sait déjà, s'assimile dans la nature tout ce qui est fort; il se l'approprie, il en fait son domaine. Mais ce n'est point assez pour le Français de s'emparer de la force partout où elle se décèle; par un travail bizarre, mais réel, de son imagination, il veut que tout *être fort* lui ressemble et soit *masculin* comme lui. En voici un exemple tout-à-fait remarquable. Dans la *Henriade*, Voltaire fait dire à son héros, à la vue de l'Angleterre, où régnait la célèbre Élisabeth :

> Sur ce sanglant théâtre où cent héros périrent,
> Sur ce trône glissant d'où cent rois descendirent,
> Une femme à ses pieds, enchaînant les destins,
> De l'éclat de son règne étonnait les humains,
> C'était Élisabeth.

Rien n'est féminin dans le tableau de cette femme-roi : *théâtre, héros, trône, rois, pieds, destins, éclat, règne, humains!* Le masculin domine partout. Mais Henri IV n'a pas encore tout dit : dans les mœurs françaises, Élisabeth est trop grande pour être femme. Le héros dit à cette reine :

> Dans ce sexe, après tout, vous n'êtes point comprise;
> L'auguste Élisabeth n'en a que les appas;
> Le ciel qui vous forma pour régir les états
> Vous fait servir d'exemple à tous tant que nous sommes,

Jusqu'ici, le masculin domine encore. Enfin, le héros n'ajoute plus qu'un trait à ce mâle tableau; ce dernier trait exprime toute sa pensée :

> Et l'Europe vous compte au rang des plus grands [hommes.

Ce dernier vers nous peint mieux que tout raisonnement que la masculinité accompagne le penchant de l'homme à s'approprier tout ce qui annonce de la grandeur, de la force, de la supériorité. L'exemple suivant nous prouvera que la féminité exprime à son tour cette douceur, cette grâce, cette bonté, cette touchante faiblesse, qui rendent la femme si intéressante. — Châteaubriand, dans le *Génie du christianisme*, a dit : « Il n'appartenait qu'à la religion chrétienne d'avoir fait deux sœurs de l'innocence et du repentir. » Ce bel exemple, qui n'a jamais été cité, met dans tout son jour la vérité que nous essayons d'exposer. Elle brille ici du plus grand éclat! *Le repentir, sœur de l'innocence!* Vérité touchante! beauté admirable, mais qui eût pourtant écrasé nos grammairiens matérialistes, s'ils eussent osé l'attaquer!

Ce n'est ni dans une analyse froide ni dans un raisonnement glacé que l'on trouve la solution de semblables difficultés! Le cœur de l'homme en est l'unique source! — C'est à cette harmonie qu'il faut rapporter le double genre des noms *aigle*, *amour*, *automne*, *couple*, *orgue*, etc. ÉDOUARD BRACONNIER.

GENRES (musique). Il y a trois genres dans la musique, le diatonique, le chromatique et l'enharmonique. — Le genre diatonique procède par tons et par demi-tons naturels, c.-à-d. sans altération : ainsi, les deux demi-tons qui se trouvent dans la gamme sont du genre diatonique, et la gamme, soit en montant, soit en descendant, se nomme *gamme* ou échelle diatonique. — Le genre chromatique ne procède que par demi-tons; ainsi, une gamme, en montant ou en descendant par demi-tons, se nomme *gamme* ou échelle chromatique. — On emploie en montant le chromatique par dièses, et en descendant le chromatique par bémols, suivant la manière la plus naturelle : on peut l'employer cependant des deux manières, en montant et en descendant. — Le genre enharmonique est le passage d'une note à une autre, sans que l'intonation de la note ait été changée d'une manière sensible. Par exemple, d'*ut* à *ut dièse*, on compte un demi-ton, et d'*ut* à *ré bémol* on compte également un demi-ton : ces deux sons ont donc le même ton suivant le tempérament. Ainsi, après un *ré bémol*, faites un *ut dièse*, ou, après un *ut dièse*, faites un *ré bémol*, ces deux notes ne changeront pas sensiblement d'intonation, quoiqu'elles aient changé de nom. Le passage d'une de ces notes à l'autre s'appelle *enharmonie*. CASTIL-BLAZE.

GENS, **GENT**, *nation*, *race*. En ce sens, il ne s'emploie au singulier que figurément : la *gent* moutonnière, les moutons, ou ceux qui se laissent mener comme eux. Au pluriel, il n'est d'usage que dans cette locution : le droit des *gens* (*v.* DROIT DES NATIONS). Hors de là, il signifie *personnes*, et n'a point de singulier. L'adjectif qui précède est féminin, celui qui suit est masculin : quelles méchantes *gens!* voilà des *gens* bien fins. Les vieilles *gens* sont soupçonneux. — Suivi de la préposition *de* et d'un substantif qui désigne une profession, un état quelconque, *gens* signifie tous les membres d'une nation, tous les habitants d'une ville qui exercent cet état, cette profession, soit qu'ils forment un corps particulier dans la société générale, soit que l'esprit les rassemble sous une seule et même idée : les *gens* de robe, d'église, d'épée, de loi, de mer, de finance, d'affaires, de pied, de cheval; les *gens de lettres* (*v.* HOMMES DE LETTRES); des *gens* d'armes (*v.* GENDARMES). — *Gens* se dit encore de ceux qui sont d'un parti, par opposition à ceux qui sont de l'autre : nos *gens* ont battu l'ennemi; de ceux qui sont d'une même partie de plaisirs : nos *gens* arrivèrent au rendez-vous; des domestiques, des hommes à gage : il a appelé ses *gens*. — On entend par *gens du roi* les procureurs et avocats-généraux, les procureurs et avocats du *roi* (*v.*). L.

GENS DE LETTRES. (*V.* HOMMES DE LETTRES).

GENSÉRIC, roi des Vandales, partage avec Alaric, roi des Goths, et Attila, roi des Huns, la gloire d'avoir été un des plus grands conquérants du ve siècle. Il naquit en 406, à Séville. L'Espagne était alors divisée entre les Alains, les Suèdes, les Visigoths et les Vandales, qui se disputaient par les armes leur commune conquête. Appelé en Afrique par le comte Boniface, qui voulait se venger d'une disgrâce, il se brouilla aussitôt avec cet allié, qu'il vainquit, et, maître de Carthage en 430, il y établit le siége de son empire. Son pouvoir était déjà très étendu; il avait surtout une marine redoutable, lorsque l'impératrice Eudoxie implora son secours contre Maxime, qui l'avait épousée après avoir assassiné son premier mari Valentinien III. En 455, Genséric arrive à Rome, livre la ville au pillage, charge ses vaisseaux de butin, et emmène un grand nombre de captifs, parmi lesquels était la malheureuse Eudoxie. Non con-

tent de cette facile victoire, il envoie ses flottes ravager les côtes de l'Espagne, de la Gaule, de l'Italie, et fait trembler les empereurs Léon et Zenon, derrière les murs de Constantinople. Genséric mourut en 477, laissant un empire qui paraissait inébranlable, et qui, 58 ans plus tard, devait tomber sous les coups de Bélisaire. On reproche justement à Genséric d'avoir persécuté les catholiques avec un acharnement aveugle, pour plaire aux ariens, dont il suivait la doctrine.

F. Hatry.

GENSONNÉ (Armand). L'examen de la carrière politique de Gensonné appartient à l'article Girondins (*v.*); nous y renvoyons nos lecteurs. Nous nous bornerons ici à faire connaître sèchement les détails biographiques qui aideront à le suivre dans la grande carrière politique qui s'ouvrit pour lui à l'assemblée législative, et se ferma sur la place de la Révolution. Gensonné était né à Bordeaux en 1753; destiné au barreau dès sa jeunesse, il était devenu un des avocats les plus distingués du barreau de cette ville: ses connaissances en législation le firent nommer membre du tribunal de cassation, lors de la fondation de ce tribunal. Son patriotisme et ses lumières le firent charger par l'assemblée constituante de la mission délicate de se rendre dans les départements de l'Ouest pour y juger de l'esprit des habitants de ces départements, relativement à la constitution civile du clergé. Ce fut durant cette mission qu'il fut élu député par ses compatriotes, dont il avait constamment servi les intérêts pendant son séjour à Paris, et il vint siéger sur les mêmes bancs que ses amis Vergniaud (*v.*), Guadet, que son éloquence devait si puissamment seconder. R.

GENTIANE, plante de la classe des dicotylédones monopétales, de la famille des *gentianées*. Il en existe un assez grand nombre d'espèces : la *gentiane jaune* (gentiana lutea), *grande gentiane*, est une plante vivace des pays montueux; sa racine est alongée et cylindrique, marquée de rides annulaires, brune à l'extérieur et jaunâtre à l'intérieur; sa tige est droite et simple; ses feuilles radicales sont ovales, d'un vert pâle, marquées de cinq à six nervures longitudinales; les fleurs, jaunes et grandes, verticillées à l'aisselle des feuilles supérieures, ont un calice membraneux à cinq lobes, une corolle en forme de roue, cinq étamines insérées au tube de la corolle, un ovaire surmonté de deux stigmates; le fruit est une capsule à une loge, à deux valves. — La racine employée en médecine comme tonique, fébrifuge et stimulant, renferme un principe amer (*gentianin*) qui lui est propre; on l'administre en poudre, en infusion, en vin, en extrait ou en élixir. La racine en poudre à la dose de 15 à 20 grains est un tonique propre à activer les fonctions de l'estomac; on l'associe à d'autres substances pour former l'*électuaire de gentiane* qui se donne à la dose d'un gros; *le vin de gentiane composé*, prescrit à la dose de quelques cuillerées. Les autres espèces, telles que la *gentiane purpurine* (purpurea), la gentiane ponctuée (*punctata*), la gentiane croisette (*cruciata*), etc., jouissent de propriétés amères et toniques, et peuvent servir à remplir les mêmes indications. P. G.

Gentianées, famille naturelle dont les caractères sont : corolle monopétale, régulière, à cinq lobes, cinq étamines alternant avec ces lobes, capsule à une ou deux loges, s'ouvrant en deux valves, renfermant les graines attachées à des placentas pariétaux. P. Gaubert.

GENTIL, Gentille, *gent*, *gente* (joli, aimable, gracieux, agréable), du latin *gentilis*, dérivé de *gens*, *gentis*, parce que, dit Ménage, d'après Charles Loiseau, ce qui est à la mode chez un peuple est trouvé joli, aimable, *gentil*. Faire le *gentil*, c'est affecter des manières *gentilles*, agréables. Vous faites là un *gentil* métier, se dit en mauvaise part, ironiquement; vous êtes un *gentil* personnage, s'emploie dans le même sens. Jadis, cette épithète fut donnée à la noblesse par préférence. Il n'est guère de terme plus usité chez nos vieux romanciers que celui de *gentil* chevalier. Dans

un de nos plus anciens romans, celui de Guarin le Loherain, on trouve :

La vaisiés maint damoisel gentil.

P.

GENTILHOMME. Ce mot vient de *gentilis homo*, termes qui s'employaient à Rome pour désigner des gens nobles, nés de parents libres, et dont les ancêtres n'avaient été ni esclaves ni repris de justice. Ménage et Loiseau le font dériver au contraire du mot *gentil*, pris dans le sens d'idolâtre, de païen, parce que les Francs, qui n'étaient point encore chrétiens lorsqu'ils conquirent la Gaule, reçurent ce nom des habitants, qui professaient déjà le christianisme. On a donné encore une autre origine à ce terme. Comme il y eut sur la fin de l'empire (*v.* Ammien-Marcellin) deux compagnies de guerre, l'une appelée *gentilium*, et l'autre *scutariorum*, on prétend tirer de ce fait les deux noms d'*écuyers* et de *gentilshommes*. J'avoue que toutes ces dernières explications ne me satisfont pas complètement, et que je leur préfère celle qui fait venir le mot *gentilhomme* du droit romain : cette source est, je crois, la véritable ou du moins la meilleure. — Chez nous, un gentilhomme fut un homme né de race noble et dont la noblesse n'avait été ni achetée, ni donnée comme accessoire d'un emploi. Longtemps, cette particularité, due au hasard de la naissance, procura des priviléges que le temps et la raison ont enfin abolis en substituant pour tous les citoyens d'un même pays l'égalité devant la loi. Mais ce progrès a été lent, et ce ne fut pas sans peine qu'on y arriva. — D'après les idées d'honneur répandues dans la caste des gentilhommes, celui d'entre eux qui dérogeait, c.-à-d. qui s'alliait à une famille roturière ou se livrait au commerce, était regardé comme indigne. Un gentilhomme devait rester pauvre plutôt que de *s'avilir* en travaillant, et on en a vu sous l'ancienne monarchie qui croyaient s'honorer beaucoup en vendant aux caprices des rois et des ministres leurs femmes et leurs filles, destinées ainsi à remplacer le produit, toujours engagé par avance, des terres et des manoirs. C'est ce qui a tant contribué, surtout dans les deux derniers siècles, à amener enfin le renversement de la noblesse. — Dans le système féodal, *un ber baron*, *un nobile baron*, comme disent nos vieux poèmes, ne devait point savoir lire. Ceci était un *art de clergie*, regardé comme étant au-dessous d'un chevalier et d'un homme d'armes. On avait alors ordinairement avec soi un chapelain qui lisait et écrivait pour son seigneur. Ces gentilshommes étaient quelquefois pourtant assez instruits pour leur temps, et bon nombre d'entre eux nous ont laissé des compositions qui ne sont pas sans charmes. — Dans la suite, quand les lumières eurent fait plus de progrès, les gentilshommes eurent honte de leur ignorance, et ne s'avisèrent plus de déclarer qu'ils ne signaient point les actes qu'on leur présentait, attendu qu'ils étaient nobles. Ils étudièrent et s'instruisirent; mais cette nouvelle direction donnée à leur esprit fit crouler peu à peu le système féodal, qui n'était basé que sur du fer, et où l'éclat des hauberts, des écus et des masses d'armes, fut remplacé par les vives lumières que jetèrent partout sur leur passage les sciences, les lettres et la civilisation. — Le motif de dérogation tiré du trafic fut plus difficile à déraciner que l'indignité résultant de l'étude. Pour renverser ce dernier préjugé, il ne fallait, chez une nation polie, douce, et galante, comme le fut toujours la nôtre (relativement du moins au temps et à ses voisines) qu'un peu plus de réflexion et un peu moins de barbarie. On commença à faire ce qui aurait dû toujours exister chez tous les peuples. On déclara que l'*agriculture* était chose honorable, et qui n'emportait point indignité. C'est alors qu'on vit des gentilshommes s'y livrer; seulement, comme il faut que chez nous le ridicule soit toujours mêlé à ce qui est bien, les nobles que le mauvais état de leur fortune força à s'occuper de culture, portèrent dans les soins de leur nouvelle profession les manières et le ton de la cour. C'est ainsi qu'on en vit qui ne

labouraient qu'en grand costume et l'épée au côté. D'autres se firent accompagner aux champs par des laquais. Je préfère de beaucoup à cette affectation puérile le trait de ce vieux noble breton, du fils de cette dure Armorique, qu'un de ses fils poète, appelle pittoresquement :

La terre de granit recouverte de chênes,

lequel, obligé par le délabrement de ses affaires, à se livrer au commerce, fit rassembler sa famille. « Mes enfants, leur dit il, voici mes titres de noblesse que je remets en vos mains; voici l'épée de mes pères qui a vu tant de batailles. Appendez cette dernière aux murs de ma maison; gardez-moi fidèlement les autres. Aujourd'hui, je ne suis plus qu'un roturier, qu'un trafiquant, mais, lorsque je serai devenu riche, et que je reviendrai dans ma patrie, alors je me *referai* noble de nouveau, et je vous redemanderai ces gages de l'antiquité de ma race. » A coup sûr, il y avait chez des hommes de cette trempe autre chose qu'un préjugé d'orgueil et de coûtume, qui leur donnait le droit de n'être jugé au criminel que par des juges royaux. — Il existait jadis dans la maison de nos rois plusieurs espèces de gentilshommes. On appelait gentilshommes ordinaires ceux qui servaient auprès de la personne du souverain. Ils furent créés par Henri III, au nombre de 45 et réduits à 24 par Henri IV. Sous Louis XIV, ils furent portés à 26, qui remplissaient leurs charges par semestre. Ces charges consistaient à apporter aux parlements, aux généraux, aux cours souveraines, les compliments du roi ou les marques de dignité qu'il leur réservait. Aux funérailles des enfants de France, quatre gentilshommes ordinaires portaient les quatre coins du poêle, et le corps était porté par quatre autres. Ils avaient ce qu'on appelait *bouche à la cour*, et ne prêtaient point serment de fidélité. — On distinguait encore à la cour le premier gentilhomme de la chambre du roi, qui était l'un des plus hauts officiers de France, et qui remplaça le chambrier. On en comptait deux d'abord, dont la création remontait à François I[er]. Louis XIII en porta le nombre à quatre. Ils remplissaient les fonctions du grand-chambellan en son absence, et donnaient la chemise au roi, etc. Leur service durait une année pour chacun. Ils avaient aussi, en même temps que la surintendance des deuils royaux, celle des divertissements, ballets, comédies, mascarades, etc. — On employa aussi le mot de *gentilhomme* dans un sens dérisoire. Ainsi, l'on disait : *c'est un gentilhomme de Beauce*, *c'est un gentilhomme bas-breton*, *c'est un gentilhomme à lièvre*, pour un *gentilhomme pauvre*. Les gentilshommes verriers, qui avaient été établis par François I[er], prêtèrent également à la plaisanterie. Maynard, pour se moquer de Saint-Amand, dont le père était gentilhomme de cette façon, parce qu'il exerçait la profession de verrier, qui était alors regardée comme un art, a écrit de lui :

Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualités.

On employait également dans le style satirique le mot de *gentilhommerie* : par exemple, *on ne fait pas grand cas de sa gentilhommerie*. Dans le style familier, on disait d'une petite maison de gentilhomme : *cest une gentilhommière;* enfin, on se servait encore, pour exprimer un homme de noblesse douteuse, ou qu'on dédaignait, du terme de *gentillâtre*. M[me] du Noyer a dit, dans une lettre : *Votre amie fut visitée l'autre jour par un gentillâtre campagnard*. ACHILLE JUBINAL.

GENTILLI, village situé à une lieue sud de Paris, est cité dans l'histoire ecclésiastique comme le siége d'un concile tenu dans le palais de Pépin, sous le règne de ce prince, en 767. Le pape Paul y envoya six légats qui présidèrent l'assemblée comme représentants du souverain pontife; ce furent : Georges, évêque; Martin et Pierre, prêtres; Jean, sous-diacre; Pamphile, abbé, et Pierre, qui se présenta comme défenseur de l'église romaine. Le roi s'y rendit, accompagné des grands de sa cour, et ce fut en sa présence qu'eut lieu la discussion entre la plupart des prélats français et allemands, et les députés de Constantin-Copronyme,

qui reprochaient aux Latins l'introduction, dans le symbole de Constantinople, des mots *filioque*, et leur doctrine sur la procession du Saint-Esprit et sur le culte des images; ils proposèrent aussi deux difficultés, l'une touchant l'exarchat, et l'autre relativement au mariage de la princesse Gésile, fille de Pépin, avec l'empereur Léon, fils de Constantin. La réponse du roi fut, 1° qu'il avait pu céder l'exarchat au souverain pontife, puisque, l'ayant acquis précédemment, il en était le légitime propriétaire; 2° que, quant à sa fille Gésile, son intention formelle et positive était de lui donner un mari français et catholique. — Il est assez singulier que la réponse à ces deux propositions des ambassadeurs de Constantin nous étant parvenue, la décision du concile sur les deux premières questions n'ait point été conservée. Quelques auteurs ont cru pouvoir conclure de cette circonstance que l'assemblée n'avait pas prononcé sur les difficultés dogmatiques. Mais, outre qu'on ne trouve dans l'histoire de l'église aucun exemple d'un concile qui se soit séparé sans avoir formulé une décision sur chaque point soumis à son examen, il est évident que les envoyés de Constantin échouèrent dans leurs prétentions. Depuis cette époque, en effet, l'église latine n'a point cessé de reconnaître dans le symbole qu'elle chante aux messes solennelles la procession du Saint-Esprit; elle l'a fait constamment par les paroles mêmes que lui reprochait alors l'église grecque : *qui ex patre* filioque *procedit*; enfin, lorsque, deux ans après ce concile, douze des plus illustres prélats français se rendirent à celui de Rome au nom de l'église de France, ils s'y firent remarquer par un tel zèle pour la défense du culte des images qu'il est impossible de supposer que ce ne fut pas en conformité de la décision récente du concile de Gentilli. On peut ajouter encore à ces présomptions, qui nous paraissent des preuves, l'invitation adressée par Pépin à Constantin-Copronyme de renoncer à ses erreurs et de revenir à la foi catholique, invitation qui eût été dérisoire si le concile avait approuvé les opinions de ce prince, ou si même il ne les avait pas formellement condamnées.

L'abbé J. Duplessis.

GENTILS (en lat. *gentes*, en hébr. *goïm*). Ce nom, par lequel les Hébreux désignaient tous ceux qui n'étaient point israélites, avait d'abord été employé comme distinctif des païens adorateurs des idoles. Dans l'histoire et dans le droit romain, on le prit comme synonyme de *Barbares*, alliés ou non à l'empire; d'*étrangers*, en opposition à *provinciales* (habitants des provinces du royaume), et enfin, après l'établissement du christianisme, on l'appliqua aux infidèles qui n'étaient ni juifs ni chrétiens. Rien de plus commun dans l'Écriture-Sainte que l'opposition de *Gentil* à *Juif* ou à *Hébreu* : ce sont constamment deux peuples séparés, dont l'un, exclusivement composé d'israélites, est choisi, par une prédilection toute gratuite, pour recevoir la loi sur le mont Sinaï; tandis que l'autre, formé de diverses nations, ne semble persévérer dans son aveuglement et dans son opposition à la loi que pour faire éclater davantage le magnifique triomphe du christianisme, qui, par un de ses premiers bienfaits, devait effacer toute ligne de démarcation, réunir tous les peuples sous une même législation, et détruire les priviléges dont la nation choisie avait trop abusé. On a cru pouvoir attribuer à plusieurs causes l'origine de la haine des Juifs contre les Gentils, mais il paraît plus naturel de la faire remonter à la dévastation de la Judée par les rois d'Assyrie, à la persécution d'Antiochus et aux vexations des soldats romains, auxquelles Tacite n'hésite pas à attribuer leur révolte. Ainsi, quand on a voulu trouver dans les opinions religieuses le motif de cette division, on a oublié que David ne songea point, quelque nombreux qu'ils fussent, à déclarer la guerre aux Cananéens de la Palestine; que Salomon, non seulement ne leur imposa qu'un tribut (III, *Rois*, IX, 21), mais qu'après la consécration du temple, il demanda au Seigneur d'exaucer, dans son enceinte les

prières de tous ceux qui viendraient s'y prosterner, quoiqu'ils fussent *étrangers* à ce pays et à son peuple (II. *Paralip.*, VI, 32); que d'ailleurs ceux qui, après tant d'années de souffrance en Égypte, où, comme étrangers, ils avaient été si longtemps persécutés, avaient reçu de Moïse les plus touchants préceptes d'humanité (*Exod.*, XXII, 21; *Lévit.*, XXV; *Deut.*, X, 19), auraient pu difficilement oublier et la condition première de leurs pères, et les instructions du prophète qui leur avait transmis les ordres du Seigneur. La différence de religion n'était donc point le principe de cette haine, tout aussi prononcée contre les Samaritains, qui cependant étaient à peu près Juifs; elle y ajouta sans doute, mais n'y donna point naissance. — Les préjugés nourris par les dissensions politiques, et fomentés par l'orgueil dont le peuple privilégié n'avait pas su se défendre, avaient tellement effacé de la mémoire des Juifs toutes les anciennes prophéties qui annonçaient clairement la future vocation des Gentils qu'ils se croyaient pour toujours en possession des priviléges dont ils avaient joui jusqu'à la naissance de J.-C., et auxquels ils se regardaient comme exclusivement appelés. Aussi les voyons-nous, quand saint Paul, autant par humanité que pour désigner le ministère dont il était plus spécialement chargé, se fait appeler l'*apôtre des Gentils* (*Rom.* XI, 13), tandis que les autres disciples se disent *apôtres de la circoncision*, c.-à-d. des Juifs (*Galat.*, II, 7), se scandaliser, puis s'élever contre l'admission des nations à la loi nouvelle, prétendre leur imposer mille pratiques judaïques, et obliger les apôtres réunis en concile à Jérusalem (*Act.* XV, 5) de prononcer l'inutilité de ces observances qu'ils voulaient allier avec les cérémonies de la loi chrétienne. Un des premiers miracles de l'établissement du christianisme fut, sans nul doute, cette admirable fusion de tous les peuples réunis dans une même croyance, malgré les antipathies jusqu'alors insurmontables qui les avaient divisés. Mais ce qui n'est pas moins étonnant, c'est qu'au moment même où, selon la prédiction d'Osée, ceux qui ne composaient point le peuple choisi devenaient le peuple de prédilection, ceux au contraire qui avaient jusque là formé le peuple de prédilection devaient ou se mêler aux nouveau-venus, sans priviléges, sans distinctions, ou se voir rejeter à leur tour, et devenir pour le peuple qui prenait leur place ce qu'avaient été pour eux les *Gentils* (*v.* l'article JUIFS).

L'abbé J. DUPLESSIS.

GENTLEMAN. Ce mot d'importation anglaise se traduisait dans l'ancien régime par celui de *gentilhomme*. Maintenant qu'il n'y a plus réellement en France d'autre noblesse que celle que donnent la fortune et l'éducation, il sert à désigner tout simplement un homme de bon ton, de manières élégantes, un homme du monde... en un mot un homme comme il faut. — En Angleterre, où, en dépit des réformes et des réformateurs, les mœurs et les lois sont encore tout imprégnées d'aristocratie et de féodalité, la population est divisée en trois classes bien distinctes : *the nobility* (la noblesse), *the gentry* (la bourgeoisie) et *the public in general* (la masse du peuple... la canaille). —Le noble reste à sa place tant qu'il peut, car il s'y trouve bien et n'aime guère à descendre... le bourgeois, au contraire, quand il a acquis les éléments d'inégalité, la fortune et la considération, tend de toutes ses forces à empiéter sur le terrain de la noblesse et n'est pas fâché de se faire passer pour un gentleman-né. Comme le bourgeois gentilhomme de Molière, il prend maître de langue, maître de danse, maître d'armes, pour refaire son éducation et aider à la transformation; il a d'ailleurs une maison montée, son équipage, sa livrée, et même la morgue aristocratique (ce qui ne lui est pas le plus difficile à acquérir): c'est bien réellement un gentleman si vous voulez, auquel un aristocrate ruiné fait l'honneur d'emprunter de l'argent et de manger à sa table; mais ce ne sera jamais un gentilhomme de pur sang; quelque chose trahira toujours son origine plébéienne. A la cam-

pagne, les choses se passent comme à la ville ou à peu près : quand un fermier est devenu assez riche pour acheter les terres de son maître, il devient un *gentleman-farmer*. L'ouvrier de son côté, l'homme du peuple, le prolétaire, quand le dimanche il s'est un peu décrassé pour aller entendre à sa paroisse un soporifique sermon, quand il a mis un faux-col blanc pour faire croire qu'il porte une chemise de toile fine, ce qui en Angleterre est presque du luxe, est bien aise lui aussi de passer pour ce qu'il n'est pas, pour un bourgeois, et de recevoir à ce titre quelques salutations de gens qui ne l'ont jamais vu. — Il n'y a pas jusqu'à la femme du peuple, jusqu'à la mendiante, qui ne dédaigne le bonnet et n'usurpe le chapeau aristocratique pour faire croire qu'elle est un femme de qualité, *a gentlewoman*. — Un Anglais, notez-le bien, aime mieux cent fois passer pour un fripon, un débauché, un voleur, que pour un homme mal appris, un homme sans éducation. Aussi, si un Anglais vous marche sur le pied, vous ne pouvez mieux vous venger de lui qu'en lui disant : *you are not a gentleman* (Vous n'êtes pas un galant homme). C'est une injure si mortifiante qu'elle ne peut être contrebalancée que par cette autre phrase, qui chatouille délicieusement une ame anglaise : *Sir, you are a true gentleman* (Monsieur, vous êtes un véritable gentilhomme.) Ce compliment résume toute espèce d'éloges. — Règle générale : quand un Anglais passe le détroit pour venir sur le continent, il devient de fait et de droit un gentleman. — Le gentleman tel que nous le voyons à Paris est un animal assez curieux, que les naturalistes ont oublié de décrire, et qui est au fashionable ce que le genre est à l'espèce. — Le gentleman parisien a invariablement son domicile dans un des beaux hôtels de la rue de la Paix ou de la rue de Rivoli ; il est oisif, c.-à-d. qu'il est très occupé de ses plaisirs ; il déjeûne avec du thé, ne sort de chez lui que bien cravaté, bien brossé, bien botté, bien ciré, bien ganté, bien peigné, bien rasé ; il porte une cravache ou une badine à la main et une paire d'éperons aux pieds ; il dîne au café de Paris pour ses 20 francs, passe sa soirée aux *Bouffes*, ou s'il va en soirée il se dresse immobile dans un coin du salon, et attend que la maîtresse de la maison vienne lui demander comment il se trouve de son séjour de la capitale, pour lui dire avec un flegme étonnant : « Oh ! moi, je me amusai considérablement fort dans cette moderne Athènes. » — Le gentleman a du reste son beau et bon côté : il est grand dans ses manières ; il a de l'or plein sa poche ; il est généreux jusqu'à la prodigalité ; il voyage en poste et paie largement les postillons, et se fait plumer par les maîtres d'hôtel sans trop crier ; il cause peu, mais bien ; il se lie difficilement, mais solidement ; il se fait suivre, des glaciers de Chamouni aux laves du Vésuve, par le journal de Galignani, pour ne pas perdre de vue l'ombre de son cher pays. Après avoir beaucoup vu, beaucoup dépensé, beaucoup joui, il revient dans son Angleterre, dans son *sweet home*, tout aussi anglais, tout aussi empesé, tout aussi gentleman qu'il en était parti.

F. Dubief.

GÉNUFLEXION. Acte du culte religieux qui se fait en fléchissant le genou. C'est une manière de s'humilier ou de s'abaisser devant les choses saintes, une espèce de révérence à laquelle se soumettent les ministres des autels dans les cérémonies de l'église, et particulièrement en passant devant le saint-sacrement quand il est exposé. De tout temps, ce signe d'humilité a été d'usage dans la prière. — A la consécration du temple de Jérusalem, Salomon fit sa prière à deux genoux et les mains étendues vers le ciel. Dans une cérémonie semblable, Ézéchias et les lévites se mirent à genoux pour louer et adorer Dieu ; un officier d'Achab se mit à genoux devant le prophète Élie ; Jésus-Christ fit sa prière à genoux dans le jardin des Olives ; saint Paul fléchit les genoux devant saint Joseph. Ainsi, dit le père Rosweyd jésuite, dans son *Onomasticon*, la génuflexion dans la prière est un usage très ancien dans l'é-

glise et même dans l'Ancien-Testament. Saint Irénée, Tertullien et d'autres Pères nous apprennent que le dimanche et depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte on s'abstenait de fléchir les genoux ; on priait debout en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Quelques auteurs prétendent que cela fut ainsi ordonné par le concile de Nicée. Les Éthiopiens, les Russes et les Juifs font leurs prières debout. Au VIIIe siècle, il y eut une secte d'agonyclites qui soutenaient que c'était une superstition de se mettre à genoux pour prier. Baronius remarque que les saints avaient porté si loin l'usage de la génuflexion que quelques-uns avaient usé le plancher à l'endroit où ils se mettaient. Saint Jérôme et Eusèbe disent de saint Jacques-le-Mineur, évêque de Jérusalem, que ses genoux s'étaient endurcis comme ceux d'un chameau. L'usage de la génuflexion passa d'Orient en Occident; Dioclétien l'y introduisit, et Constantin l'adopta. Plusieurs rois exigèrent qu'on fléchit les genoux en leur parlant ou en les servant. Les députés des communes ont parlé à genoux aux rois de France. Les vassaux ont rendu hommage à leurs seigneurs à genoux, et aujourd'hui même, dans une grande partie de l'Amérique, les enfants et les esclaves implorent chaque matin à genoux la bénédiction de leurs pères et mères, de leurs maîtres et maîtresses. L'abbé L. D.

GÉOCENTRIQUE (du grec *gê*, terre, et *kentron*, centre). D'après l'étymologie, cette expression devrait signifier : *qui a la terre pour centre.* Néanmoins, les astronomes l'ont un peu détournée de cette acception : suivant eux, elle indique le lieu qu'occupe une planète lorsqu'on considère sa position relativement à la terre. On considère une planète relativement à la terre : 1° par rapport à la latitude; 2° par rapport à la longitude. La latitude *géocentrique* d'une planète est mesurée par l'angle que formerait une ligne tirée de la planète à la terre, avec le plan de l'écliptique ou l'orbite terrestre, ou, ce qui est la même chose, c'est l'angle que formerait une perpendiculaire sur le plan de l'écliptique, avec la ligne tirée de la terre à la planète. La longitude *géocentrique* est le lieu (point) auquel répond la planète vue de la terre. TEYSSEDRE.

GÉODES. On rencontre assez fréquemment dans la nature des pierres arrondies ou ovoïdes dont la surface extérieure est couverte d'aspérités plus ou moins saillantes. Si on les brise, on trouve, à l'intérieur, une cavité plus ou moins spacieuse, dont les parois sont pour l'ordinaire couvertes de cristaux. On a donné à ces coques pierreuses le nom de *géodes*. La croûte extérieure des géodes est ordinairement siliceuse, mais les cristaux diffèrent selon les localités. On peut distinguer deux espèces de géodes : celles qui ont été formées par la voie ignée et celles qui ont été formées par la voie humide. Les premières se rencontrent dans les anciennes laves des volcans. Leur formation paraît facile à concevoir. On sait que les substances volcaniques sont toujours mêlées de différents gaz, et ce sont ces gaz qui occasionnent les soufflures qui se rencontrent dans les laves, les ponces, les scories volcaniques. Supposez qu'une certaine quantité de matière identique ou susceptible de s'unir par affinité vienne à se durcir dans un milieu qui lui permette de prendre une forme qui résulte des lois les plus générales de l'affinité, cette forme, sans qu'il soit ici le [illegible] d'en développer les raisons, sera un sphéroïde plus ou moins parfait. Les fluides intérieurs, se réunissant par l'effet du rapprochement des parties solides, forment vers le centre un espace vide ou du moins rempli de substances vaporisées. Supposez encore que ces substances passent à l'état solide, elles tapisseront les parois intérieures de petits cristaux : c'est là ce qui se voit le plus habituellement. Les géodes d'agate, que l'on trouve dans le pays de Deux-Ponts et dans les environs d'Oberstein sont d'une grande beauté, et ont quelquefois un pied de diamètre. On en trouve aussi dans les laves du Vicentin qui sont très petites et ne contiennent souvent qu'une goutte d'eau. — Les géodes que je crois

formées par la voie humide sont plus nombreuses et plus variées. On en trouve dans les dépôts crétacés, dans les couches de carbonate calcaire, dans beaucoup de terrains métallifères, dans un grand nombre de roches, et souvent aussi parmi les cailloux roulés des terres alluviales. Dans les mines de Chessy, département du Rhône, on découvre assez fréquemment des géodes de cuivre carbonaté aussi précieuses par la beauté des cristaux que par la richesse des couleurs. — Les couches crayeuses de l'ouest de la France contiennent des géodes d'un silex parfaitement semblable au silex des pierres à fusil; en avançant vers l'intérieur de la pierre, on la voit passer à la calcédoine. — Il y a dans les environs de Besançon des géodes siliceuses qui contiennent du soufre pulvérulent. — Dans les mines d'asphalte qui sont sur les bords du Rhône, dans le département de l'Ain, il y a de petites géodes quartzeuses qui ne contiennent que de l'eau. — C'est dans les montagnes granitiques que l'on rencontre les belles géodes qui renferment des cristaux d'améthyste. — Dans les montagnes de St-Innocent, près du lac du Bourget, en Savoie, il y a un grand nombre de géodes quartzeuses que l'on trouve parmi les cailloux qui ont été détachés de la montagne. Après avoir fait beaucoup de recherches pour les voir en place, j'ai réussi à en découvrir un certain nombre dans la substance même des strates calcaires dont se compose la montagne. Ces pierres, raboteuses, arrondies, sont tellement moulées dans la pâte du calcaire compacte qu'elles y laissent une empreinte bien dessinée, quand on est parvenu à les extraire. La cavité intérieure contient des cristaux de chaux, tantôt cubiques, tantôt métastatiques. S'il n'y a pas de chaux, le quartz est terminé par des cristaux, ou passe à la calcédoine ou à l'opaline. — Beaucoup d'auteurs ont cru trouver des traces d'organisation dans les géodes des couches crayeuses, et les ont regardées comme un fossile, en attribuant le vide intérieur à la disparition de la substance animale. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire ressortir tout ce qu'il y a d'invraisemblable dans ce système, mais seulement d'assurer que dans les centaines de géodes quartzeuses que j'ai examinées, brisées et vues dans toutes leurs parties, je n'ai pas trouvé la moindre apparence d'organisation animale. Quant au mode de leur formation, voici l'idée que je m'en suis faite, en ne l'appliquant cependant qu'à celles dont je viens de donner la description. Les strates jurassiques de la montagne sont d'un calcaire légèrement argileux. Il contient assez de silice pour rendre des étincelles sous le fer des tailleurs de pierre. Sa couleur est le gris jaunâtre, les fossiles qu'il contient en abondance sont la gryphée, les bélemnites, les nautiles, les oursins et les ammonites. C'est pendant que le dépôt était récent, et les substances dans un état de mélange à peu près liquide que se sont formées les géodes. Trois causes ont simultanément concouru à leur formation : le desséchement, le retrait et la loi puissante de l'assimilation. Par l'assimilation, les parties identiques répandues dans le fluide se sont recherchées dans leur sphère d'attraction, comme on le voit dans un grand nombre de produits chimiques, et se sont unies plus intimement à mesure que le principe humide a disparu. Le retrait a produit le vide intérieur. La portion de calcaire qui s'y est trouvée renfermée, de même qu'une portion de celle qui a été repoussée par la substance quartzeuse de la géode, a formé les cristaux de chaux qui tapissent pour l'ordinaire l'intérieur des géodes. Je ne vois pas pourquoi cette théorie ne pourrait pas s'appliquer aux géodes siliceuses qui se rencontrent dans les couches crayeuses de l'ouest de la France, et même à beaucoup d'autres. L'abbé Rendu.

GÉODÉSIE (*gê*, terre, *daiein*, diviser). On appelle ainsi une branche de la géométrie qui enseigne à calculer la surface d'un terrain, d'un canton, et à la diviser en un certain nombre de parties égales ou inégales. Un arpenteur fait journellement de la *géodésie*. Toute figure rectiligne ou curviligne pouvant être subdivi-

sée en un certain nombre de triangles rectilignes, et le calcul des surfaces de ces derniers étant des plus faciles, il en résulte qu'on peut toujours se rendre comp tede la surface d'un terrain et la diviser en autant de parties qu'on voudra, quelle que soit d'ailleurs sa configuration (*v.* Polygone, Trapèze, Triangle).

Teyssèdre.

GEOFFRIN (Marie-Thérèse Rodet), naquit à Paris le 2 juin 1699, et mourut dans le mois d'octobre de l'année 1777. On doit avoir peine à comprendre de nos jours la réputation de Mme Geoffrin, et s'étonner que des gens de lettres tels que Thomas, d'Alembert, Morellet, La Harpe, Suard, Delille, aient célébré son nom dans leurs écrits. Pour mériter de semblables panégyristes, quels ouvrages a produits Mme Geoffrin? aucun: nous n'avons d'elle que quelques fragments et quelques lettres; et encore, avant d'arriver au prote, ces opuscules ont eu besoin qu'une main complaisante corrigeât les nombreuses fautes d'orthographe qui s'y trouvaient. « Mme Geoffrin, dit Marmontel, écrivait en femme mal élevée et qui s'en vantait.» Les seules qualités à louer, c'est la finesse des aperçus et la justesse des pensées. Mais ce n'est point à cela que Mme Geoffrin a dû son illustration. Son plus grand mérite, son seul mérite littéraire, fut d'être une excellente *maîtresse de maison*. C'est là un mérite fort ignoré aujourd'hui, et qui doit nous paraître ridicule; mais fort goûté au dix-septième et au dix-huitième siècle. Les habitudes littéraires de notre époque ont changé; les gens de lettres ne forment plus une corporation comme jadis: l'indifférence a fermé ces cénacles, ces salles à manger, ces salons, ces boudoirs, où s'agitaient jadis les questions littéraires: il n'y a plus un mondo littéraire; il n'y a plus une classe à part: il a donc fallu mettre les clés sous la porte. Est ce un bien ou un mal? Je ne veux pas prendre parti pour les coteries, et cependant je ne puis m'empêcher de regretter ces assemblées des siècles passés où se réunissaient les savants, les artistes, les grands seigneurs et les gens de lettres: la littérature alors était une puissance beaucoup plus imposante que de nos jours; elle excitait un plus vif intérêt à la cour et à la ville. Les salons suppléaient à cette époque les journaux, et leur opposition en tout genre valait peut-être bien celle de nos feuilles quotidiennes: que de feuilletons on faisait à table, au dessert, ou après le dessert dans le salon! Feuilletons graves et savants, feuilletons mordants et légers. Que de *premiers Paris* en conversation: que d'esquisses et de portraits littéraires! que d'analyses d'ouvrages! et tout cela en se jouant sur un sopha, sur un fauteuil, en manière d'entretien, avec politesse, avec esprit, avec bon ton. Le rédacteur en chef de ces assemblées acceptait la responsabilité de tous ces bons mots, de tous ces jugements sévères ou complaisants, de ces articles dialogués, la seule critique courante, à cette époque, de la littérature. Je suis loin de nier l'influence fâcheuse qu'ont souvent exercée ces aréopages élégants, à beau style et à belles manières, mais quels services aussi n'ont-ils pas rendus! Au commencement du dix-septième siècle, ils ont organisé le mouvement littéraire qui nous a valu nos plus grands écrivains. Tous les littérateurs, même les plus pauvres, avaient leurs assemblées, et l'académie française naquit au quatrième étage dans un cul-de-sac, avant que Richelieu l'installât dans un palais. Mais aux femmes la gloire d'avoir donné à ces réunions un caractère de politesse spirituelle et d'exquises convenances. Tout le monde connait les soirées de l'hôtel Rambouillet et les *samedis* de Mlle de Scuderi. Au dix-huitième siècle, les femmes conservèrent ce sceptre élégant et ce fauteuil de présidence où s'assirent Mme de Tencin, Mme du Deffant, Mlle de l'Espinasse et Mme Geoffrin.— Mme Geoffrin possédait au dernier degré toutes les qualités nécessaires pour cette position. Amie des lettres et des arts, douée d'un jugement exquis qui remplaçait chez elle l'étude, elle prit au sérieux, comme il le fallait, son rôle de maîtresse de maison et

elle en fit l'occupation de toute sa vie. Elle le continua jusqu'à la vieillesse la plus avancée. Assise dans un fauteuil, les mains presque recouvertes de longues manches plates, elle faisait les honneurs de son salon toujours avec grâce, dirigeant la conversation, accordant pour ainsi dire la parole à tour de rôle, et cherchant à faire briller les mérites de chacun dans tout leur jour. Ses soins ne s'arrêtaient pas là : elle aida souvent de sa bourse et de son crédit les artistes et les gens de lettres en les mettant en rapport avec les grands. Aussi ses salons eurent-ils une si grande vogue que les étrangers croyaient n'avoir pas vu Paris entièrement s'ils n'avaient passé une soirée chez Mme Geoffrin. Tous les voyageurs illustres, et même des princes, visitèrent Mme Geoffrin, dont le nom alors était européen. Elle fut l'amie du comte Stanislas Poniatowski, qui monta plus tard sur le trône ; et l'intimité devint telle qu'il l'appelait sa mère. Aussi, lorsqu'il fut nommé roi, il lui écrivit : « Maman, votre fils est roi », en l'engageant à venir à Varsovie. Mme Geoffrin, bien qu'âgée de 76 ans, entreprit ce voyage, où elle recueillit partout d'honorables marques de distinction. De retour à Paris, elle rouvrit ses salons ; mais, à la suite d'une maladie, et par les avis de personnes timorées, elle éconduisit les encyclopédistes, qui ne lui gardèrent pas rancune, car elle obtint les éloges de tous ceux qui l'avaient connue. Quelle vie plus fêtée et plus heureuse que celle de Mme Geoffrin ! rien n'en altéra la limpidité, car elle avait pris pour maxime de conduite de conserver toujours le plus grand calme et la plus parfaite modération, ce qui fit dire qu'elle n'aimait rien passionnément, pas même la vertu. Nul doute que ces salons, si honorés dans les deux plus beaux siècles de notre histoire, n'aient contribué à entretenir cette élégance de style et ces formes littéraires pleines de politesse, qui sont si peu dans nos habitudes aujourd'hui. La révolution de 89 a renversé le trône de ces femmes aimables et spirituelles qui présidaient ces tournois d'esprit où tous les hommes distingués, à quelque titre que ce fût, se rencontraient. La dernière *maîtresse de maison* fut Mme Roland, qui fut plus qu'une maîtresse de maison. JONCIÈRES.

GEOFFROI (Les [comtes d'Anjou]). L'Anjou (*v.*) a eu cinq comtes de ce nom; mais il n'en est que deux dignes que nous nous en occupions ici : ce sont Geoffroi II, et Geoffroi V. Geoffroi II, comte d'Anjou en 1040, était d'une humeur belliqueuse, et sa bravoure lui fit donner le surnom de *Martel*, par lequel on caractérisait alors un brave chevalier. Godefroi-Martel fut en effet constamment en guerre avec ses voisins. Il avait épousé la veuve de Guillaume V, duc d'Aquitaine, et avait reçu d'elle, avec le comté du Poitou, d'autres biens très considérables : sans doute que cet accroissement des domaines de ses aïeux ne contribua pas peu à entretenir ses idées guerrières. Geoffroi dépouilla son neveu Foulques, dit l'*Oison*, du comté de Vendôme, qu'il consentit plus tard à lui rendre; il conquit également le comté de Blois et la Touraine. Appelé en Sicile, par l'empereur d'Orient, Michel-Paphlagonien, qu'alarmaient les progrès des Sarrasins, il les défit complètement devant Messine. Michel, dans sa reconnaissance, donna à Geoffroi la relique de la *sainte larme*. Martel mourut en 1061, dans un monastère d'Angers, où il avait pris l'habit religieux. — Geoffroi V, dit *le Bel*, plus connu encore sous le nom de *Plantagenet*, comte d'Anjou et du Maine, en 1129, acquit aussi le duché de Normandie par son mariage avec Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre : c'était un des apanages réunis à la couronne d'Angleterre. A la mort de ce roi, arrivée en 1135, Plantagenet réclama son héritage, mais il eut à lutter contre de puissants rivaux, le comte de Blois et Louis-le-Jeune, qui lui disputèrent la Normandie les armes à la main. A sa mort, arrivée en 1151, ce prince était cependant parvenu à s'assurer la possession paisible de cette contrée, mais non sans avoir éprouvé de grands maux, au nombre desquels nous

devons placer une terrible famine, en 1146, pendant laquelle les denrées étaient à un prix si effroyable qu'on alla jusqu'à se nourrir de chair humaine. U. B.

Geoffroi de Bretagne (Les). Geoffroi Ier, fils de Conan, comte de Bretagne, succéda à son père en 992 : il prit le titre de duc de Bretagne. Il convoitait les états du comte de Nantes, et lui fit une guerre longue et cruelle, mais sans résultats. Revenu plus tard à des sentiments plus pacifiques, il se rendit à Rome, en pélerinage, et fut tué d'un coup de pierre en revenant dans ses états. La cause de cet assassinat, telle que la rapportent les historiens, est si bizarre que nous devons la signaler ici. Une femme qui avait logé précédemment le roi et sa cour avait eu la douleur de voir une de ses poules chéries dévorée par un de ces oiseaux de proie que tous les grands seigneurs faisaient porter à leur suite par ostentation; le ressentiment qu'elle en conçut fut si grand que le duc de Bretagne dut être sacrifié aux mânes de la poule. — Geoffroi II était fils de Henri II d'Angleterre. A peine son père lui eut-il fait épouser la fille de Conan IV, duc de Bretagne, dont elle était l'héritière, qu'il dépouilla son beau-père de ses états (1166). Un de ses cousins lui disputa pendant trois ans un duché dont la possession ne coûtait à Henri II, son père, qu'un acte de traîtreuse déloyauté, mais, depuis 1169, il n'eut à lutter contre aucun compétiteur. Geoffroi rendit une loi célèbre, et que de son nom on appela l'*assise de Geoffroi*, par laquelle les biens des barons et chevaliers passaient à leur fils aînés, au détriment de leurs autres enfants. Il fut un allié fidèle de Philippe-Auguste contre les ducs de Bourgogne et les comtes de Flandre et de Champagne; il se distingua vaillamment dans les guerres que le monarque français soutint contre eux, et vint mourir malheureusement à Paris, dans un tournois que Philippe-Auguste donnait en son honneur. U. Barbier.

— **GEOFFROY** (Julien-Louis), l'un des créateurs du *feuilleton* et des plus ingénieux critiques de notre époque, était né à Rennes en 1743. Écolier distingué d'abord des jésuites de cette ville, puis de ceux du collége de Louis-le-Grand, dans la capitale, les bons Pères, suivant leur usage, avaient eu soin de s'assurer une si excellente recrue. Lors de leur suppression, conservant seulement le petit collet, il entra comme maître d'études au collége de Montaigu, et devint ensuite précepteur des enfants de M. Boutin, le riche et voluptueux sybarite. — Les goûts assez mondains de l'instituteur, qu'on appelait à tort l'abbé Geoffroy, s'accommodaient fort bien d'un emploi dont une des fonctions était de conduire souvent ses élèves au spectacle ; elle lui procura en même temps l'occasion d'acquérir des connaissances dramatiques qu'il sut depuis si bien mettre à profit. — Cette éducation finie, Geoffroy, agrégé à l'université, entra au collége Mazarin, comme professeur de rhétorique. Trois années de suite, il obtint le prix du discours latin : ce qui lui valut une honorable exclusion des concours futurs; mais à l'académie française, son *Éloge de Charles V* n'obtint qu'une mention honorable, et celui de Laharpe fut couronné. *Inde iræ* de l'un de ces célèbres critiques contre l'autre, qui s'accrurent plus tard par la jalousie de métier.—Geoffroy avait été jugé digne de succéder à Fréron dans la rédaction de l'*Année littéraire*. Dans les premières années de la révolution, ses opinions monarchiques s'associèrent à celles de Royou pour rédiger l'*Ami du roi*. Toutefois, il ne portait pas le dévouement à cette cause aussi loin que les martyrs de la légitimité; lors de la *terreur* de 93, il alla cacher sa tête proscrite dans un village, où il se fit maître d'école. En revanche, sa femme montra un admirable courage, en refusant aux menaces des assassins du 2 septembre la révélation du lieu de retraite de son mari. — Revenu à Paris après le 18 brumaire, Geoffroy fut choisi pour rendre compte des théâtres dans le *Journal des Débats*. Un de nos collaborateurs, un de ceux qui ont le plus de droits à son héritage, a déjà dit (*v.* l'art. Bertin)

combien ajoutèrent à l'immense vogue de cette feuille ces comptes-rendus, remplis d'une érudition sans pédantisme, de la critique la plus mordante et la plus spirituelle; mais dans cette biographie spéciale, où le mal doit entrer comme le bien, il faut reconnaître que cette censure fut souvent injuste et partiale; qu'elle le fut surtout à l'égard des acteurs les plus remarquables de nos jours: Talma, Mme Contat, Mlle Duchesnois, etc., etc.; que la guerre déclarée à Voltaire par Geoffroy fut aussi acharnée que ridicule, et que ses louanges pour les auteurs vivants furent plus d'une fois très suspectes de vénalité. On peut aussi lui reprocher sa continuelle adulation pour Napoléon, signalée dans cette épigramme à deux tranchants, dont l'énergie ingénieuse peut faire excuser le cynisme :

> Si l'empereur faisait un p..,
> Geoffroy dirait qu'il sent la rose;
> Et le sénat aspirerait
> A l'honneur de prouver la chose.

— Geoffroy mourut septuagénaire le 28 février 1814. La reconnaissance des propriétaires du *Journal des Débats* assura à sa veuve une pension viagère de 2,400 f., exemple rare de gratitude dans le journalisme. — Sa traduction de *Théocrite*, son *Commentaire sur Racine*, œuvres fort négligées, avaient obtenu peu de succès. On accueillit avec plus de faveur le choix de ses plus piquants feuilletons, publié après sa mort, sous le titre de *Cours de littérature dramatique*, et qui eut, en 1825, une seconde édition. — Geoffroy vécut et mourut à temps. Le calme des esprits sous l'empire lui procura des lecteurs attentifs; sous la restauration, ses malices littéraires auraient pâli devant les passions politiques. OURRY.

GEOFFROI St-HILAIRE (ÉTIENNE), né à Étampes (Seine-et-Oise) le 15 avril 1772. M. Geoffroi St-Hilaire fut destiné par ses parents à l'état ecclésiastique; et pourvu d'un canonicat en 1784. Envoyé au collége de Navarre pour y faire ses études philosophiques, M. Geoffroi se sentit entraîné sympathiquement vers cet excellent Brisson, qui alors y professait la physique expérimentale, et la sympathie qu'il ressentait pour le professeur fit dévier son activité intellectuelle de l'étude de la théologie à l'étude des sciences naturelles. Cependant, cette tourmente révolutionnaire qui, quelques années plus tard, devait éclater si grandiose et si terrible, se manifestait déjà par des signes néfastes; la révolution flottait dans l'air, en quelque sorte; et le jeune Geoffroi ne put pas ne pas s'apercevoir que l'avenir de la science était en dehors des étroites études auxquelles son entrée au séminaire devait consacrer sa vie. Aussi, lorsqu'il eut atteint le terme de ses études au collége de Navarre, quand il eut fait sa philosophie, il supplia son père qu'il lui permît de diriger vers un autre but son ardeur d'apprendre : il voulait venir à Paris et suivre les cours du collége de France, afin de *tâter*, ainsi qu'il nous l'a dit à nous-même, quelle était la spécialité scientifique qui cadrait le mieux avec ses aptitudes intellectuelles. Il vint donc à Paris : il se fit pensionnaire libre au collége du cardinal Lemoine; et le hasard voulut qu'il rencontrât au réfectoire du collége le célèbre cristallographe Haüy, qui le prit en amitié : cette circonstance le décida, et il suivit le cours de Daubenton, qui professait alors la minéralogie au collége de France, parce qu'il lui était facile de soumettre à Haüy les difficultés, les doutes, les aperçus synthétiques que ses études faisaient naître en lui. Mais le mode que Daubenton avait adopté dans ses cours devait établir un autre ordre de rapports entre lui et le jeune Geoffroi. En effet, Daubenton avait pour habitude de donner, après sa leçon faite, à ses élèves tous les éclaircissements qu'ils pouvaient demander, et les questions de Geoffroi, tout imprégnées qu'elles étaient des idées générales de Haüy, paraissaient souvent étrangement nouvelles au vieux Daubenton. Il le distingua donc de ses autres élèves; et si Geoffroi avait trouvé un ami dans Haüy, il put espérer de rencontrer un protecteur dans Daubenton. — Les événements du 10 août

1792 déterminèrent les conséquences des rapports que nous venons d'indiquer : Haüy fut arrêté comme prêtre réfractaire, et son jeune ami ne voulut se donner ni paix ni trève qu'il ne fût parvenu à délivrer de prison son excellent maître. Il s'adressa donc, et tout d'abord, à Daubenton : l'énergie de ses supplications fut grande ; et Daubenton, ému, fit agir l'académie des sciences ; enfin, tant furent pressantes les instances du jeune Geoffroi, que Haüy fut, presque en un seul jour, incarcéré comme réfractaire, réclamé au nom de l'institut, et remis en liberté, comme utile aux intérêts de la science. Cet épisode eut une influence marquée sur la vie de M. Geoffroi ; car, encore inconnu à la science, il devint connu de la plupart des savants. Haüy avait écrit à Daubenton : « En retour de tous les services que je vous ai rendus, aimez, aidez, adoptez mon jeune libérateur. » Et le 13 mars 1793, Daubenton le fit nommer démonstrateur au cabinet d'histoire naturelle, à la place de M. de Lacépède, qui s'était démis de ses fonctions ; et plus tard, lorsque la convention nationale, au sortir d'une de ces luttes terribles dans lesquelles elle usa son existence, érigea, par la loi du 10 juin 1793, le Jardin-du Roi en une école de haut enseignement, appliqué à toutes les branches des sciences naturelles, M. Geoffroi, à peine âgé de 21 ans, fut pourvu, par les soins de Daubenton, de la chaire de zoologie des vertébrés, qu'il partagea plus tard avec M. de Lacépède ; et ce fut encore Daubenton qui, après lui avoir frayé la route au professorat, lui fit accepter des fonctions qu'il ne s'estimait pas encore capable de remplir : « J'ai sur vous, lui dit-il, l'autorité d'un père, et je prends sur moi la responsabilité de l'événement. Nul n'a encore enseigné à Paris la zoologie proprement dite ; à peine s'il existe de loin en loin quelques jalons pour la science ; tout est encore à créer : osez le tenter, et faites que dans vingt ans d'ici on puisse dire : la zoologie est une science, une science toute française. » (Nous tenons tous ces détails de la bouche même de M. Geoffroi St-Hilaire : ce qui va suivre a été puisé par nous dans des documents authentiques). — Ce fut à cette époque qu'un jeune naturaliste inconnu, qui s'occupait sur les côtes de la Normandie de faire des recherches sur la structure anatomique des mollusques, envoya quelques travaux manuscrits à l'inspection de Geoffroi, déjà puissant dans la science ; et celui-ci lui répondit aussitôt : « Venez vite à Paris ; venez remplir parmi nous le rôle d'un nouveau Linné, d'un nouveau restaurateur des sciences naturelles. » Et il recueillit chez lui cet enfant perdu de la science : deux années (1795-96), ils vécurent ensemble à la même table, dans les mêmes collections publiques, qu'ils étudiaient ensemble ; dans les mêmes travaux, qu'ils signaient ensemble ; dans ce cabinet zoologique du Jardin-des-Plantes, qu'ils fondèrent ensemble ; et dont l'Europe ne connaît pas le pareil. — Dans une monographie manuscrite d'un jeune homme inconnu, placé presque par hasard sous ses yeux, M. Geoffroi St-Hilaire avait reconnu Cuvier, et il fit tous ses efforts pour produire au grand jour ce trésor alors perdu pour la science : il en est qui l'eussent enfoui. — En 1798, M. Geoffroi St-Hilaire, désigné pour faire partie de cette grande expédition d'Égypte, qui pourrait suffire seule à la gloire scientifique d'une nation, concourut à la fondation de l'institut des sciences et des arts au Caire : alors, il voulut explorer tout entière cette terre antique où dorment tant de générations, tant de peuples ensevelis ; il remonta le Nil par-delà ses cataractes ; il s'assit sur les ruines de Memphis l'éternelle ; il s'isola dans la désolation de Thèbes la superbe ; il fouilla jusque dans leurs entrailles ces géants les Pyramides ; il recueillit avec dévotion toutes ces saintes reliques sur lesquelles tant de siècles se sont éteints ; et il revint à Alexandrie chargé des dépouilles de tous les âges. Là, il se livra à l'étude avec une exaltation qui compromit gravement sa santé : il avait hâte de conquérir par l'intelligence tous ces matériaux, tous ces documents, qu'il possédait

matériellement; et le bombardement de la ville, que les Anglais assiégeaient, ne put le distraire de ses recherches sur la structure anatomique de l'appareil électromoteur chez la raie-torpille et le silure électrique. — Alexandrie capitula, et la commission d'Égypte, qui, fuyant les désastres militaires du Caire, avait voulu y chercher un abri pour ses richesses, abandonnée par le général en chef, et livrée par un article formel de la capitulation, allait être spoliée de tous ces trésors qu'elle avait recueillis au prix de tant de sacrifices, et que le vainqueur qualifiait déjà de *dépouilles opimes*. Et certes, si la France possède aujourd'hui toutes ces richesses, c'est à l'énergie du savant qu'elle les doit, car le général les avait livrées, et l'ennemi s'apprêtait à les recueillir. «Hamilton, répondit M. Geoffroy de St-Hilaire au fondé de pouvoirs du général Hutchinson, qui exigeait l'accomplissement rigoureux des conditions stipulées par les deux armées, vos baïonnettes ne doivent entrer dans la place que dans deux jours; dans deux jours nous vous livrerons nos personnes; d'ici là, ce que vous exigez n'existera plus; notre sacrifice va s'accomplir, mais cette odieuse spoliation ne s'accomplira jamais: nous-mêmes nous brûlerons toutes nos richesses. Oh! c'est de la célébrité que vous voulez! Eh bien! comptez sur les souvenirs de l'histoire; vous aussi vous aurez brûlé une bibliothèque d'Alexandrie! » — De retour en France, M. Geoffroy reprit, au Jardin-des-Plantes, ses leçons orales. Le 14 septembre 1807, il fut nommé membre de l'institut, et le 20 juillet 1809, professeur de zoologie à la faculté des sciences. Chargé en 1810, par le gouvernement impérial, d'une mission scientifique en Portugal, il y porta une multitude d'objets que le muséum de Paris possédait en double, et il reçut en échange ces richesses brésiliennes dont les musées du Portugal regorgeaient, et qui manquaient à nos collections. Il en usa de même avec les bibliothèques publiques; car « sa mission, disait-il aux moines étonnés, était d'organiser les études publiques en Portugal, et non pas d'en enlever les premiers éléments. » Et cependant, après la capitulation en vertu de laquelle les armées françaises évacuèrent la Péninsule, M. Geoffroi eut encore à défendre contre la rapacité des Anglais des collections aussi loyalement acquises: lord Proby et le général Béresford déclarèrent formellement qu'ils ne rempliraient les conditions du traité que lorsque ces collections leur seraient remises; et le duc d'Abrantès souscrivit à leurs exigences. Ce fut encore au savant qu'il appartint de donner la leçon de courage national au maréchal de France. M. Geoffroi refusa net: il déclara que ces collections lui appartenaient en propre; et les membres de l'académie de Lisbonne, et les conservateurs du musée d'Ajuda, vinrent déclarer à leur tour que M. Geoffroi avait en effet acheté ces objets, et qu'il les avait payés et au delà par les minéraux qu'il leur avait donnés en échange, et par les soins qu'il avait mis à organiser leurs bibliothèques et leurs musées. Les commissaires de l'armée anglaise se virent forcés de céder: ils demandèrent seulement que, pour apaiser la clameur populaire, quatre caisses sur dix-huit leur fussent remises; du reste, ils en laissaient le choix à M. Geoffroi lui-même; et M. Geoffroi trouva dans ce choix l'occasion d'un nouveau sacrifice: les caisses qu'il abandonna renfermaient tout ce qui lui appartenait en propre, tout, jusqu'à ses livres et ses effets; celles qu'il conserva ne contenaient que les objets qu'il avait recueillis pour les musées de France. — En 1815, M. Geoffroi fut nommé membre de la chambre des représentants par les électeurs d'Étampes; mais il ne prit aucune part à des discussions politiques complètement étrangères aux études scientifiques que jusque là il avait exclusivement poursuivies. Aujourd'hui, M. Geoffroi, nommé membre de la Légion-d'Honneur, dès la création même de cet ordre, associé libre de l'académie royale de médecine, et membre de la plupart des sociétés savantes de l'Europe, professe à la Sorbonne un cours de phi-

losophie anatomique, au Jardin-du-Roi un cours de zoologie philosophique. Du reste, la direction de ses études passées l'entraine constamment vers les discussions les plus ardues ; les questions culminantes de la science des corps organisés, et ce n'est qu'accidentellement, et en quelque sorte par épisode, qu'il s'occupe de dissertations zoologiques proprement dites. M. Geoffroi est un esprit essentiellement synthétique, et ses travaux de détail, quelque indépendants qu'ils puissent paraître, tendent éternellement vers un but unique, et reposent sur une même pensée : nous n'en voulons pour preuve que ses *Etudes sur l'orang-outang, observé vivant à Paris en* 1836, études qui viennent de paraître.—Les travaux scientifiques de M. Geoffroi sont extrêmement nombreux, et se trouvent disséminés dans une multitude de recueils périodiques. Il est dans l'histoire anatomique du règne animal peu de points que M. Geoffroi ne se soit efforcé d'élucider, et nous citerons en preuve cette riche collection de monographies disséminées dans la *Décade philosophique des sciences et des arts*, dans la *Décade égyptienne*, dans les *Annales du muséum d'histoire naturelle*, dans les *Annales des sciences physiques*, dans le *Journal complem. des sciences médicales*, dans le *Bulletin de la société philomathique*, etc., etc.—La science lui doit encore une histoire naturelle des mammifères, qu'il a publiée avec M. F. Cuvier; une anatomie comparée du système dentaire chez les mammifères et chez les oiseaux, une anatomie philosophique du système respiratoire, un cours d'histoire naturelle des mammifères, etc., etc. Mais, de tous ses travaux, le plus important sans contredit, puisque là se trouve développée la pensée synthétique qui domine son œuvre tout entière, c'est la *Philosophie anatomique*, œuvre pleine de vues neuves, d'aperçus ingénieux, et dans laquelle M. Geoffroi se révèle tout entier, avec toutes ses sympathies, tout son enthousiasme scientifique; mais aussi, car il nous faut le dire, œuvre dangereuse à l'extrême à placer entre les mains de l'élève, qui ne saurait mettre à nu le sophisme fondamental qui y est renfermé, et qui, s'il était exposé au grand jour, ouvrirait à la science une voie fatale, dans laquelle elle tournerait sans cesse, et sans issue possible. En effet, la *Philosophie anatomique* repose tout entière sur cette proposition fondamentale : « Que l'organisme des animaux est soumis à un plan général, modifié dans quelques points seulement pour différencier les espèces ;» proposition que M. Geoffroi érige en principe qu'il dénomme le principe d'*unité typéale*.—La vérification de ce principe axiomatique suppose la vérification de quatre principes secondaires, qu'il définit ainsi : 1° la théorie des analogues; 2° le principe des connexions ; 3° les affinités électives des éléments organiques; 4° le balancement des organes; et c'est dans le but de vérifier ces quatre principes secondaires que M. Geoffroi s'est livré à l'étude des monstruosités ; car, pour l'intégrité de sa démonstration, il lui fallait nécessairement établir que les aberrations organiques les plus monstrueuses, les plus bizarres, les plus désordonnées, pouvaient toutes se déduire comme des conséquences de son principe général. Toutes les études que M. Geoffroi a faites, soit sur l'anatomie normale des animaux, soit sur l'anatomie anormale des monstres, n'ont jamais eu d'autre but que celui de vérifier, directement ou indirectement, le principe qu'il a énoncé sous le nom de « principe d'unité typésie. » — Or, nous disons que ce principe, tel que M. Geoffroi le conçoit, est essentiellement faux, et que le sophisme fondamental qui le rend tel dépend de ce que M. Geoffroi suppose l'existence d'un rapport matériel, là où il n'existe, en effet, de rapport que vis-à-vis de l'intelligence. En effet, en admettant, comme il le fait, « que l'organisme de tous les animaux est soumis à un plan uniforme, » M. Geoffroi admet, en même temps, que toutes les espèces actuelles descendent d'une espèce antédiluvienne primitive par voie continue de génération, et que les modi-

fications imprimées à cette espèce primitive par les changements survenus dans les milieux ambiants ont seules déterminé la diversité et la multitude des espèces actuelles. Il admet donc qu'une *espèce* peut toujours se déduire *charnellement*, *matériellement*, d'une espèce voisine, et il établit, par conséquent, le rapport matériel de toutes les espèces entre elles. Telle fut aussi la pensée de Buffon dans ses *Époques de la nature*, de Lamarck dans son *Hydro-géologie*, de M. de Maillet dans son *Telliamed*, œuvre parfaitement logique dans la conception qui nous occupe, mais que l'école renie, parce que les conséquences de sa doctrine y sont poussées jusqu'à l'absurdité évidente. Cuvier, au contraire, affirmait, et tous ses admirables travaux ont eu pour but de démontrer, « que la nature avait pris un soin extrême d'empêcher l'altération des espèces, de maintenir fixes les formes dans les corps organisés, de telle manière que les espèces actuelles ne puissent jamais être des modifications des espèces détruites. » Cette proposition peut évidemment être généralisée ainsi : « Une *espèce* ne peut jamais être déduite matériellement (c'est-à-dire par voie de génération) d'une espèce voisine ; » et, par conséquent, les rapports qui existent entre les diverses espèces animales n'existent qu'au point de vue de l'esprit. Ainsi, MM. Cuvier et Geoffroi St-Hilaire admettaient tous les deux l'*unité typéale*, mais l'un l'admettait comme une conception synthétique de l'esprit, et l'autre comme un fait existant matériellement dans la chair. C'est là, suivant nous, l'erreur fondamentale de M. Geoffroi, et ce fut là aussi la cause de ces graves dissidences qui éclataient si souvent et avec tant de violence entre ces deux antagonistes dans le sein de l'académie des sciences. On comprendra la fréquence de ces discussions, si l'on fait réflexion que les réglements de l'académie ne permettaient pas la discussion formelle des principes, et que, par conséquent, cette discussion devait nécessairement se reproduire à propos de chaque petite proposition de détail, puisque cette proposition, qu'elle fût émise par Cuvier ou par M. Geoffroi, était toujours une conséquence du principe général où chacun d'eux était placé. On comprendra aussi l'aigreur de ces disputes, si l'on fait réflexion que dans chacune d'elles il s'agissait de nier ou d'accepter la base de toute science, de toute philosophie, de toute morale ; puisqu'il s'agissait en principe *de l'existence même de Dieu*. Cette assertion étonnera à juste titre la majorité de nos lecteurs ; toutefois, elle est rigoureusement et mathématiquement exacte. Et en effet, si les espèces animales ne peuvent pas être déduites l'une de l'autre, puisqu'il est démontré qu'il a paru dans la succession des âges géologiques des espèces animales nouvelles, il faut nécessairement admettre que ces espèces nouvelles ont été créées : donc l'activité créatrice (Dieu) est intervenue directement et successivement dans la formation de notre globe, et il a manifesté son intervention d'une manière irrécusable par la création de formes organiques nouvelles : *donc Dieu existe*. Si, au contraire, toutes les espèces existantes peuvent être déduites *générativement* d'une espèce primitive, il serait absurde d'admettre l'intervention de la puissance créatrice dans la succession des époques géologiques, puisque cette intervention eût été complètement inutile ; c'est aussi ce qu'affirme positivement M. Geoffroi St-Hilaire. Mais il va plus loin encore, en adoptant avec Lamarck et toute l'école du progrès continu l'hypothèse émise par Pascal, « que les êtres animés étaient au principe des individus informes et ambigus ; » ce qui revient à dire qu'il existait dès le principe de la matière organisée et de la matière inorganique ; enfin, M. Geoffroi affirme en dernier lieu que ces deux formes de la matière sont *co-éternelles avec Dieu* ; donc Dieu n'a pas créé la matière brute, puisqu'elle lui est co-éternelle ; donc Dieu n'a pas créé la matière organisée, puisqu'elle est co-éternelle à la matière brute ; donc Dieu n'a pas créé les formes organiques qui ont successivement

paru à la surface du globe, puisque ces formes sont déduites de la matière organisée primitive; donc Dieu, l'activité créatrice, n'a rien créé; *donc Dieu n'existe pas*. Nous donnons cette argumentation comme inexorable, et nous disons positivement que la conclusion que nous venons de formuler dans toute sa netteté est virtuellement renfermée dans les travaux de Lamarck, de MM. Geoffroi St-Hilaire, Pierre Leroux, etc., et de tous les philosophes de cette école : non pas que nous prétendions affirmer que M. Geoffroi ait lui-même déduit la conclusion de ses prémisses, car sa vie tout entière, laborieuse, chrétienne, et dévouée aux meilleurs intérêts de la science, prouve surabondamment le contraire; mais nous voulons affirmer que si les prémisses sont exactes la conclusion est forcée, et qu'une logique plus inexorable que celle de M. Geoffroi-St-Hilaire, la logique humaine, la déduira inévitablement ; c'est pour cela qu'il importe d'apporter toute l'attention possible à la discussion des prémisses elles-mêmes. Nous disons donc, en résumé, que lorsque les philosophes qui admettent la théorie générale du progrès continu affirment l'existence de Dieu, ils affirment un être auquel *logiquement* ils ne doivent pas croire, puisqu'ils admettent une existence qu'ils démontrent être inutile. Nos lecteurs possèdent maintenant la véritable clé des discussions qui du vivant du grand Cuvier faisaient retentir l'académie des sciences ; ils possèdent aussi une indication qui doit leur suffire pour lire avec fruit tous les travaux de M. Geoffroi-St-Hilaire, et pour distinguer ce qu'il faut admettre de ce qu'il faut rejeter. Il était de notre devoir de donner ces indications; car quelle que soit notre admiration pour une existence laborieuse, dévouée tout entière à l'avancement de la science, quelle que soit notre estime pour le caractère noble et véritablement généreux de celui dont nous venons d'esquisser la biographie, il ne nous était pas permis de laisser passer inaperçu un sophisme radical, qui, s'il était adopté, mettrait à néant toute la science humaine. Telle étant notre conviction absolue, entière, inflexible, M. Geoffroi-St-Hilaire lui-même ne nous eût pas pardonné une semblable omission.

Belfield-Lefevre.

GÉOGÉNIE, ou *génération de la terre*, est un mot qui a été employé dans l'école wernérienne pour désigner la science qui a pour objet de rechercher ce qui a rapport à la formation du globe terrestre. La géogénie n'est, à proprement parler, qu'une sous-division de la *cosmogonie*, qui veut remonter à la formation de tout l'univers. Si l'on prétend s'élever à la cause première, qui ne saurait être que Dieu, la géogénie devient une science religieuse, qui appartient aux théologiens avant d'appartenir aux savants. L'action de la Divinité pour la création et l'organisation de la matière a toujours été regardée comme une nécessité par les philosophes même qui avaient perdu le fil des premières traditions. Le fatalisme, sorti de l'école de Démocrite, rajeuni par Epicure et chanté par Lucrèce, n'a jamais été regardé que comme une de ces aberrations exceptionnelles qui ont servi dans tous les temps à montrer la faiblesse, l'audace, et même la puissance de l'esprit humain. Mais quand on interroge les croyances générales des peuples, croyances qui sont comme la dernière lueur des premières vérités, on voit partout briller, à travers les ténèbres du mystère, l'idée d'un Dieu créateur. La Chine, l'Inde entière, l'Égypte, la Grèce, Rome, la Gaule, la Scandinavie et le Nouveau-Monde avaient pour premier dogme de leurs croyances religieuses que la création et l'administration du monde sont l'ouvrage de Dieu. Cette vérité, vaguement exprimée par le cri confus des nations dispersées sur la terre, cette vérité, qui s'est revêtue de mille formes diverses en traversant les temps, les générations et les climats, qui s'est déguisée sous les emblèmes et les figures des imaginations orientales, qui, sans se détruire, s'est courbée sous les préjugés des nations, cette vérité se trouve admirablement formulée dans la Genèse, ce premier monu-

ment de la foi du monde. Là, elle se montre avec tout le lustre de sa grandeur, avec tout l'éclat de sa simplicité majestueuse. Dans ce livre merveilleux, qui porte dans toutes ses pages l'empreinte d'une origine surnaturelle, la création n'est pas simplement énoncée comme un fait général, elle est encore exposée dans ses détails et dans la succession de ses parties. C'est un tableau racourci dans lequel on assiste à la naissance des êtres divers qui forment et habitent la terre. Chose étonnante! l'esprit humain s'est exercé pendant quatre mille ans à chercher la solution du grand problème de l'existence du monde, et toujours ses systèmes ont été d'autant plus absurdes qu'ils se sont plus éloignés de la narration des livres saints. Aujourd'hui que la géologie a pu s'asseoir au rang des sciences, on dirait qu'elle a puisé sa raison, et je dirais presque le plan de ses diverses parties dans la Genèse. Les jours ou les époques de la création se trouvent maintenant inscrits dans les croûtes de la terre et dans le même ordre que dans le récit de Moïse. L'immense dépôt qui forme la surface du globe correspond au chaos, à cette vaste confusion des éléments dans les eaux. Les couches fossilifères correspondent, par leur ancienneté respective, à l'ordre qui a présidé à la naissance des êtres : les plantes d'abord, les poissons ensuite, et enfin les animaux terrestres. Puis une vaste ceinture de terrains bouleversés attestent partout l'action de ce déluge universel que la science a eu tant de peine à recevoir, et dont elle ne peut plus se passer. Sans doute, on rencontre encore une multitude de difficultés dans les détails, mais on peut assurer que les sciences géologiques ont fait d'immenses progrès, puisqu'elles sont parvenues à trouver une espèce de contre-épreuve dans la coïncidence de leurs faits généraux avec les faits consignés dans l'Ecriture. — Pour l'ordinaire, la géogénie ne remonte pas si haut en admettant le premier fait de la création, ou du moins en prenant l'existence de la matière comme un fait dont elle n'a point à s'occuper, pour ne point s'exposer à reculer encore jusqu'à la folie des atomes; elle examine les phénomènes présents et passés, et cherche à en trouver la cause dans les lois communes de la nature. En se renfermant dans un système de causalités secondaires, elle s'efforce d'enchaîner les uns aux autres tous les phénomènes qu'elle rencontre, et les considère tantôt comme effet d'un premier phénomène, tantôt comme cause des phénomènes subséquents. Dans ce dernier cas, c.-à-d. quand la géogénie part d'un phénomène parfaitement connu et dont l'existence est démontrée, elle marche avec l'assurance et la certitude des sciences exactes; mais quand elle remonte du premier phénomène à sa cause invisible, elle est forcée de se jeter dans des hypothèses qui seront plus ou moins probables à raison des faits qui en appuieront la réalité, mais qui ne seront jamais des vérités scientifiques, à moins que cette première cause, d'abord supposée, ne vienne à se montrer ou à se démontrer d'une manière incontestable. Qu'il me suffise d'un exemple pour faire concevoir cette différence. Le naturaliste qui a vu sortir des cratères embrasés des torrents de matières incandescentes, qui se durcissent, se convertissent en coteaux, en montagnes, et couvrent des pays entiers, ne risque point de se tromper quand, retrouvant d'anciens amas de scories, de laves, de ponces, etc., il juge que ces matières sont sorties d'une bouche volcanique, alors même qu'il ne voit autour de lui aucun cratère ouvert. Mais si, sans se contenter d'avoir trouvé la cause du second phénomène, il veut aussi remonter à celle du premier et expliquer la cause des volcans, il tombe dans les systèmes. Tantôt il les regarde comme l'effet d'un feu produit par des mélanges chimiques, tantôt comme un résultat de la chaleur centrale. Supposons que cette chaleur centrale, que l'on a admise comme à peu près démontrée, et que certains savants commencent à révoquer en doute, vienne à être admise comme un fait certain dans les principes de la science, l'esprit humain voudra aussitôt remonter à la cause

immédiate de cette combustion, dont les effets sont si constants et si terribles; alors nouveaux systèmes et toujours plus incertains à mesure que l'esprit s'éloigne davantage des phénomènes qui se passent sous ses regards. Toutes ces considérations doivent suffire pour montrer combien on doit se tenir en garde contre les hypothèses géogéniques. Cette partie de la science peut à juste titre être considérée comme la partie de l'imagination ou comme le champ le plus fertile en systèmes.— Dans l'état actuel des choses, on aperçoit partout les traces d'une nature qui n'est plus : des plantes dont les espèces sont perdues, d'autres dont les dimensions ou les caractères ont éprouvé des changements considérables; des animaux nombreux qui ont cessé de se montrer sur le globe, d'autres qui ont changé de taille; des îles qui sont sorties de la mer, des montagnes qui se sont élevées sur la surface de la terre, des plaines qui ont cessé d'être ensevelies sous les eaux : tous ces faits excitent la curiosité naturelle de l'esprit humain, il veut absolument passer de l'ordre actuel à l'ordre antérieur, et par l'histoire naturelle des temps qui lui sont connus faire l'histoire naturelle de ceux qui ne le sont pas. Sa confiance est si présomptueuse que, sans avoir égard aux changements survenus dans les causes, dans les agents de la nature, dans leur position respective, il se croit capable de construire la chronologie des révolutions de la matière. Il convertit en siècles tout ce qui lui manque en puissance, et peu s'en faut qu'il ne porte l'exactitude jusqu'à marquer le nombre de minutes qu'il faut ajouter aux quarante milliers d'années qui ont dû se passer pour telle ou telle révolution. Les hommes qui jouissent d'une raison un peu exercée et d'une philosophie un peu défiante seraient tentés souvent de perdre toute confiance dans les savants, s'ils pouvaient leur croire assez de crédulité pour ajouter foi à de si puériles conceptions.—Cependant, il faut le dire, la géogénie n'en est pas réduite à n'avoir que de vaines spéculations sur une nature qui a cessé d'agir, ou qui agit encore en se dérobant aux regards des hommes, elle s'occupe aussi d'une foule de considérations utiles pour déterminer, non pas l'âge absolu, mais au moins l'âge relatif des différentes couches de terrains qui forment l'écorce du globe, et souvent aussi les rapports qu'ont entre eux les divers phénomènes de la nature. Voici quels sont les objets dont s'occupe la géogénie : elle examine la formation des terrains, remonte à l'origine des sources, aux causes qui font si prodigieusement varier la nature des eaux qui en découlent. Elle cherche à deviner la cause des volcans, la nature des substances qu'ils vomissent, à réformer pour ainsi dire les roches qui ont été fondues, altérées et décomposées par l'action du feu et la présence des agents atmosphériques. Elle veut savoir comment ont été formées ces montagnes qui dépassent souvent de deux lieues le niveau naturel tracé par la surface des eaux, comment se sont formés ces vallées, ces fentes, ces grottes, ces cristaux; comment des rochers étrangers ont été transportés à de si grandes distances du lieu de leur origine; pourquoi les cavernes de certaines montagnes calcaires sont remplies d'ossements de divers animaux, qui, dans la nature, ne sont pas habitués à se trouver ensemble. Comment se fait-il que l'on rencontre au sommet des montagnes des tourbes, qui n'appartiennent qu'aux terrains marécageux? D'où viennent ces forêts que l'on trouve enfouies dans des terres alluviales? ces houilles, ces amas de végétaux que l'on exploite sous le nom de *lignites*? Quelle est la grande révolution qui a laissé sur les continents actuels cette épaisse couche d'animaux marins que l'on voit dans le cœur des rochers, au sommet et dans toute la profondeur des montagnes ammonéennes?... Si la terre entière s'est vue quelque temps couverte par les eaux de la mer, quelle cause a pu produire un trouble aussi extraordinaire?... Tels sont les objets dont s'occupe la géogénie; il suffit d'en voir une courte énumération pour comprendre que cette science doit

plus souvent se composer de conjectures que de réalités. Nous renvoyons à l'article *géologie* tout ce qu'il peut être utile de connaître sur les divers phénomènes que nous n'avons fait que nommer dans celui-ci. L'abbé Rendu.

GÉOGNOSIE. Faire connaître le globe terrestre, sa masse solide, les eaux qui le recouvrent, le fluide aérien qui l'enveloppe et les rapports que toutes ces parties ont entre elles ; pénétrer l'écorce du globe aussi loin qu'il est possible à l'homme de le faire, examiner sa structure, énumérer les substances qui entrent dans sa composition, rechercher dans quel ordre elles sont groupées et disposées, classer tous les êtres organisés dont la terre garde les vestiges, décrire tous les phénomènes qui se passent à sa surface ou dans son intérieur, tel est l'objet de la géognosie. La géognosie se lie à la zoologie, à la botanique, à l'astronomie, à la géographie physique, et surtout à la minéralogie ; mais, elle laisse à chacune de ces sciences le soin d'entrer dans tous les détails des connaissances qui les intéressent, et, les embrassant dans leurs généralités, elle en compose la *science de la terre*. La minéralogie, par exemple, examine chaque substance, ses propriétés, ses caractères, l'ordre qu'elle occupe dans la nature, sa combinaison chimique, tandis que la géognosie étudie les masses, leur position dans l'ensemble et les rapports qu'elles semblent avoir avec d'autres masses de même ou de différente nature. La géognosie est une science d'observation, elle explore les faits, les enregistre, les classe, d'après leur liaison ou leur analogie. Quoique rien de ce qui se passe dans la nature ne doive rester étranger au géognoste, cependant il s'applique principalement à l'examen des diverses couches qui s'appuient les unes contre les autres dans toute la partie connue de l'écorce du globe terrestre. Les terrains, les roches, les métaux, sont l'objet de son attention spéciale ; il veut connaître leur composition, leurs mélanges et leur gîte ; s'ils sont en place ou s'il ont été transportés d'un lieu à l'autre ; s'ils ont été soulevés ou s'ils conservent une position originelle ; s'ils sont isolés ou s'ils font partie de grandes masses ; s'ils sont en couches, en filons ou en amas ; s'ils sont en agglomérations ou en cristaux ; s'ils ont été formés sous l'action du feu ou sous l'influence de l'eau. On sent qu'aucune de ces circonstances ne saurait être indifférente à ses yeux. C'est lui qui fournit à la géogénie tous les éléments dont elle se sert pour construire la théorie du monde, et cette théorie ne peut acquérir de probabilité que par la justesse des observations géognostiques. — Cette partie de la géologie est sans contredit la plus importante et en même temps la plus digne d'occuper l'esprit humain. Il semble que l'un des premiers besoins de l'homme doit être de connaître sa demeure, d'en étudier toutes les parties, afin d'en tirer le meilleur parti possible pour l'accroissement de son bien-être. Elle fournit à l'histoire des éclaircissements utiles, elle dirige la main de l'ouvrier qui va chercher dans le sein de la terre les métaux qui alimentent l'industrie : l'agriculture, l'économie politique, l'art militaire, l'architecture, la statistique, lui empruntent des documents indispensables.—La seule indication des objets dont s'occupent la géognosie suffirait pour un long article. Si l'on veut en avoir une idée, il suffit de lire le titre des chapitres que M. de Saussure a écrits dans le seul but de diriger les recherches de ceux qui travaillent à cette science ; les voici : 1° Des principes astronomiques à étudier par le géognoste. 2° Des principes de physique et de chimie. 3° Des monuments historiques. 4° Des observations à faire sur les mers. 5° Des observations à faire sur leurs rivages. 6° Des observations à faire sur les eaux courantes. 7° Des observations à faire sur les plaines. 8° Des observations à faire sur les cailloux roulés. 9° Sur les montagnes en général. 10° Sur les couches des montagnes. 11° Sur les fentes. 12° Sur les vallées. 13° Sur les montagnes formées des débris d'autres montagnes. 14° Sur les montagnes secondaires. 15° Sur les montagnes primitives. 16° Sur

les transitions de terrains. 17° Sur les restes et les vestiges des corps organisés qui se trouvent dans la terre. 18° Sur les volcans actuellement en activité, sur les volcans éteints et sur les terrains dont l'origine volcanique est contestée. 19° Sur les tremblements de terre. 20° Sur les mines de métaux, de charbon et de sel. 21° Sur l'aimant. 22° Sur les erreurs à éviter dans les observations géognostiques. 23° Sur les instruments dont il faut se servir. — Depuis M. de Saussure, la géognosie a fait des progrès qui rendent incomplète la série des questions les plus essentielles. Les travaux de Cuvier et ceux de Brongniart sur les terrains, et plus encore sur les fossiles, ont fait de ces deux articles des parties importantes de la science. Les inductions que l'on tire des fossiles pour la paléontologie des montagnes leur donnent maintenant une importance telle que leur connaissance devient pour le géognoste d'une nécessité première. Les travaux de Werner sur les roches ont considérablement étendu cette partie de la géognosie; leur variété, leur division, (que nous renvoyons à l'art. Roche), leur importance comme élément premier de la composition du globe, en rendent l'étude indispensable. Le géognoste ne peut pas, non plus, rester étranger à l'oryctognosie, soit à la connaissance des minéraux, qui sont si fréquemment mêlés aux roches. Enfin, la géognosie s'est encore étendue de l'examen de la température comparée. Le feu joue un rôle trop étendu dans la nature pour n'être pas l'objet d'une étude spéciale dans la cosmographie et dans la géognosie. Il faut donc connaître toutes les expériences faites sur la chaleur solaire, la chaleur stellaire, la température des mers, des lacs, des fleuves, celle de l'atmosphère, celle de la surface et celle du fond des eaux; les observations faites sur les progressions de température qui se manifestent presque régulièrement a mesure que l'on se rapproche du centre de la terre, dans les mines et les puits artésiens, la température des eaux thermales, minérales, glaciales, et enfin celle des volcans, autant qu'il est possible de l'apprécier en la comparant à la température de nos foyers artificiels, comme l'a fait Spalanzani, l'observateur le plus judicieux et en même temps le plus complet pour tout ce qui tient aux volcans. Par cet exposé, il est facile de voir que de toutes les parties de la géologie, celle dont nous parlons est la plus importante, la plus étendue, la plus utile et la plus sûre; mais comme elle est dépendante de la géologie, c'est là que nous traiterons plus en détail de tous les objets qui y ont rapport.

L'abbé Rendu.

GÉOGRAPHIE. La géographie est la science qui a pour objet la connaissance du globe que nous habitons, considéré tant comme corps distinct et indépendant dans l'univers que comme lié au système des autres corps célestes. — Après l'histoire, la géographie est la science qui intéresse l'homme le plus vivement dès que l'instruction développe chez lui cet esprit infatigable d'investigation dont il est doué. Il ne nous est rien resté de ce que les premières nations civilisées ont dû réunir de complet sur l'ensemble de leurs connaissances à ce sujet. Les prêtres égyptiens ont emporté avec eux leurs idées sur le monde, et tout ce qui en diversifie la surface. Ce qu'ils ont gravé en caractères impérissables sur les monuments éternels de leur patrie ne peut servir qu'à nous montrer quelles étaient les connaissances géographiques possédées par la masse du peuple. Il en est de même de la Bible, car, ici, comme dans les hiéroglyphes égyptiens, comme dans les ouvrages d'Hésiode, d'Homère et des autres écrivains de ces temps reculés, on est porté à se demander si leurs auteurs nous disent tout ce que l'on connaissait de la terre à leur époque, si l'emploi qu'ils font de la géographie n'est pas limité à l'action qu'ils ont entrepris de décrire, si la science, enfin, n'est pas l'esclave de l'histoire et de la poésie. — Les ouvrages d'Hérodote nous offrent le premier corps complet de géographie qui nous soit parvenu. C'est le résultat de ses recherches et de ses voya-

ges en Asie et en Égypte. Il le lut à la Grèce, assemblée pour les jeux qui signalèrent la 84e olympiade, l'an 444 avant J.-C. Ses écrits nous semblent fixer l'état des connaissances géographiques de son siècle, et cependant, on n'y découvre rien qui puisse faire deviner comment il entendait l'arrangement des diverses parties du globe. Aristote, si bien servi par les conquêtes de son illustre élève, auquel la géographie des anciens dut ses progrès les plus remarquables, s'explique à cet égard d'une manière très précise. Les limites qu'il assigne à ses trois parties, l'Europe, l'Asie, la Lybie ou l'Afrique, sont restées à peu près les mêmes; et cette division du globe, si largement tracée, demeura celle de tous les écrivains jusqu'à la découverte de l'Amérique. A la fin du IVe siècle, Pythéas, le plus ancien écrivain des Gaules, écrivit sa *Description de l'Océan* et son *Périple*, résultat de ses voyages dans le nord de l'Europe; et un demi-siècle plus tard, Ératosthène établit sa carte et son système de géographie. Ce mathématicien paraît, au reste, s'être servi des connaissances très positives acquises avant lui, mais qu'il altéra sensiblement pour les appliquer à celles qu'il possédait. Au reste, les ouvrages de ces deux hommes ne nous sont parvenus que par fragmens dans ceux d'Hipparque, de Pline et de Strabon. — Hipparque, le plus grand astronome de l'antiquité, conçut que la géographie ne pourrait faire de progrès qu'autant qu'elle serait soumise aux observations astronomiques. Cependant, il paraît qu'il ne tira pas grand parti d'une pensée si juste, car, dans la discussion qu'il entreprit des ouvrages d'Ératosthène, il ne fit guère qu'y ajouter des erreurs ou bien en substituer à celles qu'il combattait. Au reste, c'est à lui que l'on doit la méthode des projections de cartes, découverte de la plus haute importance dans ses conséquences. — Possidonius, contemporain de Pompée et de Cicéron, entreprit une nouvelle mesure de la terre. Cette tentative prouverait que l'on avait peu de confiance dans celle d'Ératosthènes; mais le mélange qu'il fit du résultat des observations de ce dernier et des siennes l'amena à commettre des fautes encore plus graves. Cependant, l'école d'Alexandrie adopta son sentiment sur la mesure du degré, qu'il avait fixé à 500 stades, et cette détermination devint pour Ptolémée le principe d'une foule d'erreurs. — Lors de la destruction de Carthage (146 avant J.-C.), tous les trésors amassés par les navigateurs phéniciens périrent avec cette ville; et plus tard, l'assujettissement de la Grèce et d'Alexandrie fit cesser les longs voyages, soit de commerce, soit de navigation. Mais la partie de l'univers soumise aux Romains fut mieux examinée et connue avec plus de détail. Leur géographie dut ses premiers progrès à leurs expéditions militaires, qui les conduisirent successivement dans les différentes parties du globe. Jules-César, au milieu de ses triomphes, s'en occupa avec zèle, et ses *Commentaires* fournissent sur les Gaules et la Bretagne des détails précieux. Denys, surnommé le *Périégète* ou le *Voyageur*, fut chargé par Auguste de faire, en étendant ses voyages et ses recherches, une description du monde connu alors; il l'écrivit en vers grecs. Mais Strabon, mettant à profit les vastes conquêtes des Romains, la fit bientôt oublier, en rédigeant sa *Géographie*, qui a fait reconnaître en lui le premier géographe de l'antiquité. Cet ouvrage est orné d'une foule de traits historiques sur l'origine des villes et l'antiquité des nations, qui y répandent le plus grand intérêt. Il connaissait la forme sphérique de la terre, et indiqua la manière de construire les globes. Pline-l'Ancien, qui écrivait sous Vespasien, a consacré les six premiers livres de son histoire à expliquer le système du monde, et la géographie telle qu'elle était connue de son temps. Dans le grand nombre d'extraits qu'il a rassemblés, il fait entrevoir quel a été le premier essai du système géographique des Romains, entrepris par Agrippa, et terminé par les ordres d'Auguste, sur les mémoires qu'Agrippa avait laissés. Charax, ville

de la Susiane, qui vit naître Denys-le-Périégète, donna aussi naissance à Isidore, autre géographe grec, contemporain, comme l'Espagnol Pomponius Mela, du grand naturaliste. Le dernier a laissé une géographie abrégée, intitulée: *De situ orbis*. Maxime de Tyr vivait vers la fin du 1er siècle de notre ère. L'étendue de ses travaux géographiques paraît lui avoir acquis une grande réputation. Il avait écrit un traité complet de géographie, dans lequel il discutait les bases des nouvelles cartes qu'il construisait. Cet ouvrage précieux ne nous est connu que par la critique qu'en a faite Ptolémée. Ce grand homme, en voulant le rectifier, en voulant tout réduire en positions astronomiques, a enfanté l'ouvrage le plus étrange qui existe. Autant il aurait servi la géographie, en conservant intact l'ouvrage du Phénicien, autant il l'a obscurcie. Ce n'est qu'avec le plus grand soin qu'il faut s'engager dans ce dédale d'erreurs, qu'à la première vue on prendrait pour un trésor. — Pendant la longue agonie de l'empire romain, la géographie partagea le sort de toutes les sciences. Cette époque de décadence ne nous offre que deux ouvrages remarquables : le premier *Dictionnaire géographique*, par Étienne de Byzance, et la *Topographie chrétienne*, de Cosmas Indicopleustes, moine voyageur d'Alexandrie, en Égypte. Ils furent écrits l'un et l'autre au sixième siècle (505 et 534). Les bons principes des anciens étaient alors totalement tombés dans l'oubli, ainsi que le prouve la théorie de la terre de ce dernier, qui est au-dessous de toute critique. Il prétend que c'est une vaste plaine, longue de 400 journées, de l'est à l'ouest, large de 200 journées du nord au sud, et qui est entourée d'un mur sur lequel repose le firmament. Au moyen âge, l'œuvre de Ptolémée, aussi estimée en Europe qu'en Arabie, fut le livre fondamental de la science. Du reste, la géographie était alors plus que négligée. Depuis le huitième jusqu'au treizième siècle, les nations auxquelles cette science doit ses principaux progrès sont les Arabes, les peuples scandinaves, ceux de l'Allemagne septentrionale, qui fondèrent cette fameuse ligue hanséatique et les républiques commerçantes de l'Italie, telles que Venise et Gênes. L'an 816, le calife Almamoun fit mesurer un degré du méridien, afin de déterminer l'étendue de la circonférence du globe. Parmi les géographes arabes les plus célèbres, nous citerons Massoudi, Ebn-Haoukal, El-Edrisy, Ebn-el-Ouardy et Aboulféda. — Au quinzième siècle, les brillants voyages des Portugais préparèrent à la géographie une nouvelle ère, qui s'ouvrit par la découverte de l'Amérique, due au génie de Christophe Colomb. Un nouveau monde venait d'être donné à la science, et dès lors le champ immense du perfectionnement fut ouvert. De toutes parts s'élancèrent sur les traces de l'immortel Génois des navigateurs intrépides qui semblaient devoir ne laisser que peu de chose à faire à leurs successeurs. Dans le courant du dix-septième siècle, les Hollandais visitèrent pour la première fois une grande étendue des côtes de la Nouvelle-Hollande, nommée aujourd'hui, avec plus de raison, *Australie*. — Les découvertes dont nous venons de parler renversèrent les systèmes des géographes anciens. D'un côté, le voyage de Magalhaens (Magellan) mit hors de doute la sphéricité de la terre ; de l'autre, les travaux astronomiques de Copernic, de Tycho-Brahé, de Galilée, contribuèrent au perfectionnement des cartes géographiques, qui devinrent bien plus exactes qu'auparavant. Sébastien Munster mérite d'être placé parmi les plus habiles géographes du seizième siècle. Mais c'est surtout Mercator qui donna une grande impulsion à la science géographique, par la nouvelle projection dont il fit usage pour construire les cartes. Après lui, Cluverius, Riccioli et Varenius rendirent de grands services à cette même science. Le dernier publia un système de géographie universelle, que Newton jugea digne d'être réimprimé. La branche de la science géographique qui a pour objet la distance des lieux

fut cultivée avec succès en France par Sanson, en Hollande par Blew, et en Suède par Buœus. — Les principes erronés sur lesquels on établissait les cartes, quoique démontrés par Cassini, subsistèrent jusqu'à l'arrivée de Guillaume Delisle, qui, le premier, renversa l'échafaudage des vieilles doctrines, et recommença sur un plan rationnel. Dauville acheva ce qu'avait commencé son savant prédécesseur, et poussa la discussion géographique à un point qui ne fut atteint, un peu plus tard, que par le major Rennel. Malheureusement, l'exemple de ces grands hommes était loin d'être suivi par ceux qui, en France, formulèrent en traités et en dictionnaires les principes ou les résultats de la science. La plupart de ces ouvrages tiennent à peine compte des découvertes qui se faisaient journellement. Parmi les ouvrages de l'étranger, une marche tout opposée était suivie en Allemagne. C'est à cette époque (de 1754 à 1792) que parut la *Géographie* de Busching, le premier ouvrage où la science fût traitée d'une manière raisonnée et scientifique. Cette œuvre de recherche et de conscience est encore précieuse pour le géographe et l'historien désireux de connaître l'état de l'Allemagne avant la révolution française. L'ouvrage le plus remarquable que possédât alors l'Angleterre était la géographie de Guthrie, dont la dix-huitième édition parut en 1800. Dans le cours des 35 ans qui viennent de s'écouler, la géographie a fait d'immenses progrès, dus principalement aux nombreux travaux et aux voyages exécutés soit par des savants, soit par ordre des gouvernements. Plusieurs volumes suffiraient à peine pour en donner une idée. Il est vrai que les masses, en France, ont peu profité de ces succès par suite du manque d'ouvrages vraiment élémentaires et de l'état de délaissement dans lequel se trouve la science. Une remarque curieuse à faire, c'est que ce pays si riche en productions littéraires et scientifiques de tout genre, doit ses traités usuels de géographie les plus remarquables à des étrangers. Malle-Brun était danois, Mac Carthy irlandais, et M. Adrien Balbi est italien. L'Allemagne, qui s'est emparée du sceptre de la géographie au dix-huitième siècle, semble vouloir le conserver dans celui-ci, et, pour justifier ce que nous avançons, il suffirait de citer quelques-uns des ouvrages volumineux sortis de la plume de ses savants laborieux et patients. — Au reste, nous sommes forcés de le dire, la géographie en France sera toujours peu répandue, tant qu'on ne l'enseignera pas sous son véritable point de vue. Quant aux cartes, qui en sont le complément nécessaire, on ne peut espérer d'en avoir de bonnes tant qu'elles seront une œuvre de trafic et de spéculation. — S'il n'a pas été question de la Chine dans ce résumé succinct, c'est que sa position excentrique ne la liait à rien de ce récit. Cependant la géographie y était déjà cultivée bien avant qu'Hérodote même écrivît son excellent ouvrage; et encore aujourd'hui, nous serions trop heureux d'avoir pour la France des ouvrages aussi exacts et aussi détaillés qu'elle en possède seulement pour les contrées qui lui sont soumises. M. C. Ethiers.

GÉOGRAPHIE Mathématique, application des sciences mathématiques à la description du globe terrestre considéré dans l'ensemble et les détails de sa forme. Les méthodes suivies pour faire cette application seraient nommées très convenablement *méthodes de géométrie descriptive*, si l'on n'avait pas donné à cette dénomination un sens plus général ainsi qu'au mot *géométrie*. Comme le problème à résoudre comprend la mesure de l'étendue et la détermination des formes et des positions respectives, il faut des opérations *géodésiques*, et souvent le concours de l'astronomie (*v.* Géodésie). Pour que la position d'un lieu sur la terre soit connue complètement, il ne suffit point que l'on ait sa latitude et sa longitude, et tout ce qu'il faut pour indiquer sa place sur la carte; il faut de plus savoir quelle est sa hauteur au-dessus de la surface des mers, et par conséquent sa distance au centre du globe :

ainsi, des nivellements sont nécessaires. La géographie mathématique comprend donc les méthodes de détermination des *latitudes*, des *longitudes*, et celle des grands *nivellements*, outre les travaux des mesures de longueur. Quant à la forme *réelle* de la terre telle que les observations astronomiques et les mesures de plusieurs arcs de méridiens ont pu la faire connaître, c'est au mot *terre* qu'il en sera fait mention. Fesat.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE (ou considérée sous le rapport des sciences naturelles). La géographie n'est pas seulement, comme on le répète sans cesse de dictionnaire en dictionnaire et de traité en traité, ni comme l'indiquerait l'étymologie : *la description de la terre*; elle embrasse encore l'histoire du globe entier et la recherche des rapports dans lesquels l'universalité des créatures organisées se trouve répandue à la surface de ce même globe ; elle remonte dans le passé et s'allie à la physique pour rechercher quelle fut l'ordre de l'introduction de ces créatures dans l'ensemble de l'univers et le rôle qu'elles y remplissent ; elle se rattache aux méditations de l'astronomie, qui nous fait connaître les imprescriptibles lois auxquelles obéissent les planètes avec les soleils disséminés dans l'espace, et la correspondance de ces astres avec notre petit monde perdu dans l'immensité de leur nombre ; elle appartient à l'histoire et à la politique, qui ne peuvent se passer de son secours, puisqu'il n'est pas d'événements qui puissent avoir lieu hors de son domaine, et qu'elle fixe non seulement les limites de ces empires fondés selon l'audace ou la pusillanimité des hommes, mais encore les bornes où nos usurpations sur le reste de la nature se doivent arrêter. — Comme la géographie, considérée dans sa vaste étendue, ne saurait que difficilement être possédée par un seul homme, on l'a divisée en plusieurs parties : celle dont je dois m'occuper dans cet article se dégagera d'abord de ces divisions factices qui, fugitifs résultats de la conquête et jouets du temps, varient ou s'effacent souvent dans la durée d'une révolution annuelle. La constitution physique des continents et des îles, la circonscription des mers avec la raison de leurs formes, les fleuves, les rivières et les torrents qui fertilisent ou dépouillent le sol ; les montagnes, les roches et les volcans, qui sont comme la charpente de la terre ou qui en déchirent le sein, la distribution des plantes que nourrissent les divers terrains, et les eaux à des profondeurs ou à des hauteurs diverses, selon des lois si variées ; celle des animaux qui, subsistant de plantes ou d'autres animaux, ne peuvent avoir de patrie que la patrie même de ce qu'ils dévorent ; en un mot, l'histoire entière des corps, soit bruts, soit végétants, soit vivants, dont se pare et s'anime la planète que nous habitons ; enfin, tout ce qui peut donner une idée de la physionomie de celle-ci est du ressort de la géographie dont je dois entretenir le lecteur. Avant d'y pénétrer, il serait nécessaire sans doute d'examiner si les géographes, comme on l'était anciennement, et comme tant d'esclaves de la routine, qui font métier d'en écrire et d'en professer, le sont encore, si les géographes, dis-je, ont divisé bien logiquement la surface du globe dans ces cartes qui servent de base à toutes leurs spéculations : la nomenclature qu'ils y ont introduite est-elle toujours rationnelle, et leurs quatre parties du monde, qui se ressentent du temps où l'on croyait aux quatre éléments, sont-elles plus réelles que les divisions arbitraires dans lesquelles ils répartirent l'étendue des mers? Dans l'article que je me propose de consacrer à ces mers, je prouverai à quel point les désignations adoptées pour les distinguer, sont contraires au bon sens, et combien il est nécessaire désormais de baser les grandes divisions du globe d'après la masse des productions qui les caractérisent, en leur imposant des noms mieux appropriés. Ainsi, j'établirai que le globe terraqué se forme de cinq continents, dont quatre opposés deux à deux, et un impair, tandis que l'océan s'y divise en cinq vastes régions également opposées deux à deux avec un impair; puis viendront, en seconde ligne

les archipels et leurs îles, les méditerranées et les caspiennes, présentant entre elles des rapports fort naturels, à quelque distance qu'elles soient les unes des autres, et plus nombreuses qu'on ne l'avait cru jusqu'ici.—Les cinq continents sont, 1° l'ancien continent boréal, formé de l'Asie et de l'Europe, entre lesquels n'existent aucune démarcation physique; 2° l'ancien continent méridional, ou l'Afrique; 3° le nouveau continent septentrional, ou l'Amérique du nord; 4° le nouveau continent méridional, ou l'Amérique du sud; 5° l'Australie ou continent austral, appelé par aucuns Australasie, mal à propos, puisque la Nouvelle-Hollande, qui le compose, ne présente aucune sorte de rapports avec l'Asie.—Pour l'Océan, qui entoure les cinq grandes parties de la terre, existent des divisions analogues savoir : 1° l'océan glacial arctique au pourtour du cercle polaire septentrional; 2° l'océan glacial antarctique, au pourtour du pôle opposé; 3° l'océan Atlantique entre les deux précédents, les Amériques, l'Afrique et l'Europe; 4° l'océan Pacifique, entre l'antarctique, les Amériques, l'Asie et l'Australie; 5° enfin, l'océan Indien ou Erytréen, entre l'Australie, l'Asie méridionale et l'Afrique. Je montrerai par la suite quelles sont les limites de ces étendues mobiles, où l'homme ne saurait établir de frontières, mais où de simples goëmons et les algues les plus méprisées marquent de si importantes différences. Il doit suffire ici, après avoir établi les divisions géographiques avouées par la nature, en dépit des livres nouveaux, où elles n'ont pas encore été adoptées, quoique depuis long-temps je les aie signalées, il doit suffire, dis-je, de nous y arrêter provisoirement comme étant la base de tout essai de distribution des corps organisés à la surface de la terre et dans la profondeur des eaux. Les productions de celles-ci durent précéder toutes les autres, puisque primordialement les flots couvrirent l'univers. C'est une opinion adoptée généralement, et dont les preuves surabondent. — Les hydrophytes ou plantes marines constituèrent donc la 1re végétation; les animalcules microscopiques, les innombrables tribus madréporiques, les polypiers, les mollusques, les poissons vivant de ces plantes, ne durent naître qu'après elles pour s'en nourrir; puis vinrent les monstres voraces et destructeurs, qui, se nourrissant de chair, ne pouvaient se développer que lorsque de la chair exista; enfin, dans la mer se complétèrent tous les modes d'existence par les reptiles et les mammifères pélagiens qu'on y trouve. Quand des commotions volcaniques et des brisements de la croûte terrestre, que recouvrait un océan sans bords, eurent soulevé des continents et des îles, les mêmes lois d'où étaient résultées la végétation et la vie dans la masse liquide, déterminèrent les analogues dans l'atmosphère, où ils trouvèrent des points d'appui. La terre, exondée et suffisamment desséchée, *poussa son jet d'herbe*, comme dit la Vulgate. Les oiseaux qui sont ichthyovores ou granivores apparurent ensuite, puis vinrent les animaux herbivores, qui n'eussent pu précéder les végétaux, puis les carnassiers, qui n'eussent pu vivre si les herbivores et les granivores ne leur eussent assuré la nourriture; et, après les races sanguinaires, apparut l'homme, qui se nourrit de chair et de végétaux. Celui-ci, dans son orgueil, imagina que l'univers était achevé. Cependant, après lui devaient encore se développer d'innombrables séries de créatures, conséquences des créatures antérieures, puisqu'elles vivent à leurs dépens et habitent leur propre substance. N'est-il pas évident que ces insectes incommodes qui souillent sa chevelure, et que les vers dévorants, nés des mucosités de ses intestins, ne sauraient être antérieurs aux intestins non plus qu'aux cheveux de l'homme? Il en est de même pour une multitude d'êtres qui ne vivent que parce que d'autres vivaient auparavant. La même chose a lieu dans le règne végétal : des lichens, d'humbles mousses et des fougères préparent l'humus et le terreau où l'arbre doit s'enraciner; mais, quand celui-ci sera caduc et que son écorce rugueuse pourra supporter quelque végétations à son tour, des

lichens, des mousses, des fougères et autrse plantes s'y développeront parasites. Il y a plus, une multitude d'autres créatures ne pouvaient apparaître avant l'époque où l'homme, sorti de la première barbarie, ne possédait point la pratique de quelques arts. La mite du fromage, pouvait-elle vivre avant qu'on eût fait du fromage? Il est un lichen qui croît exclusivement sur la brique : où pouvait-il croître avant que nos pères eussent fait durcir de la terre au moyen du feu? On ne peut pas supposer que le premier couple dont parle la Genèse eût la gale dans le paradis terrestre : où pouvait donc être de son temps le *sarcopus scabiœi*. Les cryptoyamistes, que des savants uniquement occupés de plantes fastueuses, accusent de se livrer à des minuties sans résultat, n'ont-ils pas observé les moisissures de l'encre et découvert une conferve dans le vin de Madère? Ces végétaux ne devaient-ils pas attendre, pour prendre rang dans l'ordre des choses créées, que nous eussions fait de l'encre et du vin de Madère? La création, passant donc du simple au composé, en vertu des lois immuables qui l'ont de tout temps régie, s'était d'abord élevée, par l'effet des règles qui la nécessitent, des genres microscopiques au genre humain; elle est ensuite redescendue vers des séries non moins simples dans leur organisation que celles par qui tout commença. Dans la totalité de ce qui la compose, la nature semble conséquemment s'être complue à se renfermer en un vaste cercle, symbole de l'éternité, limite du possible, et type de la suprême raison. — On dirait, à les considérer comparativement dans leurs détails et dans leur ensemble, que toutes les créatures furent les résultats successifs d'une intelligence expérimentatrice, de laquelle chaque œuvre était un essai destiné à l'éclairer pour le perfectionnement d'œuvres futures et plus compliquées. — On sent, d'après ce qui vient d'être dit, combien il est déraisonnable de s'arrêter à l'existence d'un centre de création, où tous les végétaux et les animaux eussent été originairement formés, et dont leurs semences, ou leur progéniture, se seraient répandues dans le reste de l'univers. Une telle croyance ne sanrait plus se défendre. Chaque point du globe eut ses espèces locales ou communes à plusieurs, et ces espèces y sont demeurées cantonnées ou se sont dispersées selon des causes qui tiennent au climat. La température et la lumière paraissent être les principaux mobiles de ces créations et de ces dispersions d'espèces, nées on ne sait à quelle époque sur divers points du monde; mais qui, soit qu'elles se perpétuent toujours les mêmes au même endroit, soit qu'elles se modifient en des lieux éloignés où certaines circonstances les dipersèrent, eurent une origine commune, en obéissant à des lois de dissémination qu'il n'est pas toujours facile de saisir. — Les zones climatologiques dont on entoure les sphères expliquent assez bien les raisons de la dispertion des plantes et des animaux. On sait qu'à certains la plus grande chaleur est nécessaire, tandis que d'autres résistent aux froids les plus rigoureux. La torride, qu'enserrent les deux tropiques, où la température est ardente, avec des jours et des nuits d'égale durée à peu près, est la plus fertile en productions de tout genre. Les conditions de développement y semblent devoir être plus intenses, et diminuent de force et de nombre à mesure qu'on s'élève vers les pôles, où tout demeure appauvri. Sous l'équateur croissent en immense quantité ces arbres énormes, dont la durée paraît n'avoir pas de limites, et qui prodiguent à l'homme des aromates ou de précieux médicaments; ces végétaux ligneux, à fleurs de luxe, dont les congénères sont chez nous de simples herbages sans beauté; ces palmiers dominateurs des forêts, si sveltes, mais si majestueusement couronnés. Les mousses, les lichens même, y sont plus grands qu'ailleurs, ainsi que les insectes magnifiques qu'on voit y voltiger. Dans les marais sont les crocodiles, analogues gigantesques de nos chétifs lézards, et, sous les ombrages où viennent paître d'innombrables troupeaux de gazelles, souvent de haute taille,

vivent ces redoutables carnassiers, que de si faibles espèces représentent dès qu'on remonte dans les zones tempérées. Là sont aussi les éléphants, les rhinocéros, les girafes, le chameau, en un mot l'élite, pour la taille, des tribus vivantes. — Hors des tropiques, tout diminue; au-delà des cercles polaires, les plantes et les animaux ne sont plus que des miniatures. L'homme lui-même y dégénère; les saules et les bouleaux y deviennent des herbes. Cependant, par un singulier contraste, il n'en est pas de même pour les créatures de l'océan, elles semblent au contraire être plus grandes vers les pôles, et décroître de quantité et de proportions en s'abaissant vers la ligne. Ainsi, sur les côtes circompolaires sont, dans les flots, ces puissants hydrophytes à tissu corné, faits pour résister aux tempêtes, et dont plusieurs atteignent sous les flots aux plus fortes dimensions. Là sont aussi les énormes poissons, les phoques puissants, et surtout les cétacés démesurés, entre lesquels les baleines l'emportent sur tous les habitants de l'univers, tandis que, sous la zone tempérée, ce ne sont plus guère que des dauphins, des chiens de mer, des raies de taille moyenne, avec des varecs amoindris, qui, sous l'équateur, ne sont plus représentés que par des miniatures en tout genre, chez qui, à la vérité, les avantages de la dimension sont remplacés par la vivacité des couleurs, toujours assombries à mesure qu'on s'élève vers les régions boréales. — Ainsi, en partant de la ligne pour atteindre les pôles, la zone torride, durant les 365 jours de l'année, se montre féconde quand l'ardeur du soleil n'y dévore pas des surfaces altérées; au contraire, les 2 zones glaciales opposées, alternativement plongées dans le sein d'une nuit et d'un jour brumeux, dont l'année se compose pour elles, demeurent pauvres et tristes. Eprouvant l'influence de ces régions extrêmes vers ses deux extrémités, la zone tempérée a des saisons plus tranchées; par l'effet que ces saisons produisent sur les créatures qui les habitent; la nature, à circonstances égales de localités, ne s'y montre pas aussi libéralement dispensatrice que dans les régions équinoxiales, mais n'y paraît jamais avare. Ce n'est qu'en se rapprochant des pôles qu'on la voit devenir parcimonieuse et finalement stérile. Si, dans un point favorisé des zones fécondes, cette mère commune étale au bord des eaux toutes ses richesses, le rivage, la plaine ou le vallon seront couvertes de riantes prairies ou de fraîches forêts; de nombreuses races d'animaux y viendront chercher leur pâture, leur proie ou des gîtes; que le sol s'élève, que la plaine, la rive ou le vallon se trouvent situés sur les racines de monts sourcilleux, et dont le faîte se perd dans les dernières limites de l'atmosphère, on observera, en gravissant sur leurs pentes alpines, que la température, changeant de la base au sommet, et passant par les mêmes dégradations qui la diversifient de l'équateur aux pôles, les productions végétales et animales se modifient successivement, selon ces mêmes changements de température, de sorte que, parvenu aux couronnement des chaînes, on y trouvera les glaces et l'infécondité des régions arctiques et antarctiques. Il serait facile de citer un grand nombre de localités où de pareilles transitions s'opèrent dans un court espace de chemin; elles sont fréquentes vers les hautes crêtes de certaines îles et du voisinage des mers, dans les pays chauds. Le pic de Ténériffe, entre l'ancien et le nouveau monde, la sierra Névada, au sud de l'Espagne, et, vis-à-vis, la Barbarie, m'ont paru, lorsque j'ai visité ces lieux, les points du globe où, sans aller trop loin, un voyageur européen, dans le cours d'une seule journée, peut passer d'une nature torride à une nature polaire. Il y observera, s'il est attentif, de toise en toise, de ces changements de climats que, dans un voyage entrepris depuis la ligne jusqu'aux glaces du Spitzberg, il ne rencontrerait guère que de degré en degré de latitude. Une excursion de ce genre donne plus d'idées exactes en géographie naturelle que la lecture de tant d'ouvrages où l'on répète, sans s'informer des pro-

grès qu'a faits la science, ce qu'on trouve ou qu'on suppose se trouver dans quelque auteur qu'ont déifié leur coterie, et surtout que ces tableaux spécieux où des teintes et des mots sont jetés au hasard pour éblouir les crédules. Agrandissant le cercle des idées que firent naître dans mon esprit, lorsque je les entrepris, de tels voyages, je pensai dès ma première ascension sur de grandes montagnes, notamment aux Salazes de l'île de Mascareigne, qu'on pouvait considérer les deux moitiés du globe comme deux montagnes immenses opposées par leur base, dont la ligne équatoriale serait le vaste pourtour, et dont les deux pôles sont les cimes avec leurs éternels glaciers; et comme, à mesure qu'on s'élève dans les Alpes (ce mot étant pris dans son acception la plus générale), on trouve sur leurs flancs des régions variées, où, selon l'exposition, les abris, la nudité, la sécheresse, l'arrosement et autres causes d'humidité et de chaleur, mille variations de climats se peuvent reconnaître; de même, à mesure qu'on s'élève sur les deux grandes montagnes terrestres, de leur base commune à leurs sommets distincts, c.-à-d. de l'équateur aux pôles, on est frappé des perturbations occasionnées par les versants, par les bassins, par les déserts dépouillés, par l'étendue ou l'absence des bois, ou par la ramification des montagnes, dans la physionomie de chaque station. — Outre ces grandes modifications apportées par la différence des hauteurs et des températures dans les productions, la nature du sol y modifie sensiblement la végétation, et la végétation finit toujours par modifier les animaux. Les étangs ont leurs plantes, leurs vermisseaux, leurs polypiers, leurs insectes et leurs poissons, ainsi que les mers; et comment toutes ces choses se retrouvent-elles identiques dans des étangs fort éloignés, qui n'eurent jamais de communication? Les sables mobiles, les cendres volcaniques, ont aussi leurs plantes avec leurs insectes d'un air reche, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et qui tient à la misère qu'ils éprouvent sur des supports si peu substantiels. J'a remarqué autrefois sur des terrains imprégnés de zinc que les végétaux y avaient un air étrange, que les fleurs des *pensées* s'y altéraient, et que les poules n'y sauraient vivre. Il en est de même au canton d'Almaden, en Espagne, qu'enrichit son mercure, mais qu'il teint en rouge. — Les rochers granitiques ont des lèpres qui leur sont propres, ainsi que les divers calcaires. La consistance grasse et succulente d'un euphorbe, d'un cactus ou d'une stapélie, indiquent que ces plantes sont originaires des bords de la mer ou d'un pays sec. — Parmi les herbes, les unes sont sociales, et se plaisent à se rapprocher pour former des prairies ou des savanes, d'autres sont solitaires, farouches en quelque sorte, et se cachent comme pour se soustraire aux recherches du botaniste. Il en est qui semblent être voyageuses, et qui se répandent dans un rayon fort étendu, sur un quart, un tiers ou le pourtour du globe; d'autres sont cantonnées, et ne sortent guère des limites entre lesquelles on les voit prospérer. Les familles que forment quelques-unes sont disséminées partout, ou bien se plaisent dans certaines contrées, comme les bruyères et les protées au cap, les palmiers sous la ligne, les quinquinas dans les Andes, les asters, si répandus maintenant dans nos jardins, aux États-Unis, etc. Les cryptogames ou plantes d'ordre inférieur sont à peu près les mêmes dans tout l'univers; celles d'un ordre plus élevé sont moins cosmopolites, quoique plusieurs soient communes à l'ancien et au nouveau continent, malgré qu'on en ait dit. Lorsqu'on change de latitude, la variété des espèces change de proportions : il n'en est pas de même quand on avance d'orient en occident, par le même parallèle. Il y a moins de différence entre la flore de Norvége et celle du Kamtchatka, ou entre celle de la Sénégambie et de l'Indostan, qu'entre celles de l'Andalousie et de la Belgique, ou des Calabres et du Jutland. Il en est de même pour les insectes et le reste des animaux. On a dit, et l'on répète tous les jours, que l'homme seul s'acclimatait et vivait

partout, mais le fait est évidemment faux, comme presque tout ce qu'on dit et répète de la sorte, parce qu'on l'a entendu dire et répéter. Il existe plusieurs espèces d'hommes, comme il y a plusieurs singes, plusieurs chevaux et plusieurs chats. Dans toutes ces cathégories de bêtes, certaines espèces s'étendent un peu plus loin que les autres vers les limites de leur *habitat* commun; mais le plus grand nombre de ces cathégories se groupe et se propage dans une région plus propice au développement des individus. Ainsi, les magots vivent jusqu'en Andalousie d'un côté, tandis que de petits singes descendent jusqu'au sud du Brésil de l'autre, mais le plus grand nombre des bimanes et les plus forts sont sous la ligne. Ainsi, l'espèce la plus commune des chevaux naquit en Tartarie, et se complaît dans les parties tempérées de l'Asie, mais on trouve les zèbres au sud de l'Afrique, et des Tarpans vers le cercle polaire, tandis qu'ils se sont naturalisés dans les pampas; enfin, lorsque le chat que nous apprivoisâmes vit comme égaré dans les bois de l'Europe, du 45e au 50e degré nord, les lions, les tigres, les panthères, qui ne sont que de gros chats, préfèrent le ciel des tropiques. Aussi, les hommes les plus nombreux sont dans les parties heureuses des climats chauds; ils diminuent en quantité et en variétés à mesure qu'on s'élève dans le nord. Quand la civilisation ne les y agglomère pas contre nature sur quelque point, et passé le cercle polaire, on ne trouve plus qu'une chétive et rare espèce hyperboréenne, qui semble être aux espèces plus nombreuses et plus puissantes du genre humain ce qu'est parmi les pachydermes, le porc abject de la Westphalie à l'éléphant intelligent du Bengale. S'il est des êtres qui soient partout les mêmes, ce ne sont que les moins élevés dans l'échelle de l'organisation. Les animaux microscopiques paraissent être semblables partout, puis un grand nombre de plantes marines sont identiques dans l'univers. Ceci s'explique par la moins grande différence de la température des eaux, qui, tant qu'elles demeurent au degré de glace fondante, sont susceptibles d'enfanter et de nourrir des hydrophytes, et conséquemment les animaux qui en vivent. Il résulte encore de cette plus grande égalité de la température des mers que leur bassin est comme un vaste réservoir de calorique, qui échauffe aussi l'atmosphère des rivages, ou du moins y entretient une sorte de moiteur, d'où résulte que les étés y sont moins violentes et les hivers moins rigoureux : aussi voit-on souvent sur des plages fort éloignées d'un pays réputé chaud, et s'étendant dans des contrées réputées froides, se propager les mêmes productions. C'est ainsi que, tandis que les lauriers, les myrthes, les figuiers et des grenadiers sont exposés à se geler sous le ciel de Paris; ces mêmes arbres végètent en pleine terre en Bretagne, à Jersey à Grenesey, et même jusque sur des points plus septentrionaux de nos côtes occidentales, pour peu qu'on les plante en bonne exposition. D'un autre côté, telle plante de la cime des Alpes et des Pyrénées, qui brave sous les neiges la saison la plus dure, se gèlerait cultivée en pleine terre dans nos jardins, et les fleurs alpines dans le plat pays se doivent recueillir en orangerie, durant les mois rigoureux. Ce ne sont point là des singularités, mais des choses qui s'expliquent fort bien; mais, ce que je ne saurais m'expliquer, c'est qu'avec les excellents matériaux que contiennent certains livres et les collections de l'Europe, il n'existe pas encore un seul traité de géographie physique passable. On réimprime, à l'heure qu'il est, comme les plus belles choses du monde et l'on vante, comme des vérités nouvelles, de vieux amas d'erreurs que le charlatanisme, décoré d'un vain appareil scientifique, pouvait seul accréditer.

Bory de Saint-Vincent,
De l'académie des sciences.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE. Cette partie de la géographie, sans contredit la plus importante de toutes, traite de l'homme dans ses rapports avec la nature et la surface de la terre. Ainsi, elle nous fait

connaître ses races diverses, leurs mœurs, leurs usages, leurs coutumes, leurs croyances, le degré de civilisation auquel elles sont parvenues, la forme de ces conventions bizarres connues sous le nom de gouvernements monarchiques absolus, monarchiques constitutionnels et républicains. Les rapports qui les lient les uns aux autres, leurs forces de terre ou de mer, le nom des grandes divisions du globe, les mers qui baignent leurs rivages, les chaînes de montagnes qui contribuent si éminemment à leur fertilité en donnant naissance aux fleuves qui les arrosent, les habitations des hommes, dans leurs formes si variées, depuis le châlet jusqu'à la grande capitale, rentrent dans le domaine de la géographie politique. M. C. E.

GÉOGRAPHIQUES (Cartes [*v.* Cartes]).

GEOLE, GEOLIER. De ces deux mots, le premier a vieilli, le second seul est resté en usage. *Geole* signifiait autrefois *prison*, et *geolier* désigne encore celui qui est préposé à la garde intérieure d'une prison, celui qui a sous sa surveillance spéciale les prisonniers. L'on n'est pas d'accord sur la véritable origine de ces mots, que les uns font venir de *gabiola*, *gabia*, et les autres de *cavea*, *caveola*. L'étymologie qu'il paraît préférable d'adopter est celle qui le fait venir de *gayola* (cage). On remarque avec raison à ce sujet que le mot *gayola* est encore employé comme synonyme de *cage* en Picardie, où l'on dit la *gayole* d'un moulin à vent, pour désigner la cage du moulin. En basque *cayola* signifie encore cage. Les auteurs de l'*Encyclopédie* ajoutent cette observation, qui ne manque ni de justesse ni d'importance, que dans l'origine la signification propre du mot *geole* exprimait une *cage*, et que c'est même de là que nous viennent ces expressions si usuelles d'*enjôler* et de *cajoler*, qui se disaient d'abord des oiseaux que l'on voulait habituer à se tenir en cage. La synonymie entre *cage* et *prison* est complète, et, ce qui donne encore une force nouvelle à cette origine, c'est l'application que l'on faisait autrefois du mot *geole* à l'établissement si connu aujourd'hui sous une autre dénomination, *la Morgue*. On nommait *grande geole* la prison du Châtelet, et *basse geole* le lieu où l'on déposait les cadavres des personnes inconnues trouvées mortes sur la voie publique. Comme ce dépôt a lieu dans le but de faciliter la reconnaissance des personnes décédées, on expose les cadavres dans une *cage* de verre, c.-à-d. dans une *geole*. Le mot *geole* ne s'emploie plus aujourd'hui ni dans l'un ni dans l'autre sens; il est hors d'usage. Il en est de même du droit de *geolage*, qui était autrefois un droit en argent, qui était dû au *geolier* par chaque prisonnier pour le soin qu'il prenait de le garder : c'était chaque parlement qui, dans l'enceinte de son ressort, déterminait par un règlement quelle devait être la quotité de ses droits. Aujourd'hui que les tribunaux n'ont plus la liberté de s'immiscer dans l'administration des prisons, c'est à l'autorité administrative qu'appartient le droit de faire tous ces réglements, qui ne sont point encore arrêtés sur leurs bases régulières. Sous ce rapport, nous sommes moins avancés qu'autrefois, car il y avait au moins une disposition claire et précise qui réglait les obligations pécuniaires du prisonnier envers le geolier. Ainsi, on savait, et c'était bien quelque chose, que, dans le ressort du parlement de Paris, par exemple, les prisonniers pensionnaires, si connus dans les prisons sous le nom de prisonniers *à la pistole*, ne devaient payer pour nourriture, gîte et *geolage*, au plus que trois livres par jour. Enfin, il y avait un tarif général, dans lequel toutes les dépenses étaient prévues. Il est vrai aussi que tout le monde était imposé, et que le prisonnier *à la paille* avait à payer un sou par jour pour gîte et *geolage*; mais cette disposition tenait à l'organisation judiciaire du temps, c'était le droit d'*épices* du geolier. — Le *geolier*, dénomination qui s'applique à tout homme auquel est confiée la garde intérieure d'une prison, désigne

un fonctionnaire de l'ordre administratif qui exerce sur les prisonniers remis à sa garde un pouvoir arbitraire tellement illimité que l'on a quelque droit d'en être effrayé. L'organisation administrative est si incomplète en France que rien n'a encore été fait pour remplacer ces arrêts de réglements qui protégeaient la personne du prisonnier, non seulement contre les exactions, mais contre les violences du geolier. Force est bien, jusqu'à ce qu'une loi formelle, on tout ou moins un réglement d'administration publique, ait posé des principes, de se soumettre à un tel état de choses, qui peut laisser subsister tant d'abus. Il faut donc s'en tenir provisoirement à la responsabilité morale qui pèse sur tout agent du pouvoir, à la surveillance que tout fonctionnaire d'un ordre plus élevé doit se faire un devoir d'exercer sur tous ces petits fonctionnaires de bas étage, qui ont à peine la conscience qu'ils remplissent une fonction publique. Les prisonniers ont cependant besoin d'une autre garantie, car ils restent trop souvent abandonnés à la merci de leurs gardiens, qui peuvent facilement abuser d'un pouvoir en quelque sorte souverain. Autrefois, aux termes des ordonnances, il était défendu au geolier, par un texte précis, de mettre les prisonniers dans les cachots, ou de leur attacher les fers aux pieds, s'il n'était ainsi ordonné par le *mandement signé du juge*, à peine de punition exemplaire; aujourd'hui le geolier n'a nul besoin de mandement, soit judiciaire, soit administratif; il punit en maître le prisonnier qu'il trouve récalcitrant, et qu'en style de *geole* il appelle un *mauvais prisonnier*. On voit que dans notre civilisation tout n'est pas progrès. — Comme administrateurs, les geoliers sont astreints envers l'administration, dont ils sont les préposés, à une grave responsabilité; leur office est de veiller à ce que les prisonniers qui leur sont remis ne puissent s'évader, et pour cela, ils doivent prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires; mais il ne leur est pas permis, sous ce prétexte, de recourir à l'emploi de moyens coërcitifs qui dégénèreraient en violences personnelles. Faire bonne garde, voilà tout leur emploi; et s'ils laissent tromper leur surveillance par des hommes qui sont naturellement portés à recouvrer, par industrie ou par adresse, la liberté qu'ils ont perdue, ils doivent être sévèrement punis, à moins qu'il soit impossible de leur faire le moindre reproche de négligence. Si l'évasion avait lieu par violence, ils seraient également déchargés de toute responsabilité. A l'égard des prisonniers pour dettes, la responsabilité du geolier a un tout autre caractère : comme le prisonnier n'est retenu alors que dans un intérêt purement civil, c'est aussi à une action civile que se réduit la responsabilité; le geolier devient caution personnelle du prisonnier évadé; il est tenu de payer aux créanciers toutes les sommes pour lesquelles le débiteur était retenu en prison. Cependant, on doit faire encore ici les distinctions que nous avons indiquées plus haut : si aucune négligence n'est reprochable au geolier, s'il a été fait emploi de la force, la responsabilité n'a plus lieu. — Les rapports qui existent entre le geolier et le bourreau avaient donné lieu autrefois à des coutumes assez bizarres, qui ont laissé encore quelques traces : le geolier qui livrait à l'exécuteur le condamné qu'il fallait conduire à la mort partageait avec lui ses dépouilles. Les dispositions des anciennes ordonnances à cet égard méritent d'être rappelées. Le geolier avait le droit, « quand aucun estoit justicié pour ses démérites, de prendre la ceinture du condamné, ores qu'elle fust d'argent, non excédant le prix d'un marc, et sa bourse et son argent monnoyé, jusqu'à dix livres : » ce qui était au dessus appartenait au bourreau, de quelque prix qu'il fût. TSULET, a.

GÉOLOGIE. La géologie est la *science de la terre;* elle embrasse plus ou moins directement toutes les connaissances qui ont rapport à ce globe. Elle se subdivise ordinairement en trois parties. Quand elle traite de la forme extérieure de la planète que nous habitons, de ses

dimensions, de la position qu'elle occupe dans l'espace, des mouvements qui lui sont propres, de ceux avec lesquels elle se trouve en rapport, de sa densité et de sa division en liquide et solide, elle prend le nom de *géographie physique*. Quand elle traite des matériaux qui composent le globe, de leur position relative, de leur nature, des phénomènes qui se passent à sa surface ou dans son intérieur, elle prend le nom de *géognosie*. Enfin, quand elle combine les faits de la nature matérielle pour s'élever à leurs causes, quand elle veut trouver les lois qui ont présidé à la formation des différentes parties de la terre; quand, s'appuyant sur les connaissances positives que lui fournissent la physique, la chimie, la mécanique, l'hydraulique et l'astronomie, elle veut expliquer tous les phénomènes et même l'origine du globe terrestre, elle s'appelle *géogénie*. Les deux premières parties, qui contiennent l'énumération et l'analyse des faits, constituent la science proprement dite; et la troisième partie n'est guère qu'un assemblage d'hypothèses plus ou moins probables, selon que les phénomènes sont plus ou moins à la portée de l'œil et de l'esprit de l'homme. Il en est des systèmes géogéniques comme de la plupart des systèmes philosophiques, qui ne peuvent sortir du cercle de l'incertain, parce qu'ils n'ont, en dehors de la raison qui les a conçus, aucun moyen pour être vérifiés (*vera fieri*). De sorte que si la géologie se bornait à cette troisième partie, on pourrait dire avec raison que deux géologistes de bonne foi ne devraient pas pouvoir se regarder sans rire. Cependant, la plupart de ces théories, auxquelles les vrais savants ne donnent pas plus d'importance qu'elles n'en méritent, ont l'avantage d'exercer l'esprit, de lui faire découvrir de nouveaux rapports entre les êtres, en l'obligeant à les enchaîner pour arriver à leur filiation. Il n'en n'est pas ainsi des deux premières parties de la géologie, qui ont fait depuis trente ans des progrès réels, comme nous le verrons dans un instant. — Comme il ne s'agit point ici d'un cours complet de géologie, sans nous arrêter aux divisions dont nous venons de parler, nous diviserons en trois parties ce que nous avons à dire sur ce sujet : 1° l'histoire de la science, 2° l'exposition des faits, 3° un aperçu des systèmes.

§ I. *Histoire de la géologie.*

La Genèse est le premier monument qui fournisse à la géologie des documents utiles, et la science aurait fait des progrès rapides si, au lieu de parcourir le cercle de toutes les possibilités avant d'être forcé d'arriver à la Genèse, on avait commencé à prendre la Genèse pour conducteur dans toutes les recherches géologiques. On se serait épargné bien du temps et des erreurs. On peut, sans sortir de l'orthodoxie religieuse et sans se mettre en opposition avec les observations que possèdent les sciences géologiques, considérer les jours de la création comme des alternatives de lumières et de ténèbres d'une longueur indéterminée, ou comme des époques dont la durée nous est inconnue. Buffon, De Luc, le père Bertier, ont été de ce sentiment : c'est aussi celui de tous les savants anglais qui ont toujours concilié leur amour pour la science avec leur respect pour l'Ecriture. — A l'exception des idées vaguement répandues chez les anciens sur la création, le chaos, le déluge universel; à l'exception encore de quelques passages d'Hésiode, d'Ovide et de Virgile, on ne voit rien dans l'antiquité qui puisse faire croire que l'on s'occupât de la connaissanse du globe terrestre. A la vérité, Thalès, le plus ancien physicien, regardait l'eau comme le principe constituant de la terre, et son opinion avait été renouvelée chez les Grecs par Épicure et ensuite par Lucrèce, mais il y avait loin d'un système à de la science. Strabon est le premier qui fasse mention des fossiles, si généralement répandus. Pline, dont les connaissances sont si variées, a consigné dans son ouvrage un grand nombre d'observations qui appartiennent à la géologie. Depuis cette époque, jusqu'à la fin du xve siècle, on ne trouve rien qui puisse nous apprendre ce que pensaient les hommes sur l'origine et

l'architecture du globe terrestre. Au commencement du XVIe siècle, Georges Agricola mit au jour deux ouvrages dont l'un avait pour titre : *De re metallicâ*, et l'autre : *De ortu et causis subterraneorum*. Ces productions, qui ont servi ensuite à beaucoup de savants, commencèrent à montrer l'intérêt que peut offrir l'étude de la terre. Mais, au lieu d'étudier la nature, on voulut l'expliquer, et l'on vit paraître avec le XVIIe siècle la série des systèmes, qui ont dès lors envahi et souvent étouffé la science. En 1681, Burnet publia en Angleterre sa *Théorie du monde*. En 1708, Guillaume Whiston la détruisit pour en donner une autre. Scheuchzer, Bourguet, Swedenborg, publièrent leurs hypothèses, toujours en réfutant celles de leurs devanciers. Tous ces constructeurs de mondes avaient pris l'eau pour agent principal dans toutes les perturbations dont ils avaient besoin. Ce moyen commençant à s'épuiser, on eut recours au feu. Le fameux Leibnitz, dans son *Protogæa*, représenta le globe terrestre comme une masse vitrifiée par un feu ardent ; Buffon, en partant du même principe, lui assigna, dans ses *Époques de la nature*, une manière d'agir différente. Stenon et Ray cherchèrent dans les volcans la cause de toutes les révolutions du globe. Mais on ne tarda pas à revenir à l'eau : l'Anglais Whiturst et le Suédois Wallerius représentèrent la terre comme un dépôt aqueux et non comme une soufflure. — Tous ces édifices, conçus par l'imagination et renversés aussitôt qu'ils étaient construits, firent sentir la nécessité d'imprimer une autre marche à l'esprit humain. On comprit qu'avant de construire le monde, il fallait connaître les matériaux à employer, il fallait l'analyser, et, autant que possible, examiner pièce à pièce toutes les parties de sa structure. Bacon traça la marche à suivre dans l'étude de toutes les sciences, et une foule de savants se mirent à la suivre. Tandis que Newton jetait la lumière dans les sciences physiques et astronomiques, Bergman publiait sa *Géographie physique*, Fuchsel donnait à l'Allemagne son *Historia terræ et maris*, etc., qui serait encore un bon manuel de géologie. — Pourtant, ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que les sciences géologiques sortent pour ainsi dire des entrailles de la terre, sous les immortelles investigations d'une foule de génies distingués. Saussure étudie les Alpes et va peser l'atmosphère au sommet du Mont-Blanc. Werner classe les roches, montre la place que chaque substance minérale occupe dans l'écorce du globe terrestre, et, par ses travaux nombreux, mérite d'être appelé le créateur de la géognosie. Dolomieu interroge les volcans, Voigt décrit les basaltes, et Spalanzani, le célèbre professeur de Pavie, descend dans tous les cratères de la Sicile, analyse toutes les laves, et, par ses expériences ingénieuses, mesure l'intensité des feux souterrains. De Luc, Pallas, Patrin, Ramond, enrichissent la science d'une foule d'observations utiles. Peu à peu, les différentes parties du globe se rapprochent pour laisser voir leurs analogies et leurs dissemblances. Grâce aux nombreux voyages entrepris et exécutés depuis trente ans, chaque savant peut maintenant, sans sortir de son cabinet, examiner les sommités des Andes, le pic de Ténériffe, les feux du mont Hécla, les pays de l'Auvergne, les rochers soulevés de la Westphalie et les cratères de l'Etna. Brochand de Villiers, Mohs, Escher, Ébel, ont analysé les Alpes, Ramond les Pyrénées, d'Engelhardt le Caucase; Omalius d'Halloy a décrit la Belgique et la France; Freiesleben, Heim, Voigt, de Hoff, ont exploré la Franconie et quelques autres provinces du nord ; de Raumer la Saxe et la Silésie; d'Aubuisson et Charpentier ont parcouru différentes parties de l'Europe ; M. de Buch a interrogé les montagnes de la Norwége, celles de l'Italie et de plusieurs îles de l'Afrique ; la Hongrie et la Transilvanie ont été décrites par Esmark ; la Suède l'a été par Haussmann, et l'Angleterre par une foule de savants anglais; Humboldt, le savant universel, la plus vaste capacité du XIXe siècle, a poursuivi la nature dans toutes les parties du monde, et, après avoir examiné les sommités des

Cordilières, les mines des montagnes de la Sibérie, et les volcans de l'intérieur de l'Asie, a livré aux savants une foule de matériaux capables de les étonner. — Ces études si multipliées ont donné lieu à la découverte d'un fait d'une grande importance pour la géologie, c'est l'existence de différentes espèces de fossiles dans différentes couches terrestres. Jusque là, les débris de corps organisés, rencontrés dans les masses minérales, n'étaient regardés que comme un accident qui accompagnait le dépôt général. Mais, dès que les observations les plus multipliées eurent démontré qu'en s'enfonçant vers le centre de la terre on trouvait des restes d'animaux qui différaient des espèces vivantes, ou même qui étaient entièrement disparus, on en conclut que la seule inspection d'un fossile pouvait servir à déterminer la profondeur du terrain dans lequel il avait été trouvé. Dès lors, la connaissance des fossiles est devenue nécessaire à tous ceux qui s'occupent de la connaissance de la terre. Cuvier et Brongniart, qui peuvent être considérés comme les créateurs de cette nouvelle branche de la géologie, ont tracé la marche à suivre dans l'étude des fossiles, et l'ont enrichie d'une foule de travaux importants. Blumenbach et de Schlottheim, en Allemagne, Buckland, Mac-Culloch et Conybeare, en Angleterre, ont rivalisé avec leurs modèles. Bientôt nous possèderons les matériaux nécessaires pour compléter la zoologie et la botanique antédiluvienne. Sans parler des travaux géologiques auxquels on se livre en Angleterre, en Prusse, en Russie, en Allemagne et en Italie, la France possède un grand nombre de savants uniquement voués à cette science. MM. Élie de Beaumont, Férussac, Bouée, Rozet, Jobert, Alex. et Adol. Brongniart, Omalius d'Halloy, et beaucoup d'autres, travaillent avec autant de zèle et de succès à la propagation des sciences géologiques. Il se publie en Europe près de 200 journaux, revues, recueils académiques, qui sont plus ou moins directement destinés à recueillir les documents que leurs fournissent les géologistes de tous les pays. Espérons que les savants, devenus plus circonspects et moins crédules, s'en tiendront longtemps encore à examiner les phénomènes, à enregistrer les faits, à décrire la nature au lieu d'user leur énergie et d'épuiser leurs forces à construire des systèmes qui doivent mourir avec ou peu après leurs auteurs. Ils devraient se souvenir toujours que la géologie n'est devenue une science que du jour où l'on a abandonné les systèmes.

§ II. *Exposition des faits.*

L'observateur qui se trouverait tout à coup transporté à une grande distance de la terre verrait un sphéroïde légèrement aplati vers les pôles : trois-quarts de sa surface sont couverts d'eau, et le quatrième offre l'aspect d'une surface solide, couverte d'aspérités. Cette masse compacte est enveloppée d'une substance fluide, rare, que l'on désigne sous le nom d'*air*, et qui prend le nom d'*atmosphère* quand on en considère l'ensemble. La tendance que toutes ces substances semblent avoir à se porter vers un centre commun les maintient dans une forme sphéroïdale. Cependant, outre les mouvements astronomiques, elles ont toutes des mouvements qui leur sont propres. L'air, outre les mouvements irréguliers dont toutes les causes ne sont point encore connues, a des mouvements constants, tels que celui qui le porte de l'est à l'ouest, et celui qui le pousse de l'équateur aux pôles, et des pôles vers l'équateur. — L'eau possède aussi ses mouvements irréguliers et ses mouvements périodiques. Elle a un mouvement de perturbation, produit par les vents; un mouvement de flux et de reflux causé par la présence de la lune et du soleil; et enfin, un admirable mouvement de circulation par lequel les eaux passent du vaste bassin des mers dans l'atmosphère, de l'atmosphère sur la surface des terres et dans le sein des montagnes, et revient du sein de ces réservoirs providentiels dans les innombrables canaux qui la reconduisent au réservoir commun, d'où elle repartira de nouveau pour porter la vie en tout lieu. La terre elle-même éprouve des mou-

vements par lesquels les parties solides de sa masse changent constamment ou accidentellement de rapports. N'est-il pas probable que la rotation qui a produit l'aplatissement des pôles continue à être agissante, quoique les effets soient devenus moins sensibles avec l'accroissement de la densité? N'est-il pas probable que la loi de gravitation ou de pression centrale produit un durcissement progressif du globe?... Outre ce mouvement, que j'appellerai mouvement de *concentration*, il en est un qui lui est opposé, et que j'appellerai mouvement d'*expansion*, par lequel la terre rejette à sa surface les immenses quantités de matières qui sortent par près de cent bouches volcaniques presque toujours en activité. Enfin, la terre éprouve assez fréquemment des mouvements accidentels vibratoires que nous appelons *tremblements de terre*, et dont la vraie cause n'est point encore suffisamment connue, si toutefois elle est soupçonnée. Le mouvement des différentes enveloppes terrestres est en général en raison inverse des densités. L'air circule autour du globe. Les eaux de la mer se balancent entre les bords qui leur sont assignés pour limites, et les parties solides du globe ne peuvent que vibrer sur elles-mêmes. — Si, en partant du point le plus élevé de l'atmosphère, on se rapproche du centre de la terre en suivant une ligne droite, on trouve un grand accroissement de densité. La progression de la densité est constante dans toute l'épaisseur du fluide aériforme; elle devient plus grande quand on arrive à l'envelope aqueuse, et plus grande encore quand on atteint la partie solide. Si même nous examinons l'écorce terrestre qui nous est connue, nous trouverons que dans l'épaisseur de cette croûte la densité fait des progrès. Les granits et les porphyres, qui forment la dernière des séries de terrains que nous pouvons atteindre, sont en effet plus denses que les terrains supérieurs. Quelques savants ont pensé que la densité allait croissant jusqu'au centre de la terre. — Quoique le fluide aériforme soit séparé du fluide aqueux, et que le fluide aqueux soit séparé de la masse du globe par un passage tranché et brusque, cependant, on rencontre dans chaque enveloppe des parties de l'enveloppe qui lui est inférieure: ainsi, l'atmosphère contient toujours une grande quantité d'eau, et l'eau tient en dissolution beaucoup de minéraux. Nous partagerons en différents paragraphes ce que nous avons à dire sur chaque partie du globe terrestre.

§ I. *De l'eau.*

Si la température du globe était constamment au-dessous de 0, l'eau serait une roche cristalline légèrement transparente, et d'apparence simple, passant à l'état de liquide par une température + 1°, et entrant en ébullition par une température + 100°. En état de vapeur, l'eau occupe la partie inférieure de l'atmosphère. En état de glace, elle forme une croûte entre l'air et l'eau, et en état de liquide, elle enveloppe le noyau solide du globe. Comme dans la nature elle se rencontre dans ces trois états, et qu'elle forme une partie considérable de la masse terrestre, il était nécessaire de montrer sa position dans l'ensemble, et ses diverses positions dans ses divers états. — Les trois quarts de la surface du globe étant recouverts d'eau, on peut considérer l'eau comme une enveloppe générale qui est percée sur quelques points par des boursouflures du noyau solide. On donne à l'enveloppe aqueuse le nom de *mer* ou d'*océan*, et quand les eaux sont répandues sur la partie solide, elles prennent les noms de *lacs*, *étangs*, *sources*, *ruisseaux*, *rivières* et *fleuves*. — Les eaux ne sont guère réduites aux simples éléments de leur composition chimique qu'à l'instant où elles tombent de l'atmosphère. Dès qu'elles ont été en contact avec les parties solides du globe, elles se sont chargées d'une portion des éléments qui le composent et sont devenues minérales. Les parties étrangères qu'elles contiennent sont ordinairement les mêmes que les terrains qu'elles ont traversés. — Arrivées à la surface de la terre, les eaux minérales perdent en tout ou en partie les substances étrangères qu'elles tiennent en disso-

ution ; les substances gazeuses s'évaporent et les autres se précipitent. La pression des tubes conducteurs, l'élévation de température, contribuaient à les saturer davantage de parties étrangères : ces deux causes cessant d'agir à l'instant où les eaux sont en liberté et en repos, elles doivent se rapprocher de la pureté naturelle. Pourtant il serait difficile de trouver en contact avec la terre une eau dépourvue de toute espèce de sel. — Dans tous les pays montueux, et même dans ceux où l'on ne rencontre pas la moindre trace de substance volcanique, comme dans les Alpes suisses, on trouve un grand nombre de sources d'eaux thermales, et peut-être n'est-il pas inutile de remarquer que les eaux chaudes sont toujours plus fortement saturées de substances minérales.

§ II. *Distribution de la chaleur.*

Malgré les nombreuses expériences qui ont été faites sur la chaleur, les lois de sa distribution à la surface et à l'intérieur du globe ne sont pas encore bien connues. Le soleil étant la source ou, si l'on veut, la cause principale de la chaleur atmosphérique, il s'ensuit que cette chaleur doit être différente à toutes les heures du jour, dans toutes les positions soumises aux influences des corps terrestres, et surtout dans toutes les latitudes. La température commune sous l'équateur est de + 27° du thermomètre centésimal, de + 26° sous le 20° d. de latitude boréale, de + 12° 1/2 sous le 45°, et conserve une progression irrégulièrement décroissante jusqu'au pôle. Cette diminution n'a pas la même rapidité sous tous les méridiens; de sorte que, si l'on pouvait tracer autour du globe une ligne qui passât par tous les lieux qui auraient une température commune de + 26°, cette ligne, bien loin d'être une parallèle à l'équateur, serait une courbe irrégulière, qui tantôt se rapprocherait de l'équateur, tantôt s'en éloignerait un peu plus. — La température de l'hémisphère austral est inférieure à celle de l'hémisphère boréal, sans qu'on puisse, dans l'état actuel de nos connaissances, en indiquer la cause. — En s'élevant au-dessus de la surface de la terre, on trouve encore une progression décroissante dans la température, mais la loi n'en est pas connue. — La chaleur solaire ne se fait guère sentir au-delà de deux ou trois mètres de profondeur ; mais si l'on conçoit une croûte de l'épaisseur de deux mètres, prise tout autour du globe, on comprend que cette portion de la terre sera soumise à une variabilité de température qui dépendra de la position du soleil, de l'état de l'air, de la direction des vents, de la forme des terrains environnants, de la nature du sol, de sa couleur, de sa surface et de mille autres causes. Ces variations cessent d'être sensibles à la profondeur de trois mètres. Cependant, la température que la terre acquiert par l'effet du mouvement annuel de la sphère se fait sentir à une plus grande profondeur. Ce n'est guère qu'au dessous de 30 mètres que l'on atteint une température invariable pour toutes les saisons, et cette température se rapproche beaucoup de la moyenne du lieu. — Enfin, on a observé, dans ces derniers temps, que la masse solide du globe n'offrait pas la même température dans toutes les profondeurs. Après des expériences faites dans les cavités naturelles, dans les mines, dans les forages des puits artésiens, on a cru reconnaître que la température du sol s'élève à mesure que l'on descend. Quoique les résultats des expériences ne soient pas partout identiques, on a cru qu'en général, l'élévation d'un degré du thermomètre correspondait à 25 mètres de profondeur. — La chaleur n'est pas non plus également répartie dans les eaux, et ici le phénomène se présente à l'inverse de ce qu'il est dans la terre, c'est-à-dire que la température baisse à mesure que l'on descend vers le fond des mers.

§ III. *Des perturbations qui ont lieu à la surface du globe, et de leurs agents.*

Les astres exercent sur la terre une influence démontrée. L'attraction luni-solaire, en agissant sur le globe entier, modifie son mouvement annuel et déplace momentanément, d'une manière

très sensible, les parties liquides qui l'entourent. On ne doute plus maintenant que les marées ne soient le résultat de cette action. Il est bien probable aussi que le même mouvement se reproduit avec des modifications sur le fluide atmosphérique. — Les eaux sont sans contredit l'agent le plus actif des perturbations qui s'opèrent à la surface du globe. Elles prennent, au sommet des montagnes, des terres, des cailloux, des plantes, qu'elles portent dans les plaines et jusque dans le lit des mers ; elles retirent du sein de la terre des minéraux, qu'elles déposent ensuite. Elles creusent des lits, des fentes, des gouffres. Dans la mer, elles forment des montagnes de sable, et souvent détruisent les montagnes dont elles baignent le pied. — Le feu, la lumière et l'électricité jouent sans doute un grand rôle dans l'économie phénoménale du globe terrestre ; mais leur manière d'agir échappe souvent à nos regards. Pourtant le feu, soit qu'il vienne des airs, soit qu'il sorte des entrailles de la terre, modifie plus ou moins tous les corps qu'il rencontre sur son passage ; les aérolites et les laves sont ses produits principaux. Les volcans, que nous ne considérons ici que comme les soupiraux des embrasements souterrains, ont, d'après les systèmes du moment, donné à la terre les traits les plus saillants de sa physionomie, puisqu'ils ont produit les montagnes. — Le contact des agents atmosphériques avec les minéraux leur fait éprouver aussi des changements de couleur, de forme ou d'état. — Les tremblements de terre font souvent crouler des rochers, disparaître des îles de la mer, et tarir des sources. — La végétation couvre la terre de plantes, de terre végétale, de tourbes et de détritus. Enfin, les animaux eux-mêmes apportent des modifications sensibles à la forme de la terre. Il est dans les mers inter-tropicales des montagnes sous-marines qui ont été formées par les zoophytes, espèces d'animaux qui semblent tenir le milieu entre le règne animal et le règne végétal. Les madrépores, les coraux, les coquillages de toute espèce, sont donc encore une vivante fabrique de montagnes.

§ IV. *Composition et structure de la surface du globe.*

La masse de la terre n'est pas composée de parties homogènes; la chimie porte environ à 50 le nombre des substances simples et pondérables qui entrent dans sa composition. En se combinant entre eux, ces éléments premiers forment de petites masses qui, agglomérées entre elles, donnent lieu à la composition des *roches (v.)* dont se compose le globe. La chimie remonte aux éléments, la géologie s'arrête aux roches et aux terrains. — Les montagnes connues, qui s'élèvent jusqu'à 5,900 mètres au-dessus du niveau de la mer, les mines, qui s'abaissent jusqu'à 414 mètres au-dessous, ont fourni à l'homme le moyen d'observer une croûte du globe dont l'épaisseur équivant à 5,900+414 = 6,314 mèt., c.-à-d. à un millième environ du rayon terrestre. C'est trop peu pour donner une grande confiance aux jugements que nous portons sur la partie inconnue. — En étudiant la structure de cette croûte terrestre sur le flanc des montagnes, dans les grottes, au milieu des éboulements, dans les fentes des rochers, dans les vallées profondes, au fond du lit des torrents, dans les mines et dans les substances que l'on retire des puits artésiens, on a reconnu, dans sa formation, une régularité qui a permis de diviser cette croûte en plusieurs couches distinctes. Ces couches, qui diffèrent les unes des autres, ou par leur composition, ou par leur texture, ou par les êtres organisés qu'elles contiennent, ou par un âge évidemment différent, ou enfin par des principes générateurs qui n'ont pu être les mêmes, semblent se correspondre sur les différentes parties de la terre, et lui former chacune une enveloppe particulière. Quoiqu'en général, on puisse considérer ces enveloppes comme concentriques, il arrive souvent que par l'effet des inégalités de la surface du globe, ces enveloppes se dépassent les unes les autres, soit en des-

cendant, soit en montant. Ainsi, l'envelopppe granitique, qui est assez enfoneée dans dans la série des terrains qui forment la eroûte visible, perce toutes les cnveloppes supérieures, et souvent s'élève aux plus grandes hauteurs. Malgré cette irrégularité dans leur marche, on les a retrouvées placées dans le même ordre, partout où les observations ont été faites sur une surface étendue. La reconnaissanee de cette loi de la nature est extrêmement favorable aux progrès de la géologie; elle fournit au géologiste le moyen de reconnaître avec rapidité la nature du terrain qu'il observe. Par-là même qu'il a déterminé une roche, il sait quelles sont les roches supérieures, et celles qui doivent se trouver audessous. Pourtant il est bon d'observer que, pour ce qui concerne les détails des formations géognostiques, il serait téméraire d'affirmer que l'on ne se trompe point en assignant le rang que doit toujours occuper dans un groupe telle ou telle roche particulière. Les observations que nous possédons sont loin d'être assez étendues pour donner lieu à des inductions qui soient tout-à-fait à l'abri de l'erreur. Quand on connaîtrait tous les continents, ee ne serait eucore que la plus petite portion du globe, et l'on sait que l'analogie tire sa force de la multitude des comparaisons; mais il n'y a snr ees continents que quelques points qui aient été soumis à un examen complet; les parties les plus étendues n'ont pas été décrites, ou ne l'ont été que par peu de voyageurs, qui ont vu, en général, trop rapidement, et peut-être avee la préoccupation d'un système déjà arrêté. Cependant, tout en portant la défiance dans la classification admise pour chaque couche, ou même pour chaque groupe, nous eroyons qu'en se bornant à un petit nombre de formations, il n'est pas facile de se tromper en assignant l'ordre de leur superposition. Les divisions générales ont des caractères frappants, et d'ailleurs se montrent sur des étendues assez considérables pour exclure l'erreur; mais il n'en est pas ainsi des subdivisions dont les caractères sont souvent équivoques.

§ V. *Groupement des roches. Transitions.*

En partant d'un point quelconque de la surface du globe terrestre, et en descendant vers le centre, on trouve souvent une série de petites couches qui, quoique composées de différentes substances, paraissent cependant avoir été formées par le concours des mêmes circonstances, dans une même révolution, ou du moins dans l'une de ses crises. On juge de eette identité d'origine par le mode de formation, par la présence des mêmes corps organisés, par le parallélisme des couches, et quelquefois aussi par les alternances des diverses substances qui se retrouvent dans le même groupe. On a donné à ces séries de couches, liées entre elles par des rapports d'origine, les noms de *formations*, *terrains* ou *groupes*.—Ces groupes ne sont pas formés par une même espèce de roches; s'il en était ainsi, leur étude serait facile; mais chaque groupe contient souvent de toutes, ou presque toutes les roches qui entrent dans la composition de l'enveloppe terrestre. Ainsi le groupe liasique, par exemple, contient du calcaire, des marnes, du grès, des arkoses, etc., et les couches de chacune de ees roches se montrent souvent plusieurs fois dans le même groupe, et dans un ordre qui n'est pas constamment le même. — Ce n'est pas tout, la transition d'un groupe à l'autre, soit en montant, soit en deseendant, n'est pas tellement marquée que l'on puisse assigner le point précis qui les sépare. Si l'on examine le point central d'un groupe, A, et qu'on le compare au point central du groupe B, qui vient à la suite, la différence peut être frappante par tous les signes caractéristiques; mais, à mesure qu'on s'éloigne de ces deux centres pour arriver au point de réunion, les différences s'effacent, les caractères particuliers à chaque groupe se mêlent, de telle sorte que, sur une certaine étendue, on rencontre alternativement des couches qui appartiennent aux deux groupes.

On peut donc poser en principe que, dans la partie solide du globe, la transition d'un terrain à l'autre est insensible, à moins que des circonstances accidentelles n'aient interverti cette loi de la nature. — La partie la plus considérable de la croûte du globe terrestre est stratifiée ; les couches, strates, bancs ou lits varient pour l'épaisseur et la position. Quoique les géologistes représentent les différents groupes géognostiques comme des enveloppes superposées, qui entourent le globe, il ne faut pas en conclure que les couches sont toujours horizontalement placées les unes au-dessus des autres. L'observation prouve au contraire que les strates, de quelque nature qu'ils soient, font, le plus ordinairement, avec l'horizon, un angle plus ou moins aigu, et qu'ils arrivent quelquefois jusqu'à la verticale. De sorte que, s'il est possible d'assigner une loi à la position des couches terrestres, c'est qu'elles sont toujours plus ou moins inclinées. La position horizontale est si rare qu'on peut la considérer comme un accident. C'est précisément le contraire de ce que l'on a cru jusqu'à présent. Mais il faut le dire, on ne s'est pas attaché à l'examen de ce grand fait géognostique. Si l'on avait des atlas bien faits, indiquant l'inclinaison des principales masses stratifiées du monde, le degré, la direction de cette inclinaison, ses rapports avec la nature des terrains et avec l'axe des principales chaînes de montagnes, nous regardons comme infiniment probable que cette connaissance donnerait lieu à la découverte de plusieurs lois importantes pour la théorie de la terre. L'inclinaison des strates a donné lieu à la théorie des soulèvements; et partout où l'on voit inclinaison, on conclut qu'il y a eu soulèvement ; mais quoique sur certains points l'existence des soulèvements soit démontrée, qui sait si le phénomène de l'inclinaison, mieux examiné et mieux connu, ne servira pas à démontrer l'impossibilité du soulèvement pour le plus grand nombre des montagnes ?... Ce fait, l'un des plus importants des sciences géologiques, mérite toute l'attention des savants, et tant qu'on ne l'aura pas étudié sur les différents points du globe, nous sommes persuadé que l'on doit regarder comme très suspectes toutes les théories que l'on fera sur la formation de la terre.

§ VII. *Des substances minérales.*

Il arrive souvent que les couches de terrains sont coupées dans divers sens par des masses minérales auxquelles on donne les noms de filons, de veines, de dykes ou même de couches, selon leur forme ou leur direction. Quelquefois aussi les minéraux sont comme parsemés dans la masse, et agglomérés avec la substance des couches rocheuses, et souvent même dans un état de combinaison chimique. — Les nombreuses substances contenues dans les filons s'y montrent pour l'ordinaire à l'état cristallin. C'est là que l'on trouve tous les métaux qui sont d'un si grand usage dans les arts. Quoique les métaux ne se trouvent qu'accidentellement dans la masse stratifiée, cependant il en est qui ne se rencontrent, pour l'ordinaire, qu'avec certains groupes de l'écorce terrestre.

§ VIII. *Des corps organisés enfouis dans l'écorce du globe.*

La géologie ne saurait rester étrangère à la connaissance des corps organisés qui se rencontrent dans l'enveloppe solide de la terre. Ces débris d'êtres vivants, dont un grand nombre ont été contemporains des révolutions qui ont changé plusieurs fois la face de la planète que nous habitons, semblent devoir être des témoins qu'il faut interroger sur l'âge et les vicissitudes du monde. Les êtres organisés qui sont mêlés à la partie solide du globe y forment une masse considérable ; les faluns de la Touraine, qui sont un puissant dépôt de coquillages presque sans mélange de substances étrangères, occupent une vaste province ; les brèches osseuses, les grès coquillers, forment souvent des collines ou des couches profondes ; un grand nombre de montagnes calcaires, examinées avec soin, présentent l'image d'une pâte formée par des débris de coquilles, et devenue compacte

par la longueur des siècles; outre les poissons, les éléphants, les sauriens, et beaucoup d'autres, on rencontre, dans l'écorce terrestre de vastes dépôts de substances végétales. Il serait difficile que l'examen de tous ces êtres, de leur position respective, de leur espèce comparée aux espèces actuellement vivantes, ne donnassent pas lieu à des inductions probables sur l'âge respectif des groupes géognostiques. — Ces restes organisés ne se trouvent pas toujours dans le même état. Ceux que l'on rencontre dans le groupe supérieur sont conservés dans leur composition primitive; mais à mesure que l'on descend, ces débris changent de nature, et leur substance première se trouve remplacée par la substance de la roche qui les contient; on les appelle alors *fossiles*. On les trouve quelquefois aplatis, déformés entre deux couches rocheuses, d'autrefois empâtés dans la substance compacte des roches; souvent n'y ayant laissé que l'empreinte de leur forme; tantôt convertis en agate, quartz, calcédoine, spath calcaire, fer oxydé, grès, tantôt ayant conservé le test nacré de leur première composition; souvent remplis de petits cristaux, et plus souvent encore d'autres fossiles plus petits. — L'observation la plus importante à laquelle les fossiles aient donné lieu, c'est que, parmi ceux qui nous sont connus, un grand nombre appartiennent à un ordre de choses qui n'existe plus. Quelques espèces d'animaux, auxquels ces restes ont appartenu, ont entièrement disparu du globe; d'autres n'ont fait que changer de taille ou de forme, et, ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est que plus on descend dans l'écorce de la terre, plus les fossiles deviennent rares, et plus aussi ils s'éloignent de la nature actuellement vivante. Cette observation a porté les géologistes à diviser les fossiles en différents systèmes relatifs à leurs profondeurs, comme on l'a fait pour les groupes de terrains. Mais, comme entre les différents systèmes de fossiles, les transitions sont aussi insensibles, aussi peu marquées que dans les terrains, l'incertitude sera d'autant plus grande que les divisions seront plus nombreuses. M. d'Omalius d'Halloy divise les fossiles en six systèmes. Je vais dire un mot de chacun. — 1er *Système*. Cette division comprend tous les ossements d'hommes et d'animaux, les coquillages, les végétaux qui sont en rapport exact avec les espèces vivantes, et qui sont enfouis avec les restes de l'industrie humaine dans des terrains mêlés et dans les dépôts cohérents qui datent des temps historiques. — 2e *Système*. Au-dessous de cette première couche s'en trouve une seconde, ordinairement meuble, qui contient des espèces en rapport avec les espèces vivantes, mais avec quelques légères différences. Ce sont des éléphants, des rhinocéros, des hippopotames, des ours, des hyènes, des chevaux, des cerfs, des bœufs, etc. qui se distinguent, par la taille ou par d'autres circonstances peu importantes, des mêmes espèces vivantes. Ces débris ne font, pour ainsi dire, que commencer à passer à l'état fossile. Les parties solides des animaux, telles que les os et les coquilles, conservent encore une partie de la gélatine qui entrait dans leur composition primitive. On a même trouvé dans les parties froides de la Sibérie des cadavres de ces animaux qui avaient conservé leur poil, leur peau et leur chair. — Depuis que le traité de M. d'Omalius a paru, M. de Hedenstrom, qui a été chargé par le gouvernement russe de visiter les côtes de la mer Glaciale, a vu dans les glaces de ces parages des milliers de mammouths, de rhinocéros, de buffles, et d'autres animaux. Nous pensons que ces restes, non pas fossiles, mais conservés par le froid, doivent appartenir au 2e système. — 3e *Système*. Dans les couches qui viennent immédiatement après, on voit diminuer ceux des animaux dont les genres sont les plus communs maintenant, et l'on voit augmenter le nombre de ceux qui appartiennent à des genres qui ne sont plus, tels que les mastodontes, les deinoptères, etc. — 4e *Système*. Plus bas encore, les genres actuels ont presque entièrement disparu, et toute la

classe des mammifères se trouve presque entièrement représentée par des paléothères, des anoplothères, des chéropotames, et d'autres pachydermes très différents de nos animaux actuels. — 5e *Système*. En dessous des fossiles dont nous venons de parler, on ne voit plus ou presque plus de mammifères; mais les animaux vertébrés sont encore représentés par d'énormes reptiles, tels que les mégalosaures, les mosasaures, les géosaures, les téléosaures, les ichthyosaures, etc., dont quelques-uns ont des dimensions si gigantesques qu'elles surpassent tout ce que la zone torride nous offre maintenant de plus développé, et dont les autres nous présentent des formes si différentes de ce que nous voyons autour de nous, que si des squelettes presque entiers n'étaient venus confirmer, dans ces derniers temps, les prévisions des anatomistes, on croirait encore que des imaginations malades pouvaient seules concevoir l'existence de semblables êtres. Ces débris de reptiles sont accompagnés d'une immense quantité de coquilles, dont quelques-unes, telles que les ammonites et les bélemnites, diffèrent tant de ce qui existe actuellement que les naturalistes ont beaucoup de peine à être d'accord sur la manière dont leurs animaux les portaient. Les végétaux qui accompagnent ces animaux annoncent aussi un ordre de choses très différent de ce qui se passe maintenant; mais qui se rapproche beaucoup plus de ce qui a lieu sur les côtes des mers équatoriales que de ce qui existe dans nos climats tempérés. — 6e *Système*E. nfin, si l'on descend plus bas encore, on ne voit plus de restes de reptiles, mais on rencontre des animaux, tels que les trilobites, dont les formes s'éloignent davantage encore des types actuels. On trouve en même temps une grande quantité de plantes qui annoncent une force de végétation bien supérieure à ce qui a lieu maintenant dans les savanes les plus chaudes de la zone torride, et qui présentent des espèces et des genres actuellement inconnus, appartenant presque exclusivement à la classe des cryptogames vasculaires si peu nombreuse maintenant. »

§ IX. *Division de l'écorce du globe.*

Chaque géologiste a une méthode particulière pour étudier et présenter aux yeux la forme de l'écorce terrestre. Cette écorce se divise, pour l'ordinaire, en plusieurs tranches ou étages pris dans son épaisseur; mais comme les points de section ne sont pas parfaitement marqués dans la nature, il arrive que les divisions admises par les savants peuvent être différentes, et cependant assez justes. Il est des auteurs qui ont pris pour base de leur classification l'ordre purement chronologique, et d'autres qui se sont appuyés sur le mode de formation. Comme ces méthodes tiennent plus ou moins à des hypothèses, elles ne paraissent pas avoir des caractères de fixité. Avant de donner la division que nous avons adoptée, nous croyons devoir faire connaître celle de deux savants géologistes : ces comparaisons sur les différentes méthodes jetteront plus de jour sur la forme de l'écorce terrestre que ne pourrait le faire une longue discussion sur les motifs qui ont guidé ces auteurs. Commençons par celle de M. d'Omalius d'Halloy :

Méthode de M. d'Omalius d'Halloy.

CLASSE.	ORDRES.	GROUPES SPÉCIAUX.	CLASSE, MÉTHODE ACCESSOIRE.
TERRAIN NEPTUNIEN	Terrains MODERNES.	Terrain madréporique.	Terrains secondaires.
		Terrain tourbeux.	
		Terrain détritique.	
		Terrain alluvien.	
		Terrain tufacé.	
	Terrains TERTIAIRES.	Terrain diluvien.	
		Terrain nymphéen.	
		Terrain tritonien.	
	Terrains AMMONÉENS.	Terrain crétacé.	
		Terrain jurassique.	
		Terrain liasique.	
		Terrain keuprique.	
		Terrain pénéen.	
	Terrains HÉMILYSIENS (demi-dissous).	Terrain houiller.	Terrains primordiaux.
		Terrain antracifère.	
		Terrain ardoisier.	
		Terrain talqueux.	
TERRAIN PLUTONIEN.	Terrains AGALYSIENS (dissous).	Terrain granitique.	
		Terrain porphyrique.	
	Terrains PYROÏDES.	Terrain basaltique.	Terrains pyroïdes.
		Terrain trachitique.	
		Terrain volcanique.	

Dans la méthode de M. d'Omalius, les groupes spéciaux se subdivisent encore en un grand nombre d'*étages*, *systèmes*, *membres* ou *modifications principales* ; mais il nous paraît que l'abrégé de son tableau suffit pour donner l'idée de sa théorie, sur laquelle nous ne nous permettrons qu'une seule observation, qui a rapport à sa méthode accessoire. Cette méthode comprend sous une seule dénomination de *terrains secondaires* toute la série qui s'étend depuis le terrain de formation actuelle jusqu'au point où commence le terrain que l'on appelait de *transition*. Or, il y a dans cette série un passage assez marqué, des changements de caractères assez frappants pour admettre une troisième classe, comme l'ont fait un grand nombre de géologistes. La division entre le terrain tertiaire et le secondaire serait aussi frappante que celle qui existe entre ce dernier et les terrains primordiaux : rien donc n'empêchait de l'admettre. Voici maintenant la méthode de M. Rozet, professeur de géologie, etc., qui divise l'écorce terrestre en deux séries, dont la première se subdivise en six époques. (*Traité élément. de géologie*, par M. Rozet).

STRUCTURE INTÉRIEURE DE LA TERRE.

Volcan en activité.

Série	Époque	Terrain	Formations	Roches
PREMIÈRE SÉRIE.	1re époque.	Terrain post-diluvien.		
	2e époque.	Terrain diluvien.		
	3e ÉPOQUE.	Terrain SUBATLANTIQ.	1re Formation.	Calcaire et silex lacustre.
			2e Formation.	Grès, sable, calcaire. Marne bleue, macignos.? Calcaire, etc.
	4e ÉPOQUE.	Terrain crayeux.	1re Formation.	Craie blanche. Craie tufeau. Glauconie crayeuse.
			2e Formation.	Gault. Grès vert.
			3e Formation.	Argile de veald, sables, calc., etc.
		Terrain jurassique.	1re Formation.	Oolite de Portland. Argile de Kimmeridge. Calcaire marneux.
			2e Formation.	C. compacte. C. oolitique. C. siliceux, sables ferrugineux.
			3e Formation.	Marne bleue. Calcaire marneux.
			4e Formation.	Cornbrash, forest marbre. Marne bleue, grande oolite. Terre à foulon, oolite inférieure.
			5e Formation.	Marnes schisteuses. Calcaires à gryphées.
		Terrain vosgien.	1re Formation.	Grès keupérien supérieur. Marnes irisées. Grès keupérien inférieur. Gypse et sel gemme.
			2e Formation.	Muschelkalk.
			3e Formation.	Grès bigarré. Grès vosgien. Zechstein. Grès rouge.
	5e ÉPOQUE.	Terrain CARBONIFÈRE.	1re Formation.	Grès et schistes houillers. Arkoses et schistes.
			2e Formation.	Calcaire gris. Calcaire noir.
			3e Formation.	Psammites, etc. Grès rouge.
		Terrain [illegible].	Formation unique.	Quartzites et psammites. Calcaires. Phyllades, etc.
	6e ÉPOQUE.	Terrain PRIMITIF.	1re Formation.	Talcschistes.
			2e Formation.	Micaschistes.
			3e Formation.	Gneis.
SECONDE SÉRIE.		TERRAIN PLUTONIEN.	1re Formation.	Leptinite.
			2e Formation.	Granite, siénite, protogine.
			3e Formation.	Roches granitoïdes.
			4e Formation.	Porphyres
			5e Formation.	Eurites, diorites, ophanites.
			6e Formation.	Trachytes. Basaltes et dolerites.
			7e Formation.	Laves des volcans.

A B C D

N. B. Les quatre lignes verticales représentent le trajet des volcans éteints et en activité.

Le *Manuel de géologie*, par M. de la Bèche, est un des ouvrages élémentaires les plus complets et les mieux au fait de l'état actuel de la science. Il divise la croûte solide du globe en deux grandes séries : *terrains stratifiés* et *terrains non stratifiés*. La première série se subdivise en dix groupes ou époques, savoir : 1° Groupe moderne ; 2° groupe des blocs erratiques ; 3° groupe supercrétacé ; 4° groupe crétacé ; 5° groupe oolitique ; 6° groupe des grès rouges ; 7° groupe carbonifère ; 8° groupe de la granwacke ; 9° groupe fossilifère inférieur ; 10° groupe stratifié intérieur, non fossilifère ; et enfin les terrains non stratifiés. — Comme nous l'avons dit, les méthodes sont presque aussi nombreuses que les auteurs, et parmi celles qui ont été le plus récemment proposées, il en est qui s'éloignent tellement des lois de la nature qu'on peut les regarder comme un produit de l'imagination. — Pour donner une idée générale de la composition de l'écorce terrestre, comme la chose paraît convenir dans un ouvrage comme celui-ci, nous avons pensé qu'il convenait d'adopter une division plus simple et plus généralement à la portée des personnes qui ne font pas une étude spéciale de la géologie. Si notre combinaison paraît inadmissible aux yeux des savants, elle aura du moins l'avantage de faire ressortir la perfection des méthodes que nous avons rapportées ci-dessus. — L'ordre le plus naturel d'une description géognostique nous a paru consister à prendre un rayon terrestre par l'extrémité qui nous est connue, et à le suivre aussi loin qu'il est possible de le faire, en décrivant toutes les différentes substances qui se présentent dans les différentes profondeurs. Mais comme ces substances se présentent sous une variété infinie, cette description se réduirait à une nomenclature sans intérêt, et, par-là même, inutile, puisqu'elle n'aurait pas pour but de montrer les rapports qui se trouvent entre certains dépôts, les liens qui forment les groupes. La géologie doit essentiellement tendre à découvrir les lois qui ont présidé à la formation de l'écorce du globe, sans quoi elle serait une science stérile ; or, elle ne le peut qu'en étudiant les rapports. Il faut donc grouper les substances en réunissant entre elles toutes les parties qui ont un assez grand nombre de caractères communs pour faire croire qu'elles appartiennent à un même ordre de choses, sans trop se mettre en peine de la cause qui a pu produire ces analogies. Qu'elles proviennent d'une chronologie respective, du mode de formation ou de la nature même des substances, peu importe ! la science s'en empare pour diriger ses pas, tout en laissant aux géologues la liberté de s'en servir pour faire des systèmes et résoudre le grand problème de la création. Nous avons donc cherché les caractères de la division que nous avons admise dans les formes extérieures, dans la position, la manière d'être des substances, en un mot, dans des modifications purement descriptives. Nous avons donc divisé la croûte terrestre qui nous est connue en cinq enveloppes, entre lesquelles les transitions nous paraissent assez bien marquées. Comme la géologie doit s'occuper de tout le globe, notre tableau commence par l'enveloppe des fluides, qui forment une partie si considérable de l'écorce du globe. Les produits volcaniques ont toujours embarrassé les divisions géognostiques, et pour deux raisons, parce qu'en même temps qu'ils se trouvent à la surface du globe, où ils se forment encore chaque jour, ils se retrouvent à toutes les profondeurs de la masse, et appartiennent à tous les âges et à toutes les révolutions ; c'est pour cela qu'un certain nombre d'auteurs en ont fait une classe à part. Pour nous, sans nous inquiéter des différences d'âge de ces produits, ni même de leur élévation ou de leur profondeur dans la masse géognostique, nous les avons tous placés au-dessus de tous les produits modernes, et c'est là en effet qu'on les retrouve le plus habituellement. Il en est de même des tourbes et des madréporites, qui tiennent en même temps aux terrains moder-

nes, et à presque tous les groupes des premières enveloppes terrestres. Pour donner une idée des rapports qui existent entre la zoologie et la géologie, nous avons placé dans notre tableau une colonne où sont indiqués les fossiles qui accompagnent ordinairement chaque enveloppe de l'écorce du globe.

Structure intérieure de la terre.

ENVELOPPES TERRESTRES.	CLASSES DES ÉLÉMENTS.	GENRES.	ESPÈCES ET VARIÉTÉS.	RESTES ORGANIQUES.
1re ENVELOPPE.	Eléments fluides.	Fluide aériforme. Fluide aqueux.	Air pur. Air nebuleux. Eau en glace. Eau liquide. Eau minéralisée.	
2e ENVELOPPE.	Eléments en activité.	Produits ignés. Produits animaux. Produits vegetaux. Produits fluviatiles.	Laves, boues, tufas, bitumes Basaltes trachytes. Madréporites. Detritus. Tourbes. Alluvions recentes. Tufes.	Cette enveloppe contient des restes de l'industrie humaine et tous les êtres actuellement vivants.
3e ENVELOPPE.	Eléments mêlés.	Meubles. Coherents.	Dépôt arénace. Graviers, cailloux. Falun. Ossements des cavernes. Blocs erratiques. Fer d'alluvion. Lignites et marnes. Argiles. Gypses. Mollasses. Grès. Agglomérats. Brèche osseuse. Calcaire grossier.	Débris des grands mammifères terrestres. Les animaux et les plantes nombreuses qui se trouvent dans cette enveloppe ne s'éloignent que tres peu des espèces actuelles. Les premiers ne sont point encore fossiles ou ne font que commencer à le devenir. On y trouve aussi des restes de l'industrie humaine.
4e ENVELOPPE.	Eléments stratifiés.	Roches brutes. Roches cristallines.	Terrain crétacé. Terrain jurassique. Terrain vosgien. Terrain carbonifère. Terrain anthracifere. Terrain schisteux. Terrain talqueux. Terrain granitoïde.	Zoophytes, gryphées, peignes, térébratules, bélemnites, spires, dents de poissons-mollusques, reptiles, etc... Vegetaux : cycadeens, coniferes, sigillaires. Equisetum, calamites, fucoides, lepidodendrons, et autres végetaux. Plus de trace de vie.
5e ENVELOPPE.	Eléments solides.	Granitoïdes. Porphyroïdes.	Leptinites. Syénites. Eurites. Granits, etc. Diorites. Aphanites. Porphyres, etc.	La plupart des géologistes regardent ces substances d'apparence cristalline et souvent vitreuse comme ayant été soumises à l'action du feu.

Cette ligne représente l'extremité supérieure d'un rayon terrestre.

§ X. *Considérations générales.*

La seule inspection de la série des éléments qui entrent dans la composition de l'écorce terrestre suffit pour montrer qu'il y a progression de densité en allant vers le centre : depuis l'éther jusqu'au porphyre, qui est la dernière limite de nos connaissances dans l'intérieur du globe, cette progression est à peu près constante, de telle sorte que si tous les éléments qui forment cette masse avaient été mélangés dans un liquide, le dépôt se serait formé dans l'ordre qui nous est connu.— N'est-il pas bien probable que la progression de densité continue jusqu'au centre de la terre? N'est-ce point par l'effet de cette densité que les éléments fluides sont maintenus à la surface? S'il y avait un vide intérieur, les eaux y parviendraient par les fentes, les fissures, les ouvertures des tremblements de terre et les conduits volcaniques. — Quoique, dans

le tableau qui précède, comme dans tous ceux des autres géologistes, les éléments soient superposés dans le sens du rayon terrestre, il ne fant pas en conclure qu'ils sont ainsi disposés dans la nature. Peut-être n'est-il pas un seul point de la terre où l'on pût retrouver la série tout entière; mais on les voit pour ainsi dire à fleur, chacune à son tour, à la surface du globe, et y occuper des espaces plus ou moins étendus. On suppose que l'ordre naturel a été détruit par les cataclismes et les perturbations que la terre a éprouvées. Les inclinaisons des couches stratifiées, les éboulis, les corrosions, les dépôts de tous les genres, ont altéré la forme qui semble la plus analogue aux lois connues de la nature, et ce n'est qu'à force de travaux et d'examens attentifs que les savants parviennent à rétablir l'échelle géognostique, en assignant à chaque pays le degré qu'il doit y occuper. — Quoique la paléontologie soit la partie la plus conjecturale de la géologie, cependant il est impossible de ne pas admettre une chronologie relative des diverses formations. Quand on se borne à diviser l'écorce du globe en un petit nombre de groupes, comme nous l'avons fait, leur différence d'âge saute au yeux. On ne peut mettre en doute qu'il ne s'opère sur le globe une révolution constante, qui renouvelle sans cesse la dernière croûte de la terre. Si l'on passe de la troisième enveloppe à celle qui suit, c.-à-d. du terrain appelé *diluvien* au terrain *ammonéen* (d'Omalius), la différence est tout aussi frappante. Dans le premier, on trouve un mélange désordonné de toutes les substances qui apparaissent à la surface de la terre, et l'on voit aussi clairement que possible qu'avant d'avoir été déposées, ces substances ont été mêlées, déplacées, roulées, altérées par une inondation qui a couvert toutes les terres connues. Il est encore évident que cette révolution est postérieure à la révolution qui a donné lieu aux montagnes ammonéennes. C'est une chose bien digne de remarque que les terrains de la dernière grande révolution contiennent des roches de toutes les montagnes actuellement existantes, tandis que les montagnes calcaires qui forment un grand système de formation ordinairement appelée *secondaire* ne contiennent presque pas de roches primitives. Ceci semblerait d'accord avec l'opinion qui place l'origine des montagnes primitives à une époque plus rapprochée que celle des montagnes secondaires.

§ XI. *Composition et succession des enveloppes.*

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit sur l'enveloppe fluide du globe. Nous avons jugé qu'elle devait faire partie de notre tableau, parce que, appartenant à la masse terrestre dont elle suit les lois, elle appartient aussi essentiellement à la géologie. — 2ᵉ *enveloppe*. Comme les différents éléments qui composent la seconde enveloppe ne reçoivent aucune influence les uns des autres, il est impossible de leur assigner un ordre respectif. On les retrouve tous successivement dans toutes les positions. — 3ᵉ *enveloppe*. Nous avons donné à cette enveloppe la dénomination de *terrains mêlés*, parce qu'en effet elle s'offre sur la terre sous l'aspect d'un vaste dépôt de toutes les roches qui s'y présentent dans un état de mélange et très rarement sous la forme stratifiée. Les substances diluviennes sont souvent rangées par couches, et souvent l'on peut retrouver dans la disposition de ces substances des preuves que certains étages du dépôt ont été formés dans le même acte de la grande révolution qui a produit tout le dépôt : par exemple, on voit des couches épaisses où les matières se sont déposées dans un ordre relatif aux différentes pesanteurs spécifiques. En allant du haut en bas, on trouve sable, marne, gravier, cailloux roulés, dont les dimensions croissent avec les profondeurs. Les géologistes distinguent plusieurs étages, dont la puissance dépasse quelquefois cent mètres. — La cause productrice de cette enveloppe terrestre a cessé d'agir bien avant les temps historiques, comme on le voit par les restes organisés qu'elle contient.

— Ce n'est que dans la partie inférieure que le dépôt devient cohérent. — Les blocs erratiques mêlés à ce dépôt sont des rochers siliceux, amphiboliques, granitiques, quarzeux, etc., venus, on ne sait comment, des montagnes primitives. — La puissance du dépôt diluvien, moindre auprès des montagnes, augmente en s'avançant dans les plaines. — 4e *enveloppe*. Du terrain diluvien, on passe assez rapidement à une enveloppe géologique plus épaisse, plus solide, plus constamment stratifiée, plus distincte par les caractères géognostiques, paléontologiques et minéralogiques. Cette enveloppe, qui se montre sur de vastes étendues, en collines, montagnes, chaînes principales, forme pour la science un horizon lumineux; mais, comme elle constitue la portion la plus étendue de l'écorce terrestre, il faut la subdiviser, et c'est ici que naissent les difficultés et les incertitudes. Nous avons pensé trouver un caractère assez sûr dans le passage des roches brutes aux roches cristallines pour partager cette enveloppe en deux groupes. Le premier groupe comprend les terrains secondaires de Werner, terrains ammonéens de d'Omalius, super-médial de Horder; le second comprend le terrain de transition (Werner), terrain intermédiaire, etc. Voici les caractères qui leur sont communs: les substances dont cette enveloppe est composée sont généralement disposées en strates ou couches d'une épaisseur qui varie de dix mètres à quelques centimètres. Ces strates sont tous plus ou moins inclinés, et l'inclinaison parait s'accroitre en descendant. Les roches de toute la série sont en général dures et compactes. Les strates semblent devenir moins puissants en s'approchant de l'extrémité inférieure. Ils ont une tendance à passer au lamellaire. Les différents étages de chacun de ces groupes sont séparés par des couches de substances moins compactes. Voici maintenant les caractères qui leur sont particuliers. Le groupe supérieur contient beaucoup de fossiles; l'autre n'en a que peu. Dans le supérieur, c'est le calcaire qui domine; dans l'inférieur, c'est la silice. Le premier ne contient qu'une espèce de métal, le fer; le second contient tous les métaux. Quoique le premier groupe soit placé au-dessus, le second a assez généralement une élévation plus considérable au-dessus du niveau de la mer. — 5e *enveloppe*. Après un passage lent, insensible, qui se manifeste par des gneis, des protogines, des arkoses, on arrive enfin à des masses qui ne sont point stratifiées, mais qui se montrent sous diverses formes toujours plus ou moins cristallines. Comme cette masse n'a aucun caractère de dépôt, on l'a regardée pendant longtemps comme formant le noyau de la terre, le fondement sur lequel reposaient les autres enveloppes; mais maintenant ce n'est plus qu'une enveloppe au-dessous de laquelle se trouvent d'autres substances que nous ne connaissons que par les émanations acidules et volcaniques. La masse non stratifiée se montre sur toutes les parties du globe, et pour l'ordinaire sur de très grandes étendues. En s'abaissant dans la série des roches granitoïdes, on voit les différents éléments du granit se confondre de plus en plus, et passer à une pâte uniforme, compacte, renfermant des cristaux de feld-spath appréciables; c'est le porphyre qui termine l'échelle géognostique. Ce qu'il y a de remarquable dans cette formation, c'est que plus l'on descend, plus ses caractères se confondent avec ceux des trachytes, des basaltes, des laves; en un mot, des produits ignés. La surface des porphyres est souvent parsemée de fissures, criblée de petites cavités et de boursouflures, comme on en trouve souvent dans les vitrifications. Ils sont en outre pénétrés par des filons d'eurite et de diorite compacte, et d'autres substances de formation trapéenne. Enfin, cette dernière enveloppe contient des filons métalliques de plusieurs espèces. — Cette dernière considération a donné lieu de penser que l'écorce terrestre pouvait être partagée en trois enveloppes, dont l'intermédiaire était la plus ancienne. L'enveloppe extérieure éprouve des change-

ments journaliers, elle en a éprouvé dans toutes les révolutions postérieures à la création. L'enveloppe intérieure en éprouverait aussi par l'action des feux intérieurs; il n'y aurait d'inactif que l'enveloppe intermédiaire, qui porte des caractères d'une grande antiquité, et qui se compose des gneis.

Art. III. Des systèmes.

Chaque phénomène de la nature a donné lieu à des systèmes particuliers, et le monde, qui est le premier et le plus grand des phénomènes, a donné lieu à plus de systèmes que n'en ont fourni toutes ses parties. Les faits principaux dont se sont occupés les géologistes sont les montagnes, les vallées, les cavités souterraines, le dépôt diluvien, les sources thermales, les volcans, et enfin le globe dans son ensemble. Nous allons dire un mot sur les théories qui ont été faites sur chacun de ces phénomènes. — Les *montagnes (v.)*, ces masses de terres, de rochers, de débris organisés, qui s'élèvent si fort au-dessus du niveau des eaux, et que l'on appelle *montagnes*, offrent pour l'ordinaire des caractères non équivoques d'une origine aqueuse. On a cru longtemps que ces vastes dépôts avaient été laissés dans leur position actuelle par une vaste révolution opérée dans la position des eaux du globe. Mais, dans ces derniers temps, on a supposé qu'après avoir été formées par dépôt au-dessous des eaux ces masses ont été soulevées par des forces intérieures. La vue des montagnes volcaniques, de quelques montagnes et de quelques îles formées depuis les temps historiques, l'inclinaison des couches, l'ordre de superposition des terrains, l'exemple de quelques rochers qui portent des traces évidentes de soulèvement, ont servi de preuves à ce système, qui n'a peut-être d'autre tort que la généralité qu'on a voulu lui donner.—*Les vallées.* Les premiers systèmes sur les vallées les présentaient comme des lits creusés par les eaux descendues des grandes sommités pendant que ces dépôts étaient encore récents et peu cohérents. Les directions transversales, les angles rentrants correspondant avec les angles saillants, les eaux qui y coulent encore, favorisaient cette opinion; mais elle a dû tomber avec le système des soulèvements, qui présente les vallées comme une conséquence nécessaire des soulèvements; car une surface horizontale ne peut être soulevée sans éprouver un déchirement au point du soulèvement, et par conséquent laisser voir des fentes, et ces fentes seraient les vallées. On ne peut nier qu'il n'y en ait de cette espèce; mais les grandes vallées, celles des Alpes, par exemple, portent dans leur structure et leur stratification des preuves mathématiquement évidentes de l'impossibilité de cette origine. — *Cavités.* Ces vastes souterrains, qui se présentent dans toutes les montagnes et souvent dans un prolongement de plusieurs lieues, qui montrent aux curieux des cristaux, des stalactites, des eaux dormantes et des eaux courantes, des ossements d'animaux et des substances métalliques, offrent de grandes difficultés. Les grottes volcaniques sont suffisamment expliquées par l'éjaculation des substances auxquelles elles ont donné passage; mais les autres grottes restent sans explications satisfaisantes. Ni les bouleversements survenus dans les soulèvements, ni l'éruption des eaux intérieures, ni l'éruption des gaz acidulés provenant de l'intérieur de la terre, ne peuvent satisfaire des esprits un peu habitués à ne demander aux causes que les effets qu'elles peuvent produire. — *Terrain diluvien.* Tout le monde convient que la présence sur toute la terre d'un grand dépôt de substances mêlées est un témoin irrécusable de la présence des eaux sur tous les continents; mais, en admettant un déluge universel, on est peu d'accord sur les causes. On assigne un changement de l'axe terrestre, qui aurait en partie déplacé l'océan; une contraction subite du globe, qui aurait ouvert les abymes et vomi sur la terre toutes les eaux intérieures; un changement en eau de tous les fluides aériformes, qui aurait précipité sur la terre les cataractes des cieux; enfin, un soulèvement subit des monta-

gnes trachytiques du Nouveau-Monde, qui aurait refoulé la mer sur l'ancien. Il me semble que parmi toutes ces causes, qui ne sont que des possibilités, il eût été facile d'y ranger une loi ou volonté particulière de celui qui peut tout sur les éléments. — *Sources thermales*. La chaleur des eaux était regardée comme un effet de la chaleur produite par l'oxydation des métaux intérieurs, et en général par l'action d'un calorique provenant des combinaisons chimiques, qui doivent être fréquentes dans l'intérieur de l'écorce terrestre. Maintenant, on trouve dans la chaleur centrale un moyen extrêmement simple de rendre raison des eaux thermales, des évaporations gazeuses, des eaux minérales, et même des fontaines ardentes. — *Volcans*. Sans nous étendre ici sur les volcans, qui auront leur article, nous nous contenterons de répéter que l'on trouve leur cause dans la chaleur centrale qui tient les substances intérieures dans un état de fluidité et dans une contraction lente que doit éprouver le globe par le refroidissement successif. — Venons aux hypothèses faites sur la formation du globe. La géologie a donné lieu à plus de systèmes que toutes les autres sciences à la fois : on dirait que l'homme, jaloux de la puissance de Dieu, veut essayer ses forces pour deviner au moins la manière dont il s'y est pris pour créer. Chaque géologiste a son monde à lui. Dans un rapport que M. Cuvier a fait, en 1806, à l'institut de France, ce célèbre savant dit que le nombre de ces systèmes s'élève à plus de quatre-vingts. De la Métherie en classe et en analyse plus de soixante dans ses *Leçons de géologie*. Plusieurs philosophes anciens ont pensé que la terre était un animal recouvert d'autres animaux. Kepler, Lehmann et Gatrin, parmi les modernes, se sont beaucoup rapprochés de cette idée. Tantôt les faiseurs de systèmes supposent que tout a commencé par la terre et le feu, que le dernier, en agissant sur l'autre, a dégagé l'air et l'eau, qui ont pris position, et en même temps fait cristalliser la plus grande partie de l'écorce terrestre; tantôt ils supposent que tout était dans un état aériforme, et que la condensation n'est venue que lentement à la suite des siècles; tantôt que les corps de tout notre système planétaire ne sont que des portions arrachées à l'atmosphère du soleil, et ensuite devenues solides par condensation; tantôt on suppose que le globe a commencé par un état de fusion ignée, tantôt qu'il a commencé par un état de liquidité aqueuse. Les partisans du fluide gazeux sont Herschell, Laplace, De la Métherie, Vaumons, et même quelques philosophes anciens. Les partisans de la liquidité ignée sont Kircher, Descartes, Leibnitz, Buffon, Hütton, Playfair, sir James Hall, Fleurian de Bellevue et Breislak. Enfin, les principaux partisans de la fluidité aqueuse primitive, qui semble plus d'accord avec les paroles de la *Genèse*, sont Thalès, Platon, et en général les plus anciens philosophes de toutes les nations, et parmi les modernes Burnet, Woodvard, Wiston, Scheuchzer, Swedenborg, Linné, Maillet, Pallas, Dolomicu, André de Gy, De Luc et Werner. La plupart des savants ont pris la narration de l'Écriture pour point de départ, et en laissant à Dieu la création de la matière, et même la première configuration du globe, ils ont cherché dans les lois de la nature le moyen d'achever l'œuvre, ou du moins de lui donner les formes que nous lui voyons. Ils supposent donc qu'un grand espace de temps s'est écoulé entre la création de la matière et ces époques divisées en jours, où Dieu la rend habitable et la couvre d'êtres animés. Walerius s'attache à suivre l'œuvre des *six jours* avec la plus scrupuleuse exactitude, et se contente d'appliquer les lois de la physique et de la chimie aux différentes opérations que l'Écriture se contente d'énoncer. — Il est impossible de raconter tous les subterfuges inventés par l'imagination pour se passer de l'action directe de Dieu dans la formation du monde et la production des divers phénomènes qui se montrent à sa surface. Changement de figure du globe, changement d'état, augmentation

et ensuite diminution de son volume, transposition de son centre de gravité, déplacement de son axe, diminution dans l'obliquité de l'écliptique, divagation du globe dans l'espace, voyage des comètes qui viennent choquer la terre, etc., etc. Tout ce qui est possible, et même ce qui ne l'est pas, se trouve à la disposition des géologues, quand ils ont un monde à construire. Rien n'est plus risible ou mieux plus pitoyable que cette facilité de l'esprit humain à admettre toutes les suppositions qui sont utiles à ses conceptions. Chaque géologue a pour lui l'évidence et la clarté quand il détruit les systèmes des autres, puis il rentre sans scrupule dans les ténèbres dont il a voulu nous faire sortir. M. de Saussure, qui avait étudié la nature partout où l'on peut la voir, assure qu'aucun système ne peut expliquer les phénomènes géologiques d'une manière satisfaisante. Ce qui paraît vrai dans une localité devient faux ou douteux dans un autre : « On pourrait presque assurer, dit-il, qu'il n'y a rien de constant dans les Alpes que leur variété.» En se pressant de faire des systèmes, on fait grand tort aux sciences, on arrête les esprits confiants, on use les esprits forts, qui, au lieu d'avancer, sont obligés de s'épuiser à détruire des édifices construits sur des fondements trompeurs; on vicie les observations les plus nécessaires, parce que les esprits prévenus par un système adopté sont plus ou moins portés à faire plier la nature à l'idée qui les préoccupe; ils ne voient que le côté favorable à leur théorie, et, au lieu d'être une instruction, leurs observations ne sont qu'un plaidoyer. Voici ce que le créateur de la *géognosie* admet comme prouvé. Ces vérités géologiques sont si réduites qu'elles doivent mettre en défiance contre la sécurité des systèmes les mieux démontrés. Werner admet donc comme prouvé : 1° que les terrains qui forment l'enveloppe supérieure du globe sont le produit d'une précipitation aqueuse; 2° que le mode et l'ordre de superposition de ces terrains indiquent leur ancienneté relative, et constituent une espèce de chronologie géologique; 3° que les terrains les plus anciens forment les montagnes les plus élevées. De ces trois propositions, il tire ensuite des conséquences qui rentrent plus ou moins dans la voie des systèmes, et par conséquent des probabilités. L'abbé Rendu

de l'académie des sciences de Turin.

GÉOMANCE et **GÉOMANCIE**, espèce de divination au moyen de petits points qu'on marque au hasard et sans les compter, sur le papier ou sur la terre, dont on forme des lignes et dont on observe ensuite le nombre ou la situation pour en tirer certaines conséquences, fonder un jugement sur l'avenir et dicter le mot d'une énigme proposée. Polydore-Virgile en attribue l'invention aux mages (*De invent. rer*, l. 1, c. 23). Robert Flud, savant anglais, qui vivait au XVIe siècle, a composé un gros traité sur la *géomancie*. Quelques sectes de musulmans attribuent à Edris, c.-à-d. à Enoch, l'invention de la plume, de l'aiguille, de l'astronomie, de l'arithmétique et de la *géomancie*. Ce mot vient du grec, *gê* (terre) et de *manteia* (divination). G.

GÉOMÉTRAL (de *gê*, terre, et de *metron*, mesure). Les architectes, les charpentiers, etc., appellent plan *géométral* (par terre) le tracé qui indique les proportions, la configuration, etc., que doivent avoir les fondations d'un édifice, d'un ouvrage de charpente. — Tout dessin qui représente un objet avec sa forme et ses proportions réduites de la même quantité, sans dégradations ni perspectives, etc., est dit *géométral* : ainsi, l'image qui représente les fenêtres, les colonnes, l'entablement d'une façade de palais, avec les dimensions réduites sur la même échelle de tous ces divers membres, s'appelle *plan géométral en élévation*, ou *élévation géométrale*.

GÉOMÈTRE, celui qui sait et pratique la géométrie. Ce mot est aussi synonyme de *mathématicien*. Platon appelle Dieu l'*éternel géomètre*. — Les géomètres sont beaucoup moins connus du vulgaire que les littérateurs, par la raison que la science qu'ils professent,

qui est une de nos connaissances véritablement dignes de ce nom, est sévère, d'un accès assez difficile, et ne procure des jouissances qu'à ceux qui ont le bonheur d'en apprécier toute l'importance. — Des ignorants ont dit et répété cent fois que les géomètres sont inaccessibles aux grâces; qu'ils sont incapables d'écrire avec élégance, soit en prose, soit en vers; cependant Platon, dont les Grecs ont dit que si Jupiter voulait parler aux hommes il emploierait son style, était, chez les anciens, un grand géomètre; Virgile, *le prince des poètes latins*, savait très bien pour son temps l'astronomie, il était donc géomètre. Parmi les bons écrivains modernes figurent avec honneur les géomètres Descartes, Pascal, d'Alembert, Buffon, etc. Un poète du premier ordre, que des gens superficiels ont qualifié de *bonhomme*, La Fontaine, enfin, doit être fortement soupçonné d'avoir consacré de longues heures à l'étude des proportions, des angles, du calcul des distances, etc. Lisez la fable 141 (*Un animal dans la lune*), et vous serez convaincu, à n'en pas douter, que le *fablier* immortel avait des connaissances en trigonométrie. — Toutefois, il est vrai de dire qu'en général, le génie de la géométrie diffère considérablement de celui qui anime les poètes : Newton n'eût point fait *Athalie*, *Phèdre*, le *Lutrin*, et ni Racine ni Boileau n'auraient deviné les lois de la gravitation des corps, le calcul différentiel, etc.

TEYSSÈDRE.

GÉOMÉTRIE. (*Notice historique*). L'invention des méthodes pratiques de la géométrie élémentaire remonte très probablement au berceau du genre humain. Le premier qui fit usage de la règle et du compas fut géomètre; la simplicité, la régularité des formes voulurent que le plan des premières habitations fut en général un carré ou un rectangle, et le vulgaire même n'eut pas besoin de démonstration pour être convaincu que les quatre angles de ces plans étaient égaux entre eux. Le premier venu comprend fort bien que tous les points de la circonférence d'un cercle sont également distants du centre, etc. Selon Hérodote et Strabon, les Égyptiens, ne pouvant plus reconnaître les limites de leurs propriétés, après que les eaux du Nil s'étaient retirées, prenaient le parti d'en mesurer la surface; de là le nom de *géométrie* (mesure de la terre) qu'ils donnèrent aux méthodes d'arpentage qu'ils employaient. — Comme tous les arts et toutes les sciences, la géométrie reçut des Grecs un développement extraordinaire. Thalès (600 ans avant J.-C.) l'enrichit de plusieurs inventions. Le célèbre Pythagore découvrit, assure-t-on, les propriétés du fameux carré de l'*hypoténuse* (*v.*). Anaxagore de Clazomène s'occupa de la quadrature du cercle; Hippocrate de Chio démontra la quadrature de la lunule; le fameux Platon donna une solution claire et simple du problème de la duplication du cube. — Enfin, Euclide d'Alexandrie ordonna en corps de doctrine toutes les découvertes qu'on avait faites avant lui en géométrie; son livre fut reçu comme un chef d'œuvre; ses *éléments de géométrie* passent encore chez bien des gens comme le meilleur traité qu'on ait écrit sur cette matière. Apollonius de Perge écrivit huit livres sur les propriétés des courbes qui étaient connues de son temps. On croit que ce fut lui qui donna aux sections coniques les noms d'*ellipse*, de *parabole* et d'*hyperbole*. Deux siècles avant J.-C., Archimède s'immortalisa par ses découvertes en géométrie. Nous lui devons un rapport du diamètre à la circonférence du cercle; la quadrature de la parabole, la belle proposition du cylindre circonscrit à la sphère, etc. — Les Grecs continuèrent à cultiver la géométrie avec succès jusqu'au VIe siècle. Ptolémée s'illustra sous Marc-Aurèle par des ouvrages sur l'astronomie, qui exigeaient de grandes connaissances en géométrie; au commencement du VIe siècle, Papus d'Alexandrie, sous Théodose Proclus, commenta les théorèmes d'Euclide. — Les Romains, heureux imitateurs des Grecs en littérature, furent dans les sciences un des peu-

ples les plus ignorants de l'antiquité : Pline n'était qu'un bon compilateur. Cicéron n'avait pas une très grande estime pour Archimède. Tite-Live, Tacite, etc. sont ridicules quand ils veulent donner l'explication d'un phénomène de physique ou d'astronomie ; enfin, chez les Romains, *mathématicien* était synonyme de *devin*. — Les Barbares ayant inondé l'empire romain, d'épaisses ténèbres enveloppèrent les plus belles contrées de l'Europe, les sciences et les arts ne furent plus cultivés avec avantage, et leur progrès s'arrêta ; néanmoins, un peuple (les Arabes d'Asie, d'Afrique, d'Espagne), s'empara des doctrines des Grecs, traduisit, commenta leurs livres, et cultiva avec succès la géométrie, l'astronomie, etc., depuis le neuvième jusqu'au quatorzième siècle. — A cette dernière époque, l'Europe occidentale sortant comme d'un long assoupissement, se livra avec ardeur à l'étude des sciences et des lettres, mais on se contenta d'abord d'étudier les livres et les méthodes des anciens. Aussi la géométrie proprement dite ne fit-elle un pas remarquable que par Descartes (*v.*). Ce grand homme prit la science où, suivant Papus, les anciens l'avaient laissée. Ce fut en 1637 qu'il publia sa *Géométrie*. — On doit à Cavalieri (*v.*) la méthode des *infiniment petits*. Dans le dix-septième siècle, brillèrent comme géomètres du premier ordre Pascal, Huigens, Fermat, Leibnitz, Newton : ces grands hommes inventèrent des méthodes nouvelles à l'aide desquelles les géomètres modernes ont laissé les anciens bien loin derrière eux. — Le XVIII[e] siècle a été illustré par Clairaut, D'Alembert, Bernouilli ; enfin, nous avons vu mourir La Grange, La Place, Le Gendre, géomètres du premier ordre. A ces beaux noms, on peut ajouter celui de M. Poisson, le premier des géomètres vivants. — La théorie de la géométrie est maintenant si avancée qu'il est douteux qu'il soit possible dorénavant de lui faire faire des progrès extraordinaires. Teyssèdre.

Géométrie, science qui a pour objet la mesure de l'étendue ou des trois dimensions, qui sont, la *longueur*, la *largeur* et la *profondeur*, ou *épaisseur*. — La géométrie élémentaire se divise naturellement en trois sections principales : 1° la mesure des lignes (la longueur) ; 2° celle des surfaces (longueur et largeur) ; 3° celles des volumes ou solides (longueur, largeur et profondeur). Les propositions ou les problèmes que les géomètres se proposent de résoudre sont fort nombreux ; néanmoins, les méthodes dont ils font usage pour atteindre leur but sont basées sur un très petit nombre de principes. — Outre la géométrie élémentaire, les modernes connaissent la géométrie *trascendante*, par laquelle on résout, au moyen de l'algèbre, du calcul différentiel, etc., des questions de l'ordre le plus élevé, et dont la solution serait impossible par les méthodes ordinaires ou des anciens. — Comme nous l'avons dit plus haut, la géométrie élémentaire est basée sur un très petit nombre de principes et de méthodes ; à peu de choses près, elle tourne, pour ainsi dire, sur deux pivots, qui sont la théorie des figures semblables, et les propriétés du carré de l'hypoténuse, ou plutôt du *triangle rectangle* (*v.*). — On distribue les lignes en deux classes : les lignes *droites* et les lignes *courbes*. La nature des lignes droites est invariable ; toutes sont constituées de la même manière ; il ne peut y avoir de différence entre elles que sous le rapport de la longueur. Il est, au contraire, facile de concevoir qu'entre deux points donnés, il est possible de tirer une infinité de lignes courbes qui toutes auront des degrés de courbure différents : ainsi, par exemple, la courbure de l'anneau de fer qui ceint le moyeu d'une roue de voiture est bien différente de celle de la bande métallique qui entoure la roue. De toutes les lignes courbes, la plus simple et la plus régulière est la circonférence du cercle. — Pour évaluer la longueur d'une ligne quelconque, on est convenu de la rapporter à celle d'une ligne droite que l'on a prise pour terme de comparaison, et dont on énonce la lon-

gueur par les mots *pied, pouce, décimètre, centimètre*, etc. — Comme il est impossible de comparer directement une courbe à une droite, on suppose que la courbe est rectifiée. Si, par exemple, on vous proposait d'évaluer en décimètres le contour d'une table ronde, vous ceindriez celle-ci d'un ruban que vous tendriez ensuite, et sur lequel vous porteriez un décimètre à la suite de lui-même autant de fois qu'il pourrait y être contenu; mais la géométrie, rejetant tout moyen matériel et mécanique pour résoudre une question, ceux qui la cultivent supposent que toute ligne courbe est composée d'une infinité de lignes droites; qui, par conséquent, sont infiniment courtes: par ce moyen, ils peuvent comparer une courbe à une droite, sans erreur sensible: cela se comprend; car, admettez que la première assise de la voûte du dôme de St-Pierre de Rome soit formée d'un milliard de briques dont toutes les faces sont planes, il est évident que le contour de cette assise présenterait la figure d'une circonférence de cercle fort régulière, et qui ne différerait de la circonférence de l'assise actuelle que de bien peu de chose. Ainsi donc, on évalue la circonférence du cercle en la rapportant au diamètre, qui est toujours une ligne droite. En un mot, la ligne droite est comme l'ame de toute la géométrie : voilà peut-être pourquoi il a été impossible jusqu'ici d'en donner une définition satisfaisante. Dites vous que c'est le chemin le plus court qui conduit d'un point à un autre, on vous répond que le plus court des chemins qui conduisent d'un point à un autre est en ligne droite; c.-à d. que quelle que soit la définition qu'on en donne, elle revient toujours à celle-ci : *une droite est une droite* :

C

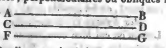
A B

D

Si vous concevez une droite A B comme traversée par une autre droite C D, et qu'en coulant le long de celle-ci sans pivoter, elle laisse une trace après elle, vous aurez une idée de ce qu'on est convenu d'appeler un *plan*, que vous concevrez mieux si vous vous figurez une feuille de papier infiniment mince et bien tendue en tout sens.

Rapport des lignes entre elles.

Des lignes tirées dans le même plan sont, relativement à leur direction, parallèles, perpendiculaires ou obliques :



— Des lignes qui, tirées dans le même plan, comme A B, C D, F G, peuvent être prolongées à l'infini, sans jamais se rencontrer, sont dites *parallèles* :

C

A B

D

Si elles se rencontrent, et qu'elles forment, comme A B, C D, quatre angles égaux, elles sont dites réciproquement *perpendiculaires*. Si les angles qu'elles forment sont inégaux entre eux, ces lignes sont réciproquement *obliques*. — Une ligne peut être parallèle, perpendiculaire à un plan ; un fil tendu au-dessus d'une table, de façon qu'il en fût également éloigné dans toute sa longueur, serait parallèle au plan figuré par la table. Le fil serait perpendiculaire, si suspendu au-dessus de la table, il formait avec son plan des angles égaux tout autour de lui : telle est la position d'un fil tendu par un poids, relativement à la surface d'un liquide dans lequel plonge le poids. On comprend que si la direction de la ligne est tout autre relativement au plan, elle lui est oblique. — Les plans, qui ne sont, pour ainsi dire, que des assemblages de lignes droites, sont aussi parallèles, perpendiculaires, obliques entre eux :

si l'on accorde que les feuillets d'un livre représentent des plans, ce qui n'est pas absurde, ces plans seront parallèles entre eux lorsque le livre sera fermé; ils seront obliques quand le livre sera entr'ouvert, et leurs directions seront réciproquement perpendiculaires quand le livre sera ouvert à demi. — Des lignes qui se rencontrent forment des angles plus ou moins ouverts : il en est de même des plans; mais pour distinguer les angles qu'ils forment de ceux qui mesurent l'écartement de lignes qui se rencontrent en un point, on les appelle *angles plans*.

Des figures et des surfaces.

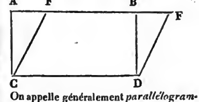
Lorsqu'on eut bien compris ce qu'on doit entendre par plan, on fut naturellement amené à considérer un plan sous deux rapports, sa configuration et sa grandeur. Le contour ou l'ensemble des lignes qui terminent un plan de tous côtés s'appelle *figure*. On appelle *surface* la portion du plan compris dans la figure. En général, on entend par *surface* tout ce qui a les deux dimensions, longueur et largeur. Il est bon de faire observer que toutes les surfaces ne sont pas des plans : il y en a qui sont *convexes* (bombées), d'autres *concaves* (creuses). — On distingue les figures en *rectilignes* et en *curvilignes*, suivant qu'elles sont composées de lignes droites ou de lignes courbes. — Les figures rectilignes s'appellent du nom général de *polygones* (qui a plusieurs angles). Quel que soit le genre de la figure, son périmètre (son contour) s'évalue toujours par une ligne droite. — On évalue les surfaces en les rapportant à celle d'une figure qu'on a prise pour terme de comparaison. Quoique le triangle soit la plus simple des figures, ce n'est point sa surface dont on fait usage pour mesurer les autres.

A B
C D

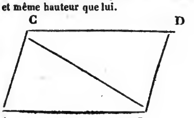
On lui préfère le carré, dont la longueur AB et la largeur AC sont mesurée par une même ligne droite, et qui, d'ailleurs, a ses quatre angles A, B, C, D égaux entre eux.



Toute figure qui, comme ABCD, a ses quatre angles égaux entre eux, mais qui est plus longue que large, s'appelle *carre long* ou *rectangle*.



On appelle généralement *parallélogramme* toute figure dont tous les côtés opposés sont égaux et parallèles ABCD, FFCD sont des parallélogrammes, car AB égale CD; FC égale FD, etc — On démontre facilement que deux parallélogrammes qui ont même *base* (longueur), CD, et même *hauteur* (largeur) AC ou BD, sont équivalents en surface. En effet, supposons qu'on n'avait d'abord que le parallélogramme ABCD : qu'ensuite il en a été détaché un triangle AFC qu'on a porté en BFD, d'où est résulté un nouveau parallélogramme FFCD, il est évident que les deux parallélogrammes sont équivalents en surface, car ils ont de commune la partie FBCD, et les deux triangles AFC, BFD sont égaux. — Tout triangle est, en surface, la moitié d'un parallélogramme qui a même base et même hauteur que lui.



Soit le triangle A B C : si l'on suppose une ligne C D tirée parallèlement à B A, puis une autre ligne B D, tirée parallèlement à C A, il en résulterait un parallélogramme A B C D, lequel se composerait de deux triangles égaux C A B, B D C, cela est assez évident sans démonstration.

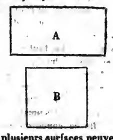
Calcul des surfaces.

Comme nous l'avons déjà dit, le carré dont les deux dimensions ont un pied, un mètre, etc., est la surface à laquelle on rapportera toutes les autres.

C D

A B

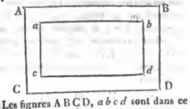
Le parallélogramme qui a ses quatre angles A, B, C, D égaux entre eux, s'appelle *rectangle*, qu'il soit plus long que large ou non. Soit un rectangle A B C D, dont on demande la surface : supposons que ce rectangle ainsi que le carré qui doit servir de mesure sont en carton, je prends le carré et je le porte à la suite de lui-même le long de A B, la base du rectangle; je trouve qu'il y va 4 fois; l'ayant porté de la même manière le long de A C la hauteur du rectangle, je trouve qu'il y va 2 fois. — Il suffit de considérer la figure pour être convaincu que le rectangle contient le carré 8 fois, nombre qui est égal au produit de la longueur de la base A B par la hauteur A C, c.-à-d. qu'ayant évalué en pouces, mètres, etc., les longueurs de A B et de A C, on a, en multipliant les deux nombres l'un par l'autre, la surface du rectangle exprimée en pouces, mètres, carrés. Or, tout parallélogramme pouvant être considéré comme un rectangle, ayant même base et même hauteur que lui, on a la surface de tout parallélogramme, en multipliant sa base par sa hauteur. Un triangle étant la moitié d'un parallélogramme, on a sa surface en multipliant sa base par la moitié de sa hauteur. Une surface quelconque pouvant être considérée comme formée d'un certain nombre de triangles, il y a toujours moyen de la comparer au carré qu'on a pris pour mesure.



Deux ou plusieurs surfaces peuvent-être équivalentes sans avoir la même figure; le rectangle A peut avoir autant de surface que le carré B, etc.

Figures semblables.

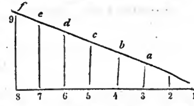
Deux figures sont semblables lorsqu'on peut les placer l'une dans l'autre de façon que les lignes qui les composent soient parallèles entre elles, et que celles qui sont semblablement placées soient proportionnelles.



Les figures A B C D, *a b c d* sont dans ce cas, car les côtés A B, *ab*, A C *ac*, sont parallèles, et de plus on a

A B : *ab* :: A C : *ac*.

Voici une manière bien simple pour démontrer que les côtés homologues (de même nom) des figures semblables sont proportionnels.



Supposons une ligne 1-8 qui est rencontrée par une autre 8-9; divisons la ligne 1-8 en

parties égales 1-2, 2-3, 3-4. Admettons ensuite que la ligne 8 9, divisée en 7 parties égales, était d'abord sur le point 1, et qu'alors sa longueur était un point ou zéro, et qu'arrivée sur la division 2, sa longueur est devenue 1, et qu'en avançant de droite à gauche, tout en faisant constamment des angles égaux avec la ligne 1-8, sa longueur a augmenté uniformément, de sorte que, parvenue sur les divisions 3, 4, 5, 6, 7, cette longueur peut-être exprimée par les nombres 2, 3, 4, 5; il est facile de concevoir que la ligne 1 *a b c*.... 9 peut-être considérée comme étant la trace que l'extrémité supérieure de la ligne mobile 9-8 a laissée après elle; il est encore aisé de comprendre que les divisions 1 *a*, *a b*, *b c*... sont égales entre elles. La construction de la figure nous montre une suite de triangles 1 *a* 2, 1 *b* 3, 1 *c* 4 ... 1 9 8, qui sont tous semblables entre eux, ce qui peut être admis sans démonstration; de plus, les côtés homologues de ces triangles sont proportionnels, ce qui résulte des suppositions et des raisonnements qui précèdent, car si nous représentons par 1 la longueur de chacun des côtés du triangle 1 *a* 2, celle des côtés du triangle 1 *c* 4, par exemple, sera représentée par 3; on pourra donc établir ces proportions :

1 *a* : 1 *c* :: 1 2 : 1 4 :: *a* 2 : *c* 4

Des polygones semblables pouvant être partagés en un même nombre de triangles semblables, il s'ensuit que leurs côtés homologues sont proportionnels, ce qui est très facile à démontrer.

Les surfaces des figures semblables sont entre elles comme les carrés de leurs côtes homologues.

Revenons à la figure ci-dessus, et supposons que les lignes *a* 2, *b* 3, *c* 4, sont toutes perpendiculaires sur la ligne 1-8. Ces lignes pourront être considérées comme étant les hauteurs des triangles 1 *a* 2, 1 *b* 3; prenons les deux triangles 1 *b* 3, 1 *d* 5, supposons que la base 1-3 du premier est représentée par 3 et sa hauteur *b* 3 par 6, et que la base du second vaut 5 et sa hauteur 10. Comme on l'a dit, on a la surface d'un triangle en multipliant sa base par la moitié de sa hauteur : on aurait donc la surface du premier triangle en multipliant 3 par 6=18, et celle du second en faisant le produit de 5 par 10=50. Voyons maintenant si 18 : 50 :: 9 : 25 (9 et 25 sont les carrés des bases 3 et 5 des deux triangles) : cela est vrai, car 18×25=450; le produit des moyens 50 et 9 est aussi 450.

Des volumes ou solides.

Tout objet qui a longueur, largeur et profondeur ou épaisseur, s'appelle *volume;* il y a des volumes d'une infinité de sortes, mais comme on ramène toutes les figures à un petit nombre de celles qui sont terminées par des droites, semblablement on comparo tous les volumes à 2 ou 3 de ceux qui sont fermés de tous côtés par des plans, et qu'on appelle *polyèdres* (qui a plusieurs faces). Le plus simple des polyèdres est celui qui est terminé par quatre plans triangulaires. Les polyèdres se distribuent en deux classes, qui sont les *prismes* et les *pyramides*. Taillez un certain nombre de cartons sur un même patron, dont la figure soit un polygone; placez ces cartons les uns au-dessus des autres, et vous aurez la forme d'un prisme qui sera dit *droit* ou *oblique*, suivant que la pile de cartons sera elle même droite ou penchée. Les deux cartons qui terminent le bas et le haut de la pile sont les *bases parallèles* des prismes; la forme des épaisseurs de tous les cartons forme la *hauteur* du prisme. Il est évident que des prismes qui ont des hauteurs égales et des bases équivalentes sont égaux en volume, c.-à-d. que s'ils étaient faits de même matière ils auraient le même poids. Si les cartons ont la figure de parallélogrammes, le prisme prend le nom de *parallèlépipèdes*; si les cartons sont des carrés, et que la pile présente six faces égales, chacune à un carton, le parallèlépipède s'appelle *cube*. Si les cartons tout en conservant la même figure, diminuent progressivement de grandeur, de telle sorte que la pile se termine en pointe, le volume prend le nom de *py-*

ramide. Si les cartons sont des cercles égaux, le prisme s'appelle *cylindre*; si les cercles diminuent uniformément de grandeur, la pyramide qu'ils forment s'appelle *cône*. Les surfaces des volumes se calculent comme celles des polygones. Quant à leur étendue, à leur masse, s'il est permis de parler ainsi, on la rapporte à celle d'un cube le plus régulier des prismes, puisque ses trois dimensions sont mesurées par une même ligne droite. — Il est aisé de concevoir que pour calculer le volume d'un prisme, formé de cartons, il faudrait évaluer la surface de celui qui lui servirait de base et multiplier le résultat par la hauteur de la pile, cela est évident, car la grandeur du prisme dépend et de celle des cartons et de leur épaisseur. Les polygones pouvant être partagés en triangles et les bases des prismes étant des polygones, il s'ensuit que tout prisme peut être partagé en un certain nombre d'autres qui auraient tous des bases triangulaires. Or, en taillant un prisme triangulaire d'une certaine manière, on en tire trois pyramides qui sont égales en volume, d'où suit la conséquence qu'un prisme vaut 3 pyramides ayant même base et même hauteur que lui (on en conclut en outre, que le volume d'une pyramide est égal au produit de sa base par le tiers de sa hauteur). Or, tout polyèdre pouvant être divisé en pyramides, il est toujours facile de calculer son volume en faisant la somme de tous ceux des pyramides qui le composent; une sphère (boule), par exemple, peut être considérée comme formée d'une infinité de pyramides qui ont toutes leur sommet à son centre et dont la somme des bases forme la surface de la boule : ainsi donc, le volume d'une sphère est exprimé par le produit de sa surface par le tiers de son rayon, lequel mesure la hauteur de toutes les pyramides qui la composent. Dans le croquis sur la géométrie qu'on vient de lire, nous avons eu pour but de faire entendre que cette science est basée sur un très petit nombre de principes, un seul peut être, comme nous espérons le démontrer un jour. En effet, de la ligne droite on déduit le plan; toutes les surfaces sont ramenées au plan; avec des plans matérialisés (des cartons), on forme les volumes, etc.; du prisme on déduit facilement la manière d'évaluer leur étendue; du prisme triangulaire, on déduit le volume de la pyramide, laquelle peut être considérée comme l'élément de tous les volumes, ainsi que le triangle est le principe de toutes les figures. C'est, à n'en pas douter, en matérialisant pour ainsi dire les points, les lignes et les plans, que les premiers inventeurs de la géométrie parvinrent à la faire servir à des pratiques utiles; les yeux et le bon sens leur tinrent d'abord lieu de tout raisonnement pour être convaincus de la certitude de leur découverte. En effet, tout homme doué d'une intelligence ordinaire admet sans démonstration que tous les points de la circonférence d'un cercle sont également éloignés du centre; que les angles d'un rectangle sont égaux entre eux, et même, si on lui présente une figure tracée convenablement, il concevra que le carré fait sur l'hypoténuse est égal à la somme des carrés construits sur les côtés de l'angle droit. Nous avons la ferme certitude qu'à l'aide de règles, de cartons, de lièges taillés, etc., on pourrait, dans moins d'une journée, donner une idée très satisfaisante de la géométrie à toute personne qui par exemple a eu assez d'esprit pour apprendre à jouer au jeu de piquet. Que de temps perdu dans ces stupides passe-temps qu'on appelle des jeux d'amusement, et qu'on pourrait dépenser avec plus de fruit.

Géométrie descriptive.

Ce n'est, à proprement parler, qu'une application de quelques principes de la géométrie, et quoiqu'elle fût pratiquée depuis un temps immémorial, par les architectes, les charpentiers, etc., ce n'est que depuis un demi-siècle environ que Monge en a classé les éléments pour en former un corps de doctrine précis et fécond en applications. Le principe de cette science consiste d'abord à déterminer la position d'un point dans l'espace, ce à

quoi l'on parvient en rappelant ce point à trois plans fixes, dont les directions soient telles qu'ils puissent se rencontrer tous les trois à la fois. Une comparaison fera concevoir la nécessité de ces conditions. — On demande de faire connaître avec précision le point où se trouve une lampe suspendue au plafond d'une chambre : si l'on vous dit que cette lampe est à 2 pieds du plafond et à 7 pieds de celui des murs qui fait face à la porte, et que nous appellerons B, vous n'aurez pas sa position, car elle peut être suspendue sur tous les points du plafond qui sont à 7 pieds du mur B, mais si on ajoute qu'elle est encore à 10 pieds d'un autre mur C, qui fait angle avec le mur B, alors sa position sera exactement fixée, car il serait impossible de la déplacer sans qu'elle se trouvât plus près ou plus loin de quelqu'un des trois plans représentés par le plafond et les murs B et C. Les dessinateurs ont trouvé le moyen de tracer sur une feuille de papier le plan d'un escalier, d'une machine, de manière à pouvoir en faire exécuter fidèlement toutes les pièces avec les formes et les dimensions convenables; nous avons donné une idée de cette méthode à l'article *charpentier* (v.). Teyssèdre.

GÉOPHAGES. On a donné ce nom à certains hommes ou à certaines peuplades qu'on a vus, dans les moments de disette, avaler une quantité plus ou moins considérable de terre. *Géophage* veut dire *mangeur de terre*. On a long-temps discuté pour savoir si cette terre avalée était un aliment véritable, comme se le figurent les misérables qui s'en remplissent l'estomac, ainsi que Humboldt le rapporte des Otomaques. L'usage généralement adopté par quelques peuplades, comme celle que je viens de citer, semble d'abord soutenir cette opinion ; mais, en examinant la chose de plus près, comme l'a fait l'illustre voyageur, on voit bientôt le merveilleux d'une terre immédiatement nourrissante faire place à une assez triste réalité : les géophages n'avalent de la terre que quand ils n'ont rien de meilleur et de plus nutritif ; la terre dont ils sont censés se nourrir n'est que de l'argile; cette argile, légèrement détrempée, ne les nourrit pas, mais, en chargeant et en occupant l'estomac, elle étouffe en quelque sorte le cri de l'estomac, sans réparer les forces. Réduits à cette prétendue nourriture, les géophages ne manquent pas de mourir de faim. A cet égard, les sauvages ne sont pas plus privilégiés que les habitants des pays civilisés dans lesquels on trouve de temps en temps des exemples de géophagie, parmi les hommes obligés de vivre hors du commerce de leurs compatriotes, et réduits à calmer, de quelque manière que ce soit, le sentiment de la grande faim qui les tourmente. — La géophagie se rencontre encore dans certaines maladies nerveuses qui dépravent le goût et font rechercher comme aliment savoureux des mets extraordinaires : on a vu des individus ainsi malades s'attaquer à de vieux parchemins, à de vieux papiers, de vieux cuirs, du charbon ; et il n'est pas plus rare de rencontrer des malades qui avalent de la terre et de l'argile avec avidité. Les géophages d'ailleurs, qu'ils le soient par un goût maladif ou par famine, ne sont pas mieux nourris les uns que les autres par la terre, l'argile ou les autres substances indigestes dont ils se gorgent.

T. Drummond.

GÉORAMA vient de deux mots grecs *gé* (terre) et *horama* (vue), c.-à d. *vue de la terre*. Mais le but de ce spectacle n'est point de nous montrer la terre étalée comme sur une carte : une mappemonde, un atlas suffirait pour cela ; ni de nous l'offrir comme sur les globes de nos cabinets de physique et de nos observatoires, les deux globes magnifiques de la bibliothèque nationale répondraient à nos désirs. Le géorama que nous avons vu à Paris présentait la terre à contre-sens : c'était le monde renversé. La terre se déroule réellement sous nos pieds, et là, s'arrondissant autour de nous et sur nos têtes, nous étions dans l'intérieur du globe, voyant sur ses parois intérieures tous les accidents qu'on aperçut en effet à sa superficie extérieure : les montagnes se dressaient devant nous, les vallées se

creusaient, les fleuves serpentaient en longs rubans d'azur, les volcans vomissaient des flammes, puis toute la machine tournait sous nos yeux. — Telles sont les premières conditions du géorama. Il faut qu'il représente la nature telle qu'on l'apercevrait du cœur de la terre, si sa surface était diaphane; que les signes des choses prennent et portent la teinte des idées et des sentiments qu'elles inspirent; que les empires détruits soient marqués en couleur de deuil; que Carthage, Babylone, Palmyre, soient peintes en noir; que les découvertes utiles paraissent avec les attributs des bienfaits qu'elles ont procurés aux hommes; que le clocher du petit village de Carlile soit surmonté de son paratonnerre, car c'est là que l'illustre Franklin désarma la foudre; qu'Anoonai paraisse couronné de son aérostat, etc., etc.; que sur terre et sur mer les combats, les batailles se peignent par des taches de sang, avec des épées en croix avant la découverte de la poudre, et depuis la découverte de l'artillerie avec des bouches à feu qui vomissent la mort, et sur tout cela le nom seulement du théâtre : Salamine, Aboukir, Trafalgar... Le globe en sera couvert, dira-t-on; eh bien! tant mieux! il jaillira de là une grande leçon, la pitié pour la pauvre humanité et une juste exécration pour les dévastateurs de la terre. — Ne croyez pas que ce langage soit borné. La langue des signes offre un champ aussi vaste que curieux : partout des hiéroglyphes parlantes, des images instructives, des emblèmes d'une étonnante vérité; aucun sujet ne peut s'y soustraire; il n'y a pas jusqu'à la politique qui ne présente de merveilleuses ressources. Ainsi, en général, il y a trois espèces de gouvernements : pour la monarchie pure, vous peindrez un sceptre, pour la république, un triangle, emblème de l'égalité, pour la monarchie tempérée, une couronne passée dans le fléau d'une balance. Et ce que nous disons des gouvernements s'applique de soi-même aux religions : la croix s'élève sur le globe dans tous les pays où règne le christianisme, le turban sur toutes les contrées soumises à la domination du Coran. — Ainsi, le spectateur prend à la fois des leçons de géographie, d'histoire, de chronologie, car le démonstrateur, au moyen d'un mot, d'une date, peut marquer l'époque des révolutions politiques, religieuses, morales et industrielles. BONVALOT.

GEORGES (Saint). Tout ce que l'on peut dire de ce saint, tout ce qu'on en sait, c'est qu'il fut martyr sous Dioclétien. Bien que l'authenticité de ses actes ait été contestée, son nom est devenu trop populaire dans toutes les parties du monde, même chez les sectaires de Mahomet, pour qu'on puisse douter de ses miracles : au nombre de ceux qu'on lui attribue figure la résurrection du bœuf d'une pauvre femme qui lui avait donné l'hospitalité. — L'Angleterre est placée sous le patronage de saint Georges. — L'impératrice Catherine II a créé en Russie un ordre militaire de Saint-Georges. D. L.

GEORGES Ier, roi d'Angleterre, de la maison de Hanôvre, naquit à Osnabruck le 28 mai 1660; il était fils d'Ernest-Auguste, premier électeur de Brunswick-Lunebourg, et de la princesse Sophie, par laquelle il descendait des Stuarts. Bien qu'héritier légal du trône d'Angleterre, Georges avait à écarter un grand nombre de co-prétendants à la couronne. Il semblait qu'il ne dût y arriver qu'après une longue lutte. Mais à peine la reine Anne (*v*) avait-elle fermé les yeux que tous les partis se réunirent pour reconnaître la légitimité de ses droits. Appelé au trône le 12 août 1714, Georges ne partagea point les errements de ses prédécesseurs, qui, jusque là, avaient toujours composé un ministère mi-partie wigh, mi-partie tory; Georges forma entièrement son ministère de wighs, par reconnaissance de l'appui qu'ils lui avaient donné, et du zèle avec lequel ils avaient défendu et fait triompher ses droits. La paix fut le système politique constant de Georges Ier; et ce système ne fut pas chez lui le résultat de la crainte et de la lâcheté, car dans sa jeunesse, il avait pris une part active aux guerres

contre les Turcs et contre la France, et l'on s'était plu à reconnaître sa bravoure et ses talents. L'Angleterre, malgré la neutralité qu'elle garda durant les guerres du continent qui eurent lieu sous son règne, n'en conserva pas moins la prépondérance que lui avait acquise une paix honorable, dont elle recueillit paisiblement les bienfaits. Le repos de ses sujets avait semblé assez précieux au roi pour ne point le hasarder légèrement dans des querelles sans résultats. Cependant, malgré cette politique sage, l'inexpérience de Georges en matière financière, non moins que la cupidité de ses ministres, précipitèrent le royaume dans un abîme de maux incalculables. Le système ruineux de l'agiotage introduit par la *compagnie du Sud* et les désastres qui en furent la conséquence nécessitaient une main ferme et hardie qui réparât le mal : ce fut Robert Walpole (*v.*) à qui échut cette tâche. La mise en jugement du comte d'Oxford et du vicomte de Bolingbrok et la rébellion du comte de Marr sont aussi des événements qu'il importe de noter ici. Pendant la durée de son règne le roi allait fidèlement visiter presque tous les ans ses sujets de prédilection, les Hanôvriens : ce fut en se rendant auprès d'eux qu'il mourut subitement des suites d'une indigestion de melon. Il était alors dans la 18e année de son règne. Il avait épousé, le 21 novembre 1682, sa cousine Sophie-Dorothée de Zell. Mais l'infidélité conjugale de Georges la lui fit bientôt négliger pour la duchesse de Kendal. Il fit prononcer son divorce avec Sophie en 1694. Mari injuste et cruel, il fut aussi mauvais père, et accabla son fils de traitements barbares que rien n'excusait ; sa jalousie ombrageuse en faisait à ses yeux un rival dangereux par la popularité qu'il s'était acquise. Georges Ier était d'un caractère sérieux ; autant il était injuste dans son intérieur, autant il savait afficher à l'extérieur une bienveillance naturelle. Quand il oubliait un moment le fardeau de cette autorité royale dont il était si jaloux, il se montrait affable, familier et même facétieux. On rapporte de lui une anecdote dont plusieurs historiens font cependant honneur à son successeur. Il se trouvait masqué à un bal et causait avec une dame masquée aussi, et qu'il ne connaissait pas ; cette dame lui proposa d'aller avec elle prendre des rafraîchissements au buffet ; le roi y consentit. On lui versa à boire : « A la santé du prétendant, dit l'inconnue.—De tout mon cœur, répond le roi sans se déconcerter; je bois volontiers à la santé des princes malheureux. » Georges avait une grande modération ; la sagesse s'alliait en lui à une fermeté inflexible dans les résolutions qui lui paraissaient justes et nationales. — Georges Ier a rétabli l'ordre du Bain ; sous son règne, la durée de chaque parlement a été prolongée à sept années. U. B.

GEORGES II (Auguste), était fils du précédent. Né le 30 octobre 1683, il succéda à son père le 26 juin 1727. Il avait épousé, en 1705, la princesse Caroline d'Anspach. Cette princesse avait pris sur son caractère faible une influence irrésistible qu'elle avait l'art de ne point lui laisser apercevoir : Caroline protégea Robert Walpole, qui sut conserver une paix profonde pendant les douze premières années du règne de ce monarque ; mais la mort de cette princesse, en abandonnant Georges à son incapacité, laissa ce ministre en butte à de nombreux ennemis, qui ne tardèrent pas à le renverser. Les nouveaux conseillers du roi avaient argué contre Walpole des revers d'une guerre avec les Espagnols, que celui-ci n'avait fait déclarer qu'à son corps défendant ; mais loin de mieux faire que ce grand ministre, à qui l'Angleterre doit la création du fonds d'amortissement, base de tout son crédit, ils poussèrent Georges à des expéditions plus désastreuses. La perte des batailles de Fontenoi (*v.*) et de Lawfeld (1747) et le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) en furent le résultat, et firent oublier la victoire de Dettingen, remportée par Georges, dans la guerre de succession, et celle de Culloden en Écosse (*v.*), qui raffermit la maison de Hanôvre sur le trône que sem-

blait au moment de ressaisir le prince Édouard, fils du prétendant. La guerre laissa à l'Angleterre une dette ruineuse; et le traité humiliant qui la fit cesser blessait trop l'orgueil britannique pour qu'elle ne se rallumât pas bientôt. De misérables querelles à l'occasion des limites françaises et anglaises du Canada fournirent un prétexte, et Georges se vit dépouillé de ses états d'Allemagne, perte instantanée, compensée par de brillantes conquêtes dans les deux Indes. Peu de temps après, Georges mourut subitement (le 25 octobre 1760), laissant la couronne à son petit-fils. Georges II, dépourvu de qualités brillantes et des talents que son père avait apportés dans la science gouvernementale possédait cependant un bon sens remarquable et un jugement solide; il était violent à l'excès, mais il revenait facilement de ce premier mouvement; sa sobriété et son économie excessive le faisaient accuser d'avarice. Sa faiblesse morale le fit gouverner par ses ministres, et peut-être doit-elle l'excuser un peu d'avoir toléré les sanglantes exécutions contre les Écossais qui suivirent la bataille de Culloden, car son caractère était naturellement plein de douceur et d'humanité. — L'Angleterre lui est redevable de la fondation du musée britannique. U. Barbière.

Georges III, roi d'Angleterre, était né le 4 juin 1738 (24 mai, vieux style). Il était le fils aîné de Frédéric, prince de Galles, fils de Georges II, et de la princesse Auguste de Saxe-Gotha. Il perdit son père étant extrêmement jeune, et fut élevé avec beaucoup de rigidité sous l'autorité de son aïeul paternel et de sa mère. Cette tutèle eut la plus fâcheuse influence sur ses idées; elle leur traça un cercle étroit. — A Londres, Georges vivait renfermé dans le palais de *Carlton* ou de *Leicester-House*; à la campagne, il était claquemuré dans le parc de *Kew*. Sa mère lui inculqua dès sa première jeunesse les maximes du pouvoir absolu. Georges profita de ses leçons comme on sait, et les luttes si longues et si périlleuses où il engagea la couronne en agrandirent considérablement la puissance. Mais dès lors aussi le vieux et l'admirable monument des libertés anglaises fut ébranlé. — L'éducation du jeune prince, confiée à lord Bute, homme qui, sans caractère public, exerça toute sa vie, dans l'ombre du cabinet, une influence souveraine sur les affaires générales, fut restreinte à quelques détails d'histoire, encore limités à tels et tels pays, et on les lui fit puiser aux sources les moins suspectes de vérité et d'indépendance. Il y joignit plus tard la connaissance assez imparfaite de la langue française, celle de la langue allemande, et une teinture de l'italien. Il se passionna, dit-on, vers cette époque pour la culture des beaux-arts, tout à-fait négligés dans sa famille. Cette circonstance, qui fit espérer l'introduction d'un genre de gloire jusque là refusé à l'Angleterre, intéressa en faveur du jeune prince. Généralement on attend davantage d'un prince qui protège les beaux-arts, et qui arrive au pouvoir avec l'amour de quelques sentiments élevés. — Georges III monta sur le trône à la mort de son aïeul, le 25 octobre 1760, à l'âge de 22 ans, et l'année suivante, il épousa la princesse Charlotte de Mecklembourg Strélitz. — Dès qu'il fut entré dans les fonctions de la royauté, il accorda à l'Angleterre l'acte parlementaire qui établit l'inamovibilité des juges (stat. premier, Georges III, c. 23). Il soutint très énergiquement la guerre que son pays faisait alors à l'Autriche, la France et l'Espagne coalisées; mais les armes victorieuses de la Grande-Bretagne, portant la terreur jusqu'au fond des deux Indes, échouèrent sur le continent. Une réconciliation générale s'effectua le 10 février 1763, au grand mécontentement du peuple anglais, qui en trouva les conditions onéreuses et nullement proportionnées à ses succès sur la mer. C'est lord Bute qui signa cette paix. — Alors la véhémence accusatrice de l'opposition enveloppa dans les mêmes attaques le souverain et son favori. Les *Lettres de Junius* et une nuée de pamphlets virulents, l'expulsion violemment

illégale d'un membre du parlement, l'ardent Wilkes, allumèrent dans la cité de Londres un foyer dangereux de mutinerie et de sédition. Georges ne fit aucune concession au peuple irrité, et celui-ci mit plusieurs fois, à cette époque, en péril sa vie et sa couronne. Réduit là, ce prince étouffa dans le sang toutes les résistances qu'on lui suscita, quelque juste et légal qu'en fût le principe. — Il lutta même contre le parlement, qui voulait lui imposer des ministres; mais cette lutte dévoila la pensée du gouvernement et l'avilit. Ce fut encore l'opiniâtreté qu'il mit à établir sous North, dans les colonies anglaises de l'Amérique, un nouveau système fiscal qui amena la révolution et puis l'affranchissement de ce pays. — Ce fut à Windsor, en 1787, au retour des eaux de Cheltenham, que Georges III ressentit la première atteinte de la maladie mentale qui a si déplorablement terminé sa vie. On appela d'abord sa folie *fièvre de cerveau*, et le docteur Willis le guérit après un traitement suivi. En février 1789, il reparut à la tête des affaires, mais il essuya fréquemment des rechutes. Sa raison s'éteignit enfin en octobre 1810; et le 21 décembre de l'année suivante, le parlement déclara Georges III inhabile, etc., et déféra la régence au prince de Galles, qui a gouverné sous ce titre les trois royaumes, pendant les dix années qu'a encore duré la maladie de son père.—Georges a passé cette triste et dernière partie de sa vie dans son palais de Windsor, dont il avait de tout temps affectionné le séjour, séparé de sa cour et même de sa famille et offrant aux hommes un spectacle assez triste; il y est mort le 29 janvier 1820, au soir, dans la 82e année de son âge et la 60e de son règne. — Georges III était d'une taille moyenne et avait l'œil clair; ses cheveux était d'un blond extrêmement pâle; sa figure, peu remarquable, perdit ses agréments avec la fraîcheur de la jeunesse; sa conversation commune, douce, n'était pas à quelques intervalles près, sans confusion dans les idées; elle procédait fréquemment par l'interrogation. — Le séjour de Windsor avait tourné exclusivement les idées du prince vers l'agriculture (avant la maladie bien entendu; je ne parle ici que de cette époque). Deux lettres de Georges imprimées dans les *Annales d'agriculture* de Arthur Young attestent ce fait. Sa table était très frugale, servie avec uniformité. — Georges se couchait à la fin du jour et se levait régulièrement dès l'aurore. Il avait l'habitude d'écrire ses lettres avant son déjeûner; il passait la moitié de l'année à la campagne, ne recevant personne, pas même ses ministres. — Georges III aimait la musique; elle récréait son âme, déjà souffrante et presque remplie du pressentiment des malheurs qui allaient le frapper. Il jouait du piano et s'était encore appliqué dans sa jeunesse à l'étude de plusieurs arts mécaniques. Il était possesseur de l'une des plus belles bibliothèques que l'on connût, mais elle ne lui servait pas. —Georges III ne connut jamais d'excès: sa cour fut sans maîtresses et sans déprédations; c'était un père et un mari excellent. Le système politique intérieur de Georges III, ou plutôt celui du conseil secret, ayant lord Bute à sa tête, et ensuite MM. Jenkinson et Addington (le premier a été le comte de Liverpool, le deuxième lord Sidmouth), ce système a été frappé d'une juste et vive censure; une tyrannie sanglante est empreinte dans plusieurs de ses actes; hostile, visant à des envahissements majeurs, il a arraché à la législature, entre autres accroissements de force pour la couronne, la promulgation du bill sur les étrangers (*alien bill*), la suspension fréquente de l'*habeas corpus*. L'influence sans bornes des ministres dans la chambre s'est établie alors au moyen d'une corruption plus générale. On a augmenté le nombre des membres de la chambre haute; à l'avènement de Georges au trône, on comptait 181 pairs, et il y en a aujourd'hui près de 580; presque tous les pairs de création récente sont des clients ou créatures de la famille de Hanôvre. — Six parlements ont été convoqués sous Georges III, depuis 1760. — La puissance mari-

time et coloniale de l'Angleterre s'est élevée sous ce gouvernement à un degré de prospérité jusqu'alors inconnu, et, bien que les colonies du nord de l'Amérique se soient brusquement et héroïquement émancipées, cette perte s'est trouvée compensée surabondemment par l'acquisition de 60 millions de sujets dans les Indes orientales, les plus riches et peut-être les plus belles contrées du globe : Malte, le cap de Bonne Espérance, l'île Maurice, les îles Ioniennes ; toutes ces grandes colonies, où sont passées les racines de la puissance britannique les étendent plus loin. — Parmi les hommes d'état célèbres du règne de Georges III, on remarque en première ligne le grand lord Chatam et lord Holland, William Pitt, Fox, Burke, Shéridan ; parmi les marins Nelson, lord St-Vincent, Exmouth. — L'infortuné prince a été privé de la vue et cette infirmité suivit presque immédiatement la perte de sa raison. Dans les premiers temps, on le tenait enfermé dans sa chambre à coucher ; mais cette mesure lui causait un chagrin extrême, et influait fâcheusement sur sa santé ; il fallut lui rendre la jouissance de ses spacieux appartements de Windsor ; on les disposa toutefois de manière à ce qu'en marchant aucun objet ne pût le blesser. Pour cela, on fit garnir de coussins moelleux les murs, les portes, les meubles et jusqu'au parquet des salles qui lui étaient rendues (sa famille avait fait meubler le palais de Windsor avec une pompe toute royale). Une solitude absolue régnait dans ces appartements éclairés seulement par quelques faibles rayons du jour ; et dans cette demi-obscurité, l'ombre du vieux malade rappelait involontairement à la pensée de ceux qui le voyaient l'image du roi Léar. — La musique exerçait une influence visiblement agréable sur les traits du prince ; elle changeait l'air sombre de sa figure en une sorte de langueur. Et ce léger remède, ce vain palliatif contre tant de maux n'était point négligé ! Un vieux serviteur, un compagnon de l'enfance du roi, exécutait devant lui, et à des moments assez rapprochés, les airs qu'il avait aimés et chantés autrefois ; on le surprit par fois à en fredonner quelques sons. — Georges s'était laissé croître une longue barbe, qui lui retombait sur la poitrine ; ses cheveux avaient entièrement blanchi. — Lorsque sous les voûtes noires du vieux Windsor on était témoin de cette fin d'une existence royale, du terme d'une longue vie, de cette fin d'un règne illustre, et qu'on se rappelait les vertus de celui qui était là errant, les différentes secousses de la couronne sur son front, et qu'on voyait après nombre d'années les soins toujours pieux de quelques vieux serviteurs, on était touché par une scène aussi belle que rare dans la demeure des princes ; et puis aussi on était involontairement remué devant ces vains restes d'un souverain fort ordinaire, mais qui pourtant avait voulu Pitt au pouvoir, qui l'y avait maintenu malgré sa propre désaffection, lui ce Pitt, ce représentant actif, grand et infernal des vieilles idées, leur dernier génie et le seul homme qui tint Bonaparte en échec. — Georges III a eu un grand nombre d'enfants : 1° Georges-Frédéric-Auguste, depuis Georges IV ; 2° Frédéric, duc d'York ; 3° Guillaume-Henri, duc de Clarence, aujourd'hui Guillaume IV ; 4° Édouard-Auguste, duc de Kent ; 5° Ernest-Auguste, duc de Cumberland ; 6° Auguste-Frédéric, duc de Sussex ; 7° Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge ; 8° Charlotte-Auguste-Mathilde, deuxième épouse du dernier roi de Wurtemberg ; et enfin 4 princesses non mariées. La paix intérieure de sa famille a été plusieurs fois troublée par les différends survenus entre le prince et la princesse de Galles. Il travailla inutilement à rétablir l'harmonie entre les deux époux ; mais il paraissait pencher pour sa belle-fille, et s'était ouvertement déclaré son protecteur. FRÉDÉRIC FAYOT.

GEORGES IV (Frédéric-Auguste), fils du précédent, né le 12 août 1762, fut créé prince de Galles peu de temps après sa naissance. Son éducation fut confiée à des hommes recommandables, mais, au sortir de leurs mains, il montra combien

il avait peu profité de leurs leçons : celui qui devait être un jour appelé à gouverner une grande nation se jeta dans des débauches de tout genre. A l'âge de 18 ans, il conçut une violente passion pour une jeune et belle actrice, mistriss Robinson; retenu dans une de ses résidences, il employa Fox pour captiver le cœur de la jolie actrice; celui ci réussit dans la honteuse mission qu'il n'avait pas rougi d'accepter; et mistriss Robinson reçut pendant quelque temps les hommages du prince de Galles. Mais une courte possession suffit pour amortir la passion de Georges, et il abandonna en proie à la misère celle qui avait été l'objet de son premier amour. Oisif, prodigue, débauché, joueur, parieur, avide de jouissances dégradantes, pour répéter les qualifications sévères d'une biographie anglaise, Georges avait déja dépensé, en moins de 4 années depuis sa majorité, outre une somme annuelle de 2,500,000 fr., et 3,000,000 votés pour son premier établissement par le parlement, 4,841,200 fr. de son revenu particulier; il avait de plus contracté pour 4,020,100 fr. de dettes. Le prince de Galles, fidèle à ce système convenu d'opposition que semblent avoir adopté tous les fils de monarques constitutionnels, affectait de se placer au premier rang des défenseurs des libertés nationales. Fox, Burke et Shéridan étaient de sa société intime. Georges profita de cette position qu'il s'était faite pour demander au parlement, où ses amis wighs le soutenaient, des millions pour payer ses créanciers, ses maîtresses, et fournir à ses besoins immenses et à ses plaisirs. Le roi augmenta alors sa pension de 250,000 fr.; mais l'héritier présomptif n'en continua pas moins à mener une vie scandaleuse. A l'occasion d'une course de chevaux, dans laquelle il était intéressé, il fut accusé publiquement de friponnerie; la presse anglaise tout entière se leva pour le blâmer, et un journal, *Le Monde* (World) s'écria : « Que pouvons nous attendre d'un fripon sur le trône? » Une liaison sérieuse que Georges avait contractée avec mistriss Fitz-Herbert, occupa long-temps l'attention publique; on prétendit même que le prince avait été jusqu'à l'épouser, et un pamphlet qu'on lui attribua le donnait à entendre : les documents auxquels nous avons puisé pour cette biographie nous ont confirmé ce fait. Georges a été réellement marié secrètement à lady Fitz-Herbert; ce mariage a été conclu devant l'église catholique, à laquelle appartenait cette dame, ce qui, d'après les lois anglaises, aurait fait déchoir le prince héréditaire de ses droits à la couronne. Aussi Georges ne se fit il pas scrupule de nier cette union; Fox et Shéridan suivirent sincèrement son exemple, et le premier ne lui pardonna jamais de l'avoir trompé à cet égard. Pressé par le besoin d'argent, accablé de dettes, Georges se décida en 1796, malgré ce mariage, à épouser la princesse Caroline (*v.*), mais cette union n'exerça aucune influence sur sa conduite. Il ne rougit pas d'introduire auprès de la princesse son épouse deux de ses anciennes passions, au bout de quelques mois, il avait même déjà cessé de la voir pour vivre de nouveau avec ses maîtresses. Le prince de Galles avait eu l'humiliation de voir son frère, le duc d'York, commander des armées, tandis que lui demeurait simple colonel d'un régiment de dragons. En 1805, quand l'expédition de Boulogne menaçait l'Angleterre d'une ruine complete, il le décida à demander au roi un avancement en harmonie avec sa qualité de prince royal; mais Georges III se refusa constamment à accéder aux vœux de son fils aîné. Lorsqu'en 1811, il fut appelé à la régence, il était déjà usé par les excès de tout genre auxquels il s'était livré; il accepta les hommes et les doctrines politiques contre lesquels il avait toujours protesté jusque là. Prince régent, il oublia tous les principes et tous les amis du prince de Galles, et laissa, dans son ingratitude, Shéridan, qui avait pour lui sacrifié jusqu'à son honneur, expirer sur un misérable grabat. Georges avait besoin de repos; aussi s'abandonna-t-il aveuglement à ceux qui avaient la direction du gouvernement; la table, les

femmes et le jeu, étaient devenus pour lui des habitudes enracinées. Sa régence fut signalée par une grande misère dans le peuple; les dragons et les échafauds apaisèrent les mouvements auxquels la faim poussait ce que les ministres appelaient la *canaille anglaise*. On connait assez quelle fut la conduite envers Napoléon de celui auquel il venait se confier comme au plus constant et au plus généreux de ses ennemis. Les six fameux actes contre la presse, contre la liberté du commerce, les associations populaires, les attroupements, les pétitions et les adresses; les troubles incessants de l'Irlande, le scandaleux procès de la princesse Caroline (*v.*), sont les faits les plus remarquables de la régence de Georges. A la mort de son père, le 29 janvier 1820 Georges prit le titre de roi, et abandonna, comme il l'avait fait jusque-là à la direction des aristocrates. Le roi Georges IV, en montant sur le trône, y apporta ses goûts de débauches, ses monstrueux caprices et l'exemple de tous les genres de vices. La nation eut à supporter les dépenses ruineuses des frais de son sacre, des constructions qu'il avait la manie d'élever; la liberté de la presse fut étouffée par des jurys composés par les ministres, et si le roi ne chercha pas à la détruire entièrement, c'est qu'il craignit pour sa couronne. Georges est mort le 26 juin 1830, couronnant par une vieillesse sans décence une jeunesse sans moralité. Il n'a laissé aucun monument digne d'immortaliser sa mémoire. Georges était l'ame de la résistance des torys aux demandes du parti wigh; tous ses ministres, depuis lord Londonderry (Castlereagh), Wellington et Robert Peel, ont constamment repoussé cette réforme parlementaire qui n'attendait que sa mort pour triompher enfin du mauvais vouloir de la royauté et de l'aristocratie anglaise. Peut-être trouvera-t on trop rigoureux le jugement que j'ai porté sur le roi qu'on a appelé le plus poli gentleman de la Grande Bretagne; que je me suis trop appliqué à délayer les taches d'une jeunesse orageuse. Malheureusement l'histoire privée de ce monarque n'offre rien d'honorable qui puisse réhabiliter des erreurs qui ont duré autant que sa vie. D'ailleurs, la sévérité qui doit présider aux jugements portés sur nos contemporains ne saurait être palliée sans que celui qui s'en écarte ne devienne responsable de ce qu'il a voulu cacher; et pour un roi, placé à la tête d'une nation qu'il lui est donné de moraliser, cette sévérité doit être inexorable. NAPOLÉON GALLOIS.

GÉORGIE, GÉORGIENS. Ce peuple de l'Asie occidentale, connu sous ce nom par les Grecs, les Latins et les Français, est désigné par les Slaves et les Allemands sous celui de *Grouzianie*, et par les Turcs sous celui de *Gurdy*; eux-mêmes se nomment *K'arthouli*. Chacune de ces dénominations a son étymologie particulière. Ainsi, la première dérive de saint Georges, patron du pays; la seconde de *grouzy*, en langue slave *ruines*, et en effet, leur sol en est couvert, le mot *gurdy* veut dire *soumis*, et le nom *K'arthouli* vient de la province K'arthli, premier berceau de la nation. — *Origine.* Les Géorgiens sont fiers de leur origine, qu'ils font remonter à Japhet, fils de Noé. Ils fondent cette assertion sur la *Genèse*. Leurs chroniques sont pleines de fables. Ce qu'il y a de certain chez eux, d'après l'autorité des écrivains arméniens, c'est que, lorsque après les victoires d'Alexandre la domination des Scythes commença à décliner en Asie, un peuple sortit de la haute-chaine, de Pemhaki à la double cime, couverte de neige six mois de l'année, et vint s'établir au sud du Caucase, dans le pays de K'arthli: tel est le noyau des Géorgiens. — *Histoire.* De 551 à 554, l'empereur d'Orient Justinien fit la guerre à Kosrou-Nouchirvan, schah des Perses, qui venait de soumettre la partie occidentale du Caucase, avec le secours de 40,000 Kozars. Il réussit à chasser les Persans, et entra dans la Géorgie, dont une grande partie des habitants professaient déjà le christianisme; il finit par l'établir dans toute l'étendue du pays, et conclut une alliance avec ce peuple. L'an 661, Rabias-Al-Bahly, envoyé par le khalife de

Bagdad, à la tête de 50,000 hommes, pour les forcer à embrasser l'islamisme, fut battu par les Kozars, qu'on regardait alors comme les premiers guerriers du monde, guerriers intrépides, volant au premier signal au secours de leurs voisins. L'an 684, Mussilmah, frère d'Abd-El-Melek, khalife de Damas, conquit la Géorgie, et y introduisit la religion mahométane; mais les Kozars, tranquilles chez eux, levèrent une armée et expulsèrent les musulmans, dont près de la moitié furent passés au fil de l'épée. Ce n'est que l'an 722 qu'Abou-Obeidah-Dijarakh reprit ces provinces. En 861, Isaac, fils d'Ismael, gouvernait à Tiflis; le khalife Mohamet-Khel, auquel sa puissance portait ombrage, envoya des troupes contre lui, prit la ville d'assaut, et donna ordre d'exécuter le gouverneur. Cette méfiance mal fondée, cette jalousie de pouvoir, fit perdre aux Arabes leur influence sur la Géorgie, qui retomba entre les mains du sebah de Perse. — Les rois de Géorgie, joints aux Kozars et aux empereurs grecs, disputèrent autant de fois qu'ils le purent leur souveraineté aux mahométans, et eurent plusieurs fois le bonheur de les refouler loin de leur pays. C'est ainsi que le roi Georges, en 1108, ayant conclu un traité avec l'empereur Basile, chassa les Persans, à l'aide de quelques légions grecques et des régiments kozars. Peu de temps après, les Turcs seldjoukides envahirent la Perse et imposèrent un tribut à la Géorgie. David Ier. roi de Géorgie, de concert avec les Kozars, entra dans leur pays et le pilla. A son retour, il rencontra l'armée turque, l'attaqua et remporta une victoire éclatante.—David II subjugua divers peuples caucasiens, en attira d'autres par sa clémence, et devint le créateur de la monarchie géorgienne. La reine Tamar, sa petite-fille, célèbre par ses talents et sa beauté, tenta d'introduire la civilisation dans le Caucase, à l'aide de la religion chrétienne; elle y réussit assez bien. On voyait déjà les peuples du Caucase s'incorporer dans son royaume; mais à sa mort finit la splendeur et le brillant avenir de la Géorgie. Sa fille Rousadan, attira par sa beauté bien des malheurs sur sa patrie. Le sultan de Karismé, épris de ses charmes, mit tout en œuvre pour obtenir sa main; mais, ne pouvant y réussir, il eut recours aux armes, envahit la Géorgie à plusieurs reprises, démolit les édifices élevés par la reine Thamar, et dévasta le pays. C'est à la même époque qu'apparaît Djinghis-Khan; les Mongols soumettent la Géorgie et y établissent un gouvernement militaire sous la dépendance du grand khan; les rois de la Géorgie sont obligés de se contenter d'un vain titre, et de la possession d'un petit territoire que leur abandonne la générosité du vainqueur; ils y vivaient comme sujets et tributaires des Mongols.—Une seconde invasion, plus terrible encore, fut celle des hordes de Tamerlan; elles ne se contentèrent pas du tribut et du gouvernement militaire; elles usèrent des plus indignes cruautés pour forcer la nation à embrasser l'islamisme. Les Tatars régnèrent en maîtres. En 1441, Georges VII souleva le peuple contre eux, et les chassa en partie de la Géorgie. Alexandre acheva l'œuvre de son prédécesseur; mais il commit une grande faute en partageant ses états entre ses fils, créant ainsi de petits rois, qui, par leur mésintelligence, se trouvèrent bientôt hors d'état de repousser l'ennemi extérieur. Les Turcomans, les Sophis envahissaient tour à tour le pays, accablant ces petits rois d'impôts; enfin les Turcs ottomans s'emparèrent de la Géorgie méridionale. — Au commencement du XVe siècle, les Géorgiens conclurent une alliance avec Ivan Wasilewitz IV, tsar de la Moscovie; mais Ivan, en guerre avec la Pologne, ne put secourir ses alliés. Le roi Alexandre III, quoique tributaire de la Perse, renouvela le traité d'alliance avec le tsar Fedor-Ivanowitz. — Sous les règnes de Borys Godounow et de Michel-Romanow, les rois d'Iminéthie, partie de la Géorgie, se reconnurent tributaires de la Moscovie. — En 1658, Vakhtoung IV, roi de K'arthli, régnait sur presque toute la Géorgie; son fils Arsch, en guerre avec les Turcs et les

Persans, fut chassé de son royaume par ces derniers et se réfugia à Moscou. Dès ce moment, les Persans prirent les rênes du pouvoir et dominèrent en Géorgie, y nommant arbitrairement des rois. En 1722, Yahktoung V, qui régnait à Tiflis, sous la protection des Persans, en fut chassé par les Turcs, et son royaume ayant été érigé en pachalik, il se réfugia aussi chez les Moscovites. — Le célèbre Kouli-Kan, connu sous le nom de Nadir-Schah, qui régnait en Perse, l'an 1723, battit complètement le grand-visir Kouper-Oglou, et rendit la Géorgie au khan de la Crimée; il rétablit ensuite l'ancienne famille sur le trône. — En 1732, Anne, impératrice de Russie, commença à s'immiscer dans les affaires de la Géorgie, et en 1742, Nadir Schah partit pour une expédition contre les Lesghis. Il fut assassiné, et Héraclius, roi de Géorgie, son compagnon d'armes, après avoir perdu cet appui formidable, suivit une politique funeste, et invoqua presque à la fois la protection de la Russie, de la Perse et de la Turquie, en attirant les troupes de ces puissances dans son pays. Les Russes y entrèrent comme alliés; mais ils laissèrent tout le fardeau des combats aux Géorgiens, se contentant du rôle de spectateurs. En 1782, la Russie s'étant emparée de la Crimée et du pays situé entre le Kouban et la mer d'Azof, Héraclius se déclara son tributaire. Puis, Aga-Mohamoied-Kban ayant paru à son tour, Héraclius, après d'infructueux combats, demanda des secours à l'impératrice Catherine II. Le général Zoubow arriva à la tête de 20,000 combattants, expulsa les Persans, et s'établit militairement dans le pays pour le protéger contre les invasions. A la mort de Catherine, l'empereur Paul fit évacuer la Géorgie et lui laissa son indépendance, mais Georges VIII, fils d'Héraclius, homme faible et indolent, laissa son royaume ouvert aux invasions des Lesghis, des Tcherkesses et autres guerriers nomades. Les nobles, las de ces désordres, et gagnés par les procédés de la Russie, se rendirent à St-Pétersbourg pour réclamer la protection de l'empereur et se soumettre à sa domination. L'empereur Paul avait changé d'idée, il ne rêvait alors qu'à une alliance avec le premier consul de la république française. L'ambassade de la noblesse ne pouvait arriver plus à propos. Il donna ordre aux armées d'entrer sur-le-champ en Géorgie, et d'occuper Tiflis, en laissant toutefois le titre de roi et une ombre de pouvoir à David, fils de Georges. A la mort de Paul, Alexandre ne se désista pas de la conquête de la Géorgie. La famille royale reçut, en 1807, l'ordre de se rendre à St-Pétersbourg, où elle obtint des dignités à la cour et des grades à l'armée, et la Géorgie fut érigée en province russe. Après l'heureuse issue des campagnes contre la Turquie et la Perse, l'empereur Nicolas a joint une partie de la Géorgie turque à son empire, et maintenant toute la Géorgie appartient à la Russie, excepté les deux petits pachaliks de Diavak'hi et de Narimun, qui restèrent à la Porte-Ottomane. — *Religion*. En général, les Géorgiens professent la religion chrétienne du rit grec; maintenant ils sont soumis à l'église russe, et l'archevêché de Tiflis dépend du patriarche de Moscou. On trouve parmi eux quelques mahométans sounnites, mais en si petit nombre qu'ils sont à peine remarqués. — *Institutions*. Les habitants étaient partagés en trois classes : paysans, nobles et princes. Le paysan était esclave et soumis à la volonté de son maître; le noble obtenait son titre de la faveur du monarque, et le prince sortait de la famille royale ou était allié à elle. Cette division existait depuis les temps les plus reculés et existe encore aujourd'hui. Le roi exerçait un pouvoir absolu, qui fut quelquefois, mais rarement, contre-balancé par la puissance de la noblesse. Il dirigeait l'administration du pays, faisait la paix et la guerre, et signait les traités. La justice était basée sur l'autorité des lois grecques et arméniennes; le roi Yakhtoung V les fit rassembler toutes en un seul code, dont un exemplaire existe à la bibliothèque royale de Paris; la sagesse de ces lois est renommée; les empereurs de Rus-

sie en ont garanti la stricte observation. Les impôts se percevaient anciennement sur les richesses des nobles, qui à leur tour exploitaient les paysans. Aujourd'hui, la Géorgie est régie comme tous les gouvernements de la Russie. — *Mœurs et costumes*. Les Géorgiens sont doux, paisibles, soumis avec résignation au gouvernement, hospitaliers, et doués de peu de vertus militaires. Le repos est pour eux le bonheur suprême, ils chassent rarement, ils aiment les banquets; une molle indolence est le trait distinctif de leur morale. Les femmes sont plus actives, plus énergiques; une imagination ardente brûle leurs ames. Aussi méprisent-elles les hommes de leur pays, et préfèrent-elles être esclaves dans le harem d'un Turc que maîtresses en Géorgie. Il faut en excepter les Luzes, tribu sauvage et intrépide. Le costume national offre un mélange du circassien et du turc. Aujourd'hui, les Russes y introduisent leurs usages, et les Géorgiens s'y habituent facilement; un Géorgien, après avoir vécu deux ans en Russie, devient Russe sous tous les rapports. — *Physionomie*. Le race géorgienne se divise en quatre branches, les Imirétiens, les Mingréliens, les Souanes et les Luzes. Ils n'ont rien de commun avec la race dite *caucasienne*. Les deux premières conservèrent le type de la physionomie des anciens Mèdes, les fronts découverts, de grands nez recourbés, des yeux noirs et un teint brun. Les deux autres se sont un peu mêlées avec les peuples du Caucase. Les femmes sont d'une rare beauté: c'est à elles qu'appartient la place qu'on accorde par méprise aux Circassiennes, qui leur sont bien inférieures en beauté. — *Occupations*. L'agriculture, le soin des abeilles, la culture des vignobles, l'éducation du bétail, voilà les principales occupations des habitants. Mais ils sont médiocres en tout, malgré les innovations que le gouvernement tâche d'introduire. On laboure avec de lourdes charrues auxquelles on attelle seize buffles. Les fabriques sont dans un état pitoyable. — *Demeures*. Les cabanes des paysans sont construites en glaise mêlée avec de la paille hachée ou de la pierre moulue et couvertes de roseaux; l'intérieur est malpropre, il ne se distingue par aucune élégance. Les riches bâtissent leurs maisons à la manière russe. — *Science et beaux-arts*. L'astronomie des Chaldéens et les mathématiques des Arabes ont été cultivées avec succès en Géorgie. Aucun peuple d'Asie ne compte tant de chroniqueurs; l'esprit qui domine leurs ouvrages est la manie d'embrasser l'univers entier, et d'errer dans les premiers siècles de la création du monde. Leur poésie n'est empreinte ni de la grandeur orientale ni de l'énergie slave, elle est molle et soumise comme le caractère des habitants. Qu'on en juge par cette chanson populaire: « Nos maîtres les Persans pillèrent nos villes, nos campagnes. Nos alliés les Kozars enlevèrent nos femmes, nos filles. L'appas de nos richesses attire les Persans. Les yeux noirs et les cheveux blonds de nos vierges amènent les Kozars. Brûlons, dispersons nos trésors! Ispahan n'enverra plus de guerriers. Vendons aux musulmans nos femmes, le chevaucheur des steppes restera chez lui. La grappe sourit, l'hydromel pétille; boire et dormir. Le soleil réchauffe, le vent rafraîchit. Reposer et dormir. » Presque tous leurs chants sont dans le même goût. En 1807, les chroniques géorgiennes et toutes les archives scientifiques du pays furent transportées de Tiflis à St-Pétersbourg. Aujourd'hui, la Géorgie dépend, pour les études, de l'université de Kazan. La peinture qu'on y connaît est celle d'église, lourde et massive. Le sublime de l'art est dans l'éclat des couleurs. La musique et la danse méritent peu d'attention. — *Statistique*. La Géorgie est bornée au nord par les monts Caucases, au sud par la rivière Kour et le mont Karabagh, à l'est par la mer Noire, et à l'ouest par la rivière Alazani. Elle occupe l'ancienne Mingrélie, Iminéthie, K'arthli, Karheithi, Pehavi et Goudama. Aujourd'hui, elle est divisée en cinq districts, et on y a incorporé le pachalik d'Ahaltchyk. Tiflis est la capitale et le siége du gouverneur-

général : c'est une ville commerçante, mais mal bâtie. Les autres villes principales sont Gori, Thelavili, Lahri, Douchalti, Signakki et Redonte-Katé, port de la mer Noire. Parmi les rivières qui l'arrosent, on cite le Kour, le Rioni, la Tchoraki et le Koper, qui se jettent dans la mer Noire; le Jeri, et l'Alazani, qui après avoir pris sa source dans le Caucase a son embouchure dans la mer Caspienne; une foule de ruisseaux arrosent en outre le pays. Le versant du Caucase méridional s'y prolonge; le terrain est parsemé de montagnes, et vers le midi de plaines. La terre est fertile et produit toute espèce de blé. Les monts Samakheti renferment de l'or, de l'argent et du cuivre. Au midi, on trouve du sel et des vignes abondantes. Il y manque de grandes forêts, mais les petits bois sont assez fréquents. Le gibier y abonde, surtout les faisans, qui ont pour patrie l'Iméréthie. Dans les rivières, on pêche beaucoup de poissons, et sur les montagnes on rencontre par centaines des roches d'abeilles. Le buffle, le bœuf, le cheval, l'âne, le mouton, la chèvre et le cochon sont les principaux animaux domestiques. Les produits de la Géorgie consistent en vin, miel, or, argent, cuivre, lin, quelques tissus de coton, et en garance. En comptant les impôts, les revenus des mines et les douanes, elle rapporte à la Russie 3.500,000 roubles en papier. Sa population comprenait, en 1827, 125,000 familles : supposant six membres dans chaque famille, elle doit s'élever à 750,000 individus.

MICHEL CZAYKOWSKI.

GEORGIE (États de), Amérique septentrionale. La Géorgie est un des treize états qui constituèrent l'union américaine du Nord après la guerre qui enleva cette vaste contrée à la domination anglaise; il est borné au nord par le Tenessée et la Caroline septentrionale, au nord-est par la Caroline méridionale, à l'est par l'océan Atlantique, au sud par la Floride, à l'ouest par l'Alabama. Cet état, dont la population absolue s'élevait, en 1830, à 516,000 ames, a de superficie 46,346 milles carrés, ce qui lui donne onze habitants par mille carré; on y compte près de trois cents mille esclaves; il est divisé en 76 comtés. — Les côtes de la Géorgie sont bordées d'iles basses, couvertes de bois, et séparées les unes des autres par des canaux navigables, ainsi que du continent, qui n'offre guère, sur une largeur moyenne de quatre à cinq milles, qu'un marais salant généralement inhabité. On rencontre ensuite un terrain gras et productif, qui convient parfaitement à la culture du coton, et qui donne aussi du tabac, du maïs, du froment et diverses sortes de grains. Plus loin se présentent les landes à pins, qui s'élèvent jusqu'à 90 milles de la mer; elles sont suivies d'un pays coupé de collines et de montagnes, dont la fertilité est remarquable. De hautes montagnes ferment au nord cette belle contrée. — La capitale de l'état de Géorgie, située dans le comté de Baldwin, dans le haut pays, sur la limite de la région d'alluvion et sur les bords de l'Oconi, ne compte pas plus de 2,500 habitans, et se nomme Milledgeville. Savannah, près de l'embouchure de la rivière du même nom, au comté de Chatam, est la ville la plus considérable de la Géorgie; elle a plus de 8,000 ames, et fait un grand commerce de coton et d'indigo, principalement dans les mois d'hiver, où une étonnante activité règne dans son port. Cette ville est construite sur la rive droite du fleuve, dans une plaine sablonneuse, à la distance de 20 milles de la mer, et l'espace intermédiaire n'est guère qu'un marécage dont une partie est employée à la culture du riz. Les rues de Savannah sont larges et régulières; on y trouve un théâtre, et les marchés sont parfaitement approvisionnés en volailles et poisson; mais on y vend rarement d'autres viandes. Parmi les établissements littéraires et scientifiques qui la distinguent, on remarque une bibliothèque, un observatoire, une société de médecine. La bourse et l'église presbytérienne sont d'assez beaux monuments. Après Savannah, la ville d'Augusta est la plus importante de la Géorgie, elle compte environ 7,000 ames, et sert de point central à un vaste territoire

ouvert de plantations; le commerce des cotons y est immense; c'est le siége des tribunaux du comté de Richemond. Augusta est bien bâtie, et quelques édifices publics sont de bon goût; mais, quoique la position de cette ville sur la Savannah soit avantageuse, les marais qui l'environnent, et qui la remplissent dans l'été d'émanations pestilentielles, ne permettent pas à ses habitants d'y faire un séjour continuel. A l'approche de la saison insalubre, les riches planteurs se rendent dans le haut pays ou dans les îles qui prolongent la côte. — L'état de Géorgie donne beaucoup d'attention à l'éducation de la jeunesse. Il a consacré aux écoles un fonds de 500,000 piastres (2,500,000 fr.). Chaque comté doit avoir son collége; beaucoup sont déjà fondés, et l'université a été établie dans la ville d'Athènes, dont le nom est d'un heureux augure pour la culture des lettres. — Après les trois villes dont nous venons de parler, on remarque encore dans la Géorgie Brunswick et Darien, importantes par leurs beaux ports; Mâcon, Columbus, Washington, Clinton, Madison et plusieurs autres. — Les principales rivières de cette contrée sont la Savannah, l'Oghichy et l'Alatahama, formé de la réunion de l'Okmolghy et de l'Oconi. — Les Criks et les Cherokis possèdent une partie de la Géorgie. Les premiers ont un territoire de 15,000 milles carrés dans le sud-ouest. Celui des Cherokis est situé au nord-ouest; il était autrefois de 16,000 milles, mais ils en ont vendu une portion à l'Union. — On exploite dans la Géorgie, depuis quelques années, des mines d'or, dont les filons passent pour être extrêmement riches. Ils sont situés dans la partie septentrionale de cet état, près des sources du Cousa, du Tallapousa et du Chatahouchy. En 1830, la Géorgie envoya à la monnaie de Philadelphie pour près de 120,000 francs d'or, et cette exploitation a pris une très grande extension depuis cette époque. B^{on} DE ROUJOUX.

GÉORGIQUE, GÉORGIQUES. Le mot *géorgique* se compose de deux mots grecs; *gê* (terre) *ergon* (œuvre). La poésie géorgique est donc, comme son nom l'indique, celle qui retrace les travaux de la terre. Les anciens, plus près de la nature que nous, s'occupaient aussi beaucoup plus que nous de l'agronomie; les nations modernes, sans la mépriser, ont donné plus d'attention au commerce et à l'industrie. Les Anglais, toutefois, mettent au même rang ces trois branches de la prospérité sociale. Sulli, en France, plaçait l'agriculture au premier rang; Colbert tourna toutes ses pensées vers les manufactures et le commerce. Le XVIIIe siècle a remis en honneur les maximes du ministre de Henri IV. De là, depuis environ cent ans, cette multiplicité d'écrits sur l'agriculture, et l'utile émulation qui a fait créer cette foule de sociétés, qui toutes ont pour but la propagation et l'expérimentation des doctrines et des procédés propres à faire rendre au sol tout ce qu'il est capable de donner. On ne s'est pas contenté de chercher des méthodes nouvelles, on a voulu connaître les pratiques des anciens sur ce premier des arts, et on a recherché leurs ouvrages. — En Grèce, Hésiode, qui vivait, à ce qu'on croit, cent ans après la prise de Troie, écrivit, sous le titre des *Travaux et des jours*, un poème des champs. La description des cinq âges, et l'immortelle fable de *Pandore*, ont mis au rang des plus beaux présents que nous ait légués l'antiquité cet ouvrage didactique, où Virgile a puisé la première idée de ses géorgiques. Démocrite, Xénophon, Aristote, Théophraste, ont aussi parlé de l'agriculture. A Rome, le sévère Caton composa sur les travaux de la campagne un livre imité après lui par le savant Varron. Dans l'ouvrage de Caton, on reconnait que cet ennemi acharné de Carthage avait cultivé la terre avec amour; il en parle en homme qui sait appliquer les maximes qu'il recommande comme des conquêtes de sa vieille expérience. Varron montre dans ses écrits plus de théorie que de pratique; ce savant homme qui recherche l'étymologie des mots, l'origine des usages et des choses, et nous donne un catalogue des auteurs qui ont avant lui traité de l'agriculture.

L'ouvrage de Columelle, *De re rusticâ*, est le travail le plus complet que l'antiquité nous ait transmis sur ce sujet. Cet ouvrage, composé en l'an 42 de notre ère, se divise en douze livres, dont le dixième seulement contient un poème. Dans sa préface, l'auteur rappelle les beaux jours de la république, où les plus grands citoyens de Rome passaient de la charrue à la dictature ou au commandement des armées. En regrettant les temps de l'antique simplicité; il se plaint avec amertume de la décadence de l'agriculture : Sénèque cite l'ouvrage de Columelle, et Pline en fait l'éloge. Virgile était né aux champs, peut-être fils du vieillard qui lui a inspiré cette touchante exclamation : *fortunate senex*; lui-même cultiva ses terres près de Mantoue jusqu'à l'âge de 20 ans. Le souvenir des champs, qu'il aima toujours, la vie des pasteurs, dont il avait goûté les charmes, la lecture des poètes grecs, où la campagne rêvait toujours, un attrait particulier, lui inspirerent l'idée de célébrer l'agriculture en surpassant le poète d'Ascra, comme il avait essayé d'égaler dans ses *Bucoliques* le poète de Syracuse. Les circonstances favorisaient ce dessein. La longue durée des guerres civiles avait presque dépeuplé les campagnes, et Rome même l'était au point qu'Auguste se vit menacé de ne régner que sur des déserts et des tombeaux. Une grande partie des terres de l'Italie avait été partagée entre les soldats qui s'étaient occupés si longtemps à la ravager; on se rappelle les touchantes plaintes de Virgile, lorsqu'il vint implorer, contre les ravisseurs de l'héritage de ses pères, la protection d'Auguste.

Impius hæc tam culta novalia miles habebit!
Barbarus has segetes! en quò discordia cives
Perduxit miseros! en queis consevimus agros!

Toute l'Italie poussait les mêmes plaintes que le jeune poète réduit à implorer la pitié d'Auguste contre la violence. Il fallait essayer d'adoucir ces cœurs féroces, de civiliser ces brigands effrénés : pour y parvenir, le meilleur moyen était de ranimer parmi les Romains leur premier amour et leur premier talent pour l'agriculture. Mécène, qui mettait toute sa gloire à augmenter celle de son maître et de son ami, fortifia la résolution de Virgile pour une entreprise qui devait d'ailleurs contribuer à la sécurité du gouvernement comme au bonheur de l'empire. — Je saisirai bientôt l'occasion de montrer dans Virgile l'intention constante de concourir aux vues de Mécène et d'Auguste. Il avait 34 ans lorsqu'il se retira sous le ciel de Naples pour entreprendre son plus bel ouvrage, les *Géorgiques*. Il ne faut point chercher dans ce chef-d'œuvre un grand mérite de composition. Au lieu de concevoir un plan, le poète n'a fait que suivre les indications naturelles de son sujet. Le Ier livre traite de la culture des terres et des moyens d'obtenir de riches moissons, *quid faciat lætas segetes*; le second, des arbres et de la vigne, *ulmisque adjungere vites*; le troisième est consacré aux troupeaux, *quæ cura boum, qui cultus habendo sit pecori*; enfin, il consacre un dernier chant aux abeilles, qui, avec les oiseaux domestiques, pouvaient faire un épisode de son troisième livre. Ainsi donc, nul effort de génie par l'auteur. On a reproché à Virgile le défaut d'ordre : ce défaut est manifeste dans le premier livre. En effet, l'âge d'or, le règne plus dur de Jupiter, la terrible loi du travail, imposée par ce dieu aux mortels, la charrue, présent divin de Cérès, et la description des autres instruments du labourage, devaient précéder leur usage dans le poème. Ici, malheureusement, nous voyons tout le contraire, sans pouvoir alléguer pour l'excuse du poète l'un de ces savants artifices par lesquels l'écrivain remonte du présent vers le passé. Dans le premier livre tout entier, règne une confusion que la critique la plus indulgente ne pardonnerait point à un écrivain français. Il faut aussi blâmer dans ce livre l'invocation à César-Auguste, non seulement comme une absurde flatterie, mais encore une superfétation qui blesse toutes les lois du bon sens et de l'art, puisque, dans un poème consacré aux champs et à leurs divinités, un mor-

tel occupe à lui seul plus de place que Cérès, Bacchus, les faunes, les dryades, Pan, Minerve et Neptune. Eh bien! tel est le charme répandu dans les vers de Virgile que les fautes que j'ai remarquées disparaissent par une espèce de magie qui s'explique pourtant. Combien de variété dans les tons du poète! comme il est habile à tempérer la sécheresse des préceptes par les formes et la souplesse du style! quelle précision élégante dans la description de la charrue! quelle pompe, quelle harmonie imitative, quelle haute poésie, sans enflure, dans la peinture des tempêtes de l'automne! Comme le poète, qui a représenté avec tant de majesté Jupiter la foudre en main, sur le mont Athos, et le monde dans l'épouvante, descend avec grâce à la fête rurale de Cérès! Si l'épisode sur la mort de César paraît amené d'un peu loin, et consacre la croyance ridicule du trouble de toute la nature épouvantée de la mort d'un homme, peut-on ne pas admirer les beautés de style de cet épisode? Mais ce qui touche le cœur, c'est le courageux souvenir des batailles de la Macédoine, c'est le soin d'exhumer les ossements des soldats qui ont engraissé deux fois de leur sang les champs de Philippes. Ici éclate à tous les regards le dessein d'inspirer au nouveau siècle l'horreur de la guerre civile. Peut-être le second livre des *Géorgiques* est-il le plus faible de tons; cependant, outre la pureté, l'élégance, la facilité, la mollesse, qui le caractérisent, il y faut distinguer le magnifique éloge de l'Italie. Là, Virgile respire l'amour de la patrie le plus exalté. Le retour du printemps, la naissance supposée du monde à cette époque de l'année, le mouvement désordonné de la fête de Bacchus, mais surtout la peinture des campagnes, sont des chefs-d'œuvre que la dernière postérité relira encore avec délices. Peut-être désire-t-on quelque chose dans les tableaux de Virgile, quand on les compare avec les riantes images de Lucrèce sur le même sujet, mais Lucrèce n'a point dit, comme Virgile, avec le dessein marqué de remettre en honneur parmi les Romains l'agriculture et la simplicité antique : « Ainsi vivaient les vieux Sabins! ainsi Rémus et son frère; c'est ainsi que la belliqueuse Étrurie a pris de l'accroissement, et que Rome, devenue la merveille du monde, a enfermé sept montagnes dans sa seule enceinte. » Sauf l'apothéose imaginaire d'Auguste, dont l'éloge inutile et déplacé compromet presque toujours la gloire de son imprudent panégyriste, on chercherait vainement des taches dans le troisième livre; il renferme des beautés nouvelles et d'une grâce particulière. C'est avec des traits de flamme que Virgile représente les fureurs et les dangers de l'amour dans les troupeaux, ainsi que l'influence irrésistible de cette passion dans tous les êtres vivants. Plus loin, le poète se délasse à décrire les mœurs de la chèvre et de la brebis. Nous sourions encore à l'innocente peinture, quand nous en sommes détournés par l'affreux tableau d'une peste répandue parmi les animaux. Virgile porte la terreur et la pitié à leur comble. Malgré tout le mérite dont brille le quatrième livre, je crains que Virgile n'ait point observé la loi de la gradation, en ajoutant quelque chose de plus à un poème que le 3e chant aurait terminé d'une manière admissible; mais à la vérité, nous aurions perdu l'épisode d'Aristée, qui prête à la fin des *Géorgiques* l'intérêt du dénouement d'une œuvre dramatique. — « Les *Géorgiques* de Virgile, dit Jacques Delille, ont toute la perfection que peut avoir un ouvrage écrit par le plus grand poète de l'antiquité, dans l'âge où l'imagination est la plus vive, le jugement le plus formé, et toutes les facultés de l'esprit dans toute leur vigueur et dans leur entière maturité. » Virgile employa 7 années à la composition de ce poème, qu'il considérait comme son chef-d'œuvre. La traduction des *Géorgiques*, dans laquelle Frédéric II voyait comme l'ouvrage le plus original de l'époque, passe aussi pour le chef-d'œuvre de Delille. Je ne partage pas cette opinion, mais elle a prévalu parmi d'excellents esprits. — L'étude des *Géorgiques* a inspiré au

P. Vanière le *Prœdium rusticum*. Le poète toulousain ne sait pas rester dans de sages limites, et se préserver du défaut de la profusion, mais son ouvrage respire l'amour de la campagne, et ne peut qu'en inspirer le goût aux lecteurs. — René Rapin, de la compagnie de Jésus, publia, en 1665, le poème des *Jardins*, dont l'idée paraît lui avoir été fournie par les derniers vers du poème des *Géorgiques*. Entre tous les ouvrages de ce poète latin moderne, les *Jardins* ont conservé le plus de réputation. La composition est ingénieuse, la latinité est pure, le style plein d'agrément et de poésie. Malheureusement, Rapin mêle trop souvent la mythologie païenne avec la religion du Christ. Au reste, on a observé que notre auteur composait tour à tour des livres de littérature et des livres de piété. Aussi, l'abbé La Chambre disait que Rapin servait Dieu et le monde par semestre. — Les *Saisons* de Thompson, composées de grands tableaux, font époque dans l'histoire de la poésie. A peine le chant de l'*Hiver* parut qu'il produisit une sensation extraordinaire ; l'*Été* n'obtint pas moins de succès ; enfin, le poème entier s'empara de l'admiration publique. Les critiques ne purent s'empêcher de remarquer dans l'ouvrage du vague, de l'emphase, le luxe des ornements, la profusion des couleurs; mais Thompson possède à un haut degré ce qui constitue le poète, l'inspiration. Éminemment original dans les pensées et dans le style, ses descriptions offrent le double mérite de la magnificence et de l'exactitude ; on sent, à sa manière de la peindre, qu'il aime la campagne et qu'il est rempli d'elle. Sublimes, touchants ou gracieux, les épisodes semés dans son ouvrage ont des rapports intimes avec le sujet. Une pudeur, une innocence trop rares chez les anciens, donnent au tableau de Musidore surprise au bain par son amant un charme inexprimable. Le même poète a porté le sublime, le pathétique et la terreur au plus haut point dans les imposantes scènes de l'hiver des contrées hyperboréennes. On ne peut s'empêcher de frissonner aux récits de Thompson, qui lui-même se montre touché d'une pitié si profonde pour l'homme égaré au milieu d'un océan de neiges et de glaces. Un dernier mérite recommande les *Saisons* de Thompson. Toutes les grandes renommées de la vertu et de la liberté antiques, tous les héros de l'Angleterre, reçoivent du poète un tribut de respect et d'enthousiasme. Il éprouve des ravissements à mêler les gloires d'autrefois à la gloire de sa patrie. — Après leur Thompson, mais à une grande distance de ce poète, les Anglais citent avec plaisir Bloomfield, simple garçon cordonnier, qui du fond d'une chétive boutique produisit un poème intitulé le *Garçon de ferme*, et où les quatre saisons forment aussi quatre chants. Ce fut vers la fin du XVIIIe siècle que Londres lut avec étonnement des vers élégants, harmonieux, pittoresques, pleins d'expression, composés par un jeune homme entouré d'artisans comme lui. L'ouvrage respirait surtout un amour vrai de la campagne. Quoique nous n'ayons rien d'égal à Thompson dans notre langue, on trouve cependant des traces de poésie géorgique dans Du Bartas, qui jeta des éclairs de génie parmi de grands et insupportables défauts. St-Lambert, poète assez faible, mais vanté par toute l'école philosophique, dont il portait la bannière, a composé sur les saisons un poème froid et sans couleur, dont Diderot, avec sa verve habituelle et son sentiment d'artiste, a fait une sage et mordante critique. Pourtant, quelques morceaux de cet ouvrage sont restés célèbres et ne périront point. L'abbé de Delille, traducteur de Virgile, essaya de lutter avec son maître dans deux poèmes géorgiques, les *Jardins* et l'*Homme des champs*. Le premier de ces ouvrages, singulièrement rabaissé par les aristarques, n'offre ni une belle ordonnance, ni une vaste composition ; la flamme du génie de Thompson ne brille nulle part dans ce travail, mais il est souvent riche de poésie, et contient des choses que la langue française revendiquera toujours comme des modèles de l'art d'é-

crire en vers. *L'Homme des champs*, qu'on aurait pu caractériser par ce titre, *Le Parisien aux champs*, n'est pas un ouvrage. On n'y sent nulle part cet amour vrai de la campagne, si fortement exprimé en Lucrèce, en Virgile, en Thompson; la ville et ses occupations, le château et ses habitants, occupent trop souvent la place de la campagne et des cabanes. Le premier chant, où ce défaut se fait trop sentir, n'est pas exempt de manière et de mauvais goût, il manque d'ailleurs de toute espèce d'ordre. On ne croirait pas que le second chant fût de la même main que le précédent, tant il y a de distance de celui ci à l'autre. C'est là que Delille, redevenu virgilien, a souvent repris sa supériorité par des vers frappés au coin des maîtres. Le troisième chant me paraît un prodige de style, mais que de savoir il faut à l'homme des champs de Delille! Sans Linné, sans Buffon, sans Cuvier, il n'éprouverait aucun plaisir dans le spectacle de la nature. Grétry disait, en écoutant une certaine musique fort admirée: « Je donnerais un louis pour entendre ici une chanterelle. » On pourrait donner davantage encore pour sentir l'odeur du serpolet, celle du laitage, et tous les parfums des bois et des champs dans le poème de Delille. Comment a-t-il pu penser au Tytire de *Bucoliques*, au vieillard du Galèse, sans nous montrer le bonheur habitant dans une chaumière, environnée d'un jardin et bordée par une saussaie en fleurs. Le petit cultivateur, contemplant son petit domaine avec ravissement sur le déclin du jour, la famille contente qui couronne son foyer, la table qui rappelle à l'esprit celle de Philémon et de Baucis offrant l'hospitalité aux dieux, l'agneau chéri, la perdrix privée qui se réfugie auprès de Jupiter, la chèvre qui folâtre autour du plus petit enfant de la maison, les innocentes amours, la prière du soir, qui met la maison sous la garde du père commun de tous les hommes, voilà l'essence et les ornements du poème géorgique. Tout cela manque dans l'œuvre de Delille, mais son talent s'y révèle par des beautés de style dignes des grands maîtres, et que lui seul pouvait prêter à notre langue.—Malgré le poème des *Mois* de Roucher, annoncé dans le temps comme une merveille dans le monde, et rabaissé depuis avec un excès d'injustice, nous n'avons pas de géorgiques dans notre langue; toutefois, et quoique marqué de défauts nombreux, et surtout plein d'une ambition si contraire au genre, l'ouvrage de Roucher attire encore l'attention des amis de la poésie par des beautés réelles, mais le charme du naturel et de la simplicité ne s'y trouve pas; en lui, jamais un trait naïf ou un vers sorti du cœur avec un accent semblable à celui de La Fontaine.—*Le Verger* de Fontanes, *les Fleurs* de Castel, tous deux remarquables par le talent de la versification, le *Potager* de Lalanne, appartiennent au genre géorgique.—Les Italiens du XVIe siècle, émules des Grecs et des Latins dans l'épopée et dans les compositions dramatiques, n'ont pas négligé le genre georgique. Le joli poème des *Abeilles* par Rucellai, imitation heureuse et libre du quatrième livre des *Géorgiques* de Virgile, est rempli d'idées ingénieuses et d'agréables images. *La Coltivazione*, ou *L'Agriculture*, a placé le Florentin Alamanni au premier rang des poètes de son pays. Ce poème est l'un des plus vantés qui existent dans la langue italienne, mais ce n'est pas un de ceux qu'on lit le plus; l'austérité du sujet et la trop grande fréquence des préceptes sont sans doute la cause de cette espèce d'indifférence. « Cependant, dit Ginguené, la pureté, l'élégance du style, les ornements que l'auteur a su y répandre sans trop le surcharger, devraient lui obtenir grâce et lui attirer des lecteurs. » Ils le devraient surtout en France, ne fût-ce que pour les fréquents éloges, tantôt du roi chevalier, qu'il cite comme un protecteur des arts et des lettres, et tantôt d'elle même, de cette terre hospitalière, pour qui tous les étrangers auxquels elle a ouvert son sein n'ont pas eu toujours la même justice qu'Alamanni. C'est dans le premier livre de l'ouvrage, qu'après une charmante description des plaisirs dont jouit le véritable homme de

champs, on trouve une hymne de reconnaissance pour François Ier et pour notre chère patrie, dont Alamanni, exilé de son pays, avait reçu un touchant accueil. Il est à regretter que ce poème, rempli de beautés d'un ordre supérieur, ne soit pas mis entre les mains de la jeunesse. On ne conçoit pas que Delille, St-Lambert et Rosset n'aient pas parlé de *l'Agriculture* d'Alamanni. Au reste, les critiques italiens eux-mêmes ont négligé de rendre justice au plus bel ouvrage de leur compatriote.

P.-F. Tissot,
de l'académie française.

GÉPIDES. Les Gépides appartiennent à cette partie de la grande famille gothique qui, abandonnant la Scandinavie, se porta sur les côtes de la Germanie, et s'établit plus tard dans l'intérieur des terres. Ce nom de Gépides avait été donné à ceux qui, dans l'expédition de Berie naviguant lentement, témoignaient par-là de leur inexpérience dans l'art de la navigation « Car, dit l'archevêque d'Upsal Jean-le Grand, dans notre langue gothique *geppa* veut dire *paresseux*, lent au travail. Ce repoche irrita les Goths qui montaient cette barque. Arrivés à terre, ils se séparèrent de leurs compagnons et, s'enfonçant avant dans la Germanie, ils allèrent occuper les contrées connues aujoud'hui sous le nom de Valachie et de Moldavie, et qui confinaient avec la Pannonie Dans cette position, ils combattirent long-temps les habitants de la Pannonie. Quelques auteurs rapportent que leur population s'étant considérablement augmentée, ils demandèrent aux Goths, leurs frères et leurs voisins, des terres que ceux-ci leur refusèrent. De là naquirent entre ces peuples de même origine des guerres sanglantes. Les Goths furent souvent battus; mais dans un dernier combat, Fastida, roi des Gépides, ayant été complètement défait, force lui fut de se retirer en toute hâte. Cependant les Gépides n'en demeuraient pas moins un peuple très redoutable. Justinien, au VIe siècle, leur opposa les Lombards. Ces peuples venaient d'arriver des bords de la Baltique, et demandaient à s'établir quelque part. Justinien leur donna la Pannonie, qu'ils occupèrent comme alliés de l'empereur d'Orient. De cette façon, ils se trouvaient limitrophes des Gépides, et souvent en guerre avec eux. Procope raconte que ces deux peuples envoyèrent à Constantinople des députés pour se plaindre réciproquement l'un de de l'autre. Le discours que tinrent les députés lombards fut humble, plein de déférence pour l'empereur, dont ils demandaient la protection. Celui des Gépides, au contraire, fut fier et plein de la rudesse germanique. Justinien ne répondit ni aux uns ni aux autres; seulement, lorsque les députés furent partis, il envoya de nombreuses troupes au secours des Lombards, qui renouvelèrent la guerre avec les Gépides. Ces peuples, harcelés d'un côté par les Goths, de l'autre par les Lombards, soutenus des Byzantins, ne purent faire face à de si grands malheurs; ils succombèrent, accablés par le nombre, et les Lombards furent cause de leur ruine entière.

A. Lebrun.

GÉRANIUM, de la classe des plantes dicotylédones, famille des géraniées; ils ont en Europe la tige herbacée, les feuilles opposées, stipulées; la fleur composée d'un calice à cinq folioles d'une corolle régulière, à cinq pétales; dix étamines hypogines, un style à cinq stigmates; cinq capsules. — Les géraniums comprennent plus de deux cents espèces, dont les principales sont, en Europe: 1° le *géranium sanguin* (sanguinenm), haut d'un pied, touffu, à fleurs violette, propre à orner les jardins paysagers; 2° *robertin* (robertianum), *herbe à Robert*, annuelle, à tige rougeâtre, haute d'un pied, à feuilles divisées en trois folioles pinnatifides; à fleurs rouges, d'une odeur forte, douées de propriétés astringentes; 3° *des près* (pratense); 4° *à feuilles rondes* (rotundifolium); 5° *ciculaire* (circularium); 6° *disséqué* (dissectum); 7° *colombin* (columbinum). — La plupart des géraniums cultivés dans nos jardins sont originaires de l'Afrique, surtout du cap de Bonne-

Espérance ; ils sont très sensibles aux gelées et demandent les mêmes soins que les orangers ; ils se reproduisent de graines et de boutures ; mais seulement sur couche et sous châssis ; quelques-uns ont la tige ligneuse. — Les plus cultivés sont : 1° *géranium odorant*, à feuilles arrondies, molles, velues, d'une odeur très forte ; à fleurs petites et blanches ; 2° *des jardins* (zonale), à fleurs rouges, et disposées en ombelles ; 3° *à feuilles en cœur*, à fleurs disposées en ombelle. rouges, avec des taches *pourpre* sur les deux pétales supérieures ; 4° *à fleurs en tête pourpre*, à feuilles cordiformes, velues, exhalant une odeur de rose; 5° *écarlate*, à feuilles visqueuses, à fleurs d'un rouge très vif; 6° *suave*, à fleurs d'un rouge pâle et d'une odeur agréable ; 7° *triste* à feuilles surcomposées, d'un vert jaunâtre, marquées de taches noires, et d'une odeur de girofle; 8° *multifide*, ainsi nommé à cause des divisions profondes de ses feuilles ; 9° *éclatant*, à fleurs d'un beau rouge ponceau. Une terre franche, renouvelée tous les ans, des binages, des arrosages abondants pendant les grandes sécheresses, l'exposition à la lumière et à la chaleur, telles sont les conditions les plus favorables à leur développement. P. Gaubert.

GÉRANT, GÉRER, GESTION, du verbe latin *gerere*, *gestum* (faire, administrer) d'où nous avons faitle mot *gérer* et tous ses dérivés. Le *gérant* est un mandataire qui administre pour autrui, et qui a un compte à rendre de sa gestion ou administration. Il se forme entre le gérant et celui au nom duquel il agit un contrat qui est connu en droit sous la dénomination particulière de contrat de *mandat*. C'est donc à ce mot qu'il faut se reporter. Nous n'avons à parler ici que de celui qui gère l'affaire d'autrui sans *mandat*, c'est-à-dire sans ordre du propriétaire : on désignait en droit romain cette sorte de mandataire par la dénomination de *negotiorum gestor*, que le code civil a traduit par *gérant volontaire*. — Celui qui gère volontairement l'affaire d'autrui se constitue mandataire bénévole, et prend à sa charge toutes les conséquences de son fait, comme s'il était lié par un contrat formel ; il se soumet, ainsi que le porte une disposition formelle, à toutes les obligations qui résulteraient d'un mandat exprès, que lui aurait donné le propriétaire. Celui-ci cependant n'est point lié par un mandat qu'il n'a point donné, en sorte que pour apprécier d'une manière certaine les rapports qui existent entre le gérant volontaire et le propriétaire de la chose, il faut se reporter aux circonstances qui ont pu engager le gérant volontaire à s'immiscer dans l'administration de l'affaire d'autrui. Le premier principe en cette matière, c'est que le gérant a dû faire une chose utile, nécessaire, à laquelle le véritable propriétaire ne pouvait pas pourvoir, et qu'il n'aurait pas manqué de faire s'il avait eu connaissance de l'état des choses. Il est même des circonstances où c'est un devoir impérieux de prendre en main l'administration de l'affaire d'autrui lorsqu'elle se trouve exposée à un danger imminent et imprévu, contre lequel il y a certaines précautions à prendre, comme cela a lieu en cas d'incendie, de ruine, tumulte ou naufrage ; mais ce n'est point à ces circonstances diverses que s'appliquent spécialement les règles de la gestion volontaire, qui s'entend bien d'une gestion utile et nécessaire, mais non d'une gestion d'absolue nécessité, dans laquelle doit intervenir l'autorité publique. La gestion volontaire suppose un mandat tacite, dont la ratification est au moins assurée ; si le propriétaire connaît la gestion, alors même qu'il ne l'aurait autorisée ni verbalement ni par écrit, il en accepte les conséquences, et se trouve, à l'égard du gérant, absolument dans la même position que s'il avait conféré un mandat formel. Son silence suffit pour constituer, de sa part, une adhésion expresse; celui qui administre *au vu et au su* du propriétaire n'agit plus de son chef, mais en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le maître de la chose : c'est à ce dernier de faire acte de volon-

té, pour arrêter la gestion dès le moment où il en est instruit. Si le propriétaire ignore la gestion, il n'existe pas, à proprement parler, de contrat synallagmatique, ou plutôt, l'effet du contrat demeure en suspens jusqu'à l'événement; si le propriétaire ratifie, le contrat est parfait, *ab initio* ; s'il refuse de donner sa ratification, il faut alors apprécier les causes qui ont engagé le gérant à se charger de l'affaire qu'il a entreprise pour déterminer s'il doit être condamné à des dommages-intérêts, par suite d'un fait personnel qui aurait porté préjudice à autrui; à cet égard, ce n'est point le dommage matériel qu'il s'agit d'apprécier, car la gestion peut avoir entraîné une perte sans que le gérant soit pour cela responsable; et si la perte avait dû arriver entre les mains du propriétaire comme entre les mains du gérant, celui-ci n'aurait aucun reproche à se faire. Relativement à lui, la véritable question est de savoir, s'il a un juste motif de s'immiscer dans l'affaire d'autrui; ce point une fois reconnu, il ne peut plus être exposé à subir les malheureuses conséquences que peut avoir son administration que suivant les règles ordinaires du mandat, dans le cas où il y aurait de sa part faute grave ou négligence impardonnable. C'est ce que le législateur explique parfaitement en déclarant que les circonstances qui ont conduit le gérant volontaire à se charger de l'affaire d'autrui peuvent autoriser le juge à modérer les dommages-intérêts qui résulteraient des fautes ou de la négligence du gérant. Toutes ces questions sont en effet des questions de bonne foi et d'équité, qui doivent être décidées plutôt par des règles de raison que par les principes rigoureux du droit. — Les obligations du gérant n'en sont pas moins pour cela des obligations rigoureuses, et d'autant plus rigoureuses qu'il était libre de ne point se charger de l'affaire qu'il a entreprise. Il ne peut donc pas abandonner le mandat qu'il a volontairement accepté; et puisqu'il s'est constitué le mandataire d'autrui, qu'il a manifesté l'intention d'agir au lieu et place d'un tiers, comme s'il avait été revêtu des pouvoirs nécessaires, il s'est lié lui-même par son propre fait et n'est plus libre de renoncer; par le fait seul de son immixtion, il a contracté l'engagement tacite de continuer la gestion qu'il a commencée, et de l'achever, jusqu'à ce que le propriétaire soit en état d'y pourvoir lui-même; il ne peut pas même se considérer comme libéré après que l'affaire est consommée, s'il reste encore quelque chose à régler qui s'y rattache; il doit se charger également de toutes les dépendances de cette même affaire. Comme il n'agit pas en vertu d'un mandat formel, il ne peut pas invoquer cette règle, que le mandat finit par la mort du mandant, et il est obligé de continuer la gestion, encore que le maître vienne à mourir avant que l'affaire soit consommée, jusqu'à ce que l'héritier ait pu en prendre la direction. Il est tenu, du reste, comme tout mandataire et comme tout administrateur, d'apporter à la gestion de l'affaire dont il s'est chargé tous les soins d'un bon père de famille. — De son côté, le maître dont l'affaire a été bien administrée doit remplir les engagements que le gérant a contractés en son nom, l'indemniser de tous les engagements personnels qu'il a pris, et lui rembourser toutes les dépenses utiles ou nécessaires qu'il a faites. — La dénomination de *gérant* s'applique aussi plus particulièrement à ceux des associés qui, dans une société civile ou commerciale, sont chargés de l'administration; ils prennent le titre de *gérants de la société*. Dans les sociétés commerciales en *commandite*, la dénomination d'*associés gérants* s'emploie par opposition à celle d'*associés commanditaires*; les premiers seuls peuvent s'immiscer dans l'administration les *commanditaires*, qui ne sont pas tenus au-delà de leur mise sociale, ne peuvent, sous aucun prétexte, faire acte d'administrateurs ou de gérants; ils ne sont pas *responsables* de la gestion. Dans les sociétés formées pour l'exploitation des journaux, les associés-gérants sont tenus, en outre,

de choisir parmi eux un *gérant-responsable*, qui signe la feuille de chaque jour, accepte la responsabilité légale des articles qu'elle renferme, et paie par la prison la peine imposée aux articles qu'il n'a point faits. TSULET, a.

GÉRARD (Le père). Ce n'était qu'un honnête laboureur de Montgermont en Bretagne, et cependant lui aussi a eu sa célébrité dans la majestueuse période de 1789. Un jour, le suffrage des citoyens de sa sénéchaussée le députa aux états généraux, et, renonçant à ses habitudes simples, il s'achemina vers Versailles pour prendre sa place parmi ses collègues du tiers-état. Au milieu de tant d'hommes qui venaient offrir à la patrie des talents, un courage et une énergie extraordinaire, son tribut, à lui, fut un grand bon sens, une simplicité patriarcale, une franchise d'homme du peuple. Au jour de l'ouverture, le père Gérard se présente, vêtu de son vieil habit vert à la française et de ses culottes de Nankin des jours de fêtes; mais le maître des cérémonies lui barre l'entrée de la salle, lui déclarant qu'il n'entrera que vêtu comme les autres députés du triste costume officiel emprunté à 1614; l'idée de quitter un moment son habit vert l'affecta douloureusement. Son bon sens se révolta contre l'idée de soumettre à la vieille étiquette monarchique son caractère solennel d'envoyé du peuple; il refusa avec une obstination toute bretonne; le peuple et ses collègues applaudirent à sa résistance, et l'étiquette fut foulée aux pieds. L'honnête cultivateur alla fièrement s'asseoir à sa place, s'inquiétant peu de ce que son habit vert jurait avec le costume officiel et le mantelet noir des autres députés. La conduite du père Gérard pendant la durée de l'assemblée nationale fut sage, droite, loyale comme son caractère; son nom devint populaire: Collot d'Herbois en revêtit un almanach dans lequel il publia un catéchisme républicain. Après cette laborieuse session, le père Gérard retourna, comme Cincinnatus, à ses bœufs et à sa charrue, laissant parmi nos renommées de la révolution une renommée que notre insoucieuse génération a presque oubliée.

U. BASAIKAE.

GÉRARD (FRANÇOIS, baron). Ce peintre célèbre est né à Rome en 1770, de parents peu aisés, qui le conduisirent très jeune à Paris, où il travailla d'abord dans l'atelier de sculpture de Pajou, et où il apprit à modeler. De là il passa dans l'atelier de Brenet, peintre de l'académie, où ses premiers essais furent remarqués; mais, lorsqu'en 1786, le tableau des *Horaces* excita l'enthousiasme général des jeunes artistes, Gérard devint élève de David. Par suite des premiers événements de la révolution et de la mort de son père et de sa mère, Gérard se trouva chargé de deux frères et d'une jeune parente dont il était l'unique appui; il épousa celle-ci, et pourvut à l'éducation des autres; mais, tandis qu'il remplissait si généreusement ses devoirs, il semblait avoir abandonné son art; et ce ne fut qu'en 1795 qu'il rappela le jeune élève de David, distingué par ses camarades dès l'âge de 18 ans, en exposant *Bélisaire*: ce tableau, qui orne aujourd'hui la galerie de Munich, et qui fit la plus grande sensation, n'aurait pu être entrepris ni exécuté si Gérard n'avait accepté les secours que lui offrait un jeune peintre de ses amis. La *Psyché* vint ensuite. Ces deux compositions d'un genre si différent donnaient la mesure du génie varié et indépendant de Gérard: celui qui savait exprimer les douleurs du vieux guerrier réduit à craindre, et la surprise de l'innocence, que l'amour charmait et effrayait pour la première fois, celui-là était vraiment le peintre des passions dans ce qu'elles présentent de plus cruel et de plus séduisant. *Psyché*, ce chef-d'œuvre qui retrace tout ce que l'ame peut contenir d'affection et de pudeur, ce tableau si sublime d'amour et de chasteté, qu'il équivaut à une bonne action, demeura trois ans dans l'atelier du peintre, pour ensuite passer de main en main, et être vendu près de 30,000 fr. à la vente du général Rapp... Tandis qu'on admirait la

Psyché, Gérard, pour vivre et soutenir sa famille, faisait les dessins dont les frères Didot ornaient les éditions de luxe de Virgile et de Racine : *chacune de ces compositions*, disait David, *renferme un beau tableau*, et l'artiste se consolait avec ces paroles du maître. Plusieurs portraits demandés à Gérard, et entre autres celui de Bonaparte revenant de Marengo, produisirent un tel enthousiasme que le peintre d'histoire se trouva entraîné à travailler dans ce genre plus que les amis de l'art et lui-même ne l'eussent désiré. Mais Napoléon avait apprécié son talent ; les comices de Lyon, qu'il l'avait d'abord chargé de représenter, n'ayant point été exécutés, il lui ordonna de peindre la *Bataille d'Austerlitz*, magnifique tableau de 30 pieds sur 16, et lui destina une partie des peintures qui devaient orner le Louvre. Une maladie d'yeux interrompit les travaux de Gérard à cette époque, et quand on considère les retours fréquents de cette maladie, ainsi que l'étude et les soins qu'il a donnés à chacun de ses ouvrages, on ne s'explique leur nombre que par l'amour du peintre pour son art et la persévérance de son activité. Desservi auprès de Louis XVIII, en 1816, Gérard répondit à la dénonciation dont il avait été l'objet en exposant *l'Entrée d'Henri IV*; et le roi saisit cette occasion de lui donner une preuve publique d'estime aussi flatteuse pour sa personne que pour ses talents : il le nomma son premier peintre, et lui conféra le titre de baron, que l'on ne prodiguait pas encore. Mais Gérard, décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur depuis sa création, chevalier des ordres du roi, membre de l'institut, et de toutes les académies de l'Europe, n'a usé de sa faveur qu'avec une extrême réserve. Échanger sa vie d'artiste contre celle de courtisan ou d'homme politique ne l'a jamais tenté : aussi Louis XVIII, ce roi si habile, se plaisait-il à répéter que *Gérard était l'homme le plus spirituel de France*. — Les principaux tableaux de Gérard, outre *Bélisaire* et *Psyché*, sont : *Les Trois Ages*, *Le Songe d'Ossian*, *Homère*, *Corinne*, *Philippe V*, *Thétis*, *Le Tombeau de Sainte-Hélène*, *Daphnis et Chloé*, *Sainte Thérèse*, *Le Sacre de Charles X* et *La Peste de Marseille*, qu'il vient de donner à cette ville. Un examen de ces tableaux sous le rapport de la composition et de l'exécution serait important, car si les beautés d'ensemble frappent les yeux, celles de détail ont souvent besoin d'être indiquées aux amateurs; mais l'espace nous manque; il nous suffit de dire qu'aucun maître ne demande une étude plus approfondie de ses intentions que Gérard. Sa juste et brillante renommée, des circonstances singulières, ont amené dans son atelier presque tout ce que l'Europe a reconnu grand par le rang ou l'illustration : dans un même jour, les rois de France et de Prusse, l'empereur Alexandre, vinrent successivement lui donner séance. La mère de Napoléon, sa femme Joséphine, la baronne de Staël, Mmes Récamier, Canova, la Pasta, Mlle Mars, tout ce qui a été célèbre, n'importe à quel titre, a posé devant Gérard, et son œuvre, gravée par les plus habiles maîtres, offrira la galerie la plus intéressante de son époque. Gérard a toujours accueilli avec empressement les artistes qui ont recherché ses conseils, mais malheureusement il n'a jamais eu d'école : Mlle Godefroi seule peut se vanter d'être son élève; aussi les portraits que l'on a d'elle réunissent-il à la perfection du dessin et du coloris le mérite de la ressemblance. Gérard est à la fois le modèle du grand artiste et de l'homme du monde; il reçoit avec la générosité et la bonhomie de l'un, avec la politesse et la grâce de l'autre; sa conversation justifie l'éloge de Louis XVIII; il parle admirablement bien de son art, avec une modestie parfaite de ses ouvrages. Il est impossible de mieux raconter une foule d'anecdotes curieuses, d'avoir plus de finesse, de piquant et de naturel à la fois : aussi sa maison, noblement tenue, est-elle le rendez-vous de tout ce qu'il y a de gens distingués à Paris dans tous les genres, et les étrangers s'empressent-ils également pour être admis dans son atelier et dans son salon.

Gérard ne doit sa réputation qu'à ses talents; il a dédaigné tous les autres moyens de parvenir. Jamais il n'a cherché à nuire à ses rivaux; jamais il n'a mendié auprès d'aucun journaliste des critiques contre eux, ni des éloges pour lui; il a prouvé que le génie pouvait s'allier à l'accomplissement de tous les devoirs; il a honoré l'art, la France. Il est de ce petit nombre d'hommes dont la biographie ressemble à un éloge, et l'on éprouve autant de satisfaction en rendant hommage au caractère de l'artiste qu'en admirant ses chefs-d'œuvre.

Cᵗᵉˢˢᵉ de Bradi.

GERBE. Ce mot s'emploie dans plusieurs acceptions différentes : en *agriculture*, il désigne du blé ou d'autres céréales coupées, réunies par un lien, toutes parallèles et ayant leurs épis tournés du même côté. C'est précisément cette disposition symétrique qui distingue la gerbe de la botte, dont les épis sont rassemblés confusément au hasard. La grosseur des gerbes varie; mais comme leur objet principal est de faciliter le transport de la récolte, il faut, pour qu'elles atteignent ce but, avoir soin de ne les faire ni trop petites ni trop grosses. Il est encore moins aisé qu'on ne pourrait le croire de confectionner avec célérité une bonne et belle gerbe; l'opération, assez simple par elle-même, demande plus d'habitude qu'on ne croirait. Quant aux matières employées pour lier les gerbes, les plus communes sont ou de jeunes pousses de bois flexible, comme le chêne à grappes, le châtaigner, le noisetier, le saule-marceau, l'osier, la viorne, etc., ou l'écorce de tilleul; de la paille de seigle, de froment, d'avoine battue, etc. Lorsque la récolte est achevée, et que les gerbes sont faites, on les serre dans des granges, jusqu'au moment où elles doivent être battues, et on les y bat même le plus souvent. Dans beaucoup de pays, on supplée en partie aux granges par des amoncellements de gerbes en plein air, auxquels on donne les noms de *meules* ou de *gerbiers*, et qu'on recouvre de paille ou d'un toit fixe ou mobile, durable ou seulement temporaire. — La gerbe anciennement jouait un grand rôle dans les redevances et impositions féodales; tout le monde a entendu parler de la *dîme* : on sait qu'avant la révolution de 89, le curé de chaque paroisse prélevait sur la récolte des céréales une gerbe sur treize. On lit dans un arrêt du parlement de Paris : « Notredite cour, ayant égard à la demande de la partie de Mgr. l'archevêque de Paris, et aucunement à celle des parties des communautés de *Tournan*, la *Madeleine lès-Tournan* et *Gray-en-Brie*, et faisant droit sur les conclusions de notre procureur-général, ordonne que les ordonnances, édits, déclarations du roi, arrêts et réglements de notredite cour, seront exécutés, selon leur forme et teneur, sur le territoire décimable desdites paroisses; en conséquence, que tous redevables des dîmes, dans lesdites paroisses, seront tenus de faire notifier et publier, tous les ans, à l'issue des grand' messes paroissiales, par le premier huissier requis, qui en fera, en même temps, l'apposition à la porte et principale entrée de chaque église du lieu où sont situés les héritages soumis à la dîme, le jour qui aura été par eux pris et désigné pour commencer la moisson; et ce, le dimanche ou fête qui précèdera immédiatement ledit jour, à l'effet, par le fermier des dîmes ou ses préposés, où les préposés de Mgr l'archevêque, si la dîme n'est point affermée, de pouvoir se trouver sur lesdits héritages décimables, pour y percevoir la dîme; comme aussi, qu'indépendamment de ladite publication générale, chacun desdits redevables sera également tenu d'avertir en particulier, verbalement et en présence des témoins, lesdits fermiers ou préposés du jour où il entendra faire la récolte, sur chaque pièce de terre; et si son intention est de mettre aussitôt les javelles en gerbes ou autrement, du jour où il entendra faire mettre lesdites javelles en gerbes, afin que le droit de dîme sur les gerbes puisse être perçu sans fraude; lequel avertissement verbal sera donné, au plus tard, le matin pour l'après-midi, et le soir, pour

le lendemain matin. Ordonne, en outre, que, dans le cas où lesdits fermiers ou préposés arriveraient sur un des cantons du territoire au moment où une ou plusieurs bandes de moisonneurs auraient commencé à mettre en gerbes les javelles, qu'audit cas, il ne pourra être dérangé par aucun desdits moissonneurs aucune gerbe de l'ordre du sillon, sous prétexte de les mettre en tas de dix ou douze gerbes, avant que lesdits fermiers ou préposés n'aient parcouru, par ordre, chaque rang de gerbes, pour prendre, suivant l'usage, de douze en douze gerbes, la treizième, et où lesdits fermiers ou préposés seraient absents, au moment où les javelles auraient été mises en gerbes, ordonne pareillement qu'en cet autre cas, ils seront appelés par trois fois, témoins présents sur le champ, et qu'il y aura une heure d'intervalle entre le dernier cri et l'enlèvement des fruits décimables, sauf, en cas de quelque imminent péril, comme orage, tonnerre ou pluie, à enlever lesdits fruits immédiatement après le même cri, ou à mettre les gerbes en tas de dix ou douze gerbes, au fur et à mesure qu'elles seront liées, auquel dernier cas, seulement, et lorsque le nombre de dix ou douze aura été choisi par les redevables, pour faire les tas, tous lesdits tas seront parfaitement égaux, à l'effet, par lesdits fermiers ou préposés, de prendre, en suivant ces tas par ordre, de douze en douze, le treizième, à commencer par le bout du champ qu'ils aviseront; ordonne aussi que, pour l'enlèvement des tas, il en sera usé comme pour l'enlèvement des gerbes, suivant l'ordre des sillons, et que l'enlèvement ne sera fait par les redevables de la dîme qu'après avoir appelé par trois fois lesdits fermiers ou préposés, présents témoins, en cas d'absence, et une heure d'intervalle après le dernier cri; et, en cas de péril imminent, soit pour orage, tonnerre ou pluie, permis d'enlever les grains, immédiatement après le dernier cri, en laissant toujours, présents témoins, de douze en douze gerbes la treizième, et de douze en douze tas également faits aussi le treizième; ordonne, en outre, que la partie de Mgr. l'archevêque ou son fermier des dîmes seront tenus d'avoir, pour la perception de la dîme, un nombre suffisant de préposés, eu égard à l'étendue du territoire décimable, et de faire afficher tous les ans, avant la récolte, un jour de dimanche ou fête, à la porte de l'église de chaque paroisse, issue de la messe paroissiale, une liste contenant les noms et surnoms desdits préposés; fait très expresses inhibitions et défenses aux redevables de la dîme de contrevenir aux dispositions du présent arrêt, etc., etc. » On voit, par ce fragment, que toutes les dispositions étaient bien prises pour que l'exactitude la plus rigoureuse présidât dans la récolte au prélèvement des droits de l'église. — Dans l'art du fontainier, on donne le nom de *gerbe* à un faisceau de plusieurs petits jets d'eau qui forment une girande de peu de hauteur. Il y a des gerbes qui s'élèvent par étages, en pyramides, au moyen d'autant de conduits que forment plusieurs rangs de tuyaux, autour du gros jet du milieu. Quelquefois, ces jets d'eau, en s'échappant, produisent une sorte d'explosion bruyante qui imite assez la détonnation d'une arme à feu. La gerbe d'eau est d'un très bel effet; c'est pour les grands jardins et pour les lieux publics un ornement qui de tout temps, a été fort goûté; c'est ainsi que les Romains avaient pris soin d'embellir par des jets d'eau la plupart de leurs promenades, et l'on en retrouve encore des vestiges dans les bains que César fit construire en certaines parties des Gaules. Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir, dans nos villes, jaillir des gerbes d'eau du milieu des places publiques, qu'elles embellissent, tout en contribuant à leur assainissement, et il n'existe pas de château, de maison de campagne *confortable* qui n'ait les siennes. Nous pourrions citer à Paris celles du Palais-Royal, des Tuileries, du Luxembourg et bien d'autres encore, si elles n'étaient pas trop rapprochées de la luxeuse féerie aquatique qu'une fantaisie du *grand roi* fit jaillir des jardins enchantés de Versailles. — Le mot *gerbe* ou son synonyme *gi-*

rande, que nous avons emprunté à l'italien *giranda*, désigne, en termes de pyrotechnie un grand nombre de fusées volantes qui s'élancent en même temps d'un pot ou d'une caisse, et dont l'expansion figure une gerbe lumineuse. On renferme habituellement ces fusées dans des caisses de sapin, de formes carrées, qu'on divise en parties égales, et dans lesquelles on introduit une planche percée, qui prend le nom de *grille*, et sur laquelle on place les fusées volantes. Du reste, il faut avoir soin de percer les trous à égales distance et de les proportionner à la grosseur des baguettes, comme on proportionne la caisse à leur longueur, afin que les fusées y soient exactement enfermées. puis on répand, à la surface de la caisse, du poussier ou tout autre composition vive qui détermine l'inflammation simultanée de la batterie, et on la ferme pour ne l'ouvrir qu'au moment du feu d'artifice. — On a tiré, dans des réjouissances publiques, des *gerbes* ou *caisses* qui contenaient plus de 1,200 fusées dont la grosseur variait, depuis 14 lignes jusqu'à 30. On place au milieu les plus grosses pièces, les moyennes viennent ensuite, et les plus petites garnissent les bords. Cet arrangement donne à leur assemblage, lorsque l'appareil a pris feu, la forme d'un bouquet : aussi a-t on donné ce nom au groupe de fusées dont l'explosion simultanée termine ordinairement les feux d'artifices. V. DE MOLÉON.

GERBIER (PIERRE-JEAN-BAPTISTE), célèbre avocat, né à Rennes le 29 juin 1725, était fils, frère, neveu et cousin de jurisconsultes distingués. Après avoir fait de brillantes études à Paris au collége de Beauvais, inscrit au tableau des avocats en 1746, il commença sa carrière sous le patronage du vénérable Guéaux de Reverseaux, et s'acquit bientôt une réputation qui n'a cédé peut-être qu'à celle de Cochin. Il possédait au plus haut degré cette action oratoire qui, suivant Cicéron, est toute l'éloquence : *Actio in dicendo una dominatur.* Mais ce n'est pas au seul travail qu'il dut tous ses succès. Feu M. Delamalle a dit, dans une notice sur Gerbier : « La nature, qui voulait en faire l'orateur le plus séduisant, l'avait comblé de ses dons. Il en avait reçu une figure noble, un regard plein de feu, une voix étendue et pénétrante, une diction nette, une élocution facile, une grâce infinie, un charme inexprimable répandu dans toute sa personne. Son teint brun, ses joues creuses, son nez aquilin, son œil enfoncé sous un sourcil éminent, faisaient dire de lui que l'aigle du barreau en avait la physionomie. » — Cependant, l'esprit de parti auquel Gerbier se laissa, passagèrement, il est vrai, entraîner, attira contre lui de rudes représailles. Il s'était d'abord conquis la faveur populaire en prononçant au parlement, lors de la présentation par le chancelier Maupeou des lettres-patentes de 1763, un discours mémorable, où il donnait le premier signal de l'expulsion des jésuites. Il avait fait condamner l'abbé et les religieux de Clairvaux à 40.000 écus de dommages et intérêts au profit d'une pauvre femme et d'une fille dont le mari et le père avaient été illégalement séquestrés dans un couvent de bernardins. Cette cause est connue sous le nom de *procès de la bernardine.* Il avait aussi plaidé dans un procès janséniste, celui du testament de Nicole, et révélé les secrets de la *boîte à Perrette.* — Voici ce que Voltaire a dit de cet illustre orateur dans l'article *Arrêts notables* du *Dictionnaire philosophique* : « Il y a dans le monde un maître Gerbier qui défend la cause de la veuve et de l'orphelin opprimés sous le poids d'un nom sacré : c'est celui-là même qui a obtenu au barreau du parlement de Paris l'*abolissement* de la société de Jésus. Ecoutez attentivement la leçon qu'il a donnée à la société de Saint-Bernard, conjointement avec maître Loiseau, autre protecteur des veuves. — Gerbier se montra malheureusement dévoué au chancelier Maupeou dans une circonstance plus délicate. Lorsque les parlements eurent été cassés par un coup d'état et remplacés par des cours souveraines, Target et la plupart des célébrités du barreau s'abstinrent de toute plaidoi-

rie. Gerbier eût peut-être donné l'exemple, il refusa de le suivre. En 1774, lorsque Louis XVI eut commencé son règne par le rappel des parlements, on ne pardonna point à Gerbier sa défection. Une action en subornation de témoins ayant été intentée dans le procès du comte de Guignes, Gerbier, qui s'y trouvait impliqué fort mal à propos, au lieu d'une éclatante réparation, fut simplement mis hors de cour. Linguet, qui le regardait comme l'auteur des persécutions dirigées contre lui, l'accabla de sarcasmes et même d'invectives dans ses nombreux écrits, qui furent, sous un gouvernement absolu, malgré la censure et en quelque sorte malgré les douanes établies à la frontière contre l'introduction des pamphlets imprimés en pays étranger, le prélude de la liberté de la presse. Aussi Gerbier ne fut il élu bâtonnier qu'en 1787. Il mourut quelques mois après, le 26 mars 1788, âgé de 63 ans, empoisonné par le vert-de-gris de quelque vase mal étamé. — Il est peu de contemporains qui aient pu entendre les admirables improvisations de Gerbier. Les jeunes stagiaires, pour venir écouter leurs maîtres dans l'art de la parole, étaient obligés de se presser dès six heures du matin à la grille de la cour du Harlay. Ils entraient à sept heures dans la grand'chambre où se tient aujourd'hui la chambre civile de la cour de cassation, et attendaient impatiemment, pendant que l'on jugeait des causes sommaires, l'ouverture de la grande audience, qui ne commençait qu'à onze heures. — On croyait jusqu'à présent n'avoir recueilli aucun manuscrit de Gerbier : Mme la comtesse de la Saumès, sa fille et son unique héritière, qui vit encore à Mantes, a fait pour cela d'inutiles recherches, aidée des soins de Bellart, Delacroix-Frainville et de M. Chauveau-Lagarde. Cependant, M. Delamalle conservait dans sa bibliothèque des plaidoiries entières et des fragments précieux, qui vont bientôt paraître en cinq volumes in-4°. Ces manuscrits ne sont pas à la vérité de la main de Gerbier, mais de celle du fameux Hérault de Séchelles, son élève et son ami. Gerbier dictait dans son cabinet les exordes, les péroraisons et les morceaux à effet, en indiquant, par des notes plus ou moins étendues, les divers points de la discussion. Hérault de Séchelles a complété ce travail par une espèce de sténographie faite à l'audience. C'est ainsi qu'il s'est procuré notamment le discours de 1763. Une controverse sur l'authenticité de ces pièces, encore inédites, s'est établie dans la *Gazette des Tribunaux* au mois d'août 1835 entre Mme la comtesse de la Saumès et le libraire Warée. La publication de l'édition lèvera sans doute toute espèce d'incertitude. BRETON.

GÉRICAULT (JEAN-LOUIS-THÉODORE-ANDRÉ), peintre, né à Rouen vers 1792, mort en 1826, était fils d'un ancien avocat. C'est avec beaucoup de peine que nous sommes parvenu à rassembler quelques matériaux sur ce grand artiste, notre contemporain. La surprise cessera en apprenant que, durant sa vie, Géricault fut toujours regardé comme un peintre médiocre. — Il fit ses premières études au collége de Rouen, mais il en sortit bientôt, n'ayant pu y rien apprendre. Il est des têtes indépendantes qui s'accoutument difficilement à ces règles communes faites pour les masses : Géricault était de ce nombre. Il ne réussit pas mieux chez Carle-Vernet, sous lequel il commença à étudier la peinture. Entré plus tard chez Guérin, qui peut passer pour son seul maître, il était regardé par ses camarades d'atelier comme un jeune homme sans moyens et sans avenir. Le temps s'avançait où Géricault devait faire mentir tous ces sinistres pronostics. Ce fut en 1812 qu'il exposa une figure en pied assez remarquable, *Le Chasseur* ; en 1814, il exposa une seconde figure en pied, *Le Carabinier*. Découragé du peu de succès qu'il obtenait, séduit d'un autre côté par l'espoir d'une gloire plus rapide, il s'engagea dans les mousquetaires; mais là aussi le dégoût l'attendait; on le vit bientôt mettre bas l'uniforme et reprendre les pinceaux. En 1815, il travaille avec une nouvelle opiniâtreté, et fait de nombreuses esquisses d'après les premiers

maîtres. En 1816, il part pour l'Italie, où, pendant un an, il peint de grandes études. C'en est fait : sa persévérance sera récompensée ; le temple des arts lui ouvrira ses portes De retour en France, il exposa, en 1819, une magnifique page, le *Naufrage de la Méduse*, qui doit immortaliser son nom. N'avez-vous pas senti, en contemplant cet horrible drame, tout votre sang se glacer de terreur ? Comme il est beau ce vieillard dont la main amaigrie soutient la livide tête ! et ce cadavre tout chaud, qui s'élend à ses pieds, ne voyez-vous pas que c'est celui de son fils, que le sort a désigné pour servir de pâture à ses compagnons d'infortune? son fils, qui vient de quitter la vie au moment ou une voile blanchit à l'horizon, apportant à tous les naufragés l'espérance et la vie? Comme elle est bien sentie, comme elle est poignante, la douleur de ce pauvre père! Tournez vos yeux vers le coin opposé, étudiez ce groupe d'hommes, qu'une même idée fait mouvoir! voyez-les hissant sur un tonneau ce nègre que l'amour de la vie rend agile! il fait flotter un lambeau de mouchoir en signe de détresse; et bientôt ces malheureux, seuls restes d'un brillant équipage, vont être arrachés à la mort qui déjà les dévore ; leur agonie va cesser; celle du vieillard ne finira qu'après des années d'angoisse. Quels encouragements ne méritait pas l'auteur d'un pareil chef-d'œuvre? existait-il une récompense trop flatteuse pour lui? Oh! berce-toi de cet espoir, jeune homme inconnu! la foule ne te comprend pas encore; elle ne te comprendra que lorsqu'elle n'aura plus de chefs-d'œuvre à te demander. Écoutez un des arbitres du goût à cette époque, M. Gault de St-Germain, juger *ex professo* l'auteur et l'ouvrage : « N° 510, *Un Naufrage*, par M. Géricault : tableau qui me semble n'être remarquable que parce qu'il fixe l'attention. J'entends partout dire qu'il représente les naufragés de la Méduse. J'avoue que le mérite d'une cause si majeure échappe à toutes mes observations. J'y cherche la crainte, la douleur, le regret, l'ingratitude, l'espérance, le désespoir; je consulte, je médite, je demande sans cesse : tableau, que me veux-tu? pas un épisode pour répondre à mon désir; et toujours mon esprit retombe dans celte première impression du trouble que présentent des gens entassés entre la vie et la mort, *sans coloris, sans caractère, sans expression*, et presque tous atteints d'une corruption anticipée. Quel que soit le mérite de ce morceau, en lui supposant le motif qu'on lui donne, il instruit trop peu, il ne touche point assez pour nous faire dire au milieu du salon : ici, les malheureux trouvent des yeux qui les pleurent. Après tout, ce tableau ne manque pas de talent dans l'exécution. » — Pauvre Géricault! fort heureux pour toi que la critique des premières années de la restauration ne te refuse pas encore un si mince mérite ! Mais cet art d'agencer un sujet, de grouper un ensemble, d'*harmoniser* les couleurs d'un tableau, on ne s'aperçoit pas à quel degré tu le possèdes, on n'y voit rien, on n'en dit pas un mot. Et voilà comme on écrivait alors sur la peinture ! voilà comme on en parle aujourd'hui ! Les artistes se défient trop d'eux-mêmes; ils s'en tiennent trop à leur art; ils n'osent pas prendre la plume pour écrire sur de mystères dont seuls ils possèdent le secret, et, pendant qu'ils se taisent, d'autres parlent haut; et souvent, ceux-là s'imaginent que le style fait tout passer; ceux-là divaguent sur des choses qu'ils ne comprennent pas, dans de prolixes feuilletons qui nous rendront un jour la risée de l'Europe. — Avec le radeau de la Méduse commence et finit la vie artistique de Géricault, de ce Michel-Ange des temps modernes, comme se plaisaient à l'appeler ses élèves, en tête desquels nous placerons Delacroix. — Il était parti pour l'Angleterre. Il en revint presque aussitôt courbé par une sciatique douloureuse, dont il venait d'être atteint sur la Tamise. — On employa tous les remèdes pour le guérir, et on y avait à peu près réussi, lorsqu'une chute de cheval amena un abcès au côté droit qui le conduisit au tombeau après 10 mois de souf-

frances. — On doit les plus grands éloges au colonel Bro, à sa femme, à M. Dedreux d'Orcy, pour le zèle infatigable dont ils firent preuve pendant la longue agonie de leur ami. — Après la mort de Géricault, on vendit toutes ses peintures. La Méduse fut achetée par M. Dedreux d'Orcy 6,000 fr., et revendue au Musée pour le même prix. Que de productions insignifiantes ou absurdes ont été payées plus cher! Géricault a fait beaucoup d'études de chevaux : il excellait dans ce genre. On cite de lui, en Angleterre, une aquarelle représentant une course : elle est d'une vérité surprenante. — Je ne finirai pas sans rectifier une fausseté insigne, qui s'est malheureusement répandue avec cette crédulité qu'on accorde trop parmi nous aux plus abominables calomnies. On a prétendu que Géricault était mort à la suite de honteuses débauches, lui, dont l'existence ne fut qu'une lutte tout intellectuelle contre la froideur et l'indifférence de son siècle. L'envie qui le poursuivait vivant n'a pu s'arrêter devant sa tombe. — A défaut de livres, nous avons dû recourir aux hommes, et c'est à M. Dedreux d'Orcy que nous devons les détails qui nous ont servi à composer cette notice. *Suum cuique*. VICTOR DARROUX.

GERLE (DOM-ANTOINE-CHRISTOPHE), chartreux et membre de l'assemblée constituante, fut du nombre des premiers ecclésiastiques qui se joignirent au tiers-état, et figurèrent au serment du jeu de paume. Né dans la province d'Auvergne, il y avait la réputation d'un homme d'esprit. Il fut nommé à Riom député suppléant aux états-généraux, et admis dans l'assemblée constituante en remplacement de M. de la Bastide. C'était déjà une révolution que la présence dans une assemblée délibérante d'un moine d'un ordre aussi austère. Il faut croire, cependant, qu'il avait été sécularisé longtemps avant 1789, car, dom Gerle a dit de lui-même, dans un écrit dont nous parlerons plus bas, et qui fut rédigé en 1794, moins de quatre années après : « On me présente comme un homme bilieux, dont le cloître a creusé le cerveau. Mais, si j'ai, pendant *dix ans*, pensé dans le cloître à des choses sérieuses, j'en ai passé ensuite *vingt dans le plus grand monde et les plus grandes occupations.* » — Quoi qu'il en soit, il ne jeta pas tout d'abord le froc aux orties ; son costume de chartreux le rendait chaque jour, à l'assemblée nationale, l'objet de la curiosité universelle ; il ne le quitta qu'après l'abolition des ordres monastiques, qu'il provoqua lui-même par une motion célèbre du 12 décembre 1789. Lié avec des femmes mystiques, et se livrant avec elles aux rêveries les plus absurdes, il crut bientôt voir la religion de l'état sur le bord de l'abîme. Aussi demanda-t-il la parole le 13 juin 1790, pour proclamer les extravagantes prophéties de Suzanne Labrousse, morte depuis à Rome, dans un hospice d'aliénés. Son discours, prononcé d'une voix débile, fut à peine écouté; mais le côté droit en saisit avec avidité la conclusion, qui était la proclamation du culte catholique comme la seule religion de l'état. M. de Cazalès et M. de Bonnal appuyèrent cette motion, et furent bien étonnés lorsque le lendemain ils la virent retirer par son auteur. — Après avoir prêté tous les serments de l'époque, dom Gerle abdiqua les fonctions sacerdotales, et refusa le grand-vicariat de l'archevêché de Meaux ; il aurait préféré être évêque par la nomination du peuple. — Sa position fort précaire, comme ex-religieux et ex-constituant, le força de s'adresser à Robespierre, à Chaumette, à Gobel, évêque de Paris, et aux autres puissants du jour, pour obtenir un certificat de civisme. Un malheureux incident le tira de l'oubli. Une femme, plus imbécille encore que fanatique, Catherine Théot, dont on changea le nom en celui de *Théos* (c.-à-d. de la Divinité elle même), aspirait à devenir la fondatrice d'une secte nouvelle, sorte d'alliance entre le déisme et la religion révélée. On lui donnait les qualifications bizarres de *mère de Dieu*, et de *nouvelle Ève*. Cette femme proclamait comme prophètes de la religion

nouvelle Robespierre, qui ne l'y avait point autorisée, et dom Gerle, qui s'y prêtait complaisamment. Dom Gerle et d'autres personnages, que l'on supposait d'un rang très élevé assistaient aux conciliabules dans un taudis de la rue Contrescarpe, à l'extrémité du faubourg St-Jacques. Il avait recueilli dans Isaïe plusieurs fragmens qui lui semblaient annoncer l'avénement de la *mère de Dieu*. Il avait aussi adressé à Catherine Théos une pièce de poésie moitié mystique, moitié galante, où se trouvaient ces deux vers :

> Ni culte, ni prêtres, ni roi,
> Car la nouvelle Ève, c'est toi.

Vadier présenta à la convention un fougueux rapport contre Catherine Théos, dom Gerle et leurs adhérents, qu'il fit décréter d'accusation. Il les présentait comme agents d'une vaste conspiration, dont faisaient partie le baron de Batz, soi-disant émissaire de Pitt et Cobourg, la duchesse de Bourbon, la marquise de Chastenai, Lamothe, médecin du duc d'Orléans, le célèbre Bergasse, et, qui le croirait ! le pape lui-même. — Catherine Théos mourut cinq semaines après à la conciergerie, au moment de comparaître devant le redoutable tribunal. La pensée secrète de Vadier, d'Amar et des autres membres du comité de sûreté générale, était de présenter les sectaires comme des séides de Robespierre, qui n'aurait pas été fâché de matérialiser sous des formes positives le culte de l'Être-Suprême, dont il voulait se proclamer le souverain pontife. Robespierre dénonça le rapport de Vadier, et la discussion qui en avait été la suite, comme une *farce ridicule*. Payan, agent national, déclara à la commune que les poursuites contre la *mère de Dieu* étaient une tentative contre-révolutionnaire. Vadier en fit d'amers reproches à Robespierre, dans l'orageuse séance du 9 thermidor. Il en résulta qu'après cette journée dom Gerle n'obtint pas sa liberté. Il était encore enfermé à la prison dite de l'*Égalité*, dans le collége Du Plessis, lors du célèbre rapport de Courtois à la convention, du 16 nivose an III (6 janvier 1795). On trouve dans les pièces jointes à ce rapport un mémoire apologétique fort curieux de dom Gerle, et dont aucune biographie n'a parlé. Nous en extrayons les passages suivants : « J'ai été arrêté chez Catherine Théos le 28 floréal (17 juin 1794) par Senart et Héron (agents du comité de sûreté générale) avec grand éclat dans le quartier. Je connaissais cette femme depuis plus de deux ans, et le matin, quand je sortais, j'entrais chez elle pour lui dire bonjour ; j'y restais une grande heure, et me retirais. Quand il m'arrivait d'apercevoir du monde, je m'en retournais. Voilà comment se faisaient mes visites. L'occasion de la connaissance de cette femme, la voici : Déclaré apostat par le général de mon ci-devant ordre, j'entendis parler d'une femme qui combattait depuis nombre d'années la doctrine des prêtres, et leur présageait leur chute prochaine. Je voulus la connaître. J'ai trouvé en elle un mélange de vrai et de faux, comme nous le voyons partout et dans tout. — Pour ce qui est de ces puérilités de *baisers des sept dons*, du *sucement de menton*, etc., cela est si ridicule que je n'ai rien à répondre : je me réduis à dire que quand j'y allais, je la baisais ou au front ou sur les joues, voilà tout ; s'il y en a davantage pour les autres, cela les regarde. — Suivant Vadier, cette Ève que j'ai célébrée dans mes vers est Théos, tandis que je les appliquais à la *vérité*, comme devant nous donner une nouvelle vie. J'ai recueilli quelques versets d'Isaïe concernant l'*unité de Dieu*, et cela, dans un temps où la nation voulait déclarer qu'elle reconnaissait l'Être-Suprême. Je crois en *Dieu seul*, j'aime mes semblables, voilà mon fanatisme. — Je prie ceux qui liront ce petit exposé de considérer qu'une conduite un peu imprudente, dans laquelle il n'y a pas eu l'ombre de conspiration, m'a occasionné bien des tourments ; bientôt sept mois de prison avec des accompagnements épouvantables, la vue d'une mort certaine pendant plus de quarante jours, une véritable agonie de quarante-huit heures au

Luxembourg, les horreurs de mon séjour à la conciergerie, la plus grande confusion lors de mon transfèrement au Plessis. Je les prie de juger maintenant si après une telle correction il y a du danger à me rendre la liberté. » — Dom Gerle vit enfin tomber ses fers. Sous le directoire, il remplissait au ministère de l'intérieur une place de rédacteur de correspondance dans le bureau qui s'occupait plus spécialement de la propagation de la secte des théophilanthropes. Il est mort depuis dans la plus profonde obscurité.

BRETON.

GERMAIN, GERMAINE, frère et sœur nés du même père et de la même mère : on les appelle ainsi pour les distinguer des frères et sœurs *consanguins*, nés du même père, mais non de la même mère, et des *utérins*, nés de la même mère, et non du même père. Ce mot s'est conservé dans toute la simplicité de son acception ordinaire en Espagne, *hermano, hermana* (frère, sœur). En France, on ne l'emploie, dans le langage ordinaire qu'en ligne collatérale : *cousins germains*, enfants des deux frères et des deux sœurs ; les enfants de ceux-ci, *cousins issus de germain*. Leur père et mère sont appelés *oncle* ou *tante*, à la mode de Bretagne ou de Bourgogne : le même usage existe dans ces deux anciennes provinces. — Les institutes de Justinien nous apprennent que chez les Romains il n'y avait pas de prohibition pour le mariage des enfants des frères et sœurs, c.-à-d. des cousins germains. Ces mariages n'ont été prohibés, pendant une période très courte que durant la vie de saint Ambroise, sous le règne des empereurs Arcadius et Honorius. Notre code civil, en cela en parfaite harmonie avec le droit romain, n'a point prononcé de prohibition contre l'union des cousins germains ; mais l'église a eu moins de mansuétude : à ses yeux, ces mariages offensaient la Divinité, et le pauvre, qui ne peut acheter des dispenses du pape pour épouser sa cousine germaine, doit s'en abstenir, d'après les lois canoniques : il n'y a point d'obstacle, au contraire, pour celui à qui la fortune permet de payer le tarif fixé pour ces dispenses.

DUFEY (de l'Yonne.)

GERMAIN-EN-LAYE (SAINT-), petite ville située sur une montagne, au pied de laquelle coule la Seine, à cinq lieues à l'ouest de Paris et à trois lieues au nord de Versailles. — C'est une des moins anciennes des environs de Paris. — Le roi Robert, ce grand constructeur d'églises et de monastères, fit bâtir une abbaye au sommet de la colline qui supportait la forêt de *Lyda*, et la dédia à saint Germain. Des paysans vinrent s'établir autour de l'abbaye : telle fut l'origine de la ville. Elle fut prise deux fois par les Anglais, qui la ravagèrent, ainsi que le château, la première en 1346 et la seconde en 1419. — C'est à St-Germain que fut établie, sous Charles IX, la première manufacture de glaces à l'instar de Venise. — Cette ville dut à son château royal la protection que lui accordèrent presque tous les rois. Ainsi, Henri IV exempta ses habitants de toutes charges et impôts, et ce privilége se maintint jusqu'en 1789. — Ce château, qui existait sous Louis-le-Gros, devint le lieu de résidence de la cour pendant une saison de l'année. Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bel, en aimaient le séjour. Brûlé deux fois avec la ville, il fut rebâti (*moult notablement*) par Charles V en 1370. Le roi Louis XI, dans un accès de générosité fort rare, le donna plus tard à son premier médecin, Jacques Coitier ; mais, à la mort du roi, le parlement cassa la donation, et le château revint à la couronne. — La célébration du mariage de François Ier eut lieu à St-Germain ; et ce prince, qui s'y plaisait beaucoup, fit reconstruire le château en 1547. — C'est à Saint-Germain qu'eut lieu le fameux duel entre Jarnac et La Châtaigneraie, deux jeunes gentilshommes de la cour du roi Henri II. — En 1574, Charles IX et sa cour, redoutant les excès de la ligue, se retirèrent au château de St-Germain. Enfin, en 1583, l'assemblée des notables, convoquée par

Henri III, pour la réformation des abus, y tint ses réunions.— Henri IV fit bâtir un nouveau château pour sa maîtresse, la belle Gabrielle; et pendant quelque temps l'ancien fut abandonné. Le nouveau château n'existe plus aujourd'hui.— Louis XIII était à St-Germain lorsqu'il ressentit les premières atteintes du mal qui le conduisit à Saint-Denys, cette dernière demeure royale, qu'il apercevait de St-Germain, et dont la vue força Louis XIV à abandonner Saint-Germain. Avec Louis XIV disparut la fortune de Saint-Germain : la cour se transporta au nouveau palais que le grand roi fit construire à Versailles, et Mme de La Vallière resta seule pour habiter cet immense château, qui, peu de temps après, servit d'asile au roi Jacques II d'Angleterre. Sous l'empire et la restauration, il servit de caserne; et à l'heure qu'il est, on le dispose pour en faire une maison de détention. — St-Germain-en-Laye, par sa position et ses environs, est une des ville les plus agréables. Son commerce principal est celui des cuirs. Sa population, qui monte à 11,241 habitants, se compose en grande partie de petits rentiers.—En face du château, à une demi-lieue dans la forêt, se trouve le couvent des *Loges*, qui, sous l'empire, servait de succursale à l'établissement d'Écouen, et qui, par une ordonnance de 1816, est subordonné à la maison royale de St-Denys.—Au bout de la magnifique terrasse qui longe la rivière, Louis XIV fit bâtir par Mansard le château du *Val*. Ce château, situé sur une hauteur dans la forêt, appartient aujourd'hui à la noble famille de Poix.— L'étendue de la forêt est de 8,500 arpents. JONCIÈRES.

GERMAIN (Saint), évêque d'Auxerre, naquit, vers l'an 380, d'une famille noble de cette ville. Après avoir fait ses premières études dans les Gaules, il étudia le droit à Rome, et y plaida avec distinction. Son mérite le fit élever à différents postes honorables, puis au gouvernement de la province d'Auxerre, ce qui le ramena dans sa patrie. Sans être vicieux, Germain n'avait pas ces vertus qu'il fit paraître dans la suite : il aimait passionnément la chasse, et se plaisait à suspendre aux branches d'un arbre, au milieu de la la ville, les têtes des animaux qu'il avait tués, parade que les fidèles voyaient avec peine, parce qu'ils y trouvaient une imitation des usages païens. Amateur, évêque d'Auxerre, fit à cet égard des représentations inutiles; il fit même couper l'arbre sujet de scandale, et s'attira ainsi l'animadversion de Germain. Rien n'annonçait dans le chasseur vaniteux un futur apôtre, Amateur, qui l'avait entrevu, désira en faire son successeur et demanda à Jules, préfet des Gaules, l'autorisation de le mettre au nombre des clercs. L'ayant obtenue, il assembla le peuple à l'église, en fit fermer les portes, se saisit de Germain, et lui donna la tonsure avec l'habit clérical, sans que celui-ci osât apporter de résistance. Bientôt après, Amateur mourut; et, d'une voix unanime, Germain fut élu pour lui succéder. Alors ce ne fut plus le même homme : on le vit tout à coup renoncer au luxe qu'il avait étalé jusque là, donner tous ses biens aux pauvres ou en doter les églises de son diocèse; il se condamna à la vie la plus austère, portant habituellement le cilice, se nourissant de pain d'orge, se couvrant de vêtements grossiers; enfin, il s'appliqua à donner l'exemple de toutes les vertus. — L'hérésie de Pélage, née à Rome, au commencement du ve siècle, faisait de rapides progrès dans la Grande-Bretagne, patrie de l'hérésiarque. A la prière des catholiques du pays, le pape Célestin chargea l'évêque d'Auxerre d'aller combattre l'hérésie, et les évêques des Gaules lui adjoignirent saint Loup, évêque de Troyes. Les deux missionnaires partirent en 429. Leur prédication fut couronnée par le succès : les hérétiques, confondus en plus d'une occasion, et particulièrement dans une conférence publique qui se tint à Vérulam, furent bientôt réduits au silence. De retour à Auxerre, Germain trouva son diocèse surchargé d'impôts accablants; il se rendit à Arles, auprès d'Auxiliaris, préfet des Gaules, pour en demander la diminution,

qui lui fut accordée. Il fit un nouveau voyage dans la Grande-Bretagne, quelques années après, pour achever d'y détruire le pélagianisme, qui y avait reparu; il empêcha le retour de l'erreur en donnant au clergé les moyens de s'instruire dans les écoles publiques qu'il fonda. Les Armoricains, qui s'étaient révoltés, implorèrent sa protection contre les vexations d'Eocaric, roi des Allemands, qui s'était fait l'instrument de la vengeance des Romains. L'évêque mit tout en œuvre pour fléchir le roi barbare; ne pouvant réussir, il osa saisir la bride de son cheval et l'arrêter à la tête de son armée. Eocaric, étonné d'une telle hardiesse, consentit à épargner le pays, si les rebelles obtenaient grâce de l'empereur. Germain n'hésita pas d'entreprendre le voyage de Ravenne pour aller la demander lui-même à Valentinien III. L'accueil bienveillant qu'il reçut de ce prince faisait espérer le succès de sa médiation; mais les Armoricains se révoltèrent une seconde fois; et lui-même mourut peu de jours après son arrivée à Ravenne, le 31 juillet 448. Son corps fut ramené pompeusement à Auxerre, aux frais de l'empereur. La vie du saint a été écrite par Constance, prêtre de Lyon, qui était presque contemporain.

L'abbé C. Bandeville.

GERMAIN (Saint), évêque de Paris, naquit à Autun, vers l an 496. Un saint prêtre, Scopilion, lui donna, avec les leçons de piété, la connaissance des lettres. Agrippin, son évêque, le fit entrer dans le clergé et lui donna les ordres, et le successeur d'Agrippin lui confia la direction d'un monastère de la ville. Eosèbe, évêque de Paris, étant mort, on lui donna Germain pour successeur. Simplicité de mœurs, austérité de vie, piété fervente, zèle prudent, fermeté sage, charité sans bornes, libéralité inépuisable, tel fut le nouveau prélat. Ces vertus le firent aimer de Childebert, roi de Paris, qui le chargea de la distribution de ses aumônes. « Ne cessez point de donner, lui disait le prince, j'espère que la Providence me fournira des fonds dont la source ne tarira pas. » Germain fit, pour les funérailles de Childebert, la dédicace d'une église que celui-ci avait fait bâtir, sous l'invocation de saint Vincent, et qu'il avait décorée avec magnificence pour y placer l'étole du saint diacre, qu'il avait obtenue de l'évêque de Saragosse. Pour desservir cette église, le même prince avait fondé un monastère qu'il avait doté d'une assez vaste étendue de terrain: ce monastère et la plus grande partie des terres qui en formaient la dotation devinrent plus tard l'abbaye et le faubourg de Saint-Germain. Le saint prélat fut également vénéré de Clotaire, qui régna à Paris, après Childebert. Mais sous les successeurs de Clotaire, ses avis étaient trop sages pour être écoutés. Il fut obligé d'excommunier Caribert pour ses honteux débordements; il s'interposa vainement entre Sigebert et Chilpéric, pour faire cesser les dissensions de ces deux frères et prévenir la guerre civile; il essaya inutilement d'arrêter le premier qui courait assiéger son frère dans Tournai. « Si vous pardonnez, lui disait-il, vous reviendrez vainqueur; mais si vous voulez ôter la vie à votre frère, la justice de Dieu vous frappera, et la mort vous empêchera d'exécuter votre dessein. » En effet, la mort de Sigebert assassiné dans sa route, par ordre de Frédegonde, délivra Chilpéric. Saint Germain mourut au mois de mai de l'année suivante (576), et fut enterré près de l'église de St-Vincent, où ses reliques furent transférées en 754. — D. Martène a publié, d'après d'anciens manuscrits, un ouvrage de saint Germain qui a pour titre : *Explication de la liturgie*, ouvrage plein de détails curieux sur les cérémonies qui étaient alors en usage.

L'abbé Bandeville.

GERMAIN (Claude-Louis, comte de Saint-), ministre de la guerre (*v.* Saint-Germain [Le comte Claude-Louis de]).

Germain (Le comte de S^t-), l'illuminé (*v.* Saint-Germain [Le comte de]).

GERMAINS, GERMANIE. Le nom de *Germanie* a été donné, par les Latins d'abord, et par les Grecs ensuite, au pays que nous appelons aujourd'hui Allemagne

celui de *Germains* aux peuples qui l'habitent. Ni l'un ni l'autre de ces noms n'appartiennent en réalité à la nation à laquelle on les a appliqués.

Origine et étymologie.

Les travaux de plusieurs savants archéologues étrangers ont assez clairement démontré que le peuple appelé *Germains* par les Romains est asiatique, pour qu'il nous reste peu de chose à dire sur ce sujet. — Personne ne voudra, je pense, révoquer en doute que les *Goths*, venus de l'Asie, qu'ils habitaient encore en partie dans le troisième siècle de l'ère chrétienne, fussent un peuple d'origine commune avec les *Scandinaves*, qui parlaient la même langue, quoique dans un dialecte un peu différent; ni que les peuples de la rive droite du Rhin, parlant un autre dialecte de la même langue (appelé francique et allémanique) appartinssent à la même famille. Ces trois peuples ou grandes tribus de la même nation ont paru dans l'Europe occidentale à trois époques différentes, ainsi que nous l'avons déjà dit (*v.* l'article Celtes). Nous regardons même comme un fait certain et suffisamment démontré que le peuple appelé *Germains* est asiatique; que son établissement en Europe n'a commencé qu'à une époque assez rapprochée de nous pour qu'on puisse l'indiquer, au moins approximativement, et que même la totalité de la nation n'a point passé en Europe, mais qu'il en est resté une partie en Asie. — Le pays que les Germains ont occupé en Asie est assez clairement indiqué dans l'Edda (*v.* Snorro, *Heims - Kringla*, *yngl. sag.* chap. 5, et Thorm : Torf : Ser : Reg, Daniæ, pag. 1, chap. 2) pour qu'il ne puisse rester à ce sujet aucun doute. — Selon l'Edda, « le royaume d'Odin, appelé *Godland* (le pays des dieux) ou *Svithiod* (Suévie) de *Svidurs*, un des noms du Soleil-Odin), et dont la capitale était *Asgard*, était séparé des autres royaumes par une *chaîne de montagnes qui s'étendait du levant d'été au couchant d'hiver.* Vers le midi, à peu de distance, était la *Tyrk-Land* (Turquie), près de laquelle Odin possédait des provinces. » Il résulte de ce passage que le siége primitif de la nation gouvernée par Odin et les Ases, c'est-à-dire des Germains, était dans la haute Asie, au nord de la chaîne de montagnes qui réunissent l'Imaüs ou Himalaya au Caucase; au midi habitaient les Tyrks ou Tyrk-Mann (Turcomans). Cette contrée est appelée par les anciennes chroniques, *Godheim*, la patrie des dieux, tandis que la Germanie, c.-à-d. les provinces conquises par Odin en Europe, s'appelaient *Manheim*, la patrie des hommes. Les provinces dépendantes du royaume d'Odin, et voisines du Tyrk-Land, étaient très probablement le pays des Cimmériens, et la rive gauche du Danube ou Dacie et Gétie. — Nous venons de voir que les véritables noms de ce peuple, ceux qu'il se donnait lui même, étaient : *Godthiod* (Goths), peuple de Dieu et *Svithiod* (Suèves), peuples de Svidurs, ou d'Odin. Nous allons examiner rapidement l'étymologie des autres noms que leur attribuent les anciens écrivains. Ils sont appelés *Teutons* par Pythéas, et *Hermions* par l'*Argonautique*. Le premier nom est évidemment dérivé de *thiod*, peuple, et de *Asir* (les ases ou demi-dieu) : c'était le peuple des Ases. Selon Tacite, le nom de Germains était moderne, et leur avait été imposé depuis peu par les Gaulois, et par un sentiment de crainte de leurs invasions en Gaule. Mais ce nom n'est pas gaulois, il est germanique, et vient de *ger-mann*, homme de guerre, et il est évident qu'il est le même que celui de *Hermiones*, que rapportent Pline et Tacite, et qu'on trouve déjà dans l'*Argonautique*.

Géographie de la Germanie.

Les Germains n'étant point aborigènes du pays qu'ils habitent de nos jours, entre le Rhin et l'Oder, la première chose qu'il conviendrait serait d'examiner si et comment cette contrée était habitée avant leur arrivée. Ici, il ne peut

exister que des probabilités, appuyées, d'une part, sur le silence de l'histoire, et de l'autre, sur la topographie du pays dans lequel ils s'établirent. Il est certain que si les Germains en y arrivant en eussent expulsé un autre peuple, ce dernier aurait dû se rejeter sur la Gaule ou sur l'Italie, et l'histoire en aurait d'autant plus certainement consacré le souvenir que l'existence de ce peuple étranger à l'un et l'autre pays en aurait été un monument durable. D'un autre côté, la grande forêt Hercynienne couvrait, non seulement toute la Germanie centrale, mais il est facile de juger, d'après ce qui en reste, qu'elle s'étendait vers le nord, jusqu'à peu de distance de l'océan Germanique, où elle devenait marécageuse. La vallée du Danube était occupée par des peuples gaulois. Ce n'est pas aller trop loin que de supposer qu'ils étaient encore dans le septième siècle avant l'ère chrétienne les seuls habitants de la droite du Rhin, entre ce fleuve et le Neckar, et au midi du Danube. Nous ne nous occuperons donc que de la géographie de la Germanie, telle que l'a décrite Tacite. On nous permettra de rejeter celle de Ptolémée, évidemment surchargée de variantes et d'interpolations. — On retrouve clairement dans Tacite la distinction des deux tribus germaniques, successivement arrivées dans ce pays. Quant à ce qui a pu y rester de Cimbres, quoiqu'il ne fasse mention que d'une petite peuplade restée dans le Jutland, il n'est également pas difficile de le reconnaître. En effet, ainsi que nous l'avons déjà dit (*v* Frisa), les Frisons, restés le seul peuple de la Germanie en dehors de la ligue des Saxons et de celle des Francs, peuvent raisonnablement être considérés comme une peuplade cimbrique, appartenant, sous ce rapport, plutôt à la Belgique, avec laquelle elle est restée en liaison jusqu'au troisième siècle de l'ère chrétienne, qu'à la Germanie. Le premier peuple germanique que nomme Tacite est le peuple *batave*, tribu détachée de la nation des Cattes par l'effet d'une guerre civile, à une époque qui a dû être beaucoup antérieure à l'entrée de César dans les Gaules. De là Tacite passe aux peuples qui habitaient, dit-il, les champs décumates, et qu'il ne compte pas parmi les Germains. Ce sont les *Allemanni*, auquels nous reviendrons. Les *Cattes* habitaient la Hesse, la Saxe-Ducale, ou Thuringe, et le pays de Waldeck. Sous leur autorité étaient les *Mattiacci*, habitant les parties de Nassau et du grand-duché de Hesse, entre le Mein et la Lahn. Au nord des Mattiaques, sur la rive du Rhin, jusqu'à la Lippe, avaient habité les *Sicambres*, déjà transplantés dans la Gaule du temps de Tacite. Alors ce pays était occupé par les *Juhones*, les *Usipiens* et les *Tenchtères*. Originairement les *Ubiens* avaient habité la contrée dans laquelle les remplacèrent les Mattiaques et les Sicambres; pressés par les Cattes et les Suèves, ils demandèrent un asile dans la Gaule, où Agrippa les établit, entre le Rhin et la Roer. Les *Bructères*, au midi, et les *Frisons* au nord, occupaient le pays situé entre l'Iss et l'Ems, jusqu'à la mer. Les derniers, un peu avant Tacite, avaient été subjugués et presque anéantis par les *Angrivariens* et les *Chamaves*, qui les remplacèrent. Les *Chauci* étaient à l'orient des Frisons, sur le rivage de la mer du Nord, entre l'Ems et la Basse Elbe. Le long de ce fleuve, jusqu'à la hauteur de Magdebourg, et au Nord des Cattes, habitait la puissante nation des Chérusques, qui occupaient une grande partie du Hanôvre. Après la mort d'Arminius, qui les avait placés à la tête de la ligue des Germains occidentaux, ayant succombé dans une lutte contre les Cattes, ils déchurent de leur puissance et de leur réputation. Tacite ajoute que les *Fosi*, leurs voisins, partagèrent le malheur des Chérusques. L'emplacement que Tacite paraît assigner aux Fosi est celui où Ptolémée place les *Saxones*, dont Tacite ne parle pas. Il est remarquable que le nom de Fosi (*Fos* en Kymre) a la même signification que le nom germanique *Sachs* ou *Sax*, d'où vient ce-

lui de *Saxons*. L'un et l'autre indiquent un couteau-poignard. — Après les Foses, Tacite mentionne les *Cimbres*, réduits alors à un petit peuple (*nunc parva civitas*), mais qui ont laissé une grande réputation, et des monuments imposants. Entre les Chauci, les Chérusques, les Cattes, les Bructères, habitaient, du temps de Tacite, les *Angrivari*, les *Tubantes*, les *Marsi*, les *Dulgibini*, et les *Chattuari*, dépendants des Cattes. Ils occupaient une grande partie de la Westphalie, depuis Brême jusqu'aux sources de la Lippe et les rives de l'Eder. — Jusqu'ici Tacite ne s'est occupé que des contrées habitées par les Kymres et la première tribu germanique connue en Europe, c'est-à-dire de ce que lui et Pline ont appelé les Ingaévons et les Istaévons. Dans la seconde partie de sa géographie, il va décrire les peuples connus, dit-il, sous le nom générique de *Suèves*: ce sont les Hermions de Pline, les *Gothiod* ou *Svithiod* d'Odin. Ici nous ne pouvons plus marcher que par des conjectures et après un examen attentif et raisonné ; tout ce qu'écrit Tacite ne repose que sur des informations reçues peut-être si l'on veut par des hommes du pays, soit marchands ou ambassadeurs, soit même servant dans les troupes romaines, et dans les cohortes prétoriennes. Les peuples dont il a été fait mention dans la première partie étaient connus à Rome par des relations d'autant plus certaines, que les Romains, avaient été en contact direct avec eux, et avaient parcouru leur pays les armes à la main. Ici, au contraire, les Romains qui n'ont jamais passé le Danube pour faire la guerre au-delà, pouvaient connaître les riverains par des relations de voisinage. Quant aux peuples plus reculés, ils ne pouvaient absolument avoir sur leur existence et leur situation que des notions vagues et déduites de récits peut-être confus et à coup sûr mal compris. Cependant, la description qui a précédé a établi assez clairement la limite existant, au temps de Tacite, entre les peuples suèves et les autres nations germaniques ; ce serait une ligne qui remonterait l'Elbe depuis la mer jusqu'à la Souabe, la Saale jusqu'à sa source, se dirigerait au Mein vers Bamberg, et de là, embrassant le versant de la Rednitz et la source de l'Alt-Mühl, arriverait au Danube vers Dillingen. Ce dernier fleuve servait de limite aux peuples suèves, au midi ; mais quelles étaient leurs limites vers le nord ? c'est ce qu'un examen attentif des monuments nationaux des Scandinaves pourra, je pense, nous indiquer. Odin, chef des Ases, conduisant en Europe les Gothiods ou Svithiods, se dirigea d'abord vers l'occident dans la Gardariki, ou Russie septentrionale, et de là descendit au midi, dans le pays appelé depuis Saxe. Il traversa le pays des Vanes, qui habitaient à l'occident du *Vana-Quisl*, *Tana-Quisl*, ou Tanaïs, aujourd'hui Don. Il leur avait fait la guerre auparavant ; mais il avait fini par s'allier avec eux. Les Vanes, dont il est question ici, sont évidemment les mêmes que les *Vinidæ* de Jornandès, qui s'étendaient depuis le Dniester jusqu'à la Vistule, et s'appelaient Slaves dans leur langue. La Germanie, où se sont établis les Suèves, ne pouvait donc pas s'étendre à l'est de la Vistule. Entre ce fleuve et l'Oder, les monuments scandinaves placent le *Vind Land* (Vandalie), habitée par un peuple souvent allié des Germains, souvent en guerre avec les Danois, mais indépendants. C'est dans cette même position que Jornandès, (cap. 5.), à la suite des Viridari, ou habitants du *Werder*, formé par la bouche de la Vistule, place les *Itemestes*, nation vinide. Ce sont donc des Slaves, que leur situation au bord de la mer a également fait appeler *Po-Morsky* (Poméranie), et leur voisinage de l'Oder *Ob-Odrites*. Le seul roi de Vind-Land, dont les annales scandinaves nous conservent le nom est *Burislaf*, évidemment un Slave. Au sud de ce Vind-Land étaient les *Agazzyres* de Jornandès : ce sont les Lygiens de Tacite, qu'il est impossible de placer ailleurs qu'en Pologne. C'étaient donc également des Slaves. En effet le nom de Lygiens,

que les Romains ont dû connaître par le commerce de l'ambre qu'ils faisaient avec la *Æstyens* ou *Lettes*, signifie dans la langue de ce peuple *habitants de la plaine* (de *Lyguma*, plaine), et est le synonyme du mot *Slave*, dérivé de *polje*. On voit, d'après cet exposé, que la limite orientale de la Germanie était le cours de l'Oder dans toute sa longueur. Cela posé, nous allons reprendre la suite de la géographie de Tacite. — Les *Hermundures* et les *Narisci* habitaient le palatinat de Bavière ; les premiers, à l'occident du versant de la Nab, sont les mêmes que l'histoire nomme plus tard *Suèves*, qui se sont répandus dans la Vindélicie, et une partie de l'Allémannie, appelée d'après eux *Souabe*, et qui ont été jusqu'en Espagne. Après eux venaient les *Marcomanni*, habitant la Bohême, peu avant Tacite. Les Marcomans étaient un des six peuples auxquels commandait Arioviste. Trois, déjà établis à la rive gauche du Rhin, avant l'arrivée de César, les *Triboci*, les *Nemetœ* et les *Vangiones*, y restèrent ; les trois autres, après la défaite d'Arioviste, se retirèrent dans la contrée qu'ils avaient occupée au-delà du Rhin, et qui était sans doute celle comprise entre ce fleuve, le Danube et le Necker, et dont ils avaient expulsé les Helvétiens. Après leur départ, un nombre de Gaulois, ou ruinés par les exactions des Romains et les ravages de la guerre, ou fuyant leur domination, vinrent s'y établir. Plus tard sans doute des Germains vinrent s'établir dans ce pays, qui, du mélange des peuples qui l'habitaient, prit le nom d'*Allemannia*, ainsi que le rapporte Ammien-Marcellin. Il est remarquable que c'est par les Allemanni que l'aspiration *ch*, égale au χ grec, en usage chez les Gaulois, s'est introduite dans les idiomes scandinaves. A l'est des Marcomans, étaient les *Quadi*, resserrés d'abord dans la Moravie, au-dessous de Hradich et de Brunn ; Tibère les agrandit en leur donnant la partie de la Hongrie actuelle, au nord du Danube, entre la March et le Gran. Les *Gothini* exploitaient les mines des monts Carpathes, aux sources de l'Oder, de l'Olsa, et de la Sala. Ils étaient, dit Tacite, tributaires des Sarmates, c'est-à-dire des Slaves, ou Iazyges de la Hongrie, ou Chorvates (Croates) de la Gallicie. Les *Osi* habitaient la Moravie septentrional, ou le cercle d'Olmutz. Ils étaient sans doute clients des Quadi, dont Tacite les dit tributaires. Les *Marsigni*, au midi, et les *Buri*, au nord, occupaient la Silésie actuelle, jusque vers la hauteur de Breslau. Nous arrivons à la grande nation des *Semnones*, que Tacite appelle les plus anciens et les plus nobles des Suèves. Il n'est pas difficile de reconnaître ici les peuples habitant le pays qui a porté le nom de Saxe. Ce fut le premier établissement d'Odin et des Ases après leur départ de l'Asie. « Il n'établit de résidence nulle part avant d'être arrivé dans le pays aujourd'hui appelé *Saxe*. Là, il s'arrêta quelque temps, et soumit successivement le pays (Ex. Edda). Les limites de cette ancienne Saxe étaient l'Elbe et la Souabe à l'occident, l'Eyder et la Baltique au nord ; l'Oder à l'est, et au Sud la Bohême. Au-delà de l'Eyder était le *Reidgothaland*, depuis appelé Jutland (*Jotland*, prononciation adoucie de Gothland. Les îles du Danemarck portaient le nom de *Ey Gothaland*). Plus tard, une génération après Odin, ces deux divisions réunies prirent le nom de *Dan-Maurk*. — Les *Reudingi*, *Caviones* (mieux *Deuringi*), *Angli*, *Varini*, *Longobardi*, *Eudoses*, *Suardones*, *Nuithones* que Tacite nomme après les Semnones et qui avaient avec ces derniers un temple commun, sont évidemment alliés ou dépendants des Semnones. Tous ensemble formaient la ligue saxonne, qui a pris la dénomination, non d'un des peuples qui la composaient, mais d'une espèce particulière de glaive en usage. M. Durocher (*Hist. des Pays-Bas*, chap. 2), cite, d'après Verstegus, deux vers franco-teutons qui l'attestent : *Von den Mezzeren also Wahsin, wurden sie geheizen Sachsin* (les couteaux ou glaives qu'ils portaient les firent appeler Saxons). Les Semnones, qui étaient les chefs de la ligue, occupaient la Saxe

proprement dite, la Lusace et la Basse-Silésie, entre la Saale. l'Elbe et l'Oder. Le *Angli* habitaient le Holstein et s'étendaient peut-être au-delà de l'Oder, si l'on doit croire la chronique de l'Anglais Ethelword (vers 950), qui leur donne pour capitale *Haithby*, aujourd'hui Sleswyck. Les *Varini*, ou *Varnes*, qui sont peut-être les mêmes que les *Hérules*, ont peut-être habité dans le Meklembourg. *En War*, près de Neu-Brandebourg, semble conserver le souvenir de leur nom. Les *Deuringi* ou *Thuringi* passèrent plus tard l'Elbe pour s'établir dans une partie du pays des Cattes ; leur résidence première doit avoir été près de ce fleuve, probablement vers *Brandenburg* et *Magdeburg*. Quant aux autres peuplades nommées ci-dessus, nous ne pouvons avoir que des probabilités, déduites cependant de faits historiques. Au cinquième siècle, un nombre de peuplades slaves, parmi lesquelles on compte les *Lusiczi*, *Linones*, *Polabi*, *Sorabi*, *Ucri* et *Wilzi*, ont passé l'Oder et se sont répandues dans la Lusace, le Meklembourg et le Brandebourg, jusqu'à la principauté d'Anhalt. A la même époque, les Hérules, les Lombards et quelques autres peuples, confondus sous le nom générique de Suèves, avaient quitté la Germanie pour se jeter sur l'empire romain. On ne croit donc pas aller trop loin en avançant que les Slaves n'ont fait que remplir les vides laissés par les peuples émigrés. Quelques auteurs ont voulu placer le *Longobards* ou Lombards dans la moyenne Marche de Brandebourg, aux environs de Berlin. La chose est possible, au moins paraît-il qu'ils étaient voisins des Semnones, ou Saxons proprement dits, car nous trouvons dans l'histoire des *Niflingar* ou *Niflungen* telle que la décrivent les annales du Nord (*Torfaeus*, *Hist. Norw.*, part. 1, lib. x, sect. III, cap. 38-44), parmi ceux qui accompagnèrent les Niflungen chez leur beau-frère Atil, roi de Saxe, les illustres descendants de *Lang-Bardr*, qui fut l'éponyme de la nation. Nous passerons les *Lygiens*, que Tacite classe mal à propos au nombre des Suèves, peut-être parce qu'ils furent un instant sujets de Marobaude, mais qui étaient Slaves. Au-delà des Lygiens, Tacite place les *Gothones*, et près de l'Océan les *Rugii* et les *Lemovii*. Les premiers ne sauraient être les *Gudden* de la Prusse, qu'il n'aurait pas séparés du *Æstyens* ou Lettes, auxquels ils appartiennent. Tacite ne peut avoir voulu indiquer ici que les *Jutes* ou *Reidgothiens*, ou peut être, en général, le *Gothland* d'Odin. Les *Rugiens* sont les habitants de l'île de Rugen, compagnons et alliés de Hérules, et qui, après leur départ, furent remplacés par des Slaves appelés *Rani*. Les *Lemovii* ont dû habiter également du côté de Stettin et d'Anklam. Tacite attribue à tous ces peuples le bouclier rond et la courte épée (*sachs*), arme commune des Suèves. Au reste, la nomenclature de Tacite n'est point complète et ne saurait l'être. Les Suèves étaient divisés en un bien plus grand nombre de petits états, portant presque tous les noms de leurs fondateurs, qui s'éteignaient par réunion ou s'agrandissaient tour à tour. Il a même oublié une nation suévique assez puissante, et qui a occupé une place assez marquante dans l'histoire, c'est celle des Bourguignons, ou plutôt *Bourgondions* (*Burgundar*). Nous ne nous amuserons pas à réfuter la ridicule étymologie qui les fait descendre des garnisons romaines laissées en Germanie. L'île de Bornholm (*Burgundar-Holm*), au midi de la Scanie, conserve encore la mémoire de leur nom. Mais il ne faut pas croire que les 80,000 Bourguignons que Valentinien avait appelés sur le Rhin sortissent de cette île; il est bien plus probable que les Bourgondions, restés dans leur ancienne patrie, ont été obligés, par l'invasion des Slaves, de passer dans l'île. La conformité existante entre le caractère des Bourgondions et celui que Tacite attribue aux Semnones peut faire penser qu'ils ont pu être voisins, et que les premiers ont pu habiter vers la Basse-Lusace et la Moyenne-Marche.

Mœurs, religion, arts, etc.

Nous avons dans Tacite une peinture aussi élégante que détaillée des mœurs des Germains. Mais nous pensons qu'il faut un peu se défier de l'enthousiasme romantique qui règne dans cette même peinture. Nous prendrons donc plutôt César pour guide, non seulement parce que la concision et la précision de son style lui ont permis de bien peindre ce qu'il avait bien vu, mais parce que son portrait est confirmé par les faits que l'histoire a développés après lui. — Les Germains étaient des Asiates venus de l'Asie centrale, et un des peuples nomades, soit chasseurs, soit pasteurs, habitant les hauts plateaux qui dominent l'Inde et la Perse ; ils en avaient les vertus et les vices. Selon César, ils ne s'adonnaient pas à l'agriculture, et ne vivaient que du lait et de la chair de leurs troupeaux et de leur chasse. Obligés d'habiter des forêts épaisses, qu'il fallait défricher pour en cultiver le sol, et cherchant tant qu'ils pouvaient à s'étendre dans un meilleur pays, ils durent être pendant long-temps chasseurs, pasteurs et pillards, jusqu'à ce que, ne pouvant plus forcer les limites que leurs voisins leurs opposaient, ils devinrent agriculteurs, et changèrent la face de leur pays. Selon César et Tacite, le peu de terres qu'ils avaient à cultiver était partagé chaque année par les magistrats, et en partie tiré au sort. Divisés, dans le continent germanique surtout, en un grand nombre de petites peuplades indépendantes, César et Tacite ont pu dire qu'ils n'avaient pas de juge central et suprême, et que chaque chef jugeait dans son canton. Mais nous verrons, en parlant des Scandinaves, que les trois nations constituées par Odin avaient, non seulement un gouvernement central, mais des assemblées nationales où le peuple était effectivement souverain. Les Germains n'avaient pas de villes, disent Tacite et les anciens géographes ; et on l'a répété après eux. Cependant, d'un côté, César appelle leurs habitations *oppida* ; et de l'autre, nous trouvons, dans leurs plus anciennes annales une mention positive des villes d'*Odinseä*, *Hletra* et *Haithby*, dans le Danemarck ; de *Sigtuna* et *Upsala*, en Suède ; *Trondheim* et *Viken*, en Norwège. Le fait est que les villes ou bourgades des Germains ne ressemblaient pas à celles de l'Italie. De même que chez tous les peuples que nous appelons sauvages, parce qu'ils ne sont pas encore arrivés à la décadence d'une civilisation corrompue par l'égoïsme et la cupidité, l'hospitalité était chez les Germains un devoir sacré. Le vol domestique était rare et aussi sévèrement puni que la lâcheté. Mais le vol envers les peuples voisins ou les étrangers prenait un autre aspect, la guerre le légitimait pour ainsi dire, et le baptême du sang en faisait une conquête. Tous les anciens s accordent à louer la pureté des mœurs germaniques ; et nous sommes aujourd'hui encore témoins de cette sévérité morale qui ne s'est pas perdue dans le caractère général de la nation. Ce que Tacite rapporte de leur religion tient aux préjugés des Romains, qui cherchaient à rapporter le culte de toutes les nations avec lesquelles ils entraient en relation à celui qui était en usage chez eux, et les noms souvent altérés ou mutilés des divinités étrangères à ceux des dieux de Rome. C'est ainsi qu'il nous dit que la principale divinité des Germains était *Mercure*, et après lui *Hercule*, *Mars* et *Isis*. Rien dans tout ce qu'on connaît des divinités germaniques n'autorise une assimilation pareille. César est beaucoup plus près de la vérité en disant que : « Ils ne reconnaissent pour dieux que ceux qu'ils voient, et dont ils éprouvent les effets ; le *Soleil*, *Vulcain* et la *Lune*. » Ce sont, en effet, tous les noms de *Odin*, *Thor* et *Freya* ou *Frigga*, les trois grandes divinités des Suèves. — L'origine et les usages de la féodalité, tels qu'ils furent établis en Gaule, en Italie, en Espagne, par les hordes germaniques, qui envahirent ces pays, se retrouvent dans ce que Tacite dit des Germains : « Les serfs ne sont point, selon notre usage, classés

et employés dans les familles à des travaux personnels. Chacun a son habitation et régit ses pénates. Les maîtres imposent les redevances en blé, en troupeaux, en vêtements, et les serfs y satisfont. Les travaux domestiques sont exécutés par les femmes et les enfants. Au reste, les maîtres peuvent battre les serfs, les enchaîner, les charger de travaux, les tuer même par un mouvement de colère: la loi ne s'en mêle pas.» — Les Germains étaient grands mangeurs, et surtout grands buveurs; et nous voyons souvent leurs Scaldes leur reprocher leur ivrognerie. Fêtes, visites d'amis, délibérations même en matière de gouvernement, tout se résolvait en festins où l'on passait les jours et les nuits à boire, et où naissaient presque toujours les rixes causées par l'ivresse. L'arrière-petit-fils d'Odin, Fiolner, lui-même, roi et grand pontife des Suèves, se noya, étant ivre, dans une cuve de bierre. — Les Germains étaient, comme tous les peuples que n'a pas corrompus un libertinage crapuleux, d'une haute taille, d'un teint frais et d'une santé robuste, d'une force de corps et d'une vigueur de tempérament effrayantes pour les gitons (*soddles lupanarium*) de la Rome impériale. Mais il serait ridicule de leur attribuer une taille aussi colossale que la dépeignent les historiens latins et grecs. — Les armes des Germains étaient, pour l'infanterie, des épées longues et lourdes (*saebel*) chez les Germains franciques ou allémaniques, courtes et tranchantes (*sachsen*) pour les Suèves, des arcs et des flèches, des épieux ou courtes lances, la hache à deux tranchants, la *framée* ou javelot à crochet (angon), la *cataie* ou massue, la cuirasse en peaux de bêtes ou en fer, le bouclier long et étroit, le casque ou un bonnet de pelleterie avec un haut cimier. La cavalerie avait une lance plus longue. La tactique était chez eux dans l'enfance; ils faisaient encore la guerre en masses et dans un ordre profond, ne connaissant de divisions que celles des peuples ou des cantons qui restaient réunis; mais ils connaissaient l'usage des retranchements de chariots pour appuyer leurs armées et leur servir de citadelles. Ils connaissaient aussi et se servaient avec avantage du mélange de la cavalerie, et d'une infanterie légère dressée à servir d'appui aux cavaliers, et à suivre individuellement le mouvement le plus rapide des chevaux, en les saisissant par la crinière.

Histoire.

Les Germains sont arrivés successivement en Europe, et par trois immigrations distinctes. La première fut celle qui suivit à plus ou moins de distance l'établissement des Cimbres ou Kymres, dans le Nord, entre l'Elbe et le Rhin. L'époque de l'arrivée des Cimbres sur les côtes de la mer du Nord peut être fixée environ à l'an 600 avant l'ère chrétienne. Celle de l'arrivée de la première colonie germanique ne peut guère être fixée qu'un siècle ou un peu plus après. Nous nous servirons du mot *tribu* pour désigner ces colonies, parce qu'en réalité chacune parlait un dialecte différent de la même langue; et nous nous servirons pour le désigner des noms que les philologues ont donné à leurs différents dialectes: *francique* ou *allémanique*, *suévique* ou *scandinave*, et *gothique* ou *mésogothique*. L'arrivée de la tribu francique fut sans doute la cause qui poussa les Kymres plus avant dans la Gaule, et les jeta en Bretagne. — Depuis lors, l'histoire ne fait plus aucune mention des Germains d'Europe. Environ 120 années avant l'ère chrétienne, Odin et les Ases entrèrent par le Nord en Germanie, avec la tribu que nous appelons *suévique*, expulsèrent les Cimbres, et commencèrent à refouler vers l'occident la tribu qui les avait précédés. C'est de cette époque que datent l'apparition des Germains dans les annales de l'Europe civilisée, et leurs guerres presque continuelles contre la Gaule et l'empire romain. Une assez grande partie des Suèves qui avaient suivi Odin se portèrent vers le Nord, et y fondèrent des états qui ne prirent point part à la grande invasion du ve siècle, mais

qui ne tardèrent pas à former des établissements dans le nord-ouest de l'Europe, ou à la ravager par leurs pirateries. Ceux qui restèrent sur le continent germanique s'y établirent dans le pays appelé, par les plus anciennes chroniques des Scandinaves, *Sachsland.* Ce sont les Suèves de César et de Tacite, qui conservèrent le nom de *Saxons* dans leur premier établissement, et peuplèrent la moitié orientale de la Germanie sous différents noms génériques, ou accidentels, ou dérivés de ceux des chefs de peuplades qui en furent souvent les Oekistes chez les Germains. Déjà. pendant le temps où Odin résida en Saxe, ou dans l'île de Fionie, il commença à étendre ses conquêtes vers l'occident et le midi. Ses successeurs continuèrent, en poussant devant eux ou subjuguant les peuplades de la première tribu qu'ils rencontrèrent. L'histoire indique assez clairement ce grand mouvement pour qu'il suffise d'en relever les indications. Environ 72 ans avant l'ère chrétienne, *Arioviste*, roi ou chef de plusieurs peuplades suèves (peut-être le même que *Vitrgils*, petit-fils d'Odin, et l'un des rois de la grande Saxe), parut sur les bords du Rhin, dans la contrée à la gauche du Danube, occupée auparavant par les Helvétiens, et plus tard par les Allemanni. Il est probable que ce territoire avait été occupé par les *Ambrons*, tribu helvétique qui prit part à l'expédition des Cimbres et des Teutons, avec qui elle fut détruite par Marius, cinquante ans auparavant. Au moins, cette tribu n'a plus reparu dans l'histoire, et elle ne trouve point de place dans l'Helvétie postérieure. Arioviste passa le Rhin. Appelé par les Gaulois, il établit à la rive gauche trois de ces peuplades, les *Triboci*, les *Nemetes* et les *Vangiones.* Il allait s'y établir lui-même avec les *Harudes*, les *Sedusii* et les *Marcomans*, auxquels il appartenait plus particulièrement, lorsque, vaincu par César, il fut obligé de repasser le Rhin. Trente ans plus tard, un ancien chef marcoman, Marobaude, transplanta ces trois peuples dans la Bohême; la contrée qu'ils laissèrent vacante fut peuplée et par des émigrés gaulois et par des Germains, sans doute appartenants à la grande tribu suévique. La pression exercée par les Suèves se faisait cependant sentir en tous sens. Pendant que César combattait dans la Gaule, les *Usipiens* et les *Tenchtères*, chassés de leurs possessions dans la Germanie centrale, après avoir erré pendant plusieurs années, passèrent également le Rhin, et, rejetés à l'autre rive, ne purent pas s'en écarter, et s'établirent dans une partie du territoire des Sicambres. Sous le règne d'Auguste, les Sicambres, forcés de réclamer un asile à la rive gauche du fleuve, furent remplacés par les *Juhones.* Déjà les *Ubiens*, habitants du pays de Nassau et de Darmstadt, pressés par les Suèves, du temps de César, qui passa le Rhin pour montrer qu'il était prêt à les appuyer, avaient été obligés de réclamer une nouvelle patrie à Agrippa, qui les établit autour de Cologne. De même les *Sunnici*, les *Gugerni*, les *Toxandri*, tous peuples germains, furent recueillis sur le territoire de l'empire, et établis dans le pays des *Eburons*, presque exterminés par César, et dans une partie de celui des Ménapiens, avant Tibère et l'expédition de Germanicus. Les premières guerres que les Romains se virent forcés de faire aux Germains, pour contenir l'esprit de pillage et de dévastation qui les poussait sur la Gaule, non moins que l'agitation intérieure, causée par l'arrivée des Suèves, furent offensives. Plusieurs généraux romains, Agrippa, Domitius, Vinicius, passèrent le Rhin; mais Drusus, père de Germanicus et frère de Tibère, fut le premier qui établit la domination romaine au centre de la Germanie, et conduisit ses légions jusqu'à l'Elbe. Après quatre campagnes (11 à 7 avant l'ère chrétienne), la ligue des Germains occidentaux se vit obligée à lui demander la paix. Tibère, qui lui succéda, acheva son ouvrage en deux campagnes, et la Germanie vit une armée et un chef romain dominant le pays entre le Rhin, le Mein, l'Elbe et la mer. Cet état de choses ne dura que quinze ans, et encore

fut-il troublé par plusieurs soulèvements partiels. Varus, le dernier général qui ait résidé au-delà du Rhin, périt avec les légions sous les coups des Germains, conduits par Arminius, qui fut le restaurateur de leur liberté), an IX de l'ère chrétienne). Auguste, qui régnait encore, dévora l'affront, et s'estima heureux que Tibère, qu'il envoya en hâte pour défendre la Gaule, qu'il croyait menacée, parvint à forcer Arminius et les siens à rester au-delà du Rhin. Après la mort d'Auguste, Germanicus entreprit de venger la défaite de Varus, et la perte de ses légions. Il fit la guerre pendant quatre ans (13 à 17 de l'ère vulgaire) aux Chérusques et à leurs confédérés, et passa quatre fois le Rhin pour ravager leur pays. Plusieurs batailles gagnées, des milliers de victimes, plusieurs pays ravagés, ne purent rétablir la domination perdue; et le prudent Tibère, voulant mettre fin à une guerre ruineuse, rappela Germanicus; les Romains furent obligés de se retirer derrière le Rhin, et de s'y renfermer. A peine les Romains eurent-ils quitté la Germanie que l'esprit de jalousie qui en divisait la population, ou plutôt l'ambition d'Arminius, y alluma une guerre civile. Elle fut dirigée contre Marobaude, chef des Marcomans, qui était resté neutre pendant la guerre de Germanicus. Marobaude fut vaincu (an 18) et forcé d'abandonner les conquêtes qu'il avait faites chez les Suèves de l'Elbe et chez les Lygiens, et de se renfermer dans la Bohême. Mais il ne paraît pas qu'Arminius ait pu ou voulu profiter de son succès. — Les Suèves d'Odin, dont une grande partie s'étaient écoulés vers le nord, dans la Scandinavie, et avaient même reflué jusqu'en Russie, avaient, à ce qu'il paraît achevé de s'établir dans la Germanie. Pendant 150 ans environ, ils ne firent plus à la Gaule, ni à l'empire romain, de guerre qui eût pour but l'établissement de quelque tribu ou peuplade au delà du Rhin et du Danube. L'esprit de pillage qui les portait à toujours inquiéter leurs voisins ne leur permit pas de laisser la Gaule tranquille: ils y firent des apparitions, mais en troupes d'aventuriers plus qu'en corps de nation. De leur côté, les Romains allaient quelquefois les chercher au delà du Rhin. Caligula et Domitien se signalèrent même par leur jactance et par leur lâcheté. Les Germains ne parurent songer à quitter leur pays et à porter une guerre d'invasion dans l'empire romain que la première année du règne de Marc-Aurèle (161). Les Cattes et les Chauces, poussés, sans doute, par la ligue saxonne, passèrent le Rhin et entrèrent en Gaule, sans pouvoir cependant s'y soutenir. Mais huit ans plus tard (169) commença entre les nations germaniques et l'empire romain cette lutte terrible qui dura presque sans interruption pendant deux siècles et demi. C'est à peu près à la même époque qu'on peut rapporter l'origine de la ligue des Francs. — Les Marcomans, les Hermundures, les Quades et leurs confédérés suèves, les Bastarnes, les Goths, les Roxolans et les Alains, venus de l'Asie, semblèrent s'être conjurés pour attaquer l'empire romain sur tous les points en Europe, pendant onze ans que dura cette guerre acharnée. La Pannonie, la Norique, la Vindélicie, furent ravagées, l'Italie même endommagée, Opitergium détruite, et Aquilée en danger. La cinquième année de la guerre (174), Marc-Aurèle remporta sur les Quades et les Marcomans cette célèbre victoire, qui fit inventer par des écrivains païens et chrétiens des contes absurdes sur une pluie miraculeuse qui sauva, dit-on, l'armée romaine. Les peuples vaincus firent une paix qu'ils rompirent la même année, et la guerre se prolongea encore. Les Cattes, qui semblent alors avoir été à la tête de la ligue depuis appelée *francique*, furent chassés au-delà du Rhin, et des victoires successives couronnèrent les armes romaines. Elles ne pouvaient abattre entièrement des peuples exclusivement pillards, et où tout homme était guerrier en naissant, mais elle les ébranlèrent. Une dernière victoire, remportée sur les bord du Danube, par Marc-Au-

rèle, un peu avant sa mort (179), força les Germains à souscrire une paix onéreuse, dont le lâche Commode leur remit presque toutes les charges. — Pendant les 76 années qui suivent, les Germains ne firent plus de grands mouvements contre l'empire romain. Les Cattes, qui essayèrent de nouveau de ravager la Gaule, furent vaincus par Albinus, depuis compétiteur de Septime-Sévère, Caracalla, qui avait été chercher les Allemanni, dont le nom paraît ici pour la première fois dans les annales des guerres de l'empire, fut obligé, pour terminer une guerre périlleuse, de leur accorder la paix (214). L'année suivante, en passant en Asie, il rencontra déjà les Goths qui étaient entrés en Dacie. A l'exception de quelques courses de dévastation, dont ils ne pouvaient pas plus s'abstenir que les Tatars, leurs anciens voisins, les peuples de la Germanie observèrent en général une longue suspension d'armes. Ce fut dans une de ces courses (vers 240) que les Romains et Aurélien, depuis empereur, combattirent pour la première fois des Germains ayant pris le nom de *Francs*. La guerre qu'ils firent à Maximin (238) fut simplement défensive, et n'eut aucune suite. Mais en 255, les Allemands et les peuples germaniques, leurs voisins, passèrent le Danube et s'avancèrent jusqu'à Milan, où Gallien parvint à les repousser et les disperser. Depuis cette époque, et pendant environ 30 ans, les efforts des Germains pour envahir l'empire romain furent répétés avec plus d'accord et en plus grandes forces. En 260, les Allemands, les Juthongues, peuple resté inconnu, et qui paraît avoir fait partie des Allemanni, les Francs, les Quades, se répandirent dans la Gaule, l'Espagne, l'Italie et la Pannonie, en même temps que les Goths attaquaient l'Orient, et ravagèrent ces différents pays, pendant les désastres du règne de Valérien. Les Hérules s'y joignirent huit ans plus tard. Ces irruptions de pillage et de dévastations ne purent être réprimées que par Claude-le-Gothique. Une grande victoire qu'il remporta près du lac de Garda (*in Lucanâ silvâ*), détruisit l'armée de la ligue allémanique et en força les débris à repasser le Danube (269). Les Francs furent vaincus et refoulés par l'illustre empereur des Gaulois, Posthume. L'année suivante, une nouvelle armée d'Allemands et de Marcomans fut défaite par Aurélien sur le Danube. Nonobstant cet échec, les Allemands réussirent à tromper la vigilance d'Aurélien, et, passant le Danube, ils s'avancèrent jusqu'à Milan. Aurélien fut battu à Plaisance, et l'ennemi s'avançait vers Rome. Mais la fortune de l'empire et le courage intrépide de son chef détournèrent cette fois le danger. Battus à Fano, à Plaisance, à Pavie, les Germains furent repoussés dans leurs forêts, et les Vandales, qui arrivaient à leur secours, forcés de demander la paix (271). Trois ans plus tard, une nouvelle victoire d'Aurélien délivra la Vindélicie des Allemands qui l'occupaient, tandis que son lieutenant Probus repoussait les Francs des bords du Rhin. La mort du redoutable Aurélien (275) fut le signe d'une nouvelle invasion germanique. Les Francs, les Vandales, les Lygiens, les Allemands, les Bourgondions, se jetèrent sur la Gaule, dont ils occupèrent une grande partie. Mais ils ne s'y maintinrent pas longtemps. Probus, monté sur le trône, leur fit une guerre active et heureuse. La destruction de leurs différentes bandes, la prise d'un nombre immense de prisonniers, qu'il dispersa dans diverses provinces de l'empire, non seulement purgèrent la Gaule, mais obligèrent les Germains à se tenir en repos, pendant quelques années. Les Germains, sous Carus et son successeur Carinus, ne firent qu'une guerre d'excursions isolées, et ils n'avaient point tenté de nouvelles expéditions, lorsque Dioclétien monta sur le trône (284). La troisième année de son règne (286), la nécessité de défendre les frontières du Rhin et du Danube, attaquées dans toute leur étendue par une nouvelle invasion de peuplades germaniques, obligea Dioclétien à partager l'empire avec son ancien compagnon

d'armes Maximien. Cette division en retarda encore la chute. Maximien, non-seulement pacifia et délivra la Gaule, mais, portant la guerre au-delà du Rhin, il ravagea le pays assez au loin et avec un tel acharnement que les Francs, les Saxons, les Allemands, les Bourgondions, furent obligés de demander la paix. Dioclétien, à la même époque (289) avait chassé les Quades et les Juthongues de la Rhétie. Une guerre intérieure que se firent les Germains, et qui occupa, les uns contre les autres, les Bourgondions, les Tervinges, ou Thuringes, les Vandales, les Allemands et les Goths, suspendit pendant quelques années leurs hostilités contre l'empire. Mais déjà en 292, les Allemands rentrèrent dans la Gaule, et Constance eut à les combattre constamment, ainsi que les Francs, pendant les cinq années qui suivirent. Constantin, encore césar et successeur de son père, parvint cependant à les contenir et à les retenir au delà du Rhin, en leur faisant une guerre d'extermination. Tous leurs efforts pendant la longue durée de son règne se bornèrent à des incursions partielles, faites par des bandes isolées, et cruellement punies. Ce ne fut qu'en 353 que les Allemands, profitant de l'éloignement de l'empereur Constance, entrèrent de nouveau dans les Gaules, dont ils ressortirent peu après. La guerre contre eux continua cependant et obligea Constance à décorer du titre de César son cousin Julien, et à l'envoyer dans la Gaule. En partant pour l'Orient (361), il laissa la Gaule tranquille et respectée par les Germains. — Depuis la mort de Julien jusqu'au moment de la grande invasion germanique, la guerre ne cessa plus entre ces peuples et l'empire romain. Les Saxons infestaient la Bretagne et les côtes de l'Armorique; les Francs, les Allemands et les Suèves, la Gaule, la Vindélicie et la Rhétie: les Quades, la Pannonie; les Vandales, les Hérulea, et une partie des Bourgondions, s'étaient joints aux Goths, sur le Bas Danube. Les victoires de Valentinien sur les Saxons, les Allemands et les Quades (368, 370, 375); celles de Gratien sur les Lentiens, canton allemand; les efforts de Théodose et de Stilicon, ne firent que retarder un débordements devenu inévitable par la pression que les Huns et d'autres peuples asiatiques exerçaient sur l'Occident, et par l'affaiblissement où se trouvait l'empire à la suite des déchirements qu'il avait éprouvés. A la fin de 406, les Vandales, les Suèves, les Bourgondions, les Allemands, passèrent le Rhin, et entrèrent dans la Gaule centrale, tandis que les Francs s'étendaient au nord, et que les Goths, maîtres de l'Italie, y pénétraient par les Alpes. Ici finit l'histoire de la Germanie antique. Les Goths, les Vandales et les Suèves passèrent en Espagne; les Bourgondions, une partie des Goths et les Francs, restèrent dans la Gaule, où ils fondèrent des états nouveaux. Les Allemands se répandirent à la gauche du Rhin et jusqu'à la Meuse, et envahirent la Vindélicie et l'Helvétie; les Quades occupèrent la Norique. L'histoire de la Germanie moderne ne recommence qu'après Clovis, et surtout après Charlemagne. Quant aux Germains de la Scandinavie, ils ne prirent aucune part à tous ces grands mouvements et ne parurent, au moins nominativement, au milieu des événements de l'Europe occidentale, qu'à l'époque de l'invasion des Anglo-Saxons en Bretagne.

Gal G. de Vaudoncourt.

GERMANDRÉE. On désigne sous le nom de *germandrée* un genre de plantes que Linné a indiqué sous le nom de *teucrium*, et que M. de Jussieu a classé dans la famille des *labiées*. — Ce genre est composé d'herbes, d'arbustes, et même d'arbrisseaux, dont les feuilles sont opposées et les fleurs axillaires ou terminales; ces dernières ont un calice monophylle persistant, à cinq dents, une corolle monopétale à deux lèvres, l'une supérieure, fendue profondément, l'autre inférieure, à trois lobes, dont le moyen est plus grand que les deux autres; les étamines sont saillantes, didynames; au centre des ovaires, qui sont au nombre de quatre, comme

les étamines, se trouve un style filiforme de la longueur de ces dernières, terminé par un stigmate bifide; dans le fond du calice, on voit quatre graines nues.—La germandrée, qui croît dans les lieux incultes, pierreux et montagneux, se trouve abondamment dans l'Europe méridionale, où l'on en connaît plus de 80 espèces. — Les principales variétés sont : la germandrée d'Espagne (*teucrium fruticans*), que l'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement; la germandrée musquée (*teucrium iva*), remarquable parce que toute la plante possède une odeur résineuse qui dans les chaleurs se rapproche plus ou moins de celle du musc. La germandrée à odeur de pomme (*teucrium massiliense*), dont les fleurs sont en grappes terminales, tournées d'un seul côté. Elle se trouve sur les bords de la Méditerranée, et répand, lorsqu'on la frotte, une odeur de pomme reinette, d'où vient le nom qu'elle porte. La germandrée aquatique (*teucrium scordium*), à racine rampante et vivace, à fleurs rougeâtres : sa saveur est très amère; son odeur se rapproche de celle de l'ail; elle est tonique, fébrifuge et antiscorbutique; elle sert en pharmacie à préparer le *diascordium*, auquel elle a donné son nom. Lorsque les bestiaux en mangent, leur lait a une odeur d'ail très prononcée. La germandrée maritime (*teucrium marum*), qui croît sur les bords de la mer: son odeur est agréable et pénétrante ; on la regarde comme tonique et anti-hystérique. On prétend que sa poudre mêlée avec du tabac calme les maux de tête. Elle porte le nom d'*herbe aux chats*, parce que son odeur les attire fortement. Cette germandrée entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques, entre autres la thériaque. La germandrée chênette ou petit-chêne (*teucrium chamædris*), qui se trouve dans toute la France sur les coteaux secs et arides : c'est la *germandrée officinale* proprement dite. Elle a une odeur aromatique et une saveur très amère : elle s'emploie, soit en infusion, soit en poudre contre les fièvres intermittentes, les pâles couleurs et la goutte. Son nom de *petit-chêne* vient de la forme de ses feuilles, qui ressemblent à celles du chêne.— Cette plante offre une singularité qu'il est bon d'indiquer ici. Les galles qu'elle présente quelquefois sont placées sur la fleur, au lieu d'être sur les feuilles ou toute autre partie du végétal, et l'insecte qui les produit est une punaise qui se forme et croît dans ces tubercules monstrueux. En naissant, il est niché dans la fleur jaune du chamœdris, il la suce avec sa trompe; le bouton augmente alors beaucoup de volume sans s'ouvrir, et la petite nymphe de punaise y conserve son logement.

C. Favrot.

GERMANICUS CÆSAR était fils du vaillant Drusus, né dans le second mariage de Livie, conçu dans le premier, et qui avait porté ce même surnom, devenu tellement propre et inhérent à son fils que la postérité semble ne connaître dans les noms de celui-ci que le titre si glorieux qu'il tient de la victoire. — Petit-fils de Marc-Antoine et petit-neveu d'Auguste par Octavie, son aïeule maternelle, il commanda les armées à l'âge où l'on obéit encore, et se couvrit de gloire en Dalmatie, soulevée contre les Romains. L'année suivante, il eut de grands succès dans la Pannonie et reçut en récompense les ornements du triomphe, les honneurs de la préture, et bientôt le consulat (765 de R.), sans qu'il eût exercé les fonctions de préteur. Auguste mit ensuite sous les ordres du jeune capitaine huit légions campées sur le Rhin, et, pour enlever au peuple toute espérance d'un retour à la république, il voulut, à la mort de Marcellus, son héritier déclaré, que Germanicus fût adopté par Tibère, déjà néanmoins père d'un fils adulte. — A son avénement, le successeur d'Auguste fit décerner le proconsulat au jeune guerrier et nommer une députation de sénateurs chargés de lui porter le décret de cette éminente dignité. Mais déjà les quatre légions du Bas-Rhin s'étaient soulevées à la voix des nouvelles recrues qui, toutes levées dans Rome, avaient introduit au milieu du

camp l'esprit d'insoumission des grandes villes : Germanicus accourut des Gaules, où il vaquait au cens, et recevait des Séquanes et des Belges le serment d'obéissance au nouveau prince. Tout le camp sortit à sa rencontre. A la voix du général, ils se rangent par compagnies, et chacune des cohortes, déployant son enseigne, écoute en silence. Mais, quand il veut peindre le crime de l'indiscipline, les uns montrent leurs cheveux blanchis, leur poitrine couverte de cicatrices et leur dos sillonné par la verge du centurion ; ceux-là énumèrent leurs dures et nombreuses corvées. Des cris dominent ces voix et lui offrent l'empire. A cette proposition impie, Germanicus se précipite du tribunal ; il s'indigne, il tire son épée et veut s'en percer, mais ses amis le désarment. Un légionnaire s'approche et lui présente la sienne, comme étant plus acérée. Les officiers entraînent Germanicus dans sa tente, au milieu de l'indignation qui éclate à l'entour du soldat féroce. Que faire? commencer la guerre civile sous les yeux d'un ennemi qui épie l'instant de passer le Rhin, ou feindre une concession, accorder aux uns des congés, à d'autres la vétérance et doubler le legs d'Auguste? Mais deux légions refusent de rentrer dans leurs quartiers avant qu'on ait satisfait à ces engagements. Germanicus épuise sa bourse, et cette troupe infâme s'éloigne, mêlant à ses drapeaux les dépouilles de son général. — Le calme était à peine rétabli que l'arrivée des sénateurs interrompit la soumission. Que veulent-ils? sans doute châtier la révolte et casser les derniers actes de Germanicus? Un nouveau délire s'empare des soldats : le chef de la députation, Munatius Plancus, se réfugie sous le faisceau des étendards, que tout son sang allait rougir sans la fermeté de l'aquilifère Calpurnius. Enfin le jour paraît ; Germanicus parle, et le front des soldats se couvre de honte en apprenant que la mission des députés a pour unique objet de conférer la dignité de proconsul au général. Néanmoins, on lui conseille de soustraire Agrippine et son fils d'un camp où leur vie n'est plus en sûreté ; elle s'éloigne avec les épouses des officiers, toutes baignées de larmes comme elle. Ce spectacle douloureux attendrit le cœur des soldats. Ils entourent la tente du général et s'écrient : « Que César punisse avec rigueur les coupables et traite avec indulgence les victimes de la séduction ! » Sa prudence lui inspira de confier aux soldats cette justice. D'eux-mêmes ils arrêtent les séditieux : un tribunal est dressé ; chacun des factieux y monte à son tour : est-il coupable? si l'armée répond oui ! il est précipité et mis en pièces. Cette satisfaction, donnée par les soldats au général, est suivie d'une autre accordée par le chef aux soldats. Chaque centurion est appelé au conseil des tribuns militaires : s'il est cruel dans ses fonctions, il est à l'instant même destitué. — Néanmoins, la révolte agitait encore la 5e légion et la 21e. Germanicus se dispose à les forcer de rentrer dans la soumission. Cécina, son lieutenant, réunit en secret la partie saine des légionnaires et les invite à faire justice avant l'arrivée du chef irrité, car, une fois le combat engagé, le glaive ne sait plus distinguer l'innocent du coupable. A une heure convenue, les fidèles fondent sur les séditieux, le sang romain coule versé par l'épée romaine : des vengeances particulières sont exercées sous le voile de la vengeance publique ; les factieux se rallient et la résistance augmente le carnage. — Germanicus donna des larmes à ce désastre, plus déplorable qu'une sanglante défaite, et, voulant purifier les épées, il conduisit son armée chez les Marses, qu'il surprit dans l'incurie, le désordre, l'ivresse d'une fête solennelle ; une victoire dissipe les Bructères, les Tubantes, les Usipiens, et le soldat romain repasse les frontières, laissant derrière lui cinquante milles de pays ravagé, et le temple célèbre de Tanfana, si ce n'est plutôt un bois sacré, entièrement détruit (767). — Cette année, on institua des prêtres en l'honneur d'Auguste, et Germanicus fut du nombre. — Une nouvelle invasion eut un égal succès : le bourg capital des Cattes, Mattium, fut brûlé ; les

Chérusques intimidés et les Marses vaincus dans un combat (768). — Le secours des légions est invoqué par Ségeste, en guerre avec son gendre, et cet allié de Rome est délivré des ennemis qui le tenaient assiégé. Mais l'épouse d'Arminius est au nombre des captives; l'enfant qu'elle porte dans son sein naîtra dans l'esclavage; le Chérusque irrité soulève tous les peuples voisins. Bientôt tout le pays entre l'Ems et la Lippe est la proie du Romain; déjà il est arrivé dans le voisinage de cette forêt Teutberg, où les ossements blanchis de Varus et des trois légions gisaient encore sans aucune sépulture, épars ou entassés, suivant qu'ils avaient trouvé la mort dans la fuite ou dans la résistance. Germanicus posa le premier gazon sur le tertre au sein duquel il confia ces débris, où l'œil ne savait discerner l'étranger du compatriote; il les baignait tous également de ses larmes, Tibère condamna cet acte de piété; mais le courage du soldat en fut doublé par le désir de la vengeance. Cependant, Arminius, atteint à l'entrée d'un bois, retira ses gens du combat, sans laisser aux ennemis l'honneur de sa défaite. — Au retour de cette campagne, les Barbares et les élémens infestèrent la retraite des armées. Cécina s'avançait sur un chemin étroit, à demi-rompu. Arminius le harcela dans sa marche pénible; il croit déjà que les destins ont jeté dans ses mains un *second Varus*; mais sa présomption expire sous le retranchement des Romains, qui, sans vivres, épuisés de fatigues et blessés, trouvent dans les illusions de la victoire abondance, force et santé. D'un autre côté, Germanicus, embarqué, avait mis à terre une partie des soldats pour soulager ses vaisseaux. Arrive une tempête; le rivage est submergé, et les flots roulent des cadavres au milieu de l'armée sans ressource, ni dans le courage, ni dans la prudence. Sur ces entrefaites, la Renommée, exagérant ces désastres, semait le bruit qu'Arminius avait exterminé les Romains, et s'avançait à grands pas vers les Gaules. Dans la première émotion de la crainte, on voulut couper le pont du Rhin; il fut sauvé par la fermeté d'Agrippine, qui rassura les esprits effrayés. Mais tant de courage et l'affection des armées mettaient le comble aux défiances de l'ombrageux Tibère. — D'autant plus impatient de terminer cette guerre qu'il soupçonnait dans son père adoptif l'intention de lui dérober cette gloire, Germanicus construit mille petits vaisseaux destinés à transporter chez l'ennemi ses légions sans fatigues, par l'Océan et les embouchures des fleuves. La campagne commence; Germanicus relève l'autel de son père abattu par les Germains; ses troupes défilent autour du monument pour honorer les mânes du héros: on s'embarque; il entre dans le canal de Drusus et invoque le génie de son père sur l'expédition romaine. Bientôt on a franchi l'Ems, inutilement défendu par Arminius, qui choisit, au lieu nommé Idistavise, un champ de bataille avantageux. Dans la nuit qui précéda cette mémorable journée, Germanicus se déguisa pour connaître dans la vérité les sentiments du soldat. Il se mêle inconnu aux groupes des légionnaires; il prête l'oreille aux conversations qui se tiennent sous la tente: les uns vantent sa bonne mine et sa naissance, ceux-là son courage et ses exploits, d'autres sa douceur, son affabilité, et tous disent que le jour est venu de récompenser tant de qualités par une victoire. Le lendemain, huit aigles, nombre égal à celui des légions, planant sur la tête des Romains, se dirigent vers les bataillons des Barbares. Que tardons-nous, s'écrie Germanicus, à suivre cette route que nous indiquent les dieux? Ces mots heureux ont enflammé le courage du soldat; Arminius, tout sanglant, se fraie un chemin pour la fuite à travers ses ennemis. — Le vainqueur élève un trophée avec les armes et les noms des nations vaincues. Mais leur colère éclate à la vue de ce monument injurieux; elles s'exhortent à la vengeance, elles se réunissent; Germanicus les chasse encore d'un bois, où il pénètre le premier à la tête de ses légions, et grave cette inscription sur la pierre: « Victorieuse des nations entre

le Rhin et l'Elbe, l'armée de Tibère-César dédie ce monument à Mars, Jupiter et Auguste. » Il ne dit rien de lui-même, soit par modestie, soit qu'il craignît d'éveiller la susceptibilité de Tibère. — Une seconde excursion dans le pays des Marses eut pour objet et récompense une enseigne de Varus enfouie dans une forêt; déjà l'on avait trouvé dans les dépouilles des Bructères l'aigle de la 19e légion. — Un sénatus-consulte lui avait décerné le triomphe (768); il en goûta les honneurs (770) et fit son entrée dans la ville éternelle aux acclamations des Romains, à qui néanmoins un triste pressentiment rappelait combien la popularité avait été funeste à son père et à tous ceux que le peuple avait environnés de son amour. Cette année, Germanicus consacra un temple à l'Espérance dans le Marché-aux-Herbes, et c'est à cette époque sans doute qu'il faut rapporter ce monument que Victor met dans le quartier du mont Palatin, et nomme *Victoria germaniciana*. Un arc de triomphe fut encore élevé vers le temple de Saturne, à la mémoire des étendards reconquis, et l'on frappa une médaille en moyen bronze, commune dans les collections, et néanmoins remarquable. Elle représente Germanicus dans un quadrige triomphal, debout, *paludatus*, suivant l'expression des antiquaires, la main droite étendue et un aigle légionnaire dans la gauche. A l'entour, on lit ces mots : GERMANICUS CÆSAR, et, au revers : SIGNIS. RECEPT. DEVICTIS. GERM. SC. — Afin de mieux assurer sa ruine, Tibère veut le séparer des armées dont il s'est concilié l'affection. L'Orient, dit-il, a besoin de son expérience : la Syrie et la Judée murmurent contre la pesanteur des impôts; une défiance mutuelle menace de mettre aux mains l'Arménie et les Parthes; la Cappadoce n'est pas encore faite aux idées d'une province; les esprits sont divisés en Cilicie et dans la Comagène : les uns veulent un roi, les autres, une administration romaine. En même temps qu'il se couvre de ces prétextes, le tyran ôte la Syrie à Silanus, allié de Germanicus, et confie ce gouvernement à Pison, homme violent, dont la hauteur naturelle était accrue par l'orgueil de Plancine, son épouse. Disposée d'elle-même à enflammer la fierté d'Agrippine par des rivalités de femme, elle en avait reçu de Livie un ordre secret et particulier. — Bientôt Germanicus, désigné consul, a quitté Rome; il visite Actium, et, pour honorer la ville d'Athènes, où le laurier de Mars avait fleuri à côté du laurier d'Apollon, il s'y montre accompagné d'un seul licteur. Il parcourt les bords du Pont-Euxin, il s'arrête dans la Troade, foulée jadis par Hector, Achille et Diomède; à Rhodes, il voit Pison sur le bord d'un écueil et le sauve du naufrage. — Mais celui-ci, peu sensible à son bienfait, le précède en Syrie; il caresse l'armée, il destitue les centurions sévères; il affaiblit tous les liens de la discipline; il est nommé le *père des légions*. — Enfin Germanicus arrive dans une terre déjà minée sous ses pieds. Le dissentiment est de plus en plus aigre, impatient et sans égards. Ainsi, le roi des Nabathéens ayant présenté un riche diadème à César et une couronne moins précieuse à Pison, celui-ci la rejeta avec colère, et dit que cet hommage d'esclave pouvait convenir à l'héritier d'un roi mède, non au fils d'un empereur. — Germanicus cherche, dans un voyage, l'oubli de ces contrariétés : il passe en Égypte : Thèbes, le labyrinthe, les pyramides, le lac Mœris, obtiennent tour-à-tour son admiration. Mais cette excursion est un nouveau crime aux yeux du tyran soupçonneux; car une loi d'Auguste interdit aux grands l'entrée de l'Égypte sans une autorisation impériale. A son retour, il tombe malade; Antioche s'en afflige; il se rétablit, la joie du peuple éclate; mais Pison interrompt l'allégresse publique, et disperse la foule qui remercie les dieux. Bientôt la santé de Germanicus subit de nouvelles atteintes; son état s'aggrave; une pensée le consume, il est persuadé que son ennemi s'est armé du poison et des sortiléges, car, autour du palais, on a découvert des lambeaux de cadavres, des ossements humains à

demi brûlés et des caractères magiques. Dans ses angoisses, le malade écrit à Pison; il rompt avec lui tout commerce, et lui enjoint de quitter la Syrie; mais le traitre se tient à portée de recueillir le fruit des événements. Voyant sa vie s'éteindre, Germanicus rassemble ses amis autour de son lit, et remet sa vengeance dans leurs mains avec des paroles empreintes d'une touchante mélancolie (772). Son corps, exposé nu à la vue d'Antioche, offrit il en effet les indices d un empoisonnement? le fait n'est pas certain. Chacun en parlait diversement, au témoignage de Tacite, suivant qu'il était affecté pour Germanicus ou Pison. — Dans Rome, la consternation se répandit avec la nouvelle de sa maladie : les boutiques sont fermées, la justice est suspendue; mais le bruit de sa convalescence ranime tous les cœurs : on ouvre les temples, on s'y précipite aux pieds des autels en actions de grâces ; on s'écrie : *salva Roma, salva patria, salvus est Germanicus!* transport d'un enthousiasme qui rend plus amère l'annonce de sa mort. — A peine le vaisseau d'Agrippine est-il entré au port de Brindes; à peine s'est-elle montrée soutenant elle même l'urne cinéraire de son époux, qu'un gémissement unanime s'exhale de tous les cœurs. L'Italie en deuil accourt sur le passage du convoi ; on élève des autels, on immole des victimes. Mais, dans le champ de Mars, au jour des funérailles, le patricien se confond avec le plébéien, le magistrat sans insigne avec le soldat sans armes, et Rome éplorée semble avoir oublié qu'elle a des maîtres qui épient sa douleur. On adresse au ciel des vœux pour la postérité de Germanicus ; son éloge funèbre est dans toutes les bouches ; mais il lui manque un panégyrique officiel, et l'on accuse hautement l'indifférence de Tibère. Il essaya de se justifier dans une lettre au peuple romain. — Un arc de triomphe fut élevé à Germanicus sur les bords du Rhin; un autre sur le mont Amanus, un tombeau dans Antioche, un tribunal à Épidaphne. Le sénat décréta qu'une chaise curule, avec une couronne civique, serait à jamais dressée en sa mémoire partout où seraient les prêtres d'Auguste; sa statue d'ivoire, promenée à l'ouverture des jeux du cirque, et son nom inscrit parmi ceux des orateurs célèbres. — Telle fut la fin de ce jeune prince, que ses contemporains se plaisaient à comparer avec Alexandre. Tous deux en effet, d'une haute naissance, distingués par les avantages d'un esprit cultivé et les grâces du corps, à peine sortis de la 30e année, avaient expiré au milieu des victoires, dans un pays étranger et par une embûche domestique. Mais Germanicus fut doux envers ses amis, modéré dans les plaisirs, père d'enfants légitimes, et guerrier non moins heureux, quoiqu'on l'eût empêché d'imposer le joug aux nations germaines ; avec le titre et l'autorité royale, il eût égalé dans les armes la gloire d'Alexandre, comme il fut supérieur à ce héros par sa clémence sa tempérance et toutes ses bonnes qualités. — Sa vie n'était pas tellement remplie par les armes qu'une place n'y fût laissée aux Muses. Pline vante les vers que Germanicus avait composés sur le coursier d'Auguste; il publia des comédies en grec, au rapport de Suétone; Ovide range son nom parmi ceux des poètes distingués et lui dédie ses *Fastes*. Aujourd'hui, il ne reste du soldat-poète que la traduction des *Phénomènes* d'Aratus et quelques épigrammes, recueillies dans les *Carmina familiœ cæsareœ* (Cobourg, 1715, petit in-8°.) — Tous les arts se sont exercés à dédommager une vie si courte, par l'immortalité de son souvenir. La poésie a célébré, même de nos jours, ses exploits et ses malheurs — La peinture lui a donné sur la toile une seconde existence. Une statue, transportée de la *Villa-Montalto* à Versailles, et due au ciseau de l'artiste Cléomènes, dont le nom est gravé sur le plinthe, représente ce guerrier avec une draperie qui, jetée sur le bras gauche, retombe sur une tortue, emblème de Mercure, sa divinité protectrice. Mais l'identité de ce monument est révoquée en doute par Winkelmann. « Une véritable tête de Germanicus, dit-il, est

celle qu'on voit au Capitole, et c'est en même temps une des plus belles têtes impériales qui soient dans ce cabinet. » Spon nous donne une inscription de Germanicus (771 peut-être ou 772); elle est à Rome sur la base d'une statue que le temps a détruite :

PLEBS. URBANA. QUINQUE ET.
TRIGINTA. TRIBUUM
GERMANICO CÆSARI
TI. AUGUSTI. F.
DIVI. AUGUSTI. N.
AUGURI. FLAMINI. AUGUSTALI
COS. ITERUM. IMP. ITERUM.
AERE CONFLATO.

Rares en or et en argent, les médailles de Germanicus en grand bronze sont d'une extrême rareté : elles sont communes en moyen et petit bronze, frappé au coin romain, mais précieuses, si elles portent le coin grec ou celui des colonies. On voit au revers des moyennes grecques, soit l'effigie d'Agrippine ou d'autres empreintes, soit la tête de Caligula : on trouve aussi, dans les petits bronzes de la même fabrique, plus souvent cette dernière image au revers, mais quelquefois le profil d'Agrippine tourné vers la demi-face de Germanicus et partageant avec lui l'écusson. Hippolyte Fauche.

Germanique (Empire [v. Allemagne et Germains]).

GERMANISME, façon de parler propre à la langue allemande; il se dit aussi des façons de parler empruntées à la langue allemande et transportées dans une autre langage. Dans la première fureur de l'introduction du romantique en France, le germanisme était droit de bourgeoisie dans toutes nos productions à la mode, et bientôt il y régna en maître. Cette manie devient plus rare de jour en jour. On emprunte à la littérature allemande ce qu'elle a de bon; on laisse au-delà du Rhin ce qui ne vaut pas la peine d'être transporté en deçà. V.

GERME. On entend par *germe* les premiers linéaments, le principe originaire de tout être vivant. Le *germe* est le premier point et l'indispensable exorde de la *génération* (v. ce mot), et il n'en existe que pour les êtres organisés. — Les corps inorganiques ne s'accroissent que par l'addition et la cohésion de particules de même nature; une parcelle d'un minéral peut ainsi grossir et s'accroître par la réunion d'un grand nombre de parcelles semblables; mais on ne trouve là rien de semblable à un élément primitif grandissant ou se transformant; il n'y a de véritable *germe* que pour les êtres vivants. — Ce qui distingue ces derniers, c'est l'individualité : or, le germe, c'est l'individu tout entier réduit à ses plus simples éléments; c'est le principe renfermant toutes ses conséquences. — Les animaux comme les plantes ont un germe, et chaque espèce a le sien, différent de celui des autres. Mais d'où viennent ces germes, et comment sont-ils produits? — Le premier lieu où notre observation puisse les découvrir est l'ovaire, soit qu'il s'agisse des plantes ou des animaux. Chacun des ovules qui composent l'ovaire renferme l'embryon ou le germe d'un être nouveau; mais on ne peut le voir, même avec l'aide du microscope, qu'après l'acte de la fécondation : jusque-là, on n'aperçoit dans l'ovule qu'un fluide transparent et homogène, sans aucune trace d'organisation. Les organes n'apparaissent même, et l'embryon ne devient appréciable, que quelque temps après que l'ovule a été fécondé. Il se présente donc une première question : le germe préexiste-t-il dans l'ovaire des plantes et des animaux, ou est-il le résultat de l'acte de la fécondation? Et ensuite, s'il est le produit de la fécondation, provient-il du mâle ou de la femelle, ou de tous les deux à la fois? Nous avons exposé à l'article *génération* les différents systèmes proposés à ce sujet; l'opinion la plus probable et la plus généralement admise, c'est que le germe préexiste dans l'ovaire et que la fécondation n'a pour but que de déterminer son développement. — De l'adoption de ce système résulte une conséquence assez embarrassante au premier abord : si l'ovaire de la femelle contient les germes de tous les êtres qui doivent naître d'elles, il faut que ceux-ci renferment le

germe d'autres ovaires, qui à leur tour en renferment d'autres, et ainsi de suite à l'infini. Il en résulte encore que la 1re femelle de chaque espèce contenait les germes de tous les individus qui ont existé, et qui existeront jusqu'à l'extinction de son espèce; c'est ce qu'on a nommé le système de l'emboîtement des germes. — Un tel résultat effraie l'imagination; il n'a cependant rien de plus extraordinaire qu'une foule d'autres phénomènes naturels qu'on ne peut révoquer en doute; il s'accorde même avec cette simplicité et cette unité de moyens qui caractérise les œuvres de la nature. Le Créateur des mondes aurait ainsi produit pour chaque espèce un germe qui ne fait que se développer dans l'espace et dans le temps; et l'univers animé ne serait que le résultat de cette cause première toujours en activité. D'ailleurs, qu'y a-t-il d'impossible pour celui qui dispose de l'infini et de l'éternité? Les anciens avaient été plus loin; ils pensaient que la terre elle-même et tout ce qu'elle porte, n'est qu'un germe qui se développe incessamment sous l'influence du souffle divin. Quoi qu'il en soit de ces hautes questions, nous ne pourrons jamais les résoudre que par des hypothèses plus ou moins probables; mais sur d'autres points, nous pourrons arriver à des résultats plus satisfaisants. — La manière d'être et le développement des germes ont été l'objet d'un grand nombre d'observations qui ont beaucoup éclairé cette partie de l'histoire naturelle.— Que l'on admette ou non la préexistence du germe dans l'ovaire, il est certain qu'on le découvre dans cet organe peu après la fécondation. Ce point de départ est le même pour tous les êtres organisés, végétaux ou animaux; tous prennent naissance dans une des petites vésicules contenues dans l'ovaire des femelles de leur espèce; et leur développement ne commence qu'après la fécondation, soit individuelle et spontanée, s'il s'agit d êtres androgynes renfermant à la fois les organes des deux sexes, soit subséquemment à l'advention du mâle, lorsque les sexes sont séparés. — Dans les végétaux, c'est l'ovaire tout entier qui se développe sous l'influence de la fécondation, et qui prend alors le nom de *fruit*. Mais avant cette époque, les rudiments des graines existaient déjà dans l'ovaire sous la forme de petits globules gélatineux; puis, après la fécondation, ces graines rudimentaires devenues plus apparentes, sont bientôt pleines d'un liquide au milieu duquel on voit flotter le germe ou embryon; après quoi, peu de temps après, on distingue dans cet embryon les différentes parties d'une plante en miniature: la *radicule*, qui doit former la racine, la *plumule*, qui doit devenir la tige, et les *cotylédons*, qui formeront les premières feuilles. — Chez les animaux, l'observation de ces phénomènes n'est pas aussi facile; on est parvenu cependant à les observer chez quelques uns, et particulièrement chez l'homme.—Chez les femelles des animaux l'ovaire renferme, comme celui des plantes, un nombre plus ou moins considérable de petites vésicules remplies d'un fluide transparent, mais la fécondation n'exerce pas son influence sur l'ovaire tout entier; une ou plusieurs vésicules seulement se détachent de cet ovaire pour croître et se développer séparément. Chez les ovipares, la vésicule fécondée descend peu à peu par un canal oviducte, et peu à peu elle grossit en s'enveloppant de diverses humeurs et membranes, jusqu'à ce qu'enfin elle se détache de la femelle sous la forme d'un œuf. Chez les vivipares ou mammifères, la vésicule, après la fécondation, se gonfle et s'ouvre bientôt pour laisser échapper le germe; celui-ci est reçu dans un autre organe, la matrice, et c'est là qu'il prend son accroissement et se revêt d'enveloppes qu'il ne doit rompre qu'au terme de la gestation. Le germe des plantes, du moment qu'il est fécondé et déjà entouré de ses enveloppes, prend le nom de *graine*. Ce germe prend le nom d'*œuf* chez les animaux ovipares; mais le germe proprement dit, ne forme qu'une partie fort restreinte de l'œuf et de la graine. Chez les vivipares, le germe fécondé n'a pas reçu de nom particulier, on le désigne sous celui de

produit de la conception. — Mais, soit chez les plantes, soit chez les animaux ovipares ou vivipares, le produit de la conception, c.-à-d. le germe fécondé, est un œuf véritable, presque en tout semblable à celui des oiseaux. Ainsi, dans la graine des plantes on retrouve les mêmes parties constituantes que dans l'œuf des oiseaux : un germe enfermé dans des enveloppes qui le protègent, au milieu de fluides qui servent à son accroissement. — Dans les mammifères et chez l'homme lui-même, on retrouve aussi toutes les parties essentielles de l'œuf. La même analogie existe dans le développement de ces trois espèces d'œufs. La graine mûrit d'abord au sein de l'ovaire, puis s'en détache au bout d'un certain temps, pour aller éclore dans la terre par une sorte d'incubation. ANQUETIN.

GERME se dit figurément de ce qui est le principe, la cause, l'origine de quelque chose : il avait le *germe* de cette maladie ; apporter les *germes* de la peste. Il se dit pareillement des choses morales : un *germe* de division, de révolte...; le *germe* d'une grande pensée, étouffer le *germe* des vices, faire éclore le *germe* des vertus. X.

GERMINAL. C'était le septième mois de l'année de la république française. Il commençait le 21 mars et finissait le 19 avril. Il était ainsi nommé parce qu'il tombait à l'époque où la nature développe le *germe* de la semence qui lui a été confiée.

GEROFLE (*v.* GIROFLE).

GÉRONDIF. Ce mot est particulier à la langue latine : la théorie en est bien simple d'après Beauzée, qui a exposé cette doctrine dans l'*Encyclopédie*. — Tout le monde sait que l'infinitif est un véritable substantif dans le verbe ; tout le monde sait aussi que chez les Romains, les substantifs se déclinaient, mais que l'infinitif ne se déclinait pas, quoique substantif verbal. Cependant, comme la construction de la phrase pouvait l'appeler au génitif, au datif, à l'accusatif, à l'ablatif, comme tout autre nom, les Romains le remplaçaient dans ces cas par ce qu'ils nommaient les gérondifs en *di*, *do*, *dum*, *do*, de sorte que le gérondif est comme l'infinitif, un véritable substantif verbal, qui a ses cas comme les substantifs ordinaires. En voici la déclinaison complète dans des exemples tirés des auteurs latins :

Nominatif.	*Nunc est bibendum.*	Horace.
Génitif.	*Non est narrandi locus.*	Térence.
Datif.	*Vultis auscultando operam dare.*	Plaute.
Accusatif.	*Ad audiendum parati sumus.*	Cicéron.
Ablatif.	*Ab ædificando sunt deterriti.*	Sulp.-Sévère.

— On a voulu faire passer dans la grammaire française ce mot de *gérondif*. D'abord, parce que nous traduisons le plus souvent le gérondif en *do* des Latins par la préposition *en* suivie du participe présent, quelques auteurs ont nommé *gérondif* cette combinaison de mots : *il se promène en lisant; en lisant* faisait pour eux un gérondif. C'est une mauvaise analyse; dès qu'il y a deux mots, il faut rendre séparément compte de l'un et de l'autre, et dire *en*, préposition ; *lisant*, participe présent du verbe *lire*. — L'abbé d'Olivet a fait du gérondif une autre distinction, que la plupart des grammairiens ont adoptée, quoiqu'ils n'aient pas conservé sa dénomination. D'Olivet avait remarqué que le participe présent de nos verbes reste le plus souvent invariable, comme dans cette phrase : *plusieurs hommes se promenant ensemble ; plusieurs femmes chantant en chœur*, et que cependant il y a des cas où il varie, comme : *des enfants charmants; une personne intéressante*, etc. Il proposait d'appeler, et il appelait en effet *gérondif* dans ses *Essais de grammaire*, la forme invariable ; il laissait le nom d'*adjectif verbal* ou de *participe* à la forme variable. — D'après lui, les grammairiens paraissent avoir le plus souvent réservé le nom de *participe présent* pour la forme invariable et l'autre a été nommé *adjectif verbal*. — On comprend au reste que

le nom est fort indifférent, et que l'important, c'est de savoir quand il faut employer l'une ou l'autre de ces formes; cela une fois bien su, il importe peu d'employer les mots de *gérondif* ou de *participe*; on peut même dire qu'il serait beaucoup plus rationnel de n'avoir qu'un seul nom pour les trois emplois du participe présent en français. Ainsi, qu'on dise : *une femme charmante*, *une femme charmant tous ceux qui la voient*, *en charmant ses ennuis*, c'est toujours le même participe du même verbe, il n'y a de changé que la vue de l'esprit, et ce changement de vue en entraîne ensuite un dans la forme, mais non dans la nature du mot. B. JULIEN.

GERS, département de la France méridionale, qui s'étend dans le bassin de la Garonne, entre les 43° 18' et 44° 4' de latitude nord. Il est environné par ceux de Lot-et-Garonne, au nord ; de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne au levant ; des Hautes et des Basses-Pyrénées, au midi; des Landes au couchant; sa longueur la plus grande est de 118 kilomètres (26 lieues et demie de France de l'ouest à l'est); sa plus grande largeur de 96 (près de 22 lieues), et sa superficie de 651,908 hectares (429 lieues carrées). — Ce département, qui repose sur les dernières pentes des Pyrénées, est couvert de chaînes de collines peu élevées, et assez singulièrement disposées. Le bourg de Lannemazan, dans les Hautes-Pyrénées, est dominé par une haute montagne, d'où partent des ramifications qui pénètrent dans le pays par sa frontière méridionale, et s'épanchent sur toute sa surface, comme les branches d'un éventail ouvert. Quelquefois elles s'arrêtent, mais c'est pour donner encore naissance à des branches secondaires qui affectent la même disposition, disposition qui se fait remarquer d'une manière bien plus frappante dans ses principales rivières. Les unes, telles que la Baïse, le Gers, la Rats, la Gimone, la Save, le traversent dans toute sa largeur; les autres, telles que la Losse, la Gélize, l'Adour et son affluent l'Arros, la Lanbon, la Midon, la Douze, etc., n'y ont qu'une partie de leurs cours. La Baïse est la seule qui soit navigable, et encore est-ce sur une très-petite étendue (depuis Condom jusqu'à la frontière, une lieue trois quarts). Cette privation d'un genre de communication si commode avait engagé le célèbre intendant Détigny à proposer la construction d'un canal navigable parallèle au Gers, et qui rendrait ce département l'un des plus florissants du royaume. L'arrondissement de Condom (au nord-ouest), qui participe un peu de la nature des Landes, renferme un assez grand nombre d étangs. Le climat du département du Gers est d'une salubrité vraiment remarquable, ainsi que le prouvent les exemples de longévité signalés chaque année. C'est, après ceux de Tarn-et-Garonne, de la Dordogne, de la Gironde et du Lot, celui où l'on compte le plus de centenaires. En 1833, le tableau du mouvement de la population en comptait 9. Les gelées y sont peu longues, mais assez fortes (quelquefois 8 degrés et plus), ce que l'on attribue au voisinage de la grande chaîne des Pyrénées, qui, par suite, y tempère beaucoup les brûlantes chaleurs de l'été. Les vents les plus fréquents sont ceux de l'ouest, du sud-ouest et du sud-est. Ce dernier produit les mêmes effets que le mistral de Provence ; les autres y amènent, comme partout, la pluie, et de plus, des orages et des grêles, malheureusement trop fréquents. — Le sol des collines et des coteaux est peu fertile ; mais celui des terres qui s'étendent à leur base donne de bonnes récoltes de blé, de maïs, d'orge, d'avoine, d'épeautre, de légumes et de lin. On y cultive particulièrement le chou et l'oignon. L'un de ses meilleurs fruits est la poire connue sous le nom de *bon-chrétien d'Auch*. Au reste, l'agriculture est assez arriérée ; la culture des terres se fait avec des bœufs ou des vaches, que l'on engraisse après 8 ou 10 ans de travaux. Cette méthode, qui prive les terres d engrais, ajoute encore au mal causé par la difficulté des arrosements. La nature argileuse et compacte

du fond sur lequel repose le sol, et que les chaleurs crevassent de suite, s'oppose à l'extension de la culture de la pomme de terre et à l'entretien des prairies artificielles. Mais les pâturages naturels y sont excellents et nourrissent des bêtes à cornes d'une petite espèce, beaucoup de moutons, peu de chevaux, très petits et pleins de vigueur, qualité qui fait regretter qu'on ne les multiplie pas autant que les ânes et les mulets. On peut en chercher la cause dans le voisinage de l'Espagne, qui tire d'ici un très grand nombre de ces derniers, et dans leur prix, qui, à trois ans, égale à peine celui d'un mulet de six mois. Le bourg de Manciet, arrondissement de Condom, fait un grand commerce de porcs gras. Presque partout on élève une grande quantité de volailles et surtout d'oies et de canards, dont les ailes et les cuisses salées servent à la nourriture d'une partie de la population. Les énormes foies de canards entrent dans la confection de pâtés renommés. — Les vignobles couvrent à peu près un septième de la superficie du département du Gers (80,000 hectares); mais leurs produits sont médiocres et presque tous convertis en eau-de-vie bien connue sous le nom d'eau-de-vie *d'Armagnac*. Parmi le peu de vins qui méritent une mention particulière sont ceux de Madiran, de Mazère et Bronquins —54,939 hectares sont occupés par les bois, dont les deux principales essences sont le sapin et le chêne. La masse la plus remarquable est la forêt de Grésigne. Le gibier n'est pas très commun, et le poisson ne se trouve avec quelque abondance que dans les étangs. Le département du Gers et celui de Seine-et-Marne sont les seuls où l'industrie métallique ne donne aucun produit. Cependant, on signale dans quelques localités des mines de fer et d'autres de plomb aurifère et argentifère. On exploite, dans un grand nombre d'endroits, le plâtre, la pierre à chaux, les terres à potier, à brique et à foulon. Il y existe en outre beaucoup de spath fusible, employé dans la composition du zinc; des mines de turquoises, dans les territoires de Fouras, Gimont et Samatan : quelques-unes de houille. Les bords de la Midou fournissent de très belles pierres à bâtir. Castéra et Barbotan ont des établissements d'eaux minérales. On trouve encore de ces eaux dans quelques autres endroits. Celles du village d'Encausse (arrondissement de Lombès) ont beaucoup de réputation dans le pays. D'après le recensement de 1832, la population de ce département s'élève à 312,160 individus. Ils sont particulièrement agriculteurs; ce qui fait que l'industrie manufacturière y est peu développée. Ses principales branches sont la minoterie, la tannerie et la préparation des plumes à écrire. A St-Clar (arrondissement de Lectoure), toutes les femmes s'adonnent à la fabrication du ruban de fil, et Mirande fournit de la coutellerie renommée. Il y a Marciac (arrondissement de Mirande) et à Riquepeu (près d'Auch) deux anciennes verreries dont l'un des produits est connu sous le nom de *verre de Fougère*. Les eaux-de-vie (à peu près 12,000 hect.), la laine, les plumes, le blé (un cinquième de la récolte), les bêtes à cornes, les mulets, les vins, sont les principaux objets qui alimentent le commerce. 420 foires, 8 grandes routes royales et 11 départementales les favorisent. Il se tient toutes les semaines à Vic-Fezenzac des marchés considérables. — Le département du Gers est divisé en 5 arrondissements communaux : Auch, Condom, Lectoure, Lombez et Mirande, subdivisés en 29 cantons qui comprennent 529 communes. Il fait partie de la 10e division militaire (chef-lieu Toulouse), de la 24e conservation forestière (chef-lieu Pau), de l'académie de Cahors, du diocèse d'Auch, et ressortit à la cour royale d'Agen. Son revenu territorial est évalué à 10,415,000 francs, et le principal de ses contributions foncières s'élève à 1,650,000 fr. Il envoie 5 députés à la chambre des représentants. Il y a des colléges communaux à Auch, Gimont, Condom et Lectoure, et en outre 47 pensionnats et plusieurs

écoles d'enseignement mutuel ; une société centrale d'agriculture à Auch, et d'autres à Condom, Lectoure, Lombez et Mirande. Le chef-lieu du département possède en outre une école gratuite de dessin, un cabinet de physique et un musée. Ce département a vu naître Scipion Dupleix, historien très estimé de l'époque; Blaise de Montluc, digne instrument des vengeances de Louis XI ; le célèbre cardinal d'Ossat ; St Vincent de Paule ; Sabattier, littérateur ; Pierre de Montesquiou, maréchal de France ; Gaston (Jean), duc de Roquelaure, le Momus français ; le poète Du Bartas, et enfin le célèbre maréchal Lannes, auquel la ville de Lectoure a érigé une statue. — *Endroits principaux.* — *Auch*, chef-lieu (v.) — *Condom*, petite ville dans une vallée riante, arrosée par la Baïse. Ses habitants, au nombre de plus de 7,000 sont très actifs. Un monastère sécularisé en 1549 a été l'origine de cette ville. Plus tard, elle fut le siége d'un évêché, dont Bossuet fut titulaire avant de passer à Meaux. — *Lectoure*, petite ville sur une montagne, dont le pied est baigné par le Gers. Elle occupe l'emplacement de l'ancienne capitale des *Lectorates*, l'un des peuples de la Novempopulanie, colonie romaine, avec le titre de république, sous le règne de Gordien. Il y existe encore diverses antiquités. L'hospice a remplacé un ancien château où fut enfermé l'infortuné duc de Montmorency, dont la captivité rappelle un beau trait de dévouement des dames de Lectoure. 6,500 habitants. — *L'Ile-Jourdain*, petite ville, ainsi appelée de sa situation dans une île de la Save, et du nom d'un de ses comtes, qui se la fit confisquer par Charles-le-Bel, en 1324. 4,800 habitants — *Vic-Fezensac* ou *Vic-sur-Losse*, ancienne capitale du comté de Fezenzac, sur la rive gauche de la Losse. Elle a deux fabriques de crème de tartre. 2,575 habit. — *Fleurans*, sur la rive gauche du Gers ; son commerce consiste surtout en plumes à écrire. 3,410 hab. — *Eauze*, petite ville située au nord-ouest d'Auch, près de la Gélize. Elle a remplacé l'ancienne *Elusa*, ravagée par les Normands au IXe siècle, et dont on voit encore quelques vestiges. 3,200 hab. — *Mirande*, bâti en 1289, doit son nom aux charmes de sa situation. Elle est petite, bien percée, et assez régulièrement bâtie. Ses vieilles murailles sont encore en bon état ; mais il ne reste que des ruines du château qui les dominait. 2,500 hab. — *Casaubon*, sur la Douze et sur la lisière des Landes, est l'un des entrepôts de l'eau-de-vie d'Armagnac. 2,450 hab. — *Lombes*, petite ville fortifiée, qui doit son existence à une abbaye dont on fit ensuite un évêché. Elle s'élève sur la rive gauche de la Save, dans une plaine très fertile. 1,600 hab. — *Montréal*, au pied d'une montagne, sur la Laubon, a 2,900 hab. — *Aignan* (arrondissement de Mirande) en a 2,620 ; *Mauvesin* (arrondissement de Lectoure), sur la Rats, en a 2,200 ; *Segun*, entre la Louestère et la Laubou (arrondissement d'Auch), en a 2,000 ; et *Nogaro* (arrondissement de Condom), en a 1,500. — *Samatan*, près Lombez, a été autrefois beaucoup plus importante qu'aujourd'hui ; on y compte 1,100 hab. Cette petite ville est bâtie sur un coteau qui la divise en deux parties, dont l'une borde la Save.

Le Gers (l'*Ergicius* des Romains), qui donne son nom au département dont nous venons de parler, le traverse dans sa partie centrale et y a presque tout son cours, qui est de 130 kilomètres. Sa source se trouve dans le département des Hautes-Pyrénées, près de Lannemazau, et son embouchure dans celui de Lot-et-Garonne, à 7 kil. d'Agen, au sud.

Oscar Mac Carthy.

GERSON. Il y a des hommes à qui il est donné de résumer une époque et de concentrer en eux les rayons de leur temps, comme s'ils étaient placés à l'angle réflecteur des idées, au point d'intersection des systèmes. Ceux-là sont heureux ! Qu'ils aient été le flambeau qui éclaire ou le nuage qui obscurcit, qu'importe ! la postérité a toujours une place pour leur gloire, un souvenir pour leur nom. Jean Charlier de Gerson a été l'un

de ces écrivains privilégiés qui formulent en eux toute la pensée d'un siècle. Né le 14 décembre 1363 dans un petit bourg du diocèse de Reims, il fit ses études au collége de Navarre, sous Gilles Deschamps et Pierre d'Ailly, puis devint curé de Saint-Jean en Grève, et enfin chancelier de l'université de Paris. Sans insister sur une biographie qui demanderait de longs développements, il nous suffira de dire qu'il fut mêlé aux grands débats religieux de son siècle, et qu'il contribua à ramener la paix dans l'église, déchirée par le grand schisme d'Occident. Sa doctrine de la supériorité du concile sur le pape est développée dans le célèbre traité de *Auferibilitate papæ*, que Rabelais, en sa cynique énumération des *baulx livres de la fort magnifique librairie de Sainct-Victor*, place grotesquement presque entre la *Martingale des fienteurs* et le *tirepet des apotécaires*. Nous ne jugerons pas ici la conduite de Gerson au concile de Constance. La question si débattue de nos jours entre les gallicans et les ultra-montains se retrouve là dans d'autres mots, et à ne regarder le problème que du point de vue religieux, on peut dire qu'il y a de grands noms des deux côtés : ici, d'Ailly, Joseph de Maistre, M. Caron, M. de La Mennais; là, Gerson, les parlements, Bossuet, M. de Frayssinous. Entre de tels adversaires, nous nous abstiendrons de prononcer. Quoi qu'il en soit, on trouve presque toujours Gerson du côté de la société et de la vérité. Tous les abus de son temps, la magie, la fête des Fous, Jean-Petit et ses propositions régicides, les Bourguignons et l'invasion de l'Angleterre trouvent en lui un courageux adversaire; la liberté de son temps, les franchises de l'université et du peuple, la vérité méconnue, furent le sujet de ses efforts et de ses travaux : il faillit lui en coûter la vie. Sa maison fut pillée par les Bourguignons, et plus tard, après le concile de Constance, il fut obligé de se réfugier en pélerin dans les montagnes de la Bavière; puis il vint achever obscurément sa carrière à Lyon, où il mourut, le 12 juin 1429. Les petits enfants, qu'il se plaisait à instruire, allèrent, dit la chronique, prier pour lui dans les églises, et répétèrent d'eux-mêmes : « Mon Dieu créateur, ayez pitié de vostre povre serviteur maistre Jehan Jarson! » Le chancelier de Paris laissait, en quittant ce monde, un grand nom aux annales de la philosophie. Il reste de lui une foule de traités mystiques qui résument à eux seuls les doctrines ascétiques des Jean Climaque et des Bonaventure, et que n'ont pu faire oublier les écrits postérieurs de Bona, de Thomas à Kempis et de Taulère. Son mysticisme n'est pas le mysticisme sentimental qui se contente d'adorer l'Être en renonçant à l'action, et qui tombe dans le quiétisme où s'égarèrent les belles ames de Fénelon et de Mme de Guyon. Seulement, sa philosophie veut s'élever de la forme à la substance, de l idée à l'être, du contingent à l'absolu, du subjectif à l'objectif, et il se fonde, pour cela, sur l'intuition appliquée aux choses célestes. Nous renvoyons à ses traités de toute sorte, qui sont trop nombreux pour être énumérés ici. Nous n'entrerons pas non plus dans la querelle littéraire sur l'auteur de l'*Imitation*. M. Gence et M. Gregory, l'un pour Gerson, l'autre pour Gersen, ont épuisé la question. Pour nous, nous sommes heureux d'être en ce point de l'avis d'un homme qui a su payer à la fois sa dette à la science et à la liberté, l'honorable M. Daunou. Il nous paraît aussi plausible d attribuer l'*Imitation* à un grand écrivain connu par des productions de ce genre qu'à un moine obscur qui aurait commencé et fini par un chef-d'œuvre, chose au moins difficile à expliquer. — Voyez *Enghelardit Commentationes de Gersonis mystica* (Erl., 1822, in-4°); Antonio Pereira, *Compendio da vito e accorrus da veneravel Johô Gerson* (Lisbôa, 1769, 2 vol. in-12); *Essai sur la vie de Gerson* par l'Écuy (1832, 2 vol. in-8°); Launoy, *Hist. Navarr*; Bicherii *Apologia pro Gersonio* (Leyda, 1676; Duboulay, *Hist. universit.*; et enfin une *Étude sur Gerson* dans la *Fran-*

ce littéraire (t. xxvi [janvier, 1836]), par l'auteur de cet article. Les œuvres de Gerson ont été publiées plusieurs fois. La meilleure édition est celle de Du Pin (Anvers. 1706, 5 v. in-fol.). C. Laffitte.

GERVAIS (Saint), dont le corps, ainsi que celui de saint Protais, son frère, fut trouvé à Milan en 380 par saint Ambroise, souffrit le martyre vers 304, pendant la violente persécution dont l'Italie fut ensanglantée. On croit que ces deux saints, surnommés, par le grand archevêque de Milan, *les premiers martyrs de cette ville*, étaient fils de saint Vital et de sainte Valérie, dont l'inébranlable fermeté, au milieu des tortures qu'ils endurèrent, l'un à Ravenne, l'autre à Milan, avaient été pour leurs fils une leçon qui devait plus tard les appeler à marcher sur leurs traces. — Un vague souvenir de leurs souffrances existait à peine dans la mémoire de quelques vieillards, lorsqu'une vision indiqua à saint Ambroise qu'il trouverait, en creusant dans l'église de Saint-Nabor et de Saint-Félix (plus tard de Saint-François), les reliques dont il désirait enrichir la basilique élevée par ses soins, et connue, depuis sa mort, sous le nom d'*Ambrosienne* d'abord, puis de *saint Ambroise-le-Grand*. En butte, à cette époque, aux persécutions des ariens et aux menaces de l'impératrice Justine, veuve de Valentinien Ier, dont le dessein bien connu était de le chasser de son siége, le pieux archevêque comprit aussitôt que le ciel venait à son aide contre ces sacriléges tentatives : il se rendit sans hésiter au lieu indiqué, fit enlever la terre en sa présence, et découvrit, après quelques moments de travail, un tombeau qui contenait deux corps mutilés, deux têtes séparées des deux troncs, et des traces encore visibles du sang qui y avait été répandu. Toutes ces circonstances répondant à l'avis mystérieux qui lui avait été donné, il fit transporter ces restes précieux dans l'église de Fauste (depuis de *Saint-Vital* et de *Sainte-Agricole*), où ils furent exposés pendant deux jours à la vénération des fidèles. Le 18 juin, leur translation solennelle fut signalée, non seulement par des réjouissances publiques, mais par des guérisons nombreuses, et par une éclatante manifestation de la sainteté des deux martyrs. Un de ces miracles, qui contribua le plus à confondre les ariens, fut la guérison d'un boucher nommé Sévère, qui recouvra la vue en touchant les ornements de la châsse pendant la procession, et qui, par reconnaissance, fit vœu de se consacrer au service de l'église à laquelle on confiait ce précieux dépôt : il y était encore en 411, lorsque saint Paulin écrivit la vie de saint Ambroise. — On plaça les deux corps dans une voûte pratiquée sous l'autel principal, à droite ; et, dès-lors, leur fête fut célébrée le 19 juin en Afrique et dans tout l'Occident : les Grecs seuls l'ont fixée au 14 octobre, jour présumé du suplice des deux martyrs. — Plusieurs églises ont été successivement érigées sous l'invocation de ces deux saints, qu'on n'a plus séparés, ni dans le culte dont ils sont l'objet ni dans les chefs d'œuvre nombreux que leur martyre a inspirés. Dès le vie siècle, Paris en possédait une qui fut rebâtie en 1212, et dédiée en 1480, et qui maintenant est une cure de 2e classe. En 1616 seulement, on éleva, sur les plans et sous la direction de Desbrosses le portail dont la célébrité n'est due sans doute qu'à la singulière réunion des trois ordres d'architecture superposés, et au contraste formé par la masse imposante, mais lourde et sans grâce, rapprochée des proportions si délicates du gothique. — Devant ce portail, on voyait encore, il y a quelques années, un orme magnifique (Guillot l'appelle *ourmeciau*), qu'on renouvelait avec soin, bien que sa présence masquât la façade de l'église et gênât la voie publique. C'était sous son ombrage que, selon l'antique usage, encore en vigueur dans quelques localités, les habitants se réunissaient après l'office : les juges *pédanés*, qu'on appelait aussi pour cette raison *juges de dessous l'orme*, y rendaient leurs sentences, et les vassaux y payaient leurs redevances aux seigneurs. On sait que les poètes ont con-

servé les traditions d'une de ces coutumes en plaçant habituellement sous l'ormeau les fêtes villageoises qu'ils d'écrivent. L'église de Saint-Gervais de Paris, autrefois remarquable par les sculptures et par les tableaux des grands maîtres dont elle était décorée, est aujourd'hui d'une nudité d'autant plus choquante que ses murs dépouillés ont été plus richement ornés. Le Musée français s'est enrichi des toiles de Lesueur et de Philippe de Champagne, représentant le *refus des deux saints de sacrifier aux idoles*, leur *apparition à saint Ambroise*, l'*invention de leurs reliques* et la *translation de leurs corps*, en sorte que dans l'église des saints Gervais et Protais l'œil ne rencontre plus leur image nulle part. Quelques tableaux donnés par la ville en 1817, 1818 et 1819, un *Père éternel*, peint par Pérugin en 1496, un tableau peint sur bois en 1500 par Albert Durer, et réprésentant en neuf compartiments neuf scènes de la passion; une descente de croix en plâtre et un mausolée en marbre, sont aujourd'hui toute la richesse de cette église; car à peine peut-on parler de ses vitraux, autrefois si remarquables, et dont il ne reste aujourd'hui que quelques parties tout au plus suffisantes pour donner une idée de l'effet admirable qu'ils devaient produire. Le temps, merveilleusement aidé d'ailleurs par une négligence d'autant plus coupable que les effets n'en peuvent être réparés, détache chaque jour de ce bel ouvrage quelques nouveaux morceaux, qu'on remplace par des vitres ordinaires : il est facile de prévoir le moment où le moindre vestige de ce bel ornement aura totalement disparu. L'abbé J. Duplessis.

GÉRYON. Le culte des anciens Grecs et des anciens Romains, si gracieux, si varié dès son origine, s'enrichit plus tard encore de toutes les conquêtes de ces peuples civilisateurs. Le domaine des dieux s'étendit avec l'empire. — Les dieux, les demi-dieux, les simples héros, grandirent de siècle en siècle. Plus la poussière des siècles s'accumulait sur leurs simulacres, plus on croyait voir se développer les proportions colossales de leurs formes athlétiques. — De là l'Hercule aux douze, ou plutôt aux mille travaux, de là le Géryon : car cette poésie de la religion du temps et de la conquête, les anciens la faisaient dominer partout, même dans les horreurs de leur culte. — Géryon, fils de Chrysaor, et roi d'Erythie, avait trois corps. Propriétaire d'un superbe troupeau de bœufs, qu'il nourrissait de chair humaine, il avait préposé à la garde de ce trésor un géant appelé Eurytion, un chien à trois têtes, nommé *Orthus*, frère de Cerbère et de l'hydre de Lerne; enfin, un dragon à sept têtes. — Envoyé par Eurystée, roi de Mycènes, Hercule arrive, terrasse, en trois coups de massue, le géant, le chien et le dragon, en vient aux mains avec son triple adversaire, qui, sur l'avis d'un pâtre, accourait à sa rencontre; puis, malgré l'intervention de Junon, cette ennemie acharnée du fils d'Alcmène, il dompte Géryon, qui s'épuisait en vain efforts, et l'étend sans vie sur la rive du fleuve Anthème. — Les bœufs sont enlevés, et vont être conduits dans les gras pâturages de la Grèce. — Mais, avant de quitter ces lieux, Hercule veut y laisser un monument qui éternise sa mémoire. Il coupe le mont qui unissait l'Espagne à l'Afrique et séparait l'Océan du grand lac que nous nommons aujourd'hui Méditerranée. Calpé et Abyla surgissent... nous avons les colonnes d'Hercule... — Cette opinion, très répandue d'ailleurs, ne passa pas sans contradiction. Des écrivains grecs, par exemple, aimeraient beaucoup mieux voir les colonnes d'Hercule au sein de la Grèce. Ainsi, Eratosthème, Polybe et plusiers autres, placent sur les bords de l'Euripe ce double monument. — C'est encore ainsi que la situation du royaume de Géryon n'est pas précisément déterminée : les uns la fixent aux îles Baléares, les autres à Gades, où s'élève à présent Cadix. — Géryon, qui, d'après son nom, pourrait être cru fils de Cérès ou Gérys, avait cependant pour mère Callirhoé, fille de l'Océan; il avait même pour aïeule la *tête*

de Méduse, et pour oncle le *cheval Pégase!!!* — Or, voici comment la chose était advenue : un beau jour, Persée triomphait de la Gorgone... A peine lui eut-il coupé la tête qu'il en sortit un cheval ailé et un géant armé d'un glaive : l'un était Pégase et l'autre Chrysaor! Voir, si l'on en doute, la *Théogonie d'Hésiode*. — Il y avait autrefois à Pavie un oracle de Géryon. Tibère le consulta en partant pour l'Illyrie. — Dans l'*Hercule aux douze travaux* de Winckelmann, on remarque un Géryon à trois corps, dont les bras soutiennent un bouclier, une lance et une épée. — Le merveilleux qui surabonde dans tous ces détails nous prouve une chose, c'est qu'il faut beaucoup de sagacité pour découvrir la vérité historique au milieu du multiple manteau dont la Fable l'enveloppe. Pourtant, une tradition phénicienne nous apprend que, dans cette circonstance, Hercule vainquit *trois têtes de peuples*. Il paraîtrait donc qu'ici, d'un nom commun, on aurait fait le nom propre, *Géryon*. D'après cette version, l'allégorie serait tout expliquée. MONDELOT.

GERYON (Saint), ordre militaire sous la règle de Saint-Augustin. On en attribuait la fondation à l'empereur Frédéric-Barberousse. Pour y être admis, il fallait être Allemand et gentilhomme. Les chevaliers portaient l'habit blanc avec la croix pleine *de sable*. M.

GÉSIER (Anatomie et physiologie). Une disposition admirable ressort au milieu de cet ensemble de phénomènes si bien coordonnés vers des buts déterminés que nous les attribuons à une personne douée d'un génie supérieur, et que nous appelons *nature* ; c'est cette différence que les organes digestifs présentent dans l'immense série des animaux. Il fallait qu'il en fût ainsi pour que chacun trouvât suffisamment les matériaux qui sont indispensables à l'entretien de sa vie. L'homme, à qui la perfection de l'organisation cérébrale donne la souveraineté dans le monde animal, a eu le privilége de faire servir à ses besoins tous les corps de la nature dont il peut tirer parti. Il a reçu des organes appropriés à ce but : il a une bouche et un estomac disposés pour exterminer toutes les individualités qu'il peut métamorphoser en sa propre substance. D'autres animaux, destinés à vivre principalement de végétaux, sont organisés également à cet effet : les dents et l'estomac surtout ont des dispositions spéciales. Les oiseaux offrent des exemples remarquables de cette appropriation des organes digestifs à tels ou tels matériaux nutritifs. Ils ne sont point pourvus, comme l'homme et les mammifères, de dents pour commencer la fonction digestive ; le bec, de nature cornée, n'est pas un instrument de mastication, il ne leur sert qu'à saisir les aliments. Certains, comme les oies, les canards, les pies-grièches, etc., ont bien les bords du bec dentelés, mais ces éminences ne sont point de véritables dents, ce sont des prolongements d'un enduit corné et extérieur, et elles ne font point partie des os qui tiennent lieu de mâchoires. C'est dans l'estomac de ces animaux que les substances alimentaires doivent être décomposées mécaniquement et chimiquement. A cet effet, le conduit alimentaire ou l'œsophage se dilate à deux reprises chez un très grand nombre d'individus : d'abord, pour former une première cavité appelée *jabot*, ensuite une seconde, appelée *ventricule succenturié* ; enfin succède l'estomac proprement dit, où les aliments doivent principalement être dénaturés. Cet organe est surtout remarquable chez les oiseaux granivores, les pigeons, les poules, les dindons, etc. C'est lui qui est connu vulgairement sous le nom de *gésier*, l'objet du présent article. Cet estomac, situé à gauche et au-dessus du foie, d'une forme irrégulièrement arrondie, se compose de deux disques musculaires d'autant plus épais et puissants que l'oiseau est granivore, et d'autant plus mince qu'il est carnivore. Les fibres musculaires, ainsi que la membrane interne, aboutissent à un centre tendineux, dont la texture devient même quelquefois cornée. Ce viscère, ainsi organisé,

agit avec une force très énergique : il brise et broie des corps très durs, et son action n'est pas comparée sans raison à celle des dents molaires. Les oiseaux qui ont un tel gosier avalent sans inconvénient des pierres, des fragments de verre, des portions de métaux aiguës ; ces corps finissent par s'émousser et s'arrondir. Chez l'autruche d'Afrique (*struthio camelus*), le ventricule succinturié est très large, le gésier est petit, mais très musculaire ; aussi sa puissance est grande. Mais chez l'autruche de l'Amérique (*rhea americana*), la disposition est inverse ; il fallait qu'il en fût ainsi, et cette différence est encore une preuve de cette prévision de la nature qu'on ne saurait trop admirer. Placés dans des climats différents, ces deux oiseaux, d'espèce semblable, n'ont pas à leur disposition les mêmes substances alimentaires. — C'est très probablement par un mouvement de rotation que les corps étrangers sont détruits dans le gésier. On peut le croire d'après la forme ronde des chairs qui n'ont pas été digérées dans l'estomac des oiseaux de proie, comme aussi d'après la même forme des *égagropiles* (*v.*). Chez les coucous, ces corps étrangers ont induit à croire que la membrane interne du gésier de ces oiseaux était velue, parce que des poils y sont implantés : c'est une erreur, les poils s'y fichent accidentellement, et ils proviennent des chenilles dont les coucous font leur pâture ; dans les temps où ils se nourrissent avec d'autres aliments, on n'en trouve point dans leur estomac.—Le gésier communique avec les intestins, et n'en est point séparé par la valvule qu'on appelle *pylore* ou *portier* chez l'homme. D'après une telle disposition, plusieurs substances passent dans le tube intestinal sans avoir été altérées. Par ce fait, l'oiseau seconde la nature; il dispersé sur la terre des grains de divers végétaux propres à le nourrir : il favorise d'autant mieux leur reproduction que ces graines qui ont traversé le conduit digestif germent promptement et très activement, selon une remarque intéressante faite par Banks et rapportée par Carus. On peut croire que l'électricité animale exerce en ce cas une influence semblable à celle de l'électricité artificielle sur la germination, comme des expériences ingénieuses l'ont appris récemment. Il serait aussi curieux qu'intéressant d'examiner le gésier chez d'autres oiseaux, mais il faudrait un espace qui ne nous est point réservé, nous avons dû nous borner à exposer des notions générales sur un organe peu digne de notre attention au premier aspect, et qui pourra paraître même abject à plusieurs ; cependant il nous fait apercevoir dans la coordination de l'univers de ces grandes vues qui appellent la méditation des hommes instruits, et qui excitent leur admiration. CHARBONNIER.

GESSE (en lat. *lathyrus*), de la famille des légumineuses, renferme un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées, ou pour l'agrément dans les jardins, ou pour la nourriture des bestiaux (calice à cinq découpures, dont deux supérieures, plus courtes ; ailes et carène moins grandes que l'étendard ; dix étamines diadelphes ; style plane, élargi au sommet ; gousse oblongue, polysperme ; tiges anguleuses, grimpantes ; feuilles alternes ; folioles peu nombreuses, une ou deux paires opposées ; pétioles terminés en vrille). Les principales espèces sont : 1° la gesse cultivée (*pois-gesse*, *pois breton* [lathyrus sativus]), à fleurs violettes ou blanches, à graine comprimée, quadrangulaire, cunéiforme, alimentaire, cultivée surtout comme fourrage ; 2° chiche (*jarosse* [cira]), moins haute que la gesse cultivée, à fleurs rouges, à graines anguleuses, noirâtres, se sème seule ou mêlée à la précédente ; 3° sans feuilles (*aphaca*), à fleurs jaunes, nuisible aux blés ; 4° angulaire (*angulatus*) ; 5° sans vrille (*lathyrus nissolia*) ; 6° odorante (*odoratus* [pois de senteur, pois à fleurs]), cultivée dans les jardins à cause de la beauté et de la bonne odeur de ses fleurs ; 7° velue (*hirsutus*) ; 8° tubéreuse (*tuberosus*) ; 9° des près (*pratensis*), qui donne un bon fourrage ; 10° sauvage (*sylvestris*) ;

lle à larges feuilles (*latifolius* [pois vivace, pois éternel, pois à bouquets]), rencontrée dans les bois des montagnes, haute de cinq à six pieds, cultivée pour la beauté de ses fleurs rouges; réunies au nombre de dix ou douze sur chaque pedoncule, fort rapppochée de la *gesse des bois*. — La gesse à *larges feuilles* pourrait être cultivée pour ses feuilles, qui sont du goût de tous les bestiaux, et pour ses graines, que les volailles recherchent. P. Gaubert.

GESSNER (Salomon), né à Zurich en 1730, mort le 2 mars 1788, âgé de 58 ans. Son père était libraire dans cette ville, et il appartenait à une famille renommée dans cette profession, ainsi que dans les sciences. — Qui d'entre nous, vieux débris d'un autre âge, n'a pas voué le culte du cœur au poète aimable, dont les inspirations pastorales ont fait le charme et souvent calmé, par de douces et attrayantes images, les fougues de notre jeunesse? Qui de nous n'a pas éprouvé un vrai plaisir en trouvant dans la vie du poète l'explication de ses œuvres, et dans ses œuvres celle de sa vie, harmonie précieuse que présente seule la carrière de ceux dont Horace a dit :

.... Pauci quos æquus amavit
Jupiter.......

de ces hommes doués de vertu ou de bonté, toujours de bonne foi avec eux-mêmes et avec les autres? — Le bon Gessner fut toujours en effet l'homme de ses livres. Cette ame douce, aimante et modeste, qui respire dans tous ses poèmes, se montra la même dans toutes les circonstances de sa vie. — Ses premières études ne révélèrent rien de ses facultés. Il fut méconnu de son premier directeur, Bodmer, l'auteur du poème de *Noé*, qui, avec Breitinger, s'était placé, par une théorie nouvelle, à la tête du mouvement littéraire dans les contrées germaniques. Un pasteur de village, près de Zurich, aux soins de qui le jeune Salomon fut ensuite confié, discerna mieux, à travers cette timidité trompeuse qui donne souvent aux enfants un air stupide, la vive sensibilité et l'intelligence de son élève. Cet homme de sens sut stimuler l'imagination craintive de Gessner, par l'aspect des beautés pittoresques de la nature, et, en fixant son attention sur les heureuses imitations de Théocrite et de Virgile, il éveilla en lui le goût de l'étude. Celle du dessin avait déjà exercé l'enfance de son disciple; il ne cessait pas de s'essayer en modelant d'instinct des figures en cire : la lecture de *Robinson* les lui fit bientôt remplacer par des inventions multipliées de voyages et d'aventures analogues à celles de son héros. Les *Pastorales* de Brockes tournèrent ensuite son imagination vers ce genre, auquel l'appelaient ses facultés instinctives. L'amour lui inspira aussi bientôt des chansons et des odes. Cette muse nouvelle, l'objet de ses vœux, était la fille de son instituteur — Envoyé par son père à Berlin (1749), pour y apprendre la profession de libraire, et promptement rebuté de ne pouvoir qu'empaqueter et colporter ces chers livres qu'il dévorait en idée, le jeune apprenti ne tarda guère à quitter la boutique pour se livrer à ses inclinations et fréquenter ceux qui les partageaient. Dépourvu de ressources, il imagina de s'en procurer à l'aide du dessin. Après avoir peint force paysages, il fit voir ses nombreux essais au peintre de la cour Kempel, qui l'avait pris en amitié. L'inexpérience évidente de l'élève artiste n'empêcha pas Kempel de discerner dans ces ébauches le germe d'un vrai talent. Salomon s'étonnait de ce que ses peintures ne séchaient pas. Kempel, tout en riant de la méprise de l'apprenti, qui, au lieu d'huile de lin, avait employé l'huile d'olive pour broyer ses couleurs, le consola en lui disant : « Que ne fera pas dans dix ans celui qui compose de pareils ouvrages, tout en ignorant les premiers procédés mécaniques de l'art? » — Cependant, Gessner était retourné aux essais du poète. Les conseils de Ramler, critique et versificateur d'un goût sévère, le décidèrent à adopter pour ses compositions une prose poétique. Parmi les écrivains de l'ancienne école allemande, Ramler, en effet, presque seul, et à l'exemple de notre Despréaux, s'imposait comme

un premier devoir une versification correcte, élégante et concise. Celle du jeune adepte avait dû lui paraître trop négligée, trop irrégulière, et il ne jugeait pas les études classiques du débutant assez fortes pour le mettre sur la voie de cette correction soutenue dont lui-même donnait le modèle. — Gessner était rentré dans sa famille, qui lui permettait enfin de se livrer à ses penchants. Cette époque était l'âge d'or de la littérature allemande, antérieure à la révolution opérée par Gœthe. Hagedorn, Lessing, Wieland, Klopstock, brillaient à la tête de cette vieille école, encore à demi classique et française. Dans un rang inférieur se signalaient Zacharie, Utz, Kleist, l'auteur du *Printemps*, Gleim, Ramler et leurs émules. Zurich avait reçu avec enthousiasme Klopstock et Wieland L'ardeur poétique de Gessner puisait une chaleur nouvelle dans l'émulation qu'excitaient en lui le commerce et les exemples de ces favoris des Muses. — Le poème de *la Nuit* fut son début, qui fit peu de sensation. Celui de *Daphnis* (1756) eut un succès plus heureux. Des détails pleins de grâce et d'intérêt commencèrent la renommée de l'auteur; son premier recueil d'idylles le plaça, en 1756, au premier rang des poètes modernes dans le genre pastoral. La *Mort d'Abel* (1758) mit le sceau à sa gloire. Mais, par une singularité remarquable, la célébrité du poète allemand eut plus d'éclat en France et dans les autres pays de l'Europe que dans sa patrie; ce phénomène durerait même encore si ce qu'on appelle le *romantisme* ne s'était pas étendu fort loin des bords du Rhin. Pendant un long séjour en Allemagne, nous fûmes frappé de l'estime médiocre qu'on y accordait à Gessner. — L'année 1762 vit paraître le premier recueil de ses œuvres, accrues de plusieurs idylles, du poème intitulé le *Premier navigateur* et des pastorales dramatiques, sous les titres d'*Éraste* et d'*Évandre*. C'est à celle d'*Éraste* que Marmontel a emprunté le sujet de son opéra de *Sylvain*, si longtemps populaire, grâce à la charmante musique de Grétry. Le second recueil des idylles, qui détermina l'adoption complète du poète suisse par la France, ne parut qu'en 1772, avec sa *Lettre sur le paysage*. — Gessner ne s'était pas livré avec moins de passion à son goût pour le dessin et pour la gravure qu'à son génie poétique. Il dut à ce goût une compagne aimable, qui fit le bonheur de sa vie, Mlle Heidegger, fille d'un amateur, que sa collection de tableaux, de gravures et de dessins, avait fait rechercher par le poète, et dont celui-ci avait obtenu l'amitié. — Gessner, grâce à son talent de dessinateur et de graveur, aux produits de la librairie héréditaire dont il était l'un des gérants en titre, mais surtout aux soins assidus et au dévouement de son épouse, toujours attentive à le suppléer dans cette gestion, goûta avec elle les douceurs d une honnête aisance. Il fut, tant qu'il vécut, un centre de réunion pour tous ceux que distinguaient, à Zurich, l'esprit, le goût des arts, l'amour de la raison et de la vertu. « Après les premières années de son mariage, il passait l'été dans une maison de campagne qu'il avait louée au bord de la Limmath, au-dessus de la ville et dans une situation ravissante. » Ce fut le long de ces rivages, ou de ceux de la Linth, qu'il rêva ses idylles. « Dans les derniers temps, il occupait une demeure simple et commode au milieu de la forêt, le Shilwald, dont il était inspecteur. C'est là que ses vrais amis l'allaient chercher et partageaient son bonheur. Telle fut la vie de ce poète des grâces, de ce peintre de la nature, de ce citoyen paisible et vraiment philosophe, qui, content de sa destinée, ne la désira jamais plus brillante » Il refusa un emploi lucratif que lui offrait la duchesse de Choiseul, en la priant de reporter sa bienveillance sur son traducteur, M. Huber. La douceur, la simplicité, une modestie sincère, compagne de la bonhomie, formaient les traits principaux du caractère de Gessner. Ces qualités précieuses, en assurant sa félicité sur cette terre, y faisaient participer ses amis. Il y joignait une gaîté vraie, et, ce qui paraîtra singulier, une

rare aptitude à saisir les ridicules et à les traduire en imitations bouffonnes. Le tableau de la vie intérieure et du ménage de Gessner a été reproduit heureusement par Mme de Genlis, dans ses *Souvenirs de Félicie*. Le chantre d'Abel fut aussi un patriote plein de zèle. L'amour ardent du pays ne pouvait rester étranger à cette ame franche et pure. Vers 1763, une société s'était formée à Schinznach, canton de Berne, pour la rédaction d'une histoire politique et morale des treize cantons. Appelé à faire partie de cette réunion patriotique et littéraire, « Les confédérés, écrivait Gessner, ne seront plus étrangers les uns aux autres; la défiance et les préjugés tomberont; rien ne pourra désormais nous faire oublier que nous participons tous à un bonheur dont la durée dépend de l'amitié commune. Plus ce sentiment aura de force et d'étendue, plus il perfectionnera notre bien-être général et particulier : on s'assistera dans l'infortune, comme des frères vertueux assistent leur frère infortuné; tout ce qu'il y a d'utile et de beau dans la société des hommes se répandra, comme un jour d'été fertile en bénédictions, sur nos vallons et sur nos montagnes. » « Qui ne reconnaît là Gessner, » s'écrie avec raison l'écrivain spirituel et trop peu connu, L.-G. Petitain, à qui nous empruntons ce trait. Nous l'avons extrait, avec quelques autres détails, de l'excellente notice que fournit à l'édition des œuvres de Gessner, publiée par M. Renouard père, ce littérateur à qui l'on doit plusieurs écrits piquants, remarqués dans le temps de leur apparition, de fort bons travaux en économie politique, et dont l'amitié fraternelle, cimentée entre nous dès le collége, fut, pendant 40 ans, notre commun support au milieu des tribulations dont la vie est semée. — Les Allemands, pour qui (le croira-t-on) Gessner est surtout renommé par son talent dans la gravure à l'eau forte, reprochent à ses pastorales le défaut de couleur locale et de vérité dans les mœurs : ils réprouvent aussi son style comme dépourvu d'élégance et entaché d'idiotismes suisses. Ce dernier défaut, disparaissant dans une bonne traduction, n'est point senti hors de l'Allemagne. Quant à la vérité des mœurs pastorales et à la couleur locale, on ne les retrouve guère mieux dans Virgile, ni même toujours dans Théocrite, et ces grands poëtes n'en seront pas moins constamment les délices de quiconque n'aura pas fermé son cœur aux sentiments purs et perverti son goût. Qu'y a-t-il de plus vrai et de meilleur que les douces et belles inspirations de l'ame? l'amour naïf et sincère, la piété, la tendresse filiale, le bonheur de l'union conjugale, au milieu de la vie des champs? les beautés pittoresques de la nature ne sont-elles pas de tous les lieux et de tous les temps? Ridicules chimères, nous dit-on; bonté, innocence, âge d'or, niaises illusions dont personne n'est plus dupe. Soit, mais espérons qu'il y aura toujours des niais pour qui Théocrite, Virgile, et même le bon Gessner, conserveront leur charme. — J.-J. Rousseau, ce philosophe si passionné pour la nature, et qui sut si bien la peindre, en avait réveillé les sentiments et ressuscité l'amour parmi nous. Cette passion nouvelle pour la vie champêtre et les bons instincts du cœur préparaient la vogue de Gessner en France. La part que prirent Turgot et Diderot à la traduction de ses œuvres, publiée par Huber, les éloges de leurs amis économistes et encyclopédistes, le goût du public, en décidèrent le brillant succès, qui s'est soutenu jusqu'à nos jours. Gessner prit rang parmi nos classiques nationaux. Le second recueil des idylles fut traduit par J.-H. Meister, en 1773; il a aussi publié à Zurich, en 1799, une traduction française, peu correcte, de la vie du poète suisse, par son compatriote et ami Hottinguer. La *Mort d'Abel* a été fréquemment traduite ou imitée en vers français. Les plus remarquées de ces traductions ont été celle de l'infortuné Gilbert et de M. Bouchartat. L'article sur Gessner dans la *Biographie universelle* de M. Michaud, écrit avec goût et intérêt, est dû à ce dernier traducteur. Nos lecteurs y trouve-

ront, ainsi que dans la notice de L.-G. Petitain, les renseignements que le défaut d'espace nous a forcés d'omettre.

AUBERT DE VITRY.

GESTATION, de *gestare* (porter). Ce mot peut être pris comme synonyme de celui de *grossesse* : tous deux expriment l'état d'une femme qui porte un fétus dans son sein ; mais chacun de ces mots présente cette idée sous une image différente. *Grossesse* peint l'état apparent de la femme enceinte, *gestation* présente l'image d'un fardeau que cette femme est obligée de porter. Ajoutons que le mot *grossesse* ne s'applique qu'aux femmes, tandis que celui de *gestation* peut s'appliquer aux femmes et aux femelles des animaux. L'état de gestation peut être considéré sous deux points de vue : sa durée et les phénomènes auxquels il donne lieu ; nous allons le faire d'une manière rapide, et sans entrer dans des détails minutieux qui conviendraient mal à la nature de cet ouvrage. La durée de la gestation varie beaucoup chez les différentes espèces d'animaux. Il en est un très grand nombre chez lesquels le temps de la gestation n'est pas connu; on ne peut même le fixer d'une manière certaine que pour les espèces qui vivent sous nos yeux, soit à l'état de domesticité, soit dans les ménageries où on les tient captifs. Nous ne parlerons ici que des plus connus. Il faut distinguer d'abord les animaux *ovipares* des animaux *vivipares* : chez les premiers, il n'y a pas de gestation proprement dite, puisque le produit de la conception se détache de la mère à l'état d'œuf, lequel œuf n'éclôt souvent qu'au dehors. Il n'y a donc de vraie gestation que chez les vivipares, eux dont les femelles portent leurs petits pendant un temps plus ou moins long.—La femelle de l'éléphant, du rhinocéros, du chameau, la jument, l'anesse, portent onze mois; la vache, les grandes espèces de singes, neuf mois, et les petites espèces sept et huit mois ; pour les cerfs, les rennes, les élans, la durée de la gestation est de huit mois ; les chamois, les gazelles, les chèvres, les brebis, portent cinq mois; la femelle du sanglier et la truie, quatre mois ; la lionne porte 110 jours, la louve 73 jours, la chienne 63, la chatte 56, les lièvres et les lapins 30 jours, les rats cinq à six semaines. Une espèce d'animaux, les didelphes, offrent un mode de gestation particulier et très curieux ; le fétus se détache de sa mère longtemps avant d'être en état de se passer d'elle; aussi se tient-il enfermé dans une poche située sous le ventre de la femelle, poche qui renferme en outre les mamelles. Là commence une nouvelle gestation qui ne cesse qu'au moment où le petit a pris les forces et l'accroissement nécessaires à son existence individuelle. — Tout le monde sait que pour la femme le temps de la gestation est de neuf mois, ou plus exactement de 270 jours.—Cette durée de la gestation, soit pour les animaux, soit pour l'espèce humaine, reste en général dans les limites fixées pour chaque espèce ; elle s'en écarte pourtant quelquefois, et nous ne parlons pas d'une différence de quelques jours, mais de variations qui peuvent être d'un ou de plusieurs mois, soit en plus, soit en moins. Ainsi, pour ne parler que de notre espèce, on a vu des femmes n'accoucher qu'au bout de douze mois, et la loi reconnaît comme légitime l'enfant qui naît 310 jours après la mort du mari. Toutefois est-il vrai de dire que chez les femmes surtout le terme de la gestation est plus souvent avancé que retardé : ainsi l'accouchement a souvent lieu après sept ou huit mois de gestation. On a cru long-temps, et c'est même encore une opinion vulgaire, qu'au terme de sept mois le fetus est plus viable qu'à huit mois; c'est une erreur : plus l'enfant est resté de temps dans le sein de sa mère, plus il a acquis de force, plus il a de chances pour échapper aux dangers qui le menacent à l'entrée de la vie. Aussi est-il très rare de voir survivre un enfant venu à sept mois, tandis que l'on peut souvent conserver celui qui vient au monde après huit mois de gestation. — L'état de la gestation donne lieu à une foule de phénomènes physiologiques et pathologiques qu'il ne convient pas d'exposer ici. Chez la femme surtout, cet

état amène des changements extraordinaires; son tempérament, ses goûts et jusqu'à son esprit, sont profondément modifiés : telle femme dont la constitution est habituellement délicate se trouve pleine de force et de santé ; telle autre au contraire, très robuste auparavant, devient délicate et faible.— L'état de gestation suspend la marche de quelques maladies, entre autres celle de la phthisie pulmonaire. On a vu des femmes perdre la raison du moment qu'elles étaient enceintes, et ne la recouvrer qu'après leur accouchement. Chez d'autres, l'effet est entièrement opposé : elles jouissent de leur raison tant qu'elles sont enceintes, et la perdent de nouveau après leur délivrance.— Sans troubler complètement la raison, l'état de gestation peut modifier d'une manière extraordinaire le caractère et l'esprit de la femme. Tout le monde connaît ces caprices et ces envies bizarres qui tourmentent beaucoup de femmes enceintes ; c'est un fait très avéré, bien que quelques-unes abusent à l'excès du privilége de se montrer capricieuses.

Isid. Bourdon.

Gestation, terme de la médecine ancienne, *gestatio*. Asclépiade avait mis en vogue les frictions et la *gestation*. Elle n'avait pour but que de faire recouvrer les forces, et ne se pratiquait qu'après la fièvre passée. Chez les Romains, elle consistait à se faire bercer dans un lit, porter en chaise ou en litière, traîner rapidement dans un bateau, un chariot, afin de donner au corps un mouvement et des secousses salutaires. Celse prétend que la *gestation* est fort utile à la santé. M.

GESTE. Quelques traités sur l'art du comédien, sur l'art du danseur, indiquent bien quelques *attitudes* académiques ; mais ces préceptes n'ont fait que consacrer une *tenue*, une *manière*, tandis que le *geste* proprement dit, expression de la nature seule, doit être compris, non seulement par les initiés, mais même par cette immense classe d'ignorants, qui ne jugent que par leurs impressions. — Il est évident que le langage par gestes a dû être d'autant plus en usage que le langage parlé était imparfait. Le geste a dû être perfectionné, même avant la parole ; mais, pour remplacer ce dernier don que le Créateur a réservé à l'homme seul, il fallait que le geste eût atteint une grande vérité d'expression, et c'est à reproduire cette vérité que doivent d'abord s'attacher l'acteur pantomime et le danseur mimique. A cette première condition doit se joindre celle de la grâce et de la beauté. — « Les règles du *geste*, dit Quintilien, sont nées dans les temps héroïques; elles ont été approuvées des plus grands hommes de la Grece et de Socrate même. Platon les a mises au rang des qualités, des vertus utiles, et Chrysippe ne les a pas oubliées dans son livre de l'*Éducation des enfants*. » —La grâce, la naïveté, la noblesse, sont des qualités de tous les temps, et si des qualités du corps peuvent se corrompre ou s'aliéner, s'il est un temps où le geste peut être sans dignité et sans vérité, c'est lorsque les mœurs s'altèrent, que les nations abandonnent leur simplicité naturelle, lorsqu'une manière, une *pose* de convention, remplace le *maintien* naturel qui résulte d'une heureuse conformation. — Les monuments plastiques, les peintures étrusques qui nous sont restés, prouvent jusqu'à quel point l'art du geste était apprécié dès la plus haute antiquité. La puissance seule du geste y reproduit toute l'intention que l'artiste a voulu donner à ses personnages. — Nous savons qu'Aristote avait terminé sa *Poétique* par différents livres qui traitaient de la mimique : ces livres sont perdus, mais lui même nous apprend que Glaucon avait déjà traité de cette matière. — Le geste n'est qu'un *moyen* d'indiquer l'expression : ce n'est point un *but*. Il ne suffit donc pas de plaire seulement à l'œil par une *pose* plus ou moins gracieuse ou étudiée, il faut encore qu'elle parle à la pensée. Aussi voyons-nous que les statuaires grecs, ayant remarqué que le mouvement général d'une figure entière frappe les yeux avec plus de puissance que la tête seule, se sont attachés à rendre l'attitude expressive, bien plus qu'à

faire grimacer les visages; c'est aussi par cette raison qu'ils ont préféré le nu, l'ampleur des vêtements cachant une partie des signes caractérisques qui doivent concourir à l'unité de l'expression. D'après ce principe, il faut donc reconnaître que le geste est ce qui frappe au premier abord. La nécessité de gesticuler avec justesse est donc la première étude à laquelle l'acteur doive se livrer, et c'est peut-être celle à laquelle on pense le moins. — Pour donner une idée de la perfection inouïe à laquelle les Grecs avaient porté l'art du geste, ajoutons qu'ils possédaient une musique nommée *hypocritique*, c.-à-d. qui imite : elle était notée, et les auteurs tragiques indiquaient entre leurs vers, au moyen de ces notes, le geste que devait faire l'acteur, en même temps que ces notes correspondaient à la musique qui l'accompagnait, comme on sait. Le peuple athénien avait acquis une telle habitude de cette musique et du geste qui y avait nécessairement rapport que la moindre infraction commise par l'acteur était aperçue et huée. C'est de-là qu'était venu le proverbe : « Faire un solécisme avec le bras. » Cet exemple et celui des *lanistæ*, qui, à Rome, enseignaient aux gladiateurs, en même temps qu'à se servir de leurs armes, l'art de tomber et de mourir avec grâce, prouvent jusqu'à quel point les anciens étaient sensibles à la beauté du geste et à sa convenance. — L'acteur doit subordonner son geste au degré poétique de l'ouvrage qu'il représente : il doit s'élever même au dessus de la nature, et se mettre en harmonie avec l'exagération du sentiment qu'il peint et l'élévation de son organe. On comprend qu'il ne soit pas possible de débiter des phrases pompeuses ou énergiques, de faire résonner des mots choisis volontairement par le poète, avec l'intensité nécessaire dans un grand théâtre, sans accompagner ces efforts de poitrine de gestes analogues, et sans faire participer sa pantomime aux mêmes efforts. L'acteur enfin doit communiquer vivement au spectateur les pensées du poète : s'il les sent avec force, il doit les exprimer de même et se faire comprendre, dût-il ne pas être entendu. Le milieu à garder entre cette exagération obligée et le geste outré et disgracieux doit être l'objet des constantes études du comédien. — L'acteur ne doit pas ignorer que la *manière* et le mauvais goût, que les cris et les mouvements désordonnés, excitent trop souvent les applaudissements du public ; mais le comédien, véritablement passionné pour son art, préfère le suffrage de l'homme de goût, instruit et sage, aux transports d'une multitude souvent gâtée par de mauvais exemples, mais que le talent simple et vrai, beau surtout, ramène tôt ou tard. Les vieux portraits d'acteurs que la gravure nous a transmis nous les montrent pour la plupart, et nonobstant toute l'idée que la tradition nous a laissée de leurs talents, gourmés, apprêtés et fanfarons. Talma nous a prouvé qu'il était possible d'obtenir un succès plus mérité en adoptant un autre système, auquel il a fini par accoutumer le public. Par son geste, non moins que par son costume, il nous a souvent rappelé les mœurs antiques, qu'il avait profondément étudiées sur les monuments. — Les qualités du geste théâtral se réduisent à deux principales, la *vérité*, la *beauté*. La force significative du geste tient à la vérité. Ce qui constitue cette force significative est moins la violence qu'exigent quelques situations véhémentes que cette éloquente clarté qui ne laisse aucun doute au spectateur sur le sentiment que l'acteur est censé éprouver. — Ce qui nous fait rechercher et goûter la vérité, la simplicité, la naïveté, ce sont les affectations, les recherches de l'art qu'amènent la civilisation, l'habitude de la société. Les efforts de l'acteur pour secouer ces habitudes laissent toujours quelques traces. La véritable naïveté n'existe jamais quand on la cherche, mais seulement toutes les fois que la volonté de l'artiste, poète ou mime, n'y a point de part, c. à-d. toutes les fois que les actions ou les mouvements ont lieu sans que l'artiste soit préoccupé du moyen de

les exécuter. Le geste naïf dans l'acteur est une marque de confiance en lui-même, qui prouve combien il s'est pénétré de la situation qu'il veut rendre. On aurait d'ailleurs le plus grand tort de penser que la naïveté ne s'applique qu'à l'expression des sentiments doux et calmes, elle s'étend aux mouvements les plus énergiques, les plus passionnés, qui sont mieux exprimés encore par elle que par les efforts et la violence. L'écueil du naïf est le niais. Tel mouvement qui serait naïf dans la représentation d'un esclave deviendra niais s'il est prêté à un héros; il n'y a qu'une grande justesse de discernement qui puisse faire distinguer à l'acteur ce qui convient à chaque personnage : tout précepte est impuissant sur ce point. C'est par les *mœurs*, les habitudes de l'individu représenté que l'on peut faire juger de son caractère : comment peindre ses mœurs sans la convenance? Mais c'est la nature alors qu'il faut consulter collectivement pour surprendre son secret, et non tel on tel personnage qui peut être lui même une inconvenance dans sa propre classe. Le choix à faire, toujours à l'aide du jugement, ne doit porter que sur les traits qui conviennent au caractère qu'on veut reproduire. Là est le mérite et le talent.— Reste la condition de la *beauté*. Il n'est pas permis de douter que les Grecs n'eussent un principe universel, par lequel leurs artistes, leurs écrivains imitaient la beauté. Or, ce grand principe des Grecs par lequel ils embellissaient la disposition d'un tout et de chacune de ses parties, c'était l'*unité*, cette loi devenue si familière dans les écoles que nous la voyons diriger l'étude de la philosophie, de la morale et de la littérature, depuis Platon jusqu'à saint Augustin. Si l'ordre, la symétrie, les proportions enfin, sont agréables en toutes choses, en ce qu'elles donnent la faculté à l'esprit de saisir, à l'œil d'apercevoir un ensemble, c'est un effet de l'unité; si le simple est préféré en toutes choses, c'est qu'il est *un*. — L'acteur doit donc s'attacher à conserver dans son geste cette unité indispensable, sans laquelle il n'existe point de grâce dans les mouvements du corps humain, et point de beauté. Or, cette unité est fondée d'abord et principalement sur les lois de la *pondération*, qui exigent qu'un mouvement s'exécute simultanément d'un bras et d'une jambe par exemple : tout le monde a remarqué que, dans la marche, les bras se balancent alternativement d'une manière opposée aux jambes : ainsi, quand la jambe gauche avance, le bras droit suit le même mouvement, pour former comme un contre-poids ; si un bras soulève un fardeau verticalement, le bras opposé s'élève horizontalement. Ces mouvements, que nous signalons au hasard, s'exécutent machinalement; mais l'observation de la nature indiquera qu'il n'est pas un seul geste, plus ou moins composé, qui n'exige également le concours des autres parties du corps, sous peine de paraître gauche et disgracieux. — Nous terminerons cet article par un dernier conseil. L'acteur qui, par suite d'une conformation vicieuse ou de mauvaises habitudes contractées, aurait des gestes gauches ou défectueux, au lieu de s'étudier d'une manière factice à donner de l'action à ses mouvements, doit s'efforcer au contraire à les réprimer; s'il ne s'agit que de représenter le drame tragique ou comique, parlé ou chanté, l'application de l'acteur doit se tourner tout entière du côté de la déclamation ou de la récitation, qu'il tentera de parler au plus haut degré de vérité possible. S'il parvient à déclamer dans l'enthousiasme des tons de l'âme, alors il gesticulera involontairement, et ses gestes ne porteront point à faux. VIOLLET-LE-DUC.

Le mot GESTES, en latin *gesta*, *gestorum* de *gerere* (faire), signifie, comme on vient de le voir, *actions*, et s'emploie dans deux acceptions différentes : il désigne d'abord, ainsi que nous l'avons montré, les mouvements naturels du corps qui servent à appuyer la parole et même à la suppléer, et, dans son autre sens, il est synonyme de *hauts faits*, exploits. Cette dernière acception vieillit. V. de M.

GETA, empereur romain. Cette éternelle nomenclature d'empereurs qui se

sont disputé ou partagé les dépouilles de la ville éternelle n'est, la plupart du temps, qu'un tissu de turpitudes, de scélératesses, d'infamies.—Encore un meurtre, encore un assassinat, encore un monstre décoré des titres pompeux de César, d'Auguste, de maître du monde; encore une victime du sang impérial, et une victime immolée par une main fratricide.—Un meurtre de plus, un meurtre de moins, qu'importe à l'humanité! n'est-elle pas là, toujours forte, toujours généreuse, toujours prête à réparer, dans le silence de la résignation, des pertes, hélas, trop réelles? — Qu'avait donc fait ce malheureux Geta? quel était son crime? — Fils de Sévère, il était frère de Caracalla.... Bon affable affectueux, il faisait les délices du peuple et de l'armée. Gratifié, comme son indigne frère, du titre d'Auguste, il suivit l'empereur dans son expédition contre les Calcédoniens, et assista à la construction de la grande muraille à laquelle Sévère a donné son nom. Pour lui, il reçut du sénat, en cette occasion, le surnom de *Britannicus*. — Tout à coup Sévère meurt à York, et Caracalla, qui l'accompagnait aussi dans la Grande-Bretagne, tenta inutilement de gagner les légions et de se faire reconnaître seul souverain. Les volontés de l'empereur sont sanctionnées. Il a institué conjointement ses deux fils héritiers du pouvoir, ils règneront l'un et l'autre. Après une prolongation de séjour, rendue nécessaire par le renouvellement des hostilités, Geta et Caracalla reprennent avec l'impératrice Julie le chemin de Rome, où ils déposent l'urne qui renfermait les restes de Sévère. Les honneurs funèbres sont rendus à la cendre impériale, et l'on décrète solennellement l'apothéose de l'ancien dieu de la terre. — En concourant à cette exaltation, l'infâme Caracalla espérait bien que ce ne serait pas pour lui la dernière. *Sit divus, dum non sit vivus!* disait-il parfois en lui-même, en jetant un regard de colère sur ce Geta, sur ce frère qu'il avait déjà essayé de faire périr pendant le retour de la Grande-Bretagne. — Dans un pareil état de choses, comment deux frères vivraient-ils en paix? La haine s'éveilla aussi chez Geta. La querelle s'envenime. Il est question de partager l'empire. Geta, néanmoins, toujours modéré dans ses prétentions, se contentera de l'Asie et de l'Égypte; mais l'impératrice et le sénat s'y opposant, ce projet ne se réalisa pas.... Enfin, de contestation en contestation, on en vient à un divorce complet, et ce divorce, c'est la mort..... — Mais quelle mort, grand Dieu! Caracalla veut, dit-il, se réconcilier avec son frère. Cédant à ses instances réitérées, la belle, la noble, la vertueuse Julie, mande Geta dans son appartement, et le malheureux prince n'y arrive que pour y être accueilli par les poignards de quelques lâches centurions, et aller expirer sur le sein de sa mère, qui, inondée du sang d'un fils, est elle-même blessée à la main en s'efforçant de le défendre!!! — Alors Caracalla hurle de joie et répète, dans son atroce jubilation: *Sit divus, dum non sit vivus!* Et l'apothéose est décrétée.......!

Geta, tragédie de Péchantré, en cinq actes et en vers, fut représentée avec succès, en 1687, et imprimée la même année. Mondelor.

GÈTES (Les). Fournies de l'Hypanis, les nations les plus puissantes, les peuples les plus redoutés, existent à peine un jour et brillent à peine un matin. A deux pas de l'Hypanis, dans l'atmosphère des Daces, vivait, il y aura bientôt deux mille ans, une peuplade qui, nourrie du même lait, sortie du même sang, abritée par le même gouvernement et exprimant sa colère à peu près dans la même langue, faisait parfois trembler les Romains. Ces hommes d'action, c'étaient les Gètes. — A cette époque, Gètes du Pont-Euxin, Massagètes de la mer Caspienne, Alains belliqueux, Sarmates indomptés, avant-garde de la grande-armée des Scythes, rivalisaient à l'envi pour opposer à la valeur disciplinée, à la puissance stratégique des descendants de Romulus, toute l'intensité de leur regard d'aigle, toute la vigueur de leur bras, toute la force d'animation de leur

poitrine velue, toute la ténacité de leur caractère. — Le peuple roi, le peuple dominateur, dont le cœur était dès longtemps gangrené, tomba un jour sous les efforts multipliés des Scythes de toutes les dénominations, de toutes les couleurs, et, Scythes de toutes les couleurs, de toutes les dénominations, disséminés, dénationalisés, ne tardèrent pas à le suivre aux gémonies. — Terribles, mais fragiles instruments de la grande révolution qui s'opérait, et qui devait tout rallier sous l'étendard de la croix! Que si vous désirez connaître exactement le camp de cette tribu martiale, jetez les yeux sur la vieille carte de notre vieille Europe, dans ces lieux où elle confine avec la voluptueuse Asie. Voyez-vous ces mers intérieures, ces périlleux détroits, ce Bosphore de Thrace sur les bords duquel planait jadis Byzance, et où flotte aujourd'hui ce vaste caravansérail, marché des deux mondes, somptueux bazar hermaphrodite, Constantinople - Stamboul? Puis, sur la côte occidentale de l Euxin, remarquez-vous cette terre qui s'étend de l'Hémus aux bouches du Danube? Eh bien! là, précisément, entre les Daces et les Thraces, veillaient les Gètes — Le fort est encore debout, une sentinelle y veille encore, mais ce n'est plus qu'un Rouméliote, un Valaque ou un Moldave, échangeant, comme par tradition, quelques coups de fusil, de cimeterre ou de khandjar avec quelque fier Osmanli. — Les Gètes marchaient au combat couverts de peaux, armés d'un poignard, d'un arc et d'un carquois rempli de flèches empoisonnées. Leurs mœurs étaient celles de leurs voisins, de leurs frères. — Les Scordiaques, par exemple, immolaient leurs captifs à Mars et à Bellone, puis, en forme de libations, ils buvaient le sang de ces malheureux dans leurs crânes encore tout fumants. — Les Odryses étaient tellement habitués à répandre le sang humain que si, dans leurs hideuses orgies, les captifs venaient à leur manquer, ils buvaient leur propre sang. — C'est pourtant du sein de cette barbarie que la civilisation grecque, qui s'infiltrait peu à peu dans la contrée, fit surgir, par un beau jour de printemps et de gloire, le tombeau d'Euripide et le berceau d'Aristote! Dès le temps d'Auguste, cette population nomade occupait la rive gauche de l'Ister, avec les Bastarnes, les Besses, voire les Sarmates, qui s'étendaient alors jusqu'à la mer Caspienne. — Peuples jumeaux, les Gètes et les Daces paraissent avoir constamment partagé le même sort. Ce ne fut guère que sous Claude qu'ils commencèrent à occuper la rive droite du fleuve. — Sous Constantin, ils appartinrent à la préfecture ou district de l'Illyrie, qui renfermait en même temps la Macédoine et la Grèce. Souvent vaincus, mais jamais subjugués, ils se jetèrent, l'an 504 de l'ère chrétienne, sur cette même Macédoine et sur la Thrace, battirent le consul Sabinien, qu'Anastase avait envoyé contre eux, et ne se retirèrent qu'après avoir reçu une forte somme d'argent, et pour aller attendre, en quelque sorte, qu'ils pussent assister aux funérailles du colosse qu'on honorait encore du titre d'empire romain. Ovide, exilé à Tomes, entre les Besses et les Gètes, pour un délit que l'on soupçonne sans pouvoir l'articuler positivement s'épuise en vains efforts pour caractériser, dans ses *Tristes* et dans ses *Pontiques*, les sombres lieux où la colère du souverain l'avait relégué, et cette mer Noire. qu'une ironie trop bien fondée a si heureusement flétrie du nom de Pont-Euxin, *mer Hospitalière*. Elle était hospitalière, en effet, cette mer qui immolait ses navigateurs, cette contrée qui dévorait ses captifs et ses hôtes! MONDELOT.

GÉVAUDAN, ancien pays de France qui faisait partie du Bas-Languedoc et forme aujourd'hui le département de la Lozère. Il avait pour chef lieu Mende, et était divisé par suite de sa constitution physique en haut et bas. — Le Gévaudan tirait son nom des *Gabali* ou *Gavales*, ancien peuple de la troisième Aquitaine, dont la principale ville était *Anderitum* ou *Civitas Gabalum*, à laquelle succéda Javols ou Javoux, capitale du pays jusqu'au VIe siècle, que Croms, roi des Alle-

mands, la détruisit. Cette contrée eut pendant long-temps ses comtes particuliers, qui en faisaient hommage aux évêques de Mende. Enfin ceux-ci en devinrent titulaires en 1306, sous Philippe-le-Bel. Plus tard, elle fut réunie à la couronne, O. M. C.

GEX (Pays de [département de l'Ain]). Les lexigraphes, mesurant l'importance historique de cette contrée à l'exiguité de l'espace qu'elle occupe au pied du Jura, ne lui consacrent que quelques lignes. Ils ont eu l'inexcusable tort d'omettre des faits intéressants. Placé sur la frontière de deux puissances souvent en guerre, ce pays a été le théâtre de grands événements, et sa possession l'objet d'importantes et nombreuses négociations diplomatiques. — *Topographie*. Il est borné à l'orient par le lac Léman, plus connu sous le nom de *lac de Genève*, et par le Rhône, qui le sépare de la Savoie; à l'occident par le mont Jura et l'ancienne Franche-Comté; la rivière de la Valserine le sépare du territoire de Saint-Claude; au midi par le Bugey, au nord par la partie du pays de Vaux qui dépend du canton de Berne. Ses limites entre la France et la république de Genève ont été fixées par le traité du 15 août 1749. La longueur du pays de Gex est de sept lieues, depuis le fort de l'Ecluse jusqu'à la frontière helvétique; sa plus grande largeur n'est que de cinq lieues depuis la Valserine jusqu'au territoire genevois. Il comptait vingt-six paroisses; ses principales communes sont la ville de Gex et les bourgs de Collonges et Versoix. C'était dans cette dernière commune que se faisaient ordinairement les enrôlements des Suisses pour le service de la France. — *Histoire*. Le pays de Gex, à l'époque de l'invasion des Romains, était habité par une des peuplades alors connues sous le nom de *Latobriges* ou *Latobrigi*. Il est du moins certain que depuis la conquête de cette partie des Gaules les habitants ont reçu le nom d'*Equestres*, parce que César, pour repeupler ce pays dévasté par les Helvétiens, y avait envoyé une colonie appelée *colonia Julia equestris*. — **Dans un acte de dotation faite en 1011** à l'église de Versoix par Eldegrade, comtesse de Genève, on lit que cette église était située *in Pago Equestrico*. La maison des comtes de Genève posséda ce pays jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Spon, dans son *Histoire de Genève*, cite une transaction entre Simon de Joinville, Léonette sa femme, fille d'Amé, comte de Genève, et Henri, évêque de la même ville. Cet acte est du 22 avril 1261. Cette seigneurie passa successivement à Guillaume de Joinville, fils du comte Simon, en 1293; à Hugues ou Hugard, fils du comte Guillaume, à la fin du XIIIe siècle. Amé V, comte de Savoie, dit le *comte vert*, s'empara à cette époque de Gex; mais cette seigneurie lui fut enlevée en 1556 par la république de Berne : elle fut rendue à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, par le traité de Lausanne en 1564. Henri IV s'en rendit maître en 1589. Le duc de Savoie le reprit quelques mois après : il démantela le château de Gex et livra la ville au pillage et aux flammes. — Alliés de la France, les Genevois enlevèrent le territoire au duc de Savoie : ils en restèrent maîtres jusqu'en 1601. Ce pays, la Bresse et le Bugey furent cédés à la France par le traité de Lyon de la même année, en échange du marquisat de Saluces. — La population du pays de Gex, composée en majorité de protestants, avait beaucoup souffert pendant le long cours des guerres de religion. Les bourgs de Collonges et de Versoix furent inondés de sang. Les troupes du duc de Savoie y répandirent partout le deuil, la dévastation et l'effroi. Les malheureux religionnaires qui avaient survécu à tant de désastres avaient profité de la paix pour relever leurs temples et reprendre la culture de leurs champs; mais un arrêt du conseil de 1662 ordonna la démolition de 23 prêches, et cet arrêt fut exécuté avec la plus impitoyable rigueur. Deux temples restaient encore debout, ils furent détruits lors de la révocation de l'édit de Nantes. Tous les biens du consistoire et de tous les protestants furent confisqués, et, par une ordonnance du 20 décembre

1690, Louis XIV en donna la moitié à l'hôpital de Gex, un quart à la maison de charité, l'autre quart au couvent des Nouvelles Catholiques, appelées *sœurs de la propagation de la foi*. La petite ville de Gex renfermait trois autres couvents des Carmes, d'Ursulines et de Capucins, et un hôpital desservi par les sœurs de la Charité. Gex faisait partie du diocèse de Genève, transféré depuis à Annecy.—Les Gexois depuis la réunion de leur pays à la France, avaient conservé les priviléges dont ils avaient joui sous la domination des ducs de Savoie : ils pouvaient sans payer aucuns droits vendre à Genève et en Suisse les produits agricoles ou industriels du pays. Un de leurs plus précieux priviléges était de pouvoir tenir chaque trois années par députés une assemblée, et de présenter au roi des cahiers sur tous les objets qui intéressaient l'administration locale. Ils ont eu depuis leurs députés aux états généraux de Bourgogne. Un arrêt du conseil du 4 janvier 1718 leur permit d'exporter leurs bestiaux en Suisse et dans les autres pays voisins. Les habitants de la partie de la vallée de Mijoux, dans le Jura, qui dépendait du territoire de Gex, pouvaient se pourvoir de sel provenant des salines de la Franche-Comté. Cette vallée de Mijoux était restée, quant aux droits de souveraineté indivise, entre le roi de France et les archiducs d'Autriche, alors souverains de cette province : cet indivis cessa en 1612. La délimitation en fut réglée par une commission mixte, qui prit pour ligne de démarcation la rivière de la Valserine, qui traverse la vallée de Mijoux du nord au midi. C'est dans cette vallée que s'ouvre la belle route de Saint-Claude à Genève, connue sous le nom de *Chemin des faucilles*.— Les priviléges dont jouissaient les habitants de cette vallée pour l'exportation de leurs denrées à Gex et à Genève cessèrent à l'époque de la réunion de cette vallée à la Franche-Comté. Les fermiers-généraux y établirent leurs commis et leurs douaniers. L'exemption des droits d'octroi et de douane, la faculté de pouvoir, sans impôts, se procurer le sel nécessaire à leur consommation, à la confection de leurs fromages, à l'entretien de leurs bestiaux, étaient pour les Gexois une condition d'existence : la privation de ces avantages les réduisit à la plus déplorable misère. Voltaire fut pour eux une providence. Il obtint en 1775 un arrêt du conseil qui, assimilant aux pays étrangers le pays de Gex, dont le domaine de Ferney faisait partie, affranchissait cette contrée du double fardeau des fermes et des gabelles, et des traites que tiraient les fermes générales pour le transit des marchandises de Gex à Genève et en Suisse. Voltaire avait déjà en 1770 fondé à Ferney et à Versoix une manufacture d'horlogerie : il triompha de tous les obstacles que lui opposait la ligue si puissante des fermiers-généraux. Fort de l'appui du duc de Choiseul, il avait écrit à tous les ambassadeurs pour les intéresser en faveur du petit pays dont il s'était constitué l'organe et le défenseur, et il réussit. Un conflit s'étant élevé en 1754 entre les officiers du bailliage de Gex et la mairie de cette ville, sur la juridiction des bois communaux : la question fut décidée en faveur de la mairie, par arrêt du parlement de Dijon de 1756. Les Gexois embrassèrent avec enthousiasme la cause de la révolution. Ils osèrent en 1793 dénoncer à la convention la conduite de ses commissaires. Ils provoquèrent un décret sur la responsabilité de ces commissaires, et demandèrent que l'on spécifiât d'une manière claire et précise ce qu'on devait entendre par *gens suspects*. On lisait dans une adresse de la société populaire de Gex à la convention (an III) : « Vous êtes assis sur le rocher de la volonté générale, contre lequel les traits et les poignards des conspirateurs viendront toujours s'émousser. » C'était l'éloquence de l'époque. Dans la désastreuse campagne de 1815, les Autrichiens détruisirent la forêt qui couvrait la montagne de la *Fossile*, entre Wattai et Gex. Cette forêt protégeait les campagnes contre les ouragans et les avalanches. Depuis, les communications sont devenues dange-

reuses et les passages presque impraticables. — *Administration*. Gex était le treizième bailliage principal du gouvernement de Bourgogne et le dixième du ressort du parlement de Dijon. Les magistrats étaient nommés par le roi, sur la présentation du seigneur engagiste. Gex avait un châtelain royal, ayant les mêmes attributions que ceux de la Bresse et du Bugey; un maire, un lieutenant-général de police, un subdélégué de l'intendance de Dijon, une maréchaussée, sous les ordres du prévôt-général de Dijon, un siége d'officialité, dont la juridiction s'étendait à la partie du Bugey dépendante du diocèse de Genève. — Depuis la réunion à la France (1601), le pays de Gex avait été, à titre d'engagement, donné à la maison de Condé, qui en a joui jusqu'à la mort de Mlle de Charolais : cette princesse en disposa en faveur du comte de la Marche, qu'elle avait nommé son exécuteur testamentaire. — Le pays de Gex forme un arrondissement du département de l'Ain, une sous-inspection des forêts, un tribunal de première instance. La ville chef-lieu, située au pied du Jura, sur le torrent de Jornaret, se divise en trois parties : la première occupe la hauteur où s'élevait jadis un château fort; la seconde, formant la ville proprement dite, est fermée par d'anciennes murailles en partie détruites, et par des jardins particuliers; la troisième, au nord du château et à la distance de deux cents pas peut être considérée comme un faubourg. La population de l'arrondissement de Gex est de 20,000 habitants. — *Productions agricoles*. Le sol, peu fertile, produit à peine assez de grains pour la consommation du pays. On y fabrique des fromages. Le principal produit est celui des bestiaux. — *Productions industrielles*. De nombreux établissements d'horlogerie, de tannerie et de papeterie, quelques ateliers de lapidaires (v. BOURGOGNE, AIN (Dép. de l')).

DURTY (de l'Yonne).

GIANNONE (PIERRE), historien célèbre, né dans la Capitanate, province du royaume de Naples, en 1676, le 7 mai; mort le 7 mars 1758, suivant la *Biographie universelle* de M. Michaud; ou plutôt, 1748, d'après un autre recueil biographique. Le grand titre de Giannone à la renommée est son *Histoire civile de Naples* où il a dévoilé et attaqué avec un rare courage les abus de la puissance sacerdotale et les usurpations de la cour de Rome. Aussi le compte-t-on parmi les hommes illustres dont le zèle a été payé par d'implacables persécutions. Souvent détourné par ses occupations au barreau, il mit vingt ans à composer son ouvrage, qui parut en 1723, deux ans avant la *Science nouvelle* de Vico, en 4 vol. in-4°. On a toujours admiré dans l'historien de Naples le labeur consciencieux de l'érudit, et une profonde instruction mise en œuvre par une raison franche et libre; les lois, les coutumes de ce royaume, sa constitution ecclésiastique, y sont exposées avec une fidélité hardie. Mais en vain le cardinal vice-roi de Naples, et la magistrature municipale protégèrent-ils le véridique et courageux historien. L'autorité ecclésiastique, irritée, ameutait contre lui une multitude ignorante et fanatique. Son livre fut mis à l'*index*; l'auteur fut excommunié et obligé de se réfugier à Vienne. A dater de ce moment, la vie de Giannone sembla vouée au malheur. La haine de ses puissants ennemis ne cessa pas de le poursuivre. Il y eut entre eux et lui une lutte à qui l'emporterait, de la vérité constante à se produire, ou de l'acharnement à l'étouffer. Le prince Eugène de Savoie, digne patron d'un autre proscrit, J.-B. Rousseau, et quelques personnes en crédit à la cour de Vienne prêtaient leur appui à l'historien exilé. On lui fit avoir une pension de cent florins. Le cardinal Pignatelli, archevêque de Naples, le releva de l'excommunication. Giannone, fidèle à la mission qu'il s'était donnée, profita de cet appui pour travailler pendant douze années à l'histoire du pontificat romain. Son livre, qu'il n'eut pas le temps d'achever, et qui s'arrête au XIe siècle, avait pour titre : *il Triregno, ossia, del cielo, della terra e del papa*. Mais il perdit sa pension et fut obligé de

se retirer à Venise, où il trouva un nouveau patron dans le sénateur Angelo Pisani, qui le logea chez lui. Modeste et désintéressé, comme tous les amis de la vérité, il refusa la charge de consulteur de la république, et la chaire de droit romain qu'on lui offrait. Il ne se croyait pas au niveau de ces fonctions. Ses visites aux ambassadeurs de France et d'Espagne l'ayant rendu suspect au plus ombrageux des gouvernements, il fut enlevé le 23 septembre 1735, et conduit dans une barque sur les frontières du duché de Ferrare. Ce fut à Genève qu'il chercha un asile; il y trouva des amis; mais, confiant comme tous les gens de bien, il tomba dans le piége d un misérable, qui ne portait de l'amitié que le masque, et qui le trahit en l'entraînant sur le territoire sarde, où il fut saisi en 1736. Se constituant le sbire et le geolier de la cour romaine, le gouvernement de Sardaigne s'empara ainsi de la personne et des manuscrits de Giannone. Ses manuscrits furent envoyés à Rome, où le *Triregno* est resté aux archives de l'inquisition; un abbé Bentivoglio avait acheté à Genève ce dernier manuscrit, et l'avait vendu au gouvernement pontifical pour 500 écus, avec un bénéfice dont on pourvut un fils que cet abbé avait eu avant sa prêtrise. Giannone fut enfermé d'abord au chateau de Miollan, puis au fort de Ceva, et enfin dans la citadelle de Turin, où il passa 12 ans et où il mourut. Inutilement s'était-il soumis à une rétractation, on ne lui rendit point la liberté. Ses impitoyables persécuteurs lui avaient refusé jusqu'à la consolation d'avoir près de lui son fils, qui voulait partager sa captivité. Ce fils généreux avait été chassé des états du roi de Sardaigne. — Mais un pouvoir tyrannique a eu beau opprimer Giannone pendant sa vie, les vérités prouvées par son zèle courageux lui ont survécu. Son livre est demeuré un arsenal où tous ceux qui ont travaillé à démasquer la cour romaine, ont puisé des armes. La loi providentielle, qui châtie les pouvoirs corrompus, a voulu placer dans l'Italie, siége de cette puissance, ses plus redoutables adversaires : Giannone, l'historien de Naples, et le véridique historien du concile de Trente, Fra-Paolo Sarpi. — L'histoire de Giannone a été traduite par Jean Beddevole, sous le pseudonyme de Desmonceaux (4 vol. in-4°, La Haie, 1742). Le Genevois Jacques Vernet, l'ami de l'auteur napolitain proscrit, a publié à La Haie, in 8°, sous le titre d'*Anecdotes ecclésiastiques*, tout ce que l'histoire de Naples contenait de plus hardi sur la cour de Rome et le clergé romain. Ses œuvres posthumes ont été publiées en 1760, à Lausanne, 1 vol. in-4°, sous le titre de *Opere postume in difesa della istoria civile del regno di Napoli, con la di lui professione di fede*. — Les abbés Fernando Panzini et Fabroni ont écrit la vie de Giannone, le premier en italien et le deuxième en latin, *Vitæ italorum*, t. XII. On peut voir encore F.-A. Soria, *Memorie storico-critiche de' storici napoletani* (Naples, 1781). A.

GIBBON (ÉDOUARD), l'un des plus célèbres historiens anglais, qui, avec Hume et Roberston forme ce triumvirat qui a illustré l'Angleterre dans la carrière historique, naquit le 27 avril 1737, d'une famille ancienne : la faiblesse extrême de sa santé et l'indulgence de ses parents nuisirent à son éducation pendant son enfance, mais son goût pour la lecture répara bientôt cette négligence. Il parut dès sa jeunesse avoir été appelé à cette mission grave et difficile de l'histoire philosophique : dès l'âge de quinze ans, il était vivement préoccupé, quoiqu'il eût une ame froide, de ces controverses théologiques si attachantes pour les esprits qui ont quelque force et quelque curiosité. Un des premiers événements de la vie sceptique de Gibbon est d'avoir changé de religion : ses lectures l'avaient amené à l'*Histoire des variations des églises protestantes* de Bossuet : cet ouvrage entraîna complètement ce jeune homme d'une imagination mobile et plein de zèle pour ce qui lui semblait la vérité. Il fit abjuration du protestantisme à Londres, le 8 juin 1753, entre les mains d'un prêtre catholique. Cette conversion déplut beau-



coup à son père, élevé dans les habitudes de l'église établie. Pour punir Gibbon, l'enlever à l'influenee de quelques docteurs catholique de Londres et le remettre dans le sein de l'église protestante, il l'envoya à Lausanne. Gibbon avait déjà entrepris, à l'âge de 16 ans, un ouvrage historique, intitulé : le *Siècle de Sésostris*, dont le but n'était point de peindre les exploits du conquérant, mais de déterminer la date de son existence : l'ouvrage fut discontinué et jeté au feu, mais l'impulsion était donnée et Gibbon était voué aux études historiques. Pendant son séjour à Lausanne, dans un apprentissage à la fois assez rude et assez instructif, il revint ou se laissa ramener à son ancienne foi. Son ame était peu faite pour la résignation aux sacrifices pénibles et à la résistance à l'autorité. Il nous dit lui-même dans ses mémoires que la vie assez triste et même la table assez mauvaise de la maison où il était retenu hâtèrent sa conversion, et il fit au mois de décembre 1754 une rétractation aussi sincère que l'avait été son abjuration. Il continua après sa conversion à habiter quelque temps Lausanne ; la parfaite connaissance qu'il avait acquise de la langue française, ses manières agréables, la solidité de son esprit, l'égalité douce de son caractère, lui avaient acquis une considération prématurée et le faisaient rechercher dans le monde. Il étudiait avec ardeur, et les *Extraits raisonnés de ses lectures*, qu'il écrivait en français, et publiés après sa mort, prouvent l'immensité de ses recherches et de ses travaux : « Nous ne devons lire, disait il, que pour nous aider à penser. » et telle fut en effet la méthode qu'il suivit constamment dans ses lectures Un sentiment tendre et vertueux pour Mlle Curchod, depuis Mme Necker, fut la seule distraction qui l'arracha momentanément à ses études. Il avait formé le projet de l'épouser ; mais lorsque son père, qui, en 1758, le rappela en Angleterre, eut refusé de donner son consentement à ce mariage, Gibbon se résigna à sa destinée : « Comme amant je soupirai, dit-il, comme fils j'obéis. » Dès lors, le travail et le soin de former une bibliothèque l'occupèrent tout entier. En 1761, parut son *Essai sur l'étude de la littérature*, ouvrage très remarquable par les idées dont il est plein, et, la pureté avec laquelle il est écrit en français. Il quitta de nouveau l'Angleterre, en 1763, se rendit à Paris, où il fut accueilli avec une extrême bienveillance, et, après y avoir fait un séjour de quelques mois et d'une année à Lausanne, il partit pour l'Italie. Il arrive à Rome, et c'est alors que toute cette studieuse ardeur, qui depuis 10 ans le préparait à l'intelligence de l'antiquité, que ces lectures de tous les hommes qui avaient fouillé dans les décombres de Rome, agissent en lui, et qu'en présence des lieux la pensée d'un grand ouvrage se révèle à son esprit. Il faut l'écouter lui-même. « Ce fut à Rome, le 15 d'octobre 1764, que, rêvant, assis parmi les ruines du Capitole, à l'heure où des moines, pieds nus, chantaient les vêpres dans le temple de Jupiter, la pensée de décrire la décadence et la chute de cette ville s'éleva tout à coup dans mon esprit. » — M. Guizot, qui, fort jeune encore, a enrichi de notes précieuses et refondu la traduction de Gibbon, s'est arrêté à ce passage remarquable, et ses lumières lui ont fait apercevoir dans cette impression de Gibbon la source de quelques-uns des préjugés qui ont trop dominé son ouvrage. Il lui semble que Gibbon, préoccupé du contraste entre les triomphateurs romains et quelques moines qui chantaient vêpres, n'a pas assez aperçu la grande, la salutaire influence d'un culte qui changea le monde et fit sortir du milieu même de la barbarie tout le génie moderne. — Gibbon revenu à Londres s'occupa encore long-temps à faire des recherches pour le grand ouvrage dont il avait conçu le plan ; dans cet intervalle, il prit part à une compilation intitulée *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, et publia des *Observations sur le sixième livre de l'Enéide*, le premier essai qu'il ait écrit dans sa langue maternelle. En 1770, la mort de son père le laissa possesseur d'un fortune assez

considérable, et son activité, qui s'était étendue au-delà de ses occupations littéraire, le fit élire membre du parlement quatre ans après; il y siégea huit années sans jamais ouvrir la bouche. M. Villemain reproche ce silence à l'historien, et trouve que jamais plus grave et plus haute occasion n'aurait dû passionner son ame et réveiller tout ce qu'il y avait en elle de chaleur et de talent; mais Gibbon n'avait aucun des talents de l'orateur, aucune facilité d'élocution; son caractère manquait de cette énergie qui peut quelquefois y suppléer, sans pour cela manquer de chaleur et de talent dans l'ame, et son hésitation persévérante était plutôt de la timidité ou une prudence modeste. — Gibbon accepta, sous le ministère de lord North, la place de lord du commerce (*lord of trade*). Les tracasseries de cette place, où aucune gloire ne le dédommageait, le lassèrent bientôt; il se retira complètement des affaires publiques, et commença à jouir des lauriers que lui valut son brillant ouvrage : en 1776, avait paru le premier volume de son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*. Le succès en fut prodigieux: trois éditions se succédèrent rapidement; mais bientôt la violence des critiques vint troubler la joie que devait lui causer le succès enivrant de son livre; les xve et xvie chapitres étaient une attaque adroite, mais évidente, contre le christianisme. Le clergé anglican sembla se lever en masse pour repousser l'assaillant. Gibbon, quoique étonné et effrayé de cet orage, persévéra dans une opinion qu'il avait soutenue avec trop de partialité sans doute, mais avec sincérité, et publia sa *Défense des* xve *et* xvie *chapitres de la Décadence et de la chute de l'empire romain*. Cette défense victorieuse prouvait cependant toute l'humeur que ces attaques avaient causée à Gibbon, et il publia les volumes suivants dans le même esprit. En 1783, il quitta l'Angleterre, vint à Paris recueillir de nouvelles couronnes, et alla ensuite s'établir à Lausanne, où il ne s'occupa plus qu'à jouir de son repos et de ses études. C'est là qu'il a terminé sa grande tâche historique; c'est là que cette passion pure et vive pour les lettres faisait germer tous les nobles sentiments dont il était susceptible; la vérité des impressions qu'il éprouve lui communique une sorte de sensibilité et d'éloquence touchantes; il a consigné dans ses *Mémoires* le souvenir du moment où il termina le grand ouvrage qui était devenu le but de sa vie. « Ce fut le 27 juin, 1787, dit il, entre onze heures et minuit, que j'écrivis la dernière ligne de ma dernière page, dans un pavillon de mon jardin. Après avoir quitté la plume, je fis plusieurs tours dans une allée couverte d'acacias, d'où la vue s'étend sur la campagne, le lac et les montagnes.... Je ne dissimulerai pas les premières émotions de ma joie en ce moment, qui me rendait ma liberté, et allait peut-être établir ma réputation; mais les mouvements de mon orgueil se calmèrent bientôt, et des sentiments moins tumultueux et plus mélancoliques s'emparèrent de mon ame, lorsque je songeai que je venais de prendre congé de l'ancien et agréable compagnon de ma vie, et que, quelle que fût la durée où parviendrait mon ouvrage, les jours de l'historien ne pouvaient être désormais que bien courts et bien précaires. » — Il y a quelque chose d'éloquent et de naïf que jamais Gibbon n'a surpassé dans cette mélancolie touchante d'un homme qui vient d'achever l'ouvrage de 30 ans d'études, qui est père un peu de gloire, et qui songe à la brièveté de la vie. Il pouvait certes espérer sans trop d'orgueil que son ouvrage lui survivrait long-temps. Les mérites qui distinguent l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain* sont assez puissants pour lui assurer une durée aussi longue que celle de la langue anglaise : une érudition vaste, solide et variée; une critique profonde, une narration pure et toujours intéressante; des vues élevées, toujours justes et étendues; des réflexions piquantes, l'art d'exciter à la méditation l'esprit du lecteur, sont les caractères qui règnent constamment dans cette vaste production du génie et de l'érudition. Le plus grand tort que

l'on puisse reprocher à Gibbon est de considérer le vice et la vertu avec la même indifférence; il se laissait aller aisément à admirer ce qui l'étonnait et à juger mal ce qu'il ne savait pas sentir. « Après s'être efforcé de rabaisser le courage héroïque des martyrs chrétiens, dit M. Guizot, il prend plaisir à célébrer les féroces exploits de Tamerlan et des Tartares. »—Julien l'apostat est son héros favori, le héros de son ouvrage; il lui a prodigué quelques-unes des pages les plus éloquentes de son histoire, tandis que Rienzi, cette dernière étincelle de la liberté romaine, cette ombre magnanime du moyen âge, qui prenait les souvenirs pour de l'espérance, est écrasé par des observations sardoniques, indignes de l'historien, qui n'avait point puisé à des sources authentiques pour ce sujet. — En 1793, Gibbon ayant reçu la nouvelle de la mort de lady Sheffield, femme de l'ami intime qui a continué ses *Mémoires*, il partit sur-le-champ pour aller le consoler; six mois environ après son arrivée en Angleterre, l'état de sa santé devenant toujours plus alarmant, il fut obligé de subir une opération qui, renouvelée plusieurs fois, lui laissa l'espérance de la guérison jusqu'au 16 janvier 1794, jour où il mourut sans inquiétude et sans douleur. Après la mort de Gibbon, lord Sheffield publia les *OEuvres diverses* de Gibbon, dont il donna une nouvelle édition, en 1814. On y trouve ses *Mémoires*, sa *Correspondance*, ses *Extraits de lectures*, un *Essai sur la monarchie des Mèdes*, quelques morceaux sur Blackstone, et les opuscules que nous avons déjà mentionnés. L'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, qui forme la valeur de 12 gros volumes in-4°, est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

L. Raymond de Véricour.

GIBBON (*singes*, *mammalogie* [*v.* Osang.]).

GIBBOSITÉ (pathologie). Ce substantif féminin, traduction littérale du mot latin *gibbositas*, a la même signification que la dénomination *bosse*, par laquelle on désigne vulgairement une déformation commune de la colonne vertébrale: il n'est cependant point synonyme; il sert à spécifier, dans l'acception qu'on lui accorde en chirurgie, une affection grave que nous ferons apprécier en quelques lignes. — Le mot *bosse* (*v.*) désigne: 1° des tumeurs légères sur la tête, et produites par des coups et des chutes, etc.; 2° des proéminences arrondies, qu'on remarque principalement sur les os du crâne, et dont plusieurs ont acquis de l'importance d'après les observations de Gall; 3° la saillie plus ou moins prononcée de l'épine dorsale, accompagnée de la déviation de la poitrine et des épaules, de cette déformation, enfin, qui caractérise les bossus, et qui n'est point incompatible avec la santé. Le mot *gibbosité* spécialise un écartement des apophyses épineuses de quelques vertèbres, effet produit par un état morbide de ces os, et dont le résultat est ordinairement funeste s'il n'est prévenu en temps opportun. C'est la gravité de cette affection qui nous oblige à la faire connaître suffisamment des lecteurs auxquels ce *Dictionnaire* est destiné, la sollicitude ne pouvant être éveillée de trop bonne heure sur ce sujet. — La *gibbosité* advient principalement chez les enfants chétifs, scrofuleux, mal nourris, habitant des lieux froids, humides et obscurs. Elle se manifeste le plus ordinairement avant la puberté, et souvent à l'époque du sevrage; toutefois, elle est encore à craindre dans l'âge adulte, étant provoquée par des causes insalubres, notamment par une habitude pernicieuse trop commune chez les jeunes gens. Quand on la rencontre dans l'âge moyen de la vie, elle se lie à une myélite méconnue, à un état scrofuleux, ou à une lésion extérieure. — Ce n'est guère que sur la région dorsale qu'on observe la gibbosité, considérée sous le rapport de la maladie qui la constitue essentiellement, l'altération du tissu osseux; on la rencontre aussi sur la région lombaire, et c'est là où principalement elle est connue sous la dénomination de

mal de Pott, nom d'un chirurgien anglais qui, le premier, la fit distinguer.— Cette déformation naît insensiblement, et il est souvent trop tard de la traiter quand on la reconnaît : de là vient l'urgence d'en exposer les premiers symptômes, ainsi que le développement. — Avant que rien d'insolite apparaisse sur l'épine dorsale, on remarque que les enfants ont les jambes extrêmement débiles, et ceux qui sont très jeunes ne marchent point au temps accoutumé : cette débilité est accompagnée d'une sensation pénible dans les cuisses, et comparable à des pincements. Les fonctions de la circulation, de la respiration et de la digestion se troublent. Ces derniers désordres sont même si communs que les affections du tube digestif ont été considérées depuis long-temps comme causes primitives de la maladie ; les uns l'attribuent à un état de débilité, et d'autres en accusent une irritation anormale. Mais d'après les travaux importants de M. Serres sur les fonctions de l'appareil nerveux, et les renseignements pathologiques qui en dérivent, il est plus probable que l'origine de la maladie est une affection de la moelle épinière, affection qu'on nomme *myélite* ou *spinite*. Le cerveau même peut être le point de départ, car on observe souvent chez les enfants affectés de gibbosité une intelligence précoce, une mobilité extrême, quelquefois une somnolence constante, et des mouvements convulsifs. Comme le cœur, les poumons, les intestins, reçoivent des nerfs rachidiens, il n'est point étonnant que les fonctions de ces organes soient troublées dans les premiers temps. C'est ainsi que des palpitations du cœur précèdent souvent et long-temps la déviation de l'épine du dos. Ces données suffisent même à quelques médecins pour prévoir le mal avant qu'il éclate manifestement, et pour le prévenir en temps opportun; mais malheureusement elles ne sont point assez connues, et c'est ce qui nous engage à les indiquer ici. Aussitôt qu'on remarquera les premiers symptômes que nous venons d'exposer, il est important de recourir à des conseils éclairés. Il faut aussi examiner soigneusement si la colonne vertébrale ne présente rien d'extraordinaire dans sa conformation. Ce n'est pas seulement par la vue qu'il faut procéder à cette inspection, il faut de plus appuyer le doigt un peu fortement tout le long et de chaque côté de la colonne vertébrale : si cette pression détermine de la douleur, et surtout si les yeux font reconnaître en même temps la saillie des apophyses épineuses, le danger devient pressant. Bientôt la gibbosité se prononce, et quand la région dorsale est le siége de la maladie, la poitrine se déjette en avant. Ces sujets se tiennent couchés sur un des côtés ayant les jambes plus fléchies, plus rapprochées des cuisses que dans le décubitus durant l'état de santé. Ils rejettent la tête en arrière, et la renversent même au point de porter la nuque entre les épaules; leur marche est gênée, peu sûre, les mouvements des bras ne s'équilibrent pas avec ceux des jambes. — Dans un degré plus avancé, les malades, courbés en avant, appuient leurs mains sur leurs cuisses pour marcher plus facilement; pour s'asseoir, ils s'efforcent autant que possible de conserver la rectitude du corps. Veulent ils ramasser quelque chose à terre, ils écartent les extrémités inférieures, fléchissent les jambes et les cuisses, soutiennent le haut du tronc, en appuyant une main sur la face antérieure de la cuisse correspondante, et ils saisissent l'objet de l'autre ou entre leurs genoux, mais jamais devant eux. La débilité des jambes augmente de plus en plus, et finalement les malades ne peuvent plus marcher. — Avant d'arriver à ce point, l'affection paraît consister dans une modification de la vitalité du rachis, qu'on exprime souvent aujourd'hui par le mot *irritation*, mais dont la portée est loin d'être nettement déterminée. Toutefois, aucun désordre considérable ne s'est encore effectué, la maladie est encore curable. Plus tard elle s'aggrave au point d'être sans ressource, et si nous achevons d'en esquisser les derniers traits, c'est

pour inspirer la crainte et faire concevoir l'importance des premiers soins. Les corps des vertèbres se tuméfient, se ramollissent, et passent enfin à l'état de suppuration et de carie. Cette portion du squelette, destinée à protéger une portion importante du système nerveux ne remplit plus le but de sa destination, et si la moelle épinière n'était déjà pas affectée, comme on peut présumer qu'elle l'était dès l'origine de la maladie, en jugeant d'après les troubles fonctionnels, on peut croire qu'elle l'est maintenant. L'appareil qui unit les vertèbres entre elles prend part aussi au travail destructeur qui s'opère sur la partie affectée. La carie des vertèbres lombaires entraîne les mêmes accidents. Les malades demeurent paralysés, et la mort termine leur existence après une série de maux prolongés, l'incontinence ou la suppression des urines, la constipation ou la diarrhée, l'ulcération des parties sur lesquelles le corps repose, enfin le marasme, et tous ces maux sont irrémédiables. — C'est seulement avant que la suppuration s'établisse qu'on peut espérer de guérir la gibbosité on d'en prévenir les tragiques conséquences. Nous exposerons avec autant de brièveté possible les ressources que l'art thérapeutique présente dans cette maladie pour conseiller d'y recourir sans hésiter, et sans chercher à les suppléer par des moyens moins douloureux, qu'on préfère souvent par une tendresse mal entendue, et qui ne fait que trop de victimes. Ainsi, il faut obvier aux vices des habitations, et rendre l'alimentation salubre, etc... La faiblesse des malades, toutefois, ne doit pas induire à les nourrir exclusivement avec des viandes noires, des bouillons rapprochés, et à leur donner pour boisson des vins généreux; l'état des organes digestifs ne permet pas ordinairement un semblable régime, et des aliments légers sont la plupart du temps plus convenables. Les sirops et les tisanes antiscorbutiques, dont on fait un usage banal en pareil cas, loin d'être efficaces, ont, au contraire, nuisibles. Il n'y a pas d'inconvénient à faire coucher les malades sur des feuilles de fougères, mais c'est une coutume qui est encore sans utilité · un sommier de crin est préférable. Outre ces moyens généraux, il faut agir directement sur le point de l'épine qui est affecté, y appliquer des sangsues, des topiques réfrigérants, des moxas, etc.; mais c'est aux chirurgiens qu'il appartient de diriger ce traitement, qui, employé en temps convenable, peut prévenir le développement de la maladie. Si le corps des vertèbres est tuméfié, si la colonne vertébrale est déviée, si la paralysie s'est manifestée, il faut alors agir le plus promptement possible; on ne peut se flatter qu'on corrigera la déformation, mais il est encore possible d'en arrêter les progrès, et de prévenir la suppuration; la médication doit être alors énergique. Il faut, en ce cas, à l'aide de cautères renouvelés, entretenir longtemps et constamment une suppuration profonde dans le tissu cellulaire qui avoisine la gibbosité. Divers exemples ont démontré la puissance de ce traitement chirurgical, qu'il nous suffit d'indiquer; il est la seule ressource de l'art, et il faut s'empresser de le saisir comme un ancre de miséricorde. CHASSONNIER.

GIBELINS. Lorsque l'empereur Henri IV monta, encore enfant, sur le trône d'Allemagne, la question des investitures n'avait pas encore été soulevée. Les papes, simples vicaires du Christ, n'avaient dans le principe aucun pouvoir temporel. Leur force, leur puissance, était toute morale et spirituelle. Quoique représentants de Dieu sur la terre, ils reconnaissaient qu'il y avait un pouvoir supérieur au leur; pouvoir institué par Dieu même pour les choses de ce monde, et qui était confié aux mains de l'empereur d'Allemagne. Les papes en recevaient l'investiture du pontificat. Plus tard, ils joignirent au pouvoir spirituel le pouvoir temporel; ils sentirent qu'ils pouvaient être appelés à jouer un rôle plus important que celui qu'ils avaient rempli jusque là. La chaire de saint Pierre fut occupée souvent par des hommes d'une grande

habileté qui préparèrent le travail. Les peuples s'accoutumèrent à voir le pape intervenir comme arbitre modérateur dans les querelles des partis, et s'y immiscer lui-même quelquefois comme partie intéressée. Lorsque le moine Hildebrand arriva au trône pontifical, les voies étaient ainsi préparées. Cet homme d'un génie extraordinaire alla plus loin que ses prédécesseurs; non seulement il nia à l'empereur d'Allemagne le droit d'investir le souverain pontife, il voulut établir de plus que tous les trônes de la terre relevaient de lui comme du représentant de Dieu. Nous n'entrerons pas ici dans les détails des événements qu'amena en Allemagne et en Italie une pareille doctrine : ceci appartient plus spécialement à l'histoire particulière de ces deux pays; qu'il nous suffise de savoir que les prétentions du pape et les moyens dont il se servit pour les soutenir furent des éléments de discorde et de guerre civile pour l'Italie et l'Allemagne. Henri IV, auquel auraient dû se rallier tous les princes d'Allemagne, pour des motifs de fidélité d'abord, puis dans leur propre intérêt, car la cause qu'il défendait était la leur, se vit abandonné de tout secours de leur part, et obligé, après avoir subi la plus grande humiliation, de combattre un compétiteur élu par des sujets rebelles, et confirmé par le pape, artisan de tous ces désordres. Par tous ces tourments et ces vicissitudes sans nombre, Henri IV comprit combien peu il lui fallait compter sur les puissantes maisons d'Allemagne, qui jalousaient si fort son autorité. Au milieu de ses malheurs, il avait eu lieu d'éprouver la fidélité de Frédéric de Hohenstauffen, noble de récente date, qui s'était dévoué entièrement à sa cause. Henri, autant par reconnaissance que par amitié, voulut le récompenser : il lui donna sa fille unique en mariage avec le duché de Souabe pour dote. La maison de Hohenstauffen, devenue ainsi célèbre, ne tarda pas à croître en puissance. Le fils de Frédéric s'attacha à l'empereur Henri V comme son père s'était attaché à Henri IV; il en fut récompensé. Son frère Conrad reçut l'investiture du duché de Franconie. A la mort de Henri V, peu s'en fallut que les Hohenstauffen n'arrivassent à l'empire : l'intrigue leur fit préférer Lothaire de Saxe. Mais, à la mort de Lothaire, Conrad, déjà duc de Franconie, fut élevé à l'empire, et couronné à Aix-la-Chapelle par le légat du pape. Pour arriver à l'empire, la maison de Souabe eut à lutter avec les puissants seigneurs d'Allemagne, qui ne voyaient pas volontiers son élévation rapide. De ce nombre furent les Welfs ou Guelfes, ducs de Bavière. Ils firent une guerre acharnée aux Hohenstauffen; ceux-ci possédaient le château de Wablinga ou Gueibelinga, dans les montagnes de Hertfeld. Il arriva qu'au milieu des guerres que se livraient ces puissantes maisons, les soldats des deux partis prirent pour devise et signe de ralliement le nom des chefs de leur parti : insensiblement, ces noms devinrent les seuls pour distinguer les partisans des empereurs de la famille de Souabe et ceux des Welfs, leurs ennemis. Ainsi furent formés du mot *Wablinga* ou *Gueibelinga* le mot *Gibelin*, qui signifiait *partisan de la maison de Gueiblingen*, *partisan de l'empereur;* et du mot *Welf* ou celui de *guelfes*, qui signifia *le parti opposé*. Les gibelins, c.-à-d. la maison de Souabe, ont disparu depuis long-temps de la liste des monarques. Les welfes, au contraire, se trouvent encore aujourd'hui au pouvoir; et le trône d'Angleterre est occupé par un de leurs descendants. — Les guelfes ne se contentèrent pas de lutter contre les Hohenstauffen en Allemagne, ils leur cherchèrent des ennemis ailleurs. Les papes, toujours opposés au parti impérial, trouvèrent en eux de puissants auxiliaires. Lorsque Frédéric-Barberousse, qui commença la véritable gloire de la maison de Souabe, descendit en Italie, les guelfes, quoique ses parents, n'en demeurèrent pas moins ses ennemis. Les noms des deux maisons rivales passèrent d'un pays dans un autre, et l'Italie fut divisée en guelfes et en gibelins. Mais ici les mots dévièrent de leur acception

primitive. Le mot *guelfe* perdit son véritable sens; il signifia désormais *partisan du pape et de la liberté de l'Italie*; *gibelin* voulut dire *partisan de l'empereur*. Au fond, c'était bien toujours la même chose; mais, pour l'Italie, ces mots étaient des symboles dont le sens s'était perdu. — Au moment où Frédéric Ier, appelé par des intérêts divers, se disposa à envahir l'Italie, cette province, voisine de l'Allemagne, et en partie sa feudataire, s'était élevée à un degré de puissance qui pouvait faire craindre aux empereurs germains de la perdre à jamais s'ils n'avaient hâte d'accourir. Profitant des troubles qui avaient rempli l'Allemagne, et de la faiblesse de ses souverains, elle avait secoué le joug qui l'opprimait. L'esprit d'indépendance avait soufflé du Nord au Midi sur cette vieille terre de la liberté. Des villes puissantes s'étaient rapidement élevées, et le nom de république résonnait de toute part. Malheureusement, cet élan des villes de l'Italie, élan dont aurait eu tout à craindre l'empereur d'Allemagne, se tourna contre la liberté même. Les villes les plus puissantes, telles que Milan, Pavie, Florence, eurent la prétention d'imposer leurs lois à des voisins moins forts qu'elles. Ces prétentions furent repoussées par la force. Dans ces luttes intestines, le faible, prêt à succomber, fit un appel au souverain éloigné, qui pouvait, en le soustrayant du joug, prendre soin de sa vengeance. Ce fut ainsi que Frédéric sembla ne céder qu'aux vives instances des italiens, qui attendaient de lui leur délivrance, lorsqu'au fond, son ambition, plus que tout autre motif, le portait à envahir un pays que la liberté agitait beaucoup trop dangereusement pour ses intérêts. L'arrivée de Frédéric en Italie fut le signal des divisions générales dans ce pays. Deux partis distincts se formèrent. Le pape était le chef du premier parti, qu'avaient embrassé tous ceux qui voulaient l'indépendance de leur patrie et le triomphe de la liberté : car, dans le principe, les guelfes ne voulaient point autre chose; ils combattaient pour leurs foyers domestiques, et pour cette liberté qu'ils avaient si chèrement achetée. Les gibelins, partisans du pouvoir impérial, étaient ceux que l'injuste tyrannie de certaines villes puissantes avaient poussés à prendre les armes contre leurs frères, et à appeler l'étranger à leur vengeance. Quant au pape et à l'empereur, ils ne voyaient dans ces querelles intestines, dans ces passions long-temps comprimées, et qui éclataient maintenant au grand jour, que des instruments dont ils pourraient se servir pour arriver à leur but. L'un avait adopté l'étendard de la liberté, quoique ne la voulant pas au fond; l'autre se proclamait également le défenseur des opprimés, et se préparait à exercer son action de protecteur sur tout ce qu'il ne pourrait réduire à sa puissance. — Asti, Tortone, Milan, toutes villes guelfes, opposèrent successivement à Frédéric une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu; mais ses talents militaires surmontèrent à la fin les obstacles qu'on lui opposait, et l'Italie fut bientôt menacée de subir entièrement son joug. — Nous voudrions pouvoir entrer ici dans les détails de ces guerres sanglantes et opiniâtres que soutinrent à cette occasion les peuples de l'Italie; mais le court espace dans lequel nous sommes obligé de nous renfermer ne nous permet pas de nous appesantir davantage sur ce sujet. Nous dirons seulement que Frédéric, ayant détruit Milan de fond en comble, l'épouvante et l'effroi saisirent tous les Italiens. Ils sentirent qu'il leur fallait agir avec unité et avec force contre un ennemi puissant, qui menaçait de les englober tous dans une même ruine — Une ligue puissante, connue sous le nom de *ligue lombarde*, et qui n'était autre qu'une ligue de guelfes, se forma contre les projets ambitieux de l'empereur. C'étaient ceux de Vérone, Vicence, Padoue, Trévise, Milan, Crémone, Bergame, Brescia, Ferrare, le marquis Obice Malaspina, Novarre, Verceil, Asti, Tortone, Alexandrie, etc. Frédéric était appuyé de son côté par les Pavesans et le marquis de Montferrat; il avait en outre une puissante armée ve-

nue d'Allemagne. Le 29 mai 1176, Frédéric fut défait par les confédérés entre Loguano et le Tésin. La victoire fut des plus complètes pour les guelfes, qui n'en profitèrent qu'à demi. Frédéric conclut la paix quelque temps après, et alla mourir en Terre-Sainte. Son éloignement laissa quelques moments de répit à l'Italie; et les partis semblèrent s'éteindre pour quelques instants. La division des guelfes et des gibelins embrassa sous le règne de Henri VI (1190) l'Italie méridionale, qui jusque là en avait été peu agitée. Le mariage de Constance, héritière de Sicile, avec Henri VI, fit passer dans la maison de Souabe l'héritage des princes normands. Henri désola par son caractère féroce l'Italie du sud; en vain, les guelfes de ce pays essayèrent-ils de secouer le joug : abandonné par le pape, ils furent victimes de la perfidie et de la force. En mourant, Henri VI laissa un enfant en bas âge : Constance, qui suivit de près son mari, recommanda cet enfant au pape, à qui elle confia le royaume de Sicile durant la minorité de son fils. Innocent III devint le tuteur de Frédéric II. Pendant la minorité de ce jeune prince, qui avait incontestablement des droits à l'empire d'Allemagne, son oncle, Philippe de Souabe, était monté sur le trône (1197). Après un règne de courte durée, pendant lequel l'ambition d'Othon, de la maison des guelfes de Bavière, donna une nouvelle impulsion aux partis qui divisaient l'Allemagne et l'Italie, Philippe périt assassiné. Othon, son compétiteur, monta sur le trône d'Allemagne. Le jeune âge de Frédéric II (12 ans) ne permit pas qu'on pensât à lui. Othon IV était, comme nous l'avons dit, un prince guelfe. La joie fut grande dans les villes de l'Italie lorsqu'on apprit sa nomination. Le pape partagea d'abord le contentement général des villes guelfes. Il ne tarda pas à changer de sentiments. Les intérêts différents de l'empereur et des papes renouvelèrent des dissensions dont on avait cru entrevoir la fin. Le pape crut qu'il ne pouvait mieux faire pour s'opposer à la puissance envahissante d'Othon que de favoriser ardemment le rejeton de la famille de Souabe dont il avait la garde. Il le présenta à l'Italie comme son libérateur. Pavie, Crémone, Vérone, embrassèrent son parti. Milan tint pour Othon, qu'appuyait au dehors Richard d'Angleterre, parce que Philippe-Auguste favorisait Frédéric. On vit donc dans cette occasion un pape guelfe protéger un empereur gibelin contre un empereur guelfe, ce qui démontre jusqu'à la dernière évidence que ces mots ne signifiaient plus que *partisan du pape* ou *partisan de l'empereur*. Othon fut vaincu, et Frédéric II proclamé empereur. Le règne de ce jeune homme fut brillant : il résuma en lui toute la partie poétique et chevaleresque du moyen âge; il osa lutter contre le pape plus que ne l'avait fait aucun de ses prédécesseurs. Le pape l'excommunia, et excita contre lui les passions aveugles de ses partisans : « Voyez, disait-il, ce monstre horrible, qui sort de la mer (l'Adriatique), qui a la tete d'un lion féroce, les pieds d'un ours, les autres membres d'un léopard tacheté, et qui, avec ses dents et ses ongles ferrés, menace de tout déchirer, de tout dévorer? celui-là, c'est l'empereur Frédéric II. » — « Grégoire, disait l'empereur, n'est pas le gardien de son troupeau; il en est le loup exterminateur; c'est le dragon empesté, le séducteur de l'univers, le prince des ténèbres; c est un autre Balaam, un antechrist. » — Ces querelles de l'empereur et du pape firent prendre une extension nouvelle aux dissensions des villes guelfes et gibelines. Il s'en faut cependant que le pape ou l'empereur fussent le véritable et unique motif des luttes sanglantes dont l'Italie fut le théâtre pendant plus de trois siècles. Des passions vivaces, des rivalités de puissance et de richesse firent prendre les armes aux villes contre les villes, aux familles contre les familles. Au lieu de s'opposer par un accord unanime aux projets ambitieux des empereurs et des papes, les Italiens préférèrent se soumettre à leur domination pour triompher les uns des autres. La jalousie servit l'empereur d'Allema-

gne et le pape beaucoup mieux que ne l'auraient fait de nombreuses armées. Lorsqu'il arrivait par hasard que dans une ville tranquille jusque là, un événement divisait tout à coup les citoyens, deux partis se formaient aussitôt : l'un recourait au pape, l'autre à l'empereur; on devenait ainsi guelfe ou gibelin, quelquefois contre ses affections. — A Florence, par exemple, la ville avait été dans un état parfait de tranquillité jusqu'à l'époque de la dramatique aventure de Buondelmonti. Cette histoire se trouve partout; mais, comme elle est l'origine des discordes civiles à Florence, nous avons cru nécessaire de la rapporter : nous traduisons Machiavelli. « Parmi les plus puissantes familles de Florence étaient les Buondelmonti et les Uberti : après eux venaient les Amidei et les Donati. Dans la famille des Donati, il y avait une riche veuve, laquelle avait une fille de la plus grande beauté. Cette femme avait conçu le projet de marier sa fille à messire Buondelmonti, jeune chevalier, alors chef de sa famille : soit négligence, soit qu'elle crût être toujours à temps, elle n'avait fait connaître encore à personne son projet, lorsqu'il arriva par hasard que le chevalier Buondelmonti fiança une jeune fille des Amidei. La veuve Donati en ressentit un profond chagrin; mais elle ne perdit pas courage : elle pensa qu'elle pourrait remédier à ce contre-temps avant la célébration des noces. Un jour que Buondelmonti traversait seul la rue qu'elle habitait, elle descendit suivie de sa fille, et au moment où le jeune chevalier passait devant sa maison, elle alla au-devant de lui : « Je me réjouis, dit elle, de votre mariage, quoique cependant je vous eusse gardé ma fille que voilà, » et ce disant, elle poussa la porte de la maison, derrière laquelle était cachée la jeune fille. En voyant une si grande beauté, Buondelmonti, qui savait que la jeune fille ne le cédait en rien à sa fiancée, tant pour sa noble origine que pour ses richesses, s'éprit d'un si violent amour pour elle que, ne songeant plus à sa parole engagée, ni à l'injure qu'il allait faire en la rompant, ni aux malheurs qui pouvaient lui en arriver, il s'écria : « Puisque vous m'avez gardé un si précieux trésor, je serais un ingrat de le rejeter lorsque je suis encore à temps de le faire » et, sans perdre un instant, il célébra les noces. Quand on apprit cette nouvelle dans la maison des Amidei et des Uberti, leurs alliés, l'indignation fut à son comble. On s'assembla, et il fut convenu qu'une injure semblable ne pouvait être supportée sans honte; qu'il n'y avait pour la venger que la mort de messire Buondelmonti. Parmi les assistants quelques-uns cependant faisaient envisager les maux qui devaient résulter d'une si grande vengeance : alors, Mosca-Lamberti dit que lorsqu'on réfléchit à tout, on ne conclut jamais rien. Il ajouta ce proverbe bien connu : *cosa fatta capo ha*. On chargea du meurtre de Buondelmonti Mosca-Lamberti, Stiatta-Uberti, Lambertuccio-Amidei et Oderigo-Fifanti. Ceux-ci se réunirent le jour de Pâques, de grand matin, dans la maison des Amidei, laquelle est placée entre le vieux pont et St-Etienne, et au moment où Buondelmonti traversait le fleuve sur un cheval blanc, rempli sans doute de sécurité, et pensant qu'il était aussi facile d'oublier une injure que de renoncer à une alliance, il fut assailli au bout du pont au-dessous d'une statue de Mars, et mis à mort.—Ce meurtre divisa toute la ville; les uns embrassèrent le parti des Buondelmonti, les autres celui des Uberti; et comme ces familles étaient également puissantes, qu'elles avaient également des tours et des hommes, elles combattirent plusieurs années sans que l'une parvînt à chasser l'autre. La paix ne vint point mettre un terme à ces inimitiés; il y eut cependant des trêves qui faisaient que la fureur des partis, tantôt se calmait on se rallumait plus violente. Florence demeura dans cet état jusqu'à Frédéric II. Ce roi de Naples pensa qu'il lui serait utile d'accroître sa puissance contre l'église, afin d'augmenter son pouvoir en Toscane : il favorisa les Uberti et leurs partisans. Ceux-ci, soutenus par la fa-

veur royale, ne tardèrent pas à chasser les Buondelmonti ; et ainsi notre ville, imitant ce que le reste de l'Italie avait fait depuis long-temps, fut divisée en guelfes et gibelins. » — L'extinction de la maison de Souabe laissa l'Italie plus maîtresse d'elle-même. « Ce fut à cette époque, dit Jean de Muller, que plusieurs villes d'Italie se rendirent indépendantes, rachetèrent de l'empereur Rodolphe de Habsbourg les droits régaliens appartenant à l'empire, et se formèrent en république. Les grandes familles auxquelles ces républiques naissantes confièrent le gouvenement, divisées entre elles par l'esprit de parti, transformèrent leurs palais en des espèces de forteresses entourées de fossés. Les guerres personnelles dégénéraient presque toujours en guerres véritables. L'offensant et l'offensé rassemblaient leurs amis et se livraient des combats dans les rues ; le vainqueur, après avoir asservi sa ville natale, la gouvernait en despote, jusqu'au moment où il était contraint de céder la place à un rival plus fort que lui. Quelquefois la faction opprimée invitait en secret un heureux aventurier à venir la délivrer, on recourait à la protection des rois de France ou de Naples: guelfes et gibelins regardaient les trahisons, les conjurations, les empoisonnements et les assassinats comme des mesures nécessaires, et les occupations ordinaires de la vie sociale se trouvaient souvent interrompues par les scènes tumultueuses dont la ville était le théâtre. » Cet état de choses dura long-temps encore. L'Italie fut en proie aux discordes que fomentaient l'ambition de la cour de Rome et de l'empire. Les noms de guelfes et de gibelins survécurent à leur signification primitive, et furent bientôt pour les gens qui les employaient comme des symboles auxquels on est habitué, et que l'on ne cherche pas à comprendre. Lorque les Français occupèrent l'Italie au temps de François I[er], ces noms avaient à peu près disparu ; les intérêts et les passions qui les avaient créées existaient toujours, de telle sorte qu'on aurait pu croire la lutte finie lorsqu'elle était encore vivace. Cette lutte ne se termina pas alors, ni dans les siècles suivants. Aujourd hui, l'esprit qui lui donna naissance est encore plus comprimé, plus sourd, plus terrible ; il ne se réveille pas aux noms de guelfes et de gibelins : il n'a que faire de mots vides de sens. Au moment de rallier ses partisans, il prendra un nouveau drapeau, qui formulera ses désirs d'aujourd'hui ; mais il ne pourra vouloir à l'heure qu'il est autre chose que ce que ce que voulaient les républiques guelfes, la liberté ; elle s'est conservée dans le cœur du peuple comme dans un sanctuaire caché : elle en sortira à son heure. Ce que nous avons dit des guelfes et des gibelins pourra bien ne pas contenter les lecteurs désireux d'une histoire complète, ayant commencement, milieu et fin. S'il est une histoire qui puisse s'écrire d'une manière complète, comme on pourrait le faire de la révolution d'un astre ou de la vie d'un homme, ce n'est certainement pas celle des guelfes et des gibelins. A notre sens, l'histoire de ces deux factions, c'est l'histoire de l'Italie pendant trois siècles, et, si nous osions, nous dirions depuis le onzième siècle jusqu'à nos jours. Nous avons cru cependant devoir en parler ici, d'autant que ce que nous avons dit abrègera le travail pour l'histoire politique de l'Italie, à laquelle nous renvoyons le lecteur. (*v.* ITALIE). CAMILLE DE FRIESS.

GIBET. Ce mot, dont on ignore la véritable origine, désigne tout à la fois un genre de supplice qui remonte à la plus haute antiquité, et l'instrument du supplice lui-même. C'est l'instrument qui sert au supplice de ceux qui sont condamnés à être pendus : ce mot est donc synonyme de *potence* et de *fourches patibulaires* (*v.*), mais il se confond plutôt avec ces dernières expressions, et s'il fallait préciser la nuance qui distingue chacun de ces termes, on pourrait dire que la *potence* est composée d'un simple *poteau*, que les *fourches patibulaires* sont composées de deux *poteaux* ou *jambages*, et que le *gibet*, construit indifféremment,

soit comme la *potence*, soit comme les *fourches patibulaires*, était destiné à inspirer une terreur plus grande, parce qu'il était chargé de conserver aux yeux de tous le corps du supplicié jusqu'à la destruction naturelle. Ainsi, on descendait autrefois de la *potence* le corps du supplicié qui venait d'être exécuté, et on le laissait au *gibet* pour servir d'exemple. Aussi les gibets étaient-ils toujours placés hors des villes, souvent dans des lieux écartés et dans les endroits mêmes où s'étaient commis quelques crimes, et l'on choisissait de préférence le sommet d'un monticule ou tout autre lieu apparent. Le gibet, comme le carcan, était autrefois un signe de haute justice; le seigneur haut-justicier faisait placer ses gibets dans les endroits qu'il lui plaisait de choisir : c'était ce que l'on nommait les *lieux patibulaires* de sa seigneurie. En bonne règle, on n'y devait pendre que les roturiers, qui seuls étaient soumis au supplice de la *potence* ou de la *hart* (*v.*); les nobles jouissaient du privilége d'avoir la tête tranchée; aussi a-t-on vu plus tard, lorsqu'il s'agissait de faire preuve de noblesse, des descendants, plus soucieux de la naissance que de l'honneur de leurs ancêtres, rechercher avec avidité s'il n'avait pas été commis dans leur famille quelque grand crime, et présentant en triomphe un arrêt condamnant un de leurs aïeux à avoir la tête tranchée pour ses *malfaiteries*, *crimes*, *assassinats*, *pilleries* et *voleries*. Parmi les gibets les plus fameux, on doit placer en première ligne le *gibet de Montfaucon*, qui était élevé dans le ressort de la justice de Paris, aux portes de la ville. Sauval appelle le gibet de Montfaucon le plus ancien, le plus superbe et le plus fameux gibet du royaume, et c'est en effet celui où l'on a exécuté tous les coupables condamnés à mort tant que l'usage ne fut pas introduit d'exécuter dans la ville même. Mais lorsque des seigneurs et des maisons religieuses puissantes se furent établis à Paris, chacun voulut exercer droit de justice chez lui; chacun réclama le droit de placer un *gibet* ou plutôt une *potence* dans le marché ou dans le carrefour qui se trouvait sur son territoire. C'est ainsi que l'abbé de St-Germain avait une échelle et un pilori au petit marché, près de la barrière des Sergents, et que l'évêque de Paris avait deux échelles, l'une dans le Parvis, l'autre au port St-Landry. Il y avait entre les *gibets* des distinctions d'*étiquette* qu'il fallait observer : on nommait *gibet à fest*, c.-à-d. *gibet à faîte*, celui qui était surmonté d'un couronnement qui servait de signe de suzeraineté. La Coutume d'Anjou attribuait au duc seul le *gibet à fest*, et le grand Coutumier le réservait au roi, en signe de sa noblesse et de sa souveraineté.

Teulet, a.

GIBIER, *præda venatoria*, s'applique à tout ce qu'on a pris en chassant, quel qu'ait été d'ailleurs le mode de cette chasse, au fusil, avec des chiens, des oiseaux de proie, etc., quoique ces derniers aient passé presque complètement de mode aujourd'hui. On dit ainsi : carnassière remplie de *gibier*, pays dépourvu de *gibier*, etc. Les sangliers, les cerfs, les daims, et autres animaux semblables, sont ce qu'on appelle le *gros gibier*; le *menu* se compose des animaux plus petits, tels que lièvres, lapins, perdrix, etc. On dit proverbialement : ce n'est pas là votre *gibier*, en parlant d'une chose qui ne vous regarde pas, dont vous ne devez pas vous mêler :

Les œuvres de Clément Marot,
Ne sont pas gibier de dévot.

La même locution s'emploie aussi pour les choses qui passent la capacité de quelqu'un, qui ne lui conviennent pas : on dit que ce n'est pas de son *gibier*. — On nomme *gibier* de galère, de potence, des hommes qu'on présume devoir expier tôt ou tard, par un de ces supplices, les habitudes vicieuses et criminelles de leur vie. — *Giboyer* (venari), s'emploie familièrement pour chasser, prendre du *gibier*. C'est dans ce sens que Lafontaine a dit :

Le roi des animaux se mit un jour en tête,
De giboyer. . . . . .

J. H.

GIBOULÉE (du grec, *gébolê*, irruption subite). C'est communément le nom

qu'on donne à des pluies subites, et surtout aux neiges, grésil, etc., qui tombent dans les mois de mars et avril. T.

GIBRALTAR (d'Europe). Deux gros mornes s'élèvent à l'extrémité occidentale de la mer Méditerranée; un étroit bras de mer les sépare; ils se dressent à l'horizon comme les bornes de deux continents; au pied de l'un finit la terre d'Afrique; l'autre termine l'Europe; le marin les reconnaît de loin à travers les nuages, qui presque toujours embrument leur sommet; ils marquent pour lui la porte de l'océan. Le roc âpre et brisé où s'arrête l'Europe s'appelait autrefois le promontoire de Calpé; le canal qui mène à l'océan était le detroit de Gades, et la baie qui se projette derrière lui, jadis le rendez-vous de toute la marine ibérique, avant que Cadix l'eût éclipsée, était le port de Calpé : là s'embarquèrent les hordes de Vandales, premiers conquérants de l'Espagne, quand une nouvelle irruption de Barbares les poussa sur les rivages de l'Afrique, et les imposa à toute la Mauritanie : là encore, à la base de ce noir rocher, en l'an 92 de l'hégire (711 de notre ère), sous le califat d'Abdel-Melec, Tarie, lieutenant de Mûsa, le vainqueur des Maures, vint débarquer avec une bande d'Arabes; et le promontoire de Calpé, où le croissant brilla pour la première fois sur l'Espagne, prit le nom de l'heureux général, il s'appela *Geb-Al-Taric* (montagne de Taric), dont la postérité a fait Gibraltar. Que l'Espagne parut belle à l'Arabe du désert, quand il la découvrit du haut de la montagne de Gibraltar! et que de regrets, que de douleurs il y déposa, lorsque l'étendard du Christ, descendu des cavernes des Asturies, le refoula sur les plages africaines! « Ami, répondait un de leurs poëtes, tu me demandes encore des chants; dis-moi, connais-tu l'Andalousie? As-tu rêvé l'amour sous son ciel? Sa brise du soir t'a-t-elle apporté sa fraîcheur et ses parfums? T'es-tu promené sous ses bosquets d'orangers, au milieu des plaines qu'arrose le Guadalquivir? As-tu pensé à Dieu sous les voûtes sacrées de l'Alhambra?.... C'est la Syrie pour la douceur du climat et la pureté de l'air, l'Yémen pour les richesses du sol, l'Inde pour ses fleurs et ses arômes, l'Hedjaz pour les produits de la terre, le Cathai pour ses mines précieuses, l'Aden pour ses ports et ses beaux rivages..... Va! je ne dois plus chanter, j'ai brisé mon luth sur la montagne de Tarie! » — La vieille ville de Gibraltar fut d'abord bâtie sur la côte occidentale de la baie, près de Jezira-Alhadra ou l'île Verte, au lieu où est aujourd'hui Algésiras; ce fut plus tard, après l'expulsion complète des Maures, que les habitants posèrent une ville sur le flanc du célèbre promontoire; ils la fortifièrent, et en firent une place de guerre redoutable : elle se nomme aussi Gibraltar. L'Andaloux la citait avec orgueil comme un infranchissable boulevard, lorsque, dans le mois de juin 1704, une flotte anglo-hollandaise, sous les ordres de l'amiral Rooke, établit sa croisière devant Cadix, dans le but de piller les côtes d'Espagne. Un soir que tous les capitaines de la flotte étaient réunis à bord du vaisseau amiral, il leur vint en pensée de tenter une attaque sur Gibraltar, « pour mortifier les Espagnols et élever en réputation les armes de S. M britannique. » L'avis parut bon, on l'adopta, et sans tarder il fut mis à exécution. La ville pouvait être secourue par l'isthme, qui joint le promontoire à la terre ferme : 1800 hommes de débarquement furent jetés sur le rivage pour intercepter cette voie de communication; tous les vaisseaux de la flotte allèrent s'embosser sous les murailles, et en quelques heures lancèrent sur la ville plus de 15 mille boulets : la garnison se rendit; elle n'était que de 150 hommes, mais 100 soldats bien déterminés eussent suffi à se défendre contre des milliers d'assaillants, car, du côté de la terre, on ne pouvait arriver à la forteresse que par deux sentiers étroits entièrement dominés par le feu des assiégés, et 100 canons, pointés sur les vaisseaux ennemis, et à couvert de leurs boulets, balayaient toute la baie. Dès qu'elle fut maîtresse de cette pointe

de rocher, l'Angleterre y posa son aire, et d'un regard embrassa la Méditerranée: entre ses mains, Gibraltar est devenu le centre du commerce de la Barbarie; il sert d'entrepôt à tous les objets d'échange entre l'Afrique septentrionale et l'Angleterre; à son marché, les Espagnols viennent se fournir du cuivre, de la cire, des amandes et des drogues que l'empire de Maroc et le littoral en-deçà de l'Atlas expédient en grande quantité. Par terre, par mer, ce poste avancé des Anglais est inaccessible; les forces réunies de l'Espagne et de la France s'y brisèrent en 1782, comme contre une muraille de diamant. Je décrirai cette forteresse célèbre, d'où l'œil de l'Angleterre surveille toutes les nations de l'ancien monde; l'univers entier n'a peut-être pas une autre place de guerre où la nature et l'art aient accumulé tant et de si puissants moyens de défense. Le rocher de Gibraltar a environ une lieue de longueur sur un quart de largeur; il est élevé dans sa plus grande hauteur de mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Le versant oriental, qui fait face à la Méditerranée, est sur toute sa longueur un roc vif et coupé à pic, absolument inattaquable. L'extrémité sud, nommée la *Pointe d'Europe*, est couronnée par un plateau situé à plus de 20 pieds au-dessus de la surface de l'eau, et taillé verticalement dans le roc: une batterie d'énormes pièces de canon hérisse son front; il s'élargit à mesure qu'il s'éloigne de la mer; là le terrain s'étend et se développe assez pour qu'on y puisse déployer les troupes nécessaires à la défense de cette partie: comme la pente en est assez douce, les Anglais l'ont escarpé et entouré d'un mur de 15 pieds d'élévation et de 15 d'épaisseur; sur ce plateau, ils ont construit un camp retranché destiné à leur service de point de résistance, dans le cas où les assiégeants, supérieurs en forces, les forceraient à se replier. De ce poste, ils communiquent à un terrain fort irrégulier, c'est l'arête de la montagne, brisée et entrecoupée d'aspérités, sur laquelle les troupes peuvent établir leur camp. La ville elle-même n'est éloignée que d'un tiers de lieue de ce premier centre de défense; elle s'étend nord et sud sur le versant occidental de la montagne; l'espace qu'elle occupe est à peu près rectangulaire, sa longueur double de sa largeur. Un simple mur la ferme au sud, mais au nord on a conservé une ancienne fortification connue sous le nom de château des Maures. Du côté de l'ouest, le long du bord de la mer, elle est ceinte par un mur en parapet, de 15 pieds d'épaisseur, avec des bastions et des batteries de distance en distance: à l'extrémité septentrionale de cette face, les Anglais ont jeté en avant dans la mer un ouvrage considérable nommé le *vieux môle*; il a 100 toises de longueur; son artillerie est formidable, et balaie tout le pied de la muraille où la mer vient se briser; plus bas, en dehors de la ville, une autre jetée, presque parallèle à la première, et appelée le *môle neuf*, croise, vers le nord, des feux de ses nombreux canons, les feux de l'artillerie du vieux môle; vers le sud, elle domine le reste du rivage jusqu'à la pointe extrême du rocher, et complète la protection de toute la ligne développée du sud au nord. En avant du vieux môle et du château des Maures, les Anglais ont construit un ouvrage composé d'une courtine et de deux bastions, dont les glacis et le chemin couvert sont contre-minés; il est destiné à défendre l'abord d'une langue de terre étroite, située entre le rocher et la mer, par laquelle on peut arriver à la place: en avant encore de ce sentier, ils ont pratiqué une écluse pour introduire à volonté l'eau de la mer dans une assez grande largeur, dont ils font un marais impraticable, moyen de défense auxiliaire ajouté au système général. Enfin, le flanc du nord offre la partie la plus élevée et la plus escarpée du rocher; il fait face aux lignes des Espagnols; dans sa hauteur, dans sa largeur, sur tous les sens, il est hérissé d'une quantité prodigieuse de batteries posées en étage, qui plongent sur celles des Espagnols, et peuvent faire pleuvoir sur elles une grêle de bombes

et de boulets : l'aspect de ce front de granit et d'airain est vraiment effroyable. — Qui donc osera désormais tenter d'enlever à l'Angleterre cet invulnérable donjon? Des vaisseaux? ils seraient mis en cendres par les boulets rouges de la forteresse ; des batteries flottantes? qu'on en invente à l épreuve de la bombe, celles de 1782 n'ont été que ridicules ; la famine? mais quelle puissance navale pourrait aujourd'hui élever une barrière de vaisseaux que ne troueraient pas les flottes britanniques? — Sous le mot *détroit*, j'ai parlé du détroit de Gibraltar assez longuement ; j'ajouterai que M. Bory de Saint-Vincent a cru prouver la récente formation de ce canal de l'océan : sa démonstration repose sur des données géologiques que je ne discuterai pas. Au point où est encore de nos jours la science de la géologie, il faut une certaine dose de foi dans les adeptes pour être convaincu de ses preuves.

Gibraltar (d'Amérique). C'est un gros bourg de la Venezuela, devenu célèbre par les expéditions des flibustiers, et surtout par le fameux tabac de Maracaïbo, que l'on recueille dans les belles plaines qui l'avoisinent. T. Page.

GILBERT (Nicolas-Joseph-Laurent), naquit en 1751, à Fontenoi-le-Château, près de Remiremont, dans les Vosges. Ses parents, cultivateurs pauvres, eurent bientôt épuisé, moitié tendresse, moitié ambition, leurs minces ressources pour les frais de son éducation. Toutefois, les dispositions éminentes, le zèle de cet enfant justement aimé, eurent en peu de temps fait face à cette pénurie, car Gilbert sortait à peine de sa douzième année que toutes ses études classiques étaient achevées. Il semblerait que ce fut dès cette époque, en apparence si pleine d'avenir, que le sort si bizarre, décida que précisément la tendresse, la sollicitude d'un père et les succès prématurés d'un fils tourneraient cruellement au malheur de tous deux. La fortune moqueuse se servit même du génie de ce jeune favori des Muses pour le perdre : elle lui persuada d'échanger la vie paisible des champs, la condition qui nourrit l'homme, contre celle qui refusa du pain au Dante, au Tasse, à Cervantes, à Camoëns. La gloriole posthume d'être le sujet d'un article biographique, un nom de laboureur tiré de l'oubli, voilà donc, au prix de tant d'infortunes, toutes les conquêtes du pauvre Gilbert sur la vie! On pense bien que l'écolier-poète tourna d'abord ses regards vers Paris, ville très peu politique alors, mais toute littéraire, vaste trépied de savants, de philosophes, de poètes, dont, chaque semaine, les oracles étaient transmis au vulgaire par le *Mercure de France*. Gilbert quitta donc ses champs et sa famille, et partit pour la capitale avec un bien léger bagage : de l'honneur, du talent et de l'espérance. Sitôt arrivé, il demanda naïvement protection aux hommes puissants, aux lettrés, aux académiciens ; mais son indigence, qu'il pensait être une vertu antique, un louable motif pour mériter l'intérêt, et qu'au contraire il eût dû dissimuler avec le plus grand soin, lui ferma toutes les portes. Cette première et triste épreuve du monde, cette espèce d'outrage lui tournèrent sur le cœur, l'aigrirent et lui ravirent à jamais son parfum de jeunesse, car il serait difficile de rencontrer dans ses ouvrages un seul vers tendre, une seule plainte d'amour. Si ce ne sont quelques strophes qu'il composa huit jours avant sa mort, tout est dur, rude et hérissé dans ce poète. Gilbert, dédaigné, n'eut pas même la consolation de s'appliquer cette pensée d'un satirique : *Probitas laudatur et alget* (on loue la vertu, mais on la laisse se morfondre). La louange, l'aliment des poètes, lui était même refusée. Dès lors, sa misanthropie monta à son paroxisme ; son front s'assombrit, son sourcil se fronça, son œil contracta un regard incessamment indigné, et toute sa jeune physionomie fut bientôt empreinte de l'air triste et sauvage de la vieillesse déçue. Ajoutez à cela son peu d'usage du monde, et vous jugerez si un tel poète pouvait réussir devant notre société si rusée, si égoïste,

si dédaigneuse, bercée alors par les vers mielleux de Dorat, endormie par les drames de La Harpe, et réveillée par les contes de Voltaire. Mais tous les ans une lice était ouverte aux poètes dans l'académie : le sombre et vigoureux Gilbert se sentit de force à y descendre. En 1772, il envoya au concours sa pièce intitulée : *Le Poète malheureux*, titre lugubre, qui fut repoussé de prime-abord des heureux de l'académie ; ils ne le mentionnèrent même point. Les cruels ! ils ne furent point émus de ce vers si touchant et si noble, naïf préambule de la pièce :

> Savez-vous quel trésor eût satisfait mon cœur ?
> La gloire ! . . . . . .

L'année d'après, en 1773, Gilbert basarda une pièce de haute poésie, une ode ; il envoya son *Jugement dernier* au concours : cette pièce eut le même sort que sa sœur aînée, elle tomba au sein de l'Académie, comme la feuille séchée d'un arbre mort ; et cependant les beautés dont elle étincelle se fussent réfléchies dans les yeux les plus ternes des lettrés ; sans doute le prix était donné d avance à la médiocrité courtisane. Cette injustice, ou plutôt ce mépris, décida du genre de poésie auquel le jeune poète doit son illustration, la satire. Il publia presqu'immédiatement le *Dix huitième siècle*, dédié à Fréron, et *Mon apologie*, satires auxquelles il attacha l'épouvantail de son nom jusqu'alors dédaigné. Ce fut de là que sous le bouclier de Fréron il décocha cette nuée de traits sur l'académie et la société d'alors, qui presque tous ont porté. Nombre de vers de ces deux pièces sont demeurés proverbes. Voltaire, qui ne lui pardonnait pas d'y être appelé simplement par son mononyme *Arouet*, et dans le *Carnaval des auteurs*, *Vol-à-Terre* ; Sautereau (*Sot-Trop*), Durozoi (*Rudozoi*), Saint-Ange, Marmontel, Thomas, le *lourd* Diderot ; le *vain* Beaumarchais le *froid* D'Alembert (telles sont les épithètes contestables que le poète leur donna), Saint-Lambert, qui

> En quatre points mortels a rimé les saisons ;

La Harpe,

> Qui sifflé pour ses vers, pour sa prose sifflé,
> Tout meurtri des faux pas de sa muse tragique,
> Tomba de chute en chute au trôn académique,

tous enfin cherchèrent à débusquer ce tirailleur obscur qui leur tuait tant de monde. L'aristocratie des philosophes surtout, race vaniteuse, égoïste et implacable, trembla pour son existence. Le faible La Harpe se chargea de l'affaire dans le *Mercure*, et plus tard, dans un rabâchage analytique sur les odes et satires de Gilbert, mauvais lambeau rattaché à son cours de littérature, le pédant moqué finit par dire : « Il y a là le germe d'un talent. » Toutefois, Gilbert, mince roseau battu par le vent de l'adversité, s'appuyait encore sur le crédit de quelques personnages de distinction. Il s'honorait de l'estime de D'Arnaud, auquel il adressa une ode : *La Reconnaissance* ; des suffrages et des bienfaits de l'abbé de Crillon, et de la protection de l'archevêque de Paris, de Beaumont, qui lui fit obtenir du roi une pension modique, il est vrai, mais suffisante aux premiers besoins de la vie. Voilà ce que La Harpe appelait ignoblement « être au pain d'un archevêque » Mais il arriva qu'un jour Gilbert pénétra à toute force dans les appartements de l'archevêché, criant : « Je suis perdu ! Je suis damné ! » Le malheureux était tombé en démence à la suite d'une chute : une blessure qu'il s'était faite à la tête était si grave qu'elle nécessitait le trépan, opération alors difficile et dispendieuse, dont le succès était plus sûr et plus prompt à l'Hôtel-Dieu. C'est donc avec raison, et par un motif d'humanité, que l'archevêque y fit placer son protégé, qui y fut traité sous sa recommandation, et sous ses yeux mêmes. Une fièvre cérébrale presque continue laissait à peine quelque espoir de guérison. quand, dans un de ses accès, il avala, à l'insu des surveillants, la petite clé d'une cassette où il avait quelque argent : vainement montrait-il par signes sa gorge, le siége de sa douleur ; on attribuait ces démonstrations violentes à la folie, lorsqu enfin il expira dans d'hor-

ribles angoisses, le 12 novembre 1780, à l'âge de 29 ans. Après sa mort, on trouva cette clé arrêtée dans les tendons de l'œsophage. Ce fut huit jours avant cette fin déplorable que, dans un intervalle lucide, le *poète malheureux*, justifiant le titre lugubre de sa première pièce académique, composa les strophes si touchantes et si connues, dont l'une commence par ces vers :

> Au banquet de la vie, infortuné convive,
> J'apparus un jour, et je meurs !

Quelque odes et deux satires ont à elles seules fait l'illustration de Gilbert, mais ces satires sont un grand pas dans la carrière. Le correct, le pur Boileau, s'est plu à laisser partout un stigmate sur chaque mince auteur, comptant parmi ses plus hauts plastrons, Cotin, Scuderi et Faret, tandis que Gilbert lança le premier parmi nous la satire générale, la satire de mœurs. Cependant il faut avouer que le poète doit sa célébrité plutôt à ce qu'il promettait de faire qu'à ce qu'il a fait. On se demande comment à une époque où les encyclopédistes battaient en brèche nos vieilles institutions, et la monarchie française, qui s'écroula 13 années après, ce poète, qui attaquait à coups de bélier l'édifice philosophique, n'ait point été fortement soutenu, et largement rémunéré : c'est qu'on se jouait de sa jeunesse et de son indigence. Heureux Horace, fortuné Régnier, dont les dieux du vin et de la raillerie inspirèrent les vers piquants ! l'un expira doucement au sein de sa médiocrité d'or, dans sa villa, au bruit lointain des cascades de Tibur, et l'autre dans l'édredon, au fond de son canonicat. Juvénal et Gilbert ne reçurent de Némésis, leur nourrice, le premier, qu'un toit chétif dans les sables de la Libye, sous les feux de la Pentapole; le second, un lit à l'hôpital. DENNE-BARON.

GILLE (*v.* BATELEUR).

GINECIE (*v.* BONNE DÉESSE).

GINGEMBRE (racine de), *Zinziber* ou *gingiber officinale* de Roscoe et Richard ; *amomum zinziber* de Linné, végétal de la famille des *amomées* ou *balisiers* de Jussieu, de la monandrie monogynie de Linné, appartenant à la classe des monocotylédones à étamines épigynes. Les anciens le connaissaient sous le nom de *zingiperi*. — Le gingembre offre une tige cylindrique garnie de feuilles alternes, uniformes, étroites, terminées par une gaîne longue et fendue : cette tige part d'une racine ou rhizome, irrégulièrement coudée et tuberculeuse; à côté d'elle s'élève la hampe qui supporte les fleurs : elle est garnie d'écailles aiguës et engaînantes, offrant une disposition analogue à celle des feuilles. Entre chaque écaille naissent deux fleurs jaunâtres, qui paraissent successivement. Ces fleurs présentent un calice double, l'extérieur tridenté, l'intérieur pétaloïde coloré, quadripartite, à divisions inégales, la supérieure longue, étroite et un peu concave, les deux latérales étroites et ouvertes; enfin, l'inférieure large, bifide, est colorée de pourpre, bigarré de brun et de jaune. L'étamine unique est pétaloïde, roulée autour d'un style filiforme. Le fruit est une capsule triloculaire polysperme; les graines sont irrégulières et noirâtres. — Le gingembre est originaire des Indes orientales. Il est probable que son nom lui vient de *Gingi*, ville dans les environs de laquelle on le rencontra pour la première fois. Il croît à Malabar, à Ceylan, à Amboine, à la Chine, et il a été transporté à la Nouvelle-Espagne par François de Mendoze; de là, il s'est répandu dans une partie de l'Amérique méridionale, aux Antilles, et ce sont aujourd'hui ces contrées qui fournissent le gingembre qui circule dans le commerce. — La racine est la seule partie employée. C'est un rhizome ou tige souterraine : telle que le commerce nous la présente, elle est sèche, tuberculeuse, aplatie, de la grosseur du doigt, recouverte d'un épiderme grisâtre, ridée, et offrant des anneaux peu apparents ; un léger effort suffit pour la rompre, et alors on voit son intérieur, qui est blanchâtre ou quelquefois tacheté de brun et de jaune, ce qui lui donne un aspect résineux. On a observé que le principe odorant était d'autant plus développé que la matière colorante était plus abondante. La

récolte de la racine de gingembre se fait tous les ans. Arrachée de terre, on l'expose au soleil pour la sécher, puis, afin de la conserver saine, on l'immerge dans une lessive de cendres ou de chaux. Malgré ces précautions, il est très rare de la garder long-temps sans qu'elle devienne la proie des dermestes, et surtout du ptinus-pertinax. Quand elle a subi cette altération, elle a perdu une partie de ses propriétés et doit être rejetée. Le gingembre a une odeur forte, aromatique, une saveur brûlante, âcre, qui détermine rapidement la sécrétion d'une abondante quantité de salive ; sa mastication un peu prolongée produit une sensation analogue à celle qu'occasionne le poivre : elle tient fortement à la gorge. Ces propriétés sont dues évidemment en grande partie à l'huile essentielle que renferme le gingembre. Différents chimistes, Bucholz, Planche, Morin, se sont occupés de l'analyse du gingembre : de leurs travaux il résulte que cette racine renferme une huile volatile d'un bleu verdâtre, de l'acide acétique libre, de l'acétate de potasse, de l'osmazome, de la gomme ; une matière résineuse âcre, aromatique ; une matière végéto-animale ; du camphre, de l'amidon analogue au mucilage végétal en grande quantité, et du ligneux. — Le gingembre est employé en médecine, mais c'est surtout dans l'art culinaire que l'on en fait, dans certaines contrées, une consommation considérable. Dans les deux Indes, on se sert du gingembre comme assaisonnement, en l'associant à certains mets ; dans quelques localités, on mange cette racine verte en salade, ou bien on la conserve confite. Ces condits nous arrivent par voie commerciale et sont consommés en grande quantité, surtout en Angleterre, en Allemagne et en Hollande. Cette espèce de confiture se sert après le repas : c'est un aliment agréable, stomachique, qui produit une excitation favorable à la digestion. Pour confire les racines de gingembre, on suit le même procédé que pour confire l'angélique ; c.-à-d. que par des lavages répétés on commence par débarrasser la racine d'une partie de son principe âcre, puis on la fait cuire dans du sirop de sucre, concentré suffisamment pour qu'à l'étuve il puisse cristalliser sur les racines. Ce mode opératoire, que l'on pratique aux Indes sur les racines fraîches, a été répété en Europe sur des racines sèches, mais le produit ainsi obtenu est de bien moindre valeur. La poudre de gingembre est d'un blanc grisâtre : c'est elle que dans certains pays on emploie à la manière du poivre. Cette poudre, en contact avec la pituitaire, produit de violents éternuments. La pulpe fraîche de gingembre appliquée sur la peau produit une rubéfaction analogue à celle qu'occasionnent les synapismes. Ces différentes propriétés s'expliquent très bien par la présence d'une grande quantité d'huile volatile. Le suc de la racine fraîche est employé aux Indes comme purgatif. En Europe, lorsqu'à certains purgatifs on associe le gingembre, c'est plutôt pour masquer un goût désagréable que pour ajouter aux propriétés du médicament. On se sert en médecine du gingembre sous divers états, on l'administre sous forme de sirop, de poudre : cette dernière entre dans la composition d'un grand nombre de préparations officinales, telles que la thériaque, le diascordium, etc. En Angleterre, où on en consomme beaucoup plus qu'en France, on l'a préconisé à haute dose dans du lait, comme un spécifique contre la goutte. On dit que les propriétés stimulantes du gingembre sont fréquemment usitées par certains individus qui font métier de tromper la bonne foi publique : ainsi, selon des personnes bien informées, les maquignons introduisent dans le rectum des chevaux qu'ils vont vendre des morceaux de racine de gingembre ; et l'irritation qu'ils déterminent ainsi sur la muqueuse intestinale donne au cheval une ardeur et une allure tout artificielles. La racine d'ellébore blanc est employée aux mêmes usages. — Depuis quelque temps, on trouve dans le commerce un gingembre beaucoup plus blanc que le gingembre ordinaire ; il provient du même végétal, mais, grâce à des soins de culture et de

récolte particuliers, il a acquis des propriétés qui le font préférer au gingembre ordinaire. Ce gingembre a été importé de la Jamaïque par les Anglais. Il a reçu le nom de *gingembre blanc*, par opposition au précédent, que l'on désigne sous le nom de *gingembre noir*.

Belfield-Lefèvre.

GINGUENÉ (Pierre-Louis), né à Rennes, en 1748, mort le 17 novembre 1816, à l'âge de 68 ans, l'un de ces excellents littérateurs qui ont honoré la fin du xviiie siècle et le commencement de celui-ci. Sa probité comme particulier, et comme homme politique, sa constance dans ses opinions, toutes inspirées par un amour sincère et éclairé du bien public, son désintéressement, ne le recommandent pas moins que ses talents, à l'estime de tous ceux qui aiment à reconnaître un honnête homme dans un bon écrivain. Celui qui tient la plume a connu Ginguené, qu'il voyait chez leur ami commun, Langlès, son collègue à l'institut, et il se félicite d'être appelé à honorer sa mémoire. — Ginguené s'était fait connaître par un essai poétique dans un genre frivole, mais très joli. Le succès de la *Confession de Zulmé* fut populaire, et ne pouvait manquer de l'être à l'époque où cette petite pièce parut. L'élégie sur la mort du duc Léopold de Brunswick, ce héros de l'humanité, qui périt dans les flots de l'Oder en voulant sauver des infortunés près de s'y noyer (1786), un éloge de Louis XII (1788), des *Lettres sur les Confessions de J.-J. Rousseau* (1791), révélèrent dans l'auteur de *Zulmé* un talent d'une plus haute portée. Sa brochure spirituelle, *De l'autorité de Rabelais dans la révolution présente*, signalà bientôt en lui le patriote consciencieux et éclairé. Les travaux modestes et utiles l'attirant de préférence, il se livra avec zèle à la rédaction de la *Feuille villageoise*, recueil intéressant, destiné à faire apprécier par les habitants des campagnes les avantages de la grande réforme qui s'opérait alors, et à les prémunir contre les suggestions de toutes les factions. Des écrivains célèbres, tels que Chamfort, l'ami de Ginguené; Mme de Genlis et Condorcet, ne dédaignaient pas de concourir, avec leur compatriote breton, à cette œuvre respectable, dont Mme Roland n'eût pas dû méconnaître le but et les heureux effets. Mais les partis ne pardonnent guère la modération, et Ginguené fit la triste épreuve de leur colère. Sans le 9 thermidor, il eût probablement péri sous la hache révolutionnaire, comme Roucher et André Chénier, avec qui il avait été incarcéré. — Échappé à la prison, et appelé successivement à diverses fonctions publiques, il persévéra avec une fermeté courageuse dans la ligne que sa raison et sa conscience lui avaient tracée. Comme directeur de l'instruction publique, et membre de l'institut, comme ambassadeur en Sardaigne, et enfin, comme membre du tribunat, après le 18 brumaire, il ne cessa jamais de se montrer à la fois patriote zélé et fonctionnaire fidèle à une sage politique. Compris en 1802, pour sa vigoureuse opposition à l'institution de tribunaux spéciaux, dans l'*élimination* qui débarrassait le pouvoir des tribuns indépendants, il reprit avec ardeur et ne discontinua plus ses travaux littéraires. Depuis la fondation de la *Décade philosophique*, transformée d'abord en *Revue philosophique*, etc., puis finalement réunie au *Mercure de France*, il fut l'un des principaux collaborateurs de ce recueil. Un grand nombre de très bons articles y attestèrent son goût et son éminente capacité, comme littérateur et comme critique — Mais le grand titre de Ginguené à une estime et à une renommée durables, c'est son *Histoire littéraire de l'Italie*, monument digne d'éloges, et qu'il n'a malheureusement pas eu le temps d'achever. Ce livre est le premier qui nous ait fait connaître amplement les richesses de la littérature italienne. Les grands écrivains et surtout les poètes célèbres de l'Italie ont trouvé dans Ginguené un historien familiarisé avec leur langue et leurs ouvrages, un critique impartial, et souvent un habile et éloquent interprète. Pétrarque et le Tasse,

principalement, ne nous avaient pas encore été dépeints avec un intérêt aussi vif, et en traits aussi fidèles. Un grand nombre d'écrivains italiens ont aussi été appréciés avec autant d'exactitude que de talent par Ginguené dans la *Biographie universelle* de M. Michaud. — On doit encore a Ginguené divers écrits en prose et en vers, qui font honneur à l'esprit et à l'habileté de l'auteur. Nous citerons : 1° *Fables nouvelles* (1811); 2° *Fables inédites* (1812, in-18); à ce dernier recueil sont joints son poème d'*Adonis*, avec les *Noces de Thetis et de Pélée*, cette belle œuvre de Catulle, traduite en vers, etc.; 3° une *Notice* très intéressante *sur la vie et les ouvrages de Piccinni*: Ginguené avait été l'ami du célèbre auteur de *Roland*, de *Didon* et d'*Atys*; 4° et enfin, une autre *Notice sur la vie de Lebrun* (Écouchard), dont il publia les œuvres en 1811, 4 volumes in-8°. AUBERT DE VITRY.

GIOIA (FLAVIO), capitaine ou pilote de vaisseau, naquit à Pasitano, près d'Amalfi, dans les dernières années du XIIIe siecle. Gioia d'Amalfi, dit Vossius dans ses *Tables chronologiques*, est celui qui a inventé la boussole en l'an 1308. Quelque remarquable que soit cette assertion d'un savant si illustre, cependant, comme il est impossible de trouver où il a puisé les motifs d'une conviction aussi nettement exprimée, il nous est permis de douter. Polydore-Virgile place l'invention de la boussole au nombre de celles dont les auteurs sont inconnus. *Omninò in aperto non est.* Ce témoignage mérite une certaine confiance, car Virgile vivait en Italie 200 ans après la prétendue découverte de Gioia. Des écrivains ont attribué la boussole à l'Amalfien, d'autres au contraire ont combattu cette opinion. Court de Gébelin a écrit que cette brillante découverte était due à la Phénicie; Abundantius Collina prétend que la boussole vient des Grecs et des Romains; Montucla et Azuni ont soutenu qu'à la France appartenait l'honneur de cette brillante découverte. Il est impossible d'admettre que les anciens connaissaient notre boussole, car Pline et les autres écrivains de Rome n'eussent pas manqué de parler de cet admirable moyen de guider les vaisseaux dans les courses en haute mer. Cortadan et Collina ont prétendu que le savant Gerbert devait être considéré comme l'inventeur de la boussole. Une discussion savante a détruit cette opinion; mais Albert, dans un de ses ouvrages, citant un prétendu passage d'Aristote, dit : *Angulus magnetis quidam est cujus virtus apprehendendi ferrum est, ad zoron, hoc est septentrionalem; et hoc utuntur nautæ; angulus vero alius magnetis illi oppositus trahit ad aphron, id est polum meridionalem.* Ce curieux passage est au moins antérieur à l'année 1250. Dans son *Tresor*, Brunetto Latini (1260) parle aussi en termes fort clairs de la boussole. Enfin, la Bible-Guyot, due à un contemporain de saint Louis, parle de la *marinette*, nom qu'il donne à la boussole. Jacques de Vitry, évêque de Ptolémaïs, mort en 1244, parle de la boussole dans son *Histoire orientale*, écrite de 1215 à 1220. — Ainsi, il n'est guère possible de douter que l'invention de la boussole ne soit antérieure au célèbre pilote d'Amalfi. Quelques écrivains, parmi lesquels il faut compter l'illustre Tiraboschi, ont revendiqué pour les Arabes la gloire d'avoir donné en quelque sorte le fil d'Ariadne à la marine. Cette opinion, qui s'accorde assez avec les hautes connaissances des conquérants de l'Espagne, n'est malheureusement appuyée sur aucune preuve historique. D'autres savants, Le Comte, le P. Gaubil, l'érudit Barrow, regardent les Chinois comme les véritables inventeurs de la boussole. Hager a soutenu cette thèse avec beaucoup de talent. Et il est aujourd'hui à peu près reconnu que les Chinois possédaient la boussole avant nous. Seulement, je ne puis penser qu'elle fût d'un usage aussi commode que celle qu'on emploie aujourd'hui dans la marine européenne. L'état de la navigation dans le pays de Confucius le prouve, il me semble, d'une manière irrécusable. Grimaldi et Fournier ont défendu, avec autant de savoir que

de logique, la cause de Gioia, auquel on a unanimement reconnu le rare mérite d'avoir rendu véritablement utile un instrument qui, avant lui, ne pouvait l'être que beaucoup moins. Il paraît que ce fut lui qui imagina la suspension de l'aiguille sur un pivot qui lui permét de se mouvoir en tout sens. Rendre utile une propriété reconnue, mais d'un usage difficile, c'est véritablement inventer. Pour ma part, je considèrerai toujours comme le créateur d'une chose celui-là qui l'a jetée dans le domaine public, qui l'a agrandie en la rendant populaire. D'après cette manière de voir, Gioia est, selon nous, l'inventeur de la boussole. A. Genevay.

GIORDANO (Luc), peintre, naquit à Naples en 1632, et fut élève de Joseph Ribera. Il reçut de très bonne heure le sobriquet de *Fapresto*, soit à cause de la facilité avec laquelle il travaillait, soit plutôt parce que son père ne cessait de l'exhorter à *faire vite*. — Enthousiasmé par tout ce qu'il entendait dire des chefs-d'œuvre qui décoraient la ville de Rome, il s'échappa de la maison parternelle et vint dans la capitale des arts. Il s'y lia d'amitié avec Pierre Berretini, qui avait aussi une grande facilité. Giordano fit ensuite des voyages à Bologne, à Parme, à Venise et à Florence; partout il exécuta de nombreux travaux, et sa réputation prit un tel accroissement que le roi d'Espagne, Charles II, le fit venir et lui ordonna plusieurs tableaux destinés à embellir le palais de l'Escurial. — La facilité de Giordano le portait à imiter la manière des autres peintres, et on raconte que le roi d'Espagne, lui montrant un tableau de Bassan, exprimait quelques regrets de ne pas en avoir un second de ce même maître. Dès le lendemain, Giordano, prenant une vieille toile, peignit un tableau tellement dans la manière de ce peintre que, lorsqu'il fut placé dans les appartements du monarque, on le prit pour un tableau de Bassan lui-même. — On a reproché à Giordano sa trop grande facilité: en effet, son dessin n'est pas toujours correct, mais sa couleur est si brillante qu'elle mérite bien d'être admirée. Cet artiste a souvent signé ses tableaux du nom latin *Jordanus*, ce qui l'a quelquefois fait confondre avec le peintre flamand Jacques Jordaens. — Luc Giordano mourut à Naples en 1701 ou 1705; il est enterré dans l'église de Sainte-Brigitte. Duchesne aîné.

GIOTTO, naquit à Vespignano, village situé à quelques lieues de Florence. Plusieurs biographes, au nombre desquels on trouve Vasari, placent en 1276 la date de sa naissance; d'autres la font remonter en 1266. Sans doute, c'est chose peu importante que cette divergence d'opinions. Disons cependant que celle de 1266 est plus probable, car elle met son âge dans un rapport plus naturel avec l'importance des compositions qu'il exécuta en 1298. Giotto fut un de ces hommes enfants gâtés, que de temps en temps la nature se plaît à combler de ses faveurs; elle le fit sculpteur, architecte, et surtout grand peintre. Cette trinité de talents, et la subtile pénétration de Cimabue, devaient bientôt l'arracher du cercle étroit qu'il semblait destiné à parcourir, et de l'humble profession qu'il devait exercer: il gardait en effet les troupeaux de Bondoni son père. Un jour, le peintre Cimabue, venant à passer au moment où le jeune berger dessinait sur une roche quelques-uns des animaux confiés à sa garde, est saisi d'étonnement à la vue de ces lignes tracées avec nature et vérité; aussi conçoit-il dès ce moment le projet d'en faire un peintre, et lui propose-t-il de l'emmener à Florence: Giotto accepte avec joie, s'empresse d'arriver dans cette ville, et profite si bien des leçons et des conseils du peintre florentin qu'il ne tarde pas à dépasser ce maître, dont la manière était, comme on sait, rude, sèche, et dépourvue de ces formes gracieuses dont Giotto devait donner l'exemple, et que, plus tard, Raphael devait rendre immortelles en les rendant sublimes. Aussi n'est-ce pas pour Giotto un mince titre de gloire que d'avoir renversé les vieilles choses, et remplacé par des compositions plus nobles et plus larges les compositions tirées au cordeau de ses prédécesseurs; aussi

Giotto est-il un de ces hommes qui donnent aux siècles une nouvelle vie ; aussi, Giotto est-il un homme de génie, puisque le génie consiste à détruire, et à créer ensuite dans le sens du beau pour les arts, dans le sens du bien pour la morale. Cet éloge d'un nom peu connu pourra paraître exagéré, mais il cessera de l'être si l'on veut se reporter à l'époque où parut ce peintre, époque demi-barbare, dont la nature de cet article nous dispense de faire un tableau. Giotto s'est surtout attaché à prendre la nature pour modèle et pour guide, et c'est ainsi que, la faisant poser devant lui, il lui a été donné de découvrir cette route dont la trace était perdue depuis tant de siècles. — La résurrection du portrait devait être la conséquence d'un pareil système, et vraiment Giotto en a fait plusieurs que je ne nomme pas ; mais, grâces lui soient rendues pour la conservation des traits sévères et maigris de son ami Dante, l'illustre Gibelin. Toute la vie de ce peintre est une longue succession de travaux souvent de la plus haute importance. Ses premiers ouvrages sont des fresques pour le chœur de Ste-Croix de Florence, et un tableau pour le maître-autel de cette église. Notre musée du Louvre possède le tableau qu'il fit pour les franciscains de Pise : le sujet est la vision où le fondateur de cet ordre reçoit les stigmates; c'est un chef-d'œuvre que les Pisans admirèrent tant qu'il voulurent multiplier chez eux les ouvrages de cet artiste. C'est ainsi que, conjointement avec Occagna et plusieurs autres, il contribua à orner le Campo-Santo. Les 6 fresques qu'il y exécuta ont trait à la misère de Job. On voit aujourd'hui dans St-Pierre de Rome la mosaïque qu'il fit en 1298 ; elle représente St-Pierre marchant sur les eaux : c'est un ouvrage remarquable ; la pose du saint est des plus vraies ; il nous semble toutefois que la figure du Christ manque de dignité. Cette mosaïque, qui fut restaurée sous Paul V, a été redessinée et refaite presque en entier par un Orazio Manetti, sous Clément X. Béatricet en a fait en 1559 une gravure qui est assez estimée. — L'énumération de toutes les peintures de Giotto serait beaucoup trop longue : il laissait des ouvrages dans toutes les villes qu'il traversait. Il est beaucoup moins connu comme sculpteur; cependant j'ai lu quelque part que Florence a conservé pendant long-temps de ses ouvrages en ce genre, où l'on remarquait une grande connaissance des statues de l'antiquité, dont cette ville était déjà riche. C'est en 1334 que Giotto, peintre et sculpteur, fut nommé architecte de Florence, et c'est là qu'il mourut, après avoir dirigé en cette qualité les travaux des fortifications de la ville, et fait à Santa Maria une tour de 252 pieds de haut, que Charles-Quint aurait voulu mettre dans un étui, tant il la trouvait belle. — Le nom de Giotto ne serait point appuyé sur des ouvrages aussi durables qu'il serait cependant destiné à traverser bien des siècles : l'immortel Dante, dont il était l'ami, ne lui a-t-il pas consacré en éloge quelques vers de la *Divine Comédie?* Pétrarque, dans son testament, ne lègue-t-il pas à un ami une madone de Giotto, comme la chose la plus précieuse qu'il puisse lui offrir? Un pareil éloge de la part de ces grands poètes est un titre incontestable. Plusieurs graveurs ont reproduit l'œuvre de Giotto: nous avons déjà cité Béatricet pour la mosaïque de St-Pierre ; Molini et Landi ont publié à Florence les fresques du Campo-Santo ; on a aussi publié en Allemagne, sous forme de gravures au trait, quelques-unes des compositions de ce peintre ; le même recueil contenant quelques peintures de Cimabue, on peut y prendre une idée des progrès que Giotto a fait faire à son art. PAUL THABAUD.

GIRAFE (*giraffe* dans les anciens auteurs), *camelopardalis* (Lin., *mammal*). La girafe constitue dans l'ordre des ruminants un genre distinct, que Cuvier classe dans la série animale entre les cerfs et les antilopes; et ce genre, qui ne renferme jusqu'à présent qu'une seule espèce (*camelopardalis giraffa*, Lin.) s'éloigne assez de ses congénères du même ordre pour que quelques naturalistes aient voulu l'ériger en une famille dis-

tincle. La girafe, en effet, présente dans tous les détails de son organisation des singularités qui frappent l'observateur le plus superficiel par leur étrange nouveauté : la petitesse de la tête et la brièveté excessive du tronc, alors qu'on les compare avec la longueur démesurée du col et des membres, la disproportion apparente des membres entre eux, et en général la prédominance anormale des parties antérieures sur les parties postérieures, sont des caractères qui ont frappé tous les voyageurs, tous les naturalistes, et que la plupart d'entre eux se sont plus singulièrement à exagérer. Michel Baudier, gentilhomme languedocien, qui, en 1623, dessina d'après nature une girafe, à Constantinople, ne craint pas d'avancer, en présence même de son dessin qui le réfute, que les jambes de devant de la girafe sont de quatre à cinq fois plus longues que ses jambes de derrière; et Buffon lui même, suivant en cela trop fidèlement les erreurs des naturalistes ses prédécesseurs, affirme que chez la girafe les membres postérieurs sont de moitié plus courts que les membres antérieurs. Or, il résulte de mensurations exactes que chez la girafe le garrot est plus élevé que la croupe de 18 pouces seulement; et dans cette différence de niveau, la longueur inégale des jambes elles-mêmes entre pour fort peu de chose, car l'humérus et le fémur sont sensiblement égaux, et si le radius dépasse de 6 pouces le tibia, le canon postérieur est de 2 pouces plus long que le canon antérieur: ainsi, somme toute, la différence de longueur des membres antérieurs et postérieurs serait de 4 pouces au plus, différence bien minime chez un animal qui porte de 16 à 20 pieds. Aussi, pour expliquer l'élévation anormale du train de devant, il faut tenir compte d'une multitude de circonstances concurrentes ; la hauteur des apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales, la longueur démesurée de l'omoplate, la flexion habituelle des membres postérieurs et la tension constante des membres antérieurs, leur différence réelle de longueur, etc., etc. — La tête de la girafe, petite, fine et alongée, rappelle assez, par ses formes générales, la tête du chameau, mais elle offre aussi des caractères distinctifs très saillants ; deux prolongements frontaux solides, non caducs, constants chez les deux sexes, et recouverts par une peau velue qui se continue avec celle de la tête, s'élèvent parallèlement sur le front, et forment à la girafe des organes spéciaux qui ne sont véritablement ni des cornes, ni des bois : ces prolongements frontaux sont formés, dans le jeune âge, de deux portions, l'une interne et spongieuse, l'autre externe et compacte, portions qui se confondent plus tard en une substance unique éburnée, percée à sa base par des ouvertures qui livrent passage aux artères nourricières ; un troisième tubercule osseux, formé par une excroissance spongieuse de l'os frontal, et quelquefois calleux, occupe le milieu du chanfrein, de telle sorte que la tête de la girafe paraît réellement tricorne. La mâchoire supérieure compte 12 molaires seulement, la mâchoire inférieure 12 molaires plus 8 incisives, comme chez les chameaux, le chevrotain et quelques cerfs : toutes deux sont dépourvues de canines. La lèvre supérieure est très mobile, très alongée, mais entière et sans muffle, et la langue est couverte de papilles cornées. Le pélage de la girafe, ras et blanchâtre, est tout parsemé de larges taches phénicées, triangulaires, trapézoïdes, pentagonales; fauves chez les femelles et les jeunes individus, ces taches deviennent presque noires chez les vieux mâles. Une petite crinière, droite et composée alternativement de poils noirs et jaunes, naît un peu au-dessous des oreilles, et se termine vers l'épaule. La queue, qui descend à peine jusqu'au canon, se termine par une touffe épaisse de crins d'une dureté extrême ; les genoux sont calleux, ainsi que la poitrine ; les mamelles sont inguinales et au nombre de quatre. — Les mouvements de la girafe, lorsqu'elle marche ou qu'elle va l'amble, ne sont en aucune façon disgracieux; mais lorsqu'elle accélère sa course pour échapper à la pour

suite, elle déplace en même temps les deux jambes du même côté; et l'excessive brièveté de son corps, la longueur démesurée de ses jambes, la rapidité de ses mouvements, et le balancement qu'elle imprime à son col, qui se meut entre ses deux épaules comme une pendule inflexible, donnent à sa course un caractère particulier qui rappelle assez celle de l'autruche et du casoar. Au reste, cette course est rapide à l'extrême, et la girafe a bien vite dépassé les chevaux les plus légers; mais l'étroitesse de sa cavité thoracique ne lui permet pas de ménager suffisamment sa respiration, aussi ne peut elle fournir une longue carrière. — La girafe broute la sommité des arbres, préférant d'ordinaire les plantes *mimeuses*, dont elle enlace les branches avec sa langue étroite, longue, rugueuse et noire. Son organisation tout entière prouve qu'elle était prédestinée à paître les hautes branches des arbres, et non à brouter l'herbe des prairies : aussi fait-elle des façons infinies lorsqu'il lui faut fléchir son long col, et étendre sa lèvre mobile et sa langue flexible pour ramasser quelque jeunes pousses appétissantes de mimeuses et d'acacias qu'elle a maladroitement laissées tomber à ses pieds; et la gaucherie de ses gestes, et le temps qu'elle y met, et les précautions qu'elle est forcée de prendre, montrent bien qu'elle agit alors contre les allures habituelles de son organisation. — La girafe habite exclusivement les déserts qui occupent l'axe central de l'Afrique, depuis les cataractes du Nil jusqu'au voisinage du cap de Bonne-Espérance; du moins Marc-Paul est-il le seul voyageur qui affirme positivement avoir rencontré la girafe dans l'île de Zenzibar, aux environs de Madagascar. Il ne faut pas croire toutefois que les girafes errent à l'aventure dans l'immensité de ces mers de sable; elles se réunissent d'habitude en petites bandes de 5 à 7, qu'accompagnent souvent des troupes de gazelles et d'antilopes; et elles rôdent ainsi tout autour de ces terres arrosées et riches en puissante végétation, ces oasis qui s'élèvent au-dessus du niveau des sables, comme des îles au milieu de l'océan : c'est là qu'avec des précautions inouïes et une défiance extrême, elles s'abattent de temps en temps pour faire leur curée de feuillage et de verdure; puis, la curée faite, elles s'enfuient aussi vite qu'elles peuvent vers le désert, tant elles savent combien sont perfides pour elles ces bosquets frais et verdoyants, ces séjours de délices et de dangers : tant elles savent qu'il n'y a pour elles de sûreté que dans les plaines arides et sablonneuses du désert, là où elles peuvent dominer de leur grande hauteur toutes les petites inégalités du sol; là où leurs regards peuvent se promener sur un horizon immense; là où leur active surveillance et leur course légère peuvent rendre impossibles toutes les surprises, et se jouer de toutes les attaques. — Mais quelquefois aussi la prévoyance a été en défaut, la tentation a été trop puissante, et la girafe s'est laissée entraîner dans les profondeurs mystérieuses de ces forêts de *dracœna* et de palmiers, qu'elle ne devait que côtoyer; elle s'est engagée dans l'inextricable dédale de cette végétation puissante, cueillant çà et là sur son passage les fraîches feuilles et les branches délicates qui lui paraissent les plus tendres et les plus savoureuses : pauvre créature confiante, qu'un rugissement de joie va tantôt glacer de terreur; car le lion veille sur elle et la guette depuis qu'elle erre ainsi dans ses domaines; il sommeillait dans les hautes herbes que naguère elle a traversées; il s'est traîné près cette source vive où naguère elle a étanché sa soif; il s'est blotti dans cette futaie de mimeuses dont elle broute maintenant les sommités fleuries... Ah! le lion a rugi; il est sûr de sa proie. — Mais dans ce moment suprême la girafe si douce, si débonnaire, si bonne personne que Pline le naturaliste l'appelait la brebis sauvage (*ovis fera*), et que Belon, en son langage naïf, la décrivait comme une créature *moult-belle*, de la plus douce nature qui soit, quasi comme une brebis, et autant aimable que nulle autre bête sauvage, cette girafe si pateline, disons-nous, va retrouver

dans le sentiment énergique de la conservation un courage et une force qui pourront devenir funestes au lion même: d'un coup d'œil elle a vu que la fuite lui était impossible à travers ces taillis, ces futaies, ces plantes enlacées en tous sens; et elle s'est préparée au combat. La lutte sera courte, car la victoire sera à celui qui portera le premier coup : si le lion a surpris sa proie à l'improviste, si d'un seul bond il peut s'abattre sur elle par derrière et la saisir au garrot, la pauvre bête se débattra quelques instants sous cette griffe toute puissante, et tombera haletante et épuisée par une lutte trop inégale : mais si, pendant un seul instant, les deux champions ont pu se regarder face à face; si, pendant une seule seconde, leurs yeux se sont rencontrés, la girafe saura calculer avec une précision inouïe l'élan du lion, et, concentrant toute sa puissance musculaire dans le jet accéléré et subit de ses jambes de devant, elle étendra mort sur la place le roi de la forêt, assommé par la violence mortelle de ce premier coup de sabot. La girafe est un admirable boxeur. — *Historique.* Nous lisons dans la Bible (*Deuter.*, cap. 14, vers. 4, 5.) « Et voici les animaux que tu pourras manger : le bœuf, le mouton, la chèvre, le daim, le cerf, le bœuf sauvage, le pygarg, le *chamois.* » — Le ruminant que la traduction française la plus usitée désigne sous le nom de *chamois* porte dans le texte original le nom de *zamer*; *zamer* a été traduit dans la version chaldaïque par *deba*; dans la version arabe, tantôt par *saraphah*, tantôt par *jeruffa*; dans la version persanne, par *seraphah*; dans la traduction des septante, exécutée par les ordres de Ptolémée-Philadelphe, par *camelopardalis*. Si cette version est exacte, et elle est aujourd'hui généralement admise, la girafe aurait été connue et employée comme aliment dès la plus haute antiquité. Quoi qu'il en soit, MM. Lameret et Jomard ont retrouvé sur les bas-reliefs des temples égyptiens des girafes parfaitement caractérisées. Ptolémée-Philadelphe fit promener dans Alexandrie une girafe et un rhinocéros : Agatharchide (180 A. C.) en a donné une description courte, mais exacte : Arthémidore (100 A. C.) en fait mention : Strabon le géographe prouve qu'elle lui était parfaitement connue; et Horace la désigne évidemment dans ce vers :

Diversum confusa genus panthera camelo.
Epist., lib. II, *epist.* I, v. 194.

Mais ce fut en l'an 708 de la fondation de Rome que César, voulant effacer jusqu'au souvenir des fêtes brillantes données par Pompée au peuple romain, déploya un luxe inouï dans les spectacles de ce genre : alors, pour la première fois, le cirque fut tendu de ces riches draperies soyeuses que les grandes dames romaines achetaient à prix d'or aux peuples barbares, et que César fit étaler au soleil pour garantir la plèbe de Rome de l'ardeur de ses rayons; alors, pour la première fois, les hommes luttèrent contre des taureaux; alors, pour la première fois, 400 lions de l'espèce la plus puissante, et tous à crinière lisse (Pline), parurent dans l'arène; alors, pour la première fois, 40 éléphants, divisés en deux armées et soutenus par des cavaliers et des fantassins, s'engagèrent dans un combat à mort (Suétone); alors aussi parut, pour la première fois en Europe, le chameau-léopard, amené à grands frais du port d'Alexandrie, et ainsi nommé par le peuple romain, parce qu'il ressemblait au chameau par ses formes, à la panthère par son pélage (*figurâ ut camelus, maculis ut panthera*, Varron). Plus tard, en l'an de notre ère 248, Philippe Ier, successeur de Gordien III, fit promener dans le cirque 10 girafes à la fois; en 274, Aurélien célébra son triomphe sur Zénobie par des fêtes où les girafes, les rhinocéros, les crocodiles, etc., parurent en grand nombre; et Hérodien nous dit, en parlant des fêtes que fit célébrer pendant 14 jours l'empereur Commode : « On fit chercher partout des bêtes féroces, et nous vîmes alors ce qui, dans les peintures, avait excité notre étonnement; car il fit mettre sous nos yeux et il tua tous les animaux que les siècles précé-

dents n'avaient pas connus, et qui étaient venus de l'Inde, de l'Éthiopie, du midi, du septentrion. » — Enfin, pour ne pas multiplier inutilement les citations, nous dirons que Cosme le voyageur, Philostorge qui écrivait au IVe siècle, Héliodore, dans son roman des *Éthiopiques*, Antonio Constanxio et Cassanius Bassus, auteur d'une compilation intitulée les *Géoponiques*, nomment et décrivent la girafe; et, s'il faut én croire une chronique du moyen âge, nne girafe fut envoyée, en l'an 1486, à un duc de Médicis, prince de Florence; et l'hôte du désert s'apprivoisa si bien dans la cité des hommes qu'elle se promenait seule dans les rues de la ville, et venait prendre aux blanches mains des dames florentines assises aux balcons de leurs fenêtres ses repas quotidiens de feuilles, de fleurs et de fruits. — Les Grecs ont nommé la girafe tantôt *camelopardalis* et tantôt *soraphis*; les Latins la désignaient exclusivement sous le nom de *camelopardalis*, et les naturalistes anglais l'appelent encore aujourd'hui *cameleopard*. — Dans la langue arabe, maure et cophte, elle a reçu une multitude de noms, qui ne sont évidemment que des variations phonétiques du même radical. *Girnaffa*, *siraphah*, *zurnafa*, *zeraffa*, *jeruffa*, etc., etc., radical d'où dérivent également et le nom grec *soraphis*, et le nom français *girafe*.

BELFIELD-LEFEVRE.

GIRANDOLE. Le fontainier et l'artificier se servent également du mot *girandole*, le premier pour désigner un assemblage de tuyaux d'où l'eau jaillit, et le second la réunion d'une certaine quantité de fusées volantes qui partent en même temps : entendu dans ce dernier sens, le mot *girandole* est synonyme de *girande*; aussi dit-on également la *girandole* ou la *girande* du château Saint-Ange.— Le mot *girandole* désigne encore un chandelier à plusieurs branches, dont on se sert dans les grands festins et les soirées, pour orner les tables d'un salon ou les guéridons : c'est ainsi que l'on dit une *girandole* en cristal, une *girandole* d'argent, etc. — Enfin, on donne le nom de *girandole* à un assemblage de diamants ou de toutes autres pierres précieuses qui servent à la parure des femmes et qu'elles portent ordinairement à leurs oreilles. Un historien romain qni vivait à l'époque où le luxe avait corrompu le peuple roi dit avoir vu à un souper de fiançailles, fort simple du reste, *Lollia Paulina*, plus tard femme de Caligula, toute couverte d'émeraudes et de perles : sa tête, ses cheveux, sa gorge, ses bras, ses doigts en étaient chargés; les girandoles seules qui ornaient ses oreilles valaient près de vingt millions de sesterces (environ cinq millons de francs). A plusieurs époques, nous trouvons dans l'histoire romaine les femmes se dépouillant, en faveur de l'état et pour subvenir aux frais de la guerre, de leurs pierreries, diamants et girandoles. — Lors de la destruction de Sagunte, il est dit que les femmes jetèrent dans les flammes qui consumaient les trésors de l'état leurs ornements et aussi leurs girandoles et autres objets précieux. — On trouve dans les lieux marécageux, sur le bord des rivières et des étangs, une plante appelée *girandole* ou *lustre d'eau*, dont on ignore l'usage : ses feuilles sont simples, sans queue, et disposées en rayons qui accolent la tige d'espace en espace.

V. DE M.

GIRARDON (FRANÇOIS). Cet habile statuaire naquit à Troyes en 1630. Son père, fondeur de profession, ne croyait pas la carrière des arts aussi lucrative que celle des affaires; aussi le destinait-il à devenir procureur; mais l'antipathie que le jeune Girardon montra pour la chicane engagea le père à céder aux instances de son fils, qui fut alors placé chez une espèce de menuisier-sculpteur, à qui on recommanda d'employer son élève aux travaux les plus pénibles et les plus désagréables, afin de parvenir à le dégoûter; mais il en fut tout autrement. Le maître fut si content du talent du jeune homme qu'il finit par obtenir du père la permission de le laisser suivre la carrière des arts. — Girardon s'inspira en voyant dans les églises de Troyes les travaux qu'y avaient exécutés un Champenois nommé Gentil et

Dominique, sculpteur florentin, amené en France par Rasot. — Le chancelier Séguier, ayant eu occasion de voir les travaux de Girardon, l'envoya à Rome à ses frais, et là il gagna l'amitié et la protection du peintre Charles Lebrun. Lors de son arrivée à Paris, il fit pour les capucins de la rue St-Honoré deux statues de grandeur naturelle, et pour le roi un groupe, en marbre, de sept figures, dont six font partie du même bloc ; il représente Apollon chez Thétis, et se voit à Versailles dans un rocher factice qui orne l'un des bosquets du jardin. Le groupe de Pluton enlevant Proserpine fut aussi placé à Versailles, ainsi que l'Hiver. Girardon fit plus tard la statue équestre de Louis XIV en bronze sur la place Vendôme, le mausolée du cardinal de Richelieu à la Sorbonne, et celui de Louvois aux Capucines. — Après avoir exécuté de nombreux travaux, Girardon mourut à Paris en 1715, âgé de 85 ans.

Duchesne aîné.

GIRAUD (Jean), célèbre auteur dramatique italien. Il naquit à Rome d'une famille d'origine françaiso. Élevé sous les yeux d'un père d'une sévérité outrée et d'une dévotion monastique, une semblable éducation eût séché dans leur germe les heureuses dispositions du jeune Giraud, si des circonstances particulières n'en avaient assuré le développement. L'indulgence de son précepteur, en lui permettant de lire Goldoni, éveilla son penchant, comme il servit à le perfectionner. Le théâtre lui était expressément interdit ; néanmoins, Girand prit part à la représentation d'un intermède joué dans le réfectoire d'un couvent, où des musiciens vêtus en femmes exécutèrent des morceaux de chant qui firent une si vive impression sur le jeune auditeur que, pendant 20 nuits consécutives, il les répéta dans ses songes. Une autre fois, il assista encore dans ce monastère à une pièce sainte : les rôles d'hommes étaient remplis par les religieuses les plus âgées, qui, gardant les habits de leur sexe, avaient ceint l'épée et étaient coiffées d'un chapeau à trois cornes. Enfin, au carnaval de l'année 1791, il lui fut permis d'aller, en compagnie de son précepteur, voir dans un collége une pièce intitulée *le Monde de la lune*. « Aucune femme n'y figurait, mais je me souviens, dit l'auteur, qui a raconté lui-même ces détails, que chaque acte se terminait par des coups de bâton, et qu'au dénouement le recteur entonna une hymne qui fut répétée en chœur par tous ses élèves. » Ne pouvant approcher du théâtre, Giraud s'en dédommageait en donnant au logis paternel des représentations : les acteurs n'étaient que des marionnettes; mais Giraud et ses trois frères leur servaient d'interprètes. Celui-ci charmait surtout l'auditoire, composé exclusivement d'ecclésiastiques et d'amis de la maison. Les éloges dont il était l'objet l'encouragèrent si bien qu'il se mit à composer des tragédies écrites en vers *marteliens* : heureusement qu'il en fut dégoûté par un vieux médecin, espèce de sous-précepteur, qui se moquait de sa poésie. A 16 ans, Giraud, ayant perdu son père, embrassa la carrière des armes, et se livra à tous les plaisirs dont il avait été sevré. Il fréquenta assidument le théâtre, et finit par se consacrer entièrement à la littérature dramatique. Sa première pièce, *l'Onesta non si vince*, fut représentée à Venise; l'auteur avait alors 26 ans. Elle réussit, malgré l'étourderie d'un acteur qui se présenta dans la toilette la plus recherchée, en disant qu'on venait de l'éveiller en sursaut au milieu de la nuit, et qu'il avait quitté son lit en toute hâte. En dépit de cette bévue, la pièce arriva an port et fut représentée successivement à Bologne et à Ferrare. Encouragé par ce début, Giraud s'abandonna à sa vocation, et composa un grand nombre de comédies, qui furent presque toutes accueillies avec faveur. Bientôt sa renommée se répandit dans toute l'Italie et pénétra même en France, où l'une de ses productions les plus amusantes, *l'Ajo nell' imbarazzo* (le Précepteur dans l'embarras), arrangée pour notre scène, a popularisé son nom. Le comte Giraud a composé plus de 20 comédies dites de caractère. Il faut cependant avouer que ses cara-

tères sont souvent forcés, ainsi que ses dénouements. Le premier de ces défauts est surtout remarquable dans *l'Inamorato al tormento*, où dona Lisa pousse beaucoup trop loin l'épreuve qu'elle fait subir à son amant. Quoi qu'il en soit, son théâtre offre une lecture aussi variée qu'attachante; il intéresse et souvent fait rire. — Le comte Giraud est mort en 1832 ou 33, âgé de près de soixante ans: il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages inédits, dont on ne peut que désirer la publication. SAINT-PROSPER jeune.

GIRODET (peintre). (*V.* SUPPLÉMENT du G.)

GIROFLE ou GÉROFLE (Clous de). On désigne sous ce nom les fleurs non encore épanouies du *giroflier*. C'est ordinairement aux mois de septembre et d'octobre qu'a lieu la récolte; elle se fait, soit avec la main, soit en abattant avec des roseaux les girofles qui tombent sur des toiles que l'on a eu soin d'étendre au pied de l'arbre. Après cette première opération, on recueille les clous et on les fait sécher en les exposant au soleil. Tels que le commerce nous les livre, les clous de girofle offrent une tête renflée formée par les pétales non encore développés, et bordée par les divisions calicinales. On connait quatre espèces de *girofles*, qui toutes proviennent du *caryophillus aromaticus*, L., et ne diffèrent que par leur mode de préparation ou les influences climatériques sous lesquelles elles se sont développées; deux seulement sont intéressantes, ce sont les *girofles anglais* et les *girofles de Cayenne*. Les premiers sont les plus estimés; ils viennent des Moluques, et ont reçu la dénomination de *girofles anglais*, parce que c'est la compagnie anglaise des Indes qui en fait le commerce; ils sont gros, obtus, pesants, d'un noir huileux à la surface, d'une saveur âcre et brûlante. Leur couleur noire a fait présumer à quelques personnes qu'on avait l'habitude de les faire sécher en les exposant à la fumée. Cette opinion est peu probable, car un tel mode opératoire serait plus nuisible qu'utile aux propriétés aromatiques du girofle. La seconde espèce est le *girofle de Cayenne*; il est plus grêle, plus aigu, plus sec, moins noir et moins aromatique que le girofle des Moluques. Les deux autres espèces sont les *girofles de l'île Bourbon*, puis les *girofles hollandais*. Soumis à la distillation avec de l'eau chargée de sel marin, afin de retarder son point d'ébullition, le girofle donne une huile volatile plus pesante que l'eau: c'est à cette huile volatile qu'il doit sa propriété aromatique et sa saveur âcre et brûlante. L'huile essentielle des girofles donne une couleur rouge par l'acide nitrique; elle partage cette propriété avec la morphine et la brucine: aussi cette considération est-elle du plus haut intérêt en médecine légale.—L'analyse des clous de girofle a fourni à Tromsdorff, sur 1000 parties, 180 d'huile volatile, 170 de tannin, 170 de gomme, 130 de résine, 60 de fibre végétale, 280 d'eau, perte 10. = 1000. — MM. Laudibert et Bonastre ont trouvé, dans le girofle des Moluques seulement, une substance blanche cristalline de nature particulière, à laquelle le dernier de ces chimistes a donné le nom de *caryophilline*. L'eau distillée de girofle laisse déposer au bout de quelque temps une matière qui apparaît sous forme de lames minces, blanches et nacrées. M. Persoz, qui l'a découverte, lui a donné le nom d'*eugénine*. On croit aussi avoir rencontré dans cette eau distillée de l'acide benzoïque, mais le fait n'est pas encore assez positif pour passer dans les archives de la science. Le girofle est employé en médecine comme excitant: on administre, soit sa poudre, soit son huile essentielle; dans quelques cas, cette dernière sert à calmer, par une espèce de cautérisation, les douleurs causées par une dent cariée. L'art culinaire fait une grande consommation du girofle; ordinairement on l'associe à des viandes noires et lourdes, afin de faciliter par une stimulation vive la digestion, qui serait trop laborieuse. — L'essence de girofles, mélangée à d'autres huiles volatiles, est fréquemment employée comme parfum. —Les fruits du giroflier, appelés *antho-*

fles, sont, à l'état frais, confits dans du sucre, et servent, après le repas, à faciliter la digestion. De même que les fleurs, les feuilles, l'écorce, les pédoncules, et surtout le calice, renferment une grande quantité d'huile volatile. On désigne sous le nom de *griffes de girofles* les pédoncules brisés; leur prix moins élevé que celui des girofles les fait employer de préférence pour préparer l'huile essentielle. Belfield-Lefèvre.

GIROFLÉE. Tout le monde connaît cette fleur si commune dans les jardins les plus humbles, sur les vieilles murailles, dans les trous des tours antiques, et dans les fentes des rochers à peine revêtus de mousse et de lichen. C'est une des premières fleurs que ramène la belle saison, et ses bouquets, d'une odeur suave et d'un jaune éclatant mêlé de brunâtre, durent pour ainsi dire toute l'année. Les botanistes d'aujourd'hui la désignent par le nom de *chrysanthus*. Tournefort l'appelait *leucoium*, et les gens du monde lui donnent indifféremment les noms de *violier* ou de *giroflée*. Elle fait partie de la tétradynamie siliqueuse de Linné, de la famille des crucifères des botanistes plus modernes, c.-à-d. qu'elle présente les caractères botaniques communs à toutes les plantes de cette famille ou de cette classe. Elle a d'ailleurs pour caractères, comme genre, les divisions du calice droites, souvent deux un peu prolongées ou bossues à leur base, deux glandes à la base du calice, le stigmate bifide ou trifide, la silique alongée, tétragone, cylindrique ou un peu comprimée; les graines souvent entourées d'un rebord particulier. On en connaît 38 espèces, dont 8 sont naturelles à la France: la plus connue est incontestablement la giroflée jaune, dont on rencontre journellement parmi nous plusieurs variétés. C'est une des plantes les plus commodes pour se faire, en commençant, une idée des études botaniques. D'ailleurs, comme les autres plantes du même genre, elle n'a pas jusqu'à présent d'utilité, autrement que comme objet d'agrément et d'ornement; dans l'art du parfumeur, on se sert extrêmement peu de l'huile qui lui donne son arôme; en médecine, on ne croit plus à son efficacité contre les apoplexies, contre les douleurs, et dans les accouchements laborieux. La famille des crucifères est riche, sinon en espèces d'un arôme et d'une floraison plus agréables, du moins en plantes d'une utilité plus positivement incontestable. T. Desmoulins.

GIROFLIER ou GÉROFLIER, végétal de la famille des myrtinées de Jussieu, de l'icosandrie monogynie de Linnée. — Le genre *giroflier* ne renferme qu'une seule espèce, le *caryophyllus aromaticus*, L. C'est un grand arbrisseau toujours vert, dont la forme est pyramidale, et qui constamment offre des fleurs roses disposées en corymbes terminaux et trichotomes. Ces fleurs, décrites avec soin par Linné et Tournefort, offrent les caractères suivants: calice adhérent à l'ovaire, infundibuliforme, à 4 divisions aiguës; corolle à 4 pétales arrondis, étamines en nombre indéterminé, insérées, ainsi que la corolle, sur un disque qui surmonte l'ovaire: celui ci est infère; sur le disque qui le domine s'élève un stigmate capitulé. Le fruit est un drupe ovoïde couronné par les divisions calicinales. Les feuilles du giroflier sont opposées, obovales, lisses, portées sur un long pétiole canaliculé et articulé à sa base. — Le giroflier est originaire des Indes orientales; il croît spontanément aux îles Moluques: c'est de là que, en 1619, des voyageurs anglais en firent passer dans leurs îles quelques pieds, qui y vinrent à merveille. Privés d'une branche de commerce qui pour eux était très lucrative, les Hollandais, vainqueurs des Portugais, et devenus maîtres des îles Moluques, firent égorger, en 1623, tous les Anglais qui se trouvaient dans leur pays, et forcèrent les peuples qui étaient sous leur domination à détruire tous les girofliers qu'ils possédaient dans leur contrée, afin de concentrer toute la culture de ce végétal dans les îles de Ternate et d'Amboine. — Ce fut en 1770 que Poivre, intendant des îles de France et de Masca-

reigne, parvint, par son zèle, à s'en procurer quelques pieds, qu'il fit cultiver dans les colonies françaises, et qui maintenant nous fournissent assez de girofles pour nous affranchir de l'impôt qu'autrefois nous étions obligés de payer. Il envoya, en 1769, sous les ordres des capitaines Trémigon et Etcheverry, aux rois de Guéby et de Patany, deux vaisseaux qui, après avoir vaincu de nombreux obstacles, revinrent l'année suivante avec une cargaison d'arbres à épices, parmi lesquels se trouvaient quelques pieds de girofliers. Une température douce, un sol légèrement humide, un lieu abrité du vent, sont les circonstances les plus favorables au développement du giroflier. Il a été transplanté dans une foule de localités, telles que les îles Maurice, Mascareigne, à la Guiane, aux Antilles, etc. De tous ces climats, celui de l'île Mascareigne a paru le mieux lui convenir. BELFIELD-LEFEVRE.

GIRONDE (Département de la). Le département de la Gironde appartient à la partie S.-O. de la France. Il est compris entre l'océan à l'ouest, la Charente-Inférieure au nord, et les Landes au sud ; il est borné à l'est par les départements de la Dordogne et de Lot-et-Garonne. Sa superficie est de 10,825 1/2 kilomètres carrés, ou de 1,082,552 hectares, ou arpents métriques, c'est-à-dire qu'elle est supérieure de plus de 1/3 à la superficie moyenne des départements de la France. — Le département de la Gironde est l'un des plus beaux et des plus importants que nous ayons ; son heureuse position sur l'océan, auquel de beaux fleuves peuvent transmettre en tout temps les produits variés d'un sol des plus fertiles ; le génie actif de ses habitants, qu'on vit toujours des premiers dans les grandes entreprises commerciales, qu'on admira plus d'une fois au milieu des grands mouvements politiques qui agitèrent le pays, tout cela lui assigne un rang distingué parmi les départements du territoire français ; tout cela aussi nous impose l'obligation de le considérer sous différents points de vue.

État physique. — Le département de la Gironde se compose de deux fractions bien distinctes. Sa partie sud-ouest n'est qu'une vaste plaine de sable, à l'aspect triste et monotone, où quelques forêts de pins, quelques broussailles, offrent à peine une misérable pâture à des troupeaux de brebis ; la lisière de ces landes, du côté de l'océan, est même couverte de dunes, dont la superficie est évaluée à 25,850 hectares. Le surplus du département est d'une tout autre nature. Le sol n'y offre pas, il est vrai, de ces accidents fortement caractérisés ; on n'y trouve pas de montagnes proprement dites, de ravins déchirés, de profondes vallées, mais cependant les beaux fleuves de la Garonne, de la Dordogne grossie par l'Isle de la Gironde vaste canal qui reçoit leurs eaux réunies et les porte à la mer, forment d'immenses bassins bordés sur plusieurs points de collines élevées. Toute cette partie du département est de la plus grande fertilité ; les bas-fonds, qu'on appelle *palus*, sur lesquels viennent presque annuellement se répandre les dépôts limoneux roulés par les eaux desfleuves, sont couverts de riches prairies, de champs cultivés en céréales, de vignes du plus grand produit, de toutes les plantes, enfin, nécessaires à la vie de l'homme ou des animaux ; les plateaux, composés en grande partie de terrains calcaires, mais quelquefois aussi de terres argileuses, de gravier, de sables, sont chargés de vignobles, de bois de toute nature, et tout cela produit l'aspect le plus riche et le plus agréable à l'œil. — Le climat de la Gironde est, en général, sain et tempéré. Les observations météorologiques ne justifieraient peut-être pas cette assertion : elles nous montreraient un pays humide, des hivers pluvieux, des étés chauds et orageux ; mais ces observations, qui se font en général dans les grandes villes, nous donneraient le climat de Bordeaux et non celui du département. Un seul fait se vérifierait peut-être partout, c'est le grand nombre des orages que les vents

duS.-O., très fréquents dans la Gironde, lui apportent des Pyrénées et de l'océan. On ne connaît point, dans le Bordelais, de ces maladies particulières à certaines localités, dont elles déciment la population.

État politique et moral. — Lorsque nous portons notre attention sur un peuple, sur un pays, notre premier besoin est d'apprendre ce qu'ils furent jadis, et comment ils sont arrivés à l'état où nous les voyons, c.-à-d. de connaître leur histoire. Quelques lignes, donc, sur l'histoire du Bordelais et de ses habitants. — On n'a eu qu'assez tard des notions sur la ville de Bordeaux et sur le peuple gaulois auquel appartenait cette ville: César ne parle ni de *Burdigala* ni des *Bituriges Vivisci;* et Strabon, le plus ancien des auteurs qui mentionnent la ville, quoiqu'elle fût déjà considérable de son temps, regarde le peuple comme étranger au pays qu'il occupait. — Pendant la domination romaine dans la Gaule, Bordeaux reçut des monuments de plusieurs sortes, tels qu'amphithéâtres, temples, fontaines, arcs de triomphe, etc.; il devint métropole d'une vaste province romaine, c.-à-d. le siége d'une haute administration qui comprenait dans son ressort les cités d'Agen, d'Angoulême, de Saintes, de Périgueux et de Poitiers. —Après la chute de l'empire d'Occident, le Bordelais passa sous la domination des Visigoths, puis sous celle des Francs. Au temps des petits-fils de Clovis, les Gascons, traversant les Pyrénées, vinrent s'établir dans les pays compris entre ces montagnes, la Garonne et l'océan, et leurs ducs vécurent là dans une espèce d'indépendance; mais l'un de ces ducs, Loup II, ayant trahi Charlemagne, ce prince le fit pendre et confisqua son duché. Le pays resta dès lors uni à la couronne, jusqu'au moment où le gouvernement féodal vint diviser le territoire français en plusieurs petites souverainetés. — Alors se forma un nouveau duché de Gascogne, dont Bordeaux devint la capitale; ce duché fut, l'an 1071, réuni à celui d'Aquitaine, et l'un et l'autre furent compris sous le titre de *duché de Guienne.* On sait qu'Aliénor ou Eléonore de Guienne porta par mariage la propriété de ce duché dans la maison régnante d'Angleterre, qui possédait déjà, de ce côté-ci du détroit, le duché de Normandie et de Bretagne. De là cette longue rivalité entre les rois de France et ceux d'Angleterre, rivalité qui ne s'éteignit qu'après l'expulsion des Anglais du territoire français, au milieu du xv[e] siècle, à la suite de la fameuse bataille de Castillon. — Le Bordelais ne figure plus dès lors que dans l'histoire de nos troubles civils; Bordeaux se rappelle encore avec effroi cette sédition de l'an 1548 qui attira sur lui de terribles châtiments, dont le connétable Anne de Montmorenci fut le cruel et perfide auteur. Le Bordelais eut encore à souffrir des guerres de religion, et l'on sait qu'à Coutras se livra une fameuse bataille où le roi de Navarre vainquit les troupes de la ligue. La fronde(*v.*)agita aussi le pays; mais une époque plus mémorable dans l'histoire du département de la Gironde est celle qui fit de son nom la qualification la plus honorable qui soit restée d'un temps à jamais mémorable par d'éclatantes vertus, aussi bien que par des crimes atroces (*v.* Girondins). — La population du département de la Gironde était en 1826 de 538,151 habitants; le recensement de 1831 porte cette population à 554,225, c.-à-d. qu'elle s'était accrue, dans l'espace de 5 ans, de 16,074 individus, ou de 1/33[e]; tandis que l'accroisement moyen des départements de la France n'a été, pendant la même période, que de 1/44[e]. Si l'on veut comparer la population totale de la Gironde avec la population totale de la France, ou de nos 86 départements, on trouvera que le département de la Gironde renferme un peu plus de la 59[e] partie de la population totale du territoire entier, et qu'elle est, par conséquent, supérieure de près d'un tiers à la population moyenne de chaque département, laquelle serait de 378,308 individus; si l'on compare, au contraire, sa population à son étendue, on trouvera

qu'il renferme 51,197 habitants par kilomètre carré, ou par cent hectares ; ce qui est au-dessous du chiffre moyen pour la France entière, où l'on trouve 60,288 habitants par kilomètre. Il faut attribuer cette différence à la rareté des habitants dans la partie sud-ouest du département, couverte, comme nous l'avons dit, de sables arides. — Le département de la Gironde est divisé en six arrondissements savoir : arrondissement de Bordeaux 245, 348 habitants, distribués en 18 cantons, et 151 communes.—Arrondissement de Blaye, 56,406 habitants, 4 cantons et 56 communes. — Arr. de Lesparre, 36,918 habitants, 4 cantons et 30 communes. — Arr. de Libourne, 107,514 habitants, 9 cantons et 132 communes. — Arr. de Bazas, 53,802 habitants, 7 cantons, 68 communes. — Enfin, arr. de la Réole, 54,237 habitants, 6 cantons, 105 communes.— Total 554,225 habitants, 48 cantons et 542 communes. Le département forme 9 arrondissements électoraux, dont six correspondent aux six arrondissements administratifs ; les trois autres sont formés par la ville de Bordeaux. — Bordeaux est le siége d'une cour royale qui comprend dans son ressort les départements de la Charente, de la Dordogne et de la Gironde. Il y a dans le département 6 tribunaux de première instance dans les six chef-lieux d'arrondissement, et trois tribunaux de commerce, à Bordeaux, à Libourne et à Blaye. — L'administration financière a la même organisation que dans tous les départements frontières. Bordeaux est le chef-lieu du trente-troisième arrondissement forestier ; il possède un Hôtel-des-Monnaies, qui marque de la lettre K les espèces qu'il frappe. Le département paie à l'état en impôts directs ou indirects de 30 à 35 millions par an, c.-à-d. près de 1/30ᵉ du revenu total du pays ; et il ne dépense guère que la moitié de cette somme. — La capitale de la Gironde est le chef-lieu de la 11ᵉ division militaire, qui comprend les départements, des Landes et des Basses-Pyrénées ; le dépôt de recrutement est à Bordeaux, qui est aussi le chef-lieu de la 10ᵉ légion de gendarmerie, composée des compagnies départementales de la Gironde, de la Charente, des Landes et des Basses-Pyrénées. Il y a dans le département deux forts, Blaye et le fort Médoc. — L'administration de la marine entretient à Bordeaux, et dans quelques autres villes du département, un grand nombre d'agents et des écoles d'hydrographie. — Sous le rapport de l'instruction publique, le département de la Gironde est également favorisé : il possède une académie universitaire, qui comprend dans son ressort la Charente et la Dordogne ; il y a à Bordeaux une faculté de théologie, une école secondaire de médecine, un collége royal de première classe ; et à Libourne et à la Réole deux colléges. — Bordeaux est le chef-lieu d'un archevêché qui a pour suffragants les évêchés d'Agen, d'Angoulême, de Poitiers, de Périgueux, de la Rochelle et de Luçon. Les limites du diocèse sont les mêmes que celles du département ; il renferme 10 cures de première classe, 66 de deuxième classe, 309 succursales et 37 vicariats. Il y a à Bordeaux un séminaire diocésain et une école secondaire ecclésiastique. Le culte protestant compte dans le département 3 églises consistoriales, une à Bordeaux, une à Ste-Foi et une à Gensac. Il y a à Bordeaux un consistoire israélite et une synagogue. — Enfin, Bordeaux possède plusieurs sociétés savantes, dont la principale porte le titre d'*académie royale des sciences, arts et belles-lettres* ; il a un *cabinet d'histoire naturelle*, un *dépôt des antiquités*, un *observatoire*, une *galerie de tableaux et statues*, un *jardin botanique*, etc.

État industriel et commercial. — Il n'y a point dans le département de grande branche d'exploitation industrielle ; toute l'activité des habitants se porte vers l'agriculture. On compte dans le département 45,000 hectares de prés qui fournissent, terme moyen, de 30 à 40 quintaux de foin, dont la plus grande partie est consommée par les bœufs employés à la culture des terres ; les forêts occupent

une superficie à peu près double ; 180,000 hectares sont ensemencés en céréales, et ne peuvent suffire aux besoins de la population, surtout depuis qu'une grande partie des terres les plus productives, des *palus*, a été arrachée à sa culture naturelle pour la consacrer à la vigne. La vigne, voilà la principale culture du département : le vin, voilà son principal produit. « En 1788, dit M. Jullien, ce département avait 135,000 hectares de vignes; il en contient aujourd'hui 140,000 (d'autres disent 180,000) sur le territoire de 550 communes, et partagés entre 60,000 propriétaires. La récolte annuelle est évaluée à 2,500,000 hectolitres de vins, dont 3 à 400,000 suffisent à la consommation des habitants : la même quantité, ou environ, est convertie en eaux-de-vie, et le surplus est livré au commerce, et s'exporte dans presque les toutes les parties du globe sous le nom de *vins de Bordeaux*. » Les vignobles du Bordelais peuvent être classés comme il suit : vins de *Médoc*, vins de *Graves*, vins de *St-Émilion*, vins de *côtes* et vins de *palus*. « Peu de vignobles, dit encore M. Jullien, offrent dans la qualité et le prix de leurs produits une différence aussi grande que celle qui existe entre les vins de première qualité du Bordelais et les vins communs du même pays. » Les uns, en effet, se vendent jusqu'à 3,000 francs le tonneau (4 pièces), la première année de leur récolte, et montent ensuite jusqu'à 5 et 6,000 francs; tandis que les vins communs ne se vendent souvent que 100 et 120 francs, et s'élèvent rarement au-delà de 300 francs. Les premiers crus du Médoc sont ceux de Château-Margaux, Château-Lafitte et Château-Latour; on cite après eux ceux de Rauzan, Lascombe, Durfort, Léoville, Larose, Gorse, Branne-Mouton ; enfin, Cantenac, St-Julien, Ste.-Gemme, Pauillac, St.-Estèphe, etc., etc. Les Graves ont le Haut-Brion et les autres crus des communes de Senac et de Valence. Le vignoble de St.-Émilion, étant peu étendu, n'offre pas dans ses crus la diversité qu'on trouve dans le Médoc et dans les Graves. Les côtes ont quelques bons crus, mais un plus grand nombre de médiocres. Les palus ne produisent en général que des vins communs, mais la grande quantité qu'on y recueille fait plus que compenser pour le propriétaire le défaut de qualité. — Il est facile de comprendre que le grand objet de commerce du Bordelais consiste dans l'exportation de ses vins et de ses eaux-de-vie. Bordeaux est aussi l'entrepôt des denrées coloniales pour les départements du midi et du centre de la France ; on évalue à 200 environ le nombre des gros bâtiments qui partent de Bordeaux pour toutes les parties du globe, ou qui, de tous les points du monde, arrivent dans le port de Bordeaux ; ce mouvement est opéré pour les cinq sixièmes, au moins, par des vaisseaux français. Si l'on considère le commerce de Bordeaux relativement à l'Europe, on trouvera un mouvement annuel d'environ 360 bâtiments. Dans ses rapports avec la France, Bordeaux entretient un cabotage qui présente annuellement 2,700 navires à l'entrée, et 2,100 à la sortie : tous ces navires sont français. En résumé, le mouvement annuel du port de Bordeaux est d'environ 6,800 bâtiments, tant entrés que sortis. — Il nous reste à mentionner quelques lieux intéressants du département de la Gironde. — Libourne, bâti au confluent de la Dordogne et de l'Isle, est une ville de commerce du troisième ordre; elle fait le commerce d'entrepôt et d'expédition. — La Teste-de-Bueh, sur l'océan, est célèbre par ses pêcheurs et par les malheurs récents qui les ont frappés en mer. — Bazas, ville ancienne, patrie du poète Ausone. — Langon, La Réole, remontent aussi à une haute antiquité. — St-Émilion est remarquable par ses ruines gothiques, par un temple monolithe, et par une flèche d'une grande hardiesse.—Coutras, Castillon, fameux par deux batailles.—Blaye, lieu très ancien, connu surtout par son château fort. — Il faut citer encore le fort Médoc, le phare de Cordouan, à l'embouchure de la Gironde : c'est, dit-on, le plus beau de tous

ceux qui existent en France. — Parmi les hommes célèbres nés dans le Bordelais, nous nommerons le poète Ausone, Michel Montaigne, Montesquieu, Guadet, le général Nansouty, le duc de Cazes, M. Lainé, M. de Martignac, le comte de Peyronet, M. Jay., le célèbre violon Rode, les chanteurs Laïs, Nourrit, etc.

J. Guadet.

GIRONDE, GIRONDINS, parti célèbre de la révolution française ; Brissot et quelques-uns de ses amis en furent les fondateurs dans le sein de l'assemblée nationale ; il se composa d'abord de ces défenseurs ardents et purs de la liberté qui la voulaient sans excès, et repoussaient de la manière la plus absolue l'intervention du peuple dans la marche de cette grande régénération politique. Plus tard, les brissotins, ainsi les appela-t-on dans le principe, se confondirent avec les membres de cette députation du département de la Gironde à l'assemblée législative, qui brilla d'un si grand éclat par le talent oratoire; le parti girondin se trouva ainsi constitué. Il domina d'abord l'assemblée, où les hommes qui formèrent depuis la *montagne* n'étaient encore qu'en minorité, et signala sa puissance en renversant le ministère formé par Louis XVI après l'acceptation de la constitution. Le nouveau cabinet se composa sous son influence; on y vit particulièrement figurer Roland, dont l'épouse célèbre était comme l'ame du parti, et Dumouriez, recommandé par ses connaissances diplomatiques et ses plans guerriers à des hommes appartenant pour la plupart au barreau. Peu après, la guerre fut déclarée à l'Autriche, et la nation se précipita avec un admirable élan dans cette longue lutte continentale, qui devait, après des succès inouïs, se terminer par les catastrophes de 1814 et 1815. — Cependant, Louis XVI, toujours le cœur saisi d'effroi à chaque pas en avant qu'il faisait dans les voies révolutionnaires, ne tarda pas à être en lutte avec ses nouveaux ministres. En juin 1792, quelques décrets, auxquels il refusait sa sanction, amenèrent la dissolution du cabinet, dont trois membres furent remplacés par des hommes du parti feuillant ou constitutionnel. Alors les hostilités des girondins éclatèrent ; quelques rapprochements avec la cour furent en vain essayés, et bientôt leur union momentanée avec les jacobins contre celui que les uns et les autres regardaient comme l'ennemi commun, entraîna la chute du trône. Il n'avait été qu'ébranlé au 20 juin; il fut complètement renversé au *dix août* (v.). La participation des girondins à ces journées, surtout à la dernière, ne saurait être douteuse : ils s'en sont fait plus tard, à la tribune ou dans des écrits qui sont restés, un titre de gloire. Mais il arriva alors que les girondins, en mettant un terme à une puissance qu'ils croyaient ennemie irréconciliable de la révolution, en développèrent une autre qu'il leur fut impossible de contenir, l'anarchie sanglante, qui devait tout perdre, après avoir dévoré tant de victimes : les premières furent celles que frappèrent, aux 2 et 3 septembre suivant, les meneurs de la commune de Paris et du club des jacobins, avec le terrible Danton pour chef. Les girondins eurent horreur de ces effroyables massacres, auxquels ils étaient complètement étrangers, et ils ne cessèrent, avec une généreuse persistance, dans cette assemblée comme dans la nouvelle qui s'ouvrit quelques semaines après, d'en réclamer le châtiment. Ainsi commença la lutte entre eux et les jacobins, qui voulaient qu'on jetât un voile sur ces actes, quels qu'ils fussent, de la justice populaire. Le procès de Louis XVI, dont s'occupa d'abord la convention nationale, suspendit un moment les hostilités. Dans le cours de ce procès mémorable, les girondins, rendus à l'individualité de la conscience, cessèrent pour ainsi dire de former un parti, leurs votes furent très divers. Quelques-uns refusèrent de juger ; plusieurs, en reconnaissant la culpabilité de Louis, voulurent que sa liberté fût seule atteinte ; d'autres, en prononçant contre lui la mort, essayèrent de le sauver par l'appel au peuple. Ces tentatives, qui restèrent vaines, animèrent davantage encore contre eux les pas-



sions des ardents démagogues. Toutefois, puissants par la parole, ils conservaient encore une haute influence sur la convention; ils en usèrent le 8 avril 1793 pour faire rendre un décret qui leur devint bientôt fatal à eux-mêmes : il portait que les députés convaincus d'un délit national seraient sur-le-champ livrés au tribunal révolutionnaire. La mesure était dirigée contre Marat, qui, chaque jour, distillait le fiel contre la Gironde dans son ignoble *Ami du peuple*. Peu de jours après, Marat fut en effet décrété d'accusation, mais il fut acquitté et ramené en triomphe sur son siége, la tête couronnée de lauriers, qui devaient être bientôt teints du sang de ses adversaires. Après cette attaque infructueuse contre l'idole des faubourgs, les girondins devinrent en butte à la vindicte populaire, excitée contre eux par la commune de Paris et par le club des jacobins. Le 15 avril, des commissaires de section se présentèrent à la barre de la convention pour réclamer la mise en accusation de vingt-deux d'entre eux. L'agitation s'accrut de jour en jour, et le projet fut même, assure-t-on, formé par les furieux de massacrer ces députés, qui trouvaient encore un suffisant appui dans le sein de l'assemblée; les girondins, redoublant d'énergie, dénoncèrent l'odieux complot, et parvinrent à obtenir qu'une commission de douze membres fût instituée pour faire des recherches à ce sujet; mais, au moment où cette commission se préparait à faire un rapport qui semblait devoir mettre au grand jour les plus coupables menées; la salle de la convention fut envahie par une foule nombreuse, et, au milieu d'un affreux tumulte, qui se prolongea jusqu'à la nuit, la minorité, restée seule dans l'enceinte, casse la commission. Ceci se passait le 27 mai; trois jours après eut lieu la crise qui détermina le triomphe du parti jacobin et consomma la ruine de la *gironde*. Vingt-neuf députés appartenant à cette portion de l'assemblée furent mis en état d'arrestation par décret du 2 juin; de ces vingt-neuf députés, la plupart furent arrêtés à Paris, et enfermés à la Conciergerie : c'étaient Brissot, Vergniaud, Gensonné, Lasource, Fonfrède, Duperret, Ducos, Carra, Fauchet, etc. : d'autres, tels que Pétion, Guadet, Buzot, Barbaroux, Salles, Louvet, etc., avaient trouvé le moyen d'échapper au sort de leurs collègues, et s'étaient réfugiés dans les départements de l'Eure et du Calvados, qui devinrent le centre d'une insurrection, un moment redoutable, contre les nouveaux chefs de la convention nationale. Déjà, avant le 31 mai, les plus importantes villes du midi s'étaient énergiquement prononcées en faveur des girondins. Après leur proscription, on courut aux armes de toutes parts, et l'on envoya des commissaires à Caen, où les députés s'étaient formés en commission de gouvernement, sous le titre d'*assemblée des départements réunis*. Une armée se forma sous la conduite du général Wimpfen; mais, à peine organisée et composée de jeunes recrues inhabiles au service militaire, elle se dispersa promptement à Vernon devant les bandes organisées et disciplinées du comité de salut public. Alors les députés cherchèrent un asile dans le département de la Gironde. Les commissaires de la convention les y précédèrent; d'actives recherches furent dirigées par Tallien : cachés par les soins généreux de quelques habitants de la petite ville de St-Émilion, où Guadet, l'un d'eux, avait reçu le jour, ils parvinrent quelque temps à se dérober aux poursuites du proconsul; mais enfin, Salles et Guadet furent saisis et conduits à Bordeaux; ils y subirent courageusement la mort. Grangeneuve les avait précédés de quelques jours sur l'échafaud. Pétion, Buzot et Barbaroux eurent une fin plus déplorable : ils erraient depuis quelques jours aux environs de Saint-Émilion, exténués de lassitude et de besoin; tout à coup ils croient voir aux approches d'un village des hommes armés courir vers eux. Barbaroux, pour ne pas tomber vivant aux mains de ses ennemis, se brûle la cervelle. Les deux autres fuient dans les bois, où l'on trouve deux jours après leurs cadavres à demi dévorés par les chiens. Quant à ceux que recélait la

Conciergerie, après plusieurs mois de captivité, ils furent enfin renvoyés par la convention devant le tribunal révolutionnaire, qui les condamna à mort. La défense de quelques-uns d'entre eux fit plus d'une fois pâlir et trembler leurs juges iniques ; ils entendirent l'arrêt avec calme. Valazé seul se frappa d'un poignard qu'il tenait caché dans son sein. Les derniers moments des autres furent pleins de dignité : ils montèrent sur l'échafaud le 31 octobre 1793. — Ainsi finirent ces hommes dont les talents oratoires et les vertus patriotiques, parent de quelque éclat la plus triste de nos phases révolutionnaires, et qui furent, selon toute apparence, les seuls et vrais républicains de l'époque. La proposition qu'ils firent de confier la garde de l'assemblée à un corps composé de citoyens appartenant aux 83 départements fut le prétexte de cette vaine accusation de fédéralisme au nom de laquelle on les envoya à la mort. On sait aujourd'hui que, si quelques-uns d'entre eux professaient une sincère admiration pour les institutions américaines, et même les croyaient seules susceptibles de s'adapter au gouvernement régulier et définitif d'une vaste république, telle que la France, du moins aucun n'émit alors le vœu de rompre cette unité indispensable en ce moment pour le maintien de l'indépendance nationale, menacée par l'Europe. Ce point est formellement établi par plusieurs passages des mémoires de Buzot, publiés en 1823. — Comme parti politique, la Gironde a été et est encore très diversement appréciée dans les votes et dans les actes qui ont marqué sa courte et brillante carrière. Avec un roi dont elle ne se fût pas défiée, elle eût peut-être sauvé la monarchie; tout au moins, amenant par degrés sa chûte, eût-elle préservé la France de la tyrannie odieuse qui succéda à son brusque renversement. En s'unissant au parti jacobin pour perdre le malheureux prince, elle montra, dans le fait, plus de passion que de sens, car elle savait par avance quelle alliance elle acceptait, et si l'on pouvait attendre d'un tel auxiliaire autre chose qu'un régime atroce et stupide ; elle céda à un entraînement généreux, sans songer que la liberté ne pouvait jamais être plus compromise que par les hommes dont elle rendait ainsi le triomphe inévitable : erreur fatale, payée bien cher par elle-même et par la France, et qui doit éternellement servir de leçon aux partis dans les temps de révolution.

P.-A. Dufau.

GIROUETTE. Ce mot vient du vieux français *girer*, *virer* : c'est donc une chose qui tourne. En effet, une girouette, dont le nom scientifique est *anémoscope*, n'est autre chose qu'une feuille de métal disposée de manière à pouvoir tourner au moindre vent autour d'un pivot vertical. La girouette indique ainsi de quel côté vient le vent, et, pour le faire reconnaître plus facilement, on dispose ordinairement au-dessous de la girouette les quatre lettres E. S. O. N. (est, sud, ouest, nord), placées dans le méridien du lieu, et le plan parallèle à l'équateur, de manière à former un carré dont les diagonales se coupent au point d'appui du pivot. Ces quatre lettres indiquant les quatre points cardinaux forment une rose des vents tout-à-fait grossière, et qui ne peut suffire qu'à ceux qui demandent, comme on le fait quand on se rencontre : *d'où vient le vent? pleuvra-t-il aujourd'hui?* — Pour des observations météorologiques, il est bien clair qu'il faut obtenir une plus grande précision : on y parvient en divisant la rose en trente-deux parties, comme on le fait dans le compas de mer, ou, ce qui vaut mieux encore, en désignant par des degrés ou par des grades (degrés centésimaux) l'angle que fait la girouette, ou la direction du vent avec le méridien. Mais on conçoit qu'on ne peut pas avoir en l'air, et surtout à la hauteur où sont ordinairement placées les girouettes, la moindre exactitude. Il convient alors de prolonger le pivot, que l'on rend mobile jusque dans une chambre où son extrémité inférieure vient reposer sur le centre d'un cercle gradué et exactement orienté. Une aiguille est attachée au pivot, et parcourt en tournant le timbre

du cercle sur lequel elle marque, avec une grande exactitude, la direction de la girouette, et par conséquent aussi celle du vent.—Il y a des girouettes au moyen desquelles on a pu connaître la force et la vitesse du vent ; mais cela demande un mécanisme particulier, qu'on nomme anémomètre.— La girouette a donné lieu à quelques allusions qu'il faut connaître. — La girouette de Bayle a joué un grand rôle dans la philosophie. On sait que la question du franc arbitre a divisé, divise et divisera probablement à tout jamais les philosophes. Lorsque nous faisons quelque chose, le faisons-nous par le seul acte de notre volonté, ou parce que nous y sommes nécessités par le système général du monde et les circonstances qui nous entourent? Les fatalistes vous répondent que vous le faites parceque tous les événements précédents vous ont inévitablement prédestinés à le faire ; les partisans du franc arbitro vous assurent que vous le faites parce que vous voulez le faire, uniquement pour cela, et de telle sorte que si votre volonté avait *voulu vouloir* autrement, toutes les circonstances extérieures restant les mêmes, la chose ne se serait pas faite. — Or, les fatalistes vous arrêtent à ce mot: « Si votre ame avait *voulu vouloir.*» Nous nions,disent-ils que l'ame *veuille jamais vouloir*; elle est toujours invinciblement déterminée à vouloir de telle ou telle façon, non pas par une force qui lui soit propre et innée, comme vous semblez le penser, mais par les affections de toutes sortes qu'elle a reçues précédemment, et qui agissent sur elle à son insu. Les partisans de la liberté opposent à cette opinion le *sens intime*, la *conscience*, qui nous apprend que nous voulons bien réellement ce que nous faisons, et que l'action seule de notre volonté sur nos membres réduit en acte ce que nous avons désiré, sans que nous sentions la plupart du temps l'action de ces affections intérieures qu'on leur objecte. — Bayle fournit alors aux fatalistes une nouvelle arme par l'ingénieuse hypothèse d'une girouette qui, étant douée de la seule faculté de *vouloir* se mouvoir, s'imaginerait, toutes les fois que le vent la pousse à droite ou à gauche, qu'elle se meut par sa propre force, par une vertu innée en elle. Il en est de même de l'ame, dit-il : l'ame a la faculté de vouloir ce qui lui fait plaisir; elle veut donc en conséquence de la manière dont elle a été précédemment, ou dont elle est encore affectée : c'est là le vent qui la pousse ; mais, parce qu'elle ne sent pas ce vent, ou plutôt parce qu'elle se confond elle-même avec ses affections, qu'elle ne se sent même que par elles, elle se croit active, tandis qu'elle ignore seulement d'où lui vient son action ; elle est effet et se croit cause ; elle obéit et croit commander. Bref,elle se persuade que tout ce qu'elle veut et qu'elle exécute est libre et volontaire, tandis que les circonstances antérieures, les jugements qu'elles ont déterminés, les affections enfin de toute sorte que l'ame a reçues, rendent sa détermination nécessaire et fatale. — On sait comment cette hypothèse a été depuis développée et renforcée par les raisonnements des philosophes du siècle dernier, et ce que les spiritualistes ont répondu. — Le mot *girouette* a été encore appliqué à ces hommes qu'on a vus si souvent dans les événements politiques changer de couleur et d'attachement, selon que le vent de la faveur soufflait d'un côté ou d'un autre. On a publié même un *Dictionnaire des girouettes*, et notre Béranger a fait contre cette sorte d'hommes plusieurs chansons, entre autres celle dont le refrain est :

> N'saut' pas à demi,
> Paillas', mon ami,
> Saute pour tout le monde.

Cette sévérité du public à l'égard de ceux qui changent ainsi et abandonnent leurs amis est assurément justifiée par le peu d'estime que l'on doit avoir pour un caractère ondoyant et fluctueux, sur lequel on ne peut faire aucun fonds : cependant il faut avouer qu'il n'y a souvent, entre les girouettes et les hommes les plus attachés à leurs sentiments, de différence que celle du plus au moins. Quel

est l'homme qui soit aujourd'hui ce qu'il était il y a dix ans? Quel est celui qui peut répondre que ses affections ne changeront pas notablement d'ici à quelques années? Y a-t-il rien de stable chez nous? et ne sommes-nous pas tous, et par la force même de notre nature, plus ou moins *girouettes ?* — La conséquence de ce principe, c'est que ce n'est pas tant la versatilité en elle-même que sa cause ou ses conséquences qu'il faut blâmer. L'homme versatile peut être fort estimable encore si la faiblesse de son caractère laisse subsister chez lui les nobles sentiments de l'ame, l'amitié, la bienveillance, la générosité. Mais celui-là est tout-à-fait méprisable qui, ne consultant jamais que son intérêt personnel, sacrifie tous ses amis à son avantage présent, flatte bassement le pouvoir en abandonnant, selon son caprice, ceux qu'il croit lui déplaire... Quelle raison peut-il y avoir d'aimer ou d'estimer un homme qui n'aime ni n'estime personne que lui-même?

BERNARD JULIEN.

GIROUETTE (terme de marine), bande de toile ou d'étamine consue et montée sur l'équinette ou espèce de bâti en bois, placée à la tête des mâts, et plus généralement au grand mât seulement. La *girouette* indique la direction et la durée du vent. Celle des grands bâtiments est d'une laize d'étamine, et a souvent de six à sept pieds de longueur. On en fait de toutes couleurs, mais plus ordinairement en blanc, en bleu et en rouge : elle est montée sur le fer du paratonnerre, qui lui sert d'axe et tourne autour pour indiquer la direction du vent. La partie cousue, encadrée, est de la moitié de la longueur totale de la girouette; l'autre partie est pendante ou flottante au gré du vent. Les *girouettes* sont un ornement pour les vaisseaux, et servent encore par leur variété de couleur à les faire reconnaître dans les escadres par divisions, et par le rang qu'ils tiennent dans la ligne de leur division. MERLIN.

GISEMENT ou **GISSEMENT** (terme de marine), situation des côtes, la direction qu'elles suivent par rapport aux différents points de la boussole. On applique ce mot à toute espèce d'objets, en les comprenant toujours dans le sens de leur longueur : ainsi, le *gissement* d'une île est nord et sud, si la ligne qui joint les deux points les plus éloignés de cette île est dans cette direction d'après la boussole. Le *gissement* d'un écueil est l'aire de vent sur lequel il est relevé de deux points différents. Le *gissement* de deux îles, deux écueils, deux points quelconques, c'est la direction indiquée par le *compas* de la ligne qui passe par ces deux points. Lorsque les navigateurs font quelques découvertes, ils ont soin à leur retour d'en indiquer le *gissement*, afin d'éclairer ceux qui les suivent. MERLIN.

GISSEMENT (minéralogie). On désigne par ce nom la manière d'être d'une masse minérale dans le sein de la terre, et ses rapports de position avec les masses qui l'environnent (*v.* les mots MINES, ROCHES, STRATIFICATION, TERRAINS, etc.). X.

GITANOS (*v.* BOHÉMIENS).

GIVRE (en latin *pruina*), espèce de *gelée blanche* (*v.*), qui se dépose sur la fin de l'automne, en hiver et au commencement du printemps, sur les habits du voyageur, les vitres des appartements, etc. — Comme les causes qui produisent le givre ne sont que des variations de celles qui concourent à la formation de la *rosée*, nous prions le lecteur de lire cet article dans lequel sera exposée tout au long l'admirable théorie du docteur Wels : nous devons cependant ajouter quelques mots. — Le *givre* se produit de deux manières : 1° l'air atmosphérique, tenant toujours en suspens une certaine quantité d'eau à l'état de vapeur, si, par une cause quelconque, l'atmosphère éprouve un abaissement de température, les vapeurs d'eau se congèlent, acquièrent une pesanteur spécifique supérieure à celle de l'air, et tombent à la manière de la neige, etc., sur les objets qui sont à découvert ; 2° le *givre* se manifeste sur un corps lorsque la température de celui-ci est beaucoup plus basse que celle de l'air ambiant : en hiver, par

exemple, il arrive que les vitres se couvrent du côté de l'intérieur de l'appartement d'une couche de givre. Ce phénomène s'explique facilement : la température de l'atmosphère étant beaucoup plus basse que celle de l'air de la chambre, les vapeurs que cet air tient en suspens, se trouvant en contact avec le carreau froid, passent à l'état de petits glaçons, etc. On a pu faire l'observation que les murs se couvrent de givre par un temps de dégel. Cela se comprend facilement encore : les murs, s'échauffant moins rapidement que l'air ambiant, gèlent, par leur *froideur*, les vapeurs aqueuses qui se mettent en contact avec leur surface. Enfin, on produit du givre artificiellement, même par un temps chaud, en exposant à l'air une bouteille pleine de glace ou de matières frigorifiques, des sels..., par exemple : la bouteille se couvre d'abord d'une couche d'eau, ensuite de très petits glaçons, qui ne sont que le résultat de la congélation des vapeurs que l'air ambiant met en contact avec la surface froide de la bouteille (*v.* Gélée, Glace, Rosée). Teysseire.

En blason, on appelle *givre* une grosse couleuvre, vipère, ou serpent à la queue ondée ou tortillante. Quand elle est en fasce, on l'appelle *rampante*; quand elle est droite, on la dit *en pal*. Les armes des ducs de Milan consistaient en une *givre* à l'enfant nu hissant des gueules. Le *Dictionnaire de Trévoux* dérive ce mot de *vivere*; mais tous les étymologistes n'adoptent pas cette origine très contestable, et quelques-uns le font venir du latin *vipera*. U. B.

GLACE (*glacies*), état solide de l'eau; néanmoins, on pourrait dire aussi de la *glace de vin*, *de lait*, *de mercure*, etc., pour faire entendre que ces substances, qui se trouvent communément à l'état liquide dans les climats tempérés, ont éprouvé un abaissement de température suffisant pour les faire passer à l'état solide. On peut aussi considérer, par analogie, les métaux, les roches, etc., comme de la glace de fer, d'or, d'argent, de cristal, etc., car, si ces matières étaient exposées à une chaleur convenable, elles seraient liquides et couleraient comme l'eau. La neige est une sorte de glace, ainsi que la grêle. La glace ou la solidification d'une substance quelconque est le produit d'un certain abaissement de température. De tous les liquides naturels, l'eau est le plus abondant et celui qui gèle au moindre abaissement de température; viennent ensuite les liqueurs spiritueuses, le mercure, etc. On a donc pris la congélation de l'eau pour terme de comparaison, quand on a voulu apprécier les divers degrés de froid. L'instrument qui sert à cet usage s'appelle *thermomètre* (*v.*). Quand elle est agitée modérément, l'eau gèle au degré de froid indiqué par le 0 de l'échelle thermométrique (*v.* Eau); mais quand elle est tranquille et débarrassée de toute impureté, l'instrument peut accuser 3, 4 et jusqu'à 12 degrés de froid avant que le liquide change d'état; mais la moindre agitation, et surtout un petit glaçon jeté dans le vase, détermine à l'instant la formation d'une multitude d'aiguilles, dont l'ensemble offre bientôt une masse solide et homogène. — La glace a plus de volume que l'eau. A poids égal, quinze litres d'eau, par exemple, produisent seize litres de glace. Beaucoup de substances au contraire occupent moins d'espace étant à l'état solide qu'à l'état liquide : le cuivre, le plomb, l'étaim, remplissent imparfaitement le moule dans lequel on les coule; le fer, le soufre, participent sous ce rapport des qualités de l'eau, et remplissent très bien le moule qui les reçoit. — Nous avons donné à l'article Eau des exemples de la force expansive de la glace; nous allons nous occuper de la manière dont elle se forme dans les rivières, les étangs, etc. — On a long-temps agité la question de savoir, et l'on pourrait dire

. . . . . . Et adhuc sub judice lis est,

si la glace se formait au fond ou à la surface des eaux des fleuves. Plusieurs physiciens ont avancé et soutenu que les glaçons que charrient les rivières partent d'abord du fond. Suivant leur opinion, le

fond de l'océan est recouvert d'une couche de glace. Cette hypothèse n'est plus soutenable, depuis surtout que la théorie du feu central, la plus vraisemblable de toutes, est basée sur des observations plausibles; d'où il suit que les eaux qui occupent les parties inférieures des abîmes des mers doivent avoir une température plus élevée que celles qui se trouvent à leur surface. D'ailleurs, une masse d'eau est un préservatif du froid; une maison de neige offre, dans les pays très froids, un excellent abri : tout porte donc à croire que les glaçons se forment à la surface des eaux. La congélation commence vers les bords, dans les endroits où l'eau est tranquille.—Si la glace était plus pesante que l'eau, dans les froids de longue durée, les rivières, les étangs gèleraient jusqu'au fond, et tous les poissons qui s'y trouveraient périraient infailliblement, attendu que les glaçons tombant au fond des eaux à mesure qu'ils se formeraient, toute la masse du liquide se solidifierait: cela se conçoit. Or, la glace se tenant à la surface devient un préservatif contre le froid pour les eaux qui sont au-dessous. Dans les hivers les plus rigoureux, la glace en Europe acquiert environ trois pieds d'épaisseur. — Dans les pays très froids, on fait avec de la glace des carreaux de vitre. En 1740, on construisit à Saint-Pétersbourg un palais avec des quartiers de glace de 52 pieds de long sur 20 pieds de haut; quatre canons aussi en glace furent placés au devant de cet édifice : on les chargea avec de la poudre, et ils chassèrent le boulet sans crever.—Des curieux ont fait avec de la glace des lentilles qui avaient les mêmes propriétés que celles en cristal : elles concentraient les rayons du soleil et mettaient le feu à des matières combustibles exposées à leur foyer. — Les glaces couvrent les mers et les régions polaires, et le sommet de certaines montagnes; elles vont toujours en augmentant. Néanmoins, de temps à autre, il se détache des régions polaires des quartiers énormes de glace, qui ont quelquefois plusieurs lieues de circonférence : elles voyagent ordinairement vers les latitudes équatoriales, où elles se fondent entièrement.

Teyssèdre.

Glace artificielle. Nous en avons donné la théorie au mot *froid* (*v.*), on la trouvera encore mieux exposée au mot *rosée*. Nous dirons pour le moment qu'au Bengale, en Chine, on provoque la congélation de l'eau même par des temps où la température de l'air est de quelques degrés au-dessus de l'échelle thermométrique. Ce procédé a été imité avec succès à Saint-Ouen, près Paris; mais encore une fois nous renvoyons aux mots *froid* et *rosée* pour ne pas nous exposer à des répétitions inutiles. T.

Glace (art culinaire). Les habitants des pays chauds ont de tout temps recherché les boissons fraîches: l'eau à la glace fait les délices d'un Persan, d'un Italien......... La divine Providence a doté le sol brûlé de l'Égypte de fruits qui, tels que les *melons d'eau*, par exemple, offrent aux peuples de ce pays, et, malgré l'ardeur du soleil, des mets délicieux par leur goût et leur fraîcheur.—La gourmandise et l'art ont depuis long-temps cherché, et ils ont trouvé les moyens de se procurer en toute saison des boissons et des friandises *glaciales*. C'est, au reste, dans les pays chauds que l'art du glacier a pris naissance : on employa d'abord pour rafraîchir les boissons les neiges qui couronnent les sommets des hautes montagnes. Nous avons lu quelque part que, dans le XVIIIe siècle, l'évêque de Catane, en Sicile, tirait 20 mille fr. par an d'un monceau de neiges qu'il possédait sur le mont Etna.—Les glaces proprement dites ne furent, dit-on, connues en France que vers 1660 : ce fut un Florentin, Procope Couteau, qui, le premier, fit goûter aux sujets de Louis XIV les attrayantes douceurs de ces sortes de confitures. Le café qu'il fonda à Paris existe encore, et porte son nom. —Les glaces prennent les noms de *sorbets* ou de *crèmes*.—Les sorbets se composent de sucs de fruits, de sucre bien purifié, et de matières aromatiques, etc. Les crèmes se font avec de la crème de

lait, des jaunes d'œufs, de sucre, des amandes douces ou amères, des pistaches, du thé, du chocolat, du café, de la vanille, du safran, de la cannelle, etc., etc.—Pour former une masse à peu près solide de ces diverses substances, on les introduit dans une sorte de boîte d'étain appelée *sabot;* on la ferme avec soin; après quoi on la plonge dans un mélange de glace pilée, et de sel marin ou de salpêtre; on tourne et retourne le sabot jusqu'à ce que les matières qu'il contient soient congelées. On détache de temps en temps, au moyen d'une spatule, la croûte glacée qui se forme sur la surface intérieure des parois du sabot. La température de l'appareil descend ordinairement à 22 degrés centigrades au-dessous de zéro.—Aujourd'hui, tous les citadins des deux hémisphères qui jouissent de quelque aisance se donnent, surtout en été, la satisfaction de savourer des glaces. Quant à l'action favorable ou défavorable de ces mets sur l'économie animale, les médecins, ce qui est fort naturel, sont grandement en désaccord : s'il faut en croire les conseils de ceux qui sont, ou qui s'efforcent d'être les plus raisonnables, l'homme faible, dont le tempérament est lymphatique ou ruiné par des excès, s'abstiendra de prendre des glaces; les vieillards en feront autant, et les femmes se garderont bien d'user de cette gourmandise, à moins qu'elles ne jouissent d'un état de santé parfait; mais si vous êtes jeune, robuste, la glace que vous aurez trouvée froide en la prenant provoquera dans votre estomac une sorte de réaction chaleureuse, qui vous fera éprouver un sentiment de vigueur et de bien-être des plus agréables. Il faut dire aussi que les effets d'une glace dépendent beaucoup de la qualité des matières qui entrent dans sa composition, de l'état de santé et de la manière de vivre de la personne qui la prend. Si vous êtes adonné aux boissons spiritueuses, des glaces au citron, à l'ananas, vous feront tousser; vous ne tousserez point, si les glaces sont aux fraises, aux framboises, etc.—Les glaces au chocolat, au café, à la vanille ..., sont les plus innocentes de toutes.—On ne doit pas prendre de boissons glacées lorsqu'on est échauffé par un exercice violent : le célèbre comique Regnard mourut pour avoir bu un verre d'eau à la glace au retour de la chasse. Les médecins ne veulent pas que l'on prenne des glaces tant que la digestion n'est pas faite. T.

Outre la propriété qu'a la *glace* de rafraîchir les boissons, elle est employée avec succès pour garantir les corps organisés de la corruption : un poisson que l'on enveloppe de glace au moment où il est encore frais se conserve pendant plusieurs jours, même en été, sans donner aucun signe de putréfaction.—Si l'on parvient à l'envelopper d'une croûte de glace bien compacte, il sera bon à manger au bout de plusieurs siècles. Tout le monde a entendu parler de cet énorme quadrupède, espèce d'éléphant, que les Russes appellent *mammouth*, et qui fut trouvé dans un bloc de glace sur les côtes de la Sibérie; il y avait peut-être 10, 20,000 ans que cet animal avait péri, car on n'en trouve plus de son espèce en aucune contrée du globe; néanmoins, il était si bien conservé que des ours blancs en mangèrent la chair. T.

La glace en médecine. — Depuis long-temps, les médecins emploient la glace comme réactif ou comme sédatif, pour neutraliser les effets de certaines maladies, telles que fièvres cérébrales, etc... Malheureusement, il arrive quelquefois que l'application de la glace produit des effets tout contraires à ceux qu'on attendait. C'est au savoir, à l'expérience, à la sagacité du praticien de juger des circonstances où il convient d'employer cet agent avec succès ou du moins sans danger. T.

Glace inflammable. A proprement parler, ce n'est qu'un jeu de physique, dont l'invention est due à Bosc.—Voici la manière de le composer : on prend de l'huile de térébenthine distillée; on l'expose dans un vaisseau à une chaleur douce, et l'on jette dans le vase, et à plu-

sieurs reprises, du *spermaceti* (blanc de baleine). Si le mélange est fait dans des proportions convenables, il aura la transparence de l'eau. Placé dans un lieu frais, ce mélange se congèlera en quelques minutes, et l'on aura une imitation parfaite de la glace d'eau ordinaire. Pour enflammer cette composition, on l'expose à une température un peu chaude, et, au moment où elle se fond, et tandis que des petits glaçons flottent sur le liquide, on y verse de l'acide nitrique (eau-forte) de bonne qualité; le tout s'enflamme et se consume en un instant. T.

Glace (miroir). Lorsqu'on eut trouvé le moyen de fondre certains sables pour en former des masses homogènes et diaphanes, on eut trouvé le secret de fabriquer ces tables que, par analogie avec la croûte solide qui se forme par des temps froids au-dessus des eaux, on est convenu d'appeler *glace.*—On peut distinguer deux sortes de glaces, celles qui sont *soufflées* et celles qui sont *coulées.*—Les glaces soufflées se font à peu près comme le verre à vitre, c.-à-d. qu'en soufflant dans un tube de fer, on fait prendre à une masse de verre fondu, qui est adhérente au bout opposé, la forme d'un cylindroïde, dont on retranche les bouts, après quoi on fend le tube ou manchon qui reste, dans le sens de sa longueur; on l'étale, on le dresse aussi exactement que possible pour en former une table régulière, ce que vous comprendrez bien en vous figurant un bout de tuyau de poêle, dont on détruirait les rivures pour lui faire reprendre la forme d'une plaque de tôle. Telle est la fabrication de la glace soufflée brute. On lui donne le degré de perfection dont elle est susceptible en la polissant et l'étamant comme il va être indiqué ci-après. — Les glaces *coulées* sont des tables de verre composé de:

Soude artificielle . . . 1 partie.
Sable siliceux . . . . 3.
Chaux éteinte à l'air . ½ du sable.
Vieux verre, ravivé par $\frac{1}{100}$ de soude, en quantité indéterminée.

On fait d'abord liquéfier ces matières dans des creusets faits d'argile et de tessons broyés de vieux creusets, dans lesquels on les jette en trois reprises différentes; 16 heures après, on verse le tout dans des *cuvettes*, espèces de creusets ayant la forme d'une auge rectangulaire; on l'y laisse pendant 16 heures, ce qui s'appelle *faire la cérémonie;* après quoi, les matières, se trouvant combinées au degré convenable, on procède au *coulage.*—Une table de bronze d'environ 2 décimètres (7 pouc.) d'épaisseur est établie sur un bâti de charpente, lequel est porté sur trois roues en fonte de fer. On place sur ses bords deux règles parallèles, dont l'épaisseur détermine celle qu'on se propose de donner à la glace; un cylindre de bronze de 3 à 4 décimètres de diamètre roule sur les deux règles, etc. Tout l'appareil étant amené auprès du fourneau, on saisit, au moyen de tenailles, les cuvettes qui contiennent le verre en fusion; on les suspend à des potences tournantes, ce qui permet de les amener facilement auprès de la table de bronze; enfin, après avoir enlevé les crasses qui couvrent le verre fondu, on le verse sur la table, le rouleau passe dessus, lui fait prendre une épaisseur égale, et la table de verre qui en résulte est propre à faire une glace. Ces diverses opérations sont faciles à comprendre; mais, pour s'en faire, sans effort, une idée bien nette, qu'on suppose que le verre fondu est de la pâte qu'on étale sur une table, et qu'on aplatit au moyen d'un rouleau, comme les pâtissiers façonnent leurs pâtes au moyen d'un cylindre de bois qu'ils passent dessus.—La glace étant coulée, on la met dans un four appelé *carcaise*, pour l'y laisser refroidir lentement, ce qui la rend moins cassante. En sortant de la *carcaise*, les glaces sont susceptibles de recevoir le poli, perfectionnement qu'on leur donne en deux opérations, qui sont le *dégrossi* et le *poli* proprement dit. Pour dégrossir la glace, on la fixe avec du plâtre sur une table de pierre, celle de ses faces la moins irrégulière étant en dessous. Une autre glace, beaucoup plus petite, est fixée au-dessous d'un cône de pierre, lequel porte une sorte de roue en

bois. La petite glace étant placée sur la grande, on projette sur celle-ci du grès pilé et imbibé d'eau; deux hommes saisissent, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, la roue que porte le cône de pierre, poussent et tournent cette espèce de molette en tout sens, de façon que le grès use en même temps la grande et la petite glace, et leurs faces, qui sont en contact, s'usent et se régularisent progressivement. Quand les deux glaces sont dégrossies, on procède au poli définitif : dans cette opération, la petite glace est remplacée par un feutre fixé sur une semelle de bois chargée de plomb : on fait mouvoir le tout au moyen de manches que porte la semelle de bois. — Dans les diverses manœuvres du poli, on remplace le grès d'abord par de la poudre d'éméri un peu grosse; on lui en substitue successivement de plus fine à mesure que l'ouvrage avance, et l'on termine enfin avec du *rouge d'Angleterre* (sulfate de fer-rouge). — Aujourd'hui, le dégrossi et le polissage des glaces s'effectuent en très grande partie à l'aide de machines.

De l'étamage.

Lorsque la glace est destinée à réfléchir les objets ou à servir de miroir, on est obligé de couvrir une de ses faces d'une couche de matières opaques : cette couche, qu'on appelle *le tain* (*v.*), se compose d'une feuille très mince d'étain que l'on fixe sur la glace au moyen du mercure. Cette opération, fort délicate, est néanmoins facile à comprendre : la glace est couchée sur une table de pierre dure, qui, portée sur une espèce d'essieu, prend tous les degrés d'inclinaison qu'on veut lui donner; on étend la feuille d'étain sur la pierre; on fait en sorte qu'elle s'y applique bien en tamponnant; après quoi on verse du mercure dessus; ce métal dissout l'étain tellement que celui-ci s'accroche, pour ainsi dire, aux aspérités du verre; on couvre le tout de flanelle, que l'on charge de poids; cela fait, on incline successivement la table qu'on met dessus, afin de déterminer l'écoulement du mercure qui est en excès, etc. Quand la couche d'étain a recouvré toute sa siccité, la glace est propre à réfléchir les rayons lumineux. — Les glaces soufflées se dressent, se polissent, s'étament, etc., de la même manière que les glaces coulées; elles sont moins coûteuses que celles-ci; mais, comme le verre dont elles sont faites a pu recevoir diverses altérations dans sa contexture quand on les a soufflées, dressées, etc., ces glaces sont sujettes à avoir plus de défauts que les autres (*v.* Miroir, Tain, Verrerie). T.

GLACIÈRE. Les gens riches de tous les pays sont bien aises de boire frais pendant les chaleurs de l'été : c'est ce besoin de la classe opulente qui a fait trouver le moyen de conserver la glace même pendant l'été. — Depuis qu'il existe des caves, on a pu faire l'observation qu'à une profondeur de quelques mètres au-dessous du sol la température est constante, à peu de chose près, pendant toute l'année, d'où on a pu conclure que de la glace, placée à une certaine profondeur, n'y fondrait que très lentement : tel est le principe des glacières. — De la glace déposée dans une cave profonde s'y conserve assez bien. Néanmoins, pour le plus souvent, les bâtiments qu'on destine à cet usage sont construits exprès. — Pour qu'une glacière conserve bien le dépôt qu'on lui confie, elle doit être inaccessible aux courants d'air chaud et à l'humidité. Voilà pourquoi, tant qu'on le peut, on établit les glacières sur le flanc d'un côteau qui regarde le nord; quant à leur construction, elle n'offre rien de particulier. Si la nature du terrain le permet, une simple excavation couverte d'un toit de chaume ombragé par des arbres conservera bien la glace. Au reste, voici en peu de mots la description d'une glacière ordinaire : l'excavation étant pratiquée, on soutient les terres par des murs en maçonnerie, ou bien on les recouvre d'une couche épaisse d'argile; le tout est couvert d'un toit conique en chaume; un conduit long, bas, étroit, tortueux, coupé de distance en distance par trois ou quatre portes, afin que l'air extérieur pénètre difficilement dans la cavité, permet

d'arriver jusqu'à la glace. Le fond de la cavité est recouvert de paille sur laquelle on range les morceaux de glace. L'eau qui se forme descend à travers la paille, et va former une petite mare au dessous, ou bien elle s'écoule au dehors par un petit conduit; car il importe que la glace soit toujours à sec autant que possible. — Il faut quelques années pour qu'une glacière acquière toutes les qualités dont elle est susceptible : dans la première année, sa température n'est pas aussi froide que pendant les suivantes. T.

L'usage de la *glace* s'est tellement répandu, est devenu pour ainsi dire si nécessaire, qu'on en fait aujourd'hui un objet de commerce : des Anglais, des Américains, en transportent dans leurs vaisseaux dans des pays chauds et lointains. Cette année (1836), des Anglais en ont envoyé une cargaison dans l'Inde. Ce fait n'a rien d'étonnant, car il est facile de transformer la cale d'un vaisseau en glacière, la température de l'océan n'étant pas moins variable que celle de l'atmosphère. T.

GLACIERS. On appelle ainsi des amas de glaces qui se sont formés successivement par la suite des temps dans les vallées des hautes montagnes, telles que les Alpes... ou des régions circumpolaires. — Les glaciers sont formés de neiges congelées et des eaux de pluie qui s'y sont infiltrées. — Les masses des glaciers acquièrent avec le temps beaucoup de dureté, soit par l'effet du poids que les couches supérieures exercent sur les inférieures, soit par rapport à l'intensité du froid qui règne dans la région où se trouve le glacier. — Chose singulière, on trouve des glaciers qui contiennent des couches horizontales de sables et de cailloux, ce qui s'explique facilement : en effet, supposez qu'à une certaine époque, en été par exemple, le glacier était dominé par le sommet d'une montagne sablonneuse, et qu'à la suite de fortes pluies les torrents en sillonnèrent les flancs, entraînèrent et répandirent sur le glacier des sables, etc., dans la suite des temps, cette couche de matières solides fut couverte par de nouvelles neiges, de nouvelles glaces, etc. — Il arrive souvent que les glaciers se fendent et qu'il s'y forme des crevasses très dangereuses pour les voyageurs. — Comme il se fond toujours une quantité quelconque des matières qui composent un glacier, ces amas de glaces donnent souvent naissance à des ruisseaux, des rivières : le Rhône et le Gange sortent de glaciers. — C'est des glaciers qui bordent les mers polaires que se détachent ces énormes quartiers de glace que les navigateurs rencontrent fréquemment jusque dans les latitudes tempérées. TEYSSÈDRE.

GLACIS. C'est le nom qu'on donne à une pente de terre ordinairement revêtue de gazon. Les *glacis* qui se trouvent dans les jardins prennent le nom de *talus*; cependant, la pente des talus est beaucoup moins douce que celle des glacis : c'est donc à tort qu'on a confondu deux expressions qui auraient dû demeurer distinctes. — En termes de fortification, *le glacis de la contrescarpe*, ou simplement *le glacis*, est une pente douce qui part de la tête du chemin couvert, et se perd dans la campagne. — En peinture, on appelle *glacis* la couche de couleurs légères et transparentes que les peintres appliquent quelquefois sur les couleurs déjà sèches d'un tableau, pour leur donner plus d'éclat et de ton. U. B.

GLAÇON, petit morceau de glace, ou, absolument parlant, petit cristal qui est comme l'élément d'une masse quelconque de glace. — Les glaçons présentent diverses formes, qui sont tantôt celles d'aiguilles, de pyramides, etc. T.

GLADIATEUR. La Grèce eut ses athlètes, l'Italie ses gladiateurs. Les premiers combattaient pour la gloire, les seconds pour un salaire. Les athlètes vainqueurs illustraient leur nom et leur patrie; les gladiateurs victorieux n'étaient que d'adroits meurtriers. Les uns ont inspiré les plus grands poètes lyriques; les autres n'ont pas trouvé une muse assez audacieuse pour célébrer leurs exploits sanguinaires. Ce fut au milieu du IIIe siècle avant J.-C. que les combats de gladiateurs

furent introduits à Rome ; la politique des sénateurs les encouragea ; un peuple qui n'existait que par les armes les reçut avidement, et, dans l'espace de quelques années, ces combats, qu'on appelait des jeux, devinrent très fréquents. La république, pour remercier les dieux de ses victoires, et pour fléchir le ciel après une défaite, dans une peste ou dans une famine, les magistrats pour inaugurer leurs charges, les ambitieux pour plaire au peuple, les riches, aux funérailles de leurs parents, donnèrent des combats de gladiateurs. Ce métier devint un art : on apprit à donner et à recevoir la mort avec grâce. D'abord, les gladiateurs étaient des condamnés, des prisonniers de guerre, des esclaves. Plus tard on vit des affranchis, des hommes libres, des chevaliers, des sénateurs, et jusqu'à des femmes, exercer par avarice, par flatterie, ou par avilissement, ce honteux métier. Les gladiateurs étaient divisés en plusieurs classes ; les plus connus étaient les bestiaires, les mirmillons, les rétiaires, les sécuteurs, etc., tous diversement armés. En Grèce, il était défendu aux femmes, sous peine de mort, d'assister à la célébration des jeux ; à Rome, les vestales avaient leur place marquée au cirque. Le gladiateur blessé recevait sa grâce si les assistants levaient la main fermée ; s'ils dirigeaient le pouce vers lui, il était égorgé. Les empereurs, jaloux de se concilier le peuple, qui ne demandait que du pain et des jeux, ajoutèrent beaucoup à la pompe de ces spectacles; on vit même Commode descendre dans l'arène. Ces combats inhumains durèrent depuis 600 ans, lorsque Constantin et ses successeurs les restreignirent graduellement ; et leur abolition définitive fut un des nombreux bienfaits du christianisme. F. Hatry.

GLAIRES. On a donné ce nom à une sorte d'humeur blanche, gluante et visqueuse, à peu près comme le blanc d'œuf dans l'état liquide. Le liquide fourni par les membranes muqueuses, comme celle du nez par exemple, est *glaireux*. Dans une certaine médecine humorale, les *glaires* jouaient de grands rôles ; les enfants particulièrement étaient supposés tourmentés par des glaires, et les adultes n'étaient point à l'abri des ravages que pouvaient produire ces mucosités engendrées dans le corps humain, sous l'influence de mille causes morbifiques. Pour répondre à ces idées théoriques, on avait une médecine et une thérapeutique surtout appropriées : ainsi, on tâchait de rendre les humeurs moins épaisses, moins visqueuses; on avait des atténuants, des dissolvants, des incisifs, qui hachaient les humeurs épaisses, etc. ; ou bien, au contraire, des incrassants, des invisquants, pour leur donner la viscosité, la ténacité qui leur manquait. On pense bien que les progrès de la philosophie ne pouvaient pas refluer jusque dans la médecine sans y détruire ces chimères ; on ne nie point aujourd'hui que dans quelques cas les mucosités ne prennent plus ou moins de consistance, ne soient versées dans les cavités en plus ou moins grande quantité qu'à l'ordinaire, et avec des propriétés plus ou moins différentes de celles qui leur sont habituelles ; mais on ne fait plus de ces glaires le point de mire de toute médecine; on porte plus haut ses regards, en remontant autant que possible à la cause qui modifie les sécrétions des membranes muqueuses, au lieu de se tenir humblement dans la contemplation des effets. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un charlatanisme effronté qui puisse et ose spéculer sur les *glaires*. C'est à peine si les garde-malade et les commères en veulent encore admettre. Toutes ces idées là et les médecines qui s'ensuivaient étaient pourtant bien commodes. Le bon temps même des *glaires* est passé.

Dr. Sandras.

GLAISE (Terre [*v.* Argile]).

GLAND. On appelle de ce nom, dérivé du latin *glans*, différents fruits ayant une substance ferme, farineuse et couverte d'une enveloppe coriace, tels que ceux du hêtre, du châtaignier, de la macle, etc., mais il sert à désigner particulièrement le fruit du chêne. Comme il a été présenté sous les rapports de l'histoire naturelle à l'article consacré à cet arbre,

il ne sera question ici que de l'usage qu'on peut en faire pour l'économie domestique et pour la matière médicale. — Les glands qui proviennent du chêne roure (*quercus sessiliflora*), du chêne de pédonculé ou chêne blanc, du chêne de Bourgogne (*quercus haliphlæos*), sont très communs en France : leur saveur est âpre, acerbe, et ils causent dans la bouche une striction désagréable. Ce ne sont point ces fruits qui ont pu servir à la nourriture de l'homme avant qu'il eût reçu les bienfaits de Cérès et de Triptolème. Cependant, on a tenté de les employer comme aliment dans des temps de disette. En 1709, par exemple, on les réduisit en farine qu'on mêla avec celle du blé, mais le pain résultant de ce mélange est tellement insalubre qu'on ne peut s'en nourrir impunément, et il a toujours fallu y renoncer. Comme c'est au principe astringent du gland qu'on attribue ses inconvénients, on a essayé de le corriger par l'action du calorique, et principalement en le torréfiant : ces essais ont été peu satisfaisants ; on a même reconnu que le feu, loin de détruire la propriété astringente, ne fait que l'accroître. Si cette cause à fait abandonner les glands comme aliments dont nous nous occupons, elle a engagé à les employer en médecine. La décoction faite avec ces fruits torréfiés et moulus à la manière du café a été préconisée par plusieurs médecins, Linné, entre autres, pour remédier à diverses maladies. Cette boisson à laquelle on peut associer le lait, est, ont-ils dit, propre à réveiller et accroître les force digestives ; à guérir les scrofules, les diarrhées chroniques et même la phthisie pulmonaire. En Espagne, on compose avec le gland une sorte de chocolat en broyant ces fruits torréfiés avec du sucre et un peu de chaux : cette préparation est efficace, dit-on, dans les crachements de sang. On a présenté comme étant douée des mêmes qualités médicales une eau de glands non torréfiés, obtenue par la distillation. Les glands pilés ont été employés très anciennement sous forme de cataplasme pour résoudre des tumeurs indolentes. On a annoncé aussi que ces fruits décortiqués, pilés et lavés, fournissent par la fermentation dans l'eau une boisson analogue à la bierre et très salubre. — Enfin, on vient d'annoncer comme découverte nouvelle un café de glands, et on le présente comme un excellent analeptique : quelques personnes le recommandent dans la convalescence mêmes de diverses maladies. Cette prétendue découverte, comme tant d'autres, n'est qu'une rénovation ; c'est la même boisson improprement appelée café qui fut vantée autrefois, comme on l'a indiqué ci-dessus. Si la décoction de glands torréfiés mérite les éloges qu'on lui accorde, il y a heureusement peu de substances indigènes qui soient plus à la portée de chacun et d'une préparation plus facile, mais jusqu'à ce que la pratique ait prononcé sur sa valeur, il est prudent de n'en pas faire usage dans la convalescence sans les avis dictés par l'instruction médicale. — Les glands qui tombent sur la terre après leur maturité servent d'aliments aux hôtes des bois, les cerfs, les daims, les chevreuils, les sangliers, les écureuils, les mulots, etc. On les recueille pour nourrir et engraisser les porcs élevés dans nos basses-cours, et c'est une ressource précieuse d'économie domestique pour les habitants des campagnes. Non seulement ces fruits ne coûtent que la peine nécessaire pour les récolter, mais encore ils contribuent à améliorer la chair d'un animal dont on fait une consommation très considérable. L'excellence du porc de certaines contrées paraît dépendre des glands qu'on ajoute à d'autres substances pour le nourrir : la propriété astringente de ce fruit doit effectivement avoir une influence marquée sur la qualité les chairs ; elle doit donner plus de fermeté à leur texture et augmenter leur saveur ; elles doivent différer de celle qui provient des porcs qu'on engraisse aux environs de Paris depuis quelque temps et par un procédé expéditif, mais qui inspire du dégoût : c'est une alimentation composée de la chair des animaux morts, et qu'on fait cuire avec le résidu des féculeries, dont

le nombre s'est considérablement augmenté depuis quelques années. On utilise aujourd'hui pour cet emploi les cadavres de chevaux, de chiens, etc. Ce genre d'industrie a acquis nne telle extension que le prix d'un cheval mort est triplé : probablement les grandes villes suivront cet exemple, et le nombre des porcheries devra augmenter en France. —Quelques espèces de glands sont mangeables, et n'ont point la saveur amère et acerbe des précédentes : telles sont les suivantes : 1° les glands fournis par le chêne bellote (*quercus bellota*), qui croît sur les rives de la Méditerranée, sur le mont Atlas et autres régions d'Afrique, en Corse, en Espagne, etc. : ce fruit est gros et alongé ; sa saveur a quelque analogie avec celle de la châtaigne ; on le mange de même bouilli ou rôti, et il est recherché d'un grand nombre d'individus ; les riches mêmes ne le dédaignent pas. Cette espèce a principalement reçu l'épithète d'*esculente* ou mangeable, et c'est principalement elle qui servait de base à la nourriture des hommes avant qu'ils connussent les céréales. 2° Les glands fournis par le chêne grec (*quercus esculus*), plus petits que les précédents ; leur saveur est à peu près la même ; on en fait une assez grande consommation en Asie et même en Italie. 3° Le chêne castillan (*quercus hispanica*), et le chêne yeuse (*pseudo-ilex*), fournissent aussi des glands comestibles, mais le goût s'en accomode moins que des précédents. 4° Dans l'Amérique septentrionale, le chêne blanc, le chêne châtaignier (*quercus prinus*), le chêne de montagne (*quercus montanea*) et plusieurs autres ont aussi des fruits qu'on peut manger : pourquoi n'essaierait-on pas d'acclimater ces derniers arbres en France, puisqu'ils offrent des avantages sous le rapport de leur fruit et de leur bois ? ils accroîtraient les ressources du pauvre : cette tentative devrait réussir, comme l'existence du chêne quercitron au bois de Boulogne autorise à le croire. Nous devons nous féliciter d'avoir fait une telle acquisition, quoiqu'elle nous rappelle une triste époque de notre histoire. Lorsqu'en 1815, nos ennemis, qu'on appela nos alliés, eurent détruit en grande partie le bois qui est une des promenades les plus fréquentées de Paris, on chercha à remédier au dommage en semant les glands du chêne que nous indiquons : aujourd'hui plusieurs milliers de sujets qui en sont provenus se recommandent sous différents rapports ; ils n'exigent point de terre de qualité supérieure ; leur développement est rapide, et ils fournissent une matière colorante qui est un article d'exportation assez considérable pour les États-Unis d'Amérique. — Les glands considérés comme moyen de reproduction des chênes ont encore un intérêt majeur en agronomie : on peut multiplier la plupart de ces espèces par rejetons, mais le procédé le plus sûr et le plus convenable étant celui des semis, on ne saurait trop apporter d'attention au choix des glands qu'on y destine ; il faut préférer ceux qui ont le plus de poids ainsi que de volume, et qui sont tombés d'eux-mêmes. Ces fruits, d'une conservation et d'un transport faciles permettent de multiplier aisément des arbres qu'il suffit de nommer pour en faire l'éloge.

Charbonnier.

GLAND (ornement). On désigne aussi par ce mot certains ouvrages en fil, laine, coton, soie, etc., qui ont ordinairement la forme du gland de chêne. Dans le principe, les ouvrages qu'on nommait *glands* avaient toujours la forme du gland ordinaire. Mais, depuis, on s'est singulièrement écarté de cette première origine, et on a donné à ce genre d'ornements mille formes variées, dont plusieurs ne se rapprochent guère de celle du gland naturel.—En termes de marchand de modes, le *gland* désigne deux branches faites en demi-cercle de *souci-d'hanneton*, de *nœuds de soie*, de *bouclés*, etc., que l'on met dans les garnitures, aux creux ou vides formés par les festons, ou bien une espèce de bouton couvert de filet d'or, d'argent, de soie, etc., et quelquefois même de perles, avec une tête ouvragée de la même matière et des filets pendants. Ce sont les *rubaniers* et les *tissutiers-ru-*

baniers-frangiers qui les fabriquent. — On porte encore quelquefois des glands d'émail et autres matières précieuses.

V. de Moléon.

GLANDES. On a donné le nom de *glande* à un grand nombre de différentes parties des corps organisés ; aujourd'hui on l'a réservé pour les organes chargés de sécréter les diverses humeurs servant à l'entretien de la vie. — Les aliments, solides ou liquides, introduits dans l'estomac, sont d'abord convertis en *chyle* par le travail des intestins ; et ce chyle, versé dans la masse du sang, renouvelle et reconstitue ce fluide, indispensable à la vie. Mais ce n'est pas assez, il faut que le sang à son tour se transforme en lait pour fournir à l'enfant qui vient de naître une nourriture appropriée à sa constitution ; qu'il se change en salive pour humecter les aliments et en rendre la digestion plus facile ; en bile, fluide nécessaire à la décomposition des aliments, etc. C'est dans des glandes que le sang subit ces diverses transformations. Les glandes sont des espèces de laboratoires vivants qui, avec une matière identique, le sang, composent un grand nombre d'humeurs différentes, et même de nature opposée. Ainsi, la *glande lacrymale*, placée derrière le globe de l'œil, sait trouver des larmes dans le sang. Les *glandes salivaires*, ces petits corps globuleux placés autour de la langue, versent dans la bouche la salive qu'elles ont aussi puisée dans le sang. La *glande mammaire*, située au milieu du sein, trouve dans le sang les principes du lait nécessaire à l'enfant nouveau-né. Le *foie* et le *pancréas*, deux énormes glandes qui embrassent l'estomac, fabriquent autant de bile et de suc pancréatique que les besoins de la digestion en réclament. D'autres glandes puisent dans le sang le principe même de la vie, et distillent dans des milliers de canaux la précieuse humeur qui doit le transmettre à des êtres nouveaux. Enfin, les *reins*, par un travail non moins utile que celui des glandes que nous venons de nommer, purifient le sang, et transforment en urine les substances qui deviendraient nuisibles à l'économie. Mécanisme admirable et incompréhensible ! Tous les organes sont dans une continuelle activité : les uns, comme les glandes salivaires, le foie, les reins, bien qu'indépendants de la volonté de l'animal, modifient cependant leur travail suivant les besoins de l'économie. Si la bouche et l'estomac sont vides, la salive et la bile ne coulent qu'en petite quantité ; mais que l'estomac réclame le secours du foie, la bile se forme et flue en aussi grande abondance qu'il est nécessaire. Chez la jeune fille, de même que chez la femme qui n'est pas mère, la glande mammaire reste inactive ; mais, dès que la femme a conçu, les seins, par une puissance inconnue et merveilleuse, commencent à préparer la nourriture de l'être qui n'a pas encore vu le jour ; le sang, changé en lait, sait prendre des qualités différentes, suivant l'âge et les forces du nouveau-né : c'est d'abord une liqueur fade et purgative, sans doute parce que l'enfant doit rejeter le méconium ; c'est ensuite un aliment qui prend chaque jour plus de consistance à mesure que l'enfant a besoin d'une nourriture plus substantielle. Et tout cela se fait dans une glande, sans que la volonté de la femme y soit pour rien, sans que celle-ci en ait la moindre conscience ! Si la mère refuse de nourrir l'être qu'elle a mis au monde, la glande reste résistante et gonflée de lait pendant quelque temps, et n'interrompt son travail que difficilement et comme à regret. — D'autres glandes, comme la glande lacrymale, sont quelquefois soumises à l'empire de la volonté : on sait que chez quelques personnes sensibles les larmes peuvent couler volontairement. — L'imagination aussi, c.-à-d. une faculté comme magique que nous indiquons par un mot, a sur l'action des glandes une merveilleuse influence : les glandes lacrymales en offrent encore l'exemple le plus remarquable. Ces organes ne fournissent habituellement qu'une petite quantité de larmes destinées à humecter le globe de l'œil, et à l'empêcher de se dessécher au contact

de l'air ; mais une affection morale, le chagrin ou la joie, ont le pouvoir d'augmenter en un instant la sécrétion de cette humeur, et de faire verser une quantité de pleurs, quelquefois assez considérable pour que les poëtes en aient fait un torrent. Le récit d'une grande infortune ou d'une belle action suffit même aussi pour remplir les yeux de larmes. La même influence se fait sentir sur les glandes salivaires, et il n'est pas besoin d'être gastronome pour l'avoir éprouvé.— L'imagination n'a pas moins d'influence sur le travail de la glande mammaire ; le lait d'une nourrice peut être empoisonné par un accès de colère ou une grande frayeur. — Les glandes sont douées d'une telle puissance de sécrétion que dans certaines circonstances elles peuvent appauvrir la masse entière du sang. C'est ainsi qu'une salivation excessive, un allaitement forcé, épuisent le sang et peuvent causer la mort ; c'est ainsi que des purgatifs violents et répétés ont quelquefois amené le même résultat : les charlatans qui les vendent et les malheureuses dupes qui les emploient sont dans l'admiration en voyant combien de bile le remède entraîne avec lui, laquelle humeur, disent ces naïves victimes, aurait causé quelque affreuse maladie ; elles ne se doutent pas que tout leur sang pourrait ainsi se convertir en bile par l'infâme drogue qui leur est administrée ! quelques-unes même ont continué l'expérience jusqu'à son dernier terme. Dans une maladie singulière nommée *diabètes sucré*, les reins changent le sang en un liquide limpide et sucré, dont la quantité s'est élevée jusqu'à quinze et vingt livres par jour ; et l'on a vu dans ces derniers temps un chimiste extraire de cette humeur, chez un seul malade, un pain de sucre de dix livres. — Nous signalerons pour finir une erreur assez fréquemment commise par les gens du monde : s'ils voient apparaître aux environs de la mâchoire et du cou une tumeur dure et mobile, ils disent alors qu'il leur est venu une glande ! Non, il n'est pas poussé de glande ; ces petits corps glanduleux, soit glandes, soit ganglions (ou glandes lymphatiques), existent constamment et doivent exister ; ils prennent seulement un accroissement plus ou moins considérable, alors qu'ils deviennent le siége d'une inflammation ou d'une autre maladie. J'ai vu même quelques personnes s'effrayer beaucoup de la présence d'une glande, tout-à-fait dans son état naturel, mais qu'elles sentaient sous le doigt pour la première fois. Isid. Bourdon.

GLANE, GLANER, GLANEUR. *Glaner*, c'est ramasser à la main les épis restés isolément sur un champ, après le bottelage dans certains pays, et seulement après l'enlèvement des gerbes dans d'autres pays. *Glane*, collection d'épis aussi nombreuse que la main peut la contenir : *glane d'orge*, *glane d'avoine*, *glane de froment*, sont des poignées liées de chacune de ces céréales ; *glaneurs*, *glaneuses*, hommes, femmes et enfants pauvres, qui, dans chaque pays, viennent, après le bottelage ou après l'enlèvement des gerbes, recueillir les épis laissés à la surface des champs.— Le *glanage* est-il une habitude bonne en elle-même et utile aux populations pauvres ? Quoique l'ancienneté de cet usage établisse une sorte de prescription à son interdiction, quoiqu'à la première vue il semble naturel que les pauvres gens viennent prendre leur part, une faible part des biens de la terre, est-il dans l'intérêt véritable de ceux qui s'y livrent ? Que dit l'expérience à cet égard ? — J'ai vu dans plusieurs pays des filles de service rompre des engagements contractés (*mauvaise foi*) à une époque de l'année où les travaux deviennent plus pénibles (*paresse*), s'exposer à rester sans place pendant l'hiver (*misère*), pour prendre part au glanage, toujours peu productif pour ceux qui s'y livrent honnêtement (*vol*), pour mener pendant quelques semaines une vie aventureuse (*désordre et libertinage*).— Tel est le résultat moral pour cette première classe de glaneurs. Souvent les jeunes enfants qui glanent passent une partie du jour à jouer (*oisiveté*) ; ils craignent le châtiment à leur

retour : les gerbes et les javelles sont là (*excitation au vol*).—Les hommes et les femmes gagneraient beaucoup plus en prenant à la récolte une part active (*paresse*, *mécompte* et *vol* souvent).—Pour les campagnes des environs des villes, elles sont inondées d'une foule de populace qui force les consignes, entre dans les champs en pleine récolte, et souvent intimide les fermiers par leurs menaces et leurs violences (*injustice*, *vol*, *dévastation*, *haine* entre les paysans et les ouvriers des villes). Enfin, les ouvriers qui fauchent les moissons et ceux qui mettent en javelles s'entendent souvent avec les glaneuses, et laissent perdre une partie notable de la récolte (*infidélité* et *complicité dans le vol*). — Les cultivateurs qui par négligence ou par faiblesse permettent le glanage avant l'enlèvement des gerbes se font un tort réel, créent pour eux et leurs voisins une servitude qu'il n'est pas toujours possible d'éteindre, et donnent aux ouvriers des habitudes mauvaises. — Les considérations qui précèdent me conduisent à dire que le glanage devrait être aboli, ou du moins restreint aux vieillards et aux enfants trop jeunes pour prendre part aux travaux de la ferme, et seulement après l'enlèvement de la dernière gerbe.—C'est dans ce sens, je crois, que doivent travailler les philanthropes qui veulent sincèrement rendre heureuses, honnêtes et laborieuses, les populations des campagnes. — Les *glanes* recueillies dans des champs convenablement moissonnés produisent un blé de peu de valeur; le nombre des mauvais épis est supérieur à celui des épis pleins et nourris; le grain qui en provient donne peu de farine. P. Gaubert.

Glanea (jurisprudence). Les nombreux inconvénients attachés au glanage, et qui viennent d'être énumérés ci-dessus, n'avaient pas échappé au législateur. Cependant le seul remède qu'il y ait apporté ne saurait les prévenir : l'application de l'article 471 du code pénal est propre seulement à rassurer les propriétaires contre les dévastations que les glaneurs pourraient commettre dans leurs champs avant la récolte. Cet article est ainsi conçu : « § 10.,.... Ceux qui, sans autre circonstance, auront *glané*, *râtelé* ou *grapillé* dans les champs non encore entièrement dépouillés et vidés de leur récolte, ou avant le moment du lever ou après celui du coucher du soleil. » De plus, la peine d'emprisonnement pendant trois jours au plus, peut être prononcée, selon les circonstances, contre les contrevenants à ce paragraphe de l'art. 471. U. B.

GLARIS, un des 22 cantons suisses, le 7e dans l'ordre de la confédération. Il est situé par le 47e degré de latitude nord, et s'étend entre ceux de Saint-Gall, des Grisons, d'Uri et de Schwitz.—Le canton de Glaris est du petit nombre de ces contrées qui constituent en même temps une région naturelle et un état politique. Il comprend à peu près tout le bassin de la Linth. Cette rivière coule au milieu, en arrosant une vallée de 15 à 16 lieues de long, qui forme la presque totalité du canton. On y voit aboutir trois vallées latérales, qui s'ouvrent comme d'énormes crevasses pour donner passage aux torrents qui les arrosent. La première est le Klœnthal, ornée d'un joli lac, et regardée comme l'un des districts les plus gracieux des Alpes; l'autre est la vallée de la Sernft, parcourue rapidement par la petite rivière de ce nom. Tout cela est environné et couvert de montagnes énormes, de 5 à 11,000 pieds de hauteur, couronnées de glaces éternelles, d'où descendent avec une vitesse inconcevable des chutes d'eau et des cascades, qui sont certainement au nombre des plus belles de la Suisse. Leurs eaux, comme celle des vallées, se rendent dans la Linth, qui, descendue des glaces du mont Dœdi, coule à 196 pieds au-dessous du singulier pont de Pantenbruck, au milieu d'un paysage dont la nature fraîche et riante contraste avec la région aride et sauvage qui le domine, avec l'éclat étincelant des neiges qui le surmontent. Plus bas, elle va se jeter dans le lac de Wallenstadt; et c'est là que l'on admire les beaux travaux hydrauliques entrepris pour diminuer les ravages causés par ses débordements.

C'est aussi dans cette partie que se trouvent les plaines du pays, car, des 36 lieues carrées que comprend sa superficie, il n'y en a que 4 ou 5 d'occupées par le fond des vallées et ce peu de plaines. Le climat, assez rigoureux dans les parties élevées, permet ici à l'abricot, à la pêche, au raisin, et même à l'amande, de mûrir. Le canton de Saint-Gall est l'une des parties les plus industrieuses de la Suisse. Sa principale richesse consiste dans ses fabriques de mousselines, d'indiennes et d'étoffes de laine; car l'éducation du bétail, quoique l'une de ses principales ressources, n'occupe guère qu'un 8e de sa population. Ici, comme dans l'Appenzel, ce 8e se compose de catholiques, et un simple coup d'œil jeté sur leur état social suffit pour faire juger de la différence qui existe entre eux et le reste de la population, adonné au commerce et aux manufactnres qni l'ont placé dans nne grande aisance. — Pendant la belle saison, 8 ou 10,000 vaches paissent dans les beaux pâturages (appelés *montagnes*) des Alpes, au nombre de 88, et qui sont l'objet de toute l'attention du gouvernement. Un de leurs principaux produits est ce fromage vert particulier au pays, et connu sous le nom de *schabsigre*. On élève aussi des chevaux estimés ponr leur force et la sûreté de leurs pieds; des bœufs et des porcs. Il n'y a pas de commune qui n'ait de 100 à 400 chèvres. La plupart des bêtes fauves ont disparu de leurs retraites profondes, et on s'est même vu obligé d'accorder nne espèce d'asile au chamois (sur le Freiberg), afin d'en arrêter l'entière destrnction. — Le sein de la terre recèle des marbres et des pierres de diverses sortes, ainsi que des mines d'argent, de cuivre et de fer, mais dont on ne tire aucun parti, à cause de la difficulté et des frais d'exploitation. Le bois, jadis très abondant, est devenu rare, par suite du peu de soin que l'on a pris des belles forêts de sapins et de hêtres qui couvraient la pente des montagnes. Les arbres fruitiers réussissent presque partout, et quelquefois les villages disparaissent au milieu de forêts de pommiers, de poiriers, de pruniers et de cerisiers. On trouve des châtaigniers sur les bords du lac de Wallenstadt. Les Glarunois, au nombre d'environ 28,000, se distinguent par leur habileté, leur industrie et leur prudence. Un petit nombre sont restés attachés au catholicisme; le reste professe les dogmes de la réforme helvétique, dont ce pays fût l'nn des foyers. Au reste, ils vivent les uns et les autres dans un accord qui a lieu de surprendre. Presque partout, les deux cultes se célèbrent dans le même édifice. Les écoles des villages sont jusqu'à présent les seuls établissements d'instruction publique. Comme dans toutes les contrées où les ressources ne sont pas en rapport avec lapopulation, un grand nombre d'individus (on l'évalue à 1/30e) vont exercer à l'étranger diverses industries, et surtout le commerce. Chaque année on exporte du canton environ 2,000 têtes de gros bétail, 2 à 300 chevaux, des fromages de schabsigre, des fruits secs, et surtout beaucoup de produits manufacturés, des ardoises et des ouvrages en bois, mais beaucoup moins qu'autrefois. — Le canton de Glaris est un des 5 petits cantons ou cantons démocratiques; car, en Suisse, cette forme de constitution ne se trouve pure que dans les plus petites communautés. Le pouvoir suprême réside dans l'assemblée générale des citoyens, appelée *landsgemeinde*, et qui, sous la présidence du *landamman* ou chef de l'état, s'assemble régulièrement le premier dimanche du mois de mai. Le pouvoir exécutif est délégué par elle au *landrath*, conseil composé de 80 membres, avec 60 conseillers députés de districts. Les revenus de l'état, composés de droits indirects et de quelques impôts légers, suffisent à peine aux dépenses. On les évalue à 40,000 fr. Son contingent à l'armée fédérale est de 482 hommes, et sa quote-part pour les frais de la chancellerie fédérale de 3,616 fr. Il est divisé en 15 communautés ou *tagwen*, et on y compte 3 bourgs et 55 villages et hameaux. — Le canton de Glaris, après avoir relevé de l'abbaye de

Seckingen, passa, au XII.e siècle, sous la domination de l'Autriche, dont il brisa le joug en 1351. L'année suivante, il fut admis dans la confédération, et c'est en 1388 que ses habitants remportèrent la célèbre bataille de Næfels, qui les affranchit entièrement. — *Lieux principaux.* *Glaris* ou *Glarus*, le chef lieu de canton, est un bourg de plus de 400 maisons, bâties dans un vallon assez étroit, sur la Linth, que traverse un pont couvert. C'est l'un des centres manufacturiers de la Suisse. Le seul édifice qui mérite quelque attention est son église, vaisseau gothique d'une grande vétusté. Les environs offrent une quantité de sites, de promenades et de points de vue magnifiques. 4,000 habitants. Il est à 15 lieues sud-est de Zurich.— *Schwanden*, le lieu le plus grand et le plus peuplé du canton, s'élève dans une contrée singulièrement pittoresque, au confluent de la Sernft et de la Linth. On y compte au-delà de 4,000 habitants. En redescendant de Schwanden, par la route qui est à l'orient de la Linth, on arrive au bourg charmant d'*Enneda*, dont les habitants, au nombre de 2,200, sont aisés et très industrieux. — Au haut de la vallée de Sernft s'élève le village d'Elm, qui offre une particularité assez curieuse. Il est dominé par l'aiguille de Segnes, qui a 6,870 pieds d'élévation, et est percée d'un trou nommé *trou de Martin* (Martin's loch), par lequel les rayons du soleil viennent éclairer le clocher du village 5 jours de l'année (les 13, 14 et 15 mars, et les 24 et 25 septembre).

Oscar Mac Carthy.

GLAS. On nomme ainsi le tintement lugubre, lent, mesuré, et sur une seule note uniforme, d'une cloche qui annonce l'agonie ou la mort d'une personne : quand elle tinte l'agonie, elle demande des prières. *Glas* se prend quelquefois pour la cloche elle-même ; on dit communément, *sonner un glas*. L'usage et le nom de cette sonnerie viennent du nord, dont les hautes cathédrales ont les premières suspendu des carillons dans les nues. Le mot *glas*, à cela près des modifications de lettres voulues par les idiomes et leurs dialectes est général chez les peuples septentrionaux de la France : il paraît venir du celtique, qui lui-même aurait transmis sa force au mot grec *klaiô* (je pleure), *klazô* (je crie), et qui tous deux sont la source du mot latin *classicum* (trompette), avec lequel nous traduisons, dans la langue de Cicéron, celui de *carillon*. *Classicum ferale* était la trompette lugubre qui accompagnait les convois chez les anciens, leur *glas funèbre* enfin. Properce en parle, relativement au convoi de Cornélie. *Clangor* (accent éclatant), *clamor* (cri) et même *lessus* (lamentation), appartiennent à la famille des mots grecs *klazô* et *klaiô*, origine de notre *glapir*, qui peint les cris plaintifs de certains quadrupèdes, des renards et des chacals. En voilà assez pour prouver que *glas* est de la même famille que tous ces mots antiques ou modernes. Les cloches aériennes, que ne connurent pas les peuples de l'antiquité, ont chez nous, depuis le moyen âge, un office particulier : elles sont le drame musical de la vie du chrétien, elles sont l'expression de ses joies et de ses douleurs, dont leur voix éthérée est la messagère. Le glas traduit à l'oreille les morts lentes ou paisibles sur la couche du sommeil; le tocsin les morts sanglantes, les incendies, les massacres, les assassinats politiques ou religieux. Quelquefois aussi le glas sonne les uns et les autres : le hasard me présente ici fort à propos quatre vers d'un poème d'Alaric non encore achevé, dans lequel j'ai tâché de reproduire ces deux espèces de sonnerie, où les cloches se gardent d'aller à grandes volées. Dans ces temps de l'église naissante, dis-je quelque part :

On n'avait point encore ouï dans une ville,
De cloche qui sonnât des vêpres de Sicile,
Ni le *glas* matinal d'un saint Barthélemi,
Qui tintât le trépas sur un peuple endormi.

Denne-Baron.

GLASGOW, chef-lieu de l'Écosse septentrionale, sur la rive droite de la Clyde, qu'on a rendue navigable pour de petits navires tirant six à sept pieds d'eau. C'est la première ville de l'Écosse pour

la population, le commerce et l'industrie, et la seconde pour la régularité, l'élégance de ses édifices, et l'importance de ses institutions. La population de cette opulente cité, qui, en 1801, était de 83,000, ames s'est élevée jusqu'à 160,000 maintenant. Deux rues principales, qui se coupent à angles droits, déterminent sa longueur et sa largeur : l'une a 80 pieds de large sur une demi-lieue de long, l'autre 47 à 54 pieds de large sur un quart de lieue de long. Cette cité possède trois belles places et un grand nombre de superbes édifices, parmi lesquels on remarque l'ancienne cathédrale, magnifique monument d'architecture gothique, et le dernier déjà en Écosse; les églises de St-Georges et de St-André, l'Université, l'hôpital de la ville pour 1200 à 1500 malades, une maison de fous construite en 1820, la prison, avec un portique qui rappelle le Parthénon d'Athènes, l'hôpital des Madelonnettes et le café de Poetme, qui sert de bourse aux négociants. La situation de la ville est très favorable à l'établissement des manufactures et à la prospérité du commerce, se trouvant placée sur une des plaines de la Grande-Bretagne les plus riches en charbon de terre et en minéraux, ayant d'un côté l'océan Atlantique où aboutit la Clyde, et d'un autre la mer du Nord où se jettent le canal de la Clyde au Forth, et le Forth. Vers le milieu du XVIIIe siècle c'est là qu'existait l'entrepôt de tabac américain. On compte à Glasgow et dans ses environs beaucoup de filatures, et en outre une grande quantité de manufactures de toile, futaine, gaze, schalls, tapis; savons, des corderies, fonderies en fer, graineries et verreries, mises presque toutes en mouvement par des machines à vapeur; elles occupent 130,000 ouvriers. On y trouve aussi beaucoup de blanchisseries, tanneries, raffineries de sucre, imprimeries. C'est là que se fait le plus de commerce avec l'Amérique du nord et les Indes occidentales, après Édimbourg. On remarque à Glasgow les bains de Herley et la laiterie qui contient 200 vaches. — L'université, qui compte 1700 étudiants, a été fondée par Jacques II et l'évêque Purnbull; ses institutions se rapprochent de celles des universités d'Allemagne. Elle a été dernièrement enrichie par les dotations de J. Anderson et de G. Hunter. Anderson lui légua en 1796 sa bibliothèque, son musée et toute sa fortune, sous la condition qu'il y aurait des cours séparés de sciences naturelles pour ceux qui ne se vouent pas spécialement aux études, comme, par exemple, pour les femmes et les ouvriers. Hunter lui légua non seulement son musée riche en médailles et préparations anatomiques, mais encore toute sa collection de manuscrits et de tableaux des plus célèbres maîtres de l'époque. Le tout estimé 250,000 liv. sterl. est déposé dans un bâtiment à part, construit à cet effet. Glasgow contient encore un séminaire qui compte 520 jeunes gens, une académie de beaux-arts, une grande imprimerie de bibles, et, depuis 1819, un beau jardin des plantes. Cette ville a pris de si grands et rapides accroissements de tous côtés qu'on a été obligé de construire de vastes faubourgs au nord et u sud, sur la rive gauche de la Clyde ; ils communiquent à la ville par trois ponts en pierre et un pont en bois.

Le Cte Sigismond Plater.

GLAUBER (Sel de). C'est ainsi qu'on désigne encore très fréquemment aujourd'hui le sulfate de soude, en commémoration du chimiste allemand qui le trouva le premier en examinant le *caput mortuum*, ou, comme on le disait encore, la *terra damnata*, résidu de la décomposition du sel marin par l'acide sulfurique. Glauber fut si enchanté de sa découverte qu'il nomma ce sel le *sel admirable* en y ajoutant son propre nom pour le distinguer, sans doute, du sel simplement admirable, qui n'était rien que le sel ammoniac. Le sel de Glauber a encore porté d'autres noms : on l'a appelé *vitriol de soude*, *soude vitriolée*, et enfin, *sulfate de soude*, parce qu'il est une combinaison de soude et d'acide sulfurique. — On le trouve dans le commerce cristallisé d'une manière très confuse en prismes alongés, transparents, à six pans ordinairement cannelés, terminés par un sommet

dièdre. Il est soluble dans moins de trois fois son poids d'eau, fusible au dessus de la chaleur rouge, et comme il renferme dans l'état de cristal à peu près 0,56 de son poids d'eau de cristallisation, qu'il perd à l'air, il en résulte qu'il est fort efflorescent. Sa saveur, qui a d'abord quelque chose de frais et d'analogue à la saveur du muriate de soude, finit par devenir très amère. Il existe en assez grande quantité dans la nature, où il se trouve dans les états les plus variés; on le rencontre en dissolution dans les eaux de quelques fontaines, particulièrement dans celles qui contiennent du sel marin, ou bien combiné avec le sulfate de chaux, ou enfin dans les plantes qui viennent au bord de la mer. Suivant Kirwan, il est composé de 23, 52 d'acide et de 18, 48 de base avec 58, 00 d'eau; anhydre, il est formé suivant le même chimiste de 56 d'acide et 44 de base. On obtient le sulfate de soude dans les arts en décomposant le sel marin par l'acide sulfurique. Il est très employé, surtout dans la fabrication de la soude artificielle; journellement, en médecine, on donne comme purgatif le sel de Glauber, quoiqu'on ne se fie plus guère aux propriétés rafraîchissantes que Cullen lui attribuait, ni aux vertus fondantes que lui reconnaissait la vieille médecine. C'est un des sels neutres les plus usités, soit qu'on le prenne plusieurs jours de suite en dissolution, à la dose de 2 ou 3 gros, soit qu'on aille d'un seul coup jusqu'à 6 gros, une ou deux onces. Le sel de Glauber est un purgatif fort innocent, qui serait encore plus employé sans l'amertume désagréable qu'il laisse dans la bouche. Dr S. SANDRAS.

GLAUCUS (mytb. hist.), dieu marin; son nom tout grec signifie *bleu*, dans notre vieux langage, *glauque*. D'abord simple pêcheur à Anthédon en Béotie, il devint une des divinités dont les Hellènes peuplèrent les ondes riantes de leur Méditerranée. Ils en firent un fils de Neptune et de Naïs (d'une naïade); selon quelques-uns, son père fut Polybius et sa mère Alcyone. Le nom de son père justifie en quelque sorte l'immortalité dont jouit depuis Glaucus, car il veut dire *longue vie*. Un jour, ce célèbre pêcheur ayant vidé ses filets sur le rivage herbu de la mer, il vit, stupéfait qu'il fut, tous les poissons bondir à l'envi et se jeter à la mer. Curieux de connaître par lui-même la vertu de cette plante qui naissait au bord des flots, il en goûta et suivit l'exemple et le chemin de sa pêche vraiment miraculeuse. Les humides berceaux des naïades lui plurent tant qu'il y resta. L'Océan et Téthys l'oignirent d'ambroisie; l'immortalité lui entra par tous les pores, et il respire encore, du moins dans la fable. Nérée, le dieu spécial de la Méditerranée, lui donna l'office de prédire en sa place l'avenir aux notabilités d'alors qui voguaient sur ses ondes. Ce fut lui qui apparut aux argonautes pendant leur navigation : c'est à peu près le type, en bonne part cependant, du géant Adamastor du Camoëns, gourmandant du haut du cap de Bonne-Espérance l'aventureuse flotte des Portugais. Les uns veulent que Glaucus ait appris d'Apollon la science des choses futures; d'autres veulent que ce soit le dieu de la lumière qui l'ait tenue de ce dieu-poisson. Soit dit ici en passant, quelques géologues pourraient voir dans cette fable la première génération de la race humaine éclose des cétacés, système avancé et soutenu par des savants illustres. Mais ne sortons pas des mythes historiques. Dans ces temps tout helléniques, où la force, l'adresse, un talent, une puissance quelconque, ou de corps ou d'esprit, apothéosaient un homme, il paraît que les Béotiens, les plus crédules des Grecs, ayant vu Glaucus, pêcheur expérimenté et plus habile nageur encore, se jeter un jour à la mer et n'en plus revenir, pensèrent qu'il avait été retenu par Nérée au nombre des divinités marines. Ils ne tardèrent point à lui élever des temples dont les oracles furent très révérés des matelots. Ce dieu venait souvent s'ébattre dans la mer de Sicile : ce fut dans ces parages qu'il devint épris de la belle Scylla, qui en eut peur. Le vindicatif Glaucus obtint de

Circé qu'elle changeât cette nymphe si célèbre par ses charmes en un monstre aboyant. Quant à Glaucus, jugez si la nymphe fit la petite maîtresse, voici le portrait à peu près qu'en traça un ancien, et dont les peintres peuvent faire leur profit : son corps est replet, quoique nerveux; ses bras larges et aplatis ressemblent par les extrémités à des nageoires; au lieu de jambes, une queue de poisson se recourbe au bas de ses reins; ses yeux sont bleu de mer, et mouvants comme les vagues; sa barbe longue dégoutte d'eau salée; ses cheveux tombent épars sur ses fortes épaules; ses sourcils touffus se touchent et n'en font qu'un; des algues vertes flottent autour de son ventre, et des mouettes rasent les flots autour de lui; enfin, à cela près d'un nez épaté et d'une conque à la bouche, on dirait d'un triton. On montrait du temps de Pausanias, l'historiographe de la Grèce le saut de Glaucus, comme le saut de Leucade. C'est le pendant grotesque de Sapho, si digne de larmes. De la famille du dieu marin sortit un homme historique, célèbre par sa force, les palmes qu'il remporta et les statues qu'on lui érigea. Natif de l'Eubée (auj. Négrepont), un de ses poings lui servait d'enclume et l'autre de marteau pour redresser le soc de sa charrue. A la sollicitation de son père il se fit athlète, fut une fois vainqueur aux jeux olympiques, deux fois aux jeux pythiens, et huit fois aux néméens et isthmiques. Une île dans l'Archipel, où il fut enterré, porta long-temps son nom. — Il y eut encore un Glaucus dont parle Virgile, mais dans les temps héroïques. Fils de Sisyphe, roi d'Éphyre, depuis Corinthe, il fut mis en pièces par ses cavales furieuses d'amour, excitées par Vénus elle-même, auxquelles il refusait des étalons : bel emblème qui vaut cet aphorisme : l'abstinence est elle-même le plus grand des excès. Ce même Glaucus fut père du héros Bellérophon, dont un autre Glaucus fut le petit-fils; l'un des chefs lyciens, sous les ordres de Sarpédon, il vola à Troie, au secours de Priam. Homère, dans ses tableaux si variés de tant de combats, nous le peint comme un guerrier plein de générosité, issu d'une famille si estimée dans toute la Grèce qu'il avait partout le droit d'hospitalité. Diomède, qui le reconnut dans la chaleur d'une bataille, baissa sa pique devant lui ; ils se jurèrent de s'éviter l'un l'autre dans la mêlée, et ils échangèrent leurs armes. Celles du Lycien étaient toutes d'or, celles du Grec toutes d'airain. De là le proverbe chez les anciens, lorsqu'un échange était défavorable : « C'est le troc de Diomède et de Glaucus. » Ce petit tableau homérique et si plein d'intérêt, ce membre d'une famille pure, généreux jusque sur le champ de carnage, est le type de nos preux du moyen âge dans les romans de chevalerie. Ce guerrier si brave fut tué par Ajax. — Il y eut encore un Glaucus fils et successeur d'Épytus, roi de Messénie, vers le xe siècle avant J.-C. : célèbre par sa piété, il releva le culte de Jupiter. — Il y eut aussi un artiste de Chio ainsi nommé : on lui doit l'invention du soudage du fer. Enfin, un Glaucus, médecin d'Alexandre, fut mis en croix par l'ordre de ce prince, pour n'avoir pu sauver les jours d'Ephestion, celui de ses généraux auquel il portait le plus d'affection. DENNE-BARON.

GLAYEUL (botanique et économie domestique). Ce nom désigne différentes plantes, placées par Jussieu dans la famille des *iris* (*v.*), et par Linné dans la triandrie monogynie ; il dérive du mot latin *gladiolus* (glaive), et est justifié par la forme des feuilles de ces végétaux, assez semblable à celle d'un sabre. On compte plusieurs espèces de glayeuls, remarquables par l'élégance de leur port ainsi que par la variété et l'éclat de leurs couleurs ; la plupart sont originaires du cap de Bonne-Espérance, et ne peuvent être cultivées que dans les serres. Nous ne nous occuperons point ici de ces plantes de luxe, parce qu'elles ne peuvent intéresser nos lecteurs sous aucun rapport d'utilité : pour en prendre connaissance, nous nous bornerons à leur indiquer les *Liliacées*, par Redouté, et l'*Herbier de l'amateur*, par Bessa, ouvrages dans lesquels ces habiles peintres ont représenté les

plus belles espèces de glayeuls exotiques. — Les espèces indigènes sont : 1° le glayeul fétide, qui croît sur les coteaux boisés, dont les fleurs bleuâtres s'épanouissent en juin : la racine a un principe purgatif, mais on n'en fait aucun usage; 2° le glayeul jaune, ou faux acore, ou iris des marais, ou flambe bâtarde, etc. : celle-ci, qui est très commune, orne les bords des rivières, des ruisseaux, des fossés, des étangs, et de tous les lieux aquatiques en général; les feuilles, en forme de glaive, larges d'un pouce environ, s'élèvent à la hauteur de deux ou trois pieds. La tige, qui acquiert la même élévation, est feuillée et fléchie en zig-zag; elle se termine par trois ou quatre fleurs d'un jaune vif et agréable. Il leur succède une enveloppe triangulaire, renfermant un nombre considérable de graines plates, appliquées les unes contre les autres dans trois divisions séparées par des cloisons. On attribue aussi à la racine une propriété purgative, mais elle est inusitée. Le glayeul jaune n'est aujourd'hui considéré que comme une décoration agréable des localités humides où il prend naissance, mais sans utilité pour les agronomes ni pour les médecins; cependant, au temps du règne de Napoléon, on l'utilisa et on sut le faire servir à un usage qu'on croit devoir tirer de l'oubli total où il est tombé : à cette époque, chacun s'efforçait de suppléer les produits des colonies que notre souverain maître nous faisait payer à un prix excessif : c'était le café surtout qu'on s'efforçait de suppléer, et ce fut alors que la racine de chicorée torréfiée prit un crédit qu'elle n'a point encore perdu : mais s'il avait été possible d'obtenir une décoction dont la couleur rappelle celle de l'hypocrène de Voltaire, comme disent les poètes, il n'en était pas de même de l'arôme ou parfum qui fait le charme principal de cette boisson. On désespérait de découvrir aucun végétal indigène qui pût fournir une telle émanation odorante; cependant on y parvint, et c'est au moyen de ce même glayeul des marais dont nous nous occupons ici. On découvrit que les graines, après leur maturité, et étant torréfiées, exhalent un arôme qui rappelle celui du café; mais les organes de l'odorat seuls en profitent, la saveur ne rappelle nullement celle des fèves exotiques; toutefois, on en fit usage pour aromatiser le café de chicorée et pour joindre l'odeur à la couleur. On s'en servit aussi pour composer une boisson assez agréable au goût pour que nous puissions la tirer de l'oubli. Voici quelle est cette composition dont peuvent se servir, soit à l'eau, soit au lait, les personnes que le café incommode : on torréfie et on réduit en poudre la graine de glayeul suffisamment mûre, tout-à-fait comme le café, mais seulement à mesure qu'on a besoin de l'employer, parce que l'arôme se perd facilement : on en prend une quantité égale à celle du café et on la fait bouillir, suivant le procédé ordinaire, dans une décoction d'avoine; cette céréale, bien lavée et mondée, communique à l'eau un goût de vanille assez prononcé pour être agréable, et de plus charge l'eau de principes nutritifs. Certes, ce n'est point du café proprement dit qu'on obtient ainsi, mais c'est une boisson salubre, préférable à beaucoup de compositions qu'on vante aujourd'hui dans les journaux, qui sont fort chères et peu flatteuses pour le palais : avec cette double décoction, ou même avec celle d'avoine seule et par l'intermédiaire de la fécule de pommes de terre, on peut même préparer des crèmes qui sont assez agréables pour qu'on les signale dans un répertoire des connaissances usuelles. CHARBONNIER.

GLÈBE, de *gleba* en latin, dérivant lui-même du mot celtique *gleb*, ou plutôt de *globus*, signifiait *motte de terre*. Mais en droit cette acception a pris une plus grande extension, et a désigné le fonds d'une terre, la terre elle-même. Chez les Romains, il y avait des esclaves nommés *servi glebæ adscriptitii* (attachés à la glèbe) : c'étaient ceux qui étaient attachés à une métairie, à un domaine; l'usage de vendre ces esclaves avec le fonds auquel ils étaient en quelque sorte incorporés passa du droit romain dans

le nôtre, et les serfs de la glèbe suivaient le sort de l'héritage auquel ils appartenaient. Le propriétaire de la glèbe jouissait des droits de justice et de patronage. La révolution a balayé chez nous le droit de *glèbe* avec tous les autres droits féodaux; mais, il faut le dire à la honte de l'humanité, ce droit humiliant existe encore dans nos lois mêmes, puisqu'il se pratique dans nos colonies sous le nom de *propriété*, et chez les Russes et plusieurs autres peuples. Quand cessera donc une si révoltante violation des lois de l'humanité, par laquelle un homme n'est plus un homme, mais devient une chose inhérente à un fonds ?

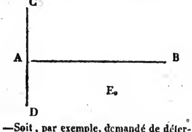
Le ciel, en le créant, forma-t-il l'homme esclave?
La nature qui parle. . . . .
Aura-t-elle à la *glèbe* attaché les humains
Comme les vils troupeaux mugissant sous nos mains?

C'est ainsi que Voltaire, l'homme du XVIIIe siècle, exhalait son indignation contre le plus criant des abus. Pourquoi ses paroles peuvent-elles être de circonstance, même de nos jours, chez des nations européennes? U. Bassières.

GLOBE (du latin *globus*). Les géomètres font rarement usage de ce mot pour désignir un *volume* parfaitement circulaire en tout sens; ils emploient de préférence le mot *sphère*, mais les géographes sont convenus d'appeler *globes* les boules sur lesquelles sont tracées les positions des étoiles, des terres, des mers, etc.. — L'invention des globes remonte indubitablement à la plus haute antiquité. Le premier observateur intelligent qui voulut faire comprendre d'une manière facile et prompte à ses élèves, à un prince protecteur....., la position, les mouvements des astres, ne dut pas être long-temps à s'apercevoir qu'un petit modèle du monde (un globe) serait un instrument excellent pour servir de base à ses démonstrations. — La sphère terrestre occupant en apparence le centre du monde, l'homme est censé habiter entre deux sphères, l'une convexe, la terre, l'autre concave, la voûte céleste. Qui le croirait? Celle-ci étant plutôt et mieux connue que l'autre, la construction du globe céleste a dû précéder l'invention du globe terrestre. — Quoi qu'il en soit, la théorie des globes céleste et terrestre est basée sur les mouvements, soit apparents, soit réels, des astres, de la terre, etc. On peut les construire indifféremment suivant l'un et l'autre système, le résultat sera toujours le même.

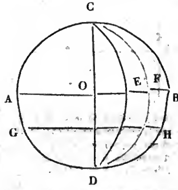
Théorie des globes.

Pour déterminer la position d'un point sur une surface quelconque, il faut le rapporter à celle de deux lignes fixes, droites ou courbes, suivant la nature de la surface.



—Soit, par exemple, demandé de déterminer la position d'un point E, il est évident que pour répondre à la question il faut connaître la distance de ce point aux lignes fixes A B, C D. — Comme les surfaces des globes sont curvilignes, ce sont des cercles fixes qui tiennent lieu des lignes A B, C D.... : ces cercles sont l'*équateur*, l'*écliptique* et les *méridiens*. — Tout globe peut être établi à volonté, suivant le système des mouvements apparents ou réels, ainsi que nous l'avons dit : nous prendrons pour base des démonstrations que doit contenir cette notice le système des mouvements apparents. Commençons par le *globe terrestre*. — Figurez-vous que la terre occupe le centre du monde, et que la sphère creuse parsemée d'étoiles que nous appelons *voûte céleste* tourne autour d'elle-même une fois en 24 heures : cette voûte doit avoir deux points fixes (les pôles), sur lesquels elle est censée tourner, c'est-à-dire qu'il doit se trouver sur la terre des points sur lesquels l'observateur étant placé doit voir deux points du ciel immobiles, et certaines étoiles qui passent

constamment au-dessus de sa tête. Ces points déterminent la position de l'*équateur*, cercle imaginaire dont le plan coupe le globe de la terre en deux hémisphères : ce cercle est une des lignes fixes du globe; l'autre ligne fixe, qui coupe celle-ci à angles droits, est appelée *méridien*. Tout méridien passe par les points fixes (les pôles) de la terre, qui répondent aux pôles de la sphère céleste. —On peut supposer des méridiens à l'infini, et prendre celui que l'on veut pour ligne fixe. On peut aussi supposer une infinité de cercles dont les plans soient parallèles à celui de l'équateur.



—Soit A C B D... l'image du globe terrestre, la ligne A B représentera l'*équateur*; C D seront les pôles du globe; les courbes C B D, C F D, C E D... figureront des méridiens; G H représentera un des parallèles à l'équateur A B. Soit maintenant demandé de fixer un point sur un globe censé représenter celui de la terre, rien n'est plus facile si l'on connaît sa distance à l'équateur A B, et à celui des méridiens C D, par exemple, qu'on a pris pour terme de comparaison (*v.* LATITUDE et LONGITUDE). — La théorie des globes célestes est un peu différente : à la rigueur, on pourrait déterminer la position des étoiles en la rapportant au plan de l'équateur terrestre et à celui d'un méridien déterminé; mais, comme les astres paraissent se mouvoir ou se déplacer suivant la direction de l'écliptique, mouvement qui les fait avancer d'un degré en 71,5 ans environ, on est généralement dans l'usage de construire les globes célestes de façon que l'écliptique prend la place de l'équateur, et que ses pôles sont censés être ceux du monde.

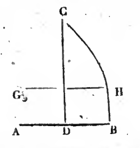
Globes mécaniques.

Quoique la théorie et l'utilité des globes fût connue depuis long-temps, ce ne fut qu'au XVIe siècle, lors de la renaissance des sciences, des arts, époque aussi du développement que commencent à prendre les applications des théories de la mécanique, que l'on construisit des globes avec précision, et d'une grosseur inaccoutumée. On remarqua d'abord ceux de Tycho-Brahé, dont un en cuivre, de 4 pieds 7 pouces de diamètre, et un autre dont les proportions énormes fixèrent l'attention de Pierre-le-Grand, qui le fit acheter et transporter à Petersbourg. — Douze personnes peuvent s'asseoir commodément dans son intérieur autour d'une table, et y faire des observations. Il fut construit par Brousch de Limbour : il était céleste à l'intérieur et terrestre à l'extérieur. La bibliothèque royale de Paris possède deux globes qui ont 12 pieds de diamètre. Le cardinal d'Estrées les avait fait construire par Coronelli; dans la suite, il en fit hommage à Louis XIV. On voit encore à Paris deux globes magnifiques en cuivre, et d'un grand diamètre, celui de la bibliothèque Mazarine, exécuté aux frais et par les ordres de l'infortuné Louis XVI; l'autre, chef-d'œuvre d'exécution mécanique, dessiné par M. Poirson, et qui, dit-on, lui avait été commandé pour servir à l'instruction du roi de Rome, et fut acheté 35,000 fr. par Louis XVIII. On le voit au milieu de la grande galerie de tableaux du musée royal au Louvre. — On distingue deux sortes de globes, ceux dits *manuscrits* (tracés à la main), et ceux que l'on couvre de feuilles imprimées... Tous les globes de grand diamètre sont manuscrits. Les globes imprimés sont ordinairement d'un petit volume. Les plus gros que l'on connaisse sont ceux que Coronelli fit exécuter, l'un en France et

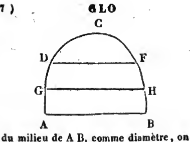
l'autre à Venise : ils ont 3 pieds 8 pouces de diamètre ; on en voit des exemplaires dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris.

Construction de la boule.

Si le globe doit être en cuivre, par exemple, le chaudronnier en façonnera la boule. L'on conçoit aisément que la confection d'une boule peut s'effectuer de diverses manières, suivant la grosseur, la qualité des matières qui entrent dans sa composition. — Voici les procédés que suivent ceux qui se livrent à la fabrication des globes, que pour bien des raisons nous appelons *marchands*. — Ils font tourner une demi-boule en bois dur, aussi exactement que possible, ayant un diamètre un peu moindre que celui du globe qu'ils veulent exécuter : sur cette demi-boule, ils forment une calotte formée de cartons superposés et fixés avec de la colle. La taille de ces cartons, appelés *fuseaux* (*v.*), n'est pas indifférente, c'est même une des opérations de la confection des globes les plus importantes. Voici la manière de tailler un fuseau :

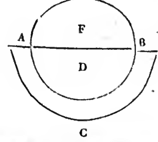


Ayant trouvé au moyen du calcul ou de toute autre manière la *circonférence* (*v.*) du cercle de même diamètre que le globe que l'on veut construire, et ayant trouvé que la douzième partie, par exemple, de cette circonférence est égale à la ligne A B, on élèvera sur le milieu de celle-ci la perpendiculaire D C, que l'on prolongera de façon qu'elle soit égale au quart de la circonférence calculée : cela fait,



du milieu de A B, comme diamètre, on décrira un demi-cercle A G C H B, dont on divisera les deux moitiés C A, C B, en un certain nombre de parties égales, et par ces divisions on tirera autant de cordes qui, telles que D F, G H...., seront parallèles au diamètre A B. Ayant divisé la perpendiculaire C D (figure avant-dernière) en autant de parties égales que les arcs C A ou C B (figure ci-dessus), on portera les cordes G H, D F, sur les divisions de C D, de façon que cette ligne soit coupée à angles droits par le milieu, et qu'elles soient toutes parallèles à A B (figure première) ; joignant ensuite par des droites les extrémités des parallèles à A B, il en résultera deux courbes C H B....., qui détermineront la figure et les dimensions d'un demi-fuseau : la théorie de cette construction est basée sur le principe que les arcs de cercle semblables, d'un même nombre de degrés, sont entre eux comme les diamètres des cercles dont ils font partie. Si donc on considère l'arc développé A B (figure ci-dessus) comme diamètre d'un certain équateur G H, D F....., seront aussi les diamètres de parallèles à ce cercle. — La grandeur et la figure d'un demi-fuseau étant arrêtées sur le papier, on en fait faire une imitation en cuivre, laquelle sert de patron pour tailler les matières qui doivent former le globe. Ces matières sont ordinairement des cartons minces : voici la manière de les appliquer. La demi-boule ou le moule en bois étant enduit de savon, on place dessus une couche formée de fuseaux humectés, que l'on assujettit en saisissant leurs pointes par un aiguillon que porte le sommet du moule ; sur cette couche, on en fixe une autre au moyen de bonne colle de

farine, et l'on fait en sorte que les fuseaux de celle-ci croisent ceux de la première; on forme et on fixe une troisième..... couche de la même manière: cela fait, on serre le tout sur le moule au moyen d'un cordon; lorsque la colle est sèche, on enlève le moule, et l'on a une calotte ou demi-moule de carton très solide. Deux de ces calottes fabriquées sur des moules égaux, étant jointes, forment une boule entière. On les soude l'une contre l'autre avec de la colle forte et des bandes de papier; on les retient en cet état au moyen d'un morceau de bois que l'on appelle, à cause de sa forme, *os de mort*: cette pièce sert comme d'axe au globe; ses deux bouts, qui ressemblent à des champignons, en occupent intérieurement les pôles, où ils sont fixés avec de la colle-forte et de petites pointes. —Lorsque la boule est faite, on la couvre de plusieurs couches de blanc d'Espagne délayé avec de l'eau, dans laquelle on a fait dissoudre de la colle de Flandre bien pure.



On régularise ces couches de blanc, qu'il faut étendre bien minces au moyen d'un calibre A B C: dans cette opération, le globe F D est soutenu entre deux pointes A B, qui sont comme les extrémités du diamètre A B du demi-cercle A C B, lequel est en métal, et son bord intérieur est tranchant; il est évident que le globe tournant entre les pointes A, B, le calibre enlève toute la matière qui excède son arc intérieur. Le calibre A C B est divisé en 180 degrés: en plaçant un crayon sur le 90e, et faisant tourner le globe, on trace sur celui-ci un cercle qui représente son équateur, lequel étant divisé, par exemple, en 24 parties égales, il est facile, en amenant chacune de ces divisions auprès du calibre, de tracer autant de méridiens, en faisant couler une pointe le long de sa surface. Ces divers cercles servent de guides pour mettre à leur place les fuseaux imprimés qui contiennent les configurations des pays, les positions des villes, etc. Ces fuseaux sont tracés suivant la méthode que nous venons d'exposer (page 297). Après les avoir dessinés on les fait graver sur cuivre. On fixe les fuseaux imprimés sur le globe avec de la colle d'amidon. Le globe étant fini et verni, on le place dans un méridien de cuivre ou de carton, on l'entoure d'un horizon, etc., etc. Comme tous ces accessoires sont généralement les mêmes que ceux de la sphère, afin d'éviter les répétitions, nous prions le lecteur de consulter cet article.

Usages du globe céleste. Lorsque cette machine est construite avec beaucoup de soin, ce qui est fort rare, on peut par son moyen répondre à un grand nombre de questions sur le mouvement, la position... des étoiles... promptement, avec facilité, sans le secours d'aucun calcul: en voici quelques exemples.—1° *Un jour et une étoile étant désignés, trouver l'heure à laquelle celle-ci passera au méridien.* Pour répondre, voyez sur quel degré de l'écliptique se trouve le soleil ce jour-là; amenez, en faisant tourner le globe, ce point de l'écliptique sous le méridien; mettez l'aiguille de la rosette sur midi; amenez enfin l'étoile sous le méridien: l'aiguille de la rosette indiquera l'heure à laquelle l'étoile doit arriver au méridien; mais il est bon de faire remarquer que si l'étoile doit passer par le méridien avant le soleil il faut retrancher de 12 heures celle qui est indiquée par l'aiguille, ou bien l'ajouter si l'étoile se lève après le soleil. 2° *Trouver la longitude et la latitude d'une étoile.* Fixez l'extrémité du quart de cercle mobile sur celui des pôles de l'écliptique qui appartient à l'hémisphère dans lequel se trouve l'étoile; tournez le globe jusqu'à ce que

l'étoile arrive contre le bord du quart de cercle, l'arc de l'écliptique compris entre le premier point d'arrêt et le quart de cercle mesurera la longitude de l'étoile, et le nombre de degrés comptés sur le quart de cercle, depuis l'écliptique jusqu'à l'étoile, désignera la latitude de celle-ci.

Usage du globe terrestre.

On peut résoudre un grand nombre de problèmes au moyen de ce globe, mais, attendu le peu d'espace dont nous pouvons disposer, nous n'en citerons qu'un exemple : *Quelle heure est-il à Vienne lorsqu'il est midi à Paris ?* Réponse : Comme Vienne est située à l'orient de Paris, il est évident que le soleil arrive dans le plan de son méridien avant d'atteindre celui de Paris : cela entendu, Paris étant amené sous le méridien, mettez l'aiguille du petit cadran sur midi; amenez ensuite Vienne sous le méridien, l'aiguille indiquera l'heure qu'il est à Vienne lorsqu'il est midi à Paris (*v.* Sphère, etc.) Teyssèdre.

GLOBE et GLOBULE (médecine). Compris comme synonyme de *terre*, le mot *globe* nous fournirait des vues aussi importantes qu'étendues sous le rapport des sciences médicales; mais nous ne le considèrerons point ainsi dans cet article: c'est en nous occupant de notre planète sous son nom propre que nous présenterons les phénomènes physiques qui exercent diverses influences sur la vie des hommes. Nous nous bornerons à faire observer ici que la forme sphérique exprimée par le mot *globe* se retrouve d'une manière remarquable dans les matériaux qui concourent à la formation des animaux : ainsi, la trame du système nerveux se compose d'une série de points globuleux ; ce sont aussi des lignes également ponctuées qui forment les fibres dont les muscles se composent ; le sang, la lymphe, etc., contiennent une quantité de globules si considérable que ces liquides semblent en être formés en majeure partie. La figure la plus ordinaire des œufs est la même, etc., etc. En passant en revue toutes les autres parties de l'organisation, nous verrions que la sphère est la forme primaire des solides et des liquides ; on peut faire aussi la même remarque en contemplant l'organisation des végétaux. Cette forme globuleuse de la matière animale a attiré l'attention des physiologistes allemands ; elle leur a rappelé les pôles opposés du globe terrestre et a fortifié en eux l'opinion que les corps organisés sont des microcosmes, de petits mondes analogues à celui qui nous porte, et ils ont tâché d'expliquer les phénomènes de la vie par des lois générales. — Le mot *globule*, diminutif de *globe*, qui n'était usité dans le langage médical que pour exprimer les figures de diverses parties élémentaires des appareils d'organes, a été adopté en ces derniers temps pour désigner des préparations pharmaceutiques appropriées au système d'Hahnemann. Voici quelles sont les compositions destinées à administrer des substances médicamenteuses à des doses infiniment petites. On prend un grain des substances solides ou une goutte de celles qui sont liquides, et on mêle cette quantité avec trente grains de sucre de lait pulvérisé préalablement dans une capsule de porcelaine non vernisée ou dont on a dépoli le fond avec du sable mouillé. Le sucre ordinaire ne peut suppléer le sucre de lait, parce qu'il contient plus ou moins de chaux. Le mélange s'opère d'abord avec une spatule en os, ensuite pendant six minutes avec un pilon de porcelaine qui est également déverni : on détache alors la poudre attachée à la capsule et au pilon, et on la laisse reposer pendant quatre minutes : on recommence cette trituration à deux autres reprises avec les mêmes intervalles ; alors on ajoute trente grains de sucre de lait aux précédents, et on renouvelle l'opération ci-dessus. Enfin, on ajoute encore trente autres grains de sucre de lait, ce qui fait 90 en tout. On conserve cette poudre dans un bocal soigneusement fermé, portant le nom du médicament ainsi divisé avec le signe 100, indiquant que la substance est à son centième degré de puissance : pour porter

son énergie à 10,000, on prend un grain de la poudre 100 qu'on ajoute à 90 grains de sucre de lait comme on l'a détaillé ci-dessus. Pour arriver à un millionième et plus on procède de même. Cette extrême division, loin d'atténuer l'énergie des médicaments, l'augmente selon Hahnemann : le changement qu'une trituration prolongée avec une poudre non médicamenteuse ou une longue agitation avec un liquide qui ne l'est pas davantage, produit, dit-il, dans les corps naturels, spécialement dans les substances médicinales, est tellement considérable, qu'il tient presque du miracle. Quoi qu'il en soit de cette assertion, dont on examinera ailleurs la valeur, la poudre qu'on a obtenue avec des soins si minutieux sert à composer des globules d'un volume égal à celui des graines de pavot. Telles sont les pilules de la pharmacie homéopatique. On aura à se féliciter de cette innovation si elle présente les avantages que ses partisans lui attribuent. Ces médicaments sont d'un transport si facile qu'on peut porter toute une pharmacie dans sa poche, et ils permettent en outre, en raison de leur solubilité, d'administrer en liqueur des substances qu'on ne peut employer que sous forme solide. En attendant que le temps et l'expérience prononcent sur ce sujet, nos lecteurs connaîtront quelle est l'acception du mot *globule*, aujourd'hui usité dans la conversation et dans les livres. CHARBONNIER.

GLOIRE, GLORIEUX, GLORIOLE, GLORIFIER. Qu'est ce que donc que la gloire, cet attribut de la Divinité, que l'homme a voulu rapetisser à sa taille mortelle, elle, dont la majesté et la durée n'a point de limites? Consiste-t-elle seulement dans un concert unanime d'estime et de louanges, ainsi que je viens de l'apprendre en ouvrant le *Dictionnaire de l'Académie?* ou bien, est-ce quelque chose de plus indéfinissable, soit dit sans offenser la docte réunion des quarante? Pour ma part, je n'oserais trop en donner une définition précise, car l'œuvre serait difficile; une définition comparative est la seule qu'il soit permis de hasarder. La gloire est plus que de la célébrité, car la célébrité est éphémère, contestable, et s'attache aux bonnes comme aux mauvaises actions, et la gloire qui serait passagère, contestable, ou établie sur des bases contraires à la morale, cesserait de porter ce beau nom; la gloire est plus qu'un concert de louanges et d'estime, qu'une admiration enthousiaste, car elle pourrait alors être l'ouvrage d'une camaraderie adulatrice; la gloire, dis-je, est plus que tout cela, et, cependant, là sont les principaux éléments qui la constituent. La gloire d'un citoyen, c.-à-d. cette renommée inattaquable qui donne durant les siècles une puissance prodigieuse et un noble retentissement à son nom, doit être pure et brillante comme le disque du soleil : que l'œil y découvre une tâche, quelque minime qu'elle soit, et tout son prestige tombe soudainement; elle a cessé d'exister dès ce moment. Où se trouve donc ce mobile puissant, dont le nom a tant de fois été blasphémé? dirons-nous, avec le savant, qu'elle est dans une science étroite; avec le poète, qu'elle est dans ses vers; avec l'artiste, qu'elle est sur la toile ou dans la pierre qu'il a animée; avec le navigateur, qu'elle est dans ces découvertes qui ont transporté sur d'autres continents les vices de notre civilisation? Dirons-nous avec les guerriers et les conquérants qu'elle est dans le sang qu'ils ont vainement répandu? Aucun d'eux n'y atteint cependant, car, ainsi que la fortune, la gloire accompagne rarement la mémoire de ceux qui ont usé leur vie à la chercher, et elle vient s'asseoir sur la tombe modeste de celui qui l'a fuie. Sanction de toutes les vertus utiles, de toutes les actions désintéressées, qui ont signalé un citoyen à la postérité, la gloire individuelle ne saurait être renfermée dans la ville, dans le pays qui lui a donné le jour : elle est cosmopolite. Aussi est-il peu de mots que l'on devrait être plus jaloux d'appliquer à propos, car c'est prostituer la gloire que de la prodiguer. Naguère, un décret de la convention avait porté que les cendres de nul citoyen ne pourraient être dépo-

sées au Panthéon que 10 ans après sa mort. La reconnaissance nationale ne pouvait pas être le fruit d'un aveugle enthousiasme. Peut-être ne devrions-nous sanctionner la gloire que 10 siècles après que l'histoire en aurait investi les hommes ayant à ses yeux bien mérité de leurs semblables et de la Divinité. — On conçoit dans combien de cœurs l'amour de la gloire a dû germer, ne fût-elle, comme tant l'ont dit, qu'une illusion d'autant plus chère qu'elle est plus insaisissable. Malheur à qui n'y a pas rêvé une fois dans sa vie! car son ame est sèche et égoïste; malheur aussi à qui s'est complu à la rêver sans cesse! car chez lui ce beau mobile de toutes les grandes choses a dégénéré en ambition: ce nom troublera sans relâche son bonheur. C'est presque toujours un excessif désir de gloire qui a engendré tous les fanatismes; et les partis, il faut l'avouer, n'ont pas peu contribué à lui enlever son éclat en s'en faisant les distributeurs. — Qu'on ne pense pas, d'après ce que je viens de dire, que la gloire ne puisse être l'apanage que de quelques hommes privilégiés: elle est aussi la récompense de peuples entiers. Leurs succès dans les batailles, leur moralité dans la paix, leurs progrès dans les sciences et les arts, constituent en leur faveur une gloire qui est pour une nation ce qu'est l'honneur pour un particulier. — *Gloire* se prend quelquefois pour l'honneur et les hommages que l'on rend à Dieu, pour la béatitude céleste dont on jouit dans le paradis. Cette gloire aérienne a été représentée par les peintres et par les sculpteurs. Les premiers ont appelé *gloire* la représentation du ciel ouvert, avec les êtres divins, les anges et les saints; les derniers ont donné ce nom à un assemblage de rayons divergents, entourés de nuages, et au centre desquels on aperçoit un triangle, symbole de la Trinité. — Enfin, les machinistes des théâtres ont désigné ainsi une machine suspendue, entourée de nuages, sur laquelle se placent les acteurs qui doivent monter aux cieux ou en descendre: ces *gloires* massives s'enlèvent ou s'abaissent à l'aide de contre-poids. — Du mot *gloire*, on a fait l'adjectif *glorieux*, que l'on prend quelquefois en mauvaise part. Les *glorieux* sont ceux qui se complaisent dans une trop haute opinion d'eux-mêmes. — La *gloriole* n'est, en quelque sorte, qu'une parodie de la gloire; c'est une excessive vanité appliquée à de mesquines choses. — *Glorifier*, qui ne s'emploie qu'en parlant de la Divinité, signifie rendre honneur et gloire; se *glorifier* d'une chose, c'est en tirer vanité. U. Barrière.

GLOSE, mot dérivé du grec *glottê* (langue), a plusieurs acceptions différentes, tant sous le point de vue littéraire que dans l'usage familier. Il signifie l'interprétation de quelques mots obscurs d'une langue par d'autres mots plus intelligibles de la même langue. Les gloses, dans les anciennes éditions des classiques grecs ou latins, étaient ou marginales ou placées dans des notes au bas des pages. Fort souvent, ces gloses n'étaient pas plus claires que le texte: c'est ce qu'on a dit de la glose du droit romain faite par Accurse. On disait dans ce sens la *glose d'Orléans*, pour indiquer un méchant commentaire plus obscur que le texte, parce que dans l'université de cette ville l'interprétation des lois était plus difficile à comprendre que le texte. Sous ce rapport, les gloses latines qui sont au bas des éditions *variorum ad usum delphini*, et même dans les *classiques Lemaire*, méritent souvent la qualification de *gloses d'Orléans*. La *glose* diffère du *commentaire* en ce qu'elle est plus littérale, et se fait presque mot à mot. Il est assez ordinaire aux glossateurs, ainsi qu'aux commentateurs, d'être diffus sur ce qui s'entend aisément et de garder le silence sur les endroits difficiles. Montesquieu a été jusqu'à dire que ces gens-là peuvent se passer de bon sens. Quelquefois, la glose d'un auteur ne s'étend pas à certains passages, elle comprend le texte tout entier. Ainsi, nous avons des éditions de Virgile, d'Horace et de Juvénal avec des gloses qui embrassent toutes les œuvres de ces poètes: on y retrouve tout au plus la lettre expliquée, mais jamais l'esprit;

et nulle publication ne favorise d'une manière plus funeste la paresse des étudiants. — Dans la conversation, *glose* signifie *critique*. *Gloser* sur le prochain est synonyme de *médire*; *gloser* sur quelqu'un, c'est critiquer sa figure, ses actions : ainsi, l'ours, dans la fable,

> *Glose sur l'éléphant, dit qu'on pourrait encor*
> *Ajouter à sa queue, ôter à ses oreilles.*

Gloser s'emploie aussi d'une manière absolue :

> Au bout de trente pas, une troisième troupe
> Trouva encore à *gloser*. . . . . . .
>
> La Fontaine.

Boileau a fait de *gloser* un verbe actif :

> Quoi! pour un maigre auteur que je *glose* en passant,
> Est-ce un crime, après tout, et si noir et si grand?

— La *glose* d'un fait exprime des additions faites au récit véridique d'un événement, certaines circonstances inventées par la malignité, et qui courent le monde. Qui dans la conversation n'a pas eu occasion de placer cette phrase : « Il est vrai que ses amis racontent la chose ainsi; mais la *glose* ajoute? » Qui n'a pas entendu cet autre dicton : « Dites la vérité sans *glose*? » *Gloser* sur un fait veut dire encore l'expliquer à sa manière. — Dans nos vieux poëtes, une *glose* était une sorte de commentaire ou parodie d'un auteur, dont on répétait un vers à la fin de chaque sixain ou strophe. Ainsi, lors de la fameuse querelle au sujet du sonnet de *Job*, par Benserade, et de celui d'*Uranie*, par Voiture, Sarrazin finit une pièce contre Benserade par cette strophe, dont le dernier vers est du sonnet de *Job* :

> J'aime les vers des uraniens,
> Dit-il; mais je me donne au diable
> Si pour les vers des jobelins
> *J'en connais de plus misérable!*

Ch. Du Rozoir.

GLOSSAIRE, dictionnaire servant à l'explication des mots obscurs ou barbares d'une langue corrompue. Rien de plus célèbre dans la république des lettres que le *Glossaire* ou plutôt les *Glossaires* de Du Cange, l'un de la basse latinité, l'autre de la langue grecque du moyen âge; mais ce qu'on sait moins généralement, c'est la manière dont le *Glossaire* latin fut livré en manuscrit aux libraires. L'auteur, qui n'était point un pauvre diable comme tant d'érudits, mais qui exerçait la charge de grand-trésorier de France à Amiens, fit venir un jour plusieurs libraires dans son cabinet, et, leur montrant un vieux coffre placé dans un coin, il leur dit qu'ils pouvaient y trouver de quoi faire un livre, et que s'ils voulaient l'imprimer il était prêt à traiter avec eux. Sur la réputation de l'auteur, ils acceptent l'offre avec joie; mais au lieu d'un manuscrit, ils ne trouvent dans le bahut qu'une immense quantité de petits morceaux de papier entassés pêle-mêle, et qui paraissaient avoir été déchirés. Du Cange, après s'être amusé de leur embarras, les engagea à considérer de plus près son manuscrit. Enfin, l'un d'eux, saisissant quelques-uns de ces chiffons, se mit à les lire, et trouva sur chacun une remarque pleine d'érudition; il reconnut même la possibilité de les mettre en ordre, parce que, comme ils commençaient tous par le mot que l'auteur entreprenait d'expliquer, il n'était besoin que de les ranger suivant l'ordre alphabétique. Avec cette seule clé, il ne balança point à faire marché pour le coffre, et le traité fut conclu sans autre explication. — Après le *Glossaire* de Du Cange, on peut citer le *Glossarium latino-barbarum* de Spelman, ouvrage excellent, bien que son auteur n'eût commencé à étudier qu'à 50 ans; le *Glossaire* de Linderbrock, sur les lois de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire; le *Glossaire* de François Pithou, sur la loi salique; le *Glossaire* alphabétique de La Monnoie, pour l'intelligence des mots bourguignons et autres, que cet auteur, presque oublié aujourd'hui, avait employés dans ses Noëls; enfin, de nos jours, le *Glossaire de la langue romane*, par M. de Rochefort, a contribué à mettre en honneur l'étude de l'idiome des troubadours de la langue d'Oc. Aucun ouvrage ne serait plus nécessaire qu'un glossaire général de l'ancienne langue française; mais, pour accomplir une telle œuvre, il faudrait qu'à toute la patience, à toute l'érudition d'un bénédictin, un

homme pût joindre l'heureux loisir dont jouissaient ces doctes cénobites.

Ch. Du Rozoir.

GLOSSOLOGIE, des mots grecs *glossa* (langue) et de *logos* (discours), partie de la médecine et de l'histoire naturelle qui traite de la langue. La glossologie embrasse l'étude de cet organe, sous les divers rapports de son anatomie, de sa contexture, de sa forme, de ses usages et du rôle qu'il joue dans la perception des saveurs, la mastication, la succion, la déglutition, l'expuition, la prononciation, le chant, etc. La glossologie comprend encore l'étude des affections auxquelles la langue est sujette; ainsi que celle des signes que son état et son aspect fournissent au pronostic, au diagnostic et au traitement des maladies; enfin, tout ce qui a rapport aux diverses modifications qui sont relatives au volume, à la forme, à la couleur, aux mouvements, à l'humidité, à la sécheresse, aux enduits et aux éruptions qui se montrent souvent sur la surface de l'organe phonateur. Comme nous nous proposons de traiter plus tard cette question relativement à l'homme et à plusieurs classes d'animaux, nous renvoyons nos lecteurs au mot Langue pour de plus longs détails à ce sujet.

Dr Colombat (de l'Isère).

GLOTTE. Les anatomistes donnent ce nom à une ouverture mobile de forme oblongue, et située à la partie supérieure du larynx. Cette ouverture, comprise entre les cordes vocales, est destinée à donner passage à l'air qui s'échappe ou qui pénètre dans le larynx, soit dans l'acte de la respiration, soit lorsqu'on parle ou qu'on chante. La fente que présente la glotte offre, chez l'homme adulte, environ dix à onze lignes de longueur dans son diamètre antéro-postérieur, et deux à trois lignes de largeur dans son plus grand diamètre transversal. Ce dernier, très variable, est moins considérable en avant, où les cordes vocales se rapprochent au point de se toucher vers leur insertion au cartilage thyroïde. L'angle rentrant que forme ce cartilage, constitue les limites antérieures de la glotte, qui est bornée en arrière par les deux cartilages arythénoïdes, et sur chaque côté par les muscles thyro-arythénoïdiens ou *cordes vocales*. Ces muscles, que nous trouvons plus rationnel de désigner sous le nom de *lèvres du larynx*, se contractent pendant la formation de la voix et se rapprochent plus ou moins, suivant que le son est grave ou aigu. — Chez la femme et les enfants, les dimensions de la glotte sont beaucoup moins grandes que chez l'homme, et, comme l'a déjà fait observer notre savant confrère le docteur Bourdon; c'est à ce peu de largeur de l'ouverture supérieure du larynx, dans le premier âge de la vie, qu'est dû l'extrême danger des angines et du croup dans l'enfance. Les dimensions de la glotte peuvent, au reste, varier chez le même individu par les mouvements que les divers cartilages du larynx exécutent les uns sur les autres pour la formation de toutes les variétés de tons dont la voix humaine est susceptible. Comme nous devons revenir sur ce sujet aux articles Larynx et Voix, nous nous abstenons de donner actuellement des détails physiologiques sur les fonctions de la glotte, et sur le rôle important qu'elle joue dans la production des sons vocaux. — Les anciens désignaient aussi par le mot *glotte* une certaine partie de leurs flûtes. Pollux et Hésychius disent que les glottes étaient des languettes ou petites langues qui s'agitaient par le souffle des musiciens. Il paraîtrait, d'après cela, que les flûtes des anciens étaient des espèces de hautbois dont les glottes étaient des anches (*v.* Larynx et Voix).

Dr. Colombat (de l'Isère).

GLU. La glu est une substance visqueuse et tenace que l'on tire de l'écorce du *houx*, de la racine de *viorne*, et quelquefois des fruits du *gui* et des *sebestes*; on en extrait également de la *chondrille* des vignes. — La glu extraite du gui est une des plus anciennes, quoique celle du houx soit connue depuis plusieurs siècles. Nos pères préparaient cette glu avec

les baies du gui sacré, tant vénéré par les druides. Ils faisaient bouillir ces fruits dans l'eau, les pilaient, et passaient la liqueur chaude pour en séparer les semences et la peau; ils attribuaient à cette glu des propriétés résolutives et émollientes. — Cette méthode est presque généralement abandonnée aujourd'hui, d'abord parce que le gui est plus rare, les forêts étant beaucoup moins nombreuses qu'autrefois, et que l'on préfère employer à cet usage l'écorce de la plante au lieu des baies. Le procédé mis en pratique, dans ce dernier cas, est assez semblable à celui que l'on emploie pour la préparation de la glu du houx. On fait pourrir l'écorce de gui dans des pots pendant dix à douze jours, dans un lieu humide; on la pile ensuite, et on en fait une bouillie sur laquelle on verse de temps en temps de l'eau de fontaine fraîche; puis on remue souvent le tout avec un bâton jusqu'à ce que la glu y adhère; on la place alors dans des pots que l'on recouvre d'eau que l'on a le soin de renouveler souvent. — Cette glu est de beaucoup inférieure à celle du houx, connue sous le nom de *glu anglaise*. — Pour obtenir cette dernière, on récolte le houx vers les mois de juin et de juillet; on le fait bouillir dans de l'eau, pour pouvoir le décortiquer plus facilement; après avoir enlevé l'épiderme, on prend ce que l'on nomme la seconde écorce, que l'on fait bouillir pendant plusieurs heures avec de l'eau : elle s'attendrit, et finit par se réunir en masses que l'on met dans la terre, et que l'on recouvre de cailloux; on en met ainsi plusieurs couches qu'on laisse pourrir jusqu'à ce qu'elles soient transformées en mucilage, ce qui exige environ quinze jours. On pile alors ces masses dans un mortier, et quand elles sont bien battues, on les lave dans une eau courante, pour enlever les ordures qui peuvent y adhérer; on la conserve ensuite dans des pots. Il n'est pas nécessaire de mettre ainsi les masses en terre pour les transformer en bonne glu, il suffit de les faire fermenter dans des pots, où cela s'opère très bien, en ayant soin de les placer dans un lieu dont la température soit moyenne. Quand on veut s'en servir, il faut avoir soin de se mouiller les doigts, et mieux, de se les graisser avec de l'huile d'olive, pour que la glu ne s'y attache pas. — Comme toutes les espèces de glu perdent promptement leur force, on en a inventé une artificielle qui peut se conserver longtemps sans altération; elle consiste dans un mélange d'une livre de glu de houx bien lavée et bien battue avec une certaine quantité de graisse de volaille, de manière à la rendre fluide; on incorpore dans cette masse une once de bon vinaigre, une demi-once d'huile, et autant de térébenthine; on fait chauffer le tout jusqu'à l'ébullition à petit feu, en ayant soin de bien remuer; on la conserve ensuite comme les précédentes. Lorsqu'on veut s'en servir, il faut la faire chauffer légèrement; on y ajoute aussi de l'huile de pétrole pour l'empêcher de geler pendant les rigueurs de l'hiver. — Cette glu est employée comme les autres pour la chasse à la pipée, mais on s'en sert également pour préserver les arbres des insectes et des chenilles qui les dévorent; pour cela, il suffit d'en induire le pied des arbres. — La glu de bonne qualité, quelle qu'en soit la source, doit avoir une couleur jaune légèrement verdâtre; cette couleur devient brune en vieillissant, et se fonce de plus en plus avec le temps, qui fait perdre à la glu presque toutes ses propriétés. — Les Américains retirent d'un arbre appelé *glutier* une sorte de glu qui découle naturellement du tronc de l'arbre, auquel ils font des incisions; ils l'emploient comme la glu de France, pour prendre des oiseaux.

C. Favrot.

GLUCK (Christophe), compositeur célèbre, né dans le Haut-Palatinat, en 1714, d'une famille noble. — Quand on vient à parler d'un homme de génie, pourquoi faut-il qu'on ait toujours les mêmes plaintes à faire entendre sur l'injustice du sort et des hommes? Les difficultés que Gluck éprouva à se faire connaître doivent servir d'encouragement à la jeu-

nesse qui se voue à la carrière artistique. — Après avoir fait de bonnes études à Prague, il partit à dix-sept ans pour l'Italie, et il étudia la musique à Milan sous la direction du fameux San-Martini. Il était, à cette époque, fort sur plusieurs instruments, particulièrement sur le violoncelle. A trente-cinq ans, il avait déjà fait représenter plus de quarante de ses opéras. Mais ces productions, loin de lui mériter les suffrages du public, avaient au contraire soulevé contre lui les critiques de l'école italienne. On l'accusait de manquer d'ame ; sa musique, disait-on, n'était qu'un bruit continuel et insoutenable. Et pourtant c'était ce petit musicien, si dédaigné, qui devait plus tard, sinon éclipser, du moins combattre avec gloire le fameux Piccinni.— Gluck n'avait pas été long-temps à reconnaître que les libretti italiens ne sont pas faits pour supporter de grande musique. Aussi s'était-il lié intimement à Vienne avec un Italien nommé Ranieri di Calzabigi, qui, sortant du sentier battu, composait pour le musicien des drames d'un intérêt suivi. En l'étudiant, Gluck devint un autre homme; il résolut de suivre la route qui s'ouvrait devant lui, ne se dissimulant pas qu'elle devait être hérissée d'obstacles. Quiconque veut innover dans les arts a toujours contre lui, avant qu'il ait été compris, d'abord la masse routinière des musiciens réunis, puis la foule des amateurs, plus dangereux encore, parce qu'ils sont généralement ignorants et fanatiques.— Gluck a lui-même expliqué son système en deux mots : « La nature, a-t-il dit, est le but commun que doivent se proposer le poète et le musicien. Ainsi que le peintre doit ajouter un coloris vif au dessin correct, de même le musicien doit seconder le poète. » Nous pensons comme lui, que la musique dramatique doit toujours être là pour donner plus de force et d'intérêt au sujet. — La réputation de Gluck s'accrut beaucoup à la suite des représentations de son opéra d'*Hélène et Pâris*, sur les théâtres de Parme, Naples, Rome, Milan et Venise. Bologne gagna 900,000 francs au concours d'étrangers curieux qui vinrent entendre ce chef-d'œuvre. — Gluck avait beaucoup étudié la langue française, et seul, à son époque, il comprenait qu'on pouvait en tirer un très-bon parti. Il était sur ce point en opposition avec un grand contemporain : Jean-Jacques prétendait que notre langue se refuse à produire rien de remarquable. La réplique était à côté de l'argument : quel homme a su se servir de cette langue mieux que notre grand philosophe? Gluck voulait léguer à la postérité un monument immortel; le bailli du Rollet entreprit, à sa demande, de mettre en opéra l'*Iphigénie* de Racine. Gluck passa une année entière à composer la musique de cet ouvrage, et jamais homme ne fut plus abreuvé d'injures et de dégoût. Le peuple musicien était contre lui, et il ne fallut rien moins qu'un ordre supérieur de son ancienne élève, la reine Marie-Antoinette, pour que son opéra fût reçu. En 1774, le célèbre Allemand vint à Paris, à l'âge de soixante ans, et, le 19 avril de la même année, on représenta pour la première fois son *Iphigénie*. On accourut en foule à cette solennité. L'ouverture, contre l'usage, fut recommencée à la demande générale. Enfin, l'œuvre entière obtint le plus brillant succès. La même année, son *Orphée* fut représenté, et non moins bien accueilli. Le 23 avril 1776, parut l'*Alceste*, mis en français par du Rollet. Tout le génie de Gluck pouvait seul faire écouter jusqu'au bout ce poème si monotone, qui se traîne si lamentablement pendant trois grands actes.— Il serait beaucoup trop long de détailler ici les nombreux ouvrages de cet admirable et fécond compositeur.— Un opéra magnifique, qui fut très critiqué, malgré le beau succès qu'il obtint, vint terminer sa glorieuse carrière. *Iphigénie en Tauride* fut représentée en 1779. Cet opéra n'a point d'ouverture, et la pièce commence au premier coup d'archet. Peut-être est-ce plus raisonnable que cette table des parties musicales d'un opéra que l'usage jette en guise de préface à la tête du spectateur. La même année, on représenta de lui un

ouvrage très secondaire, *Écho et Narcisse*. Il est vrai que le poème est détestable. On ne sait en vérité quelle raison a pu déterminer Gluck à composer de la musique sur un sujet aussi pauvre et aussi pauvrement traité. Il devait faire encore un opéra de *Roland*, mais, apprenant que Piccinni traitait le même sujet, il jeta au feu sa partition, et ce fut peut-être un grand malheur. Il laissa inachevé l'opéra des *Danaïdes*, que Salieri a terminé d'une manière si remarquable.— Si la politique fait chaque jour éclore des révolutions, les arts, de leur côté, ne sont pas exempts de troubles. L'histoire a enregistré la guerre qui surgit des systèmes des deux compositeurs. Gluck et Piccinni donnèrent chacun une *Iphigénie en Tauride*. Et aussitôt la gent musicale de se séparer en deux camps, et les gens du bon ton de se déclarer gluckistes ou piccinnistes quand même. — Si l'on veut avoir des détails étendus sur cette guerre musicale, il faut consulter un ouvrage de l'abbé Blond, intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution opérée dans la musique*.— Plusieurs fois, les deux partis en vinrent aux mains. Le fanatisme musical, l'intolérance artistique, bouleversaient toutes les têtes. Et pourtant, il faut le dire, parce que c'est la vérité, les deux chefs d'école avaient leur part de gloire bien large et bien distincte. Si Piccinni se faisait remarquer par la suavité de sa mélodie, Gluck attachait par l'harmonie puissante de ses chants grandioses. Pourquoi vouloir comparer le talent de ces deux grands musiciens, lorsque ce talent n'était pas comparable? On ne saurait trop déplorer de semblables égarements. Que de temps perdu dans ces luttes ridicules! Quand donc les hommes examineront-ils sans prévention les idées qui les séparent, et, faisant de part et d'autre la moitié du chemin, consentiront-ils à s'entendre dans les arts comme en toute autre chose? — On a reproché à Gluck de manquer de chant; une opinion qui n'est pas à mépriser, ce nous semble, répondra à cette accusation : Jean-Jacques reconnaissait à Gluck le mérite du chant poussé à un très-haut point. Burney, en lui donnant le nom de Michel-Ange de la musique, a tout-à-fait caractérisé le talent de ce grand compositeur; car si le célèbre peintre a su vivement frapper les yeux par sa touche sévère et énergique, Gluck remue le cœur par sa mélodie toute semée d'inspirations délicieuses. Nous lui devons l'introduction du trombonne dans l'orchestre; et cet instrument, employé avec discernement, a produit depuis lors le plus grand effet dans les masses d'harmonie.— En 1787, Gluck était retourné dans son pays natal. Il mourut à Vienne, d'une attaque d'apoplexie, le 15 novembre, laissant une fortune qui s'élevait, assure-t-on, à plus de 600,000 livres. Il a produit d'excellents élèves, parmi lesquels on doit citer Méhul. Son penchant pour la jeunesse était de tous les jours, de toutes les heures. Jamais le talent inconnu, impatient de se produire, ne s'adressa vainement à lui. Il y aurait une longue liste à faire des jeunes gens qu'il a aidés de ses conseils et de sa bourse, exemple que les hommes en renom suivent trop peu, et qui devrait devenir pour eux tous une espèce de patriarcat qui doublerait le prix de leur supériorité. V. Darroux.

GLUTEN. Substance d'origine végétale, qui doit son nom à sa propriété glutineuse. Le gluten a été découvert par Baccario, chimiste italien; le procédé de Kessel-Meyer est celui que l'on suit ordinairement pour le préparer : il consiste à prendre de la farine de froment, à la transformer en pâte à l'aide d'une petite quantité d'eau, puis à malaxer cette pâte sous un filet d'eau très délié; l'eau qui s'écoule d'abord est laiteuse; peu à peu elle devient moins opaque et finit par sortir limpide : alors l'opération est terminée, et il ne reste plus dans la main que le gluten, dans le tissu duquel un peu de sucre, d'huile et de fécule sont bien demeurés, mais qu'il est impossible d'en séparer. Dans cet état, le gluten est gris-blanchâtre, mou, collant, insipide, d'une odeur spéciale qui tient au mode opératoire employé pour le préparer; il est élastique et peut, comme le caoutchouc,

se prêter à de légères tractions, et revenir à son état primitif quand la force qui sollicitait la rupture de son tissu a cessé son action : ajoutons encore que ses particules adhèrent les unes aux autres par leurs bords déchirés, et non par leur surface lisse. Si à l'état humide on l'abandonne à lui-même à la température ordinaire, il ne tarde pas à répandre une odeur infecte, à se putréfier et à devenir filant. Si, avant de l'abandonner ainsi à lui-même, il a été préalablement mélangé avec du sucre, le produit de la fermentation est d'abord de l'alcool, sur lequel plus tard il réagit pour le transformer en acide acétique. Desséché lentement sous forme de lames minces, il devient d'un gris jaunâtre, brillant, translucide, cassant, et perd son odeur; dans cet état, il peut se conserver indéfiniment. Si on élève la température suffisamment pour le décomposer, il donne, comme les substances organiques d'origine animale, des produits ammoniacaux; il laisse un charbon azoté, brillant et spongieux, qui, calciné avec la potasse, donne du cyanogène. L'eau bouillante fait perdre au gluten ses propriétés glutineuses, le rend plus spongieux et le coagule. L'alcool sépare le gluten en deux parties : 1° l'une qui se dissout: c'est le gluten de MM. Berzélius et Einhof, ou la zymôme de M. Taddeï; 2° l'autre qui se coagule : c'est la gliadine de M. Taddeï et l'albumine végétale de MM. Berzélius et Einhof. Mais, si l'on considère que la zymôme, ou partie dissoute, est acide, que la partie non dissoute, la gliadine, ne l'est point, mais peut, sous l'influence d'un acide, se dissoudre facilement, on arrive à cette conclusion : que la gliadine est la même substance que la zymôme, moins une certaine quantité d'acide nécessaire à sa dissolution. L'éther n'enlève rien au gluten, seulement il le coagule. Les acides acétique, phosphorique, hydrochlorique, sont les seuls qui dissolvent le gluten; ils le dissolvent avec d'autant plus de rapidité qu'ils sont plus concentrés. L'acide sulfurique absorbe toute l'eau qu'il contient, détermine la formation d'eau aux dépens de ses propres éléments, et met son carbone à nu. L'acide nitrique le décompose avec dégagement de gaz nitreux et production d'acides malique, oxalique, d'amer de Welter et d'une espèce de suif qui surnage la liqueur. L'ammoniaque et la potasse concentrée le dissolvent : ces alcalis précipitent le gluten tenu en dissolution à la faveur d'un acide, et *vice versâ*. Le tannin précipite le gluten et forme avec lui un composé analogue au cuir (tannate de gélatine). M. Braconnot a donné le nom de *légumine* au gluten des légumineuses. La nature du gluten n'est point encore parfaitement déterminée : on le considère généralement comme composé d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote. Beaucoup d'auteurs sont portés à admettre plusieurs espèces de gluten; mais il est plus rationnel de penser avec M. Raspail que le gluten de tous les végétaux est le même, et que l'état différent des combinaisons dans lesquelles il est engagé lui imprime des caractères variés : ainsi, par exemple, dans la préparation du gluten, si, au lieu de pétrir la pâte avec les mains on la pétrit avec un instrument de fer, l'odeur particulière disparaît; donc elle avait été communiquée par le contact des mains de l'opérateur : en outre, si, à l'aide d'un instrument, on triture la pâte sous l'eau distillée, le gluten que l'on obtient, abandonné à la décomposition, ne donne plus de produits ammoniacaux, mais acides; donc l'azote a disparu : dans ce second cas, il paraît probable que, pendant la préparation, de l'air a été interposé et de l'azote absorbé par le tissu glutineux. Dans l'hypothèse de la préexistence de l'azote dans le gluten, on peut facilement concevoir l'introduction de sels ammoniacaux par les spongioles, et l'absorption de l'azote atmosphérique par les stomates pendant la végétation. Le lieu qu'occupe le gluten dans la plante est le périsperme : là, il forme des cellules régulières, hexagonales, dans lesquelles sont réunis les grains de fécule; on n'en rencontre ni dans l'embryon ni dans le péricarpe. Le gluten est donc, pour ainsi dire, le tissu cellulaire du périsperme des

céréales. On ne le trouve point partout identique, et quelques graines paraissent fournir, selon les circonstances où elles se sont développées, tantôt de l'albumine végétale, tantôt du gluten. Mais, si l'on considère d'une part l'analogie qui existe entre le gluten, rendu soluble par les acides acétique, phosphorique, hydrochlorique, avec l'albumine végétale; si l'on considère d'autre part que partout où on trouve de l'albumine végétale on trouve un acide libre, on ne tardera point à présumer que l'albumine végétale n'est que du gluten modifié et rendu soluble par la présence d'un acide. C'est, du reste, ce que rendent très probable une foule d'expériences de M. Raspail. — Le glnten est presqne inusité en médecine : quelquefois cependant on l'associe au sublimé corrosif, aveo lequel il forme une combinaison insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'albumine : ce composé, moins actif que le deuto-chlorure de mercure, agit avec plus d'efficacité que le proto-chlorure de même base. On se sert avec avantage du gluten filant, ayant déjà subi un commencement de décompostion, pour réunir les morceaux des poteries cassées. Mais le rôle le plus important du gluten est sans contredit celui qu'il joue dans la fermentation panaire, la fermentation alcoolique et la germination. Le gluten est le principe le plus nutritif de la farine; c'est à lui qu'elle doit la propriété de faire pâte avec l'eau : sous son influence, l'amidon, pendant la panification, est transformé en matière sucrée, celle-ci en alcool, et l'alcool lui-même en acides acétique et carbonique. Du gluten, de l'eau, une matière sucrée et une température de 15 à 25, telles sont les circonstances les plus favorables à la fermentation alcoolique, dont les produits sont de l'alcool et de l'acide carbonique. — Enfin, dans la germination, c'est sous l'influence du gluten que les grains de fécule, éclatés, fournissent une matière sucrée, spécialement destinée à nourrir le jeune embryon pendant les premiers moments de son existence. BELFIELD-LEFEVRE.

GLYPHE ou GLIPHE, mot dérivé du grec. On l'applique dans un sens très général, en architecture, à tout trait gravé en creux, à tout canal creusé dans les ornements. Le mot *glyphe* est moins usité que son composé *triglyphe*, qui désigne l'ornement de la frise dorique, consistant en trois canaux, séparés entre eux par trois listels. U. B.

GLYPTIQUE, mot employé, depuis peu d'années, pour désigner l'art de graver sur pierre fine, et qui pourtant semblerait ne pas devoir s'appliquer aux camées, mais seulement aux entailles, puisque le mot grec *gluph* signifie *creuser*. On comprend aussi sous la même dénomination l'art de graver sur acier les coins ou carrés destinés à frapper des médailles. Les anciens ont atteint dans cet art une perfection dont nous sommes encore éloignés. Ils ne nous ont pourtant pas laissé de traités de glyptique, mais seulement, dans les ouvrages de Pline, on trouve quelques traits relatifs à cet art. Mariette et Natter ont publié à cet égard des traités fort intéressants; on peut aussi recueillir quelques détails sur ce sujet dans plusieurs ouvrages publiés par Winckelmann, Caylus, Eschenbury, Ernesti et Martini; Milin a aussi pnblié un ouvrage, devenu rare, sur la *glyptographie*, ou étude des pierres gravées. — On voit un grand nombre de monuments de cette nature dans les musées publics, dans les cabinets particuliers; et beaucoup de personnes même possèdent quelques pierres gravées pour leur parure; mais elles ne sont pas toujours antiques, ni d'un beau travail, et on rencontre difficilement des yeux asses exercés pour n'être pas dupe de la friponnerie des marchands. — On peut dire que les plus belles pierres gravées sont antiques; pourtant, dans le XVe et le XVIe siècle, on s'est occupé de la glyptiqne bien plus qu'on ne le fait maintenant. Mais le travail des graveurs de cette époque n'a pas atteint la perfection à laquelle étaient parvenus les artistes grecs. — Parmi les substances sur lesquelles on s'est exercé à la glyptique, les plus nombreuses appartiennent au règne minéral : cependant, on en

trouve aussi dans les deux autres, puisqu'on a gravé sur l'ivoire, sur le corail et sur des coquilles, ainsi que sur du citronnier, du buis, de l'ébène, et sur le figuier, *sycomore* des Égyptiens. On a aussi gravé des noyaux de divers fruits. Les pierres ont été employées plus fréquemment qu'aucune autre matière, et les plus précieuses sont les plus dures, puisqu'elles permettent plus de délicatesse dans le travail, un poli plus parfait, et dont la pureté se conserve sans altération. L'agate, la calcédoine, la sardoine, la cornaline, sont les pierres dont on a fait le plus d'usage; on a cependant aussi gravé le quartz hyalin, ou cristal de roche, ainsi que des améthystes, des émeraudes, et même du diamant; les Égyptiens ont souvent employé le granit, la basalte, le jaspe, pour leurs scarabées. Parmi les pierres moins dures, on doit citer le lapis-lazuli, la turquoise, la malachite et la stéatite, ou pierre de lard, si fréquemment mise en usage par les Chinois. — Les graveurs anciens choisissaient souvent des pierres qui, par leur couleur, avaient du rapport avec les sujets qu'ils voulaient traiter; ainsi, ils gravaient une figure de Proserpine sur une pierre noire, Neptune et les Tritons sur de l'aigue-marine, Bacchus sur une améthyste, Marsyas écorché sur du jaspe rouge. — Les anciens ont connu l'art d'imiter les pierres précieuses avec du verre coloré. Ils appliquaient aussi des figures blanches sur un fond de couleur, donnant alors au verre un degré de feu suffisant pour les coller sans le faire fondre; c'est ainsi qu'a été fabriqué le vase de Barberin, maintenant à Londres dans le cabinet du duc de Portland, morceau précieux à la fois par son travail, qui est très beau, et par sa dimension, qui est de plus d'un pied de haut; sa conservation parfaite lui donnait aussi un prix immense; mais il vient d'être brisé par la maladresse d'une personne qui, en l'examinant, le laissa tomber. — Les modernes se sont aussi exercés dans ce genre de tromperie, et y ont eu même assez de succès; souvent on présente pour une sardonyx ce qui n'est autre chose qu'une coquille gravée et appliquée sur une pierre dure. — Les procédés pour graver sur pierres dures sont les mêmes que ceux que l'on voit si fréquemment employer pour la gravure sur verre. — Parmi les pierres gravées des anciens, on remarque surtout celles qui portent le nom de l'artiste par qui elles ont été exécutées; mais on ne doit pas laisser ignorer que souvent des brocanteurs et des faussaires se sont servis de ce moyen pour tromper les amateurs, et cette supercherie n'est pas nouvelle, car elle était déjà employée au temps de Phèdre, qui s'en plaint dans une de ses fables. Ce n'est donc qu'avec la plus grande réserve que l'on doit croire à l'authenticité des noms qui se trouvent sur d'anciennes pierres. Des noms d'artistes célèbres ne doivent se trouver que sur des pierres d'une belle nature et d'un beau travail. La forme des lettres est aussi d'un grand secours pour démêler la vérité d'avec l'imposture. Dans celles des premiers temps, la forme des lettres n'est pas aussi belle que dans celles des graveurs du siècle d'Auguste. Le mélange des lettres grecques et latines, la même lettre figurée de deux manières différentes dans le même mot, sont des marques évidentes de fausseté. On peut en dire autant de l'oubli d'une lettre ou d'une faute grammaticale dans un mot. Des erreurs de cette nature sont très fréquentes sur les pierres où les inscriptions ont été ajoutées par des graveurs modernes. Il est encore nécessaire de faire remarquer ici que les graveurs romains ont presque toujours écrit leur nom en caractères grecs, et que les graveurs modernes ont suivi le même usage. Ils ont même été plus loin, et ont quelquefois traduit leur nom : ainsi, le graveur Natter, dont le nom en allemand signifie *vipère*, a écrit *udros* (hydre), et le savant Winckelman a cru que c'était le nom d'un artiste grec inconnu. Duchesne aîné.

GMELIN. Peu de familles ont autant mérité l'estime et la reconnaissance des savants, et de ceux même qui ne le sont pas, que celle qui est connue en Allemagne sous le nom de *Gmelin*, car, dans le courant d'un demi-siècle, elle a produit six

hommes remarquables par leurs profondes connaissances et leurs utiles travaux. Nous allons successivement en parler.— Tubingen fut le berceau de cette race si éminemment recommandable ; sa carrière scientifique commence à Jean-Georges, célèbre pharmacien, car ce n'était pas simplement un manipulateur habile, mais un chimiste distingué,qui honora son art autant par ses vertus que par ses talens; un lustre nouveau pour lui fut d'avoir, par une éducation religieuse et studieuse, ouvert à ses enfants la voix dans laquelle ils devaient si brillamment s'élancer. Jean-Conrad, son fils aîné, fut chimiste, minéralogiste, médecin ; il voyagea avec fruit, et porta dans l'exercice de son art autant de soins et d'humanité que de désintéressement. Mais il devait être surpassé en talents et en renommée par son frère Jean-Georges, né à Tubingen en 1709. Déjà en réputation dans sa patrie, où il professa la médecine, il fut appelé à Saint-Pétersbourg, y devint membre de l'académie des sciences, et fit partie, en 1733, de la commission envoyée par l'impératrice Anna-Ivanovna, pour explorer les vastes provinces de la Sibérie et du Kamtchatka ; avec lui se trouvaient M. Delisle, en qualité de géographe; l'historien Müller, à qui nous devons de précieux détails sur les peuples de ces contrées, et le capitaine Bering, qui donna son nom au détroit situé entre l'Amérique et l'Asie. Ce voyage long et pénible dura de 1733 à 1744 : publié et bientôt traduit dans toutes les langues, c'est le premier ouvrage qui fournisse de justes notions sur cette *Sibirie*,et non pas *Sibérie*, dont l'étendue est de plus de 1,200 l. de l'est à l'O., et de plus de 500 du nord au sud.Gmelin, qui la parcourut en savant naturaliste, en a fait connaître, dans sa *Flora Sibirica*, les plantes nombreuses, qui y sont classées selon la méthode de *Van-Royen* ; Pallas en a donné une édition superbe et très rare, imprimée à Saint-Pétersbourg en 1747. L'on a aussi de Gmelin un *Voyage en Sibirie*, où sont peints avec la plus scrupuleuse exactitude les lieux qu'il visita, les mœurs de leurs habitants, les riches productions qu'ils recèlent ; en tout, les écrits de cet homme, qui se fit autant respecter qu'admirer, sont des trésors de connaissances utiles, dont se sont enrichis, sans le nommer, nombre d'auteurs postérieurs à lui. Il avait quitté la Russie en 1749 ; il mourut dans sa ville natale en 1755, et Linné crut devoir honorer la mémoire du plus illustre de ses émules en donnant le nom de *gmelina* à un genre d'arbre épineux de la famille des pyrénacées.— Samuel-Georges, neveu du précédent, et né à Tubingen, avait également été attiré à Saint-Pétersbourg, d'où il partit en 1768, pour Astrakhan, visita dans les années 1770 et 1771 les ports de la mer Caspienne, explora avec soin les provinces de Perse situées sur les bords de cette grande masse d'eau, à laquelle on eût dû ne donner que le nom de lac, et en a publié une exacte description.L'amour de la science et l'intrépidité qu'elle inspire le précipitèrent dans les parties occidentales de ces contrées infestées de nombreuses troupes de bandits. — Parti en avril 1772, d'Enzelli, petite ville de la province de Ghilan, il ne put arriver qu'en décembre 1773 à l'embouchure du Kur, et pénétra jusqu'à Bakou, où il fut très bien accueilli par Ali-Feth, khan de ce pays. Joint alors par une vingtaine de Kosaques de l'Oural, il poursuivait sa route, et n'était plus qu'à quatre journées de Kislar, forteresse appartenant aux Russes, lorsque lui et son escorte furent arrêtés par ordre d'Ourmoï, khan d'un territoire qu'il lui avait été conseillé de ne point traverser, et ce prince se crut le droit de les retenir comme otages, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu ses sujets fugitifs, accueillis par les Russes. Gmelin éprouva la plus dure captivité, ce qui, joint aux fatigues qui avaient déjà altéré sa santé, aux vives inquiétudes dont il était agité, à l'intempérie du climat, au plus mauvais régime, hâta sa mort, qui eut lieu à Achmetkent, en juillet 1774. De toutes les peines qu'il essuya, la plus douloureuse fut d'avoir perdu la plus grande partie de ses papiers et de ses col-

lections. Quelques-uns de ces trésors scientifiques furent pourtant envoyés à Kislar, et ce qu'il en restait fut confié, pour les mettre en ordre, à son compatriote Guldenstaedt; mais celui-ci étant mort avant d'avoir terminé ce travail, il fut achevé et publié par le professeur Pallas. Philippe-Frédéric, troisième fils de Jean-Georges, père ou aïeul des trois dont nous venons de parler, fut des plus recommandables par ses vastes connaissances en histoire naturelle, et publia un grand nombre de dissertations qu'il fit imprimer sans y mettre son nom, que firent deviner le talent connu et la lucidité du style de l'auteur. Mais le plus fameux des Gmelins, ce fut Jean-Frédéric, né à Tubingen en 1746. Car, indépendament de quelques dissertations savantes, les ouvrages complets qu'il publia forment huit volumes in-4°, et trente-quatre volumes in-8°, tant en allemand qu'en latin; et si l'on y joint ceux des autres membres de sa famille, les écrits de ces hommes aussi vertueux qu'utiles, rempliraient plusieurs rayons de bibliothèque, et fourniraient de curieuses et instructives notions sur la botanique, la chimie, la métallurgie, l'agriculture, la médecine; sur les eaux thermales de différentes contrées; sur les mœurs des Sibiriens: écrits consciencieux, qui assurent aux savants à qui on les doit une place des plus honorables parmi les hommes célèbres du XVIIIme siècle. Cte A. D'ALLONVILLE.

GNEISS. Le gneiss est une roche schistoïde à feuillets tantôt planes et tantôt ondulés: sa couleur est variable; elle est formée par le mélange de trois espèces minéralogiques, le mica, le feld-spath et le quartz. Le mica forme la base du gneiss: il y est généralement disséminé en lamelles blanches, grises ou nacrées, qui donnent à la roche sa texture fissile ou feuilletée: le feld-spath se subordonne et se soumet en quelque sorte à la disposition lamellaire du mica; car le plus fréquemment il se présente aussi en lamelles ou en veinules minces, planes ou ondulées, qui suivent avec une grande régularité les incurvations et les inflexions du mica: mais quelquefois aussi le feld-spath est irrégulièrement disséminé en granulations fines et arénacées; d'autres fois il est déposé en nodules, et d'autres fois aussi il forme de gros cristaux qui dérangent la stratification du mica, et qui le contraignent à s'infléchir pour embrasser et étreindre leurs contours anguleux. La présence du quartz est en quelque sorte accidentelle; car il existe des roches nombreuses et puissantes de gneiss parfaitement caractérisées, dans lesquels l'élément quartzeux ne peut être distingué à l'œil nu. Ainsi, deux caractères différentiels distinguent le gneiss du granit: le premier se déduit de l'aspect physique; c'est la texture feuilletée ou schisteuse de l'un, la texture grenue ou compacte de l'autre: le second se rapporte à la composition minéralogique; c'est la présence du quartz, arbitraire et accidentelle dans le gneiss, essentielle et constante dans le granit. Cependant, ces caractères, qui paraissent si tranchés, s'éliminent quelquefois par des nuances tellement insaisissables que toute ligne de démarcation devient impossible à établir: ainsi, la texture du gneiss, d'abord nettement feuilletée, devient lamellaire, puis schistoïde, puis sensiblement compacte: le quartz, d'abord invisible, s'introduit et s'accumule par degrés, jusqu'à prédominer d'une manière remarquable, et le gneiss ne peut plus être séparé par définition du granit; et toutes ces nuances se présentent souvent dans une seule et même masse minérale parfaitement continue dans toute son étendue, de telle sorte qu'il n'est pas possible de voir la transition manifeste, et de dire: là finit le gneiss, ici commence le granit. Ou bien encore, le mica, d'abord dans des proportions relatives assez modérées, s'accumule et prédomine jusqu'à l'exclusion presque complète du feld-spath et du quartz; alors le gneiss devient micaschiste, et il n'existe pas de distinction possible à établir entre ces deux roches. Ce sont ces modifications dans les proportions relatives des trois éléments constitutifs du gneiss; ce sont les modes

variés suivant lesquels ces éléments sont distribués dans la masse même de la roche ; ce sont, enfin, les nombreuses substances minérales qui s'y trouvent disséminées, et qui altèrent la pureté du type ; ce sont toutes ces circonstances, disons-nous, qui donnent naissance aux innombrables variétés du gneiss. — Le gneiss forme un vaste système de terrains, répandu avec profusion sur la surface du globe, et qui partout se montre à découvert. On peut l'étudier à nu en France, en Allemagne, dans les Alpes, la Norwége, la Saxe, la Suède, la Silésie, l'Indoustan, les monts Himalaya, l'Amérique équatoriale, le Brésil, le Groënland, etc. Il forme partout des chaînes de montagnes puissantes, qui obtiennent parfois des hauteurs absolues que n'atteignent jamais les autres roches stratifiées, et qui sont remarquables surtout par leurs cimes escarpées, qui se dressent en l'air comme des crêtes déchirées, lacérées par la tempête, et déchiquetées en aiguilles. Tantôt le gneiss est subordonné au granit, tantôt il le domine : dans le premier cas, ces deux roches paraissent de formation contemporaine ; dans le second, le gneiss est probablement postérieur; dans tous les deux, il forme d'immenses couches stratifiées et parallèles aux couches de mica-schiste et de granit avec lesquelles elles se trouvent associées. — Les roches subordonnées au gneiss sont extrêmement nombreuses : c'est la pegmatite, la leptinite, le mica-schiste, l'amphibole schisteux, le fer oxydulé, le calcaire primitif. Le gneiss est aussi traversé par de nombreux filons, les uns pyrogènes, les autres métallifères : filons qui tantôt sont nettement séparés de la roche, et qui tantôt, au contraire, semblent s'unir complètement avec elle et s'y confondre ; ils renferment assez généralement de la galène, du cuivre gris ou pyriteux, de l'argent natif ; et la grande formation de gneiss primitif qui s'étend sur la France, l'Allemagne, la Grèce et l'Asie-Mineure a long-temps été regardée comme la roche la plus riche du monde en minerais d'or et d'argent. Enfin, le grenat, le graphite, les pyrites de fer et de cuivre, le pyroxène, le corindon, l'émeraude, sont disséminés en abondance dans la masse même du gneiss. — On distingue dans le gneiss trois variétés principales : le *gneiss commun*, dans lequel le quartz n'est pas visible à l'œil nu ; le *gneiss quartzeux*, dans lequel le quartz commence à dominer; le *gneiss talqueux*, dans lequel le talc a en grande partie remplacé le mica.

Belfield-Lefevre.

GNIDE ou CNIDE, ville ancienne et célèbre sur la côte occidentale de l'Asie-Mineure, dans la Carie. Bâtie dans une petite presqu'île près de la pointe du promontoire *Triopium* (aujourd'hui *Crio*), son site était riant et animé. Colonie grecque avec l'Hexapole, ou les *Six-Villes*, dont elle était une des principales, elle faisait partie de la Doride asiatique, alors enclavée dans la Carie, malgré les Cariens eux-mêmes. Vénus fut particulièrement adorée à Gnide, qui, avec Cythère, Amathonte, Paphos et Idalie, était, au dire des poètes, le seul lieu qui eût droit de remiser le char et les colombes de la déesse lorsqu'elle descendait de l'Olympe sur la terre. Elle avait plusieurs temples dans cette ville, dont le plus célèbre était celui de *Venus-Doris* ou *Doritis*, du nom de la mère-patrie; un autre, plus modeste, s'appelait *Venus-Euplœa* ou de la bonne navigation, sans doute la Vénus des matelots. Dans le grand temple, une statue de la déesse nue, le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de Praxitèle, faisait l'admiration des trois parties du monde alors connu, qui affluaient dans la presqu'île pour rassasier leurs regards de ces beautés divines. Pour qu'on pût les voir de tous les côtés, des colonnes à jour, bien espacées, formaient l'enceinte du temple, sans doute d'architecture dorique. Nicomède, roi de Bithynie, offrit de payer les dettes de Gnide, qui étaient considérables, si elle voulait lui céder cette statue, connue dans les arts sous le nom de la *Vénus de Gnide*: la ville refusa, elle préféra à un

bénéfice immense l'immortalité que lui donna la mère des amours; beau choix, auquel Pline rend hommage. On célébrait aussi à Gnide des jeux en l'honneur d'Apollon; l'amour et le soleil étaient l'objet du culte de sa population riante, branche fleurie de la Grèce. Aujourd'hui, plus d'hymnes à la génératrice des êtres ni à l'astre conservateur de la vie; sur cette côte, seulement le gémissement du flot se fait entendre, et quelquefois le sillage d'un navire qui entre dans son ancienne rade, aujourd'hui *Porto Genovese* (port génois). Au-dessus s'aperçoit à peine un misérable village, *Crio*, près du promontoire de ce nom: c'est là Gnide, heureuse d'avoir laissé son nom écrit sur de belles et nobles ruines de plusieurs temples et édifices publics. On a reconnu sur le sol où elles gisent les traces de trois théâtres, dont un de 400 pieds de diamètre. Gnide ou plutôt ses décombres touchent presque à Bondroun, l'ancienne Halicarnasse, où les marbres brisés et pleins de figures funèbres du tombeau de Mausole, une des sept merveilles du monde, qui exista jusqu'au moyen âge, font aujourd'hui partie intégrante de la citadelle turque, et là défient encore le temps et le boulet. Disons avec le poète:

Et ces deux grands débris se consolent entre eux!

DENNE BARON.

GNOMES. Peuple fantastique, invisible, d'une nature bénigne, mais plein de sagacité, éclos du cerveau des *cabalistes* (v.), visionnaires juifs. Chercherons-nous la source de son nom dans le mot grec *gnômê* (connaissance)? cette étymologie, qu'on a omise, paraît probable, tous les génies étant doués, dans les mythes (fables), d'une certaine prescience. Les précédents thaumaturges ou auteurs de la doctrine merveilleuse assurent, non toutefois sans quelque motif, que l'air, la terre, l'eau et le feu, fourmillent d'êtres raisonnables, qui par leur nature, leur ame, leurs penchants, participent en toutes ces choses de l'homme, dont ils sont les amis, la sauvegarde, souvent les ministres secrets, quelquefois même les esclaves, sitôt que le créateur, devant lequel ils se tiennent dans une obéissance respectueuse, le leur commande. C'est le bon démon de Socrate. Selon les cabalistes, l'empire du feu aurait été assigné par Dieu aux salamandres, celui de l'air aux sylphes, celui des ondes aux ondins, enfin, celui de la terre, non de sa surface, mais à partir des limbes au centre, aux gnômes. Ces génies, d'une petite stature, dont l'échelle descendante peut aller jusque aux proportions les plus minimes, sont quelque peu difformes, les femmes exceptées. Ils se tiennent dans les fissures métalliques du globe, dans les grottes cristallines, sous les roches sous-marines, étincelantes de vertes stalactites; ils ne font que sommeiller légèrement sous les voûtes d'or et d'argent des mines dont ils sont les gardiens. Leurs femmes, les gnomides, qui tirent leur nom du mot primitif *gnomis*, sont d'une taille d'environ 10 pouces, mais d'une grâce et d'une perfection indicibles. Un doux sourire tient leur petite bouche toujours éclose; leur voix argentine est comme la vibration de la plus déliée des cordes d'une harpe; elles sont vêtues d'habits étranges, bizarres comme ceux d'un autre monde, mais à mille reflets, et d'un ravissant éclat. Très silencieuses, leur présence souterraine est quelquefois révélée par le léger bruissement de leurs babouches, dont, pour toutes, l'une est une émeraude, et l'autre un rubis creusé, où elles enferment leurs jolis petits pieds, blancs comme les gisements d'albâtre qu'ils foulent. Ainsi que leurs maris, ces charmantes créatures ont leur office; elles sont commises à la garde des diamants, des pierres précieuses, des cristaux que la terre recèle dans son sein. Dieu seul sait de quelle profusion, de quelle variété de pierreries de toutes couleurs, sans prix, la plupart inconnues aux hommes, leurs robes sont émaillées. Elles ont pour lapidaires les gnômes leurs maris. Les gnomides se pressent en foule sous le sol doré du Mexique, du Chili, sous les sables opulents de Golconde, du Visa-

pour; on assure avoir entendu sous les fondements des palais du Mogol leurs rondes nocturnes : tels sont les contes bleus de l'Orient. Mais ce n'est pas tout encore, le peuple gnôme est chargé d'un office bien plus actif, qui expliquerait parfaitement le système de Descartes sur l'intelligence des bêtes. Ce philosophe a voulu nous persuader que la vie, la locomotion, les prétendus appétits des animaux, ne sont que l'effet de ressorts montés pour un certain temps, qui vont, puis s'arrêtent, comme le mouvement d'un horloge insensible. Eh bien! les cabalistes prétendent que toutes les bêtes, depuis le palæothère, le mastodonte, jusque aux atomes microscopiques vivants, sont des machines, des jouets d'enfant, mus, les mâles par les gnômes, et les femelles par les gnomides. Voilà du cartésianisme pur : c'est aussi un gnôme qui vit dans chaque arbre, chaque plante, chaque fleur; dès qu'un de ces végétaux meurt, c'est que son gnôme s'en est allé : ce sont les hamadryades. Chacun de ces génies se fait, selon ses penchants, ses mœurs, éléphant ou ciron, condor aux ailes de 15 pieds d'envergure, ou oiseau-mouche, nichant dans une rose. Le célèbre astronome Keppler, auquel nous devons les belles lois de la gravitation des corps célestes, a bâti un système bien opposé à celui des cabalistes et de Descartes : il veut nous faire croire que ce globe terrestre est un animal. O philosophie!

Sophie Denne-Baron.

GNOMON, GNOMONIQUE. Le premier de ces mots vient du grec *gnômê* (connaissance), et signifie littéralement une chose qui en fait naître une autre. Le gnomon n'est, en effet, dans l'acception la plus générale de ce mot, qu'une espèce de style ou d'aiguille dont l'ombre se projette sur un cadran pour en marquer les heures. La gnomonique ou théorie des cadrans solaires, lunaires, stellaires, etc., est l'art de construire, sur une surface ordinairement immobile et déterminée, l'instrument astronomique nommé *cadran* (*v.*). J. Humbert.

GNOSE, mot formé du grec *gnôsis*, qu'on trouve dans les épîtres de St-Paul, comme dans les dialogues Platon, et qui signifie à la fois *connaissance* et *science*. Dans les écoles gnostiques, qui ont fleuri du IIe au VIe siècle de l'ère chrétienne, le mot de *gnose* désignait une doctrine philosophique et religieuse supérieure à celle du vulgaire, secrètement ou mystérieusement communiquée à un certain nombre d'adeptes et à des degrés très divers. Quelques écrivains modernes, le docteur Hase, par exemple, ont appliqué ce mot à l'étude approfondie du christianisme, à peu près dans le sens de St-Paul. — *Gnostiques.* Nous donnons aujourd'hui ce nom à tous ceux qui ont fait partie d'une des nombreuses écoles de la gnose; mais en cela, notre langage diffère beaucoup de celui des gnostiques eux-mêmes. Une seule de leurs sectes portait chez eux le nom spécial de *gnostiques*, et celle-là était loin d'être, soit la plus nombreuse, soit la plus célèbre de toutes; les autres se désignaient, comme les écoles des anciens philosophes, d'après le nom de leur chef. Quel qu'il soit, notre langage a peu d'inconvénients, car, malgré les divergences profondes qui distinguaient les diverses doctrines des gnostiques, ces doctrines avaient toutes quelques principes communs, et leur ensemble peut convenablement être désigné sous le nom de *gnosticisme*, qu'on leur a donné. — *Gnosticisme.* Cet ensemble de doctrines à la fois religieuses et philosophiques est devenu depuis quelque temps l'objet d'études spéciales, et les recherches auxquelles il a donné lieu simultanément en France et en Allemagne, en Danemarck et en Angleterre, ont déjà amené sur le gnosticisme quelques résultats entièrement nouveaux. Décrié à titre d'hérésie, à une époque où il suffisait qu'un monument fût peu connu pour être attribué aux gnostiques, le gnosticisme était à peu près abandonné. A son égard, Montfaucon et Beausobre paraissaient avoir clos les recherches des Macaire et des Chifflet. Sur la fin du dernier siècle, Münter, évêque de Copenhague, y ramena l'attention du monde

savant. Cependant ceux qui suivirent ses indications firent presque tous cette faute singulière, de s'attacher exclusivement, les uns aux textes que nous ont laissés les Pères relativement aux gnostiques, les autres, aux monuments qui nous sont restés des gnostiques eux-mêmes, méthodes incomplètes, qui ont fait manquer à la fois l'intelligence des textes et celle des monuments. Le premier, l'institut de France (académie des inscriptions et belles lettres) eut le mérite de provoquer une étude plus complète des uns et des autres. Par cette étude, le gnosticisme s'éleva du rang d'une hérésie à celui d'un système de philosophie religieuse d'un caractère et d'une importance propres. En effet, tant qu'à l'exemple de saint Irénée et de saint Épiphane, on jugeait ce système sous le seul point de vue de l'église, on ne pouvait que le condamner; tous les gnostiques étaient autant de Julien l'apostat. Du moment, au contraire, qu'on se fut décidé à voir en eux d'anciens élèves de la Perse, de la Palestine, de l'Égypte et de la Grèce, rendant à certaines idées chrétiennes un hommage sincère, mais ne pouvant pas se détacher entièrement des doctrines, non moins sacrées à leurs yeux, qu'ils avaient puisées dans d'autres écoles et dont ils cherchaient à fortifier la vieillesse par la nouveauté de l'Évangile, un point de vue nouveau était acquis à l'histoire du gnosticisme. Dès ce moment, ce système n'était plus une hérésie, il était une transition naturelle du monde ancien au monde moderne; il était, entre le monothéisme et le polythéisme, une de ces combinaisons éclectiques qu'on ne pouvait pas ne pas tenter. Cependant, ce point de vue ne suffisait pas encore pour faire apprécier complètement le système le plus méconnu de tous ceux qui figurent dans l'histoire. Pour qu'un système soit exposé avec une impartialité entière, il lui faut presque un peu de partialité : il demande au moins à être présenté tel que ses partisans voudraient qu'il le fût, avec tout ce qu'il avait de bon et de pur dans ses principes et dans ses tendances. Si le gnosticisme a eu cette faveur, dans l'histoire que nous en avons faite, il la méritait. Il était dans le génie du temps où il vint éclore. Dans ce temps, à l'époque où commence l'ère chrétienne, l'intelligence humaine cherchait avant tout le mystère, la science cachée, le secret de Dieu et du monde inconnus. Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, l'Égypte, la Perse, la Judée, la Grèce et Rome revenaient à leurs anciens mystères ou en fondaient de nouveaux avec une ferveur extrême; et ce mysticisme renouvelé devait dominer d'autant plus long-temps encore qu'il était une réaction plus avouée par l'esprit général. Les générations venaient, en effet, se ranger sous les bannières des Plotin, des Jamblique et des Proclus, après avoir parcouru avec les Pyrrhon, les Enésidème et les Sextus Empiricus toutes les régions du scepticisme et même de l'incrédulité. Le christianisme, loin de combattre ce penchant pour les mystères, devait lui-même le nourrir. Non-seulement sa doctrine renfermait beaucoup de mystères, mais ses partisans s'assemblaient d'une manière mystérieuse, ses premiers apôtres avaient formé sous le nom d'église une sorte d'association mystique, et, dans les destinées de son auteur, tout était mystère : son entrée dans ce monde, sa vie, sa résurrection, son retour auprès du Père qui l'avait envoyé. Dans l'excitation générale où étaient les esprits, cet exemple devait avoir de nombreuses imitations. Vingt ans après la mort de J.-C., Apollonius de Tyane parcourut le monde avec ses disciples, demandant l'initiation à tous les mystères, et s'attribuant le don de faire des miracles. Bientôt suivirent en Judée, en Samarie, en Perse, en Égypte, en Grèce et en Italie une foule de chefs de secte. L'Espagne et la Gaule eurent elles-mêmes leurs associations mystiques. Le premier des gnostiques, Simon-le-Magicien, après avoir demandé inutilement aux apôtres du christianisme la communication des dons spirituels, se constitua hardiment de doctrine et intelligence supérieure. — Nous igno-

rons ce qu'il se disait bien au juste, soit l'esprit, soit la première puissance du Dieu suprême, mais il est certain qu'il se prétendait son envoyé chez les Samaritains à peu près comme J.-C. l'était auprès des Juifs, et qu'il attribuait également un rôle extraodinaire à sa femme Hélène. Sa doctrine était un reflet du dualisme de Zoroastre. Deux principes, la lumière pure et la ténébreuse matière, présidaient, suivant lui, à toutes choses. De la lumière était émanée, avant que fut le temps, une série d'éons ou de génies divins. Des ténèbres ou de la matière, un de ces éons, le Démiurge, avait fait le monde et l'homme. Cependant, pour achever la création de l'homme, le Dieu suprême était intervenu. Au corps et à l'ame (considérée comme principe de vie et de sensibilité), il avait ajouté la raison (le principe spirituel). Mais de là même, de cette diversité d'éléments et d'origines, était née une lutte, celle des sens et de la raison, qui fait la base de toute religion et de toute morale. Pour que l'humanité pût atteindre à ses hautes destinées, il fallait que le principe de lumière l'emportât sur celui des ténèbres. La lutte était grave, car elle n'était pas dans l'homme seul; toutes les existences y prenaient part, surtout les éons. Auteurs du genre humain, les éons s'en étaient fait adorer; usurpateurs des hommages dus à l'Être Suprême, pour continuer à jouir de ces hommages ils avaient cherché sans cesse à maintenir leur domination par la terreur. Le dieu des Juifs était l'un d'eux. Mais d'un autre côté, le Dieu suprême était venu au secours des ames engagées dans cette lutte. Aux Grecs il avait envoyé le Saint-Esprit (singulière opinion, mais opinion reçue), aux Juifs Jésus-Christ : aux Samaritains il envoya le premier et le plus pur des éons, Simon, la grande manifestation de sa puissance. — Un disciple de Simon, Ménandre, Samaritain comme lui, se présenta sous le voile des mêmes fictions, et eut un plus grand nombre de partisans. Mais dès la fin du premier siècle, on renonça chez les gnostiques à des prétentions aussi extraordinaires, et que Montanus et Manichée purent à peine faire agréer auprès de leurs adeptes. Le juif Cérinthe, qui avait connu saint Jean dans sa vieillesse, se rapprocha, au contraire, du christianisme, tout en expliquant d'une manière nouvelle l'origine et le succès de cette religion. Au Juif Jésus, dit-il, le plus parfait des hommes, s'est uni le premier des éons, le Christ, puissance du premier ordre, sauveur surnaturel, qui est descendu sur lui au baptême du Jourdain, a guidé toute sa carrière terrestre, ne l'a quitté qu'au moment de la passion, et reviendra s'allier à lui de nouveau après la résurrection, pour l'établissement du règne mystique des mille ans. Sortie de la Samarie et de la Judée, transplantée en Syrie, la gnose se présenta sous une face nouvelle. Saturnin, qui s'en constitua l'organe, profita d'un mot dit par saint Paul pour rattacher tout un système à cette idée d'un Dieu inconnu, que l'apôtre signalait aux Athéniens. Les sept éons qui ont créé le monde, disait-il, et dont un d'eux se fit adorer par les Juifs sous le nom de Jéhovah, ont laissé ignorer leur maître aux mortels; ils leur ont appris, au contraire, à connaître le mal. Ils allaient sans cesse les pervertissant, lorsque le Dieu suprême résolut d'envoyer aux mortels un sauveur qui les relevât de leur chute. Ce sauveur, le Christ apparut chez les Juifs sous une forme humaine, mais son corps n'était nullement de chair (doctrine appelée *dokétisme*). Révélant aux mortels le Dieu inconnu, il leur apprit à se rapprocher de lui par la vertu, la prière, le jeûne et l'abstinence, par tous les moyens de purification. Les partisans de ce théosophe furent nombreux. Deux de ses compatriotes, Tatien et Bardesanes, en développant quelques-unes de ses idées, fondèrent des écoles nouvelles, et communiquèrent leurs spéculations à une multitude de fidèles. Poète distingué, Bardesanes les séduisait par des hymnes sacrés, pour lesquels son fils Harmonius composait des airs spéciaux. La séduction eût été plus grande et plus

irréparable si saint Ephrem ne fût venu bientôt publier sur les mêmes airs des chants plus orthodoxes. Les mœurs des Tatianites ou Encratites, et celles des Bardesanites étaient d'ailleurs d'une pureté qui touchait au rigorisme : leurs théories n'en étaient que plus entraînantes. Cependant, si la gnose eut en Samarie plus d'adeptes qu'en Judée, si elle en eut plus en Syrie qu'en Samarie, en Egypte elle en eut plus qu'en Syrie. L'Egypte, et surtout sa capitale, Alexandrie, était à la fois dans ces temps un foyer de science et un foyer de mysticisme. Bientôt un gnostique d'Alexandrie, Basilides, qui florissait au commencement du IIe siècle, présenta un système de philosophie religieuse bien plus développé que celui de Saturnin. Au Dieu suprême il adjoignit tout un plérôme d'intelligences célestes, émanées les unes des autres et se réfléchissant les unes les autres, au nombre de 365. Ce nombre est exprimé par ces lettres grecques ΑΒΡΑΞΑΣ (*abraxas*), mot mystérieux chez les gnostiques, surtout chez les basilidiens, qui le placèrent sur un grand nombre de pierres gravées. Les moyens d'initiation qu'employèrent les basilidiens, et les riches développements que Basilides et son fils Isidore donnèrent au gnosticisme ; la brillante théorie qu'ils posèrent sur la chute des intelligences pures et la carrière des migrations qu'elles ont à parcourir pour opérer leur purification (*lytrosis*) et leur palingénésie, leur valurent un grand nombre de partisans. Cependant, un autre théosophe d'Alexandrie, plus savant et plus habile, vint bientôt, en posant la gnose sous sa forme la plus complète, préparer la chute du système de Basilides. Valentin, qui vécut dans les premières années du IIIe siècle, donna non seulement l'arbre généalogique du plérôme céleste, et du monde des éons, il expliqua encore les destinées de ces éons et celle des hommes, destinées passées et futures, aussi bien que destinées présentes, et le tout d'une manière si complète qu'après lui la gnose elle-même n'avait plus rien à enseigner. Ses prédécesseurs s'étaient attachés principalement au système de la Perse, au dualisme et à la doctrine de l'émanation ; Valentin s'attacha surtout à la théogonie égyptienne et à la théosophie kabbalistique. Son plérôme se composait de trente éons, ou de 15 couples, distingués en trois classes, de telle sorte qu'il y en avait quatre dans la première, cinq dans la seconde, six dans la troisième. C'étaient l'ogdoade, la décade et la dodécade de la théogonie égyptienne. Mais les éons dont il composait ces trois classes étaient calqués sur les sephiroth de la kabbale ; et comme, dans la théogonie égyptienne, ce sont quelques agents secondaires qui s'occupent le plus des destinées de l'homme, tels que Horus et Hermès-Psychopompe, dans la pneumatologie de Valentin, ce sont aussi quatre agents secondaires, Horus, le Christ, le Saint-Esprit et Jésus, qui président au sort de l'espèce humaine. Le rôle d'Isis au contraire est échu en partie à Sophia Achamoth. La psychologie de Valentin est aussi riche que sa théogonie. Des hommes, il fait trois classes : les pneumatiques, les psychiques et les hyliques (ὑλη [matière]). Le principe pneumatique qui anime les premiers est seul destiné, lors de la grande palingénésie, à rentrer dans le plérôme. Les psychiques s'arrêteront dans la région planétaire. Les hyliques ne sont pas immortels. Ils ne sauraient recevoir l'initiation aux mystères de la gnose et les psychiques ne sauraient obtenir des génies stellaires la permission de traverser la région planétaire pour passer dans la sphère des intelligences supérieures. Valentin exposa ses doctrines en Chypre et à Rome comme en Egypte, et se fit partout de nombreux adeptes. Une école qui se détacha de la sienne, mais dont le fondateur est inconnu, celle des ophites, l'éclipsa avec d'autant plus de succès qu'elle employa plus de moyens extérieurs. Dans ses initiations figuraient non seulement des peintures allégoriques (le diagramme, que nous dépeint Origène), mais des serpents vivants étaient dressés avec soin pour ajouter à la magie de ce culte secret. En Cyrénaïque, la gnose, enseignée par Car-

pocrate, se présenta avec d'autres séductions, celles des plus licencieux principes de morale. Les lois qui prévalent dans le monde sont celles de dieux secondaires, disait ce philosophe. Ce sont, au contraire, celles du Dieu suprême qui veut la communauté des biens, et surtout des femmes, qu'il faut y rétablir. Là est la mission des enfants de la lumière : c'est ce que voulaient Caïn, Datan, Abiron et Judas, illustres opprimés. Les prodiciens et les adamites suivaient ce principe jusque dans ses conséquences dernières. Mais dans cette aberration, que nous ne peignons qu'en buste, était la ruine de la gnose. Là ne se révélait plus ce besoin de mysticisme qui faisait la force du système; là se trahissait au contraire ce scepticisme qui mettait au néant jusqu'aux lois de la morale; là s'annonçait tout entière la corruption qui dévorait les vieilles nations. Rien n'était plus propre à perdre le gnosticisme que ces théories. Des théories contraires, théories d'un rigorisme exalté, furent présentées par d'autres gnostiques, Marcion et Cerdon, qui vinrent en Italie, comme Valentin, l'un d'Asie-Mineure, l'autre de Syrie. L'un et l'autre enseignaient un christianisme enfin épuré, disaient-ils, des grossières erreurs dont quelques apôtres, incapables de se détacher du judaïsme, l'avaient entaché. Ils proposaient même un Nouveau-Testament entièrement revu! Présentées à Rome, où prévalaient déjà des doctrines nettement arrêtées, ces idées ne pouvaient qu'échouer; mais les marcionites furent nombreux en Asie, en Afrique, dans les îles. D'autres gnostiques, les marcosiens, inondèrent le diocèse de Lyon, et les priscillianistes l'Espagne. Mais le temps de la spéculation théosophique et mystique était passé. Au ve siècle, la législation impériale, qui ferma les dernières écoles de la philosophie, ferma aussi les dernières écoles de la gnose. Les débris des gnostiques se réfugièrent chez les manichéens, les pauliciens et d'autres sectes analogues. On peut suivre les traces de leurs doctrines jusque chez les bogomiles, les catharins, les albigeois, les stadinguiens, etc. M. de Hammer croit les reconnaître sur les monuments des templiers (*v.* les *Mines de l'Orient*, cah. 10, et notre *Histoire critique du gnosticisme*, 3 vol. in-8°, dont un volume de planches). En 1834, nous avons ajouté à cet ouvrage un mémoire spécial sur l'initiation chez les gnostiques; bientôt, nous pourrons donner une collection plus complète des monuments du gnosticisme.

MATTER.

GOA (INDE). Cette ville de l'Hindoustan (Bidjepour) est située (pointe *Agoada*) par les 15° 29' 30" de lat. sept., et 71° 33' 6" de long. à l'orient du méridien de Paris, sur la côte septentrionale de l'île du même nom, qui a environ 10 lieues de circuit. Elle est composée de deux villes, distantes de deux lieues. La première, l'ancienne Goa, qui a joué un si grand rôle dans les annales des Portugais, conquérants de l'Inde, est presque déserte. Ses palais, ses arcs de triomphe, ses portes superbes, n'offrent plus que des ruines. Elle n'a plus que des temples chrétiens, la cathédrale et l'église de St-Augustin, le couvent de St-François, où l'on admire le magnifique tombeau de saint François-Xavier, l'apôtre des Indes, le couvent des augustins et celui de Sainte-Monique, occupé par des religieuses. Leur architecture serait remarquable, même en Europe. L'inquisition, qui était là plus terrible encore qu'en Europe et en Amérique, est supprimée; et son palais est à moitié démoli. Nous y avons connu et vu embarquer pour Lisbonne le dernier grand inquisiteur, le P. *Jose Das Dores*. Entre le vieux Goa et *Villa-Nova* ou *Pangin* existe une petite ville nommée *Ribandeira*, qui semble être la continuation de *Pangin*. Le palais archiépiscopal et le couvent de St-Thomas sont remarquables. Pangin ou le nouveau Goa, que les indigènes nomment *Tissoari*, est situé à l'embouchure de la Mandeva, qui descend des montagnes des Gattes, et se jette dans le golfe de Goa par plusieurs embouchures, en formant la presqu'île de Bardess et les îles de Goa, Combarem et au-

tres. — Le nouveau Goa possède deux bons ports sur une côte où les bons ports sont si rares, et il et défendu par plusieurs forts.—Cette ville est la résidence d'un vice-roi portugais, d'un archevêque, qui prend le titre de *primat* de l'Inde, d'un chancelier, d'un amiral, d'un ou de deux généraux et de plusieurs grands fonctionnaires mal payés. On y a exilé plusieurs fois des personnages distingués.—Le commerce de cette ville, jadis si florissant, est à peu près nul.—Sa population est d'environ 20,000 habitants. Elle se compose de Portugais, d'hindous, de musulmans, d'esclaves noirs africains amenés de la côte de Mozambique, et de toutes les sortes de mulâtres que peut produire leur mélange, ce qui donne des teints dont la couleur varie suivant toutes les nuances, depuis le blanc de l'Européen jusqu'au noir de l'Africain. Le costume n'est pas moins diversifié que les races et les teintes. Quelques individus vont presque nus; d'autres sont à moitié vêtus, d'autres enfin sont complètement habillés à l'européenne. Les Portugais y sont obligeants et polis, comme partout, mais divisés entre eux. — Les catholiques romains de l'Inde ont sept évêques; leur nombre dans chaque diocèse peut être évalué :

Archevêché de Goa, métropole	500 000
Id. de Cranganor	200 000
Évêché de Cochin	50 000
San-Thomé ou Méliapour	60 000
Bombay	10 000
Pondichéry	36 000
Virapoli	80 000
Total	936 000

— D'après une tradition répandue dans ce pays, l'île a été peuplée par une colonie de marchands chassés de divers ports du Malabar, et son commerce a une origine fort reculée. Goa, pris par les souverains du Dekkan sur les radjahs de Baïdgnagor, fut assiégé et enlevé en 1510 par Albuquerque, qui en augmenta les fortifications, et ce grand homme en fit la capitale des établissements portugais dans l'Inde. Aujourd'hui, le vice-roi de Goa transmet ses ordres jusqu'à Macao en Chine, à Timor, dans la Malaisie, et à Mozambique, sur le continent africain; mais la puissance des Portugais dans l'Inde est aussi déchue que la célèbre Goa. G.-L.-D. de Rienzi.

GOBELET ou **GOBEAU**, synonymes, vase à boire; quelques étymologistes le font dériver du bas-breton *gob;* Ménage et Saumaise de *cupa* (coupe), Budée, du grec *cupillon*. Rabelais, Montaigne et quelques vieux auteurs emploient souvent le mot de *gobeau*. Montaigne rappelle à ce sujet un vieil usage féodal du XIIIe siècle, qui fut maintenu jusqu'à la fin du XVIe. « Le duc de Moscovie, dit-il, devoit anciennement cette révérence aux Tatars, quand ils envoyoient vers lui des ambassadeurs qu'il leur alloit au devant à pied, et leur présentoit un *gobeau* de laict de jument (breuvage qui leur est en délices). Et si, en beuvant quelque goutte, en tombait sur le crin de leurs chevaux, il estoit teneu de les lécher avec la langue (*Essais* de Mont., l. 1er, p. 210, éd. in-fol., 1657). » On appelait *gobelet* ou *timballe* le vase dont on se servait généralement. Il était d'or, de vermeil chez les princes et les grands seigneurs, d'argent chez les bourgeois : celui des père et mère et des grands parents était plus haut et plus large, très évasé; la base, plus étroite, reposait sur un pied très peu élevé et tourné en forme de base de colonne. Les gobelets des enfants et des convives, appelés plus ordinairement *timballes*, étaient moins larges, moins élevés et sans support par le bas. Les grands gobelets étaient des meubles de famille, et dans la classe bourgeoise ils se transmettaient de génération en génération. Leur forme était absolument la même que celle des gobelets des marchands de *coco*. — L'usage des gobelets est passé depuis qu'on y a substitué les *verres*. On avait cependant coutume d'appliquer le mot *gobelet* aux verres à pied dont on ne se servait que pour les vins fins et les liqueurs. Mais aujourd'hui ces sortes de verres sont d'un usage général. On ne voit de verres sans pied que

dans les cabarets et dans les petits ménages.

Gobelet (Service du). L'un des sept offices de la maison du roi. Il se subdivisait en deux parties, la *paneterie-bouche*, chargée de préparer le couvert du roi, le linge, le pain, le fruit; la *chansonnerie-bouche*, chargée de disposer le vin et l'eau, etc. Le chef de ce service était qualifié chef du *gobelet*; il servait le roi l'épée au côté. — Les officiers de l'une et l'autre partie de ce service étaient obligés de faire, en présence du premier valet de chambre, l'essai de tout ce qu'ils apportaient pour le repas du roi.—L'empereur Napoléon, en organisant la domesticité de sa maison, avait réduit les 7 *services de bouche* de l'ancienne maison royale à trois, *cuisine*, *office*, *cave*. Le budget de chaque service était fixé par lui-même sur une large échelle, mais avec défense d'excéder d'un centime le chiffre fixé.—La cave figure pour 120,000 fr. dans le budget impérial de 1805, l'office 150,000 fr., la cuisine 360,000 fr.

Gobelets (Jouer des). Au positif, c'est escamoter : on a dit en ce sens *jouer des gobelets*, parce que les escamoteurs se servent dans leurs tours de trois gobelets de fer-blanc, d'égale dimension, qui, au besoin, s'emboîtent l'un dans l'autre, et sous lesquels ils font passer la petite boule qu'ils appellent *muscade*, et qui a la forme de ce fruit. Dans le sens figuré, on appelle *joueur de gobelets* les gens qui, par ruse et par fraude, s'étudient à tromper les autres en affaires.

Gobelet (pyrothechnie), enveloppe cartonnée et fortement serrée, dont se servent les artificiers pour contenir la fusée. Ces espèces de gargousses, assujetties à l'extrémité des baguettes, doivent être inégales en diamètre ou en hauteur.

Gobelet (botanique), petite tige qui tient les fruits attachés à l'arbre, comme le gland, la faîne, la noisette, et qu'on nomme ainsi parce qu'elle figure une petite coupe ou bassinet. Ce mot s'applique aussi à certaines fleurs qui ont la même forme. Dufey (de l'Yonne).

GOBELINS (Manufacture des). L'emplacement où a été élevée cette célèbre manufacture était occupé, dès le xive siècle, par des drapiers et des teinturiers en laine : ils avaient choisi cette partie de Paris actuel à cause du voisinage de la rivière de Bièvre, dont les eaux sont excellentes pour le lavage et la teinture des laines. Sous le règne de François Ier, un de ces teinturiers, Gilles Gobelin de Reims, fit en ce lieu des acquisitions considérables, que ses successeurs augmentèrent encore ; et c'est sans doute là ce qui a fait croire à quelques historiens que Gilles Gobelin était le fondateur de la manufacture qui porte son nom. Quoi qu'il en soit, la fortune rapide de Gobelin et de ses successeurs donna de la célébrité au quartier qu'ils habitaient, et le peuple appliqua leur nom, et à la rivière de Bièvre, qui traversait l'établissement, et à l'établissement lui-même. Les Gobelins n'étaient pas encore manufacture royale, et les ouvriers qui s'y trouvaient travaillaient pour le public. Il en fut ainsi pendant long-temps encore. En 1655, un Hollandais, appelé Gluck, et un ouvrier haute-licier de Bergues, nommé Jean Liansen, plus connu sous le nom de *Jans*, accrurent encore la renommée de l'établissement, où l'on ne se bornait plus à faire de la teinture écarlate, comme sous Gilles Gobelin ; la perfection des ouvrages qui en sortaient fixa l'attention de Colbert : ce grand ministre porta le roi à acquérir toutes les maisons et tous les jardins qui forment aujourd'hui le vaste emplacement sur lequel il fit élever, en 1662, l'hôtel actuel, de 88 toises de long sur 76 de large, qui prit le titre de *manufacture royale des Gobelins pour les meubles de la couronne*. Il y fit bâtir des logements convenables pour les plus habiles ouvriers et artistes en tout genre. Des ateliers de bijouterie, d'horlogerie, d'ébénisterie, de peinture, de sculpture, de marqueterie, etc., s'ouvrirent dans cet établissement, dont la direction fut confiée, en 1667, au célèbre peintre Le Brun. Toutefois, malgré la beauté des

produits d'autre espèce qui en sortaient, la fabrication des tapisseries de haute et basse lisse fit tonjours le fond de l'établissement. Aussi, en 1694, les prodigalites ruineuses de Louis XIV ayant nécessité des économies, on supprima les allocations destinées aux ouvriers autres que ceux qui fabriquaient de la tapisserie ; on les congédia, et dès lors les Gobelins redevinrent ce qu'ils avaient été, une manufacture royale de tapisseries, dont la réputation s'est toujours soutenue. Une école de dessin et de tissage pour les ouvriers et un atelier de teinture dirigé par d'habiles chimistes, où l'on donne à la laine toutes les teintes et dégradations de teintes que le peintre trouve sur sa palette, ont été annexés de nos jours à cet établissement. — Les ateliers des Gobelins sont au nombre de quatre : on y voit des tapisseries sur le métier et des parties de tableaux commencées. L'ouvrier se place devant ce canevas, ayant son modèle derrière lui ; de temps en temps, il se retourne pour comparer la teinte des fils qu'il emploie avec celle des couleurs du tableau qu'il copie (voir pour les autres parties du travail les articles Tapisserie, Lisse [Haute et basse]). La réputation des ouvrages exécutés aux Gobelins est devenue européenne ; il est impossible de rendre avec autant d'exactitude la pureté du dessin et la magie du coloris des plus beaux tableaux. L'art d'égaler le pinceau avec des fils de laine y a été porté à la plus haute perfection, et, sous ce rapport, nous n'avons rien à envier à aucune autre nation. Les sujets tirés des plus grands peintres anciens et modernes, que les tapissiers des Gobelins reproduisent si fidèlement, sont exposés au public certains jours de la semaine ; le nombre des étrangers qui profitent de ces moments privilégiés pour visiter les salles et ateliers de cette grande manufacture est un hommage rendu à notre industrie nationale. Il est seulement à regretter que la nature des ouvrages exécutés aux Gobelins ne permette pas aux simples particuliers, aux fortunes modestes, de les acquérir : ce n'est donc pas une vaine qualification que l'épithète de *royale* ajoutée au nom de la *manufacture des Gobelins*. U. Basrière.

GOBE-MOUCHES ou MOUCHEROLLE (*muscicapa*), genre de l'ordre des oiseaux sylvains et de la famille des myothères. Ils ont pour caractères le bec déprimé horizontalement, un peu trigone et garni de soies à sa base, grêle, subulé ; mandibule supérieure échancrée et courbée vers le bout; l'inférieure plus courte, un peu aplatie au dessous et à droite ; narines presque rondes, glabres, ou couvertes plus ou moins par les soies; langue aplatie, terminée par des poils courts et raides ; ailes des uns à penne bâtarde courte ; deuxième et troisième rémiges les plus longues; d'autres sans penne bâtarde; quatre doigts, trois devant, un derrière, réunis à leurs bases. Ces oiseaux, dont les variétés sont très nombreuses, sont d'un naturel sauvage et solitaire, ont un air triste, dur et inquiet. Leur vraie patrie est le Midi, où se trouvent le plus de mouches et d'insectes, auxquels ils font la chasse; et l'on ne saurait croire, au rapport de Buffon, quel service ils rendent à l'homme sous ce point de vue. Les plus grandes espèces sont en Amérique, où on les connaît sous le nom de *tyrans*, la nature ayant cru devoir opposer de plus forts ennemis, dans le Nouveau-Monde, aux insectes qu'elle y a multipliés et agrandis. Comme tout degré de froid qui abat les insectes volants prive ces oiseaux de nourriture, ceux de nos climats partent pour le Sud avant les premiers froids, et l'on n'en voit plus dès la fin de septemb. Nous remplirions plus de deux colonnes de ce *Dictionnaire*, seulement des noms des nombreuses espèces de gobe-mouches et moucherolles qui ont été observées jusqu'ici par les ornithologistes. On appelle aussi vulgairement *gobe-mouches* dans les Antilles un très joli petit lézard, fort adroit à prendre les mouches et les ravets, et que les Caraïbes nommaient *oulla ouna*. Il habite les forêts, les vergers et même l'intérieur des maisons, où on le souffre très volontiers, à cause de la gentillesse et de l'innocuité de ses habitudes.

— *Gobe-mouches* se dit également de quelques plantes dont la tige visqueuse ou certaines parties irritables retiennent ou emprisonnent les mouches et autres insectes qui viennent s'y poser. — *Gobe-mouches*, au figuré, sert à désigner un homme qui n'a point d'avis à lui, et qui parait être de l'avis de tout le monde; ou celui qui croit sans examen toutes les nouvelles qu'on débite. Les *gobe-mouches* sont communs en France, à Paris surtout, où ils forment une variété importante du genre *badaud* (*v.*). J. Humbert.

GOD SAVE THE KING (Dieu sauve le roi)! est un hymne célèbre de la Grande-Bretagne, chant national par transmigration. C'est le *Domine salvum* de l'église catholique, avec cette différence que l'hymne anglais est chanté et exécuté, non seulement dans les temples, mais au théâtre, dans les concerts publics, aux grandes parades, dans les banquets même. Aux dîners mensuels de la société des mélodistes, à Londres, on porte ordinairement un toast au roi, suivi du *God save*, avec les refrains en chœur. Ce chant grave, qui trouve des sympathies dans l'humeur anglaise, est d'un merveilleux effet. Le roi, d'après l'étiquette de la cour, doit faire acte de présence au moins une fois l'année à Covent-Garden, à Drury-Lane et à l'Opéra: sitôt qu'il parait à sa loge, le *Gode save* remplit la salle de sa mélodie majestueuse, exécutée par une voix solo, des instruments et des chœurs. Dès la première mesure, loges et parterre, où vont aussi les femmes, enfin tous les spectateurs, cette portion d'un peuple si constitutionnel, se lèvent spontanément par un respect unanime. Maintenant, sous le rapport des curiosités, des progrès et de l'histoire de la musique, reste à savoir quel est l'auteur du *Gode save*. Dans le doute où l'on est de son nom et de son pays, irons-nous le chercher dans la Grande-Bretagne? non. Cependant, les vrais cockneys attribuent cet air à un certain D. John Boll, dont le nom plaisant s'harmonie assez mal avec la gravité de sa composition. L'hymne national est contesté aujourd'hui aux illustres insulaires nos voisins, il est tout français. Il demeure presque avéré aujourd'hui que Haendel, compositeur allemand, regardé par les Anglais comme un compatriote, parce qu'il a composé ses chefs-d'œuvre en Angleterre, prit, dans un séjour de quelque mois à Paris, à un opéra de Lulli, ce chant, qu'il appliqua aux vers lyriques anglais, qui commencent par *Gode save the king*. Il résulte de là que cet hymne date du commencement du XVIIIe siècle, époque à laquelle florissait Haendel. En effet, la mélodie de ce chant semble bien appartenir au genre de musique française d'alors, et surtout au génie de Lulli. C'est une espèce de menuet large, grave et rhythmé avec uniformité, de deux en deux mesures, car Lulli affectionnait surtout le trois-temps. On pourra retrouver ce chant si révéré de nos voisins d'outre-mer dans un des opéras de ce maître des ballets de Louis XIV. C'est une *invocation aux dieux*, paroles de Quinault, en cinq ou six vers. Le *Domine salvum* de l'église catholique, que ni les concerts ni les théâtres n'ont profané, l'emporte par la suavité et la religion de son chant sur l'hymne anglais, comme l'air éthéré sur la brume. Cette invocation si courte semble monter au ciel. Qu'un roi doit être touché lorsqu'il assiste à ce vœu unanime de son peuple! S'il n'est point ému, c'est un méchant roi, à moins qu'il ne pense que l'honnête Charles d'Angleterre et que le vertueux Louis XVI ont aussi entendu ces *Domine salvum*, qui se convertirent en cris de mort. Il n'y a point dans l'antiquité d'exemples de ces hymnes, de ces prières, qui avertissent les puissants de la commune fragilité de la vie. Du reste, heureux nos rois d'à présent! Saül, David, Salomon, chantaient des hymnes au Seigneur, auquel appartenait seule la voix des lévites; alors le Liban n'avait d'encens que pour le roi du ciel! Denne-Baron.

GODDAM, jurement anglais, abréviation de *god damne* (que Dieu damne)! et que la personne qui le profère applique soit à elle-même, soit à une

autre. Le puritanisme britannique regarde ce mot comme un épouvantable blasphème; les gens moins religieux y voient seulement un juron populaire, et n'y attachent pas plus d'importance qu'on n'en met chez nous au dicton familier : *le diable m'emporte!* — C'est Beaumarchais qui a fait en France la réputation du *goddam*, et qui l'a francisé en quelque sorte par sa tirade si connue du *Mariage de Figaro*: aussi, concluant, d'après son assertion, que ce terme est le *fond de la langue* chez nos voisins, le peuple ne manque guère, surtout à Paris, d'affubler de ce sobriquet tout habitant de la Grande-Bretagne qui ne l'éblouit point par son faste, dans ce dernier cas, c'est un *mylord anglais*; dans le premier, c'est un *goddam*. OURRY.

GODEAU (ANTOINE), évêque de Grasse et de Vence, naquit à Dreux, en 1605, et mourut à Vence le 21 avril 1672. La vie d'Antoine Godeau se divise en deux parties bien distinctes. Pendant la première période, Godeau fut le type de ces petits-collets si communs dans le temps où le clergé était une puissance : gens moitié d'église et moitié du monde, déjeûnant assez médiocrement de l'autel, et soupant plus copieusement, sinon du théâtre, du moins avec le théâtre. Le petit-collet, à cette époque, était un surnuméraire capable d'aspirer à tout lorsqu'il avait de l'ambition : il allait partout; toutes les portes, même celle du boudoir, lui étaient ouvertes, pourvu qu'il eût de l'esprit, et les petits-collets en avaient presque tous, c'était un devoir de leur position : pourvu qu'il fut de bonne mine, pourvu qu'il se montrât complaisant, il était certain de trouver dans les plis d'une ode adressée à quelque puissance, ou dans le mouchoir qu'il ramassait avec empressement, sa nomination à un évêché ou à un bénéfice. Que de vers bons ou mauvais, que de flatteries rimées ou non, ont fait inscrire les noms de petits-collets sur la feuille des bénéfices! — Godeau débuta fort jeune en province par des pièces de vers qu'il envoyait à Conrart. Celui-ci les lisait aux amis qu'il réunissait. Ses vers furent merveilleusement goûtés; on l'engagea à venir à Paris. Là, il fut accueilli comme devait l'être un poète qui chante *Iris*: on l'admit à l'hôtel de Rambouillet, où il gagna la faveur de tous ceux qui le fréquentaient. « Il y a ici, dit dans une de ses lettres à Voiture Julie d'Angennes, la fille de la marquise de Rambouillet, qui devint l'épouse du duc de Montausier, il y a ici un homme plus petit que vous d'une coudée, et je vous jure mille fois plus galant. » Cette phrase inquiéta sérieusement Voiture, qui craignit d'être supplanté dans l'amitié de Mlle de Rambouillet : en effet, la faveur de Godeau devint si grande dans cette noble maison qu'on le surnomma *le nain de Julie*. Un jeu de mots enleva Godeau à cette position de dameret littéraire. Ayant composé une paraphrase du *Benedicite*, il en fit l'hommage à Richelieu : « Monsieur l'abbé, lui répondit gracieusement le cardinal, vous m'avez donné *Benedicite*, et moi je vous donnerai *Grasse*. » Il fut en effet promu à l'évêché de cette ville, et, dans ce poste élevé, il se fit remarquer par ses vertus chrétiennes. Il donna tous ses soins à son diocèse, abandonnant encore quelques heures aux lettres, mais aux lettres sacrées. Il composa un grand nombre d'ouvrages religieux, où l'on retrouve toujours des idées saines et justes, mais exprimées avec trop de diffusion. Quant à ses poésies, elles sont presque toutes oubliées, et l'on ne se souvient de quelques-unes que par leur étrangeté et leur mauvais goût : il faut cependant excepter quelques odes, où l'on remarque de nobles idées, et quelquefois un style noble et élevé, comme celle-ci :

> Leur gloire tombe par terre,
> Et, comme elle a l'éclat du verre,
> Elle en a la fragilité.

— Godeau fut l'un des premiers académiciens. JONCIÈRES.

GODEFROID DE BOUILLON, une des plus hautes renommées du moyen âge, et que la poésie a consacrée comme l'histoire. On n'est pas d'accord sur le lieu où naquit ce prince : les uns veulent que ce soit au château du Wast, dans le Bou-

lonnais, les autres au château de Long-Villiers; Malbrancq, lui, préfère St-Omer, mais l'opinion la plus accréditée penchait pour Baisy, village du Brabant wallon, près de Genappe, avant que M. P. Hédouin fût venu ébranler cette conviction, en exhibant des raisons concluantes en faveur de Boulogne-sur-Mer. Quoi qu'il en soit, le père de Godefroid fut Eustache II, comte de Boulogne, et sa mère Ide de Bouillon, fille de Godefroid le baron, duc de la Basse-Lorraine; de sorte que, par les hommes, il descendait de la race des carlovingiens, et, par les femmes, de celle des rois lombards. Godefroid-le-Bossu, frère d'Ide, ayant adopté Godefroid de Bouillon, l'aîné de ses neveux, lui transmit le duché de Lothier. L'empereur Henri IV, qui contraria d'abord cette disposition, finit par investir Godefroid des états qu'il avait voulu lui enlever. La reconnaissance le forçait à cet acte de justice, car le duc lui avait rendu les plus signalés services dans différentes expéditions, surtout contre l'Anti-César Rodolphe, et au siége de Rome en 1083. L'an 1095, ayant pris la croix pour la délivrance de la Terre-Sainte, il vendit son château de Bouillon à l'évêque de Liége, Otbert, afin de subvenir aux frais de son voyage. Cependant, quoique cette anecdote soit attestée par de graves autorités, Paquot ne craint pas de la rejeter. Sa brillante réputation, le sang dont il sortait et son exemple, attirèrent sous ses drapeaux tout ce que la noblesse avait de preux chevaliers; le peuple le suivit également en foule, car le caractère populaire et national des premières croisades ne doit pas être perdu de vue. L'armée des croisés vint camper devant Constantinople, dont l'empereur avait indisposé Godefroid en lui refusant la liberté de Hugues-le-Grand, frère du roi de France, arrêté par des corsaires. Alexis, intimidé, renonçant à cette politique captieuse et perfide que les Grecs léguèrent à l'Italie, combla d'honneurs les chefs de l'expédition, et même, dans une audience solennelle, il fit revêtir Godefroid du manteau impérial, le déclara son fils adoptif et mit l'empire sous sa protection. Plusieurs des capitaines latins auraient voulu s'établir dans la Grèce ou l'Asie-Mineure, mais l'armée brûlait d'être sous les murs de Jérusalem. Jérusalem! Jérusalem! tel était le cri universel. Après différents siéges et combats, où Godefroid fit preuve de la plus grande valeur, on se mit en marche pour la ville sainte. En traversant l'Isaurie, les chrétiens éprouvèrent tous les tourments de la soif, disette qui a inspiré au Tasse un admirable épisode. Dans cette occasion éclata encore la générosité du duc de Lorraine, car il se priva de ses propres provisions pour les distribuer aux hommes qui suivaient l'armée. Enfin, après des souffrances et des fatigues inouïes, on aperçut cette Jérusalem tant souhaitée. Godefroid et Eustache, son frère, s'élancent des premiers sur la brèche; la ville est emportée, les croisés s'y livrent aux plus affreux excès; puis, tombant à genoux devant le tombeau du Christ, ces farouches vainqueurs éclatent en gémissements et en sanglots. — Dix jours après la prise de Jérusalem, on s'occupa d'en rétablir le royaume. Godefroid, par sa bravoure, ses vertus, sa naissance, réunit tous les suffrages; mais, refusant de porter un diadême là où le Sauveur du monde n'avait reçu qu'une couronne d'épines, il accepta seulement le titre de duc et d'avoué du saint sépulcre. A peine souverain, il eut à défendre ses nouveaux états contre les musulmans. Le ciel sembla se complaire à bénir ses armes, et les plaines d'Ascalon furent témoins de son triomphe. Ce fut là le dernier des exploits de la première croisade. Godefroid profita de la paix qu'il avait si chèrement achetée, pour reculer les bornes de son royaume, le mettre à l'abri des invasions et donner un code de lois uniformes aux nations diverses rangées sous son sceptre. Ce code est connu sous le nom d'*Assises de Jérusalem*. Quoique imprimé en italien (Venise, 1535) et en français (Bourges, 1690), ce curieux monument législatif mériterait d'être reproduit avec toutes les ressources que possède aujourd'hui l'érudition historique.

Godefroid commence son code par une invocation à la Trinité et un exposé des motifs qui le lui ont fait entreprendre. Ensuite, il parle des qualités requises dans le seigneur de Jérusalem, les barons et autres justiciers. Il énumère ensuite les obligations des juges et des avocats. Suivent des instructions sur les préliminaires de la procédure. Les chapitres qui viennent après traitent des appels, des gages de bataille et des duels; plus loin, il est question des bans et des gardes, des matières féodales, et principalement des services dus par les vassaux, en guerre, en justice. Dans une cinquième partie, il est parlé de plusieurs objets non compris dans les précédentes; et dans une sixième, des droits du roi et des grands officiers de la couronne. De ce code, il a été fait plusieurs rédactions, en sorte qu'il est malaisé de découvrir ce qui appartient à la première. On sait que Jean, comte de Josaphat et d'Ascalon, en fit une vers 1250, et qu'il en parut une autre par les soins de Jean de Lusignan, prince d'Antioche, en 1369. — On a encore de Godefroid quelques lettres en latin, langue qu'il possédait, ainsi que le français et le teuton; de plus, quelques chartes recueillies par Aubert-le-Mire, dom Martène et dom Calmet. J'en ai donné moi-même une inédite, dans le *Messager des sciences*, publié à Gand. — Godefroid mourut dans sa capitale le 18 juillet 1100. Il a été célébré par les trouvères, qui lui ont consacré un roman, traduit plus tard en prose par Desrey, et dont les auteurs primitifs sont un certain Renaud et Gandon de Douai : nous en donnons de longs extraits dans le second volume de notre édition in-4° de *Philippe Mouskes*. Les beaux vers du Tasse sont dans la mémoire de tout le monde, et la prose éloquente de M. Michaud mériterait d'y être. De Reiffenberg.

GODOI (*v.* Alcudia, Charles IV et Ferdinand VII).

GODWIN (Williams), historien et philosophe anglais. Si Godwin n'a pas eu sa petite cour et ses flatteurs, s'il est resté étranger aux cabales et oublié du monde, le nom de l'auteur de *Caleb Williams* et de la *Justice politique* ne s'effacera jamais; ses productions ont marqué leur passage dans la carrière de l'intelligence. — La publication en 1793 des *Recherches sur la justice politique* ébranla jusque dans leurs fondements les théories philosophiques de la Grande-Bretagne. Paine, Paley et Burke, célèbres jusqu'alors se virent éclipsés. L'audacieuse intelligence de Godwin avait poussé jusqu'à leurs dernières limites les opinions extrêmes dont on s'enivrait. La carrière qu'il ouvrit ne tarda pas à séduire tout ce qui était ardent, jeune et téméraire. Avocats, médecins, ecclésiastiques, s'y précipitèrent en foule. Les bancs de la théologie désertés par ses disciples, les écoles de jurisprudence veuves de leurs sujets les plus éminents, les salles d'anatomie et les cours de médecine abandonnés par une enthousiaste jeunesse, attestèrent la puissance de ce nouvel apôtre, qui venait de fonder, comme on disait alors, la *philosophie moderne*. On vit Southey s'attacher à ce nouveau culte, et Coléridge lui consacrer ses vers. Vous eussiez cru que le globe allait changer; que le monde social attendait son rajeunissement de cette main puissante; que le mouvement des intelligences et les ressorts politiques étaient prêts à se renouveler à sa voix. Cependant, il faut le dire, la philosophie de Godwin, comme celle de Bentham, est trop peu humaine; c'est là son grand défaut. Elle est abstraite, ambitieuse, surnaturelle; l'orgueil qui perdit les anges y domine et y imprime un caractère de force et de hauteur qui n'est point fait pour nous. Elle place les vertus morales au-dessus et au-delà de notre portée. Son trône et son domaine occupent des escarpements immenses, stériles, impraticables, que notre faiblesse ne peut atteindre, et qui effraie nos regards. — Éminemment original, Godwin a tous les défauts de cette qualité; il est surtout monotone. Comme il n'emprunte à personne, comme il tire de son propre fonds toutes ses richesses; elles ont, malgré leur abondance et leur

variété même, un certain air de parenté. Féconder une idée générale, agrandir une conception, donner à un caractère une expression de force grandiose, suppléer à la flexibilité du talent par l'énergie et la profondeur, tels sont ses mérites spéciaux.— La conversation de cet écrivain si distingué n'avait aucun éclat; s'il n'eût donné plus d'une preuve de génie, on aurait été tenté de lui refuser de l'esprit. La facilité de l'élocution, l'originalité des observations, lui manquent dans le commerce ordinaire de la vie. Son talent a besoin d'être éveillé par la méditation, aiguillonné par le désir de la gloire. C'est un athlète dont les muscles se tendent, dont la vigueur se déploie dans la palestre; ailleurs, il est sans force. Ses amis le mènent comme un enfant, et, plus d'une fois, les mystifications les plus plaisantes ont égayé la société qu'il fréquentait. Par une singularité de son humeur, il aime ceux qui le jouent; on est certain d'être bien accueilli de lui quand on le traite cavalièrement. Malthus, le docteur Parr, sir James Mackintosh, qui l'ont attaqué sans ménagement, ont été les objets de ses louanges. Les hostilités dirigées contre ses opinions le flattent; les adulations dont il est l'objet le rebutent. Il honore ses ennemis et se rit de ses disciples.— William Godwin, fils d'un ministre dissident, était né à Wisbach, dans le comté de Cambridge, le 3 mars 1756. Il fut élevé au collége des dissidents de Hoxton, et en 1778, ayant été reçu membre de l'église non conformiste, il commença à prêcher à Stowmarket, dans le comté de Suffolk. Au collége, il suivait les opinions d'Arminius; comme prédicateur, il embrassa celles de Calvin, et, plus tard, sa doctrine ayant subi quelques altérations qui déplurent à ses cosectaires, il abandonna la chaire en 1782. La même année, il vint à Londres, où il publia des *Esquisses historiques* sous la forme de sermons. Cet ouvrage n'eut qu'un faible succès, et Godwin demeura plusieurs années sans rien offrir de nouveau au public. En 1793, il fit paraître la *Justice politique*, ouvrage dont le but est de prouver que la vertu consiste à faire le bonheur de la société, et dans lequel, pour la première fois, il déploya ce style vigoureux, cette force de conception et cette richesse d'images qui forment le caractère distinctif de son talent. L'époque était bien choisie pour la publication d'un livre à idées paradoxales, où l'auteur s'efforçait de prouver que l'institution du mariage était nuisible et absurde. Aussi obtint-il un succès immense dans les classes inférieures, qui éprouvaient la contagion des principes de la révolution française; toutes les personnes attachées aux doctrines de l'église anglicane le blâmèrent hautement. Godwin crut sans doute, lui-même, qu'il avait été trop loin, car dans la troisième édition de son ouvrage, imprimée en 1797, il rétracta quelques-unes des opinions les plus mal sonnantes qu'il avait émises. Nous verrons plus bas que cette rétractation ne fut pas très-sincère. — Trois ans avant cette époque, Godwin avait publié un roman, son chef-d'œuvre et son véritable titre de gloire auprès de la postérité: *Caleb Williams*. Ce n'est pas que, même dans cet ouvrage, on ne trouve l'empreinte de cette misanthropie haineuse, qui trop souvent entraîna l'auteur dans une critique injuste des lois de son pays et des règles fondamentales sur lesquelles reposent les sociétés; mais les caractères principaux, ceux de Falkland et de Caleb, sont dessinés avec tant de force et de vérité, leurs sentiments sont si naturels, les incidens de leurs positions réciproques sont si bien amenés et développés avec tant d'art, la curiosité et l'intérêt sont si parfaitement soutenus jusqu'au dénouement, que ce roman compte avec raison parmi les meilleurs que l'Angleterre ait produits. Traduit dans toutes les langues de l'Europe, il eut surtout en France un débit prodigieux. Plusieurs éditions, tirées à grand nombre, furent épuisées en peu de temps, et son succès ne peut se comparer qu'à celui qu'obtinrent plus tard les ouvrages de sir Walter Scott.— Après *Caleb Williams*, Godwin composa encore trois romans: *Fleetwood*

Mandeville et *Cloudesley*; mais ils sont loin de valoir le premier. Il serait trop long d'énumérer ici tous les opuscules, publiés isolément, ou insérés dans les recueils du temps, et dans lesquels cet écrivain donnait son opinion sur les diverses questions politiques qui s'agitaient; mais trois ouvrages plus considérables ne doivent point être passés sous silence : ce sont les *Mémoires de Mary Wolstonecraft*, qui devint plus tard son épouse; l'*Histoire de la vie et du siècle de Geoffroi Chaucer*, et enfin l'*Histoire de la république d'Angleterre*. Ce dernier ouvrage, quoique empreint de la partialité que les opinions de l'auteur devaient nécessairement y mettre, est précieux par les recherches qu'il a dû exiger, et attachant par la chaleur du style et l'intérêt de la narration. — Nous venons de dire que Godwin épousa miss Woolstonecraft, dont il avait publié les Mémoires : ce mariage fut un des traits les plus caractéristiques de sa vie. Mary Woolstonecraft avait eu plusieurs liaisons intimes; elle avait mené une vie extrêmement agitée. Trahie par ses amants, elle avait voulu se suicider, puis elle s'était jetée dans la Tamise. Sauvée encore une fois, elle s'était retirée à Pentonville, dans les environs de Londres, où elle vécut long temps avec Godwin. Nous avons vu plus haut combien celui ci était opposé à l'institution du mariage; il crut cependant, dans cette circonstance, devoir sacrifier ses propres idées à celles du monde, en épousant une femme qui avait suffisamment prouvé par ses écrits et sa conduite qu'elle partageait ses opinions. Elle ne survécut que peu de temps à la cérémonie, et mourut en couches, le 10 septembre 1797, après de vives souffrances. Sa conduite peu régulière ayant éloigné d'elle quelques-unes de ses amies, Godwin dit dans ses Mémoires : « Et quelle était la personne ainsi proscrite! Le champion le plus intrépide et peut être un des plus beaux ornements de son sexe. Jamais cœur de femme ne fut animé de sentimens plus purs, plus nobles, plus délicats que le sien. Il est juste, en effet, que de pareils êtres se tiennent à l'écart, afin de laisser de la place aux imbéciles et insolents dictateurs, aux joueurs et aux réputations douteuses de la société civilisée. » — Il y a peu d'hommes qui aient le courage de persévérer dans le système qu'ils adoptent; quatre ans après la mort de sa première femme, Godwin en épousa une seconde, et s'établit libraire à Londres. Depuis cette époque, il publia plusieurs livres d'éducation sous le pseudonyme de Baldwin. Il est mort le 7 avril 1836, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

L. Galibert.

GOËLAND.

Goëlands, goëlands!
Ramenez nous nos maris, nos amants!

Ainsi chantent la femme et les filles du pêcheur breton, quand le soir, sur la grève, elles cherchent à distinguer une voile bien-aimée de l'écume des vagues qui blanchit à l'horizon. Pourquoi la famille du pêcheur redemande-t-elle ainsi son chef aux blanches mouettes qui s'ébattent sur les plages, et dont les aigres cris répondent seuls à sa prière? C'est qu'elle ignore leurs habitudes féroces. Ah! si elle savait qu'à cette heure même où elle invoque leur protection, une bande de ces oiseaux s'acharnent peut-être sur le cadavre du pêcheur naufragé! Mais la fille du marin aime l'inexprimable douceur de la figure du goëland, et sa robe veloutée et éblouissante, et son vol si gracieux et si léger; elle sait (car son père et son amant le lui ont souvent répété dans les longues causeries du soir), elle sait que, quand le navire déploie ses voiles pour franchir l'océan, le goëland déploie ses longues ailes, et part avec lui, tantôt poussé par le souffle de la tempête, tantôt balancé par la lame où il se repose et l'attend. Doué d'un appareil de vol puissant, le goëland reste l'infatigable compagnon du matelot; il fait avec lui des traversées de 7 à 800 lieues sans toucher la terre du pied; comme lui, il va pêcher sur les bancs poissonneux qui bordent les rivages de l'Amérique; comme lui encore, il s'assied sur les glaces flottantes qui descendent du pôle, car il

ne craint pas la rigueur des frimats, son plumage épais l'enveloppe d'un impénétrable manteau. Souvent, sur le sable, la jeune fille des bords de la mer a lutté en vain à la course contre le goëland, et le souvenir même de sa défaite lui est agréable, car, plus d'une fois, elle lui a enlevé les deux ou quatre œufs qu'il dépose dans un nid à peine abrité par un caillou, et quand elle suit dans les airs les évolutions de ces oiseaux, qu'elle les voit, tantôt raser comme un éclair la surface des eaux, tantôt s'élever tout d'un trait, ou tomber soudain comme une masse de plomb, se croiser, se heurter, elle applaudit à leurs jeux. Mais ces jeux sont féroces; tout ce qui flotte sur la mer, petit poisson ou charogne infecte, est pour eux sujet de guerre à mort, et le juge de la querelle dévore le prix du combat; le vaincu lui-même, mis en pièces par ses propre frères, devient la pâture de leur insatiable gloutonnerie, et un nouveau sujet d'extermination. Du reste, s'ils sont voraces quand la proie s'offre à eux, s'ils se gorgent outre mesure quand ils ont franche lippée, ils supportent aussi de longs et pénibles jeûnes; et quelquefois des semaines entières s'écoulent sans qu'ils puissent apaiser par le moindre aliment les cris de leur estomac affamé. Les goëlands font des apparitions dans l'intérieur des terres, sur le bord des lacs; l'habitant des campagnes les regardent comme les précurseurs de la tempête ou de l'ouragan.—Dans la nomenclature de l'histoire naturelle des oiseaux, le goëland n'est qu'une *mouette* de grosse espèce. T. Page.

GOËLETTE. Tout est coquet, tout est séduisant dans ce joli navire; nul autre ne se balance aussi gracieusement sur la surface ondulée des rades, nul ne revêt des formes plus amincies, plus légères, plus élégantes; sa coque repose sur l'eau comme le dauphin endormi sur la vague; ses deux mâts, capricieusement inclinés en arrière, portent des voiles diversement taillées; les deux inférieures et les plus grandes trapézoïdales, du genre de celles qu'on nomme *latines*; celles de l'avant triangulaires, ce sont les *focs*, et, pour aller saisir dans les régions élevées de l'air la brise, qui, parfois, s'y maintient, elle hisse au sommet de ses mâts de légères voiles carrées. Tous ses mouvements sont vifs et rapides; dès que le vent gonfle ses voiles, elle semble glisser sur l'écume des lames plutôt qu'y tracer des sillons; quand elle *louvoie* (*v.* Évolutions navales), on dirait qu'elle remonte dans le lit même du vent; veut-elle s'abandonner au courant de la brise? elle déploie sur son avant une grande voile carrée, qui l'emporte comme un oiseau; et si la tempête la surprend en pleine mer, elle ne fuit pas, les vagues qui la poursuivent la briseraient en déferlant sur sa poupe trop faible; elle appareille des voiles très basses, présente le nez au vent et à la lame, et, souvent enveloppée d'un manteau d'écume, parfois même de nappes d'eau, elle résiste et défie leur furie. C'est en Amérique qu'il faut aller chercher des modèles parfaits de ce genre de bâtiments: notre construction française, trop sévère et trop lourde, ne nous offre rien de comparable aux goëlettes des États-Unis. Leurs *pilót-boats* (bateaux-pilotes), qui font presque tout le commerce de cabotage du Mexique, des Antilles et des bancs de Bahama, ont une allure charmante aux yeux du marin. Et, en général, les navires légers des Américains sont de beaucoup supérieurs aux nôtres; l'état précaire où s'est trouvée leur marine pendant les longues guerres de l'Angleterre et de l'empire français leur a révélé instinctivement les meilleures conditions à remplir pour obtenir une marche rapide, car ils ne pouvaient réussir à tromper les croiseurs des deux nations pour monopoliser le commerce de nos côtes qu'en frétant des navires fins voiliers. Mais la goëlette si brillante, douée de si précieuses qualités à la mer, ne doit être confiée qu'à des marins consommés; ce qui fait son mérite fait aussi son danger: l'officier maladroit ou négligent qui se laisse surprendre par un grain est perdu, et avec lui l'équipage et le navire entier, qui s'incline sous le vent qui le presse en flanc, chavire et

sombre sous ses voiles démesurées. Les journaux des États-Unis sont toujours remplis de ces funestes aventures; j'ai moi-même été témoin d'un de ces désastres imprévus : nous naviguions de conserve avec une goëlette de guerre américaine près de l'embouchure de Mississipi : un tourbillon de vent nous enveloppa; quand il fut passé, nous cherchâmes en vain la goëlette : elle avait disparu, et jamais depuis nul n'en entendit parler. Qu'on parcoure les annales des naufrages de notre marine militaire, et l'on verra que les goëlettes sont presque les seuls navires qui courent encore le danger d'être engloutis en pleine mer. — D'où vient le mot *goëlette?* Il est une hirondelle de mer, vagabonde et suivant le soleil, toujours rasant les flots d'un vol rapide, souvent se jouant autour des navires comme pour se rire de leur marche trop lente; on la nomme *goëlette*... Le navire aurait-il trouvé quelque rapport entre cet oiseau plein de vivacité et son joli navire?

T. Page.

GOETHE (Wolfgang von), le plus grand nom de l'Allemagne moderne. Fils d'un conseiller impérial qui jouissait d'une fortune assez considérable et d'une haute considération, Goethe naquit à Francfort-sur-le-Mein, le 28 août 1749. L'histoire intellectuelle de la Germanie au XVIIIe et au XIXe siècle se trouve dominée par un seul homme, et cet homme est Goethe. Avant de nous occuper de son appréciation littéraire et de son influence sur sa patrie, sur l'Europe, nous suivrons tous les progrès de l'éducation poétique qu'il a subie, et qu'il a pris la peine de détailler dans un de ses ouvrages (*Dichtung und Warheit*). — Francfort, lieu de sa naissance, était un point central et neutre entre la France et la Germanie proprement dite. A peine ouvre-t-il les yeux, l'art antique et moderne, la pompe des cérémonies impériales, attirent les regards de l'enfant. Les belles vues de Rome tapissent les appartements de son père. Les accents de la belle langue italienne arrivent à son oreille; ses parents lui vantent tout ce qui a rapport à l'Italie, surtout les poètes italiens, et le divin Torquato Tasso. La bibliothèque de la famille est pleine des meilleures éditions hollandaises des auteurs latins et d'ouvrages sur les antiquités romaines. Le conseiller impérial possède une collection d'histoire naturelle et un jardin botanique; ses occupations favorites sont le jardinage, la peinture, la musique; il se fait souvent aider par son jeune fils. Voilà les premières impressions qui se développent dans une existence simple et unie. L'enfant grandit; le cerveau le mieux organisé pour tout comprendre éclôt et rayonne sous ces influences. Les belles marionnettes de sa grand'mère lui apprennent l'art dramatique. Il ouvre de grands yeux, et son instinct poétique et merveilleux s'éveille quand on lui dit que son grand-père, ce beau vieillard à blanche barbe possède le don de deviner l'avenir, et qu'il suffit de se tenir dans sa sphère pour conquérir la faculté de divination. Au milieu de tous ces étonnements, son enfance s'écoule sans nuage, sans contrainte, comme la source d'un grand fleuve sous un pur rayon de soleil. Il observe ensuite la ville où il a vu le jour, et fait son apprentissage de grand homme. Que de petites coteries qui se moquent l'une de l'autre! que de petites villes dans la grande ville! Là, les couvents entourés de murs et ressemblant à des châteaux forts; plus loin l'Hôtel-de-Ville antique et les curiosités qu'il renferme : monuments historiques de l'élection des empereurs, escalier impérial, salle impériale, statues des empereurs germaniques, tombeau du brave Gunther, également respecté de ses amis et de ses ennemis; salle du conclave, sénat religieux qui a exercé tant d'action sur les annales du pays; la Bulle d'or, enfin, qu'on lui montra, et que sa vénération poursuivit long temps d'un regard idolâtre. La religion du passé s'empare de lui à cet aspect; et ce goût passionné des choses anciennes s'accroît encore par la lecture de vieilles chroniques et la vue de vieilles gravures sur bois. Bientôt s'y joint le désir de connaître à fond les

conditions humaines dans leur nature et leur variété propre, sans égard pour l'opinion et le préjugé. L'heureux garçon, qui n'avait rien à faire que de se préparer à être un grand homme, recueillait mille observations sur la route de son adolescence insouciante. Dans les foires, il contemplait tous les objets que le monde produit, dont les hommes ont besoin, et que les habitants des diverses latitudes échangent entre eux. Les sculpteurs des cathédrales et des palais lui offraient la représentation symbolique des cérémonies du moyen âge. Elles faisaient renaître comme par enchantement devant les yeux de sa pensée la variété des siècles éteints; sa curiosité s'émut. Il étudia l'histoire; il voulut connaître les noms, les coutumes et les opinions du temps passé. Le couronnement d'un empereur, spectacle majestueux, vint achever cet enseignement historique. Il nous dit lui-même quel fut son enthousiasme lorsqu'il fut témoin de ce grand souvenir du moyen âge.—Ainsi, les circonstances continuaient pour Goethe ce que la nature avait commencé. Une intelligence prompte, un travail assidu, une mémoire facile, concouraient à cette belle et noble éducation. Les nombreuses maladies de l'enfance lui facilitèrent les moyens de digérer ses lectures, en augmentant sa disposition naturelle à la méditation. Il subit aussi une influence religieuse toute spéciale : le protestantisme auquel on livrait les enfants, n'étant qu'une espèce de morale sèche, et que l'on n'essayait pas même de leur rendre attrayante par les expressions et le style, ne pouvait satisfaire un enfant de génie; il entendait ses amis discuter continuellement, prendre parti pour ceux qui s'éloignaient de l'église, et controverser les deux confessions de foi. Son esprit reçut vivement cette impression : catholiques et esprits forts vivaient tranquilles dans le pays; quelques-uns se faisaient remarquer par leur originalité, leur cordialité et leur indépendance. La tolérance et l'impartialité présidèrent aux premières pensées du jeune enfant. —Il venait d'entrer dans sa huitième année lorsqu'en 1756 la guerre de sept ans éclata. Quelques années après, les Français occupèrent Francfort, et l'imagination du petit Goethe fut singulièrement éveillée. Bientôt il se fit auteur dramatique, pour les marionnettes, il est vrai, mais elles lui donnèrent la connaissance technique de la scène — Le père de Goethe, grand amateur des arts, rassemblait autour de lui non seulement tous les peintres de Francfort, mais encore des villes voisines; il les occupait de différents travaux, et sa maison se transformait en atelier. L'enfant assistait à toutes les conférences des artistes, à leurs essais, à leurs projets, à leurs consultations; il donnait son avis quand on présentait des plans ou des esquisses. A 12 ans, il s'avisa d'écrire une notice détaillée, dans laquelle il indiquait douze tableaux qui devaient représenter toute l'histoire de Francfort: quelques-uns de ces tableaux furent exécutés. Ainsi s'exerçaient son jugement et son goût. Bientôt un théâtre français s'établit à Francfort: il en devint le spectateur assidu, se fortifia dans la connaissance de cet idiome, conçut un nouveau système dramatique, et dépouilla les préjugés de son pays et de son temps. — La paix fut conclue: Goethe, adolescent, perfectionna son éducation. Le dessin, la musique, l'observation des objets naturels, les éléments de la jurisprudence et l'étude des langues modernes l'occupèrent alternativement. Il imagina un étrange moyen de faciliter cette dernière. Il composa un roman dans lequel six ou sept frères et sœurs se communiquaient les uns aux autres leurs aventures et leurs idées sur différentes contrées et en se servant de différents idiomes. Le patois allemand des juifs lui donna l'idée d'apprendre l'hébreu, étude qu'il ne poussa jamais fort loin, mais qui eut pourtant pour lui l'avantage d'arrêter son esprit sur les livres saints. Il se plut à détailler la peinture historique de certains caractères bibliques, et l'histoire de Joseph fut son premier ouvrage poétique. Il y représenta tous les événements jusque dans leurs moindres dé-

tails, et s'imposa l'étrange tâche de les raconter avec la plus grande exactitude: apprentissage d'artiste gothique; auquel il se soumettait. Il s'habitua dès lors à dicter, méthode qu'il aima jusqu'à la fin de sa vie, ainsi qu'on le voit par ses périodes. La facilité qu'il trouvait à rassembler et à conserver ses idées augmenta en lui la faculté innée de création et d'imitation. L'expérience, à la vérité, lui manquait encore, mais il l'acquit bientôt. Le commerce de plusieurs hommes distingués, différentes affaires dont le chargea son père, le firent pénétrer dans tous les replis des ames et des événements. Il reconnut en lui la faculté de se mettre à la place des autres personnes, de sentir toutes les différentes manières d'être des hommes, d'y prendre part avec plaisir. « Je passai, dit-il, bien des moments agréables consacrés à l'observation de mes connaissances. J'appris la manière d'agir de chacun, et toutes les conditions de telle ou telle façon de vivre. Je sus me faire jour dans ce labyrinthe de joies, de chagrins, de difficultés, de passions obscures. La vie intérieure de toutes les professions se révéla à moi: j'y cherchai l'homme égal de l'homme; toutes les positions humaines furent au même niveau à mes yeux, et j'appris à dédaigner toutes les circonstances, toutes les superpositions du hasard. » — Telle furent à la fois la poésie et la philosophie qui dirigèrent la vie du jeune poète. L'amour vint lui donner, pour ainsi dire, le dernier fini, la perfection suprême. « Les premiers sentiments d'amour dans la jeunesse honnête (dit-il lui-même) prennent toujours une teinte de spiritualisme. Il semble que la nature veuille qu'un sexe découvre dans l'autre, d'une manière sensible, non le mystère seul des voluptés, mais le mystère plus profond du bon et du beau. Ainsi agit sur moi, la vue d'une jeune fille adorée; mon intuition crut découvrir, en la voyant, un monde nouveau de beauté et de pureté. » Ces amours durèrent peu; leur dénouement fut triste et pénible; mais l'impression n'en resta pas moins dans le cœur du poète. Elle lui fit faire plus d'une découverte importante. Les portraits de femmes qu'il eut occasion de tracer en reçurent l'ardent reflet. La jeune fille de la tragédie d'*Egmont* n'a pas d'autre modèle. Elle se nommait Marguerite : la Marguerite de Faust illustra et immortalisa ce nom. Quelques moments pleins de charmes passés près d'elle avaient laissé dans son ame une passion violente qui ne lui laissait ni repos, ni sommeil, ni santé. Il se guérit lentement et avec peine; la paix ne rentra dans son cœur que lorsqu'il alla terminer ses études à l'université. — Conformément au plan que son père avait tracé pour lui, il se rendit à Leipzig, où régnait le pédant Gottsched, mais où Ernesti et Gellert attirèrent principalement ses regards. — L'université lui déplut singulièrement. Elle lui faisait refaire un peu plus mal tout ce qu'il avait déjà fait. L'histoire de la philosophie lui prouvait le vide et le vague des systèmes. Tout ce qu'on lui disait sur la logique lui paraissait extraordinaire; il ne concevait pas que ces opérations de l'esprit, que, depuis sa jeunesse, il avait exécutées avec la plus grande facilité, on le contraignît à les isoler, à les morceler, à les démolir, pièce à pièce, pour en apprendre le véritable usage. Quant aux choses invisibles, au monde surnaturel, il croyait en savoir à peu près autant que son professeur; et il trouva bien des côtés faibles dans la science théologique. L'étude du droit lui offrit les mêmes incertitudes. Il acquit dès lors l'opinion qu'il a développée d'une manière si admirable sur l'éducation et les méthodes. Les différences qu'il remarqua dans les jugements des hommes sur les matières de goût l'auraient détaché même de la poésie, si elle n'avait pas fait partie de son être intime, et s'il avait pu y renoncer sans renoncer à lui-même. — L'époque littéraire dans laquelle il se trouvait jeté se développait et naissait de l'époque précédente par la contradiction, comme il arrive toujours. Tout était encore obscur dans la partie théorique de la

poésie : les questions secondaires absorbaient tout. Cependant, l'esprit de liberté et de hardiesse allemande s'agitait déjà, et faisait éclore des morceaux pleins de mérite et d'inégalité. On avait imité l'Espagne, puis l'Italie, enfin la France; on commençait à prendre pour modèle l'Angleterre. Le sentiment et la réflexion de Goethe le mêlaient à ce mouvement : il transformait tout en poésie, et son plus grand chagrin, comme il le dit, c'était de ne pouvoir multiplier les sources de son inspiration par de lointains voyages, de ne pouvoir sortir du cercle qui l'entourait immédiatement. — Alors commença pour lui l'habitude, qu'il conserva pendant toute sa vie, de donner à toutes ses émotions une teinte littéraire et artistique. Dès qu'une chose lui causait du plaisir ou du chagrin, il transformait ce sentiment en un poème; et cette contemplation intérieure le rendait à la tranquillité : tout ce qu'il a composé, poèmes lyriques, drames, élégies, romans, doit être regardé comme appartenant à une vaste confession qui complète sa biographie. — Il s'élevait constamment de l'individualité à la généralité. Son amour pour Marguerite, grande épreuve, lui avait enseigné que la source du drame est dans le cœur de l'homme, et que la religion, la morale, les lois, les rangs, les positions, les coutumes, n'agissent que sur les superficies. Ce fut donc le mouvement intime et profond de nos sentiments et de nos idées qu'il se proposa de reproduire. Pour y réussir, il projeta plusieurs pièces de théâtre dont il écrivit le plan. Il les abandonna l'une après l'autre. *Les Complices* est le seul de ces essais qu'il ait mené à fin. « La partie gaie et burlesque de cette œuvre (ainsi s'exprime Goethe lui-même) ressort trop vivement sur le fond ardent et tragique des passions, ce qui inspire une sensation d'effroi. A la représentation, l'ensemble de la pièce est pénible; les détails font plaisir, et le tout déplaît. Les liaisons illégales y sont trop franchement exprimées, le sentiment religieux et moral se trouve blessé; aussi la pièce n'a jamais pu réussir sur le théâtre allemand. » — Cette expérience, lente, grave, soutenue, forma Goethe : elle développa cette audace et cette supériorité d'un talent sûr de lui-même, qui ne craint aucun danger, qui le brave, qui l'appelle. Ce ne fut cependant que plus tard qu'il traita des sujets dignes de cette conquête. Toute la puissance de sa réflexion dans la jeunesse s'arrêta sur l'inconstance des inclinations et du caractère chez l'homme, sur sa sensibilité mobile, sur le mélange de tant de nuances qui diversifient notre nature. La méditation des arts l'attirait aussi. Il s'attacha spécialement à leur partie historique. Il étudia avec ardeur Winckelmann et les collections de Huber, de Kreisshauf, de Richter : elles exercèrent son jugement, formèrent son goût, et le familiarisèrent avec toutes les écoles. Un voyage qu'il fit plus tard à Rome acheva de le perfectionner sous ce rapport. Goethe s'exerça aussi dans la gravure, et poussa ce talent fort loin; mais les exhalaisons dangereuses de l'eau-forte, jointes à quelques erreurs de régime, lui causèrent une maladie dangereuse, qui se prolongea jusqu'à l'année 1768. A cette époque, il quitta Leipzig, où il avait appris fort peu de droit, mais où il avait posé les bases profondes et larges de sa gloire. — Son retour dans la maison paternelle ne le guérit pas complètement. Très souffrant et accablé des soins d'une lente et triste convalescence, il attira l'attention d'une jeune personne, dont la sensibilité mystique modifia beaucoup sa vie intérieure. On retrouve les intentions et les expressions de cette jeune personne dans les *Confessions d'une belle ame*, que Goethe a placées dans son *Wilhelm-Meister*. Sa liaison religieuse avec cette ame si pieuse, si tendre, si exaltée, lui donna l'idée d'étudier les mystiques, même les alchimistes des époques diverses : il s'attacha surtout à Jacob Bœhmen. A ces études, il joignit des expériences qu'il fit lui-même. — Entraîné dans cette sphère ardente et invisible, il ne s'arrêta pas : il voulut se créer une religion par la seule force de sa pensée : le pla-

tonisme en formait la base; la philosophie hermétique, mystique et cabalistique, y contribuait pour une partie; et tout un monde de rêverie l'enveloppait. Formée des éléments que nous venons de détailler, elle ne laissait pas que d'être assez étrange. — On ne s'étonnera pas si Goethe, s'étant rendu à Strasbourg pour y achever l'étude du droit et y prendre le bonnet de docteur, négligea le bonnet et la jurisprudence pour s'en tenir à la chimie et à l'anatomie. Il visita les hôpitaux pour étudier la clinique, et s'éloigna le plus possible du but qu'il s'était proposé. Son séjour à Strasbourg satisfaisait aussi son goût pour l'étude de la peinture et de la sculpture gothiques. Mais l'événement le plus remarquable de sa vie pendant cette époque, celui qui devait avoir pour lui les suites les plus importantes, ce furent des rapports avec Herder, rapports qui devinrent plus tard de l'intimité. Dès cette époque, Herder s'était déjà placé au rang des hommes les plus distingués par ses *Fragments*, ses *Sylves antiques*, et d'autres ouvrages. Ses grandes et belles qualités, ses hautes connaissances, la profondeur de ses vues, lui donnèrent beaucoup d'empire sur Goethe. « Tout ce qu'il y avait en moi, dit-il, d'amour-propre, de vanité, d'orgueil, de présomption, fut mis par Herder à une rude épreuve. Je me corrigeai, je m'amendai; je compris combien peu je valais. Grâce à lui, je commençai à pénétrer plus avant dans le génie des nations, dans la sublimité hébraïque, dans la beauté de l'école de peinture italienne. La poésie m'apparut sous un point de vue tout différent, et qui sympathisait davantage avec mon caractère. » Le génie hébraïque, le génie populaire, toutes les antiques archives de l'art chez les peuples divers, mieux étudiées, lui prouvèrent que le talent poétique est un don du ciel accordé à tous les peuples du monde, et non l'héritage particulier de quelques races et de quelques hommes. Goethe apprit en outre de Herder à mieux juger les nouveaux efforts de la poésie, et les tendances nouvelles qu'elle semblait vouloir prendre. Il y avait quelquefois dissidence entre l'élève et le maître. Herder poursuivait de ses railleries les innovations auxquelles Goethe aspirait: ce dernier fut donc obligé de lui cacher avec soin ses espérances et l'intérêt qu'il prenait à un nouvel art dramatique, à une nouvelle poésie. Déjà, il avait l'intention de transformer en figures poétiques plusieurs personnages dont Herder se serait moqué, tels que Goetz et Faust. Mais ce qu'il cacha avec le plus de soin à son maître, ce fut son goût pour l'alchimie, le mysticisme et la cabale, dont il continuait toujours à s'occuper en secret. Singulière éducation d'une grande pensée. — Le séjour de Goethe à Strasbourg produisit un autre résultat étrange: au lieu de le franciser, il le rendit plus allemand. Aux frontières mêmes de la France, il rejeta violemment ses antécédents d'éducation française. La civilisation de Louis XIV et de Voltaire avait dominé la Germanie: Goethe et un petit cercle d'amis trouvèrent le joug trop pesant. Ils rêvèrent une Allemagne vraiment allemande, une poésie plus teutonique, une philosophie plus poétique, une civilisation moins élégamment assortie aux formes convenues. Ce fut à Shakspeare qu'ils se rattachèrent. Il devint le Dieu de cette coterie, qui devait agir si vivement sur la patrie entière. Il serait curieux de savoir au juste ce qui se passait à cette époque dans cette petite société pleine de vie, quels étaient les sujets des entretiens et des discussions de Goethe et de ses amis; de connaître même leurs folies et leurs erreurs, car leurs erreurs et leurs folies ont donné le mouvement à toute l'Allemagne moderne. — Une fois docteur, en 1771, Goethe ne prolongea pas son séjour en Alsace. Il rentra de nouveau dans la maison paternelle, en meilleure santé, plus fort, plus libre d'esprit, plus énergique de pensée que la première fois; il ne tarda pas à recomposer son cercle de personnes pensant comme lui: un des caractères de Goethe, fut toujours de grouper les hommes et de créer une école. Au nombre de ces associés, il faut

compter Herder, qui venait d'obtenir une place dans les environs de Francfort.— Ce fut en donnant et en recevant tour à tour des idées, en se livrant à toute la liberté de leur verve, en s'abandonnant à de vives saillies dont aucune théorie ne réglait la marche, en soutenant une lutte dans laquelle tous ces jeunes gens s'abandonnaient à leur caractère naturel, que s'ébaucha cette époque littéraire si célèbre à laquelle Goethe a donné son nom. — Goethe les quitta momentanément pour aller à Wetzlar, où il apprit les circonstances qui lui fournirent la première idée de son roman de *Werther*. On sait que Jérusalem, type de ce héros devenu populaire, s'était suicidé par amour pour une jeune personne. A son retour à Francfort, Goethe publia *Werther* sous le voile de l'anonyme : ce livre fixa les yeux de l'Allemagne entière sur son auteur. Le duc de Saxe-Weimar ayant fait alors un voyage à Francfort, M. de Knebel lui présenta le jeune poète, sur l'existence duquel cet événement eut une influence décisive. Le prince héréditaire se lia d'amitié avec l'écrivain, et, quelque temps après, ayant pris en main les rênes du gouvernement, il invita Goethe à venir à sa cour : Goethe se rendit à cette invitation. En 1776, il fut nommé conseiller de légation avec droit de séance et voix dans le collége des conseillers privés; en 1779, il reçut le titre de conseiller privé. Pendant le cours de la même année, il fit avec le prince un second voyage en Suisse. En 1782; il fut nommé président des finances, et reçut des lettres de noblesse. En 1786, il voyagea en Italie, qu'il habita pendant dix ans, qu'il parcourut tout entière, et dont il visita les provinces les plus éloignées. Toutefois, il passa la plus grande partie du temps à Rome. En 1807, il obtint d'Alexandre l'ordre de St-Alexandre-Newsky, et fut nommé par Napoléon *grand-croix* de la Légion-d'Honneur. En 1817, il était premier ministre de Saxe-Weimar. — On aurait tort de regarder ces détails comme superflus : les aveux biographiques de Goethe prouvent qu'il attachait beaucoup d'importance à sa vie publique, et qu'il s'estimait autant comme ministre d'un petit prince d'Allemagne que comme créateur de Faust. Trois époques bien marquées ont divisé sa carrière. Nous avons déjà vu se développer la première de ces époques, toute de formation : il nous reste à analyser les deux autres. La seconde est l'époque de création idéale et poétique. Elle fait éclore les premiers fruits de cette longue fécondation à laquelle nous venons d'assister : Werther d'abord, né de la fougue mélancolique de la jeunesse ; puis Goetz de Berlichingen, drame shakspearien. Dans l'un et dans l'autre de ces ouvrages, il put se livrer sans réserve à ses goûts les plus chers, à son inclination ardente pour les antiquités allemandes, et à la peinture de l'amour, grand mobile de la vie morale. « On ne saurait, dit-il lui-même, peindre ce que l'on n'a ni aimé ni admiré. » Marguerite, cette jeune fille adorée, le moyen âge, si profondément étudié par lui, respirent dans les deux œuvres dont nous parlons. De là cette vérité, cette sève, cette vie, ce naturel, cette force, cette plénitude, ce sentiment intime, qui animent les deux créations. Elles semblaient nées d'elles-mêmes plutôt que formées de la main d'un homme. La jeune vie du poète les avait préparées dans le silence; il n'avait que vingt-cinq ans. — En écrivant Werther, il avait sous les yeux les dernières lettres et la fatale destinée du jeune Jérusalem. En composant le drame de Goetz, il suivait à la trace l'autobiographie de ce brave et terrible héros; et l'on retrouve des passages entiers des *Mémoires de Goetz*, dans le drame. « Cette biographie, dit Goethe, m'avait profondément ému; l'image d'un homme qui se suffit à lui-même, grossier, mais puissant; plein de vertus rudes et âpres, héros sublime dans un siècle sauvage, éveilla en moi la plus vive sympathie. » Ainsi, le sort de Jérusalem fit éclore Werther; ainsi, le drame de Clavijo renferme des passages entiers pris dans les mémoires de Beaumarchais; *le Tasse*, tragédie, est semé

de passages empruntés au grand poète, à ses lettres, à ses biographes; *Faust* n'est qu'une amplification de la tradition populaire; *Iphigénie*, *Egmont*, *le grand Cophte*, ou reposent sur des bases historiques, ou contiennent des imitations. Faut-il prétendre que la faculté inventive ait manqué à Goethe? Ce serait une erreur. La création, telle que Dieu l'a permise au génie, n'est que l'organisme vital des parties d'un ensemble. Tous les personnages de Goethe offrent une ressemblance parfaite avec la nature; ils sont vrais dans les moindres traits; les détails se développent et se coordonnent si exactement que vous les croiriez nés d'un seul jet. — De là l'absence de toute exagération, de toute affectation, de tout mensonge: c'est une énergie sans effort, ce n'est pas le bouillonnement d'une fièvre qui déborde. Doué d'une sensibilité profonde, mais intime, ce génie crée tranquillement, et ne procède pas par accès. Chaque scène est présente aux yeux du poète; il saisit l'ensemble et le voit d'un œil calme; rien n'éveille en lui des mouvements assez orageux pour l'empêcher d'en peindre tranquillement les moindres détails et de s'en rendre un compte fidèle. Elle est bien rare, cette puissance d'esprit qui permet au génie d'avoir toujours l'ensemble devant les regards, à chaque trait particulier qu'il contemple. Werther, précurseur de Faust, est vrai dans toutes ses paroles, dans toutes ses actions?— Cette faculté de s'oublier complètement soi-même pour se pénétrer des sentiments d'autrui est accompagnée chez Goethe d'une facilité extraordinaire à saisir l'idiome propre des passions et des mœurs, à s'approprier la manière dont elles s'expriment: non seulement ses œuvres damatiques en font foi, mais ses chansons populaires, ses imitations de la manière de Hans Sachs, ses Études sur Shakspeare et du moyen âge, son Goetz, son Faust, son Iphigénie, modelée sur la Grèce antique; ses élégies romaines, qui rappellent si vivement Properce, et ses épigrammes, qui semblent traduites de Martial. Tout ce qu'il a créé témoigne cette immense souplesse d'intuition et de compréhension. Ne cherchez jamais en lui la servilité d'un copiste, mais l'extrême activité d'une imagination à la fois facile à éveiller, capricieuse et indépendante: le propre de Goethe était de tout comprendre et de s'émouvoir de tout.—On doit remarquer toutefois que ce talent de Goethe à se placer dans la situation d'autrui, à vivre d'une vie étrangère, à partager avec plaisir la sensation d'un autre, lui ont fait commettre quelques erreurs. On peut en trouver des exemples dans *Clavijo*, dans *Stella*, dans *le grand Cophte*. A force de se pénétrer de l'esprit de Beaumarchais et de la sentimentalité rêveuse de *Stella*; Goethe, dans ces deux ouvrages, est quelquefois devenu violent et emphatique. C'est dans ses chansons que son âme respire tout entière. On ne s'attendra point à une analyse savante de ces chansons: leur essence si pure et pourtant si profonde, si tendre et si éthérée, dont tous les Allemands ont éprouvé le charme, n'a besoin d'aucun développement pour être sentie, et ne peut être devinée de qui ne la sent pas. Observons seulement que les chansons de Goethe firent retentir pour la première fois l'accent populaire du génie allemand depuis long-temps oublié. Ces chants ne sont pas fils de l'étude, enfants du travail; ils émanent librement du caractère distinctif et spécial du peuple germanique, non de la populace, mais du peuple. Le peuple les a gardés comme sa propriété, et il les redit sans cesse avec un naïf orgueil; ils élèvent et ennoblissent sa vie ordinaire. Cette nationalité profonde de Goethe, alliée à un esprit vaste qui comprend les chefs-d'œuvre étrangers, est une des merveilles de son existence intellectuelle. — Douze années s'écoulèrent pendant lesquelles Goethe ne fit parler de lui par aucun ouvrage très neuf ou très important. Quand il parut de nouveau sur la scène, l'effet fut prodigieux. Comment, après un long silence, était-il resté si riche et si varié, si solide, si

parfait! Dans ses caprices même, dans les œuvres légères, nées d'un moment de verve fugitive, on reconnaissait encore l'empreinte d'un génie original et puissant, qui n'avait voulu que s'amuser. — Goethe avait senti le besoin d'échapper aux dangers et au ridicule de cette fausse énergie que Werther avait servie, et que le développement de la révolution française favorisait. De là cet état intermédiaire et transitoire qui sépare la première de la seconde époque de sa vie. L'auteur se purifie lui-même par l'ironie; il s'efforce de mettre de l'harmonie entre la force ardente de sa première jeunesse et le calme de son âge mûr. C'est à cet état transitoire qu'il faut rapporter plusieurs productions satiriques, par exemple, le *Triomphe de la sensibilité*, excellente parodie de Diderot et de Kotzebue : c'était une issue qui lui était offerte pour sortir des préjugés philosophiques et des crises violentes de l'époque précédente, et s'élever à une position plus haute. Ainsi, par des efforts constants et multipliés, il approchait toujours davantage du vrai beau, de cet idéal sublime, qui devait couronner sa statue dans l'avenir. *Iphigénie* est un chef-d'œuvre de délicatesse et de grandeur antique; riche d'inspirations aimables dans ses motifs, délicat et noble dans ses sentiments; parfait dans la peinture des caractères, dans le développement pes passions; mélodieux dans l'expression poétique. A.-W. Schlegel a eu raison de dire que cette tragédie n'est point une imitation d'Euripide, mais un souvenir puissant de la poésie grecque. Tout imprégnée de l'esprit de la Grèce, c'est une œuvre calme et belle, profonde et suave, qui attache davantage le cœur chaque fois que vous contemplez de nouveau l'ouvrage, comme un beau tableau de *Raphael* exerce une séduction plus irrésistible à mesure qu'on l'examine. *Le Tasse* se place à côté d'*Iphigénie*, et ne lui est peut-être inférieur que comme composition. *Le Tasse* n'est pas un drame, dans le sens rigoureux de ce mot, mais c'est un admirable poème, un tableau de caractère achevé, un commentaire profond : il n'y avait qu'un poète qui pût comprendre ainsi le poète. La petite cour de Weymar ressemblait, sous quelques rapports, à celle de la maison d'Este. On ne voyait dans aucune capitale d'Europe, une réunion aussi brillante de hautes intelligences et d'artistes distingués que dans la petite ville de Weymar, transformée par eux en paradis des arts. Ce fut là que Goethe trouva le modèle du monde au milieu duquel vivait le Tasse, et du style qu'il convenait de lui prêter. — Assurément, Goethe courtisan et homme d'état a dû influer sur Goethe artiste et poète. Cette influence, qui ne saurait se nier, a été souvent favorable. La gravité, la tenue que sa position exigeait, et qui d'ailleurs ont plus d'une fois fait méconnaître son vrai caractère d'homme, corrigeaient la fougue et l'entraînement naturel de l'auteur de Werther. Son long séjour en Italie modifia aussi les penchants de sa première époque. Le moyen âge seul l'avait d'abord séduit; jamais, pendant sa longue carrière, il n'a cessé de lui rendre un hommage poétique. Mais l'Italie découvrait à ses yeux un nouveau monde, celui de l'antiquité hellénique, qui embrassait à la fois les idées les plus élevées et la simplicité la plus douce. Son amour tendre et profond pour la nature et l'art acquirent donc une tendance nouvelle et plus sublime. Son ancien système, fondé sur la naïveté, fut remplacé par un mélange du *naïf* et de *l'idéal*. Les grands ouvrages qui appartiennent à cette époque, *Wilhelm-Meister*, *Faust*, *Hermann et Dorothee*, portent l'empreinte de cette idéalité naïve. *Wilhelm-Meister*, merveilleux de détails, laisse beaucoup à désirer quant à l'ensemble. On attend le couronnement de l'œuvre, et l'esprit n'est pas satisfait : l'apprentissage et les ouvrages de l'artiste ne devraient-ils pas être suivis de sa vie de maître? Aussi ne pouvons-nous pas juger de l'utilité et de l'ensemble des deux ouvrages que nous possédons. Malgré ce défaut d'unité, *Meister*, l'une des plus remarquables

productions de Goethe, renferme toute l'énigme de son génie. L'émotion y est puissante, l'exécution parfaite, le développement et la peinture du caractère merveilleux. Partout on y trouve un style également pur, brillant, doux et profond. Qui n'admirerait ce style qui coule comme un beau fleuve dans sa tranquille pureté, cette expression qui s'unit à la pensée comme un beau corps à une belle ame, cette parole simple sans être commune, élégante sans être affectée, vraie sans être vulgaire, éloquente sans emphase! Dans *Werther*, l'écrivain luttait encore contre la vie et la destinée; la philosophie de *Meister* est une espèce d'optimisme poétique. Par la manière calme, exempte de passions, dont Goethe considérait le monde et la vie, il s'était formé une façon de voir les choses, également éloignée de l'ascétisme et de l'épicuréisme : chacun et chaque chose lui semblait bien, à la place qui lui avait été assignée : « Chaque individu, disait-il, doit travailler au bien général, et, dans la vie humaine, les effets et leurs actions sont le point principal. » Ces pensées jetaient nécessairement une lumière douce et consolante sur nos douleurs, nos passions, nos regrets, sur toute la partie sombre de la vie. Le poète qui dans *Werther* s'était laissé séduire à une misanthropie farouche, impatiente, frénétique, s'élevait à l'idée d'une théosophie consolante. Le même esprit se retrouve dans *Faust*. *Faust* n'est pas un simple drame, mais une pièce philosophique, religieuse, didactique même. C'est, de tous les monuments littéraires qu'il a élevés le plus profond, le plus aimable et le plus touchant. Tout ce qui peut émouvoir le cœur de l'homme s'y trouve consacré par une admirable poésie, une poésie variée comme la vie elle-même, et qui saisit l'ame comme le feraient des paroles magiques. Aussi, toutes les personnes qui sont en état de comprendre et de sentir un pareil ouvrage n'ont à cet égard qu'une seule voix. On a blâmé l'ensemble, oubliant que cet ensemble n'était réellement qu'une moitié. Ici, un idéal immense; là, des scènes hollandaises; puis des tableaux d'une pureté divine. Les deux époques de l'auteur, son époque idéale et son époque d'imitation naïve, s'y touchent et s'y rencontrent : aussi cet ouvrage appartient-il à l'une et à l'autre. — Dès son séjour à Strasbourg, Goethe écrivait ces mots : « La fable significative de Faust a retenti de mille manières dans mon ame. Moi aussi, comme Faust, je m'étais livré à mille recherches scientifiques, et je n'avais pas tardé à en reconnaître la profonde vanité. J'avais aussi multiplié mes essais et mes expériences sur la vie, et j'en étais revenu toujours plus mécontent et plus tourmenté! Mon incertitude, mes efforts, mes doutes, ont créé *Faust*. » — Nous ne dirons plus qu'un mot sur ce drame, qui pourrait fournir la matière de tant d'observations : même dans le fantastique, le poète reste fidèle à la nature; son démon est de chair et d'os, comme nous : on assure que le baron de Merk, ami de Goethe, homme d'esprit, a posé pour Méphistophélès. Goethe est le poète de la vérité, l'observateur suprême de la nature; il ne se perd jamais dans un nuage vague et confus. « O enthousiastes! dit-il lui-même, si vous étiez en état de comprendre l'idéal, vous sauriez enfin respecter, comme il convient, la vérité, la réalité, la raison. » — Après la création de *Faust*, Goethe fut le roi de la sphère intellectuelle en Allemagne. On le plaça, non seulement à la tête de la poésie allemande, mais encore de l'art en général, de la philosophie, de la religion, de la physique, de la médecine et de quelque chose encore. Rien de trop grand ou de trop beau, rien de trop absurde ou de trop ridicule pour que Goethe n'en fût pas proclamé le défenseur. Quant à lui, il gardait le silence : avant de lui en faire un reproche, il est bon de se rappeler que ce silence faisait partie du système de toute sa vie. Il voyait, avec une calme ironie, toutes ces bannières agitées, toutes ces espérances, tout ce désordre. Dans le grand nombre des aberrations contemporaines, au milieu des change-

ments que l'on proposait dans la philosophie, la physique, la poésie, les arts, beaucoup de données s'accordaient avec la manière de voir personnelle de Goethe: mais cette sympathie naturelle pour ses élèves ne l'empêchait pas de s'amuser de bien de choses et de se moquer de bien d'autres. Pourquoi aurait-il fait entrer le public dans le secret de ses pensées? Pourquoi aurait-il repoussé la foule qui s'appuyait de son nom, même pour soutenir des absurdités? Il se tut et resta mystérieux : on l'admira davantage. — C'est bien à tort que Goethe a été soupçonné d'avoir favorisé le catholicisme philosophique d'une nouvelle école. Le prétendu catholicisme caché de Weymar, de Goethe et de Schiller, est un conte ridicule. Goethe était poète avant tout, chrétien dans *Faust*, païen dans ses élégies romaines, mahométan dans son *Divan*. Après avoir, dans sa jeunesse, préféré l'Ancien-Testament au Nouveau, il était devenu fort indifférent dans son christianisme. Au même moment où le public l'accusait de favoriser la religion catholique, les hommes religieux lui reprochaient de ne pas être assez chrétien. C'est dans sa *Biographie* que Goethe, pour la première fois, paraît prendre parti en faveur du catholicisme. Jamais d'ailleurs il n'avait manqué de sympathie pour les opinions exaltées, et son penchant l'entraînait vers ce qui tient de l'enthousiasme ou de la singularité. — Dans sa dernière époque, il n'est pas resté, comme poète, à l'abri de l'influence redoutable des années; son énergie productrice s'est affaiblie sur ses derniers jours, et depuis *Mahomet*, il n'a rien publié, à l'exception de quelques chansons et romances, qui rappelât son ancienne vigueur. Il avait formé le plan d'une trilogie à la manière du *Wallenstein* de Schiller; mais, soit que le public se montrât indifférent, soit que Goethe perdît l'envie de continuer son ouvrage, il n'en écrivit que la première partie; c'est le drame d'*Egmont*.— L'abstraction domine les dernières créations de Goethe; la réalité s'enfuit, l'idéal absorbe le vrai. On reconnaît bien Goethe de temps à autre, mais son esprit ne plane pas sur l'ensemble, et l'élégance l'emporte sur la beauté. Dans sa première époque, son style est grand, mais dur et incorrect; dans la seconde, il est vrai, profond et grandiose; dans la troisième, il devient élégant. Sympathiser également avec toutes les productions de ces trois époques n'est pas chose facile; mais toutes offrent des parties admirables. Celle qui, publiée dans ces derniers temps, mérite le plus de reconnaissance est sa *Biographie*. Tant de franchise, tant de vérité, tant de raison et de simplicité, étonnent et captivent. — Nous n'avons guère parlé de Goethe que comme d'un grand écrivain : que n'a-t-il pas fait cependant pour les arts d'imitation, pour le théâtre, pour l'observation de la nature? Ce n'est pas seulement comme écrivain qu'il a été utile, mais par sa protection pour les artistes, par ses encouragements de toute espèce. On doit regarder comme d'une haute importance les représentations qui avaient lieu à Weimar, sous la direction immédiate de Goethe : plus d'un édifice, plus d'un jardin de cette ville, attestent l'influence de Goethe. En un mot, Goethe a exercé l'action la plus variée et la plus civilatrice sur la nation allemande.— La postérité a commencé pour Goethe, le 22 mars 1832. Il mourut à onze heures et demie du matin, des suites d'une fièvre catarrhale de trois jours, dégénérée en catarrhe suffoquant. Il était âgé de 82 ans 7 mois; sa mort fut douce. L'Allemagne entière s'émut à cette nouvelle. L'écrivain de l'Allemagne, le guide du siècle, disparaissait ; le public, depuis cette époque, n'a cessé de prendre intérêt aux moindres particularités de sa vie. Parmi les biographies qui ont abondé, signalons l'ouvrage de Falk, intitulé : *Goethe peint d'après une familiarité personnelle et intime*. Là se révèlent une foule de nuances profondément cachées au fond de ce cœur noble et de ce vaste génie. Pendant ses dernières années, Goethe ne cessait de travailler sans relâche, et jusqu'à son dernier soupir il corrigea ses écrits, qu'il voulait léguer au public dans la plus

grande perfection et le meilleur ordre possibles. La dernière édition de ses œuvres complètes, publiées par lui-même à Stuttgard, 1828-1831, se compose de 40 volumes, et contient quelques ouvrages inédits : l'*Intermède de Faust*, la *Seconde partie de son voyage en Italie*, etc. Il faut se défier des nouvelles contrefaçons publiées en France, elles sont pleines de fautes grossières. — La publication de ses œuvres posthumes augmente considérablement les richesses intellectuelles prodiguées par Goethe à son époque. On y trouve la seconde partie de *Faut*, que Goethe avait achevée peu de mois avant sa mort, ainsi que la quatrième partie de *Vérité et poésie*, qui termine et complète son autographie. La *Correspondance avec Zeltner* formera 8 volumes; et ces lettres, étant celles où Goethe s'est exprimé avec plus de passion et d'abondance, fournissent au biographe de nombreux et précieux matériaux. On y voit Goethe cultiver jusqu'au bout de sa vie son goût pour l'histoire naturelle, et suivre avec un intérêt tout particulier les travaux des naturalistes français, qui, de leur côté, ont adopté plusieurs de ses idées. Il publie, en 1831, l'*Essai sur les métamorphoses des plantes*, auquel il ajoute des notes historiques. Il s'occupe beaucoup aussi d'anatomie comparée, et fait insérer dans les cahiers de mars 1832 des *Annales de critique scientifique* un essai sur les théories de Geoffroy-St-Hilaire, en faveur duquel il se prononça. Un intérêt particulier se rattache à cet écrit, qui est, selon toute apparence, le dernier morceau sorti de la plume de Goethe. Ses *Métamorphoses des plantes* trouvèrent en France l'accueil le plus flatteur, et Geoffroy-St-Hilaire en a fait le sujet d'un rapport à l'académie des sciences. En général, les relations de Goethe avec les pays étrangers ont toujours été les plus flatteuses dont jamais écrivain ait pu se glorifier. Ses ouvrages se sont répandus en France, en Angleterre et en Italie, où ils ont été traduits avec succès. — La grandeur de Goethe consiste peut-être plus dans la forme que dans le fond; mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque où Goethe parut, le génie allemand avait principalement besoin qu'on lui donnât une forme arrêtée, pure et complète. Nul n'était plus que Goethe en état de lui rendre ce service. Comme il en sentait le besoin, il en a fait le but constant de ses efforts. *Wilhelm-Meister* a opéré une révolution singulière dans la vie sociale allemande, jusque alors si compassée et si glaciale. On doit considérer Goethe comme un civilisateur. — La reproduction la plus fidèle et la plus spirituelle de ses traits est due au ciseau du sculpteur français David, qui a fait son buste, placé dans la bibliothèque de Danneker, à Weimar, à côté de celui de Schiller. Sur le piédestal, on lit des vers de Schiller, dont voici la traduction : « Heureux celui que les dieux ont choisi avant sa naissance, qui a été bercé dans les bras de Vénus, à qui Apollon a ouvert les yeux et les lèvres, et sur le front de qui Jupiter a imprimé le sceau de la puissance! » — Il faut réunir mille détails, combiner mille traits divers, rapprocher et comparer plusieurs époques pour former une appréciation approximative du vrai caractère de Goethe. Après avoir lu ses ouvrages, et tout ce qui a été écrit sur sa vie privée et sur sa vie publique; nous parviendrons peut-être à donner une idée juste et impartiale de ce vaste génie. Goethe aimait par-dessus tout le calme et l'ordre; il les faisait régner autour de lui. Il fallait à son intelligence profonde une harmonie souveraine, un accord parfait de toutes les pensées et de toutes les actions, non l'ordre de la médiocrité, de la nullité, mais l'arrangement dans la richesse et l'ordre dans le luxe. Courtisan, poète, historien, ministre d'état, directeur de théâtre, savant critique, homme du monde, homme de rêverie et de solitude, il sut tellement unir et balancer toutes les parties constitutives de sa vie que nulle dissonance, nulle incohérence n'y apparurent jamais. Son âme tranquille et froide redoutait les orages, et ne se mêlait point avec passion aux événements de la vie

il les contemplait en spectateur paisible, quelquefois attendri, souvent ironique ou rempli de pitié. Conserver la netteté du jugement en établissant la paix dans son intérieur, et chercher la vérité en toutes choses, telles furent les bases sur lesquelles Goethe fit reposer son bonheur. Il leur dut le développement de son génie. Le talent qui se plaît au milieu du désordre et de la violence ne se soutient que par un élan fugitif. Il n'arrive jamais à un développement total et ne saurait conserver l'équilibre nécessaire à des études suivies, à des observations profondes. C'est une corde trop tendue qui finit par se rompre. La conduite sage et modérée de Goethe lui assura une existence indépendante; il ne prit aucune part aux disputes politiques et religieuses dont l'Allemagne était le théâtre. Dès qu'une impression intense menaçait de le dominer, il y échappait par instinct, comme les feuilles de la sensitive se dérobent au doigt qui veut les toucher. Jeune encore, il eut des moments de désespoir, de marasme, de dégoût : pour les bannir, il écrivit *Werther*. Une fois libre et débarrassé de ces pensées turbulentes qui l'auraient absorbé et subjugué, s'il avait eu la faiblesse de se livrer aux passions qu'elles provoquent, il retrouva sa tranquillité habituelle, et n'eut plus qu'un seul mot d'ordre : ce mot était l'*équilibre*. Les chefs-d'œuvre qu'il créa ne sentaient ni l'effort ni le travail. Son esprit souple semblait se prêter à tout sans peine et embrassait à la fois plusieurs genres de spécialité qui se trouvent rarement réunis. Toujours maître de lui-même, il dominait ses émotions : il savait combien la quiétude des sens et de l'esprit sont nécessaires pour que l'intelligence prenne son essor; il s'était fait une vie méthodique et des habitudes régulières que rien ne pouvait déranger. Les occupations de sa journée, sa bibliothèque, ses papiers, tout était classé avec soin. Sa vénération pour l'ordre et la paix lui firent redouter le chagrin et comprimer ses affections; aussi fut-il souvent accusé d'égoïsme. Il refusa de suivre le convoi du célèbre Wieland, se consola de la mort de son fils en se livrant à l'étude, et de la perte de Schiller, son rival et son ami, en faisant des vers. Goethe, qui s'était appliqué à la recherche de la vérité, ne pensait pas que la poésie fût mensonge; il croyait au contraire que toute vérité est poésie. Ainsi, il voyait dans l'étude du dessin, non le symbole et l'ombre des idées représentant les choses, mais l'apparence exacte des objets eux-mêmes. « Nous devrions moins parler, disait-il, et dessiner davantage. » — Pour Goethe, l'harmonie était la loi de nature, la grande loi littéraire, politique, religieuse. Il n'excusait les révolutions que parce qu'elles peuvent conduire à un ordre meilleur; mais il prenait en pitié la violence des partis et le désordre de leurs idées. En général, l'expression forcée des passions lui semblait de mauvais goût. Il ne voulait pas croire que la plus grande de nos facultés, celle qui les gouverne toutes, l'ame, l'intelligence enfin, fût destinée à périr un jour. Selon son système, les germes d'une existence à venir plus parfaite que celle de ce monde se trouvaient renfermés dans les phénomènes de la nature. Ce n'est pas sans quelque fondement que l'on a accusé Goethe de faiblesse dans ses principes, de personnalité dans sa vie privée, de complaisance envers les grands. Il a mis contre lui les apparences. D'ailleurs, qui pourrait comprendre les inconséquences et les contradictions que certains caractères humains présentent dans leur développement? leur supériorité même les rend inexplicables; ils ne doivent pas être jugés sur des données communes. — On pourrait dire de Goethe qu'il fut l'ami de la nature : sa sympathie pour les objets naturels se montra dès sa première jeunesse, et c'est de là qu'il fut conduit à sa théologie véritable, au panthéisme. Les feuilles, les fleurs, les fruits, les animaux sauvages, furent pour lui des objets d'études profondes. Il conservait sur sa cheminée un serpent vivant qu'il observait avec soin chaque jour. Dans sa vieillesse, cette disposition, loin

de s'affaiblir, se fortifia tellement chez lui qu'on était sûr d'en être bien accueilli si on lui apportait en tribut quelques curiosités d'histoire naturelle, coquillages rares, oiseaux d'Amérique, ce qui était devenu une puérilité d'enfant. — « Il y a, dit-il, dans le siècle où je vis une ardeur d'action qui se prend à tout, et qui contrarie la pensée : une dispute, une guerre, une révolution naissent d'un malentendu. Je me tiens à l'écart autant que je puis. » — En effet, Goethe, fidèle à ce système, porta un peu trop loin son indifférence et son athéisme politiques. Cette résignation passive, qui s'accommode à tous les temps, trouve peu d'échos dans l'époque où nous sommes. On a trop souvent besoin de rappeler les hommes à la modération, à l'équité dont ils s'écartent : Goethe l'avait senti, et c'est la seule excuse valable que nous puissions donner à sa conduite. Son habitude de rêverie et de méditation a laissé bien du vague dans ses opinions, et l'on chercherait en vain dans ses ouvrages un système politique déterminé, une théorie religieuse bien évidente. Tour à tour les protestants et les catholiques l'ont regardé comme des leurs. Tantôt vous le prendriez pour un ultra-rationaliste, tantôt pour un partisan du pontificat. Le fait est que nulle de ses théories ne s'est jamais complètement élaborée dans son esprit, que les pensées les plus diverses l'ont traversé comme des nuages traversent le ciel, et qu'il n'a pu les concilier entre elles que grâce à ce vaste panthéisme et à cette indifférence systématique qui offrent une place à toutes les idées et un autel à toutes les croyances. Quoi qu'il en soit, c'est le plus grand poète de son pays, un des plus élégants prosateurs de notre siècle, celui qui a présidé à toute la civilisation de l'Europe septentrionale dans ces derniers temps, dieu intellectuel de l'Allemagne moderne, le père de ses nouvelles destinées. PHILARÈTE CHASLES.

GOETTINGUE, jolie ville du royaume de Hanôvre, bâtie au pied du mont Heiberg, sur la rive droite de la Leine, et dont la population s'élève à 11,000 ames, est célèbre par son université, fondée en 1735 par le roi Georges II. Dans le nombre des savants distingués qui ont illustré comme professeurs cette université, on cite Tychsen, Ewald, Meister, Bergmann, Bauer, Blumenbach, Langenbeck, Stromeyer, Osiander, Gauss, Harding, Heeren, Saalfeld, Reuss, Muller, Wendt, et Mitscherlich. La bibliothèque de l'université de Goettingue est la plus riche qu'il y ait en Allemagne ; elle est formée de 300,000 volumes et de 5,000 manuscrits. — La société royale des sciences, fondée en cette ville en 1751, est une des plus célèbres compagnies savantes de l'Europe. De magnifiques établissements affectés à l'étude des sciences se trouvent réunis à Goettingue, et font de cette petite ville un des principaux foyers de lumière du monde civilisé : tels sont, un observatoire, qui est fourni d'excellents instruments ; un jardin botanique, l'un des plus riches de l'Europe ; un musée académique, précieux dépôt d'objets d'histoire naturelle et de curiosités ; une galerie de tableaux, un musée anatomique, de beaux hôpitaux et le superbe cabinet d'histoire naturelle, ainsi que la belle collection de crânes formés par le célèbre professeur Blumenbach. W.

GOETZ-BERLICHINGEN (v. BERLICHINGEN.).

GOITRE (médecine). L'étymologie de ce mot est trop incertaine pour rapporter ici les conjectures qu'elle fait émettre : cette dénomination, consacrée par l'habitude, sert à désigner une tumeur qui résulte du développement trop considérable, autrement dit de l'hypertrophie du corps thyroïde. Les mots latins *struma*, *botium*, les expressions françaises et vulgaires, gros cou, grosse gorge, sont synonymes, mais peu employées. Des médecins ont proposé de remplacer le mot *goître* par celui de *bronchocèle* : bien qu'il ait été admis dans le langage médical, il n'est pas rationnel, parce qu'il comporte indûment l'idée d'une hernie ou du déplacement des bronches. Il vaut mieux conserver l'expression tradition-

nelle, usitée depuis assez de temps pour avoir droit de prescription. — Le corps thyroïde, siége de l'affection morbide dont nous allons nous occuper, concourt à former cette grosseur située à la partie antérieur du cou, que le vulgaire nomme pomme d'Adam : il est composé d'un cartilage ainsi que de deux masses latérales analogues aux glandes sous le rapport du tissu, et unies par une languette de même nature. La fonction de ce corps n'est pas connue, mais elle doit avoir quelque importance, parce qu'il reçoit beaucoup de vaisseaux sanguins. C'est le développement anormal des parties glanduleuses qui produit le goître et les différences qu'on remarque dans la forme de cette tumeur : si une seule masse latérale grossit outre mesure, le goître est partiel ou à un seul lobe ; si les deux le sont à la fois, il est bilobé ; enfin, si la languette intermédiaire participe à l'affection, il est alors total ou trilobé. Cette tuméfaction est toujours un accident fâcheux ; non seulement elle déforme une partie qui importe surtout à la beauté chez les femmes, mais, apportant encore obstacle au passage de l'air dans les poumons, elle gêne la respiration, ainsi que l'action de parler. Ces effets peuvent être tels que, dans des cas extrêmes, on l'a vu causer la suffocation. D'ailleurs, une fois formée, cette tumeur qui peut rester indolente, inerte et bornée à un vice de nutrition, peut aussi s'enflammer et devenir le foyer d'un abcès ou d'un squirre ; le tissu dont elle est formée peut dégénérer au point de devenir variqueux, cartilagineux, tophacé et même osseux. Sous plusieurs rapports, le goître est, comme on voit, une affection redoutable, surtout quand il est complexe, ancien et volumineux. Les médecins possèdent-ils des connaissances suffisantes pour prévenir et guérir une telle maladie ? Nous allons répondre aussi brièvement que possible à une question qui ne peut manquer d'intérêt dans un ouvrage du genre de celui-ci. — La connaissance des causes d'une maladie est d'une grande importance pour acquérir les moyens d'en préserver et de la guérir ; malheureusement cette notion si nécessaire n'est pas suffisante pour le goître ; l'observation a seulement fourni diverses informations. On a vu que les sujets lymphatiques prédisposés aux scrofules ou humeurs froides sont plus que tous autres affectés de cette maladie ; on sait que les femmes y sont beaucoup plus sujettes que les hommes ; que l'age où elle se manifeste presque exclusivement est depuis dix ans jusqu'à quarante. Ces renseignements empiriques suggèrent seulement que c'est tel tempérament, tel âge et tel sexe qui favorisent l'hypertrophie des corps thyroïdes, parce qu'ils présentent la prédominance du système lymphatique, mais ils n'apprennent pas pourquoi et comment cette prédominance existe. On a reconnu aussi que le goître est une maladie propre aux vallées des hautes montagnes, et souvent alliée au crétinisme. C'est une remarque faite dans les Pyrénées comme dans les Alpes. On a cru devoir accuser l'eau provenant de la fonte des neiges et des glaces : si cette présomption était fondée, ceux qui habitent dans la vicinité des pics en seraient affectés, comme ceux qui demeurent dans les vallons, mais l'observation prouve le contraire. On a jugé d'après cette réflexion que l'air des vallées, qui est humide, chaud et non renouvelé, cause plutôt le goître endémique, dans ces localités, que l'eau. Une condition semblable de l'atmosphère peut en effet favoriser le développement de la maladie, mais elle ne la cause pas essentiellement, car on l'a recontrée parmi les habitants des plaines, quoique beaucoup plus rarement. — On sait aussi que le goître, ainsi que beaucoup d'autres affections, est transmissible par hérédité. On a vu même des enfants en être porteurs dès leurs naissance. — On a prétendu encore que l'hypertrophie du corps thyroïde pouvait provenir d'un exercice intempéré et excessif des instruments de la voix : cette cause a paru rationnelle, car, plus un organe est exercé, plus il acquiert ordinairement de force et de volume. En témoignage, nous pouvons citer les bras des

ouvriers qui pétrissent le pain, les mollets des danseurs, etc..... Ah! s'il en était ainsi, la majeure partie de la race humaine serait difforme, tant est grand le nombre des bavards. Les cris, les chants, les vociférations qui ont exigé de grands efforts de la part des organes vocaux engendrent quelquefois une tumeur sur la partie antérieure du col, mais celle-ci est produite par une sorte de hernie de la membrane qui revêt les voies aériennes à travers l'espace des anneaux cartilagineux du larynx, mais elles n'est point le goître. On la reconnaît à la promptitude de son apparition, à son peu de volume, à sa mollesse, à son indolence, à ses modifications subordonnées, à la respiration. Sa guérison est d'ailleurs facile à obtenir par la cessation de la cause et par une légère compression. C'est pour cette affection que la dénomination de bronchocèle est convenable. La rupture de cette tumeur permettant à l'air de s'introduire dans le tissu cellulaire, elle peut causer ainsi un *emphysène*(*v.*). Le goître, au contraire, dans son premier développement présente la forme du corps thyroïde en totalité ou en partie : un ou deux ovoïdes réunis par leur grosse extrémité et quelquefois bosselés. La tumeur se développe lentement et offre une résistance élastique ; elle est mobile et suit tous les mouvements du larynx : c'est ce qui la distingue des tumeurs enkistées ou des glandes lymphatiques engorgées qui avoisinent le corps thyroïde, ainsi que des dépôts qui se forment dans l'œsophage. On distingue aussi le goître d'une affection œdémateuse, en ce que la tumeur ne conserve pas l'impression du doigt. Son développement est ordinairement lent, et reste très souvent stationnaire quand il a acquis un certain degré : c'est ce qui le fait moins craindre dans les lieux où il est endémique. Quelquefois il acquiert un volume très considérable. On a remarqué aussi que son volume diminue ou augmente un peu selon certains états de l'atmosphère. — Au nombre des causes du goître, on a aussi compté l'extension violente ou trop répétée du cou, comme celle qu'on opère quand on éprouve de vives douleurs et quand on laisse les enfants renverser habituellement leur tête, ce que les nourrices ne font que trop souvent. Si toutes ces données fournies par l'observation ne révèlent pas quelle est la cause du goître, elles suggèrent cependant des précautions hygiéniques qui pourraient le prévenir. Dans l'incertitude où l'on est sur l'action des eaux qui servent aux boissons de la vie, dans les localités où cette maladie est endémique, on pourrait chercher à corriger le fluide employé comme boisson en y mêlant des substances amères que divers végétaux fournissent, et qui sont à la portée de tous, si on ne peut la couper avec du vin. Il faudrait recourir à l'émigration aussitôt qu'on s'aperçoit que le corps thyroïde acquiert un développement anormal, mais malheureusement tous ne peuvent fuir le danger. Il n'est que trop de personnes placées dans la condition de la chèvre, forcée de vivre sur la place où elle est attachée. Dans ce triste cas, il faudrait, autant que possible, aller respirer l'air des lieux élevés, et où l'atmosphère est balayée et long-temps éclairée par le soleil; exercer des frictions sur la peau et chauffer les habitations quand la température est humide et froide. Mais les personnes auxquelles nous faisons allusion prennent peu ces soins, elles se résignent à leur sort comme à une sorte de fatalité: aussi le mal ne peut diminuer, d'autant plus que les mères affectées du goître allaitent leurs enfants, au lieu de les confier à des nourrices saines et éloignées d'un lieu où sévit une cause dont la nature, tout ignorée qu'elle soit, n'est pas moins à fuir. La raison démontre combien il importe d'éviter toutes les autres causes qui ont été signalées, comprenant même celles qui engendrent le bronchocèle.— Quand il n'a pas été possible de prévenir le goître, peut-on le guérir ? Beaucoup d'efforts ont été tentés dans ce, but et quelquefois avec un succès que nous devons faire connaître, afin de montrer quelles sont les ressources de l'art médical. La première indication cu-

rative est de se soustraire autant que possible aux causes qui ont été indiquées précédemment; la seconde est d'invoquer les secours thérapeutiques aussitôt que possible, car plus la maladie est récente et bornée, plus elle cède facilement. Quand elle est très ancienne et quand le tissu du corps thyroïde est dénaturé, il serait à peu près inutile de tenter de rétablir l'état normal : chercher à prévenir une désorganisation est tout ce qu'on peut entreprendre. Les médicaments qui ont été employés pour obtenir la résolution de ces tumeurs du col sont nombreux : les uns sont employés extérieurement, les autres intérieurement. Les moyens externes sont l'application constante, sur la tumeur, de l'emplâtre vigo, dont l'efficacité est due principalement au mercure; des topiques composés avec différentes substances toniques et excitantes, telles que le muriate d'ammoniaque, la folle farine de tan, les cataplasmes formés de farines dites résolutives et de lessive de sarment, etc.... Ce traitement surtout, s'il n'est point joint à des médications internes, agit lentement, et il faut le continuer avec constance. Ce n'est souvent qu'au bout d'un an qu'on en aperçoit les effets. On emploie aussi extérieurement des onctions avec des liniments excitants et surtout avec une pommade dont l'iode fait la base. A l'intérieur, on a préconisé les amers unis avec des préparations de fer. Le soufre, le mercure, le savon, substances auxquelles on attribue une propriété fondante, divers purgatifs agissant comme dérivatifs, ont été aussi recommandés. En général, on a eu recours aux agents pharmaceutiques employés pour combattre les scrofules. On a aussi vanté l'alun de Rome à la dose de six grains par jour. Certains remèdes ont été long-temps et empiriquement usités comme spéciaux : telle est surtout l'éponge marine, qu'on a administrée sous diverses formes et unie à d'autres substances, après l'avoir réduite en cendre ou en charbon, et pulvérisée; on en a composé des électuaires et des pilules. Le remède de Planque n'est autre que cette même poudre, mêlée avec du miel qu'on a fait cuire avec de la sauge : l'efficacité de l'éponge ayant été éprouvée assez de fois pour être incontestable, on a recherché à quel principe on devait attribuer cette propriété. Les expériences entreprises à ce sujet ont appris qu'elle provenait de l'*iode (v.)*, qui se trouve en plus ou moins grande quantité dans diverses productions marines. Depuis cette découverte, on a attaqué le goître par cette substance, qu'on doit aux travaux modernes des chimistes. Comme on s'en est également servi pour combattre la maladie scrofuleuse, ce remède a souvent mérité sa réputation, mais il a occasionné de graves inconvénients : il en est un inhérent à son mode d'action qu'il est difficile d'éviter, c'est celui de diminuer, de fondre en grande partie les glandes mammaires, et d'effacer ainsi presque entièrement les seins. Néanmoins, l'iode est un médicament précieux pour combattre la difformité qui nous occupe, et les personnes qui en sont affligées peuvent concevoir quelque espérance sur l'emploi de ce moyen. C'est tout ce que nous pouvons leur apprendre ici, c'est une arme dangereuse qui ne peut être maniée que par une main exercée; il serait imprudent d'y recourir sans les conseils d'un médecin; cette recommandation est aussi utile que l'indication du remède. Avant d'employer les préparations d'iode, on pourra tenter de résoudre le goître par un traitement exempt d'inconvénient : tel serait celui consistant en de fréquentes applications de sangsues autour du corps thyroïde tuméfié, de glace directement posée sur la tumeur, et de cataplasmes émollients. L'auteur de cet article a réussi par ce seul moyen à faire disparaître un goître dont une jeune fille du Valais était affectée, et dont le développement était formidable. Il y a quelques années, à l'académie de médecine, on fit un rapport très favorable sur un remède anti-goîtreux, appelé *poudre de Sancy*, débitée par un sieur Bazière; les épreuves que différents médecins en ont faites recommandent assez cette préparation pour que nous puis-

sions l'indiquer ici au nombre des ressources que l'art de guérir présente. — Quand les goîtres sont anciens et ont acquis un développement assez considérable pour gêner l'exercice des organes vocaux et faire craindre la suffocation, quand ils sont passés à un état cancéreux, la maladie est grave, et, disons-le, l'art est à peu près impuissant. On a conseillé en de tels cas l'extirpation de la tumeur, mais c'est une opération dangereuse, et dont les suites sont aussi à craindre, si ce n'est même plus, que celle de l'affection abandonnée à elle-même. — Ce dernier renseignement doit engager à se conformer aux préceptes d'Hygie pour chercher à prévenir le goître quand on s'en voit menacé, ou pour se hâter de le guérir si on en est déjà atteint. CHARBONNIER.

GOLCONDE (altération de *Golkhanda* des indigènes), ville fortifiée de l'Hindoustan, capitale d'un royaume du même nom; jusqu'au XVIIe siècle : alors sa position insalubre la fit abandonner par les souverains pour le séjour d'Haider-Abad, qui en est à une lieue ouest, et dont elle est regardée comme la citadelle. C'est là que les marchands et les principaux habitants de cette ville se retirent en cas de danger. Golconde est bâtie sur un rocher et regardée comme imprenable par ses habitants; opinion qui ne serait peut-être pas partagée par les Européens. — Depuis fort long temps, Golconde est le lieu où sont travaillés les diamants que l'on trouve avec tant d'abondance dans les régions moyennes de l'Inde. De là, ce caractère de richesse emphatique dont on a revêtu son nom, et de là aussi ce renom d'opulence et de splendeur qui en ont fait l'un des termes comparatifs de la richesse, comme celui de Potosi et d'autres lieux, pour lesquels l'homme s'est plu à altérer la vérité afin d'excuser les écarts de son imagination. On a vu des mines à Golconde, où il est prouvé qu'il n'en a jamais existé, et on les a vues inépuisables, réalisant tous les rêves trompeurs, tous les désirs de notre esprit. Mais il arrive un temps où tout cela s'écroule comme cela s'était élevé, et dès que la vérité apparaît; ces renommées si brillantes se dissipent dans un lointain vague. Il en a été ainsi de Golconde, et son nom, que l'on a fait si sonore, pour le mettre en rapport avec l'esprit, n'apparaît plus aujourd'hui que de loin en loin, pour se prêter aux ornements du style, pour servir l'auteur de quelque livre aux formes orientales. Un charmant opéra comique, le chef-d'œuvre de Berton, *Aline, reine de Golconde*, le rappelle aussi fort agréablement. — Cette ville appartient au nizam, l'un de ces princes indous auxquelles l'Angleterre laisse une ombre de puissance.

O. MAC CARTHY.

GOLDONI (CHARLES), le premier auteur comique de l'Italie. Il naquit à Venise, en 1707. Sa famille était noble et aisée : ce fut dans la maison de son grand-père, homme d'esprit, et qui aimait les plaisirs, que Goldoni manifesta d'abord son goût pour l'art dramatique. Afin d'amuser son petit-fils, d'un caractère si doux et si gai que même en naissant il n'avait pas jeté un cri, le vieux Goldoni avait fait bâtir un théâtre de marionnettes, et le dirigeait lui-même; mais la raison n'avait pas réglé la conduite du vieillard, et quand il mourut, sa famille se trouva à peu près ruinée. Le père de Goldoni se fit médecin, et Charles étudia successivement la médecine, le droit, et la théologie; mais, toujours entraîné par son amour de la scène, dès l'âge de huit ans il écrivait des comédies, et continua à s'exercer dans ce genre, si bien qu'il en négligea toutes ses autres occupations; pour assister aux représentations d'une fort mauvaise troupe, qui, de Rimini, s'en allait jouer à Chiozza, il quitta furtivement son père, et, s'embarquant avec les comédiens, arriva dans cette dernière ville, où sa mère le reçut, et lui pardonna une équipée qui le ramenait auprès d'elle. Son père, peu de temps après, l'envoya à Milan, d'où le marquis Goldoni, son parent, avait obtenu pour Charles une bourse dans le collége du pape, à Pavie. Quoique ce collége fût composé de jeunes tonsurés, on s'y appli-

quait plus à la danse, à l'escrime et aux arts mondains qu'à la science et à la piété. Charles Goldoni goûta fort des études qui convenaient à ses seize ans : cependant il fit pour un ami, deux ans après, un sermon très applaudi ; mais le sermon ayant été suivi de quelques satires assez scandaleuses, dont on ne lui garda pas le secret, Charles fut chassé du collége et de la ville. Un moine le reconduisit chez son père, qui l'emmena dans le Frioul. En 1729, il fut nommé coadjuteur en chef du chancelier de Feltre, et eut le plaisir de joindre à ce titre celui de directeur d'un théâtre de société, dans le palais du gouverneur. Il arrangea pour sa troupe des pièces de Métastase, et en composa lui-même. Ses parents, qui ne pouvaient vivre sans lui, le rappelèrent à Bagnacavalli, où il perdit son père. Songeant sérieusement à sa fortune, dont la médiocrité l'effrayait, il se fit recevoir avocat à Venise, en 1732 ; mais sa clientelle étant peu nombreuse, il employa son temps à faire des almanachs en vers et en prose, qui eurent beaucoup de succès. Une cause importante gagnée lui donnait la vogue, quand des intrigues amoureuses et un mariage manqué l'engagèrent à quitter Venise. Errant dans le nord de l'Italie pendant la guerre de 1733, pillé par des déserteurs, il trouva heureusement à Vérone des comédiens dont le chef était son ami, et qui représentèrent sa mauvaise tragédie de *Bélisaire*, que l'on voulut bien applaudir. Sa mère, tout en regrettant qu'il abandonnât le barreau, finit par approuver la carrière vers laquelle un penchant irrésistible semblait l'entraîner, et il ne s'appliqua qu'à travailler pour le théâtre. Ses relations intimes avec les comédiens le jetèrent dans un genre de vie assez dissipée, jusqu'à l'année 1736, qu'il épousa la fille d'un notaire de Gênes, avec laquelle il vécut dans une union parfaite, et dont la famille le fit nommer consul de Gênes à Venise, en 1739. Deux ans après, certains accidents le forcèrent à quitter cette place, et il voulut aller tenter la fortune ailleurs. Il parcourut de nouveau le nord de l'Italie, toujours en guerre, avec sa femme, et se vit dépouiller de tout ce qu'il possédait par des hussards autrichiens ; voulant demander au prince Lobkowicz, qui commandait l'armée impériale, la restitution de ses bagages, il est abandonné sur la route de Pesaro par son postillon : cheminant péniblement avec sa femme, la portant sur son dos à travers deux torrents, courant mille dangers dans un pays couvert de soldats ennemis, il arrive enfin à Rimini, où le prince fait un accueil plein de grâce à l'auteur de *Bélisaire* et du *Cortesàn*, et d'autres comédies qu'il avait souvent applaudies. On lui rend ses effets ; on lui confie la direction du spectacle ; il gagne de l'argent et s'amuse, choses qui lui étaient également nécessaires. En visitant Florence, il s'y fit pour amis Cocchi, Gori, Lami, et tout ce que cette ville comptait alors d'hommes célèbres : il en fut ainsi à Rome, et dans toute l'Italie. En 1753, on le critiquait encore beaucoup, mais sa gloire était assurée, et sur tous les théâtres de l'Italie on représentait ses pièces, qui n'avaient pas moins de succès à la lecture qu'à la scène. Goldoni avait fait une étude particulière de Molière, et, pour introduire dans son pays la comédie de caractère, il luttait courageusement contre ses compatriotes, qui préféraient les farces et les pièces à canevas, dont les acteurs improvisaient leurs rôles. Il était difficile de détrôner Pantalon, Arlequin, le Docteur : c'était attaquer Venise, Bergame, Bologne, dont ces masques semblaient les représentants : aussi Goldoni se fit-il beaucoup d'ennemis, à la tête desquels on doit placer le comte Gozzi, auteur comme lui, et qui dressa un théâtre rival du sien. Des comédiens italiens ayant joué à Paris l'*Enfant d'Arlequin perdu et retrouvé*, pièce à canevas, qu'il avait faite pour le célèbre mime Sacchi, les gentilshommes de la chambre lui proposèrent de venir en France pour deux ans. Il arriva dans ce pays, qu'il avait toujours désiré connaître, en 1761 ; il allait le quitter, à son grand regret, lorsqu'il fut nommé

maître de langue italienne de Mesdames, filles de Louis XV. Pendant plusieurs années, ce poste ne lui valut qu'un logement au château de Versailles, et l'agrément d'être des voyages et d'assister aux fêtes et spectacles de la cour : on oubliait de payer des appointements à celui qui n'en demandait point. Enfin, Mesdames obtinrent pour lui une pension de 3,600 liv., qui, jointe à l'argent qu'il recevait d'Italie pour les représentations et les impressions de ses pièces, suffit à lui procurer toute l'aisance que la modération de ses goûts lui faisait désirer. La suppression de cette pension en 1792 laissa Goldoni et sa femme dans un état peu différent de la misère : il tomba malade. Un rapport de Joseph Chénier à la convention fit rétablir la pension du vieil auteur en 1793, la veille même de sa mort, et on se borna à en accorder une de 1,200 francs à sa veuve, âgée de 76 ans. Goldoni, malgré la finesse et la vivacité de son esprit, avait le caractère le plus doux, le plus aimable; il était aussi probe que désintéressé, et, quoique fort sensible aux louanges, ne concevait aucune inimitié contre ceux qui le critiquaient. Il était bon fils, bon époux, bon parent, et se faisait de vrais amis par sa bonhomie, sa franchise, sa bienveillance et sa simplicité. Dans ses comédies, il a poursuivi impitoyablement les vices et les travers; il n'y en a pas une qui ne soit morale. On lui a reproché d'avoir fait quelques drames larmoyants, avec d'autant plus de raison que ce sont ses plus mauvaises pièces. Mais on n'a pas assez insisté sur la variété des sujets et des caractères qu'il a mis en scène, et sur le ravissant naturel de son dialogue. Peut-être faut-il avoir vécu en Italie pour s'écrier à chaque ligne en lisant Goldoni : Comme c'est vrai! Jamais on n'observa mieux et l'on ne rendit plus naïvement les observations les plus justes et les plus fines. Les défauts particuliers aux femmes sont désespérants de vérité dans les pièces de Goldoni, et, bien qu'ils soient empreints de la différence de mœurs, celles de tous les pays peuvent y trouver d'excellentes leçons. Si la lecture des comédies de cet auteur était moins entraînante, on remarquerait que son langage n'est correct et élégant que lorsqu'il écrit dans le dialecte vénitien ; mais, l'intérêt est si vif, on prend tant de part à l'action, les personnages se sont tant emparés de l'imagination que l'on ne s'arrête plus au style dans lequel ils s'expriment : leur sort, leur passion, voilà ce qui occupe. Nous dirons d'ailleurs que l'on a beaucoup exagéré l'imperfection de Goldoni à cet égard. Sa modestie nuisit à sa célébrité. Bien qu'il soit l'auteur d'une comédie restée au Théâtre-Français, honneur singulier pour un étranger, sa réputation est de beaucoup au dessous de son mérite; et le *Bourru bienfaisant* est loin de pouvoir donner une idée du charme, du piquant, de l'originalité avec lesquels il peint les mœurs et les hommes de toutes les classes de la société en Italie, à l'époque où il y vécut. A quelques couleurs locales près, ce sont les hommes de tous les pays : aussi pille-t-on le bon Goldoni tout bas, et plus d'une œuvre dramatique, applaudie de nos jours, ne doit son existence qu'à la féconde imagination de l'avocat vénitien. Il a composé cent cinquante comédies au moins, dont pas une n'est ennuyeuse à lire quand on est familier avec la langue italienne ; les éditions de son théâtre sont sans nombre ; ses *Mémoires* (écrits en 1787, Goldoni avait alors quatre-vingts ans) sont aussi amusants que sincères : si par une modestie sans exemple, il n'avait pas dit lui-même qu'il n'avait point de génie, personne n'eût imaginé de lui en refuser, et de le regarder seulement comme un des auteurs les plus spirituels du XVIIIe siècle. — La plus complète et la meilleure édition des œuvres de Goldoni a été publiée à Luques, en 26 volumes in-18, 1809. Une traduction des *Chefs-d'œuvre dramatiques de Goldoni*, par Amar du Rivier, formant 3 volumes in-8°, a paru à Lyon, en 1801 : elle est restée incomplète.

C^sse DE BRADI.

GOLDSMITH (OLIVIER), naquit en 1729 à Elphin, ville et comté d'Irlande.

Le biographe qui suivrait sa vie aventureuse, avec toutes ses étranges péripéties, croirait écrire un roman, et craindrait que le plus grand nombre des lecteurs ne l'accusât d'avoir tourmenté son imagination pour créer un caractère original et des situations extraordinaires. La dissipation de Goldsmith, sa prodigalité sans bornes, ne nuisirent en rien à son amour ardent pour les belles lettres, et particulièrement pour la poésie. Ses premières années de sève et de vigueur furent employées à l'étude des sciences médicales à Edimbourg, étude souvent accompagnée de fatigues et de dégoûts, et qui alourdit toujours l'imagination du poète. — Il l'abandonna bientôt pour se faire voyageur, comme un autre embrasserait une carrière. Il partit à pied le sac au dos, se remettant du reste à la Providence. — Du courage, sa voix, une flûte, tels étaient ses trésors. Avec eux, aussi riche qu'un lord, il parcourut la Hollande, la Belgique, la France, la Suisse et l'Italie. Les airs qu'il jouait ou chantait lui valaient un gîte pour la nuit et du pain pour la journée. « Quand, au tomber du jour, dit-il, j'approchais des chaumières, je jouais un de mes airs les plus joyeux, et cela me procurait, non seulement un logement, mais encore ma nourriture pour le lendemain. » Il employait ces moyens surtout en France; ailleurs, il en mettait de plus difficiles en pratique. — Dans toutes les universités étrangères et les couvents, on soutenait à certaines époques des thèses philosophiques contre les premiers venus qui voulaient les attaquer, et celui qui avait fait preuve d'habileté pouvait réclamer une gratification pécuniaire, un dîner et un lit pour une nuit; Goldsmith nous apprend qu'il s'ouvrit encore ainsi son chemin, allant de cité en cité, observant le genre humain de plus près, et voyant en quelque sorte les deux côtés du tableau. A l'exemple de nos anciens troubadours, il ne s'arrêtait pas devant le donjon féodal, à la tour du vieux castel, sous les fenêtres de la chatelaine; simple ménestrel, il n'ambitionnait que l'hospitalité villageoise, et quand il pénétrait dans les villes, c'était à la porte des universités qu'il frappait, avec le bagage de l'étudiant philosophe. Ces romantiques pélerinages enrichissaient son esprit d'admirables tableaux. Ne vous étonnez pas que ses poésies aient des couleurs locales si vives, que son *Village abandonné* (The deserted Village) soit peint avec une vérité si naïve et si touchante; que son *Voyageur*, ou plutôt son *Rôdeur* (The Wanderer), dont il conçut la première idée en Suisse, déploie, avec les observations les plus fines, toutes les ressources de la plus poétique imagination. Si des preuves étaient demandées, il suffirait de citer son morceau sur la Suisse, ou bien le passage sur la France, qui commence par ces vers flatteurs pour notre pays :

To kinder skies, where gentler manners reign,
I turn — and France displays her bright domain,
Gay sprightly land of mirth and social ease, etc.

— Comme auteur comique, a écrit un anglais, *Tony Humpkin* suffirait seul à sa gloire, mais Goldsmith a fait plusieurs comédies qui décèlent un vrai talent, et le placent au premier rang des poètes de son temps; son *Vicaire de Wakefield*, que toute l'Europe a lu, et qui est devenu un livre classique, a fait sa réputation comme prosateur; si nous comptons ses *Essais de morale*, insérés dans le *Citoyen du monde*, son *Histoire d'Angleterre*, etc., et tous ses autres titres; si nous les apprécions comme ils méritent de l'être, nous ne trouverons pas exagérés les éloges que les meilleurs critiques lui ont donnés. Jamais poète n'a eu depuis Pope plus de correction et d'élégance. Il possédait ce que Pope n'avait pas, un bonheur inouï d'expression, et des traits pleins de naturel et de naïveté. — Samuel Johnson a dit de lui : « Olivier Goldsmith, poète, philosophe et historien, propre à tous les genres, sut orner tous les sujets : habile, tantôt à nous faire rire et tantôt à nous faire pleurer, son génie exerçait sur les affections du cœur une douce tyrannie, et rien ne manquait à son expression, à la fois noble, pure et délicate. » — Ayant été tout

à tour médecin, voyageur, précepteur d'un enfant de famille, auteur comique, écrivain périodique, prosateur, poète, Goldsmith mourut en 1774, sans avoir rencontré d'autre richesse que celle de la gloire; c'est pourquoi il s'écrie à la fin d'un de ses poèmes : « Douce poésie, vierge charmante, trop pure pour un siècle dégénéré et corrompu, où tu ne trouves plus un cœur capable de battre à tes généreuses inspirations; déesse aimable, trop négligée, trop décriée; orgueil de ma solitude, source de tous mes plaisirs comme de tous mes maux, toi qui m'as laissé dans la pauvreté où tu m'as trouvé, adieu! » — La pauvreté de Goldsmith est aujourd'hui plus hideuse, parce que ceux qu'elle attaque ont moins de courage. Il ne font pas d'adieux pareils à la poésie, mais à ce monde, où ils n'ont pas compris leur mission, et ils couvrent de sang les haillons qu'un peu de persévérance eût changé en vêtements de gloire. Victor Boreau.

GOLFE. Admettons avec la science moderne les divers âges de la terre, la formation lente de son écorce en stratifications successives sur un noyau inconnu : ne peut-on pas dire que dans le dernier cataclisme qui donna à notre globe sa forme actuelle, les eaux de la mer, oscillant dans un bassin fraîchement creusé, heurtant des rivages mal affermis, les déchirèrent en mille lieux et y creusèrent des détroits, des golfes, des baies? Y eut-il alors vers le pôle arctique une crépitation extrordinaire, dont l'histoire est restée empreinte sur le littoral, taillé et coupé en mille dentelures bizarres par des golfes? La plus considérable de ces trouées est la mer Blanche, véritable golfe, au fond duquel le tsar Pierre jeta le port d'Archangel; position maritime singulière, où le commerce ne pénètre que pendant six mois de l'année, et d'où la marine militaire de la Russie ne peut menacer notre Europe que pendant le même temps, car le reste de l'année elle est bloquée et retenue prisonnière par les glaces. Plus bas, et tout-à-fait dans l'intérieur des terres, les golfes de Bothnie et de Finlande marquent la limite extrême de la mer Baltique; la nature y est austère et froide; le dieu des nations du Nord dut y poser ses premiers temples au milieu d'âpres rochers, au faîte desquels flottent des brumes glacées comme des ténèbres visibles. Sur nos côtes occidentales, l'océan Atlantique fit un pas dont le golfe de Gascogne est la trace; les noires pierres de Penmark le limitent au nord, au sud le dernier cap de l'Espagne : parages dangereux aux navigateurs quand l'hiver y apporte ses brumes, ses tempêtes et ses frimats, car alors ce n'est plus dans le ciel que le marin cherche sa route; l'œil fixé sur le fond, la sonde à la main, il marche à tâtons. La Méditerranée écorna la côte de Provence, et creusa le golfe de Lyon; son nom indique son caractère, *mare Leonis*; on trouvait autrefois que la mer y était furieuse comme un lion : de là, ébranlant l'Italie, elle étendit le golfe de Venise comme un bras, puis, par une oscillation contraire, frappant la côte septentrionale de l'Afrique vers la régence de Tripoli, elle s'engouffra dans le golfe de la Sydre, redoutable à cause des courants et des vents qui y battent en côte, redoutable surtout à cause des féroces nations qui peuplent ses rivages, car la nature y est dure à l'homme; elle lui dispute l'existence, et la dépouille d'un naufragé y est une conquête précieuse. La côte occidentale de l'Afrique, moins ciselée, moins tourmentée, s'infléchit cependant devant l'énorme masse des eaux de l'Atlantique et ouvrit le golfe de Guinée, région des longs calmes, des chaleurs étouffantes : malheur au marin maladroit qui, pour se rendre au cap de Bonne-Espérance, s'engage dans cette atmosphère immobile! ballotté par les longues et éternelles vagues que l'océan roule depuis les régions australes, il voit avec un impuissant désespoir ses vivres inutilement s'épuiser et le scorbut décimer son équipage. Le cap Negro borne au midi ce grand golfe; sol horrible, volcanique et calciné, sans ombrages, sans verdure, sans eau : ses habitants rabougris, à peine doués d'un

langage, vont chaque matin, avec des plumes d'autruche, éponger la mince couche de rosée que les nuits éclatantes déposent sur ses pointes rocailleuses. L'océan Indien rudoya les rivages de l'Asie. Du premier bond, il ouvrit le golfe du Bengale, où le génie commercial de l'Angleterre attire aujourd'hui les marchands de tout l'univers; le Gange l'arrêta; il donna une autre secousse au continent et creusa profondément le golfe Persique; la masse d'eau fluviale que l'Euphrate et le Tigre charrient des sommets du Taurus le fit reculer; il déposa dans sa retraite des bancs de pintadines, ou huîtres à perle: là, l'Arabe tend sa tente sur une faible barque; ses tribus errent au gré des vagues, toujours ardentes au pillage, toujours en guerre, et nomades encore sur l'eau comme au milieu des sables du désert; enfin, par un dernier effort, il voulut se joindre à la Méditerranée; il franchit le détroit de Bab-el-Mandeb (porte de la mort), se traîna sur les roches madréporiques dont ce méridien est hérissé, et traça du sud au nord le golfe Arabique, appelé aussi mer *Rouge;* mais la force lui manqua au milieu des sables; il s'arrêta à quelques lieues du but, laissant seulement un long et étroit sillon, où, pendant six mois de l'année, souffle le vent du midi, et le vent du nord pendant les six autres mois; rivages célèbres, berceau des deux religions qui partagent aujourd'hui l'univers, ancienne route du commerce de l'Inde, que l'Angleterre médite aujourd'hui de ressusciter par la puissance de la vapeur. — Toute la bande orientale de l'Asie, depuis la presqu'île de Malacca jusqu'aux limites de la Sibérie, vers la mer d'Ochotsk, est coupée de nombreux golfes: tels le golfe de Siam, le golfe de Tonquin, la mer Jaune et plusieurs autres, toutes communiquant à une méditerranée particulière, dont l'une des barrières, compacte et sans solution de continuité, est le continent lui-même; l'autre, percée à jour, se compose des îles du Japon et de tous les archipels qui longent la côte de la Chine. — Le seul grand enfoncement de la Nouvelle-Hollande est le golfe de Carpentarie: il doit son nom au voyageur qui le découvrit. Sur la rive occidentale de l'Amérique septentrionale, le grand océan déchira une langue de terre et jeta sur une profondeur de 500 lieues le golfe si étroit de la Californie: Cortez fut le premier qui l'aperçut; il le prit pour une mer et l'appela mer *Vermeille;* mais ici, non plus qu'ailleurs, le nom n'est point l'expression de la couleur des eaux. Plus au sud est le golfe de Panama, si célèbre par ses perles et par les conquêtes des Espagnols. Mais c'est surtout sur la côte orientale de l'Amérique qu'on rencontre de vastes golfes. Le fameux golfe du Mexique est une méditerranée où le Mississipi déverse ses eaux et son limon. Au-dessus du fleuve St-Laurent la grande baie d'Hudson, puis l'enfoncement connu sous le nom de mer de *Baffin*, où tant d'aventuriers se jetèrent à travers les glaces à la recherche d'un passage au Cathai par le nord-ouest du monde; enfin, au fond de cette nappe d'eau hérissée de glaçons, le golfe de Boothia, découvert et exploré il y a quatre ans par le capitaine Ross, et qui est sans doute le dernier mot de cette chimérique idée d'une route aux Indes par le Nord, que Cabot, jaloux de la gloire de Colomb, avait promise comme un leurre à l'Angleterre. — Tels sont les principaux golfes que nous présente aujourd'hui notre globe. — Le mot *golfe* signifie un *profond enfoncement* de la mer dans l'intérieur des terres; il ne diffère de la *baie* que par l'étendue. Quant à son origine, nous la trouvons dans l'italien *golfo;* le latin du moyen âge en avait d'abord fait *gulphus*, puis *gulfus*. Peut-être reconnaîtrait-on sa racine primitive dans le grec *kolpos* (en latin *sinus*). TH. PAGE.

GOLIATH (an du monde 2942), était de la ville de Geth, une des cinq satrapies des Philistins; sa taille gigantesque, qui était de plus de 12 pieds; sa force, l'excellence de son armure et de son épée, le rendirent d'une insolence insupportable pendant la guerre que les Hébreux soutinrent contre les Philistins. Se prome-

nant entre les deux camps, il appelait en combat singulier les guerriers israélites, qui, effrayés de ses proportions, souffraient ses insultes sans oser se mesurer avec lui. Sorti à peine de l'enfance, David, jusqu'alors employé à conduire au pâturage les troupeaux de son père, ayant été envoyé au camp israélite porter des provisions à ses frères, s'indigna de l'audace de Goliath; il offrit de le combattre, et Saül, roi d'Israel, admirant tant de courage, le fit revêtir de ses propres armes, quoiqu'il ne doutât pas de sa défaite. Mais le jeune berger, embarrassé de ces armes, qu'il n'avait jamais portées, ne voulut se servir que de son épieu et de sa fronde. Après avoir choisi cinq pierres dans un torrent, il s'avança vers Goliath, et, l'ayant renversé d'un coup de pierre lancée au milieu du front, il se précipita sur lui, s'empara de son épée et lui trancha la tête : cette victoire répandit la joie dans tout Israel, et David la célèbra dans le 143e de ses psaumes, qui commence par ces paroles : « Que le Seigneur mon Dieu soit béni, lui qui apprend à mes mains à combattre, et à mes doigts à faire la guerre. » L'Ecriture parle d'un autre Goliath qui fut tué par Elchanan, fils de Jaïr de Bethléem (*Livre des rois*, Paralipomènes). C^ne de Bradi.

GOMAR (François), célèbre chef d'un parti théologique protestant, naquit à Bruges, en 1563, et mourut à Groningue en 1641, après avoir exercé le ministère sacré à Francfort, et le professorat de dogme à Leyde, à Middelbourg et à Groningue. Gomar fut un des savants théologiens et un des bons orientalistes du XVIIe siècle. Mais ses écrits théologiques, dont la collection fut publiée à Amsterdam, en 1645, ne sont guère lus ni même consultés aujourd'hui. Gomar dut principalement sa réputation à la guerre acharnée que son intolérante orthodoxie déclara aux doctrines arminiennes et à leur fondateur, Jacques Arminius, son collègue à Leyde. Il figura dans le trop fameux concile protestant de Dordrecht, et s'y distingua par la chaleur de son zèle contre les arminiens ou *remontrants*, qui avaient reçu ce nom à cause des remontrances qu'ils adressèrent, en 1610, aux états de Hollande; de là le nom de *gomaristes* ou *contre-remontrants*, qui devint celui des partisans de Gomar, ou des idées rigides de Calvin sur la grâce et la prédestination. Le parti contraire ou rationaliste a recueilli avec honneur les noms de Grotius, de Vander Wael, de Vorstius, de Goulart, de Grævius, d'Episcopius, de Courcelles, de Limborch, de Leclerc, de Brandt, de Hartsoeker, de Cattenburg, et autres (*v.* l'art. Dordrecht [Synode de]). Ajoutons encore ici deux vers latins extrêmement plaisants, par lesquels les beaux esprits latinistes du temps stigmatisèrent le concile de Dordrecht, et qui vivront sans doute aussi long-temps que le souvenir de François Gomar et de cette intolérante assemblée :

Dordrechti *synodus, nodus; chorus integer æger;*
Conventus, *ventus; sessio, stramen.* Amen.

E. Coquerel.

GOMBETTE (Loi), ainsi appelée du nom de son auteur, *Gondebaud* ou *Gombaud*, roi de Bourgogne. Elle est au moins aussi ancienne que la loi salique, et elle a sur celle-ci l'avantage d'une date certaine et authentique. Le lieu où elle fut rédigée, toutes les circonstances de sa première promulgation, sont parfaitement constatés. Nul doute qu'elle n'ait été également applicable aux Bourguignons comme aux Gaulois ou Romains; elle est adressée aux comtes des deux peuples conquérants ou conquis. *Illud specialiter præcipientes, ut omnes comites tam Burgundiorum quàm Romanorum, in omnibus judiciis justitiam teneant* (add. II, art. 10). Si Montesquieu et les autres publicistes et historiens eussent consulté cette loi, ils n'auraient pas affirmé d'une manière absolue que les Bourguignons s'étaient irrévocablement adjugé, lors du partage, les deux tiers des terres. Cela était vrai quant aux Bourguignons de la première expédition, mais non pas quant à ceux des expéditions suivantes. Il est certain qu'il y en eut plusieurs. Ceux-ci ne de-

vaient avoir en partage que la moitié des terres conquises. Les expressions de la loi sont, à cet égard, claires et précises. *Ut non ampliùs à Burgundionibus qui infrà venerunt requiratur quàm ad præsens necessitas fuerit medietas terræ* (add. II, art. 11). Cette loi fut rédigée à Château d'Amberieu, dans le Bugey, et promulguée à Lyon, alors capitale du royaume de Bourgogne, en 502, dans une assemblée des *optimates* et souscrite par trente-deux comtes. Elle était divisée en 49 titres, sans y comprendre les additions faites depuis par Sigismond, fils et successeur de Gondebaud. Elle tendait, par ses dispositions relatives aux mariages, à favoriser plusieurs des familles indigènes et des familles bourguignonnes: la majorité était fixée à 15 ans. Les filles ne concouraient pas avec leurs frères au partage des terres. La justice était administrée gratuitement. Il était défendu aux juges de recevoir des présents ou des gratifications, sous quelque prétexte que ce fût. Les magistrats qui, après en avoir été requis trois frois, ne décidaient pas les procès en état de recevoir jugement étaient condamnés à une amende de 12 sous d'or, et à 36 sous d'or si, par inadvertance ou négligence, ils n'avaient pas jugé conformément aux lois. Les condamnations, quant aux personnes libres, se résumaient en pénalités pécuniaires. Comme dans la loi salique, la peine de mort était appliquée au meurtre, et au vol même sur les grands chemins, l'enlèvement de bestiaux excepté. Les délits relatifs à la chasse étaient punis avec une excessive sévérité : celui qui avait volé un chien de chasse était condamné à baiser publiquement le derrière de l'animal : *Coram omni populo posteriora ipsius osculetur;* et à payer sept écus d'or. Le vol d'un épervier était plus rigoureusement puni : le voleur devait payer huit écus d'or, ou se laisser manger par l'oiseau six onces de chair sur la poitrine. — Le mariage était un véritable marché. Le mari achetait sa femme cent-soixante écus d'or, si elle appartenait à une famille notable, et la femme son mari, cent-cinquante écus d'or. Si le mari surprenait sa femme en délit flagrant d'adultère, il pouvait la tuer sur-le-champ avec son complice, mais s'il ne tuait que l'un des deux, il en devait le prix. Tirer son épée dans une rixe était un délit passible de peines rigoureuses. Les articles relatifs à l'hospitalité, au divorce, au culte des tombeaux, sont très remarquables. Nul Bourguignon ne pouvait, sans être coupable, refuser à l'étranger ou au voyageur le feu et le couvert. La loi Gombette comme la loi Salique protégeait les tombeaux. Les objets précieux qu'on enfermait avec les défunts excitaient la cupidité. Le coupable était puni d'un bannissement à perpétuité : nul ne pouvait lui donner ni asile, ni vivres, mais la loi n'en fut pas moins violée, et l'on fut obligé d'affranchir les esclaves sous la seule condition de garder les tombeaux de leurs anciens maîtres. La loi gombette est aussi l'histoire des mœurs de l'époque dans les provinces qui composaient le premier royaume de Bourgogne. Le roi Gondebaud, décoré du titre de *patrice*, introduisit dans sa loi beaucoup de dispositions du code théodosien, qui était alors le droit commun des Gaules. Les anciennes lois bourguignonnes furent abrogées en 840 par l'empereur Louis-le-Débonnaire, qui substitua à ces lois les canons des conciles, les capitulaires de Charlemagne; mais le droit romain se maintint, du moins ses dispositions passèrent en partie dans celles des Coutumes, et l'ancienne Bourgogne a conservé également quelques fragments de la loi Gombette. Les prescriptions sur les délits de chasse, et toutes celles qui appartenaient aux mœurs du temps où elle fut promulguée, étaient tombées en désuétude; mais ces lois appartiennent à l'histoire du premier âge de la France, et peuvent seules expliquer une foule de passages obscurs et inexacts des anciennes chroniques.

Dufey (de l'Yonne).

GOMME. Le nom de *gomme* est donné à des choses qui ne se ressemblent pas

toutes par des caractères chimiques bien dessinés : ainsi, on donne le nom de *gomme copal* à une véritable résine, le nom de *gomme gutte* à un mélange d'une très petite quantité de gomme, et d'au moins 80 ou 90 °/₀ de résine; de *gomme ammoniaque* à une autre substance qui ne contient pas plus de *gomme*, de *gomme de Bassora* à un principe particulier de certaines *gommes-résines*; de *gomme laque* à une sorte de résine déposée par l'insecte coccus-lacca sur plusieurs arbres des Indes orientales; enfin, de *gomme résine* à des mélanges de substances immédiates découlant ensemble, sous forme d'un suc laiteux, des incisions faites à quelques végétaux, et qui paraissent formés de résine et d'huile essentielle, en suspension dans de l'eau chargée de *gomme* et de matière végétales. — Nous laisserons de côté ces autres gommes qui n'en sont pas, renvoyant les détails qui les concernent aux noms que nous venons d'indiquer, pour nous occuper ici exclusivement de ce qu'on doit entendre par le mot *gomme* (*v.* pour les autres, outre les mots que nous venons de citer, Assa-fœtida, euphorbe, myrrhe, etc.) — La gomme est solide, incristallisable, incolore, insipide ou très fade, inodore, soluble dans l'eau, qu'elle transforme en une sorte de gelée, insoluble dans l'alcool. Quel que soit le dissolvant de la gomme, elle en est séparée sous forme de flocons par l'alcool. La gomme est insoluble dans l'éther et dans les huiles. Elle se combine avec les alcalis, donne, avec l'acide sulfurique concentré, une matière sucrée qui ne fermente pas, et, avec l'acide sulfurique étendu une matière qui a beaucoup de rapport avec la dextrine, mais qui donne de l'acide mucique par l'acide nitrique. — La gomme est un des corps immédiats des végétaux les plus répandus ; on la rencontre dans toutes les parties des plantes herbacées, dans tous les fruits, dans un assez grand nombre de tiges ligneuses, enfin dans toutes les fécules. On tire principalement celle qu'on emploie en médecine et dans les arts des arbres à fruits à noyau de notre climat ; de plusieurs espèces de mimeuses d'Arabie et des bords du Nil; de quelques espèces d'arbres qu'on appelle *uereck* et *nebueb* du Sénégal : cette gomme contient un peu plus d'eau hygrométrique que la gomme d'Arabie; de l'astragalus-tragacantha de Crète, et enfin, de toutes les plantes mucilagineuses. La gomme reçoit de tout cela les noms de *gomme du pays*, de *gomme arabique*, de *gomme du Sénégal*, *gomme adraganthe*; les autres prennent leurs noms de la plante qui les fournit. — La *gomme arabique* est très employée en médecine, dans l'art du confiseur, par les fabricants de couleurs, et pour donner le lustre aux étoffes; la *gomme du Sénégal* a les mêmes usages, et même elle est préférable pour faire un mucilage épais; la *gomme du pays* est moins pure, on l'emploie presque exclusivement pour donner du brillant aux couleurs, à l'encre, par exemple; la *gomme adraganthe* forme un mucilage beaucoup plus consistant que les précédentes; elle est principalement employée en médecine, ainsi que les gommes des graines et des racines. — On connaît sous le nom de *gommes artificielles* celles qui résultent de la torréfaction ou de la fermentation des fécules; les gommes qui se forment alors, et dans quelques autres expériences sur les matières végétales, paraissent jouir de propriétés chimiques très analogues à celles des gommes naturelles ; il faut seulement remarquer que les gommes artificielles ne se transforment point en acide mucique par l'action de l'acide nitrique.

D[r]. Sandras.

GOMORRHE (en hébr. *Amora* ou *Homora*, les Septante ayant changé le *ayin* en *g*, comme dans *Gaza*, qui représente *Haza*), une des cinq villes de la Pentapole que le feu du ciel détruisit l'an 2,138 du monde (1897 avant J.-C.), la dépravation de ses habitants et la révoltante brutalité de leurs passions ayant mérité ce châtiment épouvantable (*v.* Sodôme). On croit que Gomorrhe était la plus septentrionale des cinq villes, et que les ruines qui s'élèvent au-dessus des

eaux de la mer Morte, près d'Engaddi, sont tout ce qui reste de cette ancienne cité. L'abbé D.

GONDEBAUD, rois de Bourgogne (*v.* Bourgogne).

GONDI (*v.* Retz).

GONDOLE, GONDOLIER. Ce fut un pur caprice qui créa la gondole : quel besoin pourrait rendre compte de sa forme amincie et alongée outre mesure? Que signifie sa poupe repliée en l'air comme la queue d'un poisson fabuleux? et sa proue élancée et recorbée ainsi que le cou d'un cygne? dans quel but porte-t-elle en l'air un grand fer plat et menaçant? Il faut être à Venise, au fond des lagunes de l'Adriatique, dans les canaux qui servent de rues à cette reine déchue de la Méditerranée, au milieu de ses palais, de son architecture fantasque, sous son ciel enivrant, parmi son peuple étourdi des nuits du carnaval, pour comprendre cette bizarre création. La gondole, frêle et légère, ornée pour la parade, est la barque du bal masqué. Son fond est plat; il lui faut une mer unie, une atmosphère calme; il lui faut ses lagunes. Il y a plaisir à la voir le soir glisser en silence à travers les longues ombres que projettent sur les flots les antiques demeures des sénateurs vénitiens; elle vogue avec une mystérieuse rapidité; une curiosité inquiète la suit toujours; les glaces et les jalousies de son carrosse sont rigoureusement baissées; on se demande quels personnages occupent le sofa intérieur; on veut deviner le but de sa course si rapide; l'imagination à Venise voit partout une intrigue d'état, un rendez-vous d'amour. Sur les barques ordinaires, les rameurs occupent l'avant, mais la gondole s'est plue dans les contrastes; elle place ses gondoliers sur l'arrière, elle en a deux placés l'un au-dessus de l'autre, et faisant face à la proue; le plus élevé domine de l'œil par-dessus le carrosse : chacun d'eux porte une longue rame, et, comme pour dérouter toutes les idées reçues, les deux rames s'appuient sur le même montant, l'inférieure à fleur du bord, la supérieure contre un croissant, où aucune cheville ne la fixe. Elle n'a pas de timon, la rame est à la fois sa nageoire et son gouvernail. Trop légère pour se fier au vent, jamais elle n'appareille de voiles, la moindre brise la ferait incliner ou la renverserait. Les savants ont fait dériver le mot *gondole* du grec *condu* (vase), à cause de sa prétendue ressemblance avec quelque vase antique: on pourrait lui trouver une autre origine, grecque aussi, et fondée, non seulement sur la grammaire, mais aussi sur sa propre histoire. La gondole est un héritage du Bas-Empire; son premier type est la barquette, ou caïque des Grecs de Constantinople, à fond plat, aux deux extrémités élancées et recourbées, à la coupe longue et mince; les Vénitiens la transportèrent dans leur ville, et ils firent quelques changements dans la forme extérieure et les ornements: chaque peuple a son goût. Les Grecs appelaient leur barquette *countelada*, les Vénitiens la nommèrent *gondola*. Et, s'il est permis de rechercher dans la langue latine l'étymologie d'un mot grec du moyen âge, nous trouverons la racine première de *countelada* dans l'expression *navigare conto* (naviguer à la rame), car la *countelada* ou la *gondole* n'allait qu'à l'aviron. Th. Page.

GONFALON. Le *gonfalon* était une bannière civile, religieuse et guerrière tout à la fois, que certaines villes populaires de l'Italie avaient coutume de sortir à certaines époques; le *gonfalonier* était celui qui portait cette bannière : Machiavelli raconte ainsi l'origine de cette institution à Florence : « Les guerres au dehors et la paix au dedans avaient en quelque sorte éteint dans cette ville les factions guelfes et gibelines; il n'y restait plus que cette espèce de fermentation qui semble exister naturellement dans toutes les villes entre les grands et le peuple. Celui-ci, voulant être gouverné par les lois, et les autres se mettre au-dessus, il est impossible que l'accord règne entre eux. Cette humeur inquiète n'éclata point tant qu'on craignit les gibelins; mais, lorsqu'ils furent abattus, elle se

manifesta dans toute sa force. Chaque jour, chacun du peuple était insulté. Les magistrats et les lois ne pouvaient venger ces injures, parce que chaque noble, soutenu par ses parents et amis, se défendait contre le pouvoir des prieurs et des capitaines. Animés du désir de mettre un terme à ces abus, les chefs des corps de métiers arrêtèrent que chaque *seigneurie*, en entrant en charge, nommerait un *gonfalonier* ou officier de justice, choisi parmi le peuple, qui aurait à ses ordres un corps de mille hommes enrôlés sous vingt bannières, avec lesquels il serait prêt à protéger l'exécution des lois toutes les fois qu'il en serait requis par elle ou par le capitaine. Ubalda-Ruffoli fut le premier *gonfalonier* élu; mais bientôt on dut modifier encore l'institution du *gonfalonier*. On ordonna sur la proposition de Giano della Bella que le *gonfalonier* résiderait avec les prieurs, et aurait quatre mille hommes sous ses ordres.» Tant que le gouvernement républicain fut en vigueur à Florence, le *gonfalonier* jouit d'une grande autorité; plus tard, le nom de *gonfalonier* changea entièrement de son acception première; après différentes vicissitudes, il signifia *officier de police*; c'est cette dernière acception qu'il avait à Sienne au moment de la révolution française. La France a eu aussi son *gonfalon* ou *gonfanon* et ses *gonfaloniers*. Le *gonfalon* était plus spécialement dans ce pays une bannière d'église, qu'on arborait pour lever des troupes, afin de défendre les biens ecclésiastiques. Selon le patron, la bannière variait de couleur : pour un martyr, elle était rouge; pour un évêque, elle était verte. Ceux qui portaient le *gonfalon* en France étaient des avoués ou défenseurs des abbayes. Il y eut plusieurs réglements aux Assises de Jérusalem qui établirent de quelle manière le connétable et le maréchal devaient, chacun à leur tour, porter le *gonfalon* devant le roi, lorsque dans les jours de cérémonie il passait à cheval. A. Lebrun.

GONFLEMENT. Ce mot, qui est à peu près synonyme d'enflure (*inflatio*), désigne l'augmentation d'une partie du corps produite, soit spontanément, soit par l'action des corps extérieurs et sans altération de tissu. Le changement partiel qui est ainsi exprimé annonce toujours un état morbide, et, s'il en est souvent l'effet, il en est aussi le précurseur. Ainsi, il n'est pas rare de voir une partie prendre à l'improviste un volume inaccoutumé et sans cause connue. Plusieurs inflammations débutent ainsi, et sont pour le médecin l'indice d'une sorte de décharge extérieure qui s'opère par un effort naturel. On en voit surtout des exemples chez les individus doués d'une vitalité énergique. L'irritabilité, accrue spontanément sur la partie gonflée, appelle les fluides, et surtout le sang; la peau qui la recouvre rougit, s'échauffe, et dès lors l'inflammation est établie, et peut engendrer divers accidents dont le gonflement fait partie sous le nom de *tumeur*. D'autre fois, le volume d'une partie saine s'accroît aussi à l'improviste chez des personnes affectées d'une maladie interne ou externe, plus ou moins étendue, et dont le siége était connu par les sens ou par des symptômes. Le mal ancien cesse assez fréquemment après la manifestation du nouveau, dont le gonflement est souvent le premier et unique signal. C'est de cette manière que des affections d'organes importants sont heureusement déviés, et ce phénomène est nommé *métastase*. — Le gonflement apparaît le plus ordinairement avec l'augmentation ou la perversion de l'irritabilité normale, qu'on exprime par le mot *irritation*, et dont la douleur est le signal. C'est ainsi que les fluxions dentaires, les rhumatismes, la goutte, etc., débutent : bien qu'il se confonde avec les autres caractères de l'inflammation, le vulgaire même sait le distinguer, et le prend pour mesure de l'affection. C'est quand il a atteint son plus grand degré d'accroissement que le mal est, dit-on, dans toute sa force, à son apogée; il n'a plus qu'à décroître. — Toutefois, une partie peut se gonfler spontanément et sans que les signes de l'inflammation se manifestent. Tel est

le gonflement des pieds et des jambes, qu'on observe communément à la fin de la journée chez des personnes lymphatiques ou affaiblies par diverses causes : le repos de la nuit dissipe souvent cette augmentation de volume, souvent aussi il en reste des traces. Cette modification de l'anomalie qui nous occupe est ordinairement exprimée par les mots *enflure*, *engorgement*, *tumeur froide* : quand la partie conserve l'impression du doigt qu'on y appuie, le gonflement prend le nom d'*œdème*, et si on distingue ostensiblement un amas de sérosité elle se nomme *infiltration* (*v.* ces mots). Le gonflement des parties donées de peu d'irritabilité est ordinairement le seul et unique indice morbide ; le système glanduleux en offre un exemple commun : les tumeurs scrofuleuses, le goitre, etc., se décèlent aux yeux à leur début par ce seul signe, que le toucher sert à vérifier. — Lorsque le gonflement survient après une lésion produite par une cause externe, il est si notablement un effet qu'on s'en occupe moins. Il n'est plus qu'un accident accessoire. Néanmoins, il est des cas où la tension qu'il détermine devient un accident principal. — Les notions que nous venons d'indiquer incomplètement ont une grande importance dans l'art chirurgical : ce sont des distinctions sur lesquelles le diagnostic repose, et qui décident du traitement qu'il est rationnel d'employer. Elles ne peuvent présenter le même intérêt à nos lecteurs ; toutefois, il était nécessaire qu'ils les entrevissent, afin de comprendre combien il importe aux personnes dépourvues de l'instruction médicale de ne pas négliger des affections légères en apparence, mais qui sont cependant des signaux dont il faut se hâter de profiter pour prévenir un mal redoutable. Elles pourront en même temps juger, d'après cet aperçu, combien il serait imprudent de chercher à faire disparaître par des médications hasardées des effets qu'il convient quelquefois de respecter, ou du moins de n'attaquer qu'avec la défiance et la prudence qu'inspire le savoir. Charbonnier.

GONSALVE DE CORDOUE (ou Gonçalo Hernandez-y-Aguilas), surnommé *le grand capitaine*, naquit le 16 mars 1443, à Montilla, petite ville située dans le voisinage de Cordoue. Il était issu de l'une des plus illustres familles d'Espagne. Ce fut contre les Maures, et ensuite contre les Portugais, qu'il commença à faire remarquer ses talents pour l'art de la guerre. La conquête du royaume de Grenade, sous le règne de Ferdinand dit *le Catholique* et d'Isabelle, acheva de le mettre tout-à-fait en évidence, et les succès qu'il obtint dans diverses rencontres déterminèrent ses souverains à lui confier le commandement d'une expédition dans le royaume de Naples. Le prétexte de cette expédition (1501) était de porter secours à Frédéric, dernier roi de Naples, de la branche bâtarde d'Aragon ; son but réel était de dépouiller ce malheureux prince, car Ferdinand s'était uni avec Louis XII, roi de France, pour conquérir et partager les états de son parent, qu'il feignait de prendre sous sa protection. Le pays de Naples n'était point un théâtre nouveau pour la valeur de Gonsalve de Cordoue. Déjà, en 1496, il avait aidé ce même Frédéric à balayer de son royaume toute cette armée française qui l'avait envahi si étourdiment sous la conduite de l'aventureux Charles VIII. Dans cette seconde guerre, Gonsalve poussa les hostilités avec vigueur et ne tarda pas à se rendre maître de Tarente, qu'il força de capituler. Mais bientôt ses troupes manquèrent de tout ; mécontentes, elles murmurèrent d'abord, puis se mutinèrent. La plupart des soldats se présentèrent à leur général, en ordre de bataille, réclamant à grands cris leur solde. Un des plus hardis poussa l'audace jusqu'à menacer Gonsalve de sa hallebarde. Celui-ci, sans s'émouvoir, saisit le bras du soldat, et, d'un air riant, comme si ce n'eût été qu'un jeu : « Prends garde, camarade, lui dit-il ; en voulant badiner avec cette arme, tu pourrais me blesser. » Dans cette mutinerie, le capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes porta l'outrage encore plus loin.

Gonsalve lui témoignant son chagrin de ne pouvoir procurer à l'armée les choses dont elle avait besoin, cet homme osa lui répliquer : « Eh bien! si tu manques d'argent, livre ta fille, tu auras de quoi nous payer. » Ces paroles insolentes avaient été proférées au milieu des clameurs de la sédition; Gonsalve feignit de ne les avoir pas entendues; mais, la nuit suivante, il donna l'ordre de mettre à mort celui qui avait si gravement enfreint la discipline, et fit attacher son cadavre à une fenêtre, où toute l'armée le vit exposé le lendemain. Cet exemple de sévérité était nécessaire pour raffermir l'autorité du général, que la révolte avait ébranlée. Cependant l'alliance des Français et des Espagnols avait été rompue. Ferdinand venait de s'entendre avec le pape Alexandre VI pour enlever à Louis XII sa part du royaume de Naples. Gonsalve reçut des instructions à cet égard, et se mit en devoir d'agir en conséquence. Il lui fallait tromper les Français avant de les vaincre. Sa situation exigeait de l'adresse et de la ruse. Le duc de Nemours, commandant de l'armée française, l'appelle vainement en duel. Gonsalve ne lui répond qu'en battant plusieurs fois ses troupes, et surtout à Cerignola, dans la Pouille, où Nemours périt avec quatre mille des siens. Après cette bataille, qui, dit-on, ne lui coûta que neuf soldats, tant était avantageuse la position qu'il avait choisie, le général espagnol s'empare de Naples sans coup férir, emporte les châteaux forts l'épée à la main, en 1503, et toutes les richesses qu'on y avait amassées deviennent la proie du vainqueur. Quelques soldats se plaignant de n'avoir pas assez de part au butin : « Il faut réparer votre mauvaise fortune, leur dit Gonsalve; allez dans mon logis, je vous abandonne tout ce que vous y trouverez. » Cependant une nouvelle armée, arrivée de France, menaçait d'écraser les Espagnols. Malgré l'infériorité numérique de ses troupes, Gonsalve se retranche à la vue de l'ennemi. Plusieurs officiers espagnols, trouvant quelque témérité dans la conduite de leur chef, celui-ci leur adresse cette réponse héroïque : « J'aime mieux trouver mon tombeau en gagnant un pied de terre sur l'ennemi que prolonger ma vie de cent années en reculant quelques pas. » Cette résolution hardie fut couronnée d'un plein succès. Gonsalve, à l'aide d'habiles manœuvres, battit les Français en détail, et dissipa entièrement leur armée, tant on opposa une mauvaise conduite à celle du *grand capitaine*, comme le remarque Voltaire. Enfin, Gonsalve assura à l'Espagne la possession du royaume de Naples, dont il fut nommé connétable. Mais la gloire et le pouvoir qu'il venait d'acquérir excitèrent bientôt contre lui les haines de l'envie. Des ennemis, comme il s'en trouve dans toutes les cours pour dénigrer le vrai mérite, accusèrent Gonsalve de vouloir se constituer souverain du royaume qu'il avait conquis. Ferdinand, prince ingrat, et peut-être jaloux de la gloire du héros, feignit d'ajouter foi à ces rumeurs calomnieuses; il se rendit à Naples et ordonna à Gonsalve de quitter ce beau pays, dont sa valeur avait enrichi la couronne d'Espagne. De retour dans sa patrie, le *grand capitaine* se retira à Grenade, où il mourut le 2 décembre 1515, à l'âge de soixante-deux ans. Il était duc de Terra-Nuova et prince de Venosa. Tous les historiens qui ont parlé des guerres de Naples s'accordent à faire un brillant éloge de Gonsalve. On le place au-dessus de tous les généraux de son siècle; il y a unanimité sur sa rare prudence, sur son coup d'œil sûr et son courage à toute épreuve. Ce surnom de *grand capitaine*, avec lequel il passera à la postérité, lui avait été décerné, non seulement par ses soldats, mais encore par les Français, qu'il avait combattus et vaincus. Sa générosité ne lui faisait pas moins d'honneur que ses vertus guerrières. La république de Venise lui ayant fait présent de vases d'or, de tapisseries magnifiques et de martres-zibelines, avec un parchemin sur lequel était écrit, en lettres d'or, le décret du grand conseil qui le créait noble vénitien, il envoya le tout à Ferdinand, à l'exception du parchemin, qu'il ne retint,

disait-il, que pour montrer à son concurrent, Alfonse de Silva, qu'il n'était pas moins gentilhomme que lui. Il est pourtant un point sur lequel la réputation de Gonsalve n'est pas intacte. L'histoire lui reproche avec raison d'avoir livré au roi Ferdinand Alfonse, fils de Frédéric, roi de Naples détrôné, manquant ainsi au serment solennel qu'il avait fait sur l'hostie consacrée, de laisser à ce jeune prince la liberté, s'il se rendait et mettait bas les armes. C'est sans doute pour ce fait condamnable que Voltaire a dit : « Gonsalve de Cordoue, qui mérita si bien le titre de *grand capitaine*, et non de *vertueux.* » Toutefois, sans chercher à justifier pleinement la conduite de Gonsalve dans cette circonstance, ne pourrait-on pas atténuer son tort en alléguant les ordres de son souverain, qui lui avait donné plus d'un exemple d'un tel procédé, et surtout en mettant en avant la raison politique, qui a si peu de ressemblance avec la bonne foi, et les mœurs encore barbares du quinzième siècle, mœurs qui se peignent sous des couleurs si odieuses dans tous les récits des guerres d'Italie à cette époque? Voltaire, que nous venons de citer, dit lui-même à ce propos : « Il faut avouer que, dans cette conquête de Naples, il n'y eut qu'injustice, perfidie et bassesse; mais l'Italie ne fut pas gouvernée autrement pendant plus de six cents années. » Quand on ne peut reprocher à un grand homme que des erreurs ou des fautes communes à tout son siècle, ces fautes ou ces erreurs ne sauraient faire tache à sa mémoire. L'Europe et l'histoire l'ont presque prouvé, en confirmant à Gonsalve le glorieux surnom qu'il avait reçu de sa patrie. — Gonsalve de Cordoue est le héros d'un roman ou plutôt d'un poëme en prose, dans lequel Florian, au milieu des enjolivements de la fiction, a su conserver les principaux traits du caractère du général espagnol. CHAMPAGNAC.

GONTRAN (roi de Bourgogne) (*v.* BOURGOGNE).

GONZAGUE (CHARLES IIIe, du nom), duc de Mantoue, ne laissa qu'un fils, qui lui succéda sous le nom de Charles IV, né le 31 août 1652, et qui fut le dernier de la branche des ducs de Nevers. Celui-ci, ayant pris le parti de Philippe V, nouveau roi d'Espagne, reçut dans sa capitale une garnison française et espagnole. La guerre de la succession lui coûta sa principauté. Il passa en France en 1704, et resta quelque temps à Paris. Les Autrichiens s'emparèrent de ses états en 1707, aussitôt que les Français eurent évacué l'Italie.— Il fut cité au ban de l'empire, où il ne lui fut pas même permis de se défendre. Il mourut à Padoue, le 5 juillet de la même année, sans postérité, quoiqu'il eût été marié trois fois. — La branche aînée de cette famille, l'une des plus illustres d'Italie, avait eu pour chef Gui, capitaine de Mantoue, qui, en 1328, s'était défait de Passerino-Boccicolsa, duc de Mantoue.— Cette première branche finit dans la personne de Gonzague, deuxième du nom.— A cette branche succédèrent en ligne collatérale celles des Gonzagues ducs de Nevers, des Gonzagues ducs de Sabionnette, des Gonzagues princes de Gazzalo, Bozzolo et de Saint-Martin; des Gonzagnes comtes de Novellare, dont le dernier, Louis de Gonzague, fut canonisé par le pape Grégoire XV, en 1621. La famille Gonzague compte plusieurs princes et princesses célèbres; elle a eu de nombreuses alliances avec la maison impériale d'Autriche et d'autres maisons souveraines. Aucune autre famille noble d'Italie ne compte plus de cardinaux. DUFEY (de l'Yonne).

GORDIEN (Nœud), expression proverbiale empruntée à l'histoire pour indiquer dans toute entreprise, dans toute affaire, le point de la difficulté. Un certain Gordien, tiré des travaux champêtres par les Phrygiens pour être leur roi, avait consacré à Jupiter la charrette sur laquelle il était monté lors de son élévation au trône. Le lien qui en attachait le joug au timon était si compliqué qu'on ne pouvait en découvrir le nœud. L'oracle promit l'empire de l'Asie à celui qui parviendrait à le délier Quelques siècles après, Alexandre (*v.* t. 1er, p. 261,

passant dans la ville de Gordium, ancienne résidence du roi Midas, fils et successeur de Gordius, essaya vainement de défaire ce nœud, et, craignant que ses soldats n'en tirassent un mauvais augure : « Il n'importe, dit-il, comment on le dénoue. » Puis, de son épée, ayant coupé le nœud, dit l'historien Q. Curce, il éluda ou accomplit l'oracle. En guerre, comme en politique, et souvent aussi dans les relations privées, malheur à celui qui ne sait pas trancher le nœud Gordien! mais pour cela il faut avoir l'œil juste et la main ferme. D. R—R.

GORDIEN. Il y a eu trois empereurs de ce nom, le père, le fils et le petit-fils, qui en moins de 8 années (de 237 à 244 de notre ère) périrent de mort violente, tant le trône impérial de Rome abîmait promptement ceux qui osaient s'y asseoir! Maximin, soldat farouche, avait remplacé en 235 le vertueux Alexandre-Sévère (*v.* t. 1[er], p. 266). Ce tyran, qui prétendait réformer l'empire par des supplices et qui affectait de braver le sénat, voyait chaque jour éclater contre lui des conspirations qu'il étouffait dans des flots de sang. Il venait de vaincre les Sarmates et les Germains, et se croyait bien maître de l'empire, lorsque les habitants de Tysdrus, en Afrique, écrasés par les exactions d'un receveur des domaines particuliers de l'empereur, se soulevèrent, menacèrent cet agent trop digne de son maître, et proclamèrent augustes les deux Gordiens père et fils. Le vieux Gordien (Marcus Antonius Gordianus), né à Rome l'an 157, descendait des Gracques par sa mère, et de Trajan par son père. Son bisaïeul, son aïeul, son père, et lui-même, avaient été consuls. « Ses richesses ne se pouvaient compter ; on citait ses jeux, ses palais, ses bains, ses portiques ; c'était bien des prospérités pour mourir : il est vrai que l'empire l'atteignit malgré lui (Châteaubriand, *Etudes hist.*). » Gordien, alors âgé de 80 ans, gouvernait l'Afrique en qualité de proconsul. Il avait si bien mérité l'amour du peuple que lorsqu'il paraissait en public, on le saluait par ces acclamations : *Au nouveau, au vrai Scipion-l'Africain!* Lorsque la multitude vint le revêtir des insignes de l'empire, il les repoussa, et se roula par terre en pleurant. Le sénat confirma l'élection des deux Gordiens, et déclara ennemi de la république Maximin, dont les statues furent renversées. Cependant, Capellien, gouverneur de Munda, fidèle à l'empereur déposé, marche contre le jeune Gordien, qui est vaincu et tué près de Carthage. Jules-Capitolin nous donne des détails curieux sur cet empereur. Marcus Antonius Gordianus, âgé de 46 ans, était aussi sensuel et voluptueux que son père était sobre et chaste. Il avait 22 concubines, et fut surnommé le Priape de son temps. Le débauché Héliogabale lui avait conféré la questure sur l'éloge qu'on lui fit du goût du jeune Gordien pour le plaisir. Du reste, il était d'un naturel aussi bon qu'équitable ; il s'honora dans sa préture à Rome, et fut élevé au consulat sous Alexandre-Sévère. Comme son père, il cultivait les lettres, et passait pour un assez bon poète. « La vie molle que menait ce jeune prince, dit l'historien Jules-Capitolin, ne lui fit pas négliger pourtant les vertus des gens de bien : il fut toujours mis au rang des plus grands personnages, et il ne manqua jamais ni aux citoyens ni à la république. » Son père lui avait dit souvent qu'il mourrait jeune dans un rang illustre. Le vieux Gordien ne voulut pas survivre à son fils ; il s'étrangla avec sa ceinture, et échappa ainsi à la vengeance de Maximin. Le sénat, qui avait rompu sans retour avec ce dernier, désigna deux nouveaux empereurs, Maximus Pupienus et Claudius-Cœlius-Balbinus ; mais le peuple et l'armée, qui avaient en vénération le nom du vieux Gordien, proclamèrent César son petit-fils Marcus-Antonius Gordianus, âgé de 13 ans, surnommé *le Pieux.* Il était fils selon les uns, neveu selon les autres, de Gordien II. Cependant, tandis que Maximin se prépare à marcher contre Rome (même année 237), une sédition y éclate. Il y a lutte entre le peuple et les prétoriens. Le sang inonde les

rues, l'incendie les dévaste. La présence de l'enfant Gordien apaisa seule le tumulte : « Les deux partis se calmèrent à la vue de la pourpre ornée de l'innocence et de la jeunesse (Châteaubr.). » Bientôt Maximin est égorgé devant Aquilée. Elus du sénat, Maximus Pupienus et Claudius Balbinus, ne sont point agréés par les troupes, qui les massacrèrent dans Rome, et qui proclamèrent Auguste le petit César-Gordien (238). Ce prince régna trop peu : il eut pour beau-père l'habile et vertueux Mysithée, dont il fit son préfet du prétoire et son premier ministre. Attaqué sur la frontière d'Orient par le roi de Perse Sapor, il sortit de Rome après avoir ouvert le temple de Janus (année 242) : c'est la dernière fois qu'il est question de cette cérémonie dans l'histoire. Gordien remporta sur les Perses quelques avantages, et il eut la candeur de rapporter la gloire de ses succès à Mysithée, que le sénat honora du titre de tuteur de la république. Cependant, Mysithée mourut empoisonné, à ce que l'on soupçonna, par l'Arabe Julien-Philippe, qui lui succéda dans la charge de préfet du prétoire. Cet ambitieux ne regarda le rang où il venait de monter que comme un échelon vers le trône. Philippe, d'abord associé à Gordien, finit par l'immoler. Le jeune empereur s'abaissa à demander successivement le partage égal du pouvoir, le rang de César, la charge de préfet du prétoire, le titre de gouverneur de province, enfin la vie : Philippe lui refusa tout, excepté un tombeau de marbre, que les soldats lui élevèrent au confluent du Chaboras et de l'Euphrate. Gordien III périt au commencement de mars 244, ayant à peine atteint son quatrième lustre : il avait régné cinq années et huit mois. Capitolin ajoute que les assassins de Gordien furent réduits dans la suite à se percer de leurs épées : on en avait dit autant des meurtriers de César. Le même auteur rapporte que Gordien Ier rappelait les traits d'Auguste, Gordien II de Pompée, et Gordien III de Scipion-l'Asiatique. Il y a des médailles des trois Gordiens : celles des deux premiers sont rares, mais celles de Gordien III sont assez communes en tous métaux.

Ch. Du Rozoir.

GORDON (lord Georges), était né à Londres le 19 décembre 1750. Après avoir servi dans la marine anglaise, il fut appelé, jeune homme encore, à représenter le bourg de Ludgehall au parlement. La nature de son opposition et de celle des nombreux amis qu'il avait ralliés à lui, fit dire qu'il y avait dans le parlement trois partis : l'opposition, les ministres et lord Gordon. Gordon apporta dans la position nouvelle qu'il vint occuper, une fougue impétueuse dans ses opinions, jointe à un esprit dont la tournure était tellement bizarre, qu'elle décélait déjà l'aliénation mentale que ses actes postérieurs ont révélée. En effet, cet homme si ardent défenseur des protestants, ses coréligionnaires, si acharné contre les catholiques, cet homme à la voix duquel cent mille citoyens venaient assiéger le parlement jusque dans son enceinte; cet homme, qui souleva par haine contre les papistes la furieuse insurrection de juin 1780, finit par se faire juif. Il mourut misérablement en 1793, oublié dans une prison, après avoir été, lui aussi, un des grands agitateurs de l'Angleterre. U. B.

GORÉE, établissement français de l'Afrique orientale, sur la côte de la Sénégambie, à 24 lieues au sud-ouest de Saint-Louis. Il s'élève dans un îlot séparé de la presqu'île du cap Vert par un canal de 3,000 mètres, et dont il n'occupe guère que les 2/3. Un rocher peu élevé couvre le reste de sa surface et le domine au sud. C'est une petite ville de cinq à six mille habitants, aux rues droites, mais peu larges, quoique toujours d'une grande propreté, et qui n'offre d'autre lieu de distraction que le jardin du gouvernement et le débarcadère. Elle a une caserne pour 300 hommes, une école et deux puits dont l'eau, un peu saumâtre, sert à l'approvisionnement de la population, à laquelle les côtes voisines fournissent avec abondance du bois et des provisions de tout genre. Gorée est l'entrepôt d'un

commerce important d'or et d'ivoire avec les indigènes des contrées environnantes, qui la nomment *Bir*. Le nom qu'elle porte est une altération de celui de *Goeree* (Gourée, île de la Hollande méridionale), qui lui fut donné par les Hollandais lorsqu'ils l'occupèrent au commencement du XVIIe siècle. En 1667, elle leur fut enlevée par l'escadre de l'amiral d'Estrées, et la possession en fut confirmée à la France par le traité de Nimègue. Les fortifications qu'on y a élevées en ont fait le point principal de nos possessions dans ces régions. Latitude nord 14° 40' 10'', longitude orientale du méridien de Paris 19° 45' 0''. O. MAC CARTHY.

GORGE. Ce mot sert à désigner vulgairement et tout à la fois la partie antérieure du cou, ainsi que l'arrière-bouche. Dans son acception scientifique, il dénomme seulement la cavité formée par le pharynx. Ainsi compris, le mot *gorge* est synonyme de *gosier*, et correspond aux mots latins *guttur* ou *jugulum*. — Pensant que des descriptions anatomiques ne conviennent point dans un ouvrage tel que celui-ci, nous croyons devoir les omettre, pour ne présenter à nos lecteurs que des considérations générales sur une partie dont la connaissance peut les intéresser sous des rapports dont l'hygiène est le but. La destination de la gorge, examinée seulement chez l'homme comme arrière-bouche, est des plus importantes. Cette cavité admet d'abord l'air nécessaire pour la respiration, une des conditions indispensables de l'entretien de la vie, et concourt pour beaucoup à la vocalisation; ensuite, elle livre passage aux substances alimentaires et aux boissons qui servent à la nutrition : devant remplir des fonctions aussi variées, elle a une organisation très complexe et douée d'un haut degré d'irritabilité. Ce sont des causes qui la disposent à plusieurs maladies. Ainsi, elle est souvent lésée par l'air que nous aspirons, qui peut irriter par une température excessive, soit en chaud, soit en froid, et en outre être chargé de principes corrosifs. Elle peut l'être aussi mécaniquement et chimiquement par les substances alimentaires solides et liquides dont nous faisons usage : aussi les inflammations de cette partie sont-elles communes et donnent-elles lieu à des ulcérations, des abcès et diverses affections chroniques. Mais ce n'est pas seulement en raison de son organisation et de sa sensibilité exquise que la gorge est souvent affectée, elle l'est encore par ses nombreuses sympathies avec différents viscères : c'est souvent sur ce lien que les affections de l'œsophage se manifestent. Voisine de l'orifice supérieur de l'estomac, elle reflette souvent le mode de l'irritabilité dépravée de ce principal organe de la digestion. Cette même cavité est aussi le siége de la sensation pénible que cause la soif quand elle est extrême, comme dans plusieurs maladies. Souvent aussi ses fonctions sont perverties ou abolies par les affections de l'estomac, du cerveau et du rachis. La dysphagie ou difficulté d'avaler est un exemple assez commun. Il suffit de considérer les changements qui s'opèrent dans la voix à l'époque de la puberté pour concevoir quel lien sympathique unit cette partie avec les organes sexuels. On en voit aussi une preuve dans ces affections où un corps globuleux, parti de l'abdomen, semble monter vers la cavité gutturale, s'y arrêter et causer un sensation de strangulation, ou celle qui accompagne la suffocation : on observe souvent cet effet chez les femmes hystériques ou enceintes. Mais il n'est pas seulement propre à ce sexe, les hommes le ressentent aussi quand la vitalité de ces viscères abdominaux est dénaturée, comme dans l'hypochondrie, et surtout à la suite de peines morales. — C'est encore sur la gorge que vient s'allumer l'ardeur qui dévore dans l'hydrophobie, ardeur d'autant plus horrible qu'elle est accompagnée d'une horreur invincible pour les fluides qui pourraient l'éteindre. Certains poisons admis dans l'estomac y déterminent de suite pour effet principal une constriction extrême dans la gorge. Il en est de même de divers miasmes,

celui de la petite vérole, par exemple, et surtout celui de la scarlatine. D'après ces notions sommaires, on peut juger combien il importe de prendre des précautions pour se soustraire aux diverses influences ennemies dont nous venons d'exposer les résultats, ou pour s'empresser de les combattre, si on n'a pu s'y soustraire. On peut concevoir en même temps que si les maux de gorge doivent être combattus par des médications directement appliquées sur cette cavité, il en est qu'il faut attaquer loin de cette région, et qu'il faut des connaissances étendues pour entreprendre ces traitements.—Le mot *gorge* est aussi employé pour désigner le sein, et surtout celui des femmes. — En parlant des animaux, le mot *gorge* a souvent la même acception que chez l'homme : il indique l'arrière-bouche. Cependant, pour les oiseaux, il désigne souvent la partie autour du cou, d'où sont nés différents noms spécifiques, tels que ceux de *rouge-gorge*, de *gorge-blanche* (sylvie-grisette et mésange-nonette), de *gorge-jaune* (le figuier-trichas), de *gorge-nue*, une espèce de perdrix. — Les botanistes emploient aussi le mot *gorge* pour signaler l'ouverture d'une corolle tubulée ou d'un calice ayant la même forme, etc.—Dans les arts mécaniques, le mot *gorge* sert à dénommer les parties d'un trop grand nombre d'objets pour en faire ici mention. On dit ainsi la *gorge* d'une tabatière, d'une cheminée. — En termes de fortification, la *gorge* d'un bastion ou d'une demi-lune est l'entrée du côté de la place. Les *gorges* des Pyrénées, des Alpes, sont des passages entre deux de ces montagnes. — Cette dénomination est encore employée au figuré dans diverses locutions, comme *rendre gorge, dégorger*. On dit aussi *se gorger*, pour indiquer une intempérance dans l'acte de manger et de boire, ou une accumulation d'or ou d'autres richesses. —*Prendre à la gorge* signifie une action violente exercée envers quelqu'un; *se couper la gorge* est synonyme de se battre en duel ou de se suicider; *rire à gorge déployée*, c'est donner quand on rit au pharynx toute la latitude possible; *faire des gorges chaudes*, c'est s'irriter, par conséquent s'échauffer le pharynx à force de parler de quelqu'un pour s'en moquer.— Dans la musique vocale, *chanter de la gorge*, c'est ne savoir modifier sa voix qu'en resserrant la gorge avec effort. On dit dans le même sens *voix de gorge*.

CHARBONNIER.

GORGIAS, naquit vers le milieu du Ve siècle avant Jésus-Christ, à Leontium, ville de Sicile, d'où il a été surnommé *le Léontin*, pour le distinguer d'un autre Gorgias, général syrien du IIe siècle avant Jésus-Christ. Lorsqu'au milieu de la guerre du Péloponèse quelques villes de Sicile demandèrent aux Athéniens du secours contre la tyrannie de Syracuse, Gorgias fut député par ses concitoyens. L'effet de sa parole fut prodigieux : non seulement on lui accorda par acclamation l'objet de sa demande, mais on le supplia de rester dans la ville où il avait conquis tant d'admiration. C'est ainsi que Gorgias fut enlevé à sa patrie, et à la tribune : dans les écoles des philosophes, aux jeux publics de la Grèce, il se soutint à la hauteur de son début, par sa facilité à improviser sur tous les sujets. On lui reproche de l'emphase et de l'exagération. Il prolongea sa carrière au-delà de cent ans. On trouve dans les *Orateurs grecs* de Reiske deux discours qui lui sont attribués, l'*Apologie de Palamède* et l'*Eloge d'Hélène*. F. HATAT.

GORGONES. Au nombre de trois, filles de Phorcys, dieu marin, et de Céto : leurs noms étaient Sthéno, Euryale et Méduse. Les deux premières étaient nées immortelles et non, comme Méduse, leur sœur, tributaire de la vieillesse et de la mort. Les Gorgones ne sont pas moins connues dans l'antiquité que Pallas elle-même, qui portait en relief sur son égide et le plastron de sa cuirasse la tête coupée de la plus horrible des trois sœurs, de Méduse. Le surnom de Gorgonienne lui en est resté chez les poètes. Les Grecs, de concert avec leurs poètes, nous ont laissé de ces filles un tableau plein d'épouvante. Selon eux, elles avaient un

regard effroyable qui, lancé dans leur courroux, pétrifiait hommes et végétaux; une chevelure de serpents sifflait hérissée sur leurs têtes; leurs mains et leurs ongles étaient d'airain, leur bouche était armée d'une seule dent longue et tranchante comme la défense d'un sanglier, dent unique qui, avec un œil unique, leur servait tour à tour; enfin, de courtes ailes frémissaient horriblement sur leur dos. Voyez l'énergique peinture qu'en fait Hésiode, dans son *Bouclier d'Hercule*. Virgile les place, avec les Harpyes et autres monstres, à la porte du palais de Pluton. On aurait grand tort de jeter du ridicule sur ce mythe qui se cache sous un voile d'un tissu si compliqué. Nous sommes de l'avis du savant abbé Massieu, que, « il n'y a rien de plus célèbre dans les traditions fabuleuses que les Gorgones, ni rien de plus ignoré dans les annales du monde.» Quant à nous, qui devons à nos lecteurs la révélation des sources de tous les mythes, nous tâcherons de recomposer, avec cette fable si extraordinaire, une portion de l'histoire des temps héroïques, l'époque des progrès de l'art de la navigation sur le globe, les Phéniciens exceptés, ceux-là déjà si avancés dans cet art. Les Gorgones sont liées à la fameuse excursion du roi pirate, de Persée, dans la Méditerranée, jusque aux bords de l'océan Atlantique, époque qui compte Hercule voyageur et les argonautes, les Gama, les Colomb, les Vespuce, des temps héroïques. Les relations vraies, mais exagérées, merveilleuses, puisqu'elles étaient lointaines, de ces navigateurs, passant de bouche en bouche, et surtout sous les yeux prismatiques des poëtes, ne manquèrent pas de se grossir d'accessoires incroyables, de contes étonnants, toutefois allégoriques. Procédons avec ordre dans l'histoire des Gorgones : en prenant un peu de vrai partout, nous rebâtirons la relation des voyages d'Hercule et de Persée dans l'Occident, de leurs conquêtes et de leurs découvertes. Hésiode, lui qui vivait près de cet époque, l'imagination pleine du bruit qui courait encore dans la Grèce de ces expéditions maritimes, nous apprend que les Gorgones habitaient au bout de la terre, non loin du jardin des Hespérides, ces sœurs de Vesper, l'étoile du soir, près des royaumes de la Nuit, où les astres se couchent. Les côtes occidentales de l'Afrique et la mer Atlantique ne peuvent être mieux décrites et déterminées. Le fils célèbre de Danaé, Persée, après avoir écumé toute la Méditerranée, depuis l'Argolide jusqu'aux bords de la mer d'Atlas, découvrit les régions littorales de l'Afrique, où il trancha la tête à Méduse avec son épée recourbée en faux, forme propice à déchirer les voiles, à couper les mâts, car tout est maritime dans cette histoire. Cette Méduse était, dit-on, avec Sthéno et Euryale, filles de Phorcys de Cyrène, qui, depuis, fut mis au nombre des dieux de la mer, parce qu'il possédait, dans l'Atlantique, trois fortes îles nommées Gorgades, qui, toutes trois, ont sans doute passé pour ses filles à cause des soins et de l'affection qu'il leur portait. Persée s'empara de la plus considérable d'entre-elles, de Méduse, dont le nom grec signifie la *commandante*, et, parce que les deux autres îles n'ont point été soumises, on les crut douées de l'immortalité. Leur nom a rapport à la mer : celui d'Euryale veut dire, *au large dans les flots*, et celui de Sthéno *la fortifiée*. Elles avaient pour sœurs aînées les Grées, ou vieilles, qui naquirent avec les cheveux blancs : ne représentent-elles point les vagues incessamment blanchissantes du vieil océan, dont elles sont contemporaines? et leur mère s'appelait Céto, mot qui signifie *baleine*, ce cétacé colossal que la Méditerranée ne connaît point; et de plus, Neptune, dit-on, osa jouir des faveurs de Méduse dans le temple même de Pallas Tritonia, la Minerve africaine; et soudain Pallas, outragée, fit de la belle insulaire un monstre épouvantable, ne lui laissa qu'un œil dont le regard pétrifiait, et changea sa voluptueuse chevelure en serpents. Neptune n'est-il pas ici l'océan, qui incessamment caresse les bords enchantés des

îles Gorgades, où cependant des reptiles et des pétrifications s'offrent souvent aux regards? C'est sous le voile de cette fable que la Grèce publia les relations de sa découverte des côtes occidentales de l'Afrique. Persée, dans son expédition, parcourut encore les plus prochains parages de la Libye: aussi place-t-on encore les Gorgones aux bords du lac Tritonis, lac de Minerve, qui leur fut associée, en ajoutant, pour épouvantail, la tête de Méduse à son égide, tête horrible, tête qu'Hercule et Agamemnon portaient aussi sur leurs boucliers. Le nom de Gorgones paraît avoir été affecté à tous les monstres enfants de l'Afrique. Hannon, général carthaginois, en prit deux, dit-on, dont le corps était tout velu, et dont les peaux furent pendues dans le temple de Junon phénicienne. C'était sans doute des femelles d'orang-outang, d'autant plus que quelques auteurs assurent que les Gorgones étaient des femmes d'Afrique, avides de sang, qui se jetaient sur les passants avec une vélocité sans égale, élasticité nerveuse dont sont éminemment douées toutes les espèces de singes, et qui convient au mot *gorgô*, qui en grec signifie *prompt*, *actif*. Dans la guerre de Marius contre Jugurtha, les soldats romains tuèrent une gorgone, mais de loin et avec leurs javelots, car ils croyaient son regard empoisonné: ce n'était qu'une énorme brebis d'Afrique, dont ils prirent les flocons de laine qui pendaient sur ses yeux pour des serpents. Dans un bufle de Libye, immémorialement appelé *pagasse*, et qui court les oreilles déployées comme des ailes, qui ne reconnaît Pégase, cheval ailé, né du sang de Méduse', mais qui s'envola sur l'Hélicon? Voici encore une explication de la fable des Gorgones, mais qui toujours se rattache à ces courses célèbres de Persée dans la Méditerranée. Homère parle d'un port d'Ithaque dédié au dieu marin Phorcys. Ce Phorcys de Cyrène, car c'est le même que nous avons cité plus haut, fut le premier qui jeta des colonies phéniciennes dans Céphalonie, Ithaque, Corcyre, dans les îles Ioniennes. Selon quelques auteurs, le royal pirate Persée lui aurait pris trois de ses navires du nom de Méduse, Sthéno et Eurysle, avec lesquels ce chef commerçait jusque sur les côtes de la Guinée d'aujourd'hui; et, comme ces navires étaient ordinairement chargés par échange de dents d'éléphants et d'yeux d'hyène, voilà l'échange merveilleux entre les Gorgones, d'une dent et d'un œil qu'elles se prêtaient tour à tour. Mais le reste des accessoires de l'histoire des Gorgones ne coïncide pas avec les Gorgones-navires. La seule découverte de l'Afrique, ses monstres, ses pétrifications, ses îles, l'extrémité occidentale de son continent, si bien assigné par Hésiode à la demeure de ces êtres allégoriques, ne laissent aucun doute sur notre première explication d'une grande époque, voilée sous un tissu compliqué, mais assez diaphane pour laisser percer la vérité historique. Nous laisserons donc Diodore de Sicile nous conter que les Gorgones étaient des femmes guerrières, habitantes des bords du lac Tritonis, rivales des Amazones et exterminées par Persée; Héraclide nous assurer qu'elles furent des filles d'une beauté merveilleuse, mais hideuses par le trafic honteux qu'elles faisaient de leurs charmes; nous laisserons Eschyle les faire morfondre en Scythie et les autres dans les brumes de la mer d'Écosse, aux Orcades où elles seraient nées, et où, si l'on veut, les navires phéniciens, qui commerçaient dans les temps les plus reculés avec la Grande-Bretagne, les auraient rejetées comme des bêtes fauves. Nous le répétons, les Gorgones répandent une grande lumière sur l'époque de cette première civilisation de notre Europe.

DENNE-BARON.

GORGONE. C'est un genre de polypiers dont les espèces avaient été regardées comme des plantes par les anciens naturalistes, qui les avaient décrites sous le nom de *kératophytes*, *coralloïdes litophytes*, etc. Ces polypiers, ou loges de polypes, ont pour caractère une tige branchue ou flabelliforme, épatée et fixée à sa base, formée d'une substance cor-

née, pleine et flexible, striée à sa surface et recouverte, ainsi que ses rameaux, d'une enveloppe corticiforme, charnue, friable dans l'état sec et parsemée de cellules polypifères. Les gorgones ressemblent à des arbrisseaux. Elle adhèrent aux rochers et autres corps solides par leurs bases épatées en formes de racines. Les branches en sont quelquefois distinctes et divergentes, et d'autres fois anastomosées au point de former comme un filet. Ces dernières se nomment *éventail de mer*. Elles diffèrent des coraux en ce que leur intérieur est formé d'une substance cornée et flexible, au lieu de l'être d'une substance calcaire cassante. L'écorce, quand on la brûle, répand une odeur semblable à celle de la corne. Si on l'examine attentivement, on la voit parsemée de pores rangés régulièrement, qui ne sont autres que les loges des polypes qui l'ont formée. On a vu des gorgones qui avaient jusqu'à 10 et 15 pieds de haut. Nous n'en détaillerons pas ici les variétés, qui sont très nombreuses. Lamouroux, dans son *Traité des polypiers coralligènes*, en décrit 52 espèces.

J. Humbert.

GORSKI (Jacques Schtemaerg). Polonais, philosophe, théologien et orateur, né, en 1525, dans le palatinat de Mazovie, fut célèbre sous le règne de Sigismond-Auguste. — Il avait dix-sept ans quand il commença ses études. En 1551, il obtint le grade de docteur en philosophie et en théologie à l'académie de Cracovie. — Ayant pris la soutane, il devint chanoine de Cracovie et occupa une chaire de professeur à l'académie de cette ville. Élevé à la dignité de recteur de cette même académie, il en remplissait les fonctions quand il mourut, en 1583.— C'était un homme d'un esprit profond et d'un jugement sain. Prêtre tolérant, il sut se faire chérir dans un siècle où les doctrines de Luther et de Calvin commençaient à se répandre en Pologne.—La douceur de son caractère lui concilia si bien les étudiants de l'académie que plusieurs fois il les arrêta dans leur fougue fanatique, prêts à s'élancer sur les sectateurs de l'hérésie. C'est lui qui fit germer dans l'esprit de la jeunesse cette modération religieuse qui éloigna de la Pologne les persécutions, les massacres et les guerres de religion. — Les anciens chroniqueurs rapportent que, outre sa parole persuasive et entraînante, il avait encore une voix sonore et pleine de charme. Il a laissé quelques ouvrages écrits en latin, langue alors à la mode et regardée comme la seule convenable pour l'érudition. Les plus remarquables sont : 1° *De periodis atque numeris oratoris libri duo*, 1558; 2° *Jacobi Gorsici disputationis de periodis a Bened. Herburto editæ refutatio*. 3° *Commentariorum artis dialecticæ libri...*, et beaucoup d'autres.—La collection entière de ses ouvrages existe à la bibliothèque de l'académie de Cracovie. On y rencontre une foule de choses intéressantes pour le philosophe et le théologien. L'orateur peut surtout y étudier les progrès de son art en Pologne et y recueillir des conseils qui ne lui seront pas inutiles dans sa carrière.

Czaykocoski.

GOSIER (du lat. *guttur*), nom vulgaire du pharynx ou arrière-bouche, qui forme une espèce de sac à deux ouvertures, servant d'origine commune aux voies digestives et respiratoires. Ce canal musculo-membraneux donne passage à l'air pendant la respiration et aux aliments lors de la déglutition. Comme à l'article *faucet*, nous avons fait connaître les mouvements du gosier dans le mécanisme des sons aigus, nous allons nous contenter d'indiquer dans cet article les parties qui forment les parois du canal guttural : parmi ces dernières se trouvent, inférieurement, l'épiglotte et la base de la langue, le pharynx proprement dit ou paroi postérieure, les piliers et les amygdales sur les côtés, enfin le voile du palais et la luette, qui, par leur élévation, s'opposent à la sortie de l'air par le nez dans la formation des notes hautes, et sont encore destinées à empêcher que les mucosités des fosses nasales ne tombent sans cesse dans l'arrière-bouche. Pour avoir de plus longs détails anatomiques et physiologiques sur le gosier et ses dépendances,

nous renvoyons à l'article *pharynx*, mot grec généralement adopté par les anatomistes de tous les pays.— Dans l'art vétérinaire, le mot *gosier* a mal à propos reçu une plus grande extension relativement aux animaux, de manière qu'il désigne non-seulement le canal musculo-membraneux dont nous venons de parler, mais encore le renflement cartilagineux que présente l'extrémité supérieure du conduit par lequel l'air inspiré peut sans cesse s'insinuer dans les vaisseaux aériens des poumons et en sortir lors de l'expiration. C'est cette extrémité supérieure de la trachée-artère formant le larynx que les marchands dechevaux et les vétérinaires ont l'habitude de comprimer avec force pour exciter les chevaux à tousser.— Sous le nom de *gosier* ou *grand-gosier*, quelques naturalistes ont désigné un oiseau de l'ordre des *palmipèdes*, remarquable par le volume de son bec, et surtout par une grande poche membraneuse qui est située sous la mâchoire inférieure, et qui lui sert de réservoir pour conserver une partie des poissons qu'il met en réserve pour sa nourriture. Cet oiseau, répandu dans toutes les contrées méridionales de l'ancien monde, porte généralement aujourd'hui le nom de *pélican* (*v.* ce mot). — Enfin dans l'art du luthier, le mot *gosier* désigne la partie par où le vent passe du soufflet de l'orgue dans le porte-vent; cette portion du tuyau est pourvue en dedans d'une soupape qui permet le passage de l'air, mais qui s'oppose à la rentrée de ce fluide. COLOMBAT (de l'Isère).

GOSSEC (FRANÇOIS-JOSEPH), le fondateur de l'école française moderne, était fils d'un laboureur. Privé des avantages de la fortune et du secours des maîtres, il se forma seul, et s'achemina vers une route pure et classique, dont il semblait devoir être écarté par tout ce qui l'entourait. Il naquit à Vergnies, petit village du Hainaut, en 1733; ses heureuses dispositions pour la musique se manifestèrent de bonne heure. A sept ans, il était enfant de chœur à la cathédrale d'Anvers. Il y passa huit années, en sortit pour étudier le violon et la composition, et vint à Paris en 1751; il avait alors dix-huit ans. Gossec n'eut d'abord d'autres ressources que d'entrer chez La Popelinière, fermier-général, pour diriger l'orchestre que ce financier amateur entretenait à ses frais. — Rameau tenait alors le sceptre de l'empire musical en France. Le style instrumental fixa d'abord l'attention de Gossec; il comprit tout ce qu'il y avait à réformer dans la musique française; la symphonie était inconnue à Paris. Gossec l'inventa en même temps que Haydn tentait la même innovation en Allemagne.— Les succès qu'il obtint dans ce genre nouveau lui valurent la direction de la musique du prince de Conti. Cette position était avantageuse; Gossec profita de ses loisirs pour se livrer au travail. Ses premiers quatuors parurent en 1759, sept ans après la publication de ses symphonies, et n'eurent pas moins de succès. Il fonda sa réputation par sa *Messe des morts*, qui fut exécutée à Saint-Roch et reçue avec enthousiasme. Philidor, qui était alors le musicien le plus estimé, dit qu'il donnerait tous ses ouvrages pour avoir fait celui-là. — Ce ne fut qu'en 1764 que Gossec débuta dans le genre dramatique par *le Faux lord*. *Les Pêcheurs*, joués deux ans plus tard, eurent tant de succès que ce fut l'opéra favori de l'époque. *Le Double Déguisement*, *Toinon et Toinette*, les suivirent de près. *Sabinus*, *Alexis et Daphné*, *Philémon et Baucis*, *Hylas et Sylvie*, *la Fête du Village*, *Thésée*, *Rosine*, représentés à l'Académie-Royale de musique, achevèrent de classer Gossec parmi les compositeurs dramatiques les plus distingués de l'école française. En 1770, il fonda le concert des amateurs; il écrivit pour cette société sa vingt-unième symphonie en *ré*, dans laquelle il ajouta aux parties de violon, de viole, de basse, de cors et de hautbois, seuls instruments employés jusqu'alors dans la symphonie, des parties de clarinettes, de flûtes, de bassons, de trompettes et de cymbales. L'effet en fut prodigieux. Il composa aussi sa symphonie de la chasse, qui, plus tard, servit de modèle à Méhul pour son ouverture du

Jeune Henri. — Gossec se chargea du concert spirituel, en 1773, en société avec Legros et Leduc. Il fonda en 1784 l'école royale de chant et de déclamation, première origine du Conservatoire de musique. Il en avait conçu le plan, le baron de Breteuil lui en donna la direction. Il y donnait des leçons de composition, et Catel se distingua parmi ses élèves. — Gossec écrivit beaucoup de musique pour les fêtes républicaines : on remarque parmi ces ouvrages des symphonies pour instruments à vent, les violons produisant peu d'effet en plein air. *Le Camp de Grand-Pré*, *la Reprise de Toulon*, opéras, se firent remarquer par la vigueur du style. C'est dans le *Camp de Grand-Pré* qu'il introduisit la *Marseillaise*, arrangée à grand chœur en symphonie, avec une harmonie élégante et d'une grande énergie. Gossec prit place parmi les inspecteurs du Conservatoire, et parmi les élèves qu'il forma, je dois citer Androt, MM. Dourlens, Gasse, Panseron. — Membre de l'institut et de la Légion-d'Honneur, Gossec est mort à Passy, le 16 février 1829, âgé de quatre-vingts-seize ans. Il avait vu toutes les révolutions de notre musique. Témoin des triomphes de Rameau, de Gluck, il avait pu assister aux victoires de Rossini. — Gossec avait composé la musique des chœurs d'*Athalie*, plusieurs motets, le trio *O salutaris Hostia*, improvisé à Chenevières, et des ouvrages élémentaires destinés à l'enseignement des élèves du Conservatoire. CASTIL-BLASE.

GOTHS. Nous avons déjà vu dans l'article GERMAINS que le nom de Goths (*Gothar* ou *Gothiod*) était la dénomination nationale du grand peuple asiatique duquel sont sortis les Germains d'Europe, et que ceux qui quittèrent l'Asie avec Odin furent distingués de ceux qui restèrent dans ce pays par le nom de Suèves (*Sviar* ou *Svithiod*). — Lorsque Odin et les Ases quittèrent l'Asie, il semblerait, d'après les chroniques scandinaves, que la Gothie ne s'étendait pas à l'Occident au-delà du *Vana-Quisl* ou *Tanaïs*, au-delà duquel étaient les *Vanes* ou *Vinithes*. Mais l'histoire nous démontre avec une évidence incontestable que les Slaves ne s'étendirent au midi, jusqu'à la mer Noire, qu'après que les deux grandes tribus des Visigoths et Ostrogoths eurent elles-mêmes passé le Danube. — Du temps d'Odin, la Gothie comprenait les deux Dacies et toutes les peuplades appelées scythiques par les Grecs, au nord de la mer Noire, du Caucase et de la mer Caspienne, jusqu'aux steppes des Kirghises et des Baschkirs; c'est par-là qu'elle touchait au Tyrkland, ou pays des Turcomans. Mais cette patrie d'Odin n'était pas elle-même le berceau de la nation. Nous avons vu (*v.* CELTES et CIMBRES) qu'une grande partie en avait été occupée par les Kimres ou Cimmériens, qui n'en furent chassés qu'environ 620 ans avant l'ère vulgaire ; leurs vainqueurs, sous le nom de *Scythes* ou *Scolotes*, peut-être dérivé de celui de leur chef *Skiold*, envahirent l'Asie-Mineure, la Médie et la Perse, où ils dominèrent 28 ans, et menacèrent même l'Égypte. Nous verrons plus tard (*v.* SCANDINAVES), par l'analyse de la généalogie d'Odin, fils de Fredleif, ou Odin d'Upsal, le conquérant du nord de la Germanie, et par les efforts qu'ils firent pour rattacher leur histoire à celle de Priam et de Troie, que ce fut dans cette contrée, patrie d'Odin, que la nation reçut probablement son organisation politique et religieuse, et qu'elle est le véritable Gotheim ou Gothie. — Ce que nous avons déjà dit des mœurs et usages des Germains est applicable en entier à leurs frères les Goths; l'histoire des Scandinaves nous en fournira le complément.

Histoire.

Il résulte des récits de Jornandès, fondés sur quelques chroniques fabuleuses des Goths, mais où se trouvent des faits que l'histoire des peuples voisins fait reconnaître vrais, qu'à une époque très reculée, la nombreuse nation des Goths, qui habitait au nord de la mer Noire et du Danube, était partagée en deux grandes tribus, les Goths orientaux ou Ostrogoths, gouvernés par des chefs de

la famille des Amelungen ou Amales, et les occidentaux ou Visigoths, gouvernés par les Baldungen ou Baltes. Mais cette division ne saurait pas à notre avis avoir précédé le temps de l'émigration d'Odin. Nous en trouvons une autre date, et les chroniques scandinaves viennent à l'appui de notre opinion. Cette division, indiquée par Jornandès, comparée avec ce qu'il dit d'Ostrogotha, roi des Visigoths, qui comptait au nombre de ses sujets les Peucins, les Gètes et les Daces, placerait les Ostrogoths entre les steppes des Kirghisses et le Don, ou Tanaïs, et les Visigoths, à l'occident du Tanaïs, jusqu'à la Theisse. — Les Gépides, qu'il place entre le Tisianus et le Danube, sont évidemment les mêmes que les Daces, qui étaient en grande partie renfermés entre ces deux fleuves. En second lieu, la guerre qu'il dit que Taunasis, roi des Goths, fit à Vesosis, roi d'Égypte, n'est pas moins évidemment celle que les Scythes, vainqueurs des Cimmériens et conquérants de l'Asie, firent au roi d'Égypte (624), qui les éloigna par des tributs. Les erreurs que je pourrais citer dans le livre de Jornandès, les altérations ou les additions qu'il a imposées aux livres qu'il a consultés, et qu'on ne saurait nier, ne me permettent pas de me servir ici de sa chronologie des Goths, qu'il a reculée jusqu'à uno très haute antiquité, et dans laquelle il a même intercalé toute l'histoire des Amazones et le siége de Troie. Pour les rois ou chefs des Visigoths, ou Gépides de la Dacie, nous renverrons à ce que nous en avons dit à l'article DACES et DACIE. — Les Goths furent sans aucun doute au nombre des peuples qui firent à l'empereur Marc-Aurèle une guerre longue et acharnée (161 à 178); au moins, Aurelius Victor, Capitolin et Dion, nomment-ils tous les peuples riverains du Danube et voisins des Goths, qu'ils paraissent avoir désignés sous le nom générique de *Scythes*. — Environ 40 ans plus tard (215), Caracalla, en se rendant en Orient, eut une guerre à soutenir contre les Goths de la Dacie. — Maximin, l'assassin et le successeur d'Alexandre-Sévère, était un esclave goth, conscrit des armées romaines, où il s'éleva aux plus hauts grades par sa valeur et ses forces corporelles. — Gordien-le-Jeune, ou le troisième, se rendant en Orient pour faire la guerre aux Perses, eut aussi à combattre les Goths sur les bords du Danube. Mais après sa mort, et sous son successeur, l'inepte et faible Philippe, ces peuples commencèrent contre les Romains une guerre d'agression (243). Le roi des Visigoths, Ostrogotha, ayant réuni à ses sujets les Goths et les Peucins, et ses autres alliés, les Taiphales et les Astringes, venus d'Asie, et les Carpiens, ou Carpathes, ou Croates, fit passer le Danube, dans sa partie inférieure, à une puissante armée. La Thrace et la Mœsie furent ravagées, et les habitants, abandonnés par l'empereur, se rachetèrent à prix d'or. Ces ravages, tout-à-fait dans les habitudes des peuples nomades et voleurs de l'Asie, furent un moment suspendus. Les Gépides, habitants de la Dacie, pressés d'un côté par les Vandales et les Bourguignons, et de l'autre par les Goths eux-mêmes, qui remontaient le Danube, attaquèrent les Goths. Ils furent battus près de la ville de Galtis, sur le fleuve Aucha, un des affluents du Marosach, et leur roi Fastida se retira dans l'intérieur du pays. Ostrogotha et l'empereur Philippe moururent peu après (249). Le nouveau roi des Goths, Cniva, reprit l'expédition de son prédécesseur. Après avoir ravagé les deux Mœsies et perdu une bataille contre le fils de l'empereur Decius, il en gagna une seconde, assiégea Philippopoli et prit cette ville, que ses soldats traitèrent comme des loups qui tombent sur un troupeau de moutons. Decius, ayant réuni ce qu'il put des forces de l'empire, eut le bonheur de vaincre les Goths (251). Mais, dans une seconde bataille sur les bords du Danube, trahi par Trebonianus Gallus, son successeur, et qu'on dit avoir été son cousin, il périt, avec ses fils, dans un marais où le traître l'avait entraîné. Gallus, complice des ennemis de sa patrie, se hâta de

renouveler et de ratifier les traités honteux des prédécesseurs de Decius, et, avec de l'or et de la honte, acheta la paix des Goths. Cette paix même, faite par des pillards avec un lâche, ne fut pas de longue durée. Les règnes d'Émilien, de Valérien et de son fils Gallien, furent constamment inquiétés par les déprédations des Goths. Peu contents du pillage des provinces voisines du Danube, quatre de leurs chefs, Respa, Vaduck, Thor et Varo, passèrent dans l'Asie-Mineure (260 à 268), et dévastèrent la Phrygie, la Lydie, la Bithynie, la Galatie et la Cappadoce, détruisirent la nouvelle Troie et Chalcédoine. Cette expédition les encouragea : ils construisirent une flotte nombreuse dans leur pays, sur le Borysthène (Dniéper), la firent descendre dans la mer Noire, forcèrent le passage du Bosphore, et, quoique maltraités au passage par les Byzantins, se répandirent dans les mers de la Grèce. Claude II, surnommé le Gothique, venait de prendre les rênes de l'empire romain; forcé de combattre les Allemands, qu'il extermina près du lac de Garde, dans la forêt *Lucana* (la Lugana), il envoya le vaillant et énergique Aurélien en Grèce. Les Goths furent battus dans deux sanglantes batailles près de *Naïssus* (Nissa), et, forcés de se retirer sur le mont Hemus, où ils se fortifièrent (269). Claude, vainqueur des Allemands, vint les y attaquer et détruisit ou prit ce qui leur restait de troupes (270). Deux ans plus tard, Aurélien, successeur de Claude, se rendant en Orient pour combattre Zénobie, rencontra sur les bords du Danube une nouvelle armée de Goths qu'il battit. Leur roi Cannabaud, successeur de Cniva, fut tué dans l'action. L'avant-dernière année de son règne (274), Aurélien fit la paix avec les Goths. Ce fut à la même époque qu'il abandonna la Dacie, conquise par Trajan, et en ramena les colons, ou Romains, à la droite du Danube, dans la Mœsie. — La Dacie n'avait jamais été complètement soumise, mais seulement occupée militairement par une ligne de postes et de colonies; Aurélien, ne voyant aucun avantage à garder des colonies isolées au milieu d'un peuple ennemi, se décida à les retirer; et il eut le bon esprit de faire de cette mesure de prudence un gage de paix avec les Goths. A cette époque, selon Jornandès, les Goths étaient gouvernés par deux princes nommés Avarich et Aurich. En comparant le récit de ce dernier écrivain aux monuments que nous avons de l'histoire romaine de ce temps, il paraît que, sous le règne de Probus, les Vandales vinrent s'établir sur les deux bords de la Theisse, entre le Marosch et le Danube, ayant ce dernier fleuve au midi, les Goths à l'orient, les Marcomans et les Quades à l'occident, et les Hermundures ou Suèves au nord. Cette irruption expulsa nécessairement une partie des Gépides de leurs possessions; ce sont ceux à qui Probus donna un établissement en Illyrie (280). Les poussées des peuples du Nord vers le Midi, causées sans doute par un reflux des peuples asiatiques, dont les Slaves formaient l'avant-garde, continuaient : une portion des Vrugondes, ou Burgondions, avait été jetée vers les marais Méotiques (mer d'Azof). Il fallut que les Goths se missent en défense. Tandis que les Ostrogoths battaient et anéantissaient presque ces Burgondions orientaux, le nouveau roi des Visigoths, Gerberich, arrière-petit-fils de Cniva, fit la guerre aux Vandales. Ils furent défaits et leur roi Visumar tué dans une grande bataille sur les bords du *Marisus* (284). — Les Vandales, harcelés par leurs vainqueurs, furent enfin obligés de franchir le Danube et de passer en Pannonie, où les Romains leur accordèrent un établissement. Ermanarich, successeur de Gerberich, était de la famille des Amales, ce qui semblerait prouver que, de même qu'Ostrogotha, il régnait sur les deux tribus gothiques. Ce fut lui qui, selon Ammien-Marcellin, fit la guerre aux Sarmates, et fut vaincu dans une bataille où une armée romaine, commandée par Constantin, fils de l'empereur du même nom, était jointe à ses ennemis. Jornandès rend compte de la même guerre, mais il dissimule la défaite de ses concitoyens Au

reste, la nomenclature des nations auxquelles Ermanaric ou Hermanrich fit la guerre, et qui, selon Jornandès, habitaient au Nord jusque vers les limites arctiques, offre une nouvelle preuve que les Sarmates des Grecs et des Romains sont les Slaves. Cet échec ne rompit pas la paix qui durait depuis Aurélien; Constantin la confirma et prit même 40 milles Goths à sa solde (en 332). — La mort de l'empereur Julien, et la faiblesse de son successeur, Jovien, parurent aux Goths une occasion favorable pour recommencer leurs déprédations. Mais Valentinien, successeur de Jovien, appelé en Occident pour la défense de la Gaule et de l'Italie, s'était associé son frère Valens : ce dernier en imposa aux Goths et les contint au-delà du Danube (364). Deux ans plus tard, Valens osa même passer ce fleuve et faire la guerre aux Goths dans leur propre pays. Elle dura trois ans et termina par une paix avantageuse aux Romains, qu'elle délivra des tributs qu'ils payaient à titre de subsides. Les Goths du Danube ou Visigoths étaient alors gouvernés par Athanaric, vassal sans doute d'Ermanaric, et à qui le traité conclu en 369 ne donne que le titre de juge. Pendant que ces événements se passaient, les Huns, venus de l'Asie orientale, s'étaient approchés du Caucase, où bientôt ils entrèrent en guerre avec les Ostrogoths, Ermanrich, affaibli par le grand âge et par les infirmités; mourut pendant cette guerre, et les Ostrogoths furent obligés de se soumettre à Balamir ou Balamber, roi des Huns, qui leur laissa une partie du pays qu'ils occupaient. Menacés à leur tour par les Huns, qui avaient passé le Tanaïs, les Visigoths ne jugèrent pas à propos d'attendre ces redoutables ennemis. Ils se présentèrent sur le Danube, implorant un établissement dans une des provinces de l'empire romain. Valens le leur accorda dans la Thrace et dans la Mœsie (376). Mais ils y furent tellement tourmentés par l'avarice et la rapacité des commissaires romains, qui leur retenaient les vivres pour mieux les dépouiller, que la colère leur remit les armes à la main l'année suivante. Ils ravagèrent toutes les provinces voisines du Danube, dont ils livrèrent le passage aux Ostrogoths, pendant qu'ils excitaient les Huns, les Alains et les Taïphales au pillage des provinces orientales. Valens soutint d'abord assez bien la guerre; mais bientôt le nombre toujours croissant des Barbares qui attaquaient l'empire l'obligea à réclamer le secours de son neveu Gratien, empereur d'Occident. Ce dernier se hâta d'accourir le printemps suivant avec une puissante armée; malheureusement Valens, ne voulant pas partager avec son neveu l'honneur d'une victoire, livra seul la funeste bataille d'Andrinople, où il périt avec la plus grande partie de son armée (378). La plus effroyable dévastation suivit cette victoire des Barbares; mais l'heure suprême de l'empire romain n'avait pas encore sonné. La veuve de Valens, par son courage et sa présence d'esprit, sauva Constantinople, et le général de Gratien, le comte Théodose, remporta sur les Goths une grande victoire, qui les força à rentrer dans la Mœsie. Il n'était plus possible de les rejeter au-delà du Danube, où leur pays était occupé par d'autres : on leur ratifia donc la concession de Valens. Gratien récompensa son général en l'associant à l'empire. Théodose maintint les Visigoths et leur roi ou chef Fridigerne, en paix avec l'empire, et en tira même de puissants secours dans la guerre qu'il eut à soutenir contre le pseudo-empereur Maxime (388). Athanaric, successeur de Fridigerne, rompit la paix, en ravageant la Thessalie, l'Epire, l'Achaïe et la Pannonie (391). Cette invasion fut promptement punie par Théodose, qui obligea les Visigoths à rester alliés et auxiliaires de l'empire, et fit venir Athanaric à Constantinople, où il le retint en otage. Dans la guerre que Théodose eut à soutenir contre l'usurpateur Eugène (394), les troupes auxiliaires des Visigoths étaient commandées par *Alaric* et *Gainas*, qui furent dans la suite la terreur de Rome et de Constantinople. — Peu après la

mort de Théodose (395), Alaric, de la famille des Baltes, élu roi des Visigoths, reprit la guerre contre les Romains, et ravagea la Macédoine et la Pannonie. Stilicon, ministre d'Honorius, accourut d'Italie pour s'opposer à ces dévastations; mais les intrigues de Rufin, ministre d'Arcadius, le forcèrent à se retirer. L'année suivante, Alaric recommença ses incursions, et, cette fois, le pusillanime Arcadius appelle Stilicon à son secours. Mais son nouveau ministre, successeur de Rufin, l'eunuque Eutrope, lâche et jaloux, aima mieux traiter avec l'ennemi et lui livrer l'empire que de le voir sauvé par un autre que lui. Alaric fut nommé commandant militaire de l'Illyrie. Le succès d'Alaric engagea son compagnon d'armes Gainas à tenter la fortune à son tour (400). Trahissant l'empire, qu'il servait en qualité de maître de la milice, il se joignit à un chef qu'il avait excité à la révolte, et vint assiéger Constantinople. Forcé de lever le siége, il fut successivement battu par un de ses concitoyens resté fidèle (Fravita), et par un chef des Huns auxiliaires, et perdit la vie dans un combat. La même année, Alaric s'étant allié à un chef ostrogoth, nommé *Radagaise*, et qui fuyait, à ce qu'il paraît, la tyrannie des Huns, profita du commandement qu'il exerçait sur les frontières de l'Italie pour y pénétrer et la ravager. Repoussés devant les murs d'Aquilée, les deux chefs rentrèrent en Illyrie. Peu après (402), Alaric seul rentra en Italie; mais, ayant mieux pris ses mesures, il put ravager les deux rives du Pô pendant un an entier, avant que Stilicon pût réunir une armée suffisante pour le combattre. Enfin, en 403, le jour de Pâques, les deux armées se rencontrèrent au bourg de *Pollentia* (Pollenza en Piémont, entre Alba et Cherasco). Alaric, vaincu, fut obligé de se réfugier dans les Alpes liguriennes, et forcé, peu après, de capituler; il se retira en Illyrie avec les débris de son armée. Trois ans plus tard, Radagaise pénétra à son tour en Italie, avec une puissante armée, composée en grande partie des hordes de Barbares errants sur les bords du Danube, et vint mettre le siége devant Florence. Attaqué peu après par Stilicon, il fut battu et son armée détruite; lui-même, fait prisonnier dans la fuite, fut décapité. Alaric, qui n'avait fait aucun mouvement pour soutenir Radagaise, n'en fit aucun pour le venger. Mais, aussitôt que le lâche et méprisable Honorius eut fait assassiner Stilicon, son beau-père et son unique soutien, le Visigoth, débarrassé de la crainte de rencontrer son vainqueur, rentra en Italie. Il marcha immédiatement sur Rome, mal défendue, et força cette capitale à se racheter par une énorme rançon (408). Cette capitulation fut consentie par Honorius lui-même. Encouragé par la lâcheté du gouvernement impérial, Alaric, sous prétexte de l'inexécution de quelques articles de la capitulation, se présenta de nouveau, le printemps suivant, devant Rome. Mais, au lieu de la piller, il songea à s'assurer le pillage des provinces, en faisant élire empereur le préfet de la ville, nommé Attale, par lequel il se fit nommer généralissime des armées de l'empire. Bientôt après, il assiégea Ravenne, où Honorius s'était renfermé, afin de pouvoir plus facilement s'enfuir par mer. Des secours envoyés par l'empereur d'Orient, Théodose II, forcèrent les Goths à se retirer; d'un autre côté, Constantin, qui s'était fait proclamer empereur dans la Gaule, paraissait disposé à passer les Alpes; l'Italie, totalement saccagée, n'offrait plus de ressources. Alaric, ne trouvant plus rien à voler, changea de dessein. Ayant dépouillé Attale de la pourpre qu'il lui avait donnée, il se rabattit sur Rome, qu'il prit et saccagea de fond en comble (410). Il se disposait à aller ravager l'Afrique, lorsqu'il mourut peu de mois après à Reggio en Calabre. Ataulphe (Adolph), beau-frère d'Alaric, fut son successeur; mais il ne suivit pas ses projets, et resta en Italie, méditant, à ce qu'il paraît, un établissement fixe, au lieu de se livrer à l'avenir chanceux que pouvait lui offrir le pillage de l'Afrique. Profitant habilement de la

captivité de Placidie, prise dans Rome par Alaric, il la demanda et l'obtint en mariage, et se fit faire une concession importante, celle de deux provinces de la Gaule, la Narbonnaise et la première Aquitaine (412). C'est de cette possession, qui dura plus d'un siècle, que date le nom de Languedoc, que prirent ces provinces (*Lann-Getux*, en Gaulois, pays des Gètes ou des Goths). L'année suivante, il se mit en possession de la Novempopulanie (Guienne), sans que le lâche Honorius osât s'en plaindre, et en dédommagement de l'Auvergne, dont les Bourguignons s'étaient saisis. En 414, Ataulphe, pressé par Honorius, auquel les succès de son général Constance avaient rendu un peu de courage, et menacé par ce dernier, passa en Espagne, où on lui céda les provinces encore appartenantes à l'empire, et où il eut à combattre d'autres Germains, les Suèves, les Alains et les Vandales. Il mourut en 415, et son successeur *Vallia* renvoya Placidie à son frère. Après cinq ans d'une guerre acharnée, dans laquelle les Alains furent presque entièrement détruits, les Visigoths furent rappelés par Honorius en Aquitaine, et Vallia expira presque en arrivant à Toulouse (420). Son fils Théodoric lui succéda. Honorius mourut en 425, et Théodoric chercha à profiter de l'enfance de Valentinien III pour étendre ses domaines. Aétius, l'avant-dernier des généraux dont la valeur et le mérite soutinrent les débris de l'empire, le battit et le força de rester en paix. En 436, Théodoric, profitant des embarrss où une guerre avec les Bourguignons et les Armoricains mettait Aétius, se rendit maître de quelques villes, qui arrondissaient ses possessions. Cette guerre, qui dura trois ans, finit par la remise de Narbonne aux Visigoths. Il resta en paix et allié des Romains pendant son règne, dont la fin fut marquée par l'invasion d'Attila, roi des Huns, attiré par les richesses et la faiblesse de l'empire. Attila s'avança vers le Rhin, suivi, non seulement par ses sujets, qui avaient remplacé les Visigoths sur les rives du Danube et en Pannonie, les Alains, les Slaves du Danube, les Gépides, sous leur roi Ordaric, les Ostrogoths, sur lesquels régnait Valamir, mais par des Francs, des Saxons et d'autres Germains. Il passa le Rhin, malgré la résistance des Bourguignons et d'un autre parti des Francs, et se répandit dans la Gaule. Arrivé devant Orléans, il pensa se rendre maître de cette ville. Mais le vigilant Aétius avait réuni ses forces, et, s'étant fait joindre par Théodoric et les Visigoths, il arriva assez à propos pour sauver la ville. Attila, ainsi prévenu dans l'exécution de ses desseins, se mit en retraite; Aétius le suivit, son armée s'augmentant non seulement des Armoricains, qui s'étaient séparés de l'empire, mais encore des Visigoths, des Francs, des Sarmates, des Saxons, des Bourguignons. A la bataille qui se livra dans les plaines qui s'étendent de Méry à Châlons-sur-Marne, Attila fut vaincu (451), et peu après obligé de repasser le Rhin. Théodoric, roi des Visigoths, périt dans cette bataille. Son fils aîné, Thorismond, qui lui succéda, régna peu, et deux ans au plus tard (453), son frère Théodoric II monta sur le trône. Théodoric II profita du désordre où l'assassinat d'Aétius (454), la mort de Maxime (455) et la prise et le pillage de Rome par le Vandale Genséric jetèrent l'empire pour assurer l'élection de l'empereur *Avitus*, Gaulois illustre et général estimé, et obtenir la commission de faire la guerre aux Germains établis en Espagne, et la cession de tout ce qu'il pourrait conquérir. Il y vainquit les Suèves, non loin d'Astorga (456), et les força à se soumettre à lui. Pendant que Théodoric II était occupé en Espagne, Avitus avait été précipité du trône, et remplacé par Majorien (457). Bientôt le nouveau préfet de la Gaule Ægidius (*v.* ce mot), attaqua les possessions des Visigoths dans la Gaule, afin de leur arracher ce qu'ils avaient usurpé. Théodoric y accourut en hâte; mais, vaincu dans une bataille il fut forcé de demander la paix. — Théodoric II mourut en 466. Il eut pour suc-

cesseur son jeune frère Frédéric, nommé par les historiens *Euric*, qui s'occupa d'abord uniquement du soin d'étendre sa domination en Espagne, et d'achever la destruction des Suèves. Mais, après trois ans de guerre, s'étant allié au Vandale Genséric, il vint attaquer l'empire romain dans la Gaule, et ajouta le Berri à ce qu'il y possédait déjà. Euric mourut en 474, et eut pour successeur Alaric II. — Nous ne nous sommes plus occupé des Ostrogoths depuis l'invasion des Huns, dont ils devinrent tributaires; mais le moment approchant où ils vont également entrer en scène, au nombre des destructeurs de l'empire romain, il est temps de revenir à eux. Ermanaric ou Hermanrich, leur roi, mourut, ainsi que nous l'avons vu, pendant la guerre qu'il eut à soutenir contre les Huns (374 ou 376). Après sa mort, les Ostrogoths se trouvèrent divisés en deux sections. Ceux de la partie orientale, soumis aux Huns, avaient pour roi Sigismond, fils de Hunimond. Les autres étaient gouvernés par Vinitbar des Amales, frère, dit-on, d'Ermanaric. Ce dernier essaya de résister aux Huns; il défit même leurs alliés, les Slaves orientaux ou *Antes*; prit et fit pendre leur roi Boch avec 70 de leurs chefs. Mais Balamber s'étant renforcé des Ostrogoths de Sigismond, attaqua Vinithar, le battit et le tua. Tous les Ostrogoths furent alors soumis aux Huns, qui leur permirent cependant d'avoir un roitelet de leur nation. Ce fut Hunimond, fils d'Ermanaric, auquel succéda Thorismond; ils furent tributaires de Mundzuc, successeur de Balamber, des frères Octar et Roas, et d'Attila, qui régnèrent successivement sur les Huns. Bérismond, fils de Thorismond, et son fils Vidéric, fatigués de la tyrannie qui les opprimait, quittèrent les bords de le mer Noire avec un certain nombre de leurs sujets, l'année même de la mort de Vallia, roi des Visigoths (420), et furent joindre son successeur Théodoric. — Leur renonciation volontaire laissait le trône vacant. Vandalar, neveu d'Ermanaric, avait trois fils, Valamir, Théodemir et Videmir; l'aîné fut roi des Ostrogoths, et ce fut lui qui accompagna Attila dans la Gaule. Il est nécessaire d'observer ici que tous ces successeurs de Vinitbar ne régnèrent que sur les Ostrogoths occidentaux: Depuis Sigismond, l'allié de Balamber, il n'est plus question dans l'histoire d'Occident des Ostrogoths occidentaux: nous les retrouverons peut-être plus tard. — Après la mort d'Attila (454), son empire se dissolvit. Ordaric, roi des Gépides, donna le signal de la réaction contre ses fils. Après plusieurs actions sanglantes, l'aîné, *Ella*, fut vaincu et tué dans une grande bataille, et ses frères forcés de fuir vers la mer Noire, dans la contrée qui avait été la résidence des Goths. Il paraît que cette nouvelle invasion, ou plutôt ce reflux, fut la véritable cause qui engagea les Ostrogoths occidentaux à quitter leurs demeures et à s'approcher du Danube. Marcien, alors empereur d'Orient, leur donna des établissements dans la Pannonie, d'où les Huns étaient chassés. Quoique Valamir jouît de la suprématie royale, il paraît que la nation était partagée entre les trois frères, selon l'usage constant des peuples germaniques. Valamir avait son établissement vers Carnuntum, sur la rive du Danube, Théodemir près du lac Balaton, et Videmir entre les deux, sur les rives du Raab. Quelques Ostrogoths restèrent cependant en Mœsie: ce sont ces peuples qu'on appelle *Mœsogoths*. Les fils d'Attila ne perdaient cependant pas encore le désir de reconquérir la domination de leur père. Valamir fut attaqué par eux (458), et les battit. Les Ostrogoths, vainqueurs des Huns, tournèrent leurs armes contre l'empire d'Orient, et ravagèrent l'Illyrie; mais ils furent battus, et n'obtinrent la paix qu'en livrant des otages, au nombre desquels fut le jeune Théodoric, qui fut depuis roi d'Italie, que l'empereur Léon-l'Ancien, fit élever à Constantinople. — L'année suivante ou la subséquente, les fils d'Attila firent encore sur la Pannonie une dernière tentative. Défaits dans une grande bataille où Dengizic perdit la vie, ils dis-

parurent de la scène politique. Peu après Ilunimond, roi des Suèves de la Germanie, voulant aller piller la Dalmatie, ravagea, en passant, les cantons habités par les Ostrogoths. Surpris près du lac Balaton, il fut complètement battu; luimême, fait prisonnier dans l'action, fut remis en liberté. D'après la description de Jornandès, la Suévie germanique comprenait la Souabe actuelle et le Palatinat de Bavière (l'ancien pays des Suèves-Hermundures). Ils avaient à l'orient les *Bajobares* ou Bavarois, au midi les Bourguignons, qui occupaient alors l'Helvétie, à l'occident les Francs de la Gaule, et au nord les Thuringes. — Cependant, Hunimond, ayant appelé à lui les Scires, qui habitaient alors au bord du Danube, attaqua inopinément les Ostrogoths (vers 462). Il fut de nouveau défait et les Suèves presque exterminés; mais Valamir fut tué dans l'action. Théodemir lui succéda. Peu d'années après (vers 465), le même Hunimond et un autre chef suève, nommé Alaric, s'étant alliés aux Sarmates, leurs voisins, c'est-à-dire aux Slaves de la Bohême, de la Moravie et de la Croatie, attaquèrent encore une fois les Ostrogoths. Ils furent de nouveau complètement battus, et Théodemir, devenu assaillant à son tour, entra avec Videmir dans leur pays et le ravagea dans toute son étendue. Le jeune Théodoric, otage à Constantinople, ayant été renvoyé à son père (472), Théodemir en témoigna sa reconnaissance à la manière de ses concitoyens, en portant la dévastation dans l'empire. Théodemir tourna ses armes vers l'Illyrie (473). Videmir passa en Italie, où il mourut presqu'en arrivant; ses compagnons obtinrent de Glycerius, qui régnait alors à Rome, la permission d'aller rejoindre les Visigoths dans la Gaule. Théodemir fut contraint de poser les armes et resta en paix jusqu'à sa mort (474). Théodoric lui succéda. Quelques années après (478), un autre Théodoric, surnommé le *Louche*, roi d'une partie des Ostrogoths (peut-être les Mœsogoths), fit la guerre à l'empereur Zénon; l'autre Théodoric, surnommé l'Aumle ou le Grand resta l'allié de l'empire, et marcha même au secours de Zénon. — Cette guerre dura trois ans, jusqu'à la mort de Théodoric-le-Louche, tué devant Constantinople (481). Théodoric l'Amale obtint pour récompense la possession de la Dacie. Nous y avons vu les Gépides; peut-être la guerre contre les fils d'Attila et les Sarmates ou Slaves de la Moravie, de la Croatie et les Antes ou Slaves orientaux qui arrivèrent sur le Bas-Danube les avait-elle détruits ou réduits à se joindre aux Ostrogoths. —Peu avant ces derniers événements, l'empire d'Occident avait été détruit par Odoacre (476), roi ou chef des Hérules, qui s'était fait reconnaître roi d'Italie. Quoique Théodoric l'Amale fût resté fidèle à son alliance, et eût même contribué à la délivrance de la capitale, l'empereur Zénon connaissait trop bien le caractère avide de combats et de pillage des Ostrogots, et l'ambition de leur jeune chef, pour ne pas désirer de se débarrasser de leur voisinage. On entre donc en négociations avec Théodoric, afin de l'engager à passer en Italie, et y remplacer Odoacre, espérant, sans doute, détruire ainsi ou au moins affaiblir les Barbares par leurs propres armes. L'entreprise souriait au jeune roi, et il se laissa facilement persuader de passer les Alpes et d'attaquer les Hérules (489). Odoacre, battu en plusieurs rencontres par les Ostrogoths, est enfin assiégé dans Ravenne et fait prisonnier (493). Théodoric le fait mourir et se fait proclamer roi d'Italie. — Théodoric ne savait ni lire ni écrire, et il a mérité le nom de *Grand*, par une administration éclairée et bienfaisante, qui a rendu son nom populaire jusque de nos jours. Mais il eut le talent de s'entourer de tout ce que Rome avait de citoyens illustres et éclairés, et gouverna par eux. Dans sa vieillesse, il devint méfiant et cruel: la mort de Symmaque et de Boèce sont de grandes taches sur son règne. Théodoric, quoiqu'allié de Clovis, ne perdit pas de vue les intérêts de ses concitoyens, les Visigoths de France et d'Espagne. Après la bataille de Vouillé, il empêcha Clovis de dé-

pouiller entièrement le successeur d'Alaric. — Théodoric mourut sans enfants, en 486, et eut pour successeur son petit-fils Athalaric, qui monta sur le trône sous la tutèle de sa mère Amalasuinte ou Amalasuinth (la vierge des Amales), qui peut être comptée au nombre des femmes illustres. Athalaric, faible et malade, mourut à seize ans, en 534. Sa mère lui donna pour successeur son cousin Théodat, qu'elle fit élire et qu'elle épousa. Elle en fut récompensée par une ingratitude vraiment royale : son mari la fit étouffer dans le bain. Ce crime excita un mécontentement que l'empereur d'Orient (Justinien) regarda comme un avant-coureur de la décadence des Ostrogoths. Il leur déclare la guerre, et, après leur avoir enlevé l'Illyrie et la Sicile, fit passer une armée en Italie. Bélisaire, qui la commandait, battit les Ostrogoths, et leur prit Naples. Vitigès, qui commandait les Goths, profita de leur mécontentement pour assassiner Théodat, dont il fut le successeur; mais il ne put empêcher Bélisaire de reprendre Rome (537). En vain, ayant réuni toutes ses forces, il revint assiéger cette ville (538) : après avoir consumé presqu'une année en de vains efforts, il fut battu par Bélisaire et forcé d'en lever le siége (539). Retiré dans la Haute-Italie, il fit détruire Milan, dont les habitants lui étaient suspects. Mais, poursuivi par Bélisaire, il fut forcé de se renfermer dans Ravenne, où il fut fait prisonnier et envoyé à Constantinople (540). Les Goths élurent alors Théodebalde, neveu du roi visigoth Theudis, et qui fut tué l'année suivante par Eraric. Ce dernier ne régna que cinq mois, et fut, à son tour, détrôné et mis à mort par Totila (541). Le nouveau roi, profitant de l'inaction des Romains d'Orient, que d'autres guerres empêchaient de s'occuper activement de l'Italie, s'appliqua d'abord à réorganiser la nation. Puis il commença une guerre offensive contre la Grèce (543). Il reconquit toute l'Italie supérieure, reprit Spolète, Pérouse, Naples, et vint assiéger Rome, dont il se rendit maître (547). Mais Bélisaire avait reçu des renforts; Totila fut battu et perdit la capitale de l'Italie. Cependant, Bélisaire ayant été rappelé en Orient, Totila put rentrer à Rome (549), et resta plus de deux ans tranquille dans son royaume. Mais Justinien, jaloux de reconquérir l'Italie, y envoya le célèbre eunuque Narsès, avec de nouvelles troupes. Totila, obligé de quitter Rome et de se retirer vers la Haute-Italie, fut battu et tué à la bataille de *Taginæ*, dans l'Apennin d'Ombrie (552). Son successeur Teia ne fut pas plus heureux : il perdit la vie (553) dans une dernière bataille contre Narsès, au pied du Vésuve, près des ruines de Pompéi. Ce désastre mit fin à la domination des Ostrogoths en Italie : devenus sujets de l'empire, ils se fondirent avec ce qui restait des naturels du pays. — Nous avons quitté l'histoire des Visigoths à l'instant où Alaric II succéda à Euric. Ce dernier avait étendu ses possessions presque jusqu'à la Loire, en sorte qu'Alaric se trouvait avoir pour voisins à l'Orient les Bourguignons, et au nord les Francs, sur lesquels régnait alors Clovis. Ce dernier voisinage ne pouvait pas manquer d'amener un conflit. Nous avons déjà vu à l'art. Francs comment Alaric, trahi par les évêques catholiques de son royaume, fut attaqué par Clovis, vaincu et tué à la bataille de Vouillé (507). Ses deux fils Amalaric et Gésalric lui succédèrent; mais ce dernier ayant été tué peu après, dans un combat contre les Francs, Amalaric occupa seul le trône, dans un état de guerre presque continuel avec les successeurs de Clovis. Il périt dans un combat contre les Francs (531), et son successeur Theudis, qu'on accuse d'être la cause de sa mort, se retira en Espagne, abandonnant ce que ses prédécesseurs avaient possédé dans la Gaule. Depuis ce temps, l'histoire des Visigoths appartient plus particulièrement à celle de l'Espagne, et nous y renvoyons pour la série des faits dont elle se compose. — Nous avons vu plus haut qu'une partie des Ostrogoths, qui habitaient le plus à l'Orient, devinrent les tributaires et même les alliés des Huns; que leur roi Sigismond, fils de Huni-

mond, aida Balamber dans la guerre qu'il fit au restant des Ostrogoths et à leur roi Vinithar. Ces Ostrogoths orientaux restèrent dans leur pays, et ont été confondus avec les Huns.—Cette nation gothique est celle dont les historiens du moyen âge font mention sous le nom de *Huns blancs* ou *Euthalites*.—Les Euthalites habitaient au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, à peu près dans la Koisakie actuelle, où déjà étaient les Ostrogoths avant l'invasion des Huns. Ils n'étaient pas des Huns proprement dits; il est donc plus que probable qu'ils sont précisément ces Ostrogoths dont nous avons déjà parlé plus haut. Il ne faudrait pas alors chercher ailleurs la cause du mélange des mots germaniques qu'on trouve en assez grand nombre dans le persan moderne. Le voisinage des Euthalites, et même leur domination temporaire sur la Perse, ont dû suffire pour cela. Gal G. de Vaudoncourt.

GOTHA, jolie ville située sur une hauteur près de la Leine, au milieu d'une superbe contrée, est la capitale du duché de Saxe-Cobourg-Gotha; sa population est de 12,000 habitans. Le château ducal, appelé Friedenstein, est remarquable par la vaste étendue de ses proportions, et par les riches collections diverses qu'il renferme, telles qu'une belle galerie de tableaux, un joli cabinet d'antiquités et de curiosités, un très-précieux cabinet de médailles, une collection rare d'objets provenant de la Chine, une galerie de minéralogie, et une bibliothèque de 150,000 volumes. — Proche de la ville, on voit l'observatoire de Seeberg, auquel les astronomes Zach et Lindenau ont donné une grande célébrité.—A 2 lieues, au sud de Gotha, se trouve la résidence favorite du duc régnant actuel, le joli château de Rheinhertzbrunn, nouvellement construit: l'extrême beauté des environs de ce séjour en fait un des plus délicieux paysages de l'Allemagne. W.

GOTHARD (Saint-). C'est une montagne, sur la limite des cantons d'Uri et de Tessin, qui forme le centre auquel viennent aboutir les divers chaînons constituant les Alpes helvétiques. La Pesciora, qui est le pic le plus élevé du St-Gothard, est à 1,675 toises au-dessus du niveau des mers. Le Fibia, la Fieudo, le Luxendro, l'Orsino, sont d'autres pics du même mont, dont l'élévation est aussi très considérable. Le St-Gothard offre un des passages les plus fréquentés qui conduisent en Italie. A son sommet, on trouve deux petits lacs d'où s'écoulent le Tessin et la Reuss. W.

GOTHIQUE (arts). La dénomination de gothique, appliquée d'abord à tout genre d'architecture qui s'éloignait des principes de l'architecture grecque et romaine, dut sans doute son origine à ce que les Goths, qui s'emparèrent de l'Italie au IVe siècle, furent regardés comme les auteurs de la corruption du goût. Elle passa ensuite à l'architecture dont l'ogive est le principal caractère. Aujourd'hui, elle sert presque toujours à désigner l'art du moyen âge: ce terme, quoique employé généralement, ne laisse pas que d'être très impropre, car les Goths n'ont jamais créé de style architectural, et, d'ailleurs, ils avaient tout-à-fait cessé d'occuper la scène du monde quand le système ogival s'y montra. La question de l'origine de l'ogive a donné lieu à beaucoup de controverses; les uns la font venir de l'Orient, rapportée en Europe par les croisés; les autres pensent que les Maures avaient introduit l'ogive en Espagne avant les croisades; enfin, une dernière opinion la fait naître dans l'Europe occidentale. On ne peut affirmer rien de positif à ce sujet; seulement, les faits historiques sur lesquels s'appuie la première opinion rendent celle-ci plus probable. En effet, il est certain que l'arc en tiers-point existait en Égypte, vers le VIIIe siècle; il se retrouve au palais de la Zize, construit à Palerme, par les conquérants arabes, dans le Xe. La chapelle royale, bâtie par les rois normands dans la capitale de la Sicile, et qui date de la première moitié du XIIe, nous la montre encore; de là à son apparition dans le Nord, il n'y a qu'un pas, seulement elle n'y arrive pas tout à coup : elle y fut naturalisée peu

à peu par les dessins des étoffes, les récits des voyageurs, et les voyages des artistes. L'architecture romaine régna long-temps concuremment avec ce nouveau style, et ce ne fut que vers la fin du XIIe siècle que l'ogive remplaça partout le plein cintre. Depuis lors, elle régna presque sans partage en France jusqu'au XVIe siècle. Pendant cette période, l'art ogival subit diverses modifications et passa par plusieurs états successifs qu'il importe de classer. Nous adoptons avec M. de Caumont les classifications suivantes : la première époque sera appelée *primitive*; elle comprendra le XIIIe siècle; la deuxième *secondaire* (XIVe siècle); la troisième *ternaire* (XVe); la quatrième *quaternaire* (première moitié du XVIe). Le beau temps de l'époque primitive ne date guère que de la deuxième moitié du XIIIe siècle. Pendant la première moitié de ce siècle et la dernière du précédent, l'architecture nouvelle est encore empreinte d'une physionomie qui rappelle le style romain. Voici les principaux caractères de l'art ogival primitif : le chœur des églises devient plus long que dans les siècles précédents, les collatéraux règnent jusqu'autour du sanctuaire, ils sont bordés de chapelles; quelquefois même la chapelle terminale, placée derrière le rond-point du chœur, est plus grande que les autres. Cet usage n'est général que dans les églises du XIVe siècle. Au XIIIe, on ne garnit pas de chapelles les bas côtés de la nef. Beaucoup d'églises de cette époque sont aussi sans absides, et terminées par une muraille plate, percée de deux ou trois fenêtres; d'autres ont des absides anguleuses ou à pans coupés; un trait hardi du nouveau style est de projeter en l'air des arcs-boutants qui s'appuient d'un côté sur les contreforts des collatéraux, de l'autre vont soutenir les murs du grand comble. On les couronna de clochetons, tantôt carrés, tantôt octogones; quelquefois d'un fronton aigu ou d'un toit à double égoût. Sur les pieds droits on pratique des niches dans lesquelles on place des statues. Les fenêtres sont étroites et alongées; elles ressemblent à un fer de lance; c'est pour cela que les antiquaires anglais leur ont donné le nom de lancettes. Leurs proportions et leurs ornements sont très variables : les unes sont couronnées d'un simple cordon, les autres offrent des voussures cannelées, soutenues par des colonnes appliquées sur les parois des ouvertures. Dans les édifices peu élevés, elles sont isolées, dans les monuments plus considérables on les trouve réunies deux à deux et encadrées dans une arcade principale. Entre les sommités des fenêtres et cette arcade principale reste un espace dans lequel on a pratiqué une rosace. Les portes ont leurs tympans et leurs voussures enrichis d'une quantité considérable d'ornements et de figurines ; les parois latérales sont décorées de colonnes et de statues de plus grandes proportions. Les portes se présentent ordinairement au nombre de trois au milieu des façades des églises importantes. Quelques portails sont précédés d'un porche plus ou moins saillant. C'est surtout la construction des voûtes et des tours qui excite l'admiration et révèle une grande habileté. Il y a des voûtes qui n'ont que six pouces de hauteur et qui sont jetées d'un mur à l'autre à plus de 100 pieds d'élévation; les tours sont percées de fenêtres longues et étroites; et assez souvent couronnées par des flèches octogones. Les espaces triangulaires qui existent entre les quatre angles de la tour et la base de la pyramide octogone sont remplis par quatre clochetons, et les quatre pans de l'octogone qui correspondent aux quatre faces de la tour sont percés de fenêtres ou de lucarnes. Beaucoup de tours ne sont pas terminées, et s'arrêtent là où eût dû commencer la pyramide octogone; on en voit des exemples, notamment à Paris et à Reims. De même qu'au XIe siècle, les tours sont placées à droite et à gauche du portail de l'ouest. Une autre tour moins haute s'élève sur les piliers des arcades qui occupent le centre des transepts; ceux du Nord et du Midi sont aussi quelquefois flanqués chacun de deux tours carrées, qui sont presque toujours demeurées im-

parfaites. Les ornements le plus souvent employés à la décoration des édifices du XIIIe siècle sont : les trèfles, les 4 feuilles, les violettes, les fleurons, les rosaces, les feuilles entablées, les guirlandes de feuillage, les crochets, les arcades simulées, les pinnacles, les dais, les bas-reliefs, les colonnes et les pilastres. Ces ornements sont les mêmes que ceux des siècles suivants ; mais avec quelque modification dans leur forme. Parmi les plus beaux édifices dus aux architectes du XIIIe siècle, nous citerons les principales églises, de Chartres, Reims, Paris, Rouen, Amiens, Sens, Dijon, Strasbourg. Le système ogival était arrivé à son apogée, il s'était mis admirablement en harmonie avec le spiritualisme chrétien, dont il était l'interprète. Les temples antiques avaient résumé le paganisme; les églises gothiques complétèrent la révolution qui s'opéra dans les esprits par le catholicisme. Les trois époques qui suivirent le XIIIe siècle ne changèrent pas le caractère de l'art; mais elles lui firent subir des modifications assez importantes pour que le classement en soit nécessaire. — Pendant l'époque du style secondaire, un changement remarquable s'établit dans la forme des églises : on ajouta un rang de chapelles à chacun des bas-côtés de la nef, la chapelle terminale du rond-point fut partout agrandie; des aiguilles garnies de crochets furent substituées aux clochetons qui couronnaient les contreforts. Les sculptures acquirent plus de hardiesse, mais perdirent de leur grâce en devenant trop maigres; les ciselures furent moins profondément fouillées; les fenêtres devinrent plus larges, et furent divisées par plusieurs colonnettes; les rosaces eurent un plus grand diamètre; les toits pyramidaux des tours furent percés de trous découpés en trèfles; il n'y eut pas d'autres changements essentiels dans l'architecture. — Le XVe siècle continua cette décadence. Les églises sont moins grandes, elles sont décorées avec profusion de pinacles, de figures pyramidales, de découpures de feuillages, de crochets. Au reste, le temps des grandes constructions était passé, ce fut celui des raccommodages et des restaurations. Toutefois, le style ternaire offre de grandes beautés, et il a élevé quelques monuments qui se distinguent par la richesse et l'élégance. — Pendant la quatrième époque de l'art, ce qui n'était qu'accidentel devint un système. On se mit à surcharger les édifices de ciselures, et à substituer aux colonnes et aux entablements un nombre considérable de nervures et de filets. On couvrit les voûtes de culs-de-lampe, quelquefois très volumineux, et qui retracent l'image des stalactites dont la nature tapisse certaines grottes. Les arcades, au lieu de s'élever comme dans le style primitif, s'inclinaient vers la terre. Cette dépression se montre aussi à l'extérieur des voûtes; au lieu de tours élancées en forme de flèche, on trouve assez souvent des pyramides tronquées, carrées ou octogones, et parfois des coupoles hémi-sphériques. On trouve dans quelques églises de cette époque, sur les angles de la tour qui supporte la pyramide, des obélisques ou clochetons qui se rattachent au corps du clocher par des arcs-boutants d'une extrême légèreté. Voici le nom de quelques monuments du XVe siècle et de la première moitié du XVIe qui réunissent ces divers caractères : à Rouen, le portail de l'ouest de St-Ouen, le grand portail et la tour de beurre de la cathédrale; la flèche de Caudebec, Nôtre-Dame de Brou, et la principale église d'Argentan. — Le style ogival avait parcouru les diverses périodes de progrès et de décadence ; une nouvelle révolution allait s'opérer dans l'architecture, le plein cintre devait bientôt être repris; la renaissance commença. A. DE BEAUFORT.

GOUACHE (Peinture à la). Gouache, du mot italien *guazzo*, est une espèce de peinture en détrempe, qui exige plus de soin et plus de précision que les autres. On y emploie de même des couleurs broyées et délayées à l'eau gommée. On doit modérer l'emploi de la gomme ou de la colle de peau de gants, épurée, dont on peut aussi se servir; autrement, la peinture

sècherait trop vite et finirait par s'écailler. — La peinture à l'huile, qui présente de grands avantages à l'artiste, autant pour l'exécution que pour le coloris et l'effet, n'était point connue des anciens : ils faisaient leurs tableaux à la gouache, à l'encaustique ou à la fresque.—L'emploi de la gouache donne de la douceur à la peinture et au coloris : elle est fraîche, éclatante, et charme la vue par le velouté qu'elle reçoit de la lumière qu'elle absorbe. On l'emploie ordinairement à l'exécution des tableaux de moyenne proportion, soit du genre historique ou familier, soit des paysages, des fleurs ou des fruits. On s'en sert aussi pour peindre les décorations de théâtre. Les religieux, qui ornaient les manuscrits qu'ils faisaient de sujets tirés de l'Ancien, du Nouveau-Testament, ou de la Passion de Jésus-Christ, les peignaient à la gouache. Ces productions des cloîtres du moyen âge sont très recherchées. — Nos grands peintres ont quelquefois employé la gouache, soit à de petits ouvrages, soit à des esquisses qu'ils reproduisaient ensuite dans un format plus grand. On voit au Musée deux tableaux allégoriques peints à la gouache remarquables autant par le mérite et la beauté de l'exécution que par leur dimension extraordinaire : ce sont les plus grands que j'aie jamais vus ; ils ont cinq pieds de haut et sont sous verre. Ces deux tableaux d'Antoine Corrége, né dans le Modénois, en 1494, et qui vivait en 1525, représentent la *Vertu victorieuse des Vices*, et l'*Homme sensuel attaché au plaisir par l'habitude*. Il suffit de nommer Corrége pour indiquer la grâce du dessin, l'esprit de la composition et le charme du coloris de ces deux tableaux, estimés cent quarante mille francs. Jean-Guillaume Bawr, né à Strasbourg en 1610, a peint le paysage, la perspective et l'architecture à la gouache, dans laquelle il excellait. On voit au Musée deux jolis tableaux de cet artiste, désignés sous les noms de *Cavalcade du pape* et de *Marche du grand-seigneur*. Bawr s'était acquis une grande réputation auprès du duc de Bracciano et à la cour de l'empereur Ferdinand III. — Les Perses, les Chinois et les Indiens ont aussi parfaitement réussi dans la gouache. A la Bibliothèque nationale se trouve une suite de portraits en pied des empereurs persans ou indiens, d'une grande finesse de dessin et d'une rare perfection de peinture. On y voit également des sujets familiers, peints par les Chinois, dont l'exécution a quelque chose de surprenant. — Nos peintres français ont produit de très belles gouaches. On cite Baudoin, gendre de Boucher, premier peintre de Louis XV, comme le plus habile en ce genre ; il fut reçu à l'académie de peinture, et produisit dans le genre libre et familier une suite de tableaux d'une grande beauté : le *Coucher de la mariée* est regardé comme son chef-d'œuvre. Feu Noël a peint à la gouache des marines dans le genre de Vernet, qui sont très estimées. Enfin, tous ceux qui se sont livrés ou qui se livrent à la gouache savent apprécier les avantages de cette peinture.

Le C^er Alexandre Lenoir.

GOUDRON, substance oléo-résineuse noirâtre que l'on retire de certains végétaux ou minéraux. La distillation, à une très haute température, des bois résineux est toujours la méthode d'obtenir le goudron végétal ; car le goudron de houille se retire de la distillation du charbon de terre lorsque l'on veut en faire simplement du cock ou faire du gaz pour l'éclairage. Ce goudron de houille est donc un produit auxiliaire venant diminuer les frais de fabrication. Quant au goudron minéral, c'est un bitume qui transsude de la terre, comme on le voit en Auvergne ou aux mines de Seyssel ; quoique souvent aussi, pour le recueillir plus promptement et en plus grande quantité, on le sépare également par la distillation de la terre qui le contient. L'on connaît, il est vrai, ces trois espèces de goudron, mais celui obtenu des substances résineuses est le seul auquel on applique ce nom générique, sans addition explicative : on le prépare aujourd'hui et à peu près ni mieux ni plus mal que jadis les anciens. C'est le pin maritime qui fournit la plus

grande partie du goudron du commerce; pourtant, on fait servir aussi à cet usage les pins sauvage, cembro, mugbo, d'Écosse, austral, et le pin d'Alep, quand on les rencontre dans les forêts. — Habituellement, pour retirer le goudron, on recouvre un trou fait en terre, d'un plancher légèrement creusé en forme de cône renversé, au centre duquel on perce un trou de manière que tout liquide qui viendrait à tomber sur ce plancher pût s'écouler vers cette goutière et se rendre dans le caveau. Ce plancher étant ainsi disposé, et formant alors une espèce de sole, on bouche le trou central avec une perche; puis on amoncelle obliquement et par rangées, autour de cette perche, toutes les bûchettes et copeaux provenant des arbres qui ont fourni la térébenthine. Lorsque ces bûchettes sont élevées à la hauteur habituelle d'un fourneau à charbon, on recouvre le tout avec du gazon; on retire la perche dont l'absence forme un tuyau de cheminée, et on allume ce tas de bois en six ou huit endroits. Dès lors l'habileté de l'ouvrier consiste à régulariser, comme le font les charbonniers, la chaleur, et à la distribuer, suivant le besoin, sur tel ou tel point de la masse, en ouvrant un trou ou évent au-dessus de ces endroits, dans la couverture, ou bien en formant les trous qui s'y trouvent. Le difficile est d'arriver à obtenir un juste degré de chaleur, car trop de chaleur décompose le goudron en gaz et en charbon, tandis qu'une trop basse température ne retire pas du bois tout le goudron qu'il pourrait fournir. La mise en feu d'un fourneau ordinaire dure 60 à 72 heures; mais tous les quatre ou cinq heures on descend dans le caveau et l'on ouvre le trou central, qui laisse alors tomber dans un cuvier le goudron que la chaleur a fait se distiller et s'amasser sur la sole du fourneau. — Cette méthode grossière, employée dans les Landes, et que, dans le Valais, on a perfectionnée en couvrant le fourneau d'un chapeau métallique mobile, a subi aussi en Suède quelques améliorations. L'on pourrait remplacer la construction des anciens par la distillation en vases clos et *per descensum* plus ou moins analogue à celle dont on se sert pour l'extraction du goudron de l'écorce de bouleau, propre à la préparation du cuir de Russie. Mais il ne faut pas croire que ces améliorations soient aussi faciles à apporter dans cette fabrication que l'on pourrait d'abord se l'imaginer : l'indépendance, le préjugé, l'intérêt mal entendu, l'ignorance et la pauvreté de la plupart des ouvriers fabricants de goudron, sont autant de causes qui empêcheront d'ici à long-temps ces perfectionnements d'être adoptés dans nos forêts; car en France c'est le temps qui seul peut les importer dans les mains de nos paysans. — Quelle que soit la manière dont le goudron soit obtenu, il sert dans les ports de mer à enduire les carènes des vaisseaux; mais pour cette application, appelée calfatage, on a besoin de faire chauffer le goudron, d'en faire évaporer une partie de l'huile essentielle qu'il contient, et de le réduire, en le desséchant ainsi, en une substance qui porte alors le nom de brai gras, substance que l'on fait souvent plus vite en ajoutant au goudron chaud un peu de résine ou brai sec; quelquefois même on le fabrique directement en distillant le goudron en vases clos. Le goudron sert aussi à enduire les cordages, afin de les rendre plus durables à l'eau. Enfin, c'est une substance fort employée, et dont la qualité est presque toujours en raison du plus ou moins de faveur que lui mérite son emballage, car les goudrons du nord devant être les meilleurs, tous ceux qui portent son habit sont également bons aussi. Dans le Midi, l'on emballe le goudron dans des tonnes pareilles à celles du Nord, et alors sur les marchés il est de première qualité, tandis qu'emballé autrement il serait de mauvaise vente : tel est, du reste, en bien des choses, la force du préjugé. J. Odolant-Desnos.

GOUDZERAT (*v.* Guzzarate).

GOUJAT. Vers le milieu du moyen âge, lorsque les armées commencèrent à s'organiser plus régulièrement, on attacha à leur suite des domestiques chargés

des offices les plus bas, et on leur donna le nom de *goujats* (valets de l'armée). C'étaient eux qui entretenaient les objets d'habillement du soldat, qui préparaieut leur manger et qui nettoyaient leur habitation. Il y avait parmi eux une espèce de hiérarchie qui en formaient trois classes particulières : la première était chargée de tout ce qui avait trait à la propreté du corps et des hardes ; la seconde de la partie culinaire ; la troisième formait la troupe plus modeste des marmitons. — Sous le règne de Philippe-Auguste, on donna également la dénomination de *goujats* aux paysans armés qui suivaient l'infanterie dans les expéditions militaires, et que l'on avait jusqu'alors désignés sous le nom de *piquichins*. — Lorsque, dans le XIe et le XIIe siècle, des bandes d'aventuriers se formèrent en France, une grande partie des goujats de l'armée passa dans leurs rangs, et commit dans les provinces les plus grands désordres. Dès lors leur nom devint un terme de mépris, synonyme de *gueux, bandits, mauvais sujets*. — Le mot *goujat*, dans le sens militaire, est aujourd'hui inusité : la colère seule le fait quelquefois employer contre la classe la plus grossière du peuple. — Il peut s'entendre aussi d'un homme qui, grossier par caractère et par habitude, apporte dans le commerce du monde une rudesse de manières et de mœurs qui lui fait méconnaître tout ce qu'il se doit à lui-même et aux autres. SICARD.

GOUJON (JEAN). François Ier, disait Frédéric-le-Grand, avait essayé vainement d'attirer en France les beaux-arts, Louis XIV les y établit : sa protection fut éclatante. Le roi de Prusse s'entendait mieux, sans doute, à battre les ennemis de son royaume qu'à disserter sur les arts. Pour combattre son opinion, il me suffirait de produire la liste des nombreux monuments qui furent élevés en France sous le successeur de Louis XII. Personne n'ignore que François Ier, aussi instruit que brave et galant, recherchait la société des hommes de lettres et des artistes, et qu'il eut la gloire de hâter le progrès des arts, en appelant auprès de sa personne Léonard de Vinci, Primatice et Rosso : Nicolo dell' Abate, Solario et Andre del Sarte les accompagnèrent. Le prince, voulant faire fleurir l'industrie, établit des manufactures dont il donna la direction à ces hommes habiles ; il fit mouler et couler en bronze, par le célèbre Cellini, les plus belles statues de l'antiquité, dont il orna le château de Fontainebleau ; enfin, par les nombreux encouragements distribués aux artistes, François Ier fit disparaître la barbarie et le mauvais goût qui régnait sous ses prédécesseurs. — Jean Goujon, né à Paris, à cette époque, est le premier sculpteur dont la France puisse se glorifier. On ne connaît pas la date de sa naissance ; on ignore où et comment il apprit son art ; mais ce qu'il n'est pas permis d'ignorer, c'est son génie extraordinaire. On peut dire que pendant que Michel-Ange enrichissait l'Italie des fruits de son génie, Jean Goujon offrait des chefs-d'œuvre à la France étonnée, non pas qu'il eut jamais l'énergie et la force qui caractérisent le talent du sculpteur florentin, mais il mettait tant de grâce et d'élégance dans le mouvement et les attitudes des femmes qu'il dessinait, et tant de perfection dans le maniement de son ciseau, qu'on peut le placer à côté des plus habiles artistes de l'antiquité, surtout si on observe ses bas-reliefs, la partie de la sculpture dans laquelle il excellait. Que de beautés nobles et gracieuses n'a-t-il pas semées dans les naïades de la fontaine des Innocents et dans les vertus iconologiques du vieux Louvre ? — Peu de sculpteurs ont compris aussi bien que Goujon les règles de l'optique et du bas-relief. Il avait l'art de modeler un corps peu saillant et *méplat* de façon à lui donner de la rondeur par la manière dont il fixait la lumière sur les parties saillantes, et dont il savait la faire glisser sur celles qu'il voulait sacrifier. Certes, s'il avait eu à faire les sculptures de l'arc de triomphe de l'Étoile, il se serait entendu avec l'architecte, comme il a fait avec Pierre

Lescot; il aurait mis son travail en harmonie avec l'architecture, et se serait bien gardé de donner autant de saillie aux figures; il les aurait composées et placées ainsi qu'on doit le faire pour le bas-relief; il n'aurait pas eu la prétentention de produire des tableaux sculptés, c.-à-d. de la peinture en relief, parce que c'est contre les règles de l'art. — Rien n'est plus beau que la fontaine des nymphes, dite des *Innocents*, ainsi nommée parce qu'elle était située à Paris en face du cimetière des Innocents, au coin des rues aux Fers et St-Denys. Dans cet ouvrage, un de ceux qui honorèrent le plus l'école française, il règne entre la sculpture et l'architecture, dont le monument se compose, une harmonie qui charme la vue, et qui provoque d'aimables sensations. On y voit des naïades dessinées correctement, dans des proportions elégantes, et dans des attitudes animées par les graces; leurs draperies légères laissent suffisamment apercevoir le nu qu'elles cachent, et elles y sont adhérentes avec une discrétion qui, pourtant, inspire un sentiment de volupté. Dans les bas-reliefs du soubassement, on voit aussi le triomphe de Vénus. La déesse des amours, mollement couchée sur les eaux, folâtre avec de petits enfants qui l'accompagnent, et qui s'amusent avec des poissons qu'ils ont retiré de l'eau. Les archivoltes de ce joli monument, dont l'architecture est de Lescot, sont ornées de plusieurs renommées dans des attitudes différentes, sculptées par Goujon.— Le grand artiste, lié d'amitié avec Pierre Lescot, se plut à enrichir le palais du Louvre des plus belles sculptures. Les frontons circulaires sont peuplés de ses figures en demi-relief : on y voit Mercure, l'Abondance, et au milieu deux génies qui soutiennent des cartels aux armes de Henri II. Les entre-pilastres offrent des traits relatifs à la prudence et à la valeur du roi, avec des trophées et des esclaves enchaînés. On lui doit encore toutes les figures iconologiques qui embrassent les croisées circulaires formées en œil de bœuf. Ces femmes élégamment dessinées, qui expriment les principales vertus d'un pouvoir, ont de l'analogie avec les sculptures de la fontaine des Innocents. Dans la salle des Cent-Suisses, on admire de lui quatre cariatides de douze pieds de haut, taillées en ronde bosse; elles soutiennent une tribune enrichie des plus beaux ornements. Dans l'une des salles du Musée, on s'arrête également devant une grande et riche cheminée où il a sculpté deux magnifiques statues colossales, qui s'appuient sur une niche circulaire qui contient un buste. — Je ne passerai pas sous silence le bel hôtel de Carnavalet, qu'il enrichit de bas-reliefs magnifiques: d'un lion, d'un léopard, de plusieurs enfants qui soutiennent des cartouches; d'une Renommée et des figures de la Force et de la Vigilance. Précédemment à ces chefs-d'œuvre, il avait orné la porte St-Antoine de quatre petits bas-reliefs en pierre, dont la finesse égalait les plus beaux camées: ils représentaient la Seine, la Marne, l'Oise et Vénus sortant des ondes. Ces petits chefs-d'œuvre sont maintenant au Musée. Dans la même salle est un bas-relief représentant Jésus au tombeau, qu'il avait sculpté pour les cordeliers de Paris; je l'ai sauvé de la destruction de 1793, ainsi que les précédents. Je possède de ce grand maître un petit bas-relief en marbre d'une perfection extraordinaire dans toutes ses parties: il représente Diane, ses chiens et un cerf. — Jean Goujon a fait très peu de statues. On a vu long-temps au musée-des-Monuments-Français la belle statue nue et couchée de François Ier, qui ornait son tombeau, et qui est maintenant dans l'église de St-Denys: ce chef-d'œuvre de l'art français peut être comparé aux belles productions grecques; on voyait aussi à ce musée une statue de Diane, qui passa à la Malmaison. — Si Jean Goujon, après tant de monuments admirables, eût fui, le 24 août 1572, comme on le lui conseillait, une cour fanatique et perfide; s'il eût abandonné son travail dans ce moment de crise, il aurait enrichi la France d'un

plus grand nombre de chefs-d'œuvre; mais, voulant retoucher quelque chose à la fontaine des Innocents, il fut tué sur son échafaud même, d'un coup d'arquebuse : il était protestant. D'autres prétendent que ce fut au Louvre qu'il périt, le jour de la Saint-Barthélemi.

Cher. Alexandre Lenoir.

GOURMAND, GOURMANDISE. Quelque agrément que l'on ait voulu répandre sur la gourmandise, en la célébrant dans quelques livres, et en faisant en son honneur des chansons, des odes, et même des poèmes, elle demeurera un vice bas et dangereux, fort justement classé par les théologiens dans les *péchés capitaux*, car pour la satisfaire on vole, et l'ivresse, cause de tant de crimes, ne provient que d'elle. L'avantage de la sobriété sur la gourmandise est immense, dans les temps de guerre ou de révolution, et l'on peut prédire la victoire au peuple ou au parti qui se soucie le moins de ce qu'il mange. La gourmandise consiste en un désir immodéré bien plus qu'en un besoin de nourriture : elle est avide d'aliments recherchés et dédaigneuse de mets simples. L'honneur, la délicatesse, cèdent à la gourmandise; l'on devient le parasite de l'homme que l'on méprise le plus, l'on affronte le mépris de ses laquais pour faire bonne chère. Tel ne sait pas résister à un certain gibier, tel autre à une sorte de fruit : celui-ci compromettrait sa femme pour du macaroni; celui-là vendrait son ame pour une soupe à la tortue; les uns s'avouent coupables de cette intempérance et en rient; les autres ont fait de leur estomac un sanctuaire; tout ce qui entre là est important, sacré; il faut s'en occuper gravement. On s'endette pour avoir une table somptueuse, des primeurs et un bon cuisinier. On oublie, en se gorgeant de mets coûteux et venus de loin, de vins fins, de liqueurs rares, que dans le voisinage, dans la maison peut être que l'on habite, plusieurs familles meurent d'inanition. Eh! la gourmandise, qui rend égoïste, inhumain, ne serait qu'un travers! Non, J.-J. Rousseau le dit; « La *gourmandise* est le vice des ames sans étoffe. » Et celui qui pense souvent à contenter la sensualité de son palais doit sur-le-champ se condamner à l'abstinence. Il ne faut pas confondre avec la gourmandise la sensation agréable que l'on éprouve en réunissant dans un festin de nombreux amis, dont on s'est efforcé de contenter les goûts : la générosité, l'hospitalité, justifient, dans ce cas l'abondance et la recherche. La préférence que l'on accorde à quelques aliments, le plaisir qu'en cause la saveur, n'ont rien de commun avec la gourmandise : elle commence quand on mange ou boit avec excès, quand on dépense pour se nourrir une somme prélevée sur les besoins de sa famille. La gourmandise est passion, vice, quand elle met obstacle à l'aumône, indispensable devoir des riches; et quand enfin elle provoque des maux physiques. La *Biographie des gourmands* renferme des noms plus fameux qu'illustres : malgré la pourpre qui les recouvrait, on ne peut se rappeler sans dégoût Vitellius et Domitien. En vain a-t-on voulu modernement ennoblir, par des dérivés grecs, la plus matérielle des passions, la gastronomie : le gastrolâtre, est demeuré le *gourmand*, c'est-à-dire le plus bas placé sur l'échelle du vice. Les moines, lors du moyen âge, les financiers, avant la révolution, avaient une réputation de *gourmandise* qui passa aux représentants du peuple dans les assemblées nationales. Il n'y a plus, que nous sachions, de corporation qui se distingue en ce genre, et l'on ne cite aujourd'hui que des individus. — *Gourmand*, celui qui est adonné à la *gourmandise*, qui professe cette science de *gueule*, comme l'appelle Montaigne. Un homme qu'aucun mérite ne distingue a un titre, s'il est *gourmand*, à l'attention des sots. Ainsi devint célèbre sous l'empire M. d'Aigrefeuille, ami de Cambacérès, archichancelier. Il s'occupait chez ce dernier de tous les détails relatifs à la cuisine, et l'on citait la table de Cambacérès comme la meilleure de l'empire. C'était dans l'ordre, car l'archichancelier traitait pour Napoléon, à qui ses habitudes la-

borieuses et son admirable sobriété rendaient insupportable le temps passé à manger. On n'est pas un gourmand pour trop manger une fois, ou pour dîner en passant à dix louis par tête : la fréquence de ces excès constitue le *gourmand*. Le gourmand est sujet aux migraines, aux coliques, aux gastrites, et, bravant ces maux, il meurt le plus souvent d'indigestion ou d'apoplexie. Son caractère est nul : la passion qui l'absorbe ne laisse guère lieu à d'autres passions, si ce n'est par exception; il est incapable de mal comme de bien faire, et mérite la désignation de *pourceau d'Epicure*, qu'on lui donne généralement. Sous le nom d'*Almanach des gourmands*, La Reynière a publié plusieurs petits volumes aussi gais que spirituels. La *Gastronomie* de Berchoux est un des poèmes les plus amusants que nous possédions; la *Philosophie du goût* est un livre plein d'érudition; les œuvres de M. Carême, le *Cuisinier royal*, la *Cuisinière bourgeoise*, sont dans toutes les mains. On n'en estime pas plus le gourmand, et il est impossible de ne pas regretter des frais de science et d'esprit faits pour des gens qu'un des plus beaux génies du monde, Dante, plaça dans la fange (*Inferno.*, *canto* IV) (*v.* CULINAIRE [Art] et GASTRONOMIE). C^{sse} DE BRADI.

GOURMAND (botan.), jeune pousse d'arbre fruitier ou d'arbuste soumis à la taille, qui, se développant avec trop de vigueur, attire à elle la sève, épuise ainsi les branches voisines, et souvent même les fait périr.—Quelle est la cause la plus fréquente de la production des *branches gourmandes?* Si l'on remarque d'un côté la rareté de ces déviations de la sève sur des arbres abandonnés à eux-mêmes, de l'autre, leur fréquence sur les arbres taillés, rabattus, assujettis à une forme donnée, on sera conduit à considérer leur évolution comme le résultat de la taille, et en général de toutes les opérations qui contrarient le développement naturel du sujet. L'évolution des gourmands est toujours fâcheuse sur les arbres jeunes et bien portants. Le jardinier qui les détruit lorsqu'ils sont faibles encore arrête souvent la direction vicieuse des sucs nourriciers; mais lorsqu'ils sont forts et vigoureux, la section brusque n'est pas sans danger pour le sujet qui les porte; aussi est-ce avec raison que l'on conseille alors d'y ralentir la vie par un des nombreux procédés connus des jardiniers (amputation ou torsion de l'extrémité, inclinaison vers la terre, etc.).—Les gourmands qui poussent sur des arbres déjà vieux, sur ceux qui ont été contrariés par le voisinage d'autres arbres, servent souvent à rajeunir ou à régulariser les sujets. — En 1828, j'ai déplanté un prunier de neuf à dix ans, contrarié dans sa croissance et jeté d'un seul côté par un abricotier qui le dominait; je l'ai placé dans un carré où rien ne gênait l'évolution de ses branches : j'ai déterminé l'apparition de quelques gourmands vers les parties dégarnies, et, en 1831, cet arbre, plein de vie, était d'une forme très régulière.

P. GAUBERT.

GOURME. C'est le nom d'une maladie particulière également à l'enfance des hommes et des chevaux. Chez les premiers, elle porte aussi le nom de *rache*, de *croûte laiteuse*. M. Alibert, qui dit l'avoir aussi rencontrée chez les adultes, l'a décrite sous le nom d'*achore*. Le siége en est derrière, et quelquefois sur toute la surface de l'oreille externe. Elle paraît tantôt sous la forme de simple exsudation puriforme, tantôt sous celle de croûtes plus ou moins épaisses, jaunâtres, à l'époque de la première dentition, qui paraît influer beaucoup sur son développement: les enfants d'un tempérament lymphatique, scrofuleux, mal nourris, habitant les lieux bas et humides, y sont particulièrement sujets. Elle affecte parfois le caractère de teigne muqueuse. On considère ordinairement la gourme comme une espèce d'émonctoire, de dépuration salutaire de la nature, dont le traitement doit se borner à un bon régime, des soins de propreté, etc., mais en évitant surtout l'emploi des répercussifs. — La gourme affecte ordinairement les chevaux de 2 à 5 ans et quelquefois plus tard. Elle se manifeste par un engorgement des glan-

des maxillaires, sublinguales, et même des parotides, par un écoulement d'humeur visqueuse, gluante, rousse ou blanchâtre, fluant des naseaux, ou enfin par des tumeurs, des abcès, sur diverses parties du corps. Le traitement doit en varier suivant ces divers cas. On la nomme *fausse gourme* quand elle paraît à l'âge de 7 à 8 ans. Elle se complique alors de symptômes plus ou moins graves, dégénère souvent en *morve* quand l'écoulement a lieu par le nez, et entraîne fréquemment la mort.— On dit figurément d'un jeune homme qu'il sera sage quand il aura jeté sa *gourme*, ou qu'il jette sa *gourme* quand il fait beaucoup d'extravagances. — *Gourmer*, c'est, ou mettre la *gourmette* (*v.*) à un cheval, ou battre quelqu'un à coups de poings; *être gourmé*, c'est affecter un maintien composé et trop grave. J. Humbert.

GOURMETTE. C'est une partie du mors du cheval, composée de mailles, de maillons, d'un S et d'un crochet, le tout formant une chaînette qui tient à l'un des côtés du mors, et qu'on attache de l'autre en la faisant passer sous la barbe du cheval. La gourmette était inconnue des anciens, et n'a été adoptée qu'ensuite de l'addition des branches, qui seraient inutiles, si l'on ne fournissait au levier qui en résulte un second point d'appui sans lequel l'embouchure ne pourrait exercer une impression suffisante sur les barres. Cette chaînette a aussi l'avantage d'opérer une action plus ou moins vive sur la partie avec laquelle elle se trouve en contact. La forme des gourmettes a beaucoup varié depuis leur origine. Les éperonniers en comptent deux autres espèces nommées *fausses gourmettes*, qui ont à peu près le même but, et dont nous ne ferons pas l'historique. — On dit figurément : lâcher la *gourmette* à quelqu'un, à qui l'on donne plus de liberté qu'il n'en avait. Rompre la *gourmette* signifie aussi, en style figuré, s'abandonner à ses passions, après s'être retenu quelque temps. — *Gourmette*, terme de marine, s'applique à un garde qu'on met sur un vaisseau pour veiller aux marchandises et en avoir soin. Les Provençaux appellent du même nom un valet de bord chargé de toute espèce de travail, surtout du nettoyage du bâtiment et du service de l'équipage. J. Humbert.

GOUSSE. C'est le nom que l'on donne en botanique à la cosse ou enveloppe qui recouvre plusieurs sortes de légumes. Les fruits des haricots, des pois, des vesces, des fèves, et de toutes les plantes légumineuses, sont des gousses. Les gousses sont des péricarpes secs, membraneux, à deux valves, et d'ordinaire à une seule loge; les graines sont attachées alternativement à l'une ou à l'autre valve, le long de la suture supérieure seulement.— L'architecture s'est appliquée à l'imitation des gousses naturelles; et ces ornements qu'on voit principalement dans le chapiteau ionien ont pris le nom des objets qu'ils représentaient, et se sont appelés également *gousses*.— Les jardiniers et les cuisiniers ont appelé *gousse d'ail* une petite tête d'ail : cette acception, tout opposée qu'elle est à la signification scientifique de ce mot, n'en a pas moins fait fortune, et elle est aujourd'hui usitée partout. O.-L. T.

GOUT. On donne ce nom à celui des sens qui juge des saveurs et qui les discerne, le cerveau aidant, c.-à-d. l'âme, le réceptacle final de toutes les impressions de peine ou de plaisir. Le goût est le sens de l'appétit et de la gourmandise : aussi la nature l'a-t-elle judicieusement placé, comme en sentinelle, à l'origine des voies digestives. Lui et l'odorat soumettent à une sorte d'inspection les substances servant à nous nourrir, et, comme tous les inspecteurs, ceux-là sont sujets à la partialité et commettent quelquefois des erreurs. Complaisants pour ce qui les flatte, ils repousseraient souvent des choses utiles, si l'expérience n'interposait son autorité. L'estomac, moins susceptible qu'eux, se trouve bien des alliacés, qui répugnent à l'odorat, et il fait bon accueil aux amers, eux dont le goût se trouve offensé. — Le siége de ce sens est tout à la fois la membrane de la langue et celle du palais. Quelques

personnes pensent que la langue en est l'unique organe, mais c'est une erreur : on a vù des hommes privés de langue qui pourtant jouissaient de la faculté d'apprécier les saveurs. M. de Jussieu et Lecat ont cité des faits de cette nature. Essayez donc de goûter seulement avec la pointe de la langue, tirée à l'extérieur au-delà des lèvres, une substance savoureuse quelconque, vous verrez combien l'impression en sera faible, à moins que cette substance n'ait le mordant d'un agent chimique, à moins que ce ne soit un sel, par exemple, un alcali ou un acide. La langue n'est donc pas le seul instrument du goût ; je ne sais même si elle en est l'instrument principal ; et cette vérité est si évidente que le langage vulgaire l'a dès long-temps consacrée. On dit, un *palais délicat*, quand on veut exprimer l'aptitude à savourer des choses d'un goût délicieux, des breuvages recherchés, des mets exquis.— Au reste, il ne faut pas croire que cette remarque soit sans importance. Songez donc qu'on dispute depuis Galien, et peut-être avant lui, sur la question de savoir lequel des nerfs de la langue, l'*hypoglosse* ou le *lingual*, est le plus spécialement affecté au sens du goût. A l'appui des deux opinions, on allègue des faits nombreux ; on cite de part et d'autre des expériences de galvanisme, des sections, des blessures de toute espèce, et des maladies ; et ces preuves, crues péremptoires, se détruisent l'une par l'autre. Outre que je ne vois pas pour quelle nécessité le sens du goût aurait un nerf spécial plutôt que le toucher, outre qu'un même nerf peut faire agir des muscles et servir à la fois aux sensations, il suffit que le palais participe à la dégustation, pour montrer que le sens du goût n'a pas de nerf unique et spécial, et que des filets nerveux, provenant de diverses sources, concourent à la perception des saveurs.—Quant à cette question des nerfs spéciaux, on raisonne à leur sujet d'une manière peu rigoureuse. Prenons pour exemple un des sens, n'importe lequel, pourvu que plusieurs nerfs aillent se distribuer dans l'organe qui lui est essentiellement affecté. Vous choisissez l'un de ces nerfs, vous le coupez, vous le comprimez ou le *narcotisez* ; et, parce qu'après cette épreuve le sens paraît aboli ou du moins plus faible, vous écrivez *nerf de la sensation*. Voilà où est l'erreur. — Si les nerfs n'avaient qu'un seul attribut, si tous n'agissaient que pour sentir, et qu'aucun autre usage ne leur fût départi, vous auriez raison : l'expérience serait probante. Mais les nerfs servent aussi aux mouvements spontanés; c'est par eux que les muscles se contractent. Ils sont également utiles à la nutrition des organes, comme à leur conservation vitale. Il est vrai que ces divers modes d'action échappent à nos grossières recherches ; mais le résultat même de cette action est évident, et cela doit nous suffire. Disons donc d'abord quelles conditions sont nécessaires pour que le sens du goût agisse fructueusement. Pour discerner les saveurs, il faut que la langue soit mobile, qu'elle et le palais soient sensibles, et parfaitement humectés des sucs provenant de la membrane muqueuse qui revêt le palais et la langue ; il faut que ces organes continuent de se nourrir aux dépens du sang dont leurs vaisseaux les pénètrent; il faut que les issues veineuses de ce sang restent libres, aussi bien que son accès par les artères. Il leur faut encore, à la langue et au palais, des nerfs pour la nutrition, des nerfs pour la sécrétion des sucs lubréfiants, des nerfs pour le simple toucher, qui juge de la présence même du corps à savourer ; de plus, il leur faut des nerfs pour le mouvement qui leur fait palper, une à une, les molécules de ce corps sapide, et enfin, d'autres nerfs pour discerner les saveurs elles-mêmes. Voilà bien des conditions, bien des nerfs, sans compter ceux que j'oublie ou que j'omets. — Supposez maintenant qu'on vienne à détruire un de ces nerfs qui président aux conditions indispensables à la sensation du goût, un seul, n'importe lequel, aussitôt vous verrez cesser cette sensation. Si vous empêchez la nutrition, plus de goût;

la sécrétion des fluides, plus de goût ; la sensation même, à plus forte raison, plus de goût. Vous voyez qu'il ne suffit pas que la sensation cesse après qu'un nerf a été détruit pour qu'on ait le droit d'en inférer que ce nerf est l'agent essentiel de cette sensation. Peut-être l'est-il, mais nous n'en pouvons rien savoir, surtout pour un sens aussi compliqué que le goût. Si vous liez et comprimez les artères de la langue et du palais, le sens du goût sera dès lors aboli, toutcomme si les nerfs de ces organes étaient altérés; et pourtant vous ne direz pas que ce sont les artères qui apprécient les saveurs! Concluons donc que nous savons peu de choses concernant les nerfs des sens, et encore moins sur ceux du goût. — On regarde communément les papilles de la langue comme les instruments essentiels de la perception des saveurs, et, comme le palais n'offre aucun de ces petits prolongements manifestes, c'est sans doute à cause de cela qu'on lui a refusé sa juste part dans la sensation du goût. Mais, où est la preuve que des papilles sont plus indispensables au goût qu'aux autres sens? est-ce qu'il existe des papilles pour l'odorat? les fiévreux ou les vieillards, eux dont la langue est souvent hérissée de papilles jusqu'à ressembler à celle des chats, en ont-ils pour cela le goût moins émoussé?..... Renonçons donc à donner aux papilles un pouvoir que rien n'atteste! — Comment goûteraient beaucoup d'animaux, si la langue et ses papilles étaient essentielles au sens du goût? La plupart des oiseaux ont une langue cornée et les poissons n'ont point de langue du tout ; et cependant, beaucoup d'entre eux se laissent prendre à des appâts qui, privés d'odeur, ne les attirent que par leurs qualités sapides. Les grenouilles et les rainettes, dont la langue a sa pointe tournée en arrière, vers le gosier, néanmoins ne se méprennent point quant à leurs aliments. Les mollusques n'ont ni palais, ni langue, et pourtant il est des saveurs qu'ils affectionnent. Les mouches, qui n'ont qu'une trompe indistincte pour juger des saveurs, n'en sont ni moins gourmandes, ni moins constantes quant au choix des mêmes aliments. — Il existe entre le goût et l'odorat un concours visible, une solidarité irrécusable. Leur alliance est aussi évidente que leur voisinage : l'odorat prévient le goût et le complète. La perception des plus agréables saveurs correspond à l'instant où les corps sapides passent de la bouche dans le pharynx. C'est l'odorat qui ajoute au goût ce qu'il a de plus délicieux. Le voile du palais forme les confins et pour ainsi dire les Pyrénées de ces deux sens contigus : c'est en ce lieu que les deux sensations se confondent. Voilà même pourquoi on multiplie les aspirations par les narines lorsqu'on ne veut rien perdre d'une saveur agréable : l'enfant respire plus vite et bien plus profondément quand il est appendu au sein de sa mère. Il en est de même des gourmets qui dégustent un vin délicat. Par la même raison, on ferme les narines au moyen du voile du palais, ou l'on suspend la respiration en fermant la glotte, quand on veut affaiblir la détestable saveur de certains remèdes. — Remarquez que tout état de fièvre ou d'inflammation, de même qu'un long sommeil ou l'abus des boissons gommeuses ou de l'opium, font perdre au sens du goût toute sa finesse, tandis que les acides, les remèdes toniques et amers, les condiments épicés, l'éveillent et l'excitent. En général, le sens du goût est subordonné à l'état sain ou morbide de l'estomac. Il a à son tour beaucoup d'influence sur les digestions : flatté par d'agréables saveurs, l'espèce de volupté dont il est l'instrument rejaillit sur les glandes salivaires, sur l'estomac ; le cœur alors accélère ses mouvements, l'esprit devient plus vif, l'humeur plus enjouée, et les digestions sont plus parfaites. Ajoutez que les aliments les plus sapides sont aussi les plus divisés, les plus inondés de salive. On ne sait pas assez combien le choix d'un cuisinier importe à la santé, et même à l'esprit et au bonheur. Nous conviendrons cependant que Jenkins et Th. Parre, qui à eux deux vécurent plus de trois siècles, n'avaient de cuisinier d'aucune espèce. — Le goût

a eu ses artistes et ses législateurs comme les autres sens : si Carême en fut le Michel-Ange, Brillat-Savarin en a été le Lycurgue, et un Lycurgue plein d'esprit. Ce sens-là a aussi compté quelques victimes fameuses. Beauvilliers, l'un des sacrificateurs du temple, mourut subitement pour avoir trop bien officié. Ce grand homme, comme disent nos célèbres gourmands, fut trouvé mort, dans un boudoir parfumé, à la suite d'un souper délicieux. Bien qu'inanimé depuis plusieurs heures, sa figure, quand M. Chômel et moi le vîmes le matin, offrait encore tout l'aspect d'une santé brillante. Je dirai même qu'il nous restait des doutes sur la réalité de sa mort. Nous engageâmes M. Deroisin, là présent, à ouvrir une des veines du voluptueux défunt; et ce ne fut pas sans surprise que nous en entendîmes sortir des bulles de gaz, et même nous crûmes d'abord que ce gaz prenait feu. Cependant, comme il n'apparaissait aucun signe de vie, le ventre fut ouvert, et cette incision donna lieu à une détonnation presque aussi bruyante qu'un coup de pistolet de poche. Tout le monde en fut terrifié. Désaugiers, son ami et son digne compagnon, après quelques larmes données à sa mémoire, improvisa là-dessus une chanson dont quelques oisifs se souviennent encore. Notre conclusion à ce sujet, c'est que les gourmands distingués, vrais sectaires du goût, ne meurent pas absolument comme les autres hommes. — On dit souvent qu'*il ne faut pas disputer des goûts*, non que la chose n'en vaille pas la peine, mais parce que le goût diffère en chaque homme, condition indispensable à l'égale consommation des produits de la terre. Néanmoins, on a vu des époux faire mauvais ménage pour des disputes de cette espèce : j'ai vu un mari, grand partisan des mets provençaux et des macaroni, rendre sa femme très malheureuse parce qu'elle n'aimait que les sucreries. Que de fois ils se sont querellés à l'occasion d'une brochette de foies, d'une charlotte russe ou d'un plumpudding ! On assure que MM. Thiers et Léon Thiessé, alors qu'ils habitaient ensemble, n'avaient guère que des démêlés culinaires : M. Léon Thiessé, qui seul préparait constamment l'ordinaire, inclinait presque toujours pour les gros morceaux, tandis que son jeune congénère n'aimait que les petits pieds, les sorbets turcs et les *fondues*. — Un reproche que s'est attiré le sens du goût, c'est qu'il est stérile pour l'intelligence: il peut l'exciter, non l'agrandir. Quelque délicieux que soit un mets, c'est à peine si l'on en garde le souvenir, et la masse des idées n'en est point accrue. Ceux qui s'adonnent aux plaisirs de la table sont ordinairement paresseux, grands dormeurs, gais et conteurs, mais incapables de toute contention d'esprit. Presque tous lisent Horace et pratiquent sa morale, qui comporte peu de privations. La plupart vivent trop incontinents, incrédules, n'ayant d'appréhension que pour la goutte et la gravelle, ces cruelles punitions d'une existence plus voluptueuse qu'occupée. — Les plaisirs de cette sorte supposent du loisir et de l'aisance, et surtout d'anciennes privations. Les enrichis et les parvenus, voilà les vrais apôtres de Comus. Pour bien savourer, il faut n'avoir rien à faire, méconnaître la faim et savoir attendre l'appétit. Les médecins et les dévots sont généralement des gens de goût, des gourmets, mais surtout les dévots : les dévots sont plus friands, et les médecins moins sobres, sans doute à cause de leurs fatigues. Les gens de lettres aussi se piquent parfois d'intempérance, mais c'est au détriment de leurs études et de leur santé, eux toujours si sédentaires. Je connais un bibliothécaire de province qui, chaque année, fait un ou deux voyages à Paris, uniquement pour goûter des coquilles du café de Périgord et des salmis des Provençaux, et qui s'en va chaque fois avec une bonne gastrite qui l'oblige à dix jours de diète. Les déjeûners de l'académie française ont eu jadis plus de réputation que n'en ont maintenant les dîners graves de l'académie des sciences. Je me souviens que M. Malit...., le jour où son éloge de Lesage obtint le prix d'éloquence, nous donna chez Véfour un dîner splendide qui ab-

sorba plus d'à moitié les encouragements numéraires de l'académie. L'ordonnance du festin était parfaite : M. Véron en faisait les honneurs, lui qui semble avoir appris de M. de Cussy l'heureux secret des alliances homogènes et des transitions. — La médecine, dans des vues thérapeutiques, a quelquefois indignement prostitué d'agréables saveurs. On donne souvent le mercure sous forme de bonbons ou de gâteaux savoureux; la poudre à vers est prescrite aux enfants dans des crêpes ou des soufflés ; et le remède contre la rage est quelquefois administré dans des omelettes au caramel ou aux confitures. Le crime lui-même a plus d'une fois recouru à de pareils expédients. Castaing, voulant empoisonner son *ami* Ballet, lui faisait prendre l'acétate de morphine dans une limonade savoureuse ; et la Brinvilliers, dans ses courses à l'Hôtel-Dieu, empoisonnait les malades avec des dauphines et des jalousies ! ISID. B.

GOÛT (esthétique). L'incomplet de la langue philosophique nous oblige à commencer par une importante distinction dans les différents sens du mot *goût*, qui ne semble en avoir qu'un seul dans le vocabulaire de l'esthétique, et qui en a deux bien réels. *Goût* signifie d'abord en philosophie *sens du beau*. C'est cette faculté dont nous sommes doués, d'être modifiés d'un sentiment agréable ou pénible, quand nous sommes en présence d'un objet beau ou laid, de quelque nature qu'il soit. Le sens du beau est bien différent du goût jugement, *judicium*, comme l'appelaient les Latins, et qui est une faculté tout intellectuelle, dont la fonction consiste à démêler le rapport qui existe entre un objet et l'impression qu'il nous a causée, de manière à pouvoir déterminer si cet objet est beau ou ne l'est pas. On peut dire encore que cette faculté consiste à comparer un objet sous son côté esthétique avec un certain type de beauté, à l'apprécier d'après certaines règles formulées d'avance, et à juger ainsi s'il est beau ou non. Pour mieux faire saisir cette distinction du goût *sens du beau*, et du goût *jugement*, nous allons montrer, au moyen d'une courte analyse psychologique, comment les choses se passent en nous quand notre esprit *sent* le beau et quand il *réfléchit* ensuite sur la qualité du beau dans les objets. Un oiseau à la forme élégante, au plumage nuancé de couleurs brillantes et harmonieuses, se présente à nos regards : non seulement nous *percevons* sa forme et ses couleurs, mais en même temps nous éprouvons un sentiment de plaisir plus ou moins vif, selon l'énergie de notre sensibilité. Ce pouvoir d'être ainsi affecté d'une émotion agréable à la suite d'une perception, d'une vue de l'esprit, appartient en propre à la sensibilité, et non à l'intelligence. Le fait de l'émotion agréable naît bien à la suite d'un fait intellectuel, a bien pour cause ce même fait, mais il est de sa nature purement affectif : c'est un plaisir si l'objet agrée, une peine si l'objet déplaît. On voit donc qu'on ne peut le rapporter en aucune façon à l'intelligence, et que le pouvoir d'éprouver cette sorte de modification est proprement du domaine de la sensibilité, comme le pouvoir d'être modifié en bien ou en mal à la suite d'une modification organique, par le chaud ou le froid, par exemple, par les odeurs, les saveurs, etc. Les philosophes ont donné à ce pouvoir le nom de *goût*, et, à mon avis, ils ont eu tort, puisque ce mot était déjà employé dans la langue usuelle pour désigner une faculté beaucoup plus complexe, et qui, si elle a d'intimes rapports avec le *sens du beau*, renferme néanmoins d'autres éléments et des éléments d'une nature toute différente. Ils eussent mieux fait, pour éviter la confusion, de se contenter des mots *sens du beau, sens esthétique*. Mais poursuivons notre analyse. Le rôle de l'esprit à l'égard du beau ne se borne pas au sentiment. Nous ne pouvons avoir conscience de cette modification de plaisir sans l'attribuer à rien, et sans lui assigner pour cause la perception, ou, ce qui revient au même, l'objet perçu qui l'a fait naître. Nous sommes conduits nécessairement à supposer dans l'objet perçu la propriété

de nous agréer, et cette propriété, nous l'appelons *beauté*, comme nous appelons *bonté* la propriété d'un fruit, par exemple, d'affecter agréablement notre palais. Cette espèce de jugement, par lequel nous concluons du plaisir éprouvé par nous à l'existence d'une qualité correspondante dans les objets, est le fait de la raison, et non plus du principe affectif, et c'est au pouvoir de porter de tels jugements que nous donnons proprement le nom de goût *judicium*. Ici le beau n'est plus seulement senti. Nous en prenons connaissance indirectement, il est vrai, mais c'est toujours à la faculté de connaître que nous devons rapporter la notion de cette qualité nouvelle que nous remarquons dans les objets, et que nous appelons *beauté*. C'est cette faculté du goût considérée comme pouvoir de l'entendement, dont l'examen offre le plus d'intérêt, parce que c'est elle que l'étude et l'exercice peuvent développer, diriger et perfectionner. Assurément le sens du beau remplit un rôle très important à l'égard de cette faculté, puisque c'est lui qui lui fournit ses matériaux, et que sans lui elle n'existerait pas. Mais il ne faut pas pour cela le confondre avec elle, puisqu'il relève d'un principe tout différent, le principe affectif. En effet, c'est la sensibilité qui sent le beau, c'est l'intelligence qui nous le révèle. — Si nous n'avions à juger que sur les œuvres de la nature, cette espèce de faculté attirerait bien moins notre attention, parce que, à quelques exceptions près, elle s'exerce d'une manière assez uniforme dans les différents individus, et que, d'ailleurs, les différences qui peuvent exister dans les esprits à cet égard ne donnent pas lieu à des discussions bien importantes. Ainsi, tous les hommes sont à peu près d'accord sur la beauté de la voûte des cieux, d'un arbre majestueux, d'un noble coursier; sur la laideur de certains animaux, comme d'une chauve-souris, d'un poisson difforme, etc.; la vertu excite parmi les hommes la même admiration, le mal inspire la même horreur; la dépravation seule peut les rendre indifférents à ce sujet, de même que l'état morbide rend un malade impropre à juger des saveurs. S'il y a des différences dans les goûts des peuples sur certaines formes, ces différences sont conformes aux desseins de la nature, et ne troublent pas la paix du monde. Nous laissons les nègres aimer les cheveux crépus, les grosses lèvres et les nez épatés, et ce n'est pas pour cette raison que cette espèce est l'objet de nos persécutions et de nos iniquités. Mais le goût n'a pas seulement affaire à la nature, il s'exerce encore sur les œuvres de l'art, c.-à-d. sur ces imitations par lesquelles l'homme cherche à reproduire les beautés dont le Créateur lui a fourni le modèle. C'est alors que le goût nous apparaît davantage comme faculté intellectuelle, parce que l'intelligence dans ce cas s'exerce aussi bien davantage. Nous n'avons plus seulement à juger ici de la beauté des œuvres de la nature, il nous faut comparer à celles-là les œuvres de l'homme, et comme celles-ci sont toujours composées d'un assez grand nombre de parties, discerner quelles sont celles qui s'éloignent du modèle, quelles sont celles qui en approchent, à quel degré elles en sont encore éloignées, etc. On voit que la faculté du goût ne peut s'exercer dans ce cas qu'au moyen d'une foule de comparaisons ou jugements portés sur les diverses parties de l'œuvre que nous devons apprécier; il ne suffit pas ici du sentiment du beau; il faut encore une grande justesse d'esprit, un coup d'œil exercé, qui n'omette rien, une raison dégagée de préjugés, d'idées mal faites, etc. En un mot, il faut d'abord avoir des notions justes, complètes, arrêtées, sur l'espèce de beauté qui a été prise pour type, et ensuite comparer l'œuvre et ses diverses parties avec ce modèle. C'est ainsi que s'exerce ou doit s'exercer le goût dans les arts d'imitation. Dans ceux où l'imagination fait plus de frais, comme dans la musique, la composition pittoresque, la littérature, le goût a encore plus à faire. En effet, ce ne sont plus de simples imitations qui sont offertes à la critique, ce sont des compositions dont les diverses parties, quoiqu'existant

toutes dans la nature, sont combinées dans un autre ordre, et réunies entre elles de manière à converger avec le plus d'ordre et d'harmonie possible vers une idée principale qui sert pour ainsi dire de clé à la voûte, comme une idée morale, un fait historique intéressant, une situation de la vie, un caractère, etc. Il faut donc ici non seulement comparer chaque partie avec ce qui lui correspond dans la nature, mais encore apprécier la convenance ou les rapports de ces parties entre elles, et de ces parties relativement à l'idée principale vers laquelle elles doivent tendre toutes. C'est cette appréciation de l'harmonie d'un ensemble qui exige de la part de l'esprit le plus de jugement.—Mais, dira-t-on, bien des gens ont l'esprit juste, parfaitement exercé à saisir à la fois une multitude de rapports, comme les géomètres par exemple, et souvent ces mêmes personnes ont fort peu de goût, quelquefois n'en ont point. Le jugement ne suffit donc pas. Cette objection va nous amener à reconnaître ce qu'il y a de plus dans le goût que dans le jugement proprement dit. Le savant, quand il considère des rapports ou un enchaînement de rapports, n'a pour objet que leur évidence. Le poète ou le critique les envisage encore sous un autre point de vue, sous celui de leur beauté, et il ne se demande pas seulement si la raison les admet, il se demande encore quelle impression ils produisent; il consulte le sentiment qu'ils font naître dans l'ame, il interroge son cœur. Or, il peut se faire qu'un homme comprenne très bien ce qu'il y a de justesse et d'évidence dans une série de rapports, mais qu'il ne *sente* pas ce qu'il y a de beau, s'il n'est pas doué d'une sensibilité assez délicate pour que leur perception l'affecte d'une émotion agréable. Il demandera ce que le poète a voulu *prouver*, tandis que le poète n'a rien voulu prouver, mais seulement *toucher* et *plaire*. On voit donc que pour juger en matière de goût, il ne suffit pas d'être frappé de l'évidence des rapports, il faut encore être organisé de manière à *sentir* ce que la convenance de ces rapports a de flatteur pour l'ame qui les perçoit. Cependant, la justesse de l'esprit, l'exactitude du raisonnement, sont presqu'aussi nécessaires pour apprécier convenablement les œuvres de l'art, qu'une sensibilité vive: en voici la raison. Qu'on place une page de poésie d'une certaine étendue, comme un poème, un vaste tableau, devant les regards d'une personne dont l'esprit n'a point été cultivé, c.-à-d. point exercé à l'analyse: quelles que soient la vivacité et l'énergie de ses sentiments, cependant elle ne comprendra pas tout ce qu'il y a de beau ou de défectueux dans cette composition, parce qu'elle sera mal habile à distinguer toutes les parties de l'ensemble, tous les termes des rapports, et qu'avant de *sentir* ces rapports, il faut nécessairement les avoir perçus. Mais celui dont l'esprit est accoutumé à saisir rapidement les différentes parties d'un objet, à les comparer entre elles, à juger de la convenance ou de la disconvenance des rapports qui les unissent, celui qui a beaucoup observé, beaucoup étudié, celui-là seul peut être juge du mérite d'un grand ouvrage; en apprécier les divers éléments, les comparer avec les types qui leur correspondent dans la nature, et prononcer sur leur harmonie ou leur incohérence. Voilà comment il s'explique que le goût peut se développer et se perfectionner par l'exercice du jugement. Un jeune homme a plus d'imagination et une sensibilité plus active qu'un homme d'un âge fait; il a presque toujours moins de goût. Voilà aussi pourquoi nous goûtons davantage une belle composition, plus notre attention reste fixée sur elle, et pourquoi une œuvre qui au premier coup d'œil n'avait point séduit nos regards finit à la longue par mériter notre admiration. En un mot, il faut comprendre une œuvre de l'art pour la sentir, par la raison que le sentiment du beau a pour propre de ne naître qu'à la suite de la perception, tant il est vrai que l'analyse est en tout la plus sûre, on peut dire la seule méthode de l'esprit humain, en esthétique comme en logique, comme en

morale, et c'est pour cela qu'il ne faut pas s'étonner que l'éducation développe d'une manière si prodigieuse la sensibilité et lui ouvre d'inépuisables trésors. — On peut encore expliquer par-là pourquoi la même composition est goûtée différemment par diverses personnes. Car, si l'une n'y aperçoit pas ce que l'autre a considéré, et que celle-ci néglige ce qu'a examiné celle-là, les jugements, quoique portés en apparence sur le même objet, pourront ne pas se rencontrer, parce qu'ils auront été réellement portés sur des choses différentes. Mais les différences dans les goûts ont encore d'autres causes que nous devons signaler. Nous placerons au premier rang la fausseté ou la justesse de l'esprit : car un esprit faux aura toujours le goût faux, par la raison qu'il apprécie mal les rapports qui unissent les parties d'un même objet, et que c'est précisément l'appréciation de ces rapports qui constitue le goût. L'autorité a aussi sur le goût une influence remarquable. Il suffit bien souvent que nous ayons entendu vanter tel ou tel auteur, pour que nous nous extasiions sur le mérite de ses œuvres, et que nous admirions même ses défauts. L'esprit de parti, de coterie, contribue aussi à fausser nos jugements. Nous nous passionnons pour telle ou telle école, et rien n'est beau qui n'est point sorti d'elle; toutes ses productions, au contraire, sont marquées au cachet du génie. L'imagination n'est pas la dernière à vicier le goût. Tout ce qui la frappe vivement en étalant aux regards d'éclatantes couleurs, surprend et entraîne notre approbation, et souvent empêche nos yeux éblouis d'apercevoir des défauts qui n'échappent point à un esprit sage et exempt de prévention. Les habitudes elles-mêmes, les circonstances au milieu desquelles nous vivons, influent sur notre goût. Un peuple dont l'imagination est réjouie par le spectacle d'une nature riche et variée, ne goûtera pas une poésie triste et chargée de sombres couleurs. Une personne éminemment préoccupée d'idées religieuses, ne trouvera rien de beau dans la peinture d'objets dont la beauté toute terrestre ne reporte pas l'esprit à l'idée de l'infini. Enfin, la passion est aussi, en matière de goût comme en toute autre chose, une cause d'erreur bien puissante. Une mère trouvera toujours beaux ses enfants, une femme s'estime toujours plus d'attraits qu'elle n'en a, un auteur ne tarit jamais d'admiration pour ses ouvrages, et ne manque pas de juger détestables ceux qui sont sortis d'une plume rivale.—Quant à la dépravation du goût, elle tient à la corruption du cœur ou à l'abus des émotions, qui émousse la sensibilité, et en accroît les exigences, de telle sorte que pour la satisfaire, il faut avoir recours à des peintures forcées et à une exagération de coloris toujours ennemie de la vérité, et par conséquent du beau, de même qu'un palais blasé a besoin de mets épicés et de liqueurs fortes qui reveillent et surexcitent des organes que les excès ont énervés. Au reste, nous avons traité ailleurs des causes de cette dégénérescence du goût (*v.* l'article ÉMOTION). — En voyant régner une si grande diversité de goûts parmi les hommes, on se demande naturellement s'il existe des règles pour le goût qu'on soit en droit d'assigner à tous, et d'après lesquelles on puisse contrôler tous les ouvrages. Est-il un critérium auquel on reconnaisse ce qui est vraiment beau, et que l'on puisse appliquer à toutes les œuvres de l'art? Cette épineuse question, qui a déjà soulevé de si grands débats parmi les hommes, a été résolue de diverses manières. Quelques-uns ont prétendu qu'il n'est point de règles possibles en matière de goût, par la raison que les hommes étant différemment organisés n'éprouvent pas le même sentiment en présence des mêmes objets, et que le beau étant ce qui plaît, chacun a le droit de proclamer beau ce qui lui plaît davantage. Cependant, des faits importants s'élèvent contre cette opinion. En effet, si chacun a un sentiment différent de la beauté, comment arrive-t-il qu'il y ait, dans la nature et dans les œuvres des hommes, des choses qui excitent une admiration générale, un en-

thousiasme unanime? Il faut qu'il y ait dans ces choses un certain caractère de beauté bien évident pour tous, et qui prouve que le beau n'est pas aussi relatif qu'on le pense. D'un autre côté, si le goût ne pouvait avoir ses règles, l'art du critique serait quelque chose de ridicule et d'insensé, puisqu'il consisterait à discuter gravement avec des gens sur des questions impossibles à résoudre. Cependant nous lisons avec intérêt les ouvrages des critiques; nous avouons qu'ils servent à éclairer le goût, et nous reconnaissons qu'ils s'appuient sur des principes au moyen desquels nous démêlons ce qu'une œuvre a de beau et de défectueux. Quels sont donc ces principes au nom desquels un homme s'arroge le droit de contrôler et de réformer le goût de ses semblables? Pour les arts de pure imitation, il est évident que ce contrôle est bien simple à exercer, car il consiste uniquement à comparer la copie à l'original, l'œuvre de l'art à celle de la nature : rien n'est beau que le vrai. Mais dans les arts où l'imagination s'écarte davantage de la réalité et où elle combine ses matériaux de manière à offrir des espèces de créations, comme en architecture, en musique, en poésie, ces principes semblent plus difficiles à établir. On a dit que l'assentiment général était la meilleure preuve de la beauté d'un ouvrage; mais cette manière de résoudre la question la laisse indécise dans la plupart des cas; car s'il ne s'agissait que des œuvres pour lesquelles l'admiration des hommes est unanime, on n'aurait pas besoin de règles de critique, tandis que si nous cherchons ces règles, c'est pour savoir à quoi nous en tenir sur les ouvrages qui sont un sujet de dissentiment parmi les hommes. De ce qu'ils ne réunissent pas tous les suffrages, faudra-t-il donc les condamner sans examen et sans appel? Les règles d'après lesquelles nous devons les apprécier ne sont point si difficiles à signaler qu'elles le paraissent au premier abord. Toute vaste composition se rattache nécessairement à une grande idée qui doit avoir un profond retentissement dans l'ame humaine, et qui a inspiré le poète, présidé à tout son travail, enfin dont la mise en lumière est le but de tous ses efforts. Pour l'exprimer, il est obligé d'employer une foule de matériaux divers qu'il va prendre dans la nature, et qu'il dispose le plus heureusement possible de manière à exprimer l'idée qu'il a choisie. Nous avons donc d'abord à examiner si cette idée est réellement digne, par sa grandeur et sa beauté, d'être proposée aux hommes par l'artiste qui consacre son talent à la faire briller aux regards. Quant aux matériaux qu'il emploie, comme il va les prendre dans la nature, nous devons examiner s'ils sont de bon aloi, c.-à-d. si la copie est fidèle, et nous n'avons pour cela qu'à les comparer avec la réalité. Enfin, il faut considérer non seulement si chaque partie est dans un rapport convenable avec les parties environnantes, mais encore si elle est en rapport avec l'idée principale à laquelle toutes doivent aboutir comme les rayons d'un cercle au centre de ce cercle. Car c'est de cette relation des parties entre elles et des parties avec l'unité à laquelle elles se rattachent que résulte l'harmonie, c.-à-d. la beauté de l'ensemble. Or, le travail qu'exige cet examen est un travail de raisonnement; et comme la raison est commune à tous les hommes, c.-à-d. qu'il est loisible à tous de remarquer si une chose convient à une autre ou ne lui convient pas, on voit par-là que tous les hommes sont appelés à juger sur les œuvres de l'art, et que leur goût peut-être dirigé et éclairé par certains principes. En effet, tout le monde admet que la copie doit être conforme à l'original, que les parties d'un ensemble, pour flatter l'esprit, doivent être en rapport avec cet ensemble et qu'il doit y avoir harmonie entre elles. C'est cette grande règle de l'harmonie et de l'unité qu'Horace a placée si judicieusement à la tête de sa poétique :

> Humano capiti cervicem pictor equinam, etc....
> . . . .
> Denique sit quodvis simplex duntaxat et unum,

vers dont Boileau a reproduit le sens dans ce passage :

Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu,
Que le début, la fin, répondent au milieu;
Que d'un art délicat les pièces assorties
N'y forment qu'un seul tout de diverses parties;
Que jamais du sujet le discours s'écartant
N'aille chercher trop loin quelque mot éclatant.

— Après cette règle, la plus importante de toutes, et qu'on peut appeler fondamentale, il en est encore d'autres qui sont toutes également basées sur les lois de l'esprit humain. Telle est la règle de la variété, celle de la gradation dans l'intérêt, etc., parce que c'est une loi de l'esprit humain, que la monotonie fatigue, et que le sentiment languisse et perde de son intensité s'il n'est nourri et vivifié par des beautés toujours croissantes. Or, ce ne sont point là des règles arbitraires et variables, puisqu'elles reposent sur la nature humaine, qui est constante et uniforme dans ses lois. — Qu'y a-t-il donc de mieux à faire pour former et développer le goût? Étudier la nature pour en apprécier les beautés et les harmonies; étudier l'esprit humain pour en connaître les exigences. C.-M. Paffe.

Goût (musique). De tous les dons naturels, le goût est celui qui se sent le mieux et qui s'explique le moins; il ne serait pas ce qu'il est si l'on pouvait le définir; car il juge des objets sur lesquels le jugement n'a plus de prise, et sert, si j'ose m'exprimer ainsi, de lunettes à la raison. — Il y a dans la mélodie des chants plus agréables que d'autres, quoique également bien modulés; il y a dans l'harmonie des choses d'effet et des choses sans effet, toutes également régulières; il y a dans l'entrelacement des morceaux un art exquis de faire valoir les uns par les autres qui tient à quelque chose de plus fin que la loi des contrastes. Il y a dans l'exécution du même morceau des manières différentes de le rendre, sans jamais sortir de son caractère: de ces manières, les unes plaisent plus que les autres, et loin de les pouvoir soumettre aux règles, on ne peut pas même les déterminer. Lecteur, rendez-moi raison de ces différences, et je vous dirai ce que c'est que le goût. — Chaque homme a un goût particulier, par lequel il donne aux choses qu'il appelle belles et bonnes un ordre qui n'appartient qu'à lui. L'un est plus touché des morceaux pathétiques, l'autre aime mieux les airs gais. Une voix douce et flexible chargera ses chants d'ornements agréables; une voix sensible et forte animera les siens des accents de la passion. L'un cherchera la simplicité dans la mélodie, l'autre fera cas des traits recherchés, et tous deux appelleront élégance le goût qu'ils auront préféré. Cette diversité vient tantôt de la disposition des organes, dont le goût enseigne à tirer parti; tantôt du caractère particulier de chaque homme, qui le rend plus sensible à un plaisir ou à un défaut qu'à un autre; tantôt de la diversité d'âge ou de sexe, qui tourne les désirs vers des objets différents. Dans tous ces cas, chacun n'ayant que son goût à opposer à celui d'un autre, il est évident qu'il n'en faut point disputer. — Mais il y a aussi un goût général sur lequel tous les gens bien organisés s'accordent; et c'est celui seulement auquel on peut donner absolument le nom de goût. Faites entendre un concert à des oreilles suffisamment exercées et à des hommes suffisamment instruits, le plus grand nombre s'accordera, pour l'ordinaire, sur le jugement des morceaux et sur l'ordre de préférence qui leur convient. — Demandez à chacun raison de son jugement; il y a des choses sur lesquelles ils la rendront d'un avis presque unanime: ces choses sont celles qui se trouvent soumises aux règles; et ce jugement commun est alors celui de l'artiste ou du connaisseur. Mais de ces choses qu'ils s'accordent à trouver bonnes ou mauvaises, il y en a sur lesquelles ils ne pourront autoriser leur jugement par aucune raison solide et commune à tous; et ce dernier jugement appartient à l'homme de goût. Que si l'unanimité parfaite ne s'y trouve pas, c'est que tous ne sont pas également bien organisés, que tous ne sont pas gens de goût, et que les préjugés de l'habitude ou de l'éducation changent souvent par des conventions arbitraires l'ordre des beautés naturelles. Quant à ce goût, on en peut disputer,

parce qu'il n'y en a qu'un qui soit le vrai ; mais je ne vois guère d'autre moyen de terminer la dispute que celui de compter les voix, quand on ne convient pas même de celle de la nature.— Au reste, le génie crée, mais le goût choisit ; et souvent un génie trop abondant a besoin d'un censeur sévère qui l'empêche d'abuser de ses richesses. Sans goût, on peut faire de grandes choses, mais c'est lui qui les rend intéressantes. C'est le goût qui fait saisir au compositeur les idées du poète ; c'est le goût qui fait saisir à l'exécutant les idées du compositeur ; c'est le goût qui fournit à l'un et à l'autre tout ce qui peut orner et faire valoir leur sujet ; et c'est le goût qui donne à l'auditeur le sentiment de toutes ces convenances. Cependant le goût n'est point la sensibilité. On peut avoir beaucoup de goût avec une ame froide, et tel homme transporté des choses vraiment passionnées est peu touché des gracieuses. Il semble que le goût s'attache plus volontiers aux petites expressions, et la sensibilité aux grandes. — Le goût en musique est il bon en France? Oui, s'il s'agit du grand monde, de la brillante société ; non, et mille fois non, s'il s'agit de la multitude. En voici la raison. La brillante société fréquente les concerts et les exercices musicaux, se rend avec exactitude au Théâtre-Italien, à l'Académie Royale de musique pour entendre les compositions de Mozart, de Rossini, de Weber, de Cimarosa, d'Auber, de Paer, de Meyerbeer, d'Halevi. Elle passe devant l'Opéra-Comique sans entrer, et fuit le Vaudeville comme on fuit la peste et la lèpre. Les gens du monde, par ce moyen, acquièrent l'exercice de la belle musique et de la bonne exécution, et se plaisent à retrouver ensuite dans les salons les mélodies qui les ont charmés au théâtre. Le peuple est essentiellement barbare à Paris ; il se porte aux lieux où l'on répète sans cesse de misérables refrains ramassés dans les égoûts ; il ne fera cas d'un opéra que s'il y rencontre des chansons qui ressemblent à celles qu'il affectionne. L'Opéra-Comique, le Vaudeville, ne corrompent pas le goût de la multitude, cela est déjà fait, mais ils le maintiennent dans sa corruption. Dans les tavernes, sur les places publiques, on n'entend que des refrains gothiques braillés à l'unisson, et les orgues de Barbarie les répètent d'une manière plus discordante. Comment voulez-vous que le peuple parisien, à qui la nature semble avoir refusé l'organisation musicale, se forme le goût au milieu d'une pérennité de cacophonies?

Castil-Blaze.

GOUTTE (liquide), du latin *gutta*, qui dérive lui-même du grec *chutos* (répandu), désigne une très petite portion d'un liquide quelconque. Ainsi, l'on dit : petite goutte, grosse goutte, d'eau, de vin, de bouillon, d'huile, d'encre, etc. — *Il n'y en a pas une goutte.— Il n'en a que deux gouttes.— Ce vin se conservera bon jusqu'à la dernière goutte*, etc. — Dans la conversation familière, on dit *boire la goutte* (prendre un petit verre), pour prendre une petite quantité de liqueur spiritueuse. On dit de même prendre une goutte de vin, une goutte de bouillon, etc. *Goutte à goutte* signifie qu'il faut verser très lentement, Par *mère-goutte* on désigne le vin qu'on tire de la cuve, sans pressurer, par opposition à celui qu'on tire du pressurage (vin de première goutte). Faire la goutte se dit du sirop qui coule en formant des gouttes séparées.—*Goutte*, en termes de fondeur, est une petite partie tirée d'une fonte d'or ou d'argent, et qu'on remet à l'essayeur pour avoir le rapport du *titre*. En architecture, ce sont de petits ornements coniques placés dans le plafond de l'ordre dorique, ou sous les triglyphes. — On dit proverbialement d'une petite chose mise ou fondue dans une grande : *c'est une goutte d'eau dans la mer.* Dans l'Écriture, on lit : *Vos péchés seraient-ils aussi nombreux que les grains de sable ou les gouttes d'eau de la mer*, etc. On dit encore proverbialement : ces deux personnes se ressemblent comme deux *gouttes* d'eau ; par exagération : je vous défendrai jusqu'à la dernière *goutte* de mon sang ; et au figuré : je n'ai pas une

goutte de sang dans les veines. N'y voir *goutte*, c'est ne pas y voir. — Tout le monde a pu remarquer que les gouttes d'un fluide quelconque affectent constamment la forme sphérique : ce phénomène a long-temps embarrassé les physiciens, qui en ont cherché l'explication dans différentes hypothèses ; on l'attribuait autrefois à la pression du fluide environnant ou de l'atmosphère, qui, étant uniforme sur tous les points, nécessitait, disait-on, la figure sphérique dans la goutte ; mais cette explication tomba d'elle-même, du moment qu'on eût fait l'observation que la forme des gouttes dans le vide était la même que dans quelque milieu que ce fût. Les disciples de Newton attribuent ce phénomène à l'attraction, qui, étant mutuelle entre toutes les parties du fluide, les concentre, les rapproche les uns des autres, et les oblige ainsi à s'arrondir. — Mais laissons parler Newton lui-même : « L'attraction mutuelle des parties de tout corps fluide les force à prendre une figure sphérique, de la même manière que la terre et les mers sont réunies sur tous les points en globe, par l'attraction mutuelle de leurs parties, qui n'est autre chose que la gravité. » Du moment qu'on imagine, en effet, des molécules semblables qui s'attirent réciproquement et qui se réunissent en corps, en vertu de cette force attractive, on aperçoit de suite qu'elles doivent affecter la forme sphérique, car, il n'y a pas de raison pour qu'une de ces molécules soit placée à la surface de la goutte d'une autre manière que toute autre, et la figure ronde est la seule qui puisse maintenir en équilibre toutes les parties du fluide. Cette explication est assez vraisemblable, du moment qu'on admet l'attraction : cependant, il ne faudrait pas abuser de ce principe pour expliquer la cohérence des molécules fluides. — Le mot goutte s'emploie encore dans le langage *pharmaceutique* pour désigner la mesure de certaines liqueurs qui se prennent à très-petites doses. La goutte est évaluée, à peu près, au poids d'un grain ; toutefois, on conçoit que ce poids doit varier, suivant la pesanteur spécifique ou la densité de chaque liquide. Il est certaines liqueurs dont l'usage est intérieur et qu'on prescrit par gouttes : tels sont, les *baumes*, les *huiles essentielles*, les *élixirs*, les *mixtures*, les *esprits alkalis volatils*, certaines *teintures*. Plusieurs liqueurs composées de cette classe ne sont administrées que par *gouttes*, d'où leur est venu ce nom. C'est ainsi que les *mixtures magistrales*, qui agissent à très petites doses, sont ordonnées communément, bien que l'on puisse déterminer par gros et même par cuillerées la quantité de ce remède excédant trente ou quarante gouttes. Les pharmacopées décrivent sous le nom de *gouttes* plusieurs compositions : telles sont, par exemple, les *gouttes d'Angleterre anodines*, les *gouttes d'Angleterre céphaliques*, les *gouttes du général Lamotte*, etc. Les *gouttes de Goddard* ont fait beaucoup de bruit dans un temps ; on leur attribuait des vertus presque miraculeuses dans les faiblesses, l'assoupissement, la léthargie et plusieurs autres maladies fort graves. *Goddard*, qui en est l'inventeur, exerçait avec éclat la médecine à Londres, sous le règne de Charles II. Sollicité par ce prince à lui vendre son secret, il résista long-temps, et consentit enfin, par déférence et par égard, à le lui livrer pour une somme de 25,000 écus. Le prince en fit part à ses médecins, et, malgré cette confidence, la composition des *gouttes de Goddard* demeura long-temps un mystère entre quelques Anglais. Mais enfin, le célèbre Lister, persuadé que cet esprit de nationalité exclusive et jalouse était un préjugé nuisible au genre humain, communiqua la recette de la médecine de *Goddard* à M. *Tournefort*, qui l'a rendue publique. V. De Moléon.

Goutte (médecine). Si un tel nom, donné vers 1720 à l'arthritis, est déjà une explication peu exacte, du moins a-t-il l'avantage de peindre assez fidèlement le dépôt, opéré en quelque sorte goutte à goutte autour des articulations, d'une liqueur visqueuse qui s'y concrète peu à peu en *nodus*. Par combien de théories plus vicieuses avant et depuis n'a-t-on

pas cru expliquer la cause essentielle de la goutte : pour Hippocrate, son origine est dans la bile et la pituite ; les Japonais vous diront qu'elle n'est qu'un gaz étranger, et ils l'expulsent par l'acupunctnre. Enfin, M. Broussais y voit une gastrite chronique, produisant l'inflammation articulaire. Quoi qu'il en soit, toujours on a tenu compte et de la lésion locale et d'une affection généralo, s'étendant à toute l'organisation. — C'est de 25 à 40 ans que surviennent les premières attaques : les femmes, bien qu'elles y soient moins exposées, surtout avant l'âge critique, n'en sont pas exemptes. L'hérédité, soit directe du père au fils, soit du grand-père au fils, en épargnant, comme on le prétend, la génération intermédiaire, a été contestée, dans ces derniers temps, sans motifs suffisants. Un volume considérable de la tête et des extrémités des os longs, une peau blancho, une circulation active, surtout chez des individus d'un esprit actif et paresseux de tout mouvement, tels sont les caractères par lesquels on croit reconnaitre une prédisposition à la goutte : mais que d'exceptions à cette règle ! — Tous les auteurs indiquent pour causes de l'arthritis l'habitation sous un ciel souvent chargé d'eau, surtout si la température est froide ; un logement bas et humide, des vêtements trop légers, des aliments épicés, une nourriture presque exclusivement animale, l'usage habituel des vins généreux et des liqueurs alcooliques. On ne peut nier l'influcnee du défaut d'exercice, surtout après une vie active, ni celle d'un travail intellectuel trop assidu, surtout après le repas. De là cet axiome fondé sur les habitudes des hommes de cabinets : la goutte tue plus de gens d'esprit que de stupides (Sydenham). Les affections morales, tristes, la colère, y disposent comme tous les excès qui portent leur influence sur le système nerveux, comme les abus vénériens : Hippocrate dit : *Puer podagrâ non laborat ante Veneris usum*, et il ajoute : *Eunuchi podagrâ non laborant*. Mais hâtons-nous de dire que l'action de toutes ces causes n'est incontestable que sur le développement des attaques. La cause la plus certaine de la goutte est une nourriture très succulente chez les hommes qui ne sont point soumis à des fatigues proportionnées à leurs forces : la goutte est la maladie des gens riches, *morbus dominorum*. — La goutte aiguë, inflammatoire, régulière, fixe, attaque les individus robustes, sujets aux migraines, aux hémorrhoïdes, aux érysipèles. Souvent précédée de malaises, elle survient d'ordinaire dans la nuit, le malade ayant eu la veille un appétit très vif et un bien-être inaccoutumé. Brusquement, une douleur vive se fait sentir sur un point : 70 fois sur 100, le gros orteil est le siége de la première attaque (Scudamore) ; d'autres fois c'est le talon, le genou, etc. Cette douleur est comparée à une dislocation, à un déchirement, à une brûlure ; le frisson survient bientôt, puis la souffrance, augmentant toujours, s'accompagne d'une chaleur générale et d'une grande agitation ; le mal atteint dans la soirée son plus haut degré d'accroissement, et disparaît presque complètement après 24 heures de durée, souvent avec des phénomènes critiques, tels que des sueurs générales ou partielles : celles-ci ont de la viscocité, une odeur forte, et noircissent quelquefois l'argent, s'il faut en croire Hoffmann, Coste et M. Guilbert. Une démangeaison insupportable les remplace dans quelques cas. Mais le gonflement, la rougeur et la douleur de l'articulation reparaissent dans la soirée, et durent ainsi 7 à 8 heures chaque soir, pendant quelques jours. Puis ces accès disparaissent, et font place à des accès semblables sur d'autres articulations. Leur réunion constitue une attaque qui dure 15 à 20 jours, et se prolonge d'autant plus que les douleurs sont moins violentes. — La goutte chronique, dite aussi *nouée* quand elle est fixe, succède après une ou deux années au moins à la goutte aiguë. Ses phénomènes sont plus lents, moins inflammatoires et accompagnés de troubles des fonctions digestives. Parfois, cependant, ces douleurs, d'ordinaire moins vives, prennent un de-

gré d'acuité tel que les malades tombent en syncope, et ne pourraient la supporter quelque temps sans mourir. Peu à peu, des granulations, des nodus, des tumeurs tophacées volumineuses, entourent les articulations : elles commencent toutes, avons-nous dit, par le dépôt d'une liqueur visqueuse, qui durcit d'abord au centre. Lorsqu'elles produisent une violente inflammation de la peau, celle-ci peut s'ulcérer et donner issue à une sérosité abondante, puis à des portions plus ou moins volumineuses de ces calculs. Mais trop souvent la gangrène s'empare de ces ulcères, dont la cicatrisation est toujours très difficile à obtenir. L'anatomie montre presque toujours de grandes altérations morbides, non seulement à l'intérieur et à l'extérieur des membranes synoviales, des cartilages et des parties fibreuses des articulations malades, mais dans les os eux-mêmes. En 1802, Percy a déposé à l'école de Paris le squelette du goutteux Simorre, remarquable par une soudure complète de toutes les articulations, même des mâchoires. L'analyse des concrétions donne beaucoup d'urate de soude, uni à l'urate et au phosphate de chaux et à une matière animale. Beaucoup de concrétions, désignées comme goutteuses et contenues dans l'intérieur des organes, sont dues aux scrofules ou à d'autres maladies. — La goutte peut être *primitivement* chronique chez les vieillards, les individus affaiblis, les jeunes filles lymphatiques, nées de parents goutteux, et parvenues à l'âge de puberté. — L'arthritis *nerveuse, vague, mobile*, survenant chez les gens maigres et nerveux, est toujours due à l'hérédité; ses accès durent 15 ou 20 jours, et se succèdent brusquement. Elle est souvent précédée ou remplacée subitement par des inflammations viscérales, ce qui donne lieu aux maladies désignées sous les noms de *goutte remontée* ou *rétrocédée*. Quelle est alors l'influence de la goutte? Dans une maladie de toute l'économie, qui consiste surtout dans une surcharge de sucs nourriciers (M. Roche), peut-on supposer que nulle analogie ne réunira des maladies de tissus différents, pas même lorsque les organes malades (les reins, le testicule, le cerveau par exemple) seront recouverts de tissus fibreux semblables à ceux que l'on croit malades dans les articulations? Méconnaître toute analogie, c'est se refuser à croire que les maladies des scrofuleux ont entre elles beaucoup de points de contact; c'est nier que deux maladies très différentes, mais dues à des causes semblables, la gravelle et la goutte, se réunissent dans un régime, une diététique semblable.—Souvent, chez les goutteux, les principales fonctions sont troublées : ainsi, des vertiges, la dureté de l'ouïe, les bourdonnements d'oreille, l'altération de la vue, précèdent souvent les attaques; la tristesse, l'irascibilité les accompagnent. Il en est de même de la dyspnée, des battements tumultueux du cœur. Plus souvent, au début, les malades accusent une douleur derrière l'appendice xiphoïde, le défaut d'appetit, le ballonnement de l'estomac, des vomissements bilieux ou la constipation, ou encore une diarrhée, soit bilieuse, soit grise et comme gypseuse (Alberti, Alph. Leroi). La peau est sèche, rugueuse, soit partout, soit sur le point menacé. — Les urines, ordinairement limpides et abondantes, sont tantôt acides, tantôt alkalines. — Le pronostic de cette maladie varie suivant l'âge et la constitution des malades : chez les hommes robustes, elle peut entraîner des désordres très graves dans les articulations, et par suite le marasme et la mort; mais beaucoup plus souvent elle détermine la déformation des membres et la perte partielle des mouvements. Cette affection est d'autant plus redoutable qu'elle est héréditaire, ancienne et mobile, surtout si le genre de vie est irrégulier et le traitement peu rationnel, ou si le malade est en proie à des chagrins profonds. Il n'est pas rare de voir alors l'inflammation se déplacer et la mort survenir. La goutte articulaire est celle dont on est malade, dit Musgrave, et la goutte anomale est celle dont on meurt. — Eussions-nous donné tout

l'espace qui nous est fixé pour cet article à énumérer les méthodes de traitement, ou seulement les formules et les spécifiques infaillibles opposés à la goutte, cet espace serait insuffisant. La goutte aiguë est-elle annoncée par quelques signes, le repos, la diminution de la nourriture, un régime doux, l'abstinence des liqueurs fermentées; enfin, des boissons délayantes, nitrées ou alkalines, seront prescrits, ainsi que l'usage des bains tièdes prolongés, et des laxatifs les plus doux. Dans le cas où des organes importants à la vie seraient menacés, on facilitera l'invasion sur les articulations par des cataplasmes un peu excitants, alcoolisés. La douleur est-elle fixée, si elle ne s'accompagne point d'une inflammation intense, on se contente de prescrire des cataplasmes émollients, la flanelle et le taffetas gommé; enfin, quelques antispasmodiques. On n'a recours aux émissions sanguines que dans le cas d'inflammation vive. Les applications chaudes et la sévérité du régime seront nécessaires quelque temps encore après les accès terminés. — Peut-on, sans imprudence, essayer, au début, des méthodes perturbatrices, du froid, d'une vive chaleur, d'un exercice violent, ou bien des 48 verrées d'eau chaude conseillées par Cadet de Vaux? peut-on pratiquer une très large saignée? Il n'est pas impossible sans doute de provoquer ainsi un trouble favorable, mais à combien d'accidents n'exposera-t-on pas le malade! — Plus les attaques se répètent, et moins le traitement devra être relâchant; souvent même on reconnaîtra la nécessité de favoriser la localisation du mal par les cataplasmes excitants, alcoolisés, savonneux, de Quarin, de Riolan et de Pradier. A l'intérieur même, on pourra faire prendre le gaïac, la squine, le bois de Surinam ou la poudre du duc de Portland, surtout si l'appareil digestif est sain, mais languissant. Hors des attaques, on ne doit pas craindre de prescrire dans ce cas un peu de vin pur et un régime fortifiant. — Lorsque la goutte abandonnant les articulations, il survient quelque phlegmasie grave, il convient de couvrir les articulations de sinapismes additionnés d'ammoniaque ou d'essence de térébenthine, et les cuisses et les jambes de vésicatoires volants. — Les tumeurs albumino gélatineuses réclament aussi quelques soins; on les vide par des ponctions et la pression méthodique : si la peau est ulcérée, on facilite la sortie des calculs tophacés par des cataplasmes et par des tractions modérées. Les engorgements noueux et l'empâtement cèdent aux saignées locales et aux émollients, ou encore aux vésicatoires volants. L'eau de Vichy, intérieurement et extérieurement, a produit, dit-on, quelques guérisons remarquables. Quant aux contractures des membres, il est plus difficile d'en obtenir la guérison, même par l'usage prolongé et le plus rationnel des bains gélatineux, des douches, du massage et des eaux thermales. Il est souvent convenable d'ouvrir entre les attaques un exutoire, un cautère par exemple. — Parmi une multitude de moyens pharmaceutiques souvent prônés, nous nous contenterons d'indiquer les fomentations et les embrocations grasses, ammoniacales, camphrées, alkalines, ou encore balsamiques, alcooliques, calmantes, employées localement, ou sur tout le corps. C'est de cette dernière manière que s'emploie un liniment fortement camphré, qui a récemment obtenu d'assez grands succès entre les mains d'un médecin de Nancy. Dans toute maladie réputée incurable, on est assuré de voir prôner les purgatifs; cela devait arriver pour la goutte, et l'un des drastiques les plus énergiques, le colchique, est encore aujourd'hui prôné comme infaillible en Angleterre, sous le nom d'*eau de Husson*. Cependant, en général, les purgatifs sont peu ordonnés, et sont considérés comme dangereux : Sydenham, l'Hippocrate anglais, les proscrivait tout-à-fait. — Les narcotiques, et entre autres la poudre de Dower, ont joui d'un crédit plus grand que mérité : ils peuvent cependant, surtout dans la goutte des individus nerveux, être utilement associés à d'autres moyens. — Galien et Boerhaave

conseillaient les évacuations sanguines générales souvent réitérées : cette pratique a été abandonnée comme ayant de graves inconvénients. Il n'en est pas de même des applications de sangsues réitérées jusqu'à la cessation du mal ; Paulmier en obtenait de grands succès : il ordonnait ensuite les embrocations toniques. — La méthode de Held, c.-à-d. le quinquina à haute dose, employé dans des circonstances convenables, n'a pas eu seulement, comme antipériodique, de succès dans la goutte. A la suite des purgatifs, Barthez et Tavaris se louaient de l'avoir employé ; plus sonvent il a réussi après la méthode de Paulmier. — Pour retracer tous les moyens hygiéniques indispensables, il nous faudrait passer de nouveau en revue toutes les causes de l'arthritis anxquelles on devra chercher à se soustraire. Contentons-nous de dire que le malade sera couvert de flanelle à nu sur la peau ; que son régime alimentaire sera sévère, et que ses aliments seront choisis dans les végétaux en grande partie. L'abstinence du vin et des spiritueux soulage plus qu'aucun médicament. — Un médecin anglais, Barry, a fait cette observation curieuse, que le corps est sensiblement plus lourd à l'approche et pendant le premier temps d'un accès de goutte ; il croit avoir empêché ou diminué des attaques en ramenant le corps à son poids ordinaire par une diète convenable et l'usage des diaphorétiques. Que cette observation soit ou non très exacte, il est certain que l'on doit faciliter les sueurs et les évacuations alvines quand leur diminution annonce l'invasion d'une attaque. Les bains tièdes, les bains de vapeurs, les bains russes, la natation, un exercice sans fatigue, seront à cet effet d'une grande utilité. Toutefois, n'exagerons pas la portée de ce dicton : goutte tourmentée est à demi guérie. Après ce qui a été dit sur les affections viscérales des goutteux, on sentira combien il est important aux époques accoutumées des accès de surveiller attentivement toute indisposition étrangère à la goutte, surtout s'il y a un état de pléthore. Nous ne terminerons pas sans répéter le conseil le plus utile aux goutteux : la sobriété et la frugalité, jointes à une exercice suffisant, sont les meilleurs préservatifs de la goutte.

Goutte sciatique. Ce nom vague a été donné à une maladie qui a son siége dans le nerf sciatique, et aussi à la douleur arthritique ou rhumatismale de l'articulation iléo-fémorale. Cette dernière affection, très douloureuse, est surtout commune chez les femmes à l'époque critique, et s'accompagne quelquefois d'un dérangement dans les fonctions des organes urinaires et des gros intestins (*v.* l'article Névralgie sciatique.)

D.r Aug. Goupil.

GOUVERNAIL, pièce de bois attachée à l'arrière d'un navire ou d'un bateau, et qui, tournant sur des gonds, s'oppose à l'action de l'eau, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et imprime au bâtiment la direction convenable. On appelle la *barre du gouvernail* une longue pièce de bois horizontale qui le fait mouvoir. Le gouvernail à proprement parler est une autre pièce à plomb attachée à la poupe du bâtiment par des gonds ou ferrures mouvantes. Dans l'usage ordinaire, *gouvernail* se dit de ces deux pièces de bois réunies, tant de celle qui est en dehors du vaisseau, et qui descend dans l'eau, que de la barre ou timon qui le fait mouvoir, et qui est dans l'intérieur. Le pilote se tient au gouvernail. Une ordonnance de Louis XIV portait : « Il ne faut pas embarrasser le port de *gouvernaux*. » Aristote, dans ses *Mécaniques*, a établi que la force du gonvernail vient de la force du levier. — En numismatique, un gouvernail posé sur un globe accompagné de faisceaux marque la puissance souveraine. — Ce mot s'emploie figurément pour exprimer le gouvernement de l'état. Après la bataille d'Actium, Auguste saisit d'une main ferme le gouvernail de l'univers. Au 18 brum., le gouvernail de la république française était chancelant, avili entre les mains du directoire et des conseils : Bonaparte s'en empara, et bientôt il le convertit en un sceptre impérial. — Ce mot, d'un

très bon effet dans la prose élevée, figure assez mal en poésie, témoin ce vers adressé par un ancien poète (Marigny) au cardinal Jules Mazarin :

Jules, qui de l'état, tenez le gouvernail.

D. R—R.

GOUVERNANCE, mot conservé par l'académie, désignait autrefois une juridiction établie dans certaines villes de Flandre et des Pays-Bas, et à la tête de laquelle était le gouverneur. Selon l'édit de Louis XIV, de mars 1693, la gouvernance de Lille était composée, outre le gouverneur, d'un lieutenant-général, civil et criminel, d'un lieutenant-particulier, de six conseillers, d'un avocat et d'un procureur du roi. D. R—R.

GOUVERNANTE. On donne ce titre à l'épouse de l'homme qui porte celui de *gouverneur*, et auquel le soin d'une province a été confié. Une femme peut être *gouvernante* de son chef : Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche, était *gouvernante* des Pays-Bas, lorsqu'en 1793, elle vint mettre le siége devant Lille en Flandre ; la défense de cette ville fut un des beaux faits des guerres de la révolution française.—On donne à ce nom une extension considérable, puisqu'il désigne les femmes chargées d'élever des enfants : la femme à qui l'on confie un enfant au maillot dès sa naissance, et celle qui dirige l'éducation de la jeune personne qui va se marier, sont toutes deux appelées *gouvernantes*, bien que, l'une soignant le corps et l'autre l'intelligence, la même désignation ne leur convienne point. Mais une *gouvernante* étant une mère adoptive, la pensée qu'elle s'occupe de tout ce qui intéresse l'enfant sans exception se présente à l'esprit ; les fonctions de berceuse, d'institutrice, semblent lui être également chères, car la nature n'avait pas mis dans son emploi la même distinction que nos mœurs, et la gouvernante serait heureuse d'avoir bercé l'enfant qu'on lui confie, puisque l'éducation commence avec la vie. Mais arrêtons-nous à ce que l'on entend par *gouvernante* le plus communément : c'était avant 1789 une personne dont la conduite avait toujours été régulière, qui menait à l'église, à la promenade, en visite chez des amies de son âge, la jeune personne auprès de laquelle on l'avait placée ; elle assistait à ses leçons, lui recommandait de les étudier, et ne quittait sa chambre ni le jour ni la nuit. Des principes religieux, de la patience, de la fermeté, et une vigilance attentive suffisaient. Aussi madame de Genlis dit-elle que l'on faisait souvent des gouvernantes avec les femmes de chambre dont l'âge avait raidi les jambes et vieilli le goût. Les *gouvernantes* mangeaient dans leur chambre, où elles commandaient au laquais et à la femme de chambre de leur *demoiselle* ; on ne les voyait guère dans le salon, où peu de personnes étaient polies pour elles ; et ce n'était que l'été, quand on menait la vie de château, qu'elles faisaient partie de la société. Si l'état de *gouvernante* est plus honoré aujourd'hui, il est devenu bien autrement pénible. Voici en général ce que l'on exige de la femme qui s'offre pour le professer : l'enseignement de l'orthographe, de l'histoire, de la géographie, de l'anglais, de la musique, du dessin, et des petits ouvrages à l'aiguille ; quant aux vertus et à l'excellence du caractère, cela va toujours sans dire ; la *gouvernante* est donc devenue une institutrice, obligée d'en savoir autant qu'une demi-douzaine de maîtres ayant chacun passé leur vie à s'instruire d'un art ou d'une science en particulier, qu'elle doit tous réunir, et communiquer à deux, trois ou quatre élèves, pour 1,200 ou 1,500 fr. par an. On sent que la chose est non seulement difficile, mais peut-être impossible : aussi les parents, à force de tout désirer chez une gouvernante, n'obtiennent rien.—La place de *gouvernante* auprès des enfants des rois et des princes du sang était une fort grande dignité autrefois. On ne pouvait être nommée sans l'agrément du roi, et l'on ne pouvait être destituée : lorsque le duc de Guéménée fit une banqueroute de 28,000,000, on eut beaucoup de peine à obtenir que sa femme, gouvernante des enfants de France, donnât sa démission. La baronne

de Miossens, *gouvernante* de Henri IV, se fit beaucoup d'honneur par l'éducation qu'elle donna à ce prince, *le laissant courir pieds nus dans les montagnes du Béarn, manger du pain noir, et visiter les paysans dans leurs chaumières*. Les fonctions de *gouvernante* auprès des princes cessaient quand ceux-ci avaient atteint l'âge de sept ans. Les princesses gardaient leurs *gouvernantes* jusqu'à l'époque de leur mariage ou de leur majorité. La duchesse de Ventadour, comme *gouvernante* de Louis XV, assista au lit de justice tenu par ce monarque âgé de cinq ans, sur *un tabouret au bas des degrés du siége royal*. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, ayant nommé gouvernante de sa fille (aujourd'hui Mme Adélaïde) la comtesse de Genlis, la nomma quelque temps après, avec l'agrément du roi, gouvernante de ses fils. Cet exemple unique fut justifié par l'instruction extraordinaire que la comtesse de Genlis fit acquérir aux jeunes princes dont elle dirigea l'éducation, et par la vie laborieuse de l'aîné de tous, qui, pendant l'émigration, préféra long-temps professer les mathématiques, à recourir aux souverains étrangers. La *gouvernante* du roi de Rome, la comtesse de Montesquiou, ne fit sans doute que son devoir en conduisant cet enfant à Vienne, et en ne le quittant qu'à l'époque où son éducation devait être confiée à un *gouverneur;* mais elle montra, en accomplissant ce devoir, qui l'exposait à plus d'un danger, tant de courage et de délicatesse qu'elle peut être citée en exemple à toutes les femmes revêtues d'une semblable charge. — Les femmes qui soignent le ménage des célibataires sont appelées *gouvernantes*. Celles des curés et ecclésiastiques doivent avoir l'âge canonique, c.-à-d. 40 ans. Les *gouvernantes* des vieux garçons ont souvent été mises sur la scène : on les représente comme altières, aigres, avides, et particulièrement inquiètes des dispositions testamentaires de celui dont elles gouvernent la maison. Les parents et les amis de leur maître les redoutent, et parfois les envient, sans considérer ce que leur a coûté d'assiduité, d'adresse, de résignation, le legs qui leur est toujours promis, et pas toujours donné. Ctesse DE BRADI.

GOUVERNATEUR, traduction assez exacte du latin *gubernator*, est un mot qui ne s'est imprimé que pendant les débats de notre première révolution, pour exprimer en mauvaise part tous ceux qui avaient part au gouvernement de l'état. Mercier lui a donné place dans son *Vocabulaire néologique*; et il cite cet exemple tiré du journal intitulé *La Bouche de fer*: « Si une immensité de citoyens courageux n'eussent pas senti qu'ils étaient libres et égaux, où en serions-nous avec tous ces fameux *gouvernateurs*, qui ne disent la vérité que quand elle leur échappe? » D. R—R.

GOUVERNE, terme de commerce, pour désigner une lettre qui doit servir de direction dans une affaire : « Que cette lettre vous serve de *gouverne*. » — Cette expression, dont s'est emparé l'usage familier : « Je vous dis cela pour votre *gouverne* », ne se trouve dans aucun bon auteur. Toutefois, l'Académie n'a pas dédaigné de l'admettre dans sa dernière édition. D. R—R.

GOUVERNEMENT. Ce mot, dérivé du latin *gubernatio*, qui désigne l'action du timonnier qui tient la barre du *gouvernail* (*v.*), signifie en politique la manière dont la souveraineté s'exerce dans les états. C'est un terme générique qui a la double acception du principe et du résultat. C'est dans ces divers sens que l'on dit, un gouvernement monarchique, aristocratique, démocratique, etc., pour exprimer la nature du gouvernement, et que l'on dit encore un gouvernement doux et modéré, dur ou tyrannique pour en exprimer les effets. « J'appelle gouvernement, ou suprême administration, dit J.-J. Rousseau, l'exercice légitime de la puissance exécutive, le prince ou magistrat, l'homme ou le corps chargé de cette administration (*Contrat social*). » Le gouvernement diffère de l'administration en ce que le gouvernement ordonne et l'administration exécute : et en effet, ce dernier mot, en latin *administratio*, dérivé

de *minister*, ministre, exécuteur, signifie littéralement *exécution*. — D'après tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière, l'origine primordiale des gouvernements remonte à la famille. Plus tard, plusieurs familles réunies par le hasard se sont soumises, soit spontanément, soit en cédant à la force, à l'homme le plus capable de les diriger et de les défendre. C'est ainsi que les Éthiopiens choisissaient pour roi tantôt l'homme le plus robuste, tantôt le berger le plus habile, quelquefois l'homme le plus riche, tandis qu'après avoir secoué le joug des Assyriens, les Mèdes, pour arrêter les désordres que causait chez eux l'anarchie, se soumirent aveuglément à l'autorité absolue de Déjocès, parce qu'ils avaient reconnu en lui l'homme le plus juste. Ainsi, dans l'ordre de la nature, la puissance à laquelle la direction des forces de la société est confiée prend naturellement la place de l'autorité paternelle. Elle est donc sans restriction, sans conditions : voilà pourquoi dans les sociétés naissantes, l'autorité nous apparaît absolue, c.-à-d. despotique (*v.* Despotisme). Mais alors le despotisme se montre d'abord paternel. Dans d'autres localités, où la souveraineté a commencé par la force, le despotisme a dû se présenter dès l'origine escorté de ses abus. Qui pourrait dire avec certitude, puisque les traditions historiques nous font partout faute, comment la souveraineté s'est modifiée, comment dans certaines localités elle est devenue aristocratique ou démocratique? Quelle que soit au reste la forme du gouvernement, elle ne remplit sa destination qu'autant qu'elle exerce à l'égard des sujets et citoyens tous les devoirs de protection et de justice distributive. Que le souverain soit le peuple, un monarque, ou bien un corps aristocratique, en lui réside le pouvoir légitime du gouvernement, en d'autres termes, l'autorité qu'exige le bien de l'état. Montesquieu a établi que la corruption des gouvernements commence toujours par celle des principes : ainsi, dans une démocratie, lorsqu'on perd l'esprit d'égalité; dans l'aristocratie, lorsque le pouvoir des nobles devient arbitraire, etc. La seule voie de prolonger la durée d'un gouvernement florissant est donc de le ramener à chaque occasion favorable aux principes sur lesquels il a été fondé. — Puffendorf a établi entre les gouvernements une singulière distinction : il appelle réguliers les gouvernements monarchique, aristocratique et populaire, et irréguliers les gouvernements mixtes, c.-à-d. composés d'un certain mélange de formes simples des gouvernements réguliers. Ainsi, le gouvernement de Sparte, composé des trois éléments de la monarchie, de l'aristocratie et de la démocratie; ainsi, le gouvernement aristo-démocratique de Rome, apparaissent à ce publiciste comme des gouvernements irréguliers, ou plutôt comme des corruptions de gouvernements. Que dirait-il donc de nos gouvernements constitutionnels, fondés, comme celui de Sparte, sur la pondération des trois pouvoirs? Je n'irai pas, après tant de publicistes, réfuter de pareilles assertions : au point où en est aujourd'hui la science des publicistes, il suffit de les énoncer pour n'avoir pas besoin de les discuter sérieusement. — Quelle est la meilleure forme de gouvernement? Question toujours proposée, jamais résolue, parce que ceux qui l'ont agitée ont commencé par prendre quelques faits pour ou contre telle ou telle forme de gouvernement, et de ces faits particuliers, ils ont tiré une conclusion générale. La marche contraire ne conduirait pas plus sûrement au but, parce que les théories, si puissantes sur le papier ou dans les discours de tribune, échouent devant la pratique des hommes et des affaires. Aussi, depuis la discussion des chefs qui mirent sur le trône des Perses Darius fils d'Hystaspe, la question n'a pas fait un pas. Tout gouvernement a ses inconvénients aussi bien que ses avantages; et comme on ne saurait faire de si bonnes lois fondamentales que le gouvernement le plus capable par lui-même de mettre les citoyens en sûreté ne tombe en de mauvaises mains, il en résulte que tout gouvernement a ses phases de bonheur et

de calamité. Seulement il me semble que, tout bien considéré, les gouvernements représentatifs, tels que l'Europe les entend aujourd'hui, pourront, si l'on résout enfin le problème si difficile d'un système électoral équitable, prévenir beaucoup d'abus, et mettre les divers pouvoirs gouvernementaux dans l'impossibilité de se livrer à de fréquents excès. Car, il faut bien le dire, les pires des tyrans ne sont pas toujours les rois : quels tyrans à Athènes que les simples citoyens qui bannissaient Aristide le juste! Quels tyrans que ces éphores de Sparte qui faisaient traquer et détruire les ilotes comme des bêtes fauves! Quels tyrans que certains orateurs soi-disant démagogues dans nos réunions délibérantes! C'est bien un vieil axiome en politique, que le gouvernement doit être différent selon le caractère des peuples. Cette vérité n'a pas besoin de démonstrations; il suffit de comparer les gouvernements asiatiques aux gouvernements européens. Cela est si vrai qu'en Europe, où les différences de peuple à peuple commencent, sinon à s'effacer, du moins à devenir moins saillantes, le temps viendra où la forme représentative doit, selon moi, s'imprimer insensiblement à tous les gouvernements : voyez l'Espagne en présence de la France et de l'Angleterre; voyez l'Allemagne, qu'on peut dire grosse de gouvernements constitutionnels! La main des souverains, soutenue par une vieille et vivace aristocratie, peut sans doute encore retarder l'enfantement, mais elle ne fera que le retarder; les dynasties, les castes naissent et meurent : les peuples sont comme Dieu, ils peuvent attendre, et l'enfant doit venir à terme. Cette nécessité pour les monarchies d'aboutir à des gouvernements constitutionnels n'est qu'un résultat de la nature des choses. Je citerai à ce propos un passage de la *Polysynodie* du bon abbé de Saint-Pierre, commentée par J.-J. Rousseau : « Si par miracle quelque grande ame peut suffire à la pénible charge de la royauté, l'ordre héréditaire établi dans les différentes successions, et l'extravagante éducation des héritiers du trône, fourniront toujours cent imbécilles pour un vrai roi : il y aura des minorités, des maladies, des temps de délire et de passions qui ne laisseront souvent à la tête de l'état qu'un simulacre de prince. Il faut cependant que les affaires se fassent. Chez tous les peuples qui ont un roi, il est donc absolument nécessaire d'établir une forme de gouvernement qui se puisse passer du roi; et dès qu'il est posé qu'un souverain peut rarement gouverner par lui-même, il ne s'agit plus que de savoir comment il peut gouverner par autrui. » C'est à résoudre cette question, qui n'est plus en France une vaine théorie, que tendent nos législateurs depuis 1789. La route suivie par eux a été souvent orageuse, parfois rétrograde, mais on ne peut nier qu'ils aient fait du chemin. Certains hommes qui, depuis quarante ans, voudraient tout voir renouveler sur la face de l'univers politique, nous parlent sans cesse de la lutte des gouvernements contre les peuples, de la ligue européenne des vieux gouvernements contre les nations qui veulent s'affranchir et se régénérer. Il peut y avoir sous certains rapports du vrai dans ce point de vue de la question. — Néanmoins, immuables dans leurs théories, les théologiens répètent encore que le *gouvernement* n'est point fondé sur un contrat libre, révocable ou irrévocable, mais sur la même loi par laquelle Dieu, en créant l'homme, l'a destiné à la société, puisqu'il est impossible qu'une société subsiste sans subordination. Aussi saint Paul a posé en principe *que toute puissance vient de Dieu*, sans distinguer si elle est juste ou injuste, acquise par justice ou par force, etc. On sent combien cet axiome, poussé à ses dernières limites, conduirait à d'absurdes conséquences. — Quelques mots en terminant sur l'*administration*, terme dont j'ai donné en commençant la signification précise. Il ne s'applique point à l'ensemble du gouvernement, mais à ses parties diverses. L'administration des finances, celle de l'armée, celle de la marine, celle de l'intérieur, prises séparément, ne constituent pas le gouvernement, mais elles

en sont les parties essentielles. On peut être un fort bon administrateur, et ne rien entendre à la politique générale : ainsi, Turgot, après avoir fait admirer son aptitude comme intendant de province, n'a été qu'un ministre assez médiocre. Et de nos jours, combien n'a-t-on pas vu de préfets réputés comme d'excellents administrateurs venir échouer dans un ministère? Les gouvernements anciens s'occupaient peu des détails de l'administration. Il n'en est plus de même chez les modernes, depuis Louis XIV. L'administration naquit sous ce grand roi. Jusqu'alors le champ des affaires publiques avait été une arène confuse où combattaient pêle-mêle la violence, la ruse et le hasard. Louis XIV, aidé de Colbert, mit l'ordre dans ce cahos. C'est ce qui a fait dire avec raison que, parmi les quatre cents médailles que la justice ou la flatterie lui prodiguèrent, celle qui aurait couronné son effigie par cette simple légende : *Louis l'administrateur* eût été la plus véridique. » La France ne profita pas seule du mouvement régulier qu'il imprima aux fonctions publiques. L'Europe se régit désormais par ce système qu'elle emprunta de lui. La France a vu depuis dans Napoléon un homme non moins appliqué, non moins ami des détails; et si, comme conquérant, le vainqueur d'Arcole et de Marengo a fait couler bien du sang, partout sur son passage il sut répandre, comme dédommagement, les bienfaits de l'administration française. Les peuples ne sont jamais plus heureux que lorsqu'à l'exemple de Louis XIV, de Pierre-le-Grand, de Napoléon, un souverain sait à la fois régner, gouverner et administrer (*v.* CENTRALISATION)! Toutefois, il est encore un degré que la sagesse défend de dépasser : car si les anciens gouvernements avaient le défaut de ne pas administrer assez, on peut reprocher aux gouvernements modernes, à celui de France surtout, depuis Buonaparte, le travers d'administrer beaucoup trop.

GOUVERNEMENT signifie, dans des acceptions particulières, la surveillance, la direction générale d'une chose : le gouvernement d'une maison; cet officier de bouche a le gouvernement de la cave et des bouteilles : j'ai confié à mon intendant le gouvernement de mes affaires.

GOUVERNEMENT se dit particulièrement de la charge de gouverneur dans une province, dans une place forte, dans une ville, dans une maison royale (*v.* ci-après). Il signifie aussi la ville et le pays sous le pouvoir du gouverneur; enfin, l'hôtel ou palais où il réside. On peut lire dans le voyage de Chapelle et Bachaumont d'excellentes plaisanteries sur le gouvernement de Notre-Dame-de-la-Garde, dont était si fier le sieur de Scuderi. D. R—R.

GOUVERNEMENTAL, mot souvent employé depuis notre révolution, et auquel le *Dictionnaire de l'académie* n'a pas donné droit de bourgeoisie. Il est très expressif, et se comprend assez de lui-même. Un acte gouvernemental n'est pas un coup d'état : un coup d'état est une mesure essentiellement violente; l'acte gouvernemental est, au contraire, une mesure sage et ferme dans l'intérêt du pouvoir : elle a pour but de sauver l'état et de donner une meilleure direction à la chose publique. Qu'en présence d'une majorité mécontente, le roi change son ministère, c'est là un acte gouvernemental; mais qu'il dissolve cette chambre pour garder ses ministres, alors il fait un *coup d'état* (*v.* ce mot). On dit aussi, un homme *gouvernemental*, pour désigner un député naturellement ami du pouvoir, et porté par caractère à le soutenir. Il indique aussi un homme d'état qui présente comme ministre des garanties de talent, de moralité et de modération. D. R—R.

GOUVERNER. Ce mot, que les articles précédents expliquent assez dans son sens politique, ne sera ici que l'occasion d'un exemple puisé dans nos nouvelles mœurs. Les hommes politiques qui, en France, abondent dans le sens du pouvoir veulent même que dans une monarchie constitutionnelle le roi règne à la fois et gouverne. Leurs adversaires veulent que le roi règne et ne gouverne

pas, comme la chose a lieu en Angleterre. On luttera encore long-temps sur le terrain de cette question, qui n'est pas mûre pour nous, et qui a demandé trois révolutions pour être résolue de l'autre côté du détroit. — Les autres acceptions de *gouverner* sont innombrables. On dit, *gouverner* un vaisseau, un bateau, un navire : « Cette femme *gouverne* son mari ; ce jeune étourdi se *gouverne* mal ; l'ame *gouverne* le corps ; ce médecin *gouverne* bien ses malades ; cet homme a toute sa vie élevé des chevaux, il les *gouverne* bien ; ce peuple, las de ses rois, a voulu se *gouverner* lui-même, etc., etc. Enfin, les grammairiens ont dit : ce verbe *gouverne* l'accusatif. D. R—a.

GOUVERNEUR. On donne ce nom à un officier général qui commande une province ou une ville de guerre. — Revêtus de la confiance du gouvernement, chargés de conserver pendant la paix et de défendre dans l'état de guerre les provinces ou les places confiées à leur prudence et à leur valeur, les gouverneurs doivent garder ces dépôts sacrés jusqu'à l'instant où le pays leur en demande un compte exact. Ils surveillent, dans toute l'étendue de leur commandement, la police et la sûreté des garnisons, s'occupent de leurs besoins et se font rendre compte de tout ce qui intéresse le service en général. — Le décret du 11 décembre 1811 considère les places de guerre sous trois rapports relativement à leur service et à leur police : l'*état de paix*, l'*état de guerre* et l'*état de siége*. C'est surtout dans cette dernière position que les gouverneurs sont appelés à déployer toute leur vigilance, toute leur fermeté et tous leurs talents. Ils adressent alors des rapports journaliers au ministre de la guerre sur la marche de l'ennemi et sur l'esprit des habitants, rendent compte de l'état des approvisionnements de toute espèce, de leurs moyens d'attaque et de défense, et s'entendent avec les différents chefs de service pour assurer ces dispositions et la sûreté de la place ou des divisions dépendantes de leur commandement. — On distingue quatre sortes de gouverneurs : les gouverneurs généraux des provinces et des villes, les gouverneurs des colonies, les gouverneurs particuliers dans les places de guerre et les gouverneurs des maisons royales. — Les ducs et les comtes qui commandaient dans les provinces dans les premiers temps de la monarchie française sont l'origine de l'emploi de gouverneur. — Vers la fin du règne de Louis XIV et pendant le règne de Louis XV, la France se divisait en 39 grands gouvernements militaires ; sous le règne suivant, ils s'augmentèrent de la Corse et du comtat Venaissin. Un décret de l'assemblée nationale de 1790 réduisit le nombre de ces gouvernements à 31, dont sept au nord : la Flandre française, la Picardie et l'Artois, la Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne, la Lorraine, l'Alsace ; dix-sept dans l'intérieur : la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Berri, le Nivernais, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, la Marche, le Limousin, l'Auvergne, le Lyonnais ; sept au midi : la Guienne et la Gascogne, le Béarn et la Navarre, le comté de Foix, le Roussillon, le Languedoc, le Dauphiné, la Provence. — Les gouverneurs avaient été supprimés le 20 février 1791 ; on les rétablit dans les divisions militaires le 21 juin 1814. Déjà sous le consulat et l'empire on en avait nommé dans les colonies, dans les places et dans les pays conquis. Le titre de gouverneur des divisions militaires a été définitivement supprimé par ordonnance du 15 novembre 1830. — Sous le gouvernement monarchique absolu de la France, les pouvoirs des gouverneurs étaient très étendus. Ils recevaient les mêmes honneurs que les généraux commandant en chef, mais seulement pour leur première entrée dans les places de leur gouvernement. SICARD.

Dans une place de guerre, le gouverneur, en qualité de représentant du roi, commandait non-seulement à la garnison ; mais aussi aux bourgeois. Selon la vieille

tactique, il était obligé de soutenir trois assauts avant de se rendre. Dans les provinces, les gouverneurs étaient à la fois gouverneurs et lieutenants-généraux : en qualité de gouverneurs, ils commandaient pour le civil ; en qualité de lieutenants-généraux, ils commandaient le militaire. De là de fréquents conflits entre le gouverneur et l'intendant de la province. Avant Louis XIV, les gouverneurs de province levaient des troupes et en disposaient arbitrairement. Ils étaient perpétuels : ce roi les rendit triennaux. Les gouverneurs avaient la police des théâtres, et y exerçaient les mêmes attributions que les premiers gentilshommes de la chambre sur ceux de la capitale. Les gouverneurs de provinces prêtaient serment de fidélité entre les mains du roi, qui pouvait les révoquer à volonté. Leurs provisions étaient vérifiées au parlement de leur province, où ils avaient séance après le premier président, excepté en Dauphiné et en Franche-Comté, où ils le précédaient. Les gouverneurs des provinces avaient une compagnie des gardes. Ils accompagnaient le roi au parlement de leur province, toutes les fois qu'il s'y rendait. Lorsque le roi voulait faire enregistrer de force un édit par une cour souveraine, c'était presque toujours le gouverneur qui exécutait cet acte d'autorité. De tous les gouverneurs de provinces en 1789, le seul qui vive encore est le duc de Chartres, aujourd'hui Louis-Philippe, qui était gouverneur du Poitou depuis 1776, c.-à-d. depuis l'âge de trois ans. — Outre les gouverneurs de province, il y avait, avant la révolution de 1789, neuf gouverneurs de colonies. — Les gouverneurs des maisons royales ne dépendaient point des gouverneurs des provinces où ces maisons étaient situées. Outre les gouverneurs du palais des Tuileries, du Louvre et du palais du Luxembourg, il y avait neuf gouverneurs de maisons royales, Versailles et Marly, St-Germain-en-Laye, Compiègne, Fontainebleau, Chambord, Blois, Meudon, Vincennes et Monteeau. L'hôtel royal des Invalides avait et a encore un gouverneur. On connaît le sort funeste du marquis de Launay, capitaine gouverneur de la Bastille. La Bastille n'est plus, mais dans ce siècle où l'argent est estimé si haut, la Banque de France a son gouverneur. — N'oublions pas une dernière acception du mot *gouverneur*. C'est celle qui s'applique à l'homme qu'on charge de surveiller l'éducation d'un jeune seigneur, d'un jeune prince. Le maréchal duc de Villeroi était gouverneur de Louis XV enfant, comme son père l'avait été de Louis XIV. Montausier remplit les mêmes fonctions près du grand dauphin, et Beauvilliers près du duc de Bourgogne. L'assemblée législative voulut donner un gouverneur au fils de Louis XVI. Parmi les candidats proposés, je citerai Berquin, Condorcet, Bernardin-de-Saint Pierre. Le duc de Bordeaux a eu successivement pour gouverneurs MM. Mathieu de Montmorency et le duc de Rivière, qui moururent dans l'espace de deux années: Les fils du roi des Français n'ont point eu de gouverneurs, mais des précepteurs instruits qui se sont montrés à la hauteur de leurs fonctions. Au-dessous du gouverneur des princes était, sous l'ancien régime, un sous-gouverneur. Les pages des rois de France, comme ceux de Napoléon, avaient un gouverneur et sous-gouverneur. D. R—R.

GOUVION SAINT-CYR (maréchal). Laurent Gouvion-St-Cyr naquit à Toul le 13 avril 1764. A cette époque, il existait dans cette ville une école d'artillerie, et cette circonstance fit naître sans doute à la famille du jeune Gouvion l'idée de le faire entrer dans cette arme ; mais celui qui occupa plus tard un rang distingué parmi nos généraux n'avait aucune vocation pour l'état militaire. Alors, cette carrière n'offrait que des dégoûts à celui qui n'était pas né noble. Les penchants du jeune Gouvion le portaient de préférence à cultiver le dessin et la peinture, et à parcourir une carrière d'artiste. Toutefois, ne voulant pas se traîner longtemps dans les ateliers de Paris, pour y obtenir le titre de pensionnaire à Rome, il résolut d'aller directement dans cette

capitale des beaux-arts étudier la peinture. Il y arriva en 1782 et y passa 2 années, pendant lesquelles il visita une grande partie de l'Italie et fit une excursion en Sicile. A son retour à Paris, il fréquenta l'atelier du peintre Brenet : la révolution l'y trouva. Bientôt la marche des événements appela les jeunes Français sous les drapeaux; St-Cyr fut un des premiers à répondre à l'appel, et, maréchal de France, il est descendu au tombeau sans avoir un seul instant démenti son beau caractère. Enrôlé le premier septembre 1792, dans le premier bataillon des chasseurs de Paris, il fut nommé capitaine par ses camarades, et le premier novembre il était à l'armée du Rhin avec son bataillon. — Au commencement de 1793, les généraux de la république, déjà occupés à rétablir la discipline, se virent forcés de provoquer le licenciement de la plupart des bataillons de Paris, dont les officiers furent placés dans d'autres corps. Celui où servait St-Cyr fut peut être traité avec plus de sévérité que les autres; Saint-Cyr était alors en mission pour l'habillement de son corps. Quelques jours après, le général en chef, Custine, faisant la visite des postes avancés, aperçut un officier portant encore l'uniforme des chasseurs de Paris. C'était St-Cyr, adossé à un arbre, au milieu des tirailleurs, et dessinant les positions de l'ennemi. Custine lança son cheval vers lui et lui demanda d'un air courroucé pourquoi il portait cet uniforme malgré sa défense : « Je suis arrivé hier au soir, et le tailleur ne peut me livrer mon nouvel habit que dans quelques heures. — Que faites-vous là? continue Custine, en retirant des mains de St-Cyr le papier qu'il tenait. Il l'examina, le compara avec le terrain et les positions des Prussiens, et le rendit en disant : — Achevez cela et apportez-le moi. » Le même soir, St-Cyr était adjoint à l'état-major, où bientôt il se fit estimer par ses talents et ses services. — Au mois de septembre 1793, un corps ennemi, en s'emparant du camp de Nothweiser, parvint à séparer l'armée de la Moselle de celle du Rhin et à menacer la position de Weissembourg. On délibérait sur les moyens de remédier à cet échec, lorsque St-Cyr passant par hasard, un des représentants du peuple dit, en le désignant : Envoyez cet officier, et notre but sera atteint. St-Cyr, chargé, avec le titre de chef d'état-major, de diriger le général Férey, reprit le camp de Nothweiler. Le 2, 8 et 9 décembre de la même année, il se distingua à Berstheim. Détaché à l'armée de la Moselle, alors commandée par le général Hoche, ce dernier nomma St-Cyr adjudant-général, chef de brigade, le 9 janvier 1794. Quelques mois après, le général Moreaux (ce n'est pas celui qui fut tué à Dresde dans les rangs ennemis), qui succéda à Hoche, l'employa pour diriger les troupes qui occupaient la position de Kayserslautern. A la suite de cette opération, le représentant Hentz, en mission aux armées du Rhin et de la Moselle, le nomma général de brigade le 5 juin 1794, et général de division le 14 du même mois. En cette qualité, il dirigea les opérations qui amenèrent les affaires des 13 et 14 juillet, et refoulèrent l'armée prussienne vers Mayence. — Pendant l'hiver suivant, le général Saint-Cyr fut employé au blocus de Mayence, dont le commandement fut malheureusement donné au général Schaal. Dans l'affaire des lignes de Mayence, octobre 1795, tout ce que le général St-Cyr put faire fut de sauver les divisions du centre et de la gauche du désastre de la droite, et de rallier les troupes en avant d'Alzey. Pichegru ayant fait un mouvement en avant, dans le but apparent de refouler les ennemis sur Mayence, ce mouvement donna lieu à la bataille de la Pfrim, où le général St-Cyr commandait la gauche appuyée au mont Tonnerre. Il dit dans ses mémoires qu'il ne croit pas que Pichegru eût trahi déjà alors. Mais l'auteur du présent article, qui prit part à la bataille près de St-Cyr, et fut même chargé de diriger et de dégager la brigade de gauche, tournée et fortement compromise, est d'une opinion contraire; il la développera dans l'histoire de ces campagnes, que son intention est de publier. — Pen-

dant la campagne de 1796, le général St-Cyr eut le commandement de la gauche, et puis du centre de l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau. Le passage du Knubis, les combats de Rotenzohl, de Stutgard, de Freysing et de Neuburg, firent connaître la haute capacité du général St-Cyr; la belle bataille de Biberach, qu'il gagna seul, couronna cette belle campagne. Pendant l'hiver, le général St-Cyr partagea avec le général Desaix le soin et la gloire de la défense de Kehl. En 1797, pendant les courtes opérations que vint arrêter l'armistice de Léoben, le général St-Cyr commanda encore l'aile gauche. La conduite douteuse de Moreau, dans l'affaire des papiers de Klinglin, lui ayant fait perdre son commandement, Hoche le remplaça pour peu de temps, et le crime qui priva la France du héros de la Vendée laissa ce même commandement au général St-Cyr. Après la paix de Campo-Formio, il fut chargé de réunir à la France les cantons de Porentruy, qui formèrent la base du département du Mont-Terrible. — Immédiatement après avoir rempli cette mission, il fut chargé du commandement de l'armée de Rome, dont les officiers, indignés des dilapidations qui se commettaient, avaient chassé Masséna. Il rétablit la tranquillité et la confiance dans l'armée. Mais la probité de St-Cyr ne pouvait pas long-temps convenir à un gouvernement comme celui du directoire. Le vol d'un ostensoir valant plus de 400,000 francs, commis par les commissaires du directoire au préjudice de la famille Doria, et que St-Cyr voulait faire restituer, amena sa destitution. L'acte était tellement criant que le directoire même finit par en être honteux. Bientôt, au commencement de 1799, le général St-Cyr fut envoyé à l'armée du Rhin, dont il commanda la gauche sous les ordres du général Jourdan. Ce dernier ayant échoué par la faute même du gouvernement, St-Cyr demanda et obtint de passer sous les ordres de Moreau, à l'armée d'Italie, dont il commandait la droite à la bataille de Novi. Chargé ensuite, à la tête de cette même droite, de la défense de Gênes et de son littoral, il s'y distingua, non seulement par les brillants succès qu'il remporta à Boseo et à Albaro, mais encore en retenant sous les drapeaux et ramenant à la discipline une armée exaspérée par le dénuement où les dilapidations des gouvernants l'avaient plongée. Au commencement de 1800, il passa, sur la demande de Moreau, à l'armée du Rhin; mais il ne put pas longtemps s'entendre avec un chef qui paraissait être jaloux de lui. La seconde bataille de Biberach, gagnée également par le général St-Cyr, augmenta encore la froideur, et St-Cyr se vit forcé de demander son rappel. Au mois de septembre de la même année, le premier consul le fit entrer au conseil d'état. L'année suivante (1801), à l'occasion du traité conclu avec l'Espagne pour la conquête du Portugal, le général St-Cyr fut envoyé en Espagne pour diriger les opérations du corps commandé par le général Leclerc; il y resta en qualité d'ambassadeur. En 1803, il fut chargé du commandement du corps franco-italien, qui devait occuper la Pouille, Tarente et Otrante. Dans la campagne de 1805, rappelé avec son corps pour le siége de Venise, il rendit encore un service important. Un corps autrichien de 8,000 hommes, commandé par un prince de Rohan, s'était jeté par le Tyrol sur l'Italie centrale, où il menaçait de détruire les magasins de l'armée. Le général St-Cyr l'enveloppa, le 24 novembre, et le fit en entier prisonnier. Après la paix de Presbourg, il devait commander une armée de 30,000 hommes, destinée à faire la conquête du royaume de Naples. Mais Napoléon, ayant décidé d'y placer un de ses frères, confia cette mission à Masséna, sans que St-Cyr même en reçût avis, et il se trouva tout à coup en sous-ordre. Déjà alors le caractère loyal et patriotique de St-Cyr et la franchise de ses opinions ne convenaient plus à la cour des Tuileries : ce fut le motif qui ne permit pas de le comprendre dans la promotion des maréchaux qui avait eu lieu. — En 1808, le général St-Cyr reçut le commandement de l'armée de Catalogne. Il

se signala par la prise de Roses et les victoires de Cardedeu, Molins des Rey, Igualada et Valls. Il assiégeait Girone au mois de mars 1809, lorsqu'il apprit qu'il était remplacé par Augereau, déjà même arrivé à Perpignan. Il semblait qu'on fût mécontent des succès de Saint-Cyr, puisqu'on laissa son corps dans le dénuement le plus absolu, quoique tous les autres fussent dans l'abondance, et qu'on s'irrita ensuite de ses justes réclamations. Augereau resta trois mois à Perpignan, feignant une maladie, et St-Cyr, impatienté à la fin et malade lui-même, lui notifia son départ et quitta l'armée sans l'attendre. On ne fut pas fâché d'avoir un prétexte pour couvrir les effets du mauvais vouloir, et le ministre de la guerre reçut ordre de formuler un rapport contre lui. Le résultat fut de mettre St-Cyr aux arrêts dans sa propriété et de l'y laisser jusqu'au 14 avril 1811. — En 1812, le général St-Cyr reçut le commandement du corps bavarois, et, après le passage du Niémen, il se rendit à Polotzk, où il se trouva sous les ordres du maréchal Oudinot, son cadet de services et de généralat : il fut blessé dans la première bataille de Polotzk, le 16 août, ainsi qu'Oudinot; mais ce dernier, ayant dù quitter l'armée, le commandement des deux corps réunis passa à St-Cyr. Le 18 août, devenu assaillant à son tour, il obtint une victoire complète sur les Russes. Ce succès lui valut enfin le grade de maréchal. Au mois d'octobre, les revers de la grande armée amenèrent la seconde bataille de Polotzk, qui dura les 18, 19 et 20. Saint-Cyr, victorieux, ne put tirer d'autre avantage de la victoire que celui d'assurer sa retraite. Grièvement blessé, il fut obligé de se faire transporter sur les derrières en Pologne, et échappa ainsi aux désastres de la retraite. — Aussitôt rétabli de sa blessure, St-Cyr prit, au commencement de 1813, le commandement du 11e corps, sous les ordres du prince Eugène; mais bientôt le typhus, dont il fut atteint, le mit hors de combat jusqu'au mois de mai. Après la rupture de l'armistice, Napoléon lui donna le commandement du 14e corps, qui formait une réserve à Pirna et à Dresde. Les fortifications dont le maréchal St-Cyr entoura cette dernière ville préparèrent et assurèrent les victoires des 26 et 27 août. Lorsque Napoléon, pressé de toutes parts, réunit au mois d'octobre ses forces pour une dernière tentative, qui échoua devant Leipzig, moins encore contre la disproportion des forces que par la trahison de ses auxiliaires, il laissa St-Cyr dans Dresde. Le lendemain même de la première bataille de Leipzig, le maréchal St-Cyr battit et dispersa l'armée russe de Tolstoy, qui le bloquait. Mais ce succès, tout brillant qu'il fût, ne pouvait plus rien sur les destinées de l'armée; il ne put pas même prolonger la défense de Dresde. Après avoir épuisé toutes ses ressources, après avoir inutilement tenté de faire sortir la meilleure partie de sa garnison, qu'il voulait diriger sur Magdebourg, sous les ordres du général Mouton, le maréchal St-Cyr se vit forcé de consentir à une capitulation : elle fut honorable. Mais les coalisés, vainqueurs, la violèrent indignement et retinrent prisonniers le maréchal et ses troupes. D'un autre côté, la faction des valets de l'empire voulut accuser le maréchal St-Cyr d'avoir capitulé sans nécessité; heureusement, l'ordre de Napoléon, qui lui enjoignait de faire ce qu'il fit, et qui avait été intercepté par l'ennemi, est connu aujourd'hui. — Rentré en France après la paix, le maréchal St-Cyr se tint éloigné de tous les emplois, jusqu'après la catastrophe de 1815. Au conseil des officiers généraux qui se réunit à La Vilette, le premier juillet, il insista pour qu'on profitât du faux mouvement de Blucher sur la rive gauche de la Seine; mais la trahison dominait déjà, et il ne fut pas écouté. Le 8 juillet, Louis XVIII, rentré à Paris, confia au maréchal St-Cyr le ministère de la guerre. Son premier soin fut de poser les bases de l'organisation d'une nouvelle armée, pour remplacer celle que les Bourbons voulurent considérer comme licenciée. Dès le 16 juillet parut l'ordonnance qui créait les légions départementales; dans le courant du mê-

me mois, d'autres ordonnances complétèrent le nouveau système militaire. Mais ce premier ministère de St-Cyr fut court. Dès le mois de septembre, la haine et l'avidité des coalisés se montrèrent à découvert dans les conditions du traité de paix qu'ils voulaient imposer à la France, et dont une convention secrète, conclue à Gand entre Louis XVIII et Wellington, avait posé les bases; les ministres donnèrent leur démission. Un an après, les extravagances de la majorité de la chambre introuvable obligèrent la cour à reculer. Dans le nouveau ministère, qui fut la conséquence de l'ordonnance du 5 septembre, le maréchal St-Cyr reçut d'abord le portefeuille de la marine, qu'il échangea plus tard contre celui de la guerre. Les actes principaux de ce nouveau ministère furent des bienfaits pour l'armée. La loi du recrutement, qui adoucit les formes de la conscription, seul moyen de former aujourd'hui des armées nationales; les dispositions relatives à l'avancement, aux pensions de retraite, à l'institution des vétérans; l'établissement d'une commission chargée d'examiner les bases du système de défense de la France, dans le but de diminuer le nombre excessif des places fortes et d'utiliser les défenses des grandes villes de l'intérieur, furent des conceptions dignes par elles seules d'honorer leur auteur. — La loi sur le double vote força le maréchal St-Cyr, qui en prévoyait les conséquences, à se retirer des affaires. Il donna sa démission au mois de novembre 1819, et rentra dans la vie domestique pour n'en plus ressortir. Là, il employa ses loisirs à retracer l'histoire des guerres auxquelles il avait pris part depuis 1792. Son premier travail fut la relation de ses campagnes en Catalogne. Il publia ensuite les campagnes de l'armée du Rhin et de la Moselle. Enfin, il travaillait à son dernier ouvrage, les mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le directoire, le consulat et l'empire, lorsque la mort vint le surprendre et le forcer à y laisser des lacunes, au grand regret de ceux qui ont lu ses écrits. — Patriote probe, éclairé et dévoué, autant que général distingué, le maréchal St-Cyr, dont le caractère ne s'est pas démenti un instant de sa vie, a mérité à juste titre et l'estime et les regrets de l'armée, au milieu de laquelle il était resté comme un type de cette génération de citoyens illustres à qui la France doit son indépendance et sa gloire. — Depuis long-temps, la santé du maréchal St-Cyr, ébranlée par les travaux et les fatigues, était devenue chancelante. Deux voyages dans le midi de la France l'avaient améliorée; l'impression des mémoires sur les campagnes du Rhin l'ayant altérée de nouveau, il retourna à Hyères dans l'hiver de 1829 à 1830 : mais son terme était arrivé. Une attaque d'apoplexie, le 12 mars 1830, anéantit toutes ses facultés, et il expira le 17, après 5 jours passés dans un état de torpeur, pendant lequel il s'éteignait. Les dernières paroles qu'il fit entendre peignirent encore, d'une manière touchante, ses sentiments et ses vœux. On lui présentait une boisson rafraîchissante : « Ah ! dit-il, si l'on pouvait en donner autant à chacun de nos pauvres soldats, quel bien cela leur ferait ! » G.al G. de Vaudoncourt.

GRABAT. C'est ainsi qu'on nommait autrefois un mauvais lit suspendu, étroit, sale et sans rideaux, où couchaient les esclaves, les pauvres gens et les philosophes cyniques. De ce mot se forma celui de *grabataire*, nom de sectaires qui différaient de recevoir le baptême jusqu'à la mort où jusqu'au moment ou tout espoir de vivre les avait quittés, dans la persuasion où ils étaient que ce sacrement effaçait tous leurs péchés. On a dit de là figurément *être sur le grabat* pour désigner quelqu'un d'alité et de très malade. L'acception de ce mot n'a pas changé au propre, et il sert encore aujourd'hui à désigner un méchant lit dépourvu de tout ce qui est nécessaire au coucher, comme ceux de quelques pauvres gens. Il faut toutefois moins entendre par grabat la nature du lit et les matériaux dont il est formé que l'état de misère et de dénuement de ceux à qui il n'est pas permis d'en avoir un meilleur; car

il est tel pays entre les tropiques, comme la plupart des colonies espagnoles, par exemple, où les plus riches n'ont guère d'autre coucher qu'un vrai grabat, c.-à-d. une espèce de lit de camp, une table, le plancher même, sur lequel on se borne à étendre une natte et une converture, deux objets dont les esclaves sont même souvent privés. Un simple lit de sangle passeroit en quelque sorte pour un coucher de luxe dans quelques-uns des pays dont nous parlons. J. Humbert.

GRACE (théologie). Peu de matières religieuses ont donné lieu à tant de discussions entre les théologiens; peu ont fait naître tant de divisions dans les rangs des catholiques, et même dans ceux des hérétiques. — Par *grâce*, on entend généralement un don que les hommes tiennent de la pure libéralité de Dieu, sans qu'ils l'aient mérité, soit que ce don regarde la vie présente, soit qu'il regarde la vie céleste. De là, on a établi une première division de la grâce en grâce *naturelle* et grâce *surnaturelle*. Parmi les grâces *naturelles* se trouvent le don de la vie, les facultés, les qualités que Dieu nous donne dans tout ce qui est d'un ordre physique, naturel ou moral. Aux yeux de quelques-uns, ce sont là plutôt des bienfaits que des grâces : cependant saint Jérôme dit bien (épître 139) : *Gratia Dei est quod homo creatus est.* La grâce *surnaturelle*, la seule qu'on appelle *grâce* dans la rigueur théologique, comprend tous les secours et tous les moyens propres à nous conduire au salut éternel; Dieu l'accorde gratuitement, et en vue des mérites de J.-C., aux personnes intelligentes. — Ce point de départ une fois établi, on reconnaît plusieurs sortes de grâces. La grâce *extérieure* consiste dans les secours extérieurs qui peuvent porter l'homme à faire le bien : la prédication de l'Évangile, la loi divine, les exhortations pieuses, l'exemple des saints, rentrent dans cette catégorie. — La grâce *intérieure* est dans les saints désirs, les bonnes pensées, les résolutions louables que Dieu nous inspire intérieurement, et qui ne viendraient pas de nous-mêmes. Mais parmi ces dons, il en est qui sont accordés directement pour l'utilité et la sanctification de celui qui les reçoit, comme ceux dont il vient d'être question, et d'autres qui le sont surtout pour l'utilité du prochain, comme le don des langues : les théologiens ont appelé les premiers *gratia gratum faciens*, et les derniers *gratia gratis data.* — La grâce *habituelle*, appelée encore *sanctifiante* ou *justifiante*, est celle qui demeure toujours dans l'ame tant qu'elle n'est pas en état de péché mortel : elle est inséparable de la charité parfaite, nous rend saints et justes devant Dieu; les sacrements la produisent en nous et l'accroissent quand elle s'y trouve déjà; elle renferme les dons du Saint-Esprit et les vertus infuses. — La grâce *actuelle*, nécessaire pour commencer, entreprendre et finir une bonne œuvre, est un don passager que Dieu nous donne à l'effet de faire quelque bien, quelque bonne œuvre; pour nous convertir, pour résister à une tentation. Envisagée dans la manière dont elle agit en nous, et dont elle nous prévient, la grâce actuelle s'appelle *grâce actuelle prévenante*; on la nomme *coopérante* et *subséquente*, parce qu'elle agit avec nous. La nécessité de la grâce pour une bonne œuvre, et la liberté qu'a l'homme de la rejeter ont fait diviser la grâce *actuelle opérante* en grâce *efficace* et en grâce *suffisante* : elle est *efficace* quand elle a son effet; elle est *suffisante* quand elle ne l'a pas par l'effet de la résistance même de l'homme qui la reçoit, bien qu'elle puisse l'avoir. Nous ne saurions de nous-mêmes et par nous-mêmes mériter la grâce efficace : c'est par la prière que nous l'acquérons, et que nous devons la demander. Cette grâce éclaire l'entendement, nous fait connaître ce que nous devons faire, et, s'emparant aussi de notre cœur, nous porte à le faire. — Après avoir ainsi dit ce que c'est que la *grâce*, nous ne saurions passer sous silence les discussions auxquelles elle a donné lieu dès les premiers siècles de l'ère chré-

tienne, discussions qui s'éterniseront probablement, si les théologiens ne cessent point de vouloir interpréter chacun à leur manière le sens des termes de l'Écriture et des Pères de l'église. Les pélagiens, les semi-pélagiens, les arminiens, les sociniens, ont contesté la nécessité et l'influence de la grâce, sous le prétexte de défendre le libre arbitre. Les premiers se sont refusés absolument à reconnaître la *nécessité de la grâce intérieure*. Les pélagiens, comme les sociniens et les arminiens, ne trouvaient pas dans l'Écriture-Sainte, disaient-ils, cette nécessité de la grâce intérieure et prévenante, et ne l'admettaient pas. Saint Augustin leur a démontré la fausseté de leur système en leur citant les textes mêmes. A leurs yeux encore cette nécessité détruisait le libre arbitre, qu'ils définissaient un pouvoir égal de choisir entre le bien et le mal; mais ce père leur a aussi prouvé que leur notion du libre arbitre était inexacte; que depuis le péché d'Adam l'homme se trouvait plutôt porté au mal qu'au bien, qu'en conséquence la grâce lui était nécessaire pour rétablir l'équilibre. Les semi-pélagiens, sans nier absolument la nécessité de la grâce, comme présidant aux bonnes œuvres, ne la considéraient point comme *prévenante*, mais bien comme *prévenue*, on, pour mieux nous faire comprendre, méritée par les bonnes dispositions de l'homme; ils ne la trouvaient pas nécessaire pour le commencement du salut, et, toujours d'après eux, la grâce habituelle une fois reçue pouvait être conservée jusqu'à la mort sans aucun secours particulier. Pour mettre un terme à toutes ces erreurs, l'église a décidé, d'après saint Augustin, que la grâce intérieure était nécessaire à l'homme, non seulement pour faire une bonne œuvre méritoire, mais même pour avoir le désir de la faire, et que le simple désir de la grâce était déjà une grâce; la conséquence de ce principe est que toute grâce est gratuite. L'église a aussi proclamé que pour persévérer dans la grâce habituelle l'homme avait besoin d'un secours spécial de Dieu, appelé *don de la persévérance*. D'où il suit que Dieu prédestine à la grâce. — La grâce est *gratuite* en ce sens qu'elle n'est point le salaire ou la récompense des bonnes dispositions ou des efforts de l'homme pour la mériter, ce que prétendaient les pélagiens; non cependant qu'elle ne soit jamais pour l'homme la récompense, le salaire du bon usage d'une *grâce* précédemment reçue, et que la grâce ne mérite pas d'être augmentée, mais bien parce que, comme dit saint Paul (*Rom.* chap. 11, *v.* 6): « Si c'est une grâce, elle ne vient point de nos œuvres, autrement cette grâce ne serait plus une grâce. » D'ailleurs, Dieu n'est point déterminé à l'accorder par le bon usage qu'il prévoit qu'on en fera, et, comme l'a fait observer Bossuet, Dieu voyant, dans toutes les circonstances, que le pécheur se convertirait en recevant telle ou telle grâce, se verrait obligé d'accorder des *grâces* efficaces à tous les hommes, dans toutes les circonstances de leur vie. — La distribution universelle de la *grâce actuelle* a fourni matière à beaucoup de controverses. Après avoir proclamé la nécessité de ce don divin pour tous les hommes, il eût été impie de prétendre que Dieu ne le distribuait pas à tous: c'eût été contre l'évidence, car nul homme n'en est privé. Il y a, il est vrai, inégalité dans la distribution des dons de la grâce; mais ceux qui voient dans cette inégalité une injustice de la part de Dieu se trompent grandement, car, ainsi que le fait observer saint Augustin, l'inégalité des dons de la *grâce* ne doit pas plus nous étonner que l'inégalité des dons de la nature; ils sont également gratuits, et Dieu dispose également des uns et des autres. — L'homme peut-il résister à la *grâce intérieure*, et y résiste-t-il souvent en effet? La solution de cette question est très simple: il suffit à chacun de nous de scruter sa conscience pour être convaincu que nous avons souvent commis quelque faute, non parce que la *grâce* nous manquait, mais parce que nous y avons résisté de notre propre volonté. Les Écritures, saint Paul, saint Étienne, saint Augustin, l'attestent hautement. Cependant l'une des

cinq propositions de Jansénius disait que *dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure*, doctrine qui a été notée d'hérésie, et qui avait déjà été proscrite par le concile de Trente. — Enfin, l'efficacité de la grâce a été aussi l'objet de vives discussions. Les uns ont voulu que cette efficacité vînt du consentement de la volonté, et n'ont envisagé la grâce que comme cause morale de nos actions ; les autres prétendent qu'elle réside dans la grâce elle-même, et ils l'ont considérée comme en étant la cause physique ; mais, comme il est impossible de se rendre une raison comparative de l'influence de la grâce sur nous, et de celle de tout autre cause physique ou morale, nous n'entreprendrons point cette tâche. G. U.

Grace (Droit de). Ce privilége de remettre la peine à un criminel, légalement condamné par les tribunaux du pays, dérive incontestablement du droit de vie et de mort, du caractère de juge suprême, attribués aux souverains absolus par la loi des monarchies primitives. Les monarques d'Israel s'appelaient juges avant de s'appeler rois, et ils jugeaient comme rois après avoir gouverné comme juges Ce droit de rendre la justice, usurpé par cette foule de petits despotes que la féodalité avait fait éclore, eût encore été exercé par Louis XIII dans le procès de La Valette, si le président de Bellièvre ne l'eût fait rougir de cette prétention, en lui faisant observer qu'en abandonnant aux magistrats le pénible devoir de condamner, nos rois ne s'étaient réservé que le droit de faire grâce. On ne retrouve plus le droit de vie et de mort que dans les monarchies orientales, et cette prétendue émanation de la puissance divine est une de ces vieilles coutumes qui distinguent encore la barbarie de la civilisation. Il reste seulement en Europe des rois sans la signature desquels un arrêt de mort ne peut être exécuté ; mais il est probable qu'ils tiennent moins à cette prérogative pour maintenir leur droit de confirmer la sentence que pour avoir l'occasion de pardonner, s'ils le jugent convenable. Les seigneurs ecclésiastiques avaient profité, comme les laïques, de la confusion de tous les pouvoirs pour s'emparer de ce noble privilége. Sous Innocent III, à l'apogée de la puissance pontificale, les cardinaux l'exerçaient partout, au mépris de l'autorité souveraine des lieux qu'ils visitaient ; et la présence d'un légat du saint-siége était un brevet d'impunité pour tous les criminels qui se rencontraient sur son passage. Le droit d'asile, accordé aux églises par Théodose, s'était pour ainsi dire incarné dans la personne des princes de l'église ; et cette usurpation des cardinaux s'est prolongée, sans contestation, jusqu'au milieu du XVIe siècle. C'est à cette époque que les parlements la combattirent, comme tous les abus dont ils avaient entrepris la réforme, pour justifier ceux dont ils avaient composé leur autorité. Celui de Paris fit exécuter, en 1547, un clerc qui avait tué un soldat, malgré le pardon qu'avait osé lui déférer le cardinal de Plaisance. Les rois de France et d'Angleterre ont lutté pendant trois siècles contre les usurpateurs d'une prérogative qu'ils voulaient exclusivement attacher à la couronne. Les rois saxons, ancêtres des Anglais, professaient déjà cette maxime : que le pouvoir de pardonner dérivait de leur dignité même ; et les statuts d'Édouard III, de Richard II, de Henri VIII, ne faisaient que la rétablir. Mais l'abus était si général, si enraciné dans les mœurs, surtout en France, que les grands officiers de la couronne, le connétable, les maréchaux le maître des arbalétriers, les gouverneurs des provinces, en avaient fait un des priviléges de leurs charges. Charles V le leur interdit vainement par son édit du 13 mars 1359. Louis XII fut obligé, en 1499, de réitérer la défense. Nos rois avaient d'ailleurs sur le gouvernement des états, sur la royauté même, des principes si peu arrêtés, si variables, qu'on les voit déléguer d'eux-mêmes ce droit de grâce à leurs parents, à certains autres de leurs officiers, après avoir employé toute leur politique à en déposséder leurs vassaux. Ainsi, Charles VI le concède au duc de

Berri et au chancelier de France; Louis XI à Charles d'Angoulême, François Ier à Louise de Savoie, sa mère. Des communes mêmes s'emparèrent de ce privilége. A un certain jour de l'année, les villes de Rouen et de Vendôme faisaient grâce à un criminel; mais le plus tenace de ces usurpateurs était sans contredit l'évêque d'Orléans, qui, en prenant possession de son siége, libérait tous les criminels écroués dans les prisons de la ville avant son entrée. Il en arrivait de tous les points de la France, et l'on a peine à concevoir qu'un pareil droit ait survécu à la puissance de Louis XIV. Sous son règne, en 1700, l'évêque d'Orléans fit grâce à 900 de ces misérables; et en 1733, le nombre de douze cents parut si extraordinaire qu'un édit de la même année restreignit l'exercice du droit à l'étendue du diocèse. On ne voit plus maintenant de ces bizarreries politiques que dans les États-Unis, dans ce gouvernement qu'on veut nous présenter comme un modèle de régularité et d'économie. Ce n'est pas seulement le droit de grâce qui est attribué par la constitution au gouverneur particulier de chaque état, ce fonctionnaire peut dispenser un criminel de l'obligation d'être jugé; et comme il est abordable à toute heure, qu'il vit familièrement avec tout le monde, qu'il est d'ailleurs le premier sujet des électeurs de son pays, la grâce du plus grand coupable est le plus souvent au fond d'une cruche de bierre.—Le droit de grâce a été soumis, comme tous les droits possibles, aux investigations des publicistes, des jurisconsultes et des philosophes, qui, depuis le XVIe siècle, ont exploré l'art de gouverner les hommes. On trouve dans Charron une dissertation sur la clémence, qu'il appelle une *vertu principesque*, et dont il semble même étendre le privilége en l'appliquant avant le jugement. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, personne ne s'avise de contester le droit. Montesquieu n'essaie pas même d'en rechercher l'origine; il le considère comme le plus bel attribut de la souveraineté, et, loin d'essayer d'en modérer l'exercice, il s'en rapporte à la prudence du prince, dans les cas où la clémence aurait des dangers. Beccaria et Blackstone sont les premiers publicistes qui aient cherché à lui imposer des limites. L'auteur anglais, tout en reconnaissant que le droit de grâce est l'acte du roi qui lui est le plus personnel et le plus entièrement de lui, n'en approuve pas moins les formes qui l'ont subordonné à la loi de la responsabilité ministérielle. Beccaria va plus loin; il regarde cette belle prérogative du trône comme une improbation tacite des lois existantes. Elle nourrit, dit-il, l'espérance de l'impunité dans l'esprit des criminels. Il voudrait la bannir de la législation, et pose en principe qu'un adoucissement des lois pénales serait plus efficace et plus avantageux à la société. Les publicistes vivants sont peu d'accord entre eux sur cette question; mais les partisans du système pénitentiaire déclarent presque tous que le droit de grâce serait dans ce régime un puissant obstacle aux progrès du repentir. Quoi qu'il en soit, cette prérogative est bien restreinte dans son exercice. En Angleterre, où, depuis Édouard III, elle a subi tant de modifications diverses, le roi ne peut pardonner ni les injures et préjudices soufferts par les particuliers, ni les crimes dévolus à la justice du parlement, ni les emprisonnements illégaux. L'expédition de la grâce est faite sous le grand sceau; les lettres qui la donnent doivent, à peine de nullité, désigner la nature du crime ou de l'offense. Il y a nullité nouvelle si le gracié n'en fait usage dans un temps donné; dans tous les cas, le magistrat est admis à prouver que le roi a été trompé, et il suffit d'une présomption raisonnable pour casser un acte que Blackstone regarde comme l'acte le plus personnel au souverain. Le parlement s'est arrogé lui-même cette prérogative royale, et l'effet des grâces qu'il accorde ne souffre pas de restriction. Il n'y a pas même de prescription pour elles comme pour les pardons de la royauté. Bien plus, le roi ne purifie pas un criminel en lui remettant les peines corporelles et les confiscations; il ne le fait

point rentrer dans ses anciens droits : il en fait un homme nouveau ; il lui confère de nouveaux droits civils et politiques. La grâce du parlement emporte au contraire une réhabilitation tout entière. C'est l'homme ancien qui reparaît entièrement purgé de ses souillures. En France, la prérogative de la couronne est plus large; elle s'étend à tous les crimes privés, comme aux crimes publics; mais elle a aussi ses formes restrictives. Sous l'ancien régime, le roi faisait grâce ; mais elle était nulle si avant six mois le brevet n'en était expédié par la chancellerie. Les lettres qui en émanaient étaient de trois sortes. On les distinguait en lettres d'abolition, de rémission ou de pardon. L'abolition faisait plus que remettre la peine, elle effaçait le crime, autant du moins que les mœurs pouvaient se prêter à ce dernier effet, car dans ce cas le préjugé a toujours été plus fort que la loi. La rémission n'était ordinairement appliquée qu'à l'homicide involontaire ou dans le cas de légitime défense, et la peine seule était remise par la clémence royale. Les lettres de pardon effaçaient enfin toutes les peines autres que la peine de mort. D'autres distinctions existaient entre les graciés. Les lettres de grâce qui concernaient les roturiers étaient adressées aux baillis et aux sénéchaux. Celles des gentilshommes leur étaient remises par les cours souveraines. Le criminel se présentait à genoux, tête nue et sans épée. Il était interrogé sur la sellette ; et si ses réponses établissaient quelque différence entre les charges réelles et les motifs imprimés dans les lettres de grâce, la cour, suspendant l'entérinement, en référait au chancelier, qui prenait de nouveau les ordres du roi. Ces distinctions ont disparu; il n'en existe plus que dans la nature des grâces, sans acception de rangs ni de crimes. Le roi remet la peine, ou la commue ou en diminue la durée; mais quoique cet acte soit censé une émanation pure de la volonté royale, les formalités le soumettent, comme en Angleterre, au contre-seing du chef de la justice. Une ordonnance du 6 février 1818 a réglé l'exercice de ce droit à l'égard de la population des bagnes et des prisons. Cette ordonnance est basée sur le principe que la grâce doit être la récompense de la bonne conduite des détenus. Il faut donc qu'ils aient subi une assez longue détention pour donner des preuves d'un repentir sincère; et de là vient cette règle qu'on semble se faire aujourd'hui, de n'accorder de grâce entière que lorsque les condamnés ont subi la moitié de leur peine. Les gouvernements monarchiques et républicains semblent tous marcher au même but, en écartant l'arbitraire et le caprice de la distribution d'une faveur qui peut avoir tant d'influence sur les mœurs des prisons. Le roi de Prusse a établi une commission qui est chargée d'éclairer sa clémence dans la commutation ou l'atténuation des peines. A Genève, un conseil semblable a été institué sous le nom de *commission de recours;* mais elle agit souverainement, et n'est pas obligée de recourir à l'autorité du magistrat suprême. Cette petite république donne ainsi une leçon à la grande et superbe république américaine, qui n'en profitera point. Mais tous les publicistes s'accordent sur ce point, que, dans une monarchie le droit de faire grâce ne peut appartenir qu'au monarque, au nom duquel se rend la justice, qui enfin, suivant l'expression de M. Macarel, est la plus considérable et la plus auguste des diverses parties de la législature. Je terminerai cet article par l'opinion d'une grande autorité dans les matières de gouvernement. « Pour ne pas discréditer le droit de grâce, écrivait, le 3 avril 1808, Napoléon à son frère le roi de Hollande, il ne faut l'exercer que dans le cas où la clémence royale ne peut déconsidérer l'œuvre de la justice, dans le cas où elle doit laisser, après les actes qui émanent d'elle, l'idée de sentiments généreux.... C'est plus particulièrement dans les condamnations pour délits politiques que la clémence est bien placée. En ces matières, il est de principe que si c'est le souverain qui est attaqué, il y a de la grandeur dans le pardon. Au

premier bruit d'un délit de ce genre, l'intérêt public se range du côté du coupable. Si le prince fait la remise de la peine, les peuples le placent au-dessus de l'offense, et la clameur s'élève contre ceux qui l'ont offensé. S'il suit le système opposé, on le répute haineux et tyran; s'il fait grâce à des crimes horribles, on le répute faible ou mal intentionné. La société le blâme lorsqu'il pardonne à des scélérats, à des meurtriers, parce que ce droit devient nuisible à la famille sociale. » Si maintenant quelqu'un voulait se tromper au sens de ces paroles, nous en trouverions le commentaire dans le jugement des auteurs de la machine infernale, et du fanatique de Schœnbrunn, et en définitive nous en reviendrions au mot de Montesquieu : Que la prudence du monarque en décide.

VIENNET,
De l'académie française.

GRACES (Les). Ainsi s'appelaient trois déités écloses de la riante imagination des Hellènes, et qui n'avaient point d'analogue dans la théogonie des peuples de l'Orient. Toutes trois furent non moins célèbres que Vénus elle-même, dont elles étaient les compagnes, et dont elles attachaient la merveilleuse ceinture. Leur nom chez les Grecs était les Charites, mot qui enferme le double sens de la *joie* et de l'*aménité*, et avec lequel les Pères de l'église ont formé celui de *charité*, parce que cette vertu fait la joie de l'ame. Ces déités sont vierges, au moins une, dans la théogonie grecque; elles y sont filles ou de Jupiter et de la nymphe Eurynome, ou de ce dieu et de Junon, ou du Soleil et d'Églé, ou de Bacchus et de Vénus, du plaisir et de la beauté. Les poètes les nomment Aglaé ou Églé (la splendeur), Thalie (la floraison), Euphrosyne (la bonne pensée). Pasithée (la déesse universelle) est le nom qu'Homère et Stace après lui donnent à l'une des trois. Les Lacédémoniens, laconiques même en religion, n'en admettaient que deux, Clita et Phaenna (la brillante). Les Athéniens les imitèrent; ils n'en reconnurent que deux aussi, Auxo et Hégémone, appellations d'une signification vague pour nous, et non sans doute à leur égard. La première se traduit par *qui s'accroît*, et la seconde par *celle qui guide*. Hésiode, le poète de la raison, adjoint au trio charmant Pitho (la persuasion). Au nombre de quatre, on les prenait pour les Saisons, comme elles filles de la nature. Le chaste Homère osa marier deux de ces vierges : il donna l'une à Vulcain et l'autre au Sommeil. Le premier de ces hymens est l'emblème de l'empire qu'a sur un mari rude et fâcheux une femme d'une humeur égale, d'un naturel doux; le second est le symbole de l'aimable abandon, du laisser-aller de ces bienveillantes déesses, qui dispensent aux hommes les dons libéraux, l'éloquence facile, la paisible égalité de l'ame. La sagesse et la joie, compagnes inséparables, découlent aussi d'elles. Aussi, toujours unies, riantes, se tenant par la main, elles dansent en cercle, image de leurs bienfaits, qui se succèdent sans fin. Étéocle, roi d'Orchomène, la ville de la danse, fut, dit-on, le premier qui éleva un temple à ces déités, mais les Spartiates revendiquaient cet honneur; ils l'attribuaient à Lacédémon, leur quatrième roi. On n'entrait dans leurs sanctuaires que couronnés de fleurs : le Printemps, qui les fait éclore, leur était consacré; il était au nombre de leurs fêtes si riantes. Ces déesses avaient des temples à Élis, à Delphes, à Perge, à Périnthe, à Byzance, et un autel particulier à Paros, dont le marbre blanc et pur était si digne d'elles. L'Amour, le génie de la persuasion; Mercure, le dieu du commerce et de la confiance; les Muses, les premières qui insinuèrent la vertu au cœur de l'homme, sont de droit associés aux Grâces: aussi partageaient-ils souvent leurs sanctuaires. Leurs temples étaient quelquefois les mêmes. Les durs Spartiates sacrifiaient à l'Amour et aux Grâces avant de combattre; ils demandaient à celles-ci d'adoucir la première furie du vainqueur, quel qu'il fut, et à l'autre de remplacer par sa vertu fécondante les braves tombés sur le champ du carnage. De ces scènes de mort, on les appelait

aux banquets, où trois coupes couronnées de roses étaient vidées en leur honneur, comme filles de Bacchus et comme les modératrices des plaisirs. Là, on leur associait encore les Muses. Parmi les images des Grâces, étaient célèbres leurs statues en or par Bupalus, celles de Socrate, fils de Sophronisque, et les beaux tableaux d'Apelles et de Pythagore. Dans les premiers temps, ces déesses furent représentées vêtues, mais légèrement. Leurs statues étaient de bois avec des mains et des pieds de marbre, et leurs robes dorées; dans la suite, elles furent toujours reproduites nues. L'une tenait une rose, l'autre un dé à jouer, l'autre une branche de myrte, trois emblèmes du plaisir et de la joie. La Grèce fut la patrie des Grâces; elles s'y sont tenues cachées pour toujours; elles curent à peine des autels dans cette Rome, qui ne pouvait oublier que son fondateur suça l'âpre mamelle d'une louve. Elles permirent au seul Horace de délier leurs ceintures. Dans une *villa* d'Italie, il y a un groupe antique et charmant des Grâces, modèle et désespoir de nos peintres et sculpteurs. Ces déesses sont nues et se tiennent par la main; une simple bandelette très étroite retient leurs cheveux : à deux de ces figures ils sont rassemblés en un nœud derrière le cou. Un air de satisfaction, une douce sérénité, sont répandus sur leurs traits et sur leurs lèvres. Jamais les anciens ne les ont représentées sous des formes colossales comme les Muses; ils les ont traduites sous des proportions moyennes, petites même, et dans l'âge heureux de l'adolescence; la taille élancée, sans être grêle, les hanches un peu fortes. Ce fut à ces déesses charmantes que les Grecs exigeaient que leurs philosophes sacrifiassent avant de tenir école. DENNE-BARON.

GRACE. C'est une faculté indéfinissable, mystérieuse même, plutôt innée qu'acquise, par laquelle l'être heureux qui en est doué séduit instantanément et les yeux et les cœurs. La grâce est en même temps la puissance et l'envie de plaire. Son étymologie vient du mot latin *gratus* (agréable), dont la source détournée est dans le mot grec *khairein*, se réjouir, parce que le contentement intérieur, la conscience des bonnes actions, vous laissent sur le visage une joie douce qui se change en une grâce permanente. La grâce ne peut exister sans l'accord parfait de l'ame et du corps; c'est l'égalité d'humeur, la bienveillance, la beauté de la première, qui se communiquent au second. Ce phénomène physiologique s'explique par cette pensée profonde de l'un de nos philosophes : « L'ame est une intelligence servie par des organes. » Pour que la grâce soit pleine, parfaite, il ne faut pas que les mouvements de l'ame et du corps soient ni trop abruptes ni trop lents; elle a dans tous les deux sa mesure, ses proportions. D'accord avec les gestes, ses interprètes sont la douceur du sourire, l'indulgence du regard, l'harmonie de la voix, et ce demi-épanouissement de la bouche humaine surtout, dont elle a fait son trône. La grâce est presque toujours la compagne de l'enfance, souvent celle de la jeunesse, et, à quelques bien rares exceptions près, jamais celle de la vieillesse. Tout est grâce dans l'enfance, ses joies et ses colères, ses rires et ses pleurs, ses jeux et son sommeil, son activité et son repos, parce que cette première fleur de la vie ne peut éclore que dans le vrai, dans l'innocence, dans l'ingénuité; plus tard, les passions, l'intérêt, les chagrins, l'étiolent, et pour peu qu'elle cherche par artifice à raviver ses couleurs primitives, elle n'est plus, comme on la nomme vulgairement, qu'une *grâce affectée*. La grâce native grandit, quoique un peu moins naïve, mais pleine de charme, avec la jeune fille, avec l'adolescent. Prêtresse des premières amours, qu'elle alimente et tempère tour à tour, elle a horreur des dernières. Nous venons de le dire, la grâce est inhérente à quelques êtres privilégiés : dans leur berceau, ils ont souri au soleil; bien des lustres après, ils souriaient encore à leur tombe. Tel fut parmi les hommes le meilleur des Grecs, ce Socrate buvant la ciguë comme un aimable convive tarit une coupe à un banquet, et rendant le monde témoin de

la double grâce qui l'embellissait : la grâce qui enchante et la grâce qui pardonne. Tel fut ce bon saint Vincent de Paul, chauve et vieux, mais aux lèvres si candides qu'on ne saurait définir lesquelles sont les plus gracieuses des siennes ou de celles des petits innocents qu'il rechauffe dans ses bras. Enfin, telle fut parmi les femmes; et sur le plus redoutable trône de l'Europe, cette bonne Joséphine: je l'ai vue le front chargé du diadème et de cinquante années, dans une robe ou plutôt dans un tissu de perles et de diamants: eh bien! toute cette splendeur, toute cette majesté de toilette était effacée par la douceur ineffable de son sourire. On eût dit que ce fut pour elle que Lafontaine laissa tomber ce vers si célèbre :

Et la grâce plus belle encor que la beauté.

La grâce est la beauté des laides; les Grecs l'avaient bien senti, eux qui enfermaient dans de vilains satyres creux de jolies statuettes représentant les Grâces. Socrate, par une juste appréciation de lui-même, se comparait à un de ces satyres. Si de la terre nous montons à la reine des anges, il n'est dit nulle part que la Vierge ait été belle; elle laissa aux séraphins cette beauté commune; seulement en l'abordant l'ange lui dit : « Je vous salue, Marie, pleine de grâce. » Aussi son front est-il la manifestation de la bonté divine; on y lit : « Tout ce que vous lui demanderez par moi vous sera accordé. » La grâce est partout dans la nature, dans les êtres inorganiques mêmes; elle respire dans ces petits poissons d'or qui se jouent sous les eaux, dans ce cygne aux blanches ailes, auquel Léda n'eût pas la force de refuser ses baisers; dans cette rose dont Anacréon tressa la couronne des trois déités qui portent ce doux nom, et jusque dans ces collines insensibles aux pentes molles et onduleuses. Il convenait au seul Racine, ce poète si tendre, de nous laisser un tableau achevé de ce beau présent de la nature. Assuérus adresse ces flatteuses paroles à Esther :

Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce
Qui me charme toujours et jamais ne me lasse;
De l'aimable vertu, doux et puissants attraits!
Tout respire en Esther l'innocence et la paix!

DENNE-BARON.

GRACE (dans le style et dans les arts). L'être privilégié auquel la nature, ainsi que les fées de Perrault, a fait ce don sur le berceau, s'il est écrivain, poète ou artiste, bientôt il doit la voir éclore sous sa plume ou ses pinceaux, sous son ciseau ou sa lyre. La grâce fuit qui la cherche; le travail, les élucubrations, l'odeur de la lampe, fanent ses roses; c'est ce qu'on appelle une *grâce étudiée*. Les lettres de Mme de Sévigné doivent à la nature et à un mol *abandon* tous leurs charmes, ainsi que cette philosophie populaire et profonde du bon gentilhomme Montaigne, qu'il n'appelle que des *essais*. Les *Odes* d'Anacréon sont les fruits mûrs de la paresse, du plaisir et de la volupté; il est le seul des poètes grecs chez lequel l'hellénisle le plus subtil ne saurait trouvor un seul mot, une seule particule même, affectés. Le doux murmure de la source dans un rocher est moins égal que son style, qui berce, mais jamais n'endort. Il y a aussi des *grâces sévères* : telles sont toujours celles de Dante, souvent celles d'Homère et de Milton; les *grâces riantes* se sont presque toutes données à Catulle, à Horace, au Tasse, surtout dans l'*Aminte*, à Racine et à La Fontaine, qui, joignant l'exemple et le précepte, a écrit :

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce.

Il était réservé à l'Évangile seul de nous offrir l'alliance de la grâce et de la majesté du style et de la pensée : « Voyez le lis des champs, dit Jésus, il ne travaille ni ne file; mais en vérité, Salomon, dans sa grandeur, n'était pas vêtu avec plus de pompe que l'un d'eux! » Ce lis si beau, qui naît sans labeur et s'épanouit de même, n'est-il pas la grâce que l'étude effraie! Les *grâces mélancoliques* sont celles qui agissent le plus profondément sur l'ame. Le seul Virgile chez les anciens, Fénélon dans dans son *Télémaque*, M. de Châteaubriand dans les *Martyrs* et *Atala*, nous en laissent dix

modèles à chaque page ; et, chose extraordinaire, Voltaire même, dans ces vers si touchants, où Henri peint Joyeuse blessé mortellement :

Je l'aperçus bientôt porté par des soldats,
Pâle et déjà couvert des ombres du trépas :
Telle, une tendre fleur, qu'un matin voit éclore,
Des baisers du zéphyr, ou des pleurs de l'aurore,
Brille un moment aux yeux et tombe avant le temps,
Sous le tranchant du fer ou sous l'effort des vents !

Ce tableau, si frais et si triste, ne le cède pas à cette fleur bleue de magnolia, fanée dans les cheveux d'Atala expirée. Comme l'éloquence, l'élocution a aussi sa *grâce*, elle doit être naturelle, mais l'étude la rend parfaite ; témoins Démosthène et Talma.—Nous avons vu que les grâces si naïvement groupées étaient représentées petites, mais bien proportionnées ; la *grâce* aussi, dans l'architecture, la statuaire, la sculpture et la peinture, ne peut exister sans les proportions, non mathématiques, mais naturelles à tous les êtres. Avec toute sa belle figure asiatique, Artaxerxès *Longue-Main* ne pouvait avoir de *grâce* à cause de ce manque d'harmonie dans ses membres, tandis qu'Alexandre, célèbre aussi par sa petite taille, semblait être né pour le pinceau d'Apelles. Dans ces quatre arts, la *grâce* affectionne les lignes courbes et les formes rondes. Platon dit quelque part « que le monde était la pensée et l'ouvrage de Dieu, et que sa forme était circulaire, parce que c'était la plus parfaite. » Aucune nation n'est absolument dépourvue de toute *grâce* dans les arts. Les Egyptiens, dont le génie triste et funèbre éleva des temples carrés, ou plutôt des forteresses à ses dieux, dressa aussi sur ses noirs hypogées (souterrains) ces monolithes roses à quatre faces, qui, montant en s'amincissant dans les airs, méritèrent chez les Grecs le nom d'obélisques ou d'aiguilles. Aussi, l'une d'elles fut-elle dédiée à Cléopâtre, la moins belle de toutes les reines, mais dont les *grâces* célèbres lièrent à son char deux maîtres du monde. Le vrai sentiment de la grâce était réservé aux Grecs dans tous les arts ; ils en ont laissé des modèles à nos vastes continents. Ils ont arrondi les angles du pilier égyptien, et en ont fait les colonnes, qu'ils savaient si bien proportionner aux lieux et à l'espace. La grâce se manifesta surtout dans cet ordre ionien, si svelte, arrondissant élégamment ses volutes sous une frise modérément ornée, dont les figures sont d'une proportion admirable, palpables à l'œil, nombreuses sans confusion : tel est le Parthénon à Athènes. L'architecture géante, la gothique, a aussi ses *grâces*, mais dans les détails : tandis que ses nervures s'élancent du sol comme des fusées le long de ses voûtes, qu'atteint à peine l'aile du passereau ; entre elles, se montrent modestement des colonnettes aux chapiteaux fouillés en dentelles, des enroulements de fleurs imaginaires, des ogives brodées d'anges. Dans la statuaire des Grecs, c'est encore la *grâce* qui domine. La nature, les bois, les champs seuls, fournirent aux ornements simples de la plupart de leurs figures. Telle était la charmante statue de Bacchus, le plus beau des dieux après Apollon, et dont un poète a dit :

Vit-on jamais ta chevelure
Prisonnière en un bandeau d'or ?
Seulement quand la grappe est mûre,
Quand les pampres sont verts encor,
Ta main revient à l'automne
Tes ornements les plus chéris,
A fait d'un cep une couronne
Dont les raisins sont les rubis.

Le génie, si juste, si riant, si philosophique des Grecs, se manifeste surtout dans les images de la mort : c'est là, le croira-t-on? qu'ils ont épuisé toute la grâce que leur départit la nature. Pour la peindre, sur la plupart des cippes modernes, on dresse sur ses orteils la charpente humaine sans chair, sans regards, mais vivante, armée de la faux des moissons : chez eux, c'est une jeune fille immobile, comme si elle dormait, mais morte : un papillon sort de sa bouche entr'ouverte : c'est l'ame qui s'envole ! Quelle admirable philologie se joint encore à cette délicatesse de sentiment dans les arts ; l'ame et le papillon, dans l'idiome grec, se traduisent par le même mot, *psyché* ! Un poète bucolique, Bion, a reproduit cet emblème dans des vers délicieux, adressés par Vénus à son Adonis expiré.

Sur ses lèvres encor le doux baiser repose,
Le doux plaisir encor les entr'ouvre à demi ;
Dis-nous, charmant chasseur, si tu n'es qu'endormi?

Quant à la peinture, la *grâce* était aussi, disent les auteurs anciens, l'expression du pinceau d'Apelles, malgré le manque de nos riches palettes, chargées de couleurs et de nuances. La *grâce* naît de la pureté du dessin, qui seule la rend complète. Témoin ce jeune Raphael, qui rêva Bethléem, Jésus enfant, sa crèche, son agneau et ses anges, et dont il laissa la croix et le tombeau au sombre Dominiquin, au terrible Michel-Ange. Quant à la musique, les Grecs semblent avoir ignoré la science de l'harmonie : leurs chants étaient simples; et qui dit *simples* dit *gracieux* : tels devaient être les hymnes d'Orphée, d'Homère, de Pindare, de Simonide, chantés en l'honneur des dieux. Haydn, Mozart, Beethoven, Weber, si profonds harmonistes, dans leurs morceaux les plus gracieux, les plus suaves, déposaient sans s'en apercevoir la science des accords. Boieldieu, le chantre de la grâce par excellence, n'était point grand harmoniste, non plus que Grétry. La danse, esclave de la musique, la suit pas à pas, elle est le triomphe de la grâce; fille de la nature, elle demande plus d'exercice que d'étude. Concluons de tout cela que la grâce du corps, des manières, de l'esprit, du génie, est comme la grâce d'en haut, un don ! Malheur à l'artiste quand la commune voix lui crie :

. . . . Ce n'est qu'affectation pure,
Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.

DENNE-BARON.

Indépendamment des acceptions sous lesquelles nous venons de l'envisager dans les précédents articles, le mot GRACE en a une foule d'autres que leur importance nous fait un devoir d'indiquer. *Grâce*, en général, emporte une idée de faveur bénévole, de complaisance volontaire ; c'est ainsi que l'on dit : je vous demande cette *grâce* ; il m'a comblé de *grâces* ; être en *grâce* auprès de quelqu'un, c'est posséder entièrement sa confiance, son amitié, être dans sa faveur ; tre dans les bonnes *grâces* d'une dame, c'est en être aimé. — *Grâce* signifie aussi remercîment, témoignage de reconnaissance; il est alors ordinairement précédé du verbe *rendre* : c'est dans le même sens qu'on dit rendre des actions de *grâce*. *Grâce* s'emploie encore pour pardon, indulgence : cette action ne mérite aucune *grâce*. Faire *grâce* à quelqu'un d'une chose, c'est la lui épargner : faites-moi *grâce* de vos observations. — On appelait autrefois, dans le commerce, délai ou jours de *grâce*, un délai de dix jours qu'on accordait à celui sur lequel une lettre de change était tirée. — Les souverains ont contracté l'usage de placer en tête de leurs mandements, décrets, etc., la formule : *par la grâce de Dieu*. — Trouver *grâce* devant quelqu'un, c'est gagner sa bienveillance ; mais cette dernière acception ne s'emploie que pour désigner la position d'une personne tout-à-fait inférieure relativement à une autre. — Quand une barbare législation consacrait au nombre des peines le supplice de la roue, on appelait *coup de grâce* le dernier coup que l'exécuteur donnait sur l'estomac du patient, pour abréger ses souffrances. La roue a disparu, mais l'expression de *coup de grâce* est demeurée; seulement elle a un peu dévié de cette acception primitive, et ne désigne plus aujourd'hui que ce qui achève de consommer la ruine ou la perte de quelqu'un. — Une dernière signification du mot *grâce*, qui a pris racine chez nos voisins d'outre mer, nous reste encore à signaler : les Anglais en ont fait un titre d'honneur qu'ils donnent aux ducs ; quelques personnes ont ri de ce titre, mais ceux de sa majesté, sa hautesse, son excellence, sont-ils moins ridicules que celui de *sa grâce* ? U. B.

GRACIEUX, est l'adjectif de *grâce* ; vainement l'eût-on cherché dans notre lexique avant Ménage, qui en fut l'inventeur. Heureuse autant qu'euphonique, cette création philologique vivra autant que la langue. Le verbe *gracieuser*, qui signifiait parler obligeamment, dont au temps de Voltaire, on ne se servait sans doute qu'à la cour, n'a pas eu cette bonne fortune : que les Muses en soient bénies !

Depuis, de *gracieux* on a fait *disgracieux*, et de *grâce*, *disgrâce*. La *gracieuseté* consiste en des manières gracieuses, mais non habituelles. On dit notre *gracieux* prince, notre *gracieux* souverain, c'est même une formule des nations du Nord, parce que l'autocrate, l'empereur, le roi, tiennent dans leurs mains les grâces, les faveurs, les dispenses, les bienfaits. Sur le champ de carnage, un soldat terrassé crie *grâce* ou *merci*; un criminel qui s'attend à être *gracié* n'obtient pas toujours son *graciement*. — Il existe une assez forte nuance entre *gracieux*, *aimable* et *agréable* : ce qui est l'un n'est pas toujours l'autre. Une bayadère qui divinement chante ou joue des instruments est seulement *agréable*; si elle danse avec mollesse, elle est de plus *gracieuse*, et si sur le divan elle cause avec délicatesse, esprit et décence, elle est *aimable* aussi; et c'en est assez pour rendre fou un grave musulman. D.-B.

GRACQUES (Les). C'est sous ce nom francisé que sont connus les deux tribuns qui, par une réforme aussi nécessaire qu'elle fut malheureuse, ébranlèrent la vieille aristocratie romaine. Ces deux frères eurent pour père Tiberius Sempronius Gracchus, de la famille plébéienne *Sempronia* (*v.* SEMPRONIA et SEMPRONIUS), qui, malgré son opposition au parti patricien, mérita de devenir le gendre du grand Scipion Ier Africain. J'ai déjà, dans la notice sur cette illustre Romaine, donné quelques détails sur l'éducation que Tiberius et Caius Gracchus reçurent de leur mère, elle fut secondée par des précepteurs stoïciens. « Les stoïciens, qui élevèrent les deux enfants comme ils avaient élevé Cléomène, le réformateur de Sparte, leur inculquèrent cette politique de nivellement qui sert si bien la tyrannie (Michelet). » Neuf années séparaient la naissance des deux frères : Tiberius était né l'an de Rome 591 avant J.-C. 163, et Caius l'an de Rome 600 avant J.-C. 154. A l'âge de seize ans, il suivit en Afrique Scipion Émilien, son beau-frère; il se distingua au siége de Carthage et monta le premier à l'assaut. Au retour de cette expédition, il fut admis au collége des augures, et, sans avoir sollicité ce choix, il se vit un des plus illustres patriciens de Rome. Appius Claudius lui offrit sa fille en mariage. « Cette race des Appius, depuis les décemvirs jusqu'à l'empereur Néron, dit M. Michelet, cherche toujours la tyrannie, tantôt par l'appui du parti aristocratique, tantôt par la démagogie. » Élu questeur l'an 617 de Rome, 138 av. J.-C., Tiberius accompagna le consul Mancinus devant Numance. Battu par les Numantins dans toutes les rencontres, ce général inhabile lève le siége pendant la nuit, se laisse enfermer dans un défilé, et n'en sort que par une honteuse capitulation, qui ne fut pas observée par les Romains, bien que les Numantins, qui avaient appris à se défier de leur mauvaise foi, eussent exigé que Tiberius Gracchus se rendît garant du traité. Le sénat ne manqua pas de désavouer Mancinus, qui fut livré aux Numantins. Tiberius Gracchus aurait éprouvé le même sort si le peuple ne s'y fût opposé : de là la haine de ce plébéien contre le sénat. Mais la vue des maux qui accablaient le peuple lui fournit bientôt matière à attaquer avec justice cette aristocratie romaine, si cupide et si profondément immorale, en politique du moins. Tout appelait une réforme dans la république. A la faveur des guerres perpétuelles qui avaient constitué la grandeur de Rome, aux dépens de l'existence et du bonheur des autres nations, l'autorité du sénat s'était élevée sans contre poids au dessus de tous les pouvoirs de l'état. Le peuple avait perdu par désuétude une partie des droits que les tribuns avaient autrefois conquis pour lui. Les familles sénatoriales et consulaires, quelle que fût leur origine, formaient une aristocratie dont les richesses et la puissance contrastaient d'une manière révoltante avec la situation misérable et précaire des dernières classes de la société. Une des plaies les plus profondes de l'état était l'immense étendue des propriétés territoriales que de tout temps les patriciens n'avaient

cessé d'usurper sur le domaine public, tandis que les plébéiens ne possédaient pas un pouce de terre, et que même ils avaient été dépossédés par le sénat du bénéfice des distributions gratuites. Le mal eût porté avec lui le remède si les citoyens libres se fussent adonnés, moyennant salaire, à la culture de ces vastes propriétés; mais leurs possesseurs cupides, pour n'en partager le revenu avec personne, et les plébéiens orgueilleux, pour vivre dans une oisiveté séditieuse, laissaient des mains serviles cultiver les terres romaines de l'Italie et de la Sicile. De là cet innombrable peuple d'esclaves de tous les métiers, qui, dans les temps de calme, était un élément toujours actif de dépravation, car la servitude a le privilége de corrompre le maître et l'esclave. Mais de quels dangers l'état n'était-il pas menacé, quelles terribles réactions n'attendaient pas les maîtres, s'il arrivait que tant d'hommes, destitués des droits de l'humanité, vinssent à se compter, à comparer leur multitude au petit nombre de leurs oppresseurs! De là la première révolte des esclaves en Sicile, qui devint pour les Gracques un des plus puissants arguments qu'ils eussent à faire valoir contre l'inégalité des fortunes romaines, et contre le despotisme cupide des patriciens. Et, en effet, les premiers troubles élevés par Tiberius Gracchus coïncident avec la dernière année de la première guerre des esclaves en Sicile. Nommé tribun l'année même de la prise de Numance, il reproduisit l'antique loi agraire de Licinius-Stolon, qui défendait à tout citoyen de posséder plus de 500 arpents de terre. Il l'amenda toutefois en proposant d'ajouter à l'ancien tarif 250 arpents par chaque enfant, et d'indemniser aux dépens du trésor les citoyens dépossédés. Il voulait que les terres confisquées fussent réparties entre les citoyens pauvres, et que les nouveaux propriétaires fussent tenus de les faire cultiver par des mains libres et non par des esclaves. Le sénat s'oppose à cette loi et gagne à sa cause Octavius, un des tribuns. Après avoir vainement essayé de vaincre l'opposition de son collègue, Tibérius suspend toutes les magistratures, ferme le trésor et fait destituer Octavius par les tribuns assemblés, chose, dit Plutarque, qui n'était ni honnête ni légale. Ainsi fut portée une atteinte mortelle à l'inviolabilité du tribunat. La loi Licinia est renouvelée: pour l'exécuter, on nomme trois commissaires, qui sont Tiberius Gracchus lui-même, son frère Caius Gracchus, et son beau-père Appius Claudius. Par d'autres lois, Tiberius fait adjuger au peuple les richesses provenant de la succession d'Attale, roi de Pergame, diminue le temps du service militaire, et autorisa l'appel au peuple des jugements de tous les tribunaux. Le triomphe de Tiberius fut de courte durée: les patriciens, et particulièrement le grand pontife Scipion-Nasica, l'un des principaux détenteurs du domaine, l'accusèrent d'aspirer à la tyrannie, et cette imputation produisit assez d'effet sur le peuple pour que Tiberius eût besoin de recourir à des apologies. Le peu de partisans qui lui restaient dans les tribus rustiques étant éloignés pendant l'été pour les travaux de la campagne, il resta seul dans la ville avec la populace, qui devenait chaque jour plus indifférente à son sort. N'ayant plus de ressource que dans la pitié de cette multitude contre les embûches des riches, il parut sur la place en habits de deuil, tenant en main son jeune fils et le recommandant aux citoyens. Après avoir soulevé tant de haines, il était perdu s'il n'obtenait un second tribunat, qui lui permît d'exécuter sa loi. Le jour de l'élection, il occupa de bonne heure le Capitole avec la populace. Appuyés de quelques-uns des tribuns, les riches veulent troubler les suffrages qui le portent à un second tribunat. Alors il donne aux siens le signal dont ils étaient convenus. Lui même portait sous sa robe un *dolon*, sorte de poignard des brigands d'Italie. Ses partisans se partagent les demi-piques dont les licteurs étaient armés, s'élancent sur les riches, en blessent plusieurs et les chassent de la place. Des bruits divers se répandent: les uns disent qu'il va faire déposer ses collègues,

les autres, le voyant porter sa main à sa tête, pour indiquer qu'on en veut à sa vie, s'écrient qu'il demande un diadème. Alors Scipion-Nasica s'élance à la tête d'une partie des sénateurs contre Tiberius et ses partisans. Le tribun est massacré aux pieds de la tribune, avec trois cents de ses amis. Leurs corps furent refusés à leurs familles et précipités dans le Tibre. Les vainqueurs poussèrent la barbarie jusqu'à enfermer un des partisans de Tiberius dans un tonneau avec des serpents et des vipères. Cependant ils respectèrent la fidélité héroïque du philosophe Blosius de Cumes, l'ami de Tiberius, et son principal conseiller. Il déclarait qu'il avait en tout suivi les volontés de Tiberius. « Eh quoi! dit Scipion-Nasica, s'il t'avait dit de brûler le Capitole? — Jamais il n'eût ordonné une pareille chose. — Mais enfin, s'il t'en eût donné l'ordre? — Je l'aurais brûlé. » La mort de Tiberius n'entraîna point l'abrogation de la loi agraire : le sénat se vit obligé d'adjoindre à la commission chargée du partage des terres deux nouveaux membres à la place de Tiberius, puis, d'Appius Claudius, qui venait de mourir. On leur substitua Fulvius Flaccus et le tribun Papirius-Carbon. Ce dernier, soutenu et dirigé par son jeune collègue Caius Gracchus, propose deux lois dont le résultat est de mettre l'anarchie dans l'état : la première, qui est adoptée, admet pour le vote des lois le scrutin secret; la seconde tend à autoriser le peuple à proroger pendant plusieurs années un tribun dans sa magistrature : elle est rejetée par le crédit de Scipion-Emilien. Cependant Carbon, Caius Gracchus et Fulvius Flaccus, commissaires pour la loi agraire, se mettent en devoir d'accomplir leur mandat; le sénat se sert habilement de quelques difficultés qui s'élèvent au sujet de l'exécution de la loi pour enlever leurs pouvoirs aux triumvirs, comme suspects à ceux qu'il s'agissait d'évincer. Scipion-Émilien paie cher ce triomphe; il est trouvé mort dans son lit; et personne ne douta qu'il ne fût victime de la haine de Carbon et de Fulvius Flaccus. On soupçonna même Cornélie et sa fille Sempronia épouse de Scipion, enfin Caius d'avoir trempé dans cette vengeance politique et domestique. Il est certain que dans une occasion récente, Caius Gracchus s'était écrié publiquement, en parlant du vainqueur de Carthage : « Il faut se défaire du tyran. » Satisfait de cette vengeance, et menacé par les Italiens, que le consul Fulvius avait proposé d'introduire dans les tribus, le peuple laissa le sénat suspendre l'exécution de la loi agraire, et éloigner Caius Gracchus, qui fut envoyé dans la Sardaigne révoltée comme questeur du consul Aurelius. Il déploya dans cette magistrature des talents administratifs et une sollicitude pour les besoins de l'armée qui le rendirent encore plus cher au peuple. Le sénat profita de ce moment pour bannir les Italiens de la ville, et frappa les alliés de terreur en rasant la ville de Frégelles, qui, disait-on, méditait une révolte. Caius passa pour n'être pas étranger au complot; et tel était son crédit sur les villes d'Italie qu'elles accordèrent à ses sollicitations personnelles les vêtements que la province de Sardaigne refusait à l'armée. La seconde année de la questure de Caius étant révolue, le sénat veut le retenir encore en Sardaigne sous le titre de proquesteur. Il revient à Rome briguer le tribunat. Le sénat l'accuse d'avoir quitté sans permission son général, et d'avoir fomenté la révolte de Frégelles. Caius repousse avec succès cette double accusation. Il est nommé tribun (124 av. J.-C.). Le peuple revoit en lui Tiberius, mais plus véhément, plus passionné. Sa pantomime était vive et animée; en parlant il parcourait à grands pas la tribune aux harangues. Sa voix puissante emplissait tout le forum, et il était obligé d'avoir derrière lui un joueur de flûte, qui le ramenait au ton convenable et en modérait les éclats. Ses premières lois furent données à la vengeance de son frère. Non content de renouveler la loi agraire, il fait ordonner, par diverses lois, la vente à vil prix du blé au profit du peuple, l'établissement de plusieurs

colonies, la défense de poursuivre criminellement aucun citoyen sans y être autorisé par un plébiscite, et celle d'élever à aucune charge un magistrat déposé par le peuple. Continué dans le tribunat l'année suivante, Caius est obligé d'invoquer à son aide des intérêts contradictoires. Il frappe le sénat au profit des chevaliers, en leur conférant l'administration de la justice, jusqu'alors attribuée au sénat. Mais il frappe les chevaliers en même temps que les nobles, par l'exécution de la loi agraire, qui tombe principalement sur ces riches détenteurs des biens confisqués aux Italiens. Il propose encore de faire participer les Italiens au droit de cité romaine; mais ceux-ci ne sont pas plus reconnaissants que les chevaliers, car la loi agraire menace de leur enlever les terres qui leur restent. Enfin, le peuple de Rome, en attendant les terres qui lui sont promises, maudit celui qui lui ôte la souveraineté en accordant le suffrage aux Italiens, dont le nombre doit le tenir désormais dans la minorité et la sujétion. Outre l'établissement de plusieurs colonies dans la Campanie (à Capoue, Tarente, etc.), Caius en fait voter une à Carthage. Son pouvoir est immense : arbitre du gouvernement de Rome et des provinces, un simple tribun avait gagné par la puissance de la parole cette domination absolue que le vainqueur de Pompée n'eut qu'à 50 ans. En même temps qu'il occupait les pauvres par toute l'Italie à ces voies admirables qui perçaient les montagnes, comblaient les vallées, il s'entourait d'artistes grecs, il accueillait les ambassadeurs étrangers; en un mot, il était roi. Le sénat prit un moyen sûr pour le dépopulariser : ce fut de le surpasser en démagogie. Il suscite contre lui le tribun Livius Drusus, qui parvient à contre-balancer le crédit de Caius en proposant des lois encore plus populaires que toutes celles qu'a fait passer celui-ci. Caius, sentant décroître son crédit, se charge lui-même de conduire une colonie à Carthage. Dès lors, l'histoire de Caius reproduit celle de son frère. De retour à Rome, il échoue dans la demande d'un troisième tribunat. Le consul Opimius, son ennemi personnel, entreprend de faire abroger plusieurs de ses lois. Caius, simple particulier, prétend les défendre à main armée. Vaincu avec ses partisans dans l'émeute qu'il a excitée, il se retire dans le bois des Furies, et y reçoit la mort d'un fidèle affranchi, qui se tue sur le corps de son maître. La tête de Caius avait été mise à prix par Opimius, qui promettait d'en donner le poids en or. Un certain Septimuleius en fit sortir la cervelle et la remplaça avec du plomb fondu. Trois mille hommes furent tués avec Caius; leurs biens furent confisqués, et l'on défendit à leurs veuves de porter leur deuil. Pour consacrer le souvenir d'une pareille victoire, le consul Opimius éleva un temple à la Concorde.—On porte sur les Gracques les jugements les plus opposés. Cicéron, dans ses divers écrits, tantôt les loue, tantôt les blâme. Il est certain qu'on n'a aucun élément pour porter à cet égard un jugement positif, puisqu'ils n'ont pas réussi. Or, ni l'un ni l'autre ne parvint à établir ses lois et sa puissance d'une manière durable; et l'usage seul du pouvoir met à même d'apprécier le véritable caractère de ceux qui entreprennent la réforme d'un état. Les Gracques sont devenus un texte pour la poésie et pour l'éloquence. Qui ne connait ce vers de Juvénal :

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

et ce beau trait de Mirabeau : « Le dernier des Gracques périt de la main des nobles; mais, frappé du coup mortel, il jeta de la poussière contre le ciel, et de cette poussière naquit Marius. » Plutarque a écrit la vie de Caius et de Tiberius Gracchus. Nous avons la *Conjuration des Gracques* par St-Réal, et l'*Histoire des Gracques*, publiée il y a quelques années par le vénérable M. Moureau de Vaucluse, aujourd'hui juge-de-paix à Paris. On peut consulter encore sur les deux tribuns les *Révolutions romaines* de Vertot. Guibert avait composé une tragédie de *Gracchus* restée en manuscrit. Dans le *Tiberius Grac-*

chus de Chénier, représenté pendant la terreur, on citera toujours ce trait, alors d'un sublime courage :

.... Des lois et non du sang !

CH. DU ROZOIR.

GRADATION. C'est, d'après le dictionnaire de l'académie, une augmentation successive et par degrés. Cette définition, qui semble juste au premier abord, est cependant vicieuse, car la *gradation* représente aussi une diminution successive et graduelle. Ainsi, la lumière, qui croît par *gradation* le matin, décroît également par *gradation* le soir. — La *gradation* est une figure de rhétorique; elle a lieu quand l'orateur donne des preuves s'enchaînant les unes aux autres, et acquérant par degrés une plus grande force, lorsqu'il se sert de plusieurs idées, de plusieurs expressions, qui enchérissent les unes sur les autres. Ainsi, pour en donner un exemple, cette phrase : « *Va! cours! vole!* » renferme une gradation. — En peinture, on se sert du même mot pour indiquer le passage insensible d'une couleur à une autre, et les lois de la *gradation* doivent être sévèrement respectées dans les tons différents d'un tableau. Les peintres et les sculpteurs appellent encore *gradation* un heureux artifice de composition consistant à représenter d'une manière saillante le groupe ou le personnage principal d'un tableau, en affaiblissant graduellement l'expression, la lumière, etc., dans les autres personnages, à mesure qu'ils s'éloignent du centre de l'action. — Enfin, la gradation a aussi, en architecture, une grande importance et des règles invariables. « Il y a gradation dans le système des ordres de l'architecture, dit le savant M. Quatremère de Quiney, lorsqu'on considère les ordres, soit sous le rapport des proportions, soit sous celui des ornements. Le dorique, qui est le plus fort et le plus simple, est suivi de l'ionique, plus élégant et plus varié, après lequel vient le corinthien, plus svelte encore et plus riche. » Chacun de ces trois ordres peut, par les variétés de proportion ou d'ornements dont il est susceptible, offrir des moyens de gradation aussi nombreux que les caractères des édifices peuvent en exiger. L'objet de la *gradation* architecturale est moins de produire des contrastes que de conduire insensiblement les yeux et l'esprit vers l'effet principal que s'est proposé l'artiste. La distribution et la décoration d'un palais exigent aussi une gradation telle que les pièces augmentent graduellement de richesse et de décoration jusqu'au grand salon. U. B.

GRADE. Quelque temps encore avant la première révolution, le mot *grade* ne s'employait que pour désigner une élévation à un degré d'honneur, et ne se disait guère que de la prêtrise et des autres dignités ecclésiastiques immédiatement supérieures; il s'employait aussi en parlant des différents degrés que l'on prend dans les universités, et l'on disait, ainsi qu'aujourd'hui, le *grade* de bachelier, de licencié, de docteur. — De nos jours, le mot *grade* a pris un sens nouveau, dans lequel il est généralement usité : il indique la position respective d'avancement, ou plutôt le rang occupé par les militaires, soit de l'armée de terre, soit de l'armée navale. On a vu aux mots *capitaine*, *colonel*, etc., et l'on verra dans d'autres mots l'origine des différents grades qui forment en France la hiérarchie militaire et les conditions nécessaires pour y arriver. Nous nous bornerons donc à donner ici les noms de ces différents grades, dont le simple soldat est le premier échelon. Ce sont : le caporal (brigadier dans la cavalerie), le fourrier et le sergent (maréchal-des-logis dans la cavalerie), le sergent-major (maréchal-des-logis chef), l'adjudant sous-officier, le porte drapeau, le sous-lieutenant, le lieutenant, le capitaine, le chef de bataillon ou d'escadron, le major, le lieutenant-colonel, le colonel, le maréchal-de-camp (autrefois général de brigade), le lieutenant-général (général de division), et enfin le maréchal de France; l'empire avait rétabli la dignité de connétable, mais elle a disparu avec lui. — Dans l'armée navale, les grades, en prenant le mousse pour point de départ, sont ainsi établis : no-

vice, matelot, gabier, timonnier de combat, coq, patron de canot, patron de chaloupe, quartier-maître, bosseman, contre-maître, maître de métiers, maître canonnier, capitaine d'armes, chef de timonnerie, maître d'équipages, élève (autrefois garde-marine, puis aspirant), lieutenant de frégate (rang de lieutenant), lieutenant de vaisseau ou capitaine de corvette (capitaine), capitaine de frégate (lieutenant-colonel), capitaine de vaisseau (colonel), contre-amiral (maréchal-de-camp), vice-amiral (lieutenant-général), amiral, grade fictif et provisoire depuis très long-temps, qui correspond à celui de maréchal de France; enfin, il y avait encore sous la restauration le grade de *grand-amiral* (*v.*), dignité dont l'inutilité a été reconnue. Plusieurs ordonnances ont aussi fait correspondre les fonctions d'intendants et sous-intendants militaires, autrefois commissaires des guerres, à différents grades supérieurs de l'armée. U. Barrière.

Grades universitaires (*v.* Bachelier, Docteur, École et Examen).

GRADUATION (Bâtiments de). Dans diverses circonstances où l'on doit extraire des substances en dissolution dans une grande quantité de liquide, la proportion de combustible nécessaire pour l'évaporation serait trop grande pour que l'on parvînt à opérer avec économie; quelquefois, il est vrai, on peut déterminer une évaporation considérable en exposant le liquide sur une très grande surface à l'action de l'air libre, en profitant de son mouvement pour favoriser la concentration du liquide : c'est ainsi que l'on obtient dans les *marais salants* une grande quantité de sel marin. — Quand l'économie et la disposition des localités ne permettent pas d'opérer au moyen de la chaleur ou de l'évaporation à l'air libre, on peut faciliter singulièrement l'évaporation en multipliant le contact de l'air et du liquide. Pour cela, on fait couler celui-ci sur des cordes, qui pendent en grand nombre dans l'intérieur d'un bâtiment à claire-voie, et dont la plus grande surface est exposée à l'action du vent le plus habituellement régnant dans cette localité, ou bien on le fait tomber d'une certaine hauteur, et dans un état de grande division, sur des fagots d'épines placés dans la même condition. Dans l'un et l'autre cas, le liquide s'évapore avec une rapidité qui dépend de sa division, de la température et de la vitesse du courant d'air. En le portant de nouveau à plusieurs reprises à la partie supérieure du bâtiment, on arrive à un degré de concentration qui permet d'évaporer avantageusement le liquide par l'action de la chaleur. — Les effets obtenus dans cette circonstance sont dus à deux effets qu'il importe de signaler. Un espace déterminé ne peut contenir, pour une température donnée, qu'une quantité de vapeur, qui est la même, que cet espace soit vide ou rempli d'un gaz quelconque; d'une autre part, la quantité de vapeur augmente avec la température : il en résulte que si un liquide se trouvait placé dans une masse d'air qui ne se renouvelât pas et dont la température restât invariable, il ne s'en évaporerait qu'une proportion déterminée par les deux conditions, et qui ne pourrait changer qu'en les modifiant l'une et l'autre. — Les bâtiments de graduation ont été appliqués aussi à l'évaporation du sang destiné à la clarification du sucre. M. Derosne, qui a fait usage de ce procédé, a pu obtenir par ce moyen du sang susceptible d'être transporté dans les îles, où la fabrication du sucre exige de grandes quantités de ce produit. Le sang se coagule presque aussitôt qu'il est sorti de la veine d'un animal, mais si on le bat immédiatement, il s'en sépare une matière filamenteuse, la fibrine, et le liquide peut ensuite se conserver plusieurs jours sans altération; mais après un temps, qui dépend de la température, il éprouve une altération putride, et si, pendant qu'il est encore fluide, on le fait tomber d'une assez grande hauteur sur des morceaux de bois au milieu desquels passe un courant d'air, surtout élevé en température, après qu'on a recommencé à diverses reprises les graduations, le sang se solidifie en croûtes, que l'on détache

et qui s'embarillent facilement et se conservent très bien. En les mettant en contact avec l'eau, elles s'y dissolvent et reproduisent le liquide primitif, susceptible d'être employé aux mêmes usages (*v.* SELMAKIN, SANG). H. GAULTIER DE CLAUBRY.

GRAFFIGNY (FRANÇOISE D'ISSEMBOURG D'APPONCOURT, dame de), naquit à Nanci en 1694 d'un major de gendarmerie du duc de Lorraine et d'une petite-nièce du fameux Callot. Elle fut mariée à Hugues de Graffigny, chambellan du duc de Lorraine, homme emporté, avec lequel elle courut plusieurs fois risque de la vie. Après bien des années, elle obtint d'être juridiquement séparée de cet homme, qui finit ses jours dans une prison, où sa mauvaise conduite l'avait fait renfermer.—Mme de Graffigny vint à Paris avec Mlle de Guise, qui allait épouser le duc de Richelieu. Plusieurs beaux esprits, réunis dans une société où elle avait été admise, l'engagèrent à fournir quelque chose pour le *Recueil de ces messieurs* (1 vol. in-12, 1745) : elle donna une nouvelle, intitulée *Nouvelle espagnole ; le mauvais exemple produit autant de vertus que de vices.* C'était prendre pour titre une bien fausse maxime. Bientôt après, elle publia les *Lettres d'une Péruvienne* : c'est le véritable et presque le seul titre de sa réputation. Elles eurent un succès prodigieux, qui est peut-être difficile à comprendre pour nous. L'idée et le cadre de cet ouvrage sont, il est vrai, ingénieux : l'auteur a su tirer parti de la situation bizarre de la jeune Zilia, transportée tout à coup au milieu d'un monde où tout lui est étranger. Il y a des descriptions charmantes, des sentiments délicats, naïfs, quelquefois passionnés ; mais le dénouement ne satisfait point : l'infidélité d'Aza, l'abandon de Zilia, indisposent. Les lettres à Déterville, quoique aussi bien qu'elles puissent être, sont insipides : les traits métaphysiques et les idées philosophiques sont partout prodigués à l'excès. Enfin, l'illusion est sans cesse détruite par les anachronismes de l'auteur, qui nous peint les usages et les mœurs de son temps, assurément fort ignorés dans celui où elle place le voyage de la jeune Péruvienne. Mme de Graffigny donna ensuite *Cénie*, comédie en 5 actes et en prose, qui eut un grand succès. C'est un de ces petits romans qu'on appelle *comédies larmoyantes*.— *Une Fille d'Aristide*, drame en 5 actes et en prose, ne réussit pas du tout. — Mme de Graffigny ayant long-temps vécu à la cour de Lorraine, y fut connue de l'empereur, qui, après avoir lu avec plaisir ses *Lettres péruviennes*, la fit prier de faire quelques comédies propres à être jouées par les jeunes princesses de la cour et les dames qui approchaient de l'impératrice. Mme de Graffigny fit cinq ou six petits drames, envoyés à la cour de Vienne. Ils y furent joués avec plaisir, et elle reçut pour récompense un brevet de pension de 1,500 livres. — Mme de Graffigny mourut à Paris le 12 décembre 1758, à l'âge de 64 ans. L'académie de Forence se l'était associée. Les dernières années de sa vie ne furent point heureuses. Quoique modeste, elle avait un amour-propre assez vif : une critique, une épigramme, lui causaient un véritable chagrin. — La réputation d'esprit et de talent de Mme de Graffigny a un peu souffert de la publication de ses lettres, datées de Cirey, que l'on publia en 1820, dans un ouvrage intitulé : *La Vie privée de Voltaire et de Mme du Châtelet avec des notes, par A. Dubois.* Ces lettres ne contiennent qu'un commérage insipide, qu'aucune grâce de style ne rachette. Les ouvrages antérieurs de Mme de Graffigny ont eu de nombreuses éditions : la plus complète est celle de 1788, 4 vol. in-12. Les *Lettres d'une Péruvienne* ont été traduites plusieurs fois : en italien par Deodati, qui a aussi traduit *Cénie*, que de Longchamps avait aussi mise en vers français ; les éditions anglaises contiennent aussi la traduction des *Lettres d'Aza*, roman de M. de la Marche-Courmont, ennuyeux, quoique fort court. C^{sse} DE BRADI.

GRAIN et **GRAINE**. Nous ne parlerons point ici des graines considérées comme *semences* : c'est sous leur point

de vue alimentaire et économique que nous les considèrerons. Dès lors, elles semblent devoir se réduire aux grains, et ceux-ci aux *céréales* (v.), dont nous avons emprunté le nom aux Latins, qui l'avaient eux-mêmes fait dériver de celui de *Cérès*, déesse des semailles. A la tête des céréales, on trouve le *froment* (v.), qui porte aussi le nom spécial de *blé* (v.); mais ce mot barbare, corrompu de l'italien, et dérivé d'un autre mot latin, exprime souvent une idée générique qui s'applique à tous les grains servant à la nourriture. Le but de la culture des grains est de fournir aux populations des substances alimentaires. Si nous possédions des statistiques agricoles faites d'une manière exacte, nous pourrions rapprocher des chiffres qui ne laisseraient pas d'offrir quelque intérêt; mais, privé de cette ressource, nous ne citerons que les résultats des récoltes de la France, qui nous sont officiellement connus, et qui sont loin d'approcher de la vérité. Nous prendrons pour exemple les années qui se sont écoulées depuis 1817 à 1820 : alors, nous trouvons que sur 23,224,000 hectares produisant des farineux alimentaires, 13,542,000 avaient fourni en froment, seigle et méteil, ou mélange de diverses céréales, 86,353,000 hectolitres en bonne année (1818), 99,000,000 en année abondante (1819), et 75,400,000 hectolitres seulement en mauvaise année (1820); terme moyen, 85,000,000 hectolitres par année. Quant au reste des terres cultivées, il produisait 70,000,000 hectolitres d'autres grains divers, et la répartition de ces terres se faisait entre l'orge, le maïs, le millet, le sarrazin, l'avoine, les menus grains, les légumes secs et les pommes de terre : ces dernières, dont les récoltes varient de 30 à 50 millions d'hectolitres, sont, dans les mauvaises années, d'une grande ressource, ainsi que les châtaignes, quoique l'on doive toujours compter qu'il faut trois hectolitres de ces deux farineux pour remplacer un seul hectolitre de froment. — La production ainsi arrêtée, l'on admet généralement que sur les 155 millions d'hectolitres de produits nutritifs récoltés en France, on en prélève 24,000,000 pour les semences, 29,400,000 pour la nourriture des bestiaux, chevaux, volailles et autres animaux, 1,600,000 pour divers usages manufacturiers, et 97,000,000 hectolitres de 75 kilogrammes chacun pour la nourriture de la population, qui se montait en 1817 à 29,000,000 d'individus : or, cela fait de 3 à 4 hectolitres de grains par bouche. C'est à tort, comme on le voit, qu'on se figurerait que la France doit produire à chaque récolte pour 3 années de sa consommation : c'est un préjugé; à peine, malgré les améliorations de notre agriculture, récoltons-nous pour les besoins suffisants d'une population toujours croissante : c'est un fait positif, mais qui, pourtant, n'aura jamais rien d'effrayant; car même, lors des années de disette, il nous sera toujours facile d'importer de l'étranger les céréales indispensables pour subvenir aux besoins des habitants : Alger, d'ailleurs, ne tardera probablement pas à devenir pour nous un grenier d'abondance, comme le furent longtemps les campagnes de Carthage pour Rome antique. — Cette estimation approximative de la nourriture individuelle est basée sur le besoin journalier d'une livre et demie de pain de munition, obtenue avec de la farine purgée de dix livres de son seulement par quintale; car si, dans les villes, on pale cette farine de 25 p. 0/0, on laisse ces 15 p. 0/0 de son à la farine consommée dans la plupart de nos campagnes. Si les erreurs des états de récolte fournis par les préfets ont souvent entraîné les ministres et les législateurs dans de plus graves erreurs, il en a été de même de leur versatilité à propos de cette base : ainsi, les uns, en la contestant, n'ont voulu attribuer qu'une livre de pain par jour, comme nécessaire à la nourriture de chaque habitant, et d'autres, par ignorance ou mauvaise foi, tout en admettant la base précédemment posée, n'ont pas pris garde que la pesanteur spécifique des grains est variable chaque année, variation qu'il est très important pourtant de prendre en

considération quand on veut calculer la nourriture des populations. En effet, si l'on admet, par exemple, que 3 hectolitres de froment, du poids de 75 kil. chaque, suffisent pour nourrir un homme pendant une année, l'on doit pourtant reconnaître qu'il faudra augmenter d'un huitième d'hectolitre ce chiffre, lorsque la pesanteur de cette mesure descendra à 75 kil., comme elle le fit en 1816; puisque si vous ne donnez toujours à un homme que 3 hectolitres de ce poids, il n'aura mangé en réalité que 216 kil. de au lieu de 225 grain. — La législation, par suite de cette indécision sur le chiffre positif de la base indispensable à la nourriture de l'homme, a dû nécessairement souvent varier en raison des séries de bonnes ou mauvaises années qui, s'étant succédé, ont effrayé ou l'agriculture, arrivant à vendre ses grains trop bon marché pour le prix de ses fermages, ou les populations forcées, dans les autres circonstances, de les acheter beaucoup trop cher relativement au prix du loyer de la force de l'homme. Aussi, l'on voit les réglements sur les grains varier à l'infini depuis Louis IX jusqu'à Henri III, et l'on compte plus de 160 actes sur le commerce des grains depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI. En 1789, l'assemblée constituante décréta, le 29 août, la vente libre et la libre circulation des grains et farines dans toute l'étendue du royaume, mais elle excepta de cette liberté le commerce extérieur, et prohiba toute exportation, comme pouvant devenir dangereuse à la sûreté publique. Bientôt la convention, en 1792, reconnut aux cultivateurs et fermiers le droit de vendre leurs grains, mais elle les assujettit à faire la déclaration de ceux qu'ils possédaient, défendit toute vente ailleurs que sur les marchés, et posa, le 1er septembre 1793, des limites au prix des grains; en 1794, l'on réunit en une seule loi ces diverses mesures, et l'on fixa même un *maximum* sur les grains, qui fut de 14 livres le quintal marc de froment. Plus tard, sous le directoire, le retour du numéraire et de meilleures récoltes permirent d'adoucir ces mesures coërcitives, et il en fut de même sous le consulat et sous l'empire; après avoir protégé la liberté du commerce intérieur, le gouvernement impérial revint cependant, lors de la disette de 1811, à des mesures prohibitives, et, par la loi de 1812, défendit les approvisionnements, et fixa le prix *maximum* du froment à 33 francs l'hectolitre. — La législation relative au commerce extérieur des grains fut tout aussi variable : ainsi, en 1790, l'on suspendit le droit d'exportation des grains, puis on ne permit cette exportation que lorsque le prix des grains fut à 16 francs l'hectolitre dans le nord, et à 20 francs dans le midi; en 1806, on l'autorisa tant que ce prix ne s'élevait pas au-delà de 24 francs, en chargeant seulement cette exportation d'un impôt progressif de sortie; mais des abus étant survenus, ainsi que de mauvaises récoltes, l'exportation des grains fut interrompue en 1810, et ne fut rouverte qu'en 1814 par Louis XVIII; seulement elle fut soumise à la condition de n'avoir lieu qu'autant que le prix des grains ne s'élèverait pas au-delà de 19, 21 et 23 francs l'hectolitre dans les départements frontières par lesquels on devait faire cette exportation, et que l'on divisa en trois classes. — Cependant, la consommation en France s'étant prodigieusement augmentée par suite de l'envahissement des armées étrangères, le vide s'étant accru par une excessive exportation, et des années médiocres ou mauvaises s'étant succédé, l'on fut obligé, en 1816, non seulement de suspendre l'exportation, mais d'encourager l'importation par des primes. Bientôt on supprima ces primes, mais les importations continuèrent, et la quantité des grains finit par excéder de beaucoup les besoins de la population, surtout après la belle récolte de 1818. Alors, on fut obligé d'agir d'une manière contraire à celle que l'on avait suivie en 1816 : ainsi, l'on mit, en 1819, des conditions restrictives à l'importation des blés, en prenant les mêmes bases que pour l'exportation, et l'on prohiba toute in-

troduction de blés exotiques tant que les froments français resteraient au-dessous de 20, 18 et 16 francs l'hectolitre; en même temps, on ne permit cette introduction qu'en soumettant les blés étrangers à un droit, qui fut augmenté en 1820, et modifié en 1821 par la chambre des députés. En effet, pour accorder les intérêts de certaines villes frontières avec ceux des agriculteurs de l'intérieur, elle fit quatre classes de départements frontières au lieu de trois, et prohiba l'introduction tant que les prix du froment descendraient, dans ces départements, au-dessous de 24, 22, 20 et 18 francs l'hectolitre; enfin, en 1832, l'administration et les législateurs, voulant entrer dans une voie d'économie politique plus large, abandonnèrent la prohibition et adoptèrent un système législatif protecteur; alors, ils cherchèrent à maintenir continuellement en rapport les intérêts du commerce, des consommateurs et des agriculteurs; pour cela ils permirent l'importation et l'exportation, en les soumettant à un impôt proportionnel, en raison de l'espèce des grains. Depuis lors, et encore actuellement, les importations, du blé par exemple, sont permises, moyennant 1 franc par hectolitre, pour l'introduction par terre ou par vaisseau français, et moyennant une surtaxe de 1 franc 25 par hectolitre pour les navires étrangers quand le prix du froment ne s'élève pas à plus de 28, 26, 24 et 22 francs. Quant à l'exportation, elle est également libre, mais elle est frappée d'un droit progressif en sus d'un droit de 2 francs lorsque le prix des grains dépasse d'un franc les prix de 26, 24, 22 et 20 francs l'hectolitre, dans chacune des 1re, 2e, 3e et 4e classes, prix sous l'influence desquels le droit de sortie est fixé à 4 francs l'hectolitre, tandis que ce droit n'est plus que de 2 francs quand le blé ne coûte que 25, 23, 21 et 19 francs : ce droit d'exportation baisse même à 25 centimes seulement par hectolitre lorsque le prix du blé descend au-dessous de ces chiffres, 25, 23, 21 et 19. Telle est la législation protectrice qui régit en France le commerce extérieur des grains; quant au commerce intérieur, il est toujours resté entièrement libre, et si l'intervention des blatiers, ou marchands de grains, a quelques inconvénients, en diminuant le nombre des vendeurs avec lesquels les consommateurs ont à traiter, d'un autre côté, l'utilité de ces marchands est bien démontrée, puisqu'ils transportent des départements trop riches dans les localités qui en ont besoin la surabondance des grains; alors ils élargissent sur les marchés la concurrence, et empêchent, dans les années difficiles, les agriculteurs d'élever au-delà de certaines bornes le prix des grains qu'ils y amènent. Le commerce, tant extérieur qu'intérieur des grains, consiste donc à faire refluer le superflu des récoltes de l'intérieur à l'étranger, et, dans le cas contraire, à augmenter leurs produits, en ramenant de nos ports à l'intérieur la quantité nécessaire de grains qu'il faut importer pour subvenir à la nourriture de la population, sans nuire aux intérêts de l'agriculture.

J. Odolant-Desnos.

Grains (Liberté du commerce des). De toutes les questions de liberté commerciale, celle-ci est la plus délicate à traiter et à résoudre dans un sens progressif : les préjugés prohibitifs que les lumières de la science et les travaux de la statistique ont sur les autres points généralement dissipés, conservent ici une ténacité singulière. L'Angleterre elle-même, qui, depuis douze ans, a fait tant d'efforts heureux pour sortir des ornières de la prohibition, n'a pu renouveler encore ses fameuses lois sur les céréales. La lutte entre les populations manufacturières et les propriétaires fonciers a pris chez elle un caractère beaucoup plus grave que parmi nous. Creusée et approfondie en tout sens, la question de douane est nettement devenue dans ce pays une question politique; et les *tories*, qui comprennent instinctivement que l'abolition des lois sur les céréales porterait un coup mortel à la superbe aristocratie terrienne,

dont la conservation leur paraît le but de toute science politique, ne mettent pas moins d'emportement à défendre sur ce point la cause du monopole que les *wighs*, et surtout les *radicaux*, n'apportent d'obstination dans leurs attaques. — Les objections opposées au libre commerce des céréales sont au fond les mêmes par lesquelles les prohibitionnistes combattent en général toute liberté d'échange, et nous ne saurions mieux faire pour les réfuter que de renvoyer le lecteur aux articles COMMERCE) Liberté du) et DISTRIBUTION DES RICHESSES, déjà publiés dans notre *Dictionnaire*. Mais la tactique particulière des partisans du système prohibitif consiste, en matière de céréales, à soutenir que la suppression ou même le simple abaissement des tarifs ruinerait infailliblement l'agriculture, et que l'unique moyen de maintenir notre prospérité agricole est de tenir le prix du blé à un taux factice beaucoup plus élevé que celui auquel l'abaisserait la concurrence étrangère. A ce raisonnement banal, mais qui est si loin d'avoir perdu crédit qu'aux yeux de beaucoup il est encore revêtu de la valeur d'un axiome, je ne veux répondre que deux choses.—La première, c'est qu'en constituant le régime économique d'une nation, il ne s'agit pas plus de favoriser l'agriculture que les manufactures, ni les manufactures que le commerce : il s'agit de favoriser la nation, c'est-à-dire de la mettre à même d'occuper dans l'universel atelier de la famille humaine la place la plus lucrative que puissent lui faire ses aptitudes et ses moyens de travail.—Ceci posé, et les intérêts d'un peuple devant s'entendre et se régler comme ceux d'un seul individu, s'il est au monde une terre qui puisse livrer à la France des blés moins chers que les blés français, pourquoi donc la France continuerait-elle à produire chèrement chez elle ce qu'elle trouve ailleurs à meilleur compte? Son intérêt ne serait-il pas au contraire de chercher à ses capitaux et à ses bras un emploi plus productif? Le blé n'entre-t-il point comme élément dans le prix de tout produit industriel? n'est-il point la *première* des matières premières? Une nation comme un particulier saurait-elle jamais se nourrir trop bien et à trop bon marché? — Notre seconde et principale réponse, c'est que la cherté factice du blé profite bien en effet à quelqu'un, mais que ce n'est pas à l'*agriculteur*. Cet argument de l'intérêt de l'agriculteur, perpétuellement mis en avant comme un principe incontestable, repose sur une confusion de termes et d'idées qu'il importe d'autant plus de débrouiller qu'elle se reproduit également dans plusieurs autres questions. — Si l'on examine attentivement le mécanisme actuel de la production agricole et la répartition de ses bénéfices, on découvrira aussitôt que l'intérêt de l'*agriculture* n'est point le même que celui de la *propriété*; que des mesures favorables à la seconde peuvent fort bien ne pas l'être à la première, et que ceux qui mettent en avant la nécessité de protéger l'agriculture défendent, souvent à leur insu, l'intérêt le plus opposé à celui des agriculteurs. — Considérons d'abord les pays où le fermage est établi, et qui sont en général le mieux cultivés. — Le *propriétaire* du sol en abandonne l'exploitation et la jouissance à l'*agriculteur*, qui s'engage à lui payer chaque année en échange une redevance déterminée. Cela fait, et le bail bien et dûment paraphé, le propriétaire, s'il a pris les sûretés convenables, s'il a trouvé pour fermier un agriculteur habile, laborieux, probe, et avant tout solvable, n'a plus à s'occuper de sa propriété : les soins, les soucis, les labeurs des semailles, les travaux des récoltes, ne le regardent en rien. Il peut se livrer à des occupations étrangères, incompatibles même avec l'agriculture; il peut se faire avocat, notaire, médecin, avoué, ingénieur, préfet, ambassadeur, négociant, manufacturier; son temps, son talent, son travail, peuvent se porter dans une direction tout opposée, son fermier ne lui en paiera pas moins 3 ou 3 1/2 p. 0/0 pour loyer du capital immobilier dont il achette ainsi la jouissance. Trois ou 3 1/2 p. 0/0, c'est assurément

un intérêt médiocre en lui-même, et il n'est point de branche de travail qu'un homme voulût exploiter pour une si mince rétribution. Mais cet intérêt médiocre devient au contraire énorme si l'on songe qu'il n'est le prix d'aucun travail, le fruit d'aucune industrie; le dédommagement d'aucun risque couru; si l'on réfléchit enfin que, tout en tirant 3 p. 0/0 d'une terre dont il ne connaît peut-être même pas la situation exacte, le propriétaire peut gagner d'un autre côté les profits ordinaires de l'industrie, c.-à-d. 15 ou 20 p. 0/0. — De ceci résultent deux choses : 1° que la qualité de *propriétaire* et celle d'*agriculteur* sont tellement distinctes que la plupart du temps elles reposent sur deux têtes différentes; que l'industrie du fermier, de l'agriculteur proprement dit, est avant tout autre charge grevée, en pure perte pour la culture, de la redevance payée au propriétaire. — La situation respective de l'agriculteur et du propriétaire étant telle, supposez que le prix du blé tombe assez bas pour que, malgré la baisse générale produite par la liberté d'échange dans le prix de toutes les denrées, le fermier ne trouve plus dans son industrie un profit suffisant, que fera-t-il? naturellement il proposera au propriétaire ou de reprendre la terre ou de la lui laisser à des conditions moins dures. Or, sur qui aura porté en ce cas la baisse du prix du blé? sur l'agriculteur? non pas, mais bien sur le propriétaire. Qu'on ne s'appuie donc plus sur l'intérêt de l'agriculture, mais bien sur l'intérêt de la propriété, pour combattre logiquement les mesures favorables à la baisse du prix des grains. Quant à la justice d'une réduction du fermage qui n'affligerait que la classe des propriétaires non cultivateurs, et qui profiterait à la nation tout entière de ceux qui travaillent, rappelons-nous bien que le loyer perçu par le propriétaire, le fermage, n'est ni le prix d'un travail ni le dédommagement d'un risque couru. — Mais les propriétaires-cultivateurs, qui n'afferment point, qui s'honorent de cultiver de leurs mains, qui consacrent leur intelligence et leurs sueurs à féconder le sol, la baisse du prix des blés ne leur fera-t-elle point de tort? Oui et non, car ces hommes, malheureusement trop rares, cumulant la qualité de propriétaire et celle d'agriculteur, tirent à la fois de leurs terres et la redevance du propriétaire et le bénéfice de l'agriculteur. Propriétaires, ils subiront une réduction; agriculteurs, ils gagneront à la réforme, nous ajoutons même hardiment qu'ils y gagneront plus en cette qualité qu'ils n'y perdront sous l'autre. Partout, en effet, et plus encore dans un pays agricole comme le nôtre, la liberté commerciale est avantageuse à l'agriculture comme à toutes les industries : cette liberté n'a-t-elle point pour résultat le bon marché universel des matières, des instruments, et par conséquent des produits du travail? l'agriculteur n'est-il point acheteur autant que vendeur? que lui importe de vendre bon marché s'il achette de même? La question pour lui n'est point de savoir combien d'argent lui rapportera un hectolitre de blé, mais quelle quantité de drap, de toile, de fer, de calicot, de velours, de dentelles, combien de journées de manouvriers lui vaudra l'argent de cette vente. Or, l'effet inévitable de la liberté d'échange étant toujours le perfectionnement des conditions du travail, et par conséquent l'augmentation ou la meilleure qualité des produits, la liberté devant fournir à l'agriculteur, sans parler de l'émulation de la concurrence, les moyens de donner à son travail plus de puissance, soit par la réduction du prix des journées, soit par l'acquisition plus facile de bons outils, il est évident que la même quantité de travail lui donnera plus de produits, et que cette augmentation dans la quantité de ses produits, coïncidant avec une baisse générale de tous les objets de consommation, il se trouvera plus riche, parce qu'avec le même travail il achettera plus de jouissances. Rendons cela sensible par un exemple. —Sous l'empire de la prohibition, le blé se vendait 24 francs l'hectolitre, et l'aune de drap 16 fr. : l'hectolitre de blé valait donc une aune et demie. Sous le ré-

ime de la liberté, les denrées ont généralement baissé de 50 p. 0/0 : l'hectolitre de blé ne se vend plus par conséquent que 12 fr. et l'aune de drap 8 fr. ; l'hectolitre vaut toujours une anne et demie. Mais en même temps, les méthodes et les conditions du travail se sont perfectionnées ; des procédés trop coûteux sons l'empire de la probibition sont devenus applicables; le loyer des instruments de travail a baissé ; des gens qui ne travaillaient pas ont été forcés de se mettre à l'œuvre ; d'autres, qui travaillaient mal, de perfectionner leurs produits, sous peine d'être vaincus par la concurrence ; le capital et le travail nécessaires autrefois pour produire un hectolitre produisent aujourd'hui un hectolitre et demi : à 12 francs l'hectolitre, c'est 18 francs, et l'aune de drap ne valant plus que 8 fr., il en résulte que le même travail qui, sous le régime prohibitif, ne procurait à l'agriculteur qu'une aune et demie de drap lui permet, grâce à la liberté du commerce, d'en acheter deux aunes un quart. Ajoutez que la même amélioration s'étant produite dans toutes les branches industrielles, et le manufacturier fabriquant une aune et demie avec le capital et le travail qu'il employait naguère à tisser une seule aune, lorsque l'aune valait 16 fr. au lieu de 8 fr., il se trouve, malgré cette réduction dans ses prix de vente, enrichi de la même manière que l'agriculteur, car l'aune et demie tombée à 8 fr. l'aune vaut exactement l'hectolitre de blé descendu à 12 fr., tandis que l'aune à l'ancien prix de 16 fr. ne valait que les deux tiers de l'hectolitre à 24 fr. —La liberté commerciale ne serait donc préjudiciable à l'agriculteur qu'autant qu'on l'établirait *exclusivement* pour les seuls produits de son industrie particulière, car alors on l'exposerait à la concurrence étrangère sans lui donner en même temps, par la baisse générale du prix des objets de consommation et des instruments de travail, le double dédommagement de ce tort.—Il est bon de faire remarquer que le propriétaire lui-même, profitant de cette baisse universelle, se trouvera par elle soulagé en partie de la réduction de ses fermages.—Si, en définitive, la baisse du prix des blés ne peut faire de tort grave qu'au propriétaire non travailleur, il est évident que lui seul profite de leur élévation factice. La hausse permanente du prix du blé amènerait infailliblement la baisse du fermage.—A la différence des capitaux mobiliers, qui se multiplient non seulement par les effets plus utiles qu'en tirent les perfectionnements de l'industrie, mais aussi par l'accroissement de leur nombre, les capitaux fonciers ne peuvent, au-dessus d'une certaine limite, nécessairement atteinte par le défrichement de toutes les terres, s'avilir comme les premiers par l'augmentation de leur nombre : leur chiffre demeure fixe. Il en résulte que la demande de ce genre de capitaux surpasse ordinairement l'offre qui en est faite, que la terre manque aux fermiers beaucoup plus que les fermiers à la terre ; que dès l'instant où la culture donne strictement de quoi vivre à l'agriculteur, l'excédant des profits est soutiré par le propriétaire; que par conséquent, dans le cas où le tarif sur les blés en élèverait la vente à un taux factice, le fermage monterait proportionnellement à cette hausse, dont le propriétaire seul profiterait, et non point l'agriculteur. — En un mot, il en est du fermage comme des autres charges dont le maintien des tarifs grève l'agriculteur en particulier, et le travailleur en général. Ce tribut, comme tous ceux qu'il paie aux producteurs du monopole, lui enlève et au-delà le profit purement apparent qu'il semble faire en vendant plus cher ses propres produits : il touche à chaque vente plus d'argent, mais cet argent ne lui vaut point les jouissances, l'aisance, la richesse, qu'une somme moins forte lui aurait procurées sous le régime de la liberté ; car, indépendamment de la hausse inévitable du fermage, il perd encore par la cherté et l'imperfection, nécessairement plus grande, des instruments de travail. Le propriétaire, au contraire (en tant que propriétaire, bien entendu), ne travaillant point, ne gagne pas au

bon marché des instruments de travail, et ne perd point à leur cherté ; il est même visible qu'il en profite, puisqu'il est le détenteur de ces instruments, et qu'il les cède alors à des conditions meilleures pour lui.—Il se passe, dans le cas d'une hausse factice du prix du blé, exactement, quoiqu'en sens inverse, ce qui arrive lorsque l'on dégrève l'impôt foncier. Comme l'a très bien démontré M. Matthieu de Dombasles, ce n'est point à l'agriculteur que profite ce dégrèvement, mais uniquement au propriétaire. Il est donc vrai que l'agriculture est en souffrance, il est donc nécessaire de venir à son secours; mais il est parfaitement faux que le remède de ses maux réside dans le renchérissement factice de ses produits. — Tout ce que nous avons dit de la situation respective du propriétaire et de l'agriculteur, nous ne l'avons encore appliqué qu'aux pays où les baux à ferme sont d'un usage habituel et constant. Si nous étudions la question en la portant dans les pays de métayage, et principalement dans nos départements méridionaux, dont quelques-uns souffrent constamment de la cherté du blé, dont quelques autres réclament au contraire l'aggravation du tarif, il se trouvera que la position, les ressources et l'habileté de l'agriculteur y sont encore inférieures à celles de l'agriculteur du Nord, et ne peuvent point non plus s'améliorer par une hausse factice des prix.—Partout où le bail à ferme n'a point remplacé le métayage, le propriétaire se trouve un peu moins étranger au sol, sans qu'il soit pour cela beaucoup plus habile en agriculture. Nos propriétaires méridionaux visitent plus souvent leurs terres que ne font ceux du nord, mais la plupart ne s'occupent guère plus de la culture. Quelques-uns exercent une profession tout-à-fait distincte de l'agriculture, et laissent la surveillance de leurs terres à un espèce d'intendant ignorant, incapable, grossier; les autres, et c'est malheureusement le plus grand nombre, perdent oisivement leur vie dans le triste *far-niente* de leurs petites bourgades; ils s'imaginent être des travailleurs, ils prennent le titre de cultivateurs, parce qu'ils tiennent tant bien que mal des registres de métayage, parce qu'ils partagent régulièrement avec les paysans, dans une proportion convenue, le produit des récoltes; parce que, de temps en temps, ils visitent leur domaine et s'assurent que les colons ne commettent ni dégradations ni distractions de fruits : mais, de bonne foi, ce sont là de vraies promenades d'amateurs et non point des travaux agricoles.—Cependant, le propriétaire du Midi prend en *nature* une part des produits beaucoup plus forte que n'est le fermage du Nord, puisque la rente de la terre dans le Midi est à peu près le double de ce qu'elle est dans le nord; d'où je conclus deux choses : 1° que les métayers sont dans une situation beaucoup moins bonne que les fermiers du nord, et en effet, nous les voyons et moins riches, et moins instruits, et moins civilisés; 2° que les métayers étant payés presque totalement en nature, et leur salaire ne pouvant jamais s'élever au-dessus de ce qui est strictement nécessaire à leur entretien, l'élévation du prix des blés profiterait manifestement au propriétaire seul, car pour le paysan la principale différence entre les années où le blé est cher et celles où il est bon marché, c'est que sa nourriture, invariable quant à la quantité, varie de prix, sans qu'il y gagne ou qu'il y perde effectivement. — Il faut du reste appliquer à l'agriculture méridionale, aussi bien qu'à l'agriculture du Nord, ce que nous avons dit des effets généraux de la liberté et de la prohibition sur cette industrie. Or, s'il est vrai, comme nous croyons l'avoir établi, que l'impôt sur le blé (un tarif de douane n'est autre chose qu'un impôt) nuise à toute la nation qui le paie, et ne profite qu'au petit nombre des propriétaires non cultivateurs qui le perçoivent, comment pourrait-on prendre sa défense? qui pourrait surtout penser à l'aggraver?—Après avoir ainsi traité dans ses plus hautes généralités l'importante question qui nous occupe, nous aurions encore de longues pages à consacrer à l'étude des faits de dé-

tail sur lesquels notre opinion, toute favorable à la liberté d'échange, trouve un appui, si les limites imposées à notre travail nous permettaient de plus amples développements ; nous dirons seulement un mot des craintes chimériques de quelques prohibitionnistes, qui prétendent que la libre admission des grains étrangers tuerait, par la concurrence des fertiles et immenses marchés de la mer Noire, toute production indigène. Dans ce but, nous donnerons le tableau du prix des blés pendant l'année 1834 sur les principaux marchés de la mer Noire et de la Méditerranée : les chiffres sont ici la plus courte et la meilleure réponse.

Tableau du prix des grains sur les marchés de la Méditerranée et de la mer Noire, pendant l'année 1834.

ODESSA.		MALTE.		TRIESTE.		PALERME.		NAPLES.		VENISE.		CIV.-VECCHIA.		MILAN.		GÊNES.		NICE.	
DATES	PRIX.	DAT.	PRIX.	DAT.	PRIX.	DAT.	PRIX.	DAT.	PRIX.	DAT.	PRIX.	DAT.	PRIX.	DAT.	PRIX.	DAT.	PRIX.	DAT.	PRIX.
1833 octobre	18,93	1833 octob.	18,84	1833 octob.	12,10	1833 octob.	12,12	1833 octob.	13,14	1833 nov.	13,88	1834 nov.	11,02	1833 nov.	10,78	1833 nov.	14,89	1833 nov.	16,32
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1834		1834		1834		1834		1834		1834		1834		1834		1834		1834	
janvier	14,98	janvier	18,75	janvier	14,08	février	9,17	janvier	12,10	janvier	13,39	février	16,00	janv.	12,12	janv.	15,47	janvier	15,76
mars	14,16	mai	14,27	mars	13,49	mars	9,21	mars	10,98	mars	12,69	mars	12,09	mars	10,88	mars	14,47	mars	13,60
avril	11,79	juillet	15,27	avril	18,00	mai	9,09	avril	10,52	avril	11,04	avril	12,02	avril	10,51	avril	14,53	avril	15,42
juin	12,31	sept.	18,74	juin	10,71	juin	9,09	mai	10,42	juin	11,72	juin	13,87	juin	15,75	juin	14,61	juin	13,90
juillet	10,38	octob.	18,74	juillet	12,90	août	9,01	juillet	11,63	août	12,08	août	14,79	août	18,80	juillet	13,88	juillet	15,08
août	10,52	nov.	15,80	sept.	13,53	sept.	9,20	août	12,48	sept.	11,83	sept.	16,64	sept.	16,98	sept.	15,78	sept.	18,24
2 octobre	11,64	déc.	16,31	octob.	12,96	octob.	9,35	octob.	15,36	octob.	11,96	octob.	15,45	octob.	17,15	octob.	16,97	octob.	18,83
29 octobre.	12,08	»	»	nov.	13,11	déc.	9,79	nov.	11,86	nov.	12,55	nov.	14,79	nov.	17,40	nov.	16,37	nov.	15,94
novembre	12,35	»	»	déc.	14,02	»	»	déc.	12,87	déc.	12,52	déc.	14,78	déc.	17,41	déc.	16,24	déc.	16,53
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1836 janvier	11,88			1835 janvier	14,64					1835 janv.	13,49	1836 janvier	16,36	1835 janv.	15,32	1835 janv.	17,09	1835 janv.	17,54
	Prix moyen.		Prix moyen.		Prix moyen.		Prix moyen.		Prix moyen.		Prix moyen.		Prix moyen.		Prix moyen.		Prix moyen.		Prix moyen.
	12,58		18,69		13,29 7/11		8,44 5/8		11,90 7/10		12,17 1/12		13,98 8/12		14,88 9/12		14,92 9/12		15,55 3/12

—Il ressort de ce tableau, 1° que, sauf les marchés insignifiants de Palerme, de Venise et de Naples, le marché d'Odessa est celui qui livre le blé au meilleur prix ; 2° que ce prix, durant seize mois et pendant un temps où le bon marché du blé français, prouvé par nos exportations considérables, devait produire une baisse à l'étranger, n'est point tombé en moyenne au-dessous de 12 fr. 55 cent. l'hectolitre. A ce chiffre de 12 fr. 55 c., ajoutez celui de 5 fr. 50 c., auquel montent, suivant M. Ch. Dupin, les frais de transport, assurance, commission, avaries, etc., d'Odessa à Marseille, et vous avez, pour prix de *revient* de l'hectolitre dans ce dernier port, une moyenne de 18 fr. 5 c. Or, durant le même temps, le prix moyen de l'hectolitre de blé indigène a été sur le marché de Toulouse de 14 fr. 78 c., et sur celui de Marseille de 19 fr. 67 c.; en sorte que si l'importation eût été libre, le blé d'Odessa n'aurait pu se donner, sans perte et sans bénéfice, qu'à 1 fr 61 c. de moins que le blé indigène transporté à Marseille, et qu'à 3 fr. 28 c. de plus que le même blé vendu à Toulouse. — Mais l'importation n'a pas été libre, et pendant les seize mois qu'embrasse notre tableau, le droit à l'entrée du blé n'est jamais descendu dans la première classe au-dessous de 12 fr. 25 c., il a même monté quelquefois jusqu'à 15 fr. 25 c. : chargé de ce droit, le blé d'Odessa n'aurait donc pu, sans perte, se livrer à Marseille au-dessous de 30 fr. 30 c., et parfois de 33 fr. 55 c. Or, pendant le même temps, le blé indigène n'a jamais monté sur ce marché au-dessus de 23 fr. 64 c., prix qu'il n'a même atteint qu'une fois : cette fois encore, il se trouvait donc protégé par une différence à son profit de 6 fr. 66 c.— Que faut il conclure de ces faits? 1° que la concurrence des blés d'Odessa est loin d'être aussi redoutable qu'on la suppose, puisque pendant seize mois la liberté absolue ne lui eût donné en moyenne qu'un avantage de 1 fr. 61 c. par hectolitre sur le blé indigène ; 2° que le tarif actuel établi par la loi du 15 avril 1832, dont tant de gens se plaignent comme insuffisant, force la population du littoral à payer le blé 6 fr. 66 c. de plus par hectolitre. — Ajoutons en terminant que le seul inconvénient du tarif sur les grains n'est pas de hausser facticement le prix des blés, c'est lui encore qui fait naître ces hausses et ces baisses excessives dont les ruineuses alternatives ouvrent un vaste champ à la spéculation, et détournent les capitaux des industries productives pour les lancer dans un jeu véritable. Si nos ports étaient en tout temps librement ouverts aux grains étrangers, il s'établirait un niveau général dans les prix, qui ne seraient plus soumis qu'aux variations des bonnes et des mauvaises récoltes, variations d'autant moins sensibles que le marché est plus étendu. L'agriculteur, qui persiste aujourd'hui à cultiver la même quantité de céréales, parce que, lors même qu'il vend mal, il voit toujours en perspective la chance de vendre cher, grâce au tarif, remplacerait sans doute en partie la culture du blé par d'autres récoltes, s'il pouvait calculer d'une manière plus fixe les prix futurs. — En résumé, notre opinion, et nous croyons l'avoir solidement établie, est que l'intérêt de l'agriculture n'exige point qu'on déroge, en ce qui concerne le commerce des céréales, à la loi économique de la liberté des échanges; que l'agriculteur a sur ce point absolument le même intérêt que le négociant et le manufacturier; qu'il est donc indispensable, non seulement de ne point aggraver le tarif qui pèse actuellement sur l'importation des céréales, mais encore de procéder avec la prudence et la sagesse convenables à sa graduelle abolition. CH. LEMONNIER.

Le mot GRAIN, synonyme de *graine*, emporte cependant avec lui une signification tout-à-fait distincte : *grain* désigne tout à la fois la semence et le fruit d'une plante, comme du froment, du blé, etc. ; *graine*, au contraire, désigne bien la semence, mais non le fruit lui-même qui doit en provenir : ainsi, l'on sème des *graines* de melons pour avoir des melons. Après cette digression grammaticale, qu'on nous pardonnera, nous

donnerons les différentes acceptions sous lesquelles ce mot n'a pas encore été envisagé.— *Grain* désigne le fruit de certains arbrisseaux : c'est ainsi que l'on dit : un grain de poivre, de moutarde, de sureau, de grenade, de raisin, de groseilles; par analogie, on le dit de choses à peu près faites en forme de *grains* : les grains d'un collier, d'un chapelet, etc. — *Grain* désigne encore une partie très minime de certains amas ou monceaux : un *grain* de sable, de sel, de poudre. — On appelle *grains* d'or des morceaux d'or très pur qui se trouvent, soit dans les rivières, soit à la surface de la terre. Qu'on ne pense pas que c'est la petitesse, la ténuité de ces morceaux qui les a fait nommer ainsi : les grains d'or, au contraire, peuvent avoir un grand volume : un jour, des esclaves en ont trouvé, à Saint-Domingue, un dont la dimension était si grande qu'ils s'en servirent comme d'une table pour dépecer et servir un porc. — Le mot *grain* s'applique encore à certaines aspérités qu'on trouve sur le cuir, sur certaines étoffes : de la soie d'un beau *grain*.— On appelle toile, linge de *grain d'orge*, toute espèce de toile ou de linge semée de points ressemblant à des grains d'orge.— Enfin le *grain* d'une pierre, d'un métal, désigne les parties ténues et serrées entre elles, de cette pierre, de ce métal, qui en forment la masse, et que l'on voit distinctement à l'endroit où ils sont coupés ou cassés.— On emploie aussi le mot *grain* au figuré, comme quand on dit : cette femme a un *grain* de coquetterie : cette dernière signification se rapproche beaucoup du sens sous lequel nous allons l'envisager dans l'article suivant. U. B.

Grain (poids). L'habitude de comparer les plus petites choses à un grain de blé, à un grain de sénevé, a peut-être fait donner le nom de *grain* au plus petit poids admis par nos pères. C'est ainsi que les Romains divisaient leur livre en onces, l'once en scrupules ou scriptules, et le scriptule en *siliques*, c'est-à-dire en *gousses* ou en *cosses* ; ils avaient pris les noms des cosses des légumes, qui, en effet représentent ordinairement un très petit poids. — Le grain était la 9216e partie de la livre de Paris, ou la 72e partie du gros ; il valait donc environ 531 dix-millièmes du gramme. Au reste, cette évaluation n'est exacte que pour le grain donné par la livre de Paris, car on sait qu'avant la création du nouveau système de mesures, il y avait une irrégularité infinie dans les poids dont on faisait usage en France; on peut juger de l'extrême variété de sens qu'on attachait au même nom, par une table insérée dans le *Manuel des poids et mesures*, où l'auteur a consigné 43 valeurs différentes de la livre, toutes comprises entre 377 et 550 grammes : la livre de Paris valait 490 grammes. Le grain pouvait donc varier dans la même proportion.— Le ministre de l'intérieur ayant rendu le 28 mars 1812 un arrêté pour l'exécution du décret du 12 février de la même année, qui exigeait l'emploi des unités de poids et mesures fixées par la loi du 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799), autorisa en même temps l'emploi de poids qui fussent en rapport simple avec les kilogrammes. On autorisa donc l'usage de la livre égale à la moitié du kilogramme ; c'était la livre ancienne augmentée de 10 grammes et demi environ ; on lui conservait sa division en onces, gros, grains : ainsi le grain actuel vaut environ 542 dix-millièmes de grammes. — Le mot *grain* était encore employé anciennement pour exprimer non un poids absolu, mais le degré de pureté de l'argent ; on l'évaluait d'abord en douzièmes qu'on appelait *deniers* : ainsi, l'argent à *onze deniers de fin* était de l'argent allié d'un douzième de cuivre ; chaque denier se divisait ensuite en 24 grains ; les écus de six livres étaient par exemple au titre de 10 deniers 22 grains, ou, ce qui est la même chose, au titre de 13 1/144e ; c'est-à-dire à peu près 10/11e. On a fait disparaître toutes ces expressions si difficiles à comprendre ou à analyser, en prenant pour exprimer les alliages la forme la plus naturelle, qui consiste toujours à employer une fraction dont le numérateur indique

combien il y a de parties de métal fin, et le dénominateur combien il y en a dans le métal allié. Ainsi, nous disons que nos monnaies d'argent sont à 9/10 de fin; et l'on dirait selon l'ancienne formule qu'elles sont à 10 deniers 18 grains.

Bernard Jullien.

Grain. Vous qui avez abandonné vos pénates pour la première fois pour vous confier à un léger navire, balancé au gré des flots, vous ignorez encore ce que c'est qu'un grain. Mais arrivez dans ces parages de la ligne où le soleil darde sur vous des rayons d'à-plomb; traversez ces mers de l'Inde où règnent les vents alizés, au moment du renversement de la mousson, et vous ne tarderez pas à l'apprendre. Peut-être, appuyé tranquillement sur le pont du vaisseau, admirerez-vous la beauté, la pureté du ciel équinoxial, riant du capitaine, des matelots qu'effraie un point imperceptible à l'horizon; mais un instant encore, et vous verrez ce point monter rapidement sous la forme d'un nuage noir et épais, et envahir ce beau ciel; vous verrez au loin la mer moutonner et s'agiter autour de vous; tout à coup un vent furieux la soulèvera en montagnes écumantes; votre navire sera brusquement enlevé; les voiles qu'on aura eu l'imprudence de ne point plier seront emportées; le mât qui les supporte se brisera peut-être lui-même; la pluie tombera par torrents, le tonnerre grondera, et puis, dans quelques minutes, les éléments auront repris leur calme; le vent ne soufflera plus, le ciel sera pur et la mer bénigne. Un *grain* sera passé sur vous.—Les *grains* sont d'autant plus dangereux que leur vitesse et leur violence prennent au dépourvu l'officier peu expérimenté : le marin devra donc se bien tenir sur ses gardes dans les parages sujets aux grains; il en est même qui, s'il n'a point assez d'expérience pour les deviner à l'aspect de la mer qu'ils agitent au loin, le prendront au dépourvu : ce sont ceux que rien n'annonce dans le ciel, et que pour cette raison on a appelés *grains blancs*.

O.-L. T.

GRAINE (v. Grain [céréales]).

GRAINVILLE. L'épopée est-elle possible dans l'état de notre société? Voilà la question. — On l'a résolue depuis long-temps par une subtilité ou par un non-sens qui a l'air d'un axiome : — *Les Français n'ont pas la tête épique.* — Il fallait dire : Les civilisations avancées n'ont plus d'éléments épiques, et de toutes les civilisations possibles, notre civilisation française est celle qui en a le moins. C'est cela qui est la vérité. — Le grand ressort de l'épopée, c'est le merveilleux, et il n'y a point de merveilleux sans croyance. — Toute civilisation tend incessamment à se matérialiser, à mesure qu'elle avance dans ce qu'elle appelle ses perfectionnements. Du moment où elle abdique l'inspiration morale qui a déterminé son agrandissement pour descendre à l'instinct animal du *bien-être* et des jouissances viagères, elle a cessé d'être épique. — La seule machine qu'il parût possible de faire mouvoir encore dans notre épopée sans mystère, c'était cette métaphore amplifiée jusqu'à l'ennui, jusqu'au dégoût, qu'on appelle l'*allégorie*. C'est à ce moyen que recoururent Boileau dans l'ingénieux pastiche qui est intitulé *le Lutrin*, et Voltaire, dans la gazette élégante qui est intitulée *la Henriade*. Ces deux tentatives elles-mêmes prouvaient essentiellement à ceux qui auraient pu en douter que l'épopée était finie. Il fallait, pour la renouveler, qu'un homme se rencontrât qui se fût fait une poésie, une mythologie, un monde à lui. — Cet homme s'est rencontré un jour, mais il a passé inconnu. — Son nom était Jean-Baptiste-François-Xavier de Grainville. Pourriez-vous me dire si on lui a érigé un monument quelque part, s'il a seulement pris place dans quelque modeste musée provincial? Hélas! non. Vous ignoriez qu'il eût existé, et la postérité l'ignorera probablement comme vous. Cet esprit incomparable est arrivé trop tard. — Grainville naquit, le 3 avril 1746, au Hâvre; il y avait neuf ans que Bernardin de Saint-Pierre y était né. Bernardin de Saint-Pierre, compatriote de

Grainville, resserra encore ce nœud fortuit en épousant sa sœur. — Grainville fut destiné à l'église ; il appartint de bonne heure, par ses principes acquis autant que par sa vocation religieuse, à cette courageuse église militante qui disputait pied à pied les ruines du christianisme aux sophismes des incrédules et aux railleries des cyniques. L'académie de Besançon avait proposé pour sujet de ses concours cette grave et prévoyante question : *Quelle a été l'influence de la philosophie sur le* XVIIIe *siècle?* Grainville la résolut comme l'aurait fait, quelques années après, de Maistre ou La Mennais. Son discours fut couronné d'un avis unanime, et honneur en soit rendu à cette digne académie, car son jugement ne tarda pas à être confirmé par l'histoire. Cette fois-là, ce fut QUATRE-VINGT-TREIZE qui répondit.—Un jour le sacerdoce tomba de la chute commune à toutes les institutions; le ministère du prêtre était fini. L'homme, abandonné aux seules ressources de son esprit, se rappela qu'il était poète. Ses essais infructueux au théâtre, pastiches tout grecs et tout mythologiques, d'une littérature usée, sont peu dignes d'occuper l'attention. — Grainville était noble ; il avait été prêtre ; il jouissait d'une haute considération parmi les personnes lettrées. Un extérieur très distingué, un organe très expressif, une méthode lumineuse de raisonnement, une facilité entraînante d'expression qui se saisissait puissamment des esprits, une aménité de mœurs et une tolérance d'opinions qui lui conciliaient tous les cœurs, en faisaient un personnage imposant encore dans une société presque toute matérielle qui ne reconnaissait plus de droits, mais qui subissait quelquefois, sans le savoir, ceux du génie et de la vertu. Il n'en fallait pas tant alors pour être suspect aux yeux jaloux de la révolution. On jeta Grainville dans une de ces prisons politiques où languissait, en attendant le bienfait infaillible de la mort, l'élite de notre vieille France. — Ceci se passait à Amiens. Le député en mission était un de ces jeunes conventionnels qui venaient d'échanger tout à coup les exercices de la chasse et les plaisirs accoutumés de son âge contre l'autocratie de la politique révolutionnaire et le pontificat de la législation. Il avait 29 ans, et derrière lui six mois de folies démagogiques, dont une longue et sincère expiation l'a peut-être relevé. Ses excès furent ceux d'un temps qui portait des excès comme ses fruits naturels.— Il fit amener Grainville à une de ses audiences. «Comprends-moi bien, lui dit-il; tu te distingues entre les hommes par des talents que j'honore et que j'aime; mais tu es une des *soixante-quatre bêtes noires* dont j'ai promis la tête aux comités dans ma lettre du 9 septembre, et si j'épargne ta tête, c'est la mienne qui paiera pour elle. Ceci est une affaire où nous sommes intéressés au même titre, et où nous apportons le même gage. Sauve-nous tous les deux, ou meurs ! — Que puis-je faire pour te sauver sans mourir ! répondit Grainville. — Il n'y a rien de plus aisé, reprit le proconsul ; brise le dernier lien qui te retient dans tes engagements avec une prêtraille stupide, croupie dans l'ignorance et le fanatisme. Sois patriote et citoyen. Donne une citoyenne à nos fêtes, et des guerriers d'espérance à nos bataillons. Choisis enfin entre le temple de l'hymen et l'échafaud ! » *Le temple de l'hymen* était le mot consacré par les beaux parleurs de la république pour désigner l'estaminet municipal où se jouait la dégoûtante parodie du sacrement de mariage. — Polyeucte aurait couru embrasser la guillotine, et Fénelon aussi peut-être. Grainville, né dans un âge de scepticisme, Grainville, arrivé à un âge de dissolution politique où la pensée épouvantée n'entrevoyait presque plus l'avenir, Grainville se maria. Dieu couronne sans doute ceux qui auraient fait autrement ; mais on tromperait cruellement l'idée que je me suis faite de sa souveraine bonté si on parvenait à me démontrer qu'il a réservé d'inflexibles rigueurs pour tous ceux qui ont failli, quand il semblait s'être retiré lui-même du milieu des peuples pour les livrer aux

instincts de leur fausse sagesse.—Grainville avait 48 ans; ce n'est plus l'âge des passions, surtout dans les hommes forts qui ont passé tout le temps d'une robuste jeunesse à les combattre et à les vaincre. Il prit pour femme une de ses parentes dont l'âge se rapprochait du sien, dont la fortune n'était pas meilleure, et qui n'apportait dans cette communauté de malheur qu'une ame douce et résignée. Cette union n'eut point de fruit, et rien ne me prouve qu'elle n'ait pas été chaste. — A Grainville marié, il était enfin permis de vivre; il ne lui manquait plus que de quoi vivre; il ouvrit une école pour les enfants. Cet homme, si éminemment favorisé du don de la parole, enseigna les premières lettres aux pauvres gratuitement, aux riches pour un modique salaire; il s'occupa surtout d'inculquer à ses jeunes élèves les principes d'une saine morale, comme s'il avait voulu réparer, par les soins qu'il donnait à cette seconde religion des peuples, le tort que son exemple inaperçu avait pu faire à la première. — La petite école jouit pendant quelques années d'une prospérité modeste qui suffisait à l'ambition de Grainville, parce qu'elle fournissait à ses besoins. — Cependant, il était survenu ce qui survient toujours à la suite d'une action extrême et insensée, c.-à-d. une réaction extrême et violente. Napoléon en avait réprimé l'excès. Les temples étaient rouverts, les autels étaient relevés, les prêtres du Seigneur avaient repris leurs habits sacerdotaux, leurs rites et leurs cantiques; ils officiaient solennellement au tabernacle, et Grainville n'y était point. Grainville, le malheureux Grainville, c'était le renégat, le prêtre marié. — Ce n'est pas tout: de justes terreurs commencèrent à gagner les familles; on se demanda comment l'homme qui avait rompu son vœu pouvait présider à l'instruction d'une génération naissante, et personne ne s'avisa de réfléchir sur l'époque et sur les motifs de cette infraction, parce qu'une fois que l'ordre est rétabli partout, personne n'imagine qu'on ait osé en sortir. Le nombre des élèves de Grainville diminua progressivement. Au bout de quelques semaines, ils étaient tous partis. Sa cousine ou sa femme, comme on voudra l'appeler, m'a souvent raconté la soirée où le dernier s'éloigna.— Les deux vieillards étaient assis au coin du foyer, et arrêtaient de temps en temps l'un sur l'autre un regard abattu. Les yeux de la femme roulèrent enfin quelques larmes qu'elle ne pouvait plus dissimuler. Grainville s'empara de sa main, et, frappant son front comme pour fixer dans ses esprits une illumination soudaine: « Rassure-toi, s'écria-t-il, j'étais poète! Donne-moi ce papier inutile, cette encre dont ils ne se serviront plus, et je te réponds du présent. — Ou au moins, continua-t-il avec entraînement, je te réponds de l'avenir. — Un jour, j'avais 15 ans, je me promenais sur les bords de la mer aux environs du Havre, doublement préoccupé de mes études habituelles et du grand spectacle de la nature. Je réfléchissais aux possibilités futures de l'épopée, aux efforts qu'elle attendait d'un génie capable de l'entreprendre, aux conditions qu'elle devrait réunir dans une composition nouvelle, pour lutter avec tout ce que la muse antique a produit de plus élevé; et puis je contemplais l'océan et le ciel. Je ne peux pas te dire comment cela arriva; une inspiration merveilleuse descendit en moi, car il ne me semble pas que j'aie rien inventé. C'était une harmonie venue de haut qui enchantait tous mes sens, et dont je comprenais les accords avec autant de facilité que si je les avais modulés moi-même. Elle m'entretint ainsi dans une extase incomparable, tant qu'il me restait quelque chose à apprendre, et, ensuite je n'entendis plus rien, parce que je savais tout ce qu'il m'était donné de savoir. Alors je tombai accablé sur le sable, et je le mouillai de pleurs de joie et de reconnaissance. Dieu venait de me communiquer un sentiment assuré de mes forces, et il me criait encore à travers l'immensité: « C'EST CELA QUI EST LE GÉNIE! » Ce ne fut cependant qu'un rêve passager; une nuit, une heure, une

minute l'emporta de mon esprit et de mon cœur, et aucune circonstance ne me l'avait rendu jusqu'ici. Je viens de le ressaisir, je le possède, il est à moi! Je ne le perdrai plus. J'en ferai une conception vivante et immortelle. Rassure-toi, femme, j'étais poète! » — Le poème de Grainville était conçu d'avance dans sa pensée. Les pages que j'en ai vues ne portent presque point de ratures, mais ces pages n'étaient qu'une esquisse. Le mécanisme du vers ne s'y révèle qu'aux sens éclairés d'un juge qui sait lire, et qui en démêle avec facilité le nombre mystérieux et l'artifice élégant dans la période aux tours habilement balancés, dans la phrase large et harmonieuse qui enveloppe une belle prose, et dans le rhythme aux règles inconnues qui la cadence. Grainville ne pensait point que le poème épique pût s'affranchir des lois de la versification, et quoique la seule leçon qui nous reste du *Dernier Homme* annonce une étude bien approfondie et bien heureuse de cette langue mesurée de Fénelon, qui a donné depuis aux *Martyrs* de M. de Chateaubriand, suivant l'expression de Fontanes, *le charme des plus beaux vers*, il est certain qu'il ne regardait pas ce travail comme la forme définitive de son œuvre. J'ai vu le premier chant tout entier écrit de la main de Grainville, dans le mètre accoutumé de l'épopée française. Il n'avait point adopté ce cérémonial poétique alors en usage, cette antithèse arithmétique à deux membres sonores, cette périphrase aux longs replis qui étouffait la vérité dans les nœuds d'un logogryphe; il ne s'en était pas douté: il s'était borné à soumettre son magnifique langage aux lois communes d'une mesure élégante et noble, comme celle d'Homère, et je me souviens que je fus frappé de l'heureuse précision avec laquelle cette versification sans parure et sans éclat représentait cette belle prose qui n'en avait pas besoin. — Ce travail, si simple, si naturel qu'on l'aurait cru identique à la conception de la pensée, demandait cependant beaucoup de temps; et tandis que l'auteur l'élaborait avec cette conscience enfantine du talent qui ne prévoit d'autre lendemain que celui de la gloire, le lendemain de la détresse était venu, entouré de son escorte coutumière de privations, de soucis et d'huissiers. Grainville, qui avait conçu son épopée en vers, jugea qu'il serait trop heureux de la vendre en prose; mais c'était un résultat difficile à obtenir à Amiens, où l'*Iliade* n'aurait point trouvé de marchand, même en se présentant aux chances du commerce et du succès sous le nom consacré d'Homère. Il se rappela tout à coup que Bernardin de Saint-Pierre, parvenu alors à l'apogée de l'illustration littéraire et non pas de la fortune, lui avait appartenu par un lien dissous depuis long-temps, mais qui n'en était pas moins saint. *Le Dernier Homme* fut mandé par la diligence à l'auteur de *Paul et Virginie*, qui ne le lut probablement point. Mais il recommanda à un capitaliste de bonne composition l'ouvrage de ce frère d'alliance, dont la tardive estime des hommes fera peut-être un jour son frère d'immortalité. Il y avait alors à Paris un libraire nommé M. Déterville, qui avait acquis dans l'exercice de son industrie une fortune immense, et cependant honorable. M. Déterville ne se crut pas plus obligé que Bernardin de Saint-Pierre à lire le *Dernier Homme*, et il se soucia peu de le faire lire aux autres. Satisfait de complaire, par un acte de déférence, à un membre de l'institut qui avait de la réputation, et de laisser tomber la modique aumône du riche sur un vieux provincial qui croyait encore à l'épopée, il répondit à Grainville en lui envoyant quelques exemplaires et quelques écus. Il faut même le dire à la gloire de M. Déterville: jamais charité ne fut plus gratuite, car tout le reste de l'édition fut enfoui dans le vaste *bibliotaphe* qu'il appelait son magasin. Quand la noble sympathie du chevalier Croft, de Natalis de la Morlière, d'Auguste Machart, de Léonor Jourdain, soutenue avec tant de chaleur par Jouy et par Millevoye, eut réveillé, dans un intérêt d'humanité, quelque souvenir de cette belle production avortée en sa fleur;

quand je tentai de la rajeunir par un nouveau titre et par une préface de jeune homme, qui donne la juste mesure de mon sincère enthousiasme et de mon mauvais style; en 1810 enfin, il y avait cinq ans que le *Dernier Homme* avait été imprimé, et cinq exemplaires en avaient été vendu. Nous fûmes beaucoup plus heureux. Nous en vendîmes dix. — Le demeurant passa sans doute à la beurrière ou au pilon, et revêt, selon toute apparence, en maculatures ou en cartonnages, les vers et la prose que vous connaissez. Les livres ont leur destinée : c'était l'opinion de Terentianus Maurus, à qui Dieu fasse grace, en faveur de cet excellent axiome, de l'élégante insipidité et de l'harmonieux ennui de ses préceptes. — Il n'était guère alors qu'un homme en France qui pût comprendre Grainville et se faire un glorieux devoir de tendre une main protectrice au poète. C'était Napoléon, dont la pensée fut à elle seule un poème immense, une vivante épopée, et dont Grainville venait de magnifier la gloire dans quelques lignes sublimes, auxquelles les Alexandre et les César porteraient envie. La clientelle affamée de ses adorateurs à brevet prit bien garde de les laisser parvenir jusqu'à lui.—Trompé dans des espérances qui avaient toute la naïveté d'une illusion de jeune homme, il paraît que le cœur du vieillard se brisa. Grainville tomba dans une profonde mélancolie, qui fut suivie, dit-on, d'une fièvre sans sommeil et de quelques accès de délire. — Le premier février 1805, à deux heures du matin d'une nuit rigoureuse, au murmure d'un vent de tempête, Grainville se leva pour rafraîchir sa tête ardente aux intempéries de la saison, parmi ses petits ifs et ses jeunes sapins. Après quelques minutes de promenade au travers de ses plantations abandonnées et le long de ses murailles mal entretenues, il ouvrit doucement la porte du jardin, la referma ensuite avec la même précaution et en mit la clé dans la poche de son seul vêtement. Des jeunes gens attardés, qui passaient de l'autre côté du canal, revenant d'une des folles soirées du carnaval, virent alors un spectre assez étrange qui se glissait sur le revers opposé, et un instant après, ils entendirent un bruit pareil à celui d'un corps qui tombe. Le lendemain, quand les bateliers arrivèrent à leurs travaux quotidiens, ils remarquèrent quelque chose qui flottait entre les glaces brisées, et ils le ramenèrent du harpon qui arme la pointe de leur longs pieux. C'était Grainville. — Le poème qu'a laissé Grainville, c'est la mort naturelle du genre humain, parvenu, à travers toutes ses destinées et tous ses perfectionnements, au terme infaillible de toute chose, et retombant avec son globe stérile et désert, avec ses astres usés, et l'infini si borné que sa vue pénètre, dans le chaos dont il fut tiré par le Seigneur. Cette histoire s'appelle *le Dernier Homme*. La pensée est si grande que le génie qui s'y est élevé n'a pas besoin d'autre gloire; mais tel est l'impertinent dédain de notre époque pour les réputations qui n'ont pas payé le droit du fisc aux monopoleurs de la presse, telle est notre indifférence à tous pour le beau sans prôneurs, pour le sublime sans annonces, que l'analyse du DERNIER HOMME pourrait encore avoir, après 30 ans, l'intérêt de la nouveauté. — Il est sans doute superflu de dire qu'une pareille fable n'admettait pas la formule expositive de l'ancienne épopée, qui n'est, dans l'usage consacré par les maîtres, que l'énonciation noblement simple d'un fait accompli. Elle ne se refusait pas moins à la tradition classique de l'invocation, car les Grecs ont ignoré cette muse qui annoncera aux dernières générations le moment solennel où le présent éphémère des mondes sera près de se perdre dans l'éternité. Grainville sentit qu'une composition prise dans un état possible, mais inconnu, de l'histoire future, ne pouvait se présenter que sous la forme d'un rêve ou d'une vision. Telle est celle de son exorde, qui rappelle celui de Dante. — Ce n'est pas Virgile, ce n'est pas le génie pensif et mélancolique des temps écoulés qui conduit le poète à la recherche

d'une histoire finie. C'est le génie même de l'avenir qui développe sous ses yeux le mystère des temps inconnus : celui pour qui tous les événements sont comme s'ils étaient accomplis, l'esprit inspirateur des prophètes, « le père des pressentiments et des songes », et il se manifeste à l'homme capable de l'entendre « sans le secours de la voix, et par des moyens qu'aucune langue ne peut exprimer. » — *Le Dernier Homme* de Grainville n'était que l'esquisse achevée d'un poème. Réduit de lassitude et de désespoir, il avait livré son ébauche à la critique, parce qu'il ne lui restait ni plus assez de pain, ni plus assez de jours pour en composer un tableau immortel. La plume était tombée de ses mains à la fin de ce premier chant, qui offre toutes les qualités de son style, embellies, si l'on veut, par le retour de la rime et la cadence de la mesure. Il suffit d'un peu d'habitude du mécanisme de la versification pour reconnaître dans cet essai le premier jet d'un talent qui ne rebute pas la phrase métrique, parce qu'il s'est réservé de s'y assujettir au besoin. — A l'exception de Jouy et de Millevoye, deux de ces nobles talents dont le foyer est dans l'âme, la presse littéraire jugea sévèrement ces pages échappées à la misère et au dégoût. *Le Dernier Homme* ne fut pour elle qu'un roman mystique du genre solennel, qui était alors le genre ennuyeux, et pour en expliquer la prétendue pseudonymie, elle chercha le plus inexpérimenté, le plus obscur, le plus nul des jeunes auteurs que les almanachs du temps enregistraient, bon an mal an, dans leurs tables mortuaires. Je crois, Dieu me pardonne! que ses yeux s'arrêtèrent sur moi, car elle n'avait pas pris la peine de s'informer au Hâvre si un homme du nom de Grainville y était né; à Amiens, si un homme du nom de Grainville y était mort. L'ouvrage de Grainville n'échappa point au dédain, moins ignominieux que leur estime, de quelques folliculaires à la journée qui donnaient alors la gloire. Tel est le sort des grands hommes pendant leur vie. Tel est souvent leur sort quand ils ne sont plus. — La réaction qui s'est opérée depuis quelques années dans les idées philosophiques et dans les théories des arts a fait jaillir de l'oubli le nom de Grainville avec quelques autres. Il s'est retrouvé plus d'une fois sous la plume éloquente de M. de Sainte-Beuve; un homme de beaucoup d'esprit, M. Félix Bodin, a fait hommage à la belle invention épique du *Dernier Homme* d'une fiction ingénieuse que sa forme rend populaire, le *Roman de l'avenir*; la muse élégante et facile de M. Creuzé de Lesser lui a payé un tribut plus honorable encore, en le parant de cette pompe des vers dont Grainville n'avait pas eu le temps de s'occuper; il est possible désormais que la réputation de Grainville retentisse de siècle en siècle dans la mémoire de quelques hommes studieux dont le génie patient s'exerce avec délices à explorer les cryptes du passé; dans la mémoire de quelques hommes sensibles qui prennent le beau et le bon où ils le trouvent, sans acception du sot jugement des contemporains. Quant à l'ouvrage de Grainville, j'espère qu'il tiendra sa place au nombre des raretés les plus prisées des bibliomanes; car je répète et j'attesterais au besoin qu'il ne s'en est jamais vendu qu'un très petit nombre d'exemplaires, qui sont tombés dans les rebuts de la petite librairie. Depuis que *le Dernier Homme* a paru, les chefs-d'œuvre du génie sont au rabais. Il y en a tant!

Ch. Nodier, de l'académie française.

GRAISSE, substance neutre, blanchâtre, plus ou moins dure, toujours susceptible de se ramollir et de se fondre par la chaleur; faisant tache sur le papier; c.-à-d. le rendant gras; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, surtout à chaud; brûlant avec flammes, et se combinant aux bases de manière à former des savons. On a consacré le nom de *graisse* aux substances grasses solides; le nom *d'huile*, au contraire, a été réservé aux substances grasses liquides. Il est digne de remarque que les premières sont presque exclusivement fournies par les animaux; le *croton sebiforme* est le seul vé-

gétal qui fournisse de la graisse. La graisse présente des caractères variables, quant à sa densité, son odeur, sa couleur, etc. Celle du porc n'offre ni la blancheur ni la dureté de celle du mouton; celle du bouc répand une odeur hyrcique des plus intenses. — La graisse est renfermée dans un tissu particulier qu'on nomme tissu adipeux. Si, ayant pris un morceau de ce tissu adipeux, provenant du veau, du mouton ou du bœuf, on le soumet à la malaxation, sous un filet d'eau, et à la surface d'un tamis à mailles étroites, on observe bientôt qu'il se détache du tissu adipeux des myriades de granules, qui passent à travers les mailles du tamis et se rendent à la surface de l'eau du vase placé sous le tamis : dans les mains de l'opérateur, il ne reste plus que le tissu membraneux dans lequel précédemment étaient renfermés les granules. Ces granules séchés donnent une poudre blanche, douce au toucher, moins brillante que celle de la fécule ; ils sont insolubles dans l'alcool froid. Examinés au microscope, ceux du veau, du mouton, offrent un aspect cristallin, et présentent des facettes taillées très régulièrement : ceux qui proviennent du porc ont un aspect réniforme : dans la graisse humaine, les granules se voient avec plus de difficulté, mais on parvient à les isoler à l'aide de la potasse ou de l'acide nitrique. Si, poussant l'observation plus loin, on cherche à voir la structure de ces granules, on reconnaît qu'ils sont formés d'un sac membraneux et d'une substance incluse soluble dans l'alcool. L'analogie qui existe entre la fécule et les granules adipeux est extrêmement curieuse ; là encore l'organisation végétale présente de nombreux points de connexion avec l'organisation animale : développement de granules dans un tissu analogue; granules dans les deux cas formés d'un sac membraneux et d'une substance incluse ; disparaissant également partout où il y a une grande activité vitale, pour reparaître quand le repos est un peu prolongé. La graisse dans les animaux affectionne certaines localités ; abondante généralement dans les régions rénales et épiploïques, elle ne se montre point dans la peau des paupières et du scrotum. Elle est ordinairement plus abondante chez les jeunes animaux que chez les vieux. Blanche dans le jeune âge, elle devient jaune et acquiert une rancidité marquée dans l'âge avancé. Elle constitue à peu près la vingtième partie du corps de l'homme. Au point de vue physiologique la graisse paraît destinée à maintenir constante la température des corps, au milieu des changements qui surviennent dans la température ambiante ; à servir à la nutrition comme on l'observe chez les animaux hibernants, qui, grâce à une abondante quantité de substance graisseuse, peuvent passer plusieurs mois sans avoir besoin de manger ; enfin, à protéger contre les agents extérieurs les organes qu'elle enveloppe. On a de cette assertion une preuve irrécusable dans ces trous creusés par des souris sur les flancs de quelques cochons assez peu sensibles pour ne s'en être point aperçus (voyez *Diction. des sciences médic.*).— C'est ordinairement en soumettant à l'action de la chaleur le tissu graisseux, et en l'exprimant à travers un linge, que l'on obtient la graisse. Ainsi préparée et abandonnée au contact de l'air, elle ne tarde pas à augmenter de dureté; elle jaunit à la surface, acquiert une saveur âcre, une odeur forte et désagréable, en un mot, elle devient rance. A une température modérée, la graisse est susceptible de dissoudre le soufre, et le phosphore : on a profité de cette propriété pour employer ce dernier corps en thérapeutique. Les acides en faible proportion mis en contact avec les corps gras, les saponifient, c.-à-d. les rendent miscibles à l'eau, et, comme les alcalis, donnent lieu à la formation des acides gras que nous examinerons plus bas. Si les acides sont concentrés et en proportion convenable, ils détruisent les corps gras, les charbonnent : tel est l'acide sulfurique, l'acide hydrochlorique. L'acide nitrique étendu les convertit, à l'aide d'une ébullition prolongée, en acides ma-

lique et oxalique ; concentré, il donne lieu à de l'acide nitropicrique ; quelquefois la réaction est tellement vive qu'il y a inflammation. Les bases à une température élevée sont susceptibles de réagir sur les corps gras de manière à former des savons ; et c'est à l'aide de l'action qu'exercent les alcalis sur les corps gras que M. Chevreul est parvenu à les diviser en quatre groupes.

1er groupe. Corps gras non saponifiables par les alcalis :

cholestérine	fusible à 137
éthal	50
ambréine	30
céraïne	70

2e gr. Corps gras saponifiables et transformés par les alcalis en acides oléique, margarique, stéarique, et en glycérine :

stéarine	62
margarine	47
oléine	00

3e gr. Corps gras changés en acides oléique, margarique, et en matière grasse insaponifiable.

cétine	49
céraïne	62

4e gr. Corps gras changés en acides volatiles, en acides oléique et margarique, et en glycérine :

phocénine, butyrine, hyrcine. } liquides à zéro

—Les corps gras d'origine végétale sont formés généralement d'*oléine* et de *margarine* (*v.* ces mots) ; ceux d'origine animale renferment un principe de plus, la stéarine : cependant il y a quelques exceptions : ainsi, le beurre ne contient point de stéarine, tandis que l'huile épaissie de muscade renferme ce principe. Parmi les graisses, les unes plus solides, contiennent plus de stéarine ; les autres, au contraire, contiennent plus de liquides, plus d'oléine. Les différents principes que l'on rencontre dans les corps gras peuvent être isolés les uns des autres à l'aide de procédés particuliers ; par expression pour l'oléine, par l'alcool pour les deux autres : en traitant la stéarine de M. Chevreul par l'éther, M. Lecanu en a retiré deux substances, l'une soluble dans ce véhicule, l'autre insoluble ; à la première il a donné le nom de margarine, à la seconde celui d'éthéarine. — Les graisses dont la composition vient d'être énoncée ci-dessus, soumises à l'action des bases sous l'influence de la chaleur et de l'eau (comme cela se pratique pour la préparation des savons et des emplâtres proprement dits employés en médecine), donnent lieu à des acides oléique, margarique, stéarique et à de la glycérine. Les trois premiers corps se combinent à la base employée, et donnent lieu à un sel ; quant à la glycérine, dont la présence est une preuve certaine de la saponification, elle reste en dissolution dans l'eau qui fait bain-marie, et lui communique une saveur sucrée, d'où lui est venu le nom de principe doux des huiles que Sichée lui donna d'abord, et celui de glycérine (du grec *gluchus*, doux), qu'elle reçut depuis. Cette substance, bien qu'analogue au sucre pour la saveur, ne lui est cependant pas identique ; car par la fermentation elle ne donne point d'alcool. Ainsi, l'action des bases sur les graisses a pour résultat définitif de transformer les principes de ces corps en acides oléique, margarique, stéarique, et en glycérine : dans cette réaction, qui est le phénomène essentiel de la saponification, il y a en outre fixation d'une certaine quantité des éléments de l'eau, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'examen comparatif de la composition atomique des principes qui entrent en réaction, et des produits nouveaux qui se sont formés (*v.* SAPONIFICATION).— Les graisses soumises à l'analyse élémentaire fournissent de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone ; M. de Saussure est le seul qui y ait trouvé de l'azote. Leur composition est telle qu'elles peuvent être représentées par de l'eau et du gaz oléifiant (hydrogène bicarboné). — Les usages de la graisse sont très nombreux en médecine : on s'en sert comme d'excipient et l'on y incorpore certaines substances médicamenteuses destinées à l'usage externe.

Quelques graisses étaient autrefois prônées comme des spécifiques merveilleux contre certaines affections : telles étaient les graisses d'ours, de blaireau, et même la graisse humaine : aujourd'hui, toutes ces substances ont été à juste titre bannies des formulaires. Dans les arts, on fait usage de la graisse dans une foule de circonstances, soit comme combustible, soit comme moyen de faciliter le glissement des surfaces. BELFIELD-LEFEVRE.

GRAMEN, plante graminée, fromentacée, le chiendent : ce mot, d'une signification mal déterminée, sert à désigner les plantes qui appartiennent à la famille des graminées.

GRAMINÉES (Famille des), une des plus nombreuses et des plus naturelles : les plantes qu'elle renferme sont annuelles ou vivaces, à tige herbacée (chacune offrant plusieurs nœnds pleins, d'où partent des feuilles alternes engaînantes). La gaîne est fendue dans les *graminées*; elle est pleine dans les *cypéracées*, autre famille naturelle, qui présente avec celle que nous examinons ici une grande analogie. — Les fleurs, en épi, ou en panicule, se composent de deux écailles (la *glume*), autre caractère qui sert à distinguer ces plantes des *cypéracées*, qui n'ont qu'une écaille pour chaque fleur : elles ont de deux à quatre ou cinq étamines, deux styles terminés par deux stigmates poilus et glanduleux, un ovaire uniloculaire avec un sillon longitudinal sur un de ses côtés. Beaucoup de graminées offrent en dehors de l'ovaire deux petites écailles qui forment la *glumelle*. Le fruit (*cariopse* ou *akène*) est nu ou enveloppé dans la glume, formé de l'embryon et d'un endosperme farineux. — Les différentes parties des graminées forment pour l'homme et les animaux la base de l'alimentation; les graines des céréales, l'orge, le froment, le seigle, l'avoine, le riz, le maïs sont nos plus précieuses ressources; les pailles de ces plantes et les herbes des prés, qui, presque toutes, appartiennent à la famille des graminées, sont encore dans la plus grande partie de la France l'unique nourriture du bétail. — Les graminées peuvent se reproduire par bouture, car les racines se forment facilement de leurs nœuds mis en terre. C'est à cette propriété des nœuds dans les graminées que l'on doit les effets excellents du hersage pour les céréales et du roulage pour les prairies naturelles, puisque par ces deux opérations les nœuds sont mis en contact avec la terre, et produisent le talement des pieds isolés. — Il serait à désirer, dans l'intérêt de l'agriculture, que ce double procédé fut plus répandu. P[l] GAUBERT.

GRAMMAIRE, science qui apprend à peindre la pensée par des sons ou par des caractères. Le mot *grammaire* est formé du grec γράμμα, qui signifie *lettre* : formation tout-à-fait rationnelle, puisque les lettres ou caractères sont les principaux éléments du langage, soit parlé, soit écrit. Les hommes, réunis d'abord sous le toit de la famille, et bientôt après groupés en sociétés, durent éprouver, dès le commencement, l'impérieux besoin de se parler et de se comprendre mutuellement. C'était sans doute un don merveilleux que celui de la parole, cette prérogative accordée à l'homme, et à l'aide de laquelle il peint à l'instant même ses sensations et ses pensées par les sons de la voix. Ce fut encore une sublime invention que celle de l'écriture, qui avait pour objet de reproduire aussi, mais d'une manière stable, ces sentiments et ces pensées. Mais il restait encore une chose importante à désirer. Pour faciliter l'intelligence des mots employés dans toutes les relations établies, soit par les sons de la voix, soit par les caractères de l'écriture ; pour que ces mots fussent une représentation fidèle des sentiments et des idées, il fallut nécessairement poser des principes invariables, communs à toutes les langues ; principes d'une immutabilité absolue, d'une constante universalité, lesquels fussent fondés sur la nature et sur la manière de procéder de l'esprit humain, qui sont essentiellement immuables. Ces principes, ou plutôt ces lois éternelles, sont celles de l'analyse logique, qui doit être considérée comme le fondement de la

grammaire. On pourrait dire que ces lois furent dictées par la nécessité, car sans elles il n'y aurait pas en de communications possibles entre des hommes de différents temps ou de différents lieux, leurs procédés respectifs ne pouvant être comparés par une règle commune. Disons mieux encore : ces lois, aussi bien que l'usage de la parole, furent un don de la divine Providence; elles faisaient partie nécessaire du grand dessein de la création, destinées qu'elles étaient à établir entre tous les hommes composant la grande société une sorte de lien de famille. Toutes les langues sont donc soumises à ces lois immuables; mais chacune d'elles en fait une application conforme au génie particulier du peuple qui la parle, et dépendante d'une foule de circonstances, telles que la diversité des climats, la constitution politique des états, les révolutions qui changent la face des empires, les relations de peuple à peuple, les variations capricieuses de la mode.—Il résulte de ce qui précède que l'on doit distinguer la *grammaire générale* des *grammaires particulières*. La *grammaire générale*, faisant abstraction de tout ce qui est particulier aux langues, enseigne les moyens dont tous les peuples se sont servis pour exprimer la pensée par la parole, et pour la peindre par l'écriture. On la regarde comme une *science*, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux de la parole. Une *grammaire particulière* est celle qui renferme les règles propres à une langue; elle enseigne à décliner les noms, à conjuguer les verbes, à construire toutes les parties du discours, et à orthographier; elle apprend aussi à connaître la valeur naturelle et la propriété des mots, la raison de leurs terminaisons et de leur arrangement dans le discours. On a donné le nom d'*art* à toute grammaire particulière, qui n'est en effet qu'un recueil de règles. De là cette définition qu'on lit au commencement de toutes les grammaires élémentaires : « La grammaire est l'*art* de parler et d'écrire correctement. » Lorsqu'une grammaire est tout à la fois générale et particulière, alors c'est un art-science, ou plutôt une science-art. Des savants, mus par le double amour de la science et de la gloire, ont entrepris de faire des grammaires universelles; mais une tentative aussi hardie ne pouvait réussir que très imparfaitement, eu égard au grand nombre de langues qu'il faudrait posséder pour remplir une tâche aussi difficile. Une bonne *grammaire universelle* serait celle qui dirait exactement tout ce qui est commun à toutes les langues, et qui, en outre, ne dirait que cela, ou bien qui expliquerait tous les principaux procédés grammaticaux de toutes les langues de l'univers sans exception. Malgré les étonnants progrès que fait de jour en jour la linguistique, il nous semble permis de regarder la composition d'un tel ouvrage comme aussi chimérique que le beau projet de la langue universelle. — « C'est l'intinct commun à tous les hommes, a dit Voltaire, qui a fait les premières grammaires sans qu'on s'en aperçût. Les Lapons, les Nègres, aussi bien que les Grecs, ont eu besoin d'exprimer le passé, le présent, le futur; et ils l'ont fait; mais comme jamais il n'y a eu d'assemblée de logiciens qui ait formé une langue, aucune n'a pu parvenir à un plan absolument régulier. » Non, sans doute, il n'y avait point une assemblée de logiciens chargée de la formation des langues; mais, à part des irrégularités de détail, il est facile de reconnaître dans tous les idiomes l'influence de cette analyse logique que nous avons signalée comme le fondement de la grammaire. En effet, les hommes n'ont jamais pu exprimer que ce qu'ils sentaient : de là tant de métaphores si expressives et si logiques, puisqu'elles peignent fidèlement les passions ou les besoins, la joie ou la douleur, et toutes les autres affections de l'âme ou souffrances du corps. Aussi, quiconque veut étudier avec fruit la grammaire, au lieu de se borner à l'art d'écrire et de parler correctement, doit encore s'élever à la science spéculative des principes généraux. Il faut absolument faire marcher

de front ces deux études si importantes. Car, comme on l'a très judicieusement fait observer, l'art ne peut donner aucune certitude à la pratique, s'il n'est éclairé et dirigé par le flambeau de la spéculation; de même que la science ne peut donner aucune consistance à la théorie, si elle n'observe les usages combinés et les pratiques différentes pour s'élever par degrés jusqu'à la généralisation des principes. Pour résumer tout ce que nous avons dit précédemment, nous dirons que la *grammaire*, considérée comme générale et comme particulière, est en quelque sorte la physiologie du langage, puisqu'elle traite des principes qui le régissent, de l'usage et du jeu des mots qui le composent. — La grammaire est une science dont l'importance n'a pas été assez généralement appréciée dans les temps modernes; elle n'a qu'un rôle fort secondaire à remplir dans les études classiques. Et pourtant cette science, bien comprise, peut se confondre avec la bonne métaphysique et la bonne logique; elle pose même les fondements de la morale naturelle; elle est d'un grand secours dans l'étude des lois positives, en ce qu'elle apprend à les interpréter, à les juger au besoin, à les corriger; elle a de plus l'inappréciable avantage de rendre les autres sciences plus claires et plus parfaites. Les anciens cultivaient la grammaire avec un soin tout particulier; ils la regardaient comme le premier degré d'initiation à l'étude des sciences et des arts. Curieux de la rendre inventive et féconde, ils observaient avec soin les rapports qu'elle peut avoir avec la métaphysique, la morale, la politique, la philosophie, l'histoire et la poésie. — Il ne sera pas sans intérêt de tracer ici une esquisse historique des travaux relatifs à la science grammaticale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce coup d'œil rapide est d'ailleurs de nature à donner une idée de l'importance que les hommes les plus distingués ont attachée dans tous les temps à l'étude de la grammaire. Commençons par la contrée que l'on signale comme le berceau des connaissances humaines. Les Indiens citent des grammairiens, et possèdent des grammaires du sanskrit qu'ils croient, avec assez de probabilité, antérieures à l'ère chrétienne. Il n'apparaît aucune idée de grammaire générale dans ces livres; mais, en revanche, on a remarqué qu'ils contiennent une partie qui manque à toutes les grammaires connues, c'est le traité de la formation des mots, qui enseigne non seulement l'analyse ou l'étymologie des mots usuels dérivés et des mots composés, mais qui apprend aussi à faire tous les mots nouveaux dont on peut avoir besoin. Comme le fait observer le judicieux Lanjuinais, l'idée d'un pareil traité est un fort bel article de grammaire générale. Chez les Grecs, Platon, l'un des plus brillants génies de la philosophie, passe pour être le premier qui se soit occupé de recherches grammaticales, témoin son livre intitulé *Cratylus*, qu'il semble avoir consacré uniquement à cet objet. Après lui, Aristote, son disciple, dont la vaste capacité embrassait également les sciences et les beaux-arts, répandit ses idées grammaticales dans sa *Rhétorique*, sa *Poétique* et son *Traité de l'interprétation*; il eut le tort de multiplier à l'excès les divisions systématiques dans les mots. Les premiers stoïciens suivirent la route déjà frayée, et Denys d'Halicarnasse assure qu'ils ajoutèrent beaucoup aux travaux de leurs devanciers. « Ainsi, dit M. Thurot, c'est par la philosophie et pour elle que le langage, qui jusque là n'avait été, dans sa plus grande perfection même, qu'un heureux instinct, un don de la nature accordé à quelques hommes heureusement organisés, commença à devenir un art assujetti à des règles, et par conséquent d'une utilité généralement étendue; car, du moment où les règles d'un art sont trouvées, il ne faut qu'une intelligence ordinaire pour les concevoir, et même pour en faire une application convenable. » La célèbre école d'Alexandrie dut une partie de sa gloire à d'habiles grammairiens, parmi lesquels brilla le judicieux Aristarque, dont le nom est devenu

celui de tout critique éclairé et consciencieux. Le goût de l'étude de la grammaire fut apporté à Rome par Cratès de Mallos, ambassadeur d'Attale II, roi de Pergame. La jeunesse romaine s'y adonna avec ardeur, malgré les édits du sénat, qui bannissaient les philosophes et les rhéteurs du territoire de la république. Bientôt de nouveaux maîtres arrivèrent; des écoles s'ouvrirent, la langue latine, jusqu'alors inculte et sauvage, fit d'immenses progrès, et l'on vit poindre l'aurore de la plus brillante époque littéraire de Rome. Varron, le plus savant des Romains, et Cicéron, qui fut le plus grand de leurs orateurs et de leurs philosophes, s'occupèrent tous deux de recherches grammaticales avec une studieuse sollicitude; et Jules-César luimême, au milieu du tumulte des camps et des soins continuels de son ambition, écrivit un traité sur l'analogie des mots. Sous Auguste, les écoles des grammairiens furent encore plus florissantes. Les savants les plus renommés de la Grèce vinrent se fixer à Rome, et parmi eux Denys d'Halicarnasse, dont les écrits sont remplis de détails précieux pour l'étude de la langue grecque et pour la grammaire comparée. Mais, après le règne d'Auguste, la décadence de la littérature commence à se faire sentir; les écoles dégénèrent. Quintilien, habile rhéteur, leur rend un moment leur première splendeur; mais, après Apollonius d'Alexandrie, auteur d'un excellent traité philosophique sur la syntaxe, les irruptions des Barbares du Nord renversent tout, détruisent tout; plus d'études, plus de travaux littéraires. Une longue suite de siècles d'ignorance devaient peser sur l'Europe entière. Avant de passer à la renaissance des lettres, remarquons à quel point la qualification de grammairien (*grammaticus*) était en honneur dans l'antiquité grecque et romaine; les écrivains les plus illustres se glorifiaient de porter ce titre. Pour le mériter, il fallait posséder de grandes connaissances dans toutes les branches de la littérature: l'histoire, la philosophie, l'éloquence, étaient de leur domaine, et leur jugement s'exerçait sur les ouvrages des poètes, comme le prouvent ces deux vers de l'*Art poétique* d'Horace :

Quis tamen exiguos elegos emiserit auctor,
Grammatici certant, et adhuc sub judice lis est.

On se tromperait étrangement si l'on confondait ces grammairiens (*grammatici*), qui firent la plus belle gloire de la Grèce et de Rome, avec ces obscurs pédagogues appelés *grammatistes*, qui enseignaient les éléments de la grammaire comme on enseigne à lire et à écrire. Nous l'avons déjà dit, les anciens s'étaient formé une plus haute idée de la grammaire que les modernes; ils ne la distinguaient pas de la philosophie; et Quintilien dit dans ses *Institutions oratoires* « que la grammaire est, au fond, bien au-dessus de ce qu'elle paraît être d'abord. » Mais hâtons-nous d'arriver à des temps plus rapprochés de nous. Le xve siècle, avec l'invention de l'imprimerie, donna une nouvelle vie aux lettres. Si la grammaire ne prit pas dans les études le rang qu'elle y occupait autrefois, elle fut du moins l'objet des méditations d'un grand nombre d'esprits distingués. Théodore de Gaza, et un peu plus tard Buxtorf, Turnèbe, les Etiennes, Érasme, Budé, Scaliger, Casaubon, Vossius, et Sanchez ou Sanctius, furent tous de profonds grammairiens et d'habiles critiques. Vinrent ensuite Vaugelas et Joachim du Bellay. Au commencement du xviie siècle, l'illustre Bacon indiqua sur la grammaire quelques vues profondes qui donnèrent bientôt naissance à la grammaire générale. Dès lors s'ouvrit pour cette science une ère nouvelle. Les solitaires de Port-Royal donnèrent leur *Grammaire générale* et leur *Logique*, ouvrages qui firent époque, et qui seront toujours étudiés avec fruit. L'abbé Dangeau, le P. Lami, le P. Buffier, l'abbé Girard et d'autres encore montrèrent une grande habileté dans les principes généraux de la grammaire et du talent dans la manière de les présenter. L'Anglais Harris publia sous le titre d'*Hermès* une grammaire générale qui, bien qu'obscure

en plusieurs endroits, mérite d'être consultée. Nous citerons aussi les travaux très remarquables des Dumarsais, des Beauzée, des Pluche, des Duclos, travaux qui se recommandent par de profondes vues et une grande érudition. Le président de Brosses mérite surtout d'être mentionné à cause de la manière neuve et de l'étonnante sagacité avec lesquelles il posa les bases de la science étymologique. L'auteur grammatical qui eut ensuite le plus de renommée fut Court de Gébelin, auteur de l'*Histoire naturelle de la parole* et du *Monde primitif*. Le premier de ces ouvrages a été enrichi d'annotations précieuses par le comte Lanjuinais, dans une édition publiée en 1816. La grammaire de Condillac obtint un grand succès, à cause de sa première partie, qui est un bel essai de grammaire générale. Nous voudrions pouvoir citer ici les noms de tous les auteurs contemporains qui ont rendu des services dans la carrière grammaticale. Nous regrettons de ne pouvoir indiquer que les plus célèbres : l'Anglais Beattie, Urbain Domergne, l'abbé Sicard, Destutt de Tracy, M. de Gérando et M. Sylvestre de Sacy. On doit à ce dernier des *Principes de grammaire générale* qui ont réuni les suffrages de tous les juges compétents de la science; on a remarqué que l'auteur est le seul, entre tous les grammairiens, qui ait eu sur les cas des vues profondes; il a trouvé les vraies bases d'une théorie des cas, juste et complète. C'est là une excellente grammaire à étudier; on peut sans crainte se laisser guider par l'excellent esprit de l'auteur. Nous conseillons aussi aux personnes curieuses de vues philosophiques sur la grammaire générale de consulter un petit ouvrage devenu assez rare, intitulé : *Bibliothèque grammaticale abrégée*, ou *Nouveaux mémoires sur la parole et l'écriture*, par Changeux (1773, in-12). Enfin, nous terminerons cette revue rapide des différentes phases de la grammaire, par quelques considérations empruntées au comte Lanjuinais, que nous avons cité plusieurs fois dans cet article : « La conclusion qui sort, dit-il, de mes recherches sur la grammaire générale, est celle-ci : les modernes ont infiniment surpassé les Grecs et les Romains dans la science des faits grammaticaux et dans celle de la théorie du langage. En voici, je crois, la raison : l'étude de l'entendement humain, autrement de la nature de nos idées et de leur formation, et l'étude des langues comparées, sont les deux ailes de la grammaire. Ces deux études manquaient également aux anciens. Quand même ils eussent davantage cultivé la première, leur mépris soi-disant patriotique, mais injuste et insensé, pour les nations qu'ils appelaient *barbares*, les aurait seul empêchés de s'élever jusqu'à la grammaire générale. Au contraire, les modernes, éclairés par une métaphysique plus exacte, animés par la morale divine et toute fraternelle de l'Evangile, ont été plus sages et plus heureux dans la science des langues. Bacon leur indiqua les routes de la vraie philosophie; MM. de Port-Royal, maîtres habiles dans beaucoup de langues mortes et vivantes, avaient recueilli les faits, des matériaux pour la science, et ils montrèrent à les mettre en œuvre. Ils étaient portés sur les deux ailes que nous avons indiquées. Leurs successeurs les ont surpassés dans le dernier siècle et dans celui-ci, tant par la multitude des faits rassemblés que par le perfectionnement de la théorie. Il reste encore beaucoup à faire pour achever l'édifice de la science grammaticale. » Telle est brièvement l'indication des travaux relatifs à la grammaire, et de sa marche progressive depuis que sa culture est en honneur chez les savants. Quelque imparfaite que soit cette esquisse, nous aimons à espérer qu'elle suffira pour donner une idée exacte de cette science, de l'importance qu'elle devrait avoir dans les études, et des savantes investigations dont elle fut l'objet dans divers temps.—Pour ce qui est des parties du discours, de la syntaxe, de l'orthographe, de la prosodie, en un mot de toutes les divisions et subdivisions de la grammaire, le lecteur trouvera dans ce dictionnaire des articles spéciaux

sur chacune de ces différentes matières (*v.* LANGUES et PHILOLOGIE). CHAMPAGNAC.

GRAMME. Le gramme est aujourd'hui l'unité systématique et théorique de poids. C'est ce que pèse un centimètre cube d'eau distillée, prise à la température de la glace fondante. Mais la véritable unité de poids, dans les usages ordinaires, c'est le kilogramme, ou le poids d'un litre de la même eau. Le kilogramme pèse mille grammes : ainsi, il est toujours facile de convertir les kilogrammes en grammes, en reculant la virgule de trois rangs vers la droite, et les grammes en kilogrammes, en la reculant de trois rangs vers la gauche. Exemple : 37 k., 378, sont la même chose que 37,378 grammes, et réciproquement 58,365 grammes font 58 k. 365. Au reste, ces deux espèces d'unités sont employées selon l'espèce des pesées que l'on veut faire : le kilogramme et ses multiples, pour la plupart des transactions commerciales, les chargements de voitures, etc.; les parties de kilogramme pour les achats journaliers du ménage; le gramme, enfin, et ses subdivisions pour les pesées plus exactes, celles surtout qui se rapportent aux sciences. — On avait senti dès le commencement la nécessité d'avoir ainsi dans chaque genre de mesure, mais surtout pour les poids, des unités de différents ordres. La loi du 30 nivose an II reconnaissait jusqu'à trois unités de poids : le *gravet*, qui était le gramme actuel; le *grave*, qui était notre kilogramme; et le *bar*, qui valait mille kilogrammes : c'était le millier actuel, ou le poids du tonneau de mer. On a renoncé, avec raison, à ces dénominations, mais la chose est restée, parce qu'elle était dans la nature. Le gramme, comparé aux anciennes mesures de poids, vaut environ 5/19 du gros, ou un peu plus du quart. D'où il suit que 30 grammes font à très peu de chose près une once (l'once vaut 30 g.,59, environ 30 grammes et demi); et comme un fr. pèse 5 grammes, il s'ensuit que six fr. en argent font, à très peu de chose près, le poids d'une once. BERNARD JULLIEN.

GRAND, GRANDS, GRANDEUR, GRANDEURS. Habitués que nous sommes à rapetisser toutes les choses à notre taille exiguë, nous avons trouvé extraordinaire, majestueux, distingué, tout ce qui dépasse les dimensions étroites que notre esprit a données aux objets comme aux idées : le mot *grand* a été employé par nous pour indiquer cette supériorité, et nous l'avons appliqué à tout ce qui dépasse la hauteur, la largeur, la profondeur moyennes avec lesquelles nous sommes familiarisés. Ainsi, les pyramides ont été appelées de *grands* monuments, par rapport à nous, quelque nulles que soient leur masse et leur élévation à côté de celle d'une petite montagne. Les choses ne sont donc grandes que proportionnellement à d'autres qui le sont beaucoup moins, et l'on peut dire qu'il en est de même pour les personnes : les catégories qu'on pourrait établir pour les grandes choses comme pour les grands hommes varieraient à l'infini. — *Grand* s'emploie aussi quelquefois pour *magnanime*, *généreux*, *noble* : c'est en ce sens qu'on dit un *grand* cœur, une *grande* résolution, pour manifester leur supériorité sur un cœur ou une résolution vulgaires; il s'emploie encore pour *principal*, *important*, pour désigner ce qui ressort dans une chose : le *grand* point de cette affaire. — La position de l'adjectif *grand*, soit avant, soit après le mot *homme*, influe beaucoup sur sa signification. Pour en faire comprendre toute la différence, je me bornerai à rappeler une de ces caricatures dans lesquelles on avait voulu mettre la grammaire en action : d'un côté l'on voyait un individu à taille colossale, à la figure hébétée : c'était l'*homme grand*; de l'autre apparaissait Napoléon, avec sa taille au-dessous de la moyenne et sa physionomie grave : c'était le *grand homme*. — Et puisque je suis entré ici dans les digressions grammaticales, je signalerai encore une singularité inexplicable de l'adjectif dont je m'occupe : placé devant un petit nombre de mots féminins, *grand* perd sa voyelle, que remplace une apostrophe : ainsi, l'on dit *grand'mère*,

grand'tante, *grand'route*, *grand'croix*. Quel est le motif de cette élision? est-ce que l'on aurait craint qu'en prononçant *grande mère*, *grande tante*, on ne blessât des oreilles habituées à plus d'harmonie dans les mots? mais on dit bien cependant *grande mer*, *grande tente*, *grande croix* : c'est donc un vieil usage respecté jusqu'à nos jours, mais dont on ne saurait raisonnablement motiver la durée. — Appliqué à un peuple, à une nation, l'adjectif *grand* indique en eux quelque chose de remarquable, de hors ligne. Ce n'est qu'après avoir bien pesé tous ses mérites qu'on peut dire d'un homme qu'il est *grand homme* : le grand homme, en effet, est une exception rare, apparaissant de temps à autre pour nous rappeler la petitesse originelle de notre esprit et de nos facultés ; il doit réunir d'autant plus de capacité, de prudence, de pénétration, de magnanimité, de vertus et d'amour de l'humanité, que tous les regards sont fixés sur lui. Celui qui n'a jamais dévié du droit chemin où l'œil d'un peuple tout entier l'épiait, celui qui a bien mérité de la patrie par la marche qu'il a imprimée aux arts, aux sciences, à l'agriculture, celui qui l'a servie d'une manière éclatante dans les combats, et a exposé vingt fois sa vie pour ses concitoyens, ne sont-ils pas dignes d'espérer que l'histoire les classera un jour parmi les grands hommes : hors de là, il peut bien y avoir des hommes puissants qu'on appellera les *grands*, mais jamais le temple de la patrie reconnaissante ne s'ouvrira pour eux, jamais les peuples ne viendront écrire triomphalement leurs noms sur ses colonnes saintes. Les *grands* (pris substantivement) ont long-temps formé une classe à part des autres citoyens : les aristocrates étaient les grands de la Grèce, les patriciens ceux de Rome. En France, sous le régime féodal, le peuple, voyant dans les ducs, barons, comtes, châtelains, qui le tenaient sous le joug, des hommes d'autant supérieurs qu'ils étaient plus puissants, leur décerna le titre de *grands*, si propre à flatter leur orgueil en même temps qu'il constatait l'abaissement de ceux qui le donnaient. A la mort de Richelieu, les grands du royaume n'existaient plus, comme le fédéralisme monarchique qui faisait leur importance ; mais, en revanche, les antichambres royales et ministérielles étaient encombrées d'une foule de courtisans serviles, de valets à couronnes ducales, de nobles sans noblesse, qu'on appela encore les grands ; dérision honteuse ; qualification mensongère que Voltaire lui-même a gravement employée, car il n'y avait de grand dans les roués de la régence, dans les libertins de la cour de Louis XV, que leur bassesse et leur corruption. Aussi, quand la révolution vint à poindre, que les idées d'égalité pénétrèrent dans les esprits avant de pénétrer dans les lois, la tourbe courtisanesque était devenue tellement odieuse que l'on applaudit beaucoup à cette heureuse épigraphe d'un publiciste révolutionnaire : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux : levons nous ! » Depuis cette époque, l'esprit humain a progressé : cette même épigraphe serait aujourd'hui un non-sens ; les grands se sont abaissés, les petits se sont élevés ; il n'y a plus que des citoyens. Ce n'est plus la naissance, le pouvoir, la dignité, la richesse, qui les font *grands*, mais c'est leur génie, ce sont les services qu'ils rendent à l'humanité qui les rendent supérieurs au commun des hommes. — La *grandeur* est la qualité de ce qui est grand : l'élévation de l'ame, la noblesse des sentiments, la droiture du cœur, constituent bien plus la *grandeur* morale que la dignité, la majesté unie à la puissance, éléments dont nos pères la formaient, sans soupçonner qu'elle n'était qu'un masque respecté. La grandeur est rare aujourd'hui, car la dissimulation officielle est moins consommée, et l'homme a la franchise de publier son égoïsme : s'il fallait chercher des exemples de grandeur dans notre histoire contemporaine, on en trouverait peu. — Les *grandeurs* étaient et sont bien différentes de la *grandeur* : elles ne laissent pas cependant d'attirer la même considération ; et

leur similitude avec elle sous ce point de vue est aussi réelle que celle de leur nom. Le pouvoir, les dignités, les honneurs, ont constitué les grandeurs. Mais elles sont tellement matérialisées aujourd'hui, leur représentation est devenue tellement nulle et peu imposante, que l'idole de nos aïeux est brisée; les *grandeurs* ne sont plus aujourd'hui qu'une chimère dont on rit; elles ont même perdu leur nom, qui sera bientôt complètement tombé en désuétude. — En mathématiques, on appelle grandeur tout ce qui est susceptible d'augmentation et de diminution, comme la quantité, ou plutôt, d'après l'*Encyclopédie méthodique*, ce qui est composé de parties : on distingue la *grandeur abstraite*, dont la notion ne renferme aucun signe particulier, comme les nombres, et la *grandeur concrète*, dont la notion renferme un sujet particulier, comme le temps et l'*étendue*. U. Barrière.

GRAND LIVRE (commerce). Ce livre n'est point au nombre de ceux dont le code du commerce prescrit la tenue aux négociants, mais son existence, indifférente aux yeux de la loi, est indispensable au commerçant jaloux d'apporter dans ses affaires l'ordre et la régularité sans lesquels la fortune la plus brillante chancelle toujours. Les négociants italiens, qui passent pour avoir les premiers tenu leurs écritures en parties doubles, ont sans doute aussi inventé le grand livre. Destiné à recevoir et à classer les articles extraits du *journal*, ce livre, qu'on appelle *grand*, parce qu'il est le plus grand de ceux dont le commerce fait usage, se nomme encore *livre d'extraits*; quelquefois aussi on l'appelle *livre de raison*, parce qu'à chaque instant il présente au négociant le tableau complet et détaillé de ses affaires, et l'aide ainsi à se rendre *raison* de sa situation commerciale. — Quelques notions succinctes sur les principes généraux de la tenue des livres en parties doubles sont indispensables à l'intelligence de ce qui nous reste à dire sur le grand livre. Cette méthode, que les négociants français n'ont point connue avant le xve siècle, a pour objet de tenir des comptes par *débit* et par *crédit*, qui présentent sans cesse l'état de ce qu'un négociant possède, en marchandises, en créances, en argent; tout ce qu'il doit, et tout ce qui lui est dû; le capital qu'il a dans le commerce. Un compte par *débit* et par *crédit* est un état dans lequel on découvre d'un seul coup d'œil toutes les affaires relatives à la personne ou à l'objet dont la désignation est inscrite en tête du compte.—Pour tenir des livres en parties doubles, il faut nécessairement trois sortes de comptes : 1° des comptes pour les effets dont on fait le commerce; 2° des comptes pour les personnes avec lesquelles ont fait des affaires; 3° des comptes pour le capital qu'on a dans le commerce. Les principaux effets dont un négociant fait le commerce sont : 1° des marchandises; 2° des lettres et billets dont il doit recevoir le montant; 3° des lettres et billets dont il doit payer le montant; 4° de l'argent. Il faut donc que les comptes de la première sorte soient au moins au nombre de quatre; ceux de la seconde sont en nombre égal à celui des personnes avec lesquelles on opère; et ceux de la troisième espèce sont au moins au nombre de deux, savoir : le compte du capital proprement dit, et le compte des pertes et des profits, qui font à chaque instant varier la quotité de ce capital. Remarquons bien que tous les comptes autres que ceux ouverts aux personnes avec lesquelles il opère représentent le négociant.—Chaque fois qu'un négociant fait une opération, il donne ou reçoit, il perd ou il gagne : toutes les fois qu'il donne ou qu'il gagne, il est *créditeur*; toutes les fois qu'il perd ou qu'il reçoit, il est *débiteur*. La réciproque est vraie de chacune des personnes avec lesquelles il négocie, chacune d'elles se trouve, par l'effet de chaque opération accomplie, *débiteur* ou *créditeur*, selon que dans l'opération elle a perdu ou reçu, gagné ou donné, d'où il résulte que toute opération commerciale suppose à la fois un *débiteur* et un *créditeur*. Terminons en faisant observer qu'en beaucoup de cir-

constances, et, par exemple, lorsqu'il fait une vente au comptant sous la déduction d'un escompte, le négociant se trouve à la fois avoir donné et reçu par la même opération, et que dans ce cas il crédite et débite les divers comptes qui le représentent, absolument comme il ferait des comptes ouverts aux personnes avec lesquelles il négocie. Ce gain et cette perte, cette recette et cette livraison, auxquels donne simultanément lieu toute opération de négoce, se notent chaque fois sur le livre-journal en indiquant toujours dans une même formule, et les comptes débités et les comptes débitifs : par exemple, si j'ai vendu à M. ** deux caisses indigo, montant à 4,800 fr., j'écris au journal : *M. ** doit à marchandises générales 4,800 fr. pour deux caisses indigo que je lui ai vendues à 2,400 l'une.*— Voici maintenant comment on établit sur le grand livre chacun des comptes dont nous venons de parler. En ouvrant le registre, on a sous les yeux deux pages situées en regard l'une de l'autre. Au haut de la page à gauche, on écrit en gros caractères le nom du sujet auquel on ouvre le compte, avec le mot Doit, pour désigner le *débit*; et au haut de la page à droite, on écrit, aussi en gros caractères, le mot Avoir, pour désigner le *crédit*. Tous les folios du grand livre doivent être cotés sur les deux pages en suivant l'ordre des nombres. Quand on transporte un article du journal au grand livre, on ouvre d'abord un compte au *débiteur*, et puis un compte au *créditeur*. Ensuite on écrit au débit du compte du débiteur la somme qu'il doit, et réciproquement au crédit du compte du créditeur la somme due à celui-ci. Toute opération de négoce étant inscrite au journal à mesure qu'elle s'accomplit, toute opération commerciale supposant toujours, comme nous l'avons dit, un débiteur et un créditeur, chaque énonciation du journal est nécessairement relative à deux sujets, et se dédouble en se reportant sur le grand livre, où chaque opération est inscrite deux fois, savoir : au débit du compte du débiteur, et au crédit du compte du créditeur.— Chaque énonciation inscrite au grand livre se compose de cinq parties : 1° la date de l'opération par un mois et jour écrite à la marge du compte ; 2° le nom du créditeur ou du débiteur ; 3° le sujet de l'article, c.-à-d. *pourquoi* on crédite ou l'on débite le compte ; 4° l'indication du folio de rencontre, c.-à-d. du folio du grand livre où se trouve ouvert le compte du créditeur ou du débiteur dont on vient d'écrire le nom ; 5° la somme due par le sujet ou au sujet du compte.—Si toutes les opérations ont été régulièrement inscrites sur le *journal*, et tous les articles du journal fidèlement reportés au grand livre, il doit résulter de l'addition de tous les comptes que la somme totale des débits est égale à la somme totale des crédits, puisqu'on ne débite jamais un compte d'une somme sans créditer de cette même somme un ou plusieurs autres comptes. Ce n'est qu'après s'être assuré de cette parfaite égalité entre la somme des débits et celle des crédits qu'on peut procéder avec sûreté à la balance générale de tous les comptes, opération qui consiste à solder le crédit de chaque compte par l'excédant de son débit, et réciproquement.— Au reste, pour bien comprendre le mécanisme et l'utilité du grand livre, il est indispensable de consulter en même temps que l'article qui précède les articles Livre-journal, Balance et Tenue des livres, que ce Dictionnaire a déjà publiés ou qu'il publiera dans ses futures livraisons. Ch. Lemonnier.

Grand livre (de la dette publique). On nomme ainsi le registre formé en exécution de la loi du 24 août 1793 (convention nationale), sur lequel est inscrit le titre de toute rente due par le trésor public, titre communément appelé *inscription de rente*. Avant la loi que nous venons de citer, ces mots *inscription de rente* et *grand livre de la dette publique* n'avaient aucun sens dans notre langue. La loi du 24 août 1793 eut pour objet de liquider toutes les dettes contractées antérieurement et à divers titres, soit par la couronne, par les anciens états provinciaux,

par les anciens chapitres, par les maisons religieuses et par les autres établissements supprimés; soit, depuis la révolution, par la nation, les départements, les districts et les communes. L'article 6 de cette loi déclara qu'à l'avenir le grand livre de la dette publique serait le titre unique et fondamental de tous les créanciers de l'état; l'article 8 ordonna qu'il ne serait fait aucune inscription pour une somme inférieure à 50 fr. de rente; l'intérêt payé par le trésor étant de 5 p. 0/0, indépendamment de la rente dite perpétuelle, qu'institua la loi du 24 août 1793; la loi du 23 floréal an II, achevant l'œuvre de la première, ordonna dans le même but la liquidation de toutes les rentes viagères reconnues par l'ancien régime et respectées par le nouveau : elle prescrivit leur inscription sur un grand livre particulier. — Un grand nombre de lois ont successivement modifié celle du 24 août 1793, tout en respectant ses bases fondamentales; ce serait un travail curieux, mais trop long pour les limites qui nous sont assignées, que d'exposer en détail, et surtout d'expliquer par les événements politiques qui les ont accompagnées, ces nombreuses modifications : nous nous bornerons à l'indication sommaire des plus importantes. — Quatre ans après la constitution du grand livre de la dette publique, la convention, qui l'avait fondé, était remplacée par le directoire; les circonstances étaient menaçantes, la guerre partout allumée, les finances en désordre, le trésor épuisé : la loi du 9 vendémiaire an VI (30 sept. 1797) vint alors aggraver la plupart des impôts existants, et en établir de nouveaux, qui, presque tous, ont survécu à la cause de leur création; cette loi ne respecta point l'institution toute récente du grand livre; son article 98 ordonna que les deux tiers de chaque inscription portée au grand livre de la dette publique, tant perpétuelle que viagère, seraient remboursés en bons au porteur admissibles en paiement des biens nationaux vendus ou à vendre, et que l'autre tiers seulement serait conservé en inscription et payé des intérêts dus à ce titre. Il fallut en conséquence ouvrir un nouveau grand livre sur lequel on inscrivit le *tiers consolidé* des parties de la dette antérieurement liquidée et les parties comprises aux états de la dette constituée non liquidée. La loi du 8 nivose an VI (28 déc. 1797), qui prescrivit cette mesure, n'ordonna point le renouvellement du grand livre de la dette viagère, mais décida que le compte de l'état y serait crédité, et celui des rentiers débité, des 2/3 remboursés. Cette mesure désastreuse avait porté un coup terrible au crédit national. Trois ans après, la rente consolidée était à 5 fr., c.-à-d. que moyennant 5 fr. on achetait une rente de la même somme. On sentit la nécessité de regagner la confiance : le 21 floréal an X (11 mai 1802), Bonaparte, venant d'être réélu consul pour 10 ans, une nouvelle loi ordonna que la partie de la dette constituée en perpétuel porterait à l'avenir le nom de 5 *p.* 0/0 *consolidés*; que le produit de la contribution foncière serait spécialement et jusqu'à due concurrence affecté à servir les intérêts de cette dette: les époques de paiement furent en même temps fixées au 22 septemb. et au 22 mars de chaque année, au lieu du 1er janvier et du 1er juillet, époques déterminées par la loi de 1793. La même loi prescrivit qu'à partir du 1er vendém. an XI le transfert des inscriptions de rente ne se ferait plus qu'avec jouissance des intérêts du semestre courant. Enfin, pour ranimer plus promptement et plus sûrement le crédit, on importa d'Angleterre la jonglerie financière de l'amortissement, et les articles 9 et 11 de la loi fixèrent la dette consolidée à 50,000,000 fr., et la dette viagère à 20,000,000, en stipulant que l'augmentation au delà, soit par l'effet des consolidations restant à faire, soit par des emprunts légalement autorisés, ne pourrait être faite sans qu'il fût affecté un fonds d'amortissement suffisant pour amortir cet excédant au plus tard en 15 ans. Nous savons aujourd'hui comment on a tenu cette promesse, et nous connaissons de reste les effets merveilleux de l'amortissement. De 50,000,000 qu'elle

ne devait point dépasser, notre dette est montée à près de 5,000,000,000.—Point de changement dans l'organisation du grand livre depuis cette époque jusqu'à la loi du 17 avril 1822, qui, dans l'intérêt des classes pauvres, afin de faciliter le placement de leurs moindres économies, et de lier ainsi leur intérêt particulier à l'intérêt général, abaissa le *minimum* des rentes 5 p. 0/0, inscriptibles au grand livre, de 50 fr. de rente à 10 fr. Plus tard, sous le ministère d'un homme qui a sa place marquée, sinon parmi les bons ministres, au moins à côté des financiers les plus habiles, parut la fameuse loi du 1er mai 1825, qui créa des rentes 3 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0, et autorisa les propriétaires de 5 p. 0/0 à convertir leurs rentes anciennes en titres nouveaux. Nous n'entreprendrons pas d'apprécier ici une mesure qui est aujourd'hui à la veille de se renouveler sur une plus grande échelle; nous dirons seulement que la conversion de la rente nous paraît fondée en droit, conforme à la stricte équité, éminemment favorable aux travailleurs, et qu'il a fallu l'animosité avec laquelle le parti libéral poursuivait, si justement d'ailleurs, la restauration, pour lui fermer obstinément les yeux sur l'utilité d'une loi excellente, bien que dans la pensée de son auteur elle fût avant tout destinée à combler le déficit creusé dans nos finances par le milliard de l'indemnité.—Les rentes inscrites au grand livre sont meubles; elles ne paient absolument aucun impôt, et sont insaisissables. Le transfert s'en fait avec la plus grande facilité; la seule signature du cédant sur le registre des mutations saisit le cessionnaire de la propriété et de la jouissance de l'inscription cédée. Deux ordonnances récentes, l'une du 29 avril, l'autre du 10 mai 1831, ont encore ajouté à cette facilité en autorisant la conversion des inscriptions de rentes nominatives jusqu'à cette époque en inscriptions au porteur, et réciproquement, à la volonté du propriétaire, la reconversion des rentes au porteur en rentes nominatives. Ch. Lemonnier.

Grands livres (Petits). Avant la loi du 14 avril 1819, rendue sous le ministère de M. Louis, le grand livre de la dette publique, ouvert au trésor à Paris, n'avait point d'auxiliaires dans les départements: c'était seulement à Paris que pouvaient s'opérer les ventes, les achats, les paiements de rentes, et en général toutes les transactions relatives à cette espèce de propriétés; afin de rendre ces opérations plus faciles et moins dispendieuses, la loi du 14 avril 1819 ordonna qu'il fût ouvert au grand livre des 5 p. 0/0 consolidés, au nom de la recette générale de chaque département, celui de la Seine excepté, un compte collectif qui comprendrait, sur la demande des rentiers, leurs inscriptions individuelles. Chaque receveur-général dut en conséquence tenir, comme livre auxiliaire du grand livre de Paris, un registre spécial sur lequel sont nominativement inscrits les rentiers participant au compte collectif ouvert au trésor. A chacun d'eux on délivre une inscription départementale signée du receveur-général, et visée par le préfet : ces titres équivalent aux inscriptions délivrées par le directeur du grand livre. Ils sont transférables dans les départements comme les inscriptions ordinaires le sont à Paris; on peut à volonté les échanger contre ces derniers. Enfin, tout propriétaire d'inscription directe ou départementale peut, aux termes de la loi plus haut citée, compenser les arrérages qui lui sont dus, soit avec ses contributions directes, soit avec celles d'un tiers du consentement de celui-ci; il lui suffit pour cela d'en faire sa déclaration au receveur-général. Chaque fois que le propriétaire d'une inscription départementale la cède ou la transporte dans un autre département, l'inscription est rayée sur le registre du département qu'elle quitte, et transportée sur celui du département où elle passe; en même temps les comptes collectifs ouverts au trésor à chacun des deux départements qui permutent sont respectivement débités et crédités du montant de cette inscription. Ch. L.

GRAND-MAITRE de Malte (*v.* Malte [Ordre de]).

Grand-maîtres des Templiers (*v.* Templiers).

Grand-maître de l'université (*v.* Université).

GRAND-PRÊTRE (*v.* Prêtre).

GRANDE-BRETAGNE et IRLANDE. On désigne sous cette dénomination les trois royaumes unis d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande: déjà, du temps de Jacques Ier, on employait le mot *Grande-Bretagne* pour désigner collectivement l'Angleterre et l'Écosse; mais ce ne fut que sous le règne de la reine Anne que cette dénomination se trouva pleinement consacrée par l'usage. —Nous renvoyons le lecteur aux articles Angleterre, Écosse et Irlande de ce *Dictionnaire* pour tout ce qui concerne la géographie, la statistique, la littérature, les sciences, etc.; de chacun de ces trois royaumes, ainsi que pour ce qui a rapport à l'histoire des deux derniers, avant qu'ils fussent réunis sous la même bannière que l'Angleterre. Dans le présent article, nous ne ferons qu'esquisser les traits principaux de l'histoire d'Angleterre, et nous terminerons par un aperçu rapide de l'histoire de la monarchie anglaise ou de la Grande-Bretagne proprement dite. — Nous devons renvoyer pareillement le lecteur à l'article Bretagne, pour l'histoire d'Angleterre avant et après la conquête des Romains, jusqu'à l'arrivée des Anglo-Saxons (*v.*). Renforcés successivement par de nouvelles bandes nombreuses de leurs compatriotes, les Anglo-Saxons contraignirent les Bretons à leur céder le sol: ce ne fut toutefois qu'après que ceux-ci se furent long-temps et vaillamment défendus sous le commandement de leur roi Arthur(*v.*). Le petit nombre des Bretons qui restèrent dans l'île se réfugièrent en Cambrie (auj. le pays de Galles); le plus grand nombre d'entre eux se retirèrent dans l'Armorique, contrée maritime de la Gaule qui, depuis lors, prit d'eux le nom de Bretagne. Les Anglo-Saxons fondèrent sept petits états (*heptarchia anglo-saxonica* [*v.* Heptarchie]), dont les chefs prirent le titre de rois: une confédération unissait ces états entre eux et des assemblées générales se tenaient pour traiter les affaires d'intérêt général. Ces royaumes étaient ceux de Kent, Sussex, Westsex, Essex, Northumberland, Ostanglie, Mercie avec la Westanglie. — A dater de l'an 598, la religion chrétienne, prêchée par le moine Augustin, s'introduisit parmi les Anglo-Saxons. Egbert-le-Grand, roi de Westsex, réunit, en 827, sous son sceptre tous ces petits états sous le nom d'Angleterre (*Anglia*). Ses successeurs furent contraints à payer un tribut annuel considérable (*danegeld*) aux Normands ou, comme on les appelait alors, aux Danois, qui, eux aussi, à leur tour, avaient touché, dans leurs courses maritimes, les côtes d'Angleterre, et s'étaient emparés d'une partie du pays. Alfred-le-Grand(*v.*) réveilla le courage de sa nation, attaqua les Danois, les expulsa de l'île, leur fit même par la suite la guerre sur mer, et se maintint dans la possession de son royaume. Sa mort, arrivée en 902, fut une grande perte pour l'Angleterre, qui se trouva par-là livrée à ses ennemis, contre lesquels des rois aussi faibles qu'Édouard-l'Ancien (*v.*), Adelstan, Edmond, Edred et Edouard-le-Martyr (*v.*) ne pouvaient point la défendre: aussi, l'Angleterre, attaquée de nouveau par les Danois, fut conquise par le roi danois Swen, venu pour venger ses compatriotes établis dans le pays, qui avaient été massacrés par l'ordre d'Ethereld II, en 1002. Pendant 40 ans, les Danois se maintinrent dans la possession de l'Angleterre sous leur roi Canut-le-Grand (*v.*) et ses fils; mais, en 1041, ils durent y renoncer, le prince anglo-saxon Edouard-le-Confesseur (*v.*) étant devenu maître du trône. Ce fut ce prince qui, rassemblant certaines lois des Saxons et des Danois, en fit une sorte de code que l'on appela le droit commun (*common law*). Edouard étant mort, en 1066, sans laisser de postérité, la race des rois anglo-saxons s'éteignit, et la nation appela au trône Harald, comte de Westsex, qui était alors le seigneur le plus puissant de l'Angleterre. Mais Guillaume, duc de Normandie (*v.*), qui

n'avait, par une parenté très éloignée, que des droits fort incertains à la couronne, débarqua en Angleterre, à la tête de 60,000 hommes et se rendit maître du royaume, le 14 oct. 1066, par la victoire de Hastings(*v.*), où Harald succomba. Cette prise de possession du trône lui valut le surnom de *Conquérant*. Guillaume distribua toutes les charges importantes de l'état à ses compatriotes. Différentes révoltes qui eurent lieu alors de la part des Anglais mécontents lui servirent de prétexte pour exercer sa puissance avec la plus grande rigueur. Il introduisit en Angleterre le système féodal, qui y avait été inconnu jusqu'alors, et surchargea les habitants d'impôts. En qualité de duc de Normandie, Guillaume était vassal du roi de France, mais par sa conquête il l'égalait en puissance : aussi le suzerain ne tarda-t-il pas à devenir jaloux de son vassal, et bientôt éclatèrent ces guerres entre la France et l'Angleterre, qui durèrent plus de 400 ans. — Guillaume mourut, en 1087, après avoir habilement gouverné l'Angleterre, tout en ayant fait peser sur elle un sceptre de fer. Ses successeurs furent d'abord son second fils, Guillaume II, qui gouverna avec le même despotisme, puis son troisième fils, Henri Ier(*v.*). Celui-ci, qui, avant son avénement au trône d'Angleterre, avait contraint par la force son frère aîné, Robert, à lui céder la souveraineté de la Normandie, rendit aux Anglais quelques-unes de leurs libertés, quoique du reste il sacrifiât tout à sa cupidité et à son ambition. N'ayant point de postérité mâle, il fit reconnaître par la nation, comme héritière de la couronne, sa fille Malthide, mariée à Godefroi, comte d'Anjou, ce qui fit tomber le droit de succession au trône dans la ligne féminine. Cet événement occasionna par la suite des perturbations fréquentes, et on vit à de courts intervalles plusieurs dynasties se succéder dans la possession du trône. Cependant, malgré cette disposition, à la mort de Henri Ier, en 1135, ce fut le fils de sa sœur Adèle, Etienne, comte de Blois(*v.*), que la nation proclama roi d'Angleterre. Etienne eut pour successeur, en 1154, le fils de Malthide, Henri II, comte d'Anjou (*v.*), nommé *Plantagenet*. Cet Henri fut un des plus puissants rois de son temps: outre la Normandie, son héritage du côté de sa mère, il avait aussi, du côté de son père, hérité de l'Anjou, du Maine et de la Touraine ; puis, par son mariage avec Eléonore de Guienne (*v.*), femme répudiée de Louis VII, roi de France, il avait encore obtenu la Guienne, le Poitou et d'autres provinces ; il possédait ainsi plus du quart de la France. Un pareil état de choses dut naturellement augmenter la jalousie qui existait déjà entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, et donna lieu à de fréquentes guerres. Henri II ne mourut qu'en 1189. Le règne de ce monarque fut glorieux par le résultat des guerres qu'il entreprit, mais troublé vers sa fin par des contestations avec le clergé et par les rébellions de ses fils. Son fils et successeur Richard-Cœur-de-Lion (*v.*), ainsi surnommé à cause du courage qu'il montra dans les croisades, fut l'idole de la nation : aussi, lors de sa captivité en Autriche, on fondit même des vases d'église pour payer sa rançon, portée à 150,000 marcs d'argent. Durant l'absence de Richard, de grands troubles avaient éclaté en Angleterre, et une guerre malheureuse avec la France s'était allumée. Son frère Jean lui succéda, en 1199. C'était un prince faible : dans une guerre avec la France, il perdit la Normandie et d'autres provinces ; par suite de disputes qu'il eut avec la cour de Rome, il fut obligé, pour obtenir son pardon, de se soumettre à de grandes humiliations. Ses sujets le contraignirent, en 1215, à leur octroyer la grande charte (*magna charta*), base fondamentale des franchises des trois ordres de la nation et de la liberté des citoyens. Cette charte fut plus tard confirmée et étendue par plusieurs rois. De nouveaux démêlés étant survenus entre le roi et les grands de son royaume, ceux-ci dépossédèrent Jean de sa royauté et le forcèrent de s'enfuir en Ecosse, où il mourut en 1216. C'est de cette particularité

de sa vie que provient son nom deJean-sans-Terre (*v.*). Son fils, Henri III (*v.*), eut un long règne, mais qui fut plein de troubles, que ses fautes suscitèrent. Sous ce roi, en 1265, la chambre du parlement dite chambre basse ou des communes fut instituée. Au nombre de ses successeurs, on distingue Edouard III (*v.*), qui régna de 1327 à 1377, et fut l'un des rois les plus puissants de l'Angleterre. Il secoua le joug temporel du pape et conquit une grande partie de la France. Ce fut après cette conquête qu'il prit le titre de roi de France, que ses successeurs ont conservé jusqu'en 1801. Edouard poursuivit le cours de ses conquêtes jusqu'à sa mort; mais le fruit en fut presque aussitôt perdu sous le règne de son successeur Richard II (*v.*) qui était son petit-fils. Richard, qui maintes fois avait attaqué les droits de la nation, perdit la couronne et mourut en prison, en 1399. Henri IV (*v.*), petit-fils d'Edouard II, étant monté sur le trône, on vit commencer la querelle sanglante qui dura un siècle, entre les familles de Lancaster et d'York (*v.*), toutes deux issues d'Edouard II, et qui se disputèrent la succession à la couronne. Cette longue querelle donna lieu à la formation des deux partis connus sous les noms de *rose rouge* et de *rose blanche*, parce que la famille de Lancaster portait dans ses armes une rose rouge et celle d'York une rose blanche. Ces luttes sanglantes paralysèrent les efforts des armées anglaises, qui, victorieuses à Azincourt (*v.*), et maîtresses de Paris, avaient déjà fait la conquête de la moitié de la France. La minorité de Henri VI (*v.*) favorisa, pendant un certain temps, les prétentions de la famille d'York, que l'on vit monter sur le trône d'Angleterre et en redescendre à plusieurs reprises. Henri VII (*v.*), comte de Richmond, de la famille de Lancaster, s'étant emparé de la couronne, en 1485, s'en assura la possession en conciliant par son mariage avec Elisabeth, de la famille d'York, l'intérêt des deux maisons. Après avoir apaisé plusieurs révoltes suscitées par quelques chefs de l'ancien parti de la rose blanche, **mécontents du nouvel ordre de choses, il fit jouir l'Angleterre d'une constante tranquillité : aussi, en reconnaissance des bienfaits de son règne, on le surnomma** le Salomon anglais. Avec lui commença la race des monarques anglais de la maison de Tudor (nom porté par le grand-père de Henri), qui finit, en 1603, avec Elisabeth. Son fils Henri VIII (*v.*), roi cruel et voluptueux, entreprit au dehors des choses importantes, mais aucune d'elles n'eut de succès. Lors de la lutte qui s'éleva entre Charles-Quint et François I[er], il aurait pu exercer une grande influence sur les destinées de ces deux monarques, en qualité de médiateur, s'il eût été doué d'un caractère moins versatile, et s'il eût moins écouté les conseils de son premier ministre, le card. Wolsey (*v.*), qui n'était guidé que par son intérêt personnel et passait d'un parti à l'autre. Par la possession de Calais, il était facile aux Anglais d'opérer des descentes en France aussi souvent qu'ils le voulaient : toutefois, les conquêtes que Henri avait faites sur le continent furent bientôt perdues. La réforme opérée dans les églises d'Allemagne fit une grande sensation en Angleterre : malgré les défenses les plus expresses, les écrits de Luther y furent lus avec avidité. Henri VIII, dont l'esprit était cultivé, et qui possédait des connaissances en théologie, entreprit la défense de la doctrine de l'église romaine sur les sept sacrements, dans un ouvrage que Luther réfuta avec véhémence. Le pape Léon X, voulant témoigner à Henri VIII toute la satisfaction que lui avait causé cet ouvrage, lui conféra le titre de *Défenseur de la foi*, titre que les rois d'Angleterre, quoique protestants, tiennent encore de nos jours à honneur de porter. L'autorité exercée jusqu'alors en Angleterre par le pape avait été très grande, et la valeur des sommes d'argent qui avaient été envoyées de là à Rome tous les ans en offrandes avait été très considérable ; mais cela changea lorsqu'en 1534 Henri rompit son alliance avec le saint-siége, parce que le pape, qui craignait le ressentiment de l'empe-

reur, n'avait point voulu sanctionner le divorce de Henri VIII d'avec Catherine d'Aragon, parente de Charles-Quint. Henri VIII refusa alors toute obéissance au pape, supprima successivement, en Angleterre, un grand nombre de couvents et d'abbayes, et se déclara chef suprême de l'église dans son royaume, tout en laissant intacts les principaux dogmes de l'église romaine. La réforme trouva alors un grand nombre de partisans, et la diversité des croyances ainsi que la confiscation des biens ecclésiastiques donnèrent lieu à une infinité de troubles. Henri essaya, comme son père l'avait déjà fait, d'augmenter la puissance royale. Il créa la première flotte après avoir fait construire le premier vaisseau de ligne anglais; mais pour équiper cette flotte il dut prendre à sa solde des marins des villes anséatiques, des Génois et des Vénitiens, qui avaient alors le plus d'expérience dans l'art de la navigation. Il établit l'office de l'amirauté et assigna des traitements fixes aux officiers et aux soldats de marine. A sa mort, arrivée en 1547, on vit successivement régner ses trois enfants. Edouard VI (*v.*), d'un caractère doux, se montra grand ami de la réforme, et fonda l'église anglicane. Sa sœur Marie (*v.*) monta sur le trône, en 1553; elle montra des dispositions religieuses toutes différentes de celles d'Edouard, et, dans le but d'avoir un appui solide à l'étranger, elle épousa Philippe II, roi d'Espagne. Ce mariage, qui n'eut pour aucune des deux parties contractantes les avantages qu'elles en avaient espérés, excita en Angleterre un mécontentement général, et occasionna une guerre avec la France, dans laquelle l'Angleterre perdit Calais en 1558. Marie mourut cette même année, détestée de son peuple à cause des fréquentes exécutions qu'elle avait ordonnées dans le but d'arrêter en Angleterre les progrès de la réforme. Elisabeth (*v.*), sortant de la prison où plus d'une fois ses jours avaient été en danger, lui succéda. Depuis long-temps déjà toutes les espérances de la nation s'étaient portées vers elle, et elle sut les réaliser. Par l'impulsion qu'elle donna au commerce et par l'habileté avec laquelle elle profita des circonstances, elle éleva l'état à une grandeur jusqu'alors inconnue, et posa les bases de sa prépondérance future. Elle apaisa les différents partis, et consolida la réforme par l'organisation de l'église anglicane ou épiscopale telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Elle donna de grands encouragements à l'industrie, protégea les manufactures de laine, et accueillit avec faveur les étrangers que l'intolérance religieuse forçait de quitter le continent. Afin de s'instruire par elle-même des besoins de la nation, elle fit de fréquents voyages dans l'intérieur de l'Angleterre. En fournissant des secours aux protestants de France et aux Provinces-Unies contre l'Espagne, elle acquit une grande influence à l'étranger. Sa position vis-à-vis de l'Espagne la mit dans la nécessité d'entretenir une marine plus considérable que celle de ses prédécesseurs, et, en 1603, la flotte d'Angleterre se composait déjà de 42 vaisseaux, montés par 8,500 marins. Les marins anglais les plus célèbres de cette époque étaient Drake, le premier navigateur après Magellan qui fit un voyage autour du monde, et Walter Raleigh, qui fonda la première colonie anglaise dans l'Amérique septentrionale. Philippe II, roi d'Espagne, qu'Elisabeth avait irrité de plus d'une manière, arma inutilement contre elle, en 1588, la grande flotte à laquelle le pape avait donné le nom d'*invincible* (armada [*v.*]). Plus de la moitié de cette flotte fut anéantie par des tempêtes, sans qu'elle eût à soutenir un combat naval en règle. Elisabeth souilla son règne par l'exécution de Marie-Stuart, reine d'Ecosse (*v.*). A sa mort, en 1603, s'éteignit la race des souverains de la maison de Tudor. Quelque temps auparavant, elle avait désigné pour lui succéder au trône Jacques, roi d'Ecosse. C'était l'unique rejeton de la maison des Stuarts, le fils de Marie-Stuart et le plus proche parent d'Elisabeth. Son aïeule, Marguerite, était fille de Henri VII, roi d'Angleterre et grand-père d'Elisabeth.

Alors, on vit s'opérer d'une manière paisible ce grand événement que de longues guerres sanglantes n'avaient pu effectuer, la réunion de l'Ecosse et de l'Angleterre sous le même sceptre. Jacques Ier fut reconnu, sans contestation, roi d'Angleterre. Aucun monarque anglais ne réalisa aussi peu que lui les espérances que le commencement de son règne avait fait concevoir à la nation. Loin de savoir profiter des circonstances politiques au milieu desquelles il se trouvait, notamment lors de la conclusion de la paix avec l'Espagne, en 1604, époque où il aurait pu faire jouir son peuple d'immenses avantages, sa seule occupation sérieuse fut de prendre part à des luttes théologiques ou de composer des écrits. Il avait été élevé, contrairement à la volonté de sa mère, dans la religion protestante, après l'établissement, en Ecosse, de l'église presbytérienne; mais quand il fut devenu roi d'Angleterre, il suivit l'exemple d'Elisabeth, favorisa l'église épiscopale et opprima les presbytériens. Cette conduite et les efforts qu'il fit pour agrandir la puissance royale, ainsi que pour anéantir les priviléges du parlement et les libertés de la nation, regardés par lui comme des usurpations, furent l'origine de la formation de deux partis puissants, dont les opinions étaient plutôt religieuses que politiques. L'un de ces partis, en se posant le défenseur des prétentions de la cour, et l'autre, en se constituant le champion des droits du peuple, se partagèrent plus tard, sous la dénomination des tories et de wighs, le domaine de l'esprit public en Angleterre. Le bienêtre du pays ne s'accrut point sous le règne de Jacques : ce roi ne put même pas effectuer une réunion intime de l'Écosse et de l'Angleterre : ces deux pays n'eurent en réalité de commun que le nom de *Grande-Bretagne*, et continuèrent chacun à avoir une constitution à part et un parlement distinct. Les choses étaient en cet état précaire lorsqu'en 1625 Jacques Ier mourut, et laissa la couronne des deux royaumes à son fils Charles Ier (*v.*). Celui-ci avait été élevé dans les mêmes sentiments despotiques que son père. Doué d'un caractère inflexible qu'égaraient encore ses favoris, il essaya d'étendre le pouvoir royal et de rendre général l'établissement de l'église épiscopale : ces deux projets échouèrent contre la volonté du peuple, et précipitèrent la chute de Charles Ier. Il s'aliéna entièrement l'affection de ses sujets par des guerres inutiles et préjudiciables aux intérêts de l'Angleterre, qu'il soutint contre la France et l'Espagne : la condition onéreuse de la cession du Canada, imposée par la France à la conclusion de la paix, produisit en Angleterre le plus mauvais effet. Les Écossais refusèrent de reconnaître la nouvelle liturgie qu'il avait voulu leur imposer. Le parlement s'opposa aux volontés du roi, relativement à l'établissement de quelques impôts arbitraires; et plus tard, en 1641, la mésintelligence s'accrut tellement entre le parlement et le roi que celui-ci fut obligé d'accorder son consentement à l'exécution de la sentence capitale rendue contre son ministre Stafford. En 1642, la guerre éclata ouvertement entre le pouvoir royal et la puissance parlementaire : Olivier Cromwell (*v.*), qui s'était fait remarquer au parlement parmi les patriotes, se mit à la tête des indépendants, et prit le commandement de l'armée que le parlement opposa aux troupes restées fidèles à Charles Ier. Ce prince, battu sur tous les champs de bataille, se vit forcé, en 1646, de se réfugier au milieu de l'armée écossaise, qui était à la solde des indépendants; mais bientôt cette armée le livra à ses ennemis, moyennant un subside de 400,000 livres sterling. Un tribunal sanguinaire, excité par Cromwell, condamna à mort Charles Ier, et cette sentence fut exécutée publiquement, le 30 janv. 1649. Cette catastrophe, inouïe jusqu'alors dans les annales du monde, ne causa que peu de sensation à l'étranger; seulement à cette occasion, il s'engagea un débat littéraire entre quelques écrivains hollandais et français, débat auquel prit part le poète Milton, secrétaire intime de Cromwell. Après la mort du roi, ce fut le par-

lement qui tint les rênes du pouvoir : toutefois, Cromwell, par suite de l'ascendant qu'il exerçait sur ce corps délibérant, était en secret l'ame du gouvernement. Charles II (*v.*), fils du monarque décapité, s'étant mis à la tête d'une armée écossaise, porta la guerre au sein de l'Angleterre; mais, battu par Cromwell en 1651 à Worcester, il fut obligé de chercher un asile à l'étranger. Le parlement obéit bientôt en tout à Cromwell, qui prit le commandement en chef de l'armée, et exerça sous le titre de protecteur de la république un pouvoir illimité. Redouté à l'étranger, il agrandit la puissance de l'Angleterre, et augmenta en particulier ses forces navales. Il termina, en 1654, par un traité de paix, une guerre maritime qui durait depuis deux ans avec les Hollandais : ce traité accordait aux Anglais des avantages considérables, et forçait les Provinces-Unies à reconnaître la suprématie maritime de la Grande-Bretagne. A la suite d'une guerre pareillement heureuse, il enleva aux Espagnols la possession de la Jamaïque, et acquit à l'Angleterre, sur le continent, les villes de Dunkerque et de Mardyk. Cromwell mourut en 1658, dans tout l'éclat de sa puissance. Son fils Richard Cromwell (*v.*) fut nommé protecteur; mais son antipathie pour cette dignité et le grand nombre de factions qui aspiraient au pouvoir le déterminèrent à résigner le protectorat pour vivre dans l'obscurité. Une anarchie complète survint alors : elle ne se termina que lorsque le parti royaliste, soutenu par l'armée, à la tête de laquelle était le général Monk, eut rappelé Charles II. Ce monarque ressaisit la couronne de ses aïeux, le 29 mai 1660. Loin de s'être instruit à l'école du malheur, Charles II eut une politique semblable à celle qui avait coûté la vie à son père; il poussa même plus loin les excès de son pouvoir absolu, n'étant retenu par aucun obstacle. On lui avait constitué primitivement de si grands revenus qu'il se trouvait à cet égard tout-à-fait indépendant de la nation; cependant, entraîné par un penchant irrésistible à la prodigalité, il n'eut point honte de vendre Dunkerque à la France. Dans le cours d'une guerre qu'il faisait aux Hollandais, sans avoir de motifs légitimes pour en venir à une pareille extrémité, on vit l'intrépide amiral hollandais Ruyter incendier dans la Tamise la flotte anglaise. Ce ne fut que par le traité de paix signé à Breda en 1667, et par lequel il fut obligé de concéder aux Hollandais de grands avantages, qu'il put mettre fin à cette guerre désastreuse. Une seconde guerre avec la même nation, et qui fut très préjudiciable au commerce anglais, se termina en 1674, par la paix de Westminster. Le despotisme de Charles II, allant toujours croissant, fit un grand nombre de mécontents : aussi les mêmes partis qui avaient autrefois troublé le règne de Jacques Ier, se réveillèrent-ils sous les dénominations de wighs et de tories. En 1673, le parlement, qui se doutait que l'intention du roi était de rétablir la religion catholique, puisque son frère Jacques en faisait ouvertement profession, rendit une loi par laquelle tous les individus catholiques furent renvoyés des emplois publics; de plus, à la même époque, le fameux acte de l'*habeas corpus*(*v.*)vint s'opposer aux emprisonnements arbitraires. Durant les quatre dernières années de sa vie, Charles ne parut être que l'instrument docile de la politique de la France, et il gouverna l'Angleterre sans contrôle et sans parlement. La marine anglaise, lors des premiers temps du règne de Charles II, avait été augmentée de 83 vaisseaux, dont 53 vaisseaux de guerre; mais vers la fin, les forces navales avaient considérablement diminué. Jacques II (*v.*), frère de Charles II, monta sur le trône en 1686 : excellent marin, il redonna à la marine son ancien éclat, et l'augmenta, dans l'espace de 3 ans, de 173 vaisseaux. Les autres actes de son gouvernement ne furent point empreints d'un pareil esprit de sagesse. Jacques eut recours à la force pour rendre le pouvoir royal absolu et pour rétablir la religion catholique; mais toutes les mesures qu'il prit à cet effet rencontrè-

rent dans leur exécution une formidable opposition. Jacques n'avait d'héritier mâle que par sa seconde femme, qui était catholique : aussi toutes les espérances du parti wigh se portèrent-elles vers le gendre du roi, Guillaume d'Orange, stathouder des Provinces-Unies. Celui-ci, à la tête d'une armée hollandaise, fit une descente en Angleterre, au mois de novembre 1688, et, sans répandre une goutte de sang, il opéra une révolution complète, à la suite de laquelle Jacques II et sa famille se réfugièrent en France. Guillaume III (*v.*) fut nommé roi d'Angleterre : sa puissance fut limitée par une déclaration solennelle des droits du peuple (*bill of rights*). Ce changement de gouvernement fit remettre en vigueur l'ancienne constitution d'Angleterre, et plaça les pouvoirs politiques sur des bases conformes au bien-être du pays. Guillaume, tout en conservant la dignité et la puissance de stathouder des Provinces-Unies, sut allier les intérêts des deux pays : depuis cette époque mémorable, la prospérité de l'Angleterre ne fit que continuer à s'accroître. Sous son règne, les presbytériens, qui jusqu'alors avaient toujours été opprimés, acquirent la liberté de conscience ; des lois furent faites pour assurer la liberté de la presse, et la banque d'Angleterre fut établie : cet établissement, chef-d'œuvre de la science financière, eut, dès son origine, un capital de 120,000 livres sterling. En 1689, une guerre s'alluma avec la France ; elle ne fut terminée que par la paix de Ryswick, signée le 20 septembre 1697. Cette guerre fut fatale à la marine française, qui essuya, en 1692, au cap La Hogue, une défaite complète, par suite de laquelle l'Angleterre resta maîtresse absolue des mers. Lorsque Guillaume mourut, en 1702, la flotte anglaise était forte de 225 vaisseaux. Comme il n'avait point d'enfant, ce fut Anne (*v.*), seconde fille de Jacques II et sœur de la femme de Guillaume III, qui monta alors sur le trône. Le règne de cette souveraine constitue l'une des plus brillantes époques de l'histoire d'Angleterre. La succession d'Espagne donna lieu à une guerre générale, dans laquelle l'Angleterre prit part contre la France. Dès le 15 mai 1702, la reine Anne, profitant des habiles dispositions conçues par son prédécesseur, qui avait déjà conclu une alliance avec l'Autriche, déclara la guerre à la France. Alors Marlborough remporta sur terre les nombreux succès qui l'ont immortalisé, et la marine anglaise se couvrit de gloire. En 1704, Gibraltar devint possession anglaise. Pendant que de grands événements se passaient à l'extérieur, on vit, en 1707, la reine établir enfin cette réunion, si souvent tentée inutilement par ses prédécesseurs, des deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse, lesquels ne formèrent plus qu'un seul état sous le nom de Grande-Bretagne. Par-là, les deux nations jouirent des mêmes droits et des mêmes libertés, et il n'y eut plus qu'un seul parlement pour les deux pays, celui d'Écosse ayant été supprimé. Bientôt après, en 1708, comme la reine Anne avait perdu les 19 enfants qu'elle avait eus de son mariage avec un prince Georges de Danemarck, un acte rendu par le parlement exclut de la succession au trône d'Angleterre les deux maisons catholiques de Savoie et d'Orléans, qui étaient les plus proches alliées de la famille des Stuarts, et assura la couronne à Sophie, électrice de Hanôvre, petite fille de Jacques Ier, et à ses descedants. La paix d'Utrecht, conclue en 1713, œuvre de la reine Anne, ou plutôt du parti qui la gouvernait, termina la guerre de la succession d'Espagne, dans laquelle les armées anglaises s'étaient couvertes de gloire. Par cette paix, l'Angleterre acquit de la France diverses possessions dans l'Amérique septentrionale, et obtint de l'Espagne le cession de Gibraltar et de Minorque. La profonde tranquillité que la paix d'Utrecht procura pendant longtemps à l'Europe eut pour l'Angleterre des résultats précieux, surtout pour son commerce, qui reprit toute son activité ; cette longue paix fit aussi prospérer en Angleterre les arts et les sciences. La reine Anne étant morte le 12

août 1714, Georges-Louis, électeur de Brunswick-Lunebourg, fils de la petite-fille de Jacques Ier, ci-dessus mentionnée, monta sur le trône, conformément à l'acte rendu précédemment par le parlement, relativement à la succession au trône, et prit le nom de *Georges Ier* (*v.*). Ce changement de gouvernement modifia la tactique des partis politiques : les wighs se rangèrent parmi les défenseurs du nouveau trône et occupèrent, à l'exclosion des tories, les premiers emplois du gouvernement. Des rigueurs furent exercées envers les tories, qui se montrèrent partisans de la dynastie des Stuarts. L'Angleterre vit accroître considérablement sa puissance et son influence pendant le règne habile et heureux de Georges Ier; quelques troubles survenus à l'intérieur furent vite apaisés. Ce roi, qui redoutait des guerres avec les puissances étrangères, sut les éviter par d'habiles négociations, dans lesquelles il fut beaucoup secondé par son premier ministre Robert Walpole (*v.*). Georges Ier mourut le 22 juin 1727 à Osnabruck. Il eut pour successeur son fils Georges II (*v*), qui suivit le même système politique que son père, dont le but principal avait été de maintenir l'équibre des états de l'Europe. La paix dont avait joui si long-temps l'Angleterre, grâce au ministère Walpole, fut ébranlée en 1739 par une guerre commerciale avec l'Espagne, dans laquelle le gouvernement fut entraîné pour se rendre aux désirs de la majorité de la nation anglaise. Malgré la supériorité des forces navales de l'Angleterre, cette guerre maritime, qui eut pour théâtre les parages de l'Amérique, ne fut pas suivie des résultats avantageux que les Anglais en attendaient. Un an plus tard, en 1740, l'Angleterre dut prendre part à la guerre générale qui s'alluma en Europe, à l'occasion de la succession d'Autriche. Elle se borna d'abord à prêter en secret des secours pécuniaires à Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême; mais lorsque la paix de Breslau eut été conclue en 1742, et que le pacifique Walpole eut été sacrifié aux passions politiques et remplacé au ministère par lord Carteret, homme d'un caractère ardent et ennemi implacable de la France, l'Angleterre déclara ouvertement la guerre à la France et à ses alliés. Une armée qui s'était rassemblée en Allemagne sous le commandement de Georges II remporta à Dettingue, le 27 juin 1743 une victoire signalée sur les troupes françaises. La flotte anglaise gagna aussi une grande victoire sur la marine française à Toulon, le 22 février 1744. Durant la guerre de la succession d'Autriche, le prince Edouard (*v.*), fils du prétendant et petit-fils de Jacques II, se voyant soutenu par la France, débarqua deux fois en Écosse. Sa première tentative échoua de prime-abord; le résultat de sa seconde expédition, opérée en 1745, semblait devoir être plus heureux, lorsqu'en 1746, ayant été complètement battu à Culloden, il fut obligé de prendre la fuite. La paix d'Aix-la-Chapelle mit un terme à la guerre qui désolait l'Europe. Malgré la supériorité obtenue par ses armées, l'Angleterre n'obtint par cette paix que de minimes avantages commerciaux; mais elle reçut de la France la promesse solennelle de n'aider jamais les tentatives que pourrait faire le prétendant pour ressaisir la couronne d'Angleterre, et cette puissance reconnut la légitime succession de la maison de Hanôvre au trône de la Grande-Bretagne. Les démêlés existant depuis 1739 entre l'Espagne et l'Angleterre furent enfin terminés en 1750, à l'avantage de cette dernière puissance. Pendant que l'Europe était tourmentée par une guerre générale, Anson (*v.*) effectuait, de 1740 à 1744, son voyage autour du monde, dans lequel il faisait d'importantes découvertes pour la géographie et pour le commerce. Quelques contestations survenues entre la France et l'Angleterre, à l'occasion d'une délimitation de frontières en Amérique, firent éclater (1755), une nouvelle guerre entre ces deux nations. Cette guerre ne tarda pas à devenir presque générale : c'est elle que l'on désigne sous le nom de *guerre de sept ans*. Pendant la période de 1758 à 1761, l'Angleterre,

ayant à la tête de son administration le grand Pitt, lord Chatham (*v.*), enleva aux Français plusieurs de leurs colonies et fit de grandes conquêtes dans les Indes orientales, sous le commandement de Clive (*v.*). Georges II mourut en 1760, pendant la durée de cette guerre, et son petit-fils Georges III (*v.*) lui succéda. Sous ce nouveau roi, la guerre de sept ans, à laquelle était venue se joindre, en 1762, une nouvelle guerre avec l'Espagne, fut terminée par le traité de Paris, signé le 10 février 1763. Ce traité assura à l'Angleterre la plupart de ses conquêtes dans les deux Indes. A cette époque, la marine anglaise était déjà forte de 374 bât de guerre, qui étaient garnis de 14,000 canons et montés par 100,000 marins. Pendant les deux années qui suivirent la conclusion de cette paix, les événements marquants dans les fastes historiques de la Grande-Bretagne sont en petit nombre. On doit cependant mentionner quelques troubles dans l'intérieur du pays, à l'occasion de mesures contre la liberté de la presse, de fréquents changements de ministère, mais surtout les voyages de découvertes si heureusement entrepris par Cook (*v.*), et la guerre, accompagnée de succès variables, qui fut continuée aux Indes orientales. Bien autrement importants furent les démêlés survenus en 1774 entre la métropole et les colonies de l'Amérique du Nord, qui refusèrent d'acquitter les impôts dont elles étaient surchargées. Par suite de mesures prises inconsidérément et exécutées avec faiblesse, la guerre eut lieu ouvertement, en 1775, entre l'Angleterre et ses colonies révoltées : la France y prit une part active en 1778, et l'Espagne un peu plus tard. En 1780, l'Angleterre eut encore un nouvel ennemi à combattre : ce furent les Provinces-Unies. Désespérant de soumettre ses colonies révoltées de l'Amérique du Nord, elle demanda la paix à toutes les puissances avec lesquelles elle était en guerre : cette paix lui fut accordée par le traité de Versailles de 1783. La clause la plus importante de ce traité fut la reconnaissance par l'Angleterre de l'indépendance des états de l'Amérique septentrionale, qui, au nombre de treize, s'étaient unis pour conquérir leur indépendance. L'événement mémorable de cette indépendance et les grandes modifications que fit éprouver la révolution française à l'organisation du monde politique, ouvrirent une ère nouvelle aux destinées de la Grande-Bretagne. — Le 1er février 1793, la convention nationale déclara la guerre à l'Angleterre, au nom de la république française : cette guerre ne tarda pas à devenir entre ces deux nations un véritable combat à mort. Les efforts faits dans cette lutte par l'Angleterre furent inouïs. Elle envoya sur le continent de nombreux corps d'armée et soudoya les armées coalisées ; en même temps, la marine anglaise se montra forte et nombreuse sur toutes les mers. On a calculé que le gouvernement anglais dépensa, de 1793 à 1801, plus de douze millions de livres sterling en subsides, qu'elle fut obligée de donner à la Sardaigne, à la Prusse, à l'Autriche, au Portugal, à la Russie et aux émigrés français. La plupart des campagnes militaires effectuées sur terre par les coalisés contre la France furent malheureuses. La prise de Toulon et la possession de la Corse jetèrent cependant un certain éclat sur les troupes anglaises, bien que ni l'une ni l'autre de ces conquêtes ne pût être conservée. En revanche, la France éprouva de nombreux revers sur les mers : l'Angleterre lui enleva la plupart de ses colonies dans les deux Indes et en Afrique. La victoire remportée le 1er juin 1794 par l'amiral Howe sur la flotte française sortie de Brest; la défaite essuyée au cap Saint-Vincent, le 14 février 1797, par les forces navales de l'Espagne, et celle éprouvée à Egmont, le 11 octobre 1797 par la flotte hollandaise, assurèrent à l'Angleterre le sceptre des mers. Par un étroit blocus des côtes et des ports des pays ennemis, les Anglais détruisirent presque entièrement le commerce maritime des nations avec lesquelles ils étaient en guerre. La marine française fut réduite à n'être plus composée que d'un petit nombre de vaisseaux, et la flotte hollandaise fut cap-

turée presque tout entière, et amenée en Angleterre le 30 août 1799. Déjà un an auparavant, la bataille d'*Aboukir* (*v.*) avait eu pour résultat de paralyser entièrement l'expédition française en Égypte, et de fonder une seconde coalition contre la France. A la même époque, les Anglais anéantissaient dans les Indes orientales la puissance formidable de *Tippou-Saïb* (*v.*), en s'emparant le 4 mai 1799, de Seringapatnam, capitale de ses états, et faisaient la conquête de la majeure partie du royaume de Mysore. L'Angleterre ayant commis souvent des voies de fait contre la marine des états neutres, pendant la lutte acharnée qu'elle soutenait contre la France, il se forma en 1800 une ligue armée des états du nord de l'Europe, pour s'opposer à l'avenir à tout attentat de sa part au droit des gens. Les puissances qui entrèrent dans cette ligue furent la Russie, le Danemarck, la Suède et la Prusse. Le gouvernement anglais fit alors d'immenses préparatifs de guerre : le bombardement de Copenhague par une escadre anglaise, força le Danemarck à se détacher de la ligue des états neutres, qui perdit bientôt son chef dans la personne de Paul Ier, mort assassiné le 23 mai 1801. Quelque temps après, les Prussiens évacuèrent le Hanôvre, dont ils s'étaient emparés par voie de représailles vis-à-vis de l'Angleterre. A la même époque, la France se réconcilia avec tous ses ennemis sur le continent, et l'Angleterre ne tarda pas à signer la paix avec cette puissance. Pour faire face aux dépenses excessives nécessitées par l'entretien de toutes les armées que l'Angleterre avait mises sur pied dans ces dernières années, le peuple anglais avait été accablé d'impôts, ce qui l'avait jeté dans un profond désespoir, et lui avait fait prendre en aversion le ministre Pitt (*v.*), le véritable auteur de toutes les guerres entreprises contre la France. Georges III dut céder alors aux vœux de son peuple, et changer ses ministres. Le nouveau ministère, dont les chefs furent Addington et Hawkesbury, conclut le 23 mars 1803 le traité de paix d'*Amiens* (*v.*), par lequel l'Angleterre n'obtint que de minimes avantages, tels que la cession de la Trinité, celle de la partie de l'île de Ceylan qui appartenait à la Hollande, et la libre pratique du port du cap de Bonne-Espérance. La nation anglaise manifesta un vif mécontentement à la connaissance des conditions de ce traité, et une nouvelle guerre devint bientôt après imminente. Quand Napoléon eut irrité l'orgueil britannique par quelques nouvelles prétentions, les hostilités recommencèrent le 18 mai 1803 entre la France et l'Angleterre. Les Français occupèrent aussitôt le Hanôvre, et donnèrent la plus grande extension à leurs représailles contre les Anglais par des alliances avec la Hollande, les nouvelles républiques d'Italie et l'Espagne. De plus, l'Angleterre se vit placée sous l'imminent danger d'une descente. Pitt, qui était redevenu chef du ministère, suscita à la France, en 1805, une nouvelle guerre avec les puissances continentales; mais cette guerre, loin d'être désavantageuse aux intérêts de la France, ne fut pour l'empereur Napoléon qu'une occasion de nouveaux triomphes et de nouvelles conquêtes. Toutefois, la souveraineté des mers resta tout entière à l'Angleterre, et le combat de Trafalgar, livré le 21 octobre 1805, et dans lequel succomba Nelson (*v.*), fit briller d'un nouvel éclat la marine anglaise. Pitt étant mort en 1806, un nouveau ministère fut formé, dans lequel entrèrent Grenville, Addington et Fox (*v.*). Ces ministres étaient très disposés à la paix; mais après les conquêtes faites récemment par Napoléon, dans les guerres qu'il avait soutenues contre la Prusse et la Russie, et après les décrets implacables qu'il avait fulminés contre l'Angleterre à Berlin et à Milan, toute réconciliation avec lui de la part du gouvernement anglais était devenue impossible, car il eût fallu, pour arriver à ce résultat, reconnaître sa suprématie en Europe. Tous les efforts de l'Angleterre furent alors dirigés de manière à augmenter encore ses forces navales. La prise de Co-

penhague et de la flotte danoise par une escadre anglaise, en 1807, sans déclaration de guerre préalable, accrut le nombre des puissances ennemies de l'Angleterre : la Russie rompit à cette époque les relations amicales qu'elle avait continué jusque là à entretenir avec cette puissance. Lors de l'entrevue, à Erfurt, des deux empereurs Napoléon et Alexandre, ces monarques firent parvenir des propositions de paix au roi Georges III ; mais elles furent rejetées, parce que le gouvernement anglais ne voulut point reconnaître Joseph Bonaparte en qualité de roi d'Espagne. Déjà le 30 août et le 3 septembre 1808 une armée anglaise avait forcé dans Lisbonne le général français Junot à capituler, ainsi que la flotte russe, qui se trouvait dans les eaux du Tage. Le soulèvement général des Espagnols contre les Français fut activement secondé de la part de l'Angleterre par des envois d'argent, de munitions et de troupes. Caïenne, la Martinique, St-Domingue et les îles Ioniennes furent dans le même temps la conquête des armées britanniques. En 1810, la Guadeloupe, St-Martin, St-Eustache, Amboine, Bourbon et l'île de France tombèrent au pouvoir de l'Angleterre. Ce fut alors que la maladie mentale dont était affecté Georges III, ayant empiré, le parlement jugea nécessaire de nommer une régence, et la confia, le 10 janvier 1811, au prince de Galles. — La campagne de 1812, si fatale aux armes de Napoléon, réveilla toutes les espérances de l'Angleterre. Lorsque l'empereur des Français eut essuyé, en 1813, d'affreux revers, le gouvernement anglais devint bientôt, grâce à son or, l'ame de la coalition qui se forma entre les états de l'Europe contre la France. Une armée anglo-portugaise expulsa alors d'Espagne les Français. En même temps, la guerre entre l'Angleterre et les États-Unis de l'Amérique septentrionale se termina par un traité de paix. Lorsque en 1814 les armées alliées s'approchèrent de Paris, Wellington franchit les Pyrénées, s'avança jusque à Bordeaux, et parvint à Toulouse. Les événements mémorables de 1814 qui amenèrent la restauration des Bourbons, et un nouvel ordre de choses dans tout le système européen, contribuèrent à augmenter la puissance de l'Angleterre. Par le traité de Paris, du 30 mai 1814, cette puissance rendit à la France ses colonies, à l'exception de Tabago, de Ste-Lucie et de l'Ile-de-France, et elle conserva toutes les possessions hollandaises dont elle avait fait la conquête, telles que le cap de Bonne-Espérance, Demerary et Essequebo ; de plus, Heligoland, Malte et le protectorat des îles Ioniennes lui furent concédés. En même temps qu'elle faisait ces importantes acquisitions de territoire, l'Angleterre prenait possession de toute l'île de Ceylan par suite de la conquête des possessions du roi de Candy. Le Hanôvre reçut aussi alors de notables agrandissements, et prit rang au nombre des royaumes de l'Europe. Le retour de Bonaparte en France, en 1815, n'opéra aucun changement dans la position politique de l'Angleterre ; il ne fit au contraire qu'accroître son influence par le gain de la bataille de Waterloo. Napoléon devint son prisonnier le 8 juillet 1815, lorsqu'il se livra à une croisière anglaise, *le Bellérophon*, commandée par le capitaine Maitland. — Si nous jetons maintenant un regard en arrière, nous voyons la politique du gouvernement anglais ne cesser d'être guerrière pendant les vingt-trois dernières années ; c'est elle qui allume toutes les guerres des puissances européennes contre la France républicaine et impériale, et qui les soutient par son or. Enfin, elle atteint en 1814 son but, qui était l'humiliation de la France, et ce royaume est obligé de reprendre ses anciennes limites, et se voit exclu des affaires du monde. Toutefois, ce triomphe porta pour l'Angleterre des fruits amers, qui ne parvinrent à maturité que quelques années après la conclusion de la paix générale : ce furent des troubles dans l'intérieur du pays, par lesquels le gouvernement fut menacé des plus grands dangers, et qu'il ne parvint à éviter qu'à l'aide de mesures rigoureuses de sûreté.

L'Angleterre dut mettre un soin particulier à éviter toute dépense extraordinaire ; et autant sa politique s'était montrée, avant les événements de 1815, disposée à la guerre, autant elle fut constamment, depuis lors, pacifique. Georges III mourut le 29 janvier 1820, et le prince de Galles lui succéda au trône, sous le nom de Georges IV (*v.*). Bien que la Grande-Bretagne fit partie de la sainte-alliance, unissant les grands états entre eux, et dont le principe fondamental était de combattre toute tentative de révolution qui pourrait éclater dans ces états, le gouvernement anglais refusa formellement, à cette époque, de reconnaître le droit d'intervention armée : cette protestation de sa part, qui fut simplement verbale, détacha l'Angleterre de la sainte-alliance. Lorsqu'en 1822, Canning (*v.*) parvint au ministère des affaires étrangères, en remplacement de Castlereagh (*v.*), qui s'était suicidé, la politique anglaise s'éloigna ouvertement de la direction prise par celle des grandes puissances du continent. La Grande-Bretagne garda une stricte neutralité en 1823 lors de la campagne d'Espagne, exécutée par une armée française sous les ordres du duc d'Angoulême. Plus tard, elle permit à tous ses sujets de donner ouvertement des secours aux Grecs, qui secouaient le joug des Turcs. En 1825, elle reconnut l'indépendance des nouvelles républiques de l'Amérique du sud, avec lesquelles elle conclut d'avantageux traités de commerce; en 1826, elle réconcilia par sa médiation le Brésil avec le Portugal, et soutint en ce dernier pays, par un envoi de troupes, la cause constitutionnelle. Vers la même époque, Canning s'entendit avec le cabinet français pour la pacification de la péninsule espagnole, et, de concert avec la France et la Russie, il essaya de déterminer la Porte-Ottomane à reconnaître l'indépendance de la Grèce. Cette sage politique de Canning rencontra cependant une forte opposition dans le parlement, et les tories, représentés par Wellington, Eldon, Bathurst et Westmoreland, la taxèrent d'imprévoyance. Lorsque Canning mourut le 8 août 1827, lord Goderich lui succéda dans la place de premier ministre. La victoire de Navarin, obtenue sur les Turcs et les Egyptiens par les flottes combinées d'Angleterre, de France et de Russie, signala la politique libérale de la nouvelle administration, à laquelle se rallièrent Landsdown, Burdett, Brougham et Holland. Lorsque Wellington parvint au ministère le 24 janvier 1828, il n'eut pas honte de chercher à flétrir cette victoire navale en la représentant comme un événement dont les conséquences devaient être très préjudiciables aux intérêts de l'Angleterre. Celle-ci ne tarda pas en effet à perdre de son influence sur les puissances européennes, grâce à l'incapacité de Wellington. Ce ministre, qui ne sut pas persuader la Turquie de l'intérêt qu'elle avait à éviter la guerre avec la Russie, essaya en vain plus tard, lorsqu'elle eut éclaté, d'arrêter par quelques vaines menaces la marche triomphale des armées russes, qui s'approchèrent bientôt de la capitale de l'empire ottoman, et ne tardèrent point à forcer le sultan à subir les conditions de paix les plus humiliantes. Georges IV mourut en juin 1830, et son frère, le duc de Clarence, monta sur le trône sous le nom de Guillaume IV (*v.*). Ce prince fut le premier des rois de l'Europe qui reconnut la glorieuse révolution par laquelle la France recouvra ses droits en juillet de la même année. Le ministère du duc de Wellington se retira, après cet acte de haute politique, devant la manifestation de plus en plus imposante de l'opinion publique, et fut remplacé par une administration choisie dans l'opposition wigh. Lord Grey fut le chef de ce nouveau cabinet; et la France n'oubliera point que c'est à la présence de cet homme d'état aux affaires qu'elle est redevable de la conclusion du célèbre traité de la quadruple alliance, traité qui a consolidé à jamais les destinées nouvelles de la nation française, en unissant par des liens de confraternité et de sympathie deux grands peuples faits pour s'estimer.—A l'article Réforme parlementaire de ce *Diction*,

naire, nous aurons lieu d'exposer les immenses services rendus à l'Angleterre par l'administration de lord Grey (*v.* aussi ce nom). W.

GRANDES COMPAGNIES. On appelait simplement *compagnies* les bandes de brigands qui, sous les noms de tard-venus, de brabançons (*v.*), retondeurs, escorcheurs, bandouillers, cottereaux, Navarrois, mille diables, guillerys, aventuriers, Aragonais ou mainades, etc., effrayèrent et ravagèrent la France, l'Italie, l'Espagne, pendant les XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles; et l'on qualifie spécialement de *grandes compagnies* les malandrins et les routiers qui ne passèrent les Pyrénées que pour revenir, après leur expédition en faveur de Henri de Transtamare, désoler la France par de nouveaux brigandages; ces derniers ont formé les cadres des premières bandes de ligueurs. Leurs noms ont varié suivant les temps, les lieux et le caractère des chefs qui les avaient formées. — Au retour de la première croisade, les seigneurs qui se trouvèrent sans patrimoine, sans revenus, se firent aventuriers, organisèrent des compagnies, et recrutèrent facilement une foule de roturiers et de paysans, qui préféraient la vie aventureuse et vagabonde à laquelle ils s'étaient habitués dans les camps et les voyages aux paisibles travaux des ateliers et des champs, et ne pouvaient plus vivre que par et pour le pillage. Les rois de France et d'Angleterre, toujours en guerre, se firent des auxiliaires de ces bandes de brigands, qu'ils auraient dû comprimer ou punir. En 1173, Henri II, roi d'Angleterre et duc de Guienne, prit à sa solde une de ces bandes, appelées *Brabançons* ou *routiers*, et les envoya ravager la Bretagne en 1203. Jean-sans-Terre en rassembla un plus grand nombre, dont une partie fut employée à la garde des provinces françaises occupées par les Anglais, et l'autre à ravager les pays qui dépendaient encore de la couronne de France. Leur exemple ne fut point contagieux pour Raymond VI, comte de Toulouse. Ce prince n'était pas de son siècle. Il marcha en 1209 contre les Aragonais, les Basques, les mainades, qui dévastaient ses états; et s'il ne parvint pas à les détruire entièrement, du moins il les força de sortir de ses provinces. A la bataille de Maupertuis (19 novembre 1366), bataille où le roi Jean perdit l'honneur et la liberté, ces compagnies d'aventuriers formaient la majorité des deux armées. La paix n'amena point leur dissolution. Les malandrins, les tard-venus, les brigands, se répandirent dans les provinces. A la tête de leurs principaux chefs, tous nobles se distinguaient, Eustache d'Aubericourt, gentilhomme gascon, et Brocard de Fenestrange, noble Lorrain: ce dernier dévastait la Champagne. Le dauphin Charles voulut lui opposer Eustache d'Aubericourt, qui vendit cher ses services; mais bientôt, les deux grandes compagnies, au lieu de se combattre, se réunirent et envahirent les deux Bourgognes. C'était toute une armée: les deux compagnies comptaient 17,000 combattants. Dôle, Dijon, Beaune, Châlons, furent impitoyablement ravagées, pillées. Lasses de viol, de carnage, et chargées de butin, les grandes compagnies firent halte à Gergy, et reprirent bientôt leur course. Tournus, Charlieu, Lyon, subirent le sort (1357) des villes que je viens de citer. Le nombre toujours croissant des *routiers* leur permettait de couvrir des provinces entières; les grands vassaux, les seigneurs les plus puissants, le roi lui-même, tremblèrent pour leurs domaines et pour le trône. Il fallut opposer aux progrès des *grandes compagnies* des forces plus imposantes. Partout on arma, pour purger la France des bandes qui l'avaient envahie. Les chefs des *grandes compagnies* sentirent le besoin de s'assurer des points de défense, et attaquèrent des villes fortifiées pour s'en faire des places d'armes. Devenus maîtres d'*Ance* (l'ancien *Antium* du camp de César), ville peu étendue, mais importante par sa position sur les bords de la Saône, à quelques lieues de Lyon, Ance fut dès lors le point central de

leurs opérations; et tandis que l'on s'épuisait en efforts à organiser une armée, ils continuaient leurs dévastations dans cette partie de la France. Ils se partagèrent en trois colonnes : l'une s'établit dans le Mâconnais, une autre dans le Lyonnais, la troisième, commandée par Arnaud de Cervole, surnommé l'*archiprêtre de Vervins*, descendit le Rhône, et se dirigea, en 1337, sur Avignon, où résidait le pape : ce chef enleva de vive force le Pont-St-Esprit; sa troupe, divisée en petites bandes, se répandit dans la Provence, imposant à toutes les populations de fortes contributions, et se faisait livrer les plus belles filles. Arnaud de Cervole, après avoir épuisé cette province, revint dans la Bourgogne, si cruellement pillée et dévastée par les routiers et les malandrins quelques années auparavant. Le pays n'avait pu réparer ses pertes; les brigands revinrent en Provence. Arnand de Cervole assiégea Aix. Il faisait des dispositions pour passer en Italie, quand le dauphin Charles, fils du roi Jean, traita avec lui, et le prit à sa solde avec ses *routiers* pour combattre les Anglais; mais bientôt une autre bande de *routiers*, commandée par Guy-du-Pin, de Perrin de Savoie, dit le *petit meschin*, reparut sur les bords du Rhône, et établit son quartier-général au Pont-Saint-Esprit, qu'avait abandonné Arnaud de Cervole, après son traité avec le dauphin Charles. « Ce fut pitié, dit Froissard, car ils occirent maints prudhommes et y violèrent maintes demoiselles, et y conquirent si grand avoir qu'on ne saurait le nombrer; en assez grandes pourvances pour vivre un an. » — Ce fut à cette époque (1360) que plusieurs grandes bandes réunies, routiers et malandrins, élurent un capitaine souverain, qui se qualifia *ami de Dieu et ennemi de tout le monde*. Le pape Innocent VI crut que la crainte de l'excommunication suffirait pour *amener à résipiscence* les *grandes compagnies*, mais, chefs et soldats, tous se moquèrent de la colère du souverain pontife. L'excommunication fut fulminée, et ne produisit d'autre effet que de rappeler les bandes sur le territoire d'Avignon. Le S.-P. fit alors un appel à tous les princes chrétiens, et publia une croisade contre les routiers. Les indulgences de la Terre-Sainte étaient accordées à tous les fidèles qui prendraient les armes. L'espoir d'un riche butin pouvait grossir le nombre des croisés, car les routiers, chargés des dépouilles des provinces dévastées par eux, avaient amassé d'immenses richesses. Le pape n'avait songé qu'à sa sûreté, à celle du sacré collége et au trésor de Saint-Pierre. Les routiers, qui d'ailleurs ne trouvaient plus rien à prendre en Provence, traitèrent avec le pape, et s'engagèrent à abandonner immédiatement le comtat, moyennant une absolution générale de leurs péchés et 60 mille florins d'or. La somme reçue, ils évacuèrent Pont-St-Esprit, traversèrent la Provence et s'enrôlèrent au service du Mis de Montferrat, alors en guerre avec le comte de Milan. L'un des chefs de ces routiers, Jean de Gouges, gentilhomme de Sens, se fit *proclamer roi de France*, sans doute pour répondre au manifeste du roi, qui avait envoyé une armée sous les ordres de Jacques de Bourbon contre les routiers, qui, au nombre de 15,000 hommes, occupaient encore le Lyonnais. — Jacques de Bourbon, qui n'avait que 10 mille hommes, fut battu et tué à la bataille de Brignais. Cette victoire permit aux grandes compagnies, que l'on appelait aussi *bandes noires*, de se diviser. Les routiers furent encore renforcés par ceux qui avaient suivi le marquis de Montferrat en Italie : ils repassèrent les Alpes chargés des dépouilles de la Lombardie. Les principaux des routiers et des malandrins se partagèrent les provinces du Midi : chaque compagnie suivit la direction convenue. Perrin Bouvetaut envahit le Velai et s'empara par escalade de la riche abbaye de Monstier-Saint-Chaffre. Seguin de Badefol, seigneur de Castelnau de Bavière, et qui se faisait appeler le *roi des compagnies*, entra dans l'Auvergne à la tête de trois mille gentillâtres. Cette compagnie, l'une des plus considérables, et dans laquelle on n'ad-

mettait que des nobles, avait pris le nom de *société tyrannique*. Seguin de Badefol s'empara de Brioude, livra au pillage l'opulente abbaye de Saint-Julien, dont il fit sa place d'armes, étendit ses courses jusque dans le Languedoc, saccagea le Puy, rançonna Aniane, incendia Gignac, dévasta Pont-Saint-Esprit, qui se croyait à l'abri des incursions des grandes compagnies, depuis que le pape avait obtenu leur éloignement par une contribution de 60 mille florins. Le 9 août 1362, il se rendit maître du château de Mende. Les malheureux Languedociens, trop faibles ou trop timides pour combattre Seguin de Badefol, sa *société tyrannique* et les autres bandes, traitèrent avec les chefs, et, moyennant une somme considérable qui leur fut payée, les routiers et les compagnons de Badefol s'engagèrent à s'éloigner de la province, et même de la France; mais quelques mois après ils rompirent le traité, et la *société tyrannique* consomma la ruine et la dévastation du Velai. Le maréchal d'Andeneham marcha contre cette redoutable bande. Il espérait renforcer sa petite armée du contingent des vassaux de la couronne : mais ces seigneurs refusèrent de se réunir aux troupes royales contre ces bandes, où tous avaient des parents et des amis. Il fallut subir encore la honte des négociations et acheter à prix d'or l'éloignement de Badefol (1363). Moins de trois ans après, ce chef traitait avec Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, pour se mettre à son service avec sa compagnie: Seguin de Badefol exigeait une somme énorme. « Le Gascon est trop cher dit le Navarrais à ses confidents; puisqu'il veut tant se faire valoir, qu'on s'en défasse. » Et il invita le *roi des compagnies* à dîner : ce fut le dernier repas de Badefol, il mourut empoisonné. La bande, informée de la mort de *son roi*, se mit sans délai à la solde de Charles de Navarre. —Bérard d'Albret, chef de la plus noble maison de Béarn, et qui n'admettait dans sa bande de routiers que des nobles, mit le siége devant Montpellier. Moins heureux ou moins habile que les autres chefs des routiers et des malandrins, Robert III, dauphin d'Auvergne, de la maison princière de Bouillon, fut fait prisonnier par la troupe du roi. L'échafaud l'attendait : il mourut dans sa prison. Tous ses biens furent confisqués au profit du domaine royal, et son corps jeté à la voirie. —Pacimbourg, que l'histoire à flétri du nom d'*insigne voleur*, s'était établi dans le Gévaudan et l'Auvergne, et avait fait du château de Salgue sa place d'armes. Le seigneur de ce château s'était longtemps défendu : il eût fallu encourager sa résistance en marchant à son secours. L'armée royale ne parut que long-temps après la prise du château, mais Pacimbourg parvint à s'échapper, et son nom figure encore parmi ceux des chefs de bandes qui, en 1363, traitèrent pour la première fois avec le maréchal d'Andeneham, et, moyennant 100,000 florins d'or et la promesse d'un riche butin, s'engagèrent à franchir les Pyrénées pour soutenir Henri de Transtamare contre son frère Pierre-le-Cruel, et il fallut compter en outre 35,000 florins au comte Henri de Transtamare. Mais les sommes une fois reçues, la plupart de ces chefs restèrent en Languedoc, notamment Bérard d'Albret, Bertaguin et Espiole Bertaguin, Rabaud de Nissy : ce dernier était la terreur et le fléau du Bas-Languedoc; il avait son quartier à Alignan, et n'en sortit qu'après avoir reçu une somme de 10,000 fl., le 29 juil. 1362. Il prit encore sa part dans les 100 mille florins stipulés par le traité du maréchal d'Audencham, et qui furent payés par les provinces d'outre Loire. Cette première expédition de Henri de Transtamare échoua : une partie des bandes qui s'étaient engagées à le suivre resta en France. — En 1364, les nobles chefs des principales bandes se réunirent et n'en formèrent que trois. La première, appelée *grande-compagnie*, se dirigea sur l'Auvergne, les bords de la Loire, la Champagne; la seconde, les *Navarrois*, sous les ordres et à la solde de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, envahit le duché de Bourgogne; la 3e, les *Comtois*, reconnut pour chef le comte de Montbeillard et

exploita la Franche-Comté. L'un de ses plus farouches capitaines, Jehan de Neufchâtel, livra aux flammes les faubourgs de Pontarlier et six villages environnants: il fut pris et mourut en prison. Un autre capitaine de *Comtois*, Guillon Pot, fut pendu. — Abandonné par ses grands vassaux et par les seigneurs qui ne faisaient point partiè des grandes compagnies, Charles V réclama le secours d'Édouard III, roi d'Angleterre, contre les bandes d'aventuriers. — Les provinces qu'occupaient les Anglais en France, la Guienne, le Poitou, la Normandie, avaient jusqu'alors échappé aux désastreuses incursions des grandes compagnies. Mais ces provinces étaient menacées du même fléau. Édouard ne le croyait pas, et ses prédécesseurs avaient souvent soldé les chefs de ces bandes et les avaient employés à ravager les provinces qui dépendaient de la couronne de France. Édouard se borna donc à faire notifier, par des hérauts d'armes, aux nobles chefs des grandes compagnies de *vider* les provinces de France. Ces brigands ne répondirent à sa royale sommation qu'en dépouillant ses envoyés. — Édouard annonça qu'il allait passer le détroit avec une armée pour châtier l'insolence des grandes compagnies ; mais Charles V, mieux conseillé, n'insista plus sur le secours qu'il avait imprudemment sollicité ; il craignait avec raison qu'Édourd ne se mît à la tête des compagnies pour conquérir la France ; il le fit prier de ne pas *se déranger*. Edouard, furieux, jura par *Ste Marie* qu'il ne ferait aucun mouvement pour secourir la France, lors même qu'il verrait les chefs des grandes compagnies maîtres de tout le royaume. — Les craintes de Charles V n'étaient que trop fondées, car lorsqu'en 1365 Duguesclin traita avec les grandes compagnies, les chefs posèrent pour première condition qu'on ne les emploierait pas contre le roi d'Angleterre. Duguesclin fit preuve d'un grand courage en se présentant sans escorte au milieu des bandes. Il aborda franchement la négociation : « Nous en avons assez fait, leur dit-il, vous et moi, pour damner nos ames ; et vous pouvez vous vanter d'avoir fait pis que moi. Amis, faisons honneur à Dieu et le diable laissons. » Comme dans la première négociation, un riche butin leur fut promis en Espagne, et avant leur départ une somme de 200,000 florins devait leur être payée. Le traité fut signé à Châlons-sur-Saône. Les principaux capitaines accompagnèrent Duguesclin à la cour de Charles V, où ils furent bien reçus ; ils y firent un court séjour et revinrent avec Duguesclin, reconnu chef suprême des grandes compagnies ou bandes noires, parmi lesquelles figuraient les *routiers* et les *malandrins*. — Leur arrivée dans le comtat mit le pape et le sacré collége en émoi ; un cardinal fut envoyé au devant d'eux. Ils formaient un camp considérable aux portes d'Avignon. « Soyez le bien-venu lui dit un capitaine : apportez-vous de l'argent? » Cette question était un ordre. Le cardinal revint en ajoutant à l'absolution générale, stipulée dans le traité, une somme considérable, levée sur les habitants d'Avignon. Les malandrins se firent cette fois scrupule de *tondre sur les vilains*. Ils refusèrent l'argent, qui fut rendu aux bourgeois, et le sacré collége se cotisa pour le fournir ; ils partirent enfin absous et payés, et arrivèrent en Espagne. Mais leur expédition heureusement terminée, la plupart repassèrent les Pyrénées, et reprirent le cours de leurs brigandages. Ces grandes compagnies ont continué de ravager la France, et elles ne changèrent que de nom. Aux *tard-venus*, commandés par Gui de Rochefort, sous Louis-le-Gros, succédèrent, sous le règne de Charles VII, les *escorcheurs*, commandés par le comte de Pardiac, fils du comte d'Armagnac ; les *retondeurs* (1437), les *aventuriers*, qui vendirent successivement leur services à Louis XII et à François I[er], qui les employèrent dans leurs expéditions d'Italie. Leurs brigandages ont fait exécrer le nom français aux habitants de Capoue. —Les *bandouillers* ou compagnies d'Olmiere, commandées par Etienne d'Olmiere, dit Bursec, terminèrent cette

sanglante et déplorable nomenclature des grandes compagnies. Leur chef appartenait à l'une des plus nobles familles du Languedoc; il avait établi sa place d'armes dans un château du Gevaudan, et il dirigeait de ce point ses lieutenants dans le Languedoc; son père était président au parlement de Toulouse. Les états de cette province, assemblés en 1554, réclamèrent l'autorité des lois contre ce chef de bandes et ses complices. Ses biens et ceux de ses enfants furent confisqués; mais un conseiller, son neveu, obtint de la chambre des vacations un arrêt qui défendait « à tous juges-mages, officiers et magistrats royaux, d'assister à l'assemblée des états. » Cette assemblée demanda et obtint en 1554 la cassation de l'arrêt. D'Olmiere n'en continuait pas moins ses brigandages. — Les états mirent sa tête à prix. Deux de ses bandits le trahirent et le livrèrent. Il fut conduit à Montpellier. Il tenait par sa famille à la haute noblesse du Languedoc; tout fut mis en œuvre pour le sauver. On ne parvint qu'à retarder la marche de la procédure; il fut condamné à mort et subit son arrêt en 1555. Alors se formèrent les premières bandes de *ligueurs*, et les handouillers ne firent que changer de bannière. Les troubles de la ligue furent la cause ou le prétexte de la formation d'une dernière bande qui se rendit fameuse à la fin du XVIe siècle. Trois nobles Bretons, frères, de la maison Guilleri, s'étaient distingués par leur intrépidité dans les troupes des ligueurs commandées par le duc de Mercœur. La paix faite, ils s'établirent dans un bois contigu à la Bretagne et au Poitou, y firent construire une forteresse; et des détachements de leur nombreuse bande faisaient des incursions en Normandie et dans les provinces centrales. Ils avaient fait apposer aux arbres, sur les grandes routes, des placards portant ces mots : « Paix aux gentilshommes, la mort aux prévôts et aux archers; la bourse aux marchands. » Henri IV envoya à leur poursuite un corps de cinq mille hommes, qu'accompagnaient 17 prévôts. Le château des Guilleris fut attaqué et démoli à coups de canons. Chefs et complices, tous furent pris, jugés, condamnés à mort et exécutés en 1608. — Telles ont été en France, depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe, les troupes de brigands armés connus sous les noms généraux de *grandes compagnies* ou de *bandes noires*. — J'ai dû réduire dans le cadre le plus restreint les principales circonstances et les noms des principaux chefs, dans un seul article, pour éviter de nombreuses et longues répétitions. (*V.* Du Guesclin, Transtamare [Henri de]), etc. Dufey (de l'Yonne).

GRANDESSE. La grandesse était, en Espagne, le plus haut titre d'honneur que la noblesse pût posséder. Le nom de grand est ancien, et l'on ne saurait dire absolument qu'il ait succédé à celui de *ricos hombres*, car il servait déjà de distinction pendant que l'autre était le plus en usage par toute l'Espagne, non seulement en Castille, mais aussi dans les royaumes d'Aragon et de Portugal. Presque tous les seigneurs titrés prirent le nom de grands et usèrent du privilége de se couvrir et de s'asseoir devant le roi. Mais au couronnement de Charles-Quint à Aix-la-Chapelle, les princes de l'empire lui ayant déclaré qu'ils ne pourraient pas assister à la cérémonie de son sacre si les grands d'Espagne voulaient user du droit de se couvrir, l'empereur employa le crédit du duc d'Albe pour persuader à ceux-ci de s'abstenir de leur privilége dans cette circonstance. Ils y condescendirent, et Charles en prit occasion de borner le nombre des grands et de faire dépendre ce titre de la couronne. C'est ainsi que des personnes de qualité aux Pays-Bas et en Italie devinrent grands d'Espagne. Ferdinand VII accorda, il y a quelques années, les honneurs de la grandesse à un capucin. Les grands étaient divisés en trois classes, dont le *sombrero* ou le chapeau et le moment où l'on avait la permission de le mettre devant le roi, faisait la différence principale. Un grand de la *première classe* parlait au roi et l'écoutait toujours couvert; un de la *seconde* ne se couvrait qu'a-

près avoir achevé sa harangue ou son compliment; enfin, ceux de la *troisième* ne se couvraient qu'avec la permission du roi.— On raconte que lorsque les Français entrèrent à Madrid, les grands d'Espagne se plaignirent qu'on ne leur rendait plus les honneurs militaires. — Mais, dit le prince Murat, à quoi diable peut-on les reconnaître? — Monseigneur, ils sont tous un peu bossus. — Dans ce cas, que l'on porte les armes à tous les bossus.

De Reiffenberg.

GRANDEUR D'AME. On appelle ainsi cette supériorité morale qui consiste à s'élever au-dessus des faiblesses de l'humanité et à se montrer dans ses sentiments et dans ses actions plus grand que ses semblables en méprisant les biens auxquels le vulgaire est le plus attaché, et en commandant aux passions qui asservissent la plupart des hommes. Ainsi, le trait de continence de Scipion est toujours cité avec raison comme un exemple de grandeur d'ame, parce qu'il se montra plus grand alors que sur le champ de bataille, et qu'il sut vaincre un ennemi plus redoutable que toutes les légions d'Asdrubal. Quelle grandeur d'ame dans Socrate, qui méprise assez la vie pour accepter la ciguë plutôt que de fuir comme un coupable, quand ses amis lui ouvriront les portes de sa prison! Il est peu d'hommes qui eussent comme Alexandre, vidé à l'instant la coupe que lui présentait son médecin, et à qui la crainte de la mort n'eût fait perdre cette confiance sublime dont ne put se défendre le noble cœur du héros macédonien. L'oubli des injures, le pardon accordé à un ennemi coupable et vaincu, révèlent toujours beaucoup de grandeur d'ame, car il n'est rien de plus difficile à éteindre dans l'homme que le ressentiment et la soif de la vengeance. Auguste pardonnant à Cinna s'élève encore plus haut que ne l'élevait le trône du monde, et cette action lui méritait mieux le surnom d'Auguste que sa puissance absolue et l'empire de l'univers. En un mot, toutes les fois qu'un homme semble supérieur aux sentiments terrestres qui ont le plus de prise sur l'ame humaine, comme l'ambition, la haine, la crainte de la mort, c'est avec raison qu'on lui attribue de la grandeur d'ame. Le mot *grandeur* indique assez qu'il s'élève au-dessus de ses semblables et de la nature commune par la noblesse de son ame qui le rapproche ainsi de la Divinité.—La grandeur d'ame semble se confondre avec l'héroïsme. Cependant on qualifie plus volontiers de ce dernier nom les actions de dévouement et d'éclat, ou un déploiement extraordinaire d'activité morale, accompli au milieu de luttes et de souffrances. La grandeur d'ame emporte avec elle l'idée d'une force qui agit avec calme et majesté. Ses traits, si on la représentait sous une forme visible, seraient empreints de cette noble sérénité qui caractérise une puissance supérieure aux mortels, inaccessible aux orages de leurs passions et accomplissant le bien sans efforts, quoiqu'avec énergie.

C.-M. Paffe.

GRANDIER (Urbain). Le 18 août 1634, les habitants de la ville de Loudun étaient réunis en foule autour d'un bûcher dressé dans leur ville pour le supplice d'un condamné. Ce condamné était un ministre des autels, *atteint et convaincu* (comme le portait le jugement) *du crime de magie, maléfices et possessions arrivées par son fait ès personnes d'aucunes religieuses ursulines et autres séculières, et condamné à faire amende honorable, nue tête, et être son corps brûlé vif, avec les pactes et caractères magiques estant au greffe, ensemble le manuscrit par lui composé contre le célibat des prêtres, et les cendres jetées au vent.* Lorsque le patient parut, sa vue attendrit le cœur de ceux qu'un crime aussi énorme n'avait pas rendus tout-à-fait sourds à la voix de la pitié. C'était un homme jeune encore, beau de corps et de visage, mais que la torture avait rendu presque méconnaissable. Non contents de l'envoyer à la mort, ses juges, ou plutôt ses bourreaux, l'avaient préalablement fait appliquer à la question pour lui faire avouer les complices de son prétendu crime: comme il ne

les déclarait point, malgré les tourments qu'il endurait, ils avaient ordonné de lui broyer les os des membres jusqu'à ce que la moelle en sortit, ce qui n'avait pas mieux réussi. Pouvait-on faire moins envers un scélérat, coupable du crime de magie, maléfices et possession, et, ce qui était bien plus criminel encore, soupçonné d'être l'auteur d'un libelle injurieux pour son éminence monseigneur le cardinal de Richelieu et pour la famille de ce ministre! Comme on voulait ménager la vie du condamné afin qu'il pût subir le supplice du feu, on avait suspendu la torture, et l'on apportait ce malheureux, mourant et ensanglanté, à travers une foule avide de le contempler. Là, il demanda, d'une voix affaiblie, le gardien des cordeliers, pour se confesser; on le lui refusa, lui offrant en place un prêtre son ennemi implacable, dont il ne voulut point. Déposé sur le bûcher, il persista à déclarer qu'il n'était point magicien, qu'il avait commis de grands crimes sans doute, mais seulement de fragilité humaine, dont il se repentait, et qu'il n'avait, du reste, aucun complice. Le feu fut mis au bûcher: dans ces sortes de supplices, la pitié humaine préparait d'ordinaire une corde pour étrangler le condamné avant que le feu l'atteignit. La corde était bien sur le bûcher, mais, sans qu'on pût savoir pourquoi, le nœud coulant ne glissa point, et le malheureux patient fut brûlé vif. — Ce malheureux était Urbain Grandier, curé de Loudun et chanoine de l'église Ste-Croix dans la même ville. La honte de son supplice pèsera éternellement sur la mémoire du conseiller d'état Laubardemont, qui, pour servir la vengeance du cardinal de Richelieu, suscita l'étrange procédure dirigée contre Grandier, et choisit lui-même les juges qui le condamnèrent. La cause de cette condamnation n'est point dans la ridicule culpabilité imputée à Grandier, mais dans les inimitiés nombreuses que la causticité, la hauteur, l'orgueil et l'inconséquence de ce prêtre soulevèrent contre lui.—Doué d'un physique avantageux et d'un esprit distingué, Urbain Grandier ne sut point user de ces dons avec prudence et circonspection. Il se livra à des intrigues galantes; il attaqua les priviléges des carmes de Loudun, prêcha contre les confréries religieuses et contre certaines pratiques de dévotion, témoigna hautement une grande bienveillance pour les protestants, et ne craignit point d'usurper les droits de l'autorité épiscopale en accordant ou retirant des dispenses ecclésiastiques. Une telle conduite, aggravée encore par les railleries piquantes de Grandier, excita au plus haut point les passions haineuses et jalouses des moines de Loudun. Ils pouvaient se prévaloir contre lui du déréglement de ses mœurs, qui scandalisait l'église, et de ses opinions philosophiques, qui heurtaient trop violemment les préjugés du siècle ou les intérêts du clergé, qui les exploitait à son profit. Aussi, sur leur plainte, Grandier fut-il pris, mis en prison et condamné, le 2 juin 1630, par l'officialité de Poitiers, à la privation de ses bénéfices, à l'interdiction des sacrements pendant cinq ans, et à faire pénitence. Mais l'archevêque de Bordeaux, devant qui Grandier avait appelé de ce jugement, annula la condamnation, et le curé de Loudun rentra triomphant dans ses bénéfices. — Cet échec ne fit qu'accroître la haine vindicative de ses ennemis. Un libelle intitulé *La cordonnière de Loudun*, qui attaquait la naissance et la personne de Richelieu, ayant paru vers ce temps, Grandier fut dénoncé secrètement au cardinal ministre comme étant l'auteur de cet écrit. Dès lors sa perte fut jurée; il ne fallait plus qu'un prétexte; on ne tarda pas à le trouver.— Il existait depuis peu de temps dans la ville de Loudun un couvent d'ursulines dont le directeur, ennemi de Grandier, avait été préféré à lui pour remplir cette place, et dont la supérieure était la parente du conseiller d'état Laubardemont, homme vendu au cardinal. Tout à coup le bruit se répand que des spectres, des fantômes, ont apparu aux religieuses, et que des diables se sont logés dans le corps de plusieurs d'entre elles. Qui pouvait

les avoir logés là, si ce n'était Grandier? D'ailleurs, ces religieuses, au milieu des bizarres contorsions et des fureurs histériques qui les agitaient, n'avaient-elles pas répondu à leurs exorciseurs que l'auteur du maléfice était Grandier; que ce prêtre s'introduisait, de jour et de nuit, dans le couvent, *sans toutefois*, disaient-elles, *qu'on l'y eût jamais vu entrer*, et qu'il avait opéré son sortilége en jetant dans le cloître une branche de rosier fleuri qui avait ensorcelé toutes celles qui avaient respiré l'odeur des roses? En fallait-il d'avantage? Une commission royale autorisa bientôt Laubardemont à informer contre Grandier. Le 17 décembre 1633, ce dernier fut arrêté et conduit au château d'Angers. La procédure commença aussitôt. Durant sept mois, on entendit des témoins, et l'on exorcisa les nonnes. Les témoins accusèrent Grandier d'adultères, d'incestes, de sacriléges; quatorze ursulines possédées par Astaroth, Asmodée et d'autres diables non moins puissants, prétendirent que le curé de Loudun était l'auteur de cette possession et produisirent même les *pactes* conclus par lui avec le diable. Quoique dans les idées mêmes du temps, le témoignage de ces filles, dicté par les diables qui les tenaient sous leur empire dût être rejeté comme suspect, et comme tendant évidemment à perdre une innocente créature de Dieu, le 8 juillet 1634, des lettres-patentes du roi nommèrent une commission spéciale composée de 12 juges pris dans différentes juridictions, pour juger souverainement l'auteur du maléfice, ou plutôt l'auteur de la satire publiée contre le cardinal. Cette espèce de cour prévôtale s'assembla, et environ un mois après les habitants de Loudun rentraient tristement dans leurs demeures, en réfléchissant aux arrêts de la justice humaine, et au cruel supplice dont ils venaient d'être témoins. PAUL TIBY.

GRANGE, bâtiment de forme rectangulaire, destiné, dans la ferme, à serrer et à battre les gerbes de blé et d'autres céréales. La grange, proportionnée à la quantité des récoltes de l'exploitation, se divise en trois compartiments: 1° un pour le froment et le seigle; 2° un autre pour l'orge, l'avoine, et un troisième pour battre le grain: c'est l'*aire*.— Le lieu où il convient de construire les granges, le mode de construction, la disposition intérieure, méritent de fixer l'attention. 1° Pour élever ces bâtiments, il est convenable de choisir un point d'un abord facile pour les voitures, et soumis à la surveillance du fermier dans la cour de la ferme ou dans le voisinage; le sol en doit être sec et élevé au-dessus du terrain environnant, et autant que possible dans une direction telle que les pignons s'étendent de l'est à l'ouest; 2° les matériaux qui entrent dans leur construction varient selon les ressources propres à chaque pays: les pierres calcaires, les silices, le bois de charpente et les planches, sont propres à former leurs parois; des ouvertures pratiquées dans leur longueur (du nord au midi) servent à aérer et à éclairer l'intérieur. Les deux ouvertures principales, situées au milieu, sont une fenêtre fermée par une porte pleine, et la porte de la grange, qui doit être assez large et assez élevée pour laisser entrer une voiture; les murs intérieurs, recrépis avec soin, doivent, autant que possible, présenter une surface unie, afin que les rats et les souris ne puissent les parcourir.—Au temps de la récolte, le fermier soigneux fait place nette dans sa grange; il n'y laisse pas entrer une gerbe avant de s'être assuré par lui-même si tous les trous qui servent de repaire aux granivores ont été exactement bouchés. Cette visite faite, il dispose ses gerbes, selon l'espèce des céréales, à droite ou à gauche de la porte d'entrée; et si le local est assez vaste pour qu'il puisse laisser autour de chaque tas un sentier de 18 pouces à deux pieds de large, il n'aura rien à envier aux meules et aux gerbiers. Il aura formé dans l'intérieur de sa grange des meules qui seront à l'abri de l'humidité et des animaux destructeurs, et aussi bien aérées que celles construites au dehors. — Je ne puis trop recommander cette disposition, dont j'ai vu un beau

modèle auprès d'Illiers, dans la Beauce : dans une grange de première dimension, la surface, unie et sèche, était divisée dans sa largeur en trois compartiments par quatre murs intérieurs, de trois pieds d'élévation chacun : les deux premiers, dans une direction perpendiculaire à la porte et sur un plan plus reculé de quatre pieds environ, formaient l'aire; ils laissaient à leurs extrémités des passages libres pour parcourir la grange dans toute sa longueur; les deux autres murs, de même longueur, parallèles aux premiers, ainsi qu'aux pignons, dont ils étaient éloignés d'environ deux pieds, limitaient de chaque côté l'espace destiné aux gerbes : c'est là que les meules étaient construites ! — Je n'hésite pas à affirmer que des granges ainsi disposées sont préférables aux meules construites en plein air : cependant, comme il est vrai aussi que les grains et les pailles se conservent bien dans les gerbiers faits avec soin, je pense que le fermier qui n'a pas de grange pour mettre ses céréales à l'abri fait sagement, s'il consacre à améliorer ses terres l'argent qu'il pourrait employer à élever un bâtiment de cette nature. En résumé, les inconvénients attribués par les uns aux gerbiers, par les autres aux granges, me paraissent exagérés.

P. Gaubert.

GRANIT. Ainsi que M. Al. Brogniart, nous limitons la dénomination de *granit* aux roches compactes et massives, essentiellement composées de quartz, de feldspath et de mica, immédiatement agrégés entre eux et comme entrelacés. Cette délimitation étroite exclura des roches granitiques une multitude de roches extrêmement riches, qui sont trop souvent décrites vaguement comme variétés du granit, et qui jettent une confusion vraiment inextricable sur toute cette portion de la minéralogie. Nous décrirons les plus importantes parmi ces variétés sous le nom de *roches granitoïdes*. — La quantité relative du quartz varie depuis un tiers jusqu'aux deux cinquièmes de la masse, et la dureté du granit est en général proportionnelle à l'abondance de cet élément : sa couleur est généralement grise. Le feld-spath offre des teintes assez variées, teintes qu'il communique à la masse granitique elle-même : le mica est tantôt noirâtre, et tantôt, au contraire, il est d'un blanc nacré. La décomposition du granit paraît dépendre de l'altération du feld-spath et de l'exfoliation du mica. — Outre ces éléments constitutifs et essentiels, le granit s'accroît presque constamment de quelques éléments accessoires : ce sont surtout le grenat, la pinite et l'amphibole : on y rencontre, mais plus rarement, l'épidote, les pyrites, le fer oligiste et l'étain oxydé; plus rares encore sont la phrénite, le disthène, l'opale, le corindon, la topaze, la chaux fluatée, l'argent natif. Lorsque l'amphibole, d'abord élément accessoire, vient à se développer jusqu'à dominer le quartz et le mica, le granit se transforme en syénite; lorsque le quartz s'efface pour laisser dominer le mica, la texture de la roche, de compacte qu'elle était, devient schistoïde, et le granit se transforme en gneiss; lorsque le talc et ses diverses variétés se substituent au mica, le mélange change encore de nom, et devient de la protogyne, etc. : et toutes ces roches passent l'une dans l'autre par des nuances tellement insensibles qu'il devient complètement impossible d'établir entre elles une ligne quelconque de démarcation. Aussi, dans toutes nos tentatives de classification, sommes-nous constamment réduits à opter entre les deux termes d'un dilemme, qui tous deux offrent les plus graves inconvénients : ou bien il faut établir arbitrairement dans nos classifications des limites dont nous ne retrouvons plus trace dans la nature; ou bien il faut confondre sous une dénomination commune les roches les plus variées dans leur texture et leur composition; et cet inconvénient est certes plus grave encore. Le *granit* proprement dit est constamment massif; sa texture est plus ou moins finement grenue, et cette différence dépend de la cristallisation plus ou moins complète des éléments qui le constituent: tantôt, en effet, ces éléments, intime-

ment mélangés, offrent à peine trace d'une cristallisation séparée, même confuse ; et tantôt, au contraire, le quartz s'y présente en cristaux dodécaèdres, le mica en paillettes hexagonales, et le feldspath en parallélepipèdes alongés : alors la texture du granit devient porphyroïde.— Le granit apparaît dans les terrains de toutes les époques géologiques, mais il règne comme roche dominante et fondamentale dans les terrains primordiaux, dans les formations de la première époque : cette formation primitive, qui constitue indubitablement une véritable surface enveloppante, et qui est sous-jacente à toutes les roches connues, se montre encore à nu sur des espaces assez étendues, et dans des points nombreux de la surface du globe. Ainsi, on peut l'étudier à découvert dans la chaîne carpéto-novétonique du centre de l'Espagne, dans les Pyrénées, dans l'ancienne Bretagne, dans les montagnes de Saxe, dans le Caucase, dans les monts Ourals, dans les Llanos des grandes chaînes du Brésil, etc. — L'aspect général et le relief des pays granitiques sont extrêmement variés. Ce sont tantôt des croupes arrondies, tantôt des crêtes tranchantes, tantôt des cimes déchiquetées et taillées en biseau ; d'autres fois encore les roches ont été entièrement décomposées, et le sol est couvert d'un *détritus meuble* qui cache un granit étendu en nappes ou en dômes aplatis et surbaissés ; d'autres fois encore, la décomposition a été moins complète, et l'on observe des sommets arrondis et des pentes assez rapides, en se rapprochant du fond des gorges ou des vallées occupées par des cours d'eaux. Toutefois, les monticules arrondis et surbaissés sont plus fréquents dans les contrées véritablement granitiques que les aiguilles élancées et taillées à pic. La facilité de décomposition de la grande majorité des granits permet rarement cette disposition culminante : les gneiss et le protogyne sont les roches alpines par excellence.— Il est en effet des différences très essentielles à noter dans la durée des roches granitiques, et ces différences se lient assez généralement à des différences minéralogiques, mais quelquefois aussi à des modifications dans le mode de formation, qu'il n'est pas toujours facile d'apprécier. Il est des masses granitiques qui ont résisté depuis quatre mille ans à toutes les influences atmosphériques ; il en est d'autres qui, exposées pendant quelques jours seulement à l'air libre, tombent presque en déliquescence, et se délitent en une terre argileuse ; d'autres encore se réduisent en gravier ; quelques-unes se taillent en blocs cubiques parfaitement réguliers, ou s'arrondissent en sphéroïdes, en ellipsoïdes, en polyèdres irréguliers de dimensions souvent gigantesques. Toutes ces différences paraissent tenir en grande partie à la combinaison plus ou moins intime du feldspath et du mica, à la liquéfaction primitive du mélange plus ou moins complète, à sa réfrigération subséquente plus ou moins rapide.—Le terrain granitique n'offre qu'un fort petit nombre de roches subordonnées ; les filons métallifères y sont également rares : quelques veines stannifères et quartzeuses, de peu d'étendue ; des amas de fer oligiste écailleux, du fer spathique, de l'étain, du molybdène, composent toute sa richesse. — Les variétés du granit se divisent en deux classes : celles qui résultent d'une modification de texture, et celles qui dépendent du développement d'un élément accessoire. Ainsi, nous pouvons noter, comme formant les variétés les plus fréquentes, le *granit grenu*, dans lequel le mica, le feld-spath et le quartz, réduits à l'état arénacé, sont presque uniformément disséminés dans la masse ; le *granit porphyroïde*, dans lequel le feldspath et le quartz se sont cristallisés isolément en petits polyèdres ; le *granit pinitifère*, le *granit amphibolique*, dans lesquels la pinite et l'amphibole viennent à se développer, etc., etc. Enfin, il est une variété de granit qui offre cette particularité remarquable, qu'elle est formée par la jonction de deux variétés granitiques extrêmement distinctes, l'une d'elles servant de gangue à l'autre : la

variété enveloppante est un granit grisâtre qui se décompose aisément au contact de l'air ; la variété enveloppée est un granit plus noir, plus compacte, plus indécomposable; elle se présente sous forme de cristaux. Les murs de l'Escurial, de Ségovie et d'Avila ; les colonnes des Patios, de toute la Nouvelle-Castille, sont toutes bigarrées de cette singulière variété de granit.

Belfield-Lefèvre.

GRANIVORES (du latin *granum* et *vorare*), nom sous lequel on désigne les oiseaux qui se nourrissent le plus ordinairement de graines. Bien que cette dénomination soit applicable à un assez grand nombre d'individus pris en dehors de la classe des oiseaux, elle sert cependant, dans son acception la plus restreinte, à désigner plusieurs individus pris dans différentes familles de cette même classe, qui se servent le plus habituellement de graines pour s'alimenter. Temminck a employé cette dénomination pour désigner le quatrième ordre de sa méthode. Cet ordre ne renferme presque que les *conirostres* de Cuvier, puis quelques individus de l'ordre des *gallinacés*, tels que les pigeons. Comme les granivores, bien que dispersés en plusieurs familles, ont des mœurs, des habitudes, une constitution et une alimentation analogues, nous allons esquisser rapidement les caractères généraux qu'ils offrent à l'observateur.—Leur bec est ordinairement court, gros, robuste, plus ou moins conique avec l'arête aplatie et se prolongeant sur le front; rarement leurs mandibules sont échancrées; ils ont quatre doigts, les trois antérieurs divisés, le pouce libre; leurs ailes sont médiocres, peu propres au vol, leurs tarses annelés et nuls. Les granivores étrangers muent ordinairement deux fois par an. Les mâles, qui diffèrent peu des femelles, quant à leur plumage, prennent une parure éclatante quand approche le temps des amours. Les oiseaux granivores ne vivent point exclusivement de graines ; beaucoup au contraire sont *omnivores*, et se nourrissent tantôt de graines, tantôt de vers, de larves et d'insectes. Parmi eux, les uns avalent les graines, même sans les dépouiller de leur péricarpe ; tels sont le pigeon, la tourterelle, la poule, etc. ; d'autres, non seulement détachent l'enveloppe, mais encore broient la graine en partie : tels sont le serin, le bouvreuil, le tarin ; d'autres enfin, comme le perroquet, dont la langue est épaisse et le palais lubréfié de sérosité, débarrassent les graines de leur enveloppe, les brisent et ne les avalent qu'après les avoir réduites en une espèce de pulpe. C'est en comprimant la graine entre les bords tranchants de leur bec que les granivores détachent l'enveloppe ; après cette première opération, ceux qui la brisent avant de l'avaler la serrent fortement entre la partie supérieure et la partie inférieure de leur bec, qui, dans son milieu, est armé d'une protubérance dure, propre à l'écraser. Leur palais est revêtu d'une membrane mince, sèche ; aussi passent-ils pour avoir un goût peu exquis, et cependant, c'est plutôt par sensualité que par voracité que la poule, le faisan, le dindon, quittent l'orge et le froment pour le millet, qui est beaucoup plus petit ; que le pigeon laisse la vesce pour le chenevis. Leur odorat est presque nul. Leur jabot est plus développé que celui d'aucune autre espèce d'oiseau : cette condition était indispensable pour que les graines non brisées pussent y rester un certain temps, afin de se ramollir dans la mucosité qui exsude des parois de cet organe, et pouvoir plus facilement être triturées par le gésier. Leur second estomac (ventricule succinturié) offre peu de capacité; leur gésier est remarquable par l'épaisseur de ses parois ; sa membrane interne épaisse, semi-cartilagineuse, incrustée de petites pierres et de graviers, est enveloppée par quatre plans de muscles.—Chez les granivores, le gésier se contracte avec tant d'énergie qu'il brise les globules de verre, de cristal, aplatit les tubes de fer blanc, et rompt impunément les pointes d'aiguilles les plus acérées. Presque toujours on trouve dans l'intérieur de cet organe des grains de sable et de petits cailloux que le frottement a polis depuis leur

séjour, et qui servent à faciliter le broiement des graines. Le canal allmentaire des granivores est plus long que celui des piscivores et des rapaces, ce qui est parfaitement en harmonie avec la nature de leurs aliments. Leur instinct est plus varié et plus perfectionné que celui d'aucune autre espèce d'oiseaux : cela tient très probablement au voisinage de l'homme. On les voit presque tous se grouper autour de son habitation, et même, à deux époques de l'année, quand on sème les grains et quand on les récolte, il arrive souvent que leur voisinage cause des pertes considérables. Leur fécondité dépasse de beaucoup celle de la plupart des oiseaux. Pour appuyer cette assertion de faits, il suffit de citer la poule, la perdrix, le moineau, le pigeon, etc. Tous font leur nid sans art; leurs mœurs sont douces, et leur humeur belliqueuse ne se montre que lorsqu'il s'agit d'écarter un rival ou de défendre leurs petits.

B. L. F.

GRANSON. Au commencement de l'année 1476, le duc Charles de Bourgogne résolut de tirer une vengeance éclatante de la conduite qu'avaient tenue les Suisses à l'égard du seigneur d'Hagenbach, et de ce qu'ils avaient fait dans le pays de Ferette; il espérait qu'avec une armée aussi puissante que la sienne il viendrait facilement à bout de paysans grossiers, dont la science guerrière consistait à savoir se battre dans les montagnes. Il voulait, disait-il, apprendre à ces vilains ce que c'est que la guerre. Il s'avança donc avec une armée formidable vers la Suisse. Les confédérés, avertis des intentions hostiles du duc, se disposèrent à repousser l'ennemi qui les menaçait. Ils s'assemblèrent donc, selon leur coutume, mais ils voulurent attendre d'être en forces suffisantes avant d'attaquer. Le comte de Romont, qui avait intérêt plus que tout autre à cette guerre, fut le premier à éprouver leur valeur. Il ne put s'emparer d'Yverdun; la garnison suisse qui l'occupait livra la ville aux flammes en se retirant au château de Granson. Ils étaient huit cents lorsqu'ils se renfermèrent dans ce château, résolus à y tenir jusqu'à la dernière extrémité. Leur position était d'ailleurs assez critique : il leur fallait combattre les ennemis au dehors et se méfier des habitants de la ville, qui, étant sujets du seigneur de Château-Guyon, se trouvaient naturellement partisans du duc de Bourgogne. Leurs provisions étaient rares, et ils pouvaient prévoir leur prochaine détresse : ils se défendirent néanmoins avec vaillance. Le duc, arrivé devant Granson avec toute son armée, le 19 février, livra un assaut et fut repoussé. Cinq jours après, ayant de nouveau fait donner l'assaut, il éprouva le même échec. Cependant, la garnison ne pouvait tenir plus long-temps faute de secours. Elle hésitait à se rendre, connaissant le peu de cas qu'il fallait faire de la promesse du duc. Un gentilhomme allemand de l'armée bourguignonne, le sire de Ramschwag, parlementa avec elle, se fit compter une forte somme par les assiégés et les livra au duc de Bourgogne. Le duc en fit pendre une partie et noyer l'autre : il périt ainsi près de deux cents hommes. Les confédérés apprirent bientôt le malheureux sort des soldats de Granson : ils n'avaient pu les secourir à temps, ils se promirent au moins une prompte vengeance. Leur armée grossissait tous les jours; elle devint bientôt formidable. Au 1er mars 1476, elle se composa d'environ 20,000 hommes. Le duc de Bourgogne savait que l'ennemi était nombreux, mais il ne se doutait pas qu'il le fût autant. Il s'était emparé de Vaux-Marcus, qui commande le chemin de Granson à Neufchâtel, et en avait donné la garde au sire de Rosimbos. Le 1er mars, les Suisses marchèrent vers Vaux-Marcus. Le lendemain, quelques-uns d'entre eux tournèrent le château, et, en s'avançant, ils rencontrèrent les gens du sire de Rosimbos, qu'ils mirent en déroute. Bientôt ils aperçurent les Bourguignons, qui occupaient la route le long du lac. Les confédérés, voyant leur avant-garde donner, avaient suivi le même chemin qu'elle derrière Vaux-Marcus, et Nicolas Scharnachtal, avoyer de Berne, se

trouva ainsi au-devant de l'avant-garde des Bourguignons; alors, ils descendirent d'un pas ferme vers une petite plaine au bord du lac. Quand ils furent près de l'armée ennemie, ils se mirent à genoux, et prièrent le Seigneur, selon la coutume de leurs pères, ce qui fit croire au duc qu'ils demandaient merci; puis ils s'avancèrent en bataillons carrés, se faisant un rempart de leurs longues piques et de leurs hallebardes.—Le duc Charles animait ses gens au combat, mais il avait été assez peu prudent pour ne s'aventurer qu'avec son avant-garde et l'élite de ses hommes d'armes et cavaliers; il n'avait qu'un petit nombre d'arquebusiers et peu d'artillerie. Le duc et les siens se conduisirent vaillamment. Le sire de Château-Guyon, qui en voulait personnellement aux Suisses, fit des prodiges de valeur, mais il fut enfin abattu et son étendard fut pris. Quoique les Bourguignons combattissent avec un rare courage, ils ne purent cependant tenir tête aux Suisses, et furent refoulés vers l'Arnon. Le duc espérait maintenant se servir de son camp, qu'il avait admirablement fortifié; il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il fallait y renoncer. Le reste des confédérés suisses parut tout à coup sur les collines de Bouvillars et de Champigny : ils s'avançaient en poussant le cri de *Granson! Granson!* comme pour faire entendre la vengeance qu'ils voulaient tirer de la mort de leurs frères. A ces cris terribles se mêlait le son plus terrible encore des trompes d'Uri et d'Unterwalden, vulgairement appelées le *taureau d'Uri* et la *vache d'Unterwalden*. Le duc comprit que c'en était fait de son armée, puisque l'avant-garde seule lui avait donné tant de mal. Cependant, il ne perdit point courage. Il exhortait les siens à combattre vaillamment, donnant le premier l'exemple : c'était peine inutile; la cavalerie avait déjà battu en retraite, ainsi que les meilleurs hommes d'armes; le trouble ne tarda pas à se mettre au milieu de tous. Le son effroyable des trompes, la marche rapide des Suisses, qui descendaient tête baissée sans que rien pût les arrêter, les coulevrines, qui commencèrent à faire feu à l'improviste, tout cela servit à jeter le désordre dans le camp. Une terreur panique s'empara bientôt des soldats; tout le monde se mit à fuir. En vain le duc s'efforçait de ramener ses soldats au combat, il n'y pouvait rien : resté presque seul, lui-même dut prendre la fuite, suivi de quelques hommes seulement. Il courut ainsi jusqu'à Jougue dans le Jura. L'ennemi, qui avait peu de cavalerie, ne put le poursuivre, et se mit à piller le camp : le butin fut immense. Jamais on n'avait vu autant de richesses réunies en un même lieu. Le duc de Bourgogne, dont la cour était la plus fastueuse de l'Europe, avait apporté avec lui tout ce qu'il avait de plus précieux. Ses richesses devinrent le partage de gens qui n'en connaissaient point la valeur : des marchands habiles surent profiter de l'ignorance des Suisses, et les dépouilles du duc de Bourgogne allèrent faire l'ornement des différents princes de l'Europe. Quant au duc, la perte la plus considérable qu'il éprouva dans cette journée fut celle de ses richesses : il perdit peu de monde, mille hommes environ; mais il fut extrêmement affecté de cette défaite, que lui avaient fait essuyer de simples paysans. A. Lebaun.

GRANVELLE (Nicolas-Perrenot de) est une des plus grandes figures du XVIe. siècle. Dans cette lutte mémorable que la renaissance, suivie de près de la réforme, a fait éclater dans l'Europe entière entre les doctrines nouvelles et les doctrines anciennes, peu d'hommes ont joué un rôle plus imposant. Précurseur, dans cette lutte, des Stafford et des Richelieu, Granvelle ne fut éclipsé ni par l'un ni par l'autre, et s'il fut moins illustre que le second, il fut plus heureux que le premier. Granvelle, fils d'un chancelier de Charles-Quint, naquit à Ornans, en Bourgogne, le 20 août 1517, peu de semaines avant la première manifestation de cette réforme qu'il devait un jour combattre comme tant d'autres nouveautés. Destiné aux affaires dès son enfance, il fut envoyé, pour faire ses premières études, à cette célèbre université de Pa-

doue, sur laquelle le premier philosophe de l'époque, l'audacieux Pomponace, avait répandu un éclat si vif. A cette époque se trouvait à Padoue l'homme le plus classique du siècle, Bembo, l'ancien secrétaire du plus lettré des pontifes, de Léon X. Bembo n'avait plus alors qu'à couler doucement les derniers jours d'une vie belle comme une inspiration : il distingua le jeune Granvelle et jeta dans son ame quelques-unes des idées fondamentales de la politique semi-florentine et semi-castillane de l'époque. Il eût confirmé le jeune homme dans son goût pour les études d'église s'il eût été besoin de le faire quand les hautes dignités cléricales conduisaient aux premières dignités politiques. Ces études, Granvelle alla les achever à Louvain, alors l'université la plus catholique d'Europe; et à peine le jeune étudiant eut-il pris ses premiers grades qu'on se hâta de prodiguer l'épiscopat à celui que l'on remarquait au même degré pour son instruction, son ambition et ses avantages extérieurs. Il n'avait pas vingt-trois ans accomplis quand il fut nommé évêque d'Arras. Mais l'épiscopat n'était pour le fils d'un chancelier qu'un point de départ. Granvelle fut bientôt chargé d'assister son père aux diètes de Worms et de Ratisbonne, espèces de conciles politico-religieux, où il s'agissait de réprimer les nouvelles doctrines que professaient déjà, plus ou moins ouvertement, plusieurs princes d'Allemagne, sans toutefois se priver de leurs secours dans les guerres qu'on projetait contre la France et la Turquie. La négociation était difficile : elle échoua contre le sang-froid allemand que le jeune Granvelle avait peu appris à connaître en Italie. De ces petits conciliabules germaniques, Granvelle passa au concile européen de Trente, où il s'agissait, pour lui, beaucoup plus de politique que de religion, d'un armement contre la France que d'une croisade contre la réforme. Granvelle devait échouer là encore. Mais le tour d'être heureux était arrivé pour lui. Ne pouvant plus faire la guerre à François, Charles-Quint avait fait avec ce prince la paix de Crespy, 1544. Libre de ses mouvements, il se jeta bientôt sur les deux chefs de la ligue protestante d'Allemagne, l'électeur Frédéric de Saxe et le landgrave Philippe de Hesse. Ils les battit tous deux à la rencontre de Muhlberg, et le premier était à peine devenu son prisonnier les armes à la main que le second le fut aussi, grâce aux négociations de Granvelle. Une telle habileté demandait une récompense : l'évêque d'Arras fut nommé conseiller d'état garde-des-sceaux. En cette qualité, il eut le chagrin de voir son maître tomber dans les piéges de l'électeur Maurice, qu'ils avaient mis ensemble à la place de l'électeur Frédéric, et ce fut chose dure pour eux d'être dupes d'un électeur d'Allemagne; ce fut chose plus dure encore de signer, au traité de Passau, 1552, la tolérance de doctrines qu'ils détestaient, mais le ministre eut au moins la satisfaction de glisser dans les articles cette immense pomme de discorde, qui est si connue dans l'histoire de l'empire sous le nom de *réserve ecclésiastique*. (*V.* notre *Histoire des doctrines morales et politiques*, t. 1). — Bientôt Granvelle signa un traité bien propre à effacer celui-là. Dans le Midi, le système de répression opposé au progrès, à la renaissance, à la réformé, avait pour appui l'Espagne, alliée de l'Autriche; dans le Nord, il avait alors pour protectrice Marie-Tudor. Faire une alliance de famille entre Madrid et Londres, unir les deux trônes par les liens du sang, était d'une adroite et profonde politique. Cela était aussi bien imaginé contre la France que contre la réforme. L'évêque d'Arras signa, l'an 1553, le mariage du fils de Charles-Quint et de la fille de Henri VIII. Cette brillante négociation lui valut à tel point la confiance de son jeune maître qu'à la célèbre cérémonie d'abdication de Charles-Quint, Philippe le chargea de répondre, par une harangue de parade, à la harangue de parade de son père. Mais Charles-Quint et son chancelier avaient laissé à leurs fils une tâche difficile. Les Pays-Bas ne voulaient pas de cette politique

semi-florentine, semi-castillane, qui dépouillait les provinces de leurs trésors nouvellement acquis, en foulant aux pieds leurs vieilles libertés. La France ne demandait pas mieux que d'appuyer ce mécontentement, et bientôt l'Angleterre elle-même, qu'on croyait à jamais acquise, vint se poser ennemie de Philippe II. A Marie-Tudor, morte sans laisser de postérité, avait succédé Élisabeth, qui haïssait au même degré la personne et les doctrines du roi d'Espagne. De tout côté se présentait la guerre, guerre de principes, guerre d'intérêts matériels. Philippe et Granvelle cherchèrent alors leur salut dans une guerre de principes, et l'habile ministre, qui avait signé l'alliance de Philippe II et de Marie-Tudor, eut bientôt la joie de signer, au traité de Câteau-Cambrésis, l'alliance du fils de Charles-Quint et du fils de François Ier. Si jamais négociation fut habile, ce fut celle qui, dans un intérêt purement moral et pour le seul avantage de combattre la réforme, fit suspendre les vieilles hostilités de la France et de l'Espagne. Quand fut obtenu cet immense résultat, la lutte de Philippe contre les Pays-Bas semblait aisée : une femme, Marguerite de Parme, fut chargée avec Granvelle d'y établir ou d'y rétablir dans toute leur pureté l'absolutisme politique et l'unité religieuse. Les décrets du concile de Trente, quatorze évêchés nouveaux, l'inquisition et quatre mille hommes de troupes, furent les moyens confiés à Granvelle. L'évêque d'Arras y joignit bientôt le rang d'archevêque de Malines et de cardinal, et, après cela, il était résolu de lutter avec le dévouement le plus absolu. Mais déjà ses ennemis étaient plus nombreux et plus acharnés que ceux de Philippe même; et l'homme le plus profondément habile du temps, Guillaume d'Orange, dirigeait tous les mouvements, toutes les pensées du pays. En vain Philippe le soutient quelque temps contre Guillaume et d'Egmont : l'an 1564, il fallut lui envoyer l'ordre de se retirer en Franche-Comté. Quand la régente le vit remplacé par le duc d'Albe, elle le redemanda, mais Philippe aima mieux donner à son ministre cinq ans à passer avec Juste-Lipse et d'autres gens de lettres que de se contredire. Cependant, l'an 1570, Granvelle, après avoir assisté au conclave qui élut Pie V, rentra dans la politique, chargé de négocier un traité avec Venise et le pape contre les Turcs. Bientôt après, Philippe le mit à la tête du royaume de Naples en qualité de vice-roi. Là était sa véritable mission. Maître à peu près absolu d'une population méridionale, il fit bénir son administration, aussi sagement que fortement dirigée. Bientôt Philippe, ne pouvant plus se passer de l'homme qui le comprenait le plus et le réfléchissait le mieux, l'appela près de lui avec le titre de président des conseils d'Italie et de Castille. Toujours habile et heureux dans les affaires du Midi, Granvelle eut bientôt le bonheur de signer l'union du Portugal et de l'Espagne, mais ensemble son maître et lui perdirent ces belles et riches provinces bataves, dont ils ne comprenaient point le génie, et dont la fortune devait bientôt porter à celle de l'Espagne les coups les plus funestes. Élu archevêque de Besançon en 1584, il se démit de son archevêché de Malines, pour aller jouir, dans une ville qu'il aimait et qu'il avait enrichie de monuments d'art et de littérature, de ces douceurs de la retraite qu'il avait vu goûter à Bembo, lorsqu'une sorte de phthisie le mit au tombeau. L'abbé Boizot a réuni ses lettres et ses mémoires en 35 volumes, dont Berthod a donné une analyse en 2 vol. in-4°. A entendre Berthod, le ministre qui trouvait la Saint-Barthélemi bonne, mais tardive, n'était pas ami des rigueurs. Personne n'est pour ce système : Richelieu ne l'est pas dans son *testament*; Charles-Quint et Philippe II ne le sont pas dans leurs *instructions*. Si Cromwel avait fait des livres, il aurait prêché la modération.

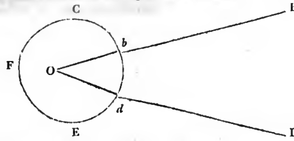
MATTER.

GRAPHITE. *Synonymie :* le graphite est désigné par les minéralogistes sous les noms de *fer carburé*, *carbone*

oxydulé ferrugineux, *percarbure de fer*, etc. : il est plus généralement connu dans le commerce sous les noms de *plombagine* ou de *mine de plomb*. — *Caractères physiques*. Le graphite est d'nn gris terne très foncé et presque noir : il offre un éclat métallique très brillant lorsque l'on polit sa surface ; sa cassure est irrégulière et finement grenue ; il se laisse tailler avec une grande facilité lorsqu'il est pnr, et produit une poussière fine, donce, grasse, presque onctuense an toncher ; il tache les doigts en les recouvrant d'un enduit noirâtre et brillant. — *Caractères chimiques*. Le graphite, mal à propos dénommé *plombagine*, *mine de plomb*, ne renferme pas un seul atome de ce dernier métal. D'après les analyses comparatives de Berthollet, Monge, Vandermonde, Haüy, Shiël et Vauquelin, qui toutes diffèrent entre elles d'une manière assez sensible, le graphite devrait être regardé comme un composé binaire de carbone et de fer; les autres substances qui s'y rencontrent presque constamment y étant purement accidentelles (alumine, silice, eto.). La proportion relative du carbone et du fer varie dans les diverses espèces, depuis, carbone 90, fer 10, jusqu'à carbone 95, fer 5. Outre ces variétés accidentelles, résultant de la composition chimique, on reconnaît quelques variétés dépendant de la texture physique ; les plus importantes sont : *graphite cristallisé* à prismes hexaèdres réguliers, à angles coupés par des facettes peu inclinées sur l'axe du cristal (cette variété est rare). — *Graphite lamellaire* : à paillettes brillantes et d'un blanc d'étain. — *Graphite granuleux* : se trouve en masses informes, à grains d'autant plus fins que le minéral lui-même est plus solide et plus compacte : c'est la seule variété employée dans les arts. Le graphite est sonvent confondu avec le *molybdène sulfuré*, qui lui ressemble complètement dans ses caractères extérieurs : il est essentiel de savoir distingner l'un de l'autre ces deux minéraux. Frotté sur de la porcelaine blanche, le graphite laisse une tache gris-noir, dont la couleur demeure constante ; la tache laissée par le molybdène sulfuré passe promptement au brun verdâtre. Chauffé an chalumeau, le molybène communique à la flamme des reflets verdâtres; le graphite se volatilise sans donner naissance à aucune coloration semblable. — *Position géologique*. Le graphite est surtout abondant dans les formations primitives ; il s'y présente sous deux formes distinctes : tantôt il entre comme élément constitutif dans la composition d'nne roche primitive ; tantôt, au contraire, il forme lui-même une roche distincte, isolée, en rognons, et quelquefois aussi en couches assez puissantes. Le graphite se rencontre encore, mais moins fréquemment, dans les terrains houillers, et c'est même dans le terrain houiller dû Cumberland que gît cette belle couche de graphite qui fournit les crayons anglais les plns parfaits (mine de Boroughdale). C'est le département de l'Ariège qui fournit à la consommation de la France. Des mines de graphite s'exploitent également en Piémont, en Espagne, en Calabre et en Bavière. La combinaison géologique de fer et de carbone qui forme dans le sein de la terre les dépôts de graphite se reproduit également dans le traitement des minerais de fer par le feu des hauts-fonrneaux. Le percarbure de fer se forme non seulement à la surface des masses de fonte noires non refroidies, mais encore dans l'intérieur des fourneaux eux-mêmes. — *Usages industriels*. Les crayons se fabriquent en sciant des masses compactes de graphite en longs parallèlepipèdes, à bases rectangulaires très étroites, parallèlepipèdes que l'on enchâsse ensuite dans des cylindres de bois de cèdre, de cyprès, de genévrier, etc. La poudre qni provient de la division du graphite est ensuite broyée ; et, mélangée avec nn mucilage de gomme ou de colle de poisson, elle sert encore à faire des crayons d'une qualité détestable. Mêlé avec de l'argile, le graphite concourt à former les creusets noirs de Passau, qui résistent admirablement anx variations brusques et très étendues de température ; broyé avec

de la graisse, il forme une pommade extrêmement onctueuse, dont les ingénieurs se servent pour les mouvements d'engrenage. On enduit de graphite broyé et délayé dans de l'eau les pièces de fonte que l'on désire préserver de la rouille : on en recouvre les poêles de faïence pour leurs donner l'aspect de la fonte ; et les ingénieurs militaires s'en servent en Angleterre pour préserver de l'action de l'atmosphère et de la pluie les caronnades et les canons de fer. Enfin, le graphite sert encore à vernir le plomb de chasse, à faire des *peignes cosmétiques* pour teindre les cheveux, etc., etc. BELFIELD-LEFEVRE.

GRAPHOMÈTRE (de *graphô*, j'écris, et *mètron*, mesure). Le nom de cet instrument, quoique grec, manque de justesse, on devrait l'appeler *goniamètre* (mesure d'angles). Le graphomètre, en effet, sert à déterminer l'ouverture des angles que forment des lignes partant de l'œil du spectateur à divers objets, qu'ils soient situés dans la campagne ou ailleurs. Les arpenteurs, les ingénieurs géographes, etc., font un usage fréquent de graphomètre. Cet instrument est si ancien, il fut de tout temps d'une si grande utilité, qu'il serait impossible de dire par qui et quand il fut inventé. Quoi qu'il en soit, tous les *graphomètres*, ou plutôt les *goniamètres*, ne sont, s'il est permis de parler ainsi, que la traduction de ce principe de la géométrie élémentaire que des angles qui ont leur sommet au centre d'un même cercle ont des ouvertures proportionnelles aux arcs de cercle qui sont compris entre leurs côtés. Voici donc la théorie de tous les graphomètres ou plutôt de tous les instruments dont les mathématiciens se servent pour mesurer les ouvertures des angles :



Admettez que C F E est un plateau circulaire de métal, de cuivre par exemple, dont le contour est divisé en un certain nombre de parties égales (*v.* CERCLE), voilà la pièce du graphomètre la plus importante. Supposez maintenant que le plateau est dans une situation horizontale te que le spectateur, ayant son œil placé au centre O, regarde d'abord un objet, un village situé en B, le rayon visuel passera sur *b*, une division quelconque du cercle C F E. Si le même spectateur, ayant toujours l'œil placé en O, regarde un autre village situé en D, il en résultera un nouveau rayon visuel O D qui passera par une division *d* de l'instrument, de sorte que l'angle B O D, formé par les lignes tirées du centre de l'instrument aux villages B, D sera mesuré par l'arc du cercle *b d*. — Comme il serait impossible de déterminer à l'œil nu la direction des rayons visuels O B, O D, etc..., le graphomètre est muni d'un diamètre mobile appelé *alidade*, qui, dans toute sa simplicité, porte à ses deux bouts deux plaques fendues, appelées *pinnules*. C'est en regardant à travers les deux fentes qu'on s'assure de la direction du rayon visuel, et qu'en faisant tourner convenablement l'alidade on détermine la grandeur de l'arc *b d*. — Les graphomètres anciens, et même ceux qu'on pourrait appeler *communs*, ne peuvent mesurer qu'une demi-circonférence ; mais, depuis Mayer, et surtout le chevalier Borda, ces instruments sont formés d'un cercle entier ; ils sont munis de deux alidades, l'une au-dessus, l'autre au-dessous du cercle, por

tant des lunettes, un *vernier* (*v.*) ; tout le système est disposé de façon qu'on peut donner à l'instrument telle inclinaison que l'on veut, et mesurer un même angle par une infinité d'arcs, de sorte qu'en prenant le terme moyen de degrés que ces arcs indiquent on est sûr d'avoir la mesure de l'angle avec beaucoup d'exactitude. — Le graphomètre, ainsi perfectionné, a pris le nom de *cercle répétiteur* (*v.*). TEYSSÈDRE.

GRAPPE (botanique) On emploie ce mot pour spécifier un assemblage de fleurs ou de fruits uniques, disposés par étages et portés par des pédoncules simples, qui sont les ramifications d'un axe commun. Le mot substantif latin *racemus* en présente une idée assez satisfaisante ; mais d'où dérive l'expression française ? est-elle une corruption du mot *groupe* ? C'est une question qui se présente à notre imagination, mais que nous n'osons résoudre affirmativement. Les fruits de la vigne sont le type d'une réunion semblable, et le mot *grappe* est pris quelquefois comme synonyme de raisin : on dit le jus de la *grappe*. Les fruits des groseillers sont disposés de même. Plusieurs végétaux offrent des exemples de ce mode d'inflorescence : tels sont le faux ébénier ou cytise, le robinia ou faux acacia. La situation de ces fleurs ainsi que de ces fruits est pendante, et les botanistes n'appellent guère du mot *grappe* que ceux qui offrent une direction semblable. C'est l'employer indûment que de dire une *grappe de lilas* ; la forme de cette dernière fleur est nommée thyrse ; non seulement elle diffère de la grappe par sa direction, qui est droite, mais encore par les pédoncules, qui se ramifient au lieu d'être uniques. Les fleurs du troëne, des marronniers d'Inde, ont aussi cette figure élégante et dressée. Les panicules et les épis ont des analogies avec la grappe et le thyrse ; toutefois l'un et l'autre diffèrent en ce que dans les épis les fleurs sont sessiles ou à peu près, c'est-à-dire sans pédoncules ; dans les panicules, les ramifications ou pédicelles sont plus longues et sont divisées. Les avoines fournissent des exemples communs de la dernière disposition : la forme de la grappe est ovalaire ou pyramidale. On dit qu'elle est plus ou moins lâche quand les fleurs ou les fruits ne sont pas rapprochés les uns des autres, comme on dit aussi qu'elle est serrée quand une disposition contraire à la précédente se rencontre. Ces données, qui pourront paraître minutieuses, sont cependant nécessaires pour donner de la précision ainsi que de la rationalité au langage et par conséquent à la pensée. — Comme le sujet dont nous nous occupons, qu'il soit fleur, ou qu'il soit fruit, est un objet séduisant et qui induit facilement à tentation, c'est probablement pour ce motif qu'on se sert dans le langage figuré de l'expression, *mordre à la grappe*, pour indiquer l'entraînement auquel on se laisse aller pour saisir avidement un objet flatteur ou adopter une proposition d'accord avec nos goûts ou nos intérêts, etc. CHARBONNIER.

Les médecins vétérinaires appellent *grappe*, de petites excroissances molles et rouges d'ordinaire, venant aux pieds des chevaux, des ânes, des mulets, dont la réunion présente la configuration d'une *grappe naturelle* ; chez le cheval, elles occupent particulièrement le paturon et les environs du boulet, et plus communément encore chez l'âne et le mulet. — En artillerie, on a donné le nom de *grappe de raisin* à l'assemblage de plusieurs balles ou biscaïens, arrangées autour d'une tige de fer rivée à un culot également de fer du calibre de la pièce de canon à laquelle il est destiné : on les enferme dans un sachet, et on les tire comme mitraille. O.-L.T.

GRAPPIN, petite ancre à quatre ou cinq pattes, dont l'on se sert depuis très long-temps, mais que les canots et chaloupes emploient seuls à cause de la facilité qu'on a de la jeter et de la relever. Le grappin a cependant un grand nombre d'inconvénients, et il est d'une moins bonne tenue que l'ancre, même plus légère que lui. — Il y a aussi, dans la marine militaire, des *grappins* d'abordage,

qu'on jette dans les haubans du navire que l'on veut accrocher; ces *grappins* sont aussi à quatre ou cinq pattes, qui n'ont pas d'oreilles, mais quelquefois une barbe comme les hameçons ; il y a encore des *grappins* de brûlot, dont la forme est encore différente, et que l'on place au bout des basses vergues de ces petits bâtiments. — Figurément, on dit : jeter le *grappin* sur quelqu'un pour s'en emparer, ne point le laisser échapper. On peut jeter le *grappin* sur les personnes physiquement, comme on peut le jeter moralement. U.

GRASSEYEMENT. Vice de la parole qui consiste, soit à articuler dans l'arrière-bouche, ou de toute autre manière défectueuse, la lettre *r*, soit à lui substituer le son d'une autre lettre, soit enfin à supprimer plus ou moins complément cette consonne, comme le font souvent les Anglais et nos *incroyables* parisiens. Le grasseyement proprement dit, ou *rostacisme*, du nom grec de la lettre *r*, est le résultat de l'articulation défectueuse de cette consonne *palato-linguale*, dont le son sourd et désagréable est produit dans le gosier par les vibrations de la base de la langue. Cependant, lorsque le grasseyement est peu sensible, on lui trouve généralement quelque chose de doux et d'agréable, qui paraît surtout plus gracieux dans la bouche d'une femme : *Fœminas verba balba decent..... decet os balbum*, dit Horace. — Dans la première définition que nous venons de donner du grasseyement, nous avons voulu comprendre toutes les altérations de l'articulation naturelle de l'*r*; c'est pour cette raison que nous allons diviser ce vice de la parole en six espèces principales, qui diffèrent entre elles autant par le mécanisme qui les produit que par le son qui en est le résultat. Dans la première variété nous rangeons le grasseyement proprement dit, c.-à-d. celui qui consiste à prononcer l'*r* entièrement de la gorge, en sorte que l'articulation de cette lettre se forme par un son multiple qui semble être précédé d'un *c* ou d'un g, et rouler dans le pharynx. Ce grasseyement dépend de ce que la pointe de la langue, au lieu d'être portée vers le palais, se trouve retirée en bas vers la face postérieure des dents incisives de la mâchoire inférieure, d'où il résulte que la face dorsale de cet organe se trouve convexe au lieu d'être concave ; ce qui le force, pour articuler l'*r*, de vibrer vers sa base, au lieu de vibrer à son sommet. C'est par un mécanisme diamétralement opposé que nous combattons ce vice de l'articulation. Les moyens que nous employons, aussi faciles à comprendre qu'à appliquer, sont les suivants : d'abord nous faisons porter la langue vers la voûte palatine, à peu près à trois ou quatre lignes plus en arrière que les dents incisives de la mâchoire supérieure, de manière que la face dorsale de l'organe phonateur soit *concave* et que sa pointe élevée soit libre et puisse vibrer. Quand la langue a pris cette position, l'arrière-bouche doit rester dans l'inaction, et au lieu d'essayer d'articuler l'*r*, il faut se contenter de chercher à faire osciller la pointe de la langue en chassant une grande masse d'air, comme pour imiter l'espèce de ronflement des chats, ou encore mieux le bruit sourd produit par la meule d'un émouleur. Lorsque, par cette espèce de gymnastique linguale, on est parvenu à faire vibrer *seulement* le sommet de la langue, il résulte un son naturel qui imite à peu près le son sourd de la syllabe *re*, à laquelle nous faisons ajouter la syllabe *tour*, ce qui donne le mot *retour* ou tout autre, selon les dernières syllabes ajoutées.—Ce premier résultat obtenu, il s'agit de faire prononcer l'*r*, précédé d'une autre consonne, comme dans le mot *Français*. Pour y parvenir, nous faisons prononcer l'*f* seul, et imiter ensuite la vibration *sourde* dont nous avons parlé; enfin, nous faisons ajouter les deux dernières syllabes *ançais*, ce qui donne *fe... rrre... ançais*, *Français*, que l'on prononce bientôt convenablement. Il en est de même pour toutes les autres lettres qui peuvent se trouver avant l'*r*, que l'on prononcera facilement lorsque l'air mis en mouvement sortira avec force, de manière à ce que la pointe de la langue cède

à ce fluide avec une sorte d'élasticité qui le fait revenir sur lui-même aussi long-temps que l'on veut prolonger le frémissement que cette consonne représente. D'après M. Amman, l'articulation de l'*r* exige les plus grands efforts des muscles vocaux. Ce savant regardait cette lettre comme la plus difficile à prononcer, car il disait : *Sola littera* R *potestati meæ non subjacet.* » — La deuxième espèce de grasseyement est celle qui consiste à donner à l'*r* le son du *v*. Ce vice de la parole a pour cause la mauvaise habitude qu'on a contractée d'articuler la première de ces consonnes en faisant seulement agir les lèvres, qui s'alongent et se rapprochent comme pour former ce qu'on appelle vulgairement un *cul de poule*; il résulte que l'air chassé par la bouche et les joues n'a qu'un étroit passage pour effectuer sa sortie comme dans la prononciation des *labiales sifflantes f* et *v*. La langue, le palais, la cavité buccale et toutes les autres parties qui agissent dans l'articulation naturelle de l'*r* restent dans l'inaction et sont remplacées par les lèvres, tandis que ces dernières, qui devraient rester immobiles, font seule l'office de tous les autres organes de la parole. Ceux qui sont affectés de cette espèce de grasseyement disent *vougeuv* pour *rougeur*, *tvois* pour *trois*, *vive* pour *rire*. Pour faire cesser cette variété de grasseyement, il faut apprendre à prononcer l'*r* d'après la gymnastique que nous venons d'indiquer plus haut, ayant de plus le soin de tenir les lèvres rapprochées, de manière à les empêcher d'agir, de se porter en avant, et de ne laisser échapper que très peu d'air par le petit intervalle qui doit les séparer; on parviendra facilement à ce double résultat au moyen de deux doigts, l'index et le pouce, portés, le premier sur la lèvre supérieure et le second sur l'inférieure. On devra continuer cet exercice jusqu'à ce qu'on ait compris le vrai mécanisme de l'articulation de *r*, et qu'on ait appris à prononcer convenablement cette lettre. Cette variété de grasseyement, heureusement très rare, est si ridicule et si pénible pour les auditeurs que ceux qui en sont affligés se décident rarement à parler en public. — La troisième espèce de grasseyement consiste à donner à la consonne *r* deux sons à la fois, comme dans la première espèce, ou grasseyement proprement dit, mais il diffère essentiellement de ce dernier, 1° en ce que les lettres superflues ne sont jamais le *c* et le *g*; 2° en ce que l'articulation de l'*r*, loin d'être formée au fond de la gorge par la base de la langue, a lieu au contraire vers la pointe de cet organe, sorti de la cavité buccale, et porté entre les dents incisives des deux mâchoires, de manière à aller toucher la face postérieure de la lèvre supérieure. Il résulte de cette articulation vicieuse que la langue est obligée de joindre d'abord au son de la lettre *r* celui du *z*: ainsi, on dit *zrizre*, *mezre*, *zrevenir*, *tzraîtzre*, peur *rire*, *mère*, *revenir*, *traître*. Cette troisième variété du grasseyement a plusieurs degrés qui peuvent la rendre plus ou moins désagréable. En général, elle est peu sensible et presque nulle dans certains mots. Pour combattre ce vice de la parole, on n'aura qu'à mettre sous la langue le petit instrument d'ivoire appelé *refoule-langue*, dont nous avons donné le dessin dans notre ouvrage sur le bégaiement. Au moyen de cet instrument, on pourra assez facilement parvenir à articuler l'*r*, sans être obligé d'ajouter au son naturel qu'elle doit produire celui du *z*. Si on éprouvait des difficultés pour y parvenir, on mettrait en pratique les préceptes indiqués pour combattre la première espèce de grasseyement. — La quatrième variété de ce vice du langage est celle qui consiste à substituer au son de l'*r* le son de la syllabe *gue*: ainsi, au lieu de dire *rare*, *rentrer*, *Français*, *trente trois*, on dit *guague*, *guentguer*, *Fguançais*, *tguentetgois*. Ce grasseyement n'est pas aussi rare qu'on pourrait le croire; nous avons été à même d'en observer plusieurs cas. C'est surtout sur des personnes de la Suisse française qu'il nous a paru le plus fréquent. Porté à l'excès, il est un des

plus désagréables, mais lorsque le son *gue* est articulé faiblement, comme cela arrive le plus souvent, ce vice de la parole est très supportable. Nous avons eu occasion de traiter quatorze individus affectés de cette articulation défectueuse de la lettre *r*. — La cinquième variété a pour caractère de substituer la lettre *l* à l'*r*; ceux qui en sont affectés font comme les Chinois, qui, n'ayant pas dans leur langue la consonne *r*, la remplacent par *l*, et elles disent *lale*, *lile*, *louge*, *plendle*, pour *rare*, *rire*, *rouge*, *prendre*. Cette articulation, aussi vicieuse que désagréable, l'est encore davantage lorsque au lieu de remplacer simplement l'*r* par *l*, on mouille cette dernière lettre comme dans *bouteille*, *paille*: ainsi, on dirait *peille* pour *père*, *llille* pour *rire*. — Enfin, la sixième espèce de grasseyement, que l'on pourrait appeler *négatif*, parce qu'il se distingue par la soustraction plus ou moins complète de l'*r*, est celle que l'on remarque principalement chez certains incroyables nouvellement débarqués, qui veulent singer du geste et de la voix nos *merveilleux fashionables* de Paris, qui disent *mouir*, *tavail*, *tou*, *etouné*, au lieu de dire *mourir*, *travail*, *trou*, *retourner*. Ce vice de la parole, le moins désagréable à l'oreille, est constamment le résultat d'une mauvaise habitude, ou plutôt de cette fureur absurde de vouloir imiter certaines gens de prétendu bon ton qu'une véritable inspiration de mauvais goût porte à se donner des défauts dont s'affligent ceux qui en sont réellement affectés.—Toutes les variétés de grasseyement dont nous avons tracé les caractères ont, comme cette dernière, pour cause principale, l'imitation ou une mauvaise habitude que dans l'enfance on a laissé prendre aux personnes chez qui peut-être déjà une conformation particulière des organes de la parole rendait l'articulation de l'*r* un peu difficile, et réclamait certains efforts que des parents trop bons ou plutôt trop insouciants n'ont pas eu le courage d'exiger de leurs enfants; souvent ces derniers se croient au contraire autorisés à mal parler, parce qu'on se plaît à répéter comme eux les syllabes qu'ils articulent irrégulièrement. Ce qui prouve que l'imitation est la cause la plus ordinaire du grasseyement, c'est qu'on observe ce vice de la parole chez tous les membres d'une même famille, chez une classe de peuple de la même ville, ainsi qu'on le voit en particulier dans la classe du peuple de Paris, et même chez presque tous les habitants de certaines provinces, comme par exemple, en Provence et dans le Forez.—Lorsque nous avons fait comprendre et appliquer convenablement les moyens que nous venons d'exposer, nous avons le soin de rappeler que l'articulation de l'*r* exige non seulement que la langue se replie supérieurement, de manière que sa face dorsale soit concave, mais encore que la pointe de cet organe, mis en mouvement par l'air s'échappant avec force, doit céder à ce fluide par une sorte d'élasticité qui le fait revenir rapidement sur lui-même aussi long temps que l'on veut prolonger le frémissement vocal que cette lettre représente.—Dans un article du *Dictionnaire des sciences médicales*, le docteur Fournier a fait connaître une méthode curative, modifiée par lui et imaginée par le célèbre Talma: comme ce grand acteur, ainsi que le médecin que nous venons de citer, ont obtenu quelques succès en faisant l'application de cette espèce de gymnastique linguale, nous allons la retracer en quelques lignes. Pour les premiers exercices, on devra choisir un mot dans la composition duquel il n'entre qu'un seul *r* : la première lettre de ce mot sera un *t* et précèdera l'*r*, par exemple le substantif *travail*. L'on écrira *tdavail*, en substituant un *d* à l'*r*; alors l'élève, auquel il aura été recommandé d'effacer de sa pensée l'idée de la lettre *r*, prononcera plusieurs fois le *t* et le *d* séparément en unissant toujours la fin du mot, ainsi *t*, *d*, *avail*. Insensiblement, il ajoutera un *e* muet entre le *t* et le *d*, et divisera ce mot nouveau en trois syllabes, *te-da-vail*. Cet exercice ayant été fait à diverses reprises, le même mot sera prononcé dans

une seule impulsion de voix, mais lentement, *tedavail*. Successivement, on le prononce plus rapidement; dans la vitesse de l'articulation, l'*e* qui avait été introduit se retranche et laisse *tdavail*. L'on continue à faire prononcer le mot le plus précipitamment possible, en unissant intimement le son du *t* avec celui du *d* et en imprimant plus de force à l'articulation de la première lettre. Déjà l'élève, par ce nouveau procédé, donne à l'auditeur, et sans s'en douter, l'idée de la lettre *r*, dont le nom semble résulter de l'union rapide du *t* au *d*. Insensiblement l'*r* s'articule, et la consonne *d*, que l'on pourrait appeler ici *génératrice*, disparaît pour que la lettre créée tout récemment prenne son essor. Dans cet exercice, l'*r* s'articule d'une manière naturelle, car le *t* et le *d*, beaucoup plus faciles à former, sont cependant produits par le même mécanisme que l'*r*, du moins quant aux positions relatives de la langue et des mâchoires. — Après avoir obtenu le succès dont nous venons de faire mention, il convient d'expliquer à l'élève, de lui démontrer le mécanisme de l'articulation naturelle de la lettre que pour la première fois il vient de prononcer correctement. On lui fait ensuite placer la langue dans la position décrite plus haut; il essaie d'articuler l'*r* seul, et il est incessamment surveillé, afin qu'il n'emploie aucun son guttural. Lorsqu'il devient familier avec ces premiers exercices, il lui en est prescrit un autre par lequel on commencerait vainement: son objet est de produire la syllabe *re*. Voici comme l'élève prononcera: il articulera plusieurs fois de suite les lettres *t* et *d*; la première se prononce d'une voix ferme, et le *d* plus doucement et après inspiration. Quelques moments après, l'élève ajoute à la suite de *t d* le son *re*, articulé doucement et pendant la même expiration que le *d*, comme si le *re* était uni à la consonne précédente. Ce n'est point encore tout; bientôt ce monosyllabe *re*, toujours en suivant le même procédé, se transformera en une consonne, et ce sera un *r* que l'élève articulera. La durée de cette prononciation, pendant l'exercice qui vient d'être exposé, doit être graduée, comme si le *t*, le *d* et l'*r* formaient une mesure musicale, le *d* valant une noire et les deux autres lettres chacune une croche. D'abord la syllabe *re* s'articule imparfaitement, puis l'*r* a'y fait sentir un peu, et enfin cette consonne sert avec une certaine force, qui donne déjà une idée de sa rudesse et des progrès de l'élève, auquel il convient de faire redire le mot *travail* et d'autres de même structure, tels que *trône*, *trompé*, etc. Ces expériences ayant donné des résultats satisfaisants, il faut se hâter de profiter des dispositions favorables des organes de la parole, afin de les soumettre à des exercices plus compliqués et par conséquent plus difficiles encore. L'on choisira donc un mot privé de la lettre *t*, comme *ordre*. Ici, il faut user d'une espèce d'artifice: le mot étant écrit n'a plus d'*r*; un *t* et un *e* ont été substitués à cette consonne, et l'élève dit *otede*; après avoir prononcé à plusieurs reprises ce mot comme il vient d'être écrit, la voyelle *e* sera retranchée; le *t* et le *d* devront être articulés ensemble, comme dans la première leçon. En suivant la même marche, les mêmes gradations, l'élève parviendra à faire sentir le son de l'*r*; le son augmentera par degrés, jusqu'à ce qu'il sorte entièrement. Après qu'un individu grasseyant aura acquis la faculté d'articuler les *r*, qui dans les mots sont précédés et suivis d'autres lettres, il lui restera encore la tâche difficile d'arriver à la formation correcte et rude de celle des consonnes harmoniques disposées au commencement et à la fin des mots, comme *rhétorique*, *plaisir*. Il faut employer dans ces circonstances la même méthode dont on vient de lire l'analyse: ainsi, *té*, *dé*, *torique*, *t*, *d*, *torique*, et enfin *rhétorique*. La consonne finale s'obtiendra par *plaisi-te-de*, puis *plaisit*, *de*, et définitivement le mot correct s'articulera sans grasseyement. — Selon le docteur Fournier, les guérisons opérées d'après les conseils de Talma sont nombreuses: il cite entre autres Mlle Saint-Phal, jeune

actrice de la Comédie-Française, douée d'une intelligence parfaite, qui avait un grasseyement si considérable que cette belle et intéressante artiste fut contrainte d'interrompre le cours de ses débuts. Quelques mois suffirent pour effacer le défaut qui déparait ses talents ; et lors de sa nouvelle apparition sur la scène, Mlle Saint-Phal n'aurait point été reconnue des spectateurs de ses premiers débuts si elle n'eût conservé sa jolie figure.—Nous sommes loin de contester les avantages de cette méthode, que nous venons d'exposer d'après le docteur Fournier, mais ayant été à même d'en faire plusieurs fois l'application, nous devons dire que nous n'en avons obtenu que des résultats peu satisfaisants, et que c'est même pour cette raison que nous avons tâché de trouver d'autres moyens, qui nous ont réussi sur plusieurs personnes traitées dans le gymnase orthophonique de Paris que nous avons fondé pour le traitement de tous les vices de la parole et les maladies de la voix. D'ailleurs, la méthode de Talma, qui n'est applicable que pour une espèce de grasseyement, est plus difficile à comprendre et à appliquer que celle que nous avons imaginée. Elle est également moins prompte dans ses résultats, et ce n'est qu'après un travail assidu et des exercices multipliés et prolongés pendant long-temps, qu'on peut commencer à remarquer quelques changements dans l'articulation vicieuse de l'*r*. Au reste, l'expérience, ce juge suprême en médecine, a déjà suffisamment prouvé que notre jugement à cet égard est fondé sur un grand nombre de faits.

COLOMBAT (de l'Isère).

FIN DU TREIZIÈME VOLUME.

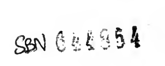


TABLE DES MATIÈRES.

G

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Tome XXX. page 3, 2e colonne, article *Gay-Lussac*, lig. 6 et 7, *quasi dans le même temps et le même page, que Dupuytren*, lisez : *même temps et le même page que Dupuytren.*

Page 5, 1re colonne, ligne 10, *ce résultat singulier peut convaincre*, lisez : *parut convaincre.*

Page 134, 2me colonne, ligne 22e, *Calcédoniens*, lisez : *Calédoniens.*

Même page, 2e colonne, 2re ligne de l'article Getes : *fournies de l'Hypanie*, lisez : *fournis de l'Hypanis.*

Page 376, 2e colonne, ligne 12e, dans un petit nombre d'exemplaires, *son empire se dissolvit*, lisez ; *fut dissous.*